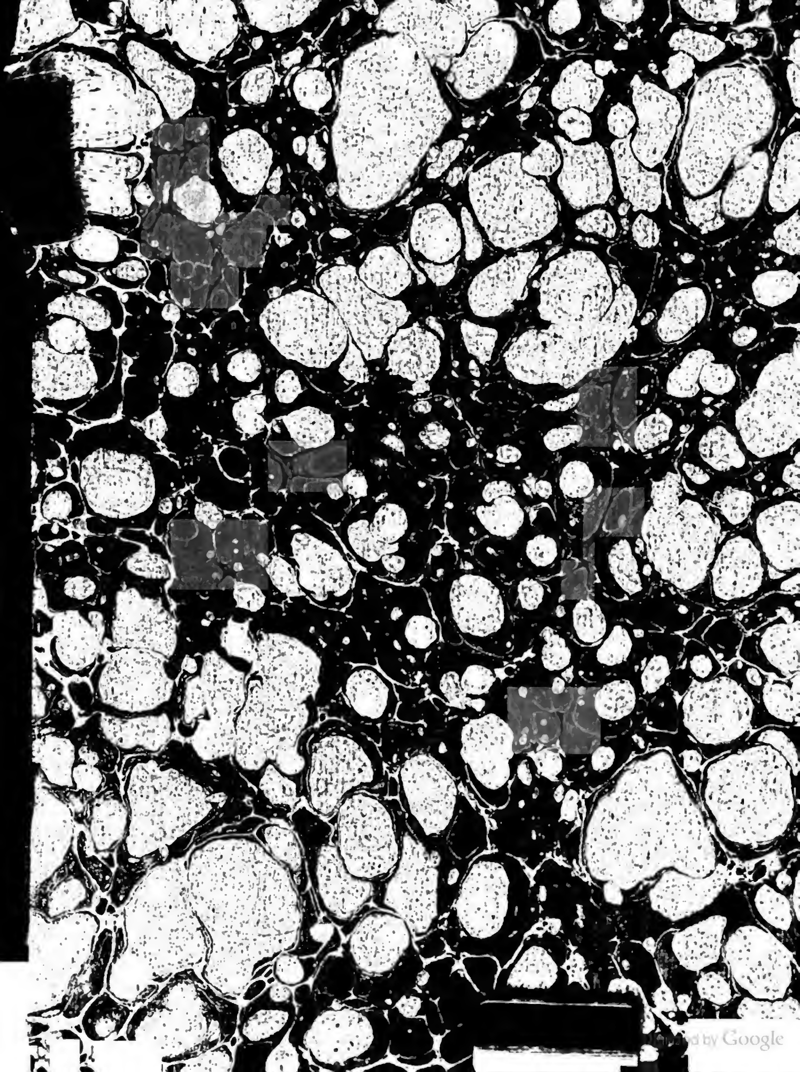
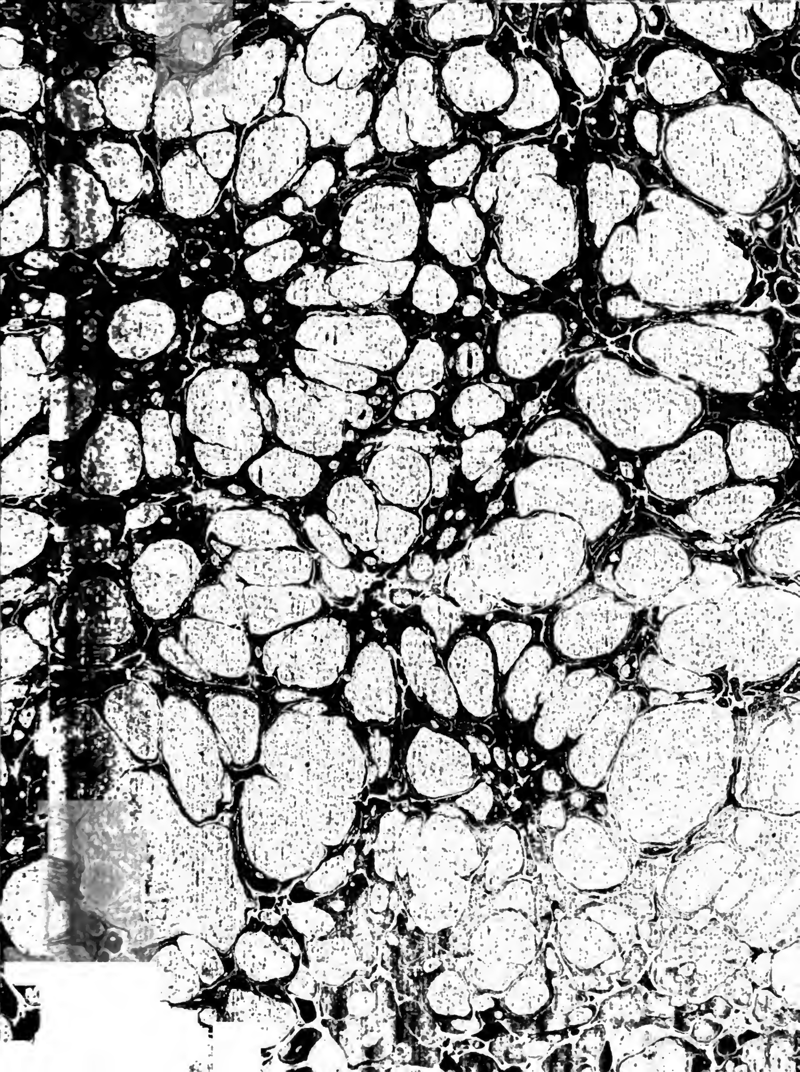






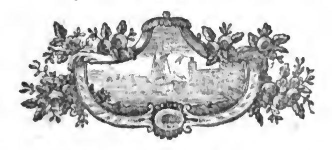
RECUEIL
DE GÉNÉALOGIES,
POUR SERVIR DE SUITE OU DE SUPPLÉMENT
AU DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE,

CONTENANT *la suite des Généalogies, l'Histoire, la Chronologie des Familles Nobles de France, l'explication de leurs armes, l'état des grandes Terres du Royaume, aujourd'hui possédées à titres de Principautés, Duchés, Marquisats, Comtés, Vicomtés, Baronnies, &c., par créations, héritages, alliances, donations, substitutions, mutations, achats, ou autrement.*

Le dernier Volume contiendra les additions, corrections & changemens à faire à plusieurs Généalogies insérées dans les douze premiers Volumes, le tout suivant l'ordre alphabétique, & finira par une Table générale qui indiquera les articles que l'on voudra consulter, tant dans les premiers Volumes, que dans les suivans.

TOME XV, ou *TROISIEME DES SUPPLÉMENS.*

Prix, 15 liv. broché, en carton.



A PARIS.

Chez M. BADIER, Editeur & continuateur, rue Saint-André-des-Arcs, n°. 78, près celle des Grands-Augustins.

M. DCC. LXXXVI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.


BIBLIOTHECA BODLEIANA

AVIS A LA NOBLESSE.

Il eſt inutile de répéter ici le mérite & l'utilité aſſez connu de cet Ouvrage, qui en fait par lui-même tout l'éloge ; les ſupplémens que je continue de donner au Public, ne ſont pas moinns intéreſſans ; en conſéquence, MM. les Souſcripteurs de cet Ouvrage, ainſi que les perſonnes qui en ont une partie, ſont invités à ſe procurer, le pluttôt poſſible, la ſuite & les trois Volumes de Supplément, qui forment les XIII, XIV & XVe Tômes de cette Collection, deſquels il n'a été imprimé qu'un nombre à-peu-près ſuffiſant pour completer celui des Exemplaires qui en a été vendu.

On trouvera chez moi, continuateur de cet Ouvrage, tous les moyens de ſe les procurer, tant à Paris qu'en province, même franc de port par la poſte, moyennant 2 liv. de plus pour chaque Volume broché en carton ; je procurerai auſſi la Collection complette aux perſonnes qui deſireront l'avoir, reliée ou non reliée, à un prix raiſonnable.

Ce XVe Volume renferme un grand nombre d'illuſtres maiſons, dont les Généalogies n'ont point encore parues, & qui ont droit d'intéreſſer tous les vrais patriotes.

Les familles qui ne ſont point encore inſérées dans cet Ouvrage, & qui deſireront y être admiſes, ſont invitées à me faire paſſer inceſſamment, & franc de port, (1) leurs Mémoires Généalogiques, collationnés & certifiés véritables par les Juges des lieux de leurs réſidences, ſur titres originaux, s'ils ne ſont point à portée de me les communiquer, & leurs Généalogies ſe trouveront par ce moyen compriſes au nombre de celles qui ſont déjà inſérées dans cet Ouvrage.

Je recevrai auſſi des perſonnes dont j'ai leurs Généalogies imprimées & non imprimées, les additions, corrections où changemens qu'elles auront à y faire, avec leurs obſervations, & même l'état actuel de chacune d'elle, pour en faire uſage dans le dernier Volume de cette Collection, afin de remédier aux omiſſions & autres fautes commiſes

(1) Ainſi que leurs lettres, ſans quoi elles ne ſeront pas reçues.

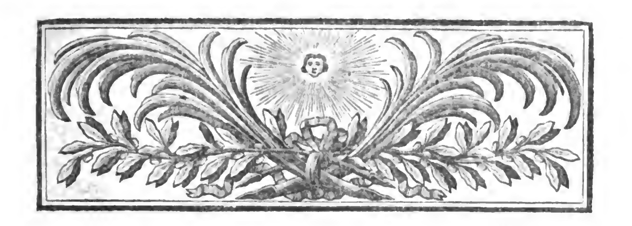
dans un Ouvrage qui doit être le Répertoire ou la Nation relira sans cesse avec un nouveau plaisir les noms des Grands-Hommes, qui, par des services distingués en tous genres, auront bien mérité du Souverain & de la patrie.

Nota. Les personnes qui ont des recherches de titres de familles à faire, & d'anciens à déchiffrer, pour parvenir à completer leurs Généalogies, afin de participer aux grâces accordées par Sa Majesté, pourront me les adresser avec toute confiance, ainsi que leurs notes, je leur indiquerai à cet effet, tous les moyens possibles, & les moins dispendieux, pour réussir, par les secours de plusieurs dépôts de titres à moi connus, & ignorés de la plus grande partie des personnes, dont la négligence de leurs ancêtres les obligent d'avoir besoin de ces secours.

Lu & approuvé, ce 18 Mars 1786, DE SAUVIGNY.

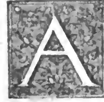
Vu l'approbation, permis d'imprimer, le 18 Mars 1786, DECROSNE.





SUPPLEMENT AU DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE.





AMIEL, en Languedoc. Plusieurs de cette ancienne noblesse se trouvent cités dans les vieilles chartes rapportées dans l'histoire générale de cette Province. Il y a eu plusieurs Capitouls de cette famille, mise, par M. *de la Faille*, au rang de celles qui ont honoré le Capitoulat.

GÉRAUD D'AMIEL, I du nom, Seigneur de Tréville & d'Airoux, ancien Capitoul de Toulouse, fondateur d'une chapelle en l'église des Cordeliers de Castelnaudary, & bienfaiteur du chapitre & du college de la même ville, testa en 1506, & avoit épousé *Jeanne Rigaud de Vaudreuil*, fille de *Philippe*, Baron de Taix, &c. & de *Jeanne de Palatio*. Ses enfans furent : — 1. PIERRE, qui suit ; 2. MARTIN, Seigneur d'Airoux ; — 3. JEAN, Protonotaire ; — 4. ANTOINETTE, femme de *Jacques le Roi*, Seigneur de la Rouquete ; — 5. GUILLELME, épouse de *Jean de la Treille* ; — 6. & ASTURGE, femme d'*Etienne de Monfort*.

PIERRE D'AMIEL, Seigneur de Tréville, devint aussi Seigneur d'Airoux par le décès de MARTIN, son frere. Il épousa *Jacquette de Restes*, & laissa GÉRAUD D'AMIEL, qui suit.

GÉRAUD D'AMIEL fut héritier de JEAN, Protonotaire, son oncle. Il

devint Seigneur de Tréville & d'Airoux, & épousa *Claire de Mirabel*, de laquelle il eut : — 1. HENRI ou ALRIC, qui suit ; — 2. & 3. PIERRE & GUILLAUME ; — 4. & 5. LISETTE & ANNE D'AMIEL.

HENRI ou ALRIC D'AMIEL, Seigneur de Tréville & d'Airoux, épousa *Marie de Monmoure*, fille de *Thomas de Monmoure*, Seigneur de Saint-Affrique, & de *Marguerite de Vignoles*. De ce mariage il n'eut qu'une fille unique, nommée

CLAIRE D'AMIEL, Dame de Tréville, d'Airoux & autres lieux, qui épousa noble *Marc-Guillaume de Bedos*, Seigneur de Pechdossieu, fils aîné de *Claude*, Seigneur du Paler, & de *Jeanne d'Ausseran*. Elle lui porta tous les biens & les droits de la maison d'Amiel, qui s'éteignit en sa personne.

ANDREOSSI, Noblesse originaire de Lucques en Italie, où elle occupoit, depuis très-long-tems, les charges de Sénateurs, & qui s'est établie en Languedoc à la fin du dernier siecle.

JÉROME ANDREOSSI, Gentilhomme Lucquois, fils de JEAN-BATISTE, obtint des lettres de naturalisation, en date de l'an 1626. Il fut pere de JEAN-FRANÇOIS & de FRANÇOIS, qui suit ; lesquels transigerent en 1676.

FRANÇOIS ANDREOSSI voyagea en Italie, & fut instalé Sénateur à Lucques, en 1660 Il eut pour fils

FRANÇOIS ANDREOSSI, II du nom, marié avec *Germaine de Benazet*, de Castelnaudary, de laquelle vinrent JEAN JOSEPH, qui suit, & plusieurs autres enfans, dont un seul, nommé JÉROME s'est marié à Castelnaudary, & a plusieurs enfans.

JEAN-JOSEPH ANDREOSSI fut maintenu en la place de Sénateur de Lucques. Etant Directeur du Sommail, sur le canal royal de Languedoc, il se maria, à Ventenac, & eut quatre enfans. L'aîné, N..... ANDREOSSI, marié à demoiselle *N...... d'Aubuisson de Voisins*, a la direction de son pere ; le second est dans le Génie La premiere fille a épousé M. *Dalmas*, & nous ignorons le sort de la cadette.

Cette famille a été maintenue dans sa *noblesse*, par jugement du 25 Juillet 1669. On trouve, dans tous les auteurs qui ont traité de la construction du canal royal, la part qu'elle a eu à ce grand ouvrage.

Les armes : d'*or*, *au palmier d'azur*, *surmonté d'une étoile d'argent*. Notice dressée sur titres originaux.

ANGLARS (D') : famille noble, originaire d'Ecosse, établie en France, depuis le XVe siecle.

I. GUI D'ANGLARS, Chevalier, qualifié *Comte*, fut un des cent Gentilshommes de la Garde-Ecossoise de CHARLES VII, & donna son nom d'Anglars à un fief situé proche d'Uxelles, dans la Haute-Auvergne, à 12 lieues au-delà de Clermont. Il épousa, par contrat du 15 Février 1422, passé devant Berthominas, Notaire, *Marie de Vaillac*, fille unique de Messire *Jean de Vaillac* & de *Marie de Beaufort*, de laquelle il eut

II. JEAN D'ANGLARS, Chevalier, marié, par contrat passé devant Martin,

Notaire, le 15 Décembre 1450, à demoiselle *Luce de Chasseron*, fille de Messire *Jacques de Chasseron*, Chevalier, Seigneur de Pionsac, en Auvergne, & de Montfaucon, en Berri, & de *Marie de Murat*. Elle eut en dot la terre du Quartier, proche Pionsac en Combraille. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, qui suit; — 2. GUI, nommé à l'abbaye de Ménat, située en Combraille; — 3. & JACQUES D'ANGLARS, rapporté après son frere aîné.

JEAN D'ANGLARS, II du nom, Chevalier, épousa *Marguerite du Peyroux*, fille de Messire *Pierre du Peyroux*, Chevalier, Seigneur du Peyroux, & de *Marie de Goudez*. Ils laisserent de leur mariage, en 1476, pour fille & unique héritiere, FRANÇOISE D'ANGLARS, mariée, par contrat passé devant Goujon, Notaire, le 3 Janvier 1494, à Messire *Roch de la Croix*, Seigneur de Castries.

III. JACQUES D'ANGLARS, Chevalier, troisieme fils de JEAN, & de *Luce de Chasseron*, eut en partage la seigneurie du Quartier, & y fit bâtir un château qu'il nomma *Anglars le nouveau*. Il épousa, en 1483, par contrat passé devant Josse Boisjallot, Notaire à Riom, Demoiselle *Marie de Roche-Dragon*, fille de Messire *Philibert de Roche-Dragon*, Baron dudit lieu, & de *Marguerite de Barbançon*, dont : — 1. GUILLAUME, Abbé de Ménat, ordre de S. Benoît, après GUI D'ANGLARS, son oncle; — 2. PIERRE, qui suit; — 3. GUI, Abbé de Ménat, après la mort de son frere, & nommé au prieuré d'Aubigny-sur-Saudre; — 4. & MADELEINE, mariée à Messire *de la Cevele*, Chevalier, Seigneur de la Chau, Bailli & Gouverneur du Comté d'Auvergne.

IV. PIERRE D'ANGLARS, Chevalier, épousa, par contrat passé devant Frapon, Notaire, le 4 Février 1520, Demoiselle *Avoise de Tabou*, fille de Messire *Jean de Tabou*, Chevalier, Seigneur de Ferriere & de Cresancy en Berri (premier Ecuyer de FRANÇOIS I.), & de Dame *Perrine de Vendômois*. Dans son contrat de mariage, *Gilbert de Roche-Dragon* prend la qualité de son oncle paternel, & l'admet à la succession de toute la terre de Roche-Dragon. Les enfans de PIERRE D'ANGLARS furent : — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. BONNAVENTURE, rapporté ci-après; — 3. & 4. JEAN & ANNET; — 5. GUI, Prieur d'Aubigny-sur-Saudre, Abbé de Ménat, & Aumônier du Roi, qui mourut en allant prendre possession de l'archevêché de Tours; — 6. & FRANÇOISE D'ANGLARS, mariée, avec la qualité de *Dame de Saint-Victor*, à *Jacques de Senneterre*, Chevalier, Baron de Graulieres, dont postérité.

V. CLAUDE D'ANGLARS, Chevalier, premier Homme-d'armes de la Compagnie du Duc de *Vendôme*, & premier Maître-d'hôtel du Roi de Navarre, épousa, par contrat passé devant Thibaut, Notaire à Beaujeu, en Berri, le 28 Février 1558, Demoiselle *Renée de Mesnil-Simon*, dont : — JACQUES D'ANGLARS, marié, par contrat du 2 Avril 1578, passé devant Bras, Notaire à Montaigu, à *Jacqueline de Séville*.

V. BONNAVENTURE d'ANGLARS, Chevalier, second fils de PIERRE & *d'Avoise de Tabou*, se maria, & eut pour fils :

VI. SÉBASTIEN D'ANGLARS, Chevalier, Baron de Roche-Dragon, qui épousa Demoiselle *N..... du Mesnil*, dont : — 1. GUI, qui suit; — 2. SÉBASTIEN, Chevalier, Seigneur, Comte de Chatelu, & Seigneur de

Saint-Pierre ; — 3. & ANNE D'ANGLARS, mariée à Messire *François de Berthier*, Marquis de Pinsaguel, en Languedoc.

VII. GUI D'ANGLARS, Chevalier, Baron de Roche-Dragon, épousa Demoiselle *Jeanne de Nicolaï.*

Les Armes : *d'Azur, au Lion de Gueules.*

APREMONT, en Lorraine. GÉRARD D'APREMONT, Seigneur de Marcheville, épousa, vers l'an 1545, *Guillemette du Châtelet*, fille de *Claude* I. du nom, & d'*Hélene de Roucy*. Ce GÉRARD D'APREMONT étoit fils de GÉRARD & de *Dion de Ludres*, & petit-fils de GEOFFROI D'APREMONT & de *Jeanne des Armoises* ; lequel avoit pour pere JACOB D'APREMONT, Seigneur de Marcheville & de Watronville, en 1458, marié à *Anne de Choiseul*, dite d'*Aigremont*, fille de *Guillaume de Choiseul* & de *Catherine de Clermont.*

Cette Maison d'APREMONT, quoique très-noble, n'est pas, dit *Dom Calmet*, dans sa *Généalogie de la Maison du Châtelet*, une branche de celle qui porte : *de gueules, à la croix d'argent*. Elle venoit d'un Seigneur nommé WARIN, qui avoit sa maison proche du château d'Apremont, ainsi que l'apprennent d'anciennes chartes où ce WARIN est appellé *de medio castro.* Elle a été surnommée *aux Merlettes*, tant pour la distinguer de l'autre, que parce que ses anciennes armes étoient : *d'argent, à 3 merlettes*, ou plutôt *3 corbeaux de sable, posés 2 & 1, & une bordure engrêlée de gueules.*

ARTOIS. Ce Comté a fait partie de l'héritage du dernier Duc *de Bourgogne*, & n'est revenu à la France que par le droit de conquête. *Robert II* Comte d'Artois, mourut en 1302. Il avoit eu un fils nommé *Philippe*, qui mourut avant lui, en 1298, laissant de *Blanche de Bretagne*, sa femme, un fils nommé ROBERT III. Il semble que cet enfant devoit hériter du Comté d'*Artois* ; mais sa tante *Mahaud d'Artois*, qui avoit épousé le Comte de *Bourgogne*, le lui disputa, prétendant que la représentation n'avoit pas lieu en Artois, & que comme elle étoit fille de *Robert II*, elle devoit exclure *Robert III*, son petit-fils. Lorsque ce procès s'éleva, *Philippe-le-Bel* étoit sur le trône ; il adjugea le Comté d'*Artois* à *Mahaud*, qui prit possession de cette Province, & en même-tems du titre, des honneurs & du rang de *Pair de France*, & en fit en personne les fonctions au sacre des trois Rois, fils de *Philippe-le-Bel*, dont les deux derniers étoient ses gendres. Elle assista & donna sa voix dans plusieurs Parlemens & Jugemens des Pairs. Elle mourut en 1329, après ces deux gendres, la seconde année du regne de *Philippe-de-Valois*. Son fils étant mort avant elle, sans postérité, le Comté d'*Artois* passa à la veuve de *Philippe-le-Long*, qui avoit une fille que *Philippe-de-Valois* avoit exclue de la Couronne, mais à qui il ne vouloit point refuser le Comté d'*Artois.*

ROBERT D'ARTOIS, III du nom, voulut en vain réclamer ses droits ; on ne daigna pas l'écouter. Alors réduit au désespoir, il commit une grande faute ; ce fut de fabriquer ou faire fabriquer des titres faux qu'il produisit en sa faveur ; mais loin de lui être utile, cette infidélité fit prendre à son affaire

une très-mauvaise tournure ; de civile qu'elle étoit, elle devint criminelle, *Robert d'Artois* fut jugé par une Cour des Pairs convoquée, assemblée & présidée par le Roi, en 1331. Le cérémonial & les pieces de l'instruction de ce procès, qui nous restent encore, sont un des monumens des plus curieux & des plus intéressans de l'histoire de notre Monarchie. Enfin la Cour suffisamment garnie de Pairs, le Roi y séant en son Lit de justice, déclara les pieces produites par le Comte d'*Artois*, fausses & faussement fabriquées. Deux femmes accusées & convaincues d'y avoir travaillé, furent brûlées vives; & le Prince contumax, après avoir été sommé & ajourné jusqu'à quatre fois, par des Chevaliers & des Conseillers, fut banni à perpétuité du royaume, & ses biens confisqués. Au reste ils ne consistoient plus que dans le comté de Beaumont-le-Roger & la seigneurie de Conches.

Ce fut alors que *Robert d'Artois* passa en Angleterre, servit avec zele la cause du Roi *Edouard* contre *Philippe-de-Valois.* Ce dernier Monarque étoit pourtant son beau-frere. La femme de ce malheureux Prince resta en France, & y mourut en prison, près de 20 ans après que son mari fut mort des blessures qu'il reçut en Bretagne, en défendant la cause du Comte *de Montfort.* Sa postérité subsista encore pendant trois générations, & ne finit qu'en la personne de son arriere petit-fils, mort en 1472, Comte *d'Eu*, Pair de France, & reconnu incontestablement pour Prince du Sang, mais sans que cette branche de la Maison Royale ait jamais pu recouvrer le Comté d'Artois, qui est revenu à la France, comme nous l'avons dit, par droit de conquête; dont le second frere du Roi régnant, LOUIS XVI, porte le titre; qualification qui lui a été donnée par LOUIS XV, son aïeul.

AUBER (D') : famille originaire de Normandie, & établie depuis en Agenois, qui, par la perte des monumens de son ancienneté, dans un incendie arrivée en 1581, dans la maison de RAIMOND D'AUBER (auteur du IV[e] degré), ne peut aujourd'hui remonter sa filiation qu'à JEANNOT ou JEAN D'AUBER, qui suit; cependant, cette famille possede encore des titres antérieurs à cet époque, 1°. un acte consenti par Roualard Jusicq, du 3 Juillet 1277, par lequel il donne à honorable & brave homme CONSTANTIN D'AUBER, les fiefs de Peyrelongue, situés dans les jurisdictions de Marmande & de Sainte-Bazeille. & 2°. contrat de fondation, consenti par la Dame de Jusicq, de la ville de Saint-Macaire, en faveur d'honorable homme PEYS ou PIERRE D'AUBER, du 13 Septembre 1369, pour une dîme inféodée sur la cure de Sainte-Bazeille, qui fait aujourd'hui partie des biens de cette famille.

I. JEANNOT ou JEAN D'AUBER, Ecuyer, Seigneur de Peyrelongue, demeurant à Marmande, qui fit hommage, le 26 Mars 1478, à *Alain*, Seigneur d'Albret, de ce qu'il tenoit de lui en plein fief dans sa Seigneurie de Saint-Bazeille, & mourut en 1511, suivant un acte où il est qualifié *le Seigneur noble Jeannot d'Auber*, lequel justifie qu'il eut pour fils : — 1. PEYS ou PIERRE, qui suit ; — 2. & ARMAND D'AUBER, vivant le 17 Décembre 1479, dont on ignore la destinée.

II. PIERRE D'AUBER, Seigneur de Peyrelongue, nommé, ainsi que son pere, dans un acte du 21 Octobre 1498, est qualifié *noble Seigneur de Fuis* (c'est-à-dire, *de Fief*) PEYS AUBÉ, dans un autre acte du 11 Décembre 1516. De sa

femme dont le nom eſt inconnu, il eut pour fils ARNAUD D'AUBER, qui ſuit.

III. ARNAUD D'AUBER, Ecuyer donna procuration, le 4 Janvier 1539, à *Philippe* & *Guillelm de Mélet*, natifs de la ville de Gontaut en Agenois, & demeurant alors à Chalé en Normandie, pour recouvrer en ſon nom la ſucceſſion qui lui étoit avenue de la maiſon noble d'Auber, qui étoit en la Seigneurie de Saint-James-de-Beuvron en Normandie; & ce, par le décès des Seigneurs de ladite maiſon, qui tenoit ledit nom D'AUBER, & comme deſcendant de la lignée de ladite maiſon & d'un nommé GUILLELM D'AUBER, qui vint demeurer au pays d'Agenois & en la ville de Marmande. Il fit ſon teſtament, le 19 Avril 1545, par lequel il voulut être enterré dans l'égliſe de Notre-Dame de la Chapelle Saint-Blaiſe de Marmande, & mourut en l'année 1559. Ce teſtament porte qu'il étoit marié depuis 32 ans avec *Catherine de Madaillan*, dont il eut: — 1. PIERRE, marié lors du teſtament de ſon pere, avec *Catherine d'Armantieu*, fille de *Jean*; — 2. RAIMOND, qui ſuit; — 3. FRANÇOIS D'AUBER, qualifié Chevalier, Seigneur de Peyrelongue, Gouverneur pour le Roi de la ville de Cental en Piémont, dans un acte du 28 Mai 1555, fit la ſeconde branche, éteinte dans FRANÇOIS D'AUBER DE MADAILLAN, Ecuyer, ſon arriere petit-fils, maintenu dans ſon ancienne nobleſſe, le 7 Mars 1667, par ordonnance du Lieutenant général en l'Amirauté de Guyenne, Commiſſaire-Subdélégué de M. Pellot, Intendant de cette province. Ce FRANÇOIS D'AUBER, Chevalier, fut nommé par le Roi HENRI II, le 10 Juillet ſuivant, Capitaine d'une compagnie de 300 hommes de pied, dont on lui trouva la qualité, ainſi que celle de Chevalier & Gouverneur de Cental en Piémont, dans un autre acte du premier Février 1556; ſoutint, en 1558, le ſiege de cette ville contre les Impériaux, auxquels il fut cependant obligé de céder, & ſervit avec beaucoup de diſtinction dans les guerres de ſon tems: il avoit été nommé, le 7 Septembre 1550, Capitaine de Saint-Michel en Piémont, par lettres d'HENRI II, Roi de France. On le trouve compris, avec PIERRE & RAIMOND D'AUBER, ſes freres, dans la convocation des nobles du ban & arriere-ban de la ſénéchauſſée d'Agenois, du 16 Mars 1557, & il obtint, le 26 Mars 1558, conjointement avec eux, une ordonnance du Lieutenant-général de la ſénéchauſſée de Bazadois, par laquelle ils furent employés au rôle & cotiſés à la contribution dudit ban & arriere ban de cette ſénéchauſſée; — 4. JEAN, qui ſe rendit recommandable par ſa valeur, ſous le regne d'HENRI II, dans les guerres du Piémont, & étant monté le premier à l'aſſaut, au ſiege de Villeneuve, y fut tué d'un coup de piſtolet qu'il reçut à la tête, le 6 Avril 1554, n'étant âgé que de 25 ans; — 5. CATHERINE, mariée, lors du teſtament de ſon pere, vivante encore le 23 Octobre 1571; — 6. VIDALLE, femme de *Jean Baſin*, & morte, lors du teſtament de ſon pere; — 7. & MARGUERITE D'AUBER, auſſi mariée.

IV. RAIMOND D'AUBER, Ecuyer, mourut avant le 3 Mars 1582, ſuivant une enquête faite le même jour & le 15 du même mois, en l'auditoire royal de Marmande, dans laquelle les témoins qui y comparurent, dépoſerent que ſes papiers, livres & autres meubles avoient été brûlés dans un incendie arrivé dans ſa maiſon, au mois d'Août de l'année précédente. Il avoit fait ſon teſtament, le 3 Avril 1573, par lequel il déclara que, de ſon mariage

avec *Marguerite de Beaupuy*, encore vivante, ledit jour 3 Mars 1582, & qu'il avoit épousée avant le 31 Décembre 1557, il avoit eu pour enfans: — 1. PIERRE, Capitaine d'une Compagnie de gens de pied dans l'armée du Maréchal de Biron, & Lieutenant du Comte de Laugnac, Mestre-de-camp de dix compagnies entretenues pour le service du Roi; — 2. ALEXANDRE, qui suit; — 3. 4. 5. & 6. MARGUERITE, ANNE, MARIE & MARTHE D'AUBER, dont on ignore la destinée.

V. ALEXANDRE D'AUBER, Ecuyer, Seigneur de Peyrelongue, Consul de la ville de Marmande, le 21 Mai 1605, fit faire une enquête, le 18 Décembre 1606, devant le Juge de Marmande, député en cette partie par les Commissaires nommés par le Roi pour la recherche des francs-fiefs, dans laquelle les témoins qui y furent appellés, déposerent *que ses prédécesseurs étoient issus de la maison noble d'Auber de Normandie*, & obtint en conséquence, le 10 Janvier 1607, une sentence du Commissaire député pour les francs-fiefs, par laquelle il fut déclaré exempt du paiement de ces droits, *attendu sa qualité & extraction noble, & de ses prédécesseurs, justifiée par cette enquête & pieces énoncées en la Sentence.* Il fit hommage au Roi, comme Duc d'Albret, le 4 Mars 1613, des biens & fiefs nobles qu'il possédoit dans la seigneurie de Sainte-Bazeille; fut nommé premier Consul de la ville de Marmande, le 1er Janvier 1627, & ayant été convoqué au ban & arriere-ban d'Agenois, il fut déchargé du service personnel, à cause de celui que ses enfans rendoient alors au Roi. Il avoit épousé, par articles sous seings-privés, du 29 Avril 1597, reconnus le 5 Juin suivant, *Marie Pigousset*, fille d'*Antoine*, Ecuyer, *& de Jeanne Marrens*, & fit avec elle un testament mutuel, le 6 Février 1639, par lequel ils déclarerent avoir alors pour enfans: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. JACQUES, Ecuyer, né à Marmande, mort au siege de Fontarabie, où il servoit, comme volontaire, suivant un certificat du 14 Août 1628, n'est point nommé dans ce testament; — 3. & ANDRÉ, lequel est nommé dans le testament de son pere, qui déclare dans cet acte, *qu'il étoit alors à la guerre pour le service du Roi.* Il fut fait, le 12 Juillet 1641, Enseigne d'une compagnie entretenue dans les Etats d'Hollande pour le service de Sa Majesté, où il mourut.

VI. GUILLAUME D'AUBER, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Peyrelongue, élu troisieme Consul de la ville de Marmande, pour l'année 1630, obtint, le 17 Mars 1631, un arrêt du Parlement de Bordeaux, qui ordonna que la sentence des Commissaires députés pour les francs-fiefs, rendue le 10 Janvier 1607, en faveur d'ALEXANDRE D'AUBER, son pere, sortiroit son plein & entier effet. Le 30 Mai 1633, plusieurs particuliers de cette ville lui donnerent une attestation comme *il avoit porté les armes pour le service du Roi aux sieges de Nérac, Montauban, Clérac, Monhurt & Tonnens;* & ce, tant en qualité d'Enseigne d'une compagnie de gens-de-pied, qu'en celle de Volontaire. Il fut nommé premier Consul de la ville de Marmande pour l'année 1640; fit hommage au Roi, comme Duc d'Albret, le 24 Septembre 1646, des biens nobles, fiefs & rentes qu'il possédoit en la jurisdiction de Sainte-Bazeille, dans la mouvance de ce Duché; testa conjointement, le 1er Mars 1663, avec *Isabeau Robert,* qu'il avoit épousée par articles sous seings-

privés du 5 Août 1623, reconnus le même jour, fille de *Pierre*, Juge-Royal de Sainte-Bazeille; donna procuration, le 2 Juillet 1666, à son fils aîné pour représenter au Subdélégué de M. *Pellot*, Intendant de Guyenne, les titres & arrêts de maintenue de leur Noblesse, & mourut le 12 Juin 1668, ayant eu de sa femme, morte avant le 1er Mars 1664, date du codicile qu'il avoit fait : — 1. François, qui suit ; — 2. N....., lequel servit, en qualité de Lieutenant d'une compagnie de gens-de-pied, dans le régiment de Guyenne; — 3. Anne, mariée, par contrat du 22 Juin 1647, avec *David de Lalyman*, Avocat en la Cour, Juge-Bailli Civil & Criminel de la ville de Marmande; — 4. Marguerite, alliée par contrat du 24 Janvier 1660, à *Bernard du Clos*, Avocat au Parlement de Bordeaux, natif & habitant de Sainte-Livrade; — 5. & 6. Marie & Marthe d'Auber, dont on ignore la destinée.

VII. François d'Auber, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Peyrelongue, fut maintenu dans son ancienne Noblesse, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendu le 17 Mars 1670, & fit son testament, le 29 Septembre 1690, par lequel il voulut être enterré à Marmande, dans la chapelle de l'église paroissiale de Notre-Dame, où étoit la sépulture de ses prédécesseurs. Il épousa 1°. par contrat du 8 Mai 1659, *Jeanne Brau*, fille de *Jean*, Procureur du Roi, & Consul de la ville de Gontaut en Agenois, & de *Vivienne de Guigne*; & 2°. avec *Marie-Foi de Cours de Thomaseau*, morte sans enfans, fille de *Jean-Raimond de Cours*, Ecuyer, Seigneur de Pingiraud & de Thomaseau, Conseiller, Maître-d'hôtel ordinaire du Roi, Capitaine d'une compagnie, pour le service de Sa Majesté, dans les Isles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat de Lérins, en Provence, Capitaine des Gardes du Duc d'Angoulême, & de *Marie de Guyon*, sa femme. Du premier lit vint un fils unique, nommé

VIII. Guillaume d'Auber, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Peyrelongue, qui fit hommage au Duc de Bouillon, comme Duc d'Albret, le 13 Juin 1727, des biens nobles, fiefs & rentes qu'il possédoit dans la mouvance de ce Duché, en la jurisdiction de Sainte-Bazeille. Il épousa, par articles sous seings-privés, du 30 Juillet 1686, reconnus le 15 Août suivant, *Marie Malartic*, fille de *François*, de la ville de Bordeaux, & de *Catherine de Laura*. Elle mourut à Marmande, le 13 Mai 1745, âgée d'environ 80 ans, & son mari, le 15 Janvier 1748. De leur mariage sont sortis: — 1. François, qui suit; — 2. David, Ecuyer, qualifié *Chevalier*, dans le testament de François d'Auber, son aïeul, du 29 Septembre 1690, naquit le 2 Novembre 1689, & mourut Capucin; — 3. Louis, Ecuyer, né le.........; tint sur les fonts de batême Marguerite d'Auber, sa sœur au mois de Juillet 1702, & Joseph d'Auber, son frere, au mois d'Octobre 1703; fut fait Cornette au régiment de Marcillac, le 24 Mars 1711, & mourut en Savoie, en 1712; — 4. Jean-Batiste, né le 18 Février 1691, mort au berceau; — 5. François, Ecuyer, né le 8 Mars 1694, successivement Lieutenant dans le régiment de Poitou, infanterie, en 1713, Capitaine en 1734, & Chevalier de Saint-Louis, le 10 Octobre 1745, s'est retiré à Marmande avec une pension du Roi de 500 liv.; — 6. Alexandre, Ecuyer, né le 24 Septembre 1696, Lieutenant de cavalerie au

au régiment de Montrevel, le 11 Avril 1720, mort à Marmande; — 7. PIERRE, Ecuyer, né le 7 Avril 1699, mort en bas-âge; — 8. LÉON-IGNACE, Ecuyer, Sieur de Beaupuy, né le 19 Avril 1700, a épousé, le 20 Juin 1741, *Marie la Lanne*, de la ville de Marmande, dont sont issus : — (*a*). JOSEPH D'AUBER DE PEYRELONGUE, Ecuyer, né le premier Février 1745; — (*b*). MARIE-FOY, née le 27 Mars 1743; — (*c*). & MARIE-JEANNE, née le 20 Décembre 1775; — 9. JOSEPH, Ecuyer, né le 27 Octobre 1703, nommé d'abord Lieutenant de Milice, le premier Janvier 1734, Cornette dans le régiment de Vogué, le 12 Juillet 1735, Lieutenant le 20 Août suivant, Aide-Major le 14 Novembre 1738, Capitaine le 30 Octobre 1743, & Chevalier de Saint-Louis le 7 Décembre 1752, a obtenu une pension du Roi le 18 Juillet 1760; — 10. CATHERINE-MARIE, née le 5 Août 1687, mariée, à Marmande, le 8 Février 1719, avec *Joseph le Doux de Montigni*, Baron & habitant de Saint-Aman, au diocèse d'Auch, où elle est morte; — 11. MARIE-FOY, née le 28 Septembre 1697, & tenue sur les fonts de batême, le premier Octobre suivant, par JEAN-FRANÇOIS D'AUBER, Ecuyer, Sieur de Madaillan; — 12. & MARGUERITE D'AUBER, née le 8 Juillet 1702.

IX. FRANÇOIS D'AUBER DE PEYRELONGUE, Ecuyer, Seigneur de Peyrelongue, né le 30 Août 1688, nommé Cornette de cavalerie, le 16 Décembre 1703, Lieutenant le 21 Décembre 1707, Chevalier de Saint-Louis le premier Février 1732, Aide-Major du régiment de Vogué le 28 Avril 1733, Capitaine & Major le premier Mars 1734, s'est retiré du service le premier Février 1744, avec une pension de 600 liv. de son mariage, contracté le 9 Juillet 1744, avec *Catherine Cloupeau*, fille de *Jean Cloupeau de la Peyrere*, Bourgeois & ancien Jurat de la ville de Marmande, & de *Marie Héraud;* duquel mariage sont issus : — 1. JEAN-BATISTE, qui suit; — 2. FRANÇOIS, Ecuyer, né le 27 Septembre 1748, Capitaine d'artillerie, établi aux Sables d'Olonne, marié avec la Comtesse *de Bessai*, veuve de M. de Bessai, Capitaine de haut bord; — 3. JEAN-URBAIN, Ecuyer, né le 14 Mai 1752, Prêtre & Docteur en théologie; 4. GUILLAUME, Ecuyer, mort le 10 Juillet 1745; — 5. & MARIE, née le 18 Février 1751, mariée avec *Guillaume de Lamouroux*, Gendarme de la garde du Roi, Commissaire-Contrôleur des Guerre.

X. JEAN-BATISTE D'AUBER, Marquis de Peyrelongue, Ecuyer, né le 29 Novembre 1746, reçu Page du Roi en sa petite écurie, sur les preuves de son ancienne noblesse, faites le 7 Juin 1762; Mousquetaire de la seconde compagnie, le premier Juillet 1765; Ecuyer du Roi, le 13 Septembre 1778; Capitaine au Régiment du Roi, cavalerie, le 13 Septembre 1779; Chevalier de Saint-Louis, avec le brevet de Marquis & le rang de Lieutenant-Colonel, le 8 Mai 1785.

Les armes : *d'azur, à un pal d'argent accosté de 4 étoiles d'or, posées 2 de chaque côté, l'une au-dessus de l'autre, au chef de gueules, chargé d'une fasce ondée d'argent.*

AUBERJON (D') : famille noble du diocèse de Narbonne en Languedoc, actuellement à Limoux en Razès, & connue dans cette province, depuis le milieu du XVI[e] siecle.

I. LOUIS D'AUBERJON, qualifié *noble*, Seigneur de la Chevaliniere, qu'on croit venu de l'Isle de France, fut singuliérement protégé par les

Dames Madeleine & Eléonore de Bourbon, tantes du Roi HENRI IV, & successivement Prieures de Prouilles. Cette famille conserve plusieurs lettres que ces Princesses lui écrivirent; d'où il résulte que ces Dames étoient portées à lui faire beaucoup de bien, & l'honoroient de leur correspondance. Il fit différentes acquisitions aux environs de Prouilles, depuis 1752 jusqu'à son décès, entr'autres du domaine de Pechgausy, que lui vendit la famille de Sabbatier, auquel il donna le nom de la Chevaliniere, & fut enterré le 14 Novembre 1555, dans la Chapelle de Saint-Eloy de Fanjaux, où toute sa postérité eut droit de sépulture. Il avoit épousé, en 1549, *Lisette Sabbatier*, morte en 1611, fille de feu *François*, & de *Catherine Julien*, veuve de Jean Garrigue; celle-ci fille de noble *Bernard Julien*, Seigneur de Saint-Martin-le-Vieux & de Lausil, & de *Juliane Vilarde*. Le 28 Mai 1552, ledit d'AUBERJON donna quittance de la dot de son épouse devant Pierre Valette, Notaire de Fanjaux; & ladite *Julien* testa, en 1559, devant le même Notaire. Leurs enfans furent: — 1. ANTOINE, d'abord donataire da *Catherine Julien*, son aïeule, par acte du 3 Décembre 1556, passé devant ledit Notaire, & ensuite héritier d'elle en 1559. Il testa, en 1573, en présence de son pere, mourut sans lignée; — 2. CHARLES, mort sans alliance; — 3. FRANÇOIS, tué par les Huguenots en 1587; — 4. JEAN, qui suit; — 5. ELÉONORE, épouse de *Pierre de Falgons de Saissac*, mentionnée dans un acte retenu par Montanier, Notaire de la Force, en 1623: elle laissa postérité; — 6. & 7. MADELEINE & MARGUERITE D'AUBERJON, reçues Religieuses à Prouille, suivant des actes passés les 21 Août 1560, 9 Octobre 1569 & 8 Novembre 1579, devant Monteil, Notaire de Montoulieu, & Valette, Notaire de Fanjaux.

II. JEAN D'AUBERJON, qualifié *noble*, comme son pere, Seigneur de la Chevaliniere, servit dans les compagnies franches de Mirepoix, ainsi qu'il appert d'un certificat du Marquis de Mirepoix, de l'an 1618; testa le 19 Décembre 1625, & avoit épousé, par contrat du 20 Décembre 1582, passé devant Libéral Valette, Notaire de Fanjaux, *Isabeau Marion*, morte le 19 Novembre 1598, fille de feu noble *Jean Marion*, Seigneur du Maza & de Gaja, & de *Marie de Restes*; celle-ci fille de *Philippe* & de *Marguerite Pradines*. De son mariage il laissa: — 1. JEAN-FRANÇOIS: qui suit; — 2. LOUISE, morte sans alliance; — 3. & MARIE DIANE D'AUBERJON, laquelle testa, le 11 Janvier 1632, devant Ribairan, Notaire de Villasavary, en faveur de son frere.

III. JEAN-FRANÇOIS D'AUBERJON, Seigneur de la Chevaliniere, eut, en 1598, après le décès de sa mere, des discussions avec Jacques & Bernard Marion, ses cousins, au sujet d'un accord passé le 16 Juillet 1592, entre Florette Vidal, mere desdits Marion, & JEAN D'AUBUSSON, son pere. Il épousa, par contrat du 14 Janvier 1629, passé devant Milhau, Notaire de Fanjaux, *Françoise Marion* fille de noble *Raimond*, Sieur de Las Courtines, & de *Catherine Ogier*. Il est fait mention d'eux dans un testament de Gloriande de Loubens-Verdale, fille de François, Seigneur de Marceillas, & seconde femme dudit *Raimond Marion*. JEAN-FRANÇOIS D'AUBERJON testa, le 27 Août 1667, devant Senesse, Notaire de Mirepoix, & fit deux codicilles les 12 Janvier & 27 Août 1668. Ses enfans furent: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. RAIMOND, tige de la seconde branche, rapportée après celle de son aîné; — 3. GLORIANDE, filleule de ladite de Loubens.

& épouse de noble *Gabriel Capriol*, Seigneur de Paira, qui donna quittance de la dot de sa femme le 4 Juillet 1658, devant *Gourry*, Notaire de Fendeille; — 4. & JEANNE, mariée à *Simon de Jean*, à Fanjaux.

IV. PIERRE D'AUBERJON, Seigneur de la Chevaliniere, épousa, le 12 Septembre 1670, *Louise de Nobles*, fille de *Jean*, Seigneur d'Esplas & de Saint-Amadour, & de *Marguerite d'Orbessan*. Il testa, le 23 Novembre 1682, devant *Valette*, Notaire de Fanjaux, & mourut la même année, laissant de son mariage, — 1. PIERRE, qui transigea, le 6 Décembre 1694, devant *Albigès*, Notaire de Montréal, avec *Françoise Marion*, son ayeule, & mourut sans lignée; — 2. & MARIE qui suit.

V. MARIE D'AUBERJON, épousa *Léon d'Orbessan-de-Saint-Aulaire*, Capitaine de Cavalerie au régiment d'Aumont, auquel elle porta le domaine de la Chevaliniere. Elle en a eu — *François d'Orbessan*, qui testa le 7 Avril 1771, & a fait son héritier ANTOINE D'AUBERJON, quatrieme fils de JEAN, & de feue *Marguerite d'Andrieu*, sa premiere femme.

Deuxieme Branche.

IV. RAIMOND D'AUBERJON, second fils de noble JEAN-FRANÇOIS & de *Françoise Marion*, s'établit à Gramasis en Razès, où il se maria. Il donna quittance à PIERRE, son frere, le 19 Juin 1670, devant *Sauret*, Notaire à Castelnaudary; fut maintenu dans sa noblesse par M. *de Lamoignon*, le 3 Novembre 1697, testa, le 6 Mars 1701, devant *Albigès*, Notaire de Montréal, & mourut en 1703. Il avoit épousé, par contrat du 12 Février 1670, passé devant *Antoine*, Notaire à Fanjaux, *Susanne Dumas*, fille de *Jean* & d'*Isabeau de Tourdes*, dont: — 1. JEAN D'AUBERJON, Garde-du-Corps du Roi, dans la Compagnie de Noailles, suivant son congé de retraite & un certificat signé *Saint-Viane*, Maréchal-de-Camps, du 26 Mars 1697, & mort sans lignée de son mariage avec *N..... Brugelès*; — 2. LOUIS, tuteur de JEAN, son petit-neveu, & mort sans alliance; — 3. FRANÇOIS, qui suit; — 4. LOUISE, morte fille; — 5. & JEANNE, femme de noble *Gaspard de Bault*, résidant à Ferrand en Razès.

V. FRANÇOIS D'AUBERJON épousa, le 24 Janvier 1706, *Susanne de Lasset*, fille de noble *François*, Seigneur de Gaja, & de *N...... de la Roque-Fontiès*. Il mourut peu après, & son épouse en 1713, laissant:

VI. JEAN D'AUBERJON, marié 1°. par contrat du 10 Avril 1731, passé devant *Castel*, Notaire de Limoux, à *Marguerite d'Andrieux*, morte le 23 Juin 1747, fille de *Martin*, Juge Criminel à Limoux, & de *Marie-Anne de Fonds*; & 2°. par contrat du 25 Avril 1747, passé devant *Bentajou*, Notaire de Limoux, à *Anne de Fonds*, fille de *Guillaume de Fonds*, Conseiller du Roi au Sénéchal de Limoux, & d'*Isabeau de Barry*. Du premier lit sont sortis: — 1. MARTIN D'AUBERJON, Officier au régiment de Béarn en 1746, réformé en 1748, puis Officier dans Royal-Artillerie, & Commandant l'Artilllerie aux Isles Sainte-Marguerite, mort sans lignée, le 3 Octobre 1761; — 2. & 3. JEAN & HIPPOLITE, morts jeunes; — 4 ANTOINE, qui suit; — 5. & 6. MARIE-ANNE & ISABEAU, Religieuses à

Prouille, reçues, l'une en 1752, & l'autre en 1758. Et du second lit : — 7. SUSANNE, femme de noble *Jacques de Caſſagnan*, à Limoux.

VII. ANTOINE D'AUBERJON, Chevalier, Seigneur de la Chevaliniere, (dont il a hérité par le teſtament du 7 Avril 1771, de noble *François d'Orbeſſan*, fils de *Léon d'Orbeſſan de Saint-Aulaire*, & de MARIE D'AUBERJON, ci-devant mentionnés); eſt entré jeune au ſervice; a été fait Lieutenant de Milice en 1746, ſous-Lieutenant au régiment de Monaco en 1748, Lieutenant en 1751, Capitaine en 1755, Chevalier de Saint-Louis en 1771, & eſt retiré du ſervice. Il a épouſé, par contrat du 6 Janvier 1772, *Jeanne-Marie d'Uſton*, fille de noble *Jean*, Seigneur de Saint-Martin, d'Arſe & la Peyre, & de *Marie Rouch*, dont ſont iſſus : — 1. JEAN-ANTOINE-PAUL-SERGE D'AUBERJON, né le 12 Décembre 1773; — 2. JEAN-PIERRE, né le 1er. Janvier 1775; — 3. ANTOINE-FRANÇOIS-MARIE, né le 4 Octobre 1777; — 4. ELISABETH-MARQUETTE-JACQUETTE, aînée du précédent, née le 23 Avril 1776.

Les Armes : *d'azur, à ſix beſans d'or, poſés 3, 2 & 1*. On préſume que cette famille pourroit bien être iſſue des AUBERJON-MURINAIS du Dauphiné, quoique ſes armes ſoient différentes. On n'en trouve aucun veſtige ; mais ce qui ſemble autoriſer cette préſomption, c'eſt que le nom d'AUBERJON n'eſt point commun.

AUBERT, ancienne famille noble, originaire du Poitou, & actuellement établie en Tourraine, qui a produit en original, au Juge-d'Armes de France, les titres juſtificatifs de ſa nobleſſe, depuis GEORGES AUBERT, Ecuyer, Seigneur de Saint-Georges, du Petit-Thouars, &c., lequel entra fort jeune au ſervice, & y périt avant que d'avoir pu recouvrer tous les anciens titres de ſa famille, qui avoient été pillés par les Huguenots pendant ſes longues abſences & les voyages qu'il avoit faits dans les Cours étrangeres, pour exécuter les ordres du Roi LOUIS XIII.

I. GEORGES AUBERT, dit *le Capitaine Saint-Georges*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Georges, du Petit-Thouars, de la Foreſt, de Raſſay, de Fournieux, *aliàs* de Fourneyeux, du Château de Saint-Germain-des-Prés-lès-Cande, & Fondateur de l'égliſe de ce lieu, né à Poitiers, ſur la fin du XVe. ſiecle, fut, le 7 Avril 1631, Capitaine de pied dans le régiment de Greulich-Collaviſch, au ſervice de l'Empereur, ſuivant un certificat que lui donna, le 22 Avril 1632, *Jean-Chriſtophe Lobbel*, Colonel d'un Régiment. Il eſt qualifié *Gentilhomme François* dans un paſſe-port daté de Vienne, le 6 Mai ſuivant, que lui donna *Jean Cébéret*, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Etat, & Réſident, pour le ſervice du Roi, près l'Empereur, pour ſe retirer en France; obtint un nouveau paſſe-port, le 30 Juin 1634, pour aller à Vienne & en Siléſie, & encore un autre de l'Empereur, le 6 Juillet ſuivant, pour aller trouver en Siléſie le Maréchal-de-Camp & Colonel *Rudolph de Colorédo*. Sa Majeſté Impériale le commit encore, le 31 du même mois, pour aller au camp Impérial devant Ratiſbonne, & le 7 Septembre de la même année, pour aller en Siléſie : il ſervoit alors dans le Régiment de Colloredo; mais il ſe fixa, peu de tems après, au ſervice de

France, où il se distingua par plusieurs négociations importantes. Il fut envoyé en Allemagne par ordre du Roi LOUIS XIII, le 18 Juillet, 1635, & en Suisse le 19 Août suivant, pour traiter, avec le Baron *de Kunig*, du Canton de Fribourg, sur les articles de paix envoyés de Chantilly à ce Baron, lequel donna audit Capitaine Saint-Georges un plein-pouvoir signé de lui à Bade, le 18 Octobre de la même année, pour traiter avec le Roi sur les mêmes articles de paix. Il obtint, le même jour, un passe-port des Consul & Sénat de Bade, & fut ensuite envoyé à Vienne & en Hongrie, pour conférer avec le Comte de Traumstorf, Ministre du Roi de Hongrie, sur la paix générale entre les Princes Chrétiens. Quoique chargé de différentes commissions de confiance de la part de la Cour de France, il fut toujours attaché au service de celle de Vienne; car dans un passe-port qu'il obtint, le 13 Septembre 1637, du Baron de *Kunig*, il y est qualifié *très-noble & très-illustre Seigneur de Saint-Georges, Capitaine au service de Sa Majesté Impériale*. Il paroit cependant que depuis il s'attacha entiérement au service de France, ayant été nommé, le 25 Mars 1644, à une place d'Exempt des Gardes-du-Corps du feu Roi. Il épousa, par contrat du 21 Juin 1642, célébration du 14 Juillet suivant, *Marie de Buisine*, sœur de *Jacqueline*; femme de *François de Gaignard*, Ecuyer, Sieur des Places, & mourut, suivant un mémoire de famille, en 1648, d'un coup de coude qu'il reçut dans le creux de l'estomac, en faisant faire place au Roi qui assistoit à une Procession à Saint-Severin. Ce Mémoire ajoute que Sa Majesté l'avoit nommé à un Gouvernement. De son mariage avec *Marie de Buisine*, morte, le 4 Janvier 1646, il eut, entre autres enfans: — 1. LOUIS, Seigneur de Saint-Georges & du Petit-Thouars, né le 5 Février 1645, qui fut tué en 1665, dans les armées du Roi, servant en qualité d'Enseigne-Colonel dans le régiment de Picardie, & sans avoir été marié; — 2. GEORGES, qui suit; — 3. & N. . . . . mariée avec *Charles Briaud*, Seigneur de la Poupeliniere, mort âgé d'environ 46 ans, au mois de Mars 1685.

II. GEORGES AUBERT, I. du nom, né le 29 Décembre 1645, qualifié Chevalier, Seigneur du Petit-Thouars, de Saint-Géorges, de la Forest, de Raffay, de Fournieux, du Château de Saint-Germain, & Seigneur-Fondateur de la paroisse de Saint Germain-des-Prés-lès-Cande, servit avec distinction, en qualité de Gentilhomme à Drapeau, dans le régiment des Gardes-Françoises, fut pourvu, vers l'an 1677, de la charge de Lieutenant de la Grande Fauconnerie de France, au vol de la Corneille, & fut maintenu, par Ordonnance de M. *Chauvelin de Beauséjour*, Intendant de Tours, rendue le 20 Mai 1716, dans les qualités de *Noble & d'Ecuyer, & dans tous les privileges, honneurs & exemptions attribués aux autres Gentilshommes du Royaume*. Il mourut au commencement d'Octobre 1720, & fut inhumé le 6 de ce mois, dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Germain-des-Prés-lès-Cande. Il avoit été marié deux fois: 1°. par articles sous seings-privés, du 20 Décembre 1672, reconnus le 24 du même mois, avec *Jeanne-Esther Philbert*, morte le 6 Mai 1688, âgée de 35 ans, fille de *Nicolas Philbert*, Sieur de Rochu, Conseiller du Roi au Bailliage de Chinon, &

de *Jeanne le Lievre*; & 2°. avec *Julie Catherine Mesnard de la Haye*, morte le 25 Décembre 1734, âgée d'environ 76 ans, & inhumée dans la paroisse de Nantilly de Saumur, Diocèse d'Angers. Les enfans du premier lit furent :

1. GEORGES, qui suit; — 2 JOSEPH-AUBERT DU PETIT-THOUARS, né en 1683, Prêtre, Aumônier de Madame la Duchesse de Bourbon, & Prieur d'un Prieuré en Bretagne, est mort à Paris en 1740; — 3. MARIE-FRANÇOISE-AUBERT DE RASSAY, née le 24 Décembre 1674, fut Demoiselle de Compagnie de Madame la Duchesse de Bourbon; — 4. ANNE-GENEVIEVE-AUBERT DE FOIX, fut aussi Demoiselle de Compagnie de Madame la Duchesse de Bourbon; — 5. JEANNE-FRANÇOISE AUBERT DU PETIT-THOUARS, inhumée le 20 Juin 1732, dans l'église royale du Château de Saumur, étant âgée d'environ 50 ans; — 6. MARGUERITE-ALEXANDRE, batisée le 27 Mai 1683, & morte Religieuse de Saint-Joseph à Paris; — 7. MADELEINE, Religieuse Hospitaliere à Saumur, morte en 1748; — 8. CATHERINE, aussi Religieuse Hospitaliere à Saumur, morte en 1739.

Du second lit, sont issus —, 9. JEAN-BATISTE-AUGUSTE-CÉSAR PIERRE, Auteur de la seconde branche qui s'est établie en Languedoc, rapportée ci-après; — 10. JULIE, Religieuse Hospitaliere à Saumur, morte en 1726; — 11. MARIE-ANNE-CATHERINE-AUBERT DU PETIT-THOUARS, fut Demoiselle de Compagnie de Madame la Duchesse de Bourbon; — 12. MARIE-ROSE-AUBERT DE SAINT-GERMAIN, morte le 6 Juillet 1726, & inhumée le lendemain dans la Paroisse de Nantilly de Saumur, diocèse d'Angers; — 13. LOUISE-ANGÉLIQUE, mariée par contrat du 26 Juin 1736, célébration du 31 Juillet suivant, avec *Charles-Eustache le Gras*, qualifié Chevalier, Seigneur de Romany, de Ridret, du Coudray & de Rouzeaux, Capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans; — 14. & ELISABETH-AUBERT DU PETIT-THOUARS, morte Religieuse aux Ursulines de Saumur.

III. GEORGES AUBERT, II du nom, qualifié Chevalier, Seigneur du Petit-Thouars, de la Forest, de Rassay, de Fournieux, du Château de Saint-Germain, du Chillon, &c. batisé le 23 Juin 1677, servit d'abord en 1691, en qualité de Volontaire sur l'Escadre de M. *du Magnan*, & entra au service de terre en 1694, comme Cadet dans le régiment de *Navarre*, depuis *Viantois*. Il se trouva en 1701 à l'affaire de Chiari, où il fut blessé d'un coup de fusil à la jambe, & continua de servir en 1702 à la bataille de Luzara; en 1703 au siege de Gourcenols dans le Mantouan, & à ceux de Nago & d'Arco dans le Tirol; en 1704 au siege de Verceil & de Verue dans le Piémont, auquel il fut dangereusement blessé à la tête, l'incision cruciale lui ayant été faite; en 1705 au siege de Chivas & à l'attaque de Contrabut, sous Castagnito; en 1706 au siege de Turin, où il fut blessé aux vertebres; & en 1712 à l'attaque d'Anzin près Valenciennes, à celle de Denain, aux sieges de Marchienne, de Douay, du Quesnoy & de Bouchain. Dans toutes ces actions il donna des marques distinguées de courage, de fermeté & de prudence que le Roi reconnut lui-même par des

lettres du mois de Mai 1714. Il fut nommé successivement sous-Lieutenant dans le régiment d'infanterie de Viantois le 28 Avril 1696, Lieutenant réformé le 3 Janvier 1698, & Lieutenant en pied le 5 Août suivant. Ce régiment ayant été incorporé, à la paix, dans celui de Bresse, il en fut fait Enseigne le 8 Mai 1700, Lieutenant le 29 Septembre 1701, Aide-Major le 21 Mai 1704, Capitaine le 29 Mars 1705, Sergent-Major le 28 Avril 1711, Chevalier de Saint-Louis, par provisions du 20 Septembre 1714; Pensionnaire de 600 livres dans cet Ordre le 21 Mars 1720, Major du régiment de Bresse, avant le 22 Janvier 1721, Major des ville & château de Saumur le 25 Août 1726; & enfin Lieutenant de Roi au Gouvernement de cette ville & Pays Saumurois le lendemain 26 Août de la même année, en survivance de *Jean-Pierre le Marinier*, dit *le Chevalier de Cani*. Il obtint du Roi une pension de 800 liv. le 10 Septembre suivant, & mourut sur la fin de l'année 1762. Il avoit épousé, par contrat du 20 Mai 1723, *Hyacinthe-Céleste-Blondé de Messemé*, morte au mois d'Octobre 1750, fille d'*Antoine*, Seigneur de Messemé, de Gamasche, du Chillon, &c. & de *Suzanne-Madeleine du Moustier*, morte le 25 Janvier 1741. De ce mariage sont issus :

— 1. LOUIS-HENRI-GEORGES, rapporté ci-après; — 2. HIACINTHE-LOUIS, *dit le Chevalier du Petit-Thouars*, né le 29 Août 1725, fut nommé Lieutenant au régiment de Noailles, infanterie, le 16 Septembre 1738, Capitaine dans le même régiment, le premier Juillet 1747, dans celui de Custine, le 6 Août suivant, & dans celui de Saint-Chamand, le premier Septembre 1755, Chevalier de Saint-Louis en 1758, Capitaine de Grenadiers du régiment infanterie des Volontaires de Soubise, le 20 Février 1761, & Colonel Commandant, le 16 Mars 1762. Il fit en 1741 & 1742 les campagnes de Bohême & de Baviere, se trouva à la bataille du Mein, aux sieges de Menin, d'Ypres, de Furnes, de Fribourg, & en plusieurs autres affaires dans l'une desquelles il fut dangereusement blessé; fit la campagne de 1745, sous les ordres du Prince *de Conti* sur le Rhin, se trouva aux sieges de Mons, de Charleroi, de Namur & du Château d'Anvers, au combat des Cinq-Etoiles, à l'affaire de Pervis & aux batailles de Raucoux & de Lawfelt, au siege & à l'assaut de Berg-op-Zoom, à celui du Fort de Lillo & de Frédéric-Henry, & au siege de Mastricht; fit en 1751 la campagne du bas-Rhin; se trouva à la bataille de Scheidingen, & aux affaires du Platau, de Neim, de Munster; fit encore en 1757 la campagne de Saxe, & se trouva à la bataille de Rosbac, & depuis en 1758 au combat de Cherbourg & de Saint Cast lors de la descente des Anglois en Bretagne & en Normandie; & en 1759, au combat naval du Maréchal de Conflans près Belle-Isle. Il a fait en 1762 la campagne sur le haut-Rhin, & s'est trouvé à la bataille de Grebeinstein près Cassel; aux affaires de Falkenberg & d'Hoxter, à la bataille de Friedberg, aux deux attaques de Laubac, à celle d'Alsfeldt & d'Amenebo rg, & à l'affaire de Ziegenheim, où il a été dangereusement blessé d'un coup de feu à la jambe.

3. GILLES-LOUIS-ANTOINE, rapporté après la postérité de son frere aîné; — 4. ANTOINE-AUGUSTIN-ANNE-JOSEPH AUBERT DE FOIX, dit

le Chevalier du Petit-Thouars, batisé le 20 Août 1732. Il fut fait Lieutenant au régiment de Custine ; en 1752 Ingénieur & Lieutenant réformé à la suite de régiment de Poitou, infanterie, & depuis Enseigne d'Artillerie au Cap-François, Isle & Côte de Saint-Domingue, où il sert actuellement en qualité de Capitaine, depuis l'an 1753; se trouva au siege de Fribourg, en qualité de Volontaire; fit en 1745 la campagne sous les ordres du Prince de Conti; se trouva aux sieges de Mons, de Charleroi, de Namur & d'Anvers; au combat des Cinq-Etoiles, à l'affaire de Pervis & aux batailles de Raucoux & de Lawfelt, au siege & à l'assaut de Berg-op-Zoom, du Fort de Lillo, du Fort Frédéric-Henry, & au siege de Mastricht, & fut compris en 1749, dans la réforme des deux derniers bataillons du régiment de Custine.

5. HIACINTHE-AUGUSTIN-CÉLESTIN AUBERT DE SAINT-GERMAIN, Chevalier, batisé le 4 Décembre 1735, fut fait en 1746 Lieutenant d'infanterie au régiment de Rouergue, & en 1755 Capitaine dans ce régiment. Il se trouva aux sieges de Mons, Charleroi, de Namur & d'Anvers, au combat des Cinq-Etoiles, à l'affaire de Pervis & aux batailles de Raucoux & de Lawfelt, au siege & à l'assaut de Berg-op-Zoom, du Fort de Lillo, du Fort Frédéric-Henry, & au siege de Mastricht, à la bataille de Minden où il fut blessé, à celle de Warbourg, de Closter-Camp & de Scheidingen, & au siege du Château de Schartzfeldt, à celui de Brunswick, & en plusieurs autres actions particulieres de la campagne.

6. MARIE-HIACINTHE-CÉLESTE AUBERT DU PETIT-THOUARS, batisée le 14 Août 1731; a épousé 1°. en 1752, *Michel Aubourg*, qualifié Chevalier, Seigneur de la Pelleterie, Mousquetaire du Roi, & ensuite Capitaine d'infanterie au régiment de Mortemart; 2°. par contrat du mois d'Avril 1755, *Joseph-Desmé du Buisson*, Ecuyer, Seigneur de la Morilioniere, Mousquetaire du Roi; — 7. N..., née le 20 Janvier 1738, & inhumée, le 20 Septembre 1739, dans le chœur de l'église de Saint-Germain-des-Prés-lès-Cande, étant âgée de 20 mois; — 8. & MARIE-MADELEINE SUZANNE, batisée le 14 Juillet 1740.

IV. LOUIS-HENRI-GEORGES AUBERT DU PETIT-THOUARS, qualifié Chevalier, Seigneur du Petit-Thouars, &c. ondoyé le 8 Octobre 1724, fut tenu sur les fonts de batême, le 23 Septembre 1729, par le feu Prince *de Condé* & la Princesse *de Vermandois*. Il fut nommé, le 30 Avril 1737, Enseigne de la compagnie colonelle du régiment d'infanterie de Bresse, Lieutenant dans le même régiment, le 26 Mars 1742, Capitaine réformé à la suite du régiment d'infanterie de Bretagne, le 1er. Janvier 1748, Lieutenant-de-Roi au Gouvernement des ville & château de Saumur, le 26 Septembre 1754, & Chevalier de Saint-Louis, le 24 Juillet 1757, en considération des services qu'il avoit rendus dans le corps du Génie. Il servit dans la guerre de Bohême, & à la défense de Prague, en qualité d'Ingénieur-Volontaire, suivant le certificat honorable que lui en donna le Maréchal Duc de Broglie, le 30 Janvier 1744; avoit été reçu Ingénieur du Roi au commencement de 1743, & fit, en cette qualité, les campagnes d'Italie, où il servit aux attaques des retranchement de Montalbant & de ceux

ceux des Barricades, aux sieges de Villefranche, de Démont, de Cony, où il fut blessé, de la ville & château de Tortone, d'Alexandrie, de Valence, & du château de Casal, où il fut aussi très-grievement blessé, & servit encore comme Aide-de-Camp du Comte *de Maillebois*. Il a épousé, par contrat du 1er Août 1753, *Marie-Anne-Jeanne Desmé du Buisson*, fille de *Claude*, Ecuyer, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de la compagnie des Fusiliers du Cap-François, Isle & Côte de Saint-Domingue, Conseiller-Secrétaire du Roi, & de *Marie-Anne Marchand*, sa femme. Il a eu de ce mariage six enfans, dont (en 1764) il ne reste plus que quatre vivans. — 1. GEORGES-MARIE, Ecuyer, né le 10 Juillet 1755; — 2. YVES-SUZANNE-GEORGES, Ecuyer, dit *le Chevalier du Petit-Thouars*, né le 24 Février 1757, a été tenu sur les fonts de batême par le Comte de *Maillebois*, Chevalier des Ordres du Roi, & Lieutenant-Général de ses armées, & par la Marquise de *Paulmy*; — 3. ABEL-FRÉDÉRIC-PROSPER, Ecuyer, né le 6 Février 1760; — 4. N....., Ecuyer, né le 26 Décembre 1761; — 5. MARIE-CLAUDINE-HENRIETTE, née le 3 Juin 1754, qui a été agréée par le Roi, pour être élevée à Saint-Cyr, en conséquence des preuves de sa noblesse; — 6. & MARIE-ANTOINETTE-PAULINE, née le 1er. Septembre 1758.

IV. GILLES-LOUIS-ANTOINE AUBERT DU PETIT-THOUARS, qualifié Chevalier, Seigneur de Boumois, appellé d'abord *le Chevalier du Petit-Thouars*, né le 9 Août 1727, troisieme fils de GEORGES & d'*Hiacinthe-Celeste Blondé de Messemé*, servit en 1740 & 1741, en qualité de Page, auprès de Madame VICTOIRE, lorsque cette Princesse étoit à Fontevrault. Il fut nommé Lieutenant au régiment d'Auxerrois, infanterie, le 10 Juin 1742, Lieutenant dans celui de Noailles, aussi infanterie, le 15 Mars 1743, Enseigne dans le même régiment, le 28 Juillet suivant, Lieutenant le 25 Septembre de la même année, & fut fait, le 24 Octobre 1746, Capitaine d'une des compagnies de 40 hommes d'infanterie, qui devoient composer le second bataillon dont le Roi avoit résolu d'augmenter le régiment de Rouergue. Il obtint encore, le 20 Mai 1752, une nouvelle commission de Capitaine d'une compagnie dans le même régiment, & fut reçu Chevalier de Saint-Louis le 25 Novembre 1759, ayant été nommé à cet Ordre le 23 du même mois. Il fut blessé dangereusement à la bataille du Mein, se trouva aux sieges de Menin, d'Ypres, de Furnes, & à l'affaire de Reichenau en Alsace, & au siege de Fribourg, &c. fit, en 1745, la campagne, sous les ordres du Prince *de Conti*, sur le Rhin; se trouva aux sieges de Mons, de Charleroi, de Namur & du château d'Anvers, au combat des Cinq-Etoiles, à l'affaire de Pervis, à la bataille de Raucoux, à celle de Lawfelt, au siege & à l'assaut de Berg-op-Zoom, du fort de Lillo & de Frédéric-Henry, au siege de Mastricht, à la bataille de Minden, où il fut blessé dangereusement & fait prisonnier, à celles de Warbourg de Clostercamp & de Scheidingen, au siege du château de Schatzfeldt, à celui de Brunswik & à plusieurs autres actions particulieres de la campagne. Il a épousé, par articles sous seing-privés, du 30 Avril 1754, reconnus devant Notaires, le 11 Mai suivant, *Marie Gohin*, Dame du château de Boumois, fille de

Pierre, qualifié Chevalier, Seigneur de Boumoïs, & de *Marguerite Falloux*. De ce mariage sont issus : — 1. GILLES-RENÉ-GABRIEL AUBERT DE BOUMOIS, Ecuyer, né le 3 Avril 1755, & tenu sur les fonts de batême par le Marquis de *Paulmy*, Ministre & Secrétaire d'Etat, & la Marquise de *Valory*; — 2. GEORGES-LAURENT, Ecuyer, dit *le Chevalier de Boumois*, né le 3 Octobre 1756; — 3. AUBERT, Ecuyer, né le 5 Novembre 1758; — 4. Et ARISTIDE, Ecuyer, né le 31 Août 1760.

DEUXIEME BRANCHE,

Etablie en Languedoc, à la Salvetat, dans le diocese de Saint-Pons-de-Tomieres.

III. JEAN-BATISTE-AUGUSTE-CÉSAR-PIERRE AUBERT DE RASSAY, Ecuyer, batisé le 21 Juin 1694, fils de GEORGES I. du nom, & de *Julie-Catherine Mesnard de la Haye*, sa seconde femme, commença à servir en 1707, fut successivement Sous-Lieutenant dans le régiment d'infanterie de Bresse le 29 Mai 1708, Lieutenant le 5 Juillet 1710, Capitaine dans celui de la Gervasais le 1er Mai 1718, Chevalier de Saint-Louis le 20 Mars 1736, étant alors Capitaine d'infanterie dans le régiment de Gondrin, Commandant du second bataillon du régiment d'infanterie de Montboissier le 2 Décembre 1746, étant pour lors Capitaine d'une compagnie de Grenadiers dans ce régiment; & Lieutenant-Colonel du régiment de Joyeuse, infanterie, le 12 Avril 1754, étant Commandant du second bataillon de ce régiment. Il se trouva dans les mêmes actions que GEORGES AUBERT, II du nom, son frere aîné, où il donna des preuves de son courage, de sa fermeté & de sa prudence, que le Roi reconnut lui-même par des lettres du mois de Mai 1714; fit de plus les guerres de Bohême & de Baviere en 1741 & 1742, les campagnes de 1743 & 1745 en Allemagne, celles de 1744, 1746, 1747 & 1748 en Flandre, & est mort à Antibes en Provence, le 16 Août 1754. De son mariage, célébré le 18 Février 1726, avec *Françoise-Madeleine de Calmel du Gazel*, fille de *Guillaume*, Seigneur du Gazel, & de *Catherine de Durban de Gléon*, il a laissé, — 1. AUGUSTE-CÉSAR-JOSEPH, qui suit; — 2. JACQUES-AUGUSTE AUBERT DE RASSAY, Ecuyer, connu sous le nom de *Chevalier de Rassay*, né le 29 Novembre 1732, a servi d'abord comme Volontaire aux sieges de Menin, d'Ypres, de Furnes, de Fribourg, &c. a été nommé Lieutenant en second dans le régiment d'infanterie de Gondrin, à présent Vaubecourt, le 1er Décembre 1744, & Capitaine en 1759; a fait la campagne de 1745, sur le Rhin; s'est trouvé aux sieges de Mons, de Charleroi, d'Anvers, de Namur, au combat des Cinq-Etoiles, à l'affaire de Pervis & aux batailles de Raucoux, & de Lawfelt, au siege & à l'assaut de Berg-op-Zoom, du fort de Lillo, du fort de Frédéric-Henry, & à celui de Mastricht; a fait les campagnes de de 1756, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761 & 1762 en Allemagne, au pays d'Hanovre, de Hesse & sur le haut & bas Rhin, & s'est trouvé à toutes les affaires qui se sont passées dans ces différens pays; — 3. ANNE-MADELEINE-

JULIE, née le 21 Juillet 1727; — 4. & ANGÉLIQUE-FRANÇOISE, née le 18 Juillet 1728.

IV. AUGUSTE-CÉSAR-JOSEPH AUBERT DE RASSAY, Ecuyer, né le 21 Juillet 1729, nommé Lieutenant dans le régiment de Gondrin; à présent Vaubecourt, infanterie, en 1743, s'est trouvé à la bataille du Mein & aux sieges de Menin, d'Ypres, de Furnes & de Fribourg, &c. a fait la campagne de 1745 sur le Rhin; s'est trouvé aux sieges de Mons, de Namur, de Charleroi & d'Anvers, au combat des Cinq-Etoiles, à l'affaire de Pervis, à la bataille de Raucoux, à celle de Lawfelt, au siege de Berg-op-Zoom, du fort de Lillo & de Frédéric-Henri, & à celui de Mastricht; a été compris, en 1749, dans la réforme qui se fit des deux bataillons du régiment où il servoit; a été nommé Lieutenant d'infanterie au régiment de Rouergue le 1er Novembre 1755; a fait les campagnes de 1760 & 1761 en Allemagne & sur le bas & haut Rhin, & s'est trouvé à toutes les affaires où son régiment a été. Il a épousé, le 21 Octobre 1760, *Marie-Anne de Landes de Linieres*, fille de *Jean*, Sieur de Linieres, Capitaine au régiment Royal-Comtois, & de Dame *Jeanne de Montal*. De ce mariage est issu : — JEAN-JACQUES-AUGUSTE-JOSEPH AUBERT DE RASSAY, Ecuyer, né le 27 Février 1762. *Voyez l'Armorial de France*, Registre V, *Part. I.*

Les armes : *d'azur, à une cotte de maille d'or.*

AUDIBERT-DE-LUSSAN : ancienne Noblesse du Languedoc.

JACQUES D'AUDIBERT I du nom, donna le dénombrement de sa terre & château de Lussan le 16 Avril 1504, & fut Trisaïeul de GABRIEL qui suit, & de SIMON, auteur de la seconde branche rapportée ci-après :

GABRIEL D'AUDIBERT, Seigneur de Lussan, fut aïeul de JACQUES D'AUDIBERT, II du nom, premier Comte de Lussan, marié à *Jeanne de Beauvoir du Roure*, dont

JEAN D'AUDIBERT, Comte de Lussan, Baron de Valrose, Seigneur de Saint-Marcel, premier Gentilhomme de la Chambre du Prince *de Condé*, Chevalier des ordres du Roi, de la promotion du 31 Décembre 1688, mort en 1712. Il avoit épousé, en 1674, *Marie-Françoise Raymond*, morte le 8 Octobre 1716, fille de *Jean-Henri Raymond*, Seigneur de Brignon, de Senillac & de Rosieres, & de *Marguerite de Bruez de Sainte-Chapt*, dont pour fille unique;

MARIE-GABRIELLE D'AUDIBERT, Dame de Lussan, Brignon, Senillac, &c. Duchesse de Melfort, morte au Château de Saint-Germain-en-Laye le 15 Mai 1741, âgée d'environ 66 ans. Elle avoit épousé 1°. le 20 Juillet 1700, *Henri Fitz-James*, Duc d'Albermale, Pair de la Grande-Bretagne, Chevalier de l'ordre de la Jarretiere, Lieutenant-Général des Armées Navales de France, mort à Bagnols en Languedoc le 27 Décembre 1702, âgé de 30 ans, fils naturel de JACQUES II, Roi de la Grande-Bretagne, & 2°. à *N... Mahony*, Colonel Irlandois, dont le mariage fut tenu caché, afin qu'elle pût conserver le titre de *Duchesse d'Albermale*; & 3°. le 12 Mai 1721, à *André* ou *Jean Drummond*, Duc de Melfort, Pair de la Grande-Bretagne, fils de *Jean*, Comte, puis Duc de Melfort,

mort à Saint-Germain-en-Laye le 15 Juin 1714, & d'*Eugénie de Vallace*, sa seconde femme, aussi morte à Saint-Germain-en-Laye le 6 Mars 1743, âgée de 90 ans. La Duchesse de Melfort a eu du premier lit une fille, Religieuse, & du troisieme lit plusieurs enfans, entr'autres *Forth Drummond de Melfort*, Comte de Lussan, Seigneur de Brignon, Rosieres, &c. vivant.

DEUXIEME BRANCHE.

SIMON D'AUDIBERT, fils puîné de GABRIEL, épousa *Claude de Mirmande-Fan*, & en eut

N... D'AUDIBERT, qui de sa femme, dont on ignore le nom, eut pour fils:

ALEXANDRE D'AUDIBERT, Seigneur de Massillan, Colonel d'Infanterie, tué par les Camisards du Vivarais au mois de Mai 1709. Il avoit épousé, le 29 Avril 1692, *Jeanne de Chiez*, décédée en 1723, fille de *Sébastien de Chieza*, Comte d'Entropé & de Sénicenque, envoyé des Etats Généraux en Espagne, dont: — 1. N... qui suit; — 2. LOUIS-JACQUES D'AUDIBERT DE LUSSAN, né en Août 1703, d'abord Vicaire-Général de Saint-Omer, & nommé par le Roi Archevêque de Bordeaux au mois de Mars 1743; — 3. & ALEXANDRE-LOUIS D'AUDIBERT-MASSILLAN, né en 1705, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur de Durbans au Prieuré de Saint-Gilles, mort à Paris en Janvier 1774, dans la 69e année de son âge.

N... D'AUDIBERT, Seigneur de Roche, Saint-Pons, Baïs-sur-Baïs, &c. dit *le Comte de Lussan*, Colonel du régiment de la Sarre, Brigadier des armées du Roi, premier Gentilhomme de la chambre du feu Comte de *Charolois*, Prince du Sang, a été fait Maréchal-de-Camp à la promotion du mois de Novembre 1744, & Lieutenant-Général des armées du Roi au mois de Décembre 1748. Nous ignorons s'il est marié.

Les armes *d'or au lion de gueules*. Extrait du *dictionnaire des Gaules, tome IV*, au mot LUSSAN. *Voyez* LUSSAN, pour la terre érigée en Comté, *tome IX*.

AUTEL, illustre maison du duché de Luxembourg, éteinte.

JEAN D'AUTEL, Chevalier fils de HUET D'AUTEL, Chevalier, & d'*Halvesse de la Petite-Pierre*, épousa *Jeanne*, fille de *Geoffroy d'Apremont*, à laquelle son pere donna le Comté d'Apremont, au préjudice de *Gobert*, son fils. De cette alliance naquit: HUET D'AUTEL, Comte d'Apremont, qui épousa *Agnès*, fille de *Wolfang*, Comte de *Hohenstein* ou de la Haute-Pierre, & d'*Alix*, Comtesse *de Rodemach*, dont il n'eut que deux filles, savoir MANNE D'AUTEL, premiere femme de *Pierre du Châtelet*, I du nom, Seigneur dudit lieu; — & ANNE D'AUTEL, mariée à *Linich*, Comte *de Linange*. HUET D'AUTEL constitua en dot à sa fille aînée la somme de 3000 florins sur la quatrieme partie de la seigneurie d'Apremont, dont il la déclara héritiere, en cas qu'il mourût sans enfans mâles.

Les armes d'AUTEL étoient: *de gueules, à la croix cantonnée de 20 billettes de même.*

B

BAILLET, famille noble originaire de Paris, dont *Duchêne* & *Blanchard* ont fait mention, & le dernier dans son catalogue des *Présidens à mortier*, pag. 119 & suiv., qu'on a dit éteinte vers le milieu du XVI siecle, faute de connoissance, après avoir rempli les premieres charges de la magistrature, & avoir fait de très-belles alliances, tant dans l'épée que dans larobe, comme avec la maison de *Montmorency*, celles de *Potier*, de *Gevres*, *Nicolaï*, &c.

Mais une branche de cette ancienne noblesse, qui a été omise, faute d'instructions, après avoir passé de l'Isle de France en Angoumois, puis en Périgord, subsiste encore dans cette derniere Province, où elle s'est distinguée, depuis près de trois siecles, tant par ses services militaires que par ses alliances. C'est ce que nous avons vu par un extrait des registres du Conseil d'Etat du Roi, les arrêts rendus & les lettres-patentes expédiées aux Commissaires-généraux députés par Sa Majesté, pour la recherche des usurpateurs du titre de *Noblesse* & de la qualité d'*Ecuyer*.

Nous y avons vu que sur la production des titres, faite par FRANÇOIS, ISAAC, PIERRE & JEANNE BAILLET, devant l'Intendant de Guienne, le 26 Avril 1667, il été fait défenses à toutes personnes de troubler lesdits BAILLET, établis en Périgord, dans la possession des privileges, honneurs & exemptions dont jouissent les Gentilshommes du Royaume, tant qu'ils vivront & ne feront acte de dérogeance, & en cette qualité sont compris dans le catalogue des Gentilshommes de la province, par arrêt du Conseil d'Etat du 22 Mars 1666.

Ceux du nom de BAILLET qui subsistent en Périgord, sortis de la branche établie en Angoumois, qui est éteinte, sont aujourd'hui divisés en trois branches.

Le chef de la premiere est ISAAC-FRANÇOIS BAILLET, Baron de la Perche, Page du Roi en sa Grande-Ecurie en 1754, Capitaine-Commandant d'escadron au régiment Royal-Etranger, cavalerie, en 1785. Il a deux freres; l'un nommé FRANÇOIS DE BAILLET, Page en 1755 de S. A. S. Mgr le Duc d'*Orléans*, aujourd'hui Capitaine d'infanterie (1785); le deuxieme aussi nommé FRANÇOIS DE BAILLET.

L'ainé de tous ces freres, nommé ISAAC-FRANÇOIS DE BAILLET, Seigneur & Baron de la Perche, qui a pour mere une *Bonnaventure de Loupes*, & pour Grand'mere une *Marie de Rabbar*, toutes deux des meilleures familles nobles du Périgord, a épousé en 1773 Demoiselle *Susanne de Labachaussy*, d'une bonne famille noble de la province, de laquelle il n'a qu'une fille nommée MARIE, née en 1775.

Le chef de la seconde branche est JÉRÔME DE BAILLET DE FLORENZAC, qui est retiré du service, est marié & a des enfans actuellement au service.

Et le chef de la troisieme branche est N....... DE BAILLET, ancien Capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, dont le pere a aussi servi en qualité de Major de Cavalerie

Ces trois branches portent les mêmes armes que portoient les BAILLET de Paris, qui sont : d'*azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux dragons ailés d'or.*

BARREL, DES BARRES OU DE BARREL, ancienne noblesse, originaire de Champagne, nommée dans leurs titres latins *Barrezus* ou *Barrelli*, dont le premier connu est JEAN DES BARRES, lequel vivoit en 1097, & fut noyé à la rupture du pont de Lepte; GUILLAUME DES BARRES, Comte de Rochefort, venu de lui, l'un des plus grands guerriers de son siecle, surnommé l'Achille de son tems, existoit avec éclat sous le regne de *Philippe-Auguste.* Toutes les histoires d'alors en font la mention la plus honorable. On voit, par un état des Chevaliers François qui suivirent le Roi *S. Louis* à la Terre-Sainte, en 1247, que JEAN DES BARRES, II du nom, étoit du nombre des plus illustres Croisés. Depuis ces tems reculés, les Seigneurs DES BARRES ont vécu dans la province de Champagne, d'une maniere distinguée, ayant donné plusieurs Officiers Généraux aux armées de nos Rois.

I. CLAUDE DES BARRES, Chevalier, qui descendoit des Seigneurs DES BARRES ci dessus mentionnés, est connu en Provence, par le contrat de mariage d'un de ses fils, dont nous parlerons ci-après. Il épousa, ainsi que le porte le même contrat, *Margueritte Gouffier*, sœur d'*Artus Gouffier*, Comte d'Estampes, Gouverneur du Dauphiné. Il eut, entr'autres enfans de ce mariage, AUGUSTIN, qui suit, & plusieurs autres qui formerent diverses branches.

AUGUSTIN DES BARRES, le plus jeune de ses freres, ayant quitté la maison paternelle, pour quelque mécontentemens domestiques, s'établit en Provence, sous le nom de BARREL. Il conste qu'il fut bienfaiteur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, suivant un acte du 24 Mars 1521. Il épousa, à Avignon, par contrat du 30 Octobre 1535, reçu par Dalmas & Maugoni, Notaires d'Avignon, *Et ennette de Renaud*; s'étant ensuite attaché à la Cour d'*Henri*, Roi de Navarre, il devint Gentilhomme de sa chambre, comme il est justifié par un passe-port donné à Paris, le 3 Septembre 1582, signé de ce Prince & contresigné par Deloppes, son Secrétaire, duement scellé. Ce passe-port est conçu dans des termes qui font connoitre l'état que tenoit le Seigneur DE BARREL à la cour du Roi de Navarre. Il eut pour fils JEAN-PIERRE DE BARREL, qui suit:

III. JEAN-PIERRE DE BARREL passa plusieurs actes à Avignon, ès années 1611 & 1643, reçus par Fort & Bellon, Notaires. Il avoit épousé, par contrat du 19 Mars 1588, passé devant Laville, Notaire, *Jeanne de Marrel*, d'une famille distinguée du Dauphiné, fille de *Pierre de Marrel* & de Dame *des Isnards.* Leurs enfans furent GUILLAUME, qui suit, & ANNE DE BARREL femme de *Jean de Boulsicaud*, Gentilhomme de la ville d'Arles.

IV. GUILLAUME DE BARREL, Seigneur en partie du Revest, le Gubran & Vacheres, terres qu'il acquit par acte passé en 1679, devant Arnaud, Notaire de Forcalquier, s'adonna à l'étude des loix, & devint un des plus grands Jurisconsultes de son tems, fut fait Docteur ès droit de l'université

d'Avignon en 1632, fut nommé premier Professeur royal en celle d'Aix, choisi en 1671 pour Assesseur & Procureur de la province, fit son testament le 14 Novembre 1684, devant Beauzin, Notaire d'Aix, par lequel il voulut être inhumé dans l'église de Saint-Jean-de-Jérusalem & en la chapelle de Notre-Dame-d'Espérance, appartenant à l'ordre de Malte, laquelle lui fut donnée en reconnoissance de services rendus à l'ordre par sa famille. L'acte en fut passé en 1676, devant Alpheran, Notaire. Il y est dit que GUILLAUME DE BARREL & ses descendans jouiront de ladite Chapelle à perpétuité; qu'ils auront le droit d'y faire placer leurs armes, d'y faire bâtir un caveau pour leur sépulture, & d'y avoir un banc distingué.

Il avoit épousé, par contrat du 19 Décembre 1638, passé devant Vaugier, Notaire d'Aix, *Madeleine de Rassi*, veuve, en premiere noce, du Seigneur de *Porcheres*, du nom d'*Arbaud*, & fille de feu noble *François de Rassi* & de Dame *Sibille de Ravel*, des Barons d'Esclapon, dont pour enfans : — 1. JOSEPH, qui suit; — 2. JACQUES, Officier dans les armées du Roi; — 3. & JEAN-FRANÇOIS DE BARREL, Chanoine, Docteur en Théologie en l'université d'Aix.

V. JOSEPH DE BARREL, co-Seigneur du Revest, le Gubian, Vacheres & autres lieux, fut nommé Assesseur d'Aix & Procureur des gens des trois Etats de Provence en 1685, prêta hommage au Roi pour ses terres en 1704, & fut maintenu la même année dans sa noblesse par les Commissaires Généraux députés pour le Roi, en exécution de ses déclarations du 4 Septembre 1696, 30 Mai 1702 & 30 Janvier 1703. Le Roi ayant ordonné en 1675 la levée du ban & arrierre-ban, Joseph de Barrel y fut convoqué; & lorsque Sa Majesté eut consenti de convertir en argent les services personnels qu'elle étoit prête de lui faire. Le Seigneur du Revest satisfit sur le champ à ce qui lui fut imposé, il avoit épousé, par contrat du 8 Février 1670, passé devant Beauzin, Notaire d'Aix, signé des principaux Gentilshommes de la Provence, parens respectifs des parties, Demoiselle *Anne de Pontevès*, des Comtes de Carles, fille de feu Messire *Jean-Batiste de Pontevès*, Chevalier, Seigneur de la Forest & autres lieux, & de Dame *Catherine de Richery*, dont vint FRANÇOIS-XAVIER DE BARREL, qui suit

VI. FRANÇOIS-XAVIER DE BARREL, Chevalier, Seigneur en partie des lieux du Revest, le Gubran & Vacheres, qui fut envoyé au ban & arriere ban en 1707, donna l'aveu & dénombrement de ses Terres, à l'exemple de ses pere & aïeul, prêta hommage au Roi & serment de fidélité en 1723, en la Chambre des Comptes de Provence, transigea le 13 Novembre 1750 avec la Dame de *Michery* sa belle fille, & testa le lendemain 14 dudit mois, devant Gollier, Notaire d'Avignon; il avoit épousé, par contrat du 27 Mai 1696, passé devant Beauzin, Notaire d'Aix, Demoiselle *Elisabeth de Chanut*, fille unique de feu noble *de Chanut Valheres*, co-Seigneur du Revest & de Pierrefer, & de Dame *Gabrielle de Montolieu*, celle-ci sœur de *Louis*, Marquis de Montolieu, Capitaine d'une des Galeres du Roi, & Chef d'Escadre, & fille de Messire *Jean-Batiste*, Marquis de Montolieu, Capitaine des Galeres de Sa Majesté, & de Dame *Isabeau de*

Valbelle, des Comtes de Tourvac; ladite Dame *Elisabeth de Chanut* porta à son mari un tiers de la terre du Revest, outre ce qu'il possédoit de son chef, depuis plusieurs générations; de leur mariage vinrent; — 1. HONORÉ-GUILLAUME, qui suit; — 2. JEAN-CLAUDE, Prêtre, Doyen des Chanoines de Saint-Martin, décédé en 1774; — 3. & JOSEPH-FRANÇOIS-GABRIEL DE BARREL, appellé l'Abbé du Revest, Chanoine de l'église métropolitaine de la ville d'Avignon.

VII. HONORÉ-GUILLAUME DU BARREL, Chevalier, Seigneur en partie du Revest, de Gubran & Vacheres, ajouta à son nom celui de Pontevès, en exécution du testament de la Dame *de Pontevès*, son aïeule, & épousa, par contrat du 20 Juin 1726, passé devant Gaudin, Notaire d'Avignon, Demoiselle *Marie-Thérese de Monery*, d'ancienne maison, originaire de Nice, fille de Messire *Jean-François de Monery*, & de *Dame Jeanne de la Vigiere;* il transigea, au nom de son épouse, sur la succession de Demoiselle *Anne-Thérese de Monery*, sa tante, avec les autres co-héritiers de ladite Demoiselle, le 14 Janvier 1738, devant Carteau, Notaire d'Avignon; il est mort à Paris le 16 Octobre 1750, & a été inhumé dans l'église de Saint-Sulpice, de son mariage il a eu JEAN-FRANÇOIS-XAVIER, qui suit, & JEAN-ALBERT DE BARREL, dit le Chevalier du Revest, mort jeune.

VIII. JEAN-FRANÇOIS-XAVIER DU BARREL-PONTEVÈS, Chevalier, co-Seigneur de Gubran & Vacheres, Seigneur du Revest & du Villars, ayant réuni les différentes portions de ses Terres, dont il a prêté hommage au Roi les 13 Août 1760 & 24 Juillet 1767, a épousé, par contrat du 23 Octobre 1753, passé devant Brunet & son Confrere, Notaires à Arles, Demoiselle *Julie-Thérese de Barras*, des anciens Barons de Mirabeau, fille de Messire *Jean-François de Barras*, Chevalier, ancien Capitaine au régiment de Chartres, Seigneur de Lansac, Fos-les-Martiques, &c. & de Dame *Marthe du Begou*, de la ville d'Arles, dont pour fils unique,

IX. HONORÉ-GABRIEL-ELZEAR DE BARREL-PONTEVÈS, Chevalier, né & batisé à Avignon, le 3 Octobre 1761; lequel a été admis, après avoir fait ses preuves, en date du 12 Août 1774, au nombre des Pages de MONSIEUR, frere du Roi.

Le Baron de BARREL-PONTEVÈS, Seigneur des susdits lieux, est aujourd'hui Capitaine de cavalerie au régiment des Cuirassiers du Roi, par commission du 12 Juillet 1781, quelques mois après sa sortie des Pages. Il a épousé, le 7 Janvier 1782, devant Bayle, Notaire d'Aix, Demoiselle *Marguerite-Emilie d'Hesnieri de Moissac*, fille de Messire *Jean-Louis-Honoré d'Hesnieri*, Chevalier, Seigneur, Baron de Moissac, Conseiller du Roi en la cour du Parlement de Provence, & de Dame *Marguerite-Rose de Villeneuve.* Il a de son mariage; — 1. FRANÇOIS-XAVIER-EMILIEN, né le 10 Octobre 1782; — 2. & JULES-JOSEPH-VICTOR-AURELE DE BARREL-PONTEVÈS, Chevalier du Revest, né le 10 Mars 1784.

On trouve dans les hommages, aveux, dénombremens, transactions & autres actes originaux qui nous ont été présentés, & qui servent à prouver la généalogie de cette famille, déchargée du droit de franc-fief en 1704, les

les qualifications de Nobles, d'Ecuyers, d'illustres Seigneurs, & de Chevaliers, données à ceux qui les ont passés. Nombre de certificats & de titres très-authentiques constatent son ancienne extraction. Outre les alliances ci-dessus mentionnées, elle est encore alliée aux maisons de *Castellane*, de *Valbelle*, de *Benau-Lubieres*, de *Clapiers-Saint-Tropès*, de *Quiqueran*, de *Beaujeu*, d'*Arlatan*, de *Lauris*, de *Gras*, de *Viguier*, de *Brun-de-Boades*; & en Italie, aux Comtes de *Blanchety*, aux Marquis de *Monty* & aux Comtes de *Vanuzzi*, &c. &c.

Les armes: *écartelé au 1 & 4 de gueules, à un pont d'or de 3 arches*, qui est de Pontevès; *au 2 & 3 d'or, au loup ravissant d'azur*, qui est d'Agoult; & sur le tout, *fascé d'azur & d'or de six pieces & une bande de gueules brochant sur le tout, chargée de 3 quintefeuilles d'argent*, qui est de BARREL.

On peut consulter, sur cette famille, les archives de Malte, à Arles, années 1521 & 1676; les archives du Roi, registre des hommages, aux années 1684, 1704, 1723, 1760, 1767; celles de l'hôtel-de-ville d'Arles, aux années 1671, 1685; celles de la chambre Apostolique du Comtat, année 1692; celles de l'université d'Avignon, année 1632; celles de l'université d'Aix, aux années 1660, 1665; celles des assemblées du corps de la Noblesse de Provence; l'histoire héroïque de la Noblesse de cette Province; les tablettes généalogiques, &c. &c.

BARVILLE, AU PERCHE. Cette maison, répandue dans le Maine, la Normandie & autres lieux, porte: *d'argent, à deux bandes de gueules.*

EXTRAITS DE DIFFÉRENS ACTES ET TITRES, qui nous ont été communiqués.

1260. *Universis præsentes litteras inspecturis Officialis Sagiensis, salutem in Domino: Noveritis quòd cùm contentio verteretur inter viros religiosos Capitulum Sancti Gervasii Sagiensis, ex unâ parte, & GUILLELMUM DE BARVILL, militem, ex alterâ super,........ quòd dicti Religiosi dicebant quòd dictus miles, in præjudicium ipsorum Religiosorum, quoddam fossatum propè molendinum* de Barvill, *ad eosdem Religiosos spectans, construxerat, per quod rota dicti molendini impediebatur currere, &c. Datum de concensu partium, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo, die Sabbati post festum S. Albini* (1).

Du Samedi devant la Purification de la Vierge 1311, acte entre ROBIN DE BARVILLE, Ecuyer, & *Guillo de Blavette.*

---

(1) Cette charte est en original au Chartrier de Blavette, appartenant à MM. Clément de Boissy, qui sont Seigneurs de Barville au Perche, d'où les branches des Seigneurs de Barville sont etendues dans la Normandie, le Poitou & le Berri.

Mercredi avant la fête de la Pentecôte 1336, acte qui joute les hoirs de feu HUET ou HUE DE BARVILLE, Ecuyer.

Le 5 Juin 1350: JEAN DE BARVILLE passe un acte à son profit.

Le 20 Avril 1361, donation entre *Jean de Blavette*, Ecuyer, & JEANNE DE BARVILLE, son épouse.

Le 1er Juin 1380, échange entre GUILLAUME-COLIN DE BARVILLE, Ecuyer, & *Jean de Blavette*, Ecuyer, des héritages tenans aux héritiers de feu JEAN DE BARVILLE, Ecuyer, & à JEAN DE BARVILLE.

Le 2 Octobre 1382, aveu rendu à GUILLAUME-COLIN DE BARVILLE, Seigneur de Barville, dans lequel est citée *Jeanne de Marcouville de Montgoubert*, sa femme.

Le 11 Juin 1391, contrat d'acquêts faits par JEAN DE BARVILLE, Ecuyer, & par *Robine*, sa femme, de *Jean Blavette*, Ecuyer, de vingt-huit sols de rente.

1394. Aveu rendu à noble JEAN DE BARVILLE.

Le 6 Juillet 1401, vente faite à JEAN DE BARVILLE l'aîné, Ecuyer.

Le 13 & le 28 Avril 1402, différens aveux rendus à JEAN DE BARVILLE l'aîné, Ecuyer.

Le 28 Avril 1403, transaction passée entre JEAN DE BARVILLE, Ecuyer, & demoiselle *Robine*, fille de défunt *Colin Carel*, & sœur aînée de *Jean Carel*, Ecuyer. Ledit *Jean Carel* accorde audit JEAN DE BARVILLE présent, & à ladite *Robine*, sa femme, absente, à cause d'elle, & à leurs hoirs, pour toutes, telles parts & portions qui peuvent appartenir à ladite R*obine*, sa sœur, dans tous les héritages quelconques, demeurés du décès dudit défunt *Colin Carel* & feue sa femme, *douze livres* de rente à prendre sur la paroisse de Burre & sur celle de Saint-Julien-sur-Sarthe, & *cent livres* tournois, payables en quatre paiemens.

Le 12 Mars 1420, *Julien Blavette*, Ecuyer, pour demeurer quitte de de quarante-quatre sols de rente foncierre envers GUILLAUME DE BARVILLE, Ecuyer, fils, héritier de JEAN DE BARVILLE, Ecuyer, & de *Robine Carel*, sa femme, vend audit GUILLAUME DE BARVILLE des héritages affectés à ladite rente, situés paroisse de Barville, amplement signés & confrontés audit acte. Lesquels héritages avoient été originairement acquis par ladite *Robine*, femme de JEAN DE BARVILLE, de *Julien de Blavette*; & qu'audit acte étoit présent, à la minute de Robert de la Lande, Notaire, JEAN DE BARVILLE, Prêtre, Ecuyer, le 24 Septembre 1428.

Le 23 Janvier 1451, GUILLAUME DE BARVILLE, Ecuyer, reçoit quittance d'un rachat, à cause de la mort & trépas de JACQUES DE BARVILLE, son frere aîné.

Le 2 Août 1453, partage entre noble GUILLAUME DE BARVILLE, Ecuyer, d'une part, & *André de Valandry*, aussi Ecuyer, & Dame MARIE DE BARVILLE, sa femme, des biens à eux venus & échus de la succession de feu JEAN DE BARVILLE, Ecuyer & Seigneur dudit lieu de Barville, & de ladite MARIE DE BARVILLE, ensemble des héritages qui leur pourront échoir après le décès de la Dame *Robine Carel*, leur mere, présente; & du consentement de Messire JEAN DE BARVILLE, Prêtre, frere dudit

défunt JEAN DE BARVILLE, & de ladite *Robine Carel*, mere desdits GUILLAUME & de MARIE DE BARVILLE.

AUTRE EXTRAIT.

Noble homme GUILLAUME DE BARVILLE s'est fait rendre, le 13 Octobre 1461, aveu, comme ayant le droit de feu JEAN DE BARVILLE l'aîné, en son vivant, Ecuyer, Seigneur de Barville.

Ce GUILLAUME DE BARVILLE ci-dessus avoit épousé *Marie de Feugerêts.* Ils eurent sept enfans, savoir: — 1. JEAN DE BARVILLE, Seigneur de Barville au Perche & de la Gastine, paroisse de Louze, Baronnie de Sonnois, au pays du Maine, qui épousa *Jeanne Bellard* qui lui apporta en dot la Seigneurie de Boitron, celle du Jardin, & la métairie de la Mauguiniere, paroisse de Chalange, qu'il donna par échange, en 1496, à BERTRAND DE BARVILLE, son frere, qui suit: — 2. BERTRAND DE BARVILE, qui eut en partage la terre & seigneurie de la Lijardiere, située dans la paroisse de Pervencheres, qu'il donna par échange à JEAN DE BARVILLE ci-dessus, son frere aîné, pour la métairie de la Mauguiniere, en 1496; — 3. NICOLAS DE BARVILLE, Seigneur de la Lande, qui ratifia, le 5 Juillet 1506, une transaction du 30 Juin audit an, entre JEAN DE BARVILLE, son frere aîné, fils de GUILLAUME DE BARVILLE & de *Marie des Feugerêts*, se faisant fort de ses freres & sœurs, & de *Florent-Sébastien & Bertrand des Feugerêts*, des biens de la succession de *Bertrand des Feugerêts* & de *Marie du Hamel*, sa femme; — 4. ALEXANDRE DE BARVILLE, Ecuyer, Seigneur de la Terriere, Archer de la garde du Roi, en 1497, & en 1503, sous Myolant, avoit épousé *Florine de Thouars.* Sa postérité existoit en 1580, suivant un acte de tutelle, par lequel *Jean de Marcouville*, Seigneur de Mongoubert, & ALEXANDRE DE BARVILLE, Sieur de la Terriere furent établis tuteurs & curateurs des enfans mineurs de défunt CRHISTOPHE DE BARVILLE & de *Marie du Hamel*, sa femme; ledit CHRISTOPHE DE BARVILLE, fils de JEAN, Seigneur de Barville & de la Gastine; — 4. JEHANNOT, qui épousa *Suzanne de Thouars*, fit décréter la terre de Boislandry sur THOMAS DE BARVILLE, son frere, Archer de la garde du Roi, en 1515; — 6. THOMAS DE BARVILLE, Seigneur de Rosais & du Boislandry, auteur d'une branche ci-après rapportée, épousa *Perrine le Couturier*, fille de *Macé le Couturier* & de *Marie Gueroult*; fut partagé par JEAN DE BARVILLE, Chevalier, Seigneur de Barville, son frere aîné, le 24 Mai 1495, dans les biens de *Marie des Feugerêts*, leur mere, laquelle avoit rendu compte, en qualité de tutrice, le 12 Mai audit an; fut Archer de la garde du Roi en 1507, sous *Robert de la Marck.* Il partagea avec ses cohéritiers les biens de ladite *Marie Gueroult*, sa belle-mere, le 13 Juillet 1523; émancipa JEAN DE BARVILLE, son fils aîné, le 19 Juillet 1529. Celui-ci rentra dans la terre de Boislandry, qu'avoit fait décréter JEHANNOT DE BARVILLE, son oncle, sur THOMAS DE BARVILLE, son pere. — 7. MARGUERITE DE BARVILLE, mariée à *Philippe*

de Blavette, laquelle acheta, le 2 Novembre 1557, de *Jeanne Bellard*, sa belle-sœur & de CHRISTOPHE DE BARVILLE, son neveu, des biens.

PREMIERE BRANCHE.

Le 15 Novembre 1496, échange entre noble homme Messire JEAN DE BARVILLE, fils aîné de GUILLAUME & de *Marie des Feugeréts*, & petit-fils de JEAN, & de *Robine de Carel*, Chevalier dudit lieu de Barville, & BERTRAND DE BARVILLE, Ecuyer, son frere, Archer de la garde du Roi, passé devant les Notaires Royaux de la ville de Brest. Ledit Chevalier quitte, délaisse, par ladite voie d'échange, audit BERTRAND DE BARVILLE, Ecuyer, son frere, le lieu, manoir & métairie de la Mauguiniere, appartenant audit Chevalier DE BARVILLE, à cause de la Dame *Belard*, son épouse, paroisse de Chalange, & ledit BERTRAND DE BARVILLE auroit, par retour, en récompense de ce, quitté & delaissé audit JEAN DE BARVILLE, Chevalier, le lieu, terre & seigneurie de la Ligeardiere, sis en la paroisse de Pervencheres ; & le 7 Mars de la même année, ladite Dame *Belard* ratifie ledit acte devant les Tabellions en la Châtellenie de Perriere.

Le 12 Mai 1495, compte que *Marie des Feugeréts*, tutrice & garde-noble de ses enfans, leur rend. Ils partagent la succession de ladite *Marie*, de leurs pere & mere, le 24 des mêmes mois & an.

Le 6 Juin 1506; NICOLAS DE BARVILLE, Ecuyer, Seigneur de la Lande, ratifie une transaction dont copie est en tête, tenant lieu de partage, le 30 Juin audit an, entre Messire JEAN DE BARVILLE, Ecuyer, fils de GUILLAUME DE BARVILLE & de *Marie des Feugeréts*, se faisant fort de ses freres & sœurs, d'une part, & *Florent-Sebastien* & *Bertrand des Feugeréts*, des biens provenus de successions de *Bertrand des Feugeréts*, Ecuyer, & de *Jeanne Duhamel*, sa femme.

CHRISTOPHE DE BARVILLE, Sieur dudit lieu, y demeurant, à présent fils aîné de Messire JEAN DE BARVILLE, son pere, & aussi aîné héritier principal de FRANÇOIS DE BARVILLE, son frere, tant en son nom, que comme Procureur de Dame *Jeanne Belard*, veuve de défunt Messire JEAN DE BARVILLE, Chevalier, sa mere, & encore de GUILLAUME DE BARVILLE, Ecuyer, son frere puiné, Sieur de la Barre, & se faisant fort de la Dame *Jeanne Belard*, sa mere, & dudit GUILLAUME DE BARVILLE, son frere, demeurant aussi en ladite Paroisse de Barville, d'une part, Demoiselle *Claudine Mauny*, veuve de feu noble homme FRANÇOIS DE BARVILLE, en son vivant, Sieur de la Gastine, fils aîné & principal héritier de défunt ledit Messire JEAN DE BARVILLE, vivant, Chevalier dudit lieu de Barville, d'autre part. Appert ledit CHRISTOPHE DE BARVILLE, tant pour lui que pour ses freres & sœur, & encore comme se faisant fort de ladite Dame *Belard*, sa mere, avoir transigé sur le procès mu pardevant le Bailli du Perche, avec ladite *Claudine Mauny*, veuve dudit FRANÇOIS DE BARVILLE, frere de lui CHRISTOPHE, au sujet du douaire à elle dû, & qui auroit été fixé d'abord par le contrat de mariage de ladite *Claudine Mauny* & dudit FRANÇOIS DE BARVILLE, à la somme de

240 liv. par chacun an, à prendre, après son décès, sur la terre, fief & seigneurie de la Gastine, & encore sur le domaine & métairie de Barville, & autres fiefs & seigneurie à lui appartenant de proches en proches, qu'il avoit affectés audit douaire préfix, lequel a été ensuite réduit à la somme de 120 liv. affectée seulement sur la terre de la Gastine, suivant & au desir de ladite transaction, ensuite de laquelle est l'acte de ratification de ladite *Jeanne Belard*, attesté dudit Auvray, de Jean Guestre, Tabellion, le 26 Juillet 1641. CHRISTOPHE DE BARVILLE n'eut que deux filles dont la seconde, nommée MARIE DE BARVILLE, épousa *Léon Malard*, par contrat du 7 Janvier 1573, & lui porta la terre de Barville possédée aujourd'hui par M. *Clément*, qui sert à la Chambre des Comptes, dont le frere, Avocat-Général à la Cour des Aides, porte le nom.

Par contrat devant Guilovau, Notaire à Mamers, le 20 Février 1556, noble homme GUILLAUME DE BARVILLE, Seigneur de la Gastine, d'une part, & *Marie de Gueroust*, ont contracté mariage entre-eux. Il eut commission de la Cour, le 17 Novembre 1562, pour faire la revue des Gentilshommes de l'arriere-ban pour la province du Maine.

Contrat de mariage passé devant Guillaume Touste, Tabellion à la Perriere, le 6 Septembre 1580, entre noble homme FRANÇOIS DE BARVILLE, Seigneur de la Gastine, fils aîné & principal héritier de GUILLAUME DE BARVILLE, vivant, Seigneur de la Gastine, & de Dame *Marie Gueroult*, ses pere & mere, d'une part, & noble *Marthe Dufay*, fille de noble homme *Gallerand Dufay*, & de Demoiselle *Catherine Boissel*, ses pere & mere.

Contrat de mariage du 8 Décembre 1611, entre GALOIS DE BARVILLE, Ecuyer, Seigneur de la Gastine & de Chanceaux, fils aîné & principal héritier de défunt FRANÇOIS DE BARVILLE, Ecuyer, vivant, Seigneur dudit lieu de la Gastine, & de Demoiselle *Marthe Dufay*, d'une part, & de Demoiselle *Renée de Carion*, fille de défunt *Antoine de Carion*; Ecuyer, & de Demoiselle *Renée des Vallées*, d'autre part, en présence de Puissante Dame *Marie le Voyer*, ayeule de ladite *Renée de Carion*, & veuve de Messire *Jean des Vallées*, Chevalier des Ordres du Roi.

ORDONNANCE DE MAINTENUE DE NOBLESSE.

Par une Ordonnance rendue par *Claude de Paris*, Intendant de la province de Normandie, & *Etienne Pascal*, Président en la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, Commissaires-généraux pour Sa Majesté, en exécution de la déclaration & arrêt du Conseil, pour l'exécution du droit de franc-fief, & décharge de toute indemnité, des dernier Février & dernier Mars 1640; ladite ordonnance en date du 3 Juillet 1640, & signée en fin d'icelle, *de Paris* & *Pascal*. Et plus bas, par mesdits sieurs, *Corneillan*.

Appert que, vu la requête présentée à Nosseigneurs les Commissaires par FRANÇOIS DE BARVILLE, Sieur de Lanbonniere, attendu sa qualité & ancienne extraction de noble race, vu aussi les pieces par lui produites, savoir deux actes & deux contrats des années 1493, 1505 & 1541, par

lesquels se voit que JEAN DE BARVILLE, qualifié Chevalier, Seigneur de Barville, est fils de GUILLAUME, aussi qualifié Ecuyer. Plus deux contrats des années 1546, 1557, par lesquels appert que dudit JEAN DE BARVILLE est issu GUILLAUME DE BARVILLE, aussi qualifié Ecuyer, Seigneur dudit lieu; plus d'une commission émanée de Messire *Louis de Couasmes*, Ecuyer, Seigneur de Lucé & Gouverneur du Maine, de l'année 1562, par laquelle ledit GUILLAUME DE BARVILLE avoit été commis pour faire les montres & prendre le serment des nobles & compagnie de l'arriere-ban pour Sa Majesté audit Comté du Maine; plus autres actes & contrats des années de 1575, 1578 & 1580, par lesquels il est justifié que dudit GUILLAUME est issu FRANÇOIS DE BARVILLE, qualifié Ecuyer, Seigneur de la Gastine; plus un acte de l'année 1587, par lequel la Demoiselle veuve dudit FRANÇOIS, ayant la garde-noble de ses enfans, est reçue à faire foi & hommage dudit fief de la Gastine; plus autres contrats & actes des années 1587 & 1602, par lesquels il appert que dudit FRANÇOIS I est issu autre FRANÇOIS II du nom, qui étoit le Suppliant, aussi qualifié Ecuyer, Seigneur de la Gastine; plus un autre contrat de mariage d'entre ledit FRANÇOIS II & *Marie de Belard*. Le tout considéré, ledit DE BARVILLE, suppliant, comme noble de race, a eu main-levée de la saisie faite de ses fiefs de Barville & de Lambonniere.

GALLOIS DE BARVILLE, dont-on vient de parler, eut de son épouse *Renée de Carion*: — 1. GALLOIS DE BARVILLE, Chevalier, Seigneur de la Gastine, paroisse de Louze, province du Maine, baronnie de Sonnoy, Chevalier de l'ordre du Roi, Lieutenant-Colonel au régiment de l'Isle de France, marié en 1630 à *Marie le Paumier*, dont un fils sans postérité, & plusieurs filles, dont l'aînée lui porta la terre de la Gastine; — 2. ANTOINE DE BARVILLE marié en 1645 avec *Renée de More*, dont un fils nommé ANTOINE DE BARVILLE-BEAUREPERE, qui se maria avec MARGUERITE DE BARVILLE, sœur de PIERRE DE BARVILLE, Sieur de la Bonneville, & fille de RENÉ DE BARVILLE, Sieur de Saint-Germain, & d'*Anne de Puisaye*, cousine du 6e ou 7e degré; ladite MARGUERITE étant descendue de BERTRAND DE BARVILLE, ci-après — 3. JEAN DE BARVILLE, sieur du Châtellier, qui vivoit en 1667; il avoit épousé *Marthe de Vasconseil*, dont un fils nommé LOUIS DE BARVILLE, Sieur des Aulnais. Cette branche subsistoit encore il y a quelques années. — 4. & 5. GUILLAUME DE BARVILLE & FRANÇOIS DE BARVILLE, morts sans postérité; — 6. RENÉ DE BARVILLE, qui avoit épousé *Marie de Brosset*, dont est issu PIERRE ANTOINE DE BARVILLE, mort à Dreux, âgé de 84 ans, laissant un fils nommé HENRY, marié en Lorraine, & a été Lieutenant de milice. Il a eu trois fils. L'aîné a embrassé l'état Ecclésiastique, le second est Sous-Lieutenant réformé dans la légion de Lorraine, & le troisieme, Lieutenant en second au régiment de Rouergue, dont a été Colonel M. le Comte de Gustine; — 7. & PIERRE DE BARVILLE, Major de Bouillon, qui a eu deux garçons, dont le dernier a été élevé à l'Ecole Royale militaire, & est mort Lieutenant dans le régiment de Normandie; & six filles, dont trois sont encore

vivantes; savoir, deux Religieuses, l'une à l'Abbaye de Poissy, & élevée à Saint-Cyr; & la troisieme pensionnaire aux Dames Miramiones.

Deuxieme Branche.

BERTRAND DE BARVILLE, second fils de GUILLAUME & de *Marie des Feugeréts*, épousa, 1°. Demoiselle *de Callonne*, 2°. *Renée de la Noue*. Il fut Archer de la garde du Roi, en 1495, partagea avec JEAN DE BARVILLE, son frere aîné, le 24 Mai de la même année, dans les biens de *Marie des Feugeréts*, leur mere, laquelle avoit rendu compte à ses enfans, en qualité de tutrice, le 12 Mai audit an, devant Pierre le Bel, Tabellion de la Châtellenie de la Perriere. Le 7 Mars 1496 Dame *Jeanne Belard*, femme autorisée de Messire noble homme JEAN DE BARVILLE, son mari, Chevalier Seigneur dudit lieu de Barville, ratifie un contrat d'échange dont copie est transcrite en tête de ladite ratification faite entre ledit JEAN DE BARVILLE, son mari, BERTRAND DE BARVILLE, Ecuyer, son frere, attesté des Notaires Royaux le 15 Novembre audit an; par lequel contrat, ledit Chevalier DE BARVILLE auroit quitté & délaissé, par ladite voie d'échange, audit BERTRAND DE BARVILLE, Ecuyer, son frere, le lieu, manoir & métairie de la Mauguiniere, appartenant audit Chevalier DE BARVILLE, à cause de ladite Dame *Belard*, son épouse, paroisse de Chalange; & ledit BERTRAND DE BARVILLE auroit, pour retour & récompense de ce, quitté & délaissé audit JEAN DE BARVILLE & à ses cohéritiers, le lieu, terre & seigneurie de la Ligeardiere avec toutes ses dépendances, situées en la paroisse de Pervencheres.

Le 5 Août 1533, sentence exercée devant Gervais Gaucher, Lieutenant de la Sergenterie de Seez, sous M. le Bailli de Caen; appert avoir été mandé par Lettres-Royaux obtenues par FRANÇOIS DE BARVILLE, Ecuyer, fils de BERTRAND, aussi Ecuyer, prenant son fait & cause d'envoyer à la Cour certaines informations faites contre *Noël Malet*, détenu prisonnier en la conciergerie de Rouen, & décrété de prise de corps avec ses complices.

Appert le 10 Novembre 1539, devant Huvé & son confrere, Notaires, noble homme FRANÇOIS DE BARVILLE, Seigneur de Vaudon, après avoir pris possession de la métairie de Lavardin, située paroisse de Saint-Aubin-de-Locquenay, près la Chapelle Soive, à lui appartenant, à cause de la succession, mort & trépas de *Sainte-Renée de la Noue*, en son vivant, femme de noble homme BERTRAND DE BARVILLE, ses pere & mere.

Le 22 Avril 1540, transaction entre noble homme FRANÇOIS DE BARVILLE, Archer de la garde du Roi, qui se trouva aux obsecques de FRANÇOIS Ier. Le sieur FRANÇOIS DE BARVILLE, sieur de *Vaudon* d'une part, & *Guillaume-François Marin Belard*, au sujet du procès mu entr'eux, par rapport aux droits que lesdits *Belard* prétendoient alors en la métairie de la Mauguiniere, qui avoit été cédée par JEAN DE BARVILLE, Chevalier, à *Jeanne de Belard*, son épouse, qui étoit héritiere de *Guillaume de Belard* son fils, vivant Ecuyer.

Le 28 Février 1555, devant le Notaire du Mesle-sur-Sarthe, appert

que noble homme CYPRIEN DE BARVILLE, Archer de la garde du Roi, en 1555 & 1565, fils & présomptif héritier de FRANÇOIS DE BARVILLE, Ecuyer, sieur *de la Mauguiniere*, paroisse de Chalanges, d'une part & Demoiselle *Mathurine de Sormont*, fille de noble *Jean*, d'autre part, avoir contracté mariage entre-eux.

Le 6 Février 1562, devant le Notaire de Sainte-Escolasse, partage entre noble homme CYPRIEN DE BARVILLE, sieur *de la Mauguiniere*, & JEAN DE BARVILLE, Archer de la garde du Roi, Ecuyer, sieur *Dubuisson* fils & héritier de défunt FRANÇOIS DE BARVILLE, Ecuyer, sieur du lieu de la Mauguiniere, des biens à eux venus & échus par la mort dudit FRANÇOIS DE BARVILLE leur pere, tous deux Archers de la garde du Roi, le 5 Juillet 1577.

Demoiselle *Marie Thonin*, veuve de feu noble FRANÇOIS DE BARVILLE, donne devant le Notaire du Mans, quittance à CYPRIEN DE BARVILLE, Ecuyer, de la somme de deux cents livres, pour reste de ses deniers dotaux.

Le 5 Janvier 1579, tutelle devant le Juge de la châtellenie d'Essey. Les enfans mineurs issus de défunt noble JEAN DE BARVILLE, vivant sieur *du Buisson*, & de *Gratiane Mallard*, sa veuve, où sont dénommés noble homme *François Mallard*, sieur de *Fontaines*, Chevalier de l'Ordre du Roi, aïeul maternel desdits mineurs, & CYPRIEN DE BARVILLE, oncle maternel.

Le 28 Novembre 1585, devant les Tabellions de Sainte-Escolasse, *appert* noble homme PHILIBERT DE BARVILLE, Archer de la garde du Roi, & JEAN DE BARVILLE, fils & héritiers de défunt noble CYPRIEN DE BARVILLE, vivant sieur de la Mauguiniere, en la paroisse de Chalange; ledit JEAN DE BARVILLE, assisté de noble hommme *Charles de Sormont*, son curateur, ordonné par justice, avoir procédé entre-eux au partage en deux lots de biens à eux échus par le décès dudit CYPRIEN DE BARVILLE, leur pere, & ledit PHILIBERT est qualifié d'aîné, Archer de la garde du Roi.

Le 26 Janvier 1587, contrat de mariage entre noble homme JEAN DE BARVILLE, Ecuyer, sieur de Saint-Germain, assisté de CHARLES DE BARVILLE, Ecuyer, sieur de Boislandry, & de JEAN DE BARVILLE, Ecuyer, sieur de la Fiance, cousin dudit sieur de *Saint-Germain*, & de *Charles de Sormont*, Ecuyer, sieur dudit lieu, oncle dudit DE BARVILLE, d'une part, & de Demoiselle *Jeanne de Brehanon*, fille de noble *Jacques de Brehanon*, & de Demoiselle *Antoinette de Soucelle*, veuve en secondes noces, de *Marin de la Goupilliere*, d'autre part; ledit contrat passé devant Froger, Notaire à Saint-Hilaire-le-Lierre; JEAN DE BARVILLE, fut Archer de la garde du Roi.

Le 4 Avril 1595, sentence rendue par *Jacques de Barbier*, sieur de Bonelles, Commissaire départi sur le fait & convocation du ban du Bailliage d'Alençon, *appert* Dame *Marie de Faurie*, veuve de PHILIBERT DE BARVILLE, avoir été déchargé de la taxe à laquelle elle avoit été imposée

posée en sadite qualité de tutrice des enfans mineurs dudit défunt & d'elle, pour raison de la métairie de la Mauguiniere, paroisse de Chalange, venue & échue à sesdits enfans, de la succession de CYPRIEN, pere dudit PHILIBERT, aïeul desdits enfans; laquelle métairie avoit été en partie acquise par FRANÇOIS DE BARVILLE, pere dudit CYPRIEN, & par BERTRAND DE BARVLLE, Ecuyer, aussi pere dudit FRANCOIS.

Le 31 Décembre 1616, devant les Tabellions d'Argentan, le contrat de mariage entre JEAN DE BARVILLE, Ecuyer, sieur de Saint-Germain, fils & seul héritier de défunt JEAN DE BARVILLE, Chevalier, vivant sieur dudit lieu, & de Demoiselle *Jeanne de Brehanon*, ses pere & mere d'une part, & de Demoiselle *Marie Gautier*, fille de noble homme *Jacques Gautier*, sieur de Launay & de Montreau, Vicomte d'Argentan d'Exmes, & de Demoiselle *Barbe de Vauquelin*, ses pere & mere, d'autre part.

Le 28 Janvier 1643, devant le Notaire de Courtomer, partage entre RENÉ DE BARVILLE, Ecuyer, sieur de Saint-Germain, & GUILLAUME DE BARVILLE, Ecuyer, sieur dudit lieu, freres & héritiers de défunt JEAN DE BARVILLE, vivant Ecuyer, sieur de Saint-Germain, & de Demoiselle *Marie Gautier*, leur pere & mere, des biens à eux échus de la succession dudit défunt sieur de Saint-Germain leur pere; lesdits lots faits par GUILLAUME, le puîné des deux, & les choix faits par RENÉ DE BARVILLE, comme aîné.

Du 28 Janvier 1649, contrat de mariage entre RENÉ DE BARVILLE, Ecuyer, sieur de Saint Germain, & de Demoiselle *Marie Gautier*, ses pere & mere, assisté de GUILLAUME DE BARVILLE, Ecuyer, sieur du lieu de Saint-Germain son frere, d'une part, & Demoiselle *Anne de Puisaye*, fille légitime de *Pierre*, Ecuyer, sieur de Beaufossé, & de *Marguerite Dubois*, ses pere & mere, (GUILLAUME DE BARVILLE, frere de RENÉ, eut un fils nommé JACQUES, qui fut Lieutenant-Colonel au régiment de Grancey).

1668. Contrat de mariage, entre PIERRE DE BARVILLE, Ecuyer, sieur de Bonneville, fils aîné & principal héritier de RENÉ DE BARVILLE, Ecuyer, sieur de Saint-Germain, & de Demoiselle *Anne de Puisaye*, assisté de GUILLAUME DE BARVILLE, Ecuyer, sieur de Saint-Germain, son oncle paternel, d'une part, & Demoiselle *Héleine de Brossard*, fille unique & héritiere de défunt *Gabriel de Brossard*, Ecuyer, sieur Devaux, & de Demoiselle *Jacqueline Gallan*, d'autre part.

Le 23 Août 1717, contrat de mariage entre RENÉ-GASPARD DE BARVILLE, Ecuyer, (né en 1678, & mort en 1761) sieur de la Bonneville, fils aîné de PIERRE DE BARVILLE, & d'*Héleine de Brossard*, ses pere & mere, d'une part, & Demoiselle *Madeleine Charbonnier*, fille de *Nicolas Charbonnier*, Ecuyer, sieur de Champré, & de Dame *Anne Duclos*, d'autre part. Il avoit été Capitaine d'infanterie & Chevau-leger de la garde du Roi, Chevalier de Saint-Louis, mort âgé de 84 ans en 1761, dont — 1. RENÉ-GASPARD-THOMAS, né le 12 Septembre 1718, mort en bas-âge; — 2. & NICOLAS DE BARVILLE, né le 11 Septembre

1721, Chevau-leger en 1734, Cornette des Carabiniers en 1746, dont il s'est retiré Lieutenant de Mestre-de-Camp, avec commission de Capitaine en 1761, à cause de ses infirmités, suite de ses blessures, marié en 1752, à Demoiselle *Catherine de Carel*, mort Chevalier de Saint-Louis en 1777, a laissé quatre enfans, savoir — (*a*) ANTOINE, né en 1754, sorti de l'Ecole Royale militaire en 1771, pour entrer Sous-Lieutenant au régiment des Carabiniers de MONSIEUR, & Chevalier de Saint-Lazarre; — (*b*) ETIENNE, né le 10 Septembre 1762, entré en Juillet 1772, à l'Ecole Royale militaire, & Lieutenant au régiment de la Sarre; — (*c*) NICOLAS, né le 9 Septembre 1764, entré à l'Ecole Royale militaire en 1776; — (*d*) & une fille, appellée Mademoiselle DE BARVILLE, née en 1759, non mariée; — 3. GASPARD-ANTOINE, né le 3 Mai 1723, Capitaine de Cavalerie, Sous-Brigadier des Chevaux-legers de la garde du Roi, ancien Lieutenant & Inspecteur-Général de la Capitainerie Royale des Chasses de Fontainebleau, & ancien Ecuyer de MONSIEUR, frere du Roi, Chevalier de Saint-Louis, — 4. JEAN-RENÉ-FRANÇOIS, né le 23 Octobre 1726, mort Volontaire au régiment de Bourbon infanterie, au siege de Fribourg en 1744; — 7. & ANNE-MARIE-MADELEINE DE BARVILLE, née le 19 Août 1720, mariée à *Adrien-Pierre Desmoutis*, Ecuyer, Seigneur du Bois Hebert & de la Morandiere, dont sont issus un garçon & deux filles, le garçon Page de son Altesse feu Monsieur le Comte *de Clermont*, & ensuite Chevau-leger de la garde du Roi; — (*a*) une fille morte à Saint-Cyr; — (*b*) & ANNE-RENÉE-FRANÇOISE DE BARVILLE, dite Demoiselle *Desmoutis*, née le 7 Juillet 1750, mariée à *N..... de la Haye*, Seigneur de la Barre, Capitaine Commandant au régiment de Beaujolois, dont sont issus un fils & deux filles.

Le 6 Février 1562, ont été les partages entre CYPRIEN DE BARVILLE, Ecuyer, sieur de la Mauguiniere, & JEAN DE BARVILLE, Ecuyer, sieur du Buisson son frere, lesquels étoient fils de FRANÇOIS DE BARVILLE, Ecuyer, sieur de Vaudon & de la Mauguiniere, & petits-fils de BERTRAND DE BARVILLE, frere de JEAN, Seigneur de Barville, qui avoit épousé la Dame *Belard*, lesquels JEAN, Seigneur de Barville & BERTRAND DE BARVILLE freres, étoient fils de GUILLAUME DE BARVILLE, & de *Marie des Feugeréts*. Les BARVILLE DE LA MAUGUINIERE sont aînés des BARVILLE DU BUISSON, & CYPRIEN DE BARVILLE DE LA MAUGUINIERE & JEAN DE BARVILLE DU BUISSON, étoient tous les deux Archers de la garde du Roi.

Le 20 Juillet 1609, traité de mariage entre FRANÇOIS DE BARVILLE, Ecuyer, sieur du Buisson, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, fils & héritier de feu JEAN DE BARVILLE, Ecuyer, sieur dudit lieu, & de Demoiselle *Gratienne Mallard*, ses pere & mere, d'une part, & Demoiselle *Marie de Gesne*, fille de feu *Henri*, FRANCOIS DE BARVILLE, Ecuyer, sieur du Buisson, Lieutenant d'une compagnie de Chevaux-legers pour le service de son Altesse le Duc de Savoie.

Le 3 Décembre 1652, partage entre ETIENNE DE BARVILLE, Ecuyer, sieur du Buisson, & HENRI DE BARVILLE, son frere, de la succession de feu FRANCOIS DE BARVILLE, en présence de *Marie de Gesne*, leur mere,

Le 4 Décembre 1659, reconnoiſſance du traité de mariage d'HENRI DE BARVILLE, Ecuyer, ſieur du Buiſſon, fils de défunt noble homme FRANÇOIS DE BARVILLE DU BUISSON, & de *Marie de Geſne*, avec Demoi- *Françoiſe Deſvallées.*

CADETS DES BARVILLE DU BUISSON.

Le 9 Mai 1592, contrat de mariage de noble JEAN DE BARVILLE, ſieur de Vauhulin, fils de défunt noble homme JEAN DE BARVILLE, ſieur du Buiſſon, & de Demoiſelle *Gratienne Mallard* avec Demoiſelle *Catherine d'Ambray*, fille du Baron de l'Aigle, ſœur de *Nicolas d'Ambray*, Baron de l'Aigle.

1598. Aveu rendu à noble Dame *Catherine d'Ambray*, Dame & Baronne de Belzaire, épouſe de noble JEAN DE BARVILLE, Capitaine d'une compagnie de cent Chevaux-legers.

1618. Contrat de mariage du 20 Avril 1618, entre CHARLES DE BARVILLE, Ecuyer, Seigneur de Belzaize, fils de feu JEAN DE BARVILLE, en ſon vivant, Seigneur de Veauhulin, & de Dame *Catherine d'Ambray* ſes pere & mere, avec *Hyppolite-Angélique de Morainvilliers*, paſſé au Châtelet. Il fut Capitaine d'une compagnie de Mouſquetaires à cheval de cent hommes en 1635, & nommé Chevalier de Saint-Michel en 1619.

Le 14 Juillet 1644, contrat de mariage entre Meſſire CHARLES DE BARVILLE, Chevalier, Seigneur de Belzaize, fils légitime & naturel de feu Meſſire CHARLES DE BARVILLE, vivant Chevalier, Seigneur dudit lieu & de feu noble Dame *Hyppolite-Angélique de Morainvilliers*, avec Demoiſelle *Louiſe d'Hellainvilliers*, fille de *N...... d'Hellainvilliers*, Chevalier, Seigneur de Sommaire, & de noble Dame *Catinat* ſes pere & mere.

Le 26 Novembre 1657, tranſaction devant les Notaires de l'Aigle, entre Meſſire *Jacques des Acres*, Chevalier, Seigneur & Marquis de l'Aigle, & Meſſire CHARLES DE BARVILLE, Chevalier, Seigneur & Baron de Belzaize & de Vimoutiers.

AUTRE BRANCHE.

1495. THOMAS DE BARVILLE, frere de JEAN DE BARVILLE, & BERTRAND DE BARVILLE DE LA MAUGUINIERE, &c. leſquels étoient fils de GUILLAUME DE BARVILLE, & de *Marie des Feugerêts*, avoit épouſé *Périne le Couturier*, fille de *Macé* & de *Marie le Guerou.* Il fut partagé par JEAN DE BARVILLE, ſon frere aîné, le 24 Mai 1495, avec BERTRAND DE BARVILLE & ſes autres freres, dans les biens de *Marie des Feugerêts*, leur mere, laquelle avoit rendu compte à ſes enfans comme tutrice, le 12 des mêmes mois & an; il partagea avec ſes co-héritiers les biens de *Marie le Guerou*, ſa belle-mere, & JEANNOT DE BARVILLE ſon frere, fit décréter ſa terre de Boiſſlandry. Ce THOMAS DE BARVILLE étoit Archer de la garde du Roi, à la montre faite à Reims le 1er. Décembre 1507 du nombre de cent lances ſous *Robert de la Mark.*

JEAN DE BARVILLE, Seigneur de Boiſlandry, fut émancipé par THOMAS DE BARVILLE ſon pere, le 19 Juillet 1529, & épouſa par contrat du 1er. Décembre 1542, *Catherine de Lance*, fille de noble homme *Jean de Lance*, & de *Catherine de Floc.* Il étoit Archer de la garde du Roi, aux obſeques de FRANÇOIS I, en 1547, & il eſt qualifié Archer de la garde du Roi, dans une ſentence du 17 Novembre 1544, par laquelle il fut envoyé en poſſeſſion de la terre de Bloiſlandry, qui avoit été décrétée par JEANNOT DE BARVILLE, ſon oncle. Il ne vivoit plus le 10 Mars 1560, que *Catherine de Lance*, ſa femme, eut la garde-noble de ſes enfans. Elle obtint une ſentence contre *François Rochenis*, ſon gendre, & MARIE DE BARVILLE ſa femme, le 15 Mars 1574, par laquelle elle fut maintenue dans ſa Nobleſſe, tant de ſon chef que de celui de ſon mari.

CHARLES DE BARVILLE, fils de JEAN, Ecuyer, Seigneur de Boiſlandry, de la Fiance & de la Matraſſiere, Archer de la compagnie de Monſieur de Matignon en 1575, homme d'arme de la compagnie de Monſeigneur le Prince de Conti, partagea en 1585, avec JEAN DE BARVILLE, & ſes ſœurs, la ſucceſſion d'OLIVIER DE BARVILLE, ſon frere ainé, & celle de ſes pere & mere le 15 Mars 1590. Il épouſa *Barbe d'Amilly*; demeuroit dans la paroiſſe de Gaſtine en 1611, ne vivoit plus le 26 Novembre 1615, que ſa veuve afferma la terre de Boiſlandry.

JEAN DE BARVILLE, Chevalier, Seigneur de Boiſlandry, Naumoraſſin en Touraine, épouſa, par contrat du 24 Février 1626, Demoiſelle *Hélene de Rochefort*, fille d'*Imbert de Rochefort*, Seigneur de Villedieu en Berri, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme de ſa chambre, & de *Françoiſe Crevant.* Il comparut avec les autres nobles de la Province de Touraine, avec un Gentilhomme à ſa ſuite, quatre chevaux & armes complettes, à la montre qui en fut faite à Amboiſe le 30 Août 1635, tranſigea le 20 Décembre 1637; maintenu dans la poſſeſſion de la terre de Fontaine, comme héritier de *Guillaume de Damas*, par arrêt du Parlement du 12 Janvier 1677.

JEAN-FRANÇOIS DE BARVILLE, Chevalier, Seigneur de Naumoraſſin, Boiſlandry, Fontaine, du Buiſſon, épouſa, par contrat du 12 Décembre 1664, Demoiſelle *Charlote Duham*, Dame de Montdetour, fille de *Charles* Chevalier, Seigneur de Tanay en Thimeraye, de Morteville, de Montdetour & de Neuville, & produiſit les titres juſtificatifs de ſa nobleſſe, depuis l'an 1524 devant Tubeuf en 1666, tranſigea avec FRANÇOIS DE BARVILLE ſon frere, ſur le partage de la ſucceſſion de ſes pere & mere.

Le 4 Mai 1689, CHARLES DE BARVILLE, Seigneur de Boiſlandry, Naumoraſſin, Chanteloup, Capitaine d'Infanterie dans le régiment d'Huniere, Gentilhomme de Monſeigneur le Prince de Conti, épouſa par contrat du 4 Mai 1689, devant Carnot, Notaire au Châtelet de Paris, *Marie-Anne Jacquinot*, fille de *Daniel Jacquinot*, ſieur des Preſſoirs, dans la forêt de Fontainebleau, & de *Nicole Miron*, l'an 1693, fut Capitaine de Cavalerie au régiment du Furtemberg, Chevalier de S. Lazarre en Janvier 1696; fut maintenu dans ſa Nobleſſe par M. *Phelippeaux*, Intendant de la Généralité de Paris, le 11 Mars 1701, fut Colonel d'un régiment de ſon nom. Il eſt mort

mort sans postérité, & n'a laissé qu'une sœur, mariée, comme on l'a dit, à *N.... de Boismarmin.*

BRANCHE des SEIGNEURS de NOCEY, *au Perche.*

Suivant un Mémoire qui nous a été fourni par cette famille, nous trouvons noble homme BIN ou BERTRAND DE BARVILLE, Chevalier, & *Peronnelle de Beaumont*, son épouse, fille de *Thibaut de Beaumont*, & *d'Isabelle de Logny*, dont:

GUILLAUME DE BARVILLE, Ecuyer, Seigneur de Nocey, marié le 22 Juillet 1413, avec *Marie Royer*, fille de *Guitte Royer;* de laquelle il eut: — 1. JEAN, qui suit; — 2. PIERRE; — 3. & PÉTRONILLE DE BARVILLE.

JEAN DE BARVILLE, Ecuyer, Seigneur de Nocey, marié avec *Flavette* ou *Frazette le Bouteiller*, dont il eut: — 1. JEAN, qui suit; — 2. ROBERT, dont on ignore la destinée; — 3. & ANNE DE BARVILLE, mariée à *Jean de Villeneuve.*

JEAN DE BARVILLE, II du nom, marié à *N....* dont est issu ROBERT, qui suit;

ROBERT DE BARVILLE, Seigneur de la Mausonniere, épousa *Marguerite le Baleur*, fille de *N.... le Baleur*, dont vinrent: 1. RENÉ, qui suit; — 2. JEANNE, mariée à *François de la Motte;* — 3. & ANNE DE BARVILLE, mariée à *Guillaume Roquer.*

RENÉ DE BARVILLE, marié, le 19 Janvier 1499, avec *Jeanne de Courboyer*, fille de *Jame de Courboyer.* De ce mariage vint:

JEAN DE BARVILLE, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Nocey, transigea, le 15 Novembre 1525, avec ANNE DE BARVILLE, sa tante, sur le partage des biens de ROBERT DE BARVILLE, & de *Marguerite le Baleur*, ses aïeul & aïeule; il épousa *Jeanne de Cochefilet*, dont entr'autres enfans:

RENÉ DE BARVILLE, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Nocey, fut fait Capitaine à l'arriere-ban, par commission du 18 Août 1569. Il fut marié deux fois, 1°. à *Anne des Feugerets-Destouches*, le 9 Septembre 1551; il eut de son premier mariage: — 1. JEAN, qui suit; — 2. FRANÇOISE; & du second lit, avec *Philippe de Vauvissar:* — JEAN; — 4. LOUIS; — 5. & RENÉE DE BARVILLE; il mourut à Nantes, en revenant de l'arriere-ban, & y fut enterré aux Jacobins, le 17 Mars 1540.

JEAN DE BARVILLE, IV du nom, Chevalier, Seigneur de Nocey, marié à *Françoise*, laquelle, devenue veuve, eut la tutelle de ses enfans, le 24 Juin 1587, & la garde-noble, le 14 Octobre 1598, & rendit aveu aux Chanoines de Chartres au nom de ses enfans, qui furent: — 1. FLORIMOND, qui suit; — 2. & FRANÇOISE DE BARVILLE, mariée à *N.... Dumouchel.*

FLORIMOND DE BARVILLE, Ecuyer, Seigneur de Nocey, Capitaine

au régiment du Perche, le 14 Mars 1624, obtint un jugement, par lequel il fut conservé au rang des nobles de sa province; il avoit épousé, le 17 Septembre 1609, *Anne de Fontenay*, dont il eut entr'autres enfans:

ANDRÉ DE BARVILLE, Chevalier, Seigneur de Nocey, qui leva une compagnie de cent hommes de pied, le 21 Juillet 1644, dans le régiment du Cardinal Mazarin, fut ensuite Capitaine d'une compagnie de Chevaux-légers de cinquante hommes, par commission du 17 Mars 1652. Il avoit épousé, le 15 Octobre 1634, *Barbe Girard*, fille de noble homme *Jacques Girard*, & de *Barbe Rignard*, dont pour enfans: — 1. FLORIMOND, tué à Saint-Godard en Hongrie; — 2. ANDRÉ, qui suit; — 3. PIERRE, qui épousa *Marie-Catherine de Beauvau*, veuve *Bulion*; — 4. CHARLES, mort sans enfans, Lieutenant-Colonel du régiment Dauphin; — 5. JEAN-ETIENNE, mort garçon, Lieutenant-de-Roi au Fort-Bareau, & plusieurs filles.

ANDRÉ DE BARVILLE, II du nom, Chevalier, Seigneur de Nocey, Major au régiment de la Salle, marié, 1°. en 1677, avec *Renée Sevin*, morte sans enfans; 2°. en 1687, avec *Ester-Louise Turpin*; & 3°., en 1699, avec *Marie-Madeleine de Cleuche*; il eut du second lit: — 1. ANDRÉ-MADELEINE, qui suit; — 2. PIERRE, marié; — 3. ANDRÉ-LOUIS, tué Capitaine de Grenadiers, au siege de Berg-Ob-Zoom; — 4. une fille; & du troisieme lit: — 5. un fils, mort sans postérité; — 6. & une fille.

ANDRÉ-MADELEINE DE BARVILLE, Chevalier, Seigneur de Nocey, marié en 1715, avec *Marie-Marguerite de Boisnivineu*, tué à la bataille de Parme, Capitaine au régiment Dauphin, dont sont issus: — 1. ANDRÉ, mort sans postérité, Capitaine de carabiniers; — 2. LOUIS-MADELEINE, tué Enseigne aux Gardes-Françoises, au siege de Maëstricht; — 3. LOUIS-AUGUSTE, qui suit; — 4. & une fille, morte en bas-âge.

LOUIS-AUGUSTE DE BARVILLE, Chevalier, Seigneur de Nocey, Capitaine de carabiniers, marié en 1758, avec *Marie-Marguerite de Rosnivineau*, sa cousine germaine.

Les armes: *d'or au sautoir de gueules, engrelé & cantonné de quatre lions de sable.*

BRANCHE DE BARVILLE, *établie dans l'élection de Lisieux, Intendance d'Alençon, que nous croyons sortie de la précédente.*

JEAN DE BARVILLE, Ecuyer, Seigneur de Barville, épousa *Jeanne le Gris*, fille du Baron de Montreuil; il est mentionné dans un acte du 8 Mars 1492, avec *Jeanne le Gris*, son épouse, qui vivoit lors du mariage de sa seconde fille, en 1482 ou 1483, avec le Baron *de Bethomas*. Ils eurent de leur mariage: — 1. CONSTANTIN DE BARVILLE, marié à *Jacqueline Martel*, morte sans postérité, fille de *Jean Martel*, & de *Renée de Mallet-de-Graville*. La succession de CONSTANTIN DE BARVILLE, fut partagée, en 1352, entre

ſes ſœurs qui ſont; — 1. GILLETTE DE BARVILLE, mariée à *Richard de Livet*, qui eut en partage les terres, fiefs & ſeigneuries de Barville, la Vavaſſaurie d'Eſperaudes, comme aînée dans la ſucceſſion, & cette terre de Barville eſt toujours dans la famille de *Livet*, dont les poſſeſſeurs portent le nom, joint à celui de Livet; — 2. GUILLEMETTE DE BARVILLE, mariée à *Etienne Vipart*, Baron de Bethomas en 1483, dont le fils nommé *Hector de Bethomas*, eut, à cauſe de ſa mere, les terres & ſeigneuries d'Yvetot, & de plus mille livres tournois de dot, comme deuxieme fille héritiere de CONSTANTIN ſon frere; — 3. JACQUELINE DE BARVILLE, mariée à *Gabrielle de Pommereuil*, laquelle eut en partage les terres & ſeigneuries de Bourg-Nainville, la Concinniere, la Tillaye, le fief de Vaucou & une partie de la ſeigueurie d'Yvetot; — 4. & CHARLOTTE DE BARVILLE, mariée à *Guillaume le Breton*, Seigneur de la Couture, dont les enfans eurent le fief, terre & ſeigneurie d'Anieres & partie du fief de Clipin dans la paroiſſe de ..... avec des rentes ſur le petit Cormilly.

ARMES.

Les anciens Chevaliers DE BARVILLE portoient pour armes, & leurs ſucceſſeurs les ont conſervées : *d'argent à deux bandes de gueules, avec un caſque mitourné d'acier aux 5 grilles d'orées.* Le hachement & le bourlet aux *ermaux du caſque;* ſupports 2 *lions d'or, armés & lampaſſés de gueules;* deviſe, *Soldat & Brave*, ſymbole *un cocq éployé d'argent, becqué, membré crété de gueules couronné d'or; placé ſur le dos d'un lion, léopardé d'or, armé & lampaſſé de gueules*, avec les mêmes mots : *Soldat & Brave*; cri de guerre : *Dieu à nous*, ce que les anciens Seigneurs de Barville figuroient par une foi de carnation *couronnée d'azûr*, avec ces mêmes mots : *Dieu à nous*, comme voulant ſignifier que *Dieu nous donne ſa protection quand nous ſommes fideles à garder ſa foi.*

Ces mêmes armes ſont élevées en boſſe au Pignon de l'égliſe de Barville, dioceſe de Seez, élection de Mortagne au Perche, ſous la généralité d'Alençon.

BATZ (DE) en Gaſcogne; famille maintenue dans ſa Nobleſſe le 2 Août 1668.

I. MATHIEU DE BATZ, Capitaine dans le régiment de Vignolles, épouſa *Marthe de Vignolles*, dont:

II. ETIENNE DE BATZ, Ecuyer, Docteur ès droits, Conſeiller du Roi, au ſiege de Saint-Séver, qui ſe maria, par contrat du 1er Février 1552, avec *Jeanne de Tauzin*, fille de *Bernard*, Avocat au Parlement de Bordeaux, & de *Marguerite d'Eſtoupignan*; il en eut:

III. PIERRE DE BATZ, Ecuyer, Seigneur de la Mothe, du Levy & d'Artiguebarde, Conſeiller du Roi, Lieutenant-Particulier au ſiege de Saint-Séver, & Avocat au Parlement de Bordeaux, qui teſta le 19 Juin 1640. Il avoit épouſé, par contrat du 4 Novembre 1595, *Catherine de la Borde*, fille de *Chriſtophe*, Conſeiller du Roi au ſiege de Saint-Séver, & de *Jeanne*

de Paret. De cette alliance naquirent ; — 1. PIERRE, qui fuit ; — 2. autre PIERRE, lequel étoit fur le point d'embraffer l'état eccléfiaftique, lors du teftament de fon pere ; — 3. JEAN, auteur de la troifieme branche rapportée ci-après ; — 4. N..... DE BATZ, mariée à *Jean du Junea*, dont elle étoit veuve, lors du teftament de fon pere, — 5. N..... femme pour lors de *Pirere de Cloche*, Avocat ; — 6. & 7. CATHERINE & JEANNE DE BATZ, La premiere mariée à *Jean du Vacquier*, fieur d'Aubaignan, de Lartigue, &c. & la feconde à *Michel Vincens*, Bourgeois de Grenade : elles étoient mortes toutes deux lors du teftament de leur pere.

IV. PIERRE DE BATZ, Vicomte d'Aurice, Baron de la Mothe, Seigneur d'Efcoub[illegible], de Saint-Araille & du Levy, Confeiller du Roi, Lieutenant-Partic[illegible]r au fiege de Saint-Séver, époufa par contrat du 3 Juin 1636, *Ca[illegible]rine le Blanc*, morte le 18 Mai 1676, fille d'*Alcibiade le Blanc*, Seigneur & Baron de la Batut, & de *Louife de Caftet*, leurs enfans furent ; — 1. BERNARD, batifé le 13 Décembre 1637 ; — 2. JOSEPH qui fuit ; — 3. & N..... DE BATZ, Religieufe Bénédictine.

V. JOSEPH DE BATZ, Vicomte d'Aurice, Baron de la Mothe, Seigneur d'Efcoubez, de Saint-Araille & du Levy, Confeiller du Roi, Lieutenant-Particulier au fiege de Saint-Sever, maintenu dans fa *Nobleffe* le 2 Août 1668, tefta le 15 Décembre 1691 & mourut avant le 7 Janvier 1696. De fon mariage contracté le 20 Avril 1667, avec *Jeanne de Captan*, (nommée *Marie* dans le contrat de mariage d'ANTOINE DE BATZ fon fils), morte le 7 Mars 1674, fille de *Jean de Captan*, Confeiller du Roi, Receveur & Contrôleur alternatif des décimes du diocefe d'Aire, & de *Madeleine de Tauzin*, fa veuve : il laiffa ; — 1. ANTOINE, qui fuit ; — 2. DANIEL, Eccléfiaftique ; — 3. & LOUIS, auteur de la feconde branche rapportée ci-après,

VI. ANTOINE DE BATZ, batifé le 28 Janvier 1671, Vicomte d'Aurice, Baron de la Mothe, Seigneur d'Efcoubez, de Saint-Araille & du Levy, Confeiller du Roi, Lieutenant-Particulier au fiege de Saint-Séver, puis Confeiller au Parlement de Bordeaux, obtint le 26 Janvier 1697 un jugement des Commiffaires-Généraux, députés par le Roi pour les francs-fiefs, qui le décharge de la taxe faite fur lui comme propriétaire des maifons nobles de la Mothe & d'Aurice, & fut maintenu dans fa *Nobleffe*, par ordonnance de M. *Bazin de Bezons*, Intendant de Bordeaux, rendue le 3 Janvier 1698. Il fut marié deux fois ; 1°. par contrat du 7 Janvier 1696, avec *Catherine Dalon*, fille de *Raimond*, Chevalier, Confeiller du Roi en fes Confeils, premier Préfident du Parlement de Navarre, & de *Catherine du Ribaud* ; 2°. avec *Suzanne-Elizabeth du Vigier*, morte fans enfans. Il vivoit encore le 11 Avril 1715, date de fon teftament & avoit eu de fa premiere femme une fille & un fils nommé :

VII. JEAN-BATISTE DE BATZ, Vicomte d'Aurice, Baron de la Mothe, Seigneur d'Efcoubez, de Saint-Araille & du Lévy, &c. né le 26 Février 1708, marié par contrat du 18 Février 1730, avec *Rofe de Caupéne*, fille de *Jean*, qualifié dans cet acte Marquis d'Amon & de Saint Pé, Baron de Pommarès, de Caftelfarazin, &c. & de *Jeanne-Bédorrede Gayraffe*. De

ce mariage font iffus; — 1. JEAN-PIERRE, Ecuyer, né le 5 Janvier 1737; — 2. RAIMOND, Ecuyer, batifé le 7 Novembre 1740; qui ont fervi tous les deux dans le régiment de Navarre; — 3. & JEANNE-MARIE-THÉRESE DE BATZ, née le 13 Octobre 1731.

SECONDE BRANCHE.

VI. LOUIS DE BATZ, Ecuyer, Seigneur de Saint-Araille, Capitaine d'infanterie dans le régiment Royal, troifieme fils de JOSEPH & de *Jeanne de Captan*, né le 19 Février 1674, fut marié par acte fous feings-privés, le 28 Février 1696, avec *Jeanne Dartigues*, fille de *Guillaume*, bourgeois de la ville de Saint-Séver, & de *Marguerite Darmandieu.* Il fit fon teftament le 19 Avril 1724, par lequel il déclara qu'il avoit eu de fon mariage une fille & un fils nommé:

VII. JEAN-PIERRE DE BATZ, Ecuyer, né le 9 Janvier 1710, ci-devant Officier dans le régiment de Lorraine, qui a époufé, par articles fous-feings privés du 13 Mars 1731, *Catherine-Gérarde de Captan*, fille d'*Antoine*, Ecuyer, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine de Cavalerie dans le régiment de Condé, & de *Jeanne de Monbeton-de-Bourrouillan;* leurs enfans font: — 1. ANTOINE, Ecuyer, né le 27 Septembre 1732, Lieutenant au régiment de Navarre; — 2. JOSEPH, né le 12 Février 1749; — 3. autre JOSEPH, né le 9 Juin 1752; — 4. N..... Religieufe de Saint-Dominique à Prouillan, près Condom; — 5. ROSE-JOSEPHE, née le 16 Février 1735, — 6. CATHERINE, née le 27 Janvier 1736; — 7. ROSE, née le 22 Août 1740, reçue à Saint-Cyr, le 21 Juin 1751, fur fes preuves de Nobleffe; — 8. & MARIE DE BATZ, née le 1er Août 1744.

TROISIEME BRANCHE.

IV. JEAN DE BATZ, Ecuyer, troifieme fils de PIERRE, & de *Catherine de la Borde*, époufa, par contrat du 11 Juin 1647, *Marguerite de la Lanne*, fille de *Pierre*, fieur de Diuffe, Abbé de Mafcaras, & de *Jeanne de Lurbe*, il en eut:

V. JEAN-PIERRE DE BATZ, Baron de Diuffe, Seigneur de Buannes, de Montaut & de Mafcaras, déchargé du droit de francs-fiefs, par ordonnance de M. *Bazin de Bezons*, Intendant de Bordeaux, rendue le 5 Octobre 1693, fur la production qu'il lui avoit faite de fes titres de nobleffe depuis 1552. Il époufa, par contrat du 2 Juillet 1676, *Françoife de Nogues*, fille de *Jean*, Baron d'Affat, Confeiller d'Etat, Commiffaire en la chambre de Juftice, & de *Françoife d'Orthe*, dont:

VI. ANTOINE DE BATZ DE DIUSSE, Ecuyer, (nommé JACQUES, dans l'extrait batiftaire de fon fils) Seigneur de Bannes & en partie de Montaut, qui a époufé, par contrat du 24 Avril 1722, en préfence de CLÉMENT DE BATZ, fon parent, Docteur en théologie, & Chanoine de l'églife de Saint-Martin d'Oléron, Demoifelle *Françoife de la Goyte*, fille de *Jean*, Lieutenant-Général d'épée au Sénéchal de Tartas, & de *Françoife de Larrey.* De ce

mariage eſt iſſu : — JEAN-PIERRE DE BATZ, Ecuyer, né le 9 Janvier 1723. *Armorial de France, Regiſtre V, Part I.*

Les armes : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois chicots de même poſés en pal, 2 en chef, & 1 en pointe; au chef d'argent, chargé d'un lion de gueules naiſſant.*

BAUPTE (DE) : Famille des plus anciennes de la province de Normandie, où elle poſſédoit, dans les premiers tems, de très-grands biens.

Elle impoſa ſon nom de BAUPTE à une paroiſſe, enſuite à une contrée entiere, appellée encore aujourd'hui *le Pays Bauptois.* La paroiſſe de Baupte appartenoit encore à cette famille en 1100, ainſi qu'on le remarque par quelques aveux rendus à JOSEPH DE BAUPTE, Chevalier, Seigneur dudit lieu & de Bauptois.

Les guerres que la Province a eſſuyées dans preſque tous les tems, & même encore depuis peu, près Cherbourg & autres endroits, ont diſperſé les branches de cette famille & ſes anciens titres; mais celles qui ſe ſont perpétuées, ont toujours conſervé la pureté des ſentimens de ceux qui les leur ont tranſmis, ainſi que le nom.

Quoique cette famille ſoit *noble de race*, & que l'ennobliſſement s'en perde dans les tems les plus reculés, LOUIS XIV ayant jugé à propos de le renouveller dans la perſonne d'ANTENOR DE BAUPTE, Sieur de Jugauville, par lequel nous commencerons la filiation ci-après, il le fit par des lettres-patentes données à Paris, au mois de Juin 1653, en forme de charte & ſans finance; leſquelles lettres acceptées par ledit ANTENOR, furent préſentées à la cour des Aides, le 13 Mai 1654, aux fins de leur enregiſtrement. Cette Cour ordonna, comme en pareil cas, par arrêt du 21 Février 1657, les informations de droit, qui furent faites & finies au mois d'Octobre de ladite année. ANTENOR DE BAUPTE, Ecuyer, étant décédé en Octobre 1660, ces lettres furent enrégiſtrées par arrêt du 8 Août 1661, à la requête de PIERRE DE BAUPTE, Sieur de Contrepont, l'un de ſes fils. Mais LOUIS XIV, par déclaration du mois d'Août 1664, enrégiſtrée à la cour des Aides, le 8, ayant révoqué toutes les lettres d'ennobliſſement expédiées depuis le 1er Janvier 1639, ledit PIERRE, Sieur de Contrepont, obtint, au mois de Décembre 1664, des lettres de confirmation de celles accordées audit ANTENOR, en 1653; leſquelles lettres de confirmation furent enrégiſtrées en ladite Cour, le 12 Janvier 1665.

JEAN DE BAUPTE, Ecuyer, tige d'une branche cadette, aujourd'hui repréſentée par les Seigneurs *de Moon*, ſe trouvant dans le cas d'acquérir des fiefs mouvans de Sa Majeſté, ſe pourvut d'un office de Secrétaire du Roi, pour avoir l'exemption des droits de lods & ventes des biens qu'il projettoit d'acquérir. Les lettres de LOUIS XIV, du mois de Juin 1653, pour ANTENOR DE BAUPTE, l'office de Secrétaire du Roi, obtenu par ledit JEAN, donneroit, au beſoin, un double titre d'annobliſſement; mais cette vertu n'enleve pas à cette famille l'ancienneté de la nobleſſe dans laquelle ſes ancêtres étoient nés & ont vécu; au contraire, elle la fortifie & la corrobore. Les deſcendans conſervent encore, pour cet effet, une

partie de leur fortune dans la contrée de leur nom, qui est le Pays de Baupte, chef-lieu du Bauptois. Elle a, dans tous les tems, servi les Souverains, comme il est prouvé par les lettres que LOUIS XIV jugea à propos d'accorder à ANTENOR en 1653, & par la confirmation de celles qu'il donna à PIERRE, un de ses fils, au mois d'Octobre 1664. Ceux qui existent aujourd'hui, à l'exemple de leurs ayeux, continuent de servir.

ANTENOR DE BAUPTE, Ecuyer, sieur de Jugauville, servit sous LOUIS XIII, & fut ennobli sans finance, lui & ses enfans, nés & à naître en loyal mariage, par lettres-patentes de LOUIS XIV, au mois de Juin 1653, comme il a été ci-devant dit. Il décéda le 15 Octobre 1660, & fut inhumé le lendemain, en la paroisse de Vuide-Fontaine en Normandie. De son épouse, Demoiselle *N..... de Poupet*, il eut : — 1. ROBERT, Ecuyer, Sieur de Jugauville, marié avec demoiselle *Françoise de Mauconvenant*; — 2. & PIERRE DE BAUPTE, qui suit:

PIERRE DE BAUPTE, Ecuyer, sieur de Contrepont, servit Sa Majesté dans ses armées de Flandre & d'Italie, particuliérement au siege de Tortone & autres, en qualité de Lieutenant au régiment d'infanterie du Comte *du Plessis-Praslin*, ès années 1639, 40, 41, 42 & 1643, s'acquitta dignement de la commission qu'il avoit reçue du Roi, sous les ordres du Maréchal *du Plessis-Praslin*, pour faire mettre bas les armes aux mutins de la ville de Bordeaux, & faire cesser l'attaque du château Trompette; pour l'exécution de laquelle commission il exposa plusieurs fois sa vie; servit aussi quatre années consécutives, en qualité de Garde-du-corps du Roi, notamment au siege du Castelet, où il reçut plusieurs blessures en montant des premiers à la breche avec les Enfans-perdus. C'est en considération de ses services rendus pendant plus de vingt ans, que LOUIS XIV le confirma, sans finance, par lettres données à Paris au mois de Décembre 1664, lui, ses enfans & descendans nés & à naître en loyal mariage, dans la *noblesse* accordée à feu ANTENOR DE BAUPTE, son pere : elles furent enrégistrées à la cour des Aides, le 12 Janvier 1665. Il produisit les titres de sa noblesse devant M. *Chamillard*, Intendant de la généralité de Caen, qui lui en délivra un certificat, le 22 Mars 1668. Il avoit épousé Demoiselle *Anne Jourdan du Mesnil*, dont: — 1. ROBERT, qui suit; — 2. BONNAVENTURE, Ecuyer, Prêtre; — 3. JEAN, tige de la branche de Moon, rapportée ci-après; — 4. & autre ROBERT DE BAUPTE, Ecuyer, marié à Demoiselle *N.... de Cuves*.

ROBERT DE BAUPTE, Ecuyer, Seigneur de Champcey, épousa 1°. Demoiselle *Françoise-Elisabeth le Verrier de Thoville*; & 2°. par contrat du 3 Février 1702, *Madeleine du Halley*, veuve de *Pierre le Sauvage*, Ecuyer. Du premier lit il a eu : — 1. ROBERT, qui suit; — 2. CHRISTOPHE-BONNAVENTURE, Ecuyer, Seigneur de Champcey, marié à Demoiselle *Jeanne de la Belliere de Vains*; — 3. & ANGE-FÉLIX DE BAUPTE, rapporté après son aîné.

ROBERT DE BAUPTE, Ecuyer, Sieur de la Monguerriere, batisé le 1er Novembre 1698, épousa Demoiselle *Marie-Perrine du Prey de Pierreville*, dont: — 1. JACQUES-MARIE-ROBERT, Ecuyer, batisé le 15 Mars 1755; — 2. & MARIE-CAROLINE-ANNE-FRANÇOISE DE BAUPTE, batisée le 17 Avril 1752.

ANGE-FÉLIX DE BAUPTE, Ecuyer, Sieur de Contrepont, obtint des lettres de relevement en la Chancellerie du Palais à Rouen, le 17 Février 1720, contre CHRISTOPHE-BONNAVENTURE DE BAUPTE, Ecuyer, son frere aîné, au sujet des successions de ROBERT DE BAUPTE, Ecuyer, Seigneur de Champcey, & de *Françoise-Elisabeth le Verrier de Thoville*, leurs pere & mere, & décéda le 20 Avril 1723. Il avoit épousé *Marie le Vavasseur*, de laquelle il a laissé :

ANGE-FÉLIX DE BAUPTE, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Saint-Manvieu, du Hamel, &c. appellé le *Chevalier de Contrepont*, ancien Lieutenant de frégate du Roi, retiré du service à cause de ses blessures. Il a épousé, le 10 Février 1739, en la paroisse Notre-Dame de Grandville, *Marie le Pelletier*, dont : — 1. ANGE-FÉLIX-FRANÇOIS-MARIE, Ecuyer, batisé le 23 Avril 1748, Officier de marine ; — 2. LOUIS-MARIE, Ecuyer, batisé le 20 Avril 1750, aussi Officier de Marine ; — 3. ANTENOR-MARIE, Ecuyer, batisé le 7 Février 1756, Officier de marine ; — 4. & ANGÉLIQUE-ANDRÉE-CHARLOTTE DE BAUPTE, batisée le 29 Novembre 1746.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE MOON.

JEAN DE BAUPTE, Ecuyer, troisieme fils de PIERRE, Sieur de Contrepont, & d'*Anne Jourdan du Mesnil*, pourvu d'un office de Secrétaire du Roi, mort le 25 Février 1771, avoit épousé Demoiselle *Renée Hébert de Beaumer*, fille & héritiere de *Gilles Hébert*, Ecuyer, Sieur de Beaumer, mort le 12 Août 1676, & de *N...... de Marguerie de Vierville*, dont il a eu :

FRANÇOIS DE BAUPTE, Ecuyer, Seigneur de Moon, mort le 10 Juin 1749. Il avoit épousé *Marie-Gillette de Bauquet*, Dame de Moon, morte le dernier desdits mois & an, fille de *Henri de Bauquet*, Ecuyer, Sieur de la Buissonniere, & de *Marie de Grosourdy*. De ce mariage sont issus : — 1. JEAN-FRANÇOIS-HENRI, Chevalier, Seigneur de Moon ; — 2. LOUIS-CHARLES, appellé *le Chevalier de Baupte* ; — 3. & MARIE-GENEVIEVE DE BAUPTE, dite Mademoiselle *de Beaumer*.

Les tems reculés ayant fait perdre de vue à quelques branches de cette famille leurs vraies armoiries, il s'y étoit glissé quelque changement ; mais les ayant recouvrées, toutes les branches les reprennent telles qu'elles sont en effet, & connues de tout tems ; savoir : *de sable, au pal d'or, chargé d'une fleche de gueules*. C'est ainsi qu'elles sont blasonnées en tête du certificat de M. Chamillart.

BEAUHARNOIS, (& quelquefois *Beauharnoys* & de *Beauharnoys*, suivant les titres), dans l'Orléanois & à Paris. Famille distinguée dans l'ordre de la Noblesse par ses anciens services, soit dans le Militaire, soit dans la Magistrature. Elle remonte sa filiation à GUILLAUME BEAUHARNOIS, qui suit :

I. GUILLAUME BEAUHARNOIS, I du nom, Seigneur de Miramion & de la Chaussée, épousa, le 20 Janvier 1390, *Marguerite de Bourges*, dont : — 1. JEAN, l'un des témoins au procès fait pour la justification de la *Pucelle*

Pucelle d'Orléans. Il eut de son mariage accordé en 1423, avec *Anne de Loynes*; — 1. N..... BEAUHARNOIS, Conseiller du Roi, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, qui fut commis à l'administration du Duché d'Orléans, pendant que le Duc, depuis Roi sous le nom de LOUIS XII, étoit détenu prisonnier à Bourges : il mourut sans enfans; — 2. GUILLAUME, qui suit; — 3. & JEANNE BEAUHARNOIS, mariée avec *Jean Hilaire*, issu d'une famille ancienne & distinguée de la ville d'Orléans.

II. GUILLAUME BEAUHARNOIS, II du nom, Seigneur de Miramion & de la Chaussée, épousa, le 15 Novembre 1425, *Jacquette le Maire*, de laquelle vinrent : — 1. & 2. JACQUES & PIERRE, morts sans alliance; — 3. JEAN, qui suit; 4. & MARION BEAUHARNOIS, veuve en 1493, de *Pierre de Payeres*, dit *Moireau*.

III. JEAN BEAUHARNOIS, Seigneur de Miramion & de la Chaussée, se maria par contrat du 7 Février 1472, avec *Jeanne de Boyleve*, dont il eut : GUILLAUME BEAUHARNOIS, qui suit :

IV. GUILLAUME BEAUHARNOIS, III du nom, Seigneur de Miramion, de la Chaussée, de la Grilliere & de Villechauve, lequel donna son aveu à la Chambre des Comptes de Paris en 1504, des terres de Miramion & de la Chaussée. Il avoit épousé, le 20 Septembre 1499, *Marie le Vassor*, fille d'*Aignan*, & de *Jeanne Compain*. Leurs enfans furent : — 1. PIERRE, Chanoine de l'église de Saint-Aignan d'Orléans, & Prieur de Saint-Barthelemi de Sémoy; — 2. GUILLAUME, qui suit; — 3. AIGNAN, aussi Chanoine de l'église Saint-Aignan d'Orléans; — 4. JEANNE, mariée le 13 Novembre 1517 à *François de Contes*, dont postérité; — 5. MARIE, alliée, le 19 Juillet 1521, avec *Nicolas Buastier*. Elle fut la bisaïeule de *Madeleine Fabry*, femme du Chancelier *Séguier*; — 6. CLAUDINE, mariée, le 29 Juin, *alias* le 19 Août 1531, à *Jacques de Contes*, Seigneur de Briou & de Villechauve; — 7. & ANNE BEAUHARNOIS, Religieuse de l'Ordre de Fontevrault au couvent de la Madeleine-lès-Orléans.

V. GUILLAUME BEAUHARNOIS, IV du nom, Seigneur de Miramion, de la Chaussée, d'Outreville, de la Grilliere, de Longuesve, de Villechauve, de Beaumont, de Sédenay, &c. épousa, le 11 Février 1531, *Jeanne de Saint-Mesmin*, Dame de Sédenay, fille de *François* & de *Marie le Clerc*, dont la mere *Agnès de Saint-Mesmin*, étoit fille d'*Aignan de Saint-Mesmin*, Ecuyer, Seigneur du Breuil & de la Cloye, Chambellan du Duc d'ORLÉANS, & de *Jeanne Simon*, sœur de *Jean*, Evêque de Paris, & de *N..... Simon*, Avocat-Général au Parlement. Il vivoit encore le 5 Avril 1564, & eut de son mariage : FRANÇOIS BEAUHARNOIS, qui suit :

VI. FRANÇOIS BEAUHARNOIS, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Miramion, de la Chaussée, de Sédenay, d'Outreville, de la Grilliere, de Longuesve & de Beaumont, compris en l'état de la Noblesse du Châtelet de la ville d'Orléans, dans le procès-verbal fait le 13 Avril 1583, pour la rédaction de la coutume. Il avoit épousé, le 27 Avril 1561, *Madeleine Bourdineau*, fille de *Jacques*, Seigneur de Villemblin ou Villembly & de Bussy, & d'*Anne de Troyes*. Elle devint veuve avant le 8 Mars 1588, vivoit encore le 9 Juin 1593, & mourut avant le 15 Mars 1599. Ses enfans furent :

— 1. CHARLES, Seigneur de Villechauve, mort au service du Roi avant le 25 Mai 1589, sans laisser de postérité; — 2. GUILLAUME, Ecuyer, Seigneur d'Outreville, de la Chaussée, de la Boissiere & de Sédenay, né vers l'an 1567, qui partagea avec sa mere & ses freres & sœurs, le 25 Mai 1589, la succession de leur pere. Il embrassa d'abord la profession des armes, & se fit pourvoir depuis d'une charge de Président, Trésorier-Général de France au Bureau des Finances d'Orléans; fut nommé, le 18 Janvier 1620, Conseiller du Roi en ses Conseils d'État & Privé, à cause des services qu'il avoit rendus à Sa Majesté; prêta serment pour cette charge le 24 Février suivant entre les mains du Chancelier *de Sillery*; fut confirmé dans cette dignité le 15 Juin 1635; fit son testament le 10 Février 1642, &, depuis trois codicilles, le premier du 12 du même mois, & les deux autres des 29 Mai 1646 & 10 Novembre 1653, & mourut le 27 du même mois, sans laisser d'enfant de son mariage, accordé le 25 Juillet 1599, avec *Marie Rousseau*, fille de *Jacques*, Conseiller du Roi, Trésorier-Général de sa maison, & de *Jeanne Allego*, mais de *Françoise Pothier* son amie, il eut un fils naturel nommé GUILLAUME DE BEAUHARNOIS, Seigneur de la Bretesche, légitimé au mois de Mai 1641, & qui fut légataire de son pere en 1642; — 3. FRANÇOIS, qui suit; — 4. JACQUES, Seigneur de Sédenay, Conseiller du Roi, Contrôleur-Général de l'Extraordinaire des Guerres & de la Cavalerie-Legere, & mort sans alliance; — 5. AIGNAN, Seigneur de Miramion & de la Chouarde, *aliàs* de la Choüarde, Conseiller d'Etat & Contrôleur-Général de l'Extraordinaire des Guerres & de la Cavalerie-Légere, le 27 Février 1628, mort à Paris au mois de Mai 1652. Il avoit épousé, le 13 Septembre 1718, *Marguerite de Choisy*, fille de *Jean de Choisy*, Seigneur de Baleroy, Conseiller d'Etat, & de *Madeleine le Charron*; de ce mariage naquirent deux enfans, (*a*) JEAN-JACQUES DE BEAUHARNOIS, qualifié *Chevalier*, Seigneur de Miramion, Conseiller au Parlement de Paris, reçu en 1644, allié le 27 Avril 1645, avec *Marie Bonneau*, fille de *Jacques*, Seigneur de Rubelles, Conseiller-Secrétaire du Roi, & de *Marie d'Yvry*. Il mourut à Paris au mois de Novembre de la même année. Sa veuve décéda le 23 Mars 1696, âgée de 66 ans, & laissa MARIE-MARGUERITE DE BEAUHARNOIS, qui épousa, le 22 Juin 1660, *Guillaume de Nesmond*, qualifié *Chevalier*, Seigneur de Saint-Dizan, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président à Mortier au Parlement de Paris, dont elle devint veuve sans enfans le 19 Mars 1693. Elle mourut à Paris le 6 Novembre 1725, âgée de 80 ans. (*b*) & MADELEINE DE BEAUHARNOIS, Religieuse au Couvent de la Visitation de Saint-Denis en France; — 6. MARIE DE BEAUHARNOIS, alliée par contrat du 4 Juin 1597, & célébration le 14 Juillet suivant, avec *André Charreton*, Seigneur de la Douze, Conseiller au Parlement de Paris, & morte de la peste le 20 du même mois, sept jours après son mariage; — 7. MARGUERITE, morte aussi de la peste le même jour; — 8. & ANNE DE BEAUHARNOIS, mariée le 11 Juin 1605, à *Paul Phelypeaux*, Chevalier, Seigneur de Pontchartrain, Secrétaire des Commandemens de la Reine, & depuis Conseiller-Secrétaire d'Etat, aïeul du Chancelier de Pontchartrain, & trisaïeul du Comte de Maurepas, Ministre

& ci-devant Secrétaire d'Etat de la Marine. Elle devint veuve le 21 Octobre 1621, & mourut à Paris au mois de Janvier 1653.

VII. FRANÇOIS DE BEAUHARNOIS, II du nom, Seigneur de la Grilliere & de Villechauve, fut successivement Conseiller-Magistrat au Bailliage & siege Présidial d'Orléans, & depuis premier Président & Lieutenant-Général audit Bailliage en 1598, Maître des Requêtes ordinaire de la Reine le 2 Janvier 1610; & enfin Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat, Privé & Finances, le 20 Septembre 1616 : Sa Majesté l'ayant confirmé dans cette dignité le 1[er]. Juillet 1635, en considération des services qu'il lui avoit rendus depuis trente-huit ans en ladite qualité de Président au Présidial & de Lieutenant-Général au Bailliage d'Orléans, il en prêta le serment le 9 du même mois, & jouissoit en cette qualité de 2000 livres de gages. Il fut député à l'assemblée des Etats tenus à Paris au mois d'Octobre 1614, & mourut avant le 20 Octobre 1651. Il avoit épousé, le 17 Février 1599, *Anne Brachet*, Dame de la Boische, morte avant le 27 Février 1628, fille d'*Antoine*, Ecuyer, Seigneur de Marolles & de la Boische, & de *Jeanne Jamet* : leurs enfans furent : — 1. FRANÇOIS DE BEAUHARNOIS, III du nom, Seigneur de la Grilliere & de Villechauve, Conseiller d'Etat & du Conseil de *Gaston*, Duc d'Orléans. Il étoit aussi Conseiller de la Reine mere du Roi, & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, suivant un acte du 27 Février 1628; fut nommé en 1635, Président & Lieutenant-Général au Bailliage & siege Présidial d'Orléans; partagea, le 20 Octobre 1651, les successions de ses pere & mere, & de Dame *Jeanne Jamet*, son aïeul maternelle, veuve d'*Antoine Brachet*, Ecuyer, Seigneur de Marolles, avec JEAN DE BEAUHARNOIS son frere, ANNE & MADELEINE DE BEAUHARNOIS, ses sœurs, & fut fort considéré de Gaston, Duc d'Orléans, comme il paroît par une lettre que ce Prince écrivit le dernier Décembre suivant, aux Officiers-Généraux & autres qui passoient aux environs des métairies & fermes situés dans l'étendue du Duché d'Orléans, appartenantes audit Seigneur de Villechauve. Cette lettre se trouve insérée tout au long dans l'*Armorial de France*, & commence ainsi : Messieurs, *l'estime que je fais du S[r]. de Villechauve de Beauharnois*, &c. *signé*, Gaston. Ce Prince lui fit encore le 8 Avril 1654, don du profit de rachat qui lui étoit dû par la succession du feu sieur d'OUTREVILLE-BEAUHARNOIS, de la maison, terre & jardin de la Chaussée assis au fauxbourg d'Orléans, & qui étoit mouvant de son Châtelet d'Orléans, *voulant lui donner*, dit-il, *dans cette occasion des marques de sa bienveillance & de l'estime qu'il faisoit de sa personne*. Il partagea, les 13 Juin & 3 Juillet 1654, la succession de GUILLAUME DE BEAUHARNOIS, son oncle, Seigneur d'Outreville, Conseiller d'Etat, &c. avec ses freres & sœurs & autres co-héritiers. Il étoit marié le 27 Février 1628, avec *Anne de Mareau*, fille d'*Hector*, Ecuyer, Seigneur de Villerégis & de Chilly, Gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, & de *Genevieve Lamirault*. Etant morte sans enfans, il se remaria, le 10 Février 1630, avec *Charlotte Bugy*, fille unique de *Jean*, Seigneur de Moulinet, & de *Charlotte Colas*, dont il eut FRANÇOIS DE BEAUHARNOIS, Seigneur de la Grilliere, mort sans alliance; CHARLOTTE, morte aussi sans avoir été mariée; & MARIE-

ANNE, alliée le 16 Septembre 1683, avec *Jean Phelypeaux*, fon coufin, Chevalier, Comte de Mont-Lhéri, Seigneur d'Outreville, Confeiller d'Etat & Intendant de Paris, frere du Chancelier de Pontchartrain; — 2. JACQUES DE BEAUHARNOIS, tué au fiege de Cazal. Ce fut lui qui, fous le nom du *fieur de la Grilliere-Beauharnois*, fut fait Directeur des Fortifications de Lérida en Catalogne, le 22 Septembre 1642; — 3. GUILLAUME, qui fervit le Roi dans le Corps de la Marine & fut fait Capitaine d'un Navire de la flotte commandée par l'Archevêque de Bordeaux en 1640; — 4. JEAN, qui fuit; — 5. MICHEL, Prêtre, Docteur de Sorbonne & Aumônier de Gafton, Duc d'Orléans; — 6. ANNE; mariée, par contrat du 27 Février 1628, à *Nicolas Thoynard*, depuis Confeiller du Roi & Préfident au fiege Préfidial d'Orléans : ils vivoient encore enfemble le 20 Octobre 1651; — 7. & MADELEINE DE BEAUHARNOIS, alliée, le 7 Juillet 1641, avec *Claude le Gloux*, Ecuyer, Confeiller du Roi, Tréforier de France, & Général de fes Finances en la Généralité de Soiffons, mort en 1651 fans enfans. Elle fonda à perpétuité trente places de pauvres entretenus dans l'Hôpital d'Orléans, à la nomination de l'aîné de la famille DE BEAUHARNOIS, & tefta le 14 Novembre 1682.

VIII. JEAN DE BEAUHARNOIS, Chevalier, Seigneur de la Boifche, de Villechauve, de Beaumont, & de la Chauffée, fut d'abord Secrétaire de la Chambre du Roi LOUIS XIII, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre & Gentilhomme à la fuite de Gafton, Duc d'Orléans; fervit auffi en Catalogne; fut fait Confeiller, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, le 4 Septembre 1652; & ayant été nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel le 30 Avril 1653, il en reçut le collier le 15 Juin fuivant, des mains du Maréchal d'Eftrées, Chevalier des ordres, que le Roi avoit commis à cet effet. Il mourut en fa maifon de la Chauffée, au mois d'Avril 1661, & fut enterré le 18 de ce mois dans le cimetiere de l'églife de Saint-Laurent des Orgeries-lès-Orléans. Il avoit époufé, par contrat du 12 Avril 1636, *Marie Mallet*, fille de *Claude*, Ecuyer, fieur de Mérifau, & de *Marie de Varanne*, dont il eut : — 1. FRANÇOIS, qui fuit; — 2. ELISABETH, vivante encore fans alliance le 3 Décembre 1668, mariée depuis avec *Charles de Drouin*, fils d'*Henri*, Marquis de Bouville, Gouverneur de Pithiviers, & morte fans enfans; — 3. & AGNÈS DE BEAUHARNOIS, alliée par contrat du 16 Juillet 1673, à *Charles Egrot*, Seigneur d'Hurdy, &c. Confeiller du Roi, Magiftrat au Bailliage & fiege Préfidial d'Orléans.

IX. FRANÇOIS DE BEAUHARNOIS, qualifié *Chevalier*, Seigneur de la Boifche, de la Chauffée, de Beaumont, de Beauville, &c. fervit avec diftinction lors de la convocation de la Nobleffe du Royaume, & reçut quittance le 15 Novembre 1676 de la fomme de 100 livres qu'il avoit payée pour être déchargé du fervice perfonnel qu'il devoit au ban & arriere-ban de la Généralité d'Orléans, comme étant du Corps de la Nobleffe. Il époufa, par contrat du 14 Septembre 1664, *Marguerite-Françoife Pyvart de Chaftullé*, laquelle vivoit encore le 26 Juin 1700, fille de *Jacques Pivart*, Confeiller du Roi, Maître ordinaire en fa Chambre des Comptes de Blois, & de *Catherine Thierry*. De ce mariage naquirent 14 enfans,

entr'autres — 1. JACQUES DE BEAUHARNOIS DE LA BOISCHE, Capitaine d'infanterie dans le régiment du Maine, par commiſſion du 7 Juin 1688, qui avoit été nommé Lieutenant dans ce régiment dès le 12 Avril 1687, & fut tué au fiege de Mayence, ſans avoir été marié; — 2. FRANÇOIS, qualifié *Chevalier*, Baron de Beauville, Seigneur de la Chauſſée, de Beaumont, &c. Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & Intendant Général de ſes armées navales & qualifié auſſi *Haut & Puiſſant Seigneur*, dans les actes qui le concernent. Il fut ſucceſſivement Commiſſaire de la Marine, Commiſſaire-Général des armées navales, Intendant de Juſtice, Police & Finances des pays de la Nouvelle France, Acadie, Iſles de Terre-Neuve & autres pays de la France Septentrionale le 1er. Avril 1702; Intendant Général de la Marine en 1704; Intendant de l'armée navale du Roi, commandée par le Comte *de Toulouſe* le 1er. Janvier 1706; Intendant de la Marine, ayant inſpection générale ſur les claſſes des Officiers-Mariniers & Matelots du Royaume le 1er. 1710; Intendant de la Marine à Rochefort, le 24 Mars ſuivant; Intendant de Juſtice, Police & Finances de la Généralité de la Rochelle, le 30 du même mois, & Commiſſaire départi pour l'exécution des ordres du Roi dans le pays d'Aunis & Iſles adjacentes, & dans les provinces de Saintonge & d'Angoumois; Intendant des armées navales dans la mer Océane, & enfin Intendant général des armées navales, le 1er Avril 1739. Il obtint, le 2 Avril 1707, un brevet par lequel le Roi voulant favoriſer le deſſein qu'il avoit de former un établiſſement à la côte d'Acadie, au lieu appellé *le Port Maltois*, qui ne feroit pas moins avantageux à ceux de ſes ſujets qui voudroient aller s'y établir qu'à ceux qui viendroient y faire la pêche, lui fit don dudit lieu de *Port Maltois*, la riviere compriſe, de quatre lieues de front ſur deux de profondeur, tirant du côté de la Heve, à l'eſt-quart-nord-eſt, avec les Iſles & Iſlettes adjacentes, pour en jouir par lui, ſes héritiers ou ayant cauſe, à perpétuité, comme de leur propre, à titre de *fief* & *ſeigneurie*, haute, moyenne & baſſe juſtice, droit de chaſſe, pêche & traite avec les Sauvages, & autres droits ſeigneuriaux, à la charge de porter foi & hommage au château de *Saint-Louis* de Québec; & Sa Majeſté érigea en ſa faveur ladite terre & ſeigneurie de *Port-Maltois* en *Baronnie*, ſous le nom de *Beauville*, par lettres-patentes du 25 Juin de ladite année 1707, duement regiſtées, *en conſidération de ſes ſervices* & de ceux de ſa famille. Il mourut le 8 Octobre 1746, après ſoixante ans de ſervice, âgé de 81 ans; il avoit épouſé *Anne des Grés*, morte ſans enfans, le 24 Septembre 1731, âgée de 63 ans. — 3. JEAN-FRANÇOIS, Chevalier, Seigneur de Moulon, Chevalier de Saint-Louis, qui étoit Lieutenant des vaiſſeaux du Roi, au mois de Juillet 1707. Il avoit épouſé, par contrat du 26 Juin 1700, *Marie-Madeleine de Penillon*, Dame de Moulon, qui lui porta en dot cette terre, fille de *Nicolas de Penillon*, Ecuyer, Seigneur de Mondreville, de Courbaſſon & de Moulon, Seigneur & Patron d'Ouzouer-des-Champs, & de *Jacqueline des Prés-de-Mondreville-de-Moulon*. De ce mariage ſont iſſues trois filles: ſavoir, — MARIE-MADELEINE DE BEAUHARNOIS, mariée à *Georges-François de Ravault*, qualifié *Chevalier*, Seigneur de Mouſſeaux; — MARGUERITE-FRANÇOISE DE BEAUHARNOIS,

Religieuse au couvent de Saint-Dominique-lès-Montargis ; — & ANNE DE BEAUHARNOIS DE MOULON, femme, par contrat du 8 Mai 1741, de *Guillaume Bouvier*, Chevalier, Marquis de Cépoy, &c. Colonel d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur, Grand-Bailli-d'Epée, & Capitaine des chasses de Montargis. — 4. CHARLES-DE-BEAUHARNOIS DE LA BOISCHE, appellé d'abord le *Chevalier*, ensuite le *Marquis de Beauharnois*, qualifié *haut & puissant Seigneur* dans les actes qui le concernent. Il fut d'abord admis dans la compagnie des Gentilshommes Gardes de la marine, successivement Enseigne, le 1[er] Janvier 1692, puis Lieutenant des vaisseaux, le 1[er] Janvier 1696, Capitaine d'une compagnie-franche d'infanterie de la marine, le 18 Janvier 1699, Capitaine de frégates, le 9 Mai 1707, Capitaine de vaisseaux, le 23 Avril 1708, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur particulier des ville & château de Québec, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi au Pays de la Nouvelle-France & autres Pays de la France Septentrionale, dans l'Amérique, le 11 Janvier 1726, Commandeur surnuméraire de l'ordre militaire de Saint-Louis, le 22 Mars 1732, avec permission du Roi, datée du même jour, pour en porter les honneurs, en attendant sa réception, Chef d'escadre des armées navalles, le 1[er] Mai 1741 : & enfin Lieutenant-Général desdites armées navales, le 1[er] Janvier 1748. Il parvint à tous ces grades par ses services signalés, & donna des marques de la plus grande valeur dans toutes les occasions qui se présenterent. On peut en juger par la lettre que lui écrivit le Comte de *Maurepas*, alors Ministre de la Marine, le 21 Avril 1732, au sujet du titre de Commandeur qu'il lui obtint du Roi. Elle commence en ces termes : *Vous ne devez pas douter* (dit-il) *du plaisir que je me suis fait de vous procurer une grace que vous desiriez & que vous aviez méritée*, &c. & se trouve en partie insérée dans l'*Armorial de France* ci-devant cité. Il mourut le 12 Juin 1749, après soixante-trois ans de service, sans enfans de son mariage, contracté le 6 Août 1716, avec Dame *Renée Pays*, morte le 14 Août 1744, sœur de *Louis*, Sieur de Bourjolly, & veuve, 1°. de *N..... Galichon*, & 2°. de *Pierre Hardouineau*, Ecuyer, Seigneur de Laudianiere, beau-pere de CLAUDE DE BEAUHARNOIS, son frere; — 5. CLAUDE, rapporté ci-après; — 6. GUILLAUME DE BEAUHARNOIS DE BEAUVILLE, Chevalier, qui servit quarante ans dans le Corps de la marine; fut successivement l'un des Gentilshommes-Gardes de la marine, en 1697, Lieutenant d'infanterie en Canada, en 1702, Capitaine d'une compagnie du détachement de la marine audit Pays, le 1[er] Juin 1704, Enseigne de vaisseaux le 1[er] Novembre 1705, Aide-major des armées navales & du port de Rochefort, & Capitaine d'une compagnie-franche d'infanterie de la marine, le 20 Avril 1711, Lieutenant de vaisseaux en la même année, Chevalier de Saint-Louis le 23 Décembre 1721, reçu, le 20 Janvier 1724, & enfin Capitaine de vaisseaux le 10 Mars 1734. Il fut blessé d'un coup de fusil au bras, dans un combat naval où il se trouva en 1705, ne cessa de donner des preuves de sa valeur dans toutes les occasions qui se présenterent, & mourut au Petit-Goave, Isle de Saint-Domingue, en 1741, sans avoir été marié; — 6. JEANNE-ELISABETH DE BEAUHARNOIS,

femme de *Michel Bégon*, Chevalier, Seigneur de la Picardiere, de Saint-Sulpice, de Pommeraye, de Marbelin, de la Siftiere, de Sérigny, de Meunes, &c. Confeiller du Roi en fes confeils & en fa cour de Parlement de Metz, premier Préfident au Confeil fouverain, & Intendant du Canada, & depuis Intendant du Havre & des armées navales, frere de *Scipion-Jérôme Bégon*, Confeiller du Roi en fon Confeil d'Etat, Evêque-Comte de Toul, Prince du Saint-Empire. De ce mariage font iffus, un garçon & trois filles, dont deux mariées, & la derniere Religieufe; — 7. ANNE DE BEAUHARNOIS, mariée le 26 Juin 1700, avec *Pierre-François le Juge*, Chevalier, Seigneur de Loigny, de Gourry, de Bagneaux, de Bazoches, &c. — 8. & CATHERINE-FRANÇOISE DE BEAUHARNOIS, qui affifta, le 26 Juin 1700, au contrat de mariage de JEAN-FRANÇOIS DE BEAUHARNOIS, fon frere, Seigneur de Moulon.

X. CLAUDE DE BEAUHARNOIS DE BEAUMONT, Chevalier, Seigneur de Beaumont, & de Villechauve, fut fucceffivement l'un des Gentilshommes-Gardes de la Marine, Enfeigne, puis Lieutenant des vaiffeaux, Capitaine d'une compagnie franche d'infanterie de la Marine le 12 Mai 1707, Capitaine de Frégates le 25 Novembre 1712, nommé Chevalier de Saint-Louis le 28 Juin 1718, & reçu le 10 Juillet fuivant, par le Roi en perfonne, étant à Paris; & enfin Capitaine des Vaiffeaux le 17 Mars 1727. Il obtint encore du Roi, le 1er. Février 1736, une penfion de 1000 liv., & mourut au mois de Janvier 1738, après avoir fervi 38 ans dans le Corps de la Marine. Il avoit époufé, par contrat du 11 Mai 1713, *Renée Hardouineau*, fille de *Pierre*, Ecuyer, Seigneur de Laudianiere, de Laoul, de la Pivauterie, &c. Confeiller du Roi, Receveur-Général des domaines & bois de la Généralité de la Rochelle, & de *Renée Pays*, fa veuve, laquelle fe remaria en 1716, avec le Marquis DE BEAUHARNOIS, frere de fon gendre, comme on l'a dit ci-devant. Du mariage de CLAUDE DE BEAUHARNOIS avec *Renée Hardouineau*, naquirent, — FRANÇOIS, qui fuit; — & CLAUDE DE BEAUHARNOIS, rapporté après fon frere.

XI. FRANÇOIS DE BEAUHARNOIS, Chevalier, Marquis de la *Ferté Beauharnois*, ci-devant de la *Ferté-Aurain*, Baron de Beauville, Seigneur de Villechauve, de Montvoy, &c. qualifié *Haut & Puiffant Seigneur* dans les actes qui le concernent, naquit à la Rochelle le 8 Février 1714. Il a été fucceffivement l'un des Gentilshommes-Gardes de la Marine en 1729, Enfeigne en 1733, puis Lieutenant des Vaiffeaux du Roi en 1741, Chevalier de Saint-Louis en 1749, Capitaine des Vaiffeaux en 1751, Major des armées navales en 1754, Gouverneur & Lieutenant-Général des Ifles de la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galande, Saint-Martin, Saint-Barthelemi, la Defirade, la Dominique, Sainte-Lucie, la Grenade, les Grenadins, Tabago, Saint-Vincent, Cayenne avec fes dépendances & autres Ifles du vent de l'Amérique, par provifions du 1er. Novembre 1756; & nommé enfin Chef d'Efcadre des armées navales en 1764. Il a obtenu du Roi, au mois de Juillet de cette année, des lettres-patentes duement regiftrées, portant érection de la châtellenie, terre & feigneurie de la *Ferté-Aurain* en marquifat, fous le nom de la *Ferté Beauharnois*, en confidé-

ration des services de sa famille & de ceux qu'il avoit rendus à Sa Majesté depuis plus de 35 ans, tant dans le corps de la Marine, qu'en qualité de Gouverneur-Général de la Martinique, dont il avoit chassé, dans la derniere guerre, & avant son retour en France, les Anglois qui avoient débarqué dans cette Isle pour s'en emparer. De son mariage, accordé par contrat du 6 Septembre 1751, & célébré le 13 du même mois, avec *Marie-Anne-Henriette Pivart de Chastullé*, sa cousine-germaine, fille de *François*, Chevalier, Seigneur de Chastullé, &c. & de *Jeanne Hardouineau*, son épouse, & sœur de *François-Louis-Marie Pivart*, Chevalier, Seigneur de Chastullé, Chevalier de Saint-Louis, & Capitaine aux Gardes Françoises, Maréchal de Camp en 1782, il a eu : — 1. FRANÇOIS, mort en bas âge; — 2. autre FRANÇOIS, né à la Rochelle le 12 Août 1756; — 3. & N..... DE BEAUHARNOIS, né à la Martinique le 28 Mai 1760.

XI. CLAUDE DE BEAUHARNOIS, Chevalier, Comte des Roches-Baritaud, Seigneur de la Chaussée, de la Bousserie, de la Cour, &c. né à Rochefort le 16 Janvier 1717, qualifié *Haut & Puissant Seigneur* dans les actes qui le concernent, est entré au service vers l'an 1733, en qualité de l'un des Gentilshommes Gardes de la Marine, & est parvenu successivement aux grades d'Enseigne & de Lieutenant de Vaisseaux & de l'Artillerie de la Marine; a aussi été pendant quatre ans Commandant de l'Artillerie en Canada, fait Capitaine de Galiote d'Artillerie & de Bombardiers du Roi, tant dans ses ports qu'à la suite de ses armées navales le 15 Novembre 1754, Chevalier de Saint-Louis & Capitaine des Vaisseaux le 15 Mai 1756. Il a obtenu du Roi, au mois de Juin 1759, des lettres-patentes duement registrées, portant érection de la châtellenie, terre & seigneurie des *Roches-Raritaud* en *comté*, en considération des services de ses ancêtres & de ceux qu'il avoit rendus à Sa Majesté, en qualité de Commandant de ses Vaisseaux, & en dernier lieu de la *Bellone*, avec laquelle il avoit essuyé un combat de cinq heures, des plus meurtriers, contre deux Vaisseaux Anglois, où il venoit de donner des marques de sa valeur. Il a épousé, par contrat du 1er. Mars 1753, *Marie-Anne-Françoise Mouchard*, fille de *François-Abraham-Marie*, Ecuyer, Seigneur de la Garde-aux-Valets, de Croix-Chapeaux & de Chamboneil, Conseiller-Secrétaire du Roi, Receveur-Général des Finances de Champagne, & d'*Anne-Louise Lazur*; de ce mariage sont issus trois enfans, tous nés à la Rochelle, savoir : — 1. CLAUDE, né le 26 Septembre 1756; — 2. MARIE-FRANÇOISE, né le 7 Septembre 1757; — 3. ANNE-AMÉDÉE DE BEAUHARNOIS, née le 8 Janvier 1760.

Les armes : *d'argent, à une fasce de sable surmontée de 3 merlettes de même devise* : AUTRE NE SERS, Voyez pour un plus long détail, l'*Armorial de France*, *registre V*, *partie I.*

BÉGACZON, ou BÉGASSON, suivant les titres, au diocèse de Saint-Malo en Bretagne. La Généalogie de cette ancienne Noblesse, qui se trouve dans l'*Armorial de France*, *registre II*, *partie I.* remonte, par filiation suivie, à Marquis de BÉGACZON, qui suit :

I. MARQUIS DE BÉGACZON, frere juveigneur & germain de pere & de

de mere de PERROT DE BÉGACZON, qui, comme aîné, lui avoit donné plusieurs héritages, & entr'autres choses l'hébergement de Bégaczon, sans compter quelques rentes que MARQUIS DE BÉGACZON avoit retirées pour son droit de *presmerie* (vieux mot de pratique qui signifie parenté ou proximité, & qui, selon *Mesnage*, vient du latin *proximus*, le plus proche). Il épousa *Jeanne de Brignac*, d'une Noblesse des plus anciennes de la province, dont vint :

II. JEAN DE BÉGACZON-DE-LA-COMBE, I du nom, mentionné dans une transaction de 1430, passée en la Cour de Ploermel, avec THIBAUD DE BÉGACZON, son parent. Il étoit mort en 1446, & laissa JEAN DE BÉGACZON, qui suit:

III. JEAN DE BÉGACZON, II du nom, qui rendit, le 31 Août 1497, à *Jean, sire de Rieux*, aveu du moulin à eau de Bégaczon, sis sur la riviere de Cleix, & mouvant en fief de la terre & jurisdiction de Rieux. Il eut pour fils JEAN DE BÉGACZON, qui suit:

IV. JEAN DE BÉGACZON, III du nom, qualifié *Noble* & *Ecuyer*, Seigneur de Bégaczon, dans un titre du 12 Juin 1509, passé sous les sceaux de la Cour de Malestroit. LOUIS XII, Souverain Duc de Bretagne, lui accorda, le 28 Août 1512, des Lettres-Royaux qui le maintinrent dans la possession de sa maison de Bégaczon. Il mourut le 9 Avril 1532, ayant eu de son mariage avec *Jeanne de Couldebouc* : — 1. JEAN, qui suit; — 2. OLIVIER, tige de la branche des Seigneurs des Métairies & de la Ville-guichart, rapportée ci-après; — 3. & SUSANNE-SIMONNE DE BÉGACZON, aînée de ses freres, mariée au Seigneur *de la Morinaie*, du surnom *du Bochschet*, d'une famille noble & ancienne.

V. JEAN DE BÉGACZON, IV du nom, Ecuyer, Seigneur de Bégaczon, ayant perdu *Jeanne de Couldebouc*, sa mere & tutrice, fut remis sous la tutelle d'*Yvon Bugault*, Seigneur de Trebedan, qui, le 24 Septembre 1534, rendit, aveu pour son pupile, des manoir & hébergement de Bégaczon mouvans à foi & hommage des terre, jurisdiction & seigneurie de Rochefort, à *Claude*, Sire *de Rieux*. Il fut encore ensuite sous la tutelle de SUSANNE-SIMONNE DE BÉGACZON, sa sœur; rendit lui-même personnellement aveu, le 18 Avril 1554, à *Gui*, Comte *de Laval*, Marquis de *Nesle*, & étoit mort le 2 Novembre 1565. Il avoit épousé, 1°. *Perronnelle de la Haye*, fille de *Jean* & de *Françoise Cancouet*, tous deux d'une famille dont l'ancienneté est connue dans la Province; 2°. le 7 Mai 1555, *Jacquette le Coutellier*, fille de *François*, Seigneur de Brossay, & de *Jeanne de Lieurre*. Du premier lit, il eut : — 1. PERRONNELLE DE BÉGACZON, accordée, du vivant de son pere, le 14 Juin 1561, avec *Julien Michel*, Ecuyer, sieur de la Haye en Reignac; & du scond lit: 2. JEAN, qui suit; — 3. & JUDITH DE BÉGACZON, morte sans enfans.

VI. JEAN DE BÉGACZON, V du nom, Ecuyer, Seigneur dudit lieu & de la Herbelinaie, étant resté en bas âge, fut, avec JUDITH, sa sœur, mis sous la tutelle de *Jacquette le Coutellier*, leur mere, le 3 Novembre 1565, par sentence de la cour & jurisdiction de Rochefort, & le 9 Février 1566, elle rendit aveu des manoir & hébergement de Bégaczon à *Gui*,

Comte de *Laval*, puis de *Rochefort*. Il paſſa enſuite ſous l'adminiſtration d'OLIVIER DE BÉGASSON, ſon oncle, qui, en qualité de curateur, paroît deux fois avec *Jacquette le Coutellier*, le 7 Juillet 1573, & le 22 Avril 1575. Le premier acte qu'on ait de ſa majorité, fut un aveu qu'il rendit de ſa maiſon de Bégaſſon, le 23 Juillet 1583, à *François de Coligny*, Sire de Rieux, où il déclara que cette maiſon & les autres héritages lui étoient échus par le décès de JEAN, ſon pere, duquel il étoit héritier principal & noble. Il avoit épouſé, 1°. *Julienne Robitel*, fille de *Guillaume*, Sieur de la Herbelinaie, & de *Françoiſe le Berruyer*; 2°. *Julienne-Ferrine Bouan*, de la maiſon du Tertre-en-Pleucadeuc. Il étoit mort le 7 Avril 1599, laiſſant de ſa premiere femme : — 1. JEAN, qui ſuit; & de ſa ſeconde : — 2. MADELEINE DE BÉGASSON, mariée, le 30 Juin 1607, avec *Alain Couillé*, Ecuyer, Sieur du Vivier.

VII. JEAN DE BÉGASSON, VI du nom, Ecuyer, Seigneur de Bégaſſon, de la Lardaye, &c. fut mis, à la mort de ſon pere, ſous la tutelle de *Jacquette le Coutellier*, ſon aïeule, qui, le 7 Avril 1599, obtint des Lettres-Royaux pour la caſſation d'un accord déſavantageux que JEAN DE BÉGASSON, ſon fils, pere du pupile avoit fait, le 18 Décembre 1586, avec OLIVIER, ſon oncle. Il ſervit dans la compagnie des cent hommes-d'armes des Ordonnances du Roi, dont étoit Capitaine le Duc de Vendôme, *Céſar de Bourbon*, fils naturel de HENRI IV. Ce ne furent pas là ſes ſeuls ſervices, car il avoit mérité d'être fait Chevalier de l'ordre du Roi, qualité qu'il a dans un titre du 8 Avril 1646, avec celle de Seigneur de la Lardaye, de la Bouexiere, du Ronceray, de la Pagoudaye, terres ſituées dans la paroiſſe de Maure, mouvantes de Peillac, au bailliage du Pleſſis-Mahé, & qui lui vinrent de ſon mariage avec *Jeanne de Guillou*, par ſucceſſion de *Jacques*, ſon pere, Ecuyer, Seigneur de la Lardaye, &c. & de *Jacques de Guillou*, frere de ladite *Jeanne*, lequel fit profeſſion dans la maiſon des Chartreux de Nantes. Leurs enfans furent : — 1. CLÉMENT, qui ſuit; — 2. FRANÇOISE, Dame de la Lardaye, mariée le 13 Décembre 1639, à *Jean Collobel*, Seigeur du Bot, &c. — 3. RENÉE, mariée le 18 Janvier 1631, à *Olivier de Saint-Martin*, Seigneur de Kerpondarme; — 4. & MARGUERITE DE BÉGASSON, Dame de la Bouexiere, mariée le 15 Février 1639, à *Jean Gouro*, ſieur de la Boulaye, qui fut avantagé par *Anne du Lieu*, ſa mere, en faveur de cette alliance, des prétentions qu'elle avoit ſur la maiſon de la Boulaye & ſes dépendances, ſans en excepter même ſon douaire.

VIII. CLÉMENT DE BÉGASSON, Ecuyer, Seigneur de Bégaſſon & de la Lardaye, fut accordé, le 8 Avril 1646, avec *Marie Guido*, ſœur de *Pierre Guido*, Seigneur de Reſto, Tréſorier des Finances en Bretagne, tous deux enfans de feu *Jean Guido*, Seigneur de Kerdejaroult, Garde du Scel-Royal au Siege Préſidial de Vannes, & de *Jeanne le Mézec*, alors remariée à *François Loénan*, dont : — 1. GILLES-JEAN, qui ſuit; — 2. JULIEN, rapporté après la poſtérité de ſon aîné; — 3. PÉRONNELLE, morte après le 10 Juillet 1676; — 4. FRANÇOISE, Religieuſe au premier couvent de la Viſitation de Rennes, en 1581; — 5. & PRUDENCE-MAR-

GUERITE DE BÉGASSON, femme de *Jean-Renaud de Keraly*, Ecuyer, Seigneur du Fos.

IX. GILLES-JEAN DE BÉGASSON, Ecuyer, Seigneur de Bégaſſon, la Lardaye, &c. fut, avec JULIEN, ſon frere, ſous la tutelle de leur mere, qui fut aſſignée devant la Chambre établie à Rennes, pour la réformation de la Nobleſſe de Bretagne, par lettres-patentes du Roi, du mois de Janvier 1668. Mais ſur la production des titres de ſon mari, il fut permis à GILLES-JEAN DE BÉGASSON, ſon fils aîné, de prendre la qualité de *Chevalier*, & JULIEN, ſon frere, celle d'*Ecuyer*, & ils furent maintenus dans leur *ancienne nobleſſe*. Le Seigneur de BÉGASSON laiſſa de *Marie Gabart*, ſon épouſe, JULIEN-RENÉ DE BÉGASSON, qui ſuit:

JULIEN-RENÉ DE BÉGASSON, Seigneur de Bégaſſon & de la Lardaye, Conſeiller au Parlement de Bretagne, pourvu en même-tems de l'office de Lieutenant des Maréchaux de France, dans la Juſtice de Machecoul, mort depuis pluſieurs années. Il avoit épouſé, le 11 Février 1703, MARIE-FRANÇOISE DE BÉGASSON, ſa couſine germaine, mentionnée ci-après, de laquelle il a laiſſé un garçon, dont nous ignorons l'état actuel.

DEUXIEME BRANCHE.

IX. JULIEN DE BÉGASSON, Ecuyer, Seigneur de la Lardaye & de Kergars, ſecond fils de CLÉMENT & de *Marie Guido*, fut maintenu dans la qualité d'Ecuyer, par arrêt du 18 Février 1669, & eſt mort en 1727, Lieutenant des Maréchaux de France au Bailliage de Quimperlay en Bretagne. Il avoit épouſé, par contrat du 10 Avril 1683, *Marie du Bochet*, Dame de la Grandririere, dont; — 1. FRANÇOIS-RENÉ, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS-EXUPERE, — 3. MARIE-FRANÇOISE, femme de JULIEN-RENÉ DE BÉGASSON, ſon couſin germain, dont on a parlé ci-deſſus; — 4. & APOLLINE DE BÉGASSON.

X. FRANÇOIS-RENÉ DE BÉGASSON, Ecuyer, Seigneur de la Lardaye, Page de la grande écurie du Roi, au mois de Mars 1703, Lieutenant des Marchaux de France le 13 Février 1727, a eu de ſon mariage, accordé le 19 Avril 1720, avec *Anne-Marie-Charlotte Grimaudet*, Dame de la Lande, fille unique de *Charles-Marie*, Seigneur de la Lande, & de *Marie-Eliſabeth de la Vallée de Bury*, JOSEPH-RENÉ DE BÉGASSON, qui ſuit:

XI. JOSEPH-RENÉ DE BÉGASSON, Ecuyer, Seigneur de la Lardaye, né le 20 Juillet 1722, a été reçu Page du Roi en ſa grande écurie, le 5 Mars 1738. Nous en ignorons l'état actuel.

SEIGNEURS DES MÉTAIRIES ET DE LA VILLEGUICHART.

V. OLIVIER DE BÉGACZON, Seigneur des Métairies, ſecond fils de JEAN, III du nom, & *de Jeanne de Couldebouc*, connu par des actes du 7 Mai 1555, 3 Novembre 1565, 16 Juin 1572, 15 Juillet 1573, & 22 Avril 1575, eut en partage, par accord fait antérieurement avec ſon frere aîné, dans la ſucceſſion de ſes pere & mere, les lieux & la maiſon noble des Métairies, ſitués dans la paroiſſe de Meſſiriac. Il étoit mort le 5 Août 1594, & avoit été marié deux fois. Le nom de ſa premiere femme eſt

ignoré. La seconde fut *Catherine Jouchet*, de la maison noble de la Villeguichart. Du premier lit il eut : — 1. JEAN, qui suit; & du second, — 2. GUILLAUME, mentionné ci-après; — 3. & PIERRE DE BÉGASSON, Seigneur de la Porte-Bregan, qui, avec son frere aîné, fut sous la tutelle de *Jacques Jouchet*, cousin germain de leur mere, par acte judiciaire passé en la Justice de Malestroit le 18 Août 1594.

JEAN DE BEGASSON, Seigneur des Métairies, épousa, le 22 Novembre 1582, *Françoise de Couedro*, fille de noble homme *Jean de Couedro*, dont ISABEAU DE BEGASSON, marié au Seigneur de *Kerpondarme*.

VI. GUILLAUME DE BÉGASSON, Seigneur de la Villeguichart, qualifié Ecuyer, fils de défunt noble homme OLIVIER DE BÉGASSON & de *Catherine Jouchet* sa seconde femme, étoit mort le 7 Juillet 1621. De *Jeanne Rion*, son épouse, il laissa : CLÉMENT DE BÉGASSON, qui suit:

VII. CLÉMENT DE BÉGASSON, Seigneur de la Villeguichart, né le 5 Décembre 1601, qui épousa, par contrat du 7 Février 1622, *Marguerite du Bot*, issue de l'ancienne maison de Kerbot : dont : — 1. CLÉMENT, qui suit; — 2. & CATHERINE DE BÉGASSON. Leur mere se remaria, & eut une fille nommée *Susanne Dubois de la Salle*, à laquelle CLÉMENT DE BÉGASSON, son frere utérin, donna en partage quelques biens situés au Petit-Molac.

VIII. CLÉMENT DE BÉGASSON, II du nom, Seigneur de la Villeguichart, la Béraudaye, &c. fut assigné en 1668, pour faire ses preuves de noblesse, & prouva sa descendance depuis OLIVIER DE BÉGASSON, Seigneur des Métairies, & la liaison du même OLIVIER avec les auteurs de CLÉMENT DE BÉGASSON, pere de GILLES-JEAN, chef de la famille. Il avoit épousé, par contrat du 30 Octobre 1655, *Françoise de Kerraut*, fille aînée & principale héritiere de *François*, Seigneur de Tremarden, Conseiller du Roi. A sa mort arrivée au mois de Juin 1679, il ne laissa que deux filles; savoir, HÉLENE-GILLETTE, femme de *René de Kermabon*, Seigneur de Kerprugent, au diocese de Tréguier, — 2. & MATHURINE-SÉBASTIENNE DE BÉGASSON, mariée le 12 Novembre 1686, à *Gui-Henri Grignart de Champsavoy*, Seigneur dudit lieu, du Resto & de Jebardiere, en la paroisse d'Evran, au diocese de Saint-Malo.

Les armes : *d'argent, à une bécasse de gueules.*

BEGUE (LE) : ancienne Noblesse originaire de Normandie, & établie en Lorraine depuis plus de 200 ans. Elle est distinguée par ses services militaires.

I. THOMAS LE BEGUE, Seigneur d'Hannerville, *Chevalier*, est ainsi qualifié dans une lettre du 25 Janvier 1349, adressée par JEAN, fils aîné du Roi de France, Duc de Normandie, au Bailli de Caen; il y est dit que ce THOMAS LE BEGUE tenoit en hommage un fief-franc de *Haubert*, baillé à *Richard de Gache*, Ecuyer. Cette lettre est enregistrée en la Chambre des Comptes de Normandie. Il fut pere de COLIN LE BEGUE, qui suit:

II. COLIN LE BEGUE, Ecuyer, Seigneur d'Hannerville, vendit, de concert avec *Guillemette Maupetit*, son épouse en, 1394, un fief provenant

de THOMAS LE BEGUE son pere, & eut de son mariage; — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. & GEORGES LE BEGUE, rapporté ci-après, tige des Seigneurs de Duranville, &c. Comtes de Germiny & du Saint-Empire.

III. GUILLAUME LE BEGUE, Chevalier, Seigneur d'Hannerville, partagea, avec son frere, la succession de ses pere & mere, le 11 Mars 1448, & épousa *Jeanne de Tilly*, Dame de Sourville, il eut: COLIN LE BEGUE, qui suit:

IV. COLIN LE BEGUE, Chevalier, Seigneur d'Hannerville, marié en 1463, avec *Jacqueline Baron*, Dame d'Arvaut, de laquelle il eut: THOMAS LE BEGUE, qui suit:

V. THOMAS LE BEGUE, II du nom, Seigneur d'Hannerville, marié, en 1491, à *Gilette de Canonville*, dont pour fille unique: GILETTE LE BEGUE, mariée, en 1520, à *Georges*, Baron *de Saint-Germain*.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE DURANVILLE, &c.
Comtes de Germiny & du Saint-Empire.

III. GEORGES LE BEGUE, Ecuyer, fils puîné de COLIN, I du nom, & de *Guillemette Maupetit*, partagea avec son aîné, le 11 Mars 1448, comme il a été dit, fut Seigneur de Duranville & de Mallerville, du chef de sa femme *Marie de Cramesnil*, fille de *Ferry*, Seigneur de Duranville & de Mallerville; étant veuve & tutrice d'ANTOINE LE BEGUE, son fils, qui suit, elle transigea avec *Jeanne de Tilly*, sa belle-sœur.

IV. ANTOINE LE BEGUE, Ecuyer, Seigneur de Duranville & de Mallerville, épousa, en 1484, *Jeannette d'Aschey de Serquigny*, dont: — 1. GEORGES, qui n'eut que deux filles de son mariage avec *Jeanne de Mouy*, savoir: — MARIE LE BEGUE, femme de *Jean de Moncel*, Chevalier, Seigneur d'Estoubeville; & CATHERINE, femme d'*Audier*, Seigneur de *Vassy*; — 2. RENÉ, qui suit; — 3. & 4. PIERRE & JACQUES LE BEGUE, Prêtres.

V. RENÉ LE BEGUE, homme d'armes des Ordonnances du Roi, Ecuyer, sous la charge du Comte *de Montrevel*, testa le 25 Novembre 1540, & avoit épousé *Jeanne*, fille de *Jean de Queu*, Seigneur de la Queuriere, & de *Jeanne le Veneur*. Leurs enfans furent: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. & RENÉ LE BEGUE, Ecuyer, qui fut pere de JEAN & de NICOLAS.

VI. FRANÇOIS LE BEGUE, dit PISTOR, Capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied au service de France, passa en Lorraine & y épousa, par contrat du 1er. Mars 1545, *Marie*, fille de *Francisque Pistor*, Gentilhomme servant de la Duchesse de LORRAINE, & de *Jeanne de Bourgogne*. Il s'obligea, par ce contrat, de joindre le nom & les armes de sa femme aux siennes; testa le 22 Avril 1603, & eut pour fils, JEAN PISTOR LE BEGUE.

VII. JEAN ou VIAN PISTOR LE BEGUE, Seigneur de Vitrey, Gauviller, Germiny, Praye au comté de Vaudemont, d'un fief à Velle-sur-Moselle & des Voueries de Crespey & Viterne, qui, après avoir servi dans les guerres de Flandres, & en France pendant la ligue, & y avoir donné des preuves de valeur, fut chargé de plusieurs commissions importantes par le Duc

Charles III vers le sieur *de Rône*, Comte d'Etages, Maréchal de Camp, Général des armées Espagnoles aux Pays-Bas. Ce Prince le créa, par lettres-patentes du 15 Décembre 1607, Conseiller en son Conseil d'Etat & Privé. Le Duc *Henri* le fit aussi Conseiller d'Etat en 1610, & l'envoya en commission vers l'Archiduc aux Pays-Bas. Le Duc *François* le nomma, en 1618, Sous-Gouverneur de la personne & maison du Prince *Charles IV* son fils, pendant sa jeunesse, duquel il fut ensuite Secretaire d'Etat & Ambassadeur vers l'Electeur *de Brandebourg*. Il acquit, en 1611, 1624 & 1627, plusieurs portions en la seigneurie de Germiny, testa le 31 Juillet 1641, & mourut à Vezelise le 11 Novembre 1645, âgé de 85 ans. Il avoit épousé, par contrat du 30 Janvier 1599, *Anne de Serre*, veuve de *Pierson des Moynes*, Maréchal des Logis du Duc *Charles III*. Elle lui apporta le château bas de Germiny, & la seigneurie en dépendante, qu'elle eut, par partage du 7 Janvier 1610, de la succession de *Jacques de Serre* & d'*Oudette du Doyer*, ses pere & mere. Elle mourut en 1637, laissant; — 1. CHARLES, qui a continué la descendance ci-après; — 2. GASPARD, dont nous allons parler d'abord; — 3. & ANNE LE BEGUE, mariée en 1621 à *Jean l'Espée*, Seigneur de Saint-Valier & Labenville, Conseiller d'Etat.

GASPARD LE BEGUE, né le 25 Juin 1610, mort en 1635, eut de *Barbe Nicolas*, pour enfans naturels : — 1. ISABEAU, morte jeune; — 2. & NICOLAS LE BEGUE, né le 30 Août 1635, lequel jouit, en qualité de *fils naturel de Gentilhomme*, des privileges de Noblesse, conformément à la coutume de Lorraine; & y fut autorisé par arrêt du Parlement de Metz du 25 Août 1662, à la charge de porter le nom & les armes de son pere, *barrées*. Il fut Seigneur d'Igney, de Girmont & du fief Saint-Diez, sis à Hoyecourt, pour lesquelles terres il fit ses reprises au Duc *Léopold*, le 13 Mars 1700, & épousa *Hélene de Beauvais*, dont il eut : — 1. CHARLES-ANTOINE LE BEGUE, Chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux, à Strasbourg; — 2. JEAN-FRANÇOIS-AUGUSTIN, Seigneur de Girmont, Igney, Villoncourt & du fief de Bayecourt, pour lesquelles terres il fit ses reprises les 17 & 19 Juillet 1712. Il a laissé postérité; — 3. ANNE-MARIE LE BEGUE, femme de *Nicolas-François de Manesy*, Ecuyer, Seigneur de Maxe, Capitaine-Prévôt du Pont-Saint-Vincent.

VIII. CHARLES LE BEGUE, Seigneur de Germiny, Olchey, Gauviller, Ognéville, Vitrey, Chantreine, Dompsevrin, des Voieries, de Crespey & Viterne, fils aîné de VIAN, & d'*Anne de Serre*, fut Ministre & Secrétaire du Duc *Charles IV*, auquel il rendit ses foi & hommage le 20 Juin 1664, pour ses terres. Il avoit épousé, par contrat du 30 Janvier 1630, *Marguerite de Rutant*, fille de *Jean*, Seigneur de Maizey, Gerbeuville, Relincourt, Senonville, Savonnieres, Maizerey, Troyon, Lisle, la Croix-sur-Meuse, Saint-Baussan, Varvigney, Essey en Voivre, Ambly, Montsot, Chantreine & Dompsevrin, Conseiller d'Etat, & Lieutenant-Général du Bailliage de Saint-Mihiel, & d'*Anne de Marien*. Il partagea avec ses beaux-freres & belles-sœurs, la succession des pere & mere de sa femme le 10 Juin 1643; décéda à Nancy le 16 Juillet 1667, dans la soixante-huitieme année de son âge, & sa veuve le 20 Octobre 1669; ils furent inhumés

dans le chœur de l'église paroissiale de Notre-Dame de Nancy, où l'on voit leur épitaphe. Leurs enfans furent : — 1. FRANÇOIS LE BEGUE, Abbé Commendataire de Bouzonville, grand Doyen de l'église de Saint-Diez, puis de la Primatiale de Nancy, Grand-Vicaire du Primat, Ministre & Secrétaire d'Etat des Ducs *Charles IV*, *Charles V*, & *Léopold*, & Garde des Sceaux de Lorraine. Il substitua à perpétuité aux ainés mâles de son nom, la terre & seigneurie de Germiny, en réédifia le château, mourut à Nancy le 19 Janvier 1699, & fut inhumé dans l'église Primatiale; — 2. CHARLES-HENRI, Abbé Commendataire de Domevre au diocese de Toul, mort en 1688; — 3. CHARLES LE BEGUE, Baron de Vitrey, Seigneur en partie de Germiny, Colonel-Commandant du régiment des Cuirassiers de Bassompierre pour le service de l'Empereur, puis Grand-Bailli & Gouverneur du comté de Vaudemont, marié, par contrat du 15 Février 1681, à *Madeleine le Preudhomme*, fille de *Christophe*, Chevalier, Seigneur de Vitrimont, Monhairon, Nicey, Conseiller d'Etat, & premier Maître des Requêtes de l'hôtel du Duc *Charles IV* de Lorraine, & d'*Elisabeth de Caboat*. Il n'en eut que deux filles, savoir : — 1. BARBE-FRANÇOISE LE BEGUE, Baronne de Vitrey, Dame en partie de Germiny, mariée à *Nicolas-Joseph*, Comte de *Bouzey*, Conseiller d'Etat du Duc *Léopold*, & Maréchal de Lorraine & Barrois, morte en 1746; — MARGUERITE LE BEGUE, morte en 1712, femme de *François-Herman*, Comte *de Hunolstein*, Conseiller d'Etat, aussi Maréchal de Lorraine & Barrois; — 4. JOSEPH, qui suit; — 5. MARGUERITE, morte sans alliance; — 6. & ELISABETH LE BEGUE, née le 5 Avril 1657, au château de Germiny, mariée, par contrat du 10 Décembre 1678, à *Dieudonné de Bettainviller*, Chevalier, Seigneur de Mensberg, Bettainviller, Amnéville, Moyeuvre, Romba, Clouange, Boussange, Gandrange, Mondelange, & Sainte-Marie au-Chêne, son cousin-germain maternel, mort le 11 Janvier 1743. Elle est décédée le 20 Avril 1748, n'ayant eu de son mariage qu'une fille, *Anne-Dorothée de Bettainviller*, mariée par contrat du 7 Février 1711, à *Claude-Alexandre*, Marquis de *Pons-de-Rennepont*, Maréchal des Camps & armées du Roi, mort à Amnéville le 20 Décembre 1759, & elle au château d'Abans le 11 Février 1769, dont postérité. Voyez *Pons-de-Rennepont*, *tome XI de ce Dictionnaire*.

IX. JOSEPH LE BEGUE, Comte du Saint-Empire, & de Germiny, Baron de Thelot & de Torcheviller, Seigneur de Chantreine, Dompsevrin, la Neuveville, Olchey, Gauviller, premier Ministre d'Etat & Garde des Sceaux du Duc *Léopold de Lorraine*, fut créé Comte du *Saint-Empire*, par diplôme du 30 Avril 1714, en considération de son *ancienne noblesse* & des services que lui, ses freres, pere & aïeul avoient rendus à la maison d'*Autriche*, & de ceux par lui rendus au Duc *Léopold*, qu'il avoit toujours suivi, ayant même reçu une blessure considérable à la journée de Temeswar en Hongrie, étant près de sa personne. Ce Prince érigea en sa faveur la terre de Germiny avec ses dépendances en Comté, par lettres-patentes du 8 Février 1724. (Voyez *Germiny*, *tome VIII*). Il rendit de grands services, en qualité de Plénipotentiaire, au congrès de Riswick, pour le rétablissement

de S. A. R. dans ses Etats, & au traité d'Utrecht & de Baden; s'acquitta ensuite de plusieurs commissions importantes dans les Cours de France, d'Angleterre & d'Hollande; décéda à Lunéville le 30 Janvier 1730, âgé de 82 ans, & fut inhumé à Nancy dans l'église paroissiale de Notre-Dame, en la sépulture de ses pere & mere. Il avoit épousé, par contrat du 16 Février 1688, *Jeanne-Françoise de Rennel*, fille de *François*, Comte *de Rennel*, & du Saint-Empire, Conseiller d'Etat du Duc *Charles IV*, & d'*Antoinette le Maréchal*, sa seconde femme. Elle est morte à Nancy, le 19 Février 1729, dans la soixante-quatrieme année de son âge, ayant eu de son mariage: — 1. LÉOPOLD-JOSEPH, qui suit; — 2. CHARLES ERNEST, né le 28 Mars 1701, reçu Chevalier de Malte de minorité au grand Prieuré de Champagne en 1703, élevé Page du Duc *Léopold*, ensuite Chambellan de ce Prince, puis de l'Empereur son fils, & de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême; pourvu en 1744, des Commanderies de Châlon & de Pontaubert, & mort en celle de Châlon en 1754; — 3. MARIE, Religieuse Bénédictine à Saint-Avold; — 4. ANNE-MARIE-ELISABETH LE BEGUE, née à la Haie en Hollande en 1709, pendant que son pere y étoit Ministre Plénipotentiaire du Duc *Léopold*. Elle fut mariée, par contrat du 13 Mai 1727, à *Louis-Hubert le Danois*, Marquis de Joffreville, Colonel aux Grenadiers de France; mort de la petite vérole à l'armée de Westphalie en 1759, âgé de 28 ans. Il avoit épousé, en 1754, sa petite niece à la mode de Bretagne, *Marie-Françoise-Colette le Danois de Cernay*, Marquise de Bouzies, Baronne de Wiege, fille unique de *François-Marie le Danois*, Marquis de Cernay, Lieutenant-Général des armées du Roi; duquel mariage il n'a eu qu'une fille,

X. LÉOPOLD-JOSEPH, Comte de LE BEGUE, du Saint-Empire & de Germiny, Baron de Torcheviller, Seigneur de Gauviller, Holchey, Chantreine, Dompsevrin & la Neuville, né le 15 Mars 1700, Chambellan du Duc *Léopold;* obtint de ce Prince la charge de Bailli du Comté de Vaudemont, en survivance du Comte de Gournay; fut mandé à Vienne pour y assister au mariage de S. A. R. avec l'Archiduchesse; fit la campagne de Hongrie avec le Duc *de Lorraine*, en qualité de son premier Maître-d'hôtel, & fut envoyé à Lunéville, de la part de ce Prince, pour, en son nom, complimenter la Princesse, sa sœur, sur son mariage avec le Roi de Sardaigne. Il acquit, des enfans de la Maréchale de Bauzey, sa cousine germaine, le 2 Avril 1732, le château bas de Germiny & la part de seigneurie en dépendante, qu'ils avoient eue de la succession de leur mere; ce qui fut uni à la substitution du comté de Germiny. Il est mort à Vienne en Autriche, le 14 Septembre 1738, & avoit épousé, par contrat du 29 Mai 1724, sa niece, à la mode de Bretagne, *Gabrielle-Agnès de Hunolstein*, morte à Bouxietes, le 5 Mars 1760, âgée de 50 ans; ayant eu pour enfans, — 1. ANTOINE-FRANÇOIS, qui suit; — 2. autre ANTOINE-FRANÇOIS LE BEGUE, Comte du Saint-Empire, né le 1er Décembre 1727, Lieutenant de Vaisseaux en la marine du Roi à Brest, en 1774, marié 1°. en Amérique, en 1754, à Demoiselle N...... *le Bray*, sœur de la Vicomtesse *de Choiseul*, morte sur le vaisseau, en revenant en France, & en couches d'un

d'un enfant mort de même peu après sa naissance. Il s'est marié, 2°. à Brest, mais nous ignorons les noms de son épouse, & s'il en a postérité ; — 3. LOUIS, mort en bas âge ; — 4. CHARLES-ERNEST LE BEGUE, Comte du saint-Empire, né le 13 Décembre 1730, reçu Page du Duc *Charles de Lorraine*, frere de l'Empereur, puis Officier dans son régiment d'infanterie en 1774. Il a épousé à Nancy, le 4 Août 1772, *N...... de Sonet*, Dame de Belleau, fille de *N...... de Sonet*, Seigneur d'Ausson en Franche-Comté, & de *N.....: Pischard.* Nous ignorons s'il en a postérité ; — 5. & REINE-CHARLOTTE LE BEGUE, née le 5 Octobre 1733, Religieuse à l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, à Paris.

XI. ANTOINE-FRANÇOIS, Comte de LE BEGUE, du Saint-Empire & de Germiny, Baron de Torchevillêr, né le 1er Juin 1725, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Rose, Allemand, mort à Nancy en 1761, avoit épousé, le 25 Février 1747, *Françoise-de-Sales de Thyrmois de Sacy*, fille unique de *Jacques-Raoul*, Seigneur de Sacy & de Saint-Christophe en Normandie, Conseiller au Parlement de Rouen, & d'*Angelique-Catherine-Françoise Langlois de Motteville*, dont pour fils unique : GABRIEL-JACQUES-RAOUL DE LE BEGUE.

XII. GABRIEL-JACQUES-RAOUL, Comte de LE BEGUE, du Saint-Empire & de Germiny, Baron de Torchevillêr, Seigneur de Sacy & Saint-Christophe, né à Nancy, le 23 Octobre 1752, Cornette au régiment Mestre-de-Camp-Général des Dragons, puis Capitaine en 1772, a épousé à Rouen, la même année, Demoiselle *N..... de Puismartin.* Nous ignorons s'il en a postérité.

Les armes : *écartelé au 1 & 4 d'azur, au poisson d'ombre d'argent, mis en fasce, au 2 & 3 d'azur, à un écusson d'argent ; & sur le tout, d'argent, à l'aigle éployée de sable.*

BERCKHEIM, famille noble originaire d'Alsace, avec titre de Baronnie, qui tire son nom du bourg *Mittel-Berckheim*, situé dans la basse-Alsace, près de la ville d'Andlau. C'est une branche subsistante de cette maison d'Andlau, & qui s'en est séparée en changeant le nom d'*Andlau* en celui de *Berckheim.* Les historiographes qui parlent de l'Alsace & de sa Noblesse, sont d'accord sur ce point ; comme *Schoepsflin*, Alsatia illustrata, *tome II, pag. 207 & 379*, & les autres qui en parlent tous dans les mêmes termes.

Mais la preuve la plus convaincante est celle qui se trouve alléguée dans la dissertation de Wemker *de jure torneament. Nobil. Argent.* qui est un reversaille de la famille d'Andlau, du Lundi avant S. Bartholomé en 1485, dont l'original se conserve dans les archives de la famille BERCKHEIM, parlequel celle d'*Andlau* déclare que celle de BERCKHEIM est de la même souche, race, origine de nom & d'armes ; que les *Andlau* reconnoissent les BERCKHEIM pour être de leur même famille. Les armes de BERCKHEIM & d'*Andlau* sont les mêmes, c'est-à-dire, *d'or, à la croix de gueules.* Pour les cimiers, ils sont différens : BERCKHEIM porte pour

cimier *un couſſin de gueules*, ſur lequel eſt debout un *canard d'or*; & d'*Andlau* a pour cimier *la moitié d'un homme blanc couronné.*

La ſéparation de ces deux familles, qui anciennement portoient le même nom d'*Andlau*, eſt provenue de ce qu'une branche étoit établie à Andlau, & ſe nommoit *Andlau d'Andlau*; & l'autre établie à Mettel-Berckheim, ſe nommoit *Andlau de Berckheim.* Mais comme par la ſuite des tems il y a eu de grands différens entre ces deux branches, il eſt arrivé que celle d'*Andlau de Berckheim* a quitté ſon nom d'*Andlau*, n'a conſervé que celui de BERCKHEIM, & a en même-tems changé de cimier à ſes armes.

On ne ſait pas en quelle année s'eſt faite cette ſéparation, puiſque cela ſe perd dans l'ancienneté des tems. Cependant on croit qu'elle s'eſt faite au commencement du XIIIe ſiecle; c'eſt ce que rapporte le P. Laguille, dans ſes *Preuves à l'Hiſtoire d'Alſace*; il fait voir que les familles de BERCKHEIM & d'*Andlau*, avant leur ſéparation, n'ont formé qu'une ſeule famille, ſous le nom commun d'*Andlau*; par conſéquent celle de BERCKHEIM peut s'attribuer avec juſtice tous les avantages honorifiques attribués à leurs ancêtres. *Schocpſſin, tome II, pag. 708*, § *576*, avance que les *Andlau* avoient été anciennement regardés de pair aux Dynaſtes; & en parlant des titres que l'on donnoit aux Ducs, Comtes & Dynaſtes, il cite un traité fait dans le XIIIe ſiecle, entre les Ducs de Lorraine & les *Andlau*, & dit qu'ils ont pris, les uns comme les autres, le titre de *nobiles viri*, que, dans ces ſiecles là, on ne donnoit qu'aux Ducs, Comtes ou Dynaſtes.

Ainſi la famille de BERCKHEIM, aujourd'hui ſubſiſtante, peut s'attribuer les mêmes prérogatives qu'elle avoit dans le ſiecle où elle a été ſéparée des *Andlau*, & elle peut auſſi prouver que ceux de BERCKHEIM ont été regardés, dans ces-tems là, de Pairs ou Dynaſtes, en ce que CANO DE BERCKHEIM a rempli, ſous l'Empereur Ludolphe d'Hasbourg, le poſte de Grand-Bailli d'Alſace, poſte qui n'a jamais été occupé au moins que par des Dynaſtes, mais le plus ſouvent par des Electeurs, Princes & Archiducs d'Autriche, ainſi que le prouve la liſte qu'on lit dans l'*Alſatia illuſtrata.*

CANNEMANE DE BERCKHEIM vivoit en 1232, & eſt, ſelon toute apparence, celui qui s'eſt ſéparé de la maiſon d'*Andlau.* Il eut pour fils: CUNO DE BERCKHEIM, dont on a déjà parlé, qui laiſſa, à ſa mort pluſieurs enfans, entre autres: CUNO DE BERCKHEIM, II du nom, Sous-Grand-Bailli d'Alſace, que pluſieurs auteurs appellent *præſidem principis in Alſatiâ.* Il poſſéda le château de Crax près d'Andlau, & la ville & forteresse de Sermersheim près de Benfeld en Alſace, comme fief d'Empire: il eut beaucoup de différens avec Conrad, Evêque de Strasbourg, & beaucoup d'autres Seigneurs contre leſquels il eut guerre. Il ſuccomba; ſon château de Crax & ſa forteresse de Sermersheim furent aſſiégés, pris & démolis, & les pierres détachées & tranſportées à Lichtenau, dont on bâtit la ville de ce nom. De ce CUNO DE BERCKHEIM ſortit une branche particuliere qui fit pluſieurs acquiſitions, & s'éteignit dans WERNHER DE BERCK-

HEIM, en 1386. Mais entre les enfans de CUNO DE BERCKHEIM il y eut LUDOLPHE DE BERCKHEIM, qui se maria avec *Elisabeth Tleckenstein*, qui furent inhumés à Jebsheim, selon leur épitaphe de l'an 1341.

Les descendans de ce LUDOLPHE vivent encore aujourd'hui en Alsace, & forment la famille des Barons de BERKCHEIM, qui se sont souvent partagés en plusieurs branches successivement éteintes; de façon qu'au commencement du XVIIe siecle, il ne subsistoit qu'EGENOLPHE DE BERCKHEIM, qui eut trois fils, dont on va parler.

L'aîné de D'EGENOLPHE DE BERCKHEIM, né en 1585, est auteur de la branche de BERCKHEIM établie à Jebsheim. Il étoit Grand-Bailli de la Sérénissime Maison de Wirtemberg, du comté de Horburg & de la seigneurie de Techenvich en Alsace. Il est mort en 1665. Sa femme étoit *Barbe Lemchengen*; ils ont laissé pour fils JULE-HEBERHARD, qui suit:

JULE-HEBERHARD DE BERCKHEIM, né en 1631, est mort en 1688. Il étoit attaché à la Cour de la Sérénissime Maison de Bade-Dourlach, comme Gouverneur du Prince Charles-Frédéric. Il avoit épousé *Anne-Eléonore de Brinning-Koffen*, dont il eut : GEORGES-FRÉDÉRIC DE BERCKHEIM, né en 1662, & mort en 1718. Il avoit épousé *Charlotte-Elisabeth de Brieten-Lendenberg*, dont il eut pour fils : LOUIS-FRÉDÉRIC DE BERCKHEIM, né en 1698, mort en 1733, laissant de son mariage avec *Jeanne-Hélene Eckbrecht-Durckheim* : PHILIPPE-FRÉDÉRIC DE BERCKEIM, né en 1731, Capitaine au régiment d'Alsace, infanterie Allemande, au service de France. Il a épousé *Marie-Octavie-Louise de Glaubitz*, qui, de son mariage, lorsque le mémoire nous a été fourni, n'avoit point encore d'enfant mâle.

Deuxieme Branche.

JEAN-LUDOLPHE DE BERCKHEIM, auteur d'une branche établie à *Krautergerheim*, né en 1587, & mort en 1664; a été Capitaine de cavalerie au service de l'Empereur; ensuite Conseiller Assesseur au directoire de la noblesse immédiate de la basse Alsace; il s'étoit marié avec *Susanne Barbe de Nippenburg*, dont il eut : — CHRÉTIEN-EBERHARD DE BERCKHEIM, né en 1635, mort en 1708. Il étoit Capitaine au service de Suede; & ensuite Conseiller Assesseur au directoire de la noblesse immédiate de la basse-Alsace. Il a été marié en troisiemes noces avec *Elisabeth Marie de Landsperg*, dont il a eu deux fils, savoir : — 1. EGENOLPHE SIGISMOND DE BERCKHEIM, Lieutenant-Colonel d'infanterie au service de France, & Chevalier de l'ordre Royal du mérite militaire. Il est né en 1694, & a épousé, 1°. *Françoise-Elisabeth Landsperg*; & 2°. *Sophie de Torschener*, dont il n'a point eu d'enfans mâle; — 2. son frere cadet FRANÇOIS-SAMUEL DE BERCKHEIM, Mestre-de-Camp de Cavalerie au service de France, Chevalier de l'ordre Royal du mérite militaire, & de l'aigle rouge, de Brandebourg, prêteur au Magistrat de la ville de Straf-

bourg, & Chancelier de cette Université. Il a été marié avec *Charlotte Saffalle de Landfperg*, dont il n'a point eu d'enfans.

La branche établie à *Krantergersheim*, fubfifte en deux freres, mais qui n'ont point d'enfans mâle.

TROISIEME BRANCHE.

Nous avons parlé plus haut de deux fils aînés qu'Egénolphe eut de fon mariage. Le troifieme auffi nommé EGENOLPHE DE BERCKHEIM, né en 1591, mort en 1636, a été auteur de la branche établie à *Tibauvillé*, & a été marié avec *Anne Marie Truchs de Theinfelden*, dont il a eu: GEORGES-LUDOLPHE DE BERCKHEIM, né en 1629, mort en 1674. Il avoit époufé SOPHIE-MARGUERITE DE BERCKHEIM fa parente, fortie de la branche *de Jebsheim*, dont il a eu: JEAN-GUILLAUME DE BERKHEIM, né en 1652; mort en 1723. Il avoit été Major au fervice de Saxe, & avoit époufé *Jeanne-Elifabeth Wurmfer de Vendenheim*, dont il a eu; PHILIPPE-FRÉDÉRIC DE BERCKHEIM, né en 1686, mort en 1733. Il étoit Confeiller privé, & Préfident de la Régence & de la Chambre des Finances du comté de Hanau Lichtenberg à Bouxviller en Alface, & en même-tems Bailli de Lichtenau & Witftett. Il s'eft marié avec LÉONORE-HENRIETTE DE BERCKHEIM, de la branche de *Jebsheim*, dont deux fils vivans, favoir: LOUIS-CHARLES DE BERCKHEIM, né en 1726, Confeiller Privé de la Régence de la Séréniffime maifon de Bade, & fon grand-Bailli du Landgraviat de Sauffenberg & de la feigneurie de Toettlen, qui demeure à Loyrach. Son frere cadet, nommé CHRÉTIEN-LOUIS DE BERCKHEIM, né en 1729, Commandant de bataillon au régiment d'infanterie Allemande de Royal Deux-Ponts, au fervice de France, Chevalier de l'ordre Royal du mérite militaire, fut marié avec *Sophie-Jacobé de Tulhfauhenuen d'Eheuweyher*, dont il n'y a point d'enfans; ainfi nous ignorons fi cette branche DE BERCKHEIM, établie à *Tibeauvillé*, exifte encore.

Pour faire voir l'illuftration de cette famille DE BERCKEIM, le mémoire qui nous a été envoyé nous apprend que ceux de ce nom avoient des vaffaux nobles. C'eft ce que rapporte *Schoepfflin*, *dans fon Alfatia illuftrata*, *tome II*, *page 44*, *f. 414*, & dont on a des titres originaux qui fubfiftent.

Les archives de Saint-Thomas de Strafbourg, prouvent clairement que ceux de la famille de *Turdenheim* étoient vaffaux de celle DE BERCKHEIM, en ce que *Henri de Turdenheim*, Chevalier, vendit, en 1319, au chapitre de Saint-Thomas de Strafbourg, du confentement des Seigneurs WERNER, EBERTIN & JEAN DE BERCKHEIM, tous les biens dans le ban de *Truttersheim* qu'il tenoit en fief des Seigneurs DE BERCKHEIM.

Cette maifon DE BERCKHEIM, poffede encore aujourd'hui les Seigneuries de Jebsheim, Krautergerheim, & Innenheim, fituées dans la matricule de la nobleffe immédiate de la baffe-Alface; & auffi la feigneurie de Schoppenvihz, près de Colmar dans la haute-Alface; ainfi que les feigneu-

ries d'Allmanwegher & Wethenwegher, situées dans la matricule de la noblesse immédiate d'Ortenan, dans l'Empire; & la famille DE BERCKHEIM est encore membre du corps de cette noblesse immédiate de l'Empire. Ceux du nom DE BERCKHEIM, sont aujourd'hui vassaux du Roi de France; ils l'étoient autrefois de l'Evêque de Strasbourg, de celui de Metz, de la maison Palatine, comme Comtes de Tibeaupierre, de la maison de Hesse-d'Armstat, commes comtes de Hanau & de la maison de Wirtemberg, comme Princes de Montbeillard.

Nous avons dit que les armes des maisons d'ANDLAU & DE BERCKHEIM sont les mêmes; c'est-à-dire, d'*or à la croix de gueules*: mais les *cimiers* sont différens. BERCKHEIM porte pour *cimier*, *un coussin de gueules sur lequel est debout un canard d'or; & le cimier de la maison d'Audlau est la moitié d'un homme blanc couronné.*

BESIGNAN ou BASIGNAN (DE), dans le Condomois en Guienne. Ancienne famille militaire, noble de race & lignée, ainsi qu'elle a été déclarée, tant par jugement des Intendans de la province, que par arrêt de la Cour des Aides & du Conseil Privé. Cette famille, depuis le XIII[e] siecle, suit la profession des armes; sa filiation suivie commence à GUILLAUME DE BESIGNAN, qui suit:

I. GUILLAUME, Sieur de BESIGNAN, Chevalier, qui rendit au Roi *Jean* hommage de deux cens livres tournois de rente à vie sur le Trésor, le 23 Mars 1355 (Layette homagia deux cens quatre-vingt-huit) ainsi que le rapporte Jean du Tillet, Evêque de Meaux, au titre intitulé: *Inventaire, fol. 79 verso*, dans son recueil des Rois de France, leur Couronne & Maison, traités d'entre les Rois de France & d'Angleterre, déposé à la bibliotheque du Roi. Il fit donation en 1415, en faveur de GUILLAUME, son petit-fils, en bas âge, & fut pere de JEAN DE BESIGNAN, qui suit.

II. JEAN DE BESIGNAN, Sieur de Basignan, fut marié avec noble *Marie de Marestang*, puisque le 4 Juillet 1409, il consentit un bail à fief comme son époux, & eut pour fils GUILLAUME DE BASIGNAN qui suit:

III. GUILLAUME DE BESIGNAN, Sieur de Basignan, II du nom, mis sous la tutelle de sa mere, & donataire en 1415 de GUILLAUME, son ayeul. Il épousa, par contrat du 30 Janvier 1468, Demoiselle *de Maliot*; dans lequel contrat, il se qualifie de Noble & d'Ecuyer. Il rendit hommage, le 1[er] Avril 1478, dans lequel il prend les mêmes qualités. Il eut pour fils ARNAUD DE BESIGNAN, qui suit:

IV. ARNAUD DE BESIGNAN, Sieur de Basignan, Baron & Capitaine d'infanterie, ainsi qualifié dans son contrat de mariage en date du 25 Septembre 1503, avec Demoiselle *Marguerite Cortades*, qui fit son testament le 3 Août 1528, dans lequel elle déclare avoir trois enfans mâles: savoir, — 1. JEAN, qui suit; — 2. PIERRE; — 3. & autre JEAN DE BASIGNAN.

V. JEAN DE BASIGNAN, II du nom, Capitaine d'armes, qui épousa, par contrat du 28 Juin 1540, Demoiselle *Catherine de Rens*. Il fit son testament le 25 Avril 1555, par lequel il déclare que de son mariage il a trois enfans: savoir, — 1. ARNAUD, qui suit; — 2. JEAN, tige de la

feconde branche, rapportée ci-après; — 3. & autre JEAN DE BASIGNAN, tige de la troifieme mentionnée enfuite.

VI. ARNAUD DE BASIGNAN, II du nom, époufa en 1585, Demoifelle *Jeanne de Baragnes*, dont ARNAUD DE BASIGNAN, qui fuit:

VII. ARNAUD DE BASIGNAN, III du nom, Capitaine d'infanterie, marié en 1629 avec Demoifelle *Jeanne de la Planche*, de laquelle vint FRANÇOIS DE BASIGNAN, qui fuit:

VIII. FRANÇOIS DE BASIGNAN, auffi Capitaine d'infanterie, qui époufa en 1656 Demoifelle *Anne de Cadillon*, & en eut ARNAUD DE BASIGNAN, qui fuit:

IX. ARNAUD DE BASIGNAN, IV du nom, Garde-du-corps du Roi, marié en 1695, avec Demoifelle *Anne de Maigneu*, dont FRIX DE BESIGNAN, qui fuit:

X. FRIX DE BASIGNAN, Seigneur de Cauzia, Bertin, Lagarde & autres lieux, ancien Moufquetaire de la garde du Roi, Chevalier de juftice, Commandeur de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel & de Saint-Lazare-de-Jérufalem. Il a époufé, en 1736, Demoifelle *Marguerite de Redon*, de laquelle font iffus: — 1. JEAN, qui fuit; — 2. CHARLES, Capitaine au régiment de Berri, cavalerie; — 3. JEAN-FRANÇOIS DE BASIGNAN, Officier au corps Royal d'artillerie; — 4. & 5. & deux filles mariées.

XI. JEAN DE BASIGNAN, Capitaine de cavalerie, au régiment de Berri, en 1762, & Chevalier de Saint-Louis en 1779, a époufé en 1778 Demoifelle *Jacquette de Chabriere de Fonteaude*, dont: FRIX-MARIE-JEAN-JACQUES DE BASIGNAN, né en Novembre 1778.

SECONDE BRANCHE.

VI. JEAN DE BASIGNAN, fecond fils de JEAN, II du nom, Capitaine d'infanterie, & de *Catherine de Rens*, eut pour fils, JEAN-JACQUES DE BASIGNAN, qui fuit;

VII. JEAN-JACQUES DE BASIGNAN, Sieur du Peyrufca, eut pour fils RAIMOND DE BASIGNAN, qui fuit:

VIII. RAIMOND DE BASIGNAN, Sieur du Peyrufca; dont un fils nommé JEAN-BATISTE DE BASIGNAN, qui fuit.

IX. JEAN-BATISTE DE BASIGNAN, Sieur du Peyrufca, décédé fans enfans en 1756. Sa fucceffion a paffé à la branche aînée avec fubftitution.

TROISIEME BRANCHE.

VI. JEAN DE BASIGNAN, Ecuyer, I du nom de fa branche, troifieme fils de JEAN DE BASIGNAN, II du nom, Capitaine d'armes, & de Demoifelle *Françoife de Rens.* Il fut fait Capitaine de cavalerie de cinquante hommes d'armes, au camp de Coulomiers; la commiffion eft datée du 2 Juin 1589, & fignée du Prince *Charles de Lorraine*; il fit fon teftament le 28 Décembre 1590, dans lequel il déclare que de fon mariage avec Demoi-

ſelle *de Rens*, il a deux enfans : ſavoir, — 1. ARNAUD, qui ſuit ; — 2. & MARIE-ANGÉLIQUE DE BASIGNAN.

VII. ARNAUD DE BASIGNAN, Ecuyer, qui épouſa, par contrat du 28 Septembre 1636, Demoiſelle *Catherine d'Amblard*. Il fit une quittance le 13 Novembre 1636, comme ſon héritier, & eut trois enfans qu'il reconnut dans ſon teſtament du 11 Juin 1673 : ſavoir, — 1. MENAUD, qui ſuit ; — 2. MARIE ; — 3. & ANGÉLIQUE DE BASIGNAN.

VIII. MENAUD DE BASIGNAN, Ecuyer, conſentit une procuration avec ſa mere le 10 Janvier 1679, pour ſe marier avec *Marie de Bigut* le 26 du même mois ; il rendit hommage le 26 Avril 1692 à Monſeigneur le Duc de Bouillon pour la Seigneurie de Bigut, dans lequel il ſe qualifia d'Ecuyer. Autre acte qu'il paſſa avec *Marie de Bigut*, ſa femme, le 8 du mois de Mai 1694, dans lequel il ſe qualifia auſſi d'Ecuyer. Il fut appellé, comme Gentilhomme, à une convocation de Nobleſſe, ſuivant ſa lettre datée du 4 Mai 1692. Il eut de ſon mariage cinq enfans : ſavoir, — 1. JACQUES, qui mourut Officier dans le régiment d'Harcourt ; — 2. autre JACQUES, qui mourut Prêtre ; — 3. JOSEPH, qui ſuit ; — 4. MARIE ; — 5. & ANGÉLIQUE DE BASIGNAN.

IX. JOSEPH DE BASIGNAN, Ecuyer, né le 7 Décembre 1679, Officier au régiment de Navarre, infanterie ; ſe maria avec Demoiſelle *Françoiſe de Pauze*, le 8 Novembre 1712, conſeillé & aſſiſté de ſon pere. Vente faite par ledit JOSEPH, en date du 24 Février 1718, comme héritier de MENAUD DE BASIGNAN, ſon pere. Autre acte du dernier Février 1730, dans lequel il ſe qualifia de Noble. Il eut de ſon mariage trois enfans : ſavoir, — 1. MENAUD, qui ſuit, qu'il inſtitua pour ſon héritier général & univerſel dans ſon teſtament du 4 Octobre 1740 ; — 2. MARIE-MANON ; — 3. & MARIE-ANGÉLIQUE DE BASIGNAN.

X. MENAUD DE BASIGNAN, II du nom, Ecuyer, né le 4 Juillet 1717, marié avec Demoiſelle *Marie-Melhior de Cambon* le 2 Novembre 1736. Arrêt de la cour des Aides & Finances de Guienne, du 13 Mars 1778, qui le maintient dans ſa nobleſſe de race & lignée. Il a pour enfans : — 1. LOUIS-EMMANUEL, qui ſuit ; — 2. JOSEPH-HENRI, rapporté après ſon frere aîné ; — 3. JACQUES, Ecuyer, rapporté après ſes freres ; — 4. autre LOUIS-EMMANUEL, Chevalier, Seigneur de Grenelle, Capitaine en premier au corps Royal de l'artillerie, dans le régiment de Grenoble ; — 5. & MARIE-MANON DE BASIGNAN, mariée avec noble *François de Bernard du Barthez*, Sieur de la Pachere.

XI. LOUIS-EMMANUEL DE BASIGNAN, Capitaine au corps Royal du génie, s'eſt marié, à la Rochelle, avec Demoiſelle *du Ficharret*, le 25 Février 1770, & n'a de ce mariage qu'une fille nommée LOUISE-MARGUERITE-JUSTINE DE BASIGNAN. Il s'eſt marié en ſecondes noces, à Damazan, le 21 Décembre 1783, avec Demoiſelle *Iſabelle de la Coſte*.

XI. JOSEPH-HENRI DE BASIGNAN, Chevalier, Capitaine en premier au corps Royal du génie, ſecond fils de MENAUD DE BASIGNAN & de Demoiſelle *de Cambon*, s'eſt marié, à Monſégur, le 17 Avril 1772, avec

noble Demoiselle *de Moreau*, & a deux enfans : savoir, — 1. PIERRE, né le 28 Mars 1776; — 2. & Demoiselle EMILIE DE BASIGNAN.

XI. JACQUES DE BASIGNAN, Sieur de la Cheverry, Officier au corps Royal de l'artillerie, troisieme fils de MENAUD DE BASIGNAN & de Demoiselle *de Combon*, s'est marié, à Cheverry, à Demoiselle *le Seur Deperès de la Tucole*, le 17 Juin 1770. Il a pour enfans : — 1. JEAN-LOUIS DE BASIGNAN; — 2. & 3. & deux filles.

Les armes : d'*azur*, *à une tour d'argent*, *maçonnée de sable*, *supportée par deux lions affrontés d'argent*.

BEURGES, famille de Lorraine, dont le premier connu est JEAN DE BEURGES, qui suit :

I. JEAN DE BEURGES, Seigneur d'Aingeray, vivoit en 1440, & laissa :

II. JEAN DE BEURGES, Seigneur d'Aingeray, Sivry, Remicourt, Villers, Houdemont, Contrôleur-Général de Lorraine & Barrois, qui mourut en 1353, âgé de 84 ans. Il avoit épousé 1°. *Claude d'Eumont*, morte en 1542, fille de *Claude*, Capitaine des Château & Parc d'Einville, & de *Barbe de Pellegrin de Remycourt*; 2° par contrat du 27 Janvier 1543, *Anne de Pellegrin de Remycourt*, cousine germaine de sa premiere femme; laquelle se remaria à *Pompejo de Gallo*, Seigneur de Saint-Jean, Chambellan du Duc *Charles III*, Gouverneur de Neufchâteau, avec lequel elle vivoit en 1581, du premier lit vinrent : — 1. GASPARD, qui suit; — 2. MAYELLES, mariée, par contrat du 17 Octobre 1534, à *Jean de Lescut*, Seigneur de Pisericourt, morte en 1552; — 3. ISABELLLE, femme de *Gerganne de Ferriet*, Seigneur Voué de Ley; & du second lit, il eut : — 4 LOUISE DE BEURGES, Dame de Houldemont, Brabois de la Cour, mariée à *Nicolas de Raricourt*, morte sans enfans; — 5. CHARLES DE BEURGES, Seigneur de Sieury, Bailli & Gouverneur du marquisat de Nomeny, qui se maria avec *Jeanne de Lescouet*, Dame de la Moguelaye en Bretagne, Dame d'honneur de la Duchesse de Mercœur, dont il eut : — PHILIPPE DE BEURGES, Dame de Sivry, & de la Magnelaye, mariée à *Charles du Cambout*, Marquis de Coaslin, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur de Brest, Lieutenant-Général de la Bretagne, dont elle eut, *Pierre-César du Cambout*, Marquis de Couaslin, dont sont issus les Ducs *de Couaslin*, *Marie*, femme du Duc d'*Epernon*; *Marguerite-Philippe du Cambout*, mariée en 1639, à *Henri de Lorraine*, Comte d'*Harcourt*, Grand-Ecuyer de France; d'elle sont aussi issus les Princes de Lorraine qui sont en France.

III. GASPARD DE BEURGES, Seigneur de Remicourt & Villers, Ministre & Secrétaire d'Etat, mort en 1560, âgé de 42 ans, avoit épousé *Marie de Treves*, Dame de Ville-sur-Saulx, sœur de *Gilles de Treves*, Doyen de Saint-Max de Bar, Fondateur du College de Bar, & fille de *Pierre de Treves*, Seigneur d'Yxirocourt; de cette alliance vinrent : — 1. GASPARD, qui suit; — 2. MARIE, née en 1550, mariée 1°. à *Jean de Rose*, Seigneur de Poirron & Dammarie, Bailli de Joinville; 2°. à *Chris-tophe*

tophe de Beaujeu, Baron de Jeualge; — 3. BARBE, née en 1551, mariée à *Simon d'Ernecourt*, Seigneur de Neuville en Verdunois, Gentilhomme de la Chambre du Roi, & des Ducs de Lorraine *Charles & Henri*, & Gouverneur de Vaucouleur; laquelle lui porta en mariage les terres & seigneuries de Remicourt, Villers, Communieres & Charbancourt; — 4. & ANNE DE BEURGES, femme de *N..... de Lisle*.

IV. GASPARD DE BEURGES, II du nom, Seigneur de Ville-sur-Saulx, Conseiller au Parlement de Paris, & Maître aux Requêtes du Palais, épousa *Françoise Hugeau*, dont il eut : — 1. JEAN, tué au siege de Royan en 1622, étant chef du vol pour Corneille en la grande Fauconnerie de France, par la démission du Duc de Luynes, grand Fauconnier; — 2. GUILLAUME qui succéda à son frere dans sa charge, & mourut comme lui sans alliance; — 3. & GASPARD DE BEURGES, qui suit;

V. GASPARD DE BEURGES, III du nom, Seigneur de Ville-sur-Saulx, Président unique de la Chambre des Comptes, Cour des Aides & des Monnoies de Bar, épousa *Marguerite de Mayelle*, fille de *Jean*, Seigneur de Villot, Conseiller d'Etat, Président unique de la Chambre des Comptes de Bar, & de *Marguerite de Maingot & de Vaut-Rombois*, dont il eut : — 1. ALEXANDRE, qui suit; — 2. CLAUDE, auteur de la branche des Seigneurs de Renesson, dont il sera parlé ci-après; — 3. & LOUISE DE BEURGES, femme de *Charles d'Alençon*, Lieutenant-Général du Bailliage de Bar.

VI. ALEXANDRE DE BEURGES, Seigneur de Ville-sur-Saulx, Président unique de la Chambre du Conseil & des Comptes de Bar, épousa *Elisabeth de Gosselin*, Dame de la Taffante, dont — 1. N....., qui suit; — 2. & JEANNE DE BEURGES, femme de *Charles d'Allençon*, Baron de Beaufremont, Conseiller d'Etat de Léopold, & Président unique de la Chambre des Comptes de Bar, mort sans enfans.

VII. N..... DE BEURGES, Seigneur de Ville-sur-Saulx, & de Vidampierre, épousa *N..... de Tornizet*, & en eut : — 1. N..... DE BEURGES, Capitaine des Grenadiers au régiment de Pons, Chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance; — 2. JOSEPH DE BEURGES, Capitaine au même régiment, qui, de sa femme *Marie de Hamecourt*, fille d'*Alexandre*, Baron d'Issamourt, Conseiller d'Etat, & Président unique de la Chambre des Comptes de Bar, & de *Jeanne Hannel de Lénoncourt*, a un fils qui a été Lieutenant aux Grenadiers de France; — 3. N..... DE BEURGES, Seigneur de Ville-sur-Saulx, de Morveaux, marié à *N..... de l'Escaille*, dont il a un fils, Capitaine au service de France, & une fille mariée en 1669, à *N... de Viard*, aussi Capitaine au service de France; — 4. N..... DE BEURGES, mariée à JEAN-BATISTE DE BEURGES, Seigneur de Renesson & Trémont; — 5. & N..... DE BEURGES, mariée à *N..... de Joubert*, Seigneur de Villers en Champagne.

SEIGNEURS DE RENESSON.

VI. CLAUDE DE BEURGES, deuxieme fils de GASPARD III, Seigneur de Bremont & de Reneſſon, eut de ſa femme *N..... Gérard*, trois filles, dont une veuve ſans enfans, de *N..... de Saint-Vincent*, Baron de Narcis, Capitaine au régiment de Marſan, & de JEAN-BATISTE DE BEURGES, Seigneur de Bremont & de Reneſſon, dont elle a une fille mariée en 1770, à *N.....*, Baron de Malvoiſin, Capitaine dans la Légion Royale.

Les armes de Beurges, *ſont d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles d'argent, & en pointe d'un ſigne de même, tenant en ſon bec une couleuvre de gueules.*

* BIENCOURT : Maiſon ancienne qui tire ſon nom de la terre & ſeigneurie de Biencourt, ſituée au pays de Vimeu en Picardie, qu'elle poſſédoit encore dans le XVIe. ſiecle.

La Morliere, en ſon livre des *Antiquités d'Amiens*, édition *in-folio*, *pag.* 552, ſemble la faire deſcendre de *Guillaume de Rambures*, Seigneur *de Biencourt*, fils de *Robinet*, Sire de Rambures, & d'*Yvette de Melun*, qui, au commencement du XIIIe. ſiecle, dit cet Auteur, donnerent les dixmes de Biencourt à l'Abbaye de Sery. *Carpentier*, dans ſon *Hiſtoire de Cambreſis*, aſſure la même choſe, ainſi que *Haudicquer* en ſon *nobiliaire de Picardie*, qui, vraiſemblablement a copié ces auteurs. Mais ni *Guillaume de Rambures*, Seigneur de Biencourt, ni *Yvette de Melun*, ſa femme, ne ſont connus dans les Généalogies aſſurées des maiſons de *Rambures* & *de Melun*; d'ailleurs, pour que l'aſſertion des Hiſtoriens qu'on vient de citer, eut quelque fondement, il faudroit que *Guillaume de Rambures*, eut pris le nom & les armes de Biencourt, en épouſant l'héritiere de cette Seigneurie; fait dont ils ne rapportent aucune preuve. C'eſt bien à la vérité ce qu'atteſte une ancienne tradition, avouée même autrefois, ſuivant des Mémoires par la maiſon *de Rambures*; mais qui n'en paroît ni plus certaine, ni plus vraiſemblable.

Quoi qu'il en ſoit, ANDRÉ DE BIENCOURT, étoit Prieur de Biencourt dès l'an 1184. Le *Dictionnaire univerſel de la France* dit même que ce Prieuré, quoiqu'aſſez éloigné de Biencourt en Vimeu, eſt une fondation de la maiſon DE BIENCOURT, & que les titres portent qu'*Anſcher*, Chevalier, & *Liedine*, ſa femme, en furent les Fondateurs. Cependant ces fonds ne peuvent ſuffiſament éclairer l'origine de la maiſon de BIENCOURT, ſoit comme ſortie de celle *de Rambures*, ſoit comme perpétuée par les anciens Seigneurs DE BIENCOURT en Vimeu; ce qui paroît plus aſſuré. Au reſte, l'incertitude même de cette origine, place la maiſon DE BIENCOURT dans la claſſe de celles dont la Nobleſſe d'ancienne race eſt hors de doute.

La terre & ſeigneurie de Biencourt, eſt ſortie de cette maiſon avec d'autres biens de ſon ancien patrimoine, ſur la fin du XVe ſiecle, par le mariage d'ANTOINETTE DE BIENCOURT, héritiere de la branche aînée

avec *Louis d'Abbeville*, dit *d'Ivrigny*, Seigneur de Moimont & de Hercourt; & *Marguerite d'Abbeville*, leur fille, les fit passer dans la maison *de Monchy*, par son mariage, vers l'an 1500, avec *Jean de Monchy*, Seigneur de Sénarpont.

Quant au fief seigneurial de *Poutrincourt*, possédé encore aujourd'hui par la maison de *Biencourt*, qui y est connu depuis près de quatre siecles, la perte des anciens titres, même de ceux de la Seigneurie de Cayeu, dont Poutrincourt releve, empêche d'en fixer une époque plus éloignée : c'est aussi faute de monumens anciens plus positifs que nous allons rapporter chronologiquement, avant d'entrer dans les détails de la Généalogie, ceux du nom DE BIENCOURT, dont on n'a pu trouver la jonction.

DREUX DE BIENCOURT, est qualifié *Messire*, (titre anciennement distinctif des Chevaliers), dans un compte des Bailliages de France, où il est mentionné, à l'article du Bailliage d'Amiens, pour le terme de l'Ascension de l'an 1266. Ce titre, & les suivans, sont au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit; — JEAN DE BIENCOURT étoit du nombre des gens de pied armés, en garnison à Ribemont l'an 1339; — JEAN DE BIENCOURT est qualifié *Ecuyer du bailliage d'Amiens*, dans la quittance que lui & quatre autres Ecuyers donnerent le 3 Novembre 1355, de cinquante liv. cinq sols pour leur gages, étant de l'est d'Amiens allant à Saint-Omer; — GILLES DE BIENCOURT étoit l'un des Ecuyers de *Jean de Fosseux*, Chevalier, qui fit montre à Hesdin le 19 Juillet 1380; — PHILIPPE DE BIENCOURT, fut Capitaine d'une des Compagnies qui escorterent, en 1383, l'argent porté par *Colart le Caron*, Receveur des Aides en Ponthieu, suivant les lettres du 22 Décembre de cette année, déposées à la Bibliotheque du Roi; — AUBERT DE BIENCOURT, Ecuyer, plaidoit, en 1408, sur l'appel d'une Sentence du Bailli de Vermandois à Laon, rendue au profit de *Raoul de Vendieres*, Chevalier, Seigneur de Genlis, suivant un compte des amendes du 12 Novembre au 27 Janvier de cette année 1408; enfin COLINET DE BIENCOURT servoit en 1410, comme Ecuyer de la compagnie de *Jacques de Châtillon*, Seigneur de Dampierre, qui fit montre à Paris le 26 Septembre, & servoit encore avec deux Ecuyers & sept Archers, sous M. de *Gaucourt* en 1413. On trouve encore plusieurs de ce nom, dont le détail seroit trop long à rapporter. Voici maintenant la Généalogie dressée en 1778, sur titres originaux, par M. *Clabault*, Archiviste & Généalogiste.

I. ANSEL DE BIENCOURT, le plus ancien de cette maison, depuis lequel on a une filiation suivie, florissoit au milieu du XIIe. siecle. Il fut l'un des témoins, vers l'an 1145, de la charité de *Marguerite de Sully*, Comtesse d'Eu, (qui mourut en 1146) de *Jean*, Comte d'Eu, & *Etienne d'Eu* ses fils, par laquelle ils firent don de la Mairie de Blangies aux Religieux de Foucarmont, moyennant sept muids de Bray (grain propre à faire de la bierre), qu'*Henri I*, Comte d'*Eu*, décédé le 12 Juillet 1140, mari de la Comtesse, & elle, leur avoient donné à prendre sur les moulins de Blangies; de sorte que ces Religieux pouvoient affermer cette Mairie, & prélever sur la ferme cent sols, remettant le surplus à cette Comtesse

ou à ſon fils : c'eſt ce qui appert du cartulaire de l'Abbaye de Foucarmont, *folio 54, recto*. ANSEL DE BIENCOURT, ſouſcrivit encore comme témoin, vers le même tems, à une autre charte faite en faveur de l'Abbaye de Sery, par *Jean*, Comte d'Eu, & la même *Marguerite de Sully*, Comteſſe d'Eu ſa mere : verbal de l'Abbaye de Sery, charte 65. Il avoit pour frere GAUTIER DE BIENCOURT, qui vivoit encore vers 1190, que lui & *Hugues Gorle* ſon neveu, furent du nombre des témoins du don fait alors par *Guillaume de Cayeu*, fils d'*Anſel*, à l'Abbaye de Sery. Cette charte, qui contient ce don, la premiere du cartulaire de cette Abbaye, eſt ſans date; mais on peut préſumer avec certitude qu'elle eſt d'environ l'an 1190, puiſque *Hugues Gorle*, qui y eſt nommé comme neveu de GAUTIER DE BIENCOURT, eſt dit, à ſon tour, oncle de HAINFROY, & de GUILLAUME DE BIENCOURT, freres, dans une autre charte auſſi ſans date, faite vers 1200, en préſence de *Raoul*, Abbé de Sery, qui gouvernoit en 1198 & 1203, & qui mourut avant 1206. Ledit ANSEL DE BIENCOURT, laiſſa de ſa femme, dont le nom eſt ignoré, entr'autres enfans : — 1. AMAURY, qui ſuit; — 2. ROBERT DE BIENCOURT, rappellé à cauſe du don d'un petit champ de ſon fief qu'il avoit fait à l'Abbaye de Sery, dans une charte de *Thibaut*, Evêque d'Amiens, datée des calendes d'Avril 1185, (la dix-ſeptieme du cartulaire) où ce Prélat confirma les poſſeſſions de la même Abbaye; il fut préſent, vers 1190, à une charte de *Jean*, Comte *de Ponthieu*, (mort en l'expédition de la Terre-Sainte en 1191), par laquelle ce Comte confirma auſſi en aumône, au profit de cette égliſe de Sainte-Marie de Sery, le don de toute la Terre qu'il avoit à Franqueville à la priere d'*Enguerrand*, ſon maître d'hôtel, donateur, & du conſentement de *Guy* & *Aleaume*, freres de celui-ci, ſous certaines conditions (cette charte eſt la 81ᵉ du cartulaire de l'Abbaye de Sery); — 3. & N..... DE BIENCOURT, mariée à *Hugues Gorle*, mentionné dans la charte de *Guillaume de Cayeu*, énoncée ci-devant, écrite vers 1190, & dans une autre faite vers l'an 1200.

II. AMAURY DE BIENCOURT étoit Seigneur de fiefs à Biencourt, & au Tranlay, comme il conſte par le don qu'il fit à l'égliſe de Sainte-Marie de Sery, d'une piece de terre contenant quatre journaux, aſſiſe près le chemin de Buſmenart à Framicourt (proche de Biencourt & Tranlay); don que GUILLAUME DE BIENCOURT, Chevalier, ſon petit-fils, confirma en faveur de ladite Abbaye au mois d'Avril 1253, charte 202, du cartulaire de cette égliſe. On ne ſait aucune autre particularité de lui; ſa femme ne nous eſt pas connue; mais il eſt certain qu'il en eut pour enfans : — 1. HAINFROY, qui ſuit; — 2. GUILLAUME, témoin avec *Hugues Gorle*, ſon oncle, de la charte, (la 97ᵉ du cartulaire) touchant la vente faite par HAINFROY DE BIENCOURT ſon frere, vers l'an 1200, du tems de Raoul, Abbé de Sery; — 3. & JEAN DE BIENCOURT, Seigneur de fiefs au Tranlay, ainſi qu'il appert d'une charte de *Simon de Dammartin*, Comte de Ponthieu, de Montreuil & d'Aumale, & de *Marie*, Comteſſe du Ponthieu, ſa femme, de l'an 123..... (Le reſte de cette date eſt effacé quant aux unités qui ſuivent les dizaines;) mais écrite avant le 1ᵉʳ Octobre 1238,

desquels ledit DE BIENCOURT étoit vassal, touchant la vente par lui faite à *Clément*, bourgeois d'Abbeville, fils de *Pétronille*, femme de *Jeanne de Pardieu*, & à WATIER DE BIENCOURT, Clerc « de tout son revenu du » Tranlay en dixmes & terrages, tenu, y est-il dit, des mêmes Comte & » Comtesse, à l'exception des dixmes de lin, chanvre, féves, &c. pour huit » années, à compter depuis la Saint-Remi prochaine; » laquelle vente le Comte & la Comtesse de Ponthieu, garantirent durant l'espace convenu. La seigneurie du Tranlay, appartenoit alors en toute suzeraineté à *Simon de Dammartin*, Comte de Ponthieu, lequel étoit mort le 21 Septembre 1239, ainsi la charte dont on parle, a dû certainement précéder l'année 1239, suivant cette énonciation de *Saint-Remy*, *prochaine*. Il est aussi fait mention dans cette charte, que JEAN DE BIENCOURT possédoit encore un autre fief mouvant du Comte de Ponthieu. Par l'idendité de possessions, il paroît donc constant qu'il fut fils d'AMAURY DE BIENCOURT.

III. HAINFROY DE BIENCOURT, Chevalier, ayant vendu le fief qu'il tenoit de l'église de Sainte-Marie de Séry, consistant en un demi muid de bled, moitié avoine, moitié froment, à *Jean de Pont;* celui-ci, du consentement d'*Alix*, sa femme, & de ses freres *Vincent* & *Accard*, en fit hommage par sa charte sans date, écrite vers l'an 1200 à *Raoul*, Abbé de ce Monastere, s'obligeant de rendre deux sols par an à son église, de faire trois chevauchées aussi chaque année pour cet Abbé vers l'Evêque d'Amiens, ou lui donner douze sols pour ce service; pour que ce fief rendu, devint l'héritage perpétuel de *Jean de Pont* : HAINFROY DE BIENCOURT promit encore sur sa foi, par cet acte, qu'il en feroit ratifier la vente par son fils, alors en bas-âge, lorsqu'il seroit parvenu en âge compétent, ainsi que par sa femme. Parmi les témoins de cette charte (la 97e du cartulaire de l'Abbaye de Sery), sont aussi nommés GUILLAUME DE BIENCOURT, frere dudit HAINFROY, & *Hugues Gorle*, leur oncle. Il avoit épousé *Mathilde de Fresnoy*, morte avant 1245; laquelle donna à la maison & léproserie du Quesme, située à quelques lieues de Biencourt, au-dessous de Sénarpont, (aujourd'hui Prieuré) une certaine terre qu'elle avoit acquise du consentement de *Raoul de Neuville*, son frere, Seigneur du fonds. Il laissa pour enfans; — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. & ETIENNE DE BIENCOURT, qui fit don & cession, par acte du mois de Septembre 1245, à la maison & aux freres de la Léproserie du Quesme, moyennant quatre setiers de bled, mesure d'Airaines, & vingt sols parisis à lui déja payés, pour acheter une robe; (ce qui annonce qu'il étoit d'église, & peut-être l'un des freres de cette Léproserie) de tout ce qu'il réclamoit sans raison, *injuste*, dans la terre acquise par *Mathilde de Fresnoy*, sa mere, & donnée par elle en aumône à cette maison.

IV. GUILLAUME DE BIENCOURT, Chevalier, & ainsi qualifié, est dit petit-fils d'AMAURY DE BIENCOURT, dans une charte du mois d'Avril 1253, par laquelle, avec *Robert* son fils & son héritier, il renonça « à tout » droit qu'il pouvoit avoir sur une piece de quatre journaux de terre, assis » près le chemin conduisant de Busmenart à Framicourt, donnée en aumône » par ledit AMAURY DE BIENCOURT, son aïeul, à l'église de Sainte-Marie

» de Sery» en faveur de laquelle il confirma cette donation par la même charte. La parenté & la filiation exprimées distinctement dans les actes de 1200 & 1253, ainsi que dans une charte précédente de 1190, mentionnée ci-devant, prouvent que GAUTIER DE BIENCOURT. dont on a parlé, étoit certainement oncle d'AMAURY, aïeul de GUILLAUME, puisque, comme on l'a vu, *Hugues Gorle* est dit, dans la charte faite vers 1190, neveu de GAUTIER DE BIENCOURT, & dans celle d'environ l'an 1200, oncle de GUILLAUME DE BIENCOURT, frere de HAINFROY; ce qui établit les quatre dégrés de généalogie qu'on vient de détailler, & prouve aussi évidament que GUILLAUME DE BIENCOURT possédoit, ainsi qu'AMAURY, son aïeul, des fiefs à Biencourt & au Tranlay. De sa femme, dont le nom est ignoré, il eut, entr'autres enfans, ROBERT DE BIENCOURT, qui suit:

V. ROBERT DE BIENCOURT, est dit fils & héritier de GUILLAUME DE BIENCOURT, Chevalier, dans la charte du mois d'Avril 1253, ci-dessus mentionnée. Il paroit qu'il étoit encore jeune & non marié alors. Quoiqu'on n'aie aucun renseignement sur lui ni sur son mariage, la possession des fiefs de Biencourt & du Tranlay par ses successeurs, prouve incontestablement qu'il eut pour enfans: — 1. MATTHIEU, Seigneur de Biencourt, &c. nommé dans un aveu pour Biencourt, de l'an 1312, suivant l'inventaire du trésor des chartes, *Tome II, fol,* 1385, & mort vraisemblablement sans postérité; — 2. JEAN, qui suit; — 3. & WATIER DE BIENCOURT, rappellé dans l'aveu de JEAN, du mois de Juin 1311, & que l'on croit son frere. Il est peut-être le même WATIER, dit de *Biencourt*, nommé avec GUILLAUME DE BIENCOURT, son fils aîné, dans l'inféodation que *Geoffroy*, Evêque d'Amiens, leur fit au mois de Janvier 1339, d'un certain fief avec seigneurie vicomtiere, tenu de l'Evêché d'Amiens, suivant le contrat de vente de ce même fief, fait par *Thomas*, dit *Perceval d'Avesne*, Ecuyer, à HUGUES DE BIENCOURT, Bailli d'Abbeville, le 22 Novembre 1396.

On ne sait si GUILLAUME, fils de WATIER, est le même GUILLAUME DE BIENCOURT, qui fit relief, vers la fête de la Purification 1385, en faveur de l'abbaye de Foncarmont, d'un certain fief qui y avoit été relevé auparavant par *Jean d'Aouste*, Chevalier, auquel ledit GUILLAUME DE BIENCOURT l'abandonna enfin, comme plus prochain héritier que lui de Demoiselle *Perrine*. (Extrait du *Cartulaire* ou *Registre féodal de l'abbaye de Foucarmont*, *fol. 9 vers.*) On ignore aussi s'il laissa postérité.

VI. JEAN DE BIENCOURT, I du nom, Seigneur de fiefs assis en la seigneurie du Tranlay, &c. rendit aveu, touchant ces fiefs du Tranlay, au Comte de Ponthieu, au mois de Juin 1311. Dans cet aveu, qui contient le détail de ses censitaires, est un article situé près le chemin du Tranlay à Martaineville. Il y est aussi fait mention de six journaux appartenans à WATIER DE BIENCOURT, sur lesquels JEAN, I du nom, est dit avoir droit de terrage. On n'y voit pas de preuve littérale que ce JEAN DE BIENCOURT fût fils de ROBERT, mais la possession successive en sa personne des fiefs du Tranlay, en est une assez grande certitude. C'est

aussi cette même possession qui fait croire indubitablement qu'il eut pour enfans : — 1. HENRI DE BIENCOURT, Ecuyer, Seigneur des fiefs au Tranlay, à Martaineville, Framicourt, Vergies, &c. qui est nommé au rôle des Nobles du Vimeu, assemblés en armes à Oisemont, pour la défense du royaume, le 9 Septembre 1337. Il demeuroit au Tranlay en Vimeu, lorsqu'il obtint, au mois de Janvier 1360, du Roi JEAN, des lettres par lesquelles, sur son exposé, & n'étant nullement coupable de ce dont on le croyoit auteur, ce Prince, en considération des services que HENRI DE BIENCOURT lui avoit rendus dans ses guerres pendant long-tems, lui remit toute peine criminelle résultante d'un incendie d'une maison située à Visme, où la femme de Matthieu Becquet étoit avec Aleaume & Guillaume Becquet, ses parens, qui vouloient procéder extraordinairement contre lui pour ce fait, mais sauf la réparation civile. Dans l'aveu qu'il rendit au Roi, le 5 Décembre 1377, pour son fief noble avec toute justice & seigneurie, excepté la haute justice, assis au terroir de Martaineville-lès-Saint-Maixens, il est qualifié Ecuyer, ainsi que dans tous les aveux par lui rendus pour les autres biens qu'il possédoit. Il paroît qu'il étoit mort sans postérité avant le 25 Janvier 1381, que HUE DE BIENCOURT, son neveu, jouissoit des fiefs de Martaineville; — 2. COLART, qui suit; — 3. ALEAUME, Ecuyer, qui fit hommage pour son fief du Tranlay, à Marie, Comtesse de Gueldres, Dame du Tranlay, dans lequel il déclare qu'il étoit son homme. Cet hommage est sans date, mais il doit avoir été rendu bien avant 1378, qu'Alix de Beauvais, femme de Jean de Waliquierville, Chevalier, étoit Dame du Tranlay en Vimeu. On croit que cet ALEAUME étoit fils de JEAN DE BIENCOURT; mais on ignore s'il laissa postérité; — 4. & JEAN DE BIENCOURT, nommé, ainsi que HENRI, son frere, dans un aveu rendu au Roi, pour la terre & seigneurie du Tranlay, le 10 Octobre 1378, par le même Jean de Waliquierville, Chevalier, Sire dudit lieu & du Tranlay, à cause d'Alix de Beauvais, spécialement douée de cette terre & châtellenie du Tranlay. On le croit aussi fils de JEAN DE BIENCOURT, mais on ne sait aucune particularité de lui.

VII. COLART DE BIENCOURT, Seigneur de Martaineville, Manchecourt-lès-Abbeville, de Nesslette, avec toute seigneurie, vicomtiere & arrieres-fiefs nobles, &c. Bailli d'Abbeville, est nommé avec HENRI DE BIENCOURT au rôle des Nobles de Vimeu, assemblés en armes à Oisemont, le 9 Décembre 1337, pour la défense du royaume, en vertu des ordres du Roi PHILIPPE-LE-LONG, du 24 Août précédent, adressés à Guérad de Picquigny, Bernard, Seigneur de Moreuil, & Renaud d'Aubigny, Chevaliers. Il fit un accord, comme Seigneur de Noyellette, aujourd'hui Nesslette (terre située à cinq quarts de lieue de Biencourt & du Tranlay), avec les Abbé & Religieux de Sery, par acte du 20 Novembre 13.... (le reste de la date est effacé) au sujet d'un arbre qu'il soutenoit être tombé en sa seigneurie vicomtiere, & par conséquent lui appartenir. Il est qualifié Bailli d'Abbeville dans une sentence du 3 Février 1356; fut établi, en cette qualité, l'un des Commissaires pour recevoir l'information ou faire enquête au sujet des droits dus par les denrées venant de la mer à Abbe-

ville, & pour raison desquels il y avoit eu débat entre le Procureur-du-Roi de la sénéchaussée de Ponthieu & vicomté du Crotoy, & les Maire, Echevins & Communauté d'Abbeville, qui prétendoient en être francs. Il est aussi qualifié Seigneur de Manchecourt, dans une vente faite le 20 Mars 1370, par Jean Beliart, aux Marguilliers de l'église Notre-Dame de la Chapelle-les-Abbeville, de dix sols parisis de cens à prendre sur deux journaux & demi ou environ de terre, sis à Manchecourt, dont il les investit par le même acte, comme Seigneur du fonds; & rendit aveu, pour sa vicomté & seigneurie de Manchecourt, le 3 Août 1372, à Jean, Seigneur de Bains, Chevalier, & à Alips, Dame de Pont-de-Remy, sa femme, à cause de leur château de Pont-de Remy. Il est aussi fait mention de lui, à cause de son fief de Dourier, *aliàs* de Manchecourt, dans une vente entre deux particuliers d'Abbeville, du 11 Février 1375, & dans un dénombrement de la pairie de Bouberch, fait au Roi vers l'an 1380, où il est rappellé avec HUE DE BIENCOURT, son fils, pour leurs héritages situés au terroir de Martaineville & près le chemin de Martaineville au Tranlay. Par un accord du 1er Août 1386, où il est rappellé comme décédé, il paroît qu'il avoit épousé *N..... de Haudrechies*, sœur de *Jacques de Haudrechies*, Ecuyer, Seigneur de Haudrechies, dont les enfans se disent cousins de HUE DE BIENCOURT, son fils. De son mariage il laissa :

— 1. HUE DE BIENCOURT, Seigneur de Biencourt, Manchecourt, Poutrincourt, Martaineville, Arry, Mayoc, la Bouvaque, &c. Lieutenant du Sénéchal de Ponthieu, Bailli d'Abbeville, de Crecy & de Saint-Valery, qui rendit deux aveux au Roi, à cause du Comté de Ponthieu, le 6 Janvier 1379, pour son fief noble sis au terroir d'Arry, tenu par hommage de bouche & de mains, ainsi que pour son fief noble, situé au terroir de Mayoc, avec toute jurisdiction fonciere. Il est encore rappellé dans deux autres aveux des 6 Juillet 1380, & 25 Janvier 1381, rendus au Roi pour le manoir de Martaineville; est qualifié Bailli de Crecy dans la quittance qu'il donna le 10 Mars 1382, au nom de COLINET DE BIENCOURT, son frere, Chapelain de la chapelle du Tranlay en Vimeu, à Nicole de Lunel, Receveur de Ponthieu, de huit livres treize sols qui étoient dus sur la recette de Ponthieu, pour cause de cette chapelle. Le sceau apposé à cet acte, représente *un lion*, & est aussi qualifié Bailli de Crecy & de Saint-Valery, dans un bail à cens & rente qu'il fit, le 2 Août 1385, de son hôtel, sis à Abbeville, nommé l'*Ostel au Corbel*, au profit de Jean Toursaubos & de Hue, son fils, Bourgeois d'Abbeville. Il a encore le titre de Bailli de Crecy & de Saint-Valery dans une transaction, sur procès, qu'il fit, le 1er Août 1386, avec Jean & autre Jean de Haudrechies, freres, ses cousins, enfans de défunt Jacques de Haudrechies, Ecuyer, Seigneur de Haudrechies, par laquelle il est dit : » qu'en tems passé, feu Jacques de » Haudrechies avoit vendu à COLART DE BIENCOURT, alors Bailli d'Ab- » beville, pour HUE DE BIENCOURT, son fils, & éclipsé de sa pairie de » Haudrechies, du consentement du Seigneur de Hallecourt, de qui elle » étoit tenue, cent deux sols parisis de cens, & dix chapons à prendre » sur certains tenanciers, avec douze journaux de terre, situés au terroir

do

» Haudrechies; & que HUE DE BIENCOURT prétendoit toute justice & » seigneurie sur les tenanciers redevables de ces cent deux sols parisis & dix » chapons; ce que Jean, & autre Jean d'Haudrechies lui contestoient. » Mais pour obvier à procès entre-eux, & attendu qu'ils sont parens & cousins, le même HUE DE BIENCOURT leur céda, par cet acte, & remit pour toujours à la table de leur terre & pairie de Haudrechies, la justice & seigneurie sur les cent deux sols parisis & dix chapons ci-dessus énoncés, » telle que feu Jacques de Haudrechies, leur pere, l'avoit avant la vente » faite au pere de HUE DE BIENCOURT », sauf la continuation de cette rente, au profit de ce dernier, & la jouissance & la propriété des douze journaux de terre. Jean de Bergnettes, Chevalier, Seigneur de Hellicourt & de Bailleul, lui fit don, par lettres du 28 du même mois d'Août, des droits seigneuriaux qui lui étoient dus pour raison de la cession contenue en cet accord. Il donna quittance, comme Bailli de Crecy, à Jean Gorre, en 1389, pour ses gages du terme de l'Ascension; laquelle est scellée de son sceau représentant aussi un *lion*; est qualifié Seigneur de Biencourt & de Manchecourt, dans le bail à ferme qu'il fit, le 2 Juillet 1395, de son four bannal de Manchecourt, & de ses droits de Vicomté au même lieu, consistans en tonllieu, acquits, arrêts, clains, &c. au profit de Wiot & Jean Petit, dits de Gueissart, freres; prend le titre de Lieutenant de Monseigneur le Sénéchal de Ponthieu, dans un accord qu'il fit, en cette qualité, le 27 Août 1396, avec Edmond de Bouberch, Abbé de Saint-Valery, & les Maires & Echevins des villes de Crotoy & de Mayoc, au sujet de la formation d'une chaussée entre la mer & la terre, depuis le Crotoy jusqu'à Favieres; accord que Perceval, Seigneur d'Esneval, Chevalier, Chambellan du Roi, Sénéchal de Ponthieu, ratifia, au nom de Sa Majesté, par lettres du 27 Mars 1397, étant ensuite; & se qualifie Bailli d'Abbeville, dans la vente que lui fit, le 22 Novembre 1396, Thomas d'Avesnes, dit Perceval, Ecuyer, moyennant huit-vingts florins d'or, d'un fief avec justice & seigneurie vicomtiere, tenu de l'église & Evêché d'Amiens; lequel fief avoit été inféodé par lettres y visées, du mois de Janvier 1339, de Geoffroy, Evêque d'Amiens, à WATIER, dit DE BIENCOURT, & à GUILLAUME, son fils aîné. Il a le même titre de Bailli d'Abbeville, dans des lettres royaux obtenues le 5 Avril 1399, après Pâques, par les Maire & Echevins de cette ville, contre lesquels, comme Seigneur de Manchecourt, il étoit en différend, au sujet du droit de mort & vif herbage, dont les habitans d'Abbeville se prétendoient exempts, & de la justice que ces Maire & Echevins réclamoient, à cause que le fief de Manchecourt étoit assis en leur banlieue. Il donna quittance, le 28 Novembre 1401, de vingt-sept livres, à compte de trois cens francs d'or que le Roi lui avoit accordés, par lettres du 16 Avril 1399, & reconnut avoir reçu, le 16 Juin 1402, de Guillaume Breteau, vingt-six livres treize sols quatre deniers, à compte du même don de trois cens francs d'or. Ces actes ont également un sceau représentant *un lion, à une cotice en bande*. On le trouve encore qualifié Seigneur de Poutrincourt, dans une transaction ou accord, sur procès, qu'il fit, le 20 Mars 1403, avec Jean de Courchelles, dit Luppart, Ecuyer, Seigneur du Petit-Hamel-lès-Broustelles, touchant la

justice vicomtiere que HUE DE BIENCOURT réclamoit sur un fief près de Poutrincourt, tenu de Jean de Courchelles, à cause de sa terre du Petit-Hamel; lequel, de son côté, soutenoit que ledit HUE de BIENCOURT n'y avoit que la basse-justice; mais, par cet accord, il fut convenu, qu'il auroit cette justice vicomtiere, sauf le ressort. Il fut aussi Seigneur de la Bouvaque-lès-Abbeville, suivant une annotation en tête d'un aveu rendu au Roi, le 15 Mai 1378, par Fremin de Cremont, pour le fief, justice & seigneurie vicomtiere de la Bouvaque; par laquelle il paroit que HUE DE BIENCOURT le posséda après celui-ci; qu'il passa ensuite à Thierry de Diquesme, & revint enfin au même HUE DE BIENCOURT, qui mourut sans postérité, avant le 4 Février 1404. Il avoit épousé *Ade Clabault*, qu'on croit avoir été fille de *Matthieu Clabault*, qui, comme l'un des Pairs de Ponthieu, fut présent au serment réciproque prêté le 12 Août 1364, par les Maire & Echevins d'Abbeville & le Sénéchal de Ponthieu, pour le Roi d'Angleterre, au château de Ponthieu; & qui rendit aveu au Roi, pour son noble fief, sis en la ville & terroir de Martaineville-lès-Saint-Mexens, le 6 Décembre 1380. Elle est nommée avec son mari dans des quittances pour rente à vie, des 8 Juillet 1391 & 15 Juillet 1392; & ils firent ensemble une fondation en rente & argent, en faveur des Chartreux de Saint-Honoré-lès-Abbeville, dont la jouissance fut accordée à ces Religieux, suivant des lettres de leur chapitre général de l'an 1401. — On trouve HENRI DE BIENCOURT, Ecuyer, servant, en cette qualité, dans la compagnie de M. de Bouberch, Chevalier, Bachelier, qui fit montre le 19 Septembre 1386. Cet acte est déposé à la bibliotheque du Roi, *Cab. de M. de Gaignieres, montres & revues, n°. 787, p. 226*. S'il étoit fils de HUE DE BIENCOURT, il faut qu'il soit mort sans postérité avant lui; — 2. & NICOLE, *aliàs* COLART DE BIENCOURT, qui suit:

VIII. NICOLE, dit COLART DE BIENCOURT, II du nom, Seigneur de Biencourt, Poutrincourt, Manchecourt, des fiefs d'Arry & de Mayoc, &c. Bailli de Waben, puis Conseiller au Parlement, & Maître des Enquêtes du Roi à Paris; fut d'abord pourvu de la chapelle du Tranlay en 1381 ou 1371, que le 13 Février il donna quittance de vingt livres Parisis de rente, à cause de cette chapelle, pour le terme de Noel, à Pierre le Seine, Receveur de Ponthieu: le sceau apposé à cette quittance est *un lion, parti d'un chevron accompagné de trois étoiles*. Il est *dit Bachelier en loix & en decret & Chapelain de la chapelle du Tranlay en Vimeu* dans une autre quittance, donnée en son nom, par HUE DE BIENCOURT, Bailli de Crecy, son frere, à cause de cette chapelle, le 10 Mars 1382, à Nicole de Lunel, Receveur de Ponthieu, dont on a parlé ci-devant; & étoit *Bailli de Waben*, le 10 Avril 1383, qu'en cette qualité il donna aussi quittance à Mathieu de Linieres, Receveur de Ponthieu, de la somme de vingt liv. Parisis, pour les gages de son office, des termes de Toussaint & de Chandeleur; le scel de cette quittance représente *un lion rampant avec un filet en bande, brochant sur le tout;* supports *deux lions*, cimier, *un buste de femme de front*. Il est qualifié Conseiller du Roi, dans différentes quittances de gages, pour avoir desservi l'Echiquier de Normandie à Rouen & à Caen, qu'il donna

les 14 Mai 1391, 12 Juin 1392, 15 Juin 1395, 29 Mai 1398, 10 Juin 1400, 22 Novembre 1401, 28 Novembre 1403, 3 Décembre 1407, & 2 Juillet 1408, ainsi que dans divers mandemens du Roi à lui adressés, pour aller tenir cet Echiquier, les 8 Avril 1396, 25 Février 1397, 1er. Mars 1399, 28 Juillet 1401, 22 Juillet 1407, & 12 Mars suivant, que l'on comptoit encore 1407. Les sceaux apposés aux quittances ci-dessus énoncées, représentent aussi *un lion à un filet en bande, brochant sur le tout.* Il avoit été reçu Conseiller au Parlement en 1400, selon *Blanchard*, dans son *Histoire des Présidens*, au catalogue des Conseillers, *page 13;* est dit *seul & unique héritier ayant cause*, *& exécuteur testamentaire* de défunt HUGUES DE BIENCOURT, Seigneur de Manchecourt, son frere, dans des lettres-royaux qu'il obtint le 15 Avril avant Pâques 1404, portant mandement au Sénéchal de Ponthieu & au Bailli d'Abbeville, de mettre à exécution certain arrêt du Parlement rendu en sa faveur contre les Mayeur & Echevins d'Abbeville; & rendit foi & hommage au Roi le 3 Janvier 1405, vieux style pour raison de ses fiefs de Biencourt, d'Arry & de Mayoc le 19 Août 1407; il donna quittance devant Notaires au Châtelet de Paris, où il est qualifié *Maître des Enquêtes du Roi à Paris*, de la somme de quatre-vingt livres parisis à lui dues, suivant le traité fait entre lui, *comme héritier de défunt* HUE DE BIENCOURT, son frere, & *Jean Dominus*, Procureur de la ville d'Abbeville, sur tous les différens qui avoient eu lieu entre cette ville & lui. Le Parlement le commit le 9 Septembre de la même année 1407, pour examiner l'état du Prévôt des Marchands, afin de pourvoir à la réparation des chaussées de la ville de Paris : c'est ce qu'on lit dans l'*Histoire de Paris*, par D. *Lobineau*, *tome IV*, *page 549*, Il mourut avant le 28 Août 1414, & avoit épousé vers 1390, *Luce Gentien*, fille de *Jean Gentien*, Général des Monnoies de France, & de *Jeanne Baillet.*

Nous observerons ici que la famille de *Gentien* étoit déja considérable du tems de PHILIPPE LE HARDI, Roi de France, qui, par des lettres données à Niort, au mois d'Avril 1286, fit don à *Pierre Gentien*, son Ecuyer, (*Dilectus uoster sculifer*) en considération de ses services, de soixante sols d'accroissement de cens qui étoient dûs à ce Prince, sur une maison sise dans son domaine, rue de la Verrerie à Paris, acquise par ledit *Pierre Gentien*; ces lettres originales en parchemin, sont scellées d'un grand sceau en cire verte pendant sur lacs de soie rouge & verte, & représentent d'un côté l'effigie du Roi assis sur son Trône, & de l'autre au contresceau, un écu semé *de fleurs de lis.* Elle s'est encore rendue célebre par la valeur de *Pierre* & *Jacques Gentien*, freres, qui défendirent, avec grande hardiesse, la personne du Roi PHILIPPE LE BEL, à la journée de Mons-en-Puelle, contre les Flamands, & y périrent l'an 1304; en reconnoissance de ce service, ce Prince permit à leur famille de charger ses armes, qui étoient *d'argent*, *à trois fasces vivrées de gueules* d'une *bande d'azur*, *semée de fleurs de lis d'or.* Ce fait est rapporté dans les *journées des François*, par le P. *Girard*, & dans *Blanchard*, Histoire des Présidens à Mortier, au

catalogue des Conseillers au Parlement, *page 13*, qui ne dit pas cependant que *Jacques Gentien* fut tué.

A l'égard de *Luce Gentien*, elle étoit veuve de COLART DE BIENCOURT, son mari, le 28 Août 1414, que Thomas le Vasseur, Clerc du diocese de Beauvais, son cousin, la nomma exécutrice de son testament avec Jean-Julien de Cautier, Ecuyer. Elle obtint, le 9 Mars que l'on comptoit encore 1414, comme ayant le bail de ses enfans, une sentence au Châtelet de Paris, qui renvoya aux Requêtes du Palais le procès qu'elle avoit contre Jean de Bossy; est aussi nommée dans un acte de l'Abbaye du Gard, du 9 Juin 1420, avec son défunt mari; fit son testament devant Notaires à Paris le 8 Avril 1422; par lequel elle élut sa sépulture en l'église Saint-Jean-en-Greve, près le tombeau de son pere; & nomma exécuteur testamentaire GÉRARD, son fils aîné. De leur mariage ils laisserent: — 1. GÉRARD, qui suit; — 2. JEAN, Ecuyer, Seigneur d'Arc-lez-Rue, *aliàs*, Arry, auteur de la branche des Seigneurs de l'Eclause & de la Fortilesse, en la Province de la Marche, rapportée en son rang; — 3. ALIPS DE BIENCOURT, mariée, 1°. au mois de Mai 1415, à *Denis de Paillart*, fils de *Philibert de Paillart*, Président au Parlement de Paris en 1369, mort en 1387, & de *Jeanne de Dormans*, sa femme, morte sans enfans. Arrêt du Parlement rendu le 22 Février 1465, qui adjugea sa succession à GÉRARD & à TASSINE DE BIENCOURT, ses frere & sœur; — 4. MARGUERITE, Dame de Saint-Aubin, près l'Abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, d'Airon, de Verton, Beaupré-les-Bois, la Talloterie, &c. mariée, par contrat du 20 Mai 1416, à *Robert le Cordelier*, Seigneur de Chenevieres, Ecuyer du Roi CHARLES VI, fils de *Robert le Cordelier*, dont postérité; — 5. & TASLINE DE BIENCOURT, rappellée avec MARGUERITE, sa sœur, & leurs pere & mere, dans un acte de l'Abbaye du Gard, du 9 Juin 1420; mariée, par contrat du 24 Décembre de la même année, à *André du Molin*, Ecuyer, & morte avant le 13 Décembre 1466, laissant postérité.

IX. GÉRARD DE BIENCOURT, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Biencourt, Poutrincourt, Manchecourt, des fiefs du Tranlay, &c. fut nommé exécuteur du testament du 8 Avril 1422, de *Luce Gentien*, sa mere; par lequel elle lui fit aussi don de son hôtel, rue Saint-Martin à Paris; partagea, comme on l'a dit, par acte du 27 Octobre 1441, avec ses freres & sœurs, la succession de *Jeanne Baillet*, leur aïeule maternelle; est qualifié Seigneur de Biencourt & de Poutrincourt dans des lettres du 27 Janvier 1449, par lesquelles, en présence de Jean de Nybat, Ecuyer, & du fondé de pouvoir de David de Beauchien, Ecuyer, ses hommes liges, il accorda saisine & possession aux Religieux de la Chartreuse Saint-Honoré près d'Abbeville, de quatre journaux de terre situés à Biencourt, & tenus de lui par hommage de bouche & de main, que Jean de Warcheville avoit donné à ces Religieux, moyennant que ceux-ci lui donneroient *homme vivant & mourant*, soit à Biencourt, soit à Manchecourt, sous sa jurisdiction. C'est aussi comme Seigneur de Manchecourt qu'il est rappellé, dans la vente faite le 19 Juillet 1451, d'un pré au même lieu de Manchecourt,

par Enguerand le Pôttier, demeurant à Abbeville, à Jean, Chambellan de cette ville. Il fit don, le 6 Février 1464, à JEANNET DE BIENCOURT son fils, de la terre, seigneurie & appartenances de Poutrincourt, & du fief de Bachimont, situé au terroir d'Aoust & de Friencourt, pour en jouir, non après sa mort, ainsi qu'il les lui avoit déja donnés, mais dès maintenant, moyennant une pension viagere de soixante-douze livres, de quarante gros de Flandre chacune annuellement; & est rappellé avec défunte TASSINE DE BIENCOURT, sa sœur, dans une transaction faite le 13 Décembre 1466, entre *Macé Gaulteron*, dit *de Nogent* & *Jeanne de Molin*, sa femme, héritiers, à cause d'elle, de ladite TASSINE, sa mere, & *Josse*, Seigneur de Waudricourt, Ecuyer, à cause de MARIE DE BIENCOURT, sa femme. Il étoit mort avant le 12 Décembre 1478, suivant un accord fait alors entre GÉRARD & JEANNET DE BIENCOURT, ses fils; & avoit épousé *Jeanne de Lenchere*, veuve de *Jean de Waudricourt*, comme il appert d'un arrêt du Parlement qu'elle obtint avec GERARD DE BIENCOURT, son second mari, le 16 Juillet 1454. Leurs enfans furent: — 1. GERARD, qui suit; — 2. JEAN, dit JEANNET, tige de la branche des Seigneurs de Poutrincourt, Saint-Mauvis, &c. rapportée ci-après; — 3. MILES, nommé dans l'acte d'émancipation de JACQUES DE BIENCOURT, son neveu, du mois de Février 1480; on ne sait rien de plus de lui; — 4. MARIE, Dame d'Arry & de Mayoc, mariée, 1°. à *Josse*, Seigneur de Waudricourt, Ecuyer, avec lequel elle vivoit le 13 Décembre 1466, que par acte fait entre lui d'une part, *Marc Gaulteron*, dit *de Nogent*, & *Jeanne de Molin*, sa femme, héritiere de TASSINE DE BIENCOURT, sa mere, d'autre part; ils s'accorderent au sujet de la succession d'ALIPS, sa sœur aînée; transaction que ladite MARIE DE BIENCOURT, sa femme, ratifia, par acte étant au dos, le dernier Février suivant, 1467. Elle fut mariée 2°. à *Jean de May*, qui, à cause d'elle, obtint relief pour un fief, situé au terroir de Mayoc, le 4 Février 1484: il ne vivoit plus le 13 Avril 1499, après Pâques, qu'elle releva ses fiefs nobles d'Arry & de Mayoc, à cause de la mort de son second mari; — 5. & N..... DE BIENCOURT, mariée, avant 1460, par GÉRARD, son pere, à *Guérard Boullain*, suivant un ancien registre étant aux archives des Chartreux, près d'Abbeville.

X. GÉRARD DE BIENCOURT, II du nom, Seigneur de Biencourt, de Manchecourt, &c. Mayeur d'Abbeville, est nommé avec GÉRARD, son pere, dans la procuration que JEAN DE BIENCOURT, Ecuyer, frere de ce dernier, & oncle de GÉRARD II, leur donna, le 21 Septembre 1441, au sujet du partage des biens de *Jeanne Baillet*, mere de *Luce Gentien*, sa bisaïeule. Il fut institué Mayeur d'Abbeville, le 24 Février que l'on comptoit encore 1476, sur la démission de Jean Maupin, pourvu par le Roi de l'office de Contrôleur du Grenier à sel du comté de Ponthieu. Par un accord qu'il fit avec JEANNET, son frere, le 12 Décembre 1478, il consentit qu'en employant vingt écus d'or en réparation de l'église de Biencourt, ainsi, ajoute-t-il, que par leur feu pere, étoit ordonné, JEANNET DE BIENCOURT, demeureroit quitte avec lui de tout ce qu'il pouvoit lui

demander, à cause de Fleury & de Truyeau. Il fut encore fait Mayeur d'Abbeville en 1479; fit un nouvel accord avec JEAN, son frere, le 20 Août 1482, par lequel il consentit aussi que celui-ci jouiroit à toujours des fiefs de Poutrincourt & de Bachimont, tenus de la seigneurie de Cayeu, & d'un fief situé au petit-Hamel, tenu de Jean Taquet, ainsi que d'une cotterie tenue de Bouberch, par lui acquise; il mourut avant le 27 Janvier 1483, que MARIE DE BIENCOURT, sa fille & héritiere, releva le fief de Biencourt. Il avoit épousé, suivant des Mémoires, *Jeanne du Quesnoy*, fille de *Jean*, Seigneur du Quesnoy en Artois, & de *Jeanne de Gouy*, & laissa pour enfans; — 1. MARIE, Dame de Biencourt, de Manchecourt, &c. mariée à *Guillaume d'Abbeville*, dit d'*Ivrigny*, avant le 27 Janvier 1483, qu'il fit relief à cause de sa femme, pour raison du fief noble de Biencourt, tenu du Roi. Elle mourut sans enfans à la fleur de son âge, avant le 16 Mars 1490, & *Guillaume d'Abbeville*, son mari, vivoit encore en 1509; — 2. & ANTOINETTE DE BIENCOURT, qui suit.

XI. ANTOINETTE, Dame de Biencourt, de Manchecourt, &c. après sa sœur aînée, fut mariée à *Louis* d'*Abbeville*, dit d'*Ivrigny*, Seigneur de Moimont & & de Hercourt, avant le 16 Mars 1490, qu'Ithier de Poissy, comme Procureur fondé de son mari, fit relief en son nom, à cause de sa femme, sœur & héritiere de MARIE DE BIENCOURT, pour raison du fief noble de Biencourt tenu du Roi. Ils fonderent ensemble, par acte du 8 Mai 1504, une messe à perpétuité & deux *obits* solemnels, chacun an, en l'église collégiale de Saint-Wulfren d'Abbeville. Son mari mourut avant le 21 Mai 1509, qu'elle rendit deux aveux scellés du sceau emprunté de *Guillaume d'Abbeville*, son beau-frere, à Jean de Haucourt, Chevalier, Seigneur de Hupy & de Saint-Mexens; l'un, pour raison de son fief noble sis au même lieu de Saint-Mexens; & l'autre, pour celui de Tilloloy aussi situé en ce lieu, avec leurs arrieres-fiefs. Ils eurent de leur mariage : — 1. *Marguerite d'Abbeville*, dite *d'Ivrigny*, Dame de Biencourt, Manchecourt, &c. qui fut mariée à *Jean de Monchy*, Chevalier, Seigneur de Senarpont, Vismes & de Guinierville, dont elle étoit veuve le 14 Mars 1544, qu'elle obtint relief, comme fille & héritiere d'ANTOINETTE DE BIENCOURT, sa mere, pour son fief & seigneurie de Biencourt, tenu en plein hommage de l'abbaye de Saint-Vallery; duquel fief *Jean de Monchy*, son fils aîné, & comme son donataire, obtint saisine les 19 Septembre & 15 Octobre suivans. Leur postérité subsiste encore; — 2. *Marie d'Abbeville*, mariée 1°. à *Jean*, Seigneur d'Yaucourt, Hallencourt & de Brocourt en Picardie, dont elle eut postérité; & 2°. à *N..... de Soyecourt*, sans enfans; — 3. & *Jeanne d'Abbeville*, femme de *Charles de la Motte*, Seigneur de Montigny.

SECONDE BRANCHE,

Seigneurs de POUTRINCOURT, SAINT-MAUVIS, &c.

X. JEAN DE BIENCOURT, dit JEANNET, III du nom, Chevalier, Seigneur de Poutrincourt, de Bachimont, du petit-Hamel, de Fleury,

Truyeau, &c. second fils de GÉRARD DE BIENCOURT, I. du nom, & de *Jeanne de Lenchere*, eut en don de son pere, la terre, seigneurie & appartenances de Poutrincourt, & le fief de Bachimont, par acte du 6 Février 1464; & reçut de Jean Ferranes, le 12 Juillet 1466, aveu, pour raison de plusieurs héritages situés à Poutrincourt & aux environs; il rendit lui-même aveu, le 11 Mai 1491, pour sa terre & seigneurie de Poutrincourt, circonstances & dépendances, à Engilbert de Cleves, comme seigneur de Cayeu; fit don de son fief d'Espaumesnil à JACQUES, son fils aîné, par acte du 11 Novembre 1496; lui abandonna, le 14 du même mois, tous les biens énoncés en son contrat de mariage; rendit aveu au même JACQUES, son fils aîné, le 17 Février 1502, à cause de son fief de Saint-Mauvis, pour plusieurs héritages acquis par lui dans l'étendue de ce fief, & vivoit encore le 21 Septembre 1507, qu'il assista à la rédaction de la Coutume de la Ferté-lès-Saint-Riquier. Il avoit épousé, vers 1466, *Antoinette Sarpe*, fille aînée d'*Enguerand Sarpe*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Mauvis, d'Espaumesnil, &c. & de *Jeanne Boyer*, niece de *Jacques Sarpe*, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Commandeur de Troyes, & petite fille de *Jean Sarpe*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Mauvis, qui, par son testament du 20 Avril 1466, lui fit don d'une certaine somme pour l'avancement de son mariage; son pere lui fit don & à son mari, le 2 Décembre 1485, de sa terre & seigneurie d'Espaumesnil, & elle est encore nommée avec lui dans des actes des 22 Octobre, 11 & 14 Novembre 1496. Ils laisserent pour enfans: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. ADRIEN, mentionné dans le contrat de mariage de son frere aîné, du 15 Octobre 1496, par lequel il fut dit, que lui ADRIEN, auroit pour sa portion, tous les fiefs, terres & héritages appartenans à *Antoinette Sarpe*, leur mere, savoir, Douqueurre, le Ploye, Ganeufles, &c. — 3. NICOLE, Religieux de l'Abbaye de Saint-Riquier, mort à Paris, le 5 Septembre 1500, que les Religieux de cette Abbaye reprirent les erremens d'un procès qu'il soutenoit au Châtelet. — 4. & JEANNE DE BIENCOURT, mariée 1°. à *Hue de Veigniers*, Ecuyer; & 2°. à *Nicolas de Saint-Remy*, Ecuyer, Seigneur de Guigny, fils de *Jean de Saint-Remy*, Seigneur de la Vacquerie, & d'*Anne le Vasseur*. Par acte du 19 Février 1502, où elle se dit veuve de *Hue de Veigniers*; elle & son second mari donnerent quittance à JEAN DE BIENCOURT, leur pere & beau-pere, pour restant de la dot de son premier mariage.

XI. JACQUES DE BIENCOURT, I. du nom, Seigneur de Poutrincourt, d'Espaumesnil, de Saint-Mauvis, en partie, &c. émancipé à l'âge de 15 ans, par JEAN, son pere, au mois de Février, que l'on comptoit encore 1480, fit un échange par lettres du 15 Juin 1504, avec Jacques de Château-Chalon, Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, & Prieur de France, (agissant du consentement du Chapitre de son ordre, assemblé à Paris, en présence de Mery d'Amboise, Grand-Maître de Rhodes), qui lui donna un membre de fief, dit *Biencourt*, appartenant à Nicolas de Montmirel, à cause de sa Commanderie de Saint-Mauvis; & reçut en contr'échange de JACQUES DE BIENCOURT, récompense suffisante sur

son fief, sis à Saint-Mauvis. Il rendit foi & hommage au Seigneur de Cayeu, pour sa terre & seigneurie de Poutrincourt, le 3 Avril 1505; donna deux fiefs vers l'an 1525, à FLORIMOND DE BIENCOURT, son fils; & encore celui d'Espaumesnil, par acte du premier Juin 1537. *Claire de Vaux*, sa troisieme femme, lui avoit légué par son testament tous ses biens-meubles & immeubles, & l'avoit nommé l'un de ses exécuteurs. Il rendit compte de cette exécution testamentaire à l'Official d'Amiens, suivant des lettres de cet Official, du 20 Juin 1531. Il avoit épousé 1°. en présence de ses pere & mere, par contrat du 15 Octobre 1496, *Adrienne de Blecourt*, fille de *Pierre de Blecourt*, Chevalier, Seigneur de Bethencourt-ès-Vaulx, de la Neuville-lès-Houstelles, de Mesnet, en partie, &c., & de défunte *Guillaumette de la Bove*; 2°. Par contrat du 27 Décembre 1504, *N.... de Hondecoustre*, de laquelle on ignore s'il laissa postérité; & 3°. par contrat du 5 Septembre 1507, *Claire de Vaux*, fille de *Pierre de Vaux*, Ecuyer, Seigneur de Hocquincourt, & de *Marguerite de Griboval*. Par son testament, sans date, inséré dans des lettres de l'Official d'Amiens, du 20 Juin 1531, elle élut sa sépulture en l'Eglise Saint-Mauvis, fit des legs pieux & autres; donna tous ses biens à son mari, qu'elle fit l'un de ses exécuteurs testamentaires, avec M. de Hocquincourt, son frere; & elle étoit décédée avant 1531. Du premier lit, il eut entr'autres enfans: — 1. FLORIMOND, qui suit; & du troisieme, aussi entr'autres: — 2. ANTOINE, qui fit cession vers 1535, à FLORIMOND, son frere consanguin, du quint de ses fiefs; & un autre don ou cession, le 7 Mai 1544, qu'il ratifia le 29 Juin 1547. Il se qualifie *Clerc du diocese d'Amiens*, & *Curé d'Almanche*, diocese de Troyes, dans une procuration touchant la résignation de sa cure qu'il donna le dernier Février 1553, à JEAN DE BIENCOURT, son frere, Abbé de Sainte-Marguerite. — 3. JACQUES, reçu Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1545. *Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, & hist. de Malte, par M. l'abbé de Vertot.* — 4. & JEAN DE BIENCOURT, Abbé de Sainte-Marguerite, ordre de Saint-Augustin.

XII. FLORIMONT DE BIENCOURT, Chevalier, Seigneur de Poutrincourt, Saint-Mauvis, Frenneville, d'Espaumesnil, de Rigauville, Guibermesnil, Marsilly, &c., étoit homme d'armes de la compagnie du Duc de Guise, le 16 Août 1528, qu'il fit montre à Châlons en Champagne; fut pourvu par lettres du 27 Octobre 1532, de l'office de l'un des cent gentilshommes de l'hôtel du Roi FRANÇOIS I; & donna plusieurs quittances, en cette qualité, pour ses gages, sur le pied de quatre cens livres par an, depuis & compris 1533, jusques & compris 1543; il donna son aveu pour son fief d'Espaumesnil, le premier Avril 1540; obtint le 6 Juillet 1544, des provisions de Conseiller & Maître-d'Hôtel ordinaire de FRANÇOIS DE FRANCE, Dauphin, Duc de Bretagne, fils de FRANÇOIS I, charge dont il prêta serment le 10 du même mois; étoit Conseiller & Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi HENRI II, le 10 Mai 1547, que ce Prince lui fit don de l'office de Bailli de Vermandois, qu'avoit exercé le sieur de Longueval. Claude de Lorraine, Duc de Guise, l'honora de la charge de

de Gouverneur du duché d'Aumale, par lettres du 28 Août suivant (publiées aux assises de ce duché, le 23 Avril 1548), en considération des services qu'il avoit rendus, tant à ce Duc qu'au Duc d'Aumale, son fils. Il fut envoyé, en qualité d'Ambassadeur, vers l'Empereur Charles V, & chargé de procuration, en 1549, pour épouser, au nom de François de Lorraine, fils du Duc de Guise, Anne d'Est, fille d'Hercule d'Est, II du nom, Duc de Ferrare & de Renée de France. Ce mariage fut fait le 4 Décembre. Claude de Lorraine, Duc d'Aumale, fils puiné de Claude, Duc de Guise, le confirma, par lettres du 14 Février, que l'on comptoit encore 1550, dans son office de Gouverneur du duché d'Aumale, qu'il avoit exercé jusqu'à la mort du Duc de Guise, son pere; lettres qui furent aussi publiées aux assises du duché d'Aumale, le 8 Avril suivant 1551. Il se trouva à la bataille de Renty ou de Fauquemberg, gagnée sur les troupes de l'Empereur, le 13 Août 1554, & y fut fait Chevalier; acquit un fief au terroir de Saint-Mauvis, par acte du 7 Décembre 1556, où il est qualifié Chevalier, Commissaire-général des vivres & avitaillement ès Pays de Picardie, Boulonnois & Artois, & dont il obtint saisine, le 20 Mai 1557. Il étoit encore Conseiller & Maître-d'hôtel ordinaire du Roi, le 13 Mars suivant, encore 1557, qu'il eut une attestation pour le paiement de ses gages, en cette qualité; laquelle est mentionnée dans la déclaration de ses fiefs pour le ban & arriere-ban, fournie au Bailli d'Amiens, le 19 Avril 1558; rendit aveu pour ses fiefs de Saint-Mauvis, le 18 Septembre 1563, & en acquit un appellé le fief Mabile, situé à Saint-Mauvis, par acte du dernier Octobre 1565. Le Roi l'ayant commis pour faire la revue des compagnies des Marquis de Conti & d'Estrées, & des Comtes de Retz & de Piennes; il donna son certificat, le 8 Novembre 1566, portant que cette revue s'étoit faite le 5 de ce mois à Dourlans, & reçut ses frais & vacations, au sujet de cette revue, le 2 Janvier 1567. Il avoit fait un testament mutuel, en forme de partage, avec sa femme, le 17 Janvier 1565, contenant des dispositions en faveur de leurs enfans, & un codicile étant à la suite, le 6 Février 1567. Il mourut peu après, avant le 19 Septembre de la même année; & avoit épousé *Jeanne de Salazar*, Dame de Marsilly-sur-Seine, Beton, Potangy, &c. d'une très-ancienne maison originaire d'Espagne, fille d'*Hector de Salazar*, Chevalier, Seigneur de Marsilly, Baron de Saint-Just, Coursan, Coulange, Chambellan du Roi, Capitaine de cent hommes d'Armes des ordonnances de Sa Majesté, frere aîné de *Tristan de Salazar*, Archevêque de Sens, mentionné dans le *Gallia Christiana*. Cette alliance en donne aux DE BIENCOURT, par les femmes, avec les maisons de Bourbon, de Sully & de la Trimouille. Son mari & elle firent partage avec Jean Deschamps, le 22 Novembre 1538, des biens de la succession de *Claude de Salazar*. Elle en étoit veuve le 19 Septembre 1567, qu'elle obtint relief, comme ayant la garde-noble & tutelle de JACQUES DE BIENCOURT, son fils aîné, pour un fief noble situé en la seigneurie de Fresnoy, pour le fief noble de Wery, séant à Saint-Mauvis, & pour la seigneurie de Poutrincourt, les 27 & 29 du même mois de Septembre. Par un second testament du 14 Mars 1577, elle avoit fait diverses dispositions en faveur de ses enfans, & nommé pour

ses exécuteurs testamentaires, les Seigneurs de Cavermont, de Clanleu & Huppy, ses trois gendres; mais elle annulla ce testameut par un codicile du 9 Septembre 1584, où elle fit des legs pieux & des dons à ses serviteurs & autres. De son mariage vinrent :

— 1. LOUIS DE BIENCOURT, Page de la chambre du Roi HENRI II, suivant des mémoires de feu Dom Caffiaux. Il se trouva à la bataille de Dreux, donnée le 20 Décembre 1562; mais n'ayant plus reparu depuis, ses pere & mere disposerent, cependant conditionnellement, en sa faveur, comme n'ayant aucune nouvelle certaine de sa mort, par leur testament mutuel du 17 Janvier 1565; — 2. JACQUES, qui suit; — 3. CHARLES, auquel ses pere & mere, par leur testament susdit, donnerent la seigneurie de Guibermesnil. Il fut tué à la bataille de Moncontour, le 23 Octobre 1569, selon des mémoires de famille; 4. JEAN, tige de la branche des Seigneurs de Marsilly, Guibermesnil, &c. établie en Champagne, rapportée ci-après; — 5. CLAUDE, dite Religieuse, dans le testament de ses pere & mere, du 17 Janvier 1565, qui lui firent don de cent livres de rente viagere. Mais il paroît qu'elle n'a point suivi sa vocation religieuse, puisque, par le second testament du 14 Mars 1577, sa mere la nomme sa fille ainée, & lui fait d'autres legs assez considérables, avec la jouissance de la maison dite *le Pignon blanc*; — 6. ANTOINETTE, mariée 1°. à *Jean d'Offignies*, Seigneur d'Offignies, & 2°. par contrat du 21 Décembre 1558, à *Jean de Béthisy*, Seigneur de Cayermont, Mézieres, &c. Gentilhomme ordinaire de la maison du Roi. Il reçut le restant de la dot de sa femme, par acte du 25 Octobre 1573, ratifié par JACQUES DE BIENCOURT, son beau-frere, le 18 Novembre suivant : auquel il donna encore quittance le 18 Février 1579; — 7. JEANNE, morte à la Cour, étant Demoiselle de la Reine Marie Stuart, femme de FRANÇOIS II, (*Mem. de Dom Caffiaux*) — 8. ANNE, légataire de huit mille livres, par le testament de ses pere & mere, du 17 Janvier 1565, & mariée, en leur présence, par contrat du 19 Septembre 1566, à *Guillaume d'Ostove*, Seigneur de Clanleu, de Vimont & d'Hardenton, Homme d'armes des Ordonnances du Roi, sous la charge de M. de Morvilliers. *Jeanne de Salazar*, sa belle-mere, le fonda de sa procuration, pour stipuler au contrat de mariage de JACQUES DE BIENCOURT, son fils, fait le 11 Septembre 1577; — 9. & FRANÇOISE DE BIENCOURT, aussi légataire de huit mille livres, par le testament de ses pere & mere, du 17 Janvier 1565, & mariée, par contrat du 6 Juin 1572, à *Robert de Milleville*, Ecuyer, Seigneur de Huppy, Estremont, &c. que *Jeanne de Salazar*, sa belle-mere, chargea aussi de sa procuration, pour le mariage de JACQUES DE BIENCOURT, son fils, conclu le 11 Septembre 1577. De sa femme il eut : *Anne de Milleville*, mariée, par contrat du 19 Novembre 1614, à *Mathieu Cartier*, Seigneur de Réauville, mort à l'armée sans enfans.

XIII. JACQUES DE BIENCOURT, II du nom, Chevalier, Seigneur de Poutrincourt, Saint-Mauvis, Fresneville, Espaumesnil, Rigauville, Chauvincourt, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa chambre, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté,

eſt nommé avec ſes freres & ſœurs dans le teſtament mutuel de ſes pere & mere, du 17 Janvier 1565, & étoit encore mineur en 1567. Il obtint du Roi, le 24 Juillet 1576, un brevet de l'état de Gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majeſté, dont il prêta ferment le lendemain 25. HENRI III lui accorda la charge de Capitaine de cinquante Chevaux-legers, par commiſſion du 2 Avril 1585. Il eſt qualifié Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, dans une tranſaction du 27 Octobre 1588, touchant les ſucceſſions des pere & mere de ſa femme. Ayant embraſſé le parti des Catholiques, il rendit, au commencement de Juin 1590, Beaumont-ſur-Oiſe aux gens de HENRI IV, faute de munitions & de vivres, après avoir tenu vaillamment plus de cinq ſemaines (fait rapporté par Mézeray dans *ſon Hiſtoire de France in-fol. vol. III p. 798*. Il commandoit encore un régiment d'Infanterie, comme Colonel, pour le parti des Catholiques. Dans un aveu rendu au Roi, le 22 Août 1598, pour ſa terre & ſeigneurie de Chauvincourt, du chef de ſa femme, il a le titre de Chevalier de l'ordre du Roi, & de Capitaine de cinquante lances des ordonnances de Sa Majeſté. Cet aveu eſt ſcellé des armes de BIENCOURT, repréſentant *un lion*. Il mourut à Abbeville, le 22 Novembre 1603, ſuivant l'inventaire fait de ſes meubles, le 24, par le Bailli de Saint-Mauvis. Il avoit épouſé, par contrat du 11 Septembre 1577, *Renée de Fumechon*, Dame de Chauvincourt & de Gamaches, fille aînée & héritiere pour moitié de *Philippe de Fumechon*, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa chambre, Seigneur-Patron de Chauvincourt, Fixancourt, Tilly, Gorgeville, la Roque-la-Lande, le Thuit, &c. & de *Françoiſe de Malterre*. Elle ſe remaria en 1608, à Pierre Alorge, Préſident du Préſidial d'Andely, & mourut à Andely, le 9 Avril 1611. Son cœur fut porté en l'égliſe de Saint-Sauveur du Petit-Andely, & ſon corps inhumé dans celle de Chauvincourt, le 11 du même mois d'Avril. De ſon premier lit elle eut: — 1. PHILIPPE, qui ſuit; — 2. CHARLES, tige des Seigneurs de BIENCOURT, Barons de Creſecques, rapportés ci-après; 3. MICHEL, reçu en 1611, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, Commandeur de Chantereine, puis de Fieffe. Il fit ſes preuves le 13 Juin 1612, dépoſées au cabinet de l'ordre du Saint-Eſprit. (L'Abbé de Vertot fait mention de lui dans ſon *Hiſtoire de Malte*); — 4. LOUISE, mariée par contrat du 23 Novembre 1604, à *Theſtus de Belloy*, Ecuyer, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de cent hommes de pied au régiment de Navarre, Gouverneur des ville & Château de Crotoy, &c. qui fit ſon teſtament en 1622, en faveur de ſa femme & de leurs enfans, & fut tué au ſiege de Montpellier, au mois d'Octobre de la même année; — 5. CHARLOTTE, vivante, non mariée, ſuivant un acte du 5 Novembre 1633; — 6. & CATHERINE DE BIENCOURT, mariée, par contrat dudit jour 5 Novembre 1633, à *Louis de Maquerel*, Chevalier, Seigneur de Queſny, d'Arny, de Badiccart, Maubrin, Bonnay, Fontaine-ſur-Somme, &c.

XIV. PHILIPPE DE BIENCOURT, Chevalier, Seigneur de Poutrincourt, Saint-Mauvis, Freſneville, Eſpaumeſnil, Chauvincourt, Neufville, Bailli ſouverain d'Ardres & du comté de Guines, Capitaine de cavalerie

légere, &c. obtint relief pour sa seigneurie de Poutrincourt, le 7 Février 1605; est qualifié Conseiller du Roi, Bailli souverain d'Ardres & du comté de Guines, dans une procuration du 21 Juin 1617, touchant l'adjudication de la terre de Saint-Mauvis, & dans une déclaration concernant cette terre du 26 Mars 1619. Le Roi LOUIS XIII lui accorda, en considération de ses services, le 26 Février 1620, une commission de Capitaine appointé en la cavalerie légere. Il est nommé dans une transaction passée au sujet des droits du chef de sa mere, le 28 Juin 1621, qu'il ratifia le 10 Mars 1622; fit son testament le 13 Octobre 1626, par lequel il laissa tous ses biens à CHARLES, son frere, qu'il institua exécuteur testamentaire, & mourut le lendemain. Il avoit épousé, par contrat du 1er Décembre 1611, *Françoise d'Ardres*, fille d'*Antoine d'Ardres*, Chevalier, Seigneur, Baron de Crefecques, Seigneur de Lincheux, le Bourgus, de Vercourt, Belloy, &c. Bailli d'Ardres, & de *Marguerite de Marsilly*. Elle renonça à la communauté des biens de son mari, par acte du 12 Juillet 1619. Ils laisserent entr'autres enfans: — 1. CHARLES, batisé à Saint-Mauvis en 1619, étant âgé de 6 ans, mort sans alliance; — 2. MENELAUS, qui suit; — 3. PHILIPPE, batisé en 1619, à Saint Mauvis, n'ayant que quinze jours, vivant encore en 1642, & mort sans postérité; — 4. & 5. MARGUERITE & LOUISE DE BIENCOURT, décédée sans alliance.

XV. MENELAUS DE BIENCOURT, Chevalier, Seigneur de Saint-Mauvis, &c. né & batisé en 1617, fut présent au mariage de CHARLES DE BIENCOURT, Seigneur de Poutrincourt, son oncle, en 1635; avoit cédé ses droits en la succession de Louis de Fumechon, au même CHARLES DE BIENCOURT, qui les vendit par acte du 14 Mars 1642, & fut maintenu dans sa noblesse, par sentence de l'Intendant d'Amiens, du 4 Novembre 1666, & renonça à la succession de son pere, vu le dérangement de ses affaires. Il avoit épousé, 1°. *Françoise de Baudry*, fille de *Hamon de Baudry*, Seigneur de Biencourt; & 2°. *Catherine du Castel*, morte sans enfans. Du premier lit il eut: — CHARLOTTE DE BIENCOURT, Dame de Saint-Mauvis, &c. mariée à *André de Saint-Sulpice*, Seigneur de Crocquoison.

SEIGNEURS DE POUTRINCOURT, FEUCHEROLLES, &c. Barons de Crefecques, Grands-Baillis d'Ardres, &c.

XIV. CHARLES DE BIENCOURT, I du nom, Seigneur de Biencourt, Gamaches, Poutrincourt, Chauvincourt, Guibermesnil, Vercourt, du Thuit, de la Roque, &c. (second fils de JACQUES, II du nom, & de *Renée de Fumechon*,) Chevalier de l'ordre du Roi, son Conseiller & Maître d'Hôtel ordinaire, Ecuyer de la grande écurie de Sa Majesté, commandant son Académie; donna procuration à PHILIPPE DE BIENCOURT, son frere aîné, le 12 Mars 1612, touchant le retrait de la terre de Saint-Mauvis; se rendit adjudicataire de la seigneurie de Guibermesnil en 1614, dont il obtint saisine après en avoir rendu foi & hommage le 17 Mai 1621. Il donna quittance pour ses gages d'Ecuyer du Roi, le 20

Novembre 1628; est qualifié Chevalier de l'ordre du Roi, dans le contrat de mariage de CATHERINE DE BIENCOURT, sa sœur, du 5 Novembre 1633, auquel il assista; & fut pourvu de la charge de Conseiller & Maître-d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, par lettres du 6 Mars 1636. En considération de ses services le Roi lui fit don, le 1er. Avril 1638 de certains droits seigneuriaux. Il vendit tous ses droits en la succession de *Louis de Fumechon*, par acte du 14 Mars 1642, sa terre de Chauvincourt à ANTOINE DE BIENCOURT, son fils, le 10 Mai 1644, & mourut avant le 28 Mars 1645. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 14 Août 1612, *Marguerite d'Ardres*, Dame, Baronne de Cresecques, morte en 1637, sœur de *Françoise d'Ardres*, femme de PHILIPPE DE BIENCOURT, son frere aîné, & fille d'*Antoine d'Ardres*, Chevalier, Baron de Cresecques, & de *Marguerite de Marsilly*; & 2°. par contrat du 25 Juin 1635, à *Gabrielle de Pluvinel*, veuve de Robert Marion, Chevalier, Seigneur, Baron de Druy, & Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, & fille d'*Antoine de Pluvinel*, Chevalier des ordres du Roi, Ecuyer ordinaire de sa grande écurie, Conseiller en ses Conseils d'Etat & Privé, Chambellan & sous-Gouverneur du Roi LOUIS XIII, Seigneur du Plessis-Saint-Antoine, Feucherolles, &c. & de *Marie du Mausel*. Elle assista étant veuve, au mariage d'ANTOINE DE BIENCOURT, son beau-fils en 1645, étoit mariée en troisieme noces en 1649, à *Pierre de Poix*, Ecuyer d'écurie du Roi, chef de son Académie Royale en 1649; vivoit encore veuve de celui-ci en 1664; morte avant 1677. Du premier lit vinrent : — 1. ANTOINE, DE BIENCOURT, Baron de Cresecques, Seigneur de Poutrincourt, Chauvincourt, Lincheux, & de Louches; grand Bailli d'Ardres & du comté de Guines, Ecuyer ordinaire du Roi en sa grande écurie, &c. batisé à Paris en 1615, & nommé avec CHARLES DE BIENCOURT, son pere, dans la vente qu'ils firent de leurs droits, en la succession de *Louis de Fumechon*, le 14 Mars 1642; acquit de son pere, le 10 Mars 1644, la terre de Chauvincourt; rendit aveu pour son fief de Pleines-Armes, dit *le Roy*, situé à Chauvincourt, le 29 Juillet 1669, & mourut avant 1682. Il avoit épousé, par contrat du 28 Avril 1645, *Marie d'Espinoy*, veuve de *Jean-Paul Daniel*, Chevalier, Seigneur de Boisdenemerr, &c. de laquelle il eut : — 1. N..... DE BIENCOURT, mort jeune; — 2. CHARLOTTE, Dame de Chauvincourt, &c. mariée le 8 Janvier 1665, à *François d'Orléans*, dit *le Comte de Rothelin*, Seigneur de Neausle, & mort avant le 31 Décembre 1682. La famille tient encore par cette alliance, à la maison de Bourbon. Elle vivoit encore en 1718, & laissa plusieurs enfans; — 3. MARIE-MARTHE, morte sans alliance, âgée de 49 ans, le 6 Juin 1695, fort regrettée des habitans de Chauvincourt; — 2. ROGER, Archidiacre de Tours, selon un ancien mémoire; — 3. MARIE, Religieuse au Monastere de Saint-Jacques d'Andely en 1644; & du second lit : — 4. CHARLES, dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné; — 5. MARIE, morte fille; — 6. ANGÉLIQUE, née en 1640, morte avant le 24 Décembre 1690, laissant des enfans d'*Adrien de la Grandille*, son époux, Chevalier, Seigneur & Patron de Dondeauville; — 7. & ANNE

DE BIENCOURT, encore mineure en 1649, mariée à *Camille de Savary*, Comte de Breves, avec lequel elle est nommée dans un arrêt rendu en 1663, touchant la terre de Poutrincourt.

XV. CHARLES DE BIENCOURT, II du nom, Seigneur de Poutrincourt, Saint-Mauvis, &c. grand Bailli d'Ardres & du comté de Guines, fils posthume de CHARLES DE BIENCOURT, I du nom, & de *Gabrielle de Pluvinel*, sa seconde femme, batisé en la paroisse Saint-Roch à Paris, le 28 Mars 1645; acquit la terre de Poutrincourt en 1663; remboursa le capital d'une rente de 500 livres, par acte du 12 Mai 1677; mourut âgé de 58 ans, le 18 Janvier 1704; & fut inhumé dans l'église des Dominicains, rue Saint-Honoré à Paris. Il avoit épousé, par contrat du 2 Avril 1677, *Marie-Séraphique-Louise Chevalier*, fille de *Nicolas Chevalier*, Seigneur de Vaumontel, la Maison-Rouge, Boisrenon, &c. Maréchal de bataille, Ecuyer des grande & petite écurie de Sa Majesté, ancien Lieutenant de Roi au fort de Nieulay, & de *Marie Gestant*. Elle fit son testament olographe le 3 Septembre 1719, & le 20 Novembre 1721, un codicille, & mourut en 1722, âgée de 63 ans. De leur mariage sont issus: — 1. CHARLES, Chevalier, Seigneur de Poutrincourt, Feucherolles, Aulnetz, Gaillon, Chauvincourt, &c. appellé le Marquis de Poutrincourt, qui partagea avec ses freres, le 27 Mars 1725, la succession de leur pere. Il rendit hommage au Roi entre les mains du Chancelier le 21 Décembre 1731, pour son fief de Chauvincourt; testa le 29 Septembre 1756; est mort le 18 Janvier 1760, âgé de 81 ans, sans postérité; & a été inhumé dans l'église des Dominicains, rue Saint-Honoré à Paris. Il avoit épousé 1°. par contrat du 7 Juin 1716, *Marie-Anne Briçonnet*, morte à Paris le 13 Juillet 1725, fille de *Guillaume Briçonnet*, Seigneur de Feucherolles, & d'*Anne de Poncel*; & 2°. par contrat du 18 Octobre 1727, *Rose de la Haye*, fille de *Denis de la Haye*, Chevalier, Seigneur de Saint-Brisson, la Boussellé, &c. & de *Catherine Groppo*; — 2. LOUIS-CHARLES, qui suit; — 3. & JEAN-SÉRAPHIN DE BIENCOURT, né en 1687, Chevalier, Seigneur de Feucherolles, Lieutenant-Colonel de Cavalerie, & Chevalier de Saint-Louis, mort le 24 Juin 1764, âgé de 77 ans, sans postérité.

XVI. LOUIS-CHARLES DE BIENCOURT, Seigneur de Poutrincourt, &c. Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, grand Bailli d'Ardres & du comté de Guines, né à Paris le 26 Mars 1681, batisé le lendemain en l'église Saint-Roch; partagea avec ses freres les biens de leur pere le 27 Mars 1725; est mort le 19 Novembre 1744; & a été inhumé le 20 au grand cimetiere de la paroisse de Notre-Dame de Vernon. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 20 Novembre 1722, *Hélene-Elisabeth-Gertrude de Picault*, fille de *Joseph de Picault*, Ecuyer, Seigneur de la Grange, & de *Catherine d'Evervin*; elle est morte sans enfans le 9 Avril 1730; & 2°. par contrat du 4 Avril 1731, *Jeanne de Mauviel*, fille de *Michel de Mauviel*, Chevalier, Seigneur de Gamache, Saint-Martin, Montmirel, &c. & de *Marie-Françoise Jubert*; devenue veuve, elle obtint la tutelle de ses enfans, par sentence du Bailliage de Vernon, le 19 Janvier 1745; & est morte le 19 Février 1758, âgée de 46 ans. De ce second lit ils ont laissé:

— 1. MICHEL-CHARLES-LOUIS, qui suit; — 2. FRANÇOIS SÉRAPHIN, rapporté après son aîné; — 3. ROSE-JEANNE DE BIENCOURT, née le 27 Mars 1736, batisée le même jour en la paroisse de Vernon, mariée, par contrat du 22 Juillet 1761, à *Claude-Nicolas de Belloy*, Chevalier, Seigneur de Prouvemont & de Fissancourt.

XVII. MICHEL-CHARLES-LOUIS DE BIENCOURT-DE-POUTRINCOURT, Chevalier, Seigneur de Poutrincourt, Baron de Mesnieres, Crefecques, &c. grand-Bailli d'Ardres & du comté de Guines, né, le 20 Février 1732, Chevalier de Saint-Louis, a d'abord été reçu Page de la Reine sur ses preuves faites devant M. d'Hozier, suivant son certificat du 2 Décembre 1745, & a servi long-tems dans le régiment de Bourbon, Infanterie. Il a rendu foi & hommage au Roi, en sa Chambre des Comptes de Paris, de la Baronnie de Cresecques, près Ardres, le 2 Décembre 1765, & pareillement, en la Chambre des Comptes de Normandie, pour la châtellenie de Martot & autres fiefs, le 2 Juillet 1777. Il a épousé, par contrat du 15 Avril 1768, passé devant le Breton, Notaire à Rouen, noble Demoiselle *Adelaïde-Genevieve-Emilie Lucas de Boucout*, fille de Messire *Alexandre-Jacques Lucas de Boucout*, Chevalier, Seigneur-Châtelain de Martot, & de noble Dame *Marguerite Heudier*, dont: — 1. CHARLES-NICOLAS, Chevalier, né le 30 Octobre 1771; — 2. CHARLOTTE-ELÉONORE DE BIENCOURT, née le 2 Décembre 1769.

XVII. FRANÇOIS-SÉRAPHIN DE BIENCOURT-DE-POUTRINCOURT, Chevalier, né à Vernon, le 4 Mai 1740, appellé le Comte DE BIENCOURT, ancien Ecuyer ordinaire du Roi, (frere de MICHEL-CHARLES-LOUIS) a épousé, par contrat du 15 Octobre 1770, passé devant Poultier, Notaire au Châtelet de Paris, (célébration le 18 desdits mois & an, en la paroisse du Vaulmain au Vexin-François, diocese de Rouen), *Anne-Henriette de Fontelle du Vaulmain*, fille de feu *Louis-Philippe de Fontelle du Vaulmain*, d'une maison originaire de Bourgogne, dont les cadets sont encore établis dans cette province, & de *Françoise-Catherine de Mauléon de Savaillant*, de la branche aînée de la maison de Mauléon, établie en la province de Gascogne. De ce mariage est issu: — ADAM-SÉRAPHIN DE BIENCOURT-DE-POUTRINCOURT, Chevalier, né le 30 Mars 1774.

SEIGNEURS DE MARSILLY, GUIBERMESNIL, D'AMBLEVILLE, Barons de Saint-Just & du Guérard, en Champagne.

XIII. JEAN DE BIENCOURT, III du nom, quatrieme fils de FLORIMOND, Seigneur de Poutrincourt, & de *Jeanne de Salazar*, Seigneur de Marsilly, Guibermesnil, Chantenes, Baron de Saint-Just, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Chevalier de l'ordre de Sa Majesté, Mestre de Camp de six compagnies de gens de guerre, Capitaine de l'une de ces compagnies; Gouverneur de Mery-sur Seine, &c. est rappellé avec ses freres dans le testament mutuel de ses pere & mere du 17 Janvier 1565, par lequel ils lui firent don de la seigneurie de Marsilly-sur-Seine en Champagne. Il est également nommé dans le second testament de sa mere, du

14 Mars 1577, qui lui confirma ce don, à la charge de cent livres de rente viagere, au profit de CLAUDE DE BIENCOURT, sa sœur, & y ajouta le restant du partage de CHARLES, son frere, mort depuis le testament mutuel. Il étoit Écuyer du Duc d'Aumale en 1581, que le 2 Août il contracta une obligation pour le prix d'un cheval. Le Roi HENRI IV l'honora singuliérement de sa confiance, ce qui est justifié par des lettres de ce Prince, écrites relativement à son service & aux affaires militaires dont il étoit chargé en 1593, 94, 95 & 1596; & par une autre lettre adressée au Duc de Nevers, où il est parlé de lui. Il a le titre de Chevalier de l'ordre du Roi, & de Mestre-de-Camp d'un régiment de pied, dans le contrat de mariage de LOUISE DE BIENCOURT, sa niece, avec *Theseus de Belloy*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, passé le 23 Novembre 1604. Il fut du nombre des Volontaires, qui, en la même année, partirent pour la découverte de la Nouvelle-France, sous les ordres de M. de Mons, Vice-Amiral, Lieutenant-Général dans toute l'étendue de l'Amérique, depuis le 40e. jusqu'au 50e. degré de latitude, qui le fit son Lieutenant. Il obtint encore de ce Commandant la propriété du Port-Royal, qui lui fut confirmée par lettres-patentes; mais ayant tourné toute son attention à la traite plus qu'à la culture des terres & à la solidité de son établissement, cette faute lui coûta cher. De Monts ayant vu révoquer son privilege; il traita avec JEAN DE BIENCOURT, connu alors sous le nom de POUTRINCOURT. Celui-ci en conséquence arma un vaisseau à la Rochelle, & mit à la voile le 13 Mai 1606, accompagné entr'autres de Marc Lescarbot, voyageur éclairé & écrivain distingué dans son tems. Les voyages de POUTRINCOURT en France, & ses absences trop longues, tournerent à sa ruine. Argal, Capitaine Anglois, ayant enfin ruiné les établissemens François, tout y fut consumé par le feu, & la principal perte tomba sur POUTRINCOURT. Ce brave Officier, dit (*l'Histoire des voyages*), se vit obligé de renoncer à l'Amérique. Sa fortune se trouvant considérablement altérée, la branche dont il fut le chef n'a pu s'en relever depuis. Ce fâcheux événement fut sans doute le motif de la séparation de biens qui fut prononcée entre JEAN DE BIENCOURT & sa femme, le 9 Mars 1613, deux ans après son retour d'Amérique. Pendant son séjour dans ces contrées, on remarque qu'il fit batiser, entr'autres personnes, le Capitaine Gagault Mamberson, âgé de plus de cent ans. Le principal obstacle qu'il eut à éprouver en Amérique, lui fut suscité par les Jésuites, avec lesquels il eut de grands démêlés. On en trouve les détails dans un factum à la Bibliotheque du Roi, & nous nous dispenserons de le rapporter ici. Les persécutions que M. de POUTRINCOURT avoit essuyées en Amérique & en France, rejaillirent tellement sur ses affaires domestiques, que sa terre & seigneurie de Guibermesnil fut mise en criées, par procès-verbal du 3 Mai 1614, & adjugée par sentence rendue en la Sénéchaussée de Ponthieu, le 3 Juin suivant, à CHARLES DE BIENCOURT, Seigneur de Poutrincourt, son neveu. Enfin il termina glorieusement une vie qu'il n'avoit cessé de rendre utile à son Prince & à sa Patrie, ayant été tué, le 5 Décembre 1615, en défendant pour le Roi, Mery-sur-Seine, dont il étoit Gouverneur. Au lieu de tombeau, il fut élevé à l'endroit où il

il avoit été tué, une croix qui subsiste, ou qui subsistoit encore il n'y a pas long-tems, appellée la croix de Poutrincourt. Le célebre la Roque dans son *Traité de la Noblesse*, le dit Auteur d'une histoire touchant les établissemens des François dans le Canada. Il avoit épousé, par contrat du 14 Août 1590, *Blaudine Pageot*, de laquelle il eut : — 1. CHARLES DE BIENCOURT, qui passa, en 1610, avec son pere en Canada; mais on ne voit pas qu'il en revint jamais, soit que les Jesuites, qui l'avoient excommunié, aient avancé ses jours, comme c'est le bruit commun, soit qu'il n'ait pu résister aux intempéries d'un climat si différent du nôtre, sur-tout étant encore jeune quand il en fit le voyage; — 2. JACQUES, qui suit; — 3. JEANNE, *aliàs* LOUISE DE BIENCOURT, mariée à *Charles Vion*, Chevalier, Seigneur de la Fie, dont une fille, femme de *Charles Quiry*, Seigneur de Moineville; — 4. MARIE, mariée 1°. par contrat du 27 Août 1620, à *Jacques du Bourg*, Chevalier, Seigneur de Mariol, & 2°. à *Charles Luillier*, Seigneur de Saint-Mesmin & de Courlanges; — 5. CLAUDINE, mariée 1°. à *Pierre Luillier*, Chevalier, Seigneur de Courlanges, frere de *Charles* ci-dessus, & 2°. à *Charles Gautier*; — 6. & 7. deux autres filles, mortes à Chigy sans alliance.

XIV. JACQUES DE BIENCOURT, II. du nom; Chevalier, Seigneur d'Ambleville, Baron du Guérard, &c. avoit épousé 1°. par contrat du 1er Octobre 1622, *Françoise de Mornay*, fille de *Jean de Mornay*, Chevalier, Seigneur d'Ambleville, de Guérard en Brie, Ceuilly, Jeufossé, &c. & de *Guillemette Luce*; & 2°. par contrat du 20 Janvier 1630, *Jacqueline-Guillaume de Margangis*, fille de *Robert Guillaume-Tobert*, Chevalier, & de *Jacqueline Lunel*. Du premier lit il eut : — 1. CHARLES, qui suit; & du second : — 2. GABRIEL, dont nous allons parler d'abord; — 3. JACQUES, Chevalier, Seigneur de Chigy, marié deux fois, & mort sans enfans; — 4. MARGUERITE, mariée à *Laurent Nugault*, Chevalier, Seigneur de Saint-Aubin, fils de *Laurent Nugault*, & d'*Adrienne de Bar*; — 5. & 6. JEANNE & CLAUDINE DE BIENCOURT, mortes sans alliance.

GABRIEL DE BIENCOURT, dit *de Salazar*, à cause de son aïeule maternelle, Chevalier, Seigneur de la Motte, de Foissy, &c. né le 18 Décembre 1631, Capitaine au régiment de Longueville, fut assassiné dans une dispute pour la chasse par Hubert & Jean-Batiste de Potangis, Chevaliers, pere & fils. Il avoit épousé, par contrat du 30 Avril 1656, *Marie de Tremelet*, sœur d'*Edmée de Tremelet*, femme de son frere aîné, de laquelle il eut pour enfans : — 1. JACQUES DE BIENCOURT DE SALAZAR, Chevalier, Seigneur de la Motte, Marsangis, Sarmontel, des Simonets, &c. né à Terrigny, le 3 Novembre 1658, qui épousa 1°. par contrat du 23 Novembre 1688, *Marie Madeleine Duret*; & 2°. par contrat du 6 Juin 1696, *Anne-Angélique Thiboust de Berry*, fille de *Jean-Pierre Thiboust de Berry*, Chevalier, Comte des Aunois, & d'*Agathe de Sanneton*. Du premier lit il eut : — 1. MARIE-MADELEINE DE BIENCOURT, née le 12 Juin 1691, morte sans postérité; & du second lit : — 2. JACQUES, mort aussi sans postérité; — 3. MARGUERITE-ANGÉLIQUE, qui fut mariée; — 4. & MARIE DE BIENCOURT, morte sans alliance.

XV. CHARLES DE BIENCOURT, Chevalier, Seigneur de Foissy, &c. fils aîné de JACQUES II, & de *Françoise de Mornay*, sa premiere femme; épousa, par contrat du 29 Novembre 1647, *Edmée de Tremelet*, fille de *Jean-Edme de Tremelet*, Chevalier, Seigneur de Gumery, & de *Marie de Raoul*, dont vinrent: — 1. GABRIEL, qui suit; — 2. CHRISTOPHE DE BIENCOURT, qui épousa, *Marie-Anne Guichon*, de laquelle est issue — MARIE-EDMÉE DE BIENCOURT, mariée en 1727, à *François-Claude Thiboust*, Comte des Aulnois; — 3. MARIE EDMÉE, femme de *Pierre de Royet*, Chevalier, Seigneur de Cercy; — 4. COLOMBE, mariée à *Charles Brossard*, Chevalier, Seigneur de Ronval, Capitaine de Dragons; — 5. & CÉCILE, mariée 1°. à *Jean Berruyer*, & 2°. à *Jean de Villiers*, Ecuyer; — 6 & 7. Deux filles, mortes Religieuses à Provins.

XVI. GABRIEL DE BIENCOURT, Chevalier, Seigneur de Gumery, &c. épousa par contrat du 8 Mai 1696, *Marguerite le Pelletier*, fille de *Jean le Pelletier*, Seigneur de Montmort, & de *Madeleine Paré*, de laquelle il laissa: — CHRISTOPHE-AUGUSTIN-GABRIEL, qui suit, & *N*.... DE BIENCOURT, morte sans alliance.

XVII. CHRISTOPHE AUGUSTIN-GABRIEL DE BIENCOURT, Chevalier, Seigneur de Gumery, &c. né en 1698, fut Mousquetaire de la garde du Roi, & épousa, par contrat du 29 Juin 1722, passé devant Charron, Notaire à Gumery, demoiselle *Anne du Parc-du-Plessis*, fille de *Charles du Parc*, Chevalier, Seigneur du Plessis-du Mée, & de *Marie de Guyenne*. De ce mariage sont issus entr'autres enfans: — 1. CHARLES-AUGUSTIN-GABRIEL DE BIENCOURT, Chevalier, Seigneur de Gumery, né en 1726, Chevalier de Saint-Louis, marié, par contrat du 10 Février 1767, passé devant Dessiens, Notaire à Sens, avec demoiselle *Charlotte-Françoise Richard-de-Rosée*, fille de *François-Gabriel Richard-de-Rosée*, Chevalier de Saint-Louis, & de *Charlotte-Françoise Benoist-de-la-Motte*; — 2. CHRISTOPHE-AUGUSTIN, qui suit; — 3. CHARLES-PIERRE, né le 10 Septembre 1733, Vicaire-Général & Official du diocese de Sens; — 4. MARIE-ANNE, née le 6 Mars 1725, ainée; — 5. *N*.... DE BIENCOURT, morte Religieuse en la Maison Royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, où elle avoit été élevée; — 6. Une autre fille, Religieuse aux Annonciades célestes de Sens; — 7. & *N*.... DE BIENCOURT, morte à l'âge de 18 ans.

XVIII. CHRISTOPHE-AUGUSTIN DE BIENCOURT DE POUTRINCOURT, né le 24 Septembre 1728, Chevalier de Saint-Louis, a épousé, par contrat du 18 Décembre 1758, passé à Sens, devant Lecour, Notaire, *Marie-Jeanne-Victoire Sandrier*, fille d'*Edme-Thomas Sandrier*, Ecuyer, Seigneur de Mailly, & de Dame *Catherine Gratien de Puygaillard*, dont: — 1. AUGUSTIN-PIERRE-SAVENIER, né le 19 Octobre 1761, mort en 1763; — 2. ANGE-PIERRE-LOUIS-FRANÇOIS DE BIENCOURT DE POUTRINCOURT, Chevalier, né le 18 Août 1762; entré Page chez MONSIEUR, frere du Roi, le 26 Juin 1776, & Garde-Marine au département de Brest, en 1779; 3, 4, 5. — & 6. Et quatre filles.

Seigneurs de l'Escluse, Bedejun et de la Fortilesse, en la Marche.

IX. Jean de Biencourt, Ecuyer, Seigneur d'Arc, *aliàs* Arry-lès-Rue en Ponthieu, Puis de l'Esclause, du Jaudoles, des Molles, de Voingt en Auvergne, &c. second fils de Nicole de Biencourt II, du nom, Seigneur de Biencourt, Poutrincourt, &c., & de *Luce Gentien*, donna procuration à Gerard, son frere aîné, le 21 Septembre 1441, afin de procéder au partage des biens du chef de leur mere. Il étoit l'un des cent hommes d'armes de la grande ordonnance, sous la charge d'Amanieu d'Albret, Seigneur d'Orval, en 1448, servoit encore en 1451 sous ce Seigneur, ainsi qu'en 1460 & 1461; fit foi & hommage en la même année 1461, pour ses fiefs des Molles & de Voingt; est titré Damoiseau, Seigneur de Jaudoles, des Molles & de Voingt, dans l'aveu qu'il rendit en 1466; est qualifié Ecuyer, Seigneur de l'Esclause, dans un procès-verbal du 28 Janvier 1474; & étoit mort avant le 20 Juillet 1489. Il avoit épousé *Michelle de l'Esclause*, Dame de l'Esclause, &c. sœur de *Dauphine de l'Esclause*, femme de Jean Fricon, Ecuyer, Seigneur de Sané. La maison de l'*Esclause* est des plus anciennes, & issue de *Guillaume de l'Esclause*, Seigneur dudit lieu, vivant en 1334 & 1343. De leur mariage ils eurent entr'autres enfans Armand de Biencourt, qui suit.

X. Armand de Biencourt, Ecuyer, Seigneur de l'Esclause, Bédejun, &c. nommé dans des actes originaux de 1531, 1532 & 1533, & mort avant le 4 Août 1540. Il avoit épousé *Anne du Peiroux*, Dame de Bedejun, dont vinrent : — 1. Léonard, qui suit; — 2. Gilbert, tige de la branche des Seigneurs du Noyer & de Boisgeneft, rapportée ci-après; — 3. Fiacre, vivant en 1554; — 4. Gabrielle, vivante la même année; — 5. & Jeanne de Biencourt, rappellée avec ses freres & sœurs dans des lettres de rachat du 28 Mai 1554.

XI. Léonard de Biencourt, Ecuyer, Seigneur de l'Esclause, en partie, de Bédejun, Saint-Maurice, Buxerette, la Chassaigne, Lavaux, &c. l'un des Archers de la compagnie d'ordonnance de M. de la Ferté, donna sa déclaration pour le ban & arriere-ban, en 1540; fit la foi & hommage, & rendit aveu & dénombrement pour la seigneurie de la Chassaigne & autres fiefs, en 1543; & mourut avant le 9 Avril 1557. Il avoit épousé, par contrat du 31 Janvier 1522, *Léonarde du Peiroux*, fille de *François du Peiroux*, Ecuyer, de laquelle il laissa : — 1. Gilbert, Ecuyer, Seigneur de Bédejun, Lavaux, la Chassaigne, Saint Maurice, &c. mort sans postérité avant le 2 Mai 1599; — 2 Jean, Ecuyer, Seigneur de Bédejun & de Lavaux en partie, &c. qui étoit, en 1552, l'un des Archers de la compagnie de soixante-dix lances, sous la charge du Duc de Nivernois, Comte d'Eu, Pair de France; & mourut sans enfans avant le 23 Août 1586; — 3. Jean, dit *le jeune*, Ecuyer, Seigneur de Troissons, de la Basse-Bernard, Bédejun & de Lavaux en partie, qui fit son

teſtament le 13 Mai 1560, & décéda ſans poſtérité avant le 7 Avril 1588; — 4. & PIERRE DE BIENCOURT, qui ſuit.

XII. PIERRE DE BIENCOURT, Ecuyer, Seigneur de Bédejun, Lavaux, la Chaſſaigne, Saint-Maurice, Peizat, &c. rendit aveu le 11 Mars 1567 pour ſes fiefs nobles de Bédejun & de Lavaux, & mourut vers l'an 1578. Il avoit épouſé, par contrat du pénultieme Octobre 1569, *Marie Couſin-de-Peizat*, Dame de Peizat, fille de *François Couſin*, Ecuyer, Seigneur de Peizat en la paroiſſe de Genouillac. Elle laiſſa de ſon mariage entr'autres enfans CHARLES DE BIENCOURT, qui ſuit:

XIII. CHARLES DE BIENCOURT, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Peizat, Lavaux, &c. mort avant le 23 Janvier 1640. Il avoit épouſé, par contrat du 12 Février 1608, *Marguerite de Poyenne*, Dame de Mourtroux, fille de *Louis de Poyenne*, Ecuyer, Seigneur de Mourtroux, & de *Marguerite Eſmoing*. Leurs enfans furent: — 1. GABRIEL, qui ſuit; — 2. NICOLAS, Ecuyer, Seigneur de Lavaux, &c. qui, étant prêt de partir pour le ſervice du ban & de l'arriere-ban, fit ſon teſtament le 8 Septembre 1674; — 3. FRANÇOIS, Prêtre, Curé du Mouſtier-Malcart, &c. vivant encore en 1683; — 4. CHARLES, Ecuyer, Seigneur du Breuil, vivant encore en 1674; — 5. RENÉE, mariée, par contrat du 23 Janvier 1640, à *Léon de Bouizet*, Ecuyer, Seigneur du Cloux; — 6. CHARLOTTE, mariée, par contrat du 8 Février 1652, à *François Mandrault*, Ecuyer, Seigneur de la Tronchette; — 7. MARGUERITE, mariée avant le 18 Mai 1655, à *Claude Anſuldre*, Ecuyer, Seigneur du Mas; — 8. & FLORENTINE DE BIENCOURT, mariée, par contrat du 27 Février 1666, à *Pierre de Gratin*, Ecuyer, Seigneur de Gremolat.

XIV. GABRIEL DE BIENCOURT, Ecuyer, Seigneur de Peizat, Mouſtier-Malcart, Mourtroux, &c. vivant encore en 1656, mort avant le 21 Juin 1659, avoit épouſé, par contrat du 18 Mai 1655, *Françoiſe Chardon de la Fortileſſe*, ſœur de *René Chardon*, Chevalier, Seigneur de la Fortileſſe & d'Hoſmes, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & fille puînée de *Jean Chardon*, Ecuyer, Seigneur de la Fortileſſe, & de *Gabrielle de Maleſſet*. Elle vivoit encore en 1683, & laiſſa de ſon mariage entr'autres enfans, pour fils aîné: SYLVAIN-JOSEPH DE BIENCOURT, qui ſuit:

XV. SYLVAIN-JOSEPH DE BIENCOURT, Ecuyer, Seigneur de Peizat, la Fortileſſe, du Mouſtier-Malcart, de Mourtroux, &c. mort à la fleur de ſon âge en 1691, ayant été aſſaſſiné par un Gentilhomme de ſes voiſins. Il avoit épouſé, par contrat du 2 Mars 1693, *Gabrielle Tourniol*, fille de noble *Gabriel Tourniol*, Seigneur du Bouſchet, & de *Marie du Monteil*, de laquelle il laiſſa: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. LOUIS-ANTOINE, Ecuyer, Seigneur de Lavaux, qui fit ſon teſtament olographe le 5 Mars 1733; — 3. & SILVIE DE BIENCOURT, mariée à *François Tourniol*, Seigneur de Rateau, dont eſt iſſu *Guillaume Tourniol*, Seigneur de Rateau, vivant en 1751.

XVI. FRANÇOIS DE BIENCOURT, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Fortileſſe, Peizat, du Mouſtier-Malcart, d'Ayen, de Mourtroux, &c. fit ſon teſtament le 22 Avril 1710, & avoit épouſé, par contrat du 11 Mai

1706, *Marie Boery*, fille de noble *Jean-Silvain Boery*, Seigneur du Mas, & de *Marie-Esther Rondeau*, dont — 1. FRANÇOIS, qui fuit; — 2. ETIENNE, vivant encore en 1733; — 3. MARIE-ESTHER, vivante encore fille en 1755; — 4. & SILVIE DE BIENCOURT, vivante fans alliance en 1751.

XVII. FRANÇOIS DE BIENCOURT, II. du nom, Chevalier, Seigneur de la Fortileffe, Peizat, du Mouftier-Malcart, d'Ayen, de Lavaux, Mourtroux, Masfort, Matribut, &c. né le 9 Septembre 1708, ancien Moufquetaire de la feconde compagnie de la garde du Roi, mort en 1777, avoit époufé, par contrat du 8 Février 1744, *Marie-Perrette de Boueix-de-Villemort*, fille de *Robert de Boueix*, Chevalier, Seigneur, Comte de Villemort, Seigneur de Fontmorant, Fouffac, de l'Isle, &c. Chevalier de Saint-Louis, & de *Marie-Anne de Ligondais*. De fon mariage il a laiffé: — 1. CHARLES, qui fuit: — 2. SYLVAIN-JACQUES, Chevalier, né en 1749; — 3. MARGUERITE-HENRIETTE, mariée, par contrat du 7 Février 1771, à *Sylvain-Pierre*, Comte *de Chaftillon*, Chevalier, Seigneur de Malgranges, Neuville, Nerac, &c. — 4. MARIE-ANNE-THÉRESE, née en 1746; — 5. & HENRIETTE-PULCHÉRIE DE BIENCOURT, née en 1751.

XVIII. CHARLES DE BIENCOURT, II. du nom, Chevalier, Seigneur de la Fortilleffe, de Masfort, d'Ayen, de Mourtroux, du Mouftier-Malcart, de Matribut, &c. né en 1747, appellé *le Marquis de Biencourt*, d'abord Page des écuries de la Reine fur fes preuves faites, a enfuite été Officier au régiment des Gardes-Françoifes, & a obtenu le brevet de Colonel en 1776. Il a époufé, par contrat, figné du Roi, de la Reine, & de la Famille Royale, les 15 & 18 Juillet 1770, *Marie-Jeanne Chauvelin*, fille de *Jacques-Bernard Chauvelin*, Confeiller d'Etat, & de *Marie Ourfin*. Elle eft morte en couches, laiffant de fon mariage: ARMAND-FRANÇOIS-MARIE DE BIENCOURT, Chevalier, né le 12 Février 1773.

SEIGNEURS DU NOYER ET DE BOISGENET.

XI. GILBERT DE BIENCOURT, Ecuyer, Seigneur de l'Efclaufe, du Noyer, de Boifgenet, &c. fecond fils d'ARMAND, Ecuyer, & d'*Anne du Peiroux*, vendit fa terre de l'Efclaufe à Louis de Bofredon, Ecuyer, Seigneur d'Herment, par acte du 7 Juin 1556, & mourut vers 1565. Il avoit époufé, par contrat, précédé d'articles, des 15 & 20 Avril 1541, *Gabrielle Pot*, fille de *Guy Pot*, Ecuyer, Seigneur de Boifgeneft & du Noyer, & de *Françoife de Marche*, dont: — 1. JACQUES, qui fuit; — 2. & YSABEAU DE BIENCOURT, mariée, par contrat du 7 Juillet 1575, à *Jean de Saint-Trier*, Ecuyer, Seigneur du Mas.

XII. JACQUES DE BIENCOURT, Ecuyer, Seigneur du Noyer, de Boifgeneft, &c. mort avant l'âge de vingt-cinq ans, avoit époufé *Jeanne Morron*, rappellée avec lui dans le contrat de mariage de CHARLES DE BIENCOURT, leur fils, qui fuit:

XIII. CHARLES DE BIENCOURT, Ecuyer, Seigneur du Noyer, de

Boisgeneft, de Vosges, &c. mort avant le 19 Juin 1634, avoit épousé; par contrat du 3 Février 1591, *Françoise de Lestang*, fille de noble *Guillaume de Lestang*, Seigneur de Boschant, & de *Philippe Baillot*. Il en eut : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & NICOLAS DE BIENCOURT, maintenu dans sa noblesse en 1634. Il paroit être le même NICOLAS DE BIENCOURT, qui, étant Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, sur les galeres de Malte, combattit contre les Turcs, en 1638. (L'abbé de Vertot en fait mention dans *son histoire de Malte, tom. 5, pag. 187*).

XIV. JEAN DE BIENCOURT, Ecuyer, Seigneur de Boisgeneft, &c. fut maintenu dans sa noblesse, avec son frere, par Sentence des Elus de la Marche, du 19 Juin 1634. C'est tout ce qu'on sait de lui.

La maison de BIENCOURT porte pour armes : *de sable, au lion d'argent, couronné, armé & lampassé d'or.*

BIGOS, (DE) en Guienne : famille noble, qui, depuis plus de deux cens ans, a toujours exercé constamment la profession des armes, & dont la filiation suivie, commence à JEAN DE BIGOS, qui suit :

JEAN DE BIGOS, Ecuyer, homme d'armes de la compagnie de M. d'Epernon, ainsi qualifié dans une donation de tous ses biens, qu'il fit le 29 Août 1556, en cas de mort, à *Bertrande de Marens*, sa mere. Il paroit encore avec la qualité de noble & d'Ecuyer dans tous les actes postérieurs qui le concernent, & reçut plusieurs aveux de différens particuliers, pour des terres qu'ils tenoient de lui en fief. Ces aveux sont énoncés, sans date, dans un cahier de reconnoissances de fiefs dont il jouissoit dans la ville & jurisdiction de Francescas en Condomois. Il vivoit encore le 14 Février 1605, & eut de sa femme, dont on ignore le nom : JEAN DE BIGOS, qui suit :

JEAN DE BIGOS, Ecuyer, qui épousa, le 14 Février 1605, *Toinette Bacqua*, fille de *Daniel*, dit *le Vieux*. Il vivoit encore le 23 Septembre 1634, & laissa de son mariage : 1. — JOSEPH, qui suit ; — 2. & autre JOSEPH DE BIGOS, Prêtre, Docteur en théologie, d'abord Curé de Montesquieu, avant le 16 Juin 1664, & ensuite de Nérac, suivant un acte du 8 Novembre 1684.

JOSEPH DE BIGOS, Ecuyer, Sieur de Belloc, né le 21 Décembre 1608, fut Capitaine d'une compagnie, dans le régiment de Montagnac, par commission du Roi, donnée le 13 Février 1640, sur l'assurance que Sa Majesté avoit de sa valeur, & de son expérience au fait des armes : il y est qualifié son cher & bien amé le Capitaine *Belloc Bigos* ; étoit Capitaine-Major au régiment d'infanterie du sieur de la Serre-Aubeterre, lorsque le Roi lui donna, le 22 Juin 1650, un brevet d'Aide-de-Camp dans ses armées, en considération des fideles & agréables services qu'il lui avoit rendus ; & eut une commission de Capitaine au régiment de Piémont, le 3 Octobre 1672. Il avoit épousé, par contrat du 23 Septembre 1634, *Marie Dempte*, veuve de Jean de Labat, & assistée de Raphael de Labat, homme d'armes. Ce contrat fut passé en présence de JOSEPH BIGOS,

Sieur de la Roque & autres. Il étoit vœuf lorſqu'il teſta, le 8 Novembre 1684, & eut de ſon mariage : — 1. JEAN-ANTOINE, qui ſuit ; — 2. JOSEPH, Sieur de Laurede, qualifié Capitaine dans le contrat de mariage de ſon frere : il vivoit encore le 8 Novembre 1684, & mourut à Paris ſans avoir été marié ; — 3. & MARIE DE BIGOS, mariée, par contrat du 18 Mars 1653, à *Joſeph de la Fitte*, Ecuyer, Sieur de la Coſte, Capitaine-Major d'un régiment de cavalerie des armées du roi. Elle vivoit encore lors du teſtament de ſon pere.

On trouve JEAN DE BIGOS, Ecuyer, Capitaine de la ville de Franceſcas, ainſi qualifié dans un acte original du 12 Février 1653, dit *l'Armorial de France*.

JEAN-ANTOINE DE BIGOS, Ecuyer, Sieur de Belloc, étoit Capitaine de cavalerie lorſqu'il ſe maria, ſervoit ſous le nom de *Sieur de Bigos*, en 1674, parmi la nobleſſe du Condomois & du pays d'Albret, ſuivant une déclaration qu'il fit dans l'hôtel-de-ville de Franceſcas, le 28 Avril 1718 ; & eut une commiſſion de Capitaine d'une compagnie de cinquante hommes à pied François, dans le régiment de Meaux, le 20 Juin 1690. Il avoit épouſé, par contrat du 16 Juin 1664, *Françoiſe Bachere*, fille de *Jean*, demeurant à Condom, & de *Marthe Dauguin*, dont : — 1. JOSEPH-FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. JOSEPH-ETIENNE, Sieur de Bonnefont, lequel donna des preuves de ſa valeur dans toutes les occaſions de guerre où il ſe trouva. Il obtint, le 7 Février 1694, ſous le nom de *Chevalier Belloc*, une Lieutenance dans le régiment d'infanterie du Maréchal de Catinat ; fut fait Capitaine d'une compagnie dans le régiment d'infanterie des Feugerets, par commiſſion du 30 Septembre 1703, vacante par la promotion du Capitaine *Bigos*, ſon frere, à la charge de Lieutenant en la compagnie Colonelle dudit régiment ; obtint, le 4 Février 1706, un brevet d'Aide-Major du régiment de Clairefontaine, infanterie ; fut fait Capitaine audit régiment le 20 Février 1707 ; commandant une compagnie dans le bataillon de milice de Nérac, le 24 Mars 1742 ; & eſt mort à Franceſcas le 5 Juillet 1764, âgé d'environ 80 ans. Il avoit épouſé *Jeanne de Monteils*, de laquelle il a laiſſé un fils, nommé JEAN DE BIGOS, qui a ſervi auſſi comme Officier dans le bataillon de milice de Nérac, & eſt mort à Franceſcas le 30 Juin 1758, âgé d'environ 25 ans. — 3. ANNE, Religieuſe Urſuline ; — 4. & CATHERINE DE BIGOS, morte en bas âge.

JOSEPH-FRANÇOIS DE BIGOS, Ecuyer, Sieur de Belloc, donna des preuves de ſa valeur dans toutes les occaſions qui ſe préſenterent, & fut fait Capitaine d'une compagnie dans le régiment des Feugerets, infanterie, par commiſſion du 7 Mai 1702, en conſidération de ces ſervices. Il épouſa 1°. par contrat du 14 Janvier 1706, *Marie de Gerbons-de-la Grange*, fille de *Jean*, Sieur de la Grange, co-Seigneur d'Andiran, Commiſſaire d'artillerie, & d'*Anne Rodé* ou *Roudé* ; & 2°. *Marthe de Verduc*, morte à Franceſcas le 2 Mars 1739, âgée d'environ 70 ans, & enterrée dans l'égliſe paroiſſiale de Notre-Dame de cette ville, en la ſépulture ordinaire de la famille de BIGOS. Du premier lit il a eu : — MARIE-ANNE DE BIGOS, Dame de Belloc, mariée le 17 Avril 1742, à *Armand-Joſeph*

de Gaun, Sieur d'Aiguillon, dont elle a resté veuve; — 2. FRANÇOISE; épouse de *François Caillarel*, Sieur de Couloumé; — 3. & MARIE, mariée, par contrat du 10 Juin 1743, à *Joseph de Castillon-de-Mouchan-de-Mauvezin*, Ecuyer, ancien Capitaine au régiment de Foix infanterie; & du second lit: — 4. JEAN, qui suit; — 5. GUILLAUME, Chapelain de Notre-Dame de la Conception; — 6. JOSEPH-ETIENNE DE BIGOS-DE-LA FALITRE, né à Francescas le 9 Novembre 1710, nommé successivement Garde-du-corps du Roi, le 6 Avril 1746, Capitaine de cavalerie, le premier Septembre 1751, Chevalier de Saint-Louis le 19 Janvier 1752; reçu, le 15 Février suivant, par JEAN DE BIGOS, son frere, que le Roi avoit nommé pour lui donner la Croix, en son nom; sous-Brigadier des gardes du Corps, le 25 Novembre 1759, & enfin Brigadier de cette compagnie, le 20 Mai 1762; — 7. & ANTOINETTE DE BIGOS.

JEAN DE BIGOS, Ecuyer, Seigneur de Douat, & des Domaines de la Falitre & de Larrouquet, successivement Garde-du-corps du Roi, le 25 Mars 1745; Chevalier de Saint-Louis le 3 Mars 1750, reçu le 11 du même mois; Capitaine de cavalerie le premier Septembre 1751; sous-Brigadier des gardes du Corps le 5 Juillet 1756, mort en 17.., avoit épousé, par contrat du 11 Octobre 1750, *Marie de Vigier*, fille de *Michel*, Conseiller du Roi, Président en l'Election du Condomois & Bazadois, & d'*Anne de Bonnet*, de laquelle il a laissé: — 1. ALEXANDRE DE BIGOS, Ecuyer, né le 3 Juin 1755; — 2. JOSEPH-BRUNO-CATHERINE-THÉRESE, né le 8 Octobre 1758; — 3. ANTOINE-JEANNE, née le 29 Octobre 1753; — 4. & MARIE-ANNE DE BIGOS, née le 26 Octobre 1756.

Les armes: *d'azur, à une levrette d'argent, courante, bouclée & accolée de même; & surmontée en chef de trois tours, aussi d'argent, maçonnées de sable, & posées en face.* Pour un plus long détail sur cette famille, on peut consulter l'*Armorial de France, Reg. 5, Part. 1.*

BINOS, (DE) famille noble, une des plus ancienne de la haute Guienne, & du Comté de Comminge, divisée en plusieurs branches, dont quelques-unes sont déjà éteintes, telles que celles de BINOS-DE-GOURDAN, DE BINOS DE TAILLEBOURG & de BINOS D'ARROS, faute d'enfans mâles: de cette derniere est sortie la branche de BINOS DU JARDIN. Elles se sont toutes alliées avec la meilleure noblesse de la province & des environs, & ont une origine commune, ayant porté les mêmes armes, auxquelles chaque branche a ajouté une distinction. Celles qui existent encore aujourd'hui, sont; BINOS DE SIGNAN, BINOS DE BACHOS, BINOS DE BOMPARAT, & BINOS DU JARDIN DE L'HOPITAL. C'est de cette derniere dont nous allons donner la filiation, n'ayant point celle des autres.

BERTRAND DE BINOS, qualifié noble, Seigneur d'Arros, demeurant au lieu d'Encausse, est mentionné dans un livre des fiefs-oublies, agriers & autres devoirs & redevances seigneuriales, à cause du cens & droit des héritiers de ce bien, pour s'en faire payer; lequel livre fut autorisé par noble Charles, bâtard de Bourbon, Ecuyer, Seigneur d'Aigues-Chaudes, de Malause, Chambellan du Roi, Sénéchal de Toulouse & d'Albi, à la réquisition

fition dudit noble **Bertrand de Binos**, Seigneur d'Arros, le 5 Mai 1492. Il acquit, par acte de l'an 1506, passé devant Bartier, Notaire de la ville d'Apt, des biens, terres, moulins & les fiefs du Jardin & de l'Hôpital, de Marie de Galarcie, fille de noble Jean de Galarcie, & épouse de Jean de Lussan. Il eut pour fils : Roger de Binos, qui suit.

Roger de Binos, Seigneur d'Arros, qualifié noble, qui fit son testament le 4 Juillet 1542, devant Figuery, Notaire de Sauveterre en Nébouzan, dans lequel il déclare être déjà vieux; il avoit été marié deux fois. De sa premiere femme, dont le nom est ignoré, il eut noble François de Binos, qui suit; & de *Béatrix de Martres*, sa seconde femme, Messire Jean de Binos, ci-après, tige de la branche des Binos-du-Jardin, Seigneurs de l'Hôpital.

François de Binos, Seigneur d'Arros, institué héritier universel & général, par le testament de son pere, eut pour fils : Jacques de Binos, qui suit :

Jacques de Binos, Seigneur d'Arros, qualifié noble, comme ses ancêtres, dont la fille & héritiere, N..... de Binos, fut mariée à noble *Jacques de Meritans*, d'une ancienne noblesse issue du Couserans.

Branche des Binos-du-Jardin, Seigneurs de l'Hopital.

Jean de Binos, qualifié noble, Sieur du Jardin, fils de Roger de Binos, Seigneur d'Arros, & de Dame *Béatrix de Martres*, sa seconde femme, eut, par le testament de son pere, les biens du Jardin, de l'Hôpital & de Rieucazé. Il épousa, par contrat du 12 Janvier 1556, passé devant Lodet, Notaire de la ville de Saint-Gaudens, Demoiselle *Marguerite d'Uston de Cazeaux*, & en eut Roger de Binos, qui suit :

Roger de Binos, Sieur du Jardin, marié, par contrat du 11 Août 1584, passé devant Piccote, Notaire de Saint-Gaudens, avec *Anne de Latour*, dont Jean de Binos, qui suit :

Jean de Binos-du-Jardin, II du nom, qui épousa, par contrat du 18 Janvier 1626, passé devant Duchen, Notaire d'Encausse, *Bertrande de Vic*, de laquelle il eut Joseph de Binos, qui suit :

Joseph de Binos-du-Jardin, Seigneur de l'Hôpital, maintenu dans sa noblesse, sur la production de ses titres, par jugement du 24 Novembre 1666, de Claude Pellot, Seigneur de Port-David, &c. Intendant de Guienne. Il avoit épousé, par contrat du 19 Avril 1663, passé devant Gaillard, Notaire à Saleich, *Marguerite de Meritens*, dont Louis de Binos, qui suit :

Louis de Binos-du-Jardin, Seigneur de l'Hôpital, marié, par contrat du 22 Mai 1692, passé devant Acque, Notaire de Montespan, avec *Marie-Anne de Saint-Jean de Pointis*, de laquelle est issu Pierre-Paul de Binos, qui suit :

Pierre-Paul de Binos du Jardin, Seigneur de l'Hôpital, qui a épousé, par contrat du 15 Juillet 1758, passé devant Adema, Notaire de la ville de Saint-Gaudens, *Jeanne-Françoise Deveaux de Brouls*. Il est mort

laiſſant LOUIS-HENRI-MARIE DE BINOS-DU-JARDIN, Seigneur de l'Hôpital.

Les armes : *d'or, à deux vaches paſſantes de ſinople, au chef d'azur, chargé d'une roue de Sainte Catherine d'argent.*

BIOLÉS, BIOULÉS & BIOLET : ancienne famille noble originaire de France, établie dans le Comtat Venaiſſin, depuis plus de trois cens cinquante ans, & qui a fait branche en Lorraine. L'hiſtoire de la nobleſſe du comté Venaiſſin en fait mention par alliance, *tome IV, pag. 414 & 476.*

Une branche qui s'établit dans la ville de Bonnieux en 1440, s'eſt éteinte dans la perſonne d'un Eccléſiaſtique, qui a fait beaucoup de bien à l'égliſe & à l'hôpital de Bonnieux. Elle y a donné des Conſuls & des Viguiers dans des tems même aſſez orageux, & y a poſſédé pluſieurs terres du nom de Bioulés, qui ſont ſorties de la famille : on voit encore les débris d'un ancien château ſitué au haut de la montagne, qui lui appartenoit.

Une autre branche établie à l'Iſle, dioceſe de Cavaillon, remonte à RAIMOND DE BIOLÉS, qui paſſa un bail emphytéotique d'un certain bien qu'il poſſédoit, à un nommé Bernard, le 15 Septembre 1524, & épouſa noble *Catherine de Guyars*, de laquelle il eut entr'autres enfans : — 1. JEAN-JOSEPH DE BIOLÉS, qui ſuit : JEAN-JOSEPH DE BIOLÉS, qui continua la poſtérité à l'Iſle, & laiſſa de ſon mariage : — ANTOINE DE BIOLÉS, qualifié Meſſire dans les actes de batême de tous ſes enfans, & mourut en 1572, au ſervice du Roi, dans la guerre contre les Huguenots. Il avoit épouſé *Jacquette Mercier*, laquelle vécut plus de quarante ans après lui, & fut tutrice de ſes enfans, ſavoir : — 1. RENÉ, qui ſuit ; — 2. SAUVEUR ; — 3. ESPRIT, auteur d'une branche établie en Lorraine, dont nous parlerons ci-après ; — 4. & 5. ETIENNE & REGNIER ; — 6. ANNE, femme de *N..... de Peliſſier*, de Carpentras ; — 7. & MARIE-MADELEINE DE BIOLÉS, mariée au Marquis de *Ravana*, de l'Iſle.

RENÉ DE BIOLÉS, qualifié Capitaine dans pluſieurs actes ſervit plus de cinquante ans, tant en France que dans les pays étrangers, & mourut avant le 5 Avril 1636, ſuivant une lettre de Gabriël de Magnaty, Prieur de la Chartreuſe de Melun, dont il avoit épouſé la ſœur, nommée *Françoiſe de Magnaty*. Leurs enfans furent : — 1. ESPRIT, qui ſuit ; — 2. CLAUDE, lequel fit pluſieurs campagnes en Flandres, en Piémont & en Lorraine, & mourut en 1627 ; — 3. FRANÇOIS, mort Religieux Carme ; — 4. FRANÇOIS-MATTHIEU, dont on ignore la deſtinée ; — 5. & FRANÇOISE DE BIOLÉS, mariée, le 28 Octobre 1636, à noble *Didier Bruni*, fils du Capitaine *Fouque Bruni*.

ESPRIT DE BIOLÉS, Ecuyer, ſervit long-tems ſous les Rois LOUIS XIII & LOUIS XIV, & obtint ſa retraite vers l'an 1650. Il avoit épouſé, par contrat paſſé en 1643, devant Jean Cadecombe, Notaire à Bonnieux, *Marguerite de Tulle*, d'une ancienne famille noble, dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire de la Nobleſſe du comté Venaiſſin. De leur mariage vinrent : — 1. MATHIEU, mort ſans alliance ; — 2. JOSEPH, qui ſuit ; — 3. & 4. MARGUERITE & MARIE DE BIOLÉS, mortes ſans avoir été mariées.

JOSEPH DE BIOLÉS, Ecuyer, fut pendant plus de vingt ans Conful de Labriere, & s'acquitta fi dignement de cet office, qu'il s'attira la confidération & l'eftime de tous les habitans, furtout pour leur avoir confervé la jouiffance de la forêt de la montagne de Labriere, dont les Seigneurs Gentilshommes du lieu vouloient les priver en 1728. Il avoit époufé *Marie-Delphine de Porte*, dont : — 1. FRANÇOIS-JACQUES, qui fuit; — 2. JOSEPH, Ecuyer, vivant en 1778, qui n'a qu'un fils; — 3. TOUSSAINT, Prêtre, mort le 2 Février 1745, âgé de 27 ans; — 4. MARGUERITE, morte fans alliance; — 5. CATHERINE, morte jeune; — 6. & MARIE-MADELEINE DE BIOLÉS, morte auffi fans alliance.

FRANÇOIS-JACQUES DE BIOLÉS, Ecuyer, batifé le 26 Mars 1700, mort en 1770, avoit époufé, en 1739, *Marie-Françoife Durand*, de laquelle il a eu ; — 1. JOSEPH-RENÉ DE BIOLÉS, Ecuyer, né le 11 Janvier 1741, non encore marié, qui a obtenu un certificat le 24 Juillet 1775, de plufieurs Gentilshommes de la province, qui atteftent fon ancienne nobleffe; — 2. FRANÇOIS-MARIE-CASIMIR, mort jeune; — 3. LOUIS-EUGENE, non encore marié; — 4. MARIE-FRANÇOISE, mariée à Meffire *Jofeph Traverfin*, arriere-petit-fils du Capitaine *Traverfin*, qui entra au fervice du Pape, dans le comté, qui fe maria à Maubec, diocefe de Cavaillon, où il vivoit noblement; — 5. & MARIE DE BIOLÉS, morte jeune.

BRANCHE ÉTABLIE EN LORRAINE.

ESPRIT DE BIOLÉS, Ecuyer, troifieme fils d'ANTOINE, & de *Jacquette Mercier*, alla s'établir en Lorraine, où il entra au fervice de Charles III, Duc de Lorraine & de Bar, en qualité d'Archer de fes Gardes-du-corps, après avoir fait fes preuves de nobleffe, dont il obtint confirmation pour lui & fes enfans nés ou à naître, par lettres-patentes de ce Prince données à Nancy, le 3 Juin 1601, dépofées au tréfor des chartes de Lorraine, *fol. 68, pag. 10;* une copie de ces lettres a été collationnée par les Chevaliers-Confeillers, Maître en la Chambre des Comptes de Lorraine, & délivrée le 26 Juin 1775, & fcellée du grand fceau de la Chambre, à JOSEPH-RENÉ DE BIOLÉS, Ecuyer.

Ledit ESPRIT, fut fait enfuite Gentilhomme de la Chambre du Duc Charles III, & avoit époufé Damoifelle *N..... Vion*, d'une ancienne nobleffe de Lorraine, dont : — 1. SAUVEUR DE BIOLÉS; — 2. & 3. ESPRIT & FRANÇOIS, mentionnés dans le nobiliaire de Lorraine, par Dom Pelletier, Curé de Senones; — 4. & MARIE-ANNE DE BIOLÉS.

Nous ignorons la poftérité de ces enfans, & tout ce que nous favons, c'eft que cette branche s'eft éteinte dans ce fiecle, & n'a formé tout au plus que trois ou quatre degrés.

La branche aînée, dont les alliances font avec les maifons d'Inguimbert, de Rabaffe & plufieurs autres, portoit, fuivant l'Abbé Pithoncurt, pour armes : *de gueules, au château d'or, donjonné de trois tours de même.*

Celle établie en Lorraine portoit à peu près mêmes armes, & la branche

qui subsiste, établie à Labriere, diocese de Cavaillon, & qui remonte à RAIMOND DE BIOLÉS, porte : *écartelé au 1. de gueules, au lion d'or couronné de même, entouré de treize besans d'argent, au 2. d'azur, chargé d'une étoile d'argent & d'une croix d'or en pal renversée, accostée de deux pommes de même, tigées & feuillées de sinople, & quatre points 2. en chef à côté de l'étoile, & 2. en pointe à côté de la croix; au 3. d'azur, à une étoile d'or en cœur, entourée de cinq trefles de même 2, 2 & 1; & au 4. de gueules, au château d'or, donjonné de trois tours de même*; supports, *deux lions.* Article dressé sur les titres originaux & plusieurs papiers de famille communiqués.

BLOIS, CHARLES DE BLOIS, & *Jeanne de Bretagne*, si long-tems en guerre avec le Comte de Melfort, qui lui disputoit le duché de Bretagne, eurent cinq enfans. Leur derniere fille épousa *Louis d'Anjou*, Roi de Navarre, fils du Roi JEAN de France. L'aîné, JEAN DE BLOIS, ayant épousé la fille du Connétable *de Clisson*, eut aussi plusieurs enfans; mais son petit fils n'eut qu'une fille, qui épousa *Jean de Brosse*, & lui porta le vicomté de Limoge, le comté de Penthievre & ses droits sur la Bretagne. La postérité de *Jean de Brosse* finit dans son arriere-petit-fils qui épousa la *Duchesse d'Etampes*, maitresse de FRANÇOIS I, mais il n'en eut point d'enfans; ses biens & ses droits passerent à un fils de sa sœur, *Sébastien de Luxembourg*, en faveur de qui le comté de Penthievre fut érigé en duché-pairie. La fille unique de ce Duc de Penthievre, épousa *Philippe-Emmanuel de Lorraine*, Duc de Mercœur, dont la fille, aussi unique, fut femme de *Cesar*, Duc de Vendôme, fils légitimé d'HENRI IV. A l'extinction de la maison de Vendôme, le duché de Penthievre a passé à M. le Comte de Toulouse, & après sa mort, au Prince son fils, qui le possede aujourd'hui, & en porte le nom.

BLOY (LE), famille noble originaire de Bourges en Berri, dont les titres ont été produits au Juges d'armes de France, & remontent la filiation à ANTOINE LE BLOY, qui suit :

ANTOINE LE BLOY, Ecuyer, Seigneur de la Pornerie, vivant en 1512, qui eut pour fils :

GEORGES LE BLOY, Ecuyer Seigneur de la Pornerie, marié le 17 Mai 1575, à *Jeanne de Boisvilliers*, fille de *Jacques de Boisvilliers*, Ecuyer, Seigneur du Marchais, & niece *de Charles de Boisvilliers*, Ecuyer, Seigneur de la Granche, Gentilhomme ordinaire de Monsieur, Duc d'Alençon, frere du Roi HENRI III. Il fut le bisaïeul de FIACRE LE BLOY, qui suit :

FIACRE LE BLOY, Ecuyer, Seigneur de la Pornerie, Lieutenant-Colonel du régiment du Roi, infanterie, & Gouverneur de la citadelle de Verdun, eut pour enfans : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. LOUIS LE BLOY, Ecuyer, Sieur de la Bellanderie, né le 4 Juillet 1670, marié le 24 Novembre 1698, avec *Marie-Susanne Guenand*, dont un fils, reçu Page de la Duchesse du Maine en 1725, & deux filles, l'une nommée MARIE-

ANNE LE BLOY, Religieuse à Jarzé en Anjou, & l'autre nommée MADELEINE LE BLOY, Pensionnaire au même Couvent; — 3. FRANÇOIS, Ecuyer, mort sans enfans le 16 Avril 1716; — 4. JOSEPH, Capitaine dans le régiment Royal infanterie, tué à la bataille de Steinkerque, sans enfans; — 5. & MARIE-ANNE LE BLOY, morte en 1719, femme d'*Hyacinthe de Boislinars*, Seigneur du Breuil près d'Argenton en Berri, dont deux fis & deux filles.

PIERRE LE BLOY, Ecuyer, Seigneur de la Pornerie, & de la Chesnaie, ancien Capitaine au régiment Royal infanterie, demeurant en la paroisse Saint-Lactancin, élection de Châteauroux, diocese & généralité de Bourges, épousa, le 3 Février 1711, *Marie-Anne de Poix*, fille de *Louis de Poix*, Ecuyer, Seigneur de Marcreux & de la Noue, & d'*Anne de Boissay*. De ce mariage sont issus : — 1. LOUIS, qui suit; — 2. FIACRE, né le 24 Juin 1717; — 3. MARIE-ANNE, née le 3 Octobre 1713; — 4. & FRANÇOISE LE BLOY, née le 31 Juillet 1715.

LOUIS LE BLOY, Ecuyer, Seigneur de la Pornerie, né le 22 Janvier 1712, a été reçu Page de la Reine le 14 Août 1725, sur les preuves de sa noblesse, remontées graduellement, par titres, à ANTOINE LE BLOY, son cinquieme aïeul, Ecuyer, Seigneur de la Pornerie. Nous ignorons, faute de mémoire, s'il est marié, & sa postérité.

Les armes : *d'azur, au lion d'or rampant, lampassé de gueules.*

BOISGUION, (DE) famille noble & ancienne, originaire de Normandie, dont une branche est établie dans le Comté de Dunois, & dans le grand-Perche. Voici ce que nous apprend un Mémoire dressé sur titres.

I. PHILIPPE DE BOISGUION, Ecuyer, épousa *Marie de la Hogue*, Dame de Mondoucet, & en eut : JACQUES DE BOISGUION, qui suit:

II. JACQUES DE BOISGUION, Ecuyer, Seigneur de la Rosaye, (terre située dans la paroisse de Souencé, diocese de Chartres), Echanson de René, Duc d'Alençon. Il épousa, par contrat du 15 Juillet 1485, *Marguerite d'Alençon*, fille naturelle de ce Prince, qui lui promit la somme de deux mille livres, dont il devoit lui payer celle de sept cens cinquante livres, la veille de ses épousailles. Pour l'acquit en entier de ces deux mille livres, le Duc d'Alençon leur céda, le 2 Juin suivant, que l'on comptoit encore 1485, la terre & seigneurie de Cetou, située au pays du Perche-Goet. Les armes de BOISGUION se sont vues en titre autour de l'Eglise du Perche-Goet, avec celles de Pruslay & d'Ardenay. Gilbret de la Clergerie, dans son *histoire d'Alençon & du Perche*, *livre 5*, fait mention de cette bâtarde *d'Alençon*; laquelle étant veuve, se remaria à Henri de Bournel, à qui le Duc d'Alençon donna quelques terres. Elle eut de son premier lit : — 1. MATHURIN, qui suit; — 2. & ANNE DE BOISGUION, mariée à *Dominique d'Arquemont*, Ecuyer, qui fut fait prisonnier en 1514.

III. MATHURIN DE BOISGUION, Ecuyer, Seigneur de la Rosaye & de Cetou, partagea avec sa sœur, la succession de leur pere, par acte du 8 Juin 1515, conservé dans la famille, fut aussi Seigneur de Souencé & les Etilleuses, du chef de sa femme; & eut ordre de venir en personne

rendre sa foi & hommage à HENRI II, Roi de France, lorsque ce Prince se fit reconnoitre de tous les Gentilshommes de la province, comme il se voit dans le procès-verbal de rédaction de la coutume du grand-Perche, de l'an 1558. Il eut pour fils : JEAN DE BOISGUION, qui suit :

IV. JEAN DE BOISGUION, Ecuyer, Seigneur de la Rosaye & de Villoiseau, qui reçut un aveu, le 22 Septembre 1549, des gages de l'église de Souencé, pour raison de la dîme de Souencé. Il avoit épousé, par contrat de l'an 1538, Demoiselle *Antoinette de Rousseau*, dont LOUIS DE BOISGUION, qui suit :

V. LOUIS DE BOISGUION, Ecuyer, Seigneur de la Rosaye, puis de Cetou le 27 Décembre 1566; il servit en qualité de Gendarme, dans la compagnie de M. de Torsy, en 1553. Il épousa, par contrat du 20 Février 1565, Demoiselle *Marie de Lussienne*, fille de *Marie de Lussienne*, Ecuyer, & en eut PAUL DE BOISGUION, qui suit :

VI. PAUL DE BOISGUION, Ecuyer, Seigneur de la Rosaye, qui fut Maréchal-des logis de la compagnie des Gendarmes des ordonnances du Roi, commandée par le Maréchal de Saint-Luc, en 1604, & eut ordre en 1625, du Maréchal de Souvré, de conduire vingt cinq hommes d'armes de ladite compagnie. Il avoit épousé, par contrat de l'an 1597, Demoiselle *Anne d'Arlange*, fille de *Germain d'Arlange*, Ecuyer, & d'*Anne de Foussé*, dont vint LOUIS DE BOISGUION, qui suit :

VII. LOUIS DE BOISGUION, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Rosaye, Lieutenant au régiment de Grancey, infanterie, en 1631; puis premier Capitaine audit régiment; tué au siege d'Arras, à l'attaque de l'ouvrage Saint-Nicolas, commandée par le Maréchal de Châtillon, ainsi qu'il appert d'un certificat de service du 10 Février 1641, signé de Médavy. Il avoit épousé, par contrat de l'an 1631, *Anne de Fontenay*, veuve en premieres noces d'*Emmanuel Grougnault*, Sieur de la Rohere. Elle eut, par acte du 9 Novembre 1640, la garde-noble des deux fils issus de son second mariage, savoir : — 1. PAUL, qui suit ; — 2. & LOUIS DE BOISGUION, auteur d'une branche rapportée ci-après.

VIII. PAUL DE BOISGUION, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Rosaye, émancipé avec son frere, le 11 Octobre 1652, servit d'abord comme Lieutenant au régiment de Grancey, dont il devint Capitaine, ainsi qu'il conste par deux certificats du Maréchal de Grancey, des 11 Septembre 1657, & premier Décembre 1658; fut ensuite Capitaine réformé du régiment Royal-Etranger, en 1668, & Maréchal-des-logis de la compagnie du Marquis le Clerc, en 1669. Il fut maintenu dans sa noblesse, par ordonnance du 10 Mai 1669, de M. de Machault, Intendant de la Généralité d'Orléans ; & avoit épousé, en 1652, *Marguerite de Malard*, fille de *Nicolas*, Chevalier, Seigneur de Trémont, & de *Madeleine de Serrai*. Il en eut six garçons, dont cinq tués au service. L'aîné fut NICOLAS DE BOISGUION, qui suit :

IX. NICOLAS DE BOISGUION, Ecuyer, Seigneur de la Rosaye, & de Chauchepot, en la paroisse du Poilay, élection de Châteaudun, par donation de sa premiere femme, commença à servir en 1682, d'abord trois

ans en qualité de Cadet dans la compagnie des Cadets-Gentilshommes, à Marſal en Lorraine; fut enſuite ſix années Lieutenant au régiment de Grancey, & environ huit ans Aide-Major de ce régiment; ce qui fait près de dix-ſept ans de ſervice, ſuivant un certificat du Lieutenant-Colonel, donné le 17 Mars 1698, ſigné Saint-Germain-de-Barville. Il fut maintenu dans ſa nobleſſe, par jugement de M. Jubert-de-Bouville, Intendant de la généralité d'Orléans, rendu le 22 Février 1702; obtint, le 28 Mai 1705, ſentence du Bailliage & élection de Châteaudun, concernant l'enrégiſtrement de ſes titres de nobleſſe; par laquelle il fut confirmé dans le droit de jouir des privileges accordés aux nobles; & eſt mort en Octobre 1736. Il avoit épouſé, 1°. en 1702, *Madeleine Deſpierre*, morte ſans poſtérité; & 2°. par contrat de l'an 1708, *Marie-Marguerite de Givès*, fille de *Denis de Givès*, Ecuyer, Seigneur des Boiſbénards, de laquelle ſont iſſus: — 1. NICOLAS-ARMAND, qui ſuit; — 2. GABRIEL-ANDRÉ, rapporté après ſon frere; — 3. & LOUIS-NICOLAS DE BOISGUION, Ecuyer, d'abord Sous-Lieutenant, le 8 Octobre 1744, au régiment de Monconſeil, infanterie, devenu Beaujolois; fait Lieutenant le 16 Mai 1745; Capitaine le 4 Novembre 1746; réformé en 1748; remplacé en 1753; Chevalier de Saint-Louis en 1758; Capitaine de Grenadiers au régiment de Lambale-Prince en 1761, avec rang de Major; & retiré du ſervice en 1766; avec huit cens livres de penſion du Roi. Il réſide à Eſtrechy, dans l'Orléanois, généralité de Paris; & a épouſé, par contrat du 27 Décembre 1765, *Henriette-Thérèſe Buchere-de-la-Beauvoiſiere*, fille de *Clément Buchere-de-la-Beauvoiſiere*, Ecuyer du Roi, & de *Henriette de Gabaille*, dont il n'a point d'enfans.

X. NICOLAS-ARMAND DE BOISGUION, Ecuyer, Seigneur de Chauchepot, a été Lieutenant le premier Janvier 1734, dans le bataillon de Milice, commandé par M. de Farville; enſuite Lieutenant réformé dans le régiment de Monconſeil, aujourd'hui Beaujolois, le 28 Octobre ſuivant; & remplacé Lieutenant en ſecond audit régiment, par lettres du 8 Décembre de la même année. Il a épouſé, en Octobre 1755, *Marie-Anne-Henriette de Saint-Pol-de-Maſle*, dont: — JEAN-BATISTE-FRANÇOIS DE BOISGUION-DE-CHAUCHEPOT, Ecuyer, né le 29 Juin 1759; reçu Page de Madame la Comteſſe d'Artois, le premier Novembre 1773; & Sous-Lieutenant à la ſuite du régiment Royal-Comtois, infanterie, depuis le mois de Décembre 1776.

X. GABRIEL-ANDRÉ DE BOISGUION, Ecuyer, ſecond fils de NICOLAS, & de *Marie-Marguerite de Givès*, ſa ſeconde femme, a d'abord été Lieutenant le premier Janvier 1734, dans le bataillon de Milice, commandé par M. de Farville; enſuite Lieutenant réformé au régiment de Monconſeil, aujourd'hui Beaujolois, infanterie, le 28 Octobre ſuivant; & remplacé Lieutenant en ſecond, par lettres du 8 Décembre de la même année, juſqu'au 8 Octobre 1744. Il a auſſi été Ecuyer de main de Madame Adélaïde de France, tante du Roi LOUIS XVI, par brevet du 25 Septembre 1750, & s'eſt retiré avec une penſion de ſix cens livres. Il réſide

à Châteaudun en Dunois; & a épousé, par contrat du 3 Mai 1757, *Anne-Ernest Cuperly-de-Jany*, fille de *François Cuperly de-Jany*, Seigneur de Bertaudier, Officier de la Grande-Fauconnerie du Roi, & de *Catherine Després*, dont :

XI. GABRIEL-NICOLAS-FRANÇOIS DE BOIS-GUION, Ecuyer, né le 27 Mai 1758, d'abord Page de Madame la Comtesse d'Artois, le premier Novembre 1773; & premier Page en 1775. Il en est sorti pour servir Sous-Lieutenant a la suite du régiment de la Fere, infanterie, par lettres du 29 Octobre 1776; & a été remplacé Sous-Lieutenant en pied audit régiment, le 30 Juin 1778.

BRANCHE SORTIE DE LA PRÉCÉDENTE.

VIII. LOUIS DE BOISGUION, Ecuyer, fils puîné de LOUIS, II du nom, Seigneur de la Rosaye, & d'*Anne de Fontenay*, fut émancipé avec son frere aîné, le 11 Octobre 1652, & servit au régiment de Gondrin, infanterie. De *Marie de Grassard*, sa femme, il eut : HENRI DE BOISGUION, qui suit :

IX. HENRI DE BOISGUION, Ecuyer, qui servit dans le régiment de la Gervasais. Il épousa Demoiselle *Henriette de Silly-de-Galot*, & en a eu pour enfans : — 1. N.... DE BOISGUION, Ecuyer, qui s'est marié à l'Isle de Surinam, & y est mort laissant deux filles mariées; — 2. HENRI, qui suit; — 3. LOUIS DE BOISGUION-DE-LA-LAURENCIERE, Ecuyer, qui a servi Volontaire au régiment de la Gervasais, pendant les campagnes d'Espagne, & est mort à Thionville, sans alliance; — 4. NICOLAS DE BOISGUION-DE-L'EPINAY, Ecuyer, d'abord Lieutenant au régiment de la Vieille-Marine, d'où ayant été réformé, il a passé, en 1747, Lieutenant au régiment de Beaujolois, infanterie, dans la compagnie de LOUIS-NICOLAS DE BOISGUION, Chevalier de Saint-Louis, son cousin, mentionné ci-devant au degré IX, & en a été réformé : il a été marié deux fois, & n'a point eu d'enfans; — 5. & HENRIETTE DE BOISGUION, qui a été reçue à Saint-Cyr en 1714, morte non mariée.

X. HENRI DE BOISGUION, Ecuyer, a servi avec LOUIS, son frere, en qualité de Volontaire au régiment de la Gervasais, pendant les campagnes d'Espagne, comme il appert d'un certificat donné à Nanterre, le 12 Juin 1721, signé de Rosiere; Major dudit régiment. Il avoit épousé 1°. Demoiselle *N.... Pavée*, & 2°. Demoiselle *N.... de Taille-Fumire*, de Saint-Maixent. Du premier lit il a laissé deux filles qui sont mariées; & du second il a eu : — N.... DE BOISGUION, inscrit pour l'Ecole-militaire, en 1775, mort à Versailles, âgé de 9 ans; — & une fille, morte à Saint-Cyr, dans sa quatorzieme année.

MM. DE BOISGUION se croient cadets d'une famille noble de ce nom, originaire de Normandie, & qui peut être éteinte. On en juge par leurs armes, qui sont : *d'argent, à la fasce d'azur, surmontée d'un lambel de trois pendans de même.*

BONAL (DE), en Agenois : c'est une des anciennes noblesses de la Province, dont on ne peut découvrir l'origine, à cause des grandes révolutions

lutions arrivées en Guienne, & causées par la guerre avec les Anglois, qui enleverent, brûlerent & pillerent les titres des principales familles nobles.

Le premier connu de ce nom, par la filiation suivie, est HÉLIE, ci-après, lequel avoit pour frere PIERRE DE BONAL, Evêque de Sarlat, en 1457.

I. HÉLIE DE BONAL, qualifié noble, s'établit en Agenois, vers la fin du XIVe. siecle, & épousa noble *Esther de Montpezat*, ainsi qu'il est prouvé par le contrat de mariage de JEAN, leur fils, qui suit. Elle eut la terre de Noaillac, par succession, après la mort de *Charles de Montpezat*, son frere, qui avoit rendu son hommage au Roi, le 20 Août 1472, pour raison des châteaux & châtellenies de Montpezat, Linias, d'Aiguillon, Pressas, Dolmayrac & terre de Noaillac, avec ses appartenances dans la jurisdiction de Penne. De ce mariage vint :

II. JEAN DE BONAL, Seigneur de Noaillac, Bonal-la-Roquette & la Tour de Lascombes, qui épousa, assisté de PIERRE DE BONAL, son oncle, Evêque de Sarlat, par contrat, du 28 Janvier 1457, passé devant Arnaldy, Notaire-Royal, noble *Bertrande de Castillon*, fille de noble *Guillem-Bernard*, & de noble *Dona-Marie Estaramonda*, dont : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. & ANNE-MARIE DE BONAL, mariée, par contrat du premier Juin 1485, passé devant Bolvene, Notaire, avec noble *Antoine d'Arvieu*.

III. PIERRE DE BONAL, Seigneur de Noaillac, Bonal-la-Roquête, & la Tour de Lascombes, testa, le 4 Mai 1545, devant Sourdis, Notaire, & institua pour héritiers, les enfans qu'il eut de deux lits, ayant épousé, 1°. *Jeanne Comtesse de Cours*, fille de noble *Jean de Cours*, Seigneur de Teyssonnac, & de la Mothe Taillefer; & 2°. *Henrie de Reyssac*, fille de noble *Jean de Reyssac*, & sœur de *Pierre de Reyssac*, Chevalier de l'ordre du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, qui fut chargé de commissions importantes, lors des révolutions de la province de la Guienne. Il eut, du premier lit : — 1. JEAN, Seigneur de la Roquette, auteur de la branche de Bonal-la-Roquette, qui subsiste encore en Agenois, dont nous ignorons la filiation; & du second lit : — 2. FRANÇOIS, qui suit, tige de celle des Seigneurs de Bonal, &c.; — 3. & YON DE BONAL, qui rendit hommage au Roi FRANÇOIS I, le 5 Avril 1540, pour les terres de Noaillac, Bonal-la-Roquette, & la Tour de Lascombes, & donna son dénombrement, le 5 Août suivant. Il obtint de ce Prince, par brevet du 15 Septembre 1560, une pension de huit cens liv. pour les bons & agréables services qu'il lui avoit rendus.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BONAL.

IV. FRANÇOIS DE BONAL, Seigneur de Bonal & de Noaillac, fut Guidon des Gendarmes du Maréchal de Biron, par commission du 11 Décembre 1577, fit plusieurs transactions avec JEAN DE BONAL, son frere, du premier lit, touchant la succession de leur pere, entr'autres, une par la médiation de la

nobleffe la plus diftinguée du Pays, le 3 Février 1567; & cet acte fut paffé devant Aiguilly, Notaire. Il avoit époufé, par contrat du 20 Juillet 1558, paffé devant Ville, Notaire, *Françoife de Gimel*, fille de noble *Pons de Gimel*, Chevalier, Seigneur de Palant, & de Dame *Marguerite de Caumont*, & en eut :

V. JEAN DE BONAL, II du nom, Seigneur de Bonal & autres lieux, qui rendit fon hommage au Roi, & fon dénombrement, le 15 Août 1594, par acte paffé, le 29 Juin 1595; il fut député par la nobleffe de l'Agenois, dans une affemblée convoquée par elle au château de Roger, pour le foutient de fes privileges; & par acte, du 10 Août 1607, paffé devant Martafon, Notaire; il fut encore député dans l'affemblée faite au château de Leftelle, pour, & avec les Seigneurs de Leftelle, Boifverdun & du Barrail, maintenir lefdits privileges. Il obtint du Roi HENRI IV, le 4 Février 1604, la permiffion de tirer de l'arquebufe fur toutes les terres de Sa Majefté, & le droit de pêche dans tous les étangs de la Couronne. Il tefta le 2 Avril 1620, & avoit époufé, par contrat, du 8 Février 1594, *Gabrielle de Bonnafous*, alias *Bonaffos*, fille de noble *Jean*, Seigneur de Maffignac, & de feue noble *Jeanne de Meallet de Fargues*, dont : — 1. FRANÇOIS, qui fuit; — 2. ETIENNE; — 3. JEAN, auteur de la branche des Seigneurs de Bonis, &c. établie en Périgord, rapportée ci-après; — 4. 5. & 6. FRANÇOISE, MARGUERITE & FRANÇOISE-GABRIELLE DE BONAL, mentionnées, ainfi que leurs freres, dans le teftament de leur pere.

VI. FRANÇOIS DE BONAL, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Bonal, & autres lieux, rendit hommage au Roi, le 26 Février 1649, & donna fon dénombrement, le 13 Février 1662. Il fervit avec diftinction; fut Maréchal de bataille, Capitaine & Gouverneur de la ville & château de Penne en Agenois, par brevet, du 20 Avril 1651. Nombre de Lettres confervées dans la famille, prouvent que le Duc de Bourbon, le Duc d'Epernon, & le Maréchal de Biron, le chargerent de plufieurs commiffions importantes. Il tranfigea avec JEAN DE BONAL, fon frere puiné, par acte du 25 Mai 1651, paffé devant Veyffiere, Notaire-Royal à Villeréal, en Agenois, & avoit époufé par contrat du 17 Février 1623, paffé devant Vuilerade, Notaire, noble *Marthe de Boudon*, fille de *Jean de Boudon*, Ecuyer, Seigneur de Poupejac & de la Roque-David, & de noble *Sufanne de Fayriny*. Il en eut :

VII. JEAN DE BONAL, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Bonal, & autres lieux, qui fut Capitaine au régiment Royal, infanterie, par commiffion, du 10 Août 1671, & fervit encore à l'arriere-ban de la nobleffe, convoquée, fuivant un certificat du Maréchal d'Albret, du 12 Juille 1674. Il avoit époufé, par contrat du 14 Mai 1659, paffé devant Demathieu, Notaire, *Marie de Montalembert de Monbeau*, fille de *Charles de Montalembert*, Seigneur de Monbeau, & autres lieux, Capitaine de cinquante Chevaux-legers, & de Dame *Marguerite de Bar-de-Maufac*, dont :

VIII. JACQUES, Chevalier, Seigneur de Bonal, & autres lieux, Capitaine au régiment de Nivernois, infanterie, par commiffion du 27 Avril 1687, qui fit hommage de fes terres au Roi, le 12 Août 1720, & eft

mort le 15 Mars 1735. Il avoit épousé, par contrat, du 27 Octobre 1696, passé devant Mourgues, Notaire, *Thérese de Bosredon de la Garenie*, fille de *Henri de Bosredon*, Chevalier, Seigneur des Bessannes & de la Garenie, & de *Madeleine de Fumel.* De ce mariage sont issus : — 1. JEAN, qui suit; — 2. ANTOINE, dont nous allons parler d'abord; — 3. FRANÇOIS, Chevalier de Saint-Louis, & Colonel dans le Corps-Royal d'Artillerie, non marié ; — 4. JEANNE, veuve de noble *François de Plas*, Chevalier, Seigneur d'Isseps ; — 5. MARGUERITE-CHRISTINE, non mariée ; — 6. & MADELEINE DE BONAL, veuve de Messire *Jean de la Boullene*, ancien Capitaine de Grenadiers, au régiment de Périgord, infanterie.

ANTOINE DE BONAL, Chevalier de Saint-Louis, a servi plusieurs années dans le régiment de Brissac, infanterie, aujourd'hui Vivarais, & s'est retiré avec le titre d'ancien Lieutenant-Colonel du même régiment. Il a épousé, par contrat, du 2 Septembre 1755, passé devant Tournier, Notaire, *Louise de Bosredon*, fille puinée de feu *François de Bosredon*, Chevalier, Seigneur des Bessannes, Baron de Lacourt, ancien Lieutenant au régiment de Toulouse, & de *Marguerite-Jeanne-Christine de Cadrieu*, dont pour fille unique : CATHERINE-FRANÇOISE DE BONAL, née le 5 Juillet 1756, mariée, le 25 Juin 1776, à *Georges-Louis de Pechpeirou*, Chevalier, Marquis de Beaucaire.

IX. JEAN, IV du nom, Chevalier, Seigneur de Bonal, & autres lieux, Lieutenant au régiment de Jensac, infanterie, mort le 15 Avril 1741; avoit épousé, par contrat, du 6 Mars 1731, passé devant Alary, Notaire, *Catherine de Meallet de Fargues*, fille de feu *Louis de Meallet*, Chevalier, Baron de Fargues, Roufiac, &c. & de feu Dame *Jeanne-Christine de la Roque-Senezergues*, sœur de noble *Joseph de Meallet*, Chevalier de Malte, mort grand Maréchal de l'Ordre & de l'Evêque de Saint-Claude, & tante de quatre Chevaliers de Malte. Elle est morte le 13 Octobre 1765, eut de son mariage : — 1. JACQUES, qui suit ; — 2. FRANÇOIS DE BONAL, né le 9 Mai 1734, sacré Evêque de Clermont, le 6 Octobre 1776 ; — 3. JOSEPH né le 9 Février 1737, Chevalier de Saint-Louis, qui a servi plusieurs années dans le régiment de Vivarais, infanterie, & s'est retiré, étant Capitaine de Grenadiers du même régiment : il n'est pas encore marié ; — 4 CHRISTINE, née le 11 Février 1736, morte Religieuse au Couvent de la Visitation, à Aurillac en Auvergne ; — 5. MARIE-MARGUERITE, née le 29 Juin 1738, mariée, le 10 Décembre 1764, à *François d'Ebrad-de-Saint-Sulpice*, Seigneur de Rocal ; — 6. & MADELEINE DE BONAL, née le 3 Octobre 1739, morte Religieuse aux Dames Maltoises de l'Hôpital-Saint-Dolus, en Querci.

X. JACQUES, II du nom, Chevalier, Seigneur de Bonal, & autres lieux, né le 14 Mars 1732, héritier principal de ses pere & mere, a rendu, ainsi que ses prédécesseurs, aveu & dénombrement de ses terres au Roi, le 20 Juillet 1776 ; a servi dix-huit ans dans le régiment de Brissac, infanterie, ujourd'hui Vivarais; a été fait Capitaine par commission, du 23 Octobre 1746; s'est retiré du service, & a épousé, par contrat du 6 Avril 1763,

passé devant Pons, Notaire-Royal, *Elisabeth d'Escayrac*, fille de *Jacques d'Escayrac*, Seigneur de Toufaitte, & autres lieux, & de feue *Paule de Gaullegeac*, dont : — 1. JACQUES, Chevalier, né le 27 Février 1764 ; — 2. FRANÇOIS, né le 23 Avril 1765 ; — 3. HENRI DE BONAL, né le 28 Septembre 1769.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BONAL, DE BONIS, &c. en Périgord.

VI. JEAN DE BONAL, Ecuyer, Seigneur de Bonis, I du nom de cette branche, troisieme fils de JEAN II, Seigneur de Bonal, & autres lieux, & de *Gabrielle de Bonnefoux*, se retira à Montignac-le-Comte, en Périgord, où son domicile étoit fixé, lorsqu'il termina toutes discussions d'intérêt, relatives à ses droits légitimaires avec FRANÇOIS DE BONAL, II du nom, son frere aîné, par transaction, du 25 Mai 1651, passé devant Veyssiere, Notaire-Royal à Villereal, en Agenois. Il épousa, à Montignac, *Marie Goursac ;* laquelle fut présente avec lui au contrat de mariage de FRANÇOIS, qui suit, leur fils.

VII. FRANÇOIS DE BONAL, Ecuyer, Seigneur de Bonis, épousa, par contrat, du 3 Octobre 1687, passé devant Veyssiere, Notaire-Royal à Montignac, *Marguerite Raynal*, de laquelle il eut : — 1. FRANÇOIS, mort sans alliance ; — 2. & JEAN, qui suit :

VIII. JEAN DE BONAL, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Bonis, fut marié, par contrat du 24 Août 1716, passé devant Demons, Notaire-Royal à Montignac, à *Guillemette Deltruc*, de laquelle est issu :

IX. ANTOINE DE BONAL, Ecuyer, Seigneur de Bonis, du Petit-Change, &c. Marquis de Beauregard, en Périgord, qui a servi dix-sept ans, en qualité de Lieutenant d'infanterie, aux Isles du Vent, par commission de 1745. Il a épousé, par contrat du 26 Mai 1769, passé devant *Pérès*, Notaire à Bordeaux, Demoiselle *Marie de Chillaud-des-Fieux*, fille de Messire *Jean de Chillaud-des-Fieux*, Président-Honoraire au Parlement de Bordeaux, & de Dame *Thérese-Eléonore de Lage*, dont, jusqu'à présent : — 1. ANNET, Ecuyer, né au Petit-Change, le 17 Août 1772 ; — 2. ELISABETH DE BONAL-DE-BONIS, née audit lieu, le 30 Juin 1774.

Les Armes : *d'azur, à trois étoiles d'or, 2 & 1*. Supports, *deux lions.*

BONNEFOY, ancienne noblesse du Languedoc, & très-bien alliée, mais la perte des anciens titres, suivant un mémoire dressé sur ceux qui lui restent, ne permet d'en commencer la filiation que depuis BERINGER, ou BRINGUIER DE BONNEFOY, qui suit :

I. BÉRENGER ou BRINGUIER DE BONNEFOY, vivant dans le XV[e]. siecle, Seigneur de Montauriol, les Auriols, Fonvieille, Dremil, la Jugie, Plaisance, &c. qui fut marié deux fois. On ignore le nom de sa premiere femme : sa seconde fut *Lisette de Rocalis* ou *Racolis*. Du premier lit il eut : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. ISABELLE, femme d'*Antoine Costa ;* & du second

lit ; — 3. JEAN-FRANÇOIS, Seigneur de Plaisance & de Vemerque ou de Bernesques ; — 4. & autre ISABELLE BERINGER DE BONNEFOY, dont on ne sait rien.

II. JEAN DE BONNEFOY, Seigneur de Montauriol, Dremil, la Jugie, les Auriols, Fonvieille, Saint-Martin, & ensuite Baron de Villieres en vertu du testament d'ISABEAU DE BONNEFOY, sa cousine-germaine, Dame de Tartarin, & Baronne de Villieres, rendit hommage, en 1530, & testa le 5 Septembre 1573, devant Olivier, Notaire. Il avoit épousé, 1°. en 1530, *Anne de Bernuy*, fille de *Jean*, Seigneur de Palficat, & sœur de *Guillaume de Bernuy*, Seigneur de Villeneuve-la-Comtat & de Lasbordes, en Lauraguais, & d'*Eléonore*, femme du Président du Faur de Saint-Jorry ; 2°. *Marie de Sabbateri*, veuve avec enfans de *Simon Lancesac*, Seigneur de Venerque ; & petite-fille de *Raimond de Sabbateri*, Conseiller d'Etat & Avocat-Général au Parlement de Toulouse ; & 3°. *Marguerite de la Claverie*, d'une ancienne maison de l'évêché de Mirepoix, veuve de *N..... Murel*, Conseiller au Parlement, dont il ne paroît pas qu'il ait eu d'enfans. Ceux du premier lit furent : — 1. PIERRE, Seigneur de Plaisance, marié à *Guillemette Imbert*, & pere de JEAN DE BONNEFOY, dont on ne sait rien ; — 2. & 3. deux autres garçons, dont on ignore aussi la destinée ; — 4. JEAN, marié à *Claire Guyot de Cabanac* ; on ne sait rien de leur postérité ; — 5. FRANÇOIS, Seigneur de Saint-Martin de Ronsac ; — 6. BOUGUINE, aïeule de *Guillaume Forestier* ; — 7. MARGUERITE, mariée au Capitaine *Blanchard* ; — 8. autre MARGUERITE, épouse de *N..... de Ferrier* ; — 9. & une autre fille. Du second lit vinrent : — 10. JEAN, qui suit ; — 11. JACQUES, Seigneur de Montauriol, & de la Jugie ; — 12. ARNAUD ; — 13. ISABEAU, mariée au Seigneur de Cunhaux ; — 14. CLAIRE, femme de *N... d'Izarn* ; — 15. & URSULE DE BONNEFOY, épouse du sieur *de Garand*.

III. JEAN DE BONNEFOY, II du nom, Baron de Villiers, eut le malheur de voir sa maison à Toulouse pillée & brûlée par les Ligueurs, en 1595, & ce fut alors que ses anciens titres périrent. Il avoit épousé, en 1586, *Marthe de Poitiers*, fille d'*Etienne*, Seigneur de la Terrasse, Maître des Requêtes de l'hôtel, & de *Marie Raymond*, des anciens *Raimond* de Normandie, fille d'un premier Président au Parlement de Rouen. Il en eut : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. SIMON, Seigneur de la Laine, mort sans postérité ; — 3. & 4. FRANÇOIS & JEAN-FRANÇOIS ; — 5. PIERRE, Curé de Vernose ; — 6. JACQUES, Moine à la Grace ; — 7. JEAN-BATISTE, reçu Chevalier de Malte en 1615 ; — 8. & 9. MARIE & ISABEAU DE BONNEFOY, dont on ignore la destinée.

IV. JEAN DE BONNEFOY, III du nom, Baron de Villieres, Co-Seigneur de l'Herm, épousa *Marguerite Durand*, fille de *N...... Durand* & de *Catherine Dufaur*, dont : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. PIERRE, Prieur d'Autrechas ; — 3. autre GUILLAUME ; — 4. & CATHERINE DE BONNEFOY, mariée à *Pierre de Maury*, Sieur de Seran.

V. GUILLAUME DE BONNEFOY, Baron de Villieres, Seigneur de l'Herm, Rasselles, le Cailar, Sainte-Foy, &c. épousa, en 1645, *Marguerite*

d'Arse, fille de *Guillaume*, Seigneur de Cascastel, Pucheric, & de *Madeleine de Vernioles*. Par ce mariage GUILLAUME DE BONNEFOY devint aussi Seigneur de Pucheric, au diocese de Mirepoix, terre qui appartenoit jadis aux anciens Donadieu. Barthélemi de Donadieu, Evêque de Comminges, étant héritier de François & d'un autre François de Donadieu, Evêque d'Auxerre & de Saint-Papoul, ses oncles, la donna à *Guillaume d'Arse*, son cousin-germain, comme mari de la Dame de *Vernioles*, fille de Jacqueline de Donadieu, sœur desdits François; & à la charge de porter le nom & les armes des Donadieu. GUILLAUME DE BONNEFOY, Baron de Villieres, eut de son mariage: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. & 3. MARGUERITE & LOUISE DE BONNEFOY.

VI. PIERRE DE BONNEFOY, Baron de Villieres, Seigneur de Pucheric, &c. maintenu dans sa noblesse par M. de Basville, Intendant de la province, avoit épousé *Anne-Jacquette de Saint-Sernin*, fille de *Jean* & de *Jacquette de Serignot*, dont: — 1. GUILLAUME DE BONNEFOY, Baron de Villieres, qui, en sa qualité d'ainé & d'héritier, céda Pucheric à ses freres, pour leurs droits légitimes. Il épousa 1°. N..... *Rouquette*, de la ville de Toulouse; & 2°. N...... *Thomas*, de la même ville, de laquelle il n'eut point d'enfans. Du premier lit il a eu trois garçons & trois filles. L'aîné hérita de ses deux freres, & testa en faveur du Sieur *Rouquette*, son oncle maternel. Des trois filles il n'en reste qu'une, Religieuse à Toulouse; — 2. JEAN-BATISTE, Co-Seigneur de Pucheric, qui quitta le régiment de la Marine pour épouser *Catherine de Valette*, fille d'*Arnaud* & de *Marie Mercier*, dont une fille unique, actuellement femme de *Jean-Henri de Maguelone de Saint-Benoît*, fils d'*Etienne* & de *Marie de Bellissend*; — 3. JOSEPH, qui suit; — 4. JEAN-BATISTE-GUYON, marié à *Germaine-Catherine de Saint-Sernin*, fille de *Denis* & de *Marianne Moustelon*, dont postérité; — 5. & AUGUSTIN DE BONNEFOY, mort jeune.

JOSEPH DE BONNEFOY, Co-Seigneur de Pucheric, servit dans le régiment d'Artois; & épousa *Germaine de Mercier-Bariol-la-Crave*, fille de *Michel* & de *Laurence Dat*, dont: — 1. JEAN-BATISTE-TOUSSAINT, qui suit; — 2. & MARIE DE BONNEFOY, épouse de *Jean-François de Lourde*, fils de *Jean-François*, Sieur de la Murasse & du Courtalet, & de *Paule du Pac*.

VIII. JEAN-BATISTE-TOUSSAINT DE BONNEFOY, Co-Seigneur de Pucheric, a épousé, le 13 Octobre 1763, *Anne-Laurence de Calouin*, fille de *Grégoire*, Seigneur de Tréville, & de *Charlotte de Vernès*, dont trois enfans.

Les armes: *d'azur, à un mouton d'argent, paissant sur sinople, au chef d'or, chargé de trois croisettes de gueules.*

BONNET. Suivant un extrait des recherches de la généralité d'Alençon, les BONNET, Seigneur de Montgommery, Nauphle, Montormel, élection d'Argentan, sont reconnus pour d'anciens nobles.

ODET BONNET se croisa sous PHILIPPE, I du nom, pour la Terre-Sainte.

OTHON BONNET, Seigneur de Montgommery, Nauphle & Montormel, fonda, en 1226, les Cordeliers de Séez. Il étoit petit-fils du précédent.

COLIN BONNET, Chevalier, Seigneur des mêmes terres, petit-fils d'OTHON, fonda l'hôpital de Trum près Argentan, en 1311, & se maria, en 1326, à la Demoiselle *Denise d'Anieres*, dont:

JEAN BONNET, Seigneur des mêmes terres, épousa, en 1409, *Colette de la Motte*, Dame de Buisson, de Manneville & de Louviere. Ils eurent pour enfans: — 1. JEAN; — 2. RICHARD, desquels il sera parlé ci-après; — 3. & COLIN BONNET, mort sans postérité.

JEAN BONNET, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Montgommery, épousa *Thomine Chardon* ou *Hardon*, & est la souche des BONNET DE LA TOUR, DE MOUVILLE, & DE MAUTRY, existans aujourd'hui en Normandie. MM. DE LA TOUR demeurent à Saint-Denis de Brionne, M. DE MOUVILLE auprès de Caen, & M. DE MAUTRY est établi à Caen, & a un frere marié dans le pays d'Auge.

RICHARD BONNET, frere de JEAN BONNET, II du nom, est la souche de M. BONNET DE NAUPHLE & de M. DE LA COUR-BONNET, ou de BELLOU.

JEAN BONNET, II du nom, n'eut qu'un fils appellé SAINTIN, marié à *Jeanne le Monnier*, dont vint:

SAINTIN BONNET, II du nom, qui conserva les mêmes terres de Montgommery, restées successivement dans les mains de JACQUES BONNET, de JEAN, III du nom, de FRANÇOIS & de GUILLAUME BONNET, descendans en ligne directe. C'est à GUILLAUME BONNET, Seigneur de la Tour & de Montgommery, Lisores, Seigneur des Bourdinieres, qu'il faut rapporter les trois branches des BONNET descendantes de JEAN BONNET, II du nom. Ce GUILLAUME BONNET épousa 1°., le 4 Novembre 1647, *Susanne de la Houssaie*, dont est sorti FRANÇOIS, tige des BONNET DE LA TOUR, dont on a parlé plus haut; & 2°. *Marie de Guetteville*, dont sont issus JACQUES, CHARLES, GABRIEL & JEAN BONNET. CHARLES & GABRIEL n'ont point eu d'enfans. De JACQUES vint M. DE MOUVILLE; il étoit Lieutenant des Maréchaux de France; a conservé & passé la terre de Montgommery à GEORGES BONNET, Page de LOUIS XIV, qu'il a eu de son mariage avec *Anne Hérardin*. D'un second mariage avec Dame *Godard de Berigny* sont sortis CHARLES-JEAN-ALEXANDRE-AUGUSTE BONNET & MARC-ANTOINE BONNET, qui a servi long-tems dans le régiment de Tourraine.

CHARLES-JEAN-ALEXANDRE-AUGUSTE BONNET, Chevalier de Saint-Louis, a cinquante-trois ans de service; & de six enfans qu'il a eus, il y en a cinq aujourd'hui au service, savoir: — 1. JEAN-ALEXANDRE, Officier dans Médoc; — 2. ANTOINE-FRANÇOIS, Capitaine au Corps-Royal du Génie, élevé à l'Ecole Royale militaire; — 3. JEAN-GABRIEL, Capitaine dans les canoniers gardes-côtes, élevé à l'Ecole militaire; — 4. FRANÇOIS-AUGUSTE, Officier dans les régimens Provinciaux; — 5. & ANTOINE-

AUGUSTE BONNET, Officier dans le régiment d'Angoumois, élevé aussi à l'Ecole militaire.

De JEAN BONNET, dernier fils de GUILLAUME, sont sortis, MM. *de Mautry*, dont PIERRE-LOUIS, Sieur *de Mautry*, marié avec Mademoiselle *de la Mare*, le 8 Juillet 1772; & a pour enfans LÉON & JEAN-EMMANUEL. De JEAN BONNET, est encore sorti pour second fils, PIERRE-GRÉGOIRE BONNET-DE-MALICORNE, marié avec *Marie-Anne-Elisabeth Fouquet-de Beauchamp*; a été Mousquetaire, & a pour fils VICTOR-LÉONOR DE BONNET.

De RICHARD BONNET, fils de JEAN, frere de JEAN II, est sorti JACQUES BONNET, dont est issu ROBERT BONNET, Seigneur de Nauphle.

De ce ROBERT BONNET, sont venus: PAUL & ETIENNE BONNET; le premier a eu M. BONNET DE NAUPHLE; & du second, descendent MM. DE LA COUR-BONNET.

La branche de NAUPHLE est représentée aujourd'hui par CHARLES-LOUIS BONNET, Seigneur de Mauretre, qui a servi dans les Gardes du corps de Sa Majesté; il est marié avec noble Dame *du Thon*, dont il a deux fils.

D'ETIENNE BONNET, frere cadet de PAUL, est sorti LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH BONNET, marié avec *Marie-Catherine de Fontenay*.

Cette famille a formé les plus belles alliances; elle a possédé la terre de Montgommery pendant plus de cinq cens ans. Ceux de ce nom ont servi dans toutes les guerres, & plusieurs ont possédé des charges à la Cour, comme ROBERT BONNET, Ecuyer, Seigneur de Nauphle, qui a été gentilhomme de la chambre du Roi.

Les Armes sont: *d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois besans d'argent, accompagnés de trois bonnets d'azur à l'antique ou morions: support, deux anges d'azur, aux ailes incarnates, blanches & bleues*, cimier, *un cheval marin d'argent.*

BORAN, (DE) autrefois BOURAN, ancienne noblesse, originaire du diocese de Senlis, établie en Normandie.

GUILLAUME DE BORAN, vivant au XII[e] siecle, donna à l'abbaye de Montebourg une acre de terre, sise à Grenteville, don que HENRI II, Roi d'Angleterre, & Duc de Normandie, & Richard, Evêque de Coutances, y confirmerent en 1163, comme il appert de l'indice du vieux cartulaire de ladite abbaye de Montebourg.

RAOUL DE BORAN, (fils de ce GUILLAUME) étoit Seigneur de Grenteville, terre sise à Clitour, relevant aujourd'hui de Varanguebec. Il confirma, l'an 1204, la donation que Roger de Grenteville avoit faite à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, des terres & bois, sis à Clitour, avec une vavassorie située au même lieu, & la dîme de son moulin, en la présence d'Emme, femme de Roger du Hommet & autres: c'est ce qui conste par le chartrier de l'abbaye Saint-Sauveur-le-Vicomte, & les titres du Prieuré de Clitour, assis en la paroisse de Clitour. Guillaume du Hommet,

met, Connétable de Normandie, donna & confirma à ladite Abbaye vingt deniers angevins de rente, qu'il prenoit d'aide sur Robert de Grenteville, son homme, par les mains de RAOUL DE BORAN.

I. HUGUES DE BORAN, Ecuyer, Seigneur de la Borannerie, de Launé, du Coudré, &c. épousa Demoiselle *Madeleine de Villiers*, fille de *Hue*, Châtelain de Villiers-sur-Port, & de *Jacqueline de la Ferriere*. Elle lui apporta en mariage les terres de Saint-Jean & de Cantereine, comme il appert d'un titre du 22 Juin 1263; il en eut:

II. THOMAS DE BORAN, I du nom, Seigneur de Saint Jean, de la Borannerie, de Cantereine, Launé & du Coudré, épousa *Jacqueline de Creully*, fille de *Florent*, Seigneur de Saint-Clair & de Hotot, & de *Marie de Percy*, dont — RICHARD, qui suit, ainsi qu'il est porté par l'inventaire de 1580, & dans une ancienne généalogie.

III. RICHARD DE BORAN, I du nom, Seigneur de la Borannerie, Cantereine, &c. épousa une Demoiselle *de Quierron*, d'un famille sortie d'anciens Chevaliers qui avoient donné leur nom à une terre sise à Neuilly, & en eut:

IV. THOMAS DE BORAN, II. du nom, Seigneur des susdits lieux, marié à Demoiselle *N.... de Briqueville*, fille du Seigneur *de Briqueville*, & de Lame en Bessin, dont: — 1. RICHARD, qui suit; — 2. & GEOFFROY DE BORAN, Capitaine de Cherbourg, tué à la bataille d'Auray, près Vannes en Bretagne, le 29 Septembre 1364.

V. RICHARD DE BORAN, II. du nom, appellé aussi DE BOURRAN dans plusieurs contrats, dont le premier est de l'an 1334, & le dernier de 1357, par lesquels on voit qu'il avoit acquis plusieurs rentes à Neuilly-l'Evêque, & qu'il avoit baillé à fief plusieurs héritages, tant dans cette paroisse qu'à Isigny, à charge de lui faire des rentes avec foi & hommage. Il est qualifié dans une enquête, noble de nom & d'armes, & sorti de Lanne & de Quierron, tous de grande lignée, ce qui fait assez connoître qu'il étoit d'ancienne noblesse. Il avoit épousé *Renée de Creully*, fille du Seigneur de *Saint-Clair*, de laquelle il eut: — 1. JEAN; — 2. THOMAS, qui suit; — 3. RAULETTE, femme de *Vincent Suhard*, dit *de Caumont*, Seigneur de Bernesq, Crouay, Amferville & Blay; — 4. & GUILLEMETTE DE BORAN, mariée à *Guillaume Sonde*, Ecuyer, Sieur dudit lieu à Carentan.

VI. THOMAS DE BORAN, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Saint-Jean, de la Borannerie, Cantereine, &c. partagea avec JEAN DE BORAN, son frere aîné, la succession de leur pere. Il rendit aveu, en 1372, du fief du Belley, sis en la paroisse de Neuilly & d'Isigny; donna à l'église de Neuilly six boisseaux d'orge, pour faire son obit à pareil jour de son décès, qui arriva le 20 Juin 1419. Il avoit épousé *Madeleine de la Luzerne*, fille du Seigneur *de la Luzerne*, dont pour enfans: — 1. ROBERT, qui suit; — 2. NICOLAS, mort sans postérité, en 1448; — 3. ROGER, Ecuyer, Seigneur de Cantereine, du Belley, &c. Il avoit épousé Demoiselle *Catherine Vauchis*. Il mourut en 1448, laissant sa femme veuve sans enfans; — 4. & MARIE DE BORAN, aînée de ses deux derniers

freres, femme de *Philippe de la Mare*, Seigneur de la Mare & de Cavigny.

VII. ROBERT DE BORAN, Ecuyer, Seigneur de Saint-Jean, de la Borannerie, &c. fut avec ROGER, son frere, du nombre des Gentilshommes de la sergenterie d'Isigny, que l'on cotisa pour les frais du voyage de Robin Portefais, Ecuyer, qui avoit été choisi par les nobles de la vicomté de Bayeux, en 1440, pour aller à l'assemblée des états de Normandie, convoqués à Caen, avec les autres Gentilshommes. Le dernier acte que l'on voit de lui, est du 17 Novembre 1463. Il se doit célébrer en l'église de Neuilly, par chacun an, une messe de *requiem*, le 2 Mai, pour lui & *Raulette de Reviers*, sa femme, fille de *Guillaume de Reviers*, Seigneur du Manoir, Courcy, le Mesnil, Vienne, près Bayeux, & de *Guillemette de Missy*. De leur mariage sortirent : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. THOMAS, Sieur de la Chaussée, vivant en 1460 ; — 3. GUILLEMETTE, femme en 1438 de *Jean Piavant*, Ecuyer ; — 4. & COLETTE, épouse de *Jean Grafard*, Ecuyer, vivant en 1466.

VIII. JEAN DE BORAN, Seigneur de Saint-Jean, & de Castilly, du chef de sa femme, donna des rentes, en 1450, aux curé & prêtres de Neuilly, pour être participans à leurs messes, prieres & oraisons, & y fonda un obit qu'ils célebrent le 2 Mai pour ROBERT DE BORAN, son pere, & pour sa mere. Ils reconnurent en même-tems un obit qu'ils sont obligés de faire pour ROBERT, son pere, & un autre pour THOMAS DE BORAN, son ayeul. Il vivoit encore en 1497, & avoit épousé, par contrat reconnu le 23 Février 1447, *Mariette de Bretteville*, fille de *Henri*, Seigneur de Bretteville-sur-Bordel, Chevalier de l'ordre du Porc-épic, & de *Linette*, Dame *de Surville* & de Castilly. Le pere de la Demoiselle *de Bretteville* étoit absent lors de ce mariage, à cause des Anglois qui occupoient la Normandie, dont il ne voulut pas tenir le parti ; mais à son retour il l'approuva, & donna pour dot à sa fille la terre & Seigneurie de Castilly, par acte du 29 Novembre 1475, passé devant les tabellions de Cheux. Elle vivoit encore en 1484, & eut pour enfans : — 1. THOMAS, Curé de Bretteville-sur-Bordel, mort en 1466 ; — 2. ROGER, Prêtre, Curé de Bretteville après son frere, Seigneur de Castilly-le-Roi, qui partagea avec ses freres la succession de leur pere, en 1497, & mourut en 1502 ; — 3. GEOFFROY, qui suit ; — 4. GUILLAUME, Seigneur de la Chaussée, mort en 1501, laissant de sa femme *Guillemette Suhard*, fille de *Roger*, Seigneur de la Conseillere, Colombieres & Saint-Jores, & de *Mariette Blondel* ; pour fille unique, ISABEAU DE BORAN, mariée en 1515, à *François de Guerville*, Seigneur de Colombiers, vivans en 1535 ; — 5. THOMAS, Seigneur de la Borannerie, Prêtre, vivant en 1521 ; — 6. CATHERINE, mariée en 1476, à *Anselme du Chatel*, Seigneur de la Mare & de Courcy, vivant en 1533 ; — 7. MARGUERITE, femme de *Eustache Lochard*, Ecuyer, vivant en 1481 ; étant veuve, elle fonda un obit pour lui dans l'église de Trevieres, & mourut peu de tems après avoir fait son testament, le 4 Avril 1497 ; — 8. & RAULETTE, mariée, 1°. à

Mathieu le Vasseur, Ecuyer; & 2°. par traité reconnu en 1501, à *Zanon du Chatel*, Seigneur du Quesnay & de Chouain. Elle mourut en 1521.

IX. GEOFFROY DE BORAN, Ecuyer, Seigneur de Castilly, & de Saint-Jean, commença de servir dès sa jeunesse sous LOUIS XI; se trouva aux sieges de Coutances & de Gavrey en Normandie; des châteaux de la Guerche & d'Ancenis en Bretagne; de Béthune, Hesdin & Boulogne en Picardie; fut choisi avec le sieur de Lison, pour aller avec un détachement, en une course qui fut faite devant le château de Montfort, & aida avec lui à mener quatre ou cinq cens francs archers en garnison en la ville d'Ardres, en 1477. L'année suivante, le 4 Mars, il se trouva au siege d'Arras, qui se rendit à LOUIS XI, qui y étoit en personne, & à deux courses faites devant la ville de Douai. Il servit ensuite sur mer dans l'armée navale contre les Anglois, prit à l'abordage la grande nef, nommée la Suprême, dans le port de Gantonne, & de-là il alla en Bretagne où il brûla soixante ou quatre-vingt barques. Le Roi CHARLES VIII, le fit, en 1487, Gentilhomme de sa Vénerie, & son Lieutenant des toiles d'icelle. Il fit encore plusieurs campagnes sous LOUIS XII, qui lui donna, en 1501, les biens meubles & immeubles d'un nommé Jean de Chanviere, échus par droit d'Aubaine. Ce Prince lui permit, en 1505, de faire exercer son office de Verdier, par telle personne suffisante que bon lui sembleroit; lui accorda une sauve-garde au commencement de 1507, & ordonna à tous justiciers de Normandie, & d'ailleurs, de tenir en surséance les causes & affaires du sieur *de Castilly*, comme étant avec lui au voyage de delà les Monts, pour la conquête du Milanez. Quoiqu'exempt du ban & arriere-ban, par lettres données à Blois, en 1507, il se présenta devant *Jean*, sire *d'Estouteville*, Capitaine des nobles de Normandie, en 1512, & à cause de son âge, il eut congé pour se retirer dans sa maison, où il mourut au commencement de 1522. Il avoit épousé 1°. *Anne de Magneville*, fille du Seigneur de Gefosse & de la Bigne, & 2°. *Laurence le Breton*, veuve de *Thomas de Lanquetot*, Seigneur de la Riviere & de Lison, & fille de *Guillaume le Breton de la Bretonniere*. Elle mourut peu de jours avant son mari. Du premier lit il eut: — 1. MARGUERITE DE BORAN, femme de *Charles de Marguerie*, Ecuyer, Seigneur de Colleville, décédé en 1525, second fils de *Gilles de Marguerie*, Seigneur d'Estreham, &c. & de *Catherine de la Dangie*. Du second lit vinrent: — 2. RICHARD, qui suit; — 3. & 4. LOUIS & JEAN, qui laisserent des enfans.

X. RICHARD DE BORAN, Seigneur de Castilly, n'avoit que 9 à 10 ans quand son pere mourut; & fut mis sous la garde-noble & tutelle de *Thomas du Chatel*, Seigneur de la Marc, & de *Roger de Cussy*, Seigneur de l'If. Il épousa, en 1529, *Catherine Piquod*, fille aînée de *Guillaume*, Seigneur de Russy, Hupain, Colleville, & de *Blanche de Marguerie-d'Estreham*. Il fit foi & hommage de son fief de Castilly au Roi, en 1532, & en rendit aveu. Le mardi au matin dernier jour d'Août 1568, une heure après le soleil levé, grand nombre de personnes tant de cheval que de pied, le vinrent attaquer derriere sa maison de Castilly, du côté des prés. Ils lui donnerent un grand coup d'épée sur le haut de la tête, lui abattirent

le menton d'un autre coup, lui en porterent deux autres au-dessus, un au travers des poumons, & un autre coup au travers des intestins, dont il tomba mort. Ils emporterent tous ses meubles, rompirent & briserent les coffres & buffets, pillerent l'or & l'argent, même les cédules & obligations des défunts; & de tous ces meubles & effets ils chargerent cinq ou six chevaux qu'ils prirent aussi aux écuries du château. Sa veuve mourut fort âgée, en 1595. Leurs enfans furent : — 1. JULIEN, qui, étant presque toujours infirme & malade, céda, en 1560, son droit d'aînesse, à GUILLAUME, son frere; — 2. GUILLAUME, Seigneur de Castilly, dont il rendit aveu en 1568. En équipage d'homme d'armes dans la compagnie de Pierre de Harcourt, Marquis de Beuvron, il se mit en route en 1587, avec Jean d'Escajeul, Seigneur de la Bretonniere, Lieutenant de ladite compagnie d'ordonnance, pour l'aller joindre à Saint-Florentin. Il mourut le 14 Février 1619, & fut inhumé dans le chœur de Castilly; — 3. GEOFFROY, qui suit; — 4. MARIE, femme 1°. de *Michel Theroulde*, Ecuyer, grand-Maître des eaux & forets du pays d'Auge; & 2°. de *François le Fillastre*, Ecuyer, Sieur de Rampen; elle vivoit en 1600; — 5. GUILLEMETTE DE BORAN, morte en 1581, femme de *Guillaume d'Amours*, Chevalier, Seigneur de Lison.

XI. GEOFFROY DE BORAN, Seigneur de Castilly, des Rivieres & de Mosle, étoit en bas-âge, avec sa sœur GUILLEMETTE, lors de la mort de leur pere, en 1568. GUILLAUME, leur frere, & *Catherine Piquod*, leur mere, furent nommés par leurs parens pour avoir la garde de de leurs corps & de leurs biens. Il ne fut déclaré majeur qu'en 1579, & présenta requête, en 1586, au Parlement de Normandie, contre Thomas Potier, Sieur de Prestreville, prisonnier en la conciergerie de Rouen, & contre ses complices, pour avoir inhumainement tué RICHARD, son pere, pillé & volé ses effets, pour qu'il plût à la Cour retenir la connoissance du procès, ne pouvant espérer aucune justice à Bayeux ni ailleurs, attendu la parenté dudit Potier avec les principaux officiers de ce siége, &c. Cette requête fut répondue, & la Cour ordonna qu'il fut passé outre audit procès. Les guerres civiles, & les troubles de la province de Normandie occasionnerent encore un accident au château de Castilly, les 18 & 19 Janvier 1590, après la mort de HENRI III. La ligue étant passée au plus fort, un nommé Bertot, Capitaine, s'en alla loger un soir au château de Castilly, avec une compagnie de soldats, dont il se disoit Lieutenant, il outragea la Dame de Castilly, Douairiere, âgée pour lors de 80 ans, voulut forcer quelques filles, battit les serviteurs & servantes, prit, tant lui que ses soldats, tout l'or & l'argent, rompit & brisa les portes, bahuts & coffres, emporta toutes les hardes, & emmena cinq chevaux chargés de meubles du château. Ladite Dame de Castilly & ses enfans présenterent une requête à M. de la Verune, Gouverneur de Caen, pour qu'il lui plût faire commandement audit Capitaine Bertot & à ses soldats, de rendre tout ce qu'il avoit pris, ce qui fut exécuté. Le Seigneur de Castilly servit sous le Seigneur de Canisy, qui lui donna en 1590, étant devant Avranches, un passeport pour aller & revenir en sûreté avec

ses équipages. Il acquit, en 1607, le fief, terre & seigneurie de Mosle, de Guillaume Theroulde, qui l'avoit achetée de Guillaume de Marguerie, Seigneur de Saint-Côme; & mourut le 26 Avril 1610. Il avoit épousé, le 22 Mars 1556, *Jeanne de Hericy*, fille de *Pierre*, Seigneur & Patron d'Estreham, Marcelet, & de *Jeanne le Valois*, Dame de Vierville en Cotentin. Cette Dame fut élue tutrice de ses enfans, & maintenue par arrêt du Conseil, en 1611, en cette qualité, contre les poursuites du sieur Eudes, Gouverneur de Bayeux, qui en avoit surpris la garde-noble. Elle fonda un obit dans l'église de Castilly, pour elle & son mari, & mourut peu après 1636. Leurs enfans furent: — 1. PIERRE, Seigneur de Castilly, qui épousa, en 1632, *Elisabeth le Cordier*, & mourut la même année, sans postérité; — 2. GILLES, qui suit; — 3. JULIEN DE BORAN, Seigneur de Semilly & de Mosle, qui forma une branche fondue dans la Dame d'*Aumonville Sainte-Mere-Eglise*. Lui, PHILIPPE & FRANÇOIS DE BORAN, ses cousins, furent maintenus dans leur noblesse par Montfaouq, en 1666; — 4. GILLETTE, aînée de tous ses freres, mariée 1°. à *Julien de la Mare*, Ecuyer, Sieur de Surville; & 2°. en 1621, à *Robert de la Menardiere*, Seigneur & Patron de Giberville & de Formigny, dont elle resta veuve en 1655; — 5. JEANNE DE BORAN, aînée de GILLES, mariée en 1631, à *Jean de Foullogne*, Seigneur & Patron de Castillon & de Bretteville.

XII. GILLES DE BORAN, Seigneur de Castilly, Mosle, & la Borannerie, batisé à Castilly le 2 Mai 1602, fit des lots en 1610 avec ses freres, & eut pour sa part les fiefs & seigneurie de Mosle, avec des terres à Neuilly. Après la mort de son frere aîné, il eut la seigneurie de Castilly en 1632, acquit, en 1635, celle de la Borannerie, & terres en dépendantes, de *Julienne Blondel*, veuve de JEAN DE BORAN, Ecuyer, & des Demoiselles leurs filles héritieres. Il servoit en Lorraine ès années 1635 & 1636, dans les troupes de la noblesse de Normandie, fit encore, étant marié, plusieurs campagnes en Flandre & en Allemagne, sous les Maréchaux de la Fare, de Châtillon & de Guebriant, & mourut en 1662. Il avoit épousé, par traité du 27 Mai 1636, *Marie de la Dangie*, fille de *François de la Dangie*, Chevalier, Seigneur & Patron d'Agy, de Noron, Hermanville & Ragny, & de *Rachel de Vassy*; celle-ci fille de Louis de Vassy, Seigneur de la Forest-Auvray, Beny, Bressey, &c. Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui étoit fils de Gabriel de Vassy, Chevalier de l'ordre du Roi, & de Marguerite de Harcourt. Ladite *Marie de la Dangie* étant morte en 1676, fut enterrée dans le chœur de l'église des Cordeliers de Bayeux. De son mariage sortirent: — 1. PHILIPPE, qui suit; — 2. FRANÇOIS, Seigneur de Ragny, Diacre, Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris, Conseiller-Clerc au Parlement de Rouen, Chanoine de Saint-Germain à Lisieux, & Chanoine de Saint-Martin à Bayeux en 1699, mort en 1703, âgé de 58 ans & quelques mois; — 3. JEANNE-GILLETTE DE BORAN, aînée du précédent, mariée 1°. en 1657, à *Jean de Mathan*, Seigneur & Patron de Semilly, la Meauffe, Villiers, & le Mesnil-Sigard; & 2°. en 1681, à *Antoine d'Auray*, Baron de Saint-Prix, mort d'un coup de fusil à Semilly.

XIII. PHILIPPE DE BORAN, Marquis de Castilly, Seigneur & Patron dudit lieu, de Mestry, Saint-Pierre-de-la-Folie, Agy, Ragny, Hermanville, Noron, du Bois, l'Isle, Vallun, la Bretonniere, Rupalley, &c. né & batisé à Agy, le 8 Octobre 1642, fut sous la garde-noble de sa mere, en 1662, & émancipé d'âge. Lui, FRANÇOIS, son frere, Seigneur de Ragny, & JULIEN, son oncle, Seigneur de Semilly, produisirent devant Guy Chamillart, Intendant de Caen, leurs titres, par lesquels ils prouverent être nobles par Charte des francs-fiefs, dont leur fut délivré un certificat le 22 Janvier 1668. LOUIS XIV le fit Gentilhomme ordinaire de sa chambre en 1671, & érigea en sa faveur, en 1683, la terre de Castilly en Marquisat, auquel sont unis plusieurs seigneuries & patronages, & d'où dépendent plusieurs fiefs-nobles : les lettres cependant n'ont point été homologuées au parlement. Sa Majesté lui donna la commission de Capitaine-Colonel Garde-côte de Grand camp en Basse-Normandie. Il fit plusieurs campagnes, tant en Flandre qu'en Allemagne, dans les armées commandées par Sa Majesté en personne, par le Prince de Condé, par les Maréchaux de Turenne & de Créquy; & mourut à Paris le 7 Août 1702. Il avoit épousé, par contrat du 23 Février 1675, Demoiselle *Marie Angrand*, fille de *Jean Angrand*, Conseiller en la Cour des Aides de Paris, & de *Marie Aubery*. Etant veuve, elle fut établie tutrice, eut la garde-noble de ses enfans, mourut en 1732, & fut inhumée dans l'église de Saint-Patrice de Bayeux. De leur mariage ils ont eu douze enfans, dont quelques-uns morts en bas-âge. Ceux qui ont vécu plus long-tems, sont : — 1. FRANÇOIS-PHILIPPE DE BORAN, Chevalier, Marquis de Castilly, Capitaine-Colonel Garde-côte de Grandcamp, & Mousquetaire du Roi, mort à Paris, en 1707; — 2. PIERRE-AUGUSTIN, qui suit : — 3. GEOFFROY, Chevalier de Castilly; — 4. MARIE-ANNE, Religieuse & Supérieure des Filles du Saint-Sacrement à Paris; — 5. MARIE-LOUISE, morte Religieuse à la Charité de Bayeux, le 10 Octobre 1748; — 6. & 7. deux filles, Religieuses à Cordillon; — 8. une autre, Religieuse à la Visitation de Caen; — 9. & MARIE-GENEVIEVE DE BORAN, mariée, en 1713, à *Raphael de Faoucq-de-Rochefort*, Marquis de Jucoville.

XIV. PIERRE-AUGUSTIN DE BORAN, Chevalier, Seigneur, Marquis de Castilly, Mestry, Saint-Pierre-de-la-Folie, Saint André-de-Bayeux, Seigneur des fiefs de l'Isle, la Bretonniere, la Boudelaye, Rupalley & du Bois, batisé à Castilly, le 7 Mai 169..; fut relevé de garde-noble, le 3 Février 1715, accompagna M. de Croissy, Ambassadeur en Suede, & mourut à Bayeux, le 8 Janvier 1746, âgé de 50 ans, en l'hôtel qu'il avoit fait bâtir quelques années auparavant. Il avoit épousé en 1716, Demoiselle *Thérese-Elisabeth Senot de la Paintrerie*, fille & héritiere de *François-Tanneguy Senot*, Seigneur & Patron de Marsalines, la Paintrerie, Montmirel, Grand-Prévôt-Général de Normandie, & d'*Anne Clément*, Dame de Bourgeauville. Elle est morte en son château de Castilly, le 28 Janvier 1765, âgée de 78 ans. De ce mariage ils ont eu plusieurs enfans, dont deux ont survécu, savoir : — 1. CLAUDE-JEAN-PIERRE DE BORAN, Chevalier, Marquis de Castilly, qui, n'étant âgé que de 20 ans, fut attaqué de la petite-vérole,

en son château de Castilly, dont il mourut le 6 Septembre 1750, dans le tems que l'on faisoit les préparatifs de son mariage avec sa cousine germaine, Mademoiselle de *Rochefort-Jucoville*; laquelle fut depuis mariée à M. L'Anglois de la Fortelle, Conseiller au Parlement de Paris; — 2. & MARIE-THÉRESE DE BORAN, qui suit :

XV. MARIE-THÉRESE DE BORAN, Dame de Castilly, &c. héritiere de la riche succession de son frere, a épousé, par contrat passé devant les Notaires de Bayeux, le 20 Février 1734, *Marie-Charles-Antoine de Faudoas*, Marquis de Faudoas-Canisy, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-de-Roi en Basse-Normandie, Gouverneur des ville & château d'Avranches, fils de *Jacques-Antoine Pierre de Faudoas*, Chevalier, Comte de Sérillac, Capitaine de Cavalerie, & de *Marie Hervée de Carbonnel-de-Canisy*, sa seconde femme. Elle a porté à son mari toutes les terres de sa Maison, & est morte au mois d'Octobre 1772, laissant postérité. Voyez FAUDOAS, *Tome VI de ce Dictionnaire.*

La famille de BORAN portoit pour armes : *d'argent, au lion rempant de sable, armé & lampassé d'or, & accompagné de trois têtes de maure de sable, bandées d'argent, 2 en chef, & 1 en pointe.* Généalogie dressée d'après un mémoire fourni par M. l'Abbé Beziers, Chanoine du Saint-Sépulcre de Caen.

BORDES (DE) en Bresse. Les titres produits devant le Juge d'armes de France, par M. de BORDES DU CHASTELLET, pour justifier sa noblesse d'extraction, remontent à

I. PIERRE BORDES, qualifié Secrétaire du Duc de Savoie, dans un acte du 15 Mars 1520. Il eut de sa femme, dont on ignore le nom : 1. PERCEVAL, qui suit; — 2. ALEXANDRE, aussi qualifié Secrétaire du Duc de Savoie, lorsqu'il testa, le 12 Avril 1521, fit son héritier universel, celui ou celle dont *Guillaume du Gour*, sa femme, étoit enceinte, en lui substituant PERCEVAL, son frere; — 3. & CLAUDE PERCEVAL, lequel étoit Prêtre & Chanoine de Cerdon suivant un acte de 1569

II. PERCEVAL BORDES, avoit épousé, dès le 4 Juin 1518, *Philiberte Charnet*, fille d'*Amblard*, habitant de Cerdon. Il nomma par acte du 25 Novembre 1541, en qualité de Patron Présentateur, & le plus ancien de la noble famille des BORDES, à la chapelle de Saint-Antoine, fondée par ses prédécesseurs en l'église collégiale de Saint-Batiste de Cerdon, & fit son testament le 5 Juin 1557, dans lequel il se qualifie Ecuyer d'écurie pour le Roi à Cerdon. De sa femme, dont le nom est inconnu, il eut deux filles : — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. & ETIENNETTE BORDES, mariée, par contrat du 30 Septembre 1538, avec *Pierre Vermeil*, du lieu de Cerdon.

III. CLAUDE BORDES étoit mariée lors du testament de son pere, avec CLAUDE BORDES, dit *Grosjean*, qu'il institua son héritier universel, lequel est qualifié Ecuyer d'écurie pour le Roi à Cerdon, dans un acte du 26 Juin 1565. Il vivoit encore lors du testament de son second fils, & avoit :

testé, le 2 Mars 1584. Ses enfans furent : — 1. GEORGES, qui fut pere d'ANDRÉ DE BORDES, Ecuyer, Seigneur de Chardenost, lequel, de son mariage avec *Innocente de la Rossiere*, eut un fils nommé CLAUDE DE BORDES, Ecuyer, Seigneur de Chardenost; — 2. CLAUDE, qui suit; — 3. JEAN, Seigneur du Chastellet, mort avant le 26 Février 1700; — 4. AMAND, habitant de Castres, pere de deux filles, à chacune desquelles leur aïeule maternelle donna, par son testament, quatre cens cinquante écus pour se marier; — 5. ANTONIE, alliée à *Antoine Vermeil*, pere d'*Abraham de Vermeil*, Ecuyer; — 6. JACQUELINE, mariée avec *Abraham Cristin*, du lieu d'Orgellet; — 7. BENOITE, femme de *Claude Bellet*, habitant, du Pont-Dain en Bresse, dont entr'autres enfans une fille nommée *Etiennette Bellet*, mariée par contrat du 15 Mars 1592, à *Claude de Malivert*, Seigneur de Vaugrigneuse; — ETIENNETTE, femme d'*André Rubal*, du lieu de Montréal; — 9. & PHILIBERTE DE BORDES, alliée avec *Jean Brun*, habitant de Cerdon.

IV. CLAUDE DE BORDES, qualifié Seigneur du Chastellet en Bresse, dans un acte du 14 Juillet 1598, fit & prêta le serment de fidélité qu'il devoit au Roi, entre les mains d'Edme de Malain, Baron de Lux, Chevalier des ordres du Roi, & Lieutenant-Général pour Sa Majesté en Bourgogne, Bresse, Bugey, &c. ainsi qu'il paroît par un certificat qu'il lui donna le 9 Août 1601. Il reçut quittance les 28 Mai 1602, & 30 Septembre 1604, des Commis à la recette des deniers que l'on avoit ordonné de lever pour les sommes auxquelles il avoit été taxé pour sa part des frais de leurs députations; fit son testament dès le 29 Octobre 1609, par lequel il voulut être enseveli au tombeau de ses prédécesseurs à Cerdon; fit différens legs à ses enfans, & mourut avant le 29 Août 1627. Il avoit épousé, par contrat du 27 Avril 1586, *Jeanne Grenaud*, qui lui apporta en dot mille écus d'or, fille de *Bertrand Grenaud*, de la ville de Nantua, & de *Jeanne Passeract*, dont il eut; — 1. JEAN-CLAUDE, qui suit; — 2. ANDRÉ, Ecuyer, Capitaine au régiment de la Valette, au service des Vénitiens; — 3. PHILIPPE, Ecuyer, mort au siege de Montpellier; — 4. MARIE, alliée avec *Claude du Breul*, Seigneur de Balmey, Chevalier de l'ordre de Saint-Maurice de Savoie, fils d'*Antoine*, Chevalier, Baron de la Bastie, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Duc de Savoie, premier Maître-d'hôtel de ce Prince, Conseiller en son Conseil d'Etat, & Commissaire-Général des guerres; & de *Claire de Grimaldi*; — 5. ANTOINETTE, mariée par contrat du 12 Octobre 1628, avec *Claude-Urbain du Cloz*, Seigneur de Haulteville en Faulcigny, pays de Savoie; — 6. & 7. ISABEAU & JEANNE; — 8. ESTHER, morte lors du mariage de sa sœur, nommée; — 9. PÉRONNE, qui épousa par contrat du 29 Août 1627, *Michel Bertrier*, Ecuyer, Seigneur de la Motte en Savoie, & de Cernex, fils de *Benoît*, Seigneur & Baron du Villars, & de la Motte, & d'*Alexandrine de Mandole*; — 10. & 11. PERNETTE & CLAUDINE, celle-ci alliée avant le 15 Juin 1632, à *Philippe du Crestz*, Seigneur de Clarmont en Savoie.

V. JEAN-CLAUDE DE BORDES, Ecuyer, Seigneur du Chastellet & de la Balme-sur-Cerdon, Gentilhomme ordinaire d'Henri de Bourbon, Prince de

de Condé, par lettres du 2 Décembre 1633, testa le 22 Juin 1656, en présence de Jean-Louis de Grénaud, Seigneur de Nerciac, voulut être enterré dans l'église de Cerdon, au tombeau de ses ancêtres, & mourut avant le 12 Juillet suivant. Il eut de son mariage, qui avoit été accordé par contrat du 22 Juin 1633, avec *Claudine de Miette*, fille de *Pierre*, Ecuyer, Lieutenant au château de Dijon, & de *Renée du Fraisne*, six enfans : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. PIERRE, Ecuyer, Seigneur de Nerciac, lequel, suivant un acte du 9 Septembre 1674, servit dans l'arrierre ban de la noblesse du Bugey; — 3. BÉRARD, Ecuyer, Sieur de la Tour, & depuis Seigneur du Chastellet, Gouverneur pour le Roi du fort de l'Ecluze, & mort le 6 Juin 1679, avoit épousé *Véronique de Moyria*, fille de *Jean-Pierre*, Baron de Chastillon-de-Corneille, Maréchal de bataille des armées du Roi, & de *Christine du Péloux*. Elle fut chargée, par sentence rendue au Bailliage de Bresse le 23 Août 1679, de la tutelle de ses deux enfans; savoir, CLAUDE-FRANÇOIS DE BORDES-DU-CHASTELLET, né le 2 Mars 1678, Religieux & Sacristain de l'Abbaye Royale de Chassagne, mort en 1757; & MARIE-FRANÇOISE, née le 31 Septembre 1673; — 4. & 5. FRANÇOISE, & EMMANUELLE, Religieuses au Couvent des Dames Chanoinesses de Saint-Augustin, établi à Nantaux; — 6. & ANNE-MARIE DE BORDES, à qui son pere légua, par son testament, la somme de quinze mille livres, payable lors de son mariage.

VI. FRANÇOIS DE BORDES, Ecuyer, Seigneur de la Couz, de Montfalcon & du Chastellet, batisé le 18 Mai 1636, fut maintenu dans sa noblesse, ainsi que ses deux freres, par ordonnance de M. Bouchu, Intendant de Bourgogne, rendue le 15 Octobre 1667. Il épousa par contrat du 30 Septembre 1681, *Marie-Hiacinthe de Villette*, fille de *Jean-Claude*, Ecuyer, Seigneur de la Couz, & de *Jeanne de Boléas*, testa le 3 Janvier 1695; voulut être enterré dans la chapelle fondée en l'église d'Izenare, & mourut le 5 du même mois. Sa veuve, qui fut maintenue en la qualité de veuve d'Ecuyer, par ordonnance de M. Ferrand, Intendant de Bourgogne & de Bresse, du 27 Mars 1700, rendit hommage au Roi en sa Chambre des Comptes de Bourgogne, de la terre & seigneurie du Chastellet, le 13 Août 1725; fit son testament le 7 Janvier 1732, par lequel elle choisit sa sépulture au tombeau de ses auteurs, en l'église de la Couz; mourut le 20 Octobre 1734, âgée de 75 ans, & fut enterrée en l'église de Saint-Etienne du Bois en Bresse. De ce mariage sont issus : — 1. JOSEPH-FRANÇOIS, qui suit; — 2. JEAN-LOUIS, Prêtre, Grand-Prieur du noble chapitre de Saint-Pierre de Nantua; — 3. MARIE-LOUISE, femme, par contrat du 21 Novembre 1720, de *Claude de Bouvant*, Comte de Châtillon-de-Michaille, fille de *Jean Aimé*, Baron de Saint-Julien, Seigneur du Jonchex, & de *Françoise Pacot*; — 4. & 5. FRANÇOISE & MARIE-ANNE DE BORDES.

VII. JOSEPH-FRANÇOISE DE BORDES, Ecuyer, Seigneur du Chastellet, de la Couz & de Montfalcon, Baron de Lormey, Capitaine au régiment de Vivarais; fut marié deux fois, 1°. par contrat du 26 Septembre 1727, avec *Françoise-Barbe Simonet*, fille de *Georges*, Ecuyer, Maître des Requêtes de S. A. R. M. le Duc d'Orléans, Régent du royaume, Prési-

dent aux traites foraines de Bresse & du Bugey, & d'*Elisabeth de Grénod;* & 2°. par contrat du 23 Août 1731, avec *Jeanne-Marie de Becerel.* Il avoit fait son testament dès le 27 Septembre de l'année précédente, par lequel il voulut être inhumé au tombeau de ses prédécesseurs en l'église de Saint-Etienne du Bois, au cas qu'il décéda en son château du Chastellet, & mourut à Lyon le 16 Septembre 1733, âgé d'environ 48 ans, laissant de son mariage: — 1. LOUIS-MARIE; — 2. JOSEPH-GABRIEL, qui suit; — 3. & MARIE-LOUISE DE BORDES, batisée le 22 Août 1728.

VIII. JOSEPH-GABRIEL DE BORDES, Seigneur du Chastellet, de la Couz, de Montfalcon & de Chalay, Baron de Lormey, né le 1er. Août 1730, obtint une Lieutenance dans le régiment de Languedoc, infanterie le 19 Mars 1747. Il a épousé, par contrat du 15 Février 1751, *Anne-Françoise de Montdor*, veuve de Jacques de Verdonnet, demeurant à Lyon, fille de *Benoît de Montdor*, Seigneur de Saint-Laurent-de-Vaux & d'Hoirieux, & de *Catherine de Garnier.* De cette alliance il a — 1. JEAN-PIERRE-LOUIS, né le 20 Mars 1752; — 2. CHARLES-JOSEPH, né le 17 Février 1753; — 3. JEAN-BATISTE, né le 1er. Avril 1754; — 4. GASPARD-ANTOINE, né le 1er Mai 1755; — 5. & LOUIS-FRANÇOIS DE BORDES, né le 19 Août 1756, tous Ecuyers.

Les armes : *d'or, à un cheval naissant de gueules, coupé de sinople, à une molette à huit pointes d'or.* Voyez l'*Armorial de France*, registre V. partie I.

BOUCARD, en Normandie, généralité de Caen. Famille dont étoit JEAN BOUCARD DE LA VAUCELLE, Aumônier, Confesseur du Roi LOUIS XI, Archidiacre, puis Evêque d'Avranches en 1453, & Abbé Commendataire du Bec en 1476, Prélat célebre en son tems, mort le 28 Novembre 1484, à Saint-Lo en Basse Normandie, sa patrie, & transporté à Avranches, où il est enterré dans le chœur de la Cathédrale.

PIERRE BOUCARD, Seigneur du Mesnil-Amé, & RICHARD BOUCARD, Seigneur de la Vaucelle, justifierent de leur ancienne noblesse devant Raimond de Montfaoug, Commissaire député par le Roi LOUIS XI, pour la recherche des nobles de Normandie.

On trouve encore FRANÇOIS BOUCARD, Seigneur du Mesnil-Amé, ETIENNE BOUCARD & JACQUES, son fils, Seigneur de Saint-Lo, élection de Carentan, qui firent également leur preuve de noblesse le 6 Décembre 1598, devant M. de Rossy, Commissaire départi pour la Normandie, & enfin HENRI BOUCARD, Seigneur du Mesnil-Amé, en fit autant en 1666, devant M. de Chamillart, qui lui donna un certificat comme issu d'ancienne noblesse.

GUYON BOUCARD, Seigneur du Mesnil-Amé, fut marié avant 1500, avec *Françoise de Pouillé,* dont JACQUELINE BOUCARD, mariée avant le 25 Octobre 1527, à *Richard de Briqueville-Bretteville.*

Les armes : *de sinople, à trois têtes de bouc d'or, arrachées, 2 & 1.*

BOUCHER, au Maine : famille qui s'est toujours soutenue avec honneur, & s'est alliée aux plus nobles & aux plus anciennes maisons du royaume.

JACQUES BOUCHER, Ecuyer, s'établit en la province du Maine vers l'an 1672, & épousa *Genevieve de Chanlatte*, dont il eut : — 1. NICOLAS-JACQUES, qui suit; — 2. GENEVIEVE, mariée à *Vincent le Maire*, Chevalier, Seigneur de Courtemanche; — 3. & une fille, Religieuse à l'Abbaye du Pré, au Mans.

NICOLAS-JACQUES BOUCHER, Ecuyer, épousa *Anne-Louise Langlois*, de laquelle sont issus : — 1. JEAN-BATISTE-JACQUES, qui suit; — 2. N..... BOUCHER, mariée à *N..... de Vahaist-des-Bois*, Gentilhomme du Maine; — 3. GENEVIEVE, mariée à *N..... de Maridor*, Chevalier, d'une des meilleures maisons de la province; — 4. & N..... BOUCHER, femme de *N..... Dernusson de la Borde*, Ecuyer.

JEAN-BATISTE-JACQUES BOUCHER, Ecuyer, Trésorier-Général des Colonies Françoises de l'Amérique, avoit épousé, en 1736, *Marguerite-Henriette de la Roche*, fille de *Pierre de la Roche*, Ecuyer, d'une famille noble du Lyonnois, & de *Marguerite le Bel*. Elle s'est remariée, le 1er. Décembre 1761, à *Philibert*, Marquis de Foucault, Baron d'Aubroche, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine des vaisseaux du Roi, d'une des plus nobles & anciennes maisons du Périgord. Du premier lit elle a : — 1. PIERRE-FRANÇOIS-HENRI BOUCHER, Ecuyer, né le 1er Novembre 1747; — 2. & MARIE-VICTOIRE BOUCHER, mariée le 24 Juin 1757, à *Marie-Louis-François-Honorine*, Vicomte de *Rochechouart-Pontville*, Baron du Bâtiment, ancien Cornette de la premiere compagnie des Mousquetaires, dont postérité.

Cette famille est alliée, par celle de la Roche, aux maisons d'Albon, de Sassenage, de Sainte-Colombe & de Choiseul.

Les armes : *d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'argent, accompagnée en chef de deux roses de gueules, & d'une en pointe.*

* BOURDEILLES, c'est le nom d'une des plus anciennes, & des plus illustres maisons de Guienne, qui le tire d'une ville & château très-considérable, avec titre de premiere baronnie de la province. Cette place est située sur la riviere de Drône, à trois lieues de Périgueux, & à une de la ville & abbaye de Brantôme; le fort servit de retraite aux moines de cette abbaye, quand elle fut brûlée par les troupes de France & d'Angleterre, au XIIe siecle, comme le raconte Geoffroy, Prieur de Vigeois, dans sa chronique. Les siecles suivans, elle éprouva plusieurs fois les fureurs de la guerre, & se distingua toujours par une résistance des plus glorieuses. Les Seigneurs de ce nom ont toujours eu le titre de premier Baron du Périgord. Plusieurs romans François & Espagnols, du XIIe siecle, font mention d'un AYMOND & d'un ANGELIN DE BOURDEILLES, qui tenoient un des premiers rangs à la Cour de CHARLEMAGNE, qui fonda l'abbaye de Brantôme, & la mit sous la protection de la maison de BOURDEILLES. Cela prouve que dès ce tems-là elle faisoit une figure considé-

rable dans le royaume. En effet, il y avoit dès le milieu du XIe fiecle, plufieurs branches de cette maifon, qui, avec la terre de *Bourdeilles*, poffédoient de grands biens.

HÉLIE DE BOURDEILLES, Seigneur en partie de ladite terre, rendit hommage à l'Evêque de Périgueux, le 9 Mars 1044, d'un fief relevant de lui, dans Agonac, dit le *Gallia Chriftiana*, *tom. 2*, *col. 1462*. Et cet acte eft rapporté par M. de Clairambaut, Généalogifte des ordres du Roi.

HÉLIE, II du nom, fils du précédent, Seigneur en partie de Bourdeilles, eut de fa femme nommée *Vierne ;* — 1. EBLES, qui fuit; — 2. AIMERIE; — 3. & VIERNE. Il fit, conjointement avec fon époufe, en 1099, une donation confidérable à l'abbaye de Ligueux, en Périgord, entre les mains de Raymond, Evêque de Périgueux; il en fit encore une autre en 1115, avec EBLES, fon fils aîné, d'une partie de la forêt de Ligueux, dont il étoit Seigneur, pour le falut de fon ame & celle de fa mere, de fes enfans, & notamment de VIERNE fa fille, & *de Vierne*, fa tante. C'eft lui, qui felon le Pere Mabillon, fonda cette abbaye en 1114, avec Itier de Laftour.

EBLES DE BOURDEILLES, devoit être majeur en 1115, au moins affez âgé pour avoir part à l'adminiftration particuliere des biens de fon pere, puifque celui-ci l'affocie d'une maniere fpéciale à la donation qu'il fit cette année à l'abbaye de Ligueux, & qu'il lui donne un rang différent de celui de fon frere & de fa fœur; car cet EBLES DE BOURDEILLES contracte avec fon pere, intervient comme partie principale, tandis que fa mere, AIMÉRIE, fon frere, & VIERNE, fa fœur, n'y font rappellés que pour avoir part aux prieres & aux fuffrages du nouveau monaftere qu'il vient de doter; c'eft tout ce qu'on fait de cet EBLES, qu'on croit avoit été pere d'HÉLIE DE BOURDEILLES, qui fuit:

HÉLIE DE BOURDEILLES, III du nom, paroît avec *Almoïs* où *Almodie*, fon époufe, dans plufieurs donations qu'il fait en 1146, à l'abbaye de Chancellade, & en 1160, avec HÉLIE, IV. du nom, & EBLES, fes fils. Il mourut en 1168; fes enfans furent: — 1. HÉLIE, qui fuit; — 2. GUILLAUME, Chanoine régulier de l'abbaye de Chancelllade; — 3. EBLES; — 4. BOSON; — 5. & BERNARD DE BOURDEILLES.

HÉLIE DE BOURDEILLES, IV du nom, Seigneur de Bourdeilles, & EBLES fon frere, font qualifiés l'un & l'autre Chevaliers, dans une donation qu'ils firent à l'abbaye de Chancellade, ils fe rendirent recommandables autant par leur valeur que par leur piété, au commencement du regne de PHILIPPE AUGUSTE. HÉLIE, IV du nom, époufa *Tharis de Montmaurel*, avec laquelle il donna, vers l'an 1200, à l'abbaye de Chancellade, tous les lods & ventes que cette abbaye lui devoit, à raifon des acquifitions qu'elle avoit faite dans fa feudalité; & il eut de fon mariage: HÉLIE, qui fuit. La terre de Bourdeilles fut alors partagée de façon, qu'HÉLIE V, dit *le Vieux*, fils aîné d'HÉLIE IV, n'en eut que la moitié; l'autre étant poffédée par indivis, par fes autres freres, EBLES, BOSON & BERNARD. Cette divifion fut la fource d'une longue & cruelle guerre.

Les trois cadets refuſerent à l'abbé de Brantôme un hommage qu'il leur demandoit; & après pluſieurs hoſtilités commiſes par EBLES & BOSON, contre l'abbé de Brantôme, les Seigneurs de Maumont, ſes parens & défenſeurs, &enfin contre les Vicomtes de Limoges, les deux freres furent contraints de paſſer dans la Terre-Sainte, & leurs biens furent confiſqués au profit de leurs ennemis, par un arrêt rendu en 1281, pour les indemniſer des pertes qu'ils avoient ſouffertes pendant la guerre; car BOSON DE BOURDEILLES, quoique cadet, avoit été aſſez puiſſant pour combattre pendant huit ans Ademar de Maumont, qui y étoit enfin péri. Le château fort de Châlus avoit été pris & ruiné après un long ſiége, malgré les inſtances & les menaces de la Vicomteſſe de Limoges, qui étoit appuyée des ordres & des troupes du Roi.

HÉLIE, V du nom, dit *le Vieux*, Chevalier, ne parut pas épouſer la querelle de ſes freres. En 1246, il rendit hommage à Pierre, Evêque de Périgueux, d'un fief qu'il avoit dans Agonac. Cet acte fut paſſé ſous ſon ſceau, & il ſe retira à Brantôme, où il vivoit encore en 1249. Il y a apparence qu'il mourut pendant le cours du procès de ſes freres, & peut-être avant le retour de ſon fils aîné, de la Terre-Sainte. Il eut de ſon mariage: — 1. HÉLIE, qui ſuit; — 2. & 3. EBLES & ITIER, connus par le teſtament de leur pere, en 1249, & de leur frere, en 1270.

HÉLIE DE BOURDEILLES, dit *le Jeune*, VI du nom, fit le voyage de la Terre-Sainte avec SAINT-LOUIS, teſta 1°. à Damiette, en 1249, légua des ſommes conſidérables à ſes freres, à ſes parens, à ſes écuyers, & à dix chevaliers. Au retour de cette expédition, trouvant ſes droits envahis par BOSON, ſon oncle, il fit une ligue, en 1259, avec Gui, Vicomte de Limoges, qui lui promit de le ſecourir dans la guerre qu'il ſeroit obligé de ſoutenir en ſa faveur. Il lui céda ſon château & ſes fortereſſes pour faire la guerre à ſon oncle & à ſes fauteurs, & le Vicomte de Limoge s'engagea de les lui remettre après la guerre; le même jour il fit hommage au Comte de Limoge de ſes terres de Creiſſac & de Saint-Julien; il fit un ſecond teſtament, le 14 Décembre 1270, par lequel il élut ſa ſépulture dans l'égliſe de Brantôme, auprès de ſon pere & de ſes ancêtres, fit des legs à toutes les égliſes de la châtellenie de Bourdeilles, & à pluſieurs autres du dioceſe de Périgueux. Dans un acte du 30 Mars 1280, il eſt qualifié Seigneur de la moitié de Bourdeilles, titre qu'il ne prenoit pas durant la conteſtation avec ſes oncles. Il ne vivoit plus en 1285, & ſelon les mémoires de Brantôme, il avoit épouſé *Agnès*, de la maiſon d'*Albret*, qui lui donna les plus belles alliances; il en eut: — 1. AIMERIE, mort peu après le mois d'Août 1245; — 2. HÉLIE, qui ſuit; — 3. EBLES, légataire par le ſecond teſtament de ſon pere, marié le 17 Octobre 1301, avec *Jeanne*, fille de *Raymond Oayt*, donzel, dont il n'eut point d'enfans; — 4. & 5. deux filles qui furent auſſi légataires par le même teſtament.

HÉLIE DE BOURDEILLES, VII du nom, Seigneur en partie de Bourdeilles, rétablit en 1303 la fortereſſe de Bourdeilles, dégradée par les troubles précédens; fonda en 1308, dans l'abbaye de Brantôme, deux

anniverſaires pour lui & pour ſes parens ; & il fut caution avec Hélie de Blanhac, Seigneur de Saint-Front, & autres, pour Bruniſſende de Foix, Comteſſe de Périgord, & veuve de Hélie de Taleyran, Comte de Périgord; laquelle demandoit au Sénéchal de Périgord la tutelle de ſes enfans, ſon mari n'y ayant pas pourvu avant ſa mort. HÉLIE DE BOURDEILLES, prend dans cet acte, la qualité de Damoiſeau. Il étoit mort avant 1324, & laiſſa de ſa femme, dont on ignore le nom, entr'autres enfans, GUI DE BOURDEILLES, qui ſuit.

GUI DE BOURDEILLES, Seigneur en partie de Bourdeilles, comptant partir pour la guerre que PHILIPPE-LE-LONG devoit déclarer, fit ſon teſtament à Brantôme, le 7 Juin 1317; il y nomme *Marie de Jauffre*, ſa femme, & lui donne l'adminiſtration de ſes biens, & de la tutelle de ſes enfans. Il eſt qualifié noble, puiſſant Seigneur, dans un aveu du 11 Septembre 1321, que lui rendit Hélie Fabri. Il mourut peu après, ſur la fin de cette année, & fut inhumé dans l'égliſe de Bourdeilles; ſa veuve vivoit encore en 1334, & elle eut la tutelle de HÉLIE, ſon fils, qui ſuit, & d'ARCHAMBAUD de BOURDEILLES, ſon petit fils.

HÉLIE DE BOURDEILLES, VIII du nom, ſe diſtingua dans les guerres de Guienne par une valeur à toute épreuve. Le Roi, pour l'indemniſer des grandes pertes qu'il avoit ſouffertes, lui accorda le droit, que l'on appelloit commun, ſur toutes les paroiſſes de ſa juriſdiction, qui étoient en grand nombre, deux mille écus pour payer ſa rançon, après le ſiége de Bergerac, & deux cens livres tournois de rente, pour lui & ſes ſucceſſeurs. Charles, Duc de Bretagne, le nommoit dans toutes ſes lettres, ſon couſin. Il épouſa *Faès de Biron*, le mardi avant la fête de Saint-Pierre 1330, & fit ſon teſtament le 3 Janvier 1346; il inſtitua pour ſon héritier, GUI, ſon fils aîné, lui ſubſtitua HÉLIE & ARCHAMBAUD, ſes deux autres fils, & ordonna que ſes filles ſoient Religieuſes. GUI, ſon fils aîné, & HÉLIE, ſon ſecond fils, ne jouirent pas long-tems de la ſucceſſion de leur pere, & ARCHAMBAUD DE BOURDEILLES, le troiſieme fils, leur ſuccéda.

ARCHAMBAUD DE BOURDEILLES, qui recueillit la ſucceſſion de ſon pere, poſſéda huit des plus conſidérables terres dans la ſeule province de Périgord. Il en employa tous les revenus à ſoutenir une guerre très-longue contre les ennemis du Roi, qui envahirent & ravagerent tous ſes biens. Il avoit épouſé *Gaillarde Vigier*, d'une maiſon très-illuſtre, ſelon André Ducheſne. Il fit ſon teſtament en 1384, & inſtitua pour ſon héritier ARNAUD DE BOURDEILLES, qui ſuit.

ARNAUD DE BOURDEILLES, I du nom, augmenta de plus en plus le luſtre & les richeſſes de ſa maiſon. Il fut Sénéchal & Gouverneur du Périgord, & Capitaine de cent hommes d'armes, & mérita, par ſa fidélité, la confiance des Rois CHARLES VI & CHARLES VII. C'eſt lui qui ſoutint un ſiege de neuf ſemaines contre les Anglois, dans ſon château & ville de Bourdeilles. Il eut, entr'autres enfans, de *Jeanne de Chamberlac* : — 1. HÉLIE, nommé le premier par Moréri, & qui eſt le cinquieme par ordre de progéniture; qui entra dans l'ordre de Saint--François, qui s'y diſtingua par ſa piété, ſa doctrine & ſon talent pour la chaire. Il fut d'abord nommé

Evêque de Périgueux, n'étant âgé que de 24 ans; Nicolas V approuva cette élection, CHARLES VII l'agréa. Il se trouva à l'assemblée générale des états du royaume, convoqués à Tours; & il s'y fit tellement estimer, qu'on l'éleva sur le siege métropolitain de cette ville, que Girard de Crussol lui céda en 1468. Sixte IV, pour le récompenser d'avoir donné un mémoire contre les infracteurs des immunités ecclésiastiques, lui envoya le chapeau de Cardinal, qu'il reçut avec assez d'indifférence; & quelque tems après s'étant retiré à la campagne près de Tours, à Alanne, il y mourut en 1484, en odeur de sainteté; — 2. ARNAUD, qui suit; — 3. ARCHAMBAUD, substitué aux nom & armes de la maison de Chambrilliac; — 4. autre ARCHAMBAUD, tige de la branche des Seigneurs de Montaceys, & qui a formé celle des Seigneurs de la Salle. Elles seront toutes les deux rapportées ci-après, d'après un memoire qui nous a été remis par le chef actuel des Seigneurs de la branche de la Salle, second Capitaine factionnaire du régiment Dauphin, cavalerie; — 5. JEANNOT, destiné, par le testament de son pere, à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. On croit qu'il s'est marié en Italie, mais on ignore la descendance; — 6. & autre ARCHAMBAUD, né depuis le testament de son pere, & mort en bas âge.

ARNAUD DE BORDEILLES, II du nom, Chevalier, Seigneur & Baron de Bourdeilles & de la Tour-blanche, suivit les traces de son pere, fit rétablir à grands frais le château de Bourdeilles, étant encouragé par le Vicomte de Limoges, qui devint, deux ans après, en 1437, propriétaire de la comté de Périgord, par l'acquisition qu'il en fit de Charles, Duc d'Orléans. Alain d'Albret, trisaïeul du Roi Henri IV, le qualifioit toujours, dans ses lettres, de son très-cher & amé cousin. Il fit son testament, le 21 Octobre 1473, par lequel il déclare son héritier FRANÇOIS DE BOURDEILLES, son fils aîné, qui suit. Il avoit épousé 1°. *Catherine de Mareuil*; 2°. *Brunissende de Montheron*.

FRANÇOIS DE BOURDEILLES, I du nom, Chevalier, Seigneur, Baron de Bourdeilles & de la Tour-blanche, fit son testament, le 1er Novembre 1515, & eut pour enfans: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. GUI, mort jeune; 3 GABRIEL, qui eut un fils nommé FRANÇOIS, qui a été Evêque de Périgueux; — 4. JEANNE; — 5. & autre JEANNE DE BOURDEILLES, Abbesse de Périgueux.

FRANÇOIS DE BOURDEILLES, II du nom, Chevalier, Seigneur & Baron de Bourdeilles & de la Tour-blanche, fit son testament le 28 Janvier 1546, par lequel il déclare qu'il à quatre fils & deux filles. Il avoit épousé *Anne de Vivonne*, fille de..... dont vinrent: — 1. ANDRÉ, qui suit; — 2. JEAN, dit le Capitaine de Bourdeilles; — 3. autre JEAN, Seigneur d'Ardelay; 4. PIERRE DE BOURDEILLES, connu sous le nom de Brantôme, d'abord Abbé de Brantôme, ordre de Saint-Benoit, diocese de Périgueux, dont il prit possession le 15 Juillet 1558, qu'il posséda sous ce nom jusqu'en 1583, & qu'il conserva ensuite sous celui de plusieurs confidenciaires. Il fut Seigneur & Baron de Richemont, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme de la Chambre des Rois CHARLES IX, & HENRI III, & Cham-

bellan du Duc d'Alençon, frere de ces deux Monarques, qu'il suivit dans ses expéditions de Flandres, & voyagea en Italie, en Ecosse, en Angleterre, en Espagne & en Portugal, où il fut honoré de l'ordre de Christ par le Roi de Portugal. Il mourut le 5 Juillet 1614, âgé de 87 ans, & fut inhumé dans la chapelle de son château de Richemont en Périgord qu'il avoit fait construire.

M. de Thou parle de Brantôme, au sujet de son voyage de Malte, & le nomme entre ceux qui y passerent en 1565, lorsque les Turs en firent le siege. Brantôme avoue qu'il avoit dessein de s'y faire Chevalier, mais que Strozzy, son bon ami, l'en détourna. On a quinze volumes *in*-12 de ses Mémoires, qui ont été imprimés après avoir été long-tems manuscrits dans les cabinets des savans. C'est à Brantôme que la Reine Marguerite adressa les siens; — 5. MADELEINE; — 6. & FRANÇOISE DE BOURDEILLES, Abbesse de Ligueux.

ANDRÉ DE BOURDEILLES, Vicomte & Baron de Bourdeilles, Seigneur de la Tour-blanche, Chevalier de l'ordre du Roi, Conseiller d'Etat, Sénéchal & Gouverneur de Périgord, rendit à l'Etat les plus importans services, dans les tems critiques des guerres de religion. La province & la ville de Périgueux, le regarderent comme leur ange tutélaire. La Cour s'en rapportoit entiérement a lui pour le gouvernement & la défense de tout le pays. Il eut le commandement de l'armée de Guienne, pendant la maladie du Duc de Montpensier. Le don singulier de l'Abbaye de Brantôme & de l'Evêché de Périgueux lui fut accordé par HENRI III, pour lui & ses successeurs, en considération de ses services & de ceux de sa maison, avec le droit d'y nommer un titulaire à sa volonte, & de jouir de tous les revenus. Les Rois le traitoient dans leurs lettres de cousin & affectionné ami sire DE BOURDEILLES. Il avoit épousé *Jacquette de Montberon*, qui lui porta entr'autres terres, le comté de Mastas & le marquisat d'Archiac. Elle fut Dame d'honneur de la Reine mere, & eut deux enfans, savoir: — 1. HENRI, qui suit; — 2. CLAUDE DE BOURDEILLES, Baron & Comte de Martas, auquel sa mere legua cette terre par son testament de l'an 1594; il est la tige de la branche connue à présent sous le nom des Seigneurs DE BOURDEILLES, Barons de Martas, rapportés ci-après.

HENRI DE BOURDEILLES, Vicomte & Baron de Bourdeilles, Marquis d'Archiac, Seigneur de la Tourblanche, Conseiller d'Etat, Capitaine de cent hommes d'armes, des Ordonnances, Sénéchal & Gouverneur du Périgord, Conseiller du Conseil Privé du Roi, par lettre du 16 Avril 1572, reçu comme son pere, Chevalier des ordres, le 31 Décembre 1619, mourut le 14 Mars 1641. Il avoit épousé *Madeleine de la Châtre*, fille aînée de *Gaspard*, Seigneur de Nancay, Capitaine des Gardes-du-corps du Roi, & de *Gabrielle de Batarnay*, dont: — 1. FRANÇOIS-SICAIRE, qui suit; — 2. & CLAUDE DE BOURDEILLES, Comte de Montrésor, Conseiller du Roi en ses Conseils, Abbé Commandataire des Abbayes de Brantôme & de Launoy, qui, à l'exemple de PIERRE DE BOURDEILLES, son grand oncle, s'est rendu célebre par ses écrits. Il s'attacha dès son enfance, à Gaston, Duc d'Orléans,

léans, frere de LOUIS XIII, qui, par la suite, lui confia plusieurs affaires d'importances. Il suivit ce Prince dans toutes ses disgraces, tant au dedans qu'au dehors. En 1636 le même Duc d'Orléans s'étant mis avec le Comte de Soissons, pour former un parti contre l'autorité du Cardinal de Richelieu, le Comte de Montresor, & Henri d'Escars, Sieur de Saint-Ybar, son cousin, furent choisis par ces Princes pour la conduite de cette affaire. Le même Prince Gaston d'Orléans, sans la participation du Comte de Montresor, & sans avoir stipulé sa sûreté, pour le mettre à couvert du ressentiment du Cardinal de Richelieu; celui-ci voulut se retirer en Angleterre, où il ne passa qu'en 1642. Après la mort de LOUIS XIII, il revint en France, & ayant trouvé ce Prince, pour lequel il s'étoit sacrifié, fort changé à son égard; il se retira, après avoir été vingt-deux ans attachée à son service. Enfin après bien des disgraces, tant sous le Cardinal de Richelieu, que sous le Cardinal Mazarin, & voyant que la résolution qu'il avoit prise de ne pas se raccommoder avec l'Abbé de la Riviere, seroit toujours un obstacle à sa fortune; il vécut dans la retraite, & ne se mêla plus d'aucune affaire. Il mourut à Paris le 2 Juillet 1663. On a de lui des mémoires contenant la retraite du Duc d'Orléans en Flandres, & diverses autres pieces curieuses, concernant l'Histoire de ces tems-là. *Voyez* Moreri, au mot BOURDEILLES, édition de 1759, tome II.

FRANÇOIS SUAIRE, Marquis de Bourdeilles & d'Archiac, Conseiller du Roi, d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances; leva en son nom, sous la minorité de LOUIS XIV, quatre régimens de cavalerie & deux d'infanterie; fut fait Lieutenant-Général de l'armée de Guienne en 1630; Sénéchal de Périgord le 6 Avril 1641; Gouverneur le 10 du même mois; Conseiller d'Etat le 21 Mai suivant, & mourut à Paris le 8 Mai 1678.

Moreri parle en peu de mots de la branche de CLAUDE DE BOURDEILLES, Baron & Comte de Mastas, qui subsiste aujourd'hui, & dont étoit HENRI DE BOURDEILLES, Chevalier, Comte de Mastas, appellé le Marquis DE BOURDEILLES, mort à Paris, le 1er Juillet 1751, âgé de 70 ans. Il avoit épousé *Marie-Susanne Prevost de Sansac*, dont il a eu : — 1. HENRI-JOSEPH, qui suit; — 2. HENRI-CLAUDE, né le 7 Décembre 1720, d'abord Grand-Vicaire de Périgueux, nommé en Avril 1753, Abbé Commandataire des Abbayes de la Trinité de Vendôme, ordre de Saint-Benoit, diocese de Blois, sacré Evêque de Tulles, le 12 Décembre 1762, & nommé Evêque de Soissons en 1764; — 3. MARIE-SUSANNE, née le 28 Août 1717; — 4. MARIE-JOSEPH, jumelle de l'Evêque de Soissons, morte; — 5. & autre MARIE-SUSANNE DE BOURDEILLES, née le 27 Avril 1733, appellée Mademoiselle de Mastas.

HENRI-JOSEPH DE BOURDEILLES, appellé le Comte de Bourdeilles, Baron de Mastas, né le 2 Mars 1715, ancien Colonel du régiment d'Orléans infanterie, a épousé Mademoiselle *Desparbès de Lussan d'Aubeterre*, sœur du Vicomte d'*Aubeterre*, ci-devant Ambassadeur du Roi en Espagne, Chevalier des ordres, & fille de *Charles-Louis-Henri Desparbès de Lussan*, Marquis d'Aubeterre, Capitaine au régiment du Roi, infanterie. Nous igno-

rons l'état actuel de cette branche; nous savons seulement que le Comte DE BOURDEILLES, Baron de Mastas, a deux garçons qui doivent être au service, & deux filles qui étoient Pensionnaires, en 1760, aux Dames de la Visitation de la rue Saint-Jacques à Paris. Les alliances de cette maison sont illustres : on y trouve des filles des maisons de Vendôme, d'Albret, Bretagne, Laval, Savoie, Nemours, Craon, Flandres, Vivonne, Taleyran, la Force, Clermont en Beauvoisis, la Marche, Lévis, Biron, Mastas, Montberon, &c. Elle a donné plusieurs Evêques, dont est aujourd'hui celui de Soissons; un Cardinal, plusieurs Chevaliers des ordres du Roi, plusieurs Conseillers d'Etat, plusieurs Sénéchaux & Gouverneurs de Périgord, & plusieurs Capitaines, tant de cinquante que de cent hommes d'armes. Les Seigneurs de Bourdeilles ont toujours eu un rang très-distingué à la tête de la noblesse de la province de Périgord. Le titre & la préséance de premier Baron, leur fut confirmé de nouveau par la décision des Etats assemblés à Nontron en Périgord en 1576; & les Rois, soit dans leurs lettres, soit dans les actes les plus authentiques, leur ont donné le titre de bon cousin & d'affectionné ami sire de Bourdeilles.

Les armes : *d'or, à deux pattes de Griffon de gueules, onglées & posées en barre, l'une sur l'autre.*

Généalogie dressée en partie sur Moreri, & d'après un mémoire manuscrit & généalogique, déposé dans les archives de l'Abbaye de Chancellade, en Périgord.

Nous n'avons plus à présent qu'à donner la filiation de la branche des Seigneurs de Montanceys qui a formé celle des Seigneurs de la Salle.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE MONTANCEYS.

Cette branche a commencé au troisieme degré, à ARCHAMBAUD DE BOURDEILLES, troisieme fils d'ARNAUD, & de *Jeanne de Chambrilliac*; il eut en partage les terres de Crauniac & de Montanceys, que son pere lui laissa par son testament, & il fut substitué par celui de sa mere à ARCHAMBAUD, son frere aîné, en 1423, où il est dit héritier de Crauniac, & de Montanceys. Il servit en 1451 & 1460, dans la compagnie de cent Lances du Maréchal de Xainterailles, composée des meilleurs Gentilshommes du royaume. Il fit hommage le 4 Mai 1664, à Alain, Sire d'Albret, du château & de la châtellenie de Montanceys, mouvans de ce Seigneur, à cause de son comté de Périgord. Le 27 Juin 1471, Bertrand de Grimour ou Grimouard, Seigneur de Monsal, lui en rendit un pour le château de Mauriac, dans lequel acte, il est qualifié Seigneur de Crauniac & de Montanceys, & Sénéchal de Périgord. Le même jour il fut substitué sous le nom seul de Montanceys, comme ARCHAMBAUD, son frere, le fut sous celui de Chambrilliac par le testament d'ARNAUD DE BOURDEILLES, leur frere aîné, aux enfans de cet ARNAUD; & dans les contrats de mariage, où il assista le 22 Février 1478, & le 10 Novembre 1482, d'ANDRÉ DE BOURDEILLES, sa niece, & de FRANÇOIS DE BOURDEILLES, son neveu, il

eſt qualifié Noble & puiſſant. Il mourut après avoir teſté, avant l'année 1511, & avoit épouſé, en 1475, *Jeanne de Laſtour*, d'une des plus anciennes maiſons du Limouſin, fille de *Jean de Laſtour* & de *Jeanne de Colonge*; de laquelle il laiſſa; — 1. GEOFFROY, Seigneur de Montanceys, mort en 1511, ne laiſſant de *Rochechandry*, ſon épouſe, qu'une fille nommée CATHERINE DE BOURDEILLES, miſe, après le décès de ſon pere, ſous la tutelle de FRANCOIS, Baron de Bourdeilles, & de JEAN DE BOURDEILLES, Seigneur de Montagrier, ſes oncles, à la mode de Bretagne; qui la marierent, avant le 14 Novembre 1524, à *Guillaume Hunaud*, Baron de Lanta en Languedoc; — 2. FRANÇOIS, qui ſuit; — 3, & GAUTIER DE BOURDEILLES, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, en 1511.

FRANÇOIS DE BOURDEILLES, I du nom de ſa branche. Après la mort de GEOFFROI, ſon frere aîné, en vertu de la ſubſtitution appoſée au teſtament de ſon pere, & tranſigeant, en 1511, avec *Jean*, Baron de Laſtour, ſur le paiement de la dot de *Jeanne de Laſtour*, ſa mere, il paſſa un acte de tranſaction, le 3 Septembre 1513, avec les Seigneurs de Bourdeilles & de Montagrier, curateurs de CATHERINE, ſa niece, ſur le procès qu'il avoit avec elle au Parlement de Bordeaux, au ſujet des terres de Crauniac & de Montanceys, dont il prétendoit la poſſeſſion, en vertu de la ſubſtitution qui en avoit été faite par le teſtament de ſon frere, en faveur de ſes enfans mâles. Par cette tranſaction ces terres lui demeurerent, moyennant la ſomme de douze mille ſix cens livres, qu'il s'obligea de payer à ladite niece pour les droits qu'elle avoit ſur les mêmes terres & dans les ſucceſſions d'ARCHAMBEAU DE BOURDEILLES & de *Jeanne de Laſtour*, ſes aïeul & aïeule; & il paya mille ſix cens livres, à compte de cette ſomme. Il eut enſuite un procès au Parlement de Bordeaux, contre la même CATHERINE DE BOURDEILLES, alors Baronne de Lenta, pour le paiement du reſte, & il y fut condamné par arrêt de cette cour, en 1514. Il avoit épouſé 1°. le 17 Mars 1512, *Catherine de Montferrant-Biron*, d'une branche de la maiſon de Gontault-Biron, fille de *Jean de Montferrant* & de *Bernardine de Lavedan*; & 2°. après 1520, *Claire de Talleyran-de-Grignols*, veuve, ſans enfans, de Jean de Beaupoil, Seigneur de la Force en Périgord, & ſœur de *Louis de Talleyran*, Seigneur de Pilliac, dont il n'eut point d'enfans; mais du premier lit vinrent; — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. & JEAN DE BOURDEILLES, Protonotaire du Saint Siege, mort avant le 1er Mars 1583.

FRANÇOIS DE BOURDEILLES, II du nom, Seigneur de Montanceys, &c. épouſa, en 1542, *Anne de Talleyran de Pilliac*, fille de *Louis*, Seigneur de Pilliac, mentionné ci-deſſus, & d'*Andrée Bouchard*, & niece de *Claire de Talleyran*, ſa belle-mere; il mourut le 18 Mai 1573, laiſſant de ſa femme, qui lui ſurvéquit, — 1. PHILIBERT, qui ſuit; — 2. JEAN, Seigneur de Bois, vivant en 1590, dont on ignore la deſtinée; — 3. JEAN, dit *le Jeune*, auteur de la branche des Seigneurs de LA SALLE, rapportée ci-après; — 4. FRANÇOIS, Seigneur de Belliſle, en Périgord, vivant en 1592. Ce n'eſt pas de ce FRANÇOIS, que deſcend, comme le

marque le mémoire envoyé, la branche des Barons de Maſtas. Celle-ci rapportée après la premiere branche, a pour chef CLAUDE DE BOURDEILLES, Baron & Comte de Maſtas, fils puîné d'ANDRÉ, & de *Jacquette de Montberon*, comme on peut le voir ci-deſſus, à ſa branche; — 5. ANNE DE BOURDEILLES, mariée à *Clinet de Turenne*, Seigneur de Rozier en Limouſin.

PHILIBERT DE BOURDEILLES, Chevalier de l'ordre du Roi, Baron de Montanceys, Seigneur de la Roſſie & de Bonne-porte, déshérité par le teſtament de ſa mere, du 15 Septembre 1573, fit un échange avec JEAN DE BOURDEILLES, Seigneur de la Salle, ſon frere cadet, mentionné ci-après; & il aſſiſta au contrat de mariage d'ANDRÉE DE BOURDEILLES, ſa parente, du 16 Février 1579, fille d'ANDRÉ, Baron de Bourdeilles; il rendit hommage, le 8 Décembre 1580, à HENRI, Roi de Navarre, depuis Roi de France, ſous le nom de HENRI IV, pour la terre de Montanceys, mouvante du Comté dn Périgord, de même qu'ARCHAMBAUD DE BOURDEILLES l'avoit rendu à Alain ſire d'Albret, triſaïeul de ce Prince, le 9 Mai 1464; il eſt qualifié couſin du même Prince, dans l'acte de cet hommage; tranſigea, le premier Mars 1583, avec JEAN DE BOURDEILLES, Seigneur de la Salle, ſon frere puîné, ſur les biens de leur pere & ayeul; aſſiſta, en qualité de couſin, au contrat de mariage de Daniel de Talleyran, Seigneur de Grignols, Prince de Chalais, le 31 Octobre 1587; il fut préſent à une tranſaction, paſſée le 20 Janvier 1588, entre le même Daniel & Catherine de Talleyran, ſa ſœur; fit, le 5 Février 1590, un compromis avec JEAN DE BOURDEILLES, Seigneur de la Salle, FRANÇOIS DE BOURDEILLES, Seigneur de Belliſle, & ANNE DE BOURDEILLES, ſa ſœur, au ſujet des différens ſurvenus entr'eux pour la juriſdiction de Montanceys; il appella au Parlement de Bordeaux, de la Sentence qui intervint enſuite de ce compromis, le 3 & 29 Avril 1590, & fut condamné par arrêt de cette Cour, du 12 Septembre 1592, à payer à ſes freres & ſœur, trois cens écus, portés par ledit compromis, avant de dépoſer ſur ſon appel. Il avoit épouſé *Charlotte de Bellac*, Dame de la Roſſie & de Bonne-porte, dont deux filles, ſavoir; — 1. JACQUETTE, mariée, en 1597, à *Antoine de Naucaze*, Seigneur dudit lieu, & de la Boiſe; — 2. & MARGUERITE DE BOURDEILLES, femme de *Caſton de la Touche*, Seigneur de la Roche & de Bigneron.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA SALLE.

JEAN DE BOURDEILLES, dit *le Jeune*, troiſieme fils de FRANÇOIS II, & de *Jeanne de Talleyran-de-Pilliac*, co-Seigneur de Montanceys, par le partage fait de cette terre entre lui & ſes freres, & Seigneur de la Salle, en la paroiſſe de Saint-Lazarre, en Périgord; du chef de ſa femme, fut inſtitué héritier univerſel de ſa mere, avec FRANÇOIS, ſon frere, par ſon teſtament du 15 Septembre 1573; paſſa, le 5 Février 1574, avec JEAN DE BOURDEILLES, ſon oncle, une tranſaction, par laquelle il lui fut abandonné une quatrieme partie du moulin de Montanceys, qu'il échangea,

le 15 Août suivant, avec PHILIBERT, son frere aîné, contre une métairie, située dans la paroisse de Bauronne ; il rendit hommage au Roi de Navarre, entre les mains du Seigneur de Biron, pour le fief de la Salle, le 28 Janvier 1583 ; transigea, le premier Mars de ladite année, avec le même PHILIBERT, FRANÇOIS & ANNE DE BOURDEILLES, ses freres & sœur, sur le partage des biens de leur pere & aïeul, & passa avec eux, le 23 Février 1590, un compromis, comme nous l'avons dit au degré de PHILIBERT. Il mourut en 1598, & avoit épousé, par contrat du 7 Décembre 1576, *Françoise de Saint-Gilles*, laquelle testa le premier Mai 1598. Elle étoit fille de *Jean de Saint Gilles ;* Ecuyer, Seigneur de la Salle, au diocese de Périgueux, & de Sainte-Génies, diocese de Sarlat, & de *Gabrielle de Vante*, dont FRANÇOIS DE BOURDEILLES, qui suit:

FRANÇOIS DE BOURDEILLES, III du nom, Ecuyer, Seigneur de la Salle, né le 8 Janvier 1578, institué héritier de sa mere en 1598, testa le 27 Décembre 1627, & mourut peu après, laissant d'*Anne de Sevrailles-de-Roussille*, qu'il avoit épousée en 1608, GUI DE BOURDEILLES, qui suit:

GUI DE BOURDEILLES, Ecuyer, Seigneur de la Salle, né en 1612, rendit hommage au Roi le 26 Octobre 1667, de la maison noble & seigneurie de la Salle, mouvante de Sa Majesté, à cause de son Comté de Périgord, de la même maniere que JEAN DE BOURDEILLES, son grand-pere l'avoit rendu au Roi de Navarre, entre les mains du Seigneur de Biron, le 28 Janvier 1583. Il fut maintenu dans sa noblesse, par ordonnance de M. Pellot, Intendant & Commissaire départi pour la recherche des nobles, en la généralité de Guienne, rendu le 6 Novembre 1668, sur les lettres par lui produites, remontant en l'année 1542, (époque du mariage de FRANÇOIS DE BOURDEILLES, II du nom, tige de sa branche.) Il mourut en 1680; il avoit épousé, par contrat du 4 Mai 1639, *Juliette de Beaune*, dont pour fils & héritier:

ANTOINE DE BOURDEILLES, Ecuyer, Seigneur de la Salle, de la Riviere & de Vieillemard, qui fut du nombre des gentilshommes de la sénéchaussée de Sarlat, nommés en 1689, pour servir à l'arriere-ban; il fut dispensé d'une partie de ses services, à cause de ses blessures; testa le 4 Octobre 1692; mourut le 9 Décembre suivant. Il avoit épousé, par contrat du 4 Juillet 1660, *Marie Barbier-du-Repaire*, fille d'*Etienne*, Seigneur du Repaire, & de *Madeleine de Paignon*, dont JEAN-JACQUES qui suit; & FRANÇOIS DE BOURDEILLES, Seigneur de Lasbordas, mort au service en 1711.

JEAN-JACQUES DE BOURDEILLES, Ecuyer, Seigneur de la Salle, servit dans l'arriere-ban de la sénéchaussée de Sarlat, en 1706; obtint en 1722, du Curé & des habitans du bourg de Saint-Lazarre, des attestations, portant que lui & ses ancêtres avoient de toute ancienneté joui, dans cette paroisse, de certains droits & prérogatives, en qualité de Seigneurs fonciers & directs d'icelle, & par lesquelles ils lui en assuroient la continuation. Il testa le 30 Octobre 1747; il avoit épousé, par contrat du 10 Novembre 1704, *Jeanne de Magneur*, fille de feu Messire *Albert de Magneur*, Seigneur de la Grave, & de *Catherine Roussier* : de ce mariage sont issus,

— 1. PIERRE, qui suit; — 2. GUILLAUME, Chevalier de Saint-Louis avec pension, lequel a servi long-tems dans le régiment de Bigorre infanterie, & est entré dans le régiment provincial de Périgueux, en 1771; & est passé en la même qualité dans le bataillon de garnison de Bresse, & n'est pas marié; — 3, 4 & 5; trois filles, dont deux Religieuses aux Dames de la Foi, à Sarlat en Périgord. Nous ignorons la destinée de la troisieme.

PIERRE DE BOURDEILLES, Ecuyer, Seigneur de la Salle, né le 28 Décembre 1705, a épousé, par contrat du 15 Juillet 1745, *Marie-Anne de Lusson*, fille de Messire *Yrier*, Seigneur de la Jarousse & de Taragodie, & de *Marie de Vassal*, dont: — 1. JEAN-JACQUES, qui suit; — 2. JEAN, né le 19 Juin 1751, Enseigne des vaisseaux du Roi, au département de Brest, en 1775; — 3. autre JEAN-JACQUES, né le 8 Avril 1757, d'abord Officier au régiment de l'Amérique, d'où après la réforme il a passé Lieutenant dans les nouvelles troupes du Cap, en 1773; mort en 1778, sans alliance; — 4. & une fille, MARIE-ANNE DE BOURDEILLES, Religieuse à la Visitation de Tulles en Limousin, depuis 1776.

JEAN-JACQUES DE BOURDEILLES, né le premier Mai 1747, est entré au service en 1761, a été successivement Volontaire, Sous-Lieutenant, & Lieutenant au régiment de la Ferre, infanterie; a été fait Capitaine-Commandant au régiment Dauphin, cavalerie, le 4 Mai 1771, & y sert encore; & il a épousé à Dôle, en Franche-Comté, le 23 Octobre 1776, Demoiselle *Marie de Roussel*, fille aînée de Messire *Guillaume-François de Roussel*, ancien Président à la Chambre des Comptes, au comté de Bourgogne, & de Dame *Marie-Angélique de Montguillot & Cambróne*, dont un enfant mort à quinze mois.

Les armes comme celles de la branche aînée; savoir, *d'or à deux pattes de griffon de gueules onglées d'azur, & posées en barres l'une sur l'autre*: support *deux griffons*, *couronne de Marquis*, surmontée *d'un griffon issant à demi-corps*. Les alliances de cette branche sont aussi illustres, comme on l'a vu à son affiliation.

BOURGEOIS, (LE) en Normandie, élection de Caen: d'après un mémoire fourni par M. l'Abbé de Beziers, Chanoine du Saint-Sépulcre de Caen:

I. N....... LE BOURGEOIS, dit le Kermoisin, Bailli de Troyes, fut Capitaine & Lieutenant pour le Roi CHARLES VII à Dieppe; il avoit été envoyé en France en qualité d'Ingénieur par JEAN II, Duc de Bretagne; & il se trouva, suivant d'Argentré, au siege de Dieppe, entrepris par le Milord Talbot, Capitaine Anglois; servit dans la compagnie de Louis de France, Dauphin de Viennois, depuis devenu Roi sous le nom de LOUIS XI: il laissa de sa femme, dont nous ignorons le nom.

II. PIERRE LE BOURGEOIS, Ecuyer, Sieur de Cressonville ou Croissanville, qui se maria avec Demoiselle *de la Planque*, fille de *Marin de la Planque*, Ecuyer, Sieur Destrels, dont il eut:

III. PIERRE LE BOURGEOIS, II du nom, Seigneur de Cressonville & de Mathieu, lequel étant sorti de la province de Bretagne & entré en celle

de Normandie, fit reconnoître sa noblesse sous LOUIS XI, en produisant ses titres, lors de la tenue des états assemblés à Caen, où il obtint des lettres de confirmation de noblesse auxquelles il attacha un acte en parchemin daté du 1er Décembre 1460; par lequel ledit Sieur de Cressonville ou Croissanville, rendit hommage, de son chef de Mathieu, qui relevoit de Louis d'Harcourt, Evêque de Bayeux & de son Chapitre. Il épousa, 1°. Demoiselle *Jeanne d'Archy* ou *d'Arcy*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de Cerquigny, d'une famille descendue de celle de Vassy; & 2°. *Marguerite Vilain*, fille de *Jean*, Sieur de la Carbonniere & de Hautcoudet: il n'eut des enfans que du premier lit, savoir: — 1. GIRARD, qui suit; — 2. PHILIPPE, Prêtre & Curé de Chalandrieu; — 3. PIERRE, dont la postérité sera ci-après rapportée; — 4. & RICHARD LE BOURGEOIS, auteur d'une branche rapportée en son rang. Ses freres partagerent la succession de leurs pere & mere, par acte passé devant Sanson, Camail & Robert le Breau, Tabellions à Caen, le 19 Décembre 1479.

IV. GIRARD LE BOURGEOIS, Seigneur de Croissanville, épousa Demoiselle *Jeanne de la Bigne*, fille de *Bertrand de la Bigne*, Sieur de Lanbosne, Saint-Christophe, Brucourt, Londel, la Lambarierie, & de Demoiselle *Lardine le Febure*. De ce mariage vinrent: — 1. GUILLAUME, Ecuyer, Sieur de Croissanville; — 2. PIERRE, Ecuyer, Seigneur de Mathieu; — 3. GIRARD; — 4. LOUISE, qui devint héritiere de GUILLAUME, PIERRE & GIRARD LE BOURGEOIS, ses freres, morts sans postérité; & elle épousa *Jean Bourdon*, fils de *Pierre Bourdon*, Sieur de Champgoubert, & de *Catherine Lallemand*; — 5. & JEANNE LE BOURGEOIS, Dame de Croissanville, qui se maria avec *Jean Saunier*, Ecuyer.

DEUXIEME BRANCHE.

IV. PIERRE LE BOURGEOIS, III du nom, troisieme fils de PIERRE II, & de *Jeanne d'Archy*, fit acquisition de la terre de Benanville, & épousa Demoiselle *Jeanne de Salle*, fille de *Jean de Salle*, Ecuyer, Sieur de Langrune & de la Picarriere, & de *Lucienne de Marconille*, de la maison de Montgobert, dont: — 1. RAOUL, qui suit; — 2. ANDRÉ LE BOURGEOIS, Licencié aux droits de Caen, Official de Bayeux, & qu'on trouve au nombre des Recteurs de l'Université de cette ville.

V. RAOUL LE BOURGEOIS, Ecuyer, Seigneur de Benauville, se maria avec Demoiselle *Philippine de Bourgneville*, Ecuyer, Sieur de Bras & de Brecourt, Juge en l'élection de Caen. Il eut de son mariage: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. ANDRÉ, rapporté après son frere aîné, qui a continué la postérité, — 3. CHARLES, aussi auteur d'une branche rapportée en son rang; — 4. MARIE, mariée à *Jean de la Cour*, Ecuyer, Seigneur de Maltot; — 5. ANNE, mariée à *Jean Marguerie*, Ecuyer, Seigneur de Breteville; — 6. FRANÇOISE, mariée à *Philippe de Bernieres*, Ecuyer, Sieur de Semilly; — 7. & BONNE LE BOURGEOIS, mariée à *Parisy de Bellechasse*, Ecuyer, Sieur de Ramuel.

VI. PIERRE LE BOURGEOIS, IV du nom, Ecuyer, Seigneur de Na-

varre & de Benanville, Conſeiller & Lieutenant particulier au Bailliage de Caen, ſe trouva à l'entrée du Roi FRANÇOIS I. à Caen le 3 Avril 1532, & épouſa Demoiſelle *Jeanne de Malherbe*, fille de *Jean*, Ecuyer, Sieur de Monderville, Lieutenant-Général au Bailliage de Caen, & de Demoiſelle *Jeanne Lavalette.* De ce mariage vint : — 1. CLAUDE, qui ſuit; — 2. GUILLAUME, rapporté après la poſtérité de ſon aîné; — 3. ANDRÉ, auſſi rapporté en ſon rang; — 4. BLANCHE, mariée à noble homme *Pierre Beaulard*, Sieur du Maize; — 5. & MARIE LE BOURGEOIS, dont on ignore la deſtinée.

VII. CLAUDE LE BOURGEOIS, Ecuyer, Sieur de Navarre, épouſa, 1°. *Marie de Bellechaſſe*, fille de *N..... de Bellechaſſe*, Ecuyer, Sieur de Fontaine, & de *Madeleine de Berniere*, 2°. *Françoiſe de Fouqueville.* Il eut du premiere lit : — 1. MARIE, mariée à noble homme *Jean de Seve*, Sieur de Montreuil; — 2. MADELEINE, mariée, 1°. à *Jean d'Alleſchamp*, fils d'*André*, & frere de *Jacques*, célebre Docteur en Médecine à Caen; 2°. à *Claude Luc*, Conſeiller & Echevin de l'Hôtel-de-Ville de Caen.

VII. GUILLAUME LE BOURGEOIS, Ecuyer, Sieur de la Varende, ſecond fils de PIERRE IV, & de *Jeanne de Malherbe*, partagea avec ſes freres, le 5 Juillet 1567, la ſucceſſion de ſes pere & mere; & épouſa, le 30 Octobre 1567, *Marguerite d'Alleſchamp*, dont : — 1. ANDRÉ, qui ſuit; — 2. PIERRE, auteur d'une autre branche rapportée en ſon rang; — 3. ODET, Religieux dans l'ordre des Capucins, appellé le Pere Lazarre, — 4. FRANÇOISE, mariée à *Pierre Aubert*, Ecuyer, Sieur du Meſnil; — 5. & MARIE LE BOURGEOIS, mariée à *Pierre Bernard*, Ecuyer, Seigneur de Poncy.

VIII. ANDRÉ LE BOURGEOIS, Ecuyer, Seigneur de la Varende, Conſeiller du Roi & Lieutenant de la vicomté de Caen, Avocat Civil dans l'univerſité de cette ville, Sénéchal de l'abbaye de Trouard, épouſa Demoiſelle *Catherine de Villy*, Dame du Manoir & de Beauvoir, fille de *Pierre de Villy*, Ecuyer, Seigneur du lieu de Marcomby, Conſeiller au ſiege préſidial de Caen, & de *Catherine de Ravie*, Dame du Manoir & de Beauvoir. Il eſt mort le 11 Juillet 1625, & ſon épouſe, le 13 du même mois, & ont laiſſé de leur mariage : — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. GUILLAUME, Religieux profès en l'Abbaye de Savigny, ordre de Citeaux; — 3. MARGUERITE LE BOURGEOIS, Religieuſe profeſſe en l'Abbaye de Canivet, ordre de Citeaux, dont elle devint Abbeſſe, par la nomination du Roi en 1667, & mourut en 1670.

IX. JACQUES LE BOURGEOIS, Ecuyer, Sieur de Varende, Plemenil, le Manoir & Beauvoir, Conſeiller du Roi & Lieutenant-Général en la vicomté de Caen, étoit un des fils d'ANDRÉ, ci-devant rapporté; mais nous ignorons le mariage & la deſcendance.

RAMEAU

RAMEAU SORTI DE GUILLAUME LE BOURGEOIS.

VIII. PIERRE LE BOURGEOIS, Sieur Duhamel, Contrôleur en la vicomté de Saint-Silvain, II fils de GUILLAUME, Sieur de la Varende, & de *Marguerite d'Alleschamp*, épousa *Madeleine Germain*, veuve de Jean de la Cour, Ecuyer, & fils de noble homme *Jean Germain*, Sieur de la Roulliere, descendu des Milords Germain, d'Angleterre, dont il eut : — 1. ANDRÉ, Ecuyer, Sieur Duhamel, Contrôleur en la vicomté de Saint-Silvain ; — 2. ROCH, Ecuyer, Sieur Desban ; — 3. JEAN, Religieux en l'abbaye de Barberie, puis en l'abbaye de Savigny, ordre de Citaux ; — 4. & MARGUERITE LE BOURGEOIS, Religieuse aux Ursulines de Caen.

TROISIEME BRANCHE.

VII. CHARLES LE BOURGEOIS, Ecuyer, Sieur de Benauville, Conseiller du Roi, aux bailliage & siege présidial de Caen, troisieme fils de PIERRE, Seigneur de Navarre & de Benauville, IV du nom, & de Demoiselle *Jeanne de Malherbe*, épousa *Marie d'Alleschamp*, sœur de *Marguerite d'Alleschamp*, femme de *Guillaume*, frere aîné de CHARLES, mentionné ci-dessus. De ce mariage vinrent : — 1. JACQUES, qui suit ; — 2. MICHEL, Religieux dans l'abbaye de Saint-Martin de Troyes, ordre de Saint-Benoît, entré ensuite chez les Chartreux ; — 3. MADELEINE, mariée à *Guillaume le Mazuvis*, Seigneur de Saint-André, Bailli de Saint-Pierre-sur-Dive ; de laquelle sont issus deux garçons, & le pere a été Conseiller en la vicomté de Caen ; — 4. SALOMÉ, mariée à noble homme *Richard le Comte*, Sieur de la Richardiere, dont des enfans ; — 5. ANNE, mariée à *Michel Graindorge de Londe* ; — 6. LOUISE, mariée à *Charles Graindorge Devaux* ; — 7. & FRANÇOISE LE BOURGEOIS, dont on ignore la destinée.

VIII. JACQUES LE BOURGEOIS, Ecuyer, Sieur de Benauville, de Billy, de Tort, Conseiller du Roi aux, bailliage & siege présidial de Caen, fils aîné de CHARLES, Seigneur de Mauville, & de *Marie d'Alleschamp*, fut député, en 1620, vers le Roi LOUIS XIII, par délibération commune de l'hôtel-de-ville de Caen, pour supplier Sa Majesté, au nom des habitans, de vouloir bien venir dissiper les différens qui s'étoient élevés entre les habitans & les officiers de la citadelle. Il mourut le premier Mars 1659, & avoit épousé, 1°. *Marie de la Cour*, fille de *Jean de la Cour*, Ecuyer, Sieur du Buisson, Conseiller du Roi, & Vicomte de Caen ; 2°. *Elisabeth de Thouroude*, fille du sieur de *Thouroude*. Du premier lit est sorti : — 1. JEAN-LOUIS, Ecuyer, Sieur de Billy, & du second lit ; — 2. MARIE ; — 3. ELISABETH ; — 4. ANNE ; — 5. & CATHERINE LE BOURGEOIS : nous ignorons si cette branche subsiste.

QUATRIEME BRANCHE, SEIGNEURS DE TOURNAY.

IV. RICHARD LE BOURGEOIS, fils de PIERRE, II du nom, Seigneur

de Croissanville, & de *Jeanne d'Assy*, épousa Demoiselle *Philippe le Chevalier*, fille de *Pierre le Chevalier*, Ecuyer, Sieur de Venoix, dont JEAN LE BOURGEOIS, Ecuyer, Seigneur de Tournay, qui se maria avec *Renée de la Haye*, fille de *Thomas de la Haye*, Ecuyer, Sieur de Coulomne, Conseiller & Echevin de Caen en 1532, & de cette alliance vint :

VI. JEAN LE BOURGEOIS, II du nom, Seigneur de Tournay, qui se maria à Demoiselle *Aliénor de la Daugie*, fille de *Jean de la Daugie*, Ecuyer, Sieur d'Agi, de Ranchy, & Dainglesqueville, & de *Catherine le Brun*. De ce mariage sont sortis : — 1. RICHARD, qui suit ; — 2. ANNE, mariée à *François de Boussel*, Seigneur de Parfouru, dont des enfans ; — 3. BARBE, mariée à *Eustache du Vivier*, dont trois garçons ; — 4. & JEANNE LE BOURGEOIS, mariée à noble homme *Charles Toury*, Sieur de Roullours, dont postérité.

VII. RICHARD LE BOURGEOIS, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Tournay, marié à Demoiselle *Jeanne Auzeray*, fille & héritiere en partie de *François Auzeray*, Ecuyer, Sieur de May, des Hommais & de Démouville, de la maison des Sieurs de la Hogue, Courvaudon, la Fontenelles & Saint-Aignen, & de Demoiselle *Marie de la Fresnayée*, de la maison des Sieurs de Saint-Aignen & de Cramesnil, dont : — 1. RICHARD, III du nom, Ecuyer, mort sans postérité ; — 2. JEAN, III du nom, aussi mort sans postérité ; — 3. ROBERT, qui suit ; — 4. JEANNE, mariée à *Jean Lhommhaut*, Ecuyer, Sieur de Londes ; — 5. MARIE, mariée à *Robert le Lucas*, Ecuyer, Sieur de Grandcamp ; — 6. ANNE LE BOURGEOIS, mariée, 1°. à *Jean Louhaut*, Seigneur de Condé ; & 2°. à *François Robillard*, Sieur de Riviers, fils de *Senard Robillard*, Seigneur du Mesnil, & de *Marie Canal*.

VIII. ROBERT LE BOURGEOIS, Ecuyer, Seigneur de Tournay, Hermanville, & du Fresne, troisieme fils de RICHARD, II du nom, & de *Jeanne d'Auzeret*, hérita de ses freres, & épousa *Anne le Babilleur*, Dame de la Commune, veuve de noble homme Jean de Vimis, Avocat-Général, par commission, en la Cour du Parlement de Normandie, & fille aînée & héritiere de *Thomas le Babilleur*, Sieur de la Commune, & de Demoiselle ANNE LE BOURGEOIS, fille de CLAUDE LE BOURGEOIS, Seigneur de Navarre. De ce mariage sont nées : — 1. JEANNE, Dame de Tournay & du Fresnet, mariée à *Jean le Roux*, Ecuyer, Sieur de Goufreville, Conseiller du Roi, & Trésorier de France en la généralité de Caen ; — 2. & MARIE LE BOURGEOIS, Dame de Hermanville, mariée à Messire *Charles Labbay*, Sieur de la Motte, Conseiller du Roi en la Cour de Parlement de Rouen.

Les armes : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois bezans de même 2. & 3.* cimier *une Colombe d'or*, supports *deux lions d'or*. Devise : *reddite Deo & Cæsari*.

* BOUSIES, village dans le Cambresis, qui a donné son nom à une famille noble, qui a produit grand nombre d'illustres personnages.

On trouve, en 1004, un JEAN DE BOUSIES, qui prêta serment de

fidélité à l'Evêque Herlean, créé par l'Empereur, premier Comte de Cambresis. La filiation suivie de cette ancienne noblesse commence à :

I. VATIER, Sire DE BOUSIES, qui vivoit encore en 1185, & avoit épousé *Ade de Roeux*, veuve de Nicolas de Boulers, fille d'*Eustache* dit le *vieux*, Sire de *Roeux*, dont il eut plusieurs enfans, entr'autres :

II. VATIER, II du nom, Sire DE BOUSIES, vivoit en 1214, & fut inhumé dans l'église de Saint-Aubert, à laquelle il fit quelques donations du consentement *d'Aldelvaie*, son épouse, & de ses enfans, qui furent, suivant une charte de ladite abbaye : — 1. VATIER, qui suit ; — 2. RIBAULD ; — 3. SIMON ; — 4. & EUSTACHE VATIER DE BOUSIES.

III. VATIER, III du nom, Sire DE BOUSIES, fit le voyage de la Terre-Sainte, & se croisa avec Baudouin, Comte de Hainaut, il vivoit en 1230 & 1248. Il épousa *Alix*, fille de *Royer*, Sire de Valloincourt, & on le trouve qualifié beau fils de la Dame de Vallincourt, dans une chartre de l'abbaye de Vancelles, de l'an 1238, ainsi que RIBAULD DE BOUSIES, son frere cadet, dont la femme se nommoit *Marie*, (*Voyez Carpentier, Histoire de Cambrai & du Cambresis, tome 11, folio 312, 313 & 314*).

IV. VATIER, Sire DE BOUSIES, IV du nom, au pays du Cambresis, fils de VATIER, III, & de Dame de Vallincourt, mourut en 1268, & avoit épousé *Alix de Hainault*, fille de *Philippe*, Sire de Jelours, & sœur de Baudouin, Roi de Jérusalem, morte en 1292, suivant leur épitaphe qui se voit dans l'église des freres Récolets à Valencienne. (*Voyez Carpentier, tome XI, folio 479*). De leur mariage vinrent : — 1. BAUDOUIN, mort sans alliance ; — 2. VATIER, qui suit ; — 3. ELISABETH, morte en 1295 ; — 4. & MAHAUT DE BOUSIES, mariée à *Baudouin de Hainault*, Sire de Fontaine de ce Bourg, &c. (*Carpentier, tome II, folio 480.*)

V. VATIER, V du nom, Seigueur de Bousies, puis du Cambresis, après la mort de *Baudouin*, son frere, épousa *Isabeau de Conflans*, fille du Maréchal de Champagne, & cousine de la Reine de France, laquelle donna un vitrage à l'église des peres Dominicains de Valenciennes, où l'on voit les armes de Conflans & celles de Bousies. De ce mariage vinrent deux garçons, savoir : — 1. VAUTIER, qui suit ; — 2. & EUSTACHE VAUTIER DE BOUSIES, rapporté après la postérité de son aîné, & qui a continué la descendance.

VI. VAUTIER, VI du nom, Seigneur de Bousies, dans le Cambresis, vivoit en 1312 jusqu'en 1332, & laissa de sa femme, dont le nom est ignoré, LOUIS, qui suit :

VII. LOUIS, Seigneur de Bousies, Pair de Cambresis en 1357 & 1360, eut de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. LOUIS, qui suit ; — 2. VAUTIER DE BOUSIES, marié à *Idonie de Chin*, laquelle vivoit en 1420, & fut mere d'un fils nommé VAUTIER DE BOUSIES, marié à *Isabeau d'Esne*, Dame de Descrepin.

VIII. LOUIS, Sire de Bousies, II du nom, marié à *N.... de Rouvroy de Saint-Simon*, dont il eut une fille unique, JEANNE, qui suit :

IX. JEANNE DE BOUSIES, Dame de la terre & pairie de Bousies, épousa vers l'an 1450, selon l'extrait d'un livre des fiefs du Palais Archié-

piſcopal de Cambrai, *Jean de la Pierre*, Chevalier, Seigneur de Jugny, Verlay, &c. fils de *Jean Châtelain de Lipelmonde*, Maître d'hôtel du Duc de Bourgogne. (*Carpentier*, *tome II*, *folio 883*.

VI. EUSTACHE DE BOUSIES, ſecond fils de VAUTIER, VI du nom, fut Sire de Vertain, & épouſa *Marie de Treſignis*, fille de *Jean*, dont vint :

VII. EUSTACHE DE BOUSIES, II du nom, Chevalier, Sire de Vertain, qui vivoit en 1378, & avoit épouſé Demoiſelle *Agnès de Bierne*, fille d'*Arnould*, Seigneur de Felluy, & de *Mathilde de Veſemale*, Dame de l'Ecluſe, Gageldonnek, dont naquirent: — 1. PIERRE, Sire de Vertain, Romeries, & Felluy, Chevalier, fut grand-Bailli d'Hainaut, comme il ſe voit par une Chartre de l'Abbaye de Saint- Aubert, de l'an 1424. Il mourut ſans poſtérité; — 2. GUILLAUME, qui ſuit; — 3. VAUTIER; tige de la ſeconde Branche; — 4. & ISABEAU DE BOUSIES, mariée à *Mathieu*, Baron de Candas, Chevalier, Seigneur de Varlain.

VIII. GUILLAUME DE BOUSIES-DE-VERTAIN, Seigneur de Romeries, épouſa *Guillemette de Heule*, fille de *Roger*, dont il eut: — 1. EUSTACHE, qui ſuit; — 2. & JACQUELINE DE BOUSIES, Dame de Fremeſques, mariée à *Jean*, Seigneur de Nouvelles & de Varigny.

IX. EUSTACHE DE BOUSIES, III du nom Chevalier, Seigneur de Vertain & Romeries, épouſa, en 1446, *Iſabeau de Polenen*, dite le *Lecq*, fille de *Henri*, & de *Jeanne de Chiſtelles*. Elle étoit veuve en 1474, ſuivant un relief qu'elle fit le 24 Janvier de la même année, pardevant le bailli de Vertain, d'un fief donné à bail, au nom de ſes enfans, où elle eſt qualifiée douairiere de Vertain; ſes enfans furent : — 1. EUSTACHE, qui ſuit; — 2. JEAN, dont la poſtérité ſera rapportée en ſon rang; — 3. ISABELLE, mariée à *Jean*, Comte de Doëtengen, Seigneur de Condé en 1499; — 4. JEANNE, morte Chanoineſſe de l'illuſtre chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, le 30 Décembre 1522; — 5. & MARGUERITE DE BOUSIES, auſſi Chanoineſſe du même chapitre, morte le 21 Mai 1503, & toutes les deux inhumées en l'égliſe dudit chapitre.

X. EUSTACHE DE BOUSIES, IV du nom, Seigneur de Vertain, Romeries, Felluy, vivoit en 1454, & avoit épouſé Demoiſelle *Jeanne de Mailly*, fille de *Fery*, Seigneur de Loſſignol, & de *Marie de Brabant*, fille de *Clugnet*, Amiral de France. De ce mariage naquirent: — 1. EUSTACHE, qui ſuit; — 2. ADOLPHE, mort jeune; — 3. ISABEAU, mariée à *Jean de la Hamede*, Seigneur de Condé, Renaix, &c. — 4. & FLORENCE DE BOUSIES, Dame de Fremerville, mariée à *Jean*, Seigneur d'Anvry, & de Villers, fils d'*Antoine*, & de *Jeanne d'Ablincourt*.

XI. EUSTACHE DE BOUSIES, V du nom, Chevalier, Seigneur de Vertain, épouſa, 1°. Demoiſelle *Marie de Humieres* ; 2°. *Jeanne de Vaudercycken*, Dame de Louppoigne, &c. morte ſans hoirs; il n'eut qu'une fille de ſa premiere femme, nommée JEANNE, qui ſuit :

XII. JEANNE DE BOUSIES, Dame, héritiere de Vertain, Goſſelier, Felluy, Guillain, épouſa Meſſire *Charles de Rubanpré*, Vicomte de Monteynac, Seigneur de Reves, Bieure, Varfuſée, Aubigny, dont elle eut :

des enfans qui furent enterrés dans le chœur des Dominicains de Valenciennes; & la mere mourut en 1538.

SECONDE BRANCHE.

VIII. VAUTIER DE BOUSIES-DE-VERTAIN, troisieme fils d'EUSTACHE, Seigneur de Dagnes, & d'*Agnès de Biernes*, épousa en 1404, *Catherine de Varieres*, dont il eut : — 1. JEAN, qui suit; — 2. VAUTIER DE BOUSIES, rapporté après la postérité de son aîné.

IX. JEAN DE BOUSIES-DE-VERTAIN, Seigneur d'Aubignys, épousa Dame *Nicole de Hamme*, fille de *Robert*, & de *Guillemette de Mailly*, dont vint une fille unique, nommée NICOLE DE BOUSIES-DE-VERTAIN, Dame d'Aubignys & d'Estrées, mariée à *Jean de Rubanpré*, Chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, Seigneur de Bieure, &c.

IX. VAUTIER DE BOUSIES, frere cadet du précédent, dit Fierabras, Chevalier, Seigneur de Verreille, le Seque, Comte de Fauquenberry, épousa *Jeanne de Beaumont*, Comtesse de Fauquenberry, dont il eut : — 1. JEAN, Comte de Fauquenberry, Seigneur de Familleurin, marié, sans enfans, à *Banne de Flandre*; — 2. ENGLEBERT, qui suit; — 3. JEANNE dite DE VERTAIN, Comtesse de Fauquenberry, Dame de Familleurin, Courieres, mariée à ETIENNE DE BOUSIES, Chevalier, Seigneur d'Ittre & de Beaudemont.

X. ENGLEBERT DE BOUSIES-DE-VERTAIN, Comte de Fauquemberg, épousa Demoiselle *Jeanne de Mortaigne*, dite *Desspierres*, dont il eut : — 1. JEAN DE BOUSIES DE VERTAIN, Chevalier, Comte de Fauquemberg, mort sans postérité. De son mariage avec *Nicole de Radodinge*; — 2. & MARGUERITE DE BOUSIES, mariée à *Jacques de Marquete*, Sieur de Noyelle.

TROISIEME BRANCHE.

X. JEAN DE BOUSIES-DE-VERTAIN, second fils d'EUSTACHE DE BOUSIES, III du nom, & d'*Isabeau de Polanen*, dite de le Lecq, vivoit en 1454, & épousa Demoiselle *Isabelle Moerkerke*, fille de *Louis*; ce qui se prouve par un acte du 23 Juin 1474 de ladite Dame de *Moerkerke*, en faveur d'EUSTACHE DE BOUSIES, son fils, qui suit; dans lequel acte elle est qualifiée veuve de JEAN DE BOUSIES, Chevalier.

XI. EUSTACHE DE BOUSIES, Seigneur d'Aubierbois, vivoit en 1538, & épousa *Barbe le Poivre*, dont il eut; — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. & CHARLES DE BOUSIES, Chanoine.

XII. CLAUDE DE BOUSIES, Ecuyer, Seigneur d'Aubierbois & des Carmin, fut du corps des Etats nobles des pays & comté d'Hainault, & se maria avec *Isabeau de Tresignies*, fille de *Trocus de Tresignies*, Chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, & de Demoiselle *Antoinette de Caroubde*, ce qui est prouvé par le testament conjonctif de ces deux époux, du 2 Juillet 1539. De ce mariage vinrent : — 1. ISAMBART, qui suit; — 2. ROBERT, mort jeune; — 3. JEANNE, mariée à *Philippe de Hove*; — 4. & CHARLOTTE DE BOUSIES, mariée à Don *Augustin de Bellabocca*.

XIII. ISAMBARD DE BOUSIES, Ecuyer, Seigneur de Carmin, servit

en 1571 sur les galeres du Seigneur Don Jean d'Autriche contre les Turcs; se trouva aussi dans l'armée du Duc de Parme, au secours de la ville de Rouen, en qualité de Lieutenant de la compagnie des hommes d'armes du Seigneur, Comte de Borra, & épousa *Marguerite de Briard*, Dame & Vicomtesse de Rouvrois, dont JEAN DE BOUSIES, qui suit:

XIV. JEAN DE BOUSIES, Vicomte & Seigneur de Rouvroy, Capitaine d'une compagnie sous le Comte de Bouet; épousa par contrat du 13 Août 1598, Demoiselle *Marguerite de Barau-de-Magny*, Dame dudit Magny, fille de *François*, & de *Marie de Crohin*, & 2°. *Anne de Cabillan*, & 3°. Demoiselle *Charlotte-Claudine de Massiette*, fille de *Guilbert*, Gouverneur de Chimay, & de Mahaut de la Marcke; du premier lit vinrent: — 1. PHILIPPE, qui suit; & du troisieme lit: — 2. JEAN-BATISTE, DE BOUSIES, qui épousa 1°. *Anne de Tramecourt*, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. *Marie-Michelle Desclebe*, dont il eut une fille, nommée PHILIPPINE, mariée à *Nicolas-François de Buinies*, & un garçon nommé JOSEPH, Seigneur d'Escarmain, qui se maria à *Isabelle Maes*, dont la postérité subsiste encore dans N.... DE BOUSIES, Seigneur d'Escarmain; — 3. GUILBERT, mort jeune; — 4. PHILIPPE ISAMBARD, Chanoine de Notre-Dame de Cambrai; — 5. CHARLOTTE, Dame de Dion, morte sans alliance; — 6. & DOROTHÉE DE BOUSIES, morte aussi sans alliance.

XV. PHILIPPE DE BOUSIES, fils de JEAN & de *Marguerite de Baran*, sa premiere femme, par un acte du 20 Août 1612, hérita des biens de sa mere, & épousa *Elisabeth de Graffi*; il laissa de son mariage: — 1. FERY-BAZIL, qui suit; — 2. MATHIEU, Seigneur de Saint-Symphorien, mort sans alliance; — 3. CAROLINE, morte jeune; — 4. ISABEAU-CLAIRE, morte sans alliance; — 5. & MARGUERITE DE BOUSIES, mariée, 1°. à *Fery de Vazieres-de-Waurin*, & 2°. à *Erarme de Vanderdilft*, Seigneur de Tembroeck, dont les Comtes de *Vanderdilft*.

XVI. FERY-BAZIL DE BOUSIES, Seigneur & Vicomte de Rouvroy, Ponfayon, épousa, le 6 Juillet 1768, Demoiselle *Marie-Françoise-Victoire-Prospere de Rocea*, fille de *Claude*, & de *Louise de Villeneuve*, dont: — 1. LÉON-CLAUDE, qui suit; — 2. CLAUDE-HENRI, Capitaine de Grenadiers dans le régiment de Vrangel; — 3. & 4. PHILIPPE & EUSTACHE, morts jeunes; — 5. ISABELLE-CLAIRE-VICTOIRE, mariée à *Charles-Ignace-Florent Verreycken*, Vicomte de Brucq; — 6. MARIE-FRANÇOISE, morte sans alliance; — 7. MARIE-MARGUERITE-VICTOIRE-CORNILLE DE BOUSIES, morte aussi sans alliance.

XVII. LÉON-CLAUDE DE BOUSIES, Seigneur & Vicomte de Rouvroy, Fayon, membre de l'ordre de l'état noble du pays & comté d'Hainault, Capitaine d'infanterie au régiment du Baron de Vrangel, épousa, par contrat passé le 4 Août 1701, Demoiselle *Marie-Anne le Brun*, Dame de la Vigne, fille de Messire *François-Lamoral le Brun*, Ecuyer, & de Demoiselle *Françoise Rivart de Martigny*; de ce mariage dont: — 1. CHARLES-LÉON, qui suit; — 2. HENRI-FRANÇOIS, rapporté après son frere aîné; — 3. HENRI-JOSEPH-HYACINTHE, Religieux & Proviseur de la noble abbaye, Sainte-Gertrude à Louvin; — 4. EMMANUEL-LAMO-

RAL-JOSEPH, Religieux & Prieur de la même abbaye; — 5. LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH, Religieux, Receveur-général, puis Prévôt de la noble abbaye de Saint-Sauveur; — 6. ISAMBARD-JOSEPH, Chanoine de la métropole de Gand, puis Chanoine du chapitre noble de Saint-Vaudru, à Mons; — 7. MARIE-VICTOIRE-JOSEPH, Abbesse de l'abbaye de Forest, près Bruxelles; — 8. VICTOIRE-ISABELLE-JOSEPHINE, mariée à *Charles-Antoine-Joseph Dumont-de-Rampmont*; — 9. & FRANÇOISE-ISABELLE-ANGÉLIQUE DE BOUSIES, reçue Chanoinesse dans le noble chapitre de Montigny, en Franche-Comté.

XVIII. CHARLES-LÉON-JOSEPH DE BOUSIES, Seigneur & Vicomte de Rouvroy, Fayon, la Beaume, Feriere-le-petit, membre de l'ordre de l'état noble du pays & comté d'Hainault, s'est marié, par contrat du mois de Novembre 1746, avec Demoiselle *Marie-Joseph-Alexandrine*, Comtesse de Corswarem, Looz, & du Saint-Empire-Romain, fille de *Joseph*, Comte de Corswarem, & du Saint-Empire-Romain, & de Dame *Marie-Barbe*, Comtesse de Glimes; de ce mariage sont nés : — 1. FERY-FRANÇOIS-JOSEPH; — 2. CHARLES-ALEXANDRE-FERDINAND-JOSEPH-MAURICE; — 3. BONNAVENTURE-HYACINTHE-JOSEPH; — 4. & MARIE-LOUISE-BARBE-JOSEPH DE BOUSIES.

XVIII. FERY-FRANÇOIS-ALEXANDRE DE BOUSIES, frere cadet du précédent, Capitaine de cuirassiers, au service de France, a épousé Demoiselle *Anne-Eléonore de Saumier*, dont il a eu : — 1. CLAUDE-JOSEPH; — 2. FRANÇOIS-JOSEPH, Chanoine de l'église collégiale, questrale & princiere de Mulback; — 3. ALEXANDRE-JOSEPH-EUGÈNE, Exempt des Gardes du corps du Roi d'Espagne, & Colonel de cavalerie; — 4. ANNE-CHARLOTTE-FRANÇOISE, mariée à *Claude-Philippe-Xavier de Boidelier*, Seigneur de Visenée; — 5. Demoiselle ALEXANDRINE-FRANÇOISE-PÉTRONIE DE BOUSIES, Marquise de Gaze.

Les armes : *d'azur à une croix d'argent.*

BOUVET, ancienne noblesse originaire de Bretagne. Ce nom est très connu dans les histoires de cette province par D. Maurice & D. Lobineau, & dans les différentes recherches de la réformation de la Noblesse. Mais depuis l'incendie que la ville de Rennes a essuyé en 1720, où cette famille a eu le malheur d'avoir une maison appellée du Bouvet, qui lui appartenoit, consumée par les flammes, ainsi que beaucoup de titres & papiers; il n'est pas possible d'en remonter une filiation suivie avant le XVIe. siecle, & nous nous trouvons forcés à ne parler qu'historiquement de plusieurs du nom DE BOUVET, d'après les auteurs ci-dessus cités, qui en ont fait mention, & les diverses montres auxquelles ils ont paru.

HENRI BOUVET, est qualifié Ecuyer dans les comptes des Gendarmes de la retenue du Roi de Navarre en 1314.

On trouve dans l'histoire de Bretagne, par D. Lobineau, *tome 2, pag. 380*, le Chancelier BOUVET qui souscrivit au traité de paix passé à Guérande le 12 Avril 1364.

JEHAN BOUVET, est compris dans la revue de Huguenin de Viarme,

du premier Août 1369, & dans la montre de Bertrand du Guesclin, faite à Paris, le 18 Mars 1370.

GUILLAUME BOUVET, est qualifié Chevalier, dans un compte du prêt fait le 28 Septembre de la même année, au Maréchal de Sancerre.

JACQUES BOUVET, Capitaine de dix-huit Archers, est mentionné dans la retenue de l'Amiral, du 18 Septembre 1370; & aussi GUILLAUME BOUVET, qui avoit à sa suite trois Ecuyers, dans la retenue de M. Hutin de Vermelles.

JACQUES BOUVET, Capitaine de quarante Arbalêtriers, est cité dans un compte de 1388, de Guillaume d'Anfernet, pour la paie des Gendarmes. Le même servoit à Ardres, le 7 Mai 1389, avec trente-huit Arbalêtriers, suivant un compte général dudit d'Anfernet.

JEAN BOUVET, Ecuyer, Capitaine de vingt-cinq Arbalêtriers, parut en 1392, à la montre de Robert de la Ferriere, & est employé avec SIMON BOUVET, Capitaine de vingt-neuf arbalêtriers, dans le cinquieme compte de J. de Chanteprime, Trésorier des guerres du Roi, depuis le 17 Mai 1394 jusqu'au mois d'Août 1395. Le même JEAN BOUVET fut du nombre des Chevaliers & Ecuyers qui accompagnerent le Duc Jean V en France, l'an 1418, dit D. Lombineau, *tome II*, *pag*, *927*, *& Art. de Bretagne*, *tome II*, *fol. 969*. Il est encore compris au mandement du 22 Octobre 1419, dans l'extrait du compte de Jean Mauléon, Trésorier de l'épargne, depuis le mois de Juin 1414 jusqu'au 21 Mars 1421, selon Lobineau, *tome II*, *pag. 968*. Il prit les armes, en 1420, avec RAOUL & EON BOUVET, pour la délivrance du Duc Jean, V du nom, détenu prisonnier par les Penthievres, & ils marcherent sous la banniere du Vicomte de la Belliere, comme il est dit à l'art. de Bretagne, *tome II*, *fol. 1009 & 1012*.

GUILLAUME BOUVET, Sieur de la Roche, en la paroisse de Guer, diocese de Saint-Malo, est compris au nombre des nobles de cette province dans les réformations de 1426 & 1427, *livre 1*, *coté 1855 bis*.

JEAN BOUVET est employé au rôle des nobles de la paroisse de Saint-André, diocese de Nantes, dans la réformation de 1426, *livre 3*, *coté 1206*.

Un autre JEAN BOUVET se trouve sur le rôle des nobles de la paroisse de Moigné, diocese de Rennes, dans la réformation de l'évêché de Rennes, faite en 1427.

JEHAN BOUVET, avec Jehan le Bugle & Julien Chevreuil, de la paroisse de Redon, sont compris dans une quittance du Maréchal d'Alençon, en 1434.

JEHAN BOUVET prêta serment avec les nobles de l'évêché de Saint-Malo, à la Chambre des Comptes de Nantes, en 1437 *Arm. E. Cassette A*, n°. *6*). Il paroît être le même que JEAN BOUVET, Sieur de la Bourdelais, compris au nombre des nobles de la paroisse de Guer, diocese de Saint-Malo, dans les réformations de 1442 & 1444 (*livre 2*, *coté 1854*.

ROULIN

ROULIN & MARTIN BOUVET comparurent à la montre du sieur de Lochac, du 13 Juillet 1456, pour la garde du pays de Normandie.

BERNARD BOUVET parut à la montre du Comte de Dunois, le 6 Septembre 1460.

ARTUR BOUVET, Chevalier, & *Catherine Odard*, sa femme, vivoient en 1469. Il étoit mort en 1474, qu'il fut fait don à Jean Cloteaux du rachat échu au Duc de Bretagne, par la mort de feu ARTUR BOUVET, Chevalier, comme il appert du registre de la Chancellerie de Bretagne pour l'an 1474, *coté 1193*.

OLIVIER BOUVET est employé dans la montre de la paroisse de Noyal-Mazuillac, de l'évêché de Vannes, faite à Auray, en Septembre 1481. JACQUES BOUVET y comparut aussi pour Michel Fretart.

MICHELET BOUVET fut un des Gendarmes compris dans la revue de Pierre de Rohan, Maréchal de France, sous M. de Beaujeu, en 1485.

GILLES BOUVET comparut à la montre du Sieur de Saint-Germain, faite à Saint-Aubin-du-Cormier, le 17 Octobre 1481.

JACQUES BOUVET est mentionné dans celle du Sieur le Gris, de la même date, & JEAN BOUVET dans la montre de Gui de Champagne, faite à Redon en Bretagne en 1491.

PONTUS BOUVET comparut à la revue de Graiffay, faite le 1er Octobre 1495, à Capelle en Piémont; & JULIEN BOUVET à celle de Chomdré, du 3 Octobre de la même année, au Camplis-Beysel.

HENRI BOUVET, Ecuyer, Sieur de Brilhac, étoit Maître-d'hôtel de haut & puissant Seigneur Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, Vicomte de Fronsac, & Maréchal de France, en 1498, & fut tué à la bataille de Ravennes en Italie, l'an 1512, suivant D. Lobineau, (*tome I, p. 832*).

JEAN BOUVET DE FABIERES, parut à la montre du Comte de Luxembourg, faite à Parme, le 25 Octobre 1501.

JEHAN BOUVET est employé dans la montre de M. d'Amboise, faite à Salles en Milanez, le 23 Juillet 1505, & aussi dans celle de M. d'Escoulombre, faite à Valence en Milanez, le 3 Octobre de la même année.

JEHAN BOUVET, le jeune; MARTIN & JEHAN BOUVET l'aîné, parurent à la montre de Jean d'Hassonville, faite à Novarre, en 1507.

Dans le rôle des nobles de la paroisse de Serent, évêché de Vannes, lors de la réformation de 1513, on y trouve compris un Seigneur DE BOUVET.

JEAN BOUVET, Sieur de la Roche, est employé au rôle des Nobles de la paroisse de Guer, lors de la réformation de 1513, & sa maison au rang des maisons nobles, comme on le voit au livre 3 des réformations de l'évêché de Saint-Malo, *coté 1856 bis*.

JEAN BOUVET, Ecuyer, Sieur de la Pleisse, possédant le manoir de la Babeliere, est compris au rang des Nobles de la paroisse de Guipel, lors de la réformation de l'évêché de Rennes, en ladite année 1513, *coté 1251*.

RAQULET BOUVET fut de la montre du Duc de Lorraine, faite au mois de Mai 1515. Il paroît être le même qui se trouve compris dans la

montre faite à Arcy-sur-Aube, le 27 Novembre 1525, & dans celle du Duc de Lorraine, faite à Epernay-sur-Marne, le 9 Août 1526.

PIERRE BOUVET comparut à la montre de M. de Beuil, faite en Dauphiné, le 27 Mai 1515, & se trouva aussi à celle de M. de la Trimouille, à Auxonne, le 23 Juillet 1523.

COME & FLORENT BOUVET parurent à la montre du Duc d'Alençon, faite au camp de Saint-Germain, le 26 Avril 1515. Le dernier se trouva aussi à celles du même Prince, faites à Evreux, le 25 Août 1516, & à Châlons en Champagne, le 16 Mai 1519; & encore avec COME BOUVET, à la montre du Duc d'Alençon, faite à la campagne de Bousse, en 1524

ANTOINE DE BOUVET parut à la montre de M. de Religny, faite à Banyo en Bressau, le 9 Janvier 1515. Le même & ANTOINE BOUVET l'aîné comparurent à la montre de M. Stuart d'Aubigny, faite à Bar-sur-Seine, le 23 Septembre 1522.

GUILLAUME BOUVET se trouva à la montre de M. de Coligny-de-Châtillon, faite à Sens, le 15 Janvier 1517.

FRANÇOIS BOUVET, Sieur de la Prevotais, fut maintenu dans l'office de Contrôleur des réparations du château de Nantes, suivant les registres de la Chancellerie, pour l'an 1519, *coté 1177*.

JEAN BOUVET est compris dans la montre de M. Stuart d'Aubigny, faite en Piémont, le 22 Octobre 1524.

FLORENT BOUVET-DE-HERAU parut à la montre du Duc d'Alençon, faite à Lyon, le 1er Mars 1524.

NICOLAS BOUVET se trouva à celle de M. de Marik-de-Fleurenger, à Sens, le 29 Janvier 1525.

ANTOINE & JEAN BOUVET sont compris au rôle de la montre d'Anne de Montmorency, Grand-Maître de France, faite à Gaillac en Languedoc, le 7 Mars 1529. Le même JEHAN & ETIENNE BOUVET comparurent à la montre de M. Stuart, Duc d'Albanie, faite à Montluçon, le 15 Mai 1536.

HENRI DE BOUVET, parut à celle du Duc d'Orléans faite à Laon, le 20 Mai 1542.

OLIVIER DE BOUVET, se trouva à celle de M. de Saulx-Tavannes, le 29 Août 1549.

GUY DE BOUVET, est compris dans la montre du Roi de Navarre, faite en Guienne, le 23 Juillet 1551.

ROCH DE BOUVET, servant dans la compagnie de M. de Boulainvilliers, parut à la montre faite à Verdun, le 24 Avril 1555, & FRANÇOIS DE BOUVET, est compris dans celle de M. de Damville, du 22 Août 1559.

L'histoire de Bretagne, ecclésiastique & civile, par Dom Charles Taillandier, en 1742, *tome II, page 134 & 135*, fait mention de RENÉ HAMON DE BOUVET, Protonotaire du Saint-Siege, qui obtint, le 16 Avril 1501, l'Abbaye Commendataire de Notre-Dame de Paimpont, ordre de Saint-Augustin, diocese de Saint-Malo, & mourut en 1521. Il

descendoit de la maison DE BOUVET, dont étoit chef alors Messire FRANÇOIS-HAMON DE BOUVET, Seigneur de Bouvet, Vice-Amiral de Bretagne, décédé en 1522, lequel se trouva rappellé dans le *Gallia Christiana, tome III, page 771*, sous les noms de FRANCISCUS-HAMON, *è familiâ* de BOUVET, & dans l'histoire généalogique de plusieurs maisons de Bretagne, par le Pere du Paz, *pag. 844*; — ANDRÉ-HAMON DE BOUVET, son frere, fut Evêque de Nantes; — ISABEAU-HAMON DE BOUVET, leur sœur, prit possession de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes en 1523. Les Religieuses vivoient alors si licencieusement, qu'elle fut obligée d'avoir recours au bras séculier pour les contraindre à vivre plus réguliérement. (*Voyez l'histoire de Bretagne, ecclésiastique & civile, de Dom Taillandier, tome II, page 118.*

Le premier, dont les titres nous donnent une espece de filiation, est PIERRE DE BOUVET, Sieur du Parc, qui comparut à la montre du Duc d'Orléans, faite à Saint-Chamont en Lyonnois, le 23 Juin 1496. Il épousa *Françoise de Ferrieres*, & en eut: — CHARLOTTE DE BOUVET, mariée à *François de Brilhac*, Sieur de Nouzieres & de Choisy.

JEAN DE BOUVET, Sieur du Rhéal-Busson, & *Anne du Fau*, Dame du Rhéal-Busson, Ausezte & du Boisguérin, son épouse, sont compris au nombre des nobles, dans la déclaration des maisons nobles de la paroisse de Sitz, du 13 Octobre 1513. Ils eurent de leur mariage: — JEANNE DE BOUVET-DU-BOISGUÉRIN, mariée, en Janvier 1525, à *René de la Bourdonnaye-de-Couettion*; étant veuve, elle obtint un relief d'appel contre le Procureur de la Chambre, selon les regiſtres de la Chancellerie de Bretagne pour l'an 1543, *coté 1182*.

JEAN DE BOUVET, Sieur de la Bardoulais, reconnu pour très-noble en 1513 dans le livre 3, des réformations de l'Evêché de Saint-Malo, *coté 1856 bis*, avoit une maison au village de la Bardoulais, paroisse de Guer en Bretagne. Il obtint une sauve-garde à Ploermel sur des héritages, comme il appert des regiſtres de la Chancellerie pour l'an 1541, *cotté 21*. & un relief d'appel en 1543, contre le Procureur de la Chambre, suivant lesdits regiſtes, *coté 1182*. Il avoit épousé *Guillemette de Linoudrais*, & en eut: MARGUERITE DE BOUVET, Dame de la Bardoulais, femme de *Julien Rouault*, Sieur de la Roche.

JACQUES DE BOUVET, Sieur de Cramefeul, Conseiller du Roi, & Référendaire en la Chancellerie de Bretagne, & *Perrine Ribot*, sa femme, présenterent, le 1er Mars 1596, Jacques Colin à la chapelle de la Passion de Notre-Seigneur, contiguë à l'église de Saint-Pierre d'Ancenis. Ils eurent pour fille aînée: — FRANÇOISE DE BOUVET, mariée en présence de ses pere & mere, le 12 Janvier 1578, à *Guillaume Colin*, aïeul de M. le Président de la Biochaye.

JEAN DE BOUVET, & *Jeanne Poher*, son épouse, Sieur & Dame du Pin, rendirent aveu en 1605, aux auteurs de M. le Président de Rennefond, pour leur maison de Loizeliere relevante de la terre de la Haye.

BRANCHE DES BOUVET-DE-LOZIER, établie à Paris.

Cette branche, à cause de l'incendie arrivée à Rennes, en 1720, comme nous l'avons dit, ne peut remonter sa filiation qu'à Messire JEAN DE BOUVET, qui suit:

JEAN DE BOUVET, Sieur de la Jamais, en Bretagne, épousa, en 1590, *Mathurine de la Touche-Beaulieu*, de laquelle il eut:

MATHURIN DE BOUVET, Sieur de Beausoleil, aussi qualifié Messire, ainsi que ses descendans. Il mourut le 18 Février 1670; & avoit épousé *Françoise Ferard*, dont: — 1. GUY, qui suit; — 2. & YVES DE BOUVET, Sieur de Villeneuve, présent au mariage de son frere.

GUY DE BOUVET, Sieur de Lozier, né le 8 Octobre 1627, fut enterré en l'église des Religieux Cordeliers de Vannes, le 24 Octobre 1686, dans la nef de la chapelle Saint-Jean, du côté du chœur, tout en haut, où est sa tombe. Il avoit épousé, le 30 Mai 1656, *Genevieve Saiget*, sœur de *Guillemette*, femme de Messire *Yves Guyement de Kerarlio*. Elle fut inhumée le 10 Avril 1703, en l'église de Bleneau de Saint-Loup, au diocese d'Auxerre, & eut pour enfans: — 1. JULIEN, qui suit; — 2. JEAN-BATISTE, Prêtre, Bachelier en Théologie, Curé de Bleneau; — 3. & JULIEN-ANNE DE BOUVET, Vicaire dudit Bleneau.

JULIEN DE BOUVET, Ecuyer, Sieur de Lozier, batisé le 27 Octobre 1663, en la paroisse Saint-Aubin de Rennes, vint s'établir à Paris, où il se distingua dans le Barreau, & fut inhumé aux Charniers de la paroisse Saint-Benoît, le premier Juin 1714. Il avoit épousé, par contrat du 11 Février 1703, célébration en l'église Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, le 13 dudit mois, Demoiselle *Marie Rousselet*, fille de défunt Messire *Antoine Rousselet*, Sieur de Segrès, Trésorier de l'épargne, & de *Marguerite le Fevre*, dont: — 1. JEAN-BATISTE-CHARLES, qui suit; — 2. JULIEN DE BOUVET-DE-BEAUSOLEIL, Ecuyer, né le 16 Septembre 1712, Avocat honoraire au Conseil, vivant non marié à Rennes; — 3. CATHERINE, aînée des précédens, née en 1704, morte en Octobre 1771, femme de *François Gamard*, Ecuyer, Avocat au Conseil, fils de *François-Jean Gamard*, Ecuyer, Secrétaire du Roi; elle n'a laissé que des filles; — 4. & JULIE DE BOUVET, dite Mademoiselle de *Beausoleil*, née en 1707, morte à 23 ans sans alliance.

JEAN-BATISTE-CHARLES DE BOUVET-DE-LOZIER, Ecuyer, né le 14 Janvier 1706, ancien Capitaine de frégate, Chevalier de Saint-Louis, & ci-devant Gouverneur de l'Isle de Bourbon, s'est dévoué dès sa plus tendre jeunesse à l'étude des exercices de la guerre & de la marine, ce qui lui a fait obtenir, en 1738, le commandement de deux vaisseaux, l'*Aigle* & *la Marie*, avec lesquels il forma le projet d'aller reconnoître des terres inconnues. En effet, il découvrit, le premier Janvier 1739, le Cap de la Circoncision, dans les terres Australes, dont il a fait graver la Carte, sous le privilege de l'Académie Royale des Sciences, le 5 Septembre de ladite année; fait Capitaine de frégate, par brevet du premier Novembre

1746, il a eu le commandement du vaisseau du Roi; *le Lis*, de soixante-quatre pieces de canon, & de ceux *l'Invincible* & *le Jason*; & devint Commandant de cette Escadre que devoit avoir M. Groust-de-Saint-Georges, obligé, après un combat glorieux contre les Anglois, de rentrer dans le port de l'Orient. Le sieur DE BOUVET-DE-LOZIER, arrivé à l'Isle de France, après avoir fait en route plusieurs prises angloises, fut chargé, en 1748, d'aller avec son Escadre au secours de Pondichery; s'acquitta de cette expédition avec tant d'habileté & de bravoure, qu'il trompa l'Amiral Griffin, qui fut renvoyé en Angleterre pour l'avoir laissé passer & manqué la prise de cette ville : la conduite qu'il tint en cette occasion, lui fit mériter, à son retour, la Croix de Saint-Louis, par lettre du Roi, du 29 Septembre, 1749, & il la reçut le 4 Janvier 1750, des mains de M. de la Courneuve, alors Gouverneur de l'Hôtel-Royal des Invalides. Le 14 Mars suivant, il reçut des provisions de Gouverneur particulier de l'Isle Bourbon, & de Président du Conseil supérieur, dont il prêta serment entre les mains de M. le Chancelier, & a donné dans ce gouvernement de nouvelles preuves de sa capacité & de son intelligence. En 1757, il a eu le commandement d'une seconde Escadre destinée à porter des troupes dans l'Inde, a soutenu, dans cette expédition, la réputation qu'il s'étoit si justement acquise; & a repris une seconde fois le gouvernement de l'Isle Bourbon jusqu'à son retour en France, en 1763, après quarante-trois ans de services, pendant lesquels il n'a cessé de donner des preuves de son zele, de ses talens supérieurs pour la navigation, & de son désintéressement : ce sont les propres termes des lettres des Rois LOUIS XV & LOUIS XVI, enregistrées en toutes les Cours. Il a épousé, en premieres noces, en Mars 1750, Demoiselle *Pauline David*, morte sans postérité; & 2°. par contrat du 7 Octobre 1766, Demoiselle *Hyacinthe-Madeleine de Leaumont*, fille de feu *Pierre de Leaumont*, Ecuyer, Contrôleur-général des fermes du Roi, & de défunte Dame *Madeleine de Fontanieu*. De ce second mariage sont issus : — 1. ANTOINE-JEAN-BATISTE DE BOUVET-DE-LOZIER, Ecuyer, né le 2 Juin 1768, Pensionnaire à l'Académie Royale de Juilly; — 2. ATHANASE-HYACINTHE, né le 20 Juillet 1770, aussi Pensionnaire à ladite Académie; — 3. HÉLENE-MADELEINE DE BOUVET, née le 7 Septembre 1772.

D'une autre branche de cette famille, est N.... DE BOUVET, (cousin au VIIIe degré de MM. DE BOUVET, freres,) ancien Officier de la Compagnie des Indes, établi à l'Orient, Chevalier de Saint-Louis, très-habile marin, qui s'est distingué sur le vaisseau *le Duc de Bourgogne*, dans un fameux combat qu'il a soutenu pendant la derniere guerre. Il a épousé, en 1757, Demoiselle *Dordelin*, & en a plusieurs enfans. Son fils aîné a déjà fait quatre campagnes dans l'Inde, & va faire sa cinquieme sur le vaisseau l'*Ajax*, commandé par son cousin *Henri le Brun*, que le Roi vient de breveter Lieutenant de vaisseau & de port, pour commander ce vaisseau de soixante-quatre pieces de canon.

Suivant une déclaration, faite le 12 Janvier 1721, au greffe de la Cour du Parlement de Bretagne, par Demoiselle *Guillemette le Brun*, veuve de

Pierre-Joseph de Guibert, Conseiller-Secrétaire du Roi, au Parlement, il conste que la maison, sise rue Saint-Georges, en la ville de Rennes, dans laquelle elle demeuroit, avoit été entiérement consumée, & qu'il avoit été brûlé & incendié, dans son grenier, deux coffres de papiers que les sieurs DE BOUVET-DE-LOZIER, ses oncles, y avoient fait apporter par le sieur le Breton, leur Procureur au Présidial de ladite ville, qui étoient les inventaires & généralement tous les papiers, titres & actes inventoriés par lesdits DE BOUVET, dans les successions bénéficiaires du feu Sieur DE BOUVET & *Genevieve Saiget*, leurs pere & mere. Cet acte est signé *Eon*, Commis au Greffe.

Les armes : *de sinople, au bœuf d'or, accompagné de deux étoiles de même;* cimier, *un casque posé de profil, orné de ses lambrequins, aux couleurs & métaux de l'écu.*

BRESSEY, famille noble, établie à Nancy en Lorraine, dont il est parlé dans l'*Armorial de France, registre 1, partie 1.*

Dans un ancien Catalogue des confreres de Saint-Georges, de la ville de Rougemont, il est dit que RENARD DE BRESSEY y fut enregistré l'an 1431, & successivement PIERRE-CLAUDE, FRANÇOIS, JACQUES, HUGUENIN, autre PIERRE & CLAUDE DE BRESSEY, & JEAN DE BRESSEY, Seigneur de Frétigny. Mais le premier, depuis lequel on a une filiation suivie, est :

CLAUDE DE BRESSEY, Ecuyer, Seigneur de Mélincourt, qui épousa, par contrat du 30 Décembre 1520, passé sous le scel de la Cour de Faverney, dans le comté de Bourgogne, *Catherine d'Abonne*, fille de *Jean d'Abonne*, Ecuyer, & de *Guillaine de Menoure*, dont :

FRANÇOIS DE BRESSEY, Ecuyer, Seigneur de Cubry, & de Saint-Julien, marié, le 2 Juin 1549, à *Claude Joufroy*, fille d'*Adrien*, Ecuyer, Sieur de Gouzans, & d'*Anne d'Espontot.* Il en eut :

GABRIEL DE BRESSEY, Ecuyer, Seigneur de Cubry, qui épousa *Etiennette de Thomassin ;* laquelle, comme tutrice de ses trois enfans, fit hommage des lieux de Rougemont, de Souhelans & des Moulins, le 28 Juin 1619 à Christophe de Rie, Marquis de Varambon, & Seigneur de Rougemont. De ce mariage naquirent : — 1. JEAN, qui suit; — 2. & 3. FERDINAND & FRANÇOISE DE BRESSEY.

JEAN DE BRESSEY, Ecuyer, Seigneur de Frétigny, de Borey & de Coulenat, employé au rang des confreres de Saint-Georges, de la ville de Rougemont, dans un Catalogue imprimé à Besançon, l'an 1663, avoit épousé, le 4 Septembre 1623, *Louise de Bildstein*, fille de *Jean de Bildstein*, Baron dudit lieu, Seigneur de Magnieres, Conseiller d'Etat du Duc de Lorraine, Gentilhomme de sa chambre, & Colonel de trois mille lansquenets pour le service de ce Prince, & de *Miremonde de Beherey-de-Saint-Etienne*, dit *du Halt.* Leurs enfans furent : — 1. CLAUDE-NICOLAS, qui suit; — 2. CHARLES-LOUIS, Religieux de l'abbaye noble de Saint-Claude, reçu le 22 Mars 1652 ; — 3. PIERRE-LOUIS, Chambrier de la

même abbaye ; — 4. & JEAN DE BRESSEY, Seigneur de la Coste & de Rougemont, Capitaine d'infanterie au service du Roi d'Espagne.

CLAUDE-NICOLAS DE BRESSEY, Ecuyer, Seigneur de Roville & de Frétigny, épousa, le 2 Janvier 1650, *Jeanne-Denise Poutier*, fille de *Denis Poutier*, Seigneur des deux Sones, de Mamiroles, de Censay & de Chalezeul, ancien Co-Gouverneur de la cité Impériale de Besançon, & de *Jeanne Etienne*, dont :

CHARLES-ANNE-NICOLAS DE BRESSEY, Ecuyer, Seigneur de Manoncourt & de Roville, Conseiller d'Etat, & Chambellan du feu Duc de Lorraine, marié, le 2 Juin 1710, à *Jeanne-Agnès de Ragecourt*, Dame & Chanoinesse de Remiremont, fille de *Bernard-Hyacinthe de Ragecourt*, Seigneur de Brémoncourt & d'Ancerville, Chambellan du même Duc de Lorraine, Mestre-de-Camp d'un régiment de cavalerie, pour le service du Roi, & d'*Antoinette de Gournay*. De ce mariage il a eu, entr'autres enfans :

MARIE-CLAUDE DE BRESSEY, Ecuyer, Seigneur de Manoncourt & de Roville ; d'abord reçu, le 3 Août 1722, au nombre des Gentilshommes élevés dans le college Mazarin, dit *des Quatre Nations*, à Paris, sur les titres qu'il produisit alors, lesquels établissent la filiation que nous venons de donner.

Les armes : *d'azur, à deux fasces d'or, une étoile d'argent au canton gauche du chef de l'écu, & un franc-quartier d'or, chargé d'une clef de gueules, posée en pal, l'anneau en bas.*

BRETAGNE, famille établie à Avalon, en Bourgogne, & maintenue dans sa noblesse, par arrêt des Commissaires du Conseil, du 9 Mai 1669.

Elle remonte sa filiation, prouvée par titres, devant le juge d'armes de France, à CLAUDE, qui suit ; lequel avoit pour frere JACQUES BRETAGNE, Avocat au Parlement, Lieutenant-Général en la Chancellerie d'Autun, mort avant 1596, sans enfans, de son mariage, contracté le 27 Août 1543, avec *Anne de Montholon*, fille de *Guillaume de Montholon*, Avocat-Général au Parlement de Dijon, & de *Catherine Moisson*.

I. CLAUDE BRETAGNE, Conseiller au Parlement de Dijon, par provisions du 16 Avril 1554, avoit épousé, le 28 Janvier précédent, *Denise Barjot*, anciennement *Berjot*, sœur de noble homme *Philibert Barjot*, Conseiller au Parlement de Paris, & fille de noble homme *Claude Barjot*, Seigneur d'Orval & de Selongey, Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes à Dijon, & d'*Antoinette le Viste*. Il en eut, entr'autres enfans : — 1. JULES, Seigneur de Blancey & de Trémont, Conseiller au Parlement, & Commissaire aux Requêtes du Palais, à Dijon ; — 2. CLAUDE, qui suit ; — 3. ANTOINE, dont nous allons parler d'abord ; — 4. CLAUDE, femme de *Jacques Bossuet*, Conseiller au Parlement de Dijon ; — 5. & MARTHE BRETAGNE, mariée, le 7 Mai 1600, à *Philibert Lesuel*, Président en la Chambre des Comptes de Bourgogne.

ANTOINE BRETAGNE, Seigneur & Baron de Loisy, successivement reçu Conseiller au Parlement de Dijon, le 26 Mars 1587, premier Prési-

dent du Parlement de Metz, le 9 Avril 1633; puis premier Président audit Parlement de Dijon, pourvu le 21 Juillet 1637, & reçu le 12 Août suivant, mort avant 1664, & enterré auprès de ses peres, dans l'église de la Madeleine de ladite ville, avoit épousé, le 27 Février 1593, *Anne de Massol*, de laquelle il laissa, entr'autres enfans: — CLAUDE BRETAGNE, Baron de Loisy, Conseiller au Parlement de Dijon, reçu le premier Mars 1631, puis premier Président du Parlement de Metz, le 8 Mars 1641.

II. CLAUDE BRETAGNE, II du nom, second fils de CLAUDE I, & de *Denise Barjot*, fut reçu Conseiller au Parlement de Dijon le 13 Août 1602, Conseiller du Roi en ses Conseils d'état & privé, par lettres du 3 Avril 1639, mourut le 9 Novembre 1648, & fut enterré auprès de son frere le premier Président. Il avoit épousé, 1°. le 5 Août 1618, *Marie Filsjean*, fille de noble *Nicolas Filsjean*, Seigneur de Sainte-Colombe, Gouverneur de la Chancellerie de Dijon, & d'*Anne Morin;* & 2°. le 27 Août 1628, *Hélene Maillard*, fille de *François Maillard*, Trésorier de France. Du premier lit, il eut entr'autres enfans: — 1. ANTOINE, reçu Conseiller au Parlement de Dijon le 12 Juillet 1641, — 2. & ANDRÉ BRETAGNE, qui suit:

III. ANDRÉ BRETAGNE, Ecuyer, Seigneur de Bruaille & de Montagny, Président, Trésorier de France en la généralité de Bourgogne & Bresse, épousa, le 30 Octobre 1654, *Josephe Galois*, fille de *Jean-Batiste Galois*, Ecuyer, Seigneur de Marcilly, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, & d'*Olympe de Massol*, de laquelle il laissa plusieurs enfans, entr'autres pour fils aîné:

IV. ANTOINE BRETAGNE, Ecuyer, Seigneur de Bruaille & de Montagny, qui a laissé de son mariage:

V. JOSEPH-ANDRÉ BRETAGNE, Ecuyer, Seigneur de Ruere, qui a épousé, le 7 Novembre 1724, *Marie Bresse*, fille de *Pierre Bresse*, Conseiller du Roi, Maître particulier des eaux & forêts du Bailliage d'Auxois au siege d'Avalon, & de *Didiere le Court-de-Beam*. De ce mariage il a eu entr'autres enfans: NICOLE-ANTOINETTE-MADELEINE BRETAGNE-DE-RUERE, née le 22 Juillet 1725, & présentée pour être reçue dans la maison de l'Enfant-Jesus à Paris, d'après ses peuves de noblesse.

Les armes: *d'azur, à une fasce d'or ondée, accompagnée en chef de trois grelots de même, & en pointe d'un croissant montant d'argent.*

BRIANSIAUX-DE-MILLEVILLE, famille établie à Dunkerque, dont est:

JEAN-LOUIS DE BRIANSIAUX, Ecuyer, Seigneur de Milleville, né à Dunkerque le 29 Décembre 1727, (fils aîné de défunts MATHIEU BRIANSIAUX, commerçant dans la même ville, & de *Madeleine Hochart*), d'abord reçu secrétaire du Roi, Audiencier près la Chancellerie du Parlement de Flandres, en 1759, Chevalier de l'ordre du Roi, & pensionnaire de Sa Majesté. Il a été ennobli, sans finance, & ses enfans & descendans mâles & femelles, nés & à naître, en légitime mariage, par lettres patentes données à Versailles le 10 Mars 1765, enregistrées au Parlement de

de Paris le 24 Mai, en la premiere Chambre de la Cour des Aides, le 26 Juin suivant, & au greffe du magistrat de la ville de Dunkerque, le 4 Janvier 1766, *registre 14*, *folio 152*. Ces lettres-patentes ont été représentées le 26 Octobre 1776, transcrites & rétablies dans les registres & dépôts de la Cour des Aides de Paris, en vertu des déclarations du Roi, des 11 Mars & 15 Août 1776, registrées les 26 Mars & 21 Août suivant audit an, & des arrêts de la Cour des 29 Mars & 24 Avril suivant, même année. Elles portent, entr'autres choses, que c'est en considération de son intelligence, & du zele qu'il a montrés dans les différentes opérations de commerce & de courses. Pendant la paix il a entrepris plusieurs branches de commerce dans différentes parties du monde. Lors de la déclaration de la guerre derniere de 1756 à 1762, il a été un des premiers & des plus ardens à courir sur les ennemis; a fait construire dix-huit corsaires qu'il a armés plusieurs fois, un de 40 canons, un de 24, un de 14, & les autres de 10 à 6 canons, avec lesquels il fit vingt-huit armemens contre les ennemis de l'Etat, & s'est intéressé dans d'autres armemens de même espece; ses entreprises ont employé une quantité considérable de matelots & d'ouvriers, ont attiré beaucoup d'étrangers à Dunkerque, & ont contribué à l'augmentation des gens de mer. Le succès de plusieurs de ses corsaires, en produisant un bénéfice réel à l'Etat, a causé un tort notable au commerce des ennemis. Les dépenses du sieur BRIANSIAUX-DE-MILLEVILLE, & le produit des prises de ses corsaires, ont fait circuler un argent immense dans la Flandre. Voici comme Sa Majesté s'exprime dans ses lettres: « En mil sept cent cinquante-neuf, pour aider notre service de » ses propres fonds, & faciliter les armemens que nous faisions alors à » Dunkerque, il s'est mis à découvert de sommes considérables, & a altéré » son crédit, &c. » Sa Majesté constate encore les faits ci-dessus, par commission royale, du 10 Octobre 1765, & notamment les différentes branches de commerce que le sieur DE MILLEVILLE a entrepris dans plusieurs parties du monde, & les prises que ses corsaires ont faites pendant la guerre sur les ennemis de l'Etat. Tant de zele & d'ardeur pour le service du Roi & de la patrie, & tant d'avances & de dépenses faites qui ont altéré ses fonds, comme le disent les lettres de noblesse, lui ont mérité le cordon & la croix de l'ordre royal de Saint-Michel, dans lequel il a été reçu au Chapitre tenu à Paris le 2 Décembre 1765, avec dispense de deux autres degrés de noblesse. Il a obtenu aussi de Sa Majesté Danoise, une gratification de vingt mille livres par forme d'indemnité d'un de ses vaisseaux corsaires pris dans un des ports neutres de ce Prince, contre toutes les regles de la guerre, par les Anglois, suivant une lettre de M. *de Bernstorf*, premier Ministre de ce Monarque, datée de Copenhague, le 5 Septembre 1769. Enfin LOUIS XV, lui accorda, le premier Janvier 1772, une pension de dix mille livres, sans retenue. Il a épousé, le 11 Mai 1750, *Marie Jacqueline Looten*, née à Dunkerque le 26 Septembre 1726, fille de *Nicolas Looten*, Capitaine de navire marchand, & de *Marie-Louise Verhaghe*. De ce mariage il a eu cinq enfans, dont deux garçons & une fille, morts; il ne reste que deux filles, savoir: — 1.

JULIE-MARIE-JOSEPHINE, née à Dunkerque le 9 Février 1759; — 2. & EMILIE-MARIE-CLAIRE DE BRIANSIAUX-DE-MILLEVILLE, née en la même ville, le 8 Février 1761.

Les armes : *d'argent, à une fasce d'azur, chargée de deux diamans d'argent en losange, surmontée d'un lion de gueules passant ; en cœur, deux ancres de sable posées en sautoir ; & la pointe de l'écu en forme de terrasse d'azur, endentée par le haut, & chargée aussi d'un diament d'argent en losange ;* supports, *deux lions.*

BRIOT, dans le Barrois. Voyez cet article au *tome IV de la reprise de la noblesse maternelle*, par Lettres-Patentes, entérinées en la Chambre des Comptes. Il n'y a qu'un descendant des mâles de cette famille qui ait postérité.

JEAN-FRANÇOIS BRIOT DE MONREMY, né le 24 Mars 1725, Officier des Chevaux-legers de la Garde du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur de Ligny, Seigneur de Courcelles, & de Neuville en Verdunois.

Il a épousé à Paris, *Henriette-Simone Bachoy*, sœur de M. le Lieutenant-Criminel, dont trois enfans, un garçon & deux filles. (Voyez les *Etrennes de la Noblesse*,) année 1779, page 63.

Les armes : d'*hermine, au chef d'or, chargé d'un aigle à deux têtes naissantes & déployées de sable, allumé & lampassé de gueules :* cimier, *l'aigle de l'écu,* & sont telles qu'elles ont été accordées à *Gerard Mangeot*, par RENÉ D'ANJOU, Roi de Sicile, à Aix en Provence. Cette famille en descend, & en a repris la noblesse, comme il a été dit ci-devant.

Elle se trouve dans l'*Armorial général de Lorraine, page 89 :* mais on a écrit, par erreur, BRIET, au lieu de BRIOT.

Il y a plusieurs familles nobles de ce nom, & la baronnie de *Briot* est en Picardie.

BUAT, (DU) de Buat, des Buats, & des Buasts, en latin, *de Buato*, mot d'origine Celtique, qui signifioit montagne ; en effet, le château du grand Buat, près la Trappe, est sur l'une des plus hautes montagnes du Perche. Cette maison, l'une des plus anciennes de Normandie & du Perche, s'est toujours distinguée par ses services militaires, & ses alliances.

Deshais Doudast, généalogiste Breton, dans son nobliliaire de Bretagne, à l'article DU BUAT, après avoir rapporté les différentes preuves & maintenues de noblesse de cette maison, dit que, quoiqu'elle soit originaire de Normandie, elle peut trouver place dans le nobliliaire Breton, ayant été deux cens ans établie dans cette province, & y ayant contracté des alliances distinguées; savoir, dans les maisons de Rosmadec, Coetquen, Budes, Romillé, Sevigné, Quatrevaux, Madaillan, Montmorency, &c. &c. Il ajoute en outre qu'on peut les regarder comme fondateurs de la paroisse du Buat, en Normandie.

Dans l'hiſtoire de Bretagne ; du Pere Lobineau, deuxieme volume ; dans les comptes des Tréſoriers des Ducs de Bretagne, des années 1452, 1453, 1454, 1455, 1457 & 1465, rapportés aux pages 1187, 1188, 1190, 1195, 1198 & 1367, on y trouve JEAN DU BUAT, Ecuyer du Duc.

JEAN DU BUAT, l'un des cinq lances que le Duc mit ſus pour la garde du pays, l'un deſquels fut Meſſire JEAN DU BUAT.

Pour les gages de pluſieurs Chevaliers & Ecuyers, pour eux entretenir au ſervice du Duc, pour neuf mois commencés le premier Mars 1454, l'un deſquels étoit Meſſire JEAN DU BUAT.

Le Duc Pierre ordonna, & mit ſus cent lances & deux cens archers, à commencer au premier Septembre 1456, au prix de vingt écus neufs par mois, lance garnie, au nombre deſquels fut le Sieur DU BUAT.

Au nombre de ceux qui ont vaqué à la garde du Château-Briand, on y voit GILLES DU BUAT, homme d'armes à la Morte-Paye.

Aux preuves du vingt-deuxieme livre de la même hiſtoire, page 1632, on trouve que Jean de Rohan, Capitaine de Concq, doua au Duc pour plaige, Meſſire JEAN DU BUAT, Chevalier, Seigneur dudit lieu.

M. le Laboureur, en la généalogie du Maréchal du Guébriand, dit : Meſſieurs DU BUAT, ſont originaires de Normandie, où ils ont fondé des paroiſſes de leur nom : mais il y a pluſieurs ſiecles qu'il en paſſa en Bretagne, ainſi qu'on le voit dans l'hiſtoire du Pere Lobineau.

La Roque, dans un ancien rôle de la nobleſſe, pour le ban & arriere-ban, cite ROBERT DU BUAT, en ces termes : *Robertus du Buat, Miles, habet duas partes feodi.*

Dans un recueil des preuves de la maiſon DU BUAT, qui ſe trouve au nombre des titres domeſtiques de cette maiſon, qui, par ſa forme & ſes abréviations paroît être du commencement du ſeizieme ſiecle, eſt fait mention de CHARLES DU BUAT, par où commence la filiation ſuivie de cette maiſon.

I. CHARLES DU BUAT, fut marié avec Demoiſelle de la maiſon de Montauban en Bretagne, dont entr'autres enfans : JEAN DU BUAT, qui ſuit :

II. JEAN DU BUAT, né au pays de Dolais, en Bretagne, où il épouſa Demoiſelle *Guillemette du Vergier*, de laquelle il eut JEAN DU BUAT, qui ſuit :

III. JEAN DU BUAT, II du nom, qui eſt le premier qui paſſa en Anjou, où il épouſa Demoiſelle *Colette de Saint-Aignan*, fille de noble homme *Pierre de Saint-Aignan*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, en la baronnie de Craon en Anjou ; il fit preuve de ſa nobleſſe le 13 Avril 1395, devant les Commiſſaires du Roi, ſur le fait des francs-fiefs, qui, en conſéquence, le renvoyerent comme noble ; il eut de ſon mariage : JEAN DU BUAT, qui ſuit.

IV. JEAN DU BUAT, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Braſſé, qui épouſa en premieres noces Demoiſelle *Jeanne de Lamboul*, maiſon de

Bretagne; & en secondes noces, vers 1440, Demoiselle *Louise de la Touchardiere*, Dame de la Motte des Ballots, maison d'Anjou, de laquelle il n'eut pas d'enfans. CHARLES VI, par ses lettres du 30 Février 1439, données à Saumur, adressées aux Elus, sur le fait des Aides, ordonnés pour la guerre, en la ville & élection d'Angers, maintint & confirma noble ledit JEAN DU BUAT, Ecuyer. Ces lettres se trouvent en original au chartrier de la Subrardiere. Il obtint encore, en 1465, d'autres lettres de confirmation de noblesse, & exemption de francs-fiefs, & qui donnent des preuves de son origine de Bretagne. De son mariage avec Demoiselle *Jeanne de Lamboul*, il eut pour enfans: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. & JEAN DU BUAT, tige de la branche de *la Subrardiere*, rapportée ci-après.

V. GUILLAUME DU BUAT, Ecuyer, épousa, l'an 1434, l'unique héritiere de la maison *de Barillé*, Seigneurs dudit lieu, & de Chantelou en Craonnois, en Anjou; duquel mariage est venu JEAN DU BUAT, qui suit:

VI. JEAN DU BUAT, Ecuyer, IV du nom, Seigneur de Barillé & de Chantelou, qui épousa Demoiselle *Perrine Neveu*, dont vint CLÉMENT DU BUAT, qui suit:

VII. CLÉMENT DU BUAT, Ecuyer, Sieur de Barillé & de Chantelou, qui épousa Demoiselle *Françoise de la Rochere*, maison d'Anjou, dont vint: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. & GUYONNE DU BUAT, qui épousa *Georges le Pecard*, Ecuyer, Sieur de la Grand-Maison en Anjou.

VIII. GUILLAUME DU BUAT, Ecuyer, II du nom, Seigneur de Barillé & de Chantelou, qui fut marié à Demoiselle *Jeanne de Romillé*, Chevalier, Seigneur de la Chenelaye, d'Ardene & de Pont-Glou, & de Dame *Renée de Montecler*; il eut de son mariage: — 1. CLAUDE, mort jeune, & sans alliance; — 2. RENÉE, principale héritiere après la mort de son frere, mariée avec *René Pellault*, Ecuyer, sieur de Boisbermer, en Anjou; — 3. & Demoiselle PHILIPPES DU BUAT, qui fut mariée à *Jacques de Mondamer*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, sur les confins de l'Anjou & du Maine, dont est venu une fille unique, par laquelle cette branche aînée de la maison DU BUAT s'est fondue dans celle de Breon, & celle de Breon, en celle de Lancrau-de-Breon & de Chantail, toutes maisons d'Anjou.

Les différens titres domestiques de cette branche aînée DU BUAT, qui se trouve fondue depuis beaucoup plus de deux cens ans, étant passés successivement dans différentes autres maisons, qu'il seroit assez difficile de découvrir, nous ont empêchés de donner des preuves par citations d'actes & contrats de mariages; nous rapporterons seulement en preuve sur cet article, deux pieces essentielles qui se sont trouvées au chartrier du château de la Subrardiere, qui prouvent l'existence de cette branche DU BUAT, ses alliances, & sa fonte dans les maisons *le Pecard*, *Pellauts*, & de *Mondamer*.

La premiere piece, est un partage noble, fait le 20 Avril 1575, devant le Lieutenant-général de la sénéchaussée d'Angers, des biens immeubles

demeurés des successions de défunts GUILLAUME DU BUAT, & de Demoiselle *Anne de Romillé*, Sieur & Dame *de Barillé*, &c.

La seconde piece, est une transaction sur partage, datée du 15 Septembre 1581, & passée devant René le Breton, Notaire de la Cour de Craon, entre *René Pellault*, Sieur Dubois-Bernier, Demoiselle RENÉE DU BUAT, héritiere principale de son frere, & Demoiselle PHILIPPES DU BUAT, héritiere puînée, & épouse de *Jacques de Mondamer*, &c.

BRANCHE DE LA SUBRARDIERE ET DE BRASSÉ.

V. JEAN DU BUAT, Chevalier, second fils de JEAN DU BUAT, III du nom, Chevalier, Sieur de Brassé, & de *Jeanne de Lamboul*, fut aussi Seigneur de Brassé, en la paroisse de Beaulieu. Il épousa, par contrat du 8 Août 1442, passé devant les Notaires Royaux de la Cour de Saint-Laurent-des-Mortiers en Anjou, Demoiselle *Jeanne de Charnacé*, fille aînée d'*André de Charnacé*, Seigneur dudit lieu, en la paroisse de Champigny en Anjou, & de Demoiselle *Catherine de la Touchardiere*. De ce mariage vinrent: — 1. GILLES, qui suit; — 2. autre GILLES, Sieur de la Blandiniere, décédé sans postérité; — 3. CATHERINE, mariée, par contrat du 20 Mai 1462, passé devant Greterel, Notaire de la Cour de Craon, avec *Olivier Chemmart*, Ecuyer, fils de *Jean Chemmart*, Ecuyer, Sieur de la Porcherie, & de Demoiselle *Bertranne du Tertre*. De ce mariage il y a eu postérité; — 4. BERTRANDE, Dame de la Carterre, mariée à *Pierre de la Touche*, Ecuyer, Sieur de la Fontaine & de la Bennoche, par contrat du 2 Juillet 1478, passé devant Beudé, Notaire de la Cour de Craon, dont postérité; — 5. & JEANNE DU BUAT, mariée, par contrat du 23 Janvier 1480, passé devant Chenillart, Notaire de la Cour de Craon, avec *Pierre Lambert*, Ecuyer, Sieur de la Pommeraye, en la paroisse de Marant en Anjou, fils de *Mathurin Lambert*, Ecuyer, Sieur de la Celinaye, & de Demoiselle *Marguerite le Pouere*.

VI. GILLES DU BUAT, Chevalier, Sieur de Brassé, épousa, en 1475, Demoiselle *Catherine Pinçon de Boutigné*, dont pour enfans; — 1. GEORGES, qui suit; — 2. JEAN, mort sans postérité; — 3. & PERRINE DU BUAT, mariée avec *Louis Baraton*, Ecuyer, Seigneur de l'Isle-Baraton, en la paroisse d'Athé en Anjou.

VII. GEORGES DU BUAT, Chevalier, Seigneur de Brassé & de la Subrardiere, s'allia, par contrat du 29 Avril 1507, passé devant P. Boullay, Notaire de la Cour de Candé, avec Demoiselle *Perrine de Bois-Joullain*, fille de feu *Jean de Bois-Joullain*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Béatrix de Seillons*. De ce mariage vinrent; — 1, GUILLAUME, qui suit; — 2. & 3. THIBAUT & RENÉ, Prêtres-Religieux Cordeliers, en la Communauté des Anges, près Craon; — 4. FRANÇOIS, qui a formé une branche existante en la province du Maine, rapportée après celle-ci; — 5. & FRANÇOISE DU BUAT, mariée, par contrat du 20 Septembre 1543,

paſſé devant Maulny, Notaire, avec *François de la Morelliere*, Ecuyer, Seigneur de la Behuignerie & de la Cour-Fourrée, paroiſſe de la Selle-Craonnoiſe en Anjou; dont poſtérité.

VIII. GUILLAUME DU BUAT, Chevalier, Seigneur de Braſſé & de la Subrardiere, épouſa, par contrat du 19 Juin 1533, paſſé devant Galery, Notaire de la Cour de Duretal, Demoiſelle *Jeanne Mauviel*, fille aînée de *René Mauviel*, Ecuyer, Sieur de la Druere, &c. & de Demoiſelle *Jeanne Coron*. GUILLAUME DU BUAT obtint, le 20 Septembre 1533, de l'élection d'Angèrs, une ſentence en ſa faveur, contre les habitans de la paroiſſe de Meral, qui avoient prétendu le rendre contribuable aux impoſitions roturieres de ladite paroiſſe. De ſon mariage vinrent; — 1. RENÉ, qui ſuit; — 2. MARIN, marié à Demoiſelle *Jeanne de Bois-Hubert*, dont RENÉE DU BUAT, mariée à *Thibault le Gay*, Ecuyer, Sieur du Theilleul; — 3. PIERRE, mort ſans alliance; — 4. MARTHE, mariée à *Claude de Langellerie*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, fils de *François de Langellerie*, Ecuyer, par contrat du 18 Novembre 1559, paſſé devant Hunaud, Notaire en la Cour de Craon; — 5. & MARIE DU BUAT, mariée, par contrat du 12 Novembre 1562, paſſé devant Hunaud, Notaire de la Cour de Craon, avec *Jean l'Enfant*, Ecuyer, fils aîné de feu *Gui l'Enfant*, Ecuyer, Sieur de la Gueſuerie, & de Demoiſelle *Renée Guerif*, dont poſtérité.

IX. RENÉ DU BUAT, Chevalier, Seigneur de la Subrardiere & de Braſſé, épouſa, par contrat du 2 Juillet 1559, paſſé devant Samſon le Roux, Notaire Royal au Mans, Demoiſelle *Anne de la Rouſſardiere*, fille de *René de la Rouſſardiere*, Ecuyer, Seigneur de Paronneau & de Gaultrel, & de Demoiſelle *Renée d'Availlolles*. De ce mariage vinrent; — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. & PERRINE DU BUAT, qui épouſa, par contrat du 4 Février 1584, paſſé devant René Viel, Notaire de la Cour du Mans, *Louis de Champagne*, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Ferchault & de la Rouſſiere, fils de *François de Champagne*, Ecuyer, & de Demoiſelle *Marie de la Rouſſiere*, dont poſtérité.

X. JEAN DU BUAT, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Subrardiere, Braſſé & autres lieux, marié, par contrat du 12 Novembre 1609, paſſé devant Batiſte Roullet, Notaire Royal au Mans, avec Demoiſelle *Madeleine de Berague*, fille & héritiere portionnaire de Meſſire *François de Berague*, Chevalier de l'ordre du Roi, & de Dame *Jeanne de la Pommeraye*. JEAN DU BUAT obtint des lettres de confirmation de nobleſſe, datées du 25 Juin 1635, qui lui furent données ſur vu de pieces, par Meſſire Hiérôme de Bragelongue, Commiſſaire du Roi pour la recherche de la nobleſſe. De ce mariage ſont iſſus; — 1. CHARLES qui ſuit; — 2. & MARIE DU BUAT, qui fut mariée à Meſſire *d'Aubert*, Ecuyer, Seigneur de Langeron & de Launay, en la province du Maine, dont il a eu poſtérité.

CHARLES DU BUAT, Chevalier, Seigneur de la Subrardiere, Chatel, la Bodiniere & Ballots, épouſa, par contrat du 12 Févier 1646, paſſé devant Jean Marcoul, Notaire-Royal au Mans, Demoiſelle *Eliſabeth de la Corbiere*, fille de Meſſire *Charles de la Corbiere*, Chevalier, Seigneur de la Benichere, des Alleux, &c. & de Dame *Marie Pidoux*; de ce mariage

ſont venus : — 1. MAGDELON-HIACINTHE, qui ſuit ; — 2. JEAN-BATISTE, Chevalier, Sieur de Voleinnes, marié ; — 3. MALO-MARIE, Chevalier, Sieur de Saint-Pean, marié, par contrat du 24 Janvier 1682, paſſé devant Jean Garnier, Notaire-Royal à Château-Gontier, avec Demoiſelle *Gabrielle de la Fontaine*, fille de *Julien de la Fontaine*, Ecuyer, Sieur du Tertre, & de Dame *Anne Charel*, duquel mariage il n'y a pas eu de poſtérité ; — 4. PHILIPPE, Chevalier, mort ſans alliance ; — 5. & 6. MADELEINE & MARIE, qui furent Religieuſes en la communauté du Baron de la ville de Château-Gontier ; — 7. ANNE-HENRIETTE, mariée à Meſſire *François Minault*, Ecuyer, Sieur de la Charbonnierie, dont poſtérité ; — 8. & CHALOTTE-ELISABETH DU BUAT, mariée à Meſſire *François de la Chevallerie*, Ecuyer, Seigneur de la Damnerie, dont poſtérité.

XII. MAGDELON-HIACINTHE DU BUAT, Chevalier, Seigneur de la Subrardiere & de Chanteil, épouſa, par contrat paſſé devant le Roy, Notaire de la baronnie de Craon, du 10 Juin 1690, Demoiſelle *Marie-Eliſabeth Blavet*, fille de feu *René Blavet*, & de *Jeanne le Seure*, duquel mariage vinrent : — 1. MAGDELON-HIACINTHE, qui ſuit ; — 2. MALO-GABRIEL, Sieur de Ballots, mort ſans alliance ; — 3. PHILIPPE, Prieur de Loheac ; — 4. FRANÇOIS, Curé de Méral ; — 5. CHARLES, Chanoine Régulier & Prieur du Port Ringeard ; — 6 HENRI-LOUIS, Abbé ; — 7. ROSE-ELISABETH, qui épouſa, en 1746, Meſſire *Jean-Charles-Céſar d'Aubert*, Chevalier, Seigneur de Launay en la province du Maine, dont poſtérité ; — 8. & Demoiſelle HIACINTHE DU BUAT, décédée ſans alliance.

XIII. MAGDELON-HIACINTHE DU BUAT, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Subrardiere, épouſa, par contrat paſſé devant Jean Portier, Notaire, de la Baronnie de Condé, le 17 Février 1728, Demoiſelle *Marie-Renée du Mortier*, fille de Meſſire *Pierre du Mortier*, Chevalier, Seigneur de la Rachemere, & de Dame *Marie-Eliſabeth Serin*.

Par ce mariage, cette ancienne maiſon du Mortier, que pluſieurs hiſtoriens ont prétendu & aſſuré être une branche cadette de la maiſon de Rouge, en Bretagne, & dont les armes ſont ſemblables, s'eſt trouvée éteinte & fondue en celle du Buat, n'y ayant eu de ce nom que cette ſeule Demoiſelle *Marie-Renée du Mortier*, qui ait contracté alliance ; de ce mariage eſt ſorti : — LOUIS-JOSEPH-FRANÇOIS-ANGE-HIACINTHE DU BUAT, qui ſuit :

XIV. LOUIS-JOSEPH-FRANÇOIS-ANGE-PIERRE-HIACINTHE DU BUAT, Chevalier, Seigneur de la Subrardiere, Maupertine, la Hunaudiere, &c. ſeul fils & unique héritier, a épouſé, par contrat du 24 Mai 1763, paſſé devant Perrier, Notaire en la Sénéchauſſée de Hennebond en Bretagne, Demoiſelle *Théreſe-Charlotte du Bouctiez*, fille puînée de Meſſire *Jacques-Pierre du Bouctiez*, Chevalier, Seigneur dudit lieu de Kerlan & de Kerſené, Capitaine Général Garde-côte, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien Capitaine au régiment de Navarre, & de Dame *Jaquette Deſportes de Saint-Midec* ; de ce mariage ſont iſſus : — 1. LOUIS-

CHARLES-MARIE, qui suit; — 2. LOUIS-JEAN-MARIE, né & batisé en la paroisse de Meral, le 15 Avril 1772, reçu de minorité dans l'ordre de Malte, le 1er Avril 1775, & dont les preuves furent admises au mois de Février 1780, par MM. les Commissaires de la vénérable langue de France, au grand prieuré d'Acquitaine; — 3. THÉRESE-ESTER-MARIE-JACQUINE, non mariée; — 4. & Demoiselle MARIE-FORTUNÉE DU BUAT, non encore mariée.

XV. LOUIS-CHARLES-MARIE DU BUAT, Chevalier, né & batisé en ladite paroisse de Méral en Anjou, le 5 Juin 1765, Page du Prince de Condé en Mai 1778, ensuite Lieutenant au régiment de Bourbon, infanterie, en 1782, n'est pas encore marié en 1785.

BRANCHE DU TEILLAY-SAINT-GAULD, en la province du Maine.

IX. FRANÇOIS DU BUAT, Chevalier, Seigneur de Cramaillé, quatrieme fils de GEORGES DU BUAT, Ecuyer, Sieur de Brassé & de la Subrardiere, & de Dame *Perrine de Bois-Joulain*, épousa, en 1544, Demoiselle *Jeanne de Tessé*, qui lui apporta en dot, la terre du Teillay, en la paroisse de Saint-Gauld, province du Maine; de ce mariage vinrent: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. ANNE, mariée à *Paul Poncher*, Ecuyer, Seigneur de l'Espinay, paroisse de Bouchamp en Anjou; — 3. JEANNE, Religieuse en l'abbaye Royale du Ronceray de la ville d'Angers, & ensuite Doyenne de ladite abbaye; — 4. & FRANÇOISE DU BUAT, Abbesse de l'abbaye de la Trinité de Poitiers, où elle fut nommée en 1620.

X. FRANÇOIS DU BUAT, Chevalier, Seigneur du Teillay, épousa, en 1610, Demoiselle *Perrinette du Chastelet*, dont vinrent: — 1. ANCELME, qui suit; — 2. & MARIE DU BUAT, qui fut mariée en 1642, à Messire *François de Meulers*, Ecuyer, Seigneur de la Forest & de la Darbelliere en Poitou.

XI. ANCELME DU BUAT, Chevalier, Seigneur du Teillay, épousa, en 1647, Demoiselle *Anne Eveillard*, fille de noble homme Messire *Eveillard*, Ecuyer, Conseiller au siege présidial d'Angers, duquel mariage vinrent: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. CHARLES, décédé sans alliance en 1675, étant alors en Lorraine, au service; — 3. & MARIE DU BUAT, qui épousa Messire *François Moreau*, Ecuyer, Seigneur de la Martelliere, sans postérité.

XII. FRANÇOIS DU BUAT, Chevalier, Seigneur du Teillay & de Saint-Gauld, épousa, en 1682, Demoiselle *Anne d'Ade*, *Italienne*, niece du Cardinal d'*Ade*, dont vinrent: — 1. HIACINTHE, Prêtre & Curé de Quelames, en 1738; — 2. BERNARD, qui suit; — 3. FRANÇOIS, décédé au service, sans alliance; — 4. GABRIEL, Prêtre; — 5. HENRI, décédé aussi sans alliance; — 6. & MARTHE DU BUAT, décédée fille.

XIII. BERNARD DU BUAT, Chevalier, Seigneur du Teillay & de Saint-Gauld,

Gauld, après la mort de son frere aîné; il épousa, en 1716, Demoiselle *Anne-Marie Prezeau*, fille de Messire *Prezeau*, Ecuyer, Seigneur de Loisellinière, dont vinrent; — 1. BERNARD-HIACINTHE-CHARLES, Prêtre, & ensuite Curé de Quelaines, par la résignation de HIACINTHE DU BUAT, son oncle; — 2. ANNE, mariée en 1769, à Messire *Daudigné*, Chevalier, Seigneur de Maineuf, Lieutenant-Colonel au régiment d'Anjou, sans postérité; par laquelle ANNE DU BUAT, cette branche du Teillay se trouve éteinte; — 3. LOUISE, sans alliance; — 4. LUCIE, Religieuse en l'abbaye de Nyoiseau, près Sigré, en Anjou; — 5. & BERNARDINE DU BUAT, décédée sans alliance.

Les armes: d'*azur, à trois quintes-feuilles d'or posées 2 & 1*.



C

CAHIDEUC, en Bretagne. Suivant un mémoire qui nous a été remis depuis plusieurs années, cette ancienne maison tire son origine de la terre de ce nom, située dans la paroisse Diffendie, évêché de Saint-Malo, & a été possédée par les Seigneurs de ce nom, dès le XIIe siecle, avant le mariage de JEANNE DE CAHIDEUC, avec Messire *François Hervé d'Andigné,* laquelle lui porta cette terre par contrat de mariage du 3 Décembre 1649.

On peut regarder cette maison comme très-ancienne, puisque dès 1220, ils usoient de sceau, & se gouvernoient en leurs partages, suivant l'assise du Comte Geffroy. Les partages à viage, suivant cette assise, qui existe encore dans les archives de la maison de CAHIDEUC, prouvent même qu'ils étoient issus d'ancienne Chevalerie, puisqu'il est certain que cette assise ou ordonnance ne regardoit que les maisons des Comtes, Barons ou Chevaliers. Il est vrai que lorsqu'on rédigea la très-ancienne coutume, l'on donna à tous les nobles la faculté de recevoir l'assise pour avoir lieu aux partages; mais ce ne fut qu'environ l'an 1350; de sorte que l'on doit tenir pour constant, que les maisons qui se gouvernoient dans leurs partages, suivant l'assise du Comte Geffroy, avant l'an 1280, étoient maisons de Chevalerie.

Le nom de CAHIDEUC s'est écrit de différentes manieres: AHEDOUC, AHIDOUC, & avant, QUEHEDOUC; c'est de cette sorte, qu'il se trouve dans un acte de 1220, passé entre Guillaume, Seigneur de Montauban, & plusieurs Gentilshommes, entre lesquels est EON DE CAHIDEUC, ou QUEHIDOUC, pour la mutation, & droit de bail, ou garde-noble, que le Seigneur de Montauban avoit sur ses vassaux, au droit de rachat à toute mutation. Cet acte est aux archives de la maison de CAHIDEUC, pris sur l'original des archives de Montauban, & représenté le 31 Août 1697, devant le Sénéchal de Rennes, & par l'Intendant du Prince de Guimené; dont fut délivré copie en forme, pour rester dans les papiers des Seigneurs de CAHIDEUC.

Plusieurs généalogistes de Bretagne, le Laboureur, & MM. d'Hosier, remontent le nom de CAHIDEUC au-dessus d'EON DE CAHIDEUC, qui suit:

I. EON DE CAHIDEUC, eut pour femme, *Machaud d'Assigné*, dont vint GUILLAUME DE CAHIDEUC, qui suit:

II. GUILLAUME DE CAHIDEUC, se maria avec *Machaud de Veauferrier,* issue d'une noble & anciene maison, dont la terre de Veauferrier est située dans le voisinage de celle de CAHIDEUC. Cette anciene noblesse subsiste encore dans la paroisse Diffendie; & dans la réformation de 1668, elle a prouvé par titres bien en ordre, depuis 1377, que GUILLAUME DE CAHIDEUC avoit épousé *Machaud de Veauferrier*, dont le nom est employé dans les réformations de 1427, 1440, & 1513, lesquelles réfor-

mations l'ont déclaré maison d'ancienne extraction, ce qui a été confirmé par arrêt de la Chambre, du 14 Novembre 1668. *Machaud de Veauferrier* mourut en 1325, & GUILLAUME DE CAHIDEUC, son mari, en 1335 : son testament est déposé dans les archives de la maison de CAHIDEUC : de ce mariage vinrent ; — 1. GEFFROY, qui suit ; — 2. GUILLAUME ; — 3. autre GUILLAUME, Prêtre ; — 4. GUILLOTTE DE CAHIDEUC, Dame *de la Barre*, de laquelle on ne sait autre chose ; — 5. & 6. & deux autres filles dont on ne connoît pas même les noms ; l'une fut mariée à *Raoul de la Chasse*, & l'autre à *Pierre de la Pomelaye*.

III. GEFFROY, Seigneur de CAHIDEUC, épousa, en 1331, *Olive de la Morinays*, d'une ancienne maison éteinte dans la personne d'*Ustave*, Dame de la *Morinays*. *Olive* de la *Morinays* mourut en 1349, dans le tems d'une grande mortalité, & son mari GEFFROY DE CAHIDEUC, mourut dans la semaine de Pâques, en 1359 ; de ce mariage vinrent ; — 1. GUILLAUME qui suit : — 2. JEHAN ; — 3. GEOFFROY ; — 4. PIERRE ; les trois derniers morts de la peste au mois d'Août 1362 ; — 5. & MACHAUD DE CAHIDEUC, Religieuse à l'abbaye de Saint-Sulpice, évêché de Rennes.

IV. GUILLAUME DE CAHIDEUC, II du nom, né le jour de Saint-Michel, en 1336, fut héritier principal, & noble de ses pere & mere ; épousa, apres la fête de Saint-Pierre, (nous ignorons en quelle année) *Jeanne de Tregaranteuc*, fille d'*Allain*, Seigneur de Tregaranteuc, & niece de *Jehan de Saint-Gilles*, étant fille de sa sœur. Cette maison de *Tregaranteuc*, aujourd'hui éteinte, bonne & ancienne, étoit établie dans la paroisse de Guegon, évêché de Vannes, & avoit fait de très-bonnes alliances, comme avec la maison de Boisgelin. GUILLAUME DE CAHIDEUC, II du nom, testa en 1377, & laissa de son mariage : — 1. GUILLAUME qui suit ; déclaré par ses pere & mere, héritier principal, & noble ; — 2. BEATRIX, qui fut mariée à *Pérot Glé*, Seigneur de la Bennerays, dont elle eut un fils unique, mort avant son pere, sans laisser d'enfans de son mariage avec *Jeanne de Quedillac ;* au moyen de quoi GUILLAUME, III du nom de CAHIDEUC, succéda à *Guillaume Glé*, dans l'estoc maternel, & transigea, le 13 Mai 1446, avec *Jeanne de Quedillac*, lors encore mineure, autorisée de *Thibault de Quedillac*, son pere, pour ce qui lui étoit dû sur les biens de *Guillaume Glé*, son mari ; — 3. & MARIE DE CAHIDEUC, qui rendit aveu en juveignerie à son frere GUILLAUME, le 4 Mars 1420, des fiefs, jurisdiction, seigneurie situés dans la paroisse, & sous la jurisdiction de Bedecq, au village du Puy, & de la chapellerie que GUILLAUME, son frere, lui avoit donnés pour sa part & portion des successions de leur pere & mere.

V. GUILLAUME DE CAHIDEUC, III du nom, se trouve parmi les nobles de la paroisse Diffendie ; il épousa, par contrat passé au manoir de la Boulaye, le jour de Saint-Etienne, Demoiselle *Hermine de Ferriere*, fille de *Raoul de Ferriere*, Seigneur de la Boulaye, & de *Jeanne Destaillée ;* par l'acte de mariage, *Raoul de Ferriere* leur céda certains héritages qu'il avoit dans les paroisses de Plumangal, & de Miniac-sous-Buherel ; & il y est qualifié de Messire, & de Chevalier ; ce qui suffit pour faire connoître

l'ancienneté de la nobleſſe de cette maiſon : il eut de ſon mariage deux garçons ; ſavoir : — 1. N.... DE CAHIDEUC ; — 2. & CHARLES DE CAHIDEUC, qui ſuit :

VI. CHARLES DE CAHIDEUC, héritier principal, & noble de ſes pere & mere, eut un long procès depuis 1450 juſqu'en 1460, devant les juges de l'Officialité de Saint-Malo, touchant les droits honorifiques de l'égliſe de Diffendie, contre Roland, Sieur Dubreuil ; & ce CHARLES DE CAHIDEUC, dans les ſentences, en latin, qu'on trouve, eſt qualifié *nobilis armiger*. Il étoit marié, en premieres noces, vers l'an 1467, avec *Iſabeau d'Angoulvant*, & paſſa une tranſaction, de concert avec ſon épouſe, avec noble Jehan Brillant-de-Beaumanoir, & Marguerite de Creve, ſon épouſe, Seigneur, & Dame de Beſſo, par laquelle le Seigneur & Dame de Beſſo lui tranſporterent pluſieurs rentes, à valoir ſur l'aſſiette qu'ils devoient à la Dame DE CAHIDEUC.

CHARLES DE CAHIDEUC, épouſa en ſeconde noces *Béatrix de la Noë*, fille aînée, héritiere principale, & noble, de *Jean de la Noë*, Seigneur de la Broſſe, du Brigné & de la Hunaudays, à Saint-Colombin, & de *Françoiſe de la Chapelle*, & tranſigea comme mari & procureur de droit, de *Béatrix de la Noë*, avec Gilles, Seigneur de la Clartiere, touchant quelques héritages, acquis *par Jean de la Noë*, ſur leſquels héritages le Seigneur de la Clartiere prétendoit quelques droits. Cette tranſaction fut ratifiée à la Cour de Nantes, le 25 du même mois, par *Béatrix de la Noë*. CHARLES DE CAHIDEUC, n'eut de ſa premiere femme qu'une fille nommée JEANNE, mariée par ſon pere à *Jehan d'Yllifran*, en faveur duquel mariage il promit à ſa fille vingt-cinq livres de rente, laquelle devenue veuve, ſe remaria en ſeconde noces à noble homme *Raoul le Champion*, & il eut de ſa ſeconde femme ; — 2. CHARLES DE CAHIDEUC, & mourut en 1489 ; ſa veuve *Béatrix de la Noë* ſe remaria à Meſſire *Artur de Chantocé*, — 3. GILLES, qui ſuit ; — 4. GUILLAUME, établi en Poitou, où il épouſa une fille de la maiſon de Crue, auteur d'une branche éteinte ; — 5. JEAN, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, Commandeur de la Guerche, qui aſſiſta en 1539, à la réformation de la Coutume ; il étoit Commandeur avant l'an 1539, avoit fait ſes preuves avant 1522, avant que l'Iſle de Rhodes eut été priſe par les Turcs ; — 6. & un fils appellé LE CLERC DE CAHIDEUC, qui s'établit dans la paroiſſe de Miniac.

VII. GILLES DE CAHIDEUC, fils de CHARLES, & de *Béatrix de la Noë*, fut autoriſé par *Jean de Ferriere*, Seigneur de la Boulay, ſon grand oncle, curateur de ce qui pouvoit appartenir à JEANNE DE CAHIDEUC, ſa ſœur, dans la ſucceſſion de leur pere, pour de quoi demeurer quitte, il lui céda l'hôtel, maiſon & manoir Dubois-Germigon & dépendances, dans la paroiſſe de Plouaſne, en préſence & du conſentement d'*Artur de Chantocé*, Seigneur de Laudevrau, lors mari de *Béatrix de la Noë*, de laquelle il promit de fournir la ratification du premier mariage de JEANNE DE CAHIDEUC.

GILLES DE CAHIDEUC, Seigneur de la Broſſe, du Brigné, & de la

Hunaudays, resta mineur à la mort de son pere, sous la tutelle de *Jehan de Ferriere*, son grand oncle. On le trouve sous les qualités de noble & Ecuyer, dans la réformation de la noblesse de l'évêché de Saint-Malo, de l'an 1513, pour la terre de Cahideuc, & les dépendances toutes nobles, sans qu'aucune roture y soit jointe dans la paroisse Diffendie, il est encore employé dans la même paroisse pour la terre de la Motte-Hunaud, & dans la paroisse de Bedec, pour la terre de Launay, tenant ces deux dernieres de sa femme, dont il sera parlé ci-après. Il vendit, par contrat passé à Ploermel, à Regnaud de la Touche, Seigneur de Limousinniere, & de Montbert, la terre de la Hunaudays, située à Saint-Colombin, qu'il avoit eue en partage de la maison de la Porte-Vezin; il avoit épousé *Perronne d'Erbrée*, fille & seule héritiere de *François d'Erbrée*, Seigneur de la Chaise, & de *Jeanne*, Dame *de Launay*, d'une maison qui peut être comptée entre les plus anciennes de la province de Bretagne; *Perronne d'Erbrée* devint veuve de GILLES DE CAHIDEUC, son mari, & eut de son mariage, — 1. RAOUL, qui suit; — 2. RAOUL le jeune, qui fut partagé par FRANÇOIS, son neveu, dont il sera parlé en son rang, le 3 Novembre 1555, suivant l'assise du Comte Geffroy, & il eut pour tous ses droits la somme de dix-huit cens livres, outre celle de mille soixante livres qu'il avoit déjà reçue de RAOUL DE CAHIDEUC, son frere aîné; il avoit épousé, par contrat passé le 12 Janvier 1536, *Catherine*, Dame *de la Haye de Breal*, *de la Forestier*, laquelle lui fit don, par son contrat de mariage, de la tierce partie de tous ses biens, qui fut publiée dans la Cour de Montfort, le 4 Janvier 1540. On ne croit pas qu'il soit resté des enfans de ce mariage, & sur-tout des garçons; — 3. JEAN; — 4. MICHEL; — 5. MATHURIN, qui furent partagés suivant l'assise du Comte Geffroy, comme RAOUL, en 1555; — 6. JEANNE, Religieuse au couvent de Nantes, à qui son frere aîné donna une pension de vingt livres, par acte du 4 Mai 1530, sur la terre de Bregnay, située en la paroisse de Fremay, évêché de Nantes; — 7. & autre JEANNE DE CAHIDEUC, dite *la jeune*, Dame de la Ville Luchete, mentionnée au même partage, mariée dans la maison de la Bedoyere.

VIII. RAOUL, Seigneur DE CAHIDEUC, & du Brigné, Ecuyer tranchant de la Reine, fut héritier principal & noble de son pere; reçut du Roi FRANÇOIS I, pour ses bons & agréables services, par lettres données à l'abbaye de Vauluisant, le 29 Mars 1538, la somme de quatre cens quatre-vingt-cinq livres treize sols quatre deniers, du rachat échu sous le cômté de Nantes, par le décès de Françoise de Maillée, Dame de Pontchâteau; ce qui fut confirmé par de nouvelles lettres du Roi, données à Amboise, le 8 Avril 1540; lesquelles lettres furent enrégistrées le 20 Juillet 1541. RAOUL DE CAHIDEUC, allant à la guerre, fit son testament, le 4 Avril 1530; par lequel on voit qu'il avoit épousé, en 1527, Demoiselle *Louise de Lescoet*, fille d'*Olivier de Lescoet* & de *Marie de la Forest*. On voit aussi, par le même testament, qu'il avoit déjà un fils, dont il veut que la tutelle soit donnée à sa femme, dans le cas qu'elle ne se remarie pas, ou à ses freres; & par le même testament, il prie sa mere de ne faire aucune dona-

tion contre son fils. Mais comme il a survécu long-tems à ce testament, il n'a pas eu lieu. Il suivit en Flandre la Reine Eléonore d'Autriche, qui, après la mort du Roi FRANÇOIS I, lui donna un passe-port pour lui, trois hommes de cheval & deux hommes de pied de sa suite, daté de Bruxelles, le 17 Septembre 1551. Il eut de son mariage FRANÇOIS DE CAHIDEUC, qui suit; le même qui partagea RAOUL DE CAHIDEUC, dit *le Jeune*, son oncle.

IX. FRANÇOIS, Seigneur DE CAHIDEUC, la Brosse, du Brigué, né avant l'an 1530, épousa, en 1555, par contrat passé devant les Notaires Royaux de Ploermel, Demoiselle *Françoise de Coetlogon*, fille de noble puissant *Julien*, Seigneur de Coetlogon, & d'*Anne le Rouge*, Dame de Kerberio. Sa femme mourut à Cahideuc, au mois de Juillet 1570, fut inhumée dans l'église Diffendie, le 9 du même mois. FRANÇOIS DE CAHIDEUC se fit Prêtre quelque tems après, fut Chantre & Chanoine de Rennes, Prieur de Becherel & de Saint-Nicolas-de-Montfort; fit son testament, le 28 Octobre 1579, par lequel il choisit sa sépulture; régla ensuite ses affaires domestiques, ordonna que JEANNE DE CAHIDEUC, Dame de la Ville-Huchette, sa sœur, demeureroit toute sa vie dans la maison de Cahideuc; nomma pour exécuteur de son testament, & tuteur de ses enfans, Messire Pierre le Goux, Sieur de la Brardais, Conseiller au Parlement, & mourut à Rennes, où son cœur & ses entrailles furent portés dans l'église des Cordeliers de ladite ville, & son corps dans l'église Diffendie: il étoit Chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Ses enfans furent; — 1. ARTUR, qui suit; — 2. FRANÇOIS, né à Cahideuc, le 28 Mars 1563, batisé le 4 Avril suivant; fut destiné par son pere pour l'état ecclésiastique, mais il embrassa le parti des armes; fut Capitaine d'une compagnie d'arquebusiers envoyés en garnison dans le château de Montfort, par le Duc de Montpensier, Lieutenant-Général des armées en Bretagne. Il trouva ce château hors d'état de défense, ce qui l'obligea de le faire rétablir à ses frais. Il fut envoyé ensuite, en 1590, par le même Duc de Montpensier, au secours de la ville de Sablé, où il fut fait prisonnier, conduit à Dinan par le parti de la Ligue, n'en sortit qu'en payant une rançon de deux mille huit cens écus; servit encore sous le Duc de Montpensier; & après avoir reçu plusieurs blessures, il se retira & entra dans l'état ecclésiastique où son pere l'avoit destiné, & mourut à l'âge de 35 ans, — 3. JEANNE née, le 20 Mai 1561, morte au mois de..... 1563; — 4. autre JEANNE, née le 10 Mars 1568, partagée par ARTUR, son frere aîné; resta fille; testa au mois de Mars 1622; mourut le même mois, & fut enterrée dans l'église Diffendie; — 5. & FRANÇOISE DE CAHIDEUC, née le 15 Juillet 1570, qui ne vécut pas.

X. ARTUR, Seigneur de CAHIDEUC, née le 1er Février 1562, batisé, le 7 du même mois, en l'église de Saint-Germain, n'avoit que 17 ans à la mort de son pere; embrassa le parti des armes, dans le tems que la Ligue désoloit le royaume & presque toute la Bretagne; il s'attacha au parti du Roi HENRI III, qui lui donna une compagnie de Chevaux-legers, avec laquelle il fut commandé, en 1592, d'aller défendre, sous M. le Duc de Montpensier, la ville de Malétroit; & en 1595, M. de Saint-Luc, Lieutenant-Général,

ayant arrêté de faire assiéger le fort de l'Isle-Tristan, ARTUR DE CAHIDEUC eut la commission d'en faire le blocus avec les compagnies de Chevaux-legers des régimens d'infanterie de Sourdiac, de Courbousson, & autres forces tirées de différentes places. HENRI IV, en considération de ses services, l'honora, en 1596, du collier de son ordre; lui donna le brevet de Gentilhomme de sa chambre, le commandement d'une compagnie de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, dont il prêta serment entre les mains du Maréchal de Brissac, Lieutenant-Général pour le Roi en Bretagne; lui fit don, par brevet du 28 Mars 1609, d'une somme de cinq mille livres à prendre sur les deniers extraordinaires de ses épargnes; & LOUIS XIII, par un autre brevet du 29 Août 1611, lui donna une pension de six cens livres qui lui fut augmentée jusqu'à la somme de deux mille livres, par brevet du 20 Février 1615; & par un autre du 17 Septembre 1616, il lui accorda une autre somme de trois mille livres, à recevoir sur les deniers ordinaires & extraordinaires de ses épargnes. Outre tous ces services remplis avec assiduité à la guerre, il fut de l'assemblée des états de la province, & en fut pensionnaire, le 18 Mai 1598, par le Maréchal de Brissac. Il y remplit les emplois les plus distingués. Il fut député à l'assemblée des Etats-Généraux convoqués à Sens, & ensuite à Paris; & ceux de Bretagne, par lesquels il avoit été député en 1616, lui donnerent une gratification pour les services qu'il avoit rendus au Roi & à la province, & pour ce qui lui étoit dû de ses appointemens & l'entretien de sa compagnie de Chevaux-legers. En l'absence du Baron de Pontchâteau, qui avoit présidé à l'ordre de la Noblesse, les états le nommerent Chevalier de l'ordre du Roi, pour y présider; ce qu'il fit depuis le 11 Octobre, jour de son élection, jusqu'au 29 du même mois. Il avoit épousé, 1°. *Louise de Tyvarlan*, fille de *Nicolas de Tyvarlan*, & de *Louise de Rosmadec*, & veuve de Jean Lanveaux, Seigneur de Beaulieu, duquel elle avoit eu une fille qui ne vécut pas. Cette *Louise de Tyvarlan* mourut à Cahideuc, le 6 Janvier 1615, pendant que son mari étoit aux Etats-Généraux, & fut inhumée au chanceau de l'église Diffendie; & 2°. il épousa *Jeanne de Baude*, fille de *Guillaume* & de *Marguerite de Coeteruran*; & ayant appris qu'ils étoient parens au troisieme degré, le Cardinal de Barbins, Légat en France, leur accorda une dispense datée de Fontainebleau, le 25 Mai 1625, adressée à l'Official de Vannes, qui, en conséquence, leur permet d'habiter ensemble, par son ordonnance du 22 Octobre 1627. *Jeanne de Baude* mourut à Beaulieu, le 29 Février 1629, & son corps fut inhumé dans la paroisse de Bignan, évêché de Vannes. Son époux fit son testament à Cahideuc, le 14 Juillet 1630, par lequel il régla le partage entre les deux enfans qu'il eut de ses deux femmes; mourut au mois de Mai suivant, & fut enterré dans la même église où l'avoit été son épouse. Il eut de son premier mariage; — 1. SÉBASTIEN-RENÉ, qui suit; & du deuxieme; — 2. MARIE DE CAHIDEUC, qui resta sous la tutelle de SÉBASTIEN-RENÉ, Seigneur de Cahideuc, son frere consanguin, du consentement duquel & de celui de Messire François Loisel, Président de Brie, & *Mathurine de Baude*, sa compagne, cousine germaine de MARIE DE CAHIDEUC, elle fut mariée

à Messire *Toussaint du Fai*, Seigneur de Quelhay, le contrat de mariage passé le 8 Septembre 1641.

XI. SÉBASTIEN-RENÉ DE CAHIDEUC, fils D'ARTUR, & de *Louise de Tyvarlan*, sa premiere femme, né le 23 Mai 1605, & batisé le 25 Juin suivant, fut député dans une assemblée tenue à Dinan, en 1634, pour assister dans la Chambre des Comptes à l'examen du compte du Trésorier des Etats, se fit aimer, estimer & considérer dans cette assemblée près de quarante ans; les Députés des Etats en Cour, avoient été chargés de supplier le Roi d'accorder à SÉBASTIEN-RENÉ DE CAHIDEUC, la même pension qu'avoit son pere. Il épousa, le 2 Février 1633, *Guyonne de Montboucher*, restée fille unique de *Gabriel de Montboucher*, Chevalier, Seigneur de Tremereul, & de *Françoise Manuel*. Il y eut des oppositions à ce mariage, parce que *Guyonne de Montboucher* étoit mineure, & SÉBASTIEN-RENÉ DE CAHIDEUC, son mari, trouva dans sa maison, & dans celle Dubois-Delamotte, beaucoup d'affaires qui l'occuperent désagréablement toute sa vie; il mourut à Saint-Malo le 25 Mars 1670. *Guyonne de Montboucher*, son épouse, avoit hérité de la terre du Bois-Delamotte, en 1654, de *Jean d'Avaugour*, son cousin, & après la mort de son mari, elle succéda encore à l'estoc paternel de Messire *François Loisel*, Président à Mortier; elle mourut à Rennes, le 13 Février 1688, & suivant sa volonté, elle fut inhumée, le 17 du même mois, dans l'église de Trigavou; les enfans sortis de ce mariage, furent: — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit; — 2. GABRIEL, né en 1636, & mort l'année suivante; — 3. FRANÇOIS, né le 5 Avril 1635, mort en 1639; — 4. JEANNE, née le 2 Février 1634, mariée par contrat du 3 Octobre 1649, avec Messire *François Hervé d'Audigné*, Seigneur de la Chasse, auquel elle porta la terre de Cahideuc, pour terminer des procès qui duroient depuis nombre d'années, entre les Seigneurs d'*Audigné* & les Seigneurs de Cahideuc; cette terre étant enclavée dans celle de la Chasse, & le château de même nom, où demeuroient les Seigneurs; elle est située dans la paroisse Diffendie, dont MM. de CAHIDEUC étoient Seigneurs, & en conséquence la terre de Cahideuc, qui est aujourd'hui possédée par le Marquis de la *Chasse de d'Audigné*, un des riches Seigneurs de la province de Bretagne; — 5. & LUCRECE DE CAHIDEUC, née à Paris en 1638, & morte à Rennes en Octobre 1639, fut inhumée dans l'église des Minimes.

XII. JEAN-FRANÇOIS DE CAHIDEUC, Seigneur Dubois-Delamotte, né en 1640, batisé en l'église de Diffendie, épousa Demoiselle *Gillonne-Charlotte de Langan*, fille de Messire *Cezar de Langan*, Seigneur, Baron Dubois-Février, & de Dame *Charlotte de Constantin*. La maison de Langan est une des plus noble & des plus anciennes de la province de Bretagne. De ce mariage sont sortis; — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit; — 2. HENRI-CHARLES, rapporté après son frere aîné; — 3. EMMANUEL-AUGUSTE, auteur d'une branche cadette, rapportée ci-après; — 4. ACHILLE, né au Bois-Delamotte, en Septembre 1688, tué dans le combat naval, commandé par EMMANUEL-AUGUSTE, son frere, commandant une Escadre de six vaisseaux de guerre, & de deux frégates, montant le vaisseau nommé le *Magnanime*,

Magnanime, où il remporta une victoire complette ; — 5. MARIE-ANNE, morte fille en 1679 ; — 6. JULIE-LUCRECE, aussi morte fille ; — 7. & CLAIRE-HYPOLITE DE CAHIDEUC, née à Rennes en 1681, qui a pris le voile dans la maison de la Visitation de la même ville, & en est morte Supérieure au mois de Juillet 1752.

XIII. JEAN-FRANÇOIS DE CAHIDEUC, II du nom, fils aîné de JEAN-FRANÇOIS, & de *Gillonne-Charlotte de Langan*, batisé le 9 Juin 1665, s'acquit une grande estime dans le service, fut tué en Savoie au mois d'Août 1692, étant Capitaine de Dragons, sans avoir été marié.

XIII. HENRI-CHARLES DE CAHIDEUC, second fils de JEAN-FRANÇOIS, I du nom, & de *Gillonne-Charlotte de Langan*, né à Rennes le 19 Novembre 1673, fut, ainsi que son pere, Marquis du Bois-de-la-Motte, & Seigneur de la terre de la Bretesche, en Poitou, il ne servit point, & épousa 1°. Demoiselle *Jeanne de la Haye*, fille de *Pierre de la Haye*, d'une bonne & ancienne famille de la province, employé dans les réformations de 1414, 1440, & 1513, pour la terre de la Haye ; il fut marié 2°. avec une Demoiselle de la *Tramblaye*, dont il n'eut point d'enfans ; mais il eut cinq garçons du premier lit, & deux filles ; l'aîné des garçons n'a point servi, & s'est retiré dans son Marquisat du Bois-de-la-Motte, les quatre autres garçons sont entrés au service de la Marine, sous la conduite de EMMANUEL-AUGUSTE, leur oncle ; deux sont morts à Saint-Domingue, le troisieme a été tué dans le combat naval donné par son oncle contre les Anglois, & le quatrieme, est mort de la suite d'une maladie à Brest ; quand aux deux filles, l'une est morte fort jeune, & l'autre vit au château du Bois-de-la-Motte, avec son frere.

BRANCHE CADETTE.

XIII. EMMANUEL-AUGUSTE DE CAHIDEUC, troisieme fils de JEAN-FRANÇOIS, I du nom, & de *Gillonne-Charlotte de Langan*, né à Rennes en 1683, entré au service de la Marine en 1698, mort Vice-Amiral de France, cordon rouge, & Grand-Croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, le 24 Octobre 1764, il s'est acquis toute la gloire possible, & a joui toute sa vie d'une grande réputation ; il avoit épousé en 1695, *Jeanne-Françoise d'Audigné*, fille de Messire *Charles-René d'Audigné*, Seigneur de la Chasse, & de Dame *Jeanne de Brehan*, dont : — CHARLES-FRANÇOIS-EMMANUEL DE CAHIDEUC, qui suit ; & une fille dont nous n'avons nulle connoissance.

XIV. CHARLES-FRANÇOIS-EMMANUEL DE CAHIDEUC, né à la Chasse le premier Février 1720, est entré dans la Marine, & a continué son service jusqu'en 1761, que sa mauvaise santé l'a forcé à demander sa retraite dès l'année 1758, & que le Roi & le Ministre lui refuserent, comme on le voit par les lettres de MM. de Machaud & de Massiac ; il a épousé, le premier Février 1757, Demoiselle *Jeanne-Madeleine de Boisgelin*, fille de *Renaud-Gabriel de Boisgelin-de-Cucé*, Président à mortier du Parlement de Bretagne, Marquis de Cucé, & de Dame *Jeanne de Roscouet*, Dame de Lesturdant, duquel mariage sont sortis : — 1.

EMMANUEL-PAUL-VINCENT, né le premier Mai 1764; — 2. & CHARLES-FRANÇOIS DE CAHIDEUC, mort le 5 Juin 1766.

Les armes : *de gueules & deux têtes de léopard d'or* : pour devise, *antiqua fortis virtute*, telle qu'on la voit autour desdites armes, en alliances avec les maisons de la *Hunaudays*, de *Rosmadec*, de *Tivarlan*, de *Coëtlogon*, de *Lescoet*, d'*Erbrée*, de la *Boulaye-Ferriere*, en pierre, tant au-dedans qu'au dehors de la maison de Cahideuc, & basses-cours, ornés du collier de l'ordre de Saint-Michel, & soutenues de *deux léopards*. On voit encore lesdites armes ou lisiere dans le chanceau, & dans deux chapelles de l'église de Diffendic; & l'antiquité de ces armes se prouve encore, par un acte de 1280, scellé du sceau D'EON DE CAHIDEUC, qui est déposé aux archives de cette maison.

CASTAIGNOS : Famille noble & ancienne, dont une branche cadette est établie à Saint-Sever, capitale de Gascogne, depuis plus de deux siecles.

Un parent de cette famille nous a communiqué les titres qui lui avoient été confié, & qui en prouvent évidemment la noblesse. Ils donnent même des présomptions avantageuses sur son compte. Ces titres ne remontent la filiation qu'à sa séparation d'avec la branche aînée, qui fut s'établir à Metz, où elle est tombée en quenouille. Elle y a joui de la plus grande considération, comme l'ont certifié des personnes notables de cette ville : elle possédoit encore des titres qui prouvoient son ancienneté & son mérite. Mais les Seigneurs DE CASTAIGNOS existans aujourd'hui ont négligé de les rassembler, parce qu'ils en avoient suffisamment pour prouver leur état & leur noblesse. Il y a des maisons de ce nom en Italie & en Espagne, où elles possédoient, au commencement de ce siecle, les premieres charges. Des descendans de ces maisons ont dit à ceux de cette famille dont nous parlons, qu'ils étoient originaires de France, & qu'il y avoit une très-grande ressemblance dans leurs armes.

Dans le pays on a une opinion très-avantageuse de cette famille, qu'on appelle depuis plusieurs siecles *lous guerriers de CASTAIGNOS*. Nous allons en donner la généalogie par filiation suivie, dressée d'après lesdits titres communiqués.

I. BERTRAND DE CASTAIGNOS, Lieutenant de la compagnie de gens de pied du Capitaine Laroque, fit son testament, le 17 Février 1544, devant Arnaud de Fagedet, Notaire à Saint-Sever. Il avoit épousé *Susanne de Lafitau*, dont : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. & JEAN DE CASTAIGNOS.

II. PIERRE DE CASTAIGNOS fit son testament, le 15 Août 1589, devant Dupouy, Notaire Royal à Saint-Sever. Il épousa Demoiselle *Anne de Lucat*, dont il eut : — 1. SEVER, qui suit; — 2. MARC; — 3. ARNAUD; — 4. RAYMONE; — 5. & JEANNE DE CASTAIGNOS.

III. SEVER DE CASTAIGNOS fit son testament, le 22 Avril 1618, devant Ducasse, Notaire Royal à Saint-Sever; ne suivit pas l'exemple de ses ancêtres à porter les armes pour sa patrie; il se consacra à l'utilité de

ſes concitoyens, en occupant avec diſtinction les premieres charges de la ville de Saint-Sever (comme le dit la lettre de la Reine de Navarre, en date du 9 Mars 1568). Il eut de Demoiſelle *Marthe de Ribe*, ſon épouſe : — 1. JEAN-JACQUES ; — 2. ODET, qui ſuit ; — 3. PIERRE ; — 4. & ARNAUD-MATHIEU DE CASTAIGNOS.

IV. ODET DE CASTAIGNOS, Capitaine au régiment de Béarn, fut au ſiege de..... en..... après s'être diſtingué en pluſieurs occaſions. Il avoit épouſé Demoiſelle *Jeanne de Fort*, de laquelle il eut : — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. & ROCQUETTE DE CASTAIGNOS.

V. PIERRE DE CASTAIGNOS, II du nom, Capitaine d'infanterie, épouſa, par contrat paſſé le 8 Septembre 1668, devant Lafitte, Notaire Royal à Saint-Sever, Demoiſelle *Marie de la Doue*. Ils firent leur teſtament, le 10 Mars 1706, & eurent pour enfans : — 1. JOSEPH, qui ſuit ; — 2. PIERRE, Officier au régiment de Royal-Marine, & Chevalier de Saint-Louis ; — 3. JEAN, qui a ſervi dans le régiment d'Auvergne l'eſpace de trente-ſept ans. Il fut bleſſé dans pluſieurs batailles, mais très-griévement à celle de Parme ; il fut choiſi pour former & commander le troiſieme bataillon du régiment d'Auvergne, qu'on créa en 1743 ; en 1745, on créa le quatrieme bataillon du même régiment qu'il diſciplina ; on l'aſſembla à Malines, où il commanda pour le Roi, en 1747 & en 1748. Ses bleſſures le forcerent de quitter le ſervice, & il en mourut peu de tems après. On conſerve encore pluſieurs lettres que le Maréchal de Saxe lui écrivit étant Commandant à Malines, par leſquelles on voit que ce grand Général l'honoroit de ſon eſtime ; — 4. JEAN, Prêtre, Curé de Condures ; — 5. & MARIE-THÉRESE DE CASTAIGNOS, mariée à *N..... d'Ortès*, Ecuyer. Le Chevalier d'*Ortès*, leur fils, eſt aujourd'hui Maréchal-de-Camp.

VI. JOSEPH DE CASTAIGNOS, Ecuyer, Seigneur de Mirando, a ſervi pendant vingt ans dans les dragons. Il épouſa *Marie-Anne de Cloche*, fille de *Jean de Cloche*, Ecuyer, Baron de Fargues, & de Dame *Marguerite de l'Abadie-Gauzis*. De ce mariage ſont provenus : — 1. FORTANIER, qui ſuit ; — 2. JEAN, Curé de Condures ; — 3. MADELEINE ; — 4. & MARIE-MADELEINE DE CASTAIGNOS. Ledit JOSEPH DE CASTAIGNOS fit ſon teſtament, le 2 Juillet 1742, devant le Notaire Royal de Saint-Sever.

VII. FORTANIER DE CASTAIGNOS, Chevalier, Seigneur de Mirando, entré Sous-Lieutenant au régiment d'Auvergne, en 1742 ; Capitaine en 1746 ; reçu Chevalier de Saint-Louis, au camp de Corbac, par M. le Maréchal Duc de Broglie, le 17 Juillet 1760 ; Capitaine de Grenadiers, en 1761, & Major d'infanterie, en 1768 : dans laquelle année, ſes bleſſures le forcerent à demander ſa retraite. Il a fait toute la guerre de Flandre avec le Maréchal Comte de Saxe, & s'eſt trouvé aux batailles de Fontenoy, Rocoux, Lawfeld ; aux ſieges d'Ypres, Menin, Furnes, Tournay, Oudenarde, Bruxelles, Mons, Namur, Berg-op-Zoom & Maſtricht ; a fait toutes les campagnes d'Hanovre & d'Allemagne ; & il s'eſt trouvé à toutes les batailles, chocs, & ſieges où le régiment d'Auvergne a été employé pendant cette pénible guerre.

A l'affaire de Clostercamp, où le régiment fut presqu'entiérement détruit, il s'y signala avec une valeur surprenante; chargea trois fois les ennemis, & fit prisonnier de guerre un Colonel Anglois.

Copie de la lettre de M. de Choiseul, Ministre, à M. DE CASTAIGNOS, *Capitaine, &c.*

» Sur le compte, Monsieur, que j'ai rendu au Roi, de vos services & » de la valeur avec laquelle vous avez chargé trois fois les ennemis, à » l'affaire de Clostercamp, où vous avez fait un Colonel Anglois prison- » nier de guerre, Sa Majesté a bien voulu, pour vous donner une marque » particuliere de la satisfaction qu'elle en a, vous accorder une pension de » quatre cens livres dans l'ordre militaire de Saint-Louis. Je vous en donne » avis avec bien du plaisir; & suis, Monsieur, votre très-humble & très- » affectionné serviteur. *Signé*, le Duc de CHOISEUL. »

Ledit FORTANIER DE CASTAIGNOS, a épousé, par contrat passé à Bordeaux, le 11 Juillet 1769, devant Duprat, Notaire, Demoiselle *Françoise d'Abadie*, fille de Messire *Jean d'Abadie*, Seigneur de Murailles, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général de la sénéchaussée & présidial de Bazas, & de feue Dame *Anne Dupuch Destrac de Vermond;* duquel mariage sont nés: — 1. JEAN-MARIE-ANNE; — 2. FRANÇOISE; — 3. & MARIE-MADELEINE DE CASTAIGNOS.

Les armes: *d'or, à un châtaigner de sinople;* au-dessus, vers le chef, *un aigle éployé de sable, membré & becqué de gueules, le tout dextré d'une épée prise en pal, la pointe en haut; & senestré d'une étoile d'azur;* pour timbre; *le haume ou métal tarré du côté droit, à cinq grilles avec lambrequins composés du métail de l'écu.*

Il y a, à Saint-Sever, deux MM. DE CASTAIGNOS, freres, de la même famille que celle ci-dessus; mais nous ne connoissons point l'époque de la séparation de cette branche, ni même sa généalogie, n'ayant pas fourni de mémoire. L'un de ces Messieurs est décoré de la croix de Saint-Louis, & a été Capitaine de Grenadiers-Royaux.

Cette famille a été maintenue dans son ancienne noblesse par les Commissaires députés par Sa Majesté pour la recherche des usurpateurs des titres de noblesse.

CATHALAN, famille noble de Provence, dont les actes successifs, qui font mention de cette famille, font une preuve incontestable de son ancienneté en Provence. Le premier dont on a connoissance, est GUILLAUME DE CATHALAN, qui suit:

I. *GUILELMUS CATHALANI*, ou GUILLAUME DE CATHALAN, se trouva, l'an 1160, parmi les Seigneurs-Gentilshommes qui assisterent à l'accord passé entre Raimond V, Comte de Toulouse, & Constance, sa femme, d'une part; & l'abbé de Saint-Gilles, de l'autre; la même année il fut présent, avec plusieurs autres Seigneurs, à la vente d'un pré & d'un marais de biens, faite par le même Raimond & sa femme, au chapitre de

Saint-Gilles; lorsqu'en 1178, les Vicomtes de Marseille exempterent les Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, du péage & autres droits; GUILLAUME DE CATHALAN fut du nombre des Gentilshommes appellés pour être présens à l'acte: il eut pour fils & successeur, — GUILLAUME DE CATHALAN, qui suit.

II. GUILLAUME DE CATHALAN, II du nom, se trouva du nombre des Gentilshommes appellés en 1209, à une donation faite par Garsandre, femme d'Alphonse II, du Comté de Forcalquier, à Raimond Béranger, son fils, en 1214, les mêmes témoins furens rappellés pour la ratification de la même donation, & GUILLAUME DE CATHALAN, fut du nombre des Gentilshommes qui signerent la confédération faite en 1228, entre Raimond Béranger & la ville d'Arles, contre Marseille : il eut pour fils, — JACQUES DE CATHALAN, qui suit :

III. *JACOBUS CATHALANI*, ou JACQUES DE CATHALAN, fut du nombre des Gentilshommes qui accompagnerent Charles d'Anjou allant combattre Mainfroy, en 1264; laissa pour fils — *DEODATUS CATHALANI*, qui suit:

IV. *DEODATUS CATHALANI*, nommé Commissaire, en 1310, à l'interrogatoire des Templiers; laissa pour successeur :

V. ANTOINE DE CATHALAN, Consul de Marseille en 1360; l'âge seul donnoit alors le pas, il laissa deux enfans, savoir : — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. & PIERRE DE CATHALAN, Abbé de Franquevaux, en 1390.

VI. ANTOINE DE CATHALAN, II du nom, est nommé parmi les illustres Barons qui s'opposerent au Duc d'Anjou; il laissa pour fils: — FRANÇOIS DE CATHALAN, qui suit.

VII. FRANÇOIS DE CATHALAN, laissa de sa femme, dont le nom est ignoré, — PIERRE DE CATHALAN, qui suit.

VIII. PIERRE DE CATHALAN, qui eut par héritage la terre de Verdacher, de laquelle il prêta hommage en 1506; il avoit épousé à Aix, en 1481, noble Demoiselle *Antoinette de Plansse*, dont il eut plusieurs enfans, savoir : — 1. HONORÉ, qui suit; — 2. LOUIS; — 3. MARGUERITE, mariée à noble *François de Gombest*; — 4. DELPHINE, femme de noble *Alexix de Gaufredy*; — 5. & 6. & deux autres filles, dont une Religieuse à Sainte-Claire à Aix, en l'année 1516. PIERRE DE CATHALAN Seigneur de Verdacher, fut Consul d'Aix du rang des Nobles, en 1517; il fit donation entre-vifs de tous ses biens, à HONORÉ, son fils aîné.

IX. HONORÉ DE CATHALAN, Seigneur de Verdacher, prêta hommage pour sa terre, en 1529; il fut, ainsi que son frere, du nombre des Gentilshommes proclamés par Charles-Quint, en 1535, & furent obligés de quitter leur pays: il eut pour enfant, — JACQUES DE CATHALAN, qui suit :

X. JACQUES DE CATHALAN, II du nom, eut pour fils PIERRE DE CATHALAN, qui suit :

XI. PIERRE DE CATHALAN, II du nom, Aide-Major du régiment aujourd'hui Lyonnois, mort à Ath, en Hainault, de ses blessures, en 1677.

Il avoit épousé *Anne Parcire*, de laquelle il eut pour enfant JACQUES DE CATHALAN, qui suit:

XII. JACQUES DE CATHALAN, III du nom, marié, en Languedoc, à *Marie de Causse*, duquel mariage vinrent: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. & ETIENNE DE CATHALAN, rapporté après la postérité de son frere.

XIII. JACQUES DE CATHALAN, IV du nom, a épousé Demoiselle *Marie-Thérese de Rua-de-Paradis*, de laquelle est sorti un fils unique, nommé: — JACQUES-CHRISTOPHE DE CATHALAN, qui suit.

XIV. JACQUES-CHRISTOPHE DE CATHALAN, marié en Languedoc à Demoiselle *Priscile-Madeleine de Dejan-Caderousse-de-Montval*, dont plusieurs enfans en bas-âge, en 1786.

XIII. ETIENNE DE CATHALAN, second fils DE JACQUES DE CATHALAN, III du nom, & de *Marie de Causse*, a épousé, en Languedoc, *Marie d'Hugues*, dont pour fils:

XIV. JACQUES-JOSEPH-ETIENNE DE CATHALAN.

Les armes: *de gueules à trois bandes d'or.*

CHAMPAGNÉ (DE): la maison DE CHAMPAGNÉ, issue d'ancienne Chevalerie de la province de Bretagne, & distinguée par ses services militaires, tant sous les Ducs, ses anciens Souverains, que sous les Rois qui leur ont succédé, réunit à ces avantages celui d'avoir des alliances directes avec l'auguste Maison de France, la Maison Impériale & les Rois d'Espagne & de Sardaigne, du chef des Maisons de Vendôme & de Beauvau, indépendamment de celles qu'elle a contractées avec les Maisons les plus illustres de Bretagne, telles que celles de Malestroit, de Beloczat, de Giffart, de Montbourcher & autres. Cette maison, dont l'origine se perd dans les siecles les plus reculés, jouissoit du droit de menée chez les Ducs de Bretagne, & du titre de Chevalier-Banneret.

MAINO DE CHAMPAGNÉ est nommé comme témoin dans la charte de donation faite, en 1050, par Geoffroy, de la dîme de Montbourcher à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, où ce Geoffroy faisoit sa fille Religieuse. (Histoire de Bretagne).

HERIO DE CHAMPAGNÉ fut présent au don de Conan III, Comte de Bretagne, qu'il fit, en 1114, à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, d'une des écluses qu'il avoit sur la Loire.

PHILIPPE DE CHAMPAGNÉ fut aussi présent à une donation que Conan IV, Duc de Bretagne, fit, en 1158, à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, & en la même année 1158, à la confirmation des dons faits par le même Conan IV, à celle de Saint-Melaine de Rennes, où il est nommé au nom des Barons.

La terre & châtellenie de Champagné, d'où cette maison a pris son nom, & possédée originairement par la branche aînée, passa dans la maison de Montbourcher par le mariage de THIPHAINE DE CHAPAGNÉ, fille de BERTRAND, Seigneur de Champagné & de la Rossignoliere, & de *Sibille de Chevigné*, contracta, le 26 Mai 1392, avec Simon de Montbourcher, Chevalier, Seigneur du Bordage, Grand-Ecuyer de Bretagne, & par la

mort, sans enfans, d'ALAIN, son neveu, Seigneur de Champagné & de la Rossignoliere, au diocèse de Rennes, & d'HONORÉE DE CHAMPAGNÉ, sa niece, l'un & l'autre enfans d'autre BERTRAND, son frere, Chevalier, Seigneur de Champagné & de la Rossignoliere, qui s'étoit mariée, par le même contrat que THIPHAINE, avec noble Demoiselle *Jeanne de Montbourcher*, fille aînée & héritiere principale de noble homme *Alain de Montbourcher*, Seigneur du Bordage, & de *Jeanne le Vayer*, Dame de la Tourniolle. THIPHAINE, Dame de Champagné & de la Rossignoliere, vivoit encore le 28 Septembre 1417, date d'un acte où elle est qualifiée noble & puissante, & fut mere de Bertrand de Montbourcher, Chevalier, Seigneur du Bordage, aussi Grand-Ecuyer de Bretagne, continua la branche des Seigneurs du Bordage jusqu'à leur extinction, en 1699, par Henriette de Montbourcher, Marquise du Bordage, mariée avec *François de Franquetot*, Duc de Coigny, Pair & Maréchal de France. THIPHAINE DE CHAMPAGNÉ eut aussi pour fille SIBILLE DE MONTBOURCHER, qui épousa *Lancelot Goyon*, Seigneur de Leide, Chambellan du Duc de Bretagne, &c.

Quant BERTRAND DE CHAMPAGNÉ, frere de ladite THIPHAINE, on le trouve compris au nombre des Seigneurs Bretons qui firent serment, par un acte du 7 Novembre 1397, scellé de leurs sceaux respectifs, d'obéir au Duc & à la Duchesse de Bretagne toutes les fois que l'occasion s'en présenteroit, ou qu'ils seroient mandés à cet effet.

C'est-là tout ce qu'on sait sur la branche aînée de la maison DE CHAMPAGNÉ, dont l'origine paroît être des plus illustres: ce qui est conforme à la tradition des habitans de la terre de ce nom. Nous allons entrer actuellement dans le détail de celle des Seigneurs de la Montagne, qui fait la seconde branche.

SECONDE BRANCHE des Seigneurs DE LA MONTAGNE.

GOHIER DE CHAMPAGNÉ, Ecuyer, possédoit des fiefs dans les paroisses de Melesse & Saint-Mard-sur-Isle, suivant un acte du mois de Juillet 1266.

GUILLAUME DE CHAMPAGNÉ, Ecuyer, étoit mort lors dudit acte de 1266, qui leur donne pour fille PÉTRONILLE, alors veuve de *Guillaume de la Cage*, laquelle vendit, par cet acte, à GOHIER DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, tous les droits, propriétés & jouissances qu'elle avoit & pouvoit avoir sur les fiefs DE GOHIER DE CHAMPAGNÉ, dans les paroisses de Melesse & de Saint-Mard-sur-Isle.

Il paroît probable que GOHIER & GUILLAUME DE CHAMPAGNÉ, dont nous venons de parler, appartenoient à la branche des Seigneurs de la Montagne, étant cités dans les premiers titres qui concernent ceux-ci.

Le même GOHIER DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, avoit fait un accord, au mois d'Octobre 1257, avec les deux freres Hugues & Thibaud Pouencé, Chanoines de Reims, au sujet d'un bien, &c. Le Samedi avant la fête de la Nativité de Notre-Dame, au mois de Septembre 1262, il fut nommé un des

Exécuteurs du testament de Geoffroy, Seigneur de Châteaubrillant, Chevalier avec les Evêques de Nantes & de Rennes, & autres; il y est nommé *Dominus* GOHORIEUX DE CHAMPIGNEIO. La qualité, précédée de celle de *Monsor*, *Monsour*, qui équivaut à *Monseigneur*, dans un accord qu'il fit, au mois de Juin 1265, avec Rafrey du Plessis, Ecuyer, ainsi que dans un acte de 1281, par lequel Guillaume le Vicomte, Ecuyer, lui fit don du fief de Lesporanac, situé en la paroisse de Mordelle, en échange du fief de Vilate, assis en la paroisse de Lohéac, que ledit Chevalier avoit donné à ce Guillaume. Il vivoit encore, en 1291, date d'un acte énoncé à l'article de GOHIER DE CHAMPAGNÉ, son frere, qui suit.

I. GOHIER DE CHAMPAGNÉ, Ecuyer, Seigneur de la Montagne, est connu par l'acte de 1266, cité à l'article précédent, & par un autre de 1291, où il est dit que Dom GOHIER DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, prit de lui à cens ce que ledit Chevalier avoit en la paroisse de Melesse, comme juveigneur d'aîné, & qu'il y avoit alors quarante-cinq ans que ledit Ecuyer avoit laissé audit Chevalier l'obéissance de la paroisse de Melesse; il est dit aussi, dans cet article, que le scel dudit Ecuyer y avoit été apposé. On a tout lieu de croire, par le rapport des tems, des mêmes possessions, & du nom de GOHIER, porté par le frere de PIERRE DE CHAMPAGNÉ, auteur du second degré, qui fut pere d'ESQUENOR, de PIERRE, GOHIER & de JEANNE DE CHAMPAGNÉ; mais au moins la preuve complette que ces trois derniers étoient freres & sœur. Il paroît aussi très-probable que ce fut de son mariage avec *Seraine de Saint-Didier*, qu'il eut les enfans ci-dessus nommés, savoir, — 1. ESQUENOR, qui suit, & dont nous parlerons d'abord; — 2. PIERRE, rapporté après la postérité de son aîné, & qui a continué cette branche; — 3. GOHIER, Chevalier, Seigneur de la Montagne, du Boullon & de Fumeçon, est appellé *Monf.* GOHIER DE CHAMPAGNÉ, dans un mandement de 1366, par Marguerite de Poitiers, Vicomtesse de Beaumont & Dame de la Guerche, à Guillemet Levesque, son Sénéchal, pour faire donner congé audit GOHIER, *pour personne & pour menée* à la cour de la Guerche, à raison des villages & fiefs du Boullon & de Fumeçon, & des hommes sujets & tenans desdits fiefs, tout ainsi qu'en avoit joui son cher & amé cousin Monf. *Hus de Pouencé*, mari de Dame JEANNE DE CHAMPAGNÉ, sœur dudit GOHIER, qui en étoit héritier; — 4. & JEANNE DE CHAMPAGNÉ, Dame du Boullon, de Fumeçon & de la Motte-Ferchaut, fut mariée avec *Hus de Pouencé*, Chevalier, Seigneur de la Motte-Ferchaut, qui mourut vers Noel 1352, laissant un fils, nommé *Pierre de Pouencé*, qui épousa *Jeanne de Couesme*.

ESQUENOR DE CHAMPAGNÉ, Seigneur de la Montagne & de la Gallissonniere, ne vivoit plus avant la Saint-Valentin 1350, date d'un acte où il est nommé ESQUENOR DE LA MONTAIGNE, (du nom de l'une de ses terres), ainsi que dans un autre acte de la même année, & dans un autre de 1360, sous le nom d'ESQUENOR DE CHAMPAIGNÉ, dit *de la Gallissonniere*. On ignore l'alliance qu'il contracta; mais il est prouvé qu'il eut deux enfans, savoir: — 1. GULLAUME DE LA GALLISSONNIERE, nommé dans un acte de 1350, & dans un autre de 1362; — 2. & PHILIPPE DE CHAMPAGNÉ, qui fit un accord avec PIERRE DE CHAMPAGNÉ, Seigneur de la Montagne,

Montagne, en 1350, au sujet des héritages de la Gallissonniere, qui avoient appartenu à GUILLAUME DE CHAMPAGNÉ, son frere, & dont ledit PIERRE se disoit en possession.

II. PIERRE DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Montagne, de Montigné, de la Motte-Ferchaut & de la Gallissonniere, deuxieme fils de GOHIER DE CHAMPAGNÉ, & de *Seraine de Saint-Didier*, ratifia, conjointement avec GUILLAUME, fils d'ESQUENOR DE CHAMPAGNÉ DE LA MONTAGNE, par acte de 1350, comme il est dit ci-dessus. Il est nommé dans cet acte PIERRE, Seigneur de la Montagne; paroît encore sous le même nom dans un autre acte de la même année, & un de 1360. Ce fut vers ce tems-là qu'il fut admis dans l'ordre de Chevalerie; car, depuis cette époque, jusqu'à sa mort, tous les actes qui le concernent le qualifient *Chevalier*. Il fit son testament le Samedi après Noel, 1384, & choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Pierre de Viseche, près du tombeau de *Jannette de Saint-Mervé*, qu'il avoit épousée en premieres noces, & chargea de l'exécution du testament *Isabeau de Beloezac*, sa seconde femme. Il eut de son premier mariage: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. THIBAUD, nommé au nombre des Ecuyers de la montre de Bertrand du Guesclin, du premier Juin 1371, avec ROBIN & JEAN, ses freres. Ils y sont ainsi dénommés, THIÉBAUT, ROBERT & JEAN LES CHAMPAIGNÉS; — 3. ROBIN, tige de la branche des Seigneurs de la Motte-Ferchaut, rapportée ci-après; — 4. & JEAN DE CHAMPAGNÉ, compris au nombre des Ecuyers, dans une montre de Bertrand du Guesclin, de 1371.

III. PIERRE DE CHAMPAGNÉ, II du nom, Seigneur de la Montagne & de Montigné, reçut quittance, le Mardi avant la Saint-Michel, 1390, de Jamet de Chance, Châtelain du Désert, pour le Seigneur de Laval & de Vitré; savoir, de la somme de 40 florins d'or qu'il lui devoit pour le rachat des terres de noble homme PIERRE DE CHAMPAGNÉ, son pere, fit un accord avec ROBIN, son frere, le Dimanche après la Saint-Macé, 1404, & ne vivoit plus le Vendredi après l'Ascension, 1411. Il avoit épousé *Marie du Gué*, qui fut tutrice de JEAN DE CHAMPAGNÉ, son fils aîné. Elle étoit fille de *Guy du Gué*, Chevalier, & de *Marguerite d'Ancenis*, Dame de la Rouveraye & de Lignieres. De ce mariage vinrent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. MARGUERITE, femme de *Gilles le Filzhus*, Seigneur de la Frenaye, de la Chenardaye & de la Noë; — 3. ISABEAU, qui épousa, 1°. *Jean Pouez*, Seigneur Dellebertre, dont elle n'eut point d'enfans; & 3°. en 1458, *Philippot de Montehenoul*, Seigneur de Montehenoul; — 4. PERRONNELLE, mariée, en premieres noces, avec *Jean de la Fontaine*, Seigneur de la Gresleray, & en secondes, à *Henri le Bouteiller de la Chesnay*, Seigneur de Racinoux. Ils sont, l'un & l'autre qualifiés nobles gens; — 5. GUYONNE, qui épousa, par contrat du 2 Janvier 1428, *Guillaume de Lamboul*; — 6. & MARIE DE CHAMPAGNÉ, mariée avec *Robert de Bernay*, Seigneur de Bernay.

IV. JEAN DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Montagne, de Louvigné, de Rochechaude, &c. Chambellan de Pierre II, Duc de Bretagne, est nommé & qualifié Messire JEAN DE CHAMPAGNÉ, Chevalier,

dans l'article des gages des Officiers, commencés le 18 Septembre 1442. Dans l'article des présens que ce Prince fit à plusieurs Seigneurs & Dames de sa Cour, le premier jour de l'an 1447; il est dit que *JEAN DE CHAMPAGNÉ fut Roi de la feve chez le Duc le jour de la Epifanie*: d'où l'on doit conclure qu'il avoit l'honneur d'être admis à sa table. Il épousa *Jeanne de Grazay*, morte avant le 8 Novembre 1464, fille de *Jean de Grazay*, Seigneur de Grazay, &c. &c. Il mourut en sa terre de Sarigné, en 1466, & fut inhumé, avec sa femme, à Louvigné, au Maine. De son mariage vinrent: — 1. JEAN, mort sans postérité avant ses pere & mere; — 2. autre JEAN, qui suit; — 3. GOHIER, Chevalier; il est compris, & un Archer parmi les Gentilshommes, hommes d'armes & Archers, qui vaquerent à la garde de la place de Clisson, par Ordonnance du Duc de Bretagne, depuis le 16 Octobre 1464, jusqu'au premier Janvier suivant, & servoit dans la compagnie de cent lances & de deux cens Archers du Sire de Lescun, suivant la montre faite à la Guerche, le 19 Janvier 1464, où il est encore nommé GOHIER DE CHAMPAGNÉ; — 4. AMAURY; — 5. GEOFFROI, Religieux à Marmoutier; — 6. PIERRE; — 7. FRANÇOIS, Religieux Cordelier à Laval, mourut au château de la Montagne, & fut inhumé dans l'église de Viséche; — 8. RENÉ, Religieux de l'ordre de Saint-François; — 9. GUYONNE, mariée avec *Jean de Pezé*, Seigneur de Pezé, au Maine, & eut en dot les terres de Menil & de Cherbonniere, en Anjou; — 10. JEANNE, femme d'*Amboise de Champ-de-Mauche*, Seigneur de Rouperoux; — 11. & MARGUERITE DE CHAMPAGNÉ, qui épousa, 1°. *Guillaume d'Auteville*, Seigneur d'Auteville; & 2°. *Guy de Champ-Chevrier*, Chevalier, Seigneur de Soudé.

V. JEAN DE CHAMPAGNÉ, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Montagne, de Montigné, &c. &c. Conseiller, Chambellan de François, Duc de Bretagne, naquit en 1245. On le croit le même JEAN DE CHAMPAGNÉ qui servoit parmi les trente lances du Sire de Derval, à Saint-Malo, suivant un compte de Guillaume de Bogier, des années 1453, 1454 & 1455; il paroît aussi au nombre des hommes de la compagnie du Sieur de Lohéac, revus à Vitré, en 1464. Il étoit déja décoré du grade de Chevalier, lors d'une transaction qu'il fit le 8 Novembre de cette derniere année, avec Messire JEAN DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Montagne, son pere.

JEAN DE CHAMPAGNÉ, II du nom, épousa, avant le 7 Janvier 1456, *Jeanne du Pontroaud*, veuve de Raoulet du Bouchet, Ecuyer, qu'elle avoit épousé le 6 Novembre 1446, & fille de Messire *Guillaume*, Chevalier, Seigneur du Pontroaud de la Rivaudiere & de Queneleuc, & de Dame *Isabeau de Baulon*. Il étoit veuf le 14 Décembre 1501; mourut, l'an 1504, laissant de son mariage: — 1. THOMAS, Chevalier, Seigneur de Queneleuc & de Montigné, mourut sans enfans avant le 13 Janvier 1507. Il avoit épousé Demoiselle *Anne de Malestroit*, Dame de Beaumont, fille de *Philippe*, Seigneur de Beaumont, & de *Marguerite de Forhoet*; — 2. JEAN, qui suit; — 3. JEANNE, mariée, par contrat du 29 Août 1484 avec *François Juette*, Ecuyer, Seigneur du Boishamon, &c.; — 4. GUYONNE, qui épousa,

par contrat du 7 Octobre 1473, *Jean de Montbourcher*, Seigneur du Plessis-Pillet; — 5. autre JEANNE, mariée, suivant un acte du 13 Janvier 1507, avec *Yvon de la Motte*, Ecuyer, Seigneur du Breil; — 6. & HELENE DE CHAMPAGNÉ, femme de *Patry de la Touche*, Ecuyer, Seigneur de la Touche, du Vert-Buisson, &c.

VI. JEAN DE CHAMPAGNÉ, III du nom, Ecuyer, Seigneur de la Montagne, de Montigné, de Queneleuc & de Sarigné, fut émancipé par son pere le 14 Décembre 1501. Le Roi ayant ordonné la levée du fouage dans ses états, en Bretagne, JEAN DE CHAMPAGNÉ représenta, par acte du 20 Juin 1505, qu'il devoit en être exempté, attendu qu'il étoit noble, issu & extrait de gens nobles, & en possession de noblesse & exemption, & que le lieu de Montigné, dont il étoit Seigneur, étoit aussi noble & en possession de noblesse. Il est qualifié noble & puissant dans deux actes des 13 Janvier 1507, & 20 Novembre 1509. Le 26 Octobre 1504, le Roi lui avoit accordé des lettres de sauve-garde pour lui, sa femme, ses enfans, & pour tout ce qui lui appartenoit. Il avoit épousé, 1°. le premier Mai 1500, Demoiselle *Barbe Busson*, fille de Messire *Robert Busson*, Chevalier, Seigneur de Gazon, & de Dame *Madeleine de la Chapelle*. De ce mariage vinrent: — 1. GOHIER, qui suit; — 2. & RICHARDE DE CHAMPAGNÉ, mariée, le 6 Juillet 1527, avec *Rolland du Rouvre*, Ecuyer, Seigneur du Rouvre, près Saint-Malo, &c. Il épousa, 2°. Demoiselle *Antoinette Papin*, de laquelle il n'eut pas d'enfans.

VII. GOHIER DE CHAMPAGNÉ, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Montagne, de Queneleuc, de Sarigné & de Louvigné, étoit encore sous la tutelle de son pere, le 10 Juillet 1521, épousa noble Demoiselle *Catherine de la Marzelliere*, qui avoit obtenu, le 9 Avril de la même année, une dispense pour se marier avec lui, quoiqu'elle n'eût alors que quinze ans & demi, fille aînée de noble & puissant *Renaud de la Marzelliere*, &c. & de Dame *Jeanne de Brambeat*. Il mourut avant le 26 Octobre 1550; sa femme vivoit encore alors, & il en eut les enfans ci-dessous nommés, savoir: — 1. JACQUES, Ecuyer, Seigneur de la Montagne & de Queneleuc, qualifié noble homme JACQUES DE CHAMPAGNÉ, Seigneur de la Montagne & de Queneleuc, dans une quittance qu'on lui donna, le 30 Juin 1561, & mourut sans enfans de *Jeanne d'Ust*, son épouse, Dame d'Ust & du Molant; — 2. JEAN, qui suit; — 3. RICHARD, dont on ignore la destinée; — 4. & GILLETTE DE CHAMPAGNÉ, mariée le 26 Octobre 1550, avec *François l'Enfant*, Ecuyer, Seigneur de l'Ouzil. Ils moururent l'un & l'autre avant le 3 Septembre 1558.

VIII. JEAN DE CHAMPAGNÉ, IV du nom, Ecuyer, Seigneur de la Montagne, de Fretay, &c. qualifié noble & puissant, fut marié deux fois; 1°. avec Demoiselle *Perronnelle de la Villounois*, dont l'inventaire fut fait après sa mort, le 31 Janvier 1572; & 2°. par contrat du premier Février 1574, avec Demoiselle *Catherine le Porc*, ou *le Port*, fille de noble homme *Vincent le Porc*, & de Demoiselle *Antoinette Hingant*, de laquelle il n'eut pas d'enfans. Du premier lit naquirent deux filles, savoir:

IX. FRANÇOISE DE CHAMPAGNÉ, Dame de la Montagne, mariée,

par contrat du 21 Juillet 1583, comme fille aînée & héritiere principale, & noble de ses pere & mere, avec Paul Ray, Chevalier, Seigneur Châtelain des Nétennieres, depuis Conseiller d'Etat, & Président au Parlement de Bretagne.

IX. Et RENÉE DE CHAMPAGNÉ, Dame de Fretay, qui épousa *Claude Pepin*, Ecuyer, Seigneur de Sevigné, Président au Parlement de Bretagne; à raison de laquelle alliance la terre de Fretay entra dans cette famille, d'où elle passa ensuite dans la maison du Guesclin.

TROISIEME BRANCHE, Seigneurs DE LA MOTTE-FERCHAUT.

III. ROBIN DE CHAMPAGNÉ, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Ferchaut, en la paroisse du Lion d'Angers, en Anjou, troisieme fils de PIERRE DE CHAMPAGNÉ, auteur du second degré de la seconde branche, & de *Jeannette de Saint-Mervé.* Il épousa, par contrat du Lundi après la fête de la décolation de Saint-Jean-Batiste, 1365, *Jeanne Lorenz*, fille juveigneure de *Jamet Lorenz*, & de *Macée*, sa femme. PIERRE DE CHAMPAGNÉ, son pere, lui fit don, en faveur de ce mariage, de l'hébergement & domaine de la Motte-Ferchaut. Il est compris au nombre des Ecuyers dans la montre d'Olivier Clisson, faite à Montrelet, le premier Novembre 1379, & dans deux autres du même Seigneur, faites, l'une à Ploermel, le premier Avril 1380, l'autre à Château Josselin, le premier Août suivant. Le 9 Juillet de la même année, il avoit assisté, comme témoin & parent, au testament du Connétable du Guesclin; &, le 12 Février 1382, on le trouve encore compris dans une revue de Messire Olivier du Guesclin, frere du Connétable, Comte de Longueville, Banneret, reçu à Paris au nombre de seize Ecuyers de sa Chambre. Le 10 Janvier 1384, le Seigneur Olivier du Guesclin, Sire de la Rochetesson, l'établit son Receveur-général dans les pays d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Poitou & de Saintonge, & son Procureur dans toutes les causes & querelles qui pourroient arriver, lui donnant pouvoir d'instituer un ou plusieurs Substituts avec la même autorité que la sienne; &, dans ses lettres, il le qualifie son amé cousin ROBIN DE CHAMPAGNÉ. Il mourut avant le 12 Novembre 1419, laissant pour enfans: — 1. OLIVIER; — 2. JEAN, qui fut présent à un échange fait, le 10 Février 1429, entre Bertrand Goyon & Jean Racapé; — 3. N.... DE CHAMPAGNÉ, mariée, le 4 Août 1405, avec *Guyon Rebouffy*, Ecuyer; — 4. MARGUERITE, qui épousa, par contrat du 15 Février 1410, *Jean d'Ercé*; — 5. & MARIE DE CHAMPAGNÉ, mariée, le 12 Novembre 1419, avec *Jean Racapé*, Ecuyer, Seigneur de la Gorderie, en la paroisse de Leoni.

IV. OLIVIER DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Motte-Ferchaut, marié, par contrat du 27 Mai 1405, avec *Roberte de Vendôme*, fille de *Pierre de Vendôme*, Seigneur de Segré, & de Dame *Jeanne de Chazé*, & arriere petite-fille de *Bouchard*, Comte de Vendôme, & d'*Alix de Bretagne*, sa femme, vivoit encore le premier Avril 1434, & mourut avant le 12 Décembre 1450. Il avoient eu trois enfans, savoir: — 1. JEAN, qui suit; — 2. THIBAUT, qui paroit être le même qu'un THIBAUT DE CHAM-

PAGNÉ, Ecuyer, Seigneur de Mozé, marié, le 15 Mars 1450, avec Demoiselle *Michelette du Bois*, fille de *Robin du Bois*, Seigneur du Bois de Chambellé, & de *Béatrix Challopin*; — 3. & PERRINE DE CHAMPAGNÉ, mariée, le 14 Avril 1460, avec *Jean du Bois*, Ecuyer, Seigneur du Bois.

V. JEAN DE CHAMPAGNÉ, I du nom de sa branche, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Ferchaut & de la Buzardiere, épousa, 1°. par contrat du 15 Mars 1450, Demoiselle *Roberte du Bois*, fille de Messire *Jean du Bois*, Chevalier, Seigneur du Bois, en la paroisse de Chambellé, & de Dame *Marguerite de Chamacé*. JEAN DE CHAMPAGNÉ fit hommage d'une partie de son domaine de la Buzardiere, en 1473, à noble & puissant Seigneur à M. Guyon du Bouchet, Ecuyer, Seigneur de la Haye de Torcé & de Meral, comme étant dans la mouvance de ladite terre & seigneurie de Merel, à lui appartenante du chef de sa femme. JEAN DE CHAMPAGNÉ avoit épousé pour lors, en secondes noces, *Jeanne de Frezeau de la Frezeliere*, fille de *Lancelot Frezeau*, Chevalier, Seigneur de la Frezeliere, Capitaine du château de Laval, & de *Jeanne de Tuebeuf*; il paroît même, par ledit hommage, que cette terre de la Buzardiere lui étoit venue du chef de cette seconde femme, morte sans enfans. Il fit son testament le 30 Juin 1477, & ladite *Jeanne Frezeau* ne fit le sien que le 20 Septembre 1505, dans lequel elle se qualifie de Dame de la Grenonniere & de la Buzardiere. Elle y ordonna sa sépulture dans l'église de Bierné. Du premier lit vinrent: — 1. THIBAUT, qui suit; — 2. PIERRE, auteur de la huitieme branche rapportée ci-après; — 3. & LOUIS DE CHAMPAGNÉ, Ecuyer, mort sans postérité avant le 5 Juillet 1511.

VI. THIBAUT DE CHAMPAGNÉ, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Ferchaut, de la Liziere, &c. Il épousa, 1°. Demoiselle *Isabeau Briend*, fille de *Jean Briend*, Ecuyer, Seigneur de Brez, & de Demoiselle *Jeanne Frezeau de la Frezeliere*; il épousa, 2°. par contrat du 9 Décembre 1484, Demoiselle *Marguerite Chenu*, fille de nobles personnes *Jean Chenu*, & de *Guillemette du Plantis*, Seigneur & Dame de la Bernardiere. Ils firent un testament mutuel, le 16 Août 1490. Il eut de son premier mariage: — 1. RENÉ, qui suit; — 2. & JEANNE DE CHAMPAGNÉ, mariée, par contrat du 2 Mai 1502, avec *Joachim de la Barriere*, Seigneur de la Barriere.

LOUIS DE CHAMPAGNÉ, Seigneur de la Lohorie & de la Taillaye, est dit oncle paternel de LOUIS & SIMON DE CHAMPAGNÉ, dans le contrat de mariage de ce dernier, auquel il assista, le 30 Décembre 1529, on croit devoir en conclure qu'il étoit aussi fils de THIBAUT DE CHAMPAGNÉ.

VII. RENÉ DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Motte-Ferchaut, de la Liziere & du Roussigneul, épousa, par contrat du 9 Décembre 1484, Demoiselle *Hardouine du Roussigneul*, fille de *Georges du Roussigneul*, Ecuyer, Seigneur du Roussigneul & de la Liziere, & de Demoiselle *Marguerite Chenu*, remariée le même jour avec THIBAUT DE CHAMPAGNÉ, pere dudit RENÉ, qui eut de son mariage, entr'autres enfans: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. SIMON, auteur de la quatrieme branche rapportée après celle-ci; — 3. & JEANNE DE CHAMPAGNÉ, mariée, par contrat du 27 Septembre 1506, avec *Jean de Vaugiraut*, Seigneur de Vaugiraut.

VIII. LOUIS DE CHAMPAGNÉ, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Ferchaut, de Coulons, &c. &c. né vers l'an 1488, épousa, par contrat du 14 Octobre 1513, Demoiselle *Renée Audebault*, fille aînée, héritiere principale de nobles personnes *René Audebault*, Seigneur de Villegaye, & de Demoiselle *Renée de Souvigné de la Roche-Boisseau*. On lui connoît de son mariage trois enfans, savoir : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. RENÉ, Ecuyer, Seigneur de Roussigneul, qui épousa Demoiselle *Jeanne du Tilleul*, de laquelle il en eut une fille, nommée ISABELLE, mariée, par contrat du 2 Décembre 1585, avec noble homme *Claude du Tertre*, Seigneur du Tertre ; — 3. & RADEGONDE DE CHAMPAGNÉ, Dame de Villegaye, qui épousa par contrat du 11 Février 1542, *Jean d'Andigné*, Seigneur d'Andigné & d'Angrie.

IX. FRANÇOIS DE CHAMPAGNÉ, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Ferchaut, de la Perronniere, &c. &c., marié, par contrat du 10 Août 1544, avec Demoiselle, *Marie de la Roussiere*, fille aînée & principale héritiere de noble homme *Christophe de la Roussiere*, & de Demoiselle *Louise de Bernezay*. Il servit sous les ordres de M. de Matignon, Lieutenant-général en Normandie, au camp de Domfront, le 18 Mai 1574, obtint, en conséquence, le 30 Juin suivant, des lettres de la Reine Régente Catherine de Médicis, avec plusieurs autres Seigneurs, par lesquelles cette Princesse les exempta, à raison de leur service dans l'armée de Normandie, de la contribution au ban & arriere-ban pour ladite année 1574. De son mariage il eut, entr'autres enfans : — 1. ADRIEN, Ecuyer, mort avant le 15 Novembre 1575 ; — 2. LOUIS, qui suit ; — 3. RENÉE, mariée, par contrat du 31 Juillet 1571, à noble homme *Tristan de Fontenailles*, Seigneur de Jaubert & de Marigny ; — 4. & FRANÇOISE DE CHAMPAGNÉ, mariée, par contrat du 24 Octobre 1571, avec noble homme *Eustache Hardouin*, Seigneur de la Girouardiere.

X. LOUIS DE CHAMPAGNÉ, II du nom, Seigneur de la Motte-Ferchaut, de la Liziere, de la Peronniere, &c. Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, Gouverneur & Commandant pour Sa Majesté de la ville de Château-Gontier, se rendit digne de la faveur dont l'honorerent HENRI IV, LOUIS XIII & la Reine-Mere. Il fut honoré par le Roi LOUIS XIII de l'ordre de Saint-Michel, qui étoit alors composé de la noblesse la plus illustre, mourut le 5 Octobre 1615 ; fut inhumé dans l'église du Lion d'Angers, en sa chapelle de la Motte-Ferchaut, où on lui érigea un mausolée sur lequel est une épitaphe, qui, entr'autres qualités, lui donne celle de haut & puissant &c. Il avoit épousé, par contrat du 14 Février 1584, Demoiselle *Perrine du Buat*, fille aînée de noble homme *René du Buat*, Seigneur de la Soubrardiere & de Cramaille, & de Demoiselle *Anne de la Roussardiere*. De ce mariage naquirent entre autres enfans : — 1. PIERRE, qui suit ; 2. LOUIS, Chevalier, Seigneur de Commer & de la Liziere, épousa, le 16 Juillet 1623, Demoiselle *Françoise d'Armaillé*, Dame de la Jacoppiere, fille unique & héritiere de *Claude d'Armaillé*, Seigneur de la Perriere, & de Demoiselle *Marguerite de la Flechere*, & mourut avant le 29 Mai 1648. De ce mariage il eut cinq enfans, savoir : — A. RENÉ, marié à *Anne de Meaulne*, dont une

fille; B. MARIE, mariée à *Augustin de Racupé*; — C. PERRINE, mariée à *Antoine du Rivau*; — D. LOUISE; — E. & SUSANNE DE CHAMPAGNÉ, dont on ignore la destinée; — 3. GABRIEL, Seigneur de Cramaillé, épousa, le 5 Septembre 1630, Demoiselle *Susanne de Cordon*, fille unique de *René de Cordon*, Seigneur de Boisbureau, & de Dame *Susanne Quatrebarbes*. Il mourut sans postérité avant le 3 Juin 1637; — 4. & MARIE DE CHAMPAGNÉ, mariée, par contrat du 19 Avril 1610, avec *Jean du Boisbérenger*, Ecuyer, Seigneur de la Ferté.

XI. PIERRE DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Motte-Ferchaut, de la Lisiere, &c. Chevalier de l'odre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, le 10 Octobre 1605, Capitaine & Gouverneur de la ville de Château-Gontier dans le même tems, & Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Maréchal de Boisdauphin, servit avec distinction dans les guerres de son tems. Il obtint de la Reine-Mere, le 26 Avril 1620, une pension de 2000 liv. & il épousa, par contrat du 7 Juillet 1718, (dans lequel il prenoit la qualité de Chevalier) Demoiselle *Françoise du Bouchet*, fille de *René du Bouchet*, Chevalier de l'ordre du Roi, & de Dame *Anne Chenu*. Il eut de ce mariage trois enfans, savoir : — 1. PIERRE, Seigneur de Forges, par le don que lui en fit Dame *Anne Chenu*, son aïeule maternelle, vivoit encore le 28 Avril 1638; — 2. RENÉ, qui suit; — 3. & ANNE de CHAMPAGNÉ, Dame de la Perronniere, mariée, par contrat du 27 Février 1650, avec *Jean de la Landelle*, Chevalier, Seigneur de la Roscagne. Leurs Descendans ont hérité de la Motte-Ferchaut en 1743, par la mort sans enfans de RENÉ DE CHAMPAGNÉ, auteur du quatorzieme degré, & de LOUISE, sa sœur.

XII. RENÉ DE CHAMPAGNÉ, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Mote-Ferchaut, de la Liziere, &c. épousa, par contrat du 21 Novembre 1649, Dame *Gabrielle de Beauvau*, qui avoit l'honneur d'appartenir au Roi LOUIS XIII, au sixieme degré, fille de haut & puissant Seigneur Messire *Louis de Beauvau*, Chevalier, Seigneur de la Bessiere, & de Dame *Louise Dollé*, produisit, en 1668, les titres justificatifs de sa noblesse d'extraction à M. Voysin de la Noiraye, Intendant de Tours, qui lui donna acte, le 16 Mars de cette année, de la représentation qu'il lui en avoit faite; & mourut au château de la Motte-Ferchaut, vers le mois de Juillet ou d'Août 1694. Sa femme y mourut aussi le 19 Novembre de la même année, âgée d'environ 72 ans. De leur mariage étoient nés, savoir : — 1. RENÉ, qui suit; — 2. 3. & 4. LOUISE, GABRIELLE, & N..... DE CHAMPAGNÉ, Religieuses; — 5. RENÉE; — 6. GABRIELLE-MARGUERITE; — 7. & CECILE DE CHAMPAGNÉ, morte le 7 Septembre 1693, âgée de 23 ans.

XIII. RENÉ DE CHAMPAGNÉ, III du nom, Chevalier, Seigneur de la Motte-Ferchaut, de Villebernier, &c. batisé le 8 Septembre 1664, épousa en premieres noces, par contrat du 7 Février 1687, Demoiselle *Anne d'Andigné*, morte à Angers le premier Mai 1693, fille de *Jean d'Andigné*, Lieutenant-Général commandant l'artillerie en Roussillon, & de Dame *Anne de Rebussé*. Il eut de ce mariage : — 1. RENÉ, qui suit; — 2. JEAN,

né jumeau le 15 Mars 1693. Il épousa en secondes noces, par contrat du 25 Avril 1697, Demoiselle *Gabrielle-Anne de Lantivy* fille de *Louis de Lantivy*, & de Dame *Marie Jouin*; fut maintenu dans son ancienne noblesse d'extraction par M. Chauvelin de Beausejour, Intendant de Tours, le 21 Août 1715, & mourut le 28 Septembre 1718, laissant de son second mariage; — 3 & LOUISE DE CHAMPAGNÉ DE LA MOTTE-FERCHAUT, mariée, en 1719, *avec Pierre de la Barre*, Seigneur de Teilleuil, & mourut sans enfans le 2 Septembre 1743, âgée de 45 ans.

XIV. RENÉ DE CHAMPAGNÉ, IV du nom, Chevalier, Seigneur de la Motte-Ferchaut, &c. naquit le 15 Mars 1693, fut reçu page du Roi en sa grande écurie, sur les preuves de sa noblesse, certifiées à Sa Majesté au mois d'Avril 1710, par M. Charles d'Hozier, Juge d'armes de France, marié, le 10 Juin 1719, avec Demoiselle *Jeanne-Renée Eléonore de la Haye-Montbault*, & mourut à Angers le 22 Juin 1726, sans postérité, & sa femme, le 29 Mars 1754, âgée d'environ 55 ans.

Quatrieme Branche, Seigneurs DE MOYRÉ, DE BRULON, *&c.*

VIII. SIMON DE CHAMPAGNÉ, Ecuyer, Seigneur de la Haye, de la Pommeraye, en la paroisse de Marans en Anjou, &c. second fils de RENÉ, I du nom, & d'*Hardouine du Roussigneul*, épousa, par contrat du 30 Décembre 1529, Demoiselle *Louise Lambert* fille de noble homme *Jean Lambert*, & de Demoiselle *Jeanne le Comte*. SIMON DE CHAMPAGNÉ, partagea, le 30 Mai 1553, avec LOUIS DE CHAMPAGNÉ, son frere, Seigneur de la Motte-Ferchaut, la succession de Demoiselle *Isabeau de Roussigneul*, leur tante; fit son testament le 30 Décembre 1568, conjointement avec son épouse, de laquelle il eut pour enfans: — 1. JEAN, qui suit; — 2. GEORGE, mort entre les années 1569 & 1575; — 3. LOUIS, Ecuyer, Seigneur de la Bonne-Fillaye, marié, par contrat du 28 Avril 1587, à Demoiselle *Renée de Mont-Dragon*, & mourut avant le 22 Juillet 1628, laissant une fille, nommée RENÉE, qui épousa *René du Tertre*; — 4. JEANNE, eut pour sa part dans la succession de ses pere & mere le lieu de la petite Pommeraye; testa le 4 Décembre 1606, & ne vivoit plus le 5 Juillet 1612; — 5. FRANÇOISE; — 6. ISABEAU; — 7. JACQUINE; — 8. & YVONE DE CHAMPAGNÉ, mariée, le 16 Mai 1576, avec Me *James Boyer*.

IX. JEAN DE CHAMPAGNÉ, Ecuyer, Seigneur de la Pommeraye, de la Haye, de Saint-Brice, &c. épousa, par contrat du 8 Février 1584, Demoiselle *Gabrielle de Vrigny*, fille de noble homme *Jean de Vrigny*, le jeune, & de Demoiselle *Françoise de Piedouault*, Seigneur & Dame de Moyré, &c. De ce mariage vinrent: — 1. RENÉ, qui suit; — 2. LOUIS, Ecuyer, Seigneur de Saint-Brice en partie, épousa, par contrat du 14 Septembre 1616, Demoiselle *Charlotte de Salles*, fille d'*Antoine de Salles*, & de Dame *Jeanne Bourel*. On lui connoit cinq enfans de ce mariage: — A. LOUIS, né & batisé le 14 Avril 1617; — B. autre LOUIS, né & batisé le 20 Avril 1618; — C. JEAN, Ecuyer, Seigneur de Saint-Brice, mort sans

ſans poſtérité avant le 27 Mars 1654 ; — D. RENÉE, née & batiſée le 23 Janvier 1620 ; — E. & CLAUDINE de CHAMPAGNÉ, Dame en partie de Saint-Brice, fut batiſée le 6 Septembre 1621, teſta le 27 Mars 1654, & ne vivoit plus le 3 Juin de la même année ; — 3. SIMON, auteur de la ſeptieme branche, rapportée en ſon rang ; — 4. & BARBE DE CHAMPAGNÉ, mariée, par contrat du 20 Mai 1612, avec *René de Dieuſie*, Ecuyer, Seigneur de Vauſaine, &c.

X, RENÉ DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Pommeraye, de la Motte, de Moyré &c. ſervit dans le régiment des Gardes Françoiſe obtint ſa retraite le 6 juin 1610, épouſa en premieres noces, par contrat du 20 Mai 1612, Demoiſelle *Jeanne de Dieuſie*, qui mourut en couche ſans poſtérité, fille de *Pierre de Dieuſie*, & de *Marguerite de Pincé* ; & en ſecondes, en 1625, Demoiſelle *Charlotte de Quentin*, fille de *Jean de Quentin*, & de Demoiſelle *Roſe Bouju*. Il épouſa en troiſiemes noces, par contrat du 2 Janvier 1638, Demoiſelle *Marie de la Motte*, fille unique de *Laurent de la Motte*, & de Demoiſelle *Marie Tillon*, avoit été maintenu, le 22 Mai 1635, dans ſon ancienne nobleſſe, ainſi que LOUIS DE CHAMPAGNÉ, ſon frere, par les Commiſſaires-Généraux députés par le Roi pour le réglement des tailles de Touraine ; fit ſon teſtament le 3 Février 1656, & ne vivoit plus le 23 Mai 1657, laiſſant pour enfans du ſecond lit : — 1. CHARLOTTE, mariée, en 1659, avec *Charles de Villiers*, Ecuyer Seigneur de la Ménicuere ; — 2 CLAUDE, auſſi mariée, en 1659, avec *David de Sorhouette*, Ecuyer, Seigneur de Pommerieux ; — 3. PERRINE, auſſi mariée, en 1659, avec *Guillaume de Sorhouette*, Seigneur du Bois-de-Soulaire ; & du troiſieme lit ; — 4. RENÉ, qui ſuit ; — 5. MARC-ANTOINE, Chevalier, Seigneur de la Motte, mort vers le mois de Décembre 1718 ; — 6. GABRIELLE, qui épouſa, par contrat du 17 Décembre 1676, *Charles de Cantineau*, Chevalier, Seigneur de la Bemiherie ; — 7. & MARIE DE CHAMPAGNÉ, morte ſans alliance.

XI. RENÉ DE CHAMPAGNÉ, II du nom de ſa branche, Chevalier, Seigneur de Moyré, de Brulon, &c. naquit vers l'an 1640. Il obtint, le 20 Août 1667, de M. Voyſin-de-la-Noiraye, Intendant de la Généralité de Tours, conjointement avec MARC-ANTOINE DE CHAMPAGNÉ, ſon frere, acte de la repréſentation qu'ils lui avoient faite des titres juſtificatifs de leur nobleſſe d'extraction. Il épouſa, le 9 Septembre 1670, Demoiſelle *Anne Giffart*, fille de *Louis Giffart*, Seigneur de la Perrine, & de Dame *Marguerite Feillet*, & mourut avant le 23 Août 1675, laiſſant : — 1. RENÉ, qui ſuit ; — 2. LOUIS-PÉLAGE, auteur de la ſixieme branche, rapportée ci-après ; — 3 & LOUISE DE CHAMPAGNÉ, née le 14 Juin 1675, & épouſa, le 20 Mai 1710, *Charles Quatrebarbes*, Chevalier, Seigneur de Fontenailles, &c.

XII. RENÉ DE CHAMPAGNÉ, III du nom, Chevalier, Seigneur de Moyré, des Tuffades, &c. né le 26 Août 1671, épouſa en premieres noces, par contrat du 23 Juin 1695, Demoiſelle *Françoiſe-Jacquine Louet*. Elle étoit fille de *Guuilaume Louet*, & de Dame *Marie Grimaudet*. Il épouſa

en secondes noces, en 1707, Demoiselle *Agnès de la Joyere*, morte sans enfans le 21 Avril 1727, il mourut le 3 Mars de la même année, laissant de son premier mariage : — 1. GEORGES RENÉ, né le 16 Mars 1697, & mourut, le 2 Novembre 1721, sans alliance, — 2. GUILLAUME-FRANÇOIS, qui suit; 3. & PÉLAGIE DE CHAMPAGNÉ, née le 15 Février 1705, fut Religieuse Hospitaliere de l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien de Châteaugontier, où elle fit profession le 9 Juin 1721, & mourut le 7 Mars 1724.

XIII. GUILLAUME-FRANÇOIS DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, Seigneur-Châtelain de Moyré, des Tuffades, &c. né le 16 Février 1703, épousa, par contrat du 10 Février 1727, Demoiselle *Renée-Anne de la Planche*, fille de *René Jean-Batiste de la Planche*, & de Dame *Anne Bruault*. Il mourut le 27 Février 1761, & sa femme, le 20 Août 1775, laissant de leur mariage : — 1 REMI-FRANÇOIS, appellé *le Marquis de Champagné*, qui suit; — 2. ALEXANDRE-VICTOR, né le 14 Novembre 1730, Prêtre, Chanoine de l'Eglise cathédrale de Lisieux, & Vicaire-Général de ce diocese; — 3. GUILLAUME, appellé *le Marquis de Champagné-Giffatt*, tige de la cinquieme branche, rapportée après celle-ci. Ils furent présentés au Roi, le 2 Avril 1775, par M. le Prince de Beauvau, comme issus de race d'anciens Bannerets de Bretagne, & comme alliés à la maison de Bourbon, par les maisons de Vendôme-Ancien & de Beauvau (*); — 4. ADELAÏDE, née le 19 Juin 1732; — 5. & FRANÇOISE DE CHAMPAGNÉ, née le 17 Octobre 1734, a été mariée le 4 Novembre 1764, avec *Gabriel-Jules Sourdille*, Chevalier, Seigneur de Chambrezais, Lieutenant des Maréchaux de France; & en cette qualité, Juge du point d'honneur de la noblesse.

XIV. RENÉ-FRANÇOIS, appellé le *Marquis de Champagné*, Chevalier, Seigneur-Châtelain de Moyré, des Tuffades, de la Noë, &c. vicomte de Perriere, né le 13 Décembre 1727, est entré au service en 1744, s'est trouvé au siege de Namur & à la bataille de Rocoux en 1746, au Siege de Berg-op-zoom, où il fut blessé à la tête d'un coup de fusil, & à la bataille de Lawfelt, en 1747, aux sieges de Maëstricht, en 1748, & de Munster, en 1759; a commandé l'artillerie dans Cologne en 1760, & a été nommé Chevalier de l'ordre Royal & militaire de Saint-Louis le 18 Juin, & reçu le 3 Juillet 1763, Capitaine d'une Compagnie de Canoniers du régiment d'Auxonne du corps Royal de l'artillerie, le 15 Octobre 1765, & Major audit corps Royal d'artillerie, le premier Janvier 1777. De son mariage avec Demoiselle *Jeanne Tahureau*, qu'il a épousé le 13 Février 1765, fille d'*Etienne Tahureau*, Chevalier, Seigneur de Couture, Colonel au corps Royal de l'artillerie, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame *Jeanne-Françoise Prudhomme de Mellé*, sont issus : 1. GOHIER-ALEXANDRE-

(*) *Voyez* le tableau de cette parenté à la fin de la généalogie de la maison DE CHAMPAGNÉ, comprise dans le registre VII de la noblesse de France, tome XI.

JEAN-FRANÇOIS-DE-SALES, qui suit; — 2. CHARLES - MARIE, batisé le 9 Juillet 1772; — 3. & JEANNE-PERRINE-RENÉE DE CHAMPAGNÉ, née le 12 Février 1766.

XV. GOHIER-ALEXANDRE-JEAN-FRANÇOIS-DE-SALES DE CHAMPAGNÉ-DE-MOYRÉ, né le 30 Juillet 1767.

CINQUIEME BRANCHE, dite DE CHAMPAGNÉ-GIFFART.

XIV. GUILLAUME, dit *le Marquis de Champagné-Giffart*, Chevalier, Seigneur de la Roche-Normand, du Boulay, &c. troisieme fils de GUILLAUME-FRANÇOIS DE CHAMPAGNÉ-DE-MOYRÉ, auteur du treizieme degré de la quatrieme branche, & de *Renée-Anne de la Planche*, né le 4 Juillet 1733, entra au service en qualité de surnuméraire d'artillerie, le 14 Avril 1747, fut fait Officier pointeur le 27 Juin 1756, se trouva aux batailles de Berguen & de Minden en 1759; à l'affaire de Corbac en 1760; à la retraite de Cassel le 14 Février 1761; & aux affaires, dites Philekauses, des 15 & 16 Juillet de la même année; & fut fait Capitaine en 1765, Capitaine d'une compagnie de Sapeurs au régiment de Strasbourg le 7 Mars 1773, & Chevalier de l'ordre Royal & Militaire de Saint-Louis le 11 Août suivant. Il a été tenu de porter le nom & les armes de la maison de GIFFART, en vertu d'une donation que Dame *Pélagie Giffart-de-la-Roche-Giffart*, veuve de *Guy-Philippe des Vaulx de-Lévaré*, Chevalier, Seigneur de Loresse, Lieutenant des Maréchaux de France en Anjou, lui a faite de tous ses acquêts & conquets immeubles, par son codicile du 26 Juin 1762, dans lesquels biens se trouvent comprises la terre de la Roche-Normand & ses droits sur la terre du Boulay. De son mariage, par contrat du 28 Avril 1764, avec Demoiselle *Marie-Anne Patry*, Dame de la Chartenais, fille de *François Patry*, & de Dame *Anne Cadock*, il a eu: — 1. GUILLAUME-RENÉ-ANNE, qui suit; — 2. & ANNE-MARIE DE CHAMPAGNÉ-GIFFART, née le 19 Septembre 1765.

XV. GUILLAUME-RENÉ-ANNE DE CHAMPAGNÉ-GIFFART, né le 5 Août 1766.

SIXIEME BRANCHE des Seigneurs DE LA PINSTERIE ET DE FOLVILLE.

XII. LOUIS PELAGE, dit *le Chevalier de Champagné*, Chevalier, Seigneur de la Pinsterie, second fils de RENÉ DE CHAMPAGNÉ, II du nom, Seigneur de Moyré, & d'*Anne Giffart*, batisé le 29 Mars 1674; il épousa en premieres noces, le 10 Décembre 1697, Demoiselle *Renée le Lardeux*, fille d'*Olivier le Lardeux*, Seigneur du Pâtis, & de Dame *Julienne le Bourdais*, & en secondes noces il épousa, par contrat du 11 Avril 1712, Demoiselle *Charlotte Piau-du-Saulay*, fille d'*Hélie Piau*, & d'*Elisabeth Quétin*. Il eut du premier lit: — 1. LOUIS-JOSEPH, né le 10 Mai 1700; — 2. RENÉ, qui suit; — 3. OLIVE-MARIE, née le 12

Avril 1703, mourut le 6 Mars 1722; — 4. FRANÇOISE-PÉLAGIE, née le 25 Mars 1705, morte le 14 Janvier 1742; elles furent l'une & l'autre Religieuses Hospitalieres de l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien de Châteaugontier, où elles firent profession le 9 Juin 1721; — 5. LOUISE-RENÉE, batisée le 8 Octobre 1706; & du second lit: — 6. CHARLOTTE-LOUISE, née le 30 Août 1714, mariée le 9 Février 1747, avec *Antoine-Cesar du Bois-de-Maquillé*, Chevalier, Seigneur de Vaujours; &c. — 7. & RENÉE-CATHERINE DE CHAMPAGNÉ, née le 27 Janvier 1719, morte âgée de 44 ans, le 10 Avril 1761.

XIII. RENÉ DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Pinsterie, du Pâtis & de Folville, né le 12 Mai 1701, épousa le 21 Février 1735, Demoiselle *Catherine-Henriette-Renée Boucault*, fille de *François Boucault*, & de Dame *Marie-Marguerite Gontard*, mort le 14 Avril 1761, laissant de son mariage: — 1. RENÉ-JOSEPH-FRANÇOIS, qui suit; — 2. LOUIS-RENÉ, dit *le Vicomte de Champagné-de-Folville*, né le dernier Février 1743, Capitaine au régiment de Flandres; — 3. CHARLES-PIERRE-MARIE, dit *le Chevalier de Champagné*, né le 19 Janvier 1747, Lieutenant au régiment de Saintonge; — 4. & MARIE-HENRIETTE-FRANÇOISE DE CHAMPAGNÉ, née le 31 Mai 1740.

XIV. RENÉ-JOSEPH-FRANÇOIS DE CHAMPAGNÉ, né le 29 Juin 1738, Seigneur de Folville, Doyen de Craon, & Curé de Saint-Quentin.

SEPTIEME BRANCHE des Seigneurs DE LA POMMERAYE.

X. SIMON DE CHAMPAGNÉ, Chevalier Seigneur de la Pommeraye, de Courléon-le-Lige, de la Touche-Champonneau & de la Houssaye, troisieme fils de JEAN DE CHAMPAGNÉ, Seigneur de la Pommeraye, auteur du dixieme degré de la quatrieme branche, & de Demoiselle *Gabrielle de Vrigny*. Il épousa, le 2 Février 1623, Demoiselle *Jacqueline de Cantineau*, fille de *Jean de Cantineau*, Ecuyer, Seigneur de Rinssé, & de Demoiselle *Renée d'Aguillon*. Il ne vivoit plus le 22 Mai 1635, sa veuve fit son testament le 21 Mars 1676. De leur mariage ils eurent: — 1. ISAAC, qui suit; — 2. RENÉ, batisé le 16 Mars 1626; — 3. JACQUINE, batisée le 7 Octobre 1623; — 4. CATHERINE, batisée le 25 Mai 1627; — 5. MARQUISE, née le.... 162....; — 6. MARIE, batisée le 28 Août 1629; — 7. & SUSANNE DE CHAMPAGNÉ, batisée le 19 Novembre 1630.

XI. ISAAC DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Pommeraye & de Courléon-le-Lige, batisé le 30 Janvier 1625; obtint le 20 Août 1667, de M. Voysin-de-la-Noiraye, Intendant de Tours, acte de la représentation qu'il lui avoit faite des titres justificatifs de son ancienne noblesse, & mourut avant le 24 Janvier 1683. Il avoit épousé en premieres noces, par contrat du 24 Juillet 1656, Demoiselle *Anne Grenouillon*, fille de *Geoffroy Grenouillon*, Chevalier, Seigneur de Fourneux, & de Dame *Renée Bréau*; il épousa en secondes noces Dame *Hélie Courtin*,

veuve de *Charles de l'Epinay*, Chevalier, Seigneur de Courléon, & sœur de *Jean Courtin*, Ecuyer, Seigneur de la Hénaudiere, Gouverneur de Baugé. Du premier lit vinrent : — 1. CHARLES, Chevalier, Seigneur de la Pommeraye, &c. épousa, par contrat du 9 Octobre 1675, Demoiselle *Catherine de l'Epinay*, fille de *Charles de l'Epinay*, & de Dame *Hélie Courtin*, & mourut avant le 24 Janvier 1683, laissant : — 1. CHARLOTTE-CATHERINE, née en 1677, reçue dans la Maison-Royale de Saint-Cyr sur les preuves de sa noblesse, certifiées le 23 Novembre 1686, & mourut en 1716, Religieuse Ursuline à Pontoise ; — 2. CHARLES, qui suit ; — 3. FRANÇOIS, Chevalier, Seigneur de la Pommeraye, &c. élevé Page des Duc du Maine & Comte de Toulouse, Chevalier de Saint-Louis, & Capitaine de vaisseaux du Roi, par commission, du premier Février 1728 ; — 4. ANTOINE, Chevalier, Seigneur de Courléon-le-Lige, fut fait Lieutenant des Galeres du Roi le 23 Janvier 1713, & Chevalier de Saint-Louis le 28 Juin 1718 ; — 5. MARIE ; — 6. HÉLIE, morte fille ; — 7. RENÉE ; & du second lit : — 8. RENÉ, Garde de la Marine, tué en 1704, à la bataille de Malaga ; — 9. & ISAAC DE CHAMPAGNÉ, mort au mois d'Octobre 1711, à la prise de Rio-Janeiro, au Bresil.

XII. CHARLES DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, Seigneur de la Pommeraye, batisé le 15 Décembre 1668, Lieutenant d'artillerie, Commandant dans les provinces de Bourgogne, Bresse, Bugey, Gex & Valromey, entra en 1690 dans le Corps Royal d'artillerie, & se trouva en la même année à la bataille de Fleurus ; fit plusieurs campagnes en Allemagne, en Flandres & en Italie, en qualité de Major d'artillerie ; se trouva en 1703 & 1704 aux deux batailles d'Hochstet ; servit en 1705 dans l'armée d'Italie en qualité de Commissaire provincial, & fut blessé au siege de Chivas, se trouva en 1706 au siege de Turin, fut fait Chevalier de Saint-Louis le 9 Mars 1709, fut envoyé en 1710 à Aire en Flandres, où il commanda l'artillerie à la place de M. de Valliere, qui y fut blessé, & mis hors de combat ; reçut en 1712 des ordres pour aller commander l'artillerie à Strasbourg ; fut envoyé à Nancy en 1713 pour le même objet ; passa en 1715 à Haguenau, où il résida jusqu'en 1718, qu'il vint à Auxonne, où il fut nommé Commandant de l'artillerie le 30 Juillet 1721. Il mourut à Auxonne le 25 Janvier 1738. De son mariage, par contrat du 4 Mai 1707, avec Demoiselle *Marie-Anne Becquet*, fille d'*Antoine Becquet*, & de Demoiselle *Marie Lambert*, laissa trois enfans, savoir : — 1. JEAN-BATISTE-GABRIEL, dit *le Marquis de Champagné-de-la-Pommeraye*, né le 31 Décembre 1711 ; est entré au service en 1728 ; a fait les campagnes de Baviere, de Bohême & d'Italie, a été successivement Commissaire provincial d'artillerie, la commandant à Scheleſtat, Directeur d'artillerie dans le Roussillon, à Lille en Flandres, & dans les places de la Haute-Alsace, Chevalier de Saint-Louis, Colonel du régiment de Strasbourg du Corps Royal de l'artillerie, le 15 Octobre 1765, Brigadier des armées du Roi le 16 Avril 1767, n'est pas marié ; — 2. CHARLES-NICOLAS-QUINTIN, qui suit ; — 3. & CHARLOTTE-BÉNÉDICTINE DE

CHAMPAGNÉ, mariée, par contrat du 2 Décembre 1740, avec *François Potier*, Ecuyer, Seigneur de Rainant, Commissaire-général de la Marine.

XIII. CHARLES-NICOLAS-QUINTIN, dit *le Comte de Champagné*, Chevalier, Seigneur de Courléon-le-Lige, né le 25 Mai 1720, a épousé, le 30 Juin 1750, à Ligny en Barrois, Demoiselle *Marie-Madeleine Gilles*, fille de *Nicolas-Louis Gilles*, & de Dame *Françoise Savoy*; de son mariage sont issus : — 1. JEAN-BATISTE-ALEXANDRE, qui suit; — 2. CHARLOTTE-BÉNÉDICTINE, née le 11 Novembre 1752; — 3. ANGÉLIQUE-FRANÇOISE, née le 3 Novembre 1753; — 4. & MARIE-MADELEINE-SOPHIE DE CHAMPAGNÉ-DE-LA-POMMERAYE, née le 21 Février 1757.

XIV. JEAN-BATISTE-ALEXANDRE, dit *le Vicomte de Champagné-de-la-Pommeraye*, né le 13 Décembre 1755, reçu, le 3 Janvier 1774, Chevau-léger surnuméraire de la Garde du Roi.

HUITIEME BRANCHE des Seigneurs DE MOSSÉ.

VI. PIERRE DE CHAMPAGNÉ, Seigneur du Vieux-Mossé, second fils de JEAN DE CHAMPAGNÉ, (auteur du cinquieme degré de la troisieme branche) & de Demoiselle *Roberte du Bois*, sa premiere femme. Il épousa Demoiselle *Cathérine du Pré*, de laquelle il eut : — 1. JEAN, Seigneur de Mossé; fit un partage noble, le 30 Août 1511, avec RENÉ DE CHAMPAGNÉ, son cousin, des biens de leurs aïeul & aïeule communs; — 2. AMAURY, qui suit; — 3. & FRANÇOISE DE CHAMPAGNÉ, qui vivoit sans alliance le 20 Janvier 1529, jour auquel elle vendit à AMAURY, son frere la part qui lui revenoit de la succession de ses pere & mere.

VII. AMAURY DE CHAMPAGNÉ, Seigneur de Mossé, épousa Demoiselle *Madeleine du Rallié*, ils moururent l'un & l'autre avant le 29 Mars 1554, & avoient eu de leur mariage : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. JEAN; — 3. CLAUDE, Prêtre, Prébendé en l'église Collégiale de Saint-Etienne de Montauban, le 29 Mars 1554; — 4. & 5. CATHERINE & RICHARDE DE CHAMPAGNÉ.

VIII. FRANÇOIS DE CHAMPAGNÉ, Seigneur de Mossé, épousa, par contrat du 5 Janvier 1557, Demoiselle *Antoinette de Chérité*, sœur de noble homme *Léon de Chérité*, Seigneur de Voirie. De son mariage on lui connoît les deux enfans ci-après, savoir : — 1. ABDON, qui suit; — 2. & JEANNE DE CHAMPAGNÉ, connue par une transaction en forme de partage qu'elle fit le 29 Mai 1593, avec ABDON, son frere.

IX. ABDON DE CHAMPAGNÉ, Ecuyer, Seigneur de Mossé, &c. obtint, le 10 Septembre 1587, des Commissaires du Roi pour le réglement des tailles en Touraine, acte de la représentation des titres de sa noblesse. Il épousa, par contrat du premier Octobre 1595, Demoiselle *Françoise Thierry*, fille d'*Etienne Thierry*, Ecuyer, Seigneur de la Vieillere, & de

Demoiselle *Anne Savin*, mourut avant le 8 Mai 1628, laissant de son mariage : — 1. BRANDELIS, Chevalier, Seigneur de Mossé, &c. épousa, par contrat du 8 Mai 1628, Demoiselle *Marie de l'Estenon*, fille d'*Eustache de l'Estenon*, & de Demoiselle *Barbe d'Argy*, fut aussi maintenu dans son ancienne noblesse par jugement des Commissaires-généraux députés par le Roi, en Touraine, le 19 Mars 1635; on ne lui connoît de son mariage qu'une fille nommée MARIE, Dame de Mossé, &c. mariée, par contrat du 17 Janvier 1660, avec *Gabriel de Charnieres*, Chevalier Seigneur de la Possonniere; — 2. ABDON, qui suit; — 3. RENÉE; — 4. MARIE; — 5. MARGUERITE; elles partagerent noblement avec leurs freres, par acte du 24 Octobre 1629, la succession de leurs pere & mere; — 6. & FRANÇOISE DE CHAMPAGNÉ, mariée le 22 Octobre 1628, avec noble homme *Marin Corbeau.*

X. ABDON DE CHAMPAGNÉ, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Besseau, de Loriere & de la Sigoniere, épousa 1°. par contrat du 15 Février 1647, Demoiselle *Renée le Maire*, dont il n'eut point d'enfans, fille unique d'*Ambroise le Maire*, & de Dame *Gabrielle Vitain ;* & 2°. par contrat du 11 Septembre 1651, Demoiselle *Louise de la Roche*, fille d'*Eustache de la Roche*, & de Dame *Claude d'Ambrois ;* & 3°. le 18 Novembre 1666, Demoiselle *Gabrielle de Launay*, fille puînée & héritiere, en partie, de ses pere & mere. Il eut du second lit : — 1. CHARLES, qui suit; & du troisieme lit : — 2. MARGUERITE-GABRIELLE DE CHAMPAGNÉ, Dame de Loriere, mariée, par contrat du 5 Août 1701, avec *Honora Sigoneau*, Ecuyer, Seigneur de la Perdrilliere; — 3. & CHARLOTTE DE CHAMPAGNÉ, morte sans alliance avant le 5 Août 1701.

XI. CHARLES DE CHAMPAGNÉ, Chevalier, Seigneur de Besseau & de Fontaine, épousa, le 28 Avril 1700, Demoiselle *Marie de la Clef*, fille d'*Etienne de la Clef*, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame *Marie de Brissac.* De ce mariage il n'eut que deux filles qui suivent :

XII. MARIE-ROSALIE DE CHAMPAGNÉ, Dame de Fontaine, en la paroisse de Touarcé, née le 15 Mars 1703, mariée, par contrat du 7 Juillet 1743, avec *Hyacinthe de la Lande*, Chevalier, Seigneur de Saint-Martin de Villenglose, & mourut sans enfans le 29 Janvier 1772.

XII. ANNE-CHARLOTTE DE CHAMPAGNÉ, née le 9 Mai 1704, épousa, par contrat du 29 Janvier 1731, *Joseph-Louis de Brissac*, Ecuyer, Seigneur du Marais, dont postérité.

Voyez pour plus long détail le registre VII[e] de l'Armorial de France, *tome XI.*

* Les armes : *banniere de Bretagne herminée au chef de gueules ; la branche de CHAMPAGNÉ-GIFFART, porte l'écu en banniere, parti de CHAMPAGNÉ, & parti de GIFFART qui est d'argent à une croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or, & cantonnée de quatre lions aussi de gueules, langués, onglés & couronnés d'or.*

CHAMBRIER : famille qui tire ſon origine du Comté de Bourgogne, établie à Neufchâtel en Suiſſe, vers l'an 1465; les evénemens qui occaſionnerent ſa tranſplantation, ne lui permettent pas de reclamer aujourd'hui ſur ſon état ancien en Franche-Comté, que des préſomptions & des indications; les ravages des guerres que cette province eſſuya vers le milieu du XVe ſiecle, ayant occaſionné la diſperſion de beaucoup de titres & documens, ainſi que les hiſtoriens l'atteſtent, une tradition conſtante a conſervé l'opinion de la nobleſſe de cette famille antérieure à ſon établiſſement à Neufchâtel, le témoignage de ſes ſouverains eſt venu à l'appui de cette préſomtion, en la confirmant dans différentes époques, & elle paroît l'être d'une maniere bien formelle, par l'introduction de cette famille aux audiences génémérales du comté de Neufchâtel en 1547. Son aîné y ſiégea comme noble vaſſal, en vertu d'un fief qu'il venoit d'acquérir, & y fut reçu ſans contradiction, & ſans avoir beſoin des lettres du Souverain qui ſuppléaſſent aux preuves qu'un vaſſal étoit obligé de donner de ſa nobleſſe pour y être admis; la famille de CHAMBRIER étoit anciennement établie à Traves, ville du comté de Bourgogne, & il paroit qu'elle y poſſédoit des droits du fief, & quelques domaines conſidérables; cette ville fut priſe vers la fin du XVe ſiecle, ſes murs renverſés, & depuis elle n'eſt plus qu'un bourg.

Il paroît que pour ſe ſouſtraire aux ravages de cette province, JEAN CHAMBRIER, s'attacha dès ſon bas-âge au Margrave de Bade, Hochberg, Comte de Neufchâtel, & le ſuivit dans ce pays; quelques anciens documens portent qu'il fut Page du Margrave, & enſuite ſon Chambellan ou Chambrier; cet office de Chambrier qu'il doit avoir exercé, a fait penſer que ſa deſcendance lui doit ſon nom actuel, mais cette tradition n'eſt pas appuyée de preuves, il ſe trouve nommé GIRARDIN dans quelques actes, mais à l'ordinaire il y porte le nom de CHAMBRIER; une ancienne opinion établie à Beſançon, veut que cette famille deſcende de celle de Chambrier, ancienne nobleſſe de cette province, qui eſt éteinte dans la ville de Béſançon, depuis deux ſiecles : une tradition héréditaire depuis long-tems, l'a fait deſcendre d'un cadet de l'ancienne maiſon de Traves, appellé GIRARD, dont la deſcendance, par une ſuite de l'uſage aſſez commun dans ces tems anciens, adopta le nom de GIRARDIN, qui en dérivoit, pour ſe diſtinguer d'autres branches, où pour déſigner particuliérement un individu; ce qui eſt certain, c'eſt que les ancêtres de ce JEAN CHAMBRIER, qui s'attacha au ſervice du Margrave de Hochberg, poſſédoient à Traves & aux environs quelques droits de fiefs & domaines, qu'on regardoit comme biens partagers, & un reſte de partage de l'ancienne maiſon de Traves; ce fut ſur ce motif que ſon petit-fils fit des recherches pour les recouvrer. On ne cite les traditions ſur l'origine de cette famille, que pour prouver l'opinion de ſa nobleſſe ancienne. Dans une conceſſion citée, & faite par le Roi Fréderic I, en 1709, S. M. les appelle VON CHAMBRIER,

en françois, DE CHAMBRIER. La plupart des rescripts ou lettres adressées par ce Prince, ou les Rois ses successeurs, à plusieurs membres de cette famille, portent le nom DE CHAMBRIER. On se conformera donc à une autorité aussi respectable, dans la succession généalogique que nous allons en donner par filiation suivie.

I. JEHAN CHAMBRIER, premier auteur de cette famille en Suisse, s'établit dans le Comté de Neufchâtel, où il suivit, vers l'an 1465, comme on le croit, le Margrave Rodolphe de Hocberg, qui en étoit le Souverain. D'anciennes chroniques disent qu'il fut Page & Ecuyer de ce Prince, & qu'il étoit d'une famille noble du Comté de Bourgogne. Il épousa *Catherine du Locle*, dite *Besançonet*, dont il laissa un fils unique, qui suit; ce qu'on prouve par son testament, dans lequel elle est appellée veuve de noble homme JEHAN CHAMBRIER, daté du 9 Mai 1521. Celui-ci mourut en 1505, & fut enseveli dans l'église collégiale de Neufchâtel. On voit encore sur sa tombe une partie de la légende & de ses armes.

II. PIERRE CHAMBRIER reçut en don, pour ses services, de la Princesse Jehane de Hocberg, quinze livres de cens sur un domaine en vignes qu'il possédoit. Elle l'avoit fait Châtelain de Neufchâtel, Conseiller d'état; ce fut en cette derniere qualité qu'il fut choisi un des quatre arbitres, qui, déliés de leur serment de fidélité envers elle, prononcerent sur les différens qui s'étoient élevés entre le Souverain & le Magistrat de Neufchâtel, à l'égard des biens d'église (*). On le voit nommé Lieutenant au gouvernement du pays, dès l'an 1537. Il présida, comme tel, à la rédaction des ordonnances ecclésiastiques, faite par le Tribunal Souverain des audiences générales, après la réformation. Possesseur d'un domaine très-vaste, dans un vallon du comté de Neufchâtel, on trouve un arrêt de Police, donné en Septembre 1552, qui le concerne, dans les manuels du Conseil d'état, donnés peu d'années après sa mort (**), où l'on rappelle la possession de ce domaine par feu noble PIERRE CHAMBRIER, mort de la peste en 1545, & enséveli dans l'église de Neufchâtel, à côté de son pere. Il laissa de *Jacqueline du Vieil-Marché* quatre fils; savoir : — 1. BENOIT, qui suit; — 2. PIERRE, qui servit dans sa jeunesse, à la suite de son Souverain, pour lors Colonel d'un corps de Suisses à la solde de FRANÇOIS Ier.; il fut Chancelier du Prince dans le comté de Neufchâtel, office connu alors sous le titre de Secrétaire-Général des Princes; on voit qu'il fut envoyé par le canton de Soleure en 1536, au Roi de France pour le servir. Ce canton le lui recommanda comme issu de noble gens; son testament nous dit qu'il laissa un fils unique que le Seigneur de Traves lui demanda pour Page, voulant le traiter & nourrir dans sa maison comme son parent & allié, après avoir vu les titres du testateur. Cet acte public fait en 1570, contient diverses circonstances sur sa

(*) Ce jugement fut prononcé par les nobles, prudens & sages, PIEERE DE CHAMBRIER, &c.

(**) On doit observer ici que les registres du Conseil d'état établi par les Souverains, pour gouverner le pays, ne remontent qu'à l'an 1547.

famille, qui rendent sa conservation précieuse : d'ailleurs on a vu dans les observations qui précedent cette généalogie, qu'il s'occupa beaucoup de recherches, dans le comté de Bourgogne, sur l'ancien état de sa famille. On a vu encore que traversé par diverses circonstances, & sur-tout n'agissant qu'après un siecle écoulé depuis la sortie de son aïeul, elles devinrent inutiles; — son fils unique appellé PIERRE, comme lui, mourut jeune, sans postérité; — 3. JEHAN, auteur d'une branche cadette, rapportée après celle de son aîné; — 4. GEORGES, on ignore sa destinée, après avoir reçu la part qui lui revenoit dans l'héritage de sa maison, il disparut. Quelques notes anciennes ont donné lieu à la tradition conservée jusqu'à nous, qu'il se retira en Allemagne; — 5. & CATHERINE DE CHAMBRIER, qui épousa, 1°. *Claude de Sénarclens*, Seigneur du Perroy, Ully, Grandsy, &c. au pays de Vaud, Conseiller d'Etat, à Neufchâtel : après la mort de son mari, elle eut pour ses reprises matrimoniales, la moitié de la seigneurie du Roset au pays de Vaud, qu'elle substitua par l'acte de l'an 1585, aux mâles de sa famille; elle épousa en secondes noces, *Jacques de Menthon*, Seigneur d'Uselly; (*) mais elle n'eut d'enfans ni de l'un ni de l'autre. Ses neveux qu'elle avoit fait héritiers, reçurent, après la mort du Souverain, huit cens écus d'or, qu'il devoit au sieur de *Sénarclens*, son premier mari.

III. BENOIT CHAMBRIER, fut d'abord Chanoine de l'église collégiale de Neufchâtel, pour obéir au vœu de son aïeul; la réformation embrassée en 1530, dans le pays, anéantit ce chapitre. Il succéda à son pere dans l'office de Châtelain de Neufchâtel en 1545; Conseiller d'Etat en 1548. On voit par des actes publics, qu'il étoit Lieutenant de Gouverneur en 1566. On conserve des instructions qui lui furent données, lorsqu'il fut envoyé plusieurs fois auprès du canton de Berne, par le Gouvernement, au nom du Souverain, pour différentes négociations entre les deux Etats : il avoit acquis, en 1537, le fief de Gruyeres qui lui donnoit place dans le rang des nobles aux audiences générales où il siégea en 1547. Il acquit encore le fief de Savagnier, qui lui donnoit séance aux états du comté de Valengin. On a rapporté dans les preuves, différentes pieces concernant un procès que lui & ses freres eurent à soutenir contre les héritiers du Seigneur de Prangin, Gouverneur de Neufchâtel : elles servent à prouver la filiation de cette famille, avec un extrait de partage, à défaut de testament & de contrat de mariage; ils y sont nommés les nobles & prudens BENOIT, PIERRE, JEHAN & GEORGES CHAMBRIER, fils de feu noble & prudent PIERRE CHAMBRIER, Lieutenant au Gouvernement. BENOIT CHAMBRIER, mourut en 1571, (*) laissant de *Rose de l'Ecureux-Simonin*, un fils unique qui suit :

(*) De cette maison de Menthon, sont sortis les Comtes de Varax en Savoie. Ce Jacques de Menthon étoit d'une branche Protestante établie au Pays de Vaud.

(*) Par une nouvelle ordonnance de Police, il fut défendu d'ensévelir dans l'église collégiale de Neufchâtel. Par cette raison, il fut enterré dans un cimetiere qu'on venoit de former hors de la ville, dans une place affectée à sa famille, & sous une pierre armoiriée de ses armes. (ancienneté de cette famille.)

IV. PIERRE CHAMBRIER, prêta hommage en 1575, à Isabelle, Comtesse de Challant, Dame de Valengin, pour le fief de Savagnier; dans cet acte on rappelle feu noble BENOIT CHAMBRIER son pere, nommé Conseiller d'Etat en 1576; il fut établi Lieutenant au Gouvernement du pays, par l'Ambassadeur de France en Suisse, chargé de cette commission par la Princesse régente, Marie de Bourbon en 1594; (*) & comme pendant quelques tems le Souverain n'eut point de Gouverneur dans l'Etat, on le voit à l'ordinaire titré de Lieutenant-Général : il paroît qu'il eut une grande part à la bienveillance de la Princesse, & qu'il fut soupçonné de postuler le Gouvernement de Neufchâtel, malgré la survivance accordée à l'ancien Gouverneur pour son fils. On voit encore un témoignage sensible de la confiance que le Souverain avoit en lui, par la lettre, que Catherine & Marguerite d'Orléans, lui écrivirent après la mort de la Princesse régente leur mere, en 1602. Il fut employé dans plusieurs négociations en Suisse, & sur-tout à la Cour du Duc de Wirtemberg, pour l'achat de la Seigneurie de Valengin, vendue à ce Prince, & qu'il falloit engager à se désister de ses prétentions, mort en 1609, possesseur de quelques fiefs dans les terres de ce Prince, Evêque de Bâle. On trouve à cette date une lettre de citation de ce Prince, qui le requéroit de se tenir prêt, comme son fidele vassal, à se rendre auprès de lui, au premier ordre, avec armes, équipages de guerre & chevaux. Il avoit épousé, 1°. *Isabeau de Wallier-Gatchet;* 2°. *Anne Warnier*, veuve d'Henrick de Diesback; & 3°. *Isabeau*, fille de *Nicolas de Graffenried*, Trésorier & Sénateur de la République de Berne, dont il eut six enfans, savoir: — 1. BENOIT, qui suit; — 2. ABRAHAM, tige de la troisieme branche rapportée ci-après; — 3. ISAAC, établi à Berne, où il acquit le droit de bourgeoisie; il y épousa *Jehant*, fille de noble *Jean-François Manuel*, du Conseil Souverain de la République, & de *Jeanne de Lutternau*, dont il n'eut que deux filles, l'une nommée CATHERINE, mariée à *N..... de Gingins*, Baron de Lassara, & l'autre JEHANT, mariée à *Jehan Steigner*, Baron de Rolle; — 4. ISABELLE, qui épousa, 1°. noble *Pétermand de Gléresse*, Conseiller d'Etat, & 2°. noble *François-Louis d'Erlack*, Seigneur de Pomptitz.

V. BENOIT CHAMBRIER, qui prêta hommage en 1625 au Prince Henri II, pour le fief de Savagnier; il fut Major de la cote, mort en 1637; il avoit épousé, 1°. *Isabelle*, fille de noble *Jehan Merveilleux*, Conseiller d'Etat; & 2°. *Dorothée*, fille de noble *N..... de Wittembres;* dont il eut : — 1. FRÉDERIC, Capitaine au service du Duc de Savoie, mort sans postérité; — 2. PIERRE, qui suit; — 3. JACOB, dont le petit-fils, DAVID-FRANÇOIS, Officier au service des Etats Généraux, fut tué en 1702, au siege de Kaiserworth, c'étoit un jeune homme de grande espérance; — 4. ANNE, mariée à noble *Jérémie de Houmoëns*, Seigneur dudit lieu au pays de Vaud; — 5. ESTER DE CHAMBRIER, mariée à noble *Samuel de Gingins*, Seigneur de Cornens, au pays de Vaud.

VI. PIERRE CHAMBRIER, qui prêta hommage en 1647, au Souverain

(*) Nicolas Brulart, Seigneur de Sillery, depuis lors Chancelier de France.

pour le fief de Savanier; fut établi Conseiller d'Etat, Procureur-Général, & ensuite Maire de Neufchâtel, mort en 1667, laissant : — 1. JOSUÉ, qui suit; — 2. SAMUEL, Conseiller d'Etat, & Chancelier du Souverain, dont la descendance est éteinte; — 3. ABRAHAM, Conseiller d'Etat & Maire de Valengin, auquel son fils BENOIT, succéda dans son emploi & qui obtint de Sa Majesté le Roi Fréderic Ier. l'office de Capitaine du comté de Valengin en 1709, mort sans postérité en 1726; — 4. & HENRI CHAMBRIER, qui a formé le premier Rameau, rapporté ci-après.

VII. JOSUÉ DE CHAMBRIER, fut établi Trésorier-Général du Souverain dans le pays, mort en 1700, laissant de *Judith*, fille de noble *Guillaume Tribolet*, Conseiller d'Etat : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. FREDÉRIC, tige de la seconde branche; — 3. GUILLAUME, mort sans postérité, en 1742; — 4. DAVID-FRANÇOIS, Capitaine d'une compagnie Suisse de deux cents hommes, au service du Duc de Savoie en 1704, nommé l'un des Lieutenants-Colonels de la souveraineté de Neufchâtel en 1708, par le Roi Fredéric Ier. Il avoit été Gentilhomme de la Chambre du Duc de Saxe-Balby en 1696. Son congé, lorsqu'il quitta cette Cour, est daté du 20 Août 1698, mort en 1729, sans postérité; — 5. & JEAN-JACQUES DE CHAMBRIER, Officier dans le régiment des Gardes Hollandoises du Roi, Guillaume III, d'Angleterre, mort jeune, sans être marié.

VIII. PIERRE DE CHAMBRIER, nommé Conseiller d'Etat, & Trésorier-Général pour le Roi FREDÉRIC Ier, en 1708, mort en 1744, & laissa de *Marguerite*, fille de noble *Georges de Montmollin*, Conseiller d'Etat, un fils unique, qui suit :

IX. JOSUÉ DE CHAMBRIER, Seigneur de Travanet, Saint-Pierre, Trevisy, &c. en Languedoc, reçut la clef de Chambellan du Roi Fredéric Guillaume, en 1731, à laquelle fut attachée une pension de trois cens soixante-quinze rixdalers, Conseiller d'Etat & Trésorier-Général de la principauté de Neufchâtel, mort en 1763, laissant de Demoiselle *Henriette de Cabrol-Travanet*, d'une ancienne noblesse de Languedoc, deux fils, savoir : — 1. CHARLES-HENRI, qui suit; — 2. & JEAN-PIERRE DE CHAMBRIER-TRAVANET, Colonel d'infanterie, au service des Etats Généraux, qui, de Demoiselle *Salomé de Chambrier*, a un fils en bas-âge, en 1785.

X. CHARLES-HENRI DE CHAMBRIER, Conseiller au Conseil d'Ambassade de S. M. à Berlin, en 1748; Conseiller d'Etat de la principauté de Neufchâtel, en 1751. Il quitta Berlin en 1764, mort en 1769, laissant de *Charlotte-Albertine*, fille de noble *Charles-Albert Pury*, ci devant Officier au service de France, un fils unique qui suit;

XI. CHARLES-HENRI DE CHAMBRIER, II du nom, né en 1767, Pensionnaire dans l'Académie Royale des Gentilshommes à Berlin.

DEUXIEME BRANCHE.

VIII. FRÉDERIC DE CHAMBRIER, second fils de JOSUÉ DE CHAMBRIER, & de *Judith Tribolet*, servit pendant quelque tems en France, nommé Conseiller d'Etat, Commandant & Châtelain du Landeron par le

Roi Fréderic Ier, en 1709, mort en 1746, laissant de *Marie-Marguerite de Chambrier* : — 1. CHARLES-LOUIS, qui suit; — 2. PHILIPPE, Lieutenant-Colonel, au service des Etats Généraux, & Commandant en chef de la Colonie de Surinam, mort en 1754 sans postérité; — 3. JOSUÉ, Major & Capitaine d'une compagnie dans le régiment Suisse de Chambrier au service des Etats-Généraux, mort en 1756, sans postérité; — 4. BENOIT, Officier au service de France, dans le régiment Suisse dans la Marine de Karra, mort en 1742; — 5. & HENRI DE CHAMBRIER, Officier dans le même régiment, mort en 1741.

IX. CHARLES-LOUIS DE CHAMBRIER, Seigneur d'Oleires, Officier en 1709, dans le régiment des Gardes-Suisses en Hollande, passa en 1717 dans le régiment Suisse de Chambrier, comme Capitaine, Lieutenant-Capitaine d'une compagnie de deux cens hommes en 1728, Major en 1737, du régiment Suisse d'Hishel, Lieutenant-Colonel en 1745, fut blessé au siege de Tournay. La suite de ses blessures l'obligerent à quitter le service, ayant un brevet du Stadhouder, pour la levée du régiment qui lui étoit destiné, se retira en 1747, avec une pension & le grade de Colonel; il servit avec distinction, mort en 1770, laissant de *Marie-Marguerite*, fille de noble *Jean-Pierre de Brun*, Seigneur d'Oleires, un fils unique, qui suit;

X. JEAN-PIERRE, Baron DE CHAMBRIER, Seigneur d'Oleires, né en 1753, nommé en 1780, par Sa Majesté, son Envoyé extraordinaire à la Cour de Turin, & l'un de ses Chambellans, non marié en 1785.

PREMIER RAMEAU.

VII. HENRI DE CHAMBRIER, né en 1657, quatrieme fils de PIERRE CHAMBRIER, prêta serment en 1693 au Gouverneur du pays, comme Banneret ou chef choisi du corps de la bourgeoisie de Neufchâtel, portant la banniere ou l'étendart du Prince, mort en 1700, laissant de *Susanne de Chambrier* : — 1. HENRI, qui suit; — 2. & PIERRE DE CHAMBRIER, né en 1695, nommé Conseiller d'Etat en 1727, mort en 1774, sans postérité.

VIII. HENRI DE CHAMBRIER, II du nom, né en 1688, nommé Banneret de Neufchâtel en 1741, prêta serment en cette qualité entre les mains du Gouverneur de S. M., mort en 1761, laissant d'*Ester*, fille de noble *Pierre-Jean Jacquet*, Conseiller d'Etat : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. FRÉDERIC, né en 1726, Enseigne en 1745, dans le régiment Suisse d'Hirtzel, au service de Hollande, Capitaine Lieutenant en 1747, blessé dangereusement au siege de Berg-op-Zoom, obligé de quitter le service. Il avoit passé dans le régiment de Chambrier, & s'est retiré avec le brevet de Capitaine & une pension, vivant non marié, en 1785.

IX. PIERRE DE CHAMBRIER, né en 1721, mort en 1761, laissant de *Jeanne-Henriette de Chambrier-Travenet*, un fils unique, qui suit :

X. FRÉDERIC DE CHAMBRIER, né en 1753, Sous-Lieutenant en 1773,

dans le régiment Suiſſe de Caſtellay, au ſervice de France, vivant non mariée, en 1785.

TROISIEME BRANCHE.

V. ABRAHAM CHAMBRIER, ſecond fils de PIERRE DE CHAMBRIER, & d'*Iſabeau de Graffenried*, acquit du Souverain la moitié du fief de Grand-Jacques, qu'il réunit à l'autre moitié qu'il avoit déjà; fut pourvu par HENRI II, Prince de Neufchâtel, à l'Office de Conſeiller d'Etat & de Tréſorier-Général en 1630. On conſerve pluſieurs lettres de ce Prince qui prouvent ſa bienveillance pour lui, mort en 1642, laiſſant de *Marguerite*, fille de noble *Jean-François du Tiller*, Membre du Conſeil Souverain de la République de Berne, & de *Marguerite de Bomtellen-Vauxmarcus*: — 1. RODOLPHE, qui ſuit; — 2. & DANIEL CHAMBRIER, qui ſervit pendant quelques tems en France & fut pourvu enſuite par le Souverain de l'Office de Capitaine & Châtelain de Vauxmarcus, mort en 1684. Il eut deux de ſes fils Officiers au ſervice de France; RODOLPHE, Capitaine dans le régiment Suiſſe d'Erlach, & HUGUES, Officier dans le même régiment ſervoient avec diſtinction, & moururent jeunes, ſans avoir été mariés; DANIEL, ſon petit-fils, Officier dans le régiment Suiſſe de Chambrier ſe diſtingua à la bataille de Denain en 1711; il y fut tué & ſa deſcendance éteinte.

VI. RODOLPHE DE CHAMBRIER, prêta hommage, en 1656, au Souverain, pour le fief de Grand-Jacques, nommé Tréſorier-Général en 1662, Conſeiller d'Etat en 1669, mort la même année, laiſſant de *Suſanne*, fille de noble *François Marval*, Conſeiller d'Etat: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. & DANIEL DE CHAMBRIER, rapporté après la poſtérité de ſon frere, tige du deuxieme Rameau.

VII. FRANÇOIS DE CHAMBRIER, né en 1663, ſervit pendant quelque tems dans le régiment des Gardes Suiſſes en France; fut nommé Conſeiller d'Etat & Maire de Neufchâtel en 1702; ſouvent envoyé aux Dietes pour différentes négociations, à la reſcripts des Rois Fréderic I, & Fréderic Guillaume, font des témoignagnes de la bienveillance dont ils l'honoroient; mort en 1730, laiſſant de SALOMÉE DE CHAMBRIER: — 1. JEAN, Baron de CHAMBRIER, nommé en 1722, Miniſtre du Roi Fréderic Guillaume, à la Cour de France, reçut en 1724, des mains de Sa Majeſté, l'ordre de la générоſité, obtint la même année l'expectative du premier canonicat au chapitre d'Havelberg, nommé par Sa Majeſté, le Roi régnant, ſon Envoyé extraordinaire en la même Cour. Il ſe rendit en 1751 à Wezel, mandé par le Roi, attaqué d'une maladie mortelle. Il fut honoré deux fois de la préſence de Sa Majeſté; il finit ſes jours dans cette ville, ſans poſtérité; — 2. FRANÇOIS, Baron de CHAMBRIER, qui prêta hommage en 1752, pour la moitié du fief de Grand-Jacques, mort en 1757, laiſſant de *Roſe-Marguerite*, fille de noble *Etienne Meuron*, Conſeiller d'Etat, FRANÇOIS, Chambellan de Sa Majeſté, en 1764, à Berlin, mort à Paris, ſans être marié en 1781, & SALOMÉ DE CHAMBRIER, Colonel d'infanterie au

ſervice des Etats-Généraux ; — 3. & DANIEL DE CHAMBRIER, qui ſuit;

VIII. DANIEL, Baron de CHAMBRIER, né en 1708, nommé par le feu Roi Fréderic Guillaume, Conſeiller d'Etat en 1738, Doyen & Préſident de ce corps en 1769; il a pluſieurs enfans de *Suſanne-Marguerite de Luze*, ſon épouſe, ſavoir : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. SAMUEL, né en 1744; — 3. & RODOLPHE DE CHAMBRIER, né en 1755, Officier au régiment de Blumenthal, en garniſon à Stargard en Pruſſe.

IX. JEAN-FRANÇOIS, Baron DE CHAMBRIER, né en 1740, Conſeiller d'ambaſſade de Sa Majeſté, en 1781, a épouſé *Charlotte Albertin de Pury*, veuve du Baron CHARLES-HENRI DE CHAMBRIER, Conſeiller d'ambaſſade, dont une fille en bas âge, en 1785.

DEUXIEME RAMEAU.

VII. DANIEL DE CHAMBRIER, ſecond fils de RODOLPHE & de *Suſanne de Marval*, ſervit en Piémont, en 1690, comme Capitaine, dans le régiment de Montbrun, & Aide-de-camp du Lord Duc de Schomberg, Général de l'armée des Alliés, bleſſé dangereuſement, en 1693, à la bataille d'Orbaſſan ou de la Marſaille. Il paſſa d'abord après en Angleterre pour demander de l'emploi au Roi Guillaume; en obtint le brevet de Major & cent guinées pour ſes équipages. Il leva, en 1696, une compagnie de deux cens hommes Suiſſes, au ſervice des Etats-Généraux, qui fit partie d'un corps particulier dont le Roi lui donna le commandement. Réuni, en 1678, au régiment de Muralt, dont il fut fait Lieutenant-Colonel, il obtint ce régiment, en 1702, après le ſiege de Kaiſerverth, où il fut dangereuſement bleſſé, & le Colonel de Muralt tué. Il fit toute la guerre de la ſucceſſion, & s'y diſtingua; priſonnier à l'affaire de Denain, en 1711. Il étoit Brigadier en 1709; il ſervit comme tel dans le corps que les Hollandois envoyerent en Angleterre, en 1715, contre les rebelles; choiſi, en 1717, Gouverneur du Prince d'Orange; nommé Général-Major, en 1727; mort, en 1728, laiſſant de *Catherine-Gratiane de Schwertz-Landas*, d'une ancienne nobleſſe de Flandres : — 1. SAMUEL, qui ſuit; — 2. LUDVIC-GUILLAUME, né à Bois le-Duc, en 1709, Officier dans le régiment de Chambrier, mort, en 1726, ſans poſtérité; — 3. & JEANNE-LUCRECE DE CHAMBRIER, qui épouſa, en 1725, à Bois-le-Duc, *Jean de Sayer*, Gentilhomme Ecoſſois, Brigadier au ſervice des Etats Généraux.

VIII. SAMUEL DE CHAMBRIER, né à Bois-le-Duc, en 1705, reçut une partie de ſon éducation à la Cour du Prince d'Orange; Officier en 1721, dans le régiment de Chambrier; Capitaine d'une compagnie de deux cens hommes, en 1737, dans le régiment d'Hichel; Colonel d'un régiment de ſon nom, en 1748; réformé en 1751; Général-Major, en 1766; Lieutenant-Général, en 1779; vivant à Bois-le-Duc, ſans être marié, & ayant pour unique héritiere ſa niece, *Jeanne-Lucrece de Sayer*, Comteſſe douairiere de Lymbourg-Stirum, dont pluſieurs fils au ſervice des Etats.

QUATRIEME BRANCHE CADETTE, *éteinte en 1743.*

III. JEAN DE CHAMBRIER, troisieme fils de PIERRE & de *Jacqueline du Vieil-Marché*, s'attacha au service de France; capitula, en 1515, pour la levée d'une compagnie de quatre cens hommes, par moitié avec un autre Officier; servit, comme Maréchal-Général des régimens Suisses, dans l'armée du Duc d'Alençon; obtint son congé de ce Prince, en 1576. On voit, dans plusieurs actes, qu'il fut compris avec ses freres, BENOIT, PIERRE & GEORGES, dans les difficultés qu'ils eurent à soutenir contre la famille du Gouverneur de Neufchâtel de Prangin; ces divers actes servent du moins à établir la filiation; mort, en 1582, laissant: — 1. JEAN, qui suit; — 2. & JACQUES CHAMBRIER, qui fut Gentilhomme de la maison du Prince Henri II; établi Maire en chef de Valengin, en 1618; mort sans postérité.

IV. JEAN CHAMBRIER, Gentilhomme de la maison du Prince Henri II, par brevet du 17 Septembre 1618, dans lequel le Souverain reconnoît son ancienne noblesse; mort, en 1642, laissant de *Susanne*, fille de noble *David Merveilleux*, Conseiller d'état: — 1. SAMUEL, nommé, en 1643, Trésorier-Général du Souverain, Conseiller d'état en 1644, Doyen & Président de ce corps pendant long-tems. Il reçut plusieurs fois des lettres du Prince, qui prouvent ses services; mort, en 1675, laissant de *Susanne*, fille de noble *Philippe d'Estavayer*, Seigneur de Bussi-Mézieres, &c. au pays de Vaud: — 1. SUSANNE, fille unique, mariée à HENRI CHAMBRIER, Banneret de Neufchâtel, dont la descendance subsiste; — 2. HENRI, qui suit; — 3. & DAVID CHAMBRIER, Capitaine d'une compagnie de deux cens hommes, en 1625, au service du Duc de Savoie, mort jeune sans postérité.

V. HENRI CHAMBRIER. Il commanda le secours envoyé par le Souverain à la république de Berne, en 1653, pour sa défense, à l'occasion d'une révolte qu'elle essuya. Il reçut de ce canton, par reconnoissance de ses services, une médaille d'or accompagnée d'une lettre flatteuse; & laissa de *Marie Brun*, fille de noble *Jean Brun* & de *Marie Watteville*, un fils unique, qui suit.

VI. FERDINAND CHAMBRIER, qui servit en France, dans sa jeunesse; mort en 1668, laissant de *Marguerite de Montmollin* un fils unique, qui suit.

VII. JONAS DE CHAMBRIER fut nommé, par le Souverain, Conseiller d'état & Procureur-Général, en 1705. Il contribua beaucoup à faire reconnoître les droits du Roi Frédéric I à la succession de Neufchâtel; le Prince daigna lui écrire qu'il en étoit informé; Conseiller privé du Roi Frédéric-Guillaume, en 1713; mort, en 1743, ayant eu de LUCRECE DE CHAMBRIER un fils unique, qui suit auquel il survécut.

VIII. SAMUEL DE CHAMBRIER fut pourvu de l'office de Procureur-Général de cette principauté, par la résignation de son pere, agréée de la

Cour, en 1730; il avoit été établi Conseiller d'état, en 1725; mort, en 1736, ne laissant d'ELISABETH DE CHAMBRIER, que trois filles.

Les armes portent : *un champ d'or, au chevron droit, entrelassé d'un autre renversé de sable, à la fasce de même, brochant sur le tout ;* pour cimier, *un hérault d'armes, portant dans sa main droite une masse d'armes, qu'il appuie sur sa hanche, couvert d'un bonnet à l'Albanoise & d'une bandée d'or & de sable ;* supports, *deux lions.*

Par diplôme dont le Roi Frédéric I honora cette famille, en 1709, qui la reconnoissoit pour être d'ancienne noblesse, & qui l'agrégeoit, comme telle, à celle de tous ses autres états, il lui accorda, par concession, *un quartier portant la tête de l'aigle de Prusse, au champ d'argent.*

Le feu Roi, Frédéric-Guillaume, daigna accorder au feu Baron DE CHAMBRIER, son Envoyé à la cour de France, *un écu d'argent sur le tout, portant un aigle de sable couronné d'or,* qui est celui du royaume de Prusse. Cette concession a passé, avec l'agrément de Sa Majesté le Roi régnant, à ses deux freres & au Baron DE CHAMBRIER, Conseiller d'ambassade à Berlin, mort en 1769, ne laissant qu'un fils unique. (*Voyez la généalogie ci-devant.*)

Généalogie dressée sur copie des titres vidimés & légalisés de deux Notaires & de Samuel de Merval, Président du Conseil d'état établi par Sa Majesté le Roi de Prusse, en sa souveraineté de Neufchâtel; ces copies à nous présentées en bonne forme.

* CHARRIER : terre & seigneurie située en Beaujolois, qui tire son nom, d'une ancienne famille noble, originaire de la ville d'Issoire, établie en Auvergne depuis le XIIIe. siecle; laquelle ayant toujours joui des droits & prérogatives de la noblesse, y a été maintenue par différens arrêts du Conseil & par des lettres-patentes. Elle possédoit dans le XIIIe. siecle plusieurs fiefs, ce qui lui donnoit alors la qualité d'Ecuyer & de Chevalier, & en 1650, une partie de la Noblesse d'Auvergne certifia, par des actes conservés, que la noblesse de la famille de CHARRIER, avoit été reconnue de tout tems dans la province, & que les droits & privileges lui en avoient toujours été conservés. Plusieurs branches se sont répandues dans diverses provinces du royaume, dont trois subsistent sous le nom de CHARRIER-LA-VARENNE, CHARRIER-FLECHAC, & CHARRIER-LA-ROCHE, qui toutes reconnoissent avoir pour chef:

I. DURAND CHARRIER, Seigneur de la Varenne, près d'Issoire en Auvergne, & du Bois-Charrier, nommé dans un échange fait en 1296 entre le Roi PHILIPPE-LE-BEL, & Guillaume, Abbé d'Issoire, de plusieurs cens & droits dûs au Roi & à l'Abbé, en divers lieux voisins. Il mourut avant 1309, laissant de *Jeanne Molinier*, sa femme : — 1. MICHELET, qui n'eut qu'une fille; — 2. DURAND, Prêtre; — 3. & JEAN, qui suit :

II. JEAN CHARRIER, Seigneur de la Varenne, vivoit encore en 1373, ainsi qu'il appert d'un arrêt du Parlement de Paris, du mois de Juillet de la même année, rendu entre lui & les Religieux de l'abbaye de Saint-Austremoine d'Issoire. Il avoit épousé *Antoinette du Prat*, fille d'un des aïeux du

Cardinal de ce nom. Leurs enfans furent : — 1. ANTOINE, qui s'établit à Riom, & dont on ignore la postérité; — 2. PIERRE, duquel on ne connoit que le nom; — 3. URBAIN, Religieux Bénédictin, & Aumônier de l'abbaye de Saint-Austremoine; — 4. GUILLAUME, Secrétaire du Roi CHARLES VI, Receveur-Général des Finances en 1419 & 1423 (d'autres prétendent que ce GUILLAUME étoit fils de DURAND ci-après); — 5. JEAN, auteur d'une branche considérable, éteinte en 1650; laquelle avoit donné deux Lieutenans-Généraux de la ville de Montferrant en Auvergne. On voit encore, dans l'église collégiale de cette ville, la chapelle de cette famille avec ses armes; — 6. & DURAND, qui suit :

III. DURAND DE CHARRIER, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Varenne, vivoit encore en 1431, & avoit épousé *Claudine d'Issard*, de laquelle vinrent : — 1. JACQUES, Secrétaire du Roi CHARLES VII, qui fut pourvu de la charge de Changeur de son trésor; — 2. DURAND, dont on ne connoit que le nom; — 3. PIERRE, Abbé de Saint-Austremoine d'Issoire; — 4. JEAN, Prieur de Saint-Pierre; — 5. ROBERT, mort jeune; — 6. GUILLAUME, Ecclésiastique, nommé Evêque d'Orléans en 1437 par le chapitre de cette ville, à la recommandation du Roi CHARLES VII, & transféré deux ans après à l'évêché de Maguelone, aujourd'hui Montpellier; — 7. PIERRE, qui suit; — 8. & ALIX CHARRIER, mariée en 1459, à *Jean*, Seigneur de Saumeron, près de Gannat.

IV. PIERRE DE CHARRIER, Ecuyer, mort avant son pere, avoit épousé *Alix Boyer*, fille de *Jean Boyer*, Chevalier, & de *Catherine Briçonnet*, & grand'tante d'*Antoine Boyer*, Cardinal, Archevêque de Bourges, de *Thomas Boyer*, Général des Galeres de France, de *N..... Boyer*, Maître des Requêtes, & Evêque de Nevers, de *Guillaume Briçonnet*, Archevêque, Duc de Reims, & de *N..... Briçonnet*, Evêque de Meaux; de ce mariage, il eut pour fils unique :

V. JEAN DE CHARRIER, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Varenne, qui, suivant son testament, fait à Issoire le 3 Septembre 1473, laissa d'*Alix Chandon*, son épouse, trois filles, & pour fils unique LAURENT, qui suit :

VI. LAURENT DE CHARRIER, Ecuyer, qualifié dans les actes, Seigneur de la Varenne & de Syourac, testa le 3 Mars 1479, & avoit épousé *Isabeau Morin*, fille de *Raphael Morin*, d'une famille distinguée du Vélay, & d'*Agnès Portal*, & cousine de *Jacques Morin*, Baron de Beage & de Villeneuve, Sénéchal du Puy. Il rappella dans son testament ses enfans, savoir : — 1. JEAN, mort sans postérité; — 2. autre JEAN, Prêtre; — 3. JACQUES, qui suit; — 4, 5 & 6. ISABEAU, ANNE & ALIX; — 7. BÉRAUDE, qui fut aïeule du Cardinal *du Prat*, Chancelier de France, Archevêque de Sens, après avoir été premier Président du Parlement de Paris; — 8. & DAUPHINE DE CHARRIER.

VII. JACQUES DE CHARRIER, I du nom, Ecuyer, Seigneur de la Varenne; après avoir quitté le service, occupa les principales charges de la ville d'Issoire, & mourut en 1530. Il eut de *Gabrielle Chambon*, son épouse, de la ville de Montpensier : — 1. JEAN, mort sans enfans; — 2. JACQUES, qui

& sept filles, dont six mariées, & la septieme Religieuse au monastere de Marrac, près de Riom.

VIII. JACQUES DE CHARRIER, Ecuyer, Seigneur de la Varenne, mort le 27 Décembre 1563, & inhumé dans la chapelle de Saint-Michel, fondée par ses ancêtres dans l'église de l'abbaye d'Issoire, avoit épousé, le 15 Juin 1532, deux ans après la mort de ses pere & mere, *Claire de Minard*, morte le 11 Mai 1595, fille d'*Antoine de Minard*, Chevalier, Seigneur de la Tour-Grollier, Trésorier-Général & Auditeur des Comptes des provinces d'Auvergne & de Bourbonnois, & de *Charlotte Coeffier-d'Effiat*, grand'tante du Maréchal de ce nom, Grand Maître d'Artillerie, mort en Allemagne sous LOUIS XIII, & transporté à Effiat. En vertu de cette alliance, MM. DE CHARRIER, ont droit aux douze places de Gentilshommes, fondées par le Marquis d'Effiat, Ambassadeur en Angleterre, dans le college d'Effiat, tenu par les Peres de l'Oratoire; & plusieurs ont joui & jouissent encore de ce droit comme parens du Fondateur. *Claire de Minard*, avoit pour frere aîné, *Antoine de Minard*, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Président à Mortier au Parlement de Paris, Chancelier & Curateur de Marie Stuart, Reine de France & d'Ecosse, dont la vertu, la fermeté & la fidélité pour son Prince, lui attirerent la haine des ennemis de l'Etat, qui l'assassinerent à Paris, le 12 Décembre 1559; il fut inhumé aux Blancs-Manteaux, avec épitaphe.

Les enfans de JACQUES DE CHARRIER, & de *Claire de Minard*, furent: — 1. JEAN, mort à Paris pendant le siege de cette ville en 1590, sans postérité; — 2. FRANÇOIS, mort au berceau; — 3. MICHEL, qui suit; — 4. ANTOINE, qui s'établit à Lyon, où il fut nommé deux fois Echevin durant les troubles de la ligue, & mourut à Paris en 1614, laissant de grands biens à GUILLAUME, son frere, ci-après rapporté; — 5. autre ANTOINE, né le 9 Septembre 1546, pourvu de la charge de Lieutenant-Général de la Gendarmerie de France, mort en 1590, à Brie-Comte-Robert; — 6. ANNET, né en 1551, dont on ne connoit que le nom; — 7. JEAN, mort sans enfans; — 8. GUILLAUME, auteur de la branche des CHARRIER DE LA ROCHE, établie à Lyon; — 9. un autre garçon, mort en naissant; — & sept filles, mariées selon leur état.

IX. MICHEL DE CHARRIER, Ecuyer, Seigneur de la Varenne & de Mardogne, né le 30 Mars 1541, occupa les principales charges de la ville d'Issoire, à laquelle il rendit de grands services dans les temps les plus difficiles. Les Etats de la province d'Auvergne le députerent souvent à la Cour & ailleurs pour les affaires publiques. Comme la ville d'Issoire avoit pris le parti de la ligue; il obtint son rétablissement & la confirmation de ses privileges, après qu'elle eut été saccagée & brûlée par le Duc d'Alençon, frere du Roi HENRI III, pendant les guerres civiles. Il mourut à Issoire le 6 Septembre 1622, fut inhumé dans la chapelle de ses ancêtres auprès de sa femme, morte en 1607. De leur mariage vinrent: — 1. PIERRE, Religieux Bénédictin à la Chaise-Dieu, puis Prieur & Vicaire-Général du Cardinal de Richelieu, qui en étoit Abbé, — 2. GUILLAUME, mort sans alliance; — 3. ANTOINE, qui suit; — 4. autre ANTOINE, auteur du Rameau

des Seigneurs de la Barge, rapporté en son rang ; — 5. ANNET, mort jeune ; — & cinq filles.

X. ANTOINE DE CHARRIER, Ecuyer, Seigneur de la Varenne, né le 22 Février 1578, Maître des Requêtes de la Reine Marie de Médicis, décédé le 10 Septembre 1652, eut de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. GUILLAUME, mort à cinq ans ; — 2. MICHEL, qui suit ; — 3. ETIENNE DE CHARRIER, tige des Seigneurs de Flechac, rapportés ci-après ; — & neuf filles, dont une nommée GABRIELLE, mariée à *Jean de Gaignon de Regimbeau*, Conseiller au Présidial d'Auvergne.

XI. MICHEL DE CHARRIER, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Varenne, né le 14 Avril 1607, fut Trésorier de France en la généralité de Riom, & ce fut de son tems que les Seigneurs DE CHARRIER DE LA ROCHE, ses oncles, vinrent, en 1650, faire la recherche des titres de noblesse de leur famille, dans laquelle ils furent maintenus par des lettres-patentes. Il mourut en 1679, & avoit épousé *Gabrielle Begon*, dont : — 1. ANNET, Officier de Dragons, mort sans alliance ; — 2. GUILLAUME-MICHEL, qui suit ; — 3. & 4. JACQUETTE & GABRIELLE DE CHARRIER.

XII. GUILLAUME-MICHEL DE CHARRIER, Ecuyer, Seigneur de la Varenne, né à Riom, le 29 Juin 1652, eut le chagrin de voir sa fortune très-diminuée par des malheurs domestiques, & mourut en 1725, âgé de 71 ans, laissant de *Gabrielle de Benoist*, son épouse : — 1. ANTOINE-MICHEL, Seigneur de la Varenne, Colonel au service du Prince de Ragotzi, qui s'est distingué dans les troupes des Mécontens de Hongrie, & est mort à Paris ; — 2. GILBERT, Officier de Galeres, mort à Marseille ; — 3. JEAN-BATISTE, qui suit ; — 4. MARIE-MARTHE, épouse de *N... de Matharel*, Gentilhomme d'Auvergne ; — 5. & THÉRESE DE CHARRIER, veuve de *N..... d'Auriere*, Chevalier.

XIII. JEAN-BATISTE DE CHARRIER DE LA VARENNE, Ecuyer, servit pendant vingt-cinq ans en Espagne, & épousa en seconde noces, le 3 Septembre 1741, *Henriette du Verdier*, dont il a laissé :

XIV. JACQUES DE CHARRIER-LA-VARENNE, Chevalier, qui a rempli une des douze places de Gentilshommes, fondées dans le college d'Effiat, par le Marquis de ce nom, comme parent du Fondateur, & a épousé Demoiselle *de N..... de Saint-Priest*, dont deux enfans, savoir : — 1. N..... DE CHARRIER-LA-VARENNE ; — 2. & GABRIELLE DE CHARRIER-LA-VARENNE.

PREMIER RAMEAU, SEIGNEURS DE FLECHAC.

XI. ETIENNE DE CHARRIER, Ecuyer, Seigneur de Flechac, troisieme fils d'ANTOINE, Seigneur de la Varenne, entra de bonne heure au service, en 1625, & étoit Garde-du-corps du Roi en 1650, comme il appert des lettres de vétérance qu'il obtint la même année. De son épouse *Marie de Gaignon de Regimbeau*, fille de *N..... de Gaignon*, Président en la sénéchaussée de Riom, & sœur de *Jean de Gaignon*, Président au pré-

fidial d'Auvergne, beau-frere de fon mari, il eut entr'autres enfans pour fils aîné:

XII. FRANÇOIS DE CHARRIER, appellé le Chevalier de Flechac, qui a fervi dans une des compagnies des Gardes-du-corps du Roi, & a laiffé de fa femme, dont le nom eft ignoré: — 1. N..... DE CHARRIER, appellé le Chevalier de Rigaumont, Capitaine au régiment de Ganges, tué au fiege de Lérida en Catalogne; — 2. JEAN, appellé le Chevalier de Dancourt, Capitaine au régiment de Fimarcon, auffi mort fans alliance, ayant été tué au fiege d'une petite ville d'Italie; — 3. & autre JEAN DE CHARRIER, qui fuit:

XIII. JEAN DE CHARRIER, appellé le Chevalier de Flechac, entra de bonne heure au fervice, fut Garde-du-corps du Roi, enfuite Commiffaire d'artillerie, & mourut à Paris fur la paroiffe de Saint-Jean en Greve en 1709, laiffant quatre garçons & quatre filles en bas-âge. Les garçons font: — 1. JEAN-ANTOINE, appellé le Chevalier de Flechac, Chevau-leger de la Garde ordinaire du Roi en 1725, qui s'eft trouvé à la bataille de Fontenoy, a été fait Chevalier de Saint-Louis, & eft mort en 1762, Maréchal des Logis des Chevaux-legers; — 2. JEAN, mort en 1759 ou 1760, après avoir quitté le fervice, & fon fils tué en 1759, à la bataille de Menden; — 3. N..... DE CHARRIER, Prêtre & Curé au diocefe de Clermont; — 4. & JOSEPH-ETIENNE DE CHARRIER, qui fuit:

XIV. JOSEPH-ETIENNE DE CHARRIER, appellé le Chevalier de Flechac, après avoir fervi quinze ans dans les Gardes du corps du Roi, a été obligé de fe retirer à caufe de fes infirmités, & a eu quinze enfans, dont onze morts en bas-âge. Les quatre autres font: — 1. MICHEL, dit le Chevalier de Flechac, élevé à l'Ecole Royale militaire, enfuite Officier de Cavalerie dans le régiment Dauphin, réformé à la paix de 1763, puis Garde-du-corps du Roi, & mort en 1773; — 2. PIERRE, qui a rempli une des douze places de Gentilshommes au college d'Effiat, aujourd'hui Prêtre & Chanoine de Montferrant, Curé de Vimarie, à Sillé-le-Guilhaume, dans le bas Maine; — 3. ANTOINE-MARIE, qui fuit; — 4. & JEANNE DE CHARRIER, non mariée.

XV. ANTOINE-MARIE DE CHARRIER-DE-FLECHAC, Chevalier, d'abord Lieutenant au régiment de Hainaut, enfuite Gendarme de la Garde du Roi, & réformé en 1776, a époufé, en 1765, *N..... Luzuy de Maillargue*, fille de feu *N..... de Luzuy-de-Maillargue*, Ecuyer, Vifiteur-Général des Gabelles du Languedoc, dont: — 1. ANTOINE DE CHARRIER DE FLECHAC, Chevalier, nommé par le Roi, en 1776, à une des places du college d'Effiat; — 2. PIERRE-THOMAS; — 3. & 4. MARIE-AGNÈS & JEANNE MARIE-ROSE DE CHARRIER.

SECOND RAMEAU, SEIGNEURS DE LA BARGE.

X. ETIENNE DE CHARRIER, Ecuyer, né en 1586, quatrieme fils de MICHEL, I du nom, fut Receveur des Tailles en Auvergne, alla s'établir à Lyon en 1616, où il fut Receveur-Général des décimes, enfuite des

Finances & Tréforier de celles de la généralité de cette ville, acquit la Seigneurie de la Barge en 1615, & époufa *Jeanne du Gué*, fille de noble *Jean du Gué*, Tréforier Général de la gendarmerie de France, & d'*Antoinette de Turgis*, & fœur de *Gafpard du Gué*, Baron de Bagnols, & de *Jean du Gué*, Maitre des Comptes à Paris. Il en eut : — 1. GASPARD ; — 2. JEAN, qui fuit ; — 3. FRANÇOIS ; — 4. GUILLAUME, tué au fiege de Lérida en Catalogne ; — 5. & 6. PIERRE & ALEXANDRE ; — 7. ANTOINETTE ; — 8. & GENEVIEVE DE CHARRIER, femme de *N..... de Fetau*, Confeiller au Confeil de Gafton, Duc d'Orléans, Maitre des Requêtes ordinaire de fon hôtel. Dans plufieurs endroits des mémoires de Mademoifelle de Montpenfier, il eft parlé de la Dame *de Fetau*, qui étoit belle, & femme d'efprit.

XI. JEAN DE CHARRIER, Ecuyer, Baron de Sandran en Breffe, Seigneur de la Barge, né 1619, Capitaine au régiment de Lorraine, bleffé au fiege de Lérida, quitta le fervice pour exercer la charge de fon pere, fut Prévôt des Marchands de Lyon en 1671, & avoit époufé, en 1653, *N..... Gayot* ; tous fes grands biens, dit le mémoire qui nous eft parvenu, n'ont point paffé à fes enfans.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA ROCHE, établie à Lyon.

IX. GUILLAUME DE CHARRIER, Ecuyer, Seigneur de la Rochette, né le 12 Mars 1556, à Iffoire en Auvergne, huitieme fils de JACQUES, Seigneur de la Varenne, & de *Claire de Minard*, fe retira à Lyon auprès d'un de fes freres, dont il hérita ; fut nommé Echevin & enfuite Prévôt des Marchands de Lyon en 1596 & 1597 ; tefta, le 23 Mai 1618, devant Coppier, Notaire de cette ville, au profit de fa femme, & y mourut le 3 Juin fuivant : il avoit époufé, par contrat du 22 Août 1587, paffé devant Girard Dazergues, Notaire à Lyon, Demoifelle *Gabrielle du Four*, morte à l'âge de 95 ans, à l'enterrement de laquelle fe trouverent plus de cent de fes defcendans en ligne directe. Il en eut dix-neuf enfans, favoir : — 1. JEAN, qui fuit ; — 2. MICHEL ; — 3. JEAN-BATISTE, Abbé Commendataire de Notre-Dame du Chaâge, au diocefe de Meaux, & Aumônier du Roi ; — 4. & 5. MARC-ANTOINE & BALTHASARD ; — 6. AIMÉ, auteur des Seigneurs de la Roche-Juillé, rapporté ci-après ; — 7. GUILLAUME, Abbé Commendataire de Notre-Dame du Chaâge après fon frere, puis Aumônier de Gafton de France, Duc d'Orléans & Grand Obédiencier du chapitre de Saint-Juft de Lyon, mort à Paris en 1665. Il eft parlé de lui dans les mémoires du Cardinal de Retz, dont il fut l'ami & le compagnon de fes difgraces ; — 8. GASPARD, dont nous parlerons d'abord ; — & onze filles, dont fix mortes au berceau. Les autres furent — 9. MARIE, née le 12 Septembre 1592, mariée en 1609, à *Gafpard du Gué*, Baron de Bagnols, dont la poftérité fubfifte à Paris, & morte en 1628 ; — 10. MARGUERITE, femme de *Jean Minet*, Seigneur de la Gardette en Beaujolois ; — 11. ANNE, mariée à *N..... du May*, Tréforier-Général de la Gendarmerie de France ;

— 12. ELÉONORE, épouse de *Charles-Henri Grollier*, Seigneur de Belair, Conseiller au Parlement de Dombes; — 13. & GABRIELLE DE CHARRIER, née en 1616, femme de *N..... du Bourg*, Seigneur de la Rigaudiere, dont les biens sont possédés par le Marquis de Varenne, son petit-fils.

X. GASPARD CHARRIER, huitieme fils de GUILLAUME, & de *Gabrielle du Four*, né le 11 Décembre 1610, fut Prévôt des Marchands de Lyon, en 1664, Conseiller d'Etat en 1665, & mourut en 1694. C'étoit un homme de tête & de beaucoup d'esprit, craint & respecté. Il eut pour enfans : — 1. JEAN, mort jeune; — 2. GUILLAUME, Prêtre, Abbé Commendataire de Quimperlay, dans la basse-Bretagne, pendant plus de cinquante ans. La célebre Marquise de Sevigné, parle, dans plusieurs de ses lettres, de cet Abbé, qui institua pour son héritier GUILLAUME DE CHARRIER, son neveu, Président de la Cour des Monnoies de Lyon, & mourut au château de la Roche en 1717; — 3. & GABRIELLE CHARRIER, Religieuse au couvent de l'Antiquaille à Lyon.

X. JEAN CHARRIER, Ecuyer, Seigneur de la Rochette, épousa *Dorothée de Maseranny*, fille du Seigneur de la Verriere, & de *Françoise Pollaillon*, & sœur de *N..... de Maseranny*, aïeule du feu Président *de Maseranny*, de M. de la Verriere, Prévôt des Marchands de Lyon en 1667, & de la Duchesse de Gesvres alors vivante. De ce mariage vinrent onze garçons & six filles, dont l'une appellée DOROTHÉE DE CHARRIER, épousa en 1668, *Paul de Grignan*, Chevalier, Seigneur de Châteauneuf. Des garçons il n'est resté que JEAN DE CHARRIER, qui suit :

XI. JEAN DE CHARRIER, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Rochette, de Solémieu, & autres lieux; Magistrat & Président des Trésoriers de France à Lyon; épousa, le 2 Juillet 1682, *Anne Gaboury*, fille de *Louis*, Intendant des Menus, ensuite nommé Intendant de Justice en Flandres : elle fut tenue sur les fonts de batême par la Reine mere, Anne-Thérese d'Autriche, & par Philippe de France, Duc d'Orléans, son second fils, tige de la maison d'Orléans d'aujourd'hui; & mourut en couches à Lyon, le 19 Octobre 1684, & son mari, en 1713, âgé de 80 ans, ne laissant que deux filles, dont l'aînée, ANNE DE CHARRIER, née le 29 Juillet 1683, fut mariée, en 1723, à *Cesar-Charles l'Escalopier*, alors Conseiller au Parlement de Paris, depuis Maître des Requêtes, Intendant en Champagne, & Conseiller d'état : elle est morte de la petite vérole, en 1712, ne laissant que trois fils; le premier, Conseiller d'état; le second, Maître des Requêtes & Président au Grand-Conseil; & le troisieme, ancien Capitaine de Cavalerie. C'est par l'alliance de cette ANNE DE CHARRIER que les biens de la branche des Seigneurs de la Rochette sont passés dans la famille de MM. *l'Escalopier.*

Seigneurs de la Roche-Juillé, Juliénas, &c.

X. Aimé de Charrier, Ecuyer, Seigneur de la Roche-Juillé, Juliénas, &c. sixieme fils de Guillaume, Seigneur de la Rochette, & de *Gabrielle Dufour*, fut Prévôt-des-Marchands de Lyon, en *1633*, & fit un testament mutuel avec sa femme, le 15 Mai *1676*, pardevant Rossignol, Notaire de cette ville; il mourut au château de la Roche, qu'il avoit fait bâtir dans le Beaujolois. Il avoit épousé, par contrat du 9 Juin *1633*, passé devant Terrasson, Notaire à Lyon, *Isabeau de Rouviere*, & en eut onze enfans, savoir: — 1. Eustache, qui suit; — 2. & 3. Jean & Marc-Antoine; — 4. Guillaume, Colonel du régiment de Sourches; — 5. Jean-Batiste, Prieur de la Salle, bénéfice fondé par la famille; — 6. & 7. Gaspard & Pierre, dont on ne connoît que les noms; — & quatre filles, dont une mariée à *Jean-Batiste Michon*, Seigneur de Pierreclau; les trois autres mortes sans alliance.

XI. Eustache de Charrier, Seigneur de la Roche, forcé de quitter le service par sa mauvaise santé, épousa, par contrat du 5 Janvier 1665, passé devant Valoux, Notaire, *Catherine de Badol*, fille de *Louis*, Baron de Rochetaillé, Ecuyer du Roi, & de *Jeanne de Bardonenche*, dont: — 1. Georges-Antoine, qui suit; — 2. Jacques, mort au berceau; — 3. Gaspard-Aimé, Capitaine de cavalerie, qui se trouva à la bataille d'Hochstet, où il perdit toute sa compagnie, à la réserve d'un seul cavalier; — 4. Jean-Batiste, Prieur de la Salle, & Chanoine d'Aisnay, à Lyon; — 5. Jeanne-Marie, femme de *Jean-Aimé de Rochefort-Dally*, Comte de Saint-Point, Baron de Senaret, fils de feu *Jean-Batiste de Rochefort-Dally* & de *Catherine Brulart de Sillery*, dont postérité; — 6. Benoite, Religieuse au prieuré de Saint-Benoît; — 7. & Catherine-Thérese Charrier.

XII. Georges-Antoine Charrier, Chevalier, Seigneur de la Roche-Juillé, Chenas, &c. né en 1675; Président en la Cour des Monnoies de Lyon, & Lieutenant-Civil de la même ville; épousa, le 18 Janvier 1701, *Marie-Marguerite Rauvier*, fille de noble *Annet Rauvier*, ancien Echevin de la ville de Lyon, & de *Catherine Rigioly*. Il en eut: — 1. Guillaume, qui suit; — 2. Jacques-Catherin, Capitaine au régiment de la Vieille-Marine; mort en Bohême; — 3. Elisabeth-Sabine, Religieuse Professe à Saint-Benoît; — 4. Jeanne-Françoise-Gervaise-Protaise, épouse de *N..... du Rosier*, Ecuyer; — 5. Jeanne-Antoinette-Sylvestre, morte au berceau; — 6. Jeanne-Romaine; — 7. Antoinette-Rosine, épouse d'*Antoine Pierreclau*, Baron de Ceuve, Trésorier de France à Lyon; — 8. & Catherine-Blanche-Marie Charrier, morte Religieuse.

XIII. Guillaume Charrier, Chevallier, Seigneur de la Roche-Juillé, Chenas, Saint-Jacques, &c. né le 11 Mai 1703, Président en la cour des Monnoies de Lyon, & Lieutenant-Civil de la même ville, en 1727, a épousé, par contrat du 23 Avril de la même année, passé devant Vernon

& Vigniere, Notaires à Lyon, *Françoise-Thérese Durret*, fille de *Jean Durret*, Chevalier, Seigneur de Grigny, Premier Président au bureau des Finances de Lyon, & d'*Elisabeth Richer*, dont : — 1. JEAN-BATISTE, qui suit; — 2. LOUIS, Prieur de la Salle, Chanoine d'Aisnay, & Vicaire-Général de Lyon; — 3. JACQUES-CATHERIN, Officier au régiment des Gardes-Françoises, mentionné après son frere aîné; — 4. ELISABETH-AGNÈS; — 5. MARIE-MARGUERITTE-GERTRUDE, épouse de *N.... de Ferrari-de-Romans*, Chevalier de Saint-Louis, & Lieutenant-de-Roi de la Bresse & du Bugey; — 6. ANTOINETTE-ROSINE; — 7. & FRANÇOISE-GABRIELLE DE CHARRIER.

XIV. JEAN-BATISTE CHARRIER DE LA ROCHE, Chevalier, Président en la cour des Monnoies de Lyon, Lieutenant-Particulier de la même ville, en 1755; a épousé, en 1764, *Claudine-Octavie Chollier*, fille de *Louis-Hector Chollier*, Chevaller, Président de la cour des Monnoies de Lyon, & d'*Antoinette Panelly de la Valette*, dont : — 1. LAURENT-FRANÇOIS, né le 14 Août 1775, mort en nourrice, au château de Grigny en Lyonnois; — 2. & GUILLEMETTE-ANTOINETTE CHARRIER, née le 22 Juin 1765.

XIV. JACQUES-CATHERIN CHARRIER DE LA ROCHE, Chevalier, troisieme fils de GUILLAUME & de *Françoise-Thérese Durret de Grigny*, ancien Officier au régiment des Gardes-Françoises, & Chevalier de Saint-Louis; a épousé, par contrat du 13 Février 1775, *Susanne-Christophe de la Frasse-de-Seynas*, fille de Messire *Claude de la Frasse*, Chevalier, Seigneur de Sury-le-Comtal, en Forez, Seynas, Saint-Romain, le Puy, & de *Madeleine de Cavasse de Lery*, dont : GUILLEMETTE-HIPPOLITE CHARRIER, née, le 16 Décembre 1775.

Les armes : *d'azur, à une roue de canon d'or.*

CHASTEIGNIER, en Poitou. La généalogie de cette ancienne maison, d'abord imprimée à Paris, en 1634, par les soins du célebre André Duchesne, Géographe du Roi, vient d'être dressée de nouveau sur les pieces justificatives rapportées par Duchesne, sur plusieurs autres chartres anciennes, d'après les titres originaux, monumens & documens authentiques, par M. Clabaulx, auteur, en 1764, du tableau généalogique de l'*auguste maison de France*, & de plusieurs autres généalogies, qu'il a pareilement données au public.

Celle de la maison DE CHASTEIGNIER, imprimée *in*-4°. chez Lottin l'aîné, Imprimeur du Roi & de la Ville, à Paris, tient un rang des plus notables dans la province du Poitou; a produit, dans tous les tems, d'illustres Capitaines, dont un grand nombre tué à la guerre, en combattant généreusement pour le Roi, la religion & la patrie. Plusieurs ont été décorés du collier de l'ordre du Roi, & un a été fait Chevalier du Saint-Esprit, à la promotion du 31 Décembre 1583; & l'on trouve, dans les alliances de cette maison, des vestiges continuels de l'ancienne chevalerie. La généalogie que nous allons donner, n'est qu'un extrait abrégé, qui remonte à GISELEBERT, qui suit.

I. GISELEBERT CHASTEIGNIER, I du nom, Chevalier, vivoit sous le regne de PHILIPPE I, qui monta sur le trône en 1060. Il souscrivit avec Guy, fils de Guy de Monlhery, Gautier, fils de Guy de Ric, Hubert de Palaiseau, & d'autres Seigneurs, à la fondation du prieuré de Saint-Christophe-de-Château-Fort, dépendant de l'abbaye de Bourgeuil, ce qui fut confirmé par le même Roi en 1068. Le nom de sa femme est ignoré, mais on lui donne pour fils:

II. FOUCAULT CHASTEIGNIER, contemporain des Rois PHILIPPE I, & LOUIS VI, dit *le Gros*, qui vivoit encore en 1115, suivant une charte de Guillaume, Evêque de Périgueux, datée du 15 des kalendes de Mai de cette année, concernant la fondation & dotation de l'abbaye de Sainte-Marie de Ligueux, où il est au nombre des bienfaiteurs actuels de cette abbaye avec ses enfans, qui furent: — 1. HÉLIE, qui suit; — 2. ARNAUD, qui florissoit en 1115; — 3. & PIERRE CHASTEIGNIER, mentionné avec ses feres, dans la charte de fondation ci-dessus mentionnée.

III. HÉLIE CHASTEIGNIER, mentionné avec son pere & ses freres dans la charte de fondation de l'abbaye de Ligueux, ci-dessus rapportée, eut de sa femme, qui n'est pas nommée: — 1. THIBAUT, qui suit; — 2. GUILLAUME, nommé dans un titre de l'abbaye d'Absie; — 3. & PIERRE CHASTEIGNIER, qui fut un des témoins d'une fondation faite avant l'an 1168, en faveur des Religieux de l'abbaye d'Absie, & de leur Abbé. On le croit, avec assez de fondement, l'auteur des Seigneurs de Haut-Castel, de Loubéjac, de Casse-Martin, de Sainte-Foy & autres, subsistans encore dans le Quercy & ailleurs; suivant la généalogie de cette maison, rédigée sur les mémoires de l'Abbé CHASTEIGNIER, Archidiacre & Vicaire-général du diocese de Lombez.

IV. THIBAUT CHASTEIGNIER, I du nom, Seigneur de la Chasteigneraye, en Bas-Poitou, contemporain de LOUIS VII, dit *le Jeune*, mourut avant l'an 1186, & laissa pour enfans; — 1. THIBAUT, qui suit; — 2. JEAN, Seigneur de la Chataigneraye, après son frere aîné, auteur des Seigneurs de la Melleraye & de Saint-Georges-de-Rex, rapportés ci-après; — 3. GUILLAUME, souche des Seigneurs de Bougon, &c. rapportés ci-après; — 4. & PIERRE CHASTEIGNIER, que Duchêne donne sans preuve certaine, & qui paroît avoir été confondu avec son oncle ou son neveu du même nom.

V. THIBAUT CHASTEIGNIER, II du nom, Seigneur de la Chasteigneraye, né en 1140, amortit en faveur de Regnier, III du nom, Abbé d'Absie, & de ses Religieux, le don qui leur avoit été fait par Papot & Ménard, de quelques héritages tenus de lui en fief, sous condition que ces Religieux prieroient Dieu pour le salut de l'ame de sa femme n'a guere décédée; il leur remit encore la taille qu'il avoit sur le lieu de la Trolliere. Il mourut avant l'an 1212. Il laissa: — 1. THIBAUT, qui suit; — 2. & GUILLAUME CHASTEIGNIER, dont la postérité est éteinte dans ses petits enfans.

VI. THIBAUT CHASTEIGNIER, III du nom, mourut avant l'an 1246, & laissa pour fils:

VII.

VII. THIBAUT CHASTEIGNIER, IV du nom, qui rendit foi & hommage à Alphonse de France, Comte de Poitou, & est compris dans le rôle des Seigneurs qui payerent dans ce tems-là, pour la croisade de la Terre-Sainte, certaines aides. Il laissa pour enfans : — 1. EMERI, qui suit ; — 2. & THIBAUT CHASTEIGNIER, qui paroît être celui à qui le Pape Grégoire écrivit touchant les deniers levés pour le recouvrement de la Terre-Sainte, après le concile général, convoqué à Lyon en 1274.

VIII. EMERI CHASTEIGNIER, Chevalier, Seigneur de la Chasteigneraye, eut ordre de Jean de Sors, Chevalier, Sénéchal de Saintonge, par lettres datées du jour de la Pentecôte 1263, écrites par Alphonse de France, Comte de Poitou, de se rendre auprès de sa personne. Il mourut avant 1300, & laissa : — 1. GUI, Seigneur de la Chasteigneraye, qualifié Chevalier dans un arrêt du Parlement de 1307 ; — 2. & THIBAUT CHASTEIGNIER, Chevalier, Seigneur de la Chasteigneraye, de l'Isleau, du Pastis, &c. épousa, par contrat du samedi fête de Saint-Barnabé, Apôtre, *Isabeau de la Guyerche*, d'une des plus anciennes maisons du Poitou, fille aînée & principale héritiere de *Géoffroy*, Seigneur de la Guyerche, de laquelle il n'eut point de postérité.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE RÉAUMUR, DE LA MEILLERAYE ET DE SAINT-GEORGES-DE-REX.

V. JEAN CHASTEIGNIER, Seigneur de la Chasteigneraye, second fils de JEAN, I du nom, qualifié Chevalier dans un titre de 1207, paroît dans un catalogue des Chevaliers Bannerets de France, dressé sous le regne de PHILIPPE-AUGUSTE, où il est nommé le quatrieme après les Comtes d'Eu & de la Marche, & Géoffroy de Lesignem ; & épousa *Arsente de Réaumur*, Dame dudit lieu, fief tenu de la baronnie de Vouvente. Elle vivoit encore veuve en 1246, qu'elle transigea avec Jean Jousseaume, Pieur de Réaumur. Elle laissa de son mariage : — 1 JEAN, Chevalier, Seigneur de Réaumur, Sérizay, Bourneau, &c. marié à *Olive de Sérizay-de-Bourneau*, fille héritiere de *Benoist de Sérizay*, Chevalier, Seigneur des mêmes terres, dont il eut un fils nommé JEAN, mort sans postérité, du vivant de son pere, & enterré dans l'église de la Chasteigneraye ; — 2. & GISLEBERT CHASTEIGNIER, qui suit :

VI. GISLEBERT CHASTEIGNIER, Chevalier, Seigneur de la Melleraye & de la Laudiere, par sa femme, en rendit hommage en 1259, fut nommé parmi les Seigneurs, en 1269, traita avec Alphonse de France, Comte de Poitou, pour le rachat des fiefs à Merci, & épousa *N.... de la Laudiere*, dont il eut entr'autres enfans : — 1. JEAN, Seigneur de la Melleraye & de la ville de Rex en partie, mort sans postérité ; — 2. GISLEBERT, qui suit ; — 3. & GUILLAUME CHASTEIGNIER, tige des Seigneurs de la Brouere, &c. rapportée en son rang.

VII. GISLEBERT CHASTEIGNIER, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Melleraye, étoit mort dès le mercredi d'après l'Epiphanie en 1318, & avoit épousé, après l'an 1271, *Jeanne Barrabin*, Dame de Saint-Geor-

ges-de-Rex, d'Amuré & autres fiefs, fille de *Guillaume* & de *Marie de Rex;* elle étoit morte avant 1378. Ses enfans furent : — 1. SIMON, qui suit; — 2. & 3. GISLEBERT & JEAN, qui partagerent, en 1318, avec leur aîné & leur sœur la succession de leurs pere & mere; — 4. & MARGUERITE CHASTEIGNIER, mariée avec *Pierre Barriere*, Chevalier, Seigneur de Saveilles en Angoumois, dont elle eut un garçon & une fille.

VIII. SIMON CHASTEIGNIER, Ecuyer, Seigneur de la Melleraye & de Saint-Georges-de-Rex, rendit hommage au Comte de la Marche, pour raison de sa terre de Saint-Georges-de-Rex, & mourut en 1327. Il avoit épousé, avant 1318, *Létice de la Guyerche*, fille de *Géoffroy*, Chevalier, Seigneur de la Guyerche, qui consentit au partage que son mari avoit fait avec ses freres. De leur mariage vinrent : — 1. JEAN, qui suit; — 2. SIMON, tige de la branche des Seigneurs de Réaumur, rapportée en son rang; — 3. GISLEBERT, qui partagea seulement avec son frere aîné, en 1365; — 4. & JEANNE CHASTEIGNIER, mariée après la fête des Apôtres Saint-Pierre & Saint-Paul, en 1327, à *Guillaume Rogres*, Ecuyer, fils de *Guillaume*, Chevalier, & de *Jeanne Poupart*.

IX. JEAN CHASTEIGNIER, II du nom, dit *le Jeune*, Chevalier, Seigneur de Saint-Georges-de-Rex, prêta serment avec les autres Chevaliers au Roi d'Angleterre, en 1361, lors de la délivrance de diverses places du Poitou, par le Maréchal de Boucicaut, en vertu du traité de paix, conclu entre ces deux Princes, s'étant trouvé engagé à cause de sa seigneurie de Rex, dans la guerre qui se ralluma en Saintonge contre les Anglois, en 1369, il servit l'espace de trois mois sous le Prince de Galle, Duc d'Acquitaine, comme les autres Gentilshommes du pays, en qualité de Chevalier, ayant à sa suite un autre Chevalier & sept autres Ecuyers : mais Jean de France, Duc de Berri, s'étant approché de la Saintonge, il fut l'un des premiers à rentrer sous l'obéissance du Roi CHARLES V, & le Roi pour le récompenser des pertes qu'il avoit souffertes, lui permit d'établir dans la ville de Saint-Georges un marché tous les lundis de chaque semaine, & trois foires à trois différens jours de l'année, ce qui n'eut lieu, à cause de l'opposition des habitans de Saint-Jean-d'Angely & de Frontenay-l'Abatu, qu'au mois de Septembre 1375. Il étoit mort avant le 17 Mai 1384, & avoit épousé *Isabeau de Gourville*, Dame de Lindois, veuve de Gauvain Chénin, fille d'*Hélie de Gourville*, Chevalier, Seigneur de Gourville-de-Lindois, &c. & de Marquise d'*Archiac*; étant veuve, elle plaidoit au Parlement en 1401, vivoit encore en 1405, qu'elle transigea pour son douaire, à cause de son premier mariage. Elle eut du second lit : — 1. HÉLIE, qui suit; — 2. SIMON, II du nom, Seigneur de Melleraye, dont la postérité sera rapportée en son rang; — 3. ISABEAU, mariée à *Jacques de Saint-Gelais*, Ecuyer, Seigneur du Grand-Hôtel de Saint-Gelais, dont elle eut deux garçons & une fille, (voyez la généalogie imprimée, page 30); — 4. & JEANNE CHASTEIGNIER, Dame de Saint-Marsen-Gâtine, qui fut la seconde femme de *Louis d'Appelvoisin*, (voyez ses enfans, page 31).

X. HÉLIE CHASTEIGNIER, II du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-

Georges-de-Rex, de la Salle-d'Aitré, qualifié Seigneur de la Roche-Faton, dans un hommage qui lui fut rendu à cause de sa femme, mourut vers la fin de l'année 1395. Il avoit épousé, le 19 Janvier 1377, *Philippe de la Roche-Faton*, Dame dudit lieu, veuve sans enfans de *Louis d'Argenton*; elle testa le 17 Février 1423, en présence de son fils aîné, donna à la fabrique de la paroisse de Lomoye, sa coupe d'argent dorée, pour faire un vaisseau à porter & mettre le corps de Jesus-Christ, à la fête du Saint-Sacrement, & ordonna d'autres fondations pieuses. Ses enfans furent : — 1. GEOFFROI, qui suit; — 2. PHILIPPE, Chevalier, Seigneur d'Amusé, qui testa le 16 Novembre 1428, & légua à perpétuité au couvent & chapitre de Saint-Georges-de-Rex, deux boisseaux de froment de rente, & mourut sans postérité de son mariage avec *Marie de Rougemont*, que l'on croit avoir été fille de *Guillaume*, Chevalier, Seigneur de Rougemont; — 3. SIMON, Religieux en l'abbaye de Saint-Juin-de-Marnes, mort avant le 28 Mai 1450; — 4. HÉLIE, auteur de la branche des Seigneurs d'Avaux & de Saint-Vincent-sur-Jard, rapportée en son rang; — 5. JEAN, Religieux de Saint-Michel-en-l'Herm, mort avant le 28 Mai 1450; — 6. PIERRE, Ecuyer, Seigneur de la Leu, mort vers l'an 1426, marié à *Jeanne Bufferteau*, Dame de la Leu, laquelle se remaria en 1429, à *Louis Chabot*, & mourut vers l'an 1471, laissant du premier lit HÉLIE, morte en bas-âge, & PIERRE, mort sans postérité; — 7. Autre JEAN, mort avant le 28 Mai 1450; — 8. CATHERINE, mariée, le 17 Juin 1395, avec *Constantin Asse*, Chevalier, Seigneur d'Augé, dont elle eut deux garçons, (voyez page 38 de la généalogie que nous suivons); — 9. & MARTHE CHASTEIGNIER, mariée 1°. à *Guillaume de Cnucheze*, elle étoit veuve, & fut tutrice de leurs enfans en 1423, & se remaria avec *Guillaume Chausson*, Ecuyer.

XI. GEOFFROY CHASTEIGNIER, Chevalier, Seigneur de Saint-Georges-de-Rex, de la Salle-d'Aistré, & de la Roche-Faton, rendit hommage de sa seigneurie de Saint-Georges à Perrenelle, Vicomtesse de Thouars, le 3 Septembre 1393, en rendit un autre pour la même terre, le pénultieme Septembre 1406, à Ingerger d'Amboise, Seigneur de Rochecorbon & de Frontenay-l'Abatu. Les Officiers du Roi CHARLES VI ayant saisi sa terre & seigneurie de la Salle-d'Aistré, faute d'hommage, quoiqu'il soutint l'avoir rendu, & que l'acte s'en étoit perdu dans l'incendie de l'hôtel-de-la Roche-Faton, que les Gendarmes de Partenay, du parti contraire, avoient brûlé; il en eut main-levée, pourvu que de nouveau il prêtât serment de fidélité au Roi, entre les mains du Gouverneur de la Rochelle, ce qui lui fut accordé par sentence du juge de cette ville, le 28 Janvier 1421; il fut présent au testament de sa mere, le 27 Février 1423, & mourut le 29 Octobre 1424. Il avoit épousé, vers l'an 1410, *Louise de Preuilly*, Dame de la Roche-Pozay & d'Audonville-en-Beauce, fille héritiere d'*Eschivat*, Seigneur de Preuilly & de la Roche-Pozay, & de *Sarrasine de Prie*, Dame d'Audonville, sa troisieme femme. Ses enfans furent : — 1. GUYON, mort jeune; — 2. PIERRE, qui suit; — 3. JACQUES, auteur de la branche des Seigneurs du Verger, d'Izeure & d'Audonville, rappor-

tée en son rang; — 4. & FRANÇOIS CHASTEIGNIER, Ecuyer, Seigneur de Bourdigal, mort sans postérité, le jour de la mi-carême, en 1471, âgé de 50 ans, de son mariage avec *Isabeau de Couhé*, fille de *Jean* & *d'Ythiere Berland;* elle se remaria avec *Jean Berland*, Ecuyer, Seigneur de Charlée.

XII. PIERRE CHASTEIGNIER, Chevalier, Seigneur de la Roche-Pozay, Saint-Georges-de-Rex, la Salle-d'Aiftré, la Roche-Faton & Lindoy, mis sous la tutelle d'ELIO CHASTEIGNIER, son oncle, rendit hommage au Roi pour sa terre & seigneurie de la Salle-d'Aiftré, le 25 Août 1436. Voulant aller au service du Roi, conformément à la publication de l'arriere-ban, il vendit à Guillaume Chausson, Seigneur Des-Isles, pour le prix de cent cinquante livres tournois, quinze livres de rente sur tous ses biens, qu'il racheta depuis, le 4 Septembre 1444. Il a le titre de Chevalier, dans l'hommage qu'il rendit le 24 Mars 1461. Il vivoit encore en 1476, qu'il plaidoit au Parlement, à cause de sa femme *Jeanne de Vareze*, Dame de la Melleraye, de Château-tison, sa parente au troisieme degré, qu'il avoit épousée, le 20 Mars 1443, fille de *Jean de Vareze*, Chevalier, & de JEANNE DE CHASTEIGNIER, Dame de la Melleraye; il laissa pour enfans: — 1. GUY, qui suit; — 2. JEAN, qui servit, & mourut sans postérité, au mois de Septembre 1507; — 3. PIERRE, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Commandeur de la Feuillé, près Guingamp en Bretagne; qui fut l'un des Electeurs, pour la langue de France, à l'élection d'Emery d'Amboise, fait Grand-Maitre de l'ordre; — 4. BERNARD, Doyen de l'église Cathédrale de Saintes, dont il prit possession, en vertu de la bulle du Pape Sixte IV, du 3 Avril; — 5. JEANNE, mariée, par contrat du 11 Septembre 1470, à *Charles Cathens*, Chevalier, Seigneur des Granges, mort sans postérité; — 6. & MARGUERITE CHASTEIGNIER, mariée avec *Jean de Bayf*, Ecuyer, Seigneur de Bayf en Anjou. Il laissa de son mariage, entr'autres enfans, *François de Bayf*, marié, le 10 Janvier 1614, à *Françoise de Villiers*, Dame de Mesangeres, d'où descendent les Princes de Guémené, Ducs de Montbazon.

XIII GUY CHASTEIGNIER, Chevalier, Seigneur de la Roche-Pozay, &c. Chambellan des Rois LOUIS XI & CHARLES VIII, rendit foi & hommage-lige en 1475, à la Comtesse d'Angoulême, pour raison de plusieurs terres qu'il tenoit d'elle, à cause de sa terre de Montberon; suivit les Rois LOUIS XI & CHARLES VIII, mourut à Lindois, avant le 5 Mai 1507, & fut inhumé devant le grand autel de l'église de cette paroisse. Il avoit épousé, par contrat du 14 Février 1480, *Madeleine du Puy*, d'une maison noble & ancienne du Berri, fille de *Louis*, & de *Catherine de Prie de Bezançois.* De leur mariage vinrent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. PIERRE, Religieux, puis Abbé, Baron de Charroux; — 3. LÉON, Religieux de l'abbaye du Bourg-Dieu, Prévôt de celle de Charroux, depuis Abbé de Fougonbaut, de Saint-Millaire près Carcassonne, de Nanteuil en Vallée, &c. Grand-Vicaire, de l'Archevêché de Lyon, pour Odet de Coligny, Cardinal de Châtillon, mort en 1537; — 4. RENÉ, Protonotaire du Saint-Siege, Abbé Commandataire de la Merci-Dieu, qui fit imprimer à Paris en 1533, (les Commentaires de Saint-Augustin, sur les Epitres de Saint-Paul); il

mourut le 19 Mars 1565, & fut inhumé dans l'église de la Mercy-Dieu, où se voit son épitaphe; — 5. GODEFROY, auteur des Seigneurs de Lindois, rapportés en leur rang; — 6, 7. & 8. JEANNE, MARGUERITE, & MADELEINE, toutes les trois mariées & eurent postérité; — 9. & LOUISE DE CHASTEIGNER, Religieuse à la Trinité de Poitiers, le 23 Novembre 1511; depuis nommée à l'Abbaye de Saint-Jean de Bonneval-les-Thouars, où elle mourut le 4 Décembre 1543, & fut inhumée dans le chœur de son église, où son épitaphe marque le 4 Décembre 1543.

XIV. JEAN CHASTEIGNER, III du nom, Seigneur de la Roche-Pozay, Conseiller, Chambellan des Rois FRANÇOIS I, & HENRI II, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre, fit l'office de maître des cérémonies aux obseques du Roi FRANÇOIS Ier, mourut fait Chevalier de Saint-Michel par CHARLES IX, âgé de 77 ans, après avoir glorieusement servi les Rois LOUIS XII, FRANÇOIS Ier & HENRI II, qui l'employerent dans leurs affaires & charges importantes. Il fut inhumé auprès de sa femme en l'église de la Roche-Pozay, où l'on voit son épitaphe faite par le fameux Scaliger; il avoit épousé, le 20 Juin 1519, *Claude de Monleon*, d'une des plus nobles & des plus anciennes familles du Poitou, elle est morte le 8 Juillet 1564, après avoir fait son testament & ordonné sa sépulture, dans l'église de la Roche-Pozay, auprès du Seigneur de Toustau, son troisieme fils, alors l'aîné. Leurs enfans furent: — 1. ANTOINE, Ambassadeur du Roi, qui se noya par accident en la riviere de Vienne, près Toustau; — 2. CLAUDE, mort en bas-âge; — 3. ROCH, né à Toustau, le 7 Février 1527, dont le détail de ses belles actions, sous les Rois HENRI II, FRANÇOIS II & CHARLES IX, est si beau & si long, qu'il n'est pas possible d'en donner un abregé: nous dirons seulement qu'à peine arrivé au siege de la ville de Bourges, par l'armée du Roi, il reçut une mousquetade, âgé de 36 ans, mort sans postérité. (Le Poëte Ronsard leur fit un poëme en forme d'épitaphe) Nous renvoyons à la généalogie de sa maison, imprimée page 65 & suivantes; — 4. JEANNOT, né le 3 Juillet 1529 seulement nommé; — 5. autre ANTOINE, destiné à l'église, mais qui quitta ses études en 1550, pour aller servir à la Mirandole, qui s'enferma avec son Capitaine dans Thérouenne, quand l'armée de l'Empereur CHARLES-QUINT en fit le siege, & y fut tué âgé de 22 ans, le 23 Juin 1553, comme il enlevoit le drapeau d'un Porte-Enseigne qu'il avoit tué. Il a laissé un livre de Poésie françoise à la louange des François qui servoient en Italie; — 6. FRANÇOIS, né le 21 Avril 1532, pourvu dans sa jeunesse de l'abbaye de la Grennetiere, qu'il quitta pour entrer au service; parut dans le monde sous le titre de Seigneur de Talmont, fut pourvu de la charge de Maître d'Hôtel ordinaire du Roi CHARLES IX; honoré ensuite de l'état de Gentilhomme de sa Chambre, & du collier de son ordre de Chevalerie. Il donna des preuves signalées de sa valeur au siege de Brouage, & à celui de la Rochelle en 1573; accompagna en Pologne, Henri de France, depuis Roi de France sous le nom d'HENRI III; de retour en France, obtint le 28 Janvier 1576, la charge de Capitaine d'une compagnie de cinquante lances, des ordonnances du Roi, vacante par le Seigneur de la Valette, dont il prêta serment, & mourut à

Nanteuil en Vallois, chez le Comte de Chombert son beau-frere, âgé de 47 ans, après avoir testé le Mercredi 9 Septembre 1579, & avoir ordonné divers legs; il fut inhumé dans l'église de l'abbaye de la Merci-Dieu. Il avoit épousé, le 26 Septembre 1566, *Louise de la Val*, de la maison de Montmorency. Elle eut de son mari : — RENÉ CHASTEIGNIER, mort âgé de 13 ans, le 18 Mai 1591, dans la ville de Chartres, pendant qu'HENRI IV en faisoit le siege. FRANÇOIS CHASTEIGNIER, eut aussi deux fils naturels, dont la postérité paroît éteinte; — 7. CHARLES, dont on ne trouve que le nom; — 8. LOUIS, qui suit; — 9. ANTOINE, né le 21 Février 1536, c'est tout ce qu'on en sait; — 10. JEANNET, né à Toustau le 24 Juin 1538, c'est aussi tout ce qu'on en trouve; — 11. JEAN, dit JEANNET, auteur de la branche des Seigneurs de Saint-Georges-de-Rex, rapportée en son rang; — 12. PHILIPPE, née à la Roche-Pozay, le 28 Septembre 1524, Abbesse de Saint-Jean-de-Thouars, par la résignation de sa tante; — 13. FRANÇOISE, née le 5 Mars 1525, Religieuse de Saint-François, dont elle fut Prieure, morte en 1570, à Abain; — 14. & 15. MARIE & SYBILLE, mortes jeunes; — 16. JEANNE, née le 5 Avril 1543, mariée, 1°. à *Henri Clutin*, Seigneur de la Ville-Parisis & de Saint-Aignan au Maine, Vice-Roi en Ecosse, pour le Roi FRANÇOIS II, & ensuite Ambassadeur à Rome, pour le Roi CHARLES IX, où il mourut en 1566, âgé de 56 ans; elle n'eut qu'une fille morte en bas-âge, & se remaria de retour en France, le 15 Juillet 1573, à *Gaspard de Schomberg*, Colonel des Reistres ou des Allemands entretenus en France, mort le 17 Mars 1599, dont elle eut des enfans, & elle mourut le 23 Décembre 1622.

Outre tous ces enfans, JEAN CHASTEIGNIER, III du nom, eut pour fils naturel CLAUDE DE LA ROCHE-POZAY, qui, après avoir été longtems sur les Galeres, se maria au royaume de Naples, & eut un garçon & une fille.

XV. LOUIS CHASTEIGNIER, huitieme enfant d'HENRI, III du nom, né le 15 Février 1535, étudia dans l'université de Paris, sous le savant Adrien de Tournébut, ensuite à la Roche-Pozay, sous Jean d'Aurat, Poëte & Professeur du Roi, & le fameux Scaliger. Sous ces grands hommes, il ajouta à l'avantage de son extraction, une connoissance non commune des langues grecque & latine, de la Philosophie, de l'Histoire, de la Politique & des autres sciences libérales, qui le rendirent capables d'être employé aux plus importantes affaires de l'Etat. Après un voyage de Naples & de Malte, par ordre du Roi HENRI II, la foiblesse de son tempéramment lui fit accepter l'abbaye de Nanteuil en Vallée, qu'ANTOINE son frere lui résigna; il fut passer neuf mois à Milan en 1559, pour solliciter la liberté de son frere ROCH, détenu prisonnier par les Espagnols; après la mort de ce frere aîné, arrivée devant Bourges en 1562, il embrassa le parti des armes, sous le titre de Seigneur d'Abain; se trouva, au mois de Novembre 1567, à la bataille de Saint-Denis, à celle de Jarnac en 1569, à celle de Montcontour la même année, au combat de la Roche-Abeille, au siege de la Rochelle en 1573, à plusieurs autres places tenues par les Huguenots, il fut pourvu par CHARLES IX, de la charge de Gentilhomme ordinaire

de sa Chambre. Sa Majesté lui écrivit qu'elle vouloit qu'il accompagnat Henri, Duc d'Anjou, son frere, élu Roi de Pologne; passant par l'Allemagne, il fut député vers les Archevêques de Treves & de Pologne & les Electeurs de l'Empire. Après la mort de CHARLES IX, HENRI III son successeur, l'envoya à Rome auprès du Pape Grégoire XIII, où il résida en qualité d'Ambassadeur ordinaire l'espace de cinq ans; défendit courageusement les intérêts de la Cour de France auprès du Pape; fut rappellé de son ambassade, en chargeant le Cardinal d'Aix des affaires du Roi, & fut choisi pour l'un des députés du Conseil d'Etat, pour aller avec Philippes du Bec, Evêque de Nantes, René Baillet, second Président au Parlement de Paris, visiter les provinces de Lyonnois, Forêtz, Beaujolois, Dauphiné & Provence. A son retour il fut créé Chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, & il en reçut le collier des mains du Roi, dans le sixieme chapitre tenu, le dernier Décembre 1583, aux Augustins de Paris. Il servit glorieusement pendant toute la guerre d'HENRI III contre les Ligueurs : après la mort de ce Prince, il reconnut pour son légitime Souverain HENRI IV : après beaucoup de travaux & avoir acquis une grande gloire, tant dans les armées que dans ses négociations, & essuyé des peines & des fatigues infinies, il mourut à Moulins, à son retour de la Franche-Comté, où il avoit accompagné HENRI IV, âgé de 60 ans, le 29 Septembre 1595. Il aima toujours l'étude des lettres, les sciences & les savans; garda, pendant trente ans, Joseph Scaliger, pour l'éducation de ses enfans; son corps fut transporté à la Roche-Pozay : l'Evêque de Poitiers fit la cérémonie de son enterrement: son oraison funebre fut prononcée; & on lit sur son tombeau son épitaphe, faite par Scaliger. Il avoit épousé, le 15 Janvier 1567, *Claude du Puy*, sa parente au troisieme degré, qui lui survécut long-tems, n'étant morte que le 30 Octobre 1632, âgée de 93 ans. De ce mariage vinrent : — 1. FRANÇOIS, né en 1567, & mort en 1568; — 2. HENRI, né le 14 Janvier 1569, fit ses premieres armes sous le Comte d'Abain, son pere, à l'âge de 18 ans; fit un voyage en Italie pour son instruction particuliere; continua ensuite son service; mais attaqué, le 1er Octobre 1591, par une compagnie d'arquebusiers à cheval, des Ligueurs de Poitiers, il reçut, dans cette action, trois arquebusades, dont il mourut sur le champ, âgé de 22 ans & 8 mois; — 3. JEAN, qui suit; — 4. GERMAIN, dont on ne connoît que le nom; — 5. CLAUDE, né à Abain, en 1580; — 6. LOUIS, dont on ne connoît que le nom; — 7. HENRI-LOUIS, né à Rome, pendant l'ambassade de son pere; nommé par le Roi LOUIS XIII à l'Evêché de Poitiers, en 1611; mort en 1651, après avoir rempli glorieusement les devoirs de l'épiscopat; — 8. FERDINAND, né aussi à Rome, le 15 Décembre 15...., mort à Paris, en 1607, & inhumé dans l'église de Saint-Benoît; — 9. FRANÇOISE, née le 26 Mai 1582, mariée au mois de Février 1614, à *Anne d'Aubierre*; morte en Berri, en sa terre de Vaude-Bonheur, n'ayant eu qu'une fille, morte à 6 mois; — 10. & GABRIELLE CHASTEIGNER, née le 13 Juillet 1587; fondatrice, en 1633, dans la ville de Poitiers, d'un monastere de Religieuses de la Visitation, où elle se retira, sans se faire Religieuse.

XVI. JEAN CHASTEIGNER, IV du nom, Seigneur de la Roche-Posay; né à Abain, le 22 Janvier 1571, prit d'abord le titre de Baron de Preuilly; se trouva au siege de Saint-Jean-d'Angely & à celui de la Rochelle, par LOUIS XIII, en 1628; fut Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi de la haute & basse Marche, & Maréchal-de-camp-des-armées, vivoit encore en 1634. Il avoit épousé, le 30 Mars 1603, *Diane de Fonseque*, fille de *Charles*, issu des Comtes de Montereyo en Espagne, & d'*Esther Chabot-Jarnac*, dont : — 1. CHARLES, qui suit; — 2. LOUIS, Abbé de Beauport, de la Grenetiere, de la Mercy-Dieu, de Preuilly, né le 21 Juin 1613, mort le 21 Septembre 1637; — 3. JEAN, mort en 1615; — 4. N.... mort sans avoir été nommé, un mois après sa naissance; — 5. ANNE, garçon, né en 1623, batisé en 1633; c'est tout ce qu'on trouve de lui; — 6. MARIE, morte, peu après sa naissance; — 7. une autre fille, morte sans être nommée, en 1618; — 8. MARIE-LUCIE, mariée à *N.... Sabatier*, dont elle eut plusieurs enfans; — 9. & 10. DIANE CHASTEIGNER, dont on ne trouve que le nom; & une autre fille, morte en 1625, sans avoir été nommée.

XVII. CHARLES CHASTEIGNER, Marquis de la Roche-Posay, &c. servit sous LOUIS XIII, au siege de la Rochelle; en Piémont en 1630, où il fut blessé d'un coup de canon; fut député par les Gentilshommes du Poitou, assemblés à Poitiers, pour se trouver à l'assemblée générale des Etats, tenue à Tours. Il eut de son mariage, en 1640, avec *Charlotte Jousserain*, deux garçons, morts jeunes; & ANNE-MARIE-GABRIELLE CHASTEIGNER, qui, par son mariage, contracté en 1662, avec *René Ysoré*, Marquis de Pleumartin, a porté les biens de sa branche, dont les descendans subsistent, au Marquis de Pleumartin, Seigneur de la Roche-Posay, Capitaine de Cavalerie au régiment de Royal de Roussillon.

Branche des Seigneurs de Saint-Georges-de-Rex, Comtes de Chiussé.

XV. JEAN CHASTEIGNER, dit *Jeannette*, onzieme & dernier fils de JEAN III & de *Claude de Mauléon*, se trouva au siege de la ville de Poitiers par le Maréchal de Saint-André, le 1er Août 1562; à la bataille de Saint-Denis, au siege de la Rochelle, en 1573; fut fait Chevalier de l'ordre du Roi; mourut à Poitiers, le 6 Janvier 1581, âgé de 38 ans; fut inhumé dans l'église des Cordeliers, où on lit son épitaphe, faite par Scaliger. Il avoit épousé, le 19 Avril 1567, *Jeanne de Villers*, fille de feu *Antoine de Villers* & d'*Hélene de Belloy*. Ses enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui suit; & quatre filles, JEANNE, LOUISE, HÉLENE & FRANÇOISE, toutes mariées, & qui ont laissé postérité.

XVI. FRANÇOIS CHASTEIGNIER, Seigneur de Saint-Georges-de-Rex, &c. fut émancipé, le 24 Décembre 1581, à l'âge de 18 ans; se trouva aux sieges d'Epernay, de Provins & de la Ferté-Milon. Le Prince l'honora du collier de son ordre & de la charge de Gentilhomme ordinaire de sa chambre.

chambre. LOUIS XIII, qu'il accompagna à Bordeaux, le nomma un de ses Conseillers d'état, le fit Chef & Capitaine d'une compagnie, au titre de cinquante hommes d'armes d'ordonnance ; fut fait Lieutenant-Général de Poitiers & du Poitou; mourut à Poitiers, en l'abbaye de la Celle, le 10 Mars 1637; fut enterré aux Cordeliers, près de son pere. Il avoit épousé, le 3 Février 1605, *Louise de Fonlebon*, fille de feu *Charles*, Chevalier de l'ordre du Roi, & de *Catherine Tison d'Argence*, dont : — 1. ROCH-FRANÇOIS, qui suit; — 2. RENÉ-LOUIS, qui partagea avec son frere aîné, le 5 Juillet 1646, & mourut sans postérité, en 1693; — 3. JEANNE, Religieuse à l'abbaye de la Trinité de Poitiers; — 4. & MARIE CHASTEIGNER, d'abord une des Demoiselles de la Reine Anne d'Autriche, & ensuite Religieuse Professe Carmelite, au fauxbourg Saint-Jacques à Paris.

XVII. ROCH-FRANÇOIS CHASTEIGNIER, né le 24 Novembre 1605, titré Comte de Saint-Georges, acquit quelques héritages près de son château de Touffoux, le 8 Décembre 1657, & ne vivoit plus en 1665. Il avoit épousé, le 2 Octobre 1629, *Gabrielle Regnaud*, fille de défunt *Emery Regnaud*. De ce mariage vinrent: — 1. HENRI-FRANÇOIS, mort à Chiussé, marié deux fois; n'eut des enfans que de sa premiere femme; dont un garçon, duquel la postérité est éteinte; — 2. JOSEPH ROCH, qui suit; — 3. ANNE, Religieuse Carmelite à Poitiers; — 4. & CHARLOTTE CHASTEIGNIER, mariée, en 1657, à *Louis d'Allougny*, Marquis de la Groye, dont la postérité est éteinte.

XVIII. JOSEPH-ROCH CHASTEIGNER, Chevalier, Comte de Saint-Georges, Capitaine & Major d'un régiment de cavalerie, mourut, en 1698, & laissa de son mariage, en 1665, avec *Anne de Guinodeau*, fille d'un Capitaine aux Gardes, deux garçons, morts sans alliance; — 3. LOUIS-FRANÇOIS, mort aussi sans alliance, en 1707; — 4. HENRI-JOSEPH, mort en 1706; — 5. EUTROPE-ALEXIS, qui suit; — 6. MARIE ANNE, mariée, en 1700, à *Charles de Béchillon*, dont elle eut un fils, né en 1706; — 7. THÉRESE, mariée à *Charles Chénel*, Chef d'escadre, dont un fils, mort sans postérité, en 1754, & deux filles; l'une morte en 1771, sans enfans de son mariage avec le Comte de *Galard de-Béarn*; la seconde, nommée *Anne-Marie-Louise*, femme de *Louis Guilloux*, Comte d'Orvillers, qui a commandé en chef l'armée navale du Roi, en 1778 & 1779; — 8. CÉCILE, Religieuse à la Trinité de Poitiers; — 9. MONIQUE, morte Religieuse à la Visitation de la même ville; — 10. AGNÈS, morte fille; — 11. MADELEINE-MARGUERITE-AGATHE, jumelle d'EUTROPE-ALEXIS, morte fille; — 12. & AGATHE CHASTEIGNIER, morte en naissant.

XIX. EUTROPE-ALEXIS CHASTEIGNIER, Chevalier, Marquis de Saint-Georges, né à Touffoux, le 7 Juillet 1681; servoit, en qualité de Capitaine, au régiment de Turenne, Cavalerie; mourut, le 22 Juillet 1760, ayant eu de son mariage, contracté le 29 Décembre 1712, avec *Eléonore de Mesgriny*, fille de *François-Romain-Luc*; dont: — 1. un fils, mort jeune à Paris; — 2. MONIQUE, morte sans alliance, âgée de 19 ans; — 3. & MARIE-ELÉONORE-ARMANDE DE CHASTEIGNIER, mariée à JEAN-

HENRI CHASTEIGNIER, mentionné au degré XXe de la branche des Seigneurs de ROUVRE, qui subsiste.

TROISIEME BRANCHE DES SEIGNEURS DE LINDOIS, qui subsiste.

XIV. GODEFROY CHASTEIGNIER, Seigneur de Lindois, &c. voyagea dans sa jeunesse en Italie; mérita, par ses études, d'être mis au nombre des savans; fut inhumé dans l'église de Lindois, où l'on voit sa tombe & son épitaphe. Il avoit épousé *Madeleine*, Dame de *Fontenay-Néronde*, dont il eut : — 1. RENÉ, qui suit; — 2. & PIERRE, auteur des Seigneurs DES ÉTANGS, qui sont la cinquieme branche, rapportée ci-après.

XV. RENÉ CHASTEIGNIER, Seigneur de Lindois, &c. mourut en 1605. Il avoit épousé, au château de Lindois, le 28 Décembre 1563, *Claude de Salaignac*, fille aînée de *Giraud*, Seigneur de Rochefort & des Étangs, près de Lastour en Limosin, Gouverneur du Roi HENRI IV, en sa jeunesse, & d'*Isabeau-Pierre Ruffiere*, dont : — 1. ISAAC, qui suit; — 2. autre ISAAC, mort sans postérité; — 3. ISABEAU, mariée, le 29 Mai 1590, à *Isaac de Monneins*, en Périgord; — 4. MARIE, femme de *Jacob de Bans*; — 5. SUSANNE, mariée, le 9 Octobre 1600, à *Jacques du Rousseau*, morte âgée de 28 ans; — 6. ESTHER, mariée, le 3 Mai 1597, à *Geoffroy Plaisant de Bouchiat*, Seigneur de la Roch en Limosin; — 7. MADELEINE, mariée, en 1604, à *Jean de Monfrebeuf*, Seigneur de la Nadalie; — 8. JEANNE, mariée, en 1606, à *Jean Beauroire*, Seigneur de la Peyre en Périgord; — 9. ANNE, mariée en 1605, à *Jean de la Messerie*, en Provence; — 10. ISABEAU, mariée, en 1604, à *Daniel de Beauchamp*, Seigneur de Ville-Neuve-de-Bussac; — 11. MARTHE, mariée trois fois; — 12. & EVE CHASTEIGNIER, morte sans enfans.

XVI. ISAAC CHASTEIGNIER, Seigneur de Lindois, &c. obtint du Roi, en 1622, une pension de deux milles livres; fut Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi; épousa, 1°. le 10 Août 1614, *Madeleine de Pons*, fille de *Ponce de Pons* & de *Cécile de Durfort*; & 2°. le 24 Octobre 1628, *Esther de Larmandie*, veuve de Gabriël d'Abzac, Marquis de la Bouze, fils d'Henri & de Suzanne Trustar. Il eut des enfans de ces deux mariages.

XVII. PONS CHASTEIGNIER, l'aîné de tous, Chevalier, Seigneur de Lindois, testa, le 9 Octobre 1680; mourut, le 3 Novembre 1684, après avoir fait abjuration de la religion prétendue réformée. Il avoit épousé, 1°. en 1634, *Madeleine d'Absac*, fille de feu *Gabriel d'Absac* & d'*Esther de Larmandie*, sa belle-mere. Ayant été enlevée, elle se remaria, par contrat du 27 Août 1645, avec Charles de Gouffier, Comte de Maulevrier. PONS CHASTEIGNIER épousa, 2°. en 1656, *Charlotte de Nesmond*, fille de *Philippe* & d'*Isabeau de Pressac*, dont il eut : — 1. un fils mort en bas âge; — 2. JEAN, qui suit; — 3. CHARLES CHASTEIGNIER, auteur des Seigneurs de Sauvagnac, qui fait la quatrieme branche rapportée ci-après; & huit filles, dont trois mariées, & cinq mortes sans alliance.

XVIII. JEAN CHASTEIGNIER, Chevalier, Baron de Lindois, Seigneur de la Grolle, mort, le 21 Août 1707, avoit épousé, le 4 Octobre 1705, *Isabeau de la Rochemont*, fille d'*Antoine* & de *Marie d'Abzac*. Elle mourut en 1734, laissant:

XIX. FRANÇOIS-JOSEPH CHASTEIGNIER, Seigneur de Sauvagnac, a épousé, 1°. le 31 Octobre 1726, *Elisabeth de Mazieres-du-Passage*, fille de feu *Philippe-Benjamin* & d'*Esther Guilhaudeau*. Elle est morte le 1er Janvier 1734. Il a épousé, 2°. le 4 Janvier 1736, *Marie Virouleau*, veuve de Jacques Laîné, Chevalier, Seigneur du Deffens, & fille de *Jean-François Virouleau* & de *Marie Fournel*. Du premier lit sont nés: — 1. LÉONARD, qui suit; — 2. SUSANNE, mariée, en 1750, à *Charles de la Roussie*, fils de feu *Pierre* & de *Gabrielle de Nesmont*; — 3. MADELEINE, vivant sans alliance, en 1779; — 4. MARIE-MADELEINE, morte en bas âge: & du second lit; — 5. FRANÇOIS-XAVIER, Capitaine au régiment d'Auvergne, tué à l'affaire de Closterkam, en 1760; — 6. EUTROPE-ALEXIS, Garde-du-corps du Roi, avec brevet de Capitaine de cavalerie, en 1779; — 7. LÉONARD, dit *de Graville*, vivant sans alliance, en 1779; — 8. SUSANNE, Religieuse Visitandine à la Rochefoucault; — 9. & MARIE-LOUISE CHASTEIGNIER, morte au berceau.

XX. LÉONARD CHASTEIGNIER, Baron de Lindois, Seigneur du Deffens, &c. né en 1728, mort en 1772, avoit épousé, en 1746, *Marie Laisné du Deffens*, fille de *Jacques Laisné* & de *Marie Virouleau*, dont: — 1. FRANÇOIS-XAVIER, qui suit; — 2. JEAN-BATISTE, Lieutenant au régiment d'Enghien; — 3. MARIE-THÉRESE, mariée, le 1er Juin 1773, à *Jean de Nasfrant*; — 4. & MADELEINE CHASTEIGNIER, morte au berceau.

XXI. FRANÇOIS-XAVIER CHASTEIGNIER, Baron de Lindois, Seigneur du Deffens, du Fraisse, &c. né, en Août 1753, Garde du pavillon de la Marine de la brigade du Havre, depuis Enseigne de vaisseaux du Roi, au département de Rochefort; employé, en 1778 & 1779, dans la flotte commandée par le Comte d'Orvillers; a épousé, par contrat du 3 Novembre 1774, *Marie-Victoire de Calvimont*, fille de feu *Jacques-Léon de Calvimont*, Lieutenant de vaisseaux du Roi, & de *Genevieve Roche*, dont, en 1779, il n'avoit eu encore qu'un fils, mort au berceau.

QUATRIEME BRANCHE,
qui subsiste.

XVIII. CHARLES CHASTEIGNIER, Seigneur de Sauvagnac, de la Couriere, de la Grolle, &c. troisieme fils de PONS & de *Charlotte de Nesmont*, sa seconde femme, né le 3 Juillet 1667, mort, en 17.... avoit épousé *Susanne de Lambertie*, Seigneur de la Chapelle-Mont-Morceau, dont:

XIX. LÉONARD CHASTEIGNIER, Seigneur de Sauvagnac, mort, le 6 Mars 1746, âgé de 46 ans. Il avoit épousé, le 9 Novembre 1741, *Jeanne de Roquart*, morte subitement à Bourbon, le 8 Décembre 1766, dont: — 1. FRANÇOIS Seigneur de Sauvagnac, &c. né, le 13 Décembre 1742;

qui a été Page de la grande Ecurie du Roi; — 2. & FRANÇOIS-JOSEPH CHASTEIGNIER, Seigneur de Pons, Lieutenant au régiment d'Artois; né le 26 Février 1744; marié, par contrat du 22 Juin 1773, à *Esther de Roquart*, sa cousine, par dispenses du Pape.

CINQUIEME BRANCHE DES SEIGNEURS DES ETANGS. éteinte.

XV. PIERRE CHASTEIGNIER, Baron des Etangs, second fils de GEOFFROY, Seigneur de Lindois, & de *Madeleine de Fontenay*, épousa *Jacquette de Moussy*, fille de *René*, Gouverneur de Metz, & d'*Anne Cauchon de Maupas*, de la maison des Barons *du Tour* en Champagne, & fut nourri avec *Barbe de Cauchon*, sa tante, femme de Symphorien de Durfort, & cousine germaine de Jacques de Durfort, Marquis de Duras, auteur des Marquis puis Ducs de ce nom. Elle étoit veuve en 1601, & eut la garde-noble de ses enfans, qui furent NICOLAS & deux filles. NICOLAS CHASTEIGNIER étoit jeune, à la mort de son pere, & vivoit encore en 1634. Il laissa *de Madeleine Barbarin*, son épouse, entr'autres enfans, LOUIS & MARIE CHASTEIGNIER, dont on ne trouve que le nom. On ignore la postérité de LOUIS, qui fait le XVII[e] degré.

SIXIEME BRANCHE DES SEIGNEURS DU VERGER, &c.

XII. JACQUES CHASTEIGNIER, I du nom, troisieme fils de GEOFFROY & de *Louise de Preully*, épousa, en 1445, *Jeanne Guerinet*, Dame du Verger. Sa postérité a fini au seizieme degré, dans HENRI CHASTEIGNIER, qui fut employé à l'armée du Roi, au voyage de Lorraine, en 1633, & qui, lors de la reddition de Nancy, se noya en passant la Meuze à cheval, & fut le seul de la troupe, qui périt de cette maniere.

SEPTIEME BRANCHE DES SEIGNEURS D'AUDONVILLE, de Marigny, de Marlande, &c. éteinte.

Cette branche a pour auteur, au troisieme degré, FRANÇOIS CHASTEIGNIER, second fils de JACQUES & de *Jeanne Guerinet*, qui a fini au seizieme degré, dans EDMOND CHASTEIGNIER, II du nom, Seigneur d'Audonville, qui vivoit encore en 1634. C'est tout ce qu'on sait de lui.

HUITIEME BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA GABILLERE & de la Chaize, sortie de la précédente, au XIV[e]. degré.

Elle n'en a formé que deux. Le dernier, FRANÇOIS CHASTEIGNIER, n'a eu qu'un fils nommé ANTOINE, & trois filles.

ANTOINE, auteur de la branche des Seigneurs des Touches, n'a eu que deux garçons & deux filles. Le cadet, nomme CHARLES, est mort de maladie au siege de la Rochelle, en 1622; & l'aîné, nommé JEAN, épousa

une fille de la maison de *Mussay* ; mais on ignore s'il a laissé postérité.

Neuvieme Branche des Seigneurs d'Avaux & de Saint-Vincent-sur-Jard.

Elle a pour auteur Hélie Chasteignier, III du nom, quatrieme fils d'Hélie II & de *Philippe de la Rochefaton*. Cette branche, qui commence au onzieme degré, a fini au quatorzieme, dans Jean Chasteignier, II du nom, mort sans postérité.

Dixieme Branche des Seigneurs de la Melleraye & de Magné.

Cette branche a pour auteur, au dixieme degré, Simon de Chasteignier, II du nom de sa ligne, Seigneur de la Melleraye, &c. dont la postérité s'est éteinte au treizieme degré, dans Antoine, mort âgé de 14 ans, le 15 Janvier 1487, étant sous la tutelle de sa mere *Catherine de Couetivi.*

Onzieme Branche, Seigneurs de Réaumur & d'Autigny.

Cette branche, qui commence au neuvieme degré, à Simon Chasteignier, II du nom de sa ligne, s'est éteinte au seizieme degré, dans une fille qui a porté les biens de sa branche dans une autre maison.

Douzieme Branche, Seigneurs de Prinçay, &c. qui subsiste.

Cette branche, qui commence au septieme degré, à Guillaume Chasteignier, I du nom, né vers l'an 1235, second fils de Gislebert Chasteignier & de la Dame *de la Landiere*, ne subsiste plus que dans deux freres, qui font le vingtieme degré, qui sont : Jean-Gabriel Léandre Chasteignier, ancien Mousquetaire du Roi, vivant sans alliance en 1779; & dans Alexandre-Henri-Roch, appellé le Comte de Chasteignier, fait Aide-Maréchal Général-des-Logis des armées du Roi, en 1772, avec commission de Lieutenant-Général de dragons; créé Chevalier de Saint-Louis, le 26 Février 1774; a commandé pour le Roi à Saint-Malo, en 1778; & le 8 Octobre 1779, deux corsaires Anglois ayant donné chasse à plusieurs petits bâtimens François qui étoient entré ensuite dans la baie de Cancale, ville au nord-est du Saint-Malo, & se préparant de débarquer près de la pointe du château Richeux, où commence la digue des marais de Dôle, avoient déjà répandu l'alarme dans le pays, lorsque le Comte de Chasteignier, arrivé vers le midi, sur les hauteurs de Cancale, avec cinquante grenadiers commandés par M. Lefevre,

& 75 fusiliers du régiment de Roussillon, quatre pieces de canon & un détachement du corps Royal; força ces corsaires de rentrer hâtivement dans leurs vaisseaux, & de prendre le large. Le Comte DE CHASTEIGNIER ne se retira, à cinq heures du soir, qu'après avoir fait entrer toutes les troupes dans leurs quartiers. Ces deux freres ont pour sœur MARIE-HENRIETTE-CÉLESTE CHASTEIGNIER, vivant sans alliance en 1779.

TREISIEME BRANCHE, SEIGNEURS DE LA CHAIGNELAYE.

Cette branche, qui commence au quinzieme degré, a pour tige CLAUDE CHASTEIGNIER, Ecuyer, Seigneur de la Chaignelaye, qui, de son mariage avec *Guillemette Biron*, en 1562, n'a eu que deux garçons. Le cadet, nommé JACQUES, est mort sans postérité; l'aîné, nommé RENÉ, épousa *Françoise Girault*, dont il a eu un fils nommé JEAN, mort sans postérité.

QUATORZIEME BRANCHE, SEIGNEURS DU ROUVRE, DE LA MELLERAYE, &c. qui subsiste.

Elle commence au douzieme degré, & a pour auteur ANTOINE CHASTEIGNIER, second fils de LOUIS & de *Catherine de Saint-Aubin*, qui est dit mort dans une sentence de tutelle, du 16 Août 1499. Il avoit épousé, le 27 Janvier 1494, *Louise-Thibault de la Carte*, fille de *Floridas* & de *Marguerite Arembert;* laquelle, par sentence du Juge de Mallevaut, du 16 Août 1499, eut la tutele de GEOFFROY, qui suit, & de MARGUERITE CHASTEIGNIER, ses enfans mineurs.

XIII. GEOFFROY CHASTEIGNIER, Seigneur des terres que possédoit son pere, servit, en qualité d'homme d'armes, à la vue du ban & arriere-ban; mourut avant le 4 Avril 1558. Il avoit épousé, en 1522, *Jeanne des Francs*, Dame de Rouvre, fille aînée & principale héritiere de feu *Jean des Francs* & de *Renée Rousseau*, dont LOUIS, qui suit, & trois filles mariées.

XIV. LOUIS CHASTEIGNIER, II du nom, Ecuyer, Seigneur du Rouvre, de Mallevaut, &c. fit déclaration de ses biens, le 4 Avril 1558, à la montre du ban & arriere-ban du Poitou. Défendant courageusement le château de la ville de Poitiers, il fut blessé d'un coup de canon, dont il mourut, le 15 Août 1559, & fut inhumé dans l'église de Saint-Didier de Poitiers, où l'on voit son épitaphe érigée, le 15 Août 1594, par AMBROISE CHASTEIGNIER, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, & Commandeur de Saint-Remi, son second fils. Il laissa de son mariage, contracté le 21 Novembre 1556, avec *Marie Turpin*, fille de *Jean;* — 1. CÉSAR, qui suit; — 2. AMBROISE, mentionné ci-dessus, reçu Chevalier de Malte sur ses preuves; reçu depuis Commandeur de Saint-Remi en Gâtine; — 3. & FRANÇOISE CHASTEIGNIER, mariée à *Jean de Ponthieu.*

XV. CÉSAR CHASTEIGNIER, Ecuyer, Seigneur de Rouvre, Mallevaut, &c. reçut quittance pour sa contribution au ban & arriere-ban, le 10

Avril 1601, & ne vivoit plus le 30 Novembre 1617. Il avoit épousé, le 30 Septembre 1681, *Renée de la Greze*, Dame du Plessis-d'Anche, fille de *Gabriël* & de *Marie d'Anche*, sa seconde femme. Elle fut maintenue dans sa noblesse avec son fils aîné, & eut de son mariage : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. RENÉ, Chevalier de Malte, tué par les Turcs, dans un combat sur mer, en 1620; — 3. FRANÇOIS, mort à Blois, en 1630, revenant de la guerre d'Italie ; — 4. CLAUDE CHASTEIGNIER, qui partagea avec ses freres ; — 5. 6. & 7. & trois filles ; les deux dernieres, Religieuses Ursulines.

XVI. JEAN CHASTEIGNIER, Ecuyer, Seigneur de Rouvre, de Mallevaut, &c. dispensé, pour ses incommodités, le 26 Juillet 1635, par le Comte de Parabere, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi en Poitou, de se trouver au rendez-vous à Saint-Maixent ; fournit à sa place un Gentilhomme nommé Moïse Loubeau, en état & équipage de service, dont il eut un certificat, le 13 Novembre suivant. Il ne vivoit plus en 1659, & n'eut point d'enfans de *N..... de Brillac*, sa premiere femme ; & avoit épousé, 2°. le 21 Novembre 1629, *Madeleine Pastureau*, fille de feu *Guillaume* & de *Marie Martin*, dont : — 1. CÉSAR, mort sans postérité ; — 2. JEAN, qui suit ; — 3. JOSEPH, qui partagea avec JEAN, son frere, les biens de la succession de JEAN, leur pere ; qui fut marié, & dont la postérité subsistoit dans deux garçons qui étoient au service en 1767 & 1768, & dans une fille, morte, en 1767, Religieuse Carmelite, à Poitiers.

XVII. JEAN CHASTEIGNIER, V du nom, Commandant d'un escadron des Gentilshommes du Poitou, & Capitaine d'une compagnie franche de dragons, en 1676, avoit épousé, le 5 Novembre 1659, *Jeanne Sochet*, fille de *Louis* & de *Marie Serizin*, dont il eut : — 1. RENÉ, qui suit ; — 2. & MARIE CHASTEIGNIER, mariée dans la maison de Barbézieres.

XVIII. RENÉ CHASTEIGNIER, Chevalier, Seigneur de Rouvre, &c. Cornette dans la compagnie franche des dragons de son pere, servoit encore au mois de Juillet 1693, dans l'escadron des Gentilshommes du Haut-Poitou ; fut maintenu dans sa noblesse, par sentence de l'Intendant de Poitiers, le 17 Janvier 1699. Il avoit épousé, par contrat du 16 Septembre 1691, *Catherine Chevaleau de Boisragon*, fille de feu *Jean* & de *Catherine de Marconnay*, morte, le 4 Juillet 1716, dont vinrent : — 1. JEAN-RENÉ, qui suit ; — 2. LOUIS, Abbé des Châtelliers, près Saint-Maixant en Poitou ; — 3. PIERRE, mort sans alliance ; — 4. GABRIEL, ancien Capitaine de cavalerie au régiment du Roi, & Chevalier de Saint-Louis, marié à Tournus en Bourgogne : il n'a point laissé de postérité ; — 5. JOSEPH, mort sans alliance ; — 6. FRANÇOIS, marié en 1744, à *N.... de Verteuil*, qui a eu une fille mariée, dont des enfans ; 7. CATHERINE, mariée en 1743 ; — 8. MARIE-ANNE, morte sans alliance ; 9. & SUSANNE CHASTEIGNIER, dite Mademoiselle *de Nézay*, vivant sans alliance, en 1779.

XIX. JEAN-RENÉ CHASTEIGNIER, Chevalier, Seigneur de Rouvre,

de la Grolliere, servit, en qualité de Mousquetaire, dans la seconde compagnie du Roi, pendant cinq ans neuf mois, que le Marquis de Vins lui en délivra un certificat; fut élu Commandant en second de la Noblesse du Poitou, lors du ban convoqué le 15 Juin 1758; mourut le 7 Juin 1779, âgé de 85 ans. Il avoit épousé, le 4 Juillet 1716, *Marie Gabrielle Guiscard d'Orfeuil*, Dame de la Grolliere, fille de *Charles* & d'*Anne-Marie Piniot*. Elle est morte en 1724, laissant de son mariage: — 1. JEAN HENRI, qui suit; — 2. ROCH, Lieutenant-Colonel du corps des Carabiniers du Roi avec brevet de Colonel, Chevalier de Saint-Louis, né en 1723, & marié en 1774, à *N.... du Chillau*, de laquelle il n'eut point d'enfans; — 3. ANNE-RENÉ GEORGES, reçu, sur ses preuves, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, & mort en 1750; — & trois filles, dont une vivante, née en 1717, nommée MARIE-GABRIELLE CHASTEIGNIER, a porté les biens de sa branche dans celle des Seigneurs de la Grolliere, où elle est mentionnée au vingtieme degré; & les deux autres mortes.

XX. JEAN-HENRI CHASTEIGNIER, Chevalier, Seigneur de Rouvre, de la Grolliere, &c. né le 10 Mai 1718, Capitaine d'une compagnie de Chevaux-legers de nouvelle levée, sous la conduite du Marquis de Clermont-Tonnerre, Mestre-de-Camp-Général; s'est trouvé à la bataille d'Ettingen en 1743; a été nommé, le 30 Septembre 1746, Chevalier de Saint-Louis & Capitaine dans le régiment de Grammont, cavalerie, le 15 Juin 1758, premier Commandant en chef de la Noblesse du Poitou; fit hommage au Roi de ses terres & seigneuries, le 27 Août 1763, & a épousé, le 10 Octobre 1741, MARIE-ELÉONORE-ARMANDE CHASTEIGNIER DE SAINT-GEORGES, fille & héritiere d'EUTROPE-ALEXIS & d'*Eléonore de Masgrigny*, dont: — 1. JEAN-RENÉ-HENRI, qui suit; — 2. LOUIS-GABRIEL, né le 19 Juillet 1748, Capitaine d'une compagnie de chasseurs, en 1779; — 3. ROCH-HENRI, reçu au Grand-Prieuré d'Aquitaine, sur ses preuves, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem; mort le 30 Octobre 1771, Officier au corps des Carabiniers du Roi; — 4. CHARLES-LOUIS, né & ondoyé le 9 Avril 1751; reçu, sur ses preuves, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem; a servi, en qualité de Garde-marine, ensuite en qualité de Lieutenant dans le corps des Carabiniers du Roi; a été nommé, la même année 1774, Capitaine à la suite de la cavalerie; & a obtenu, en 1779, une réforme à la suite du régiment de la Reine, cavalerie; — 5. JEANNE-HENRIETTE, née le 6 Décembre 1743, morte le 29 Janvier 1755, au couvent de Châteauroux en Berri; — 6. ELÉONORE-SOPHIE-EUTROPE, Religieuse à l'Encloître près Poitiers; — 7. ARMANDE-ELÉONORE, mariée, le 15 Octobre 1770, à *Armand de Laistre*, Chevalier, Seigneur de Larry, dont un garçon & une fille; — 8. & 9. GABRIELLE-HENRIETTE & MARIE-JEANNE; la premiere dite Mademoiselle DE ROUVRE, née le 1er Mars 1754; & MARIE-JEANNE dite Mademoiselle DE CHASTEIGNIER, née le 17 Septembre 1755.

XXI. JEAN-RENÉ-HENRI CHASTEIGNIER, dit le Comte DE CHASTEIGNIER, Mestre-de-Camp de cavalerie, a epousé, par contrat du 6 Février 1774, signé du Roi & de toute la famille Royale, *Marie-Louise-Madeleine-*

Gabrielle

Gabrielle de Merville-des-Urfins, fille de *Claude-Conftant Juvénal*, Lieutenant-Général des armées du Roi. De ce mariage font nés un garçon & une fille; le garçon, né le 6 Janvier 1775, mort en 1778; & la fille, née le 18 Décembre 1777.

QUINZIEME BRANCHE DES SEIGNEURS DE BOUGON & de la Berlaire.

Cette branche a commencé à GUILLAUME CHASTEIGNIER, troifieme fils de THIBAULT, I du nom, dont on ignore le nom de la femme. Elle a fini au treizieme degré, dans la perfonne de RENÉ CHASTEIGNIER, Seigneur de Bougon, de la Berlaire; qui vivoit encore en 1532, & n'a laiffé qu'une fille nommée FRANÇOISE, Dame de Bougon & de la Berlaire, mariée à *Jean de la Lande*, Seigneur de Vieille-Vigne.

SEIZIEME BRANCHE DES SEIGNEURS DU BREUIL, de Chalans, &c.

Cette branche a commencé au feptieme degré, & a fini au quinzieme, à GILLES CHASTEIGNIER, Seigneur du Breuil & de Chalans, qui mourut à Boulogne en Italie fans poftérité, en 1572, & laiffa pour fon héritiere univerfelle NICOLE DE CHASTEIGNIER, fa fœur, mariée à *François de Beaumont*, Seigneur des Dorddes, dont elle n'eut qu'un garçon, mort fans poftérité, & une fille nommée *Sufanne*, mariée en 1621, dans la maifon de la Rochefoucauld, branche des Seigneurs de Bayers.

DIX-SEPTIEME BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA GROLLIERE.

Cette branche commence au dixieme degré, par GILLES CHASTEIGNIER, I du nom, Seigneur de la Grolliere, & a fini au dix-neuvieme degré, à GABRIELLE CHASTEIGNIER, Dame de la Grolliere, &c. mariée à *Jacob Guifcard*, Seigneur d'Orfeuil, dont: *Charles Guifcard*, Seigneur d'Orfeuil & de la Grolliere, marié avec *Anne-Marie Piniot*, dont elle eut *Marie-Gabrielle Guifcard d'Orfeuil*, Dame de la Grolliere, dont il eft fait mention à la branche quinzieme, où l'on voit fa poftérité.

Les armes: *d'or, au lion paffant de gueules;* fupports, *deux fauvages de même, armés de leurs maffues.*

CHAVIGNY, famille noble établie en Brie, au diocefe de Meaux, qu'on n'a fait qu'annoncer au tome IV de ce Dictionnaire. Elle a produit au Juge d'armes de France fes titres originaux, par filiation fuivie, depuis:

I. CHARLES DE CHAVIGNY, Ecuyer, Seigneur de Chavigny; homme d'armes des ordonnances du Roi, en 1546. Il avoit époufé, par contrat du

11 Juillet 1541, *Anne de Seiſſon*, fille de *Chriſtophe de Seiſſon*, Sieur de Moux, dont:

II. FRANÇOIS DE CHAVIGNY, Ecuyer, Seigneur de Chavigny & de Raucourt, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, marié 1°. à *Madeleine de Poſtel*; & 2°. le 24 Octobre 1579, à *Anne de Nully*, fille unique de *Benoît de Nully*, Ecuyer, Seigneur de Montretu, & d'*Antoinette de Vieilsmaiſons*. Du premier lit vinrent: — 1. JACQUES, Ecuyer, Seigneur de Chavigny & du Meſnil, qui fit hommage au Roi entre les mains du Lieutenant-Général du bailliage de Meaux, le 4 Novembre 1624, tant en ſon nom, que pour ſes deux freres ci-après nommés, à cauſe de ladite terre & ſeigneurie de Chavigny, mouvante du Comté de Meaux. Il avoit épouſé, le 16 Avril 1597, *Chrétienne-Péronne de Grandmont*, fille unique de *Claude de Grandmont*, Seigneur de Bellechevre, & d'*Huguette d'Oiſeley*; — 2. CHRISTOPHE, qui ſuit; — 3. & ALOPH DE CHAVIGNY, Ecuyer, mentionné dans l'hommage de JACQUES, ſon frere aîné.

III. CHRISTOPHE DE CHAVIGNY, Ecuyer, Seigneur de la Ronce, de Chavigny, de Courbois & de Courbonnin, épouſa *Antoinette Poinſſant*; après la mort de laquelle, il fut, le 29 Mai 1626, nommé tuteur de ſes enfans; ſavoir: — 1. LOUIS, Ecuyer, Seigneur de Chavigny, qui tranſigea, le 17 Septembre 1641, ainſi que ſon frere, avec MADELEINE, leur ſœur, pour le paiement de la dot qui lui avoit été promiſe par ſon contrat de mariage; — 2. NICOLAS, qui ſuit; — 3. & MADELEINE DE CHAVIGNY, mariée, par contrat du mois de Novembre 1631, avec *Edmond de Chaſſy*, Ecuyer, Seigneur de Miraucourt.

IV. NICOLAS DE CHAVIGNY, Ecuyer, Seigneur de Courbois, épouſa, le 21 Mai 1641, *Blanche de Sapincourt*, fille de *Triſtan de Sapincourt*, Ecuyer, Seigneur de Sapincourt, & d'*Anne de Mereleſſart*, dont: — 1. FRANÇOIS DE CHAVIGNY, Ecuyer, Seigneur de Chavigny & de Courbois, Cornette de la compagnie des Chevaux-legers du Duc d'Enghein; qui, du conſentement d'*Anne de Rivaie*, ſa femme, céda, par tranſaction du 28 Avril 1693, conjointement avec ANTOINE, ſon frere, tous les droits qu'il pouvoit prétendre ſur la terre de Chavigny & le fief de Courbois; — 2. & ANTOINE, qui ſuit:

V. ANTOINE DE CHAVIGNY, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Chavigny, de Courbois & de Neuilly en partie, épouſa, le 29 Septembre 1673, *Catherine de Leſtre*, fille de *Nicolas de Leſtre*, Ecuyer, Seigneur de la Motte, & de *Charlotte de Taſſin*. Leurs enfans furent: — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. & 3. autre ANTOINE & LOUIS DE CHAVIGNY, Ecuyer.

VI. ANTOINE DE CHAVIGNY, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Courbois & de Neuilly, fut maintenu dans ſa qualité de noble & d'Ecuyer par ordonnance de M. Phelipeaux, Conſeiller d'état ordinaire & Commiſſaire départi en la généralité de Paris, du 5 Août 1706; & fit hommage au Roi, en ſa chambre des Comptes à Paris, le 14 Novembre 1729, tant pour lui, que pour ANTOINE & LOUIS DE CHAVIGNY; ſes freres, Ecuyers, à cauſe du fief de Chavigny & de la terre de Courbois qu'ils poſſédoient

dans la mouvance des comté & château de Meaux. Il avoit épousé, le 12 Février 1722, *Marie-Catherine Choppin*, fille de *Philippe Choppin*, Conseiller du Roi en sa cour des Monnoies, & de *Marie de Vendieres*, dont, entr'autres enfans : — MARIE-ANGÉLIQUE-ELÉONORE DE CHAVIGNY, née le 20 Juin 1723 ; reçue, le 2 Février 1735, à la maison de l'Enfant-Jésus à Paris, sur la production de ses titres depuis CHARLES DE CHAVIGNY, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, son cinquieme aïeul.

Il y a encore d'autres branches de cette famille, mais dont nous ne pouvons parler, faute de connoissance.

Les armes : *d'argent, à une croix de gueules, endentée de sable & alaisée, surmontée d'un lambel aussi de sable de trois pendans.*

CHOPPIN : famille d'Anjou, divisée en deux branches, de laquelle il n'a été donné que la filiation de la branche aînée (*tome IV, page 516 & suiv.*), faute d'instruction. Mais un mémoire dressé sur des titres, qui nous a été fourni de la seconde branche, depuis cette époque, nous oblige d'en donner ici la filiation suivie, qui commence à JEAN CHOPPIN, qui suit; lequel étoit frere de RENÉ CHOPPIN, Sieur de Chatou, Avocat au Parlement, & chef commun de cette famille.

I. JEAN CHOPPIN, Avocat en 1550, fut s'établir à Auxerre en Bourgogne, & eut pour enfant :

II. FRANÇOIS CHOPPIN, marié à Demoiselle *Olivier*, suivant le contrat de mariage en date du 20 Février 1574, dont sont issus : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. JACQUES, qui a formé une branche rapportée aprés celle de son aîné ; — 3. GABRIELLE, mariée à Messire *Denis Despense*, Seigneur de la Loge, dont postérité ; — 4. MARIE, épouse de noble *Nicolas Poncet*, Avocat ; — 5. GENEVIEVE, mariée à Me *François Robelot*, Avocat ; — 6. & EDMÉE CHOPPIN, qui épousa, le 25 Novembre 1623, noble *Charles du Breuil de Venisy*.

III. FRANÇOIS CHOPPIN, II du nom, Avocat au Parlement, marié à *Anne Gourmant ;* duquel mariage est sorti :

IV. FRANÇOIS CHOPPIN, III du nom, né le 28 Octobre 1622, Avocat au Parlement, décédé à Auxerre en 1655, laissant pour enfant :

V. CLAUDE CHOPPIN, Avocat, marié à Demoiselle *Jeanne Epaulard*, dont :

VI. PHILIPPE CHOPPIN, né le 2 Décembre 1651, décédé sans postérité, & le dernier de sa branche.

BRANCHE CADETTE.

III. JACQUES CHOPPIN, second fils de FRANÇOIS, I du nom, & de Demoiselle *Olivier*, marié à Demoiselle *Lauverjat*, par acte du 24 Novembre 1619 ; duquel mariage sont sortis : — 1. JACQUES, qui suit ; — 2. JEANNE ; — 3. & MARIE CHOPPIN.

IV. JACQUES CHOPPIN, II du nom, marié à *Germaine Gouraut*, le 24 Novembre 1664, dont : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. JACQUES, Officier en la Maitrise des Eaux & Forêts, marié à Demoiselle *Caillat* en 1693,

dont : PIERRE CHOPPIN, Officier chez le Roi, marié à Demoiselle *Deslandes* ; mort sans postérité, en 1754 ; — 3. & GABRIELLE CHOPPIN, épouse de *Nicolas Raveneau*, Bourgeois de Paris, dont, *Nicolas Raveneau*, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des Gardes-du-corps du Roi, existant, marié à Demoiselle *Guinebault*, d'Orléans.

V. CLAUDE CHOPPIN, Commissaire aux Saisies-réelles, marié, en premieres noces, à Demoiselle *Gousse*, en 1692 ; & en secondes, à Demoiselle *Duvoigne*, en 1701. Du premier lit sont sortis : — 1. CLAUDE, qui suit ; & du second lit : — 2. MELCHIOR, Conseiller au bailliage d'Auxerre, marié à Demoiselle *Marie*, dont : CLAUDE-MELCHIOR CHOPPIN, Avocat, mort sans postérité ; — 3. & N.... CHOPPIN, épouse de M. *Housset*, Conseiller au bailliage d'Auxerre, dont postérité.

VI. CLAUDE CHOPPIN, II du nom, Avocat ; marié à Demoiselle *Henry*, dont : — 1. CLAUDE-GERMAIN, qui suit ; — 2. CATHERINE-FRANÇOISE, veuve en premieres noces de *N.... Briand de Fortbois*, Président, Lieutenant-Criminel au bailliage d'Auxerre, dont postérité ; & en secondes noces de *François Dupille*, Chevalier de Saint-Louis, & Major du régiment de Lyonnois, infanterie, morte en 1786 ; — 3. & Demoiselle MADELEINE-EDMÉE CHOPPIN, fille.

VII. CLAUDE-GERMAIN CHOPPIN, Avocat, Lieutenant-Assesseur de la Maréchaussée d'Auxerre, marié à Demoiselle *Didelet*, en 1748. Duquel mariage sont sortis : — 1. PIERRE-CLAUDE, qui suit ; — 2. JOSEPH-GERMAIN CHOPPIN-DE-VILLY, Seigneur de la Motte-Saint-Jean, Avocat au Parlement de Paris ; — 3. JEAN-BATISTE-FRANÇOIS, Conseiller au bailliage d'Auxerre ; — 4. & MARIE-MARGUERITE-SUSANNE CHOPPIN.

VIII. PIERRE-CLAUDE-CHOPPIN, Lieutenant-Assesseur de la Maréchaussée, marié à Demoiselle *Marie-Thérese de la Porte*, dont : MARIE-MADELEINE, & MARIE-ANNE-JOSEPHINE CHOPPIN. Les armes : *d'azur, à une pique d'argent, futée d'or, surmontée en chef d'un cerf ailé d'or.*

COETLOSQUET (DU) : ancienne maison de Bretagne, du ressort de Lesneven, paroisse de Plounéourmenez, Evêché de Léon, distinguée par ses services & ses alliances.

Dans le Mémoire pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, par *Dom Maurice*, *tome II*, *page* 437, on trouve OLIVIER QUOETLOSQUET, l'un des trente Ecuyers de la chambre d'Alain de Rohan, Sire de Léon, Chevalier banneret, dont la montre fut faite à Thérouane, le 18 Septembre 1383. Mais le premier de cette maison depuis lequel on a une filiation suivie, par titres originaux & autres, est :

I. JEHAN ou JEAN DU COETLOSQUET, qualifié noble, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, nommé dans le rôle de la réformation de Quimper-Corentin, faite en 1426, fut compris au nombre des exempts. (*Voyez* le Cabinet de l'ordre de Saint-Esprit, au mot *Bretagne*, *tome II*, *folio* 235. Il avoit une métairie à Kerteziou, en la paroisse de Plouénan, au fief du Duc, selon la réformation de l'évêché de Léon, faite le 22 Janvier 1427, dans laquelle il se trouve mentionné parmi les personnes nobles, comme on le voit au *tome II du Cabinet de Bretagne*, *folio* 181. Le même JEHAN, sous

les noms DU COLLOSQUET, DU COETLOSQUET & DU QUOETLOSQUET, eſt encore compris au rang des nobles de toute ancienneté (*ab antiquo*), & ſon métayer au nombre des exempts, dans le rôle de la réformation des paroiſſes de Ploékerneau & Ploémaorn (aujourd'hui Plouguerneau & Plouvorn) au dioceſe de Léon, faite le 11 Février 1443; lequel rôle eſt au greffe de la chambre des Comptes de Bretagne. Il étoit mort en 1487; & avoit épouſé 1°. *Conſtance de Penhoedic*, vivante en 1458; & 2°. *Peronnelle de Kerlouvan*, vivante encore en 1464. Du premier lit il eut: — 1. OLIVIER, qui ſuit; — 2. HENRI, auquel ſon aîné donna partage. Il mourut ſans alliance; — 3. PIERRE, qualifié noble homme, qui tranſigea avec OLIVIER, ſon frere aîné, par acte du 21 Novembre 1487. Il mourut auſſi ſans alliance; — 4. JEHANNETTE, mariée, par contrat paſſé le 26 Novembre 1458, ſous le ſceau de la cour de Leſneven, à *Gueguen*, fils de *Guillaume Eſtienne*; & du ſecond lit: — 5. AMICE DU COETLOSQUET, mariée, par contrat paſſé le 3 Octobre 1466 ou 1468 ſous le ſceau de la Cour de Leſneven, avec *Guillaume Breuzal*, fils aîné d'*Yon Breuzal*, & de *Marie de Launay*.

II. OLIVIER, Seigneur du COETLOSQUET, fut l'un des vingt hommes d'armes des ordonnances du Duc de Bretagne, ſous la charge de M. de la Hunaudaye, qui ſe trouverent à la montre de cette compagnie, faite à Fougeres, le 18 Juillet 1474, ainſi que le rapporte l'hiſtoire de Bretagne par D. Lombineau, *titre 2, pag. 1343*. Il comparut, avec deux chevaux, à la montre générale des nobles de l'évêché de Léon, faite le 8 Janvier 1479; le rôle de laquelle montre eſt au greffe de la chambre des Comptes de Bretagne. Le même OLIVIER, poſſédoit un fief de quatre-vingt-trois livres de rente dans la paroiſſe de Plounéourmenez, & un de vingt livres dans celles de Ploékerneau & Treffmenech, ſuivant les montres générales des nobles, annoblis & autres, ſujets aux armes dans l'évêché de Léon, faites les 4 & 5 Septembre 1481, à Leſneven, & auxquelles il comparut encore avec un archer en brigandine, & deux chevaux, *bras couverts*. Le *tome III, fol. 713 & 716, du Cabinet de Bretagne*, en fait auſſi mention. Il étoit mort en 1502, & avoit épouſé, par contrat paſſé ſous le ſceau de la cour de Daoulat, le 17 Juillet 1464, *Margilie du Méaſgoetz*, fille de feu *Hervé du Meaſgoetz* & de *Perronnelle de Kerlouvan*, & ſœur juveigneure de feu *Bernard de Méaſgoetz*. Leurs enfants furent: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. HERVÉ, tige de la ſeconde branche rapportée ci-après; — 3. GUILLEMETTE, mariée, par contrat paſſé ſous le ſceau de la cour de Leſneven, le 18 Février 1494, avec noble Ecuyer *Pierre du Coetquelfen*, Sieur de Leſlouch. Elle mourut ſans poſtérité, ſuivant la tranſaction paſſée entre JEAN, ſon neveu, le 6 Mars 1570; — 4. MARGILIE, qui étoit fiancée avec *Guillaume Denys*, le 11 Avril 1504, après Pâques, qu'ils tranſigerent avec la mere & le frere aîné de ladite MARGILIE. *Tunguy Denys*, ſon fils, demanda à HERVÉ DU COETLOSQUET, devenu aîné, le partage de ſa mere, en 1550; — 5. MARGUERITE, mariée avec *N... le Gall*, & morte le 13 Octobre 1523, que *François le Gall*, ſon fils, tranſigea avec JEAN DU COETLOSQUET, ſon oncle, frere de ladite

MARGUERITE; — 6. ALIETTE, morte sans postérité, suivant la transaction du 6 Mars 1570, passée entre JEAN, son neveu; — 7. CATHERINE, mariée avec *Alain de Coëtangars*, le 5 Octobre 1525, selon une sentence rendue en la cour de Pensez, par laquelle elle fut autorisée à plaider. Elle mourut sans hoirs; — 8. & CONSTANCE DU COETLOSQUET, aussi morte sans postérité, suivant la transaction du 6 Mars 1570.

III. JEAN DU COETLOSQUET, II du nom, qualifié noble, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, fournit le dénombrement de ses terres & héritages, le 3 Avril 1502, à haut & puissant Seigneur *Tanguy du Chastel*, Seigneur de Leslein, &c. Il épousa, par contrat passé sous les sceaux des cours de Lesneven, Morlaix & les Réguaires de Tréguier, le 10 Octobre 1508, *Etiennette de Tuolong*, fille aînée de noble Ecuyer *Jehan de Tuolong*, Seigneur de Kerhir, & de *Marguerite de Coatgueveran*. Il mourut sans hoirs, ainsi qu'il appert d'une sentence de main-levée, rendue aux plaids généraux de Lesneven, du pénultieme Février 1530, par laquelle sa succession fut baillée à HERVÉ, qui suit, son frere puiné; & ladite Dame *Etiennette de Tuolong* mise en possession de ses droits & douaire, du consentement du Procureur de ladite cour.

SECONDE BRANCHE,
SEIGNEURS DU COETLOSQUET, KERDU, KERGOAT, &c.

III. HERVÉ DU COETLOSQUET, Ecuyer, second fils d'OLIVIER & de *Margilie de Méasgoetz*, devenu aîné par le décès de son frere, sans hoirs, fut Seigneur du Coetlosquet, puis de Kergoarec, du Runiou, de Kerlosquet, &c. du chef de sa femme. Il est compris au nombre des personnes nobles, & est dit posséder la maison du Coetlosquet (noble) dans la réformation de l'évêché de Léon, faite en 1536, & épousa Demoiselle *Gillette du Bois*. De leur mariage naquirent: — 1. OLIVIER, Sieur de Kergoarec, mort sans postérité; — 2. JEAN, qui suit; — 3. CHRISTOPHE, qui fut partagé par ses pere & mere & par JEAN, son frere aîné, le 16 Février 1547. Il mourut aussi sans alliance; — 4. FRANÇOISE, mariée, par contrat du dernier Juin 1538, à *Jehan de Kermenguy*, fils de *Tanguy*, Seigneur de *Kermenguy*; 5. MARGILIE, mariée, par contrat du 28 Octobre 1539, passé sous le sceau de la cour de Lesneven, avec *Olivier*, Seigneur *de Coëtudaven*; — 6. CATHERINE, mariée, par contrat du 6 Juillet 1543, passé sous le sceau de la cour de Lesneven, avec *Christophe de Kerhoent*, fils aîné de feu noble *François*, Seigneur de *Kerhoent*, de Kergoff, en la paroisse du Crucifix-ès-Champs, & de noble *Anne de Kerlozrec*, Dame douairiere dudit lieu de Kergoff; — 7. JEANNETTE, partagée par ses pere & mere, le 16 Février 1547. Elle avoit épousé *N.... Pinart*, suivant la transaction du 6 Mars 1570, passée entre *Hervé* & *Jean Pinart*, ses enfans, & noble homme JEAN DU COETLOSQUET, leur oncle; — 8. & 9. GILLETTE & ELIETTE, partagées par leurs pere & mere, le 16 Février 1547; — 10. & MARIE DU COETLOSQUET, Dame de Kergrach, qui demanda partage à JEAN, son frere, le 16 Juin 1563. Elle est nommée avec *Guillaume*

de la Roche, son mari, dans l'acte d'ajournement de JEAN, son frere, qui lui donna partage, le 1[er] Janvier 1567.

IV. JEAN DU COETLOSQUET, III du nom, Seigneur du Coetlosquet, accompagna d'abord Philippe Kerleau, Grand-Prieur de France, à Malte, & fut reçu par lui Chevalier de Rhodes, suivant les lettres du 3 Mars 1543, données à Paris, au Temple. Etant devenu aîné, par le décès d'OLIVIER, son frere, mort sans alliance, il épousa *Marie de Brezal*, de laquelle vinrent : — 1. OLIVIER, qui suit ; — 2. ANNE, mariée, par contrat du 19 Novembre 1576, passé devant Guy le Maucazre & ses confreres, Notaires de la cour de Lesneven, avec noble homme *Jacques Tréanza*, Sieur de Kergern, Lauvilliau, &c. — 3. GILLETTE, mariée, par contrat passé le 2 Février 1589, sous les sceaux des cours de Lesneven & de Camdour, à noble homme *Alain de Kersaingily*, Sieur de Coskerou ; — 4. FRANÇOISE, qui étoit mariée, le 19 Juillet 1623, avec *Jacques de Penfeuntenyou*, Ecuyer, Seigneur de Penhoat, Penaustang, Guillemaron, &c. — 5 & N...... DU COETLOSQUET, désignée & non nommée dans le contrat de mariage de GILLETTE, sa sœur, du 2 Février 1589.

V. OLIVIER, Seigneur DU COETLOSQUET, Kerouarec, de la Salle, Kermorvan, Kerdu, Kerlosquet, Kergoat, &c. qualifié noble & puissant Messire. Il étoit mort, le 6 Novembre 1631, & avoit épousé, par contrat du 16 Avril 1597, noble Demoiselle *Anne de Kersauson*, seconde fille de noble & puissant *François de Kersauson*, Seigneur de Penhoat, Kerugelou, Lavalot, Guerment, &c. & de *Marie de Kergadiou*, sa veuve, Dame douairiere desdits lieux, & propriétaire de Kereneur, Cerromp, &c. De leur mariage vinrent : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. ALAIN, Ecuyer, Seigneur des Isles ; lequel étoit âgé de 18 ans, lorsqu'il fut mis sous la tutelle de sa mere, par acte exercé le 6 Novembre 1631, devant le Sénéchal de la cour de Pensez. Il consentit, le 15 Juillet 1662, à l'acte de majorité de GUY, son neveu ; fut marié à Dame *Françoise de la Fosse*, & mourut sans postérité en 1667 ; 3. MARIE, femme, 1°. par contrat du 13 Mars 1631, de Messire *Tanguy de Quelen*, Ecuyer, Seigneur de Kerhouant, Conseiller du Roi, Président au siege présidial de Quimper ; mariée, 2°. à *Jacques de Louvetel* ; — 4. FRANÇOISE, mariée, par contrat du 17 Septembre 1643, à Messire *René de Penfentenyou*, Seigneur de Mesgrall, &c. fils aîné, héritier principal & noble de feu *Jean de Penfentenyou* & de Dame *Jeanne de Parsceau* ; — 5. & GUILLEMETTE DU COETLOSQUET, âgée de 12 ans, le 6 Novembre 1631 ; mariée, par contrat du 11 Janvier 1640, *à Sébastien le Borgne*, Ecuyer, fils aîné de *Jean le Borgne*, Ecuyer, Seigneur de la Tour-Keraouel, &c. & de noble *Marguerite Polvais*.

VI. GUILLAUME, Seigneur DU COETLOSQUET, de la Salle, Kerdu, Kergoat, la Palue, Kerannot, Keranlivin, Pensez, Kerguelven, &c. Chevalier de l'ordre du Roi, qualifié noble & puissant, Messire, héritier principal & noble de ses pere & mere ; il étoit âgé de 22 ans le 6 Novembre 1631, qu'il fut déclaré majeur & mis dans la jouissance de ses biens. Il fut nommé Capitaine des habitans contribuables de la paroisse de Plounéour-menez, par commission datée de Morlaix le 10 Septembre 1639, de *Charles*

de Cambout, Baron de Pontchâteau, &c. Chevalier des ordres du Roi, Lieutenant pour Sa Majesté en Bretagne, & reçu Chevalier de l'ordre de Saint-Michel à Brest, le 3 Septembre 1647 par ledit Seigneur de Cambout, en conséquence des lettres-patentes du Roi à lui adressées du 20 Mars précédent. Il étoit mort le 26 Octobre 1653, & avoit épousé, par contrat passé le 23 Novembre 1636, devant Gabriel le Maucazre & Pierre Olivier, Notaires des jurisdictions de Lesneven, Daoudour, &c. Demoiselle *Louise Simon*, Dame de Kerannot, fille unique & héritiere de noble homme *François Simon*, Seigneur de la Palue, Kerannot, Keranlivin, &c. & de *Barbe Denys*. Ils eurent de leur mariage: — 1. GUY, qui suit; — 2. ROBERT, tige de la branche des Seigneurs de Kerannot, rapportée en son rang; — 3. SÉBASTIEN, Ecuyer, Seigneur de Pensez, &c. qui étoit sous la tutelle de sa mere le 26 Octobre 1653, & fut maintenu dans sa noblesse avec ses freres, par arrêt rendu en la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, le 26 Juin 1669. Il épousa, par contrat du 24 Novembre 1684, passé devant Jacques de Pas, & A. la Roue, Notaires-Royaux à Quimper-Corentin, Dame *Marie-Nicole Tallec*, Dame douairiere de Poulconq, dont: — LOUISE-ROBINE DU COETLOSQUET, mineure & sous la tutelle de sa mere le 16 Septembre 1697. Elle épousa Messire *René de Mœlien*, Seigneur de Gouandour, comme il appert d'une subdivion de partage entre Messire GUY DU COETLOSQUET DE KERRANNOT, & les petits enfans de Messire GUILLAUME DU COETLOSQUET, du 24 Septembre 1708; — 4. PIERRE, Ecuyer, maintenu dans sa noblesse avec ses freres le 26 Juin 1669, & mort à Quimper-Corentin au mois de Mai 1670, faisant ses études; — 5. BARBE, mariée, par contrat du 28 Novembre 1664, à haut & puissant Messire *François du Dresnay*, Chevalier, Seigneur du Dresnay, Villeray, Kerven, Kerhuel, le Quellenec, &c. fils aîné, héritier principal & noble de haut & puissant Messire *François du Dresnay*, Seigneur desdits lieux, & de haute & puissante Dame *Marie de Penmarch*; — 6. LOUISE-FRANÇOISE, mariée, 1°. par contrat du 7 Juillet 1670, à Messire *François*, chef de nom & d'armes de Pestivien, Seigneur de Keroudren, Penamprat, Kergoff, &c. fils aîné, héritier principal & noble de feu Messire *Guillaume de Pestivien*, Seigneur de Keroudren, & de Dame *Jeanne de Kergariou*; 2°. à *Sébastien Lausanne*; & 3°. à *François-Louis Princey*; — 7. & MARIE-ANNE DU COETLOSQUET, mariée, 1°. par contrat du 4 Février 1678, à haut & puissant Seigneur Messire *Gabriel de Kersauson*, Chevalier, Seigneur de Rosarnou, Poncelin, Kerbréder, le Saff & Saint-Sauné; & 2°. à *Jean du Dresnay*.

VII. GUY DU COETLOSQUET, Chevalier, Seigneur du Coetlosquet, de la Salle, Kermorvan, Kerdu, Kergoat & Kerannot, batisé le 16 Janvier 1639, en l'église paroissiale de Plounéour; étoit âgé de 14 ans, lorsqu'il fut mis sous la tutelle de sa mere avec ses freres & sœurs, le 26 Octobre 1653. Il fut nommé Capitaine de la paroisse de Plouénourmenez, en considération de sa valeur & de son expérience aux armes, par commission datée de Morlaix, le 14 Juin 1666, d'Hercule-François de Boyséon, Comte de la Belliere, Gouverneur pour le Roi des ville & château de Morlaix,

Morlaix, Capitaine-Général du ban & arriere-ban & garde-côtes de Léon, & fut déclaré noble, issu d'ancienne extraction noble, maintenu dans la qualité d'Ecuyer & de Chevalier avec ses deux fils & ses freres puinés, ROBERT, SÉBASTIEN & PIERRE DU COETLOSQUET, par jugement de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de la province de Bretagne, rendu le 26 Juin 1669, sur le vu de ses titres remontés à l'année 1434. Il avoit épousé, par contrat du 12 Février 1662, passé devant Diouguel, Notaire Royal de la cour de Morlaix, Demoiselle *Françoise le Segaler*, Dame de Penvern, fille unique de feu Messire *Jean le Segaler*, Conseiller du Roi, Bailli de Morlaix, Seigneur du Mesgouez, de Kergomar, Trebompé, &c. & de Dame *Françoise Siochan*, sa veuve. Leurs enfans furent : — 1. CHARLES-LOUIS, qui suit; — 2. ALAIN-FRANÇOIS, auteur de la branche des Seigneurs des Isles, rapportée ci-après; — 3. & MARIE-ANNE DU COETLOSQUET, mariée, par contrat du 22 Décembre 1691, passé devant G. Allain, Notaire Royal, avec *Louis le Borgne*, Chevalier, Seigneur de Keruzoret, &c. fils aîné, héritier principal & noble de feu Messire *Jean le Borgne*, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Susanne Barbier.*

VIII. CHARLES-LOUIS, Chevalier, Seigneur DU COETLOSQUET, &c. batisé le 21 Octobre 1662, en l'église paroissiale de Saint-Melaine de Morlaix, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction avec son pere, son frere & ses oncles, le 26 Juin 1669. Le Seigneur DU COETLOSQUET avoit épousé, par contrat du 7 Mai 1685, passé devant le Roux & G. Allain, Notaires & Tabellions du Roi à Morlaix, Demoiselle *René-Radegonde du Trevou-de-Kersauson*, fille de Messire *Jean-Batiste du Trevou*, Chevalier, Seigneur de Kersauson, Châtelain de Bressailhac, Chef-du-Bois, Kerriec, Guiéarmon, Troffeuntcunniou, &c. & de Dame *Catherine de la Forest.* Elle eut en dot la terre & seigneurie de Chef-du-Bois, que ses pere & mere lui constituerent. De ce mariage naquirent : — 1. JEAN-BATISTE-FRANÇOIS, qui suit; — 2. & JEANNE-FRANÇOISE DU COETLOSQUET, mariée à *N.... de Kermenguy.*

IX. JEAN-BATISTE-FRANÇOIS, appellé Comte DU COETLOSQUET, qualifié haut & puissant Seigneur, Chevalier, Seigneur du Coetlosquet, de Kergoat, Kerdu, Kervrach & autres lieux, fut nommé Chevalier de justice des ordres Royaux, militaires & hospitaliers de Notre Dame-du-Mont-Carmel & de Saint-Lazare-de-Jérusalem, par lettres de Louis d'Orléans, Duc de Chartres, premier Prince du Sang, Grand-Maître desdits ordres (pere de M. le Duc d'Orléans d'aujourd'hui), datées de Paris, le 20 Janvier 1722, & en prêta serment entre les mains de M. le Comte de Lescoet, Commissaire à ce député par mondit Seigneur le Grand-Maître. Il avoit épousé, par contrat du 21 Janvier 1716, passé devant Nicolas & le Bigot, Notaires des cours & jurisdictions de Plounès-Yvias & Féage-noble-de-Plourivio, Demoiselle *Marie-Jeanne-Yvonne-Antoinette de la Noë*, fille unique, héritiere principale & noble de Messire *Louis de la Noë*, Seigneur de Coetpeur, & de Dame *Madeleine de Coetloury*, dont : — 1. ALAIN-YVE-MARIE DU COETLOSQUET, né le 17 Mars 1717, reçu Page dans la grande Ecurie du Roi, le 18 Juillet 1731, d'après ses preuves faites devant

d'Hozier, Juge d'armes de Erance. Il obtint, le 30 Avril 1734, en sortant des Pages, un brevet de Cornette au régiment de Béthune, cavalerie, & est mort sans alliance; — 2. FRANÇOIS-ETIENNE, qui suit; — 3. N...... DU COETLOSQUET, mort jeune au service; — 4. JEAN-FRANÇOIS-YVES, rapporté après son aîné; — 5. MARTHE-GUYONNE, morte sans alliance, le 11 Novembre 1739; — 6. & MARIE-MARGUERITE-THÉRESE-CLAUDINE DU COETLOSQUET, mariée, par contrat du 27 Octobre 1741, à Messire *Jacques-Claude le Bilhan*, Chevalier, Seigneur de Pénélé, fils aîné de haut & puissant Messire *Toussaint le Bilhan*, & de haute & puissante Dame *Marie-Charlotte de Sévigné*, Seigneur & Dame de Pénélé, Tréouret, Veauberger & autres lieux.

X. FRANÇOIS-ETIENNE, Comte DU COETLOSQUET, Chevalier, Seigneur du Coetlosquet, Peulan & autres lieux, qualifié haut & puissant Seigneur, né le 13 Avril 1720, batisé le 21, dans l'église paroissiale de Plounéourmenez, fut d'abord employé sur la liste des Gentilshommes destinés à servir en qualité de Garde de la marine, au département de Brest, suivant un certificat de M. le Comte de Maurepas, ancien Ministre de la marine, daté de Versailles, le 22 Mars 1734; fut nommé Sous-Brigadier des Gardes de la marine, compagnie de Brest, par brevet du Roi, le 1er Mai 1741; Brigadier, le 1er Janvier 1742; chef de Brigade de cette compagnie, le 1er Juin de la même année; Enseigne de vaisseaux, par brevet du 10 Octobre 1743; reçut ordre du Roi, daté de Dunkerque, le 9 Juillet 1744, de s'embarquer, en cette qualité, sur le vaisseau l'*Auguste*, commandé par M. le Comte d'Aché; obtint, le 1er Février 1747, la permission de se retirer du service que sa santé l'empêchoit de continuer, Sa Majesté étant satisfaite de ceux qu'il lui avoit rendus, en qualité d'Enseigne de vaisseaux. Il fut nommé Lieutenant de la capitainerie-garde-côte de Saint-Brieux, par commission datée de Versailles, le 10 Septembre 1752, & enfin Major de la capitainerie-garde-côte de Pontrieux, par commission du 14 Juin 1757, aussi datée de Versailles. Il est mort en 1761, & avoit épousé, en présence de son pere, par contrat du 17 Juillet 1745, passé devant le Breton & Bourel, Notaires Royaux de la sénéchaussée de Saint-Brieux & de la jurisdiction & baronie de Pordic, Demoiselle *Marie-Anne Callays*, Dame de Châteaucroq, fille de Messire *Jean-Vincent Gallays*, Chevalier, Seigneur de Châteaucroq, & de Dame *Marquise Martin*. De ce mariage il a eu : — 1. JEAN-BATISTE-MARIE-MARC, mort à Rennes, le 10 Juillet 1760, sans alliance; — 2. & ETIENNE-MARIE-ANNE DU COETLOSQUET, né le 7 Juin 1753, mis sous la tutele de sa mere, Dame douairiere du Coetlosquet, par acte du 11 Juin 1761, aussi mort sans alliance, à Saint-Brieux, le 8 Avril 1769.

X. JEAN-FRANÇOIS-YVES, Vicomte DU COETLOSQUET, chef des nom & armes de sa maison, qualifié haut & puissant Seigneur, Chevalier, Seigneur de Peulan, le Val-Kerret, Boisboixel, Kerannot, Kergrach, Kergoat, &c. né le 12 Mars 1728, batisé le même jour dans l'église paroissiale de Plounez-Paimpol (quatrieme fils de JEAN-BATISTE-FRANÇOIS, Comte DU COETLOSQUET, & de *Marie-Jeanne-Yvonne-Antoinette de la Noë*) d'abord

reçu Page du Roi, en la petite Ecurie, le 1er Avril 1743; a été nommé second Enseigne dans la compagnie de Guers, au régiment des Gardes-Françoises, par brevet du 7 Avril 1746; premier Enseigne au même régiment, compagnie de Dambray, le 20 Mai 1748; dans lesquels grades il a fait les campagnes de Flandres; nommé Commandant de la Garde-côte dans tout l'évêché de Tréguier, par lettres du Roi, du 13 Septembre 1759; s'est trouvé, en cette qualité, au combat de Saint-Cast, en Bretagne; a été reçu Aide-de-camp du Maréchal de Soubise, par lettres de ce Prince, du 10 Mars 1761; a fait, en cette qualité, les campagnes de 1761 & 1762; a été nommé Capitaine de dragons à la suite du régiment de la Reine, par commission du 12 Avril 1762; a reçu la croix de Saint-Louis des mains du Maréchal de Soubise, suivant lettre du Roi, écrite à Versailles, le 29 Mars 1763; a été choisi par LOUIS XV pour être Gentilhomme de la manche du Dauphin, aujourd'hui le Roi LOUIS XVI, du Comte de Provence, depuis MONSIEUR, & du Comte d'Artois, par lettres du 1er Janvier 1769; & a été fait Colonel du régiment provincial de Vannes, à la formation des régimens provinciaux, par commission du 4 Août 1771. Les Princes présenterent eux-mêmes un mémoire au Roi, en faveur du Vicomte DU COETLOSQUET, auquel ils vouloient donner une marque de bonté particuliere, & Sa Majesté leur accorda pour lui une gratification annuelle de quatre mille livres, en attendant qu'il fût pourvu d'un gouvernement militaire de même valeur, par lettres du 17 Mai 1774. Il a été nommé Colonel en second du régiment Dauphin, par lettres du 18 Avril 1776, & a quitté le service, en 1777, après avoir cédé son régiment au Baron DU COETLOSQUET, son cousin, de la branche des Isles, qui s'est démis de sa compagnie de cavalerie au régiment de Royal-Piémont, en faveur de son fils.

Par arrêt du Conseil, du 1er Avril 1767, le Roi a accordé au Vicomte DU COETLOSQUET, le droit d'établir une pêcherie à perpétuité, le long de la mer, vis-à-vis la terre de Pensornon; ce qui a été exécuté d'après le procès-verbal de l'amirauté de Morlaix, du 25 Mai 1775. Il a épousé, 1°. par acte de célébration du 15 Décembre 1755 (acte de notoriété passé le 29 Juin 1769, devant le Beuf de le Bret, Notaire au châtelet de Paris), Demoiselle *Denise-Françoise de Tréanna*, héritiere de Pensornon; 2°. par contrat du 20 Octobre 1767, passé devant Félix, Notaire à Paris, Dame *Anne-Claire-Nicole Millet*, veuve de Messire Antoine-Philippe de Roslet, Chevalier, Conseiller du Roi en tous ses conseils, Président en la cour des Aides, morte sans enfans, & fille de *N..... Millet* & de Demoiselle *N..... le Texier* (Marquise de la Mark, en secondes noces); & 3°. par contrat du 22 Septembre 1772, passé devant Coltet, Notaire à Paris, Demoiselle *Jeanne-Elisabeth-Royer de-Balnot*, fille unique de Messire *Jean-Gerard Royer-de-Balnot*, Chevalier, ancien Président-Trésorier de France, & de Dame *Elisabeth-Françoise Poirier d'Origny*. Ladite Dame *Royer-de-Balnot*, lui apporté en dot la terre & seigneurie de Balnot-le-châtel en Bourgogne, avec toutes ses prééminences, droits honorifiques de pêche, &c. Le Vicomte DU COETLOSQUET, son mari, possede aussi plusieurs

terres seigneuriales dans les évêchés de Léon, Tréguier & Saint-Brieux, & de belles prééminences dans les églises paroissiales de Plouénourmenez, Pleiber-Christ, Saint-Egormec, Saint-Martin de Morlaix, au couvent de Saint-Dominique de la même ville, &c. De son premier mariage avec feu *Denise-Françoise de Tréanna* sont issus: — 1. ETIENNE-FRANÇOIS-DENIS, qui suit; — 2. JEAN-BATISTE-MARIE, né le 4 Novembre 1757, mort au college de Juilly; — 3. MARIE-JOSEPHE-GILLETTE, née le 10 Mars 1759; — 4. & JULIE-JEANNE DU COETLOSQUET, née le 6 Juillet 1760.

XI. ETIENNE FRANÇOIS-DENIS, Comte DU COETLOSQUET, qualifié haut & puissant Seigneur, Chevalier, né le 24 Septembre 1756; d'abord reçu Page de Madame la Dauphine, le 1er Avril 1770, a été nommé Lieutenant au régiment provincial de Vannes, le 1er Mai 1773, & Capitaine au régiment de Royal-Piémont, cavalerie, par lettres du 2 Juin 1777,

BRANCHE DES SEIGNEURS DES ISLES.

VIII. ALAIN-FRANÇOIS DU COETLOSQUET, Chevalier, Seigneur des Isles, second fils de GUY, Chevalier, & de *Françoise le Segaler*, Dame de Penvern, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction avec son pere & son frere aîné, le 26 Juin 1669, & épousa, par contrat du 14 Juin 1692, passé devant Allain, Notaire Royal, Demoiselle *Gillette de Kergus*, fille de Messire *René de Kergus*, Seigneur de Mesaubez, & de Dame *Marie de Tanouarn*, dont: — 1. RENÉ-FRANÇOIS, qui suit; — 2. JEAN-GILLES, né le 15 Septembre 1700, ci-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, aujourd'hui LOUIS XVI, du Comte de Provence, MONSIEUR, & du Comte d'Artois, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, sacré Evêque de Limoges, le 7 Février 1740, dont il a donné sa démission en 1758, Prélat-Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, nommé Abbé Commandataire de l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus, diocese de Châlons-sur-Saone, en 1745, de celle Saint Paul au diocese de Verdun, en 1759, & premier Aumônier de MONSIEUR, frere du Roi; — 2. ALAIN-RENÉ, Chanoine-Tresorier de l'église Cathédrale de Tréguier, & Abbé Commandataire de Saint-Gildas-des-Bois, mort en 176...; — 4. JOSEPH-GABRIEL, Seigneur de la Palue, ancien Capitaine au régiment de Marsan, infanterie, Chevalier de Saint-Louis; marié, 1°. à Demoiselle *Marie de Bléas*, Dame dudit lieu; & 2°. à Demoiselle *Marie le Gac*, Dame de Lansalut. Du premier lit il a MARIE-GILLETTE DU COETLOSQUET, née le 18 Novembre 1742, mariée en 1764, à Messire *Louis-Félix de Bedée*, Seigneur dudit lieu; & du second lit: MARIE-JEANNE DU COETLOSQUET, née le 7 Novembre 1753, mariée le 11 Février 1777, à Messire *Pierre-Jean le Roux*, Seigneur de Kerninon; — 5. MARIE-FRANÇOISE, morte au couvent des Dames du Calvaire à Paris; — 6. & GILLETTE DU COETLOSQUET, appellée *Mademoiselle des Isles*.

IX. RENÉ-FRANÇOIS DU COETLOSQUET, Chevalier, Seigneur des Isles; a épousé, par contrat du 10 Mai 1749, passé devant Courtois,

Notaire Royal, Demoiselle *Ursule Oriot de Coëtamour*, fille mineure de feu Messire *Jean-Eusebe de Coëtamour*, & de défunte Dame *Ursule-Dorothée Boutouiller*. Elle est morte laissant :

X. JEAN-BATISTE-GILLES, appellé le Baron DU COETLOSQUET, Chevalier, né le 20 Août 1751, nommé Chevau-leger de la garde ordinaire du Roi, le 15 Mars 1768, puis Capitaine-Commandant de la compagnie Lieutenance-Colonel du régiment Royal-Piémont, cavalerie, par commission du 23 Janvier 1771 ; a été choisi par le Roi, le 16 Septembre 1773, pour, en qualité de Gentilhomme d'honneur de Monseigneur le Comte d'Artois, servir près de sa personne, & l'accompagner par-tout où il lui plairoit ; & a été fait Colonel en second du régiment Dauphin, infanterie, par brevet du 2 Juin 1777.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE KERANNOT.

VII. ROBERT DU COETLOSQUET, Ecuyer, Seigneur de Kerannot, second fils de GUILLAUME, Chevalier de l'ordre du Roi, & de *Louise Simon*, Dame de Kerannot, étoit mineur, le 26 Octobre 1653, que sa mere en eut la tutele. Il fut déclaré noble, issu d'ancienne extraction noble, & maintenu dans la qualité d'Ecuyer & de Chevalier, avec ses freres, par Arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, rendu le 26 Juin 1669, comme il a été dit ci-devant ; & épousa, par contrat du 5 Mai 1671, passé devant le Breton & Criber, Notaires Royaux, Demoiselle *Bonaventure Quintin*, Dame du Hellin, fille aînée, héritiere présomptive de *Gilles-Quintin*, Ecuyer, Seigneur du Hellin, & de Dame *Anne le Roux*, de laquelle il eut : — 1. GUY, qui suit ; — 2. & 3. ANNE-BONAVENTURE & MARIE-ANNE DU COETLOSQUET, mortes sans postérité.

VIII. GUY DU COETLOSQUET, Chevalier, Seigneur du Hellin & de Kerannot, Conseiller du Roi, & son Lieutenant-Général de l'amirauté de Brest, est nommé dans la sentence arbitrale, rendue le 18 Mars 1699, entre lui & CHARLES-LOUIS DU COETLOSQUET, son cousin germain, au sujet de la succession de GUILLAUME, Chevalier de l'ordre du Roi, leur aïeul commun ; & subdivisa à ses puînés, par acte du 24 Septembre 1708, passé devant Rannou, Notaire Royal, la part qui leur étoit échue dans la succession de leurs aïeul & aïeule communs. Il avoit épousé, par contrat du 13 Juin 1705, passé devant le Guen & le Brun, Notaires Royaux, Demoiselle *Marie-Anne Monot*, Dame dudit lieu, & de Ranvelin, dont :

IX. MICHEL-YVES-MARIE DU COETLOSQUET, Chevalier, Seigneur de Kerannot, né le 31 Octobre 1708, qui a épousé, par contrat du 22 Août 1731, passé devant Buisson, Notaire Royal à Quimper, Demoiselle *Elisabeth le Pape*, Dame de Kerminy. De leur mariage sont issus : — 1. MARC-SESNY-GUY-MARIE, qui suit ; — 2. MARIE-JEANNE, née le 7 Décembre 1732, mariée, par contrat du 3 Avril 1750, passé devant Landois, Notaire Royal, célébration le 5 desdits mois & an, avec Messire *François-Louis-Hyacinthe de Penfentayo*, Chevalier, Seigneur, Marquis de Chefontaine, Baron de Coetconq, Seigneur de Bosigno, Rergoet, Kermonès,

Saint-Georges, la Lande, &c. Chevalier de Saint-Louis; — 3. ANNE-MARIE-MICHELLE, née le 23 Février 1734, mariée, par contrat du 17 Janvier 1752, passé devant ledit Landois, Notaire-Royal, célébration le 25 du même mois, avec Messire *Nicolas-Pierre-François Ameline*, Chevalier Seigneur de Cadeville, fils de *Nicolas*, Maréchal des camps & armées du Roi, & Gouverneur pour Sa Majesté, des isle & citadelle d'Oléron; — 4. MARIE-RENÉE GENEVIEVE, née le 23 Novembre 1738, mariée, par contrat du 26 Octobre 1756, célébration le 16 Novembre suivant, avec Messire *Annibal-Louis Regon*, Chevalier, Seigneur de Carcaradec, Kerivon & autres lieux; — 5. & MARIE-JOSEPH-ANNE DU COETLOSQUET, née le 19 Août 1747, mariée, par contrat du 10 Septembre 1766, passé devant ledit Landois, Notaire Royal, avec haut & puissant Seigneur *Louis-Marie-Ambroise-René du Dresnay*, Chevalier, Seigneur de Montrelaix, Guidon des Chevaux-legers, fils de *Joseph-Michel-René*, Chevalier, Comte du Dresnay, & d'*Elisabeth de Cornulier*, sa premiere femme.

X. MARC SEZNY-GUY-MARIE DU COETLOSQUET, Chevalier, appellé le Marquis DU COETLOSQUET, né le 31 Juillet 1744, qualifié haut & puissant Seigneur; a épousé, par contrat du 7 Mars 1767, passé devant Sohier & Richelot, Notaires, Demoiselle *Pauline-Anne-Pélagie de Farcy-de-Cuillé*, niece de feu Messire *Auguste-François-Annibal de Farcy-de-Cuillé*, Evêque de Quimper-Corentin, qui leur a donné la bénédiction nuptiale. Leurs enfans sont : — 1. ANNIBAL-RENÉ-GUY-PAUL, Chevalier, né le 16 Janvier 1768; —2. FRANÇOIS-JEAN-MARIE-MAGLOIRE, né le 14 Juin 1769; —3. LOUIS-MARIE-JOSEPH-FORTUNÉ, né le 20 Mars 1772; — 4. PAULINE-ANNE-MARIE DU COETLOSQUET, née le 30 Août 1770, aînée du précédent.

Cette maison porte pour armes : *de sable, semé de billettes d'argent, au lion morné aussi d'argent, brochant sur le tout;* devise, *franc & loyal.*

COPONS ou COPON. C'est une ancienne maison originaire d'Espagne, divisée en plusieurs branches, dont six dans ce royaume, deux en Allemagne, & une en France, à Perpignan. Les histoires d'Espagne font mention de la maison de COPONS depuis le commencement du cinquieme siecle jusqu'à présent. (Voyez *Ribera militia mercenaria ;* ouvrage qui se trouve dans le cabinet des ordres du Roi, où il est parlé, *pages 484 & suiv.* dans un assez grand détail, des titres de cette maison.

Dans un mémoire présenté par la nation Catalane à LOUIS XIII, en 1640, appellé *Proclamation Catholique*, on dit, chapitre 19 que les COPONS, Chevaliers Romains, vinrent s'établir à Tarragone du tems de l'Empereur Auguste. On voit dans une charte de 1015, vérifiée par le Sénat de Catalogne, que la maison de COPONS, dans le Comté de Cervera, étoit reconnue noble du tems de CHARLEMAGNE; & dans le procès pendant au même Sénat, en 1554, sur la succession de RAYMOND DE COPONS le jeune, il fut convenu que le château, lieu & terroir de Copons, situé

dans une gorge des montagnes de la Gagarra, où les Maures ne pénétrerent jamais, avoit été possédé sans interruption par les mâles de la maison de COPONS, depuis 800 ans.

Le château de Durban, appartenant à Alemany, qui l'avoit reçu de son Souverain, en 1010, le donna à un COPONS, son parent, en 1036; suivant l'histoire des Rois d'Arragon, *fol.* 22, qui se trouve à la bibliotheque du Roi, le château de Durban parvint à BÉRENGER DE COPONS, Seigneur del-Llor, huitieme aïeul de Dom FRANÇOIS DE COPONS, le 6 Avril 1429, par le testament de PIERRE-RAYMOND DE COPONS, Seigneur de Durban, son oncle; qu'il fit son héritier universel BÉRENGER DE COPONS, son neveu, à condition que le château de Durban, ne perdroit jamais le nom & les armes de COPONS. C'est en vertu de cette substitution que DOM FRANÇOIS DE COPONS, aîné de sa maison, plaide actuellement devant le Sénat de Catalogne pour rentrer dans la propriété de ce château.

GUILLAUME DE COPONS signa, avec le Comte de Barcelone & quelques autres Seigneurs, à la consécration de l'église de Tortoze en 1151; & l'on trouve dans les monasteres de Valldaura & de Montferrat, dans le même siecle, plusieurs chartes où les COPONS ont signé avec le Comte de Barcelone, leur Souverain, & avec d'autres Seigneurs, & fait plusieurs actes & contrats, comme possesseurs de fiefs.

Il y a dans les archives Royales d'Arragon plus de cent diplômes relatifs à la maison de COPONS, des dons de récompense pour des services rendus dans les premiers grades militaires, dans les grandes charges de la couronne & maison du Roi, & dans les ambassades. JACQUES DE COPONS étoit dans la maison de Jacques, Roi d'Arragon, en 1305; BÉRENGER DE COPONS étoit Viguier de Cervera, en 1332; RAYMOND DE COPONS fut nommé tuteur de Dona Cécile, Comtesse d'Urgelle, épouse de l'Infant Dom Jacques, frere du Roi; prêta serment en cette qualité le 6 des calendes d'Octobre 1339, & eut pour caution l'Infant Dom Pierre, Comte de Rebargoça, frere du Roi, qui signa avec lui dans le même acte. Ce RAYMOND DE COPONS étoit Grand-Chambellan de la Reine Eléonore d'Arragon, en 1354; enfin BÉRENGER DE COPONS, Seigneur del-Llor, qui avoit réuni la terre de Copons sur sa tête, en 1401, & qui y réunit celle de Durban, en 1429, fut un des nobles nommés dans les états de Catalogne, pour maintenir, conjointement avec le Comte de Cardonna & Bérenger d'Oms, la Catalogne en tranquillité, pendant l'interregne, à la mort du Roi Dom Martin, en 1411; le même BÉRENGER DE COPONS fut également choisi par le Parlement de Catalogne assemblé à Tortose, pour un des Juges qui devoient décider lequel des Prétendans succéderoit au royaume d'Arragon.

D'une branche cadette de cette maison, établie à Perpignan, Dom PHILIPPE DE COPONS fut nommé, à l'âge de 26 ans, par LOUIS XIII, en 1640, au moment où la Catalogne se donna à ce Monarque, Conseiller de la Royale audience de Barcelone. Il fut créé Conseiller d'état en 1646, & en 1653, Conseiller du Conseil Royal séant à Perpignan, où il se retira

à cause de sa nombreuse famille & de ses biens. Il fut Conseiller au Conseil Souverain de Roussillon, lors de sa création; en fut le Doyen pendant vingt-quatre ans.

Dom MICHEL DE COPONS DE TAMARIT, son fils lui succéda dans sa charge de Conseiller, en 1684; fut Président à Mortier en 1695, jusqu'en 1732 qu'il mourut: il eut pour fils:

Dom FRANÇOIS DE COPONS, Avocat-Général au même Conseil, auquel il résigna sa charge de Président à Mortier; il mourut le 29 Octobre 1729, laissant de Dona *Marie-Anne d'Ours* & *de Foix-Béarn*, qu'il avoit épousée, en 1712, entr'autres enfans:

Dom FRANÇOIS DE COPONS DEL-LLOR, Chevalier d'honneur de Saint-Jean-de-Jérusalem, Baron del-Llor, del-Tessal, Seigneur de Copons, d'Acqua-Viva-Salem, &c. Châtelain de Montonelle & Vila Rodona, Président à Mortier honoraire au Conseil Souverain, où il a servi pendant quarante ans, ayant rempli les fonctions de Doyen des Conseillers, & très-long-tems celles du premier Président. Il avoit épousé 1°. Dona *Marie Loms de Montal*; duquel mariage il ne lui a resté que deux filles; savoir: MADELEINE DE COPONS, mariée à *Joseph de Réart & d'Oms*, Capitaine d'infanterie, Lieutenant des Maréchaux de France en Roussillon; & MARIE-LOUISE DE COPONS, Chanoinesse réguliere de Saint-Sauveur à Perpignan. Il a épousé en secondes noces *Françoise-Aymée de Vergors de Maupertuis*, dont nous ne connoissons pas l'origine, de laquelle il n'a point eu d'enfans. Cette maison, sans interruption & sans distance, a donné des Chevaliers de Malte depuis quatre siecles. L'Abbé de Vertot fait mention de HUGUES DE COPONS, Drapier de l'ordre, & Chef de la langue d'Arragon, au siege de Rhodes. Il n'y a point d'ordre, ni de religion, ni de chapitre d'hommes & de femmes, dans la Catalogne & dans l'Arragon, dont les charges aient été affectées à la noblesse, où l'on ne trouve plusieurs COPONS, depuis leur institution jusqu'à présent; & cette maison se flatte d'avoir une filiation prouvée de tous les degrés, par contrats dans la plus grande rigueur, depuis 1266.

Les armes: *de gueules, à une coupe d'or*, appellée *copons* en langue du pays, en forme de vase, avec *trois têtes de serpent au naturel, sortant d'un même col posé sur la coupe*: on les voit à Copons, au Llor, & autres châteaux de cette maison, dans une quantité prodigieuse d'églises, monumens, au sanctuaire de celle del-Llor, sur le mausolé de HUGUES DE COPONS armé de toutes pieces, mort en Sardaigne au service du Roi, en 1354, & au monastere de Poblet, sépulture des Rois d'Arragon, où on les voit dans le cloître du chapitre, sur le tombeau de la maison DE COPONS: *Ici sont ensevelis les* COPONS, *Chevaliers très-nobles & très-anciens, Dom* PHILIPPE *avec son épouse, en 1218.*

Il faut observer que les *trois têtes de serpent* forment le cimier des armoiries de cette maison, à côté duquel on lit pour devise: *Edomitum virtute vitium*; symbole ancien, antérieur aux armoiries.

Article rédigé sur ce qu'on lit dans l'Etat actuel de la noblesse, *tome I, pag. 241 & suiv. de 1782.*

COSSIN

COSSIN : ancienne famille noble, établie en Poitou.

Suivant plusieurs copies de ses titres & d'un procès-verbal, en date du 23 Mai *1666*, vidimés par les Notaires de Châtillon sur Sevre, & légalisés par le Subdélégué de l'intendance de Poitiers.

Ce procès verbal, dressé en conséquence de la représentation des titres de noblesse de PIERRE COSSIN DE LA BRAUDIERE, faite devant M. Barentin, Chevalier, Seigneur d'Hardivilliers, &c. Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, & Président en son Grand-Conseil, Commissaire départi & député pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, en la généralité de Poitiers.

Ces pieces nous ayant été communiquées en bonnes formes, nous avons dressé la généalogie de cette ancienne famille que nous allons donner, & qui commence par JEHANOT COSSIN, qui suit :

JEHANOT COSSIN DU BOIS-VALLET, fils de JEHANOT COSSIN, fit une vente de plusieurs terres, fiefs & jurisdictions du vendredi après la fête de la Conversion de Saint-Paul en 1357, signé Reygnier; titre qui prouve l'origine noble de la famille COSSIN, de la Mairi & de Partenay.

Un JEAN COSSIN fut Capitaine ou Gouverneur du château de Partenay par lettres du 18 Juillet 1363, données par Guillaume l'Archevêque, Seigneur dudit Partenay, pour récompense de services.

PIERRE COSSIN, dont il sera parlé ci-après, représenta, lors du procès-verbal, qu'il tiroit son origine de noblesse d'ETIENNE COSSIN, son septieme aïeul, vivant Châtelain de Partenay, Capitaine du pays de Gastine pour le Prince de Richemont, Connétable de France, mort en 1436, ainsi qu'il appert par une donation de trois livres de rente à perpétuité, faite par ledit ETIENNE COSSIN, à l'église de Saint-Laurent de Partenay: on voit par cette donation qu'ETIENNE COSSIN, étoit Châtelain de Partenay ; on voit aussi par une transaction entre Louis de Marconnaye, Ecuyer, Seigneur de la Mairé, & JACQUES COSSIN, petit fils d'ETIENNE, du 25 Janvier 1498, par laquelle il est justifié que la maison noble de la BRAUDIERE avoit appartenu à JEAN COSSIN, & lui venoit à titre successif de pere en fils.

JACQUES COSSIN, fut Lieutenant du pays de Gastine : cettte Lieutenance ne pouvoit être donnée qu'à un homme d'épée, étant défendu alors aux Châtelains d'en choisir d'autres. Il paroît, par un acte de 1482, qu'il avoit épousé *Catherine Buignon*, fille de *Jean Buignon*, Ecuyer, Seigneur de la Foucherie & de la Gachere, & de *Charlotte de Montours.* Acte de foi & hommage du 18 Février 1494, qui prouve que JACQUES COSSIN étoit alors Lieutenant-Général de Gastine pour les Comtes de Dunois & de Longueville, & qu'il faisoit sceller de son sceau lesdits actes, & conséquemment portoit les armoiries comme ETIENNE COSSIN, son aïeul, qui existent encore sur son mausolé en l'église de Saint-Laurent de Partenay, sur les châteaux de la Boutrochere, de la Coquetiere, & sur plusieurs hôtels qui ont appartenu à ses descendans en la ville de Poitiers. JACQUES

COSSIN eut pour enfans : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. JACQUES, dont on ne dit rien ; — 3. ETIENNE, qui a formé une branche rapportée ci-après ; — 4. LÉONNE ; — 5. & MARIE COSSIN. Il paroît, par une enquête du 15 Octobre 1560, que LÉONNE COSSIN avoit épousé *Jacques Pidoux*, Ecuyer, Seigneur de Laudebertiere ; & que MARIE COSSIN fut mariée à *Mathurin Pidoux*, Ecuyer, Seigneur de la Rochefaton, desquelles sont issus les Pidoux qui ont fait alliance par la suite avec les plus grandes maisons.

GUILLAUME COSSIN, Lieutenant de Gastine, rendit foi & hommage, le 9 Septembre 1519, à Madame la Duchesse de Longueville, Dame dudit Partenay, pour raison de l'ancienne maison noble des COSSIN, appellée encore aujourd'hui le fief COSSIN, sise audit Partenay, paroisse Saint-Laurent. GUILLAUME COSSIN reçut des lettres de Claude Gouffier, Grand-Maître de France, le 2 Mars 1537, pour présider au bureau de ses états à Oyron, avec plusieurs autres Gentilshommes distingués de la province. Nous ignorons s'il a eu postérité.

DEUXIEME BRANCHE.

ETIENNE COSSIN, troisieme fils de JACQUES COSSIN & de *Catherine Buignon*, Seigneur de la Boutrochere, épousa *Marie Belluteau*, suivant une transaction, partage & substitution reçues devant Bon, Notaire à Partenay, du 20 Décembre 1561, qui le justifie. Il eut de son mariage pour fils unique MICHEL COSSIN, qui suit :

MICHEL COSSIN, Seigneur de la Boutrochere, épousa *Madeleine Garnier*, fille de *François Garnier*, Ecuyer, Seigneur de Maurivet, & de *Marie Berland du Plessis-Berland*, sa premiere femme. Ils eurent pour fils JEAN COSSIN, qui suit.

JEAN COSSIN, Seigneur de Vaune, épousa, par contrat du 19 Mars 1584, *Madeleine Champion*, Dame de Serçay-Montbazon & du Marchiou-de-Partenay, lors veuve de Jacques de Coignac. De ce mariage naquit FRANÇOIS COSSIN, qui suit.

FRANÇOIS COSSIN, Avocat au Parlement de Paris, où il se distingua, & y épousa, par contrat passé devant Murat & son confrere, Notaires au Châtelet de Paris, le 18 Octobre 1615, Demoiselle *Catherine Emery*, fille de Messire *Philibert Emery* & de Dame *Catherine le Noir*. Provisions à lui accordées de l'office de Conseiller-Elu pour le Roi au siege particulier de Partenay, Lieutenant-Général du bailliage de l'artillerie de France & à l'Arsenal de Paris. Il eut, entr'autres enfans, JEAN, qui suit, & LOUIS COSSIN, pourvu, par provisions du 18 Août 1649, dudit office de Lieutenant-Genéral du bailliage de l'artillerie de France & à l'Arsenal de Paris, vacant par la mort de son pere ; parvenu un des quarante Maîtres des requêtes de l'hôtel de la Reine, mere du Roi, & agent de ses affaires en la province de Bretagne. CHARLES COSSIN, son frere, fut pourvu dudit office après lui.

JEAN COSSIN, II du nom, né & batisé le 22 Mars 1618, en la paroisse

de Saint-Christophe de Paris, épousa Demoiselle *Jeanne-Jallais*; petite-fille de *Nicolas Jallais*, Conseiller en la sénéchaussée & siege presidial de de Poitiers, dont pour fils unique :

PIERRE COSSIN, Seigneur de Braudiere, épousa, par contrat passé devant Depoy & Rousseau, Notaires à Saint-Loup, le 21 Novembre 1680, Demoiselle *Marie Collon*, fille de *Mathurin Collon* & de *Marguerite Barcon*. Il mourut en son château de Maurivet, & fut enterré, le 29 Janvier 1711, dans le chœur de son église de Saint-Martin d'Oroux, comme fondateur d'icelle. *Marie Collon*, sa femme, étant proche parente & marraine d'*Henri-Louis Collon*, Conseiller, Aumônier du Roi, Protonotaire du Saint-Siege, & Doyen du chapitre de Saint-Marcel de Paris, à qui il fit de grands biens, en reconnoissance desquels son tableau a été placé en l'église dudit Saint-Marcel, où il fut enterré, le 7 Juillet 1733. PIERRE COSSIN eut de son mariage : — 1. RENÉ, Ecuyer, Seigneur d'Oroux, Président-Trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, marié à Demoiselle *Marie-Elisabeth Garreau*, sans postérité, qui a épousé, en secondes noces, Messire Armand Clabat, Chevalier, Seigneur de la Pomeraye, ancien Mousquetaire de la garde du Roi ; — 2. JEAN COSSIN, III du nom, Seigneur de Chourses, qui épousa Demoiselle *Susanne Pallu de Villeandron*, en 1718 ; dont pour fils unique FÉLIX-MATTHIAS COSSIN, Ecuyer, Seigneur de Chourses, Contrôleurdes guerres, & Subdélégué de l'Intendance de Touraine, mort en 1781, en sa terre de Villeaudron, près Lille-Bouchard. Il épousa, par contrat reçu devant Jouanne, Notaire Royal à Saumur, le 5 Novembre 1759, *Marthe-Félicité Dolbeau*. De ce mariage sont issus trois garçons & une fille, vivans sous la tutele de leur mere ; — 3. & ELIE COSSIN, qui suit.

ELIE COSSIN, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin d'Oroux, Mousquetaire de la garde du Roi, en 1712, fit les guerres de Flandres sous LOUIS XIV ; & fut Inspecteur-Général des poudres & salpêtres de la province du Poitou. Il épousa Demoiselle *Jeanne Girardeau*, suivant leur contrat de mariage reçu devant Bretonneau & son confrere, Notaires à Bersuive, le 10 Juillet 1719, qui paroît doté par *Marie Collon*, sa mere, pour lors veuve. Il eut de son mariage : — 1. HENRI-ELIE, qui suit ; — 2. JEAN-FRANÇOIS, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin, mort Capitaine au régiment de Bourgogne, le 22 Juin 1753, après avoir fait les guerres d'Italie ; — 3. & CHARLES-LEZIN COSSIN, Ecuyer, Seigneur de Billetouche, Conseiller du Roi en sa chambre des Comptes de Nantes ; mort en la ville de Châtillon en Poitou, en 1784. Il avoit épousé Demoiselle *Jeanne-Angelique Rocquet de Montour*, troisieme fille de *Nicolas-Martial Rocquet*, Ecuyer, Seigneur de la Maison-Neuve, & de *Louise Rocheton*. De ce mariage sont nés sept enfans, qui vivent sous l'autorité de leur mere.

HENRI-ELIE COSSIN, Ecuyer, Seigneur de Maurivet, Conseiller du Roi en sa chambre du domaine & bureau des finances de la généralité de la Rochelle, marié à Demoiselle *Louise-Andrée-Aimée Rocquet du Perre*, fille de *Nicolas-Martial Rocquet* & de *Louise Rocheton*. De ce mariage sont sortis : — 1. LOUIS-JOSEPH, qui suit ; — 2. & Demoiselle MARIE-ROSALIE COSSIN, née en 1751 ; mariée le 4 Septembre 1775, par contrat passé

devant Quetton, Notaire à Maulevrier, avec Messire *François-Andre du Moutier*, Ecuyer, Seigneur de la Fon, Garde-du-corps du Roi, fils de Messire *François du Moutier*, Ecuyer, Conseiller du Roi, &c. & de Dame *Jeanne Poirier*, dont posterité.

LOUIS-JOSEPH COSSIN, né en 1759, non marié, en 1785.

Les armes : *d'or, à trois têtes de milan en devise, arrachées de gueules, 2 & 1 ;* devise : *Spes mea, Deus.*

COURTIN : Seigneurs de Tanqueux en Brie, & autres terres, dont le premier connu est, suivant un acte de rachat du 13 Avril 1415.

I. PIERRE COURTIN, Ecuyer, qui laissa de son mariage : — 1. JACQUES, Officier de M. Charles, Duc d'Orléans, mort sans postérité ; — 2. & MICHEL COURTIN, qui suit.

II. MICHEL COURTIN, Ecuyer, étoit comme son frere Officier de M. le Duc d'Orléans, signa plusieurs actes en 1415 & 1420, & laissa pour enfans ; — 1. JEAN, qui suit ; — 2. ETIENNE, aussi Officier de M. le Duc d'Orléans ; — 3. & JEANNE COURTIN, qui épousa *Hélie de Cotteblanche*, dont postérité ;

III. JEAN COURTIN, Ecuyer, Archer de la compagnie de M. le Comte de Dunois en 1455, puis Ecuyer tranchant de Mademoiselle Marie, fille de Madame la Duchesse d'Orléans ; en 1470, il a rendu hommage, tant en son nom qu'en celui de JEANNE COURTIN DE COTTEBLANCHE, sa sœur, pour le fief de Neuville, en date du 5 Octobre 1483, & laissa pour enfant NICOLAS COURTIN, qui suit.

IV. NICOLAS COURTIN, Ecuyer, Seigneur de la Goliere, Neuville, &c. rendit foi & hommage pour son fief de Neuville, au Seigneur Descheres, le 29 Septembre 1500 ; il avoit épousé *Jeanne Serin* ou *Sevin*, dont pour enfans : — 1. ETIENNE, qui suit ; — 2. GUILLAUME, compris dans la montre des hommes d'armes & Archers de la compagnie de Houdelot, datée du 7 Octobre 1509 ; — 3. & NICOLAS COURTIN.

V. ETIENNE COURTIN, Ecuyer, Seigneur de Neuville, la Goliere, compris dans la montre des hommes d'armes & Archers de la compagnie de Mauplan, datée du 27 Mai 1500 ; il avoit épousé *Marie de Noyon*, & il fit son testament en forme de partage noble de ses biens, devant Frastia & Pajonet, Notaires à Paris, l'an 1557, il eut pour enfans : — 1. HERMAN, Ecuyer, Seigneur de Neuville, la Goliere, Référandaire en la Chancellerie ; il avoit épousé *Jeanne Taquet* ; — 2. GERMAIN, qui suit ; — 3. CHARLES, — 4. & MARGUERITE COURTIN.

VI. GERMAIN COURTIN, Ecuyer, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, épousa Demoiselle *Marie Simony*, son contrat de mariage a été passé à Paris chez Godard & Mahau, Notaires, le 20 Avril 1578, & laissa pour enfans : — 1. GERMAIN, qui suit ; — 2. & NICOLAS COURTIN, Abbé de la Reolle.

VII. GERMAIN COURTIN, Ecuyer, II du nom, batisé en la paroisse Saint-Médéric, le 8 Octobre 1587, Contrôleur des Guerres, Conseiller d'Etat, par brevet du 22 Mai 1624, Seigneur de Tanqueux, &c. de

laquelle seigneurie il rendit aveu le 6 Juillet de la même année ; il fut marié, 1°. par contrat du 25 Septembre 1618 avec *Marie le Bel*, fille d'*Antoine le Bel*, Ecuyer, Seigneur de Lys, & de *Marguerite Martin*; & 2°. par autre contrat du 11 Février 1640, avec *Catherine de Laffemas*; il eut du premier lit : — 1. GERMAIN, qui fut d'abord reçu Conseiller au Parlement de Rouen en 1641, en une charge de nouvelle création, depuis supprimée, & se fit ensuite Prêtre ; — 2. JACQUES, qui suit ; — 3. PIERRE, auteur de la seconde branche ; — 4. MARIE, dite *l'aînée*, alliée, par contrat du 14 Octobre 1637, à *François Vidau de Grammont* ; — 5. 6. & 7. CATHERINE, MADELEINE & AGNÈS COURTIN, Religieuses; & du second lit ; — 8. ISAAC, tige de la troisieme branche : — 9. CHARLES, chef de la quatrieme branche ; — 10. ELÉONOR, tige de la cinquieme branche ; (ces trois dernieres rapportées au tome V de ce Dictionnaire, *pag. 261 & suiv.*) 11. CATHERINE, mariée à *Jacques-René de Brisay*, Vicomte de Denonville ; — 12. ANNE, morte jeune ; — 13. & autre MARIE COURTIN, femme de *Melchior du Jourdy-de-Cabanne*.

VIII. JACQUES COURTIN, Chevalier, Seigneur, Châtelain de Charé, Monfel, &c. Capitaine au régiment de Valois, cavalerie, marié, 1°. par contrat du 7 Février 1650, avec *Marguerite du Coudroy*; & 2°. sans enfans, avec *Anne Accarie*. Il eut du premier lit ; — 1. ALEXANDRE-GERMAIN, qui suit ; — 2. & 3. & deux filles, Religieuses.

IX. ALEXANDE-GERMAIN COURTIN, Ecuyer, Seigneur de Saunay & de Thierville, épousa, en 1682, *Blanche d'Estampes*, dont il eut ; — 1. ALEXANDRE, Chevalier, Seigneur & Marquis d'Autry, Baron d'Ardreloup & de Theillay, &c. ; — 2. ANTOINE, Chevalier, Seigneur de Saunay & de Thierville, mort sans hoirs, en 1720 ; — 3. & ANNE COURTIN, femme d'*Alexandre le Lauge*.

DEUXIEME BRANCHE.

PIERRE COURTIN, Seigneur de Tanqueux en Brie, troisieme fils de GERMAIN, II du nom, & de *Marie le Bel*, sa premiere femme, Ecuyer de main de la petite écurie du Roi, par lettres de provisions du 3 Mars 1659, & compris dans les états en 1676 ; obtint un arrêt de maintenue de noblesse, en date du 10 Mai 1698 ; Capitaine au régiment de Valois : cavalerie. Il épousa, le 26 Août 1656, Demoiselle *Anne Périn* ; a réhabilité son mariage à Saint-Gervais, le 8 Juin 1676, & a laissé pour enfant PIERRE-FRANÇOIS COURTIN, qui suit.

IX. PIERRE-FRANÇOIS COURTIN, Chevalier, Seigneur de Tanqueux, Officier au régiment des Gardes-Françoises, lorsqu'il fut blessé au combat de Steinkerque, le 30 Août 1692 ; Il fut ensuite Commandant d'Artillerie en Espagne, & Brigadier des armées du Roi, & fut tué au siege de Francavilla en Sicile, le 20 Janvier 1719. Il avoit épousé *Anne-Marguerite le Feron* ; ses enfans furent : — 1. PIERRE-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. & ANTOINE COURTIN, Lieutenant-Colonel à la suite du régiment d'Orléans, qui épousa *Marguerite Marguerie*, sans enfans.

X. PIERRE-FRANÇOIS COURTIN, II du nom, Chevalier, Seigneur de Tanqueux, &c. ancien Lieutenant aux Gardes Wallones, mourut le 29 Novembre 1765, âgé de 73 ans. Il avoit épousé, le 22 Janvier 1720, *Claude du Port*; son contrat passé ledit jour devant Langlois, Notaire à Paris, dont : ANTOINE-PIERRE, qui suit; — 1. LÉONOR-PIERRE, Chevalier, Lieutenant de Carabiniers, puis Capitaine dans le régiment de Bourbon-Busset. Il a épousé, 1°. le 8 Novembre 1763, *Marie-Louise-Genevieve de Bonnaire*, fille du Procureur-Général du Grand-Conseil, & de *Françoise Neau*; & 2°. *Henriette Frain de Maupertuis*, fille du Brigadier des armées du Roi & de Demoiselle *Henriette Haicot*. De ce mariage il existe un garçon & une fille; — 3. CLAUDE-MADELEINE COURTIN, femme de *Jacques Anfrie*, Marquis de Chaulieu & de Quitry, dont postérité.

XI. ANTOINE-PIERRE COURTIN, Chevalier, Seigneur de Tanqueux, & d'Ussy, appellé le Comte d'Ussy, Capitaine de cavalerie dans le régiment de Bourbon-Busset, ancien Capitaine, Gouverneur & Grand-Bailli de Meaux en Brie, Conseiller du Roi en ses Conseils, Chevalier de Saint-Louis, a épousé, en premieres noces, Mademoiselle *Adélaïde de Brisay*; & en secondes noces, Demoiselle *Catherine de Béritault de Salbeuf*. Du dernier mariage il eut un garçon & deux filles.

Les armes : d'*azur, à trois croissans d'or.*

Article rédigé sur titres originaux communiqués.

Voyez, pour plus long détail sur cette famille, le tome V de ce Dictionnaire, *p. 259 & suiv.*

CROÉZER (DE) : famille noble établie à Ypres aux Pays-Bas, dont les titres produits au Juge-d'armes de France, remontent la filiation à :

I. CORNIL DE CROÉZER, Ecuyer, vivant avant l'an 1600, avec *Marie de Semillan*, sa femme, Dame d'Audincthum, d'Ennebruch, & en partie d'Arbelinghem, dont vint :

II. JEAN DE CROÉZER, Ecuyer, Seigneur d'Ennebruch & d'Audincthum, qui rendit de grands services sous l'Archiduc Albert, pendant douze années, & donna des preuves de sa valeur dans toutes les occasions, & particuliérement au siege d'Ostende, au secours de l'Ecluse & de Groll, ainsi qu'à la prise de Rimberg & de Lingen; fut ensuite envoyé par le Marquis Spinola, Mestre-de-Camp Général, à l'armée du Duc de Brunswick, pour des affaires secrettes & d'importance, & rendit encore un service particulier au Roi d'Espagne, à Nidenzéel, en empêchant la mutinerie des Allemands, & ayant courageusement soutenu contre une compagnie commandée par le Capitaine & le Sergent-Major du Comte d'Embden, dont les soldats l'avoient menacé de l'arquebuser, s'il ne suivoit leur parti. C'est en considération de tous ces services, que Philippe, Roi d'Espagne, le créa Chevalier, par lettres-Patentes, en forme de charte, données à Madrid, le 28 Mai 1626, pour jouir par lui de cette dignité, de même que si Sa Majesté l'eût fait & créé Chevalier de sa propre main; elles furent registrées par le sieur Colbrant, Chevalier, Lieutenant de l'état, & premier Roi d'armes dans les Pays-Bas. Il avoit épousé, le 29 Décembre 1612, *Catherine*

de Rodoan, fille de *Philippe de Rodoan*, Chevalier, Seigneur de Berleghem, & de *Maximilienne de Bougogne*, dame d'Amerval, & eut pour fils :

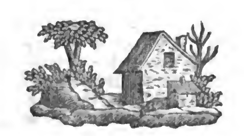
III. CHRÉTIEN-VICTOR DE CROÉZER, Chevalier Seigneur d'Ennebruch, d'Audincthum & d'Arbelinghem, Capitaine d'une compagnie de soldats Allemands au régiment de Becq, francoste & supôt des pays & terroir du Franc, &c. qui avoit épousé, le 30 Avril 1647, *Jossine-Levine de Boom*, fille de *Jacques de Boom*, Ecuyer, Bourg-Mestre & Echevin dudit pays du Franc. De ce mariage vint :

IV. DIEU-DONNÉ-THADÉE DE CROÉZER, Ecuyer, qui épousa, le 1er Juin 1682, *Anne-Thérese Clais Vanderhulst*, fille de *Jacques Clais*, Ecuyer, Seigneur de Vanderhulst & de Stéentoerfve, Capitaine d'une compagnie d'infanterie pour le service de Sa Majesté Catholique, & Bourg-Mestre des ville & châtellenie de Bergues-Saint-Winox, dont : — 1. JOSEPH-ANTOINE-LOUIS, qui suit ; — 2. & ANNE-THÉRESE DE CROÉZER, femme de *Jacques-René Cordier*, Ecuyer, Sieur de Launay & de Verrieres, Conseiller du Roi, Trésorier-Général de l'extraordinaire des guerres.

V. JOSEPH-ANTOINE-LOUIS DE CROÉZER, Ecuyer, Echevin de la salle & châtellenie d'Ypres, né le 27 Octobre 1685, épousa, le 26 Mai 1714, *Anne-Therese Van-Wel*, après la mort de laquelle il s'est fait d'église. De ce mariage, il a laissé :

VI. PIERRE-LÉONARD DE CROÉZER, Ecuyer, né le 26 Août 1720, reçu, le 2 Septembre 1732, au nombre des Gentilshommes élevés dans le college Mazarin à Paris, sur la preuve de sa noblesse, certifiée par le Juge d'armes de France.

Les armes : *de sable, à trois chevrons d'argent, accompagnés de trois gobelets de même, posés 2 en chef & 1 en pointe.*



D

* DIENNE (DE), autrefois DIANE : c'eſt une baronnie des plus conſidérables de la haute Auvergne, tant par ſon étendue & ſon ancienneté, que par les revenus qu'elle produit, ſoit dans la vallée, en terres labourables, ſoit ſur la montagne, en herbages. Elle a donné ſon nom à des Seigneurs qui l'ont toujours poſſédée juſqu'a l'extinction de la branche aînée, fondue dans la maiſon de Beaufort-Canillac, dont l'héritiere GABRIELLE DE DIENNE, épouſa en 1592, *Jean-Claude de Beaufort*, Vicomte de la Mothe-Canillac, dont ſont ſortis les Seigneurs de Montboiſſier, aujourd'hui Seigneurs de DIENNE ou DIANE.

Cette baronnie a emprunté ſon nom de la déeſſe Diane, qui y étoit adorée, & qu'on repréſentoit avec un croiſſant au front : c'eſt la cauſe que les anciens Seigneurs de ce nom ont porté trois croiſſans à leurs armes, auxquelles les deſcendans, depuis pluſieurs ſiecles, ont ajouté le chevron. L'ancien château de cette ſeigneurie étoit ſur la cime d'un rocher vis-à-vis l'égliſe de Diane, vers le midi. Il fut bâti des ruines du temple de Diane, ſous le regne de l'Empereur Charlemagne, vers l'an 800. Ceci ſe prouve par une ancienne charte en baſane, viſée dans une ſentence de l'an 1369, donnée à Uſſon dans le Conſeil ſecret du Duc de Berri & d'Auvergne, entre les Seigneurs de DIENNE & ſes amphitéotes. Ce Seigneur, par cette charte, prouva que l'antiquité de ſon château, ſes droits & ſes privileges étoient du regne de Charlemagne. Mais ce château étant inhabitable & preſqu'inacceſſible par la hauteur extraordinaire de ſa ſituation, les Seigneurs de ce nom ſe virent obligés d'en bâtir un autre au bas de la montagne, & c'eſt celui qu'on y voit encore aujourd'hui.

La maiſon de DIENNE eſt très-ancienne & très-illuſtre, tant par ſes alliances, que par les grandes terres qu'elle a poſſédées. Elle n'a jamais changé de nom, & ne s'eſt point méſalliée. Elle a donné un grand Prieur d'Auvergne, pluſieurs Chevaliers de cet ordre de Saint Jean de Jéruſalem, & des Officiers qui ſe font ſignalés dans les armées pour le ſervice de l'état & de l'égliſe. On n'a nulle connoiſſance de ſes plus anciens Seigneurs, mais on trouve des mémoires dans les archives de Bleſle, de Clermont & d'Obazine, qui diſent que ce fut un Seigneur de DIENNE ou de DIANE, comme on prononçoit autrefois, qui, vers l'an 1009, donna à Enſilde, Abbeſſe de Bleſle, l'Egliſe de DIENNE, avec ſes dîmes, & que l'an 1095 lors du Concile de Clermont, un Seigneur de DIENNE, en prenant la croix pour le voyage de la Terre-Sainte, ſoumit ſa terre de Chavanchac à Notre-Dame de Clermont, pour qu'elle relevât en fief de ſes Evêques, & ce, à l'exemple des plus grands Seigneurs d'Auvergne, qui en firent de même lorſqu'ils ſe croiſerent. On trouve encore un autre Seigneur de DIENNE vers l'an 1140, qui donna au bienheureux Pierre de Mercœur, Fondateur de l'abbaye d'Obazine en Limoſin, les montagnes de Graule dans

dans le Limon, où depuis on bâtit un Monastere qui prit le titre de Granger.

I. LÉON, Chevalier, Seigneur de DIENNE, est le plus ancien de cette maison pour la filiation suivie, dont on ait connoissance. Il en est fait mention dans une Sentence de l'an 1369, obtenue par Jean Dedon, Seigneur de Moissac-le-Châtel, &c. où est insérée la liste des plus grands Seigneurs qui se croiserent contre les Sarrasins, pour la conquête de la Terre-Sainte, sous le regne de PHILIPPE-AUGUSTE en 1187, & contre les Albigeois en 1208, du nombre desquels fut LÉON DE DIENNE. Il en est aussi fait mention dans la liste produite dans le réglement donné à Issoire, entre les Seigneurs du haut pays d'Auvergne, pour la présence aux Etats & au ban & arriere-ban de l'an 1369. La postérité de LÉON DE DIENNE nous est inconnue, mais il y a apparence qu'il fut pere d'AMBLARD, qui suit:

II. AMBLARD, Chevalier, Seigneur DE DIENNE, de Chavanhac & de Collandre, rendit hommage des châteaux & terres de Chavanhac & de Collandre en 1224, à Robert de la Tour, Evêque de Clermont, à cause de son église de Notre-Dame de Clermont. Le nom de sa femme est ignoré, mais il eut pour enfans: — 1. ARMAND, qui suit; — 2. & GUILLAUME DE DIENNE, auteur de la branche de DUPUY DE DIENNE, ou de CHAYLADET, rapportée ci-après.

III. ARMAND, Chevalier, Seigneur DE DIENNE & de Chavanhac, s'allia à *Arzende*, Dame du Chaylart. Il vendit le village de la Coste à GUILLAUME DE DIENNE, son frere, & eut pour enfans: — 1. ARMAND, qui suit; — 2. & ASTORG DE DIENNE, qui transigea en 1278 avec AMBLARD, II du nom, son neveu, alors âgé de 15 ans, & eut la terre du Chaylart en jouissance sa vie durant, avec ce qui en dépendoit dans les paroisses de Moissac, de Chalinargues & de Celles, ce qui fut accordé, de l'avis de Guy de Tissieres, Chevalier, & d'ETIENNE DE DIENNE. Il mourut sans postérité.

IV. ARMAND, II du nom, Seigneur DE DIENNE & de Chavanhac, rendit hommage de cette terre & de celle de Collandre à l'Evêque de Clermont, & épousa, le samedi d'après la Purification, *Marguerite de Tournemire*, fille de *Rigal*, Seigneur de Tournemire; il donna à sa fille en dot cinquante sols de rente sur chacun des villages de Mortesaignes & de la Bastide, situés dans la paroisse de Ghargolz & sur ceux de Freissanet, de Chabroltz & de Mazievres, situés dans la paroisse de Celles. Ses enfans furent: — 1. AMBLARD, qui suit; — 2. BERARD, qui eut pour son partage la terre du Chaylart; — 3. ASTORG, qui se fit Religieux après l'an 1303. Ce fut en cette année qu'AMBLARD, son frere, & lui, transigerent avec Aymar, Curé de Chavanhac, sur le droit des dimes de cette église; — 4. ANGLISE, mariée à *Bernard de Zanche*, Seigneur de Châteauneuf, près Riom, le Dimanche d'après la Saint-Martin d'hiver de l'an 1282; — 5. & HÉLENE DE DIENNE, mariée à *Hugues de la Roque-Chiencornu*.

V. AMBLARD DE DIENNE, II du nom, Chevalier, Seigneur dudit

lieu, de Chavanhac & du Chaylart, rendit hommage de la terre de Dienne à Henri, Comte de Rodez, à cause de sa vicomté de Carlat, en 1296. Il transigea aussi avec Etienne de Goisse, Grangier ou Prieur de Graule, sur les limites des terres de Graule & de Dienne, en 1288. Il transigea encore avec GUILLAUME & BERTRAND, Seigneurs de la Bogeolie, fils de GUILLAUME DE DIENNE, son grand-oncle, sur le fief des terres & rentes qu'ils avoient dans la paroisse de Dienne. On voit dans cette transaction l'origine de la branche de DUPUY DE DIENNE, dont il sera parlé à la fin de ce mémoire, & la filiation dudit AMBLARD jusqu'à ARMAND, I du nom, son aïeul. Cet AMBLARD testa en 1307, le Mardi après la Pentecôte; fit son héritier son fils aîné, & lui substitua ses autres enfans mâles, nomma pour exécuteurs testamentaires Guillaume de Linieres, Bérard de Grossâldet, ASTORG DE DIENNE, Bernard de Zanche, Visian de la Roque, Chevalier, & ASTORG DE DIENNE, Moine, son frere. Il vivoit encore en 1325, & avoit souscrit à la quittance qu'avoient faite, en 1295, Bernard de la Tour, & Henri, Comte de Rodez, avec plusieurs autres grands Seigneurs. AMBLARD, II du nom, eut de son épouse, appellée *Alasie* dans la cession qu'il fit en 1306, à Hugnes de la Veysiere, Damoiseau; — 1. ARMAND, Seigneur de Dienne, mort environ l'an 1325. Il avoit épousé *Marguerite Feidide*, fille d'*Aymar*, Chevalier, Seigneur de Feidide, laquelle se remaria à Bertrand de Cardaillac, Seigneur de la Capelle-Marimal, duquel elle se dit encore veuve dans une procuration qu'elle donna en 1328, pour traiter avec AMBLARD DE DIENNE, son beau-frere, pour la restitution de sa dot, dont elle donna quittance en 1330. Elle eut de son premier mari ALASIE DE DIENNE, mariée, en 1327, avec *Jobert Alcher*, fils de *Jobert*, Seigneur de Moncelé; — 2. AMBLARD, qui suit; — 3. ASTORG, Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, Commandeur de Blondeau, puis Grand-Prieur d'Auvergne; — 4. DAUPHINE, mariée, le Jeudi après la Conversion de Saint-Paul, en 1308, avec *Jobert de Bréon*, Seigneur de Mardogne; — 5. & GALHARDE DE DIENNE, morte sans laisser de postérité.

VI. AMBLARD DE DIENNE, III du nom, Seigneur dudit lieu & du Chaylart, recueillit la succession de sa maison après la mort d'ARMAND, son frere aîné, décédé sans enfans mâles, en vertu de la substitution qui lui en fut ouverte après la Saint-Hilaire de l'an 1325, & de la nouvelle donation que lui en fit son pere : il épousa *Marguerite de Clanieres*. Elle étoit veuve, le 3 Mai 1366, jour auquel elle fit son testament, & nomma pour ses exécuteurs testamentaires Visian de Montal, Seigneur de Violet, & GUILLAUME DE DIENNE, Damoiseaux. Ses enfans furent : — 1. AMBLARD, qui suit; — 2. JOBERT, rapporté après son frere aîné; — 3. BERARD, Commandeur de Carlat & de Celles, qui vivoit en 1392; — 4. ASTORG, Prieur de Sainte-Marie-de-Nazareth; — 5. ARMAND, Prieur de Pauling & Puy-d'Orset, en 1392; — 6. BRÉIDE, mariée, en 1342, à *Guillaume de la Roche*, Damoiseau, fils de *Hugues Montboisier*, Vicomte de la Mothe, dont elle se dit veuve dans les quittances qu'elle fit de sa dot, en 1366, à JOBERT, son frere, où sont souscrits BERARD DE

DIENNE, Commandeur de Carlat & de Celles, Guillaume du Chaylart & Guillaume de la Roche, Chevaliers; — 7. & GUÉRINE DE DIENNE, femme de *Bérard de Rochefort*, fils du Seigneur d'Aurouse & de Salians.

VII. AMBLARD DE DIENNE, IV du nom, Seigneur dudit lieu, de Chavanhac, du Chaylart, de Saint-Etienne, de Chaumelz & de Neuville, rendit, le 18 Mars 1352, hommage à Montpellier à Pierre, Evêque de Clermont, de la terre de Chavanhac, &c. Il rendit aussi hommage au Vicomte de Murat du fort de Courbines, par la personne de GUILLAUME DE DIENNE, son fondé de pouvoir. Il épousa *Dauphine de Bréon*, fille de *Maurin*, Seigneur de Mardogne, de laquelle il n'eut pour fille unique que GUÉRINNE, qui suit. N'ayant point laissé d'enfans mâles, JOBERT DE DIENNE, son puîné, succéda aux biens de sa maison, tant à cause de la substitution faite par son pere, que de la démission que lui en fit son frere aîné, moyennant la somme de deux mille florins d'or, & de soixante de rente annuelle, assis sur la terre de Dienne.

VIII. GUÉRINE DE DIENNE épousa, 1°. le 24 Mars 1354, *Louis d'Aubusson*, fils de *Guy*, Seigneur de Bornes, & 2°. *Bertrand de Rochefort*, Seigneur d'Aurouse & de Salians. De l'autorité de ce second mari, elle transigea, le Samedi après la Saint-Martin de l'an 1367, avec JOBERT, Seigneur DE DIENNE, son oncle, & renonça aux prétentions qu'elle avoit sur les terres de Dienne, de Chavanhac & du Chaylart, ainsi que sur celles situées dans la prévôté de Mauriac.

VII. JOBERT DE DIENNE, Seigneur dudit lieu, second fils d'AMBLARD, III du nom, & de *Marguerite de Clanieres*, recueillit la succession de sa maison, en vertu de la substitution faite par son pere, de la donation ou démission d'AMRLARD IV du nom, son frere, & de la transaction passée avec GUÉRINE, sa niece. Il testa, le 3 Juillet 1392, fit son fils aîné son héritier; donna la terre de Chavanhac à son second fils qu'il substitua à l'aîné, dans le cas que celui-ci mourût sans enfans mâles; fit ses exécuteurs testamentaires BERARD, Commandeur de Celles, ARMAND, Prieur d'Orset, ses freres, & Louis de la Mothe, Chevalier, son neveu. Il reçut, en 1369, l'hommage d'Armand-Etienne, Curé de Chavanhac. Il avoit épousé *Jeanne d'Aubusson*, fille de *Guy*, Seigneur de Bornes. Ses enfans furent : — 1. JEAN, marié avec *Jeanne de Giac*, fille de *Pierre*, Seigneur de Château-Gay, Chancelier de France. Il mourut sans postérité avant son pere; — 2. LOUIS, qui suit; — 3. & PIERRE DE DIENNE, Seigneur de Chavanhac, lequel transigea avec son frere LOUIS, le 8 Mars 1409, & eut, outre la terre de Chavanhac, trente livres de rente, assises sur les terres de Dienne & du Chaylart. Il s'allia avec *Guyotte du Mezet*, Dame du Vialard, dont il n'eut point d'enfans; & lui & sa femme donnerent, le 19 Juin 1434, en faveur des Jacobins de Saint-Flour, la somme de deux cens écus d'or, en principal, pour le bâtiment de la chapelle de Ste. Catherine, ou pour la fondation d'une messe, chaque jour de l'année, & une haute pour chaque premier Lundi du mois, à perpétuité, avec droit de sépulture, & à la charge que leurs armes seroient mises à la clef de la voute de ladite nouvelle cha-

pelle, que l'on voit encore aujourd'hui dans l'église, du côté du cloître. PIERRE DE DIENNE donna la terre de Chavanhac à LOUIS DE DIENNE, son neveu, sous la réserve de quatre cens écus d'or; & *Guyotte de Mezet*, son épouse, donna aussi, par son testament, la terre de Vialard à Bernard-Armand d'Armanhac, Comte de la Marche, de Carlat & de Murat. Ce Comte s'en démit en faveur de LOUIS DE DIENNE, donataire de PIERRE, son oncle; & ce PIERRE DE DIENNE traita, le 8 Mai 1447, avec Antoine du Mezet, Seigneur de Saint-Bonnet & de Colange.

VIII. LOUIS DE DIENNE, I du nom, Seigneur dudit lieu, du Chaylart, de Saint-Etienne, des Chaumeils & de Neuville; testa, le 6 Décembre 1442; fit son héritier général son fils aîné; donna à son troisieme fils, qui a fait la branche de CHAVANHAC, les terres de Saint-Etienne, des Chaumeils & de Neuville avec les rentes qu'il avoit dans les paroisses de Salers, de Saint-Bonnet, de Saint-Martin & de Valmouroux, qui avoient appartenu à la maison de la Queuile de Fleurac; voulut que son quatrieme fils, Chevalier de Malte ou Ecclésiastique, eût douze cens écus, & nomma ses six fils qu'il légitima. Il fit ses exécuteurs testamentaires, PIERRE, Seigneur de Chavanhac, son frere, Rigal de Tournemire, son gendre; fonda la chapellenie de Dienne & du Chaylart; reçut l'hommage des Chanoines de Murat, à cause de leur église de Chavanhac, le 9 Juillet 1400. Il avoit épousé, 1°. le 11 Janvier 1392, *Gabrielle de Langheac*, fille d'*Armand* & de *Gaufrede de la Tour;* celle-ci fille d'*Aimé*, Seigneur d'Oliergue; elle mourut sans enfans; & LOUIS, I du nom, épousa, 2°. *Isabeau de la Tour;* & 3°. le 14 Février 1412, *Baranne d'Estaing*, fille de *Jean*, Seigneur d'Estaing.

Ses enfans du troisieme lit furent: — 1. GUYOT, qui suit; — 2. BERNARD, Prieur de Saint-Pierre du Puy; — 3. LOUIS, auteur de la branche des Seigneurs de Chavanhac & du Chayladet, rapportée ci-après; — 4. MARGUERITE, femme de *Jean de Panonse*, Seigneur de Loupiac; — 5. LOUISE, mariée, le 27 Septembre 1438, avec *Louis*, Seigneur *de Scorailles*, de Roussille & de Montpensier; — 6. JEANNE, alliée, le 10 Avril 1438, à *Rigal de Tournemire*; — 7. MARGUERITE, mariée, le 10 Juillet 1441, à *Jean Héral*, Seigneur d'Aligons, au diocese de Rodez; — 8. LÉONARDE, femme, le 18 Février 1450, de *Hugues de Gibertès*, Seigneur dudit lieu & de Creuse; — 9. & GENTE DE DIENNE, Religieuse de l'Abbaye de Chazes.

IX. GUYOT DE DIENNE, Seigneur dudit lieu & du Chaylart, s'allia avec *Françoise de Tournon*, fille de *François*, Seigneur de la Chaise, & d'*Hélix de Tinieres.* Il partagea ses biens entre ses enfans, le 19 Octobre 1479; donna la terre de Dienne à son fils aîné, celles de Moissac & de Mussargues à son second, une pension à son troisieme, Chanoine de Brioude, & nomma sa fille. Il traita aussi avec ses quatre enfans, en 1481, pour les biens délaissés par *Françoise de Tournon*, leur mere, & remit l'usufruit de la terre du Chaylat qu'il s'étoit réservé lors de son mariage. Cet acte se fit de l'avis de LOUIS DE DIENNE, son frere, & d'*Antoine*, bâtard de *Dienne*, habitant de Saint-Anastasie. Sa postérité subsiste encore à Saint-Anastasie en Auvergne. GUYOT DE DIENNE, LOUIS, son frere, & *Antoine*, sont

des premiers dans la liste des nobles. De cet *Antoine* sont sortis les Seigneurs de Saint-Anastasie. Les enfans de GUYOT DE DIENNE & de *Françoise de Tournon* furent : — 1. GUILLOT, qui suit ; — 2. FRANÇOIS, Seigueur de Moissac & de Mussargues, qui transigea, en 1495, avec GUYOT, son pere, & GUILLOT, son frere ; — 3. JEAN, Chanoine & Comte de Brioude, à qui son pere, donna, comme on l'a dit, une pension ; — 4. & ANTOINETTE, mariée, le 8 Septembre 1461, à *Annet de la Volpilliere*, Damoiseau, Seigneur de Chalusset, de Mazerat & de Roffiac.

X. GUILLOT DE DIENNE, Seigneur dudit lieu & du Chaylart, fut choisi par la noblesse d'Auvergne pour commander le ban & l'arriere-banc, & Antoine de Pouzolz, Seigneur de Fabregues, étoit son Lieutenant, en 1477. Les biens de Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, Vicomte de Carlat & de Murat, ayant été confisqués, le Roi LOUIS XI donna le gouvernement du château de la Vicomté de Murat à GUILLOT DE DIENNE. Il testa, le 26 Mars 1516 ; nomma son fils aîné son héritier, rappella tous ses enfans ; il fit ses exécuteurs testamentaires, Guillaume de la Volpilliere, Abbé de Saint-André de Clermont, Prieur de Molomgrise, & Antoine de Pouzolz, Seigneur de Fabregues. Il avoit épousé, le 24 Octobre 1481, *Françoise de Seneret*, fille de *Bernard*, Seigneur de Seneret au diocese de Mende, dont : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & 3. GABRIEL & LOUIS, morts sans postétité ; — 4. JEANNE, mariée, le 7 Août 1502, à *Nicolas de Beauclaire*, Seigneur dudit lieu, Pestel, la Voute, Armagnac & Fontanges, dont vint *Louis de Beauclaire* ; — 5. & GABRIELLE, alliée, le 26 Octobre 1515, à *Antoine de Peyre*, Baron de Peyre-Trissac, Cheirouse, Roye, Cornillon & la Valdagne. Il mourut peu après son mariage, & sa veuve se remaria, le 6 Août 1521, à *Louis de Foix*, Seigneur de Mardogne, fils de *Germain*, & de *Jeanne de Tiguires*.

XI. JEAN, Seigneur de DIENNE & du Chaylart, épousa, le 11 Juin 1521, *Hélene de Chabannes*, fille de *Jean*, Baron de Lurton ; il en eut — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. & JACQUELINE DE DIENNE, mariée à *Jean d'Aubusson*, fils de *Jean*, Seigneur de la Feuillade, & de *Jeanne Vouet*.

XII. FRANÇOIS, Seigneur DE DIENNE & du Chaylart, s'allia aussi dans la maison d'Aubusson, en épousant la sœur du mari de sa sœur *Jeanne d'Aubusson*, fille de *Jean* & de *Jeanne de Vouet*. Il fit son héritier JEAN, qui suit ; légitima JACQUELINE, sa fille, mariée en 1560, à *François de Scorailles*, XI du nom, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Scorailles, d'Ailly, de Rillac, de Chaussenac & de Collonge, & nomma ses exécuteurs testamentaires François de Chabannes, Seigneur de Curton, & Claude de Foix, Seigneur de Mardogne.

XIII. JEAN, Seigneur DE DIENNE, &c. épousa, le 17 Novembre 1563, *Anne de Roffignac*, fille de *François*, Seigneur de Cousage & de Chavanhac en Limosin, & de *Gabrielle de Themmes*. JEAN DE DIENNE testa le 17 Mars 1579, & nomma ses exécuteurs testamentaires François d'Aubusson, Seigneur de la Feuillade, Jean de Senneterre, Seigneur de Fontenilles, & laissa quatre enfans, savoir : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. GABRIELLE,

rapportée après son frere ; — 3. MADELEINE, mariée à *N..... de Beauclaire*, Seigneur de la Voûte ; — 4. & FRANÇOISE DE DIENNE, femme de *N.....* Seigneur de Montmenge.

XIV. FRANÇOIS, Seigneur DE DIENNE & du Chaylart, s'allia à *Gabrielle de Foix*, dont il n'eut point d'enfans. Ainsi finit la branche des aînés de la maison DE DIENNE. Il testa le 30 Mars 1586, & fit son héritiere GABRIELLE, sa sœur, alors mariée à *Louis du Gay*, à la charge que son second fils succéderoit aux biens de la maison de DIENNE & en porteroit le nom & les armes.

XV. GABRIELLE DE DIENNE, héritiere de FRANÇOIS, son frere, n'ayant point eu d'enfans de *Louis du Gay*, Seigneur de Ternes & de Persenat, se remaria le 11 Décembre 1592, avec *Jean-Claude de Beaufort-de-Canillac*, Seigneur de Montboissier, dont vint *Philippe de Beaufort-de-Canillac*, qui succéda à la terre de DIENNE, à cause que cette terre lui étoit substituée par son oncle maternel FRANÇOIS, Seigneur de DIENNE, aux conditions de porter ses noms & armes, & *Philippe de Beaufort*, Seigneur de DIENNE, épousa *Marie d'Alegre*, dont descendent MM. de Montboissier d'aujourd'hui.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHAVANHAC.

IX. LOUIS DE DIENNE, troisieme fils de LOUIS I. & de *Barane d'Estaing*, eut en partage les terres de Saint-Etienne, des Chaumeils & de Neuville, situées dans la Prévôté de Morillac. Il rendit hommage de cesdites terres & autres qu'il possédoit à Salers, Saint-Bonnet, Saint-Martin, de Valemouroux, au Duc de Bourbon & d'Auvergne, le 28 Juin 1450, & en 1456 il le rendit aussi pour les mêmes terres au Seigneur d'Apchon. Il fut Seigneur de Chavanhac, par la donation que lui en fit PIERRE DE DIENNE, son oncle, & en rendit aveu le 6 Septembre 1448, à Jacques, Evêque de Clermont. Il épousa, par contrat passé le 24 Avril 1454, devant Eustache Bariac, Notaire, *Jeanne du Fay*, fille de *Guillaume*, Chevalier, Seigneur de Solompuhac, *aliàs* Solignac, & d'*Antoinette de Tournon*. Laissa de son mariage : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & ANNE DE DIENNE, mariée à *Antoine de Pouzols*, Seigneur de Fabregues.

X. JEAN DE DIENNE, Seigneur de Chavanhac, de Courbines, de Saint-Etienne, des Chaumeils & de Neuville, s'allia avec *Claude de Mirambel*. Elle se dit veuve dans un hommage rendu le 4 Juin 1508 de la terre de Chavanhac, à Georges d'Amboise, Evêque de Clermont, où il est dit que cette terre seroit du ressort du Bailliage de Saint-Flour : elle racheta en 1509 les rentes sises dans la paroisse de Saint-Bonnet, que JEAN, son époux avoit vendues au Seigneur de Vallans. Ses enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. CHARLES, qui donna quittance le 9 Octobre 1435 à FRANÇOIS, son frere, de ses droits paternels & maternels, & mourut sans postérité ; — 3. ANTOINETTE, femme de *Claude de Massabeau*, Seigneur de Javroussez, dont vint *François de Massebeau*. Elle fit bâtir le corps-de-logis de Massebeau, & l'on y voit encore ses

armes; — 4. & CHARLOTTE DE DIENNE, mariée à *Antoine*, Seigneur de la Chadene, qui traita, le 28 Septembre 1535, avec IBRIER DE DIENNE, Seigneur de Saint-Anastase, fils d'un bâtard de DIENNE, comme fondé de pouvoir de FRANÇOIS, Seigneur de Chavanhac, pour la dot de CHARLOTTE, sa femme.

XI. FRANÇOIS DE DIENNE, Seigneur de Chavanhac, &c. Il épousa le 26 Avril 1512, *Delphine de Monlezun*, il en eut : — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. & JEANNE DE DIENNE, qui fut enlevée par *Jean-Julien*, Seigneur de Chambeul, lequel pour ce rapt fut poursuivi en justice. Elle se maria à *Jean de Mainade*, Seigneur de la Chassagne près Coltines.

XII. CLAUDE DE DIENNE, Seigneur de Chavanhac & de Courbines, héritier de son pere par son testament du 8 Juin 1536, épousa, au mois d'Octobre 1550, *Charlotte de Belvezer*, fille d'*Antoine*; Seigneur de Monteil, & de *Léonarde de Monceaux*. CLAUDE DE DIENNE fut assassiné à Murat, avec JEAN DE DIENNE dit *la Roche*, fils bâtard de JEAN DE DIENNE, son cousin. Il avoit testé le premier Février 1567; fit son héritier ANTOINE, qui suit; légitima ses quatre filles HÉLENE, CLAUDE, JEANNE, & GABRIELLE DE DIENNE, & nomma pour exécuteurs testamentaires, Joseph de Foix, Seigneur de Mardogne, François de Massebeau, Seigneur de Javroussez, Jean Pauliez, Seigneur de Vareliette, & revendit à ladite de Belvezer, la montagne de Courbines, le 7 Mai 1512. Ses quatre filles firent diverses alliances. La premiere fut mariée au Seigneur *de la Roche*, la troisieme à *Pierre*, Seigneur de Bennatel; la quatrieme au Seigneur *du Fayet*; & CLAUDE la seconde mourut sans postérité.

XIII. ANTOINE DE DIENNE, Seigneur de Chavanhac, &c. transigea, le 18 Juin 1588, avec *Maurice de Chalus*, fils de *François*, & de *Charlotte de Belvezer*, sur les biens de François du Monceaux, leur aïeul. Il fut tué au siege d'Issoire, où il servoit en qualité de Lieutenant de M. de Randan, Gouverneur d'Auvergne; il avoit épousé, le 19 Février 1585, *Anne de Pons*, fille de *Gilbert*, Seigneur de la Grange, & de *Catherine de Bresons*. De ce mariage sortirent : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. & JEANNE DE DIENNE, mariée le 17 Novembre 1612, à *Henri d'Entil de Ligonez*, Seigneur de Beliniers & de la Coharde. Il testa en 1615, & sa femme en 1620, & laisserent *Gaspard-François*, & *Jean de Ligonez*, desquels FRANÇOIS DE DIENNE, leur oncle maternel fut tuteur.

XIV. FRANÇOIS DE DIENNE, Seigneur de Chavanhac, & de Courbines, acheta, le 20 Février 1615, la rente du Chayladet, de Louis, Seigneur de Chambeul, pere de François, & il épousa en 1613, *Jeanne d'Ossandou*. De ce mariage vinrent : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. GABRIEL, auteur de la branche des Seigneurs du Chayladet, rapportée ci-après; — 3. LOUIS, Lieutenant d'infanterie au régiment de Cinq-Mars, mort au service en 1643; — 4. PIERRE, Prieur de Glenat, mort à Aurillac en 1644; — 5. CHARLES, aussi Prieur de Glenat après son frere, dit l'Abbé de Chavanhac; — 6. autre GABRIEL, Capitaine de Cavalerie au régiment de M. de Turenne, décédé sans postérité; — 7. BALTHAZARD, Chevalier de Malte, Commandeur de Madieu, & ensuite de Mesonisse;

— 8. LÉONARDE, mariée à *François de Béral*, Seigneur du Lapxou & de Maſſebeau; — 9. MARGUERITE, alliée à *Antoine*, Seigneur de Chanaroche près Triſſac; 10, 11 & 12, JEANNE, MARGUERITE & MADELEINE DE DIENNE, Religieuſes de la Viſitation, à Aurillac & à Brioude.

XV. PIERRE DE DIENNE, Seigneur de Chavanhac, Capitaine d'infanterie dans le régiment de M. de Cinq-Mars, grand Ecuyer de France, enſuite Capitaine de Cavalerie dans le régiment de la Ferté-Senneterre, s'allia, le 25 Novembre 1656, avec *Claude de Chambeul*, veuve d'Annet de Coſnal, Seigneur de la Marque, & fille de *François*, Seigneur de Chambeul, & de *Madeleine de Laſtic*. Ses enfans furent : — 1. FRANÇOIS, mort ſans poſtérité, à l'âge de 22 ans, après avoir ſervi trois ans dans les Gardes-du-corps ; — 2. & GABRIEL DE DIENNE, qui ſuit.

XVI. GABRIEL DE DIENNE, Seigneur de Chavanhac, mort, le 11 Juin 1702, avoit épouſé, 1°. *Marie-Marthe de Caſſagne-Beaufort*, fille de *Jacques*, Seigneur de Peſteil-Pominiac, & de *Marguerite de la Roque-Breſons*, décédée ſans enfans, en 1684; 2°. *Marguerite d'Ailly-de-Rochefort*, fille de *Hugues de Rochefort*, Seigneur, Comte dudit lieu, & Marquis de Saint-Vidal, & de *Jeanne-Simonne d'Apchon*. Il laiſſa de ce ſecond mariage : — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. CLAUDE, Chevalier de Malte de minorité, né le 13 Janvier 1695 ; — 3. ANNET, né poſthume, le dernier Octobre 1702, quatre mois après la mort de ſon pere : — 4. 5. & 6. CHARLOTTE-FRANÇOISE, née le 11 Février 1691 ; JEANNE, née le 26 Mai 1692 ; & MARIE-THÉRESE DE DIENNE.

XVII. PIERRE DE DIENNE, Seigneur de Chavanhac, eſt né le 26 Mai 1689 ; il avoit épouſé, en premieres noces, une DIENNE-CHAYLADET ; & en ſecondes noces, une *la Tour d'Auvergne*, dont il n'a point eu d'enfans. La terre de Chavanhac a paſſé dans la branche des DUPUY DE DIENNE.

Branche des Seigneurs du Chayladet.

XV. GABRIEL DE DIENNE, Seigneur du Chayladet, ſecond fils de FRANÇOIS, Seigneur de Chavanhac, & de *Jeanne d'Oſſandou*, fut Capitaine d'infanterie dans le régiment de Noailles, épouſa, le 24 Mars 1647, *Jeanne de Feiden*, dont : 1. FRANÇOIS, Seigneur du Chayladet, Brigadier de Cavalerie, & Colonel du régiment du Maine, ſucceſſivement Maréchal de Camp & Lieutenant-Général des armées du Roi, marié le 10 Mars 1691, à *Madeleine le Court*, fille de *Jean*, Seigneur de Vazeilles, Conſeiller à la Cour des Aides de Clermont, & d'*Anne Guérin*. Nous ignorons ſa poſtérité ; — 2. autre FRANÇOIS, Seigneur de la Souche, Capitaine-Major, & enſuite Meſtre-de-Camp de Cavalerie au régiment du Comte de la Feuillade ; — 3. CHARLES, dit le Chevalier du Chayladet, Lieutenant-Colonel de Cavalerie au régiment de Noailles, enſuite premier Enſeigne des Gardes-du-corps dans la compagnie de Noailles, & Brigadier des armées du Roi, marié en 1702. Nous ignorons le nom de ſon épouſe & ſa poſtérité ; — 4. un troiſieme FRANÇOIS, Seigneur de la Dauphy,

Dauphy, Major du régiment de Noailles, Cavalerie, puis Lieutenant-Colonel du même régiment, tué à la bataille de Spire; — 5. BALTHASARD, Seigneur de Monnillier, Capitaine de Galeres; — 6. un quatrieme FRANÇOIS, Seigneur de la Sauval, Lieutenant de Cavalerie dans le régiment de Montal, mort au service en France; — 7. JEAN-FRANÇOIS, dit d'abord l'Abbé du Chayladet, qui a été Aide-de-Camp, & ensuite Capitaine dans le régiment de Lévis; — 8. MARIE-FRANÇOISE, femme du Comte *de Sevrat*, Seigneur du Chaylart, Chalinargues & du Bac, &c. dont postérité; — 9. & BLANCHE DE DIENNE, décédée sans postérité.

La branche des DUPUY DE DIENNE, établie en Auvergne, au château de Cariere, paroisse de Chaylade, subsiste encore dans les personnes de JEAN DE DIENNE, marié en 1758, à *Louis de Forget*, dont HYPPOLITE DE DIENNE, mariée, en 1776, à *Augustin-François-César-Dauphin de Layval*, Baron de Monteil-de-Gelat, Officier au régiment des Gardes-Françoises, frere de JEAN DE DIENNE; ANTOINE DE DIENNE, Prêtre; FRANÇOIS DE DIENNE. Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au régiment de Lyonnois, infanterie; JOSEPH DE DIENNE, ancien Lieutenant au régiment de Lyonnois; CHARLES DE DIENNE; & JEAN DE DIENNE, ancien Officier au régiment d'Orléans, infanterie, marié à *N.... Libeck*, dont six enfans, quatre garçons & deux filles.

Les armes : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croissans d'or, posés 2 en chef & 1 en pointe.*

DOUBLET DE PERSAN. Cette famille noble, originaire de Normandie, dont il a été donné une notice dans le tome II, *pag. 27 & 28* de la premiere édition de ce Dictionnaire, remonte son origine & son établissement dans cette province à l'an 1280, au rang des familles nobles. Mais le premier de ce nom, dont on a une connoissance plus assurée, & depuis lequel cette famille prouve sa filiation, est :

OLIVIER DOUBLET, I du nom, mort vers l'an 1336 ou 1340, qui prenoit la qualité d'Ecuyer dans des comptes par lui rendus à Philippe III, Comte d'Evreux, & Roi de Navarre, par sa femme, fille de LOUIS-HUTIN, Roi de France. Ces comptes regardoient la gestion des biens que possédoit Philippe III, Comte d'Evreux, en Normandie. Il laissa pour fils de *Marie d'Aisy*, sa femme, :

OLIVIER DOUBLET, II du nom, qui fut élevé auprès de Charles III, dit *le Mauvais*, Roi de Navarre. Son attachement pour ce Prince lui fut fatal; car le Roi de France, JEAN I, ayant surpris le Roi de Navarre dans le château de Rouen, le fit prisonnier, & sur le champ fit trancher la tête à plusieurs Gentilshommes de sa suite, en 1356, du nombre desquels il étoit. Il avoit épousé *Susanne d'Orovella*, du royaume de Navarre, de laquelle il eut deux fils : — 1. OLIVIER, III du nom, qui resta en Navarre, auprès de ses parens maternels, où il s'est établi, & où sa famille a subsisté long-tems; — 2. & CHARLES DOUBLET, qui suit.

CHARLES DOUBLET, tenu sur les fonts de Batême par Charles-le-Mauvais, Roi de Navarre, n'avoit que cinq ans lors de la mort de son pere, en 1356,

& resta sous la tutele de sa mere. Le Roi de Navarre lui donna la charge de Capitaine-Châtelain de la ville de Nemours, qui lui appartenoit. Il mourut, en 1406, laissant de *Marie d'Issonne*, sa femme, fille du Juge de Nemours, qu'il avoit épousée en 1378, plusieurs enfans, qui passerent les uns en Angleterre, les autres auprès du Duc de Bourgogne; mais MARTIN DOUBLET, le dernier de ses fils, qui vint s'établir à Paris, est la tige commune des trois branches de cette famille, aujourd'hui connues sous les noms de *Seigneurs & Marquis de Persan*, *Seigneurs & Marquis de Bandeville*, & *Seigneurs d'Ollot & Breuillepont.*

NICOLAS DOUBLET, I du nom, Marquis de Persan, Seigneur de Nerville, Saint-Aubin, &c. mort le 23 Mars 1695, avoit épousé *Anne Lair*, morte le 1er Avril 1704. Il en a eu, entr'autres enfans: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. PIERRE DOUBLET DE CROUY, Marquis de Bandeville, Seigneur de Saint-Aubin, &c. qui fut Maître des Requêtes, le 20 Juin 1711, & mourut en sa soixante-douzieme année, le 31 Juillet 1739. Il avoit épousé, 1°. le 5 Janvier 1699, *Marie-Françoise Pollart*, morte le 3 Mai 1707, fille de *Jacques*, Seigneur de Villequoy, Conseiller au Parlement, & de *Marie-Anne Larcher*; 2°. *N.... Mathé de Vitry*, veuve de Roland-Pierre Gruyn, Seigneur de Tigery, Maître de la chambre aux deniers, mort le 3 Septembre 1721. Il n'en a point eu d'enfans, & a laissé du premier lit, PIERRE-FRANÇOIS DOUBLET, Marquis de Bandeville, mort sans postérité, en 1761, de deux femmes qu'il avoit épousées; & MICHEL, Seigneur de Bauche, puis Marquis de Bandeville, après son frere, Conseiller au Parlement, le 20 Juillet 1731; — 3. & ANNE DOUBLET, morte le 21 Mai 1727, âgée de 55 ans; femme d'*Antoine de Barillon d'Amoncourt*, Marquis de Branges. (Voyez BARILLON)

NICOLAS DOUBLET, II du nom, Marquis de Persan, né en Février 1659, Conseiller au Parlement, mort le 15 Novembre 1728. Il avoit épousé *Bonne-Elisabeth-Ursule Garnier de Salins*, fille d'*Arnoul Garnier*, Marquis de Salins, &c. mort le 15 Octobre 1695, & de *Bonne Fay d'Espeisses*, morte le 30 Octobre 1712. Il en a eu, entr'autres enfans: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. & ANNE-BONNE DOUBLET DE PERSAN, mariée le 11 Mars 1711, à *Armand-Louis-François Foucault*, Marquis de Saint-Germain-Beaupré, Gouverneur de la Marche; mort le 9 Mars 1752; & elle au château de Saint-Germain-Beaupré, le 26 Septembre 1754. Ils n'ont laissé qu'une fille, la Comtesse d'*Auroy*, morte sans enfans.

NICOLAS DOUBLET, III du nom, Marquis de Persan, &c. Conseiller au Parlement de Paris, le 7 Février 1714, Maître des Requêtes en 1718, Intendant du commerce, & mort en 1757, avoit épousé, le 14 Mars 1724, *Marie-Madeleine Frezeau de la Frezeliere*, fille de *Jean-François-Angélique Frezeau*, Marquis de la *Frezeliere*, Lieutenant-Général des armées & premier Lieutenant-Général d'artillerie, mort le 19 Octobre 1711, & de *Paule-Louise-Marie Briçonnet d'Oysonville.* Elle est morte à Paris le 16 Janvier 1755, à 49 ans, laissant: — 1. ANNE-NICOLAS, qui suit; — 2. & BON-GUY DOUBLET, Seigneur de Candeuvre, dit *le Chevalier de*

Perſan, d'abord Capitaine de cavalerie dans le régiment du Colonel-Général, puis Meſtre-de-camp-Lieutenant de ce régiment en 1758, actuellement Maréchal des camps & armées du Roi.

ANNE-NICOLAS DOUBLET, Marquis de Perſan, de Saint-Germain-Beaupré, Comte de Dun & Croſan, Seigneur de Saint-Aubin-ſur-Yonne, le Pleſſis & autres lieux, a été reçu Conſeiller au Parlement de Paris, le 9 Août 1748, enſuite Maître des Requêtes en 1754. Il a épouſé, le 11 Septembre 1752, *Anne-Adélaïde Aymeret de Gazeau*, née le 26 Mars 1735, fille de *Jean Aymeret*, Seigneur de Gazeau en Poitou, Conſeiller au même Parlement, & d'*Anne-Louiſe-Françoiſe de Montpellier*, dont : — 1. ANNE-NICOLAS DOUBLET DE MONS, né le 19 Décembre 1753 ; — 2. & 3. un fils & une fille, morts en bas âge ; — 4. ADÉLAÏDE-FÉLICITÉ DOUBLET, née le 1er Septembre 1766.

Les armes : *d'azur, à trois demoiſelles à doubles ailes d'or volans en bande, 2 & 1.*

DOUJAT : famille d'extraction noble & originaire du Berri, laquelle, au rapport de Catherinot, avoit porté les armes ſous les Rois CHARLES VII & LOUIS XI, & vint s'établir à Paris au commencement du XVIe. ſiecle, où elle remplit depuis différentes places dans la Magiſtrature.

LOUIS DOUJAT, fils de JEAN, Avocat au Parlement de Paris, que l'on prétend avoir fait la fonction d'Avocat-Général audit Parlement, par commiſſion ; mort en 1527, & de *Jacquette le Voyer*, fut Subſtitut du Procureur-Général du Roi au Grand-Conſeil, pendant cinq ans, & pourvu de l'office d'Avocat du Roi en la même Cour, créé par édit donné à Lyon le 22 Mai 1522, dont il prêta ſerment entre les mains du Chancelier, le 5 Juin ſuivant, & au Grand-Conſeil le 16 du même mois. Il mourut le 4 Novembre 1523, & avoit épouſé *Jacquette Bonin*, fille de *Pierre*, Seigneur de Corpoy & de Nouriou, Procureur-Général du Grand-Conſeil, & de *Jeanne Fumée*. Sa femme fut tutrice de ſes enfans, qui furent : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. & GUILLAUME DOUJAT, tige d'une branche rapportée ci-après.

JEAN DOUJAT, II du nom, Avocat-Général & Maître des Requêtes de la Reine Catherine de Médicis, mort en 1581, avoit épouſé *Marie Doé*, fille unique de *Robert Doé*, Conſeiller ès Conſeils, & de *M.... Brinon*, dont : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. DENIS, Avocat au Parlement & Avocat-Général de la Reine Marie de Médicis & de Gaſton de France. Il mourut en 1633, & avoit épouſé *Madeleine de la Haye-Ventelet*, fille d'*Hilaire*, Auditeur des Comptes, & de *Marie Gilles*. Il en eut deux garçons & quatre filles, ſavoir : NICOLAS, Conſeiller au Parlement de Paris, mort en 1648 ; DENIS, Maître des Comptes, mort le 5 Janvier 1667 ; FRANÇOISE, femme d'*Omer Talon*, Avocat-Général au Parlement de Paris, morte le 17 Avril 1667 ; MARIE, premiere femme de *Charles Hervé*, Doyen du Parlement de Paris, morte en Septembre 1697 ; MADELEINE, Religieuſe à l'Aſſomption, morte en 1672 ; & MARIE-MARTHE, Religieuſe Urſu-

line; — 3. 4. & 5. trois fils Jésuites; — 6. MARIE, femme de *Jacques* ou *Pierre Poncet*, Lieutenant au Bailliage du Palais; — 7. LOUISE, femme de *Pierre Paumier*, Secrétaire du Roi; — 8. & JEANNE DOUJAT, mariée à *Jacques Defita*, Sieur du Vivier, Prévôt de Melun, dont une fille.

JEAN DOUJAT, III du nom, Conseiller en la Cour des Aides, mort le 15 Décembre 1610, avoit épousé *Françoise Heves*, fille de *Jean*, Secrétaire du Roi & du Parlement, dont

JEAN DOUJAT, IV du nom, Conseiller au Parlement, le 4 Décembre 1617, mort le 3 Décembre 1663; il avoit épousé *Anne le Roux*, morte le 23 Mai 1658, fille de *Pierre*, Seigneur de Baule, Secrétaire du Roi, & de *Marie Ruaux*, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. FRANÇOIS, Maître d'Hôtel du Roi, marié à *Madeleine Tiraqueau*, morte en 1709, fille de *Pierre Tiraqueau*, Seigneur de Sainte-Hermant, & d'*Edmée de Rubentel*, Dame d'Arex & d'Anjou, dont il eut un fils & une fille, savoir, JOACHIM-FRANÇOIS, Seigneur d'Arcueil, Conseiller au Châtelet, mort le 2 Février 1753, âgé de 81 ans, & FRANÇOISE-CATHERINE, femme de *Jean-François le Boindre*, Conseiller au Parlement; — 3. MARIE, alliée à *René de Maupeou*, Président des Enquêtes, morte en Février 1698; — 4. & HÉLENE DOUJAT, Religieuse à la Congrégation de N. D., morte en 1646.

JEAN DOUJAT, V du nom, Conseiller au Parlement le 30 Août 1647, mort Doyen le 18 Janvier 1710, âgé de 89 ans & demi; il avoit épousé *Catherine Targer*, fille de *Nicolas*, Secrétaire du Roi, & de *Genevieve Coulas*, dont: — 1. JEAN-CHARLES, qui suit; — 2. & MARIE DOUJAT, née le 7 Août 1656, femme d'*Antoine Subtil*, Auditeur des Comptes, morte le 1er Mai 1739.

JEAN-CHARLES DOUJAT, Conseiller au Parlement de Metz, le 27 Septembre 1680, puis Conseiller au Grand-Conseil le 7 Août 1686, Maître des Requêtes le 22 Mars 1701, Intendant de Poitiers en 1706, de Hainaut en 1707, de Bordeaux en 1708, de Maubeuge en 1709, de Moulins en 1721, mort le 9 Mai 1726, âgé de 73 ans, avoit épousé, en Juillet 1688, *Elisabeth de Rollinde*, morte sans enfans le 29 Mai 1719, fille de *Marc-Antoine*, Secrétaire des Commandemens de Mademoiselle de Montpensier, & d'Elisabeth du Bois.

Seconde Branche.

GUILLAUME DOUJAT, Conseiller au Parlement de Toulouse en 1553, second fils de LOUIS, & de *Jacquette Bonin*, auteur de quelques traités de droit, mourut en 1573; il avoit épousé *Catherine Daigua*, morte en Juin 1573, fille de *Bertrand*, Avocat au Parlement de Toulouse, & de *Catherine Tournoer*, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. LOUIS, Prieur de Garcinville; — 3. & BERNARD DOUJAT, auteur de la troisieme branche rapportée ci-après.

JEAN DOUJAT, Avocat au Parlement de Toulouse, Conseiller au Grand

Conseil, où il ne fut pas reçu à cause des troubles, Capitoul de Toulouse en 1581, mort le 2 Septembre 1622, avoit épousé, 1°. *Madeleine de Durand*, fille de *Jean*, Gentilhomme du Lauraguais, des Seigneurs de Montjard, & de Monesterolle, morte en 1587; & 2°. *Jeanne de Montaud*, fille de *Jean*, des Vicomtes de Conserans, morte en 1619. Ses enfans furent : — 1. BERNARD, qui suit; — 2. GUILLAUME, Chanoine de Saint-Felix, mort en 1649; — 3. MARIE, femme de *Geraud de Brunonchon*; — 4. & MADELEINE DOUJAT, épouse de *Guillaume de la Rouge*, Sieur de Luzeau près Beaumont.

BERNARD DOUJAT, Avocat au Parlement, & deux fois Capitoul de Toulouse, mort le 17 Septembre 1631, avoit épousé *Jeanne Dejean*, morte vingt-quatre heures avant lui, sœur d'un Conseiller au Parlement de Toulouse, dont : — 1. JEAN, qui fut Conseiller au même Parlement, où il prêta serment en 1637, ensuite Avocat à celui de Paris en 1639, reçu à l'Académie Françoise le 20 Août 1650, Professeur en droit canon au College Royal en 1651, Docteur Régent en droit en 1655, & Historiographe latin du Roi. Il fut Instituteur des études du Dauphin, sous M. de Perigny, Précepteur de ce Prince, & eut une pension du Roi, du Clergé & du Chancelier, & mourut le 27 Novembre 1688, âgé de 79 ans; — 2. JACQUES, Avocat au Parlement de Toulouse, marié en 1676, à *Georgette de Fargues*, fille d'*Arnaud*, Avocat, & de *Catherine du Loup*; — 3. JACQUES-FIRMIN, Chanoine de Meaux; — 4. MARIE, Religieuse de Sainte-Claire, — 5. autre MARIE, femme de *Claude Dalmas*; — 6. & JEANNE DOUJAT, femme de *Pierre Delpy*, Capitoul de Toulouse.

TROISIEME BRANCHE.

BERNARD DOUJAT, troisieme fils de GUILLAUME, & de *Catherine Daigna*, Conseiller au Parlement de Toulouse, mort en 1598, avoit épousé *Marie d'Auxonne*, fille de *Jean Vital*, Conseiller au même Parlement, & de *Catherine Barthelemy*. Elle mourut en 1620, laissant : — 1. PAUL-ALEXANDRE, qui suit; — 2. JEAN, Chanoine Théologal de Lille; — 3. JOSEPH, Prieur de Noé; — 4. GABRIEL, Religieux Dominicain; — 5. LOUISE, femme de *Raimond de Masnau*, Gentilhomme de Rouergue; — 6. JEANNE, mariée à *Pierre de Viguerie*, Conseiller au Parlement de Toulouse; — 7. & MARGUERITE DOUJAT, Abbesse de Saint-Cernin de Toulouse.

PAUL-ALEXANDRE DOUJAT, Avocat au Parlement de Toulouse, mort le 24 Août 1631, avoit épousé *Anne de Platea*, fille de *Jean*, Conseiller au Présidial de Toulouse, & d'*Anne de Babut*, dont : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. & JEAN-VITAL DOUJAT, Capitaine au régiment de Bretagne, tué au siege de Condé en 1655.

PIERRE DOUJAT, Avocat au Parlement, & Capitoul de Toulouse en 1660, mourut en 1671; il avoit épousé *Bourguine de Paynaguet*, fille de *Jean*, Sieur de Peyrigne, & de *Marie Potier de la Terasse*, sa seconde

femme. Ses enfans furent : — 1. JEAN-VITAL, Religieux de la Mercy ; — 2. FRANÇOIS-JOSEPH, qui suit ; — 3. FRANÇOIS, Capitaine au régiment de Dauphiné ; — 4. & SIMON DOUJAT, Ecclésiastique.

FRANÇOIS-JOSEPH DOUJAT, Sieur de Saint-Martin de Toheus, a épousé *Jacquette de Busta*, fille de *Jean*, Conseiller au Parlement de Toulouse, & de *Jeanne de Borrassol*, dont : — 1. & 2. JEAN & HENRI ; — 3. GABRIEL-BONAVENTURE, Conseiller au Parlement de Toulouse ; — 4. & 5. MARIE & JACQUETTE DOUJAT.

Cette famille est anciennement alliée avec celles de Tudert, Fumée, Molé, Montholon, Briçonnet, & quantité d'autres distinguées dans la robe ; & en dernier lieu, avec celles de Talon, Bignon, Phélipeaux, Pontchartrain, Joly de Fleury, & avec la branche de l'ancien Chancelier de France M. de Lamoignon,

Les armes : *d'azur, au griffon d'or rampant, couronné d'une couronne de même.*

DROUIN, Seigneur de Bonville en Gâtinois. Celui dont on peut suivre la filiation, est :

PHILIPPE DE DROUIN, Ecuyer, Seigneur de Chesnon, près Château-Landon. Il étoit Capitaine d'une compagnie d'infanterie sous le Seigneur de Chailly, en 1431, & fut pere de :

II. GUILLAUME DE DROUIN, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Chesnon & Marchery. Il eut de N...... *de Vievre*, sa femme : — 1. PHILIPPE, Seigneur de Chesnon, pere de GUILLAUME, Ecuyer, Seigneur du Baux, paroisse de Chesnon, marié à *Nicole Jenson*, dont on ignore la postérité ; — 2. JEAN, Ecuyer, Seigneur de Passy, qui épousa, en 1500, par contrat, présent Herpin, Notaire à Orléans, *Susanne du Monceau*, veuve en 1521 ; — 3. & GUILLAUME DE DROUIN, qui suit.

III. GUILLAUME DE DROUIN, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Marchery, du Pressoir & de Chesneteau en Gâtinois, présent à la réformation de la coutume de Sens, en 1553, eut pour fils :

IV. PHILIPPE DE DROUIN, Ecuyer, Seigneur de Chesneteau, Marchery & du Pressoir. Il épousa, par contrat devant Provincher, Notaire à Petiviers, le 19 Avril 1518, *Guillemette de la Taille*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur des Essarts, & de *Marie de Poilloue*, dont : — 1. LÉON, qui suit ; — 2. & JEANNE, femme, en 1556, de *François Pelet*, Ecuyer, Seigneur de Terville.

V. LÉON DE DROUIN, Ecuyer, Seigneur de Chesneteau & de Bouville, du chef de sa femme, épousa, par contrat devant Conste, Notaire à Petiviers, le 29 Août 1558, *Claude de Vaux*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de la Chevraudiere, & aussi de Bouville, par succession de *Pierre de Vaux*, son cousin germain, & de *Marie du Petit-Juyan*, dont pour fils unique :

VI. ROBERT DE DROUIN, Seigneur de Bouville, Gendarme de la compagnie du Roi, maintenu dans sa noblesse, par ordonnance des Commissaires départis dans la généralité d'Orléans, du 28 Juillet 1599. Il épousa,

par contrat, présent Pezard, Notaire à Yevre-le-Châtel, du 11 Juin 1587, *Elisabeth Brosset*, fille de *Jacques*, Ecuyer, Seigneur d'Arconville, & d'*Anne Dumoulin*, dont:

VII. FLORISET DE DROUIN, Chevalier, Seigneur de Bouville, né le 15 Mars 1599, Capitaine au régiment d'Harcourt, en 1628; Gentilhomme de la maison d'Orléans, en 1632; Lieutenant-Colonel au régiment de Saint-Luc, par commission du 12 Septembre 1635; Gouverneur de la ville & du château de Petiviers, par lettres du 2 Juin 1649; & enfin Sous-Lieutenant des Gendarmes de M. le Duc de Valois, par lettres du Roi, du 20 Septembre 1650. Il épousa, 1°. présent Bruneau, Notaire à Paris, le 23 Février 1638, *Elisabeth Hubert*, veuve, en premieres noces, de François Colar, Ecuyer, Seigneur de Marolles, Auditeur des comptes; en secondes, de Charles du Verger de Hauranc, Ecuyer, Seigneur de Camp-de-Prat, & fille de *François Hubert*, Ecuyer, Seigneur de Landreville, Auditeur des comptes; 2°. *Anne du Rousseau*, veuve de Pierre de Barbançon, Ecuyer, Seigneur de Montvilliers, près Petiviers, & de *Jeanne de Billy*, de laquelle il n'eut point d'enfans. Du premier lit vinrent: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. CHARLES, dit *le Chevalier de Bouville*, Ecuyer, Seigneur de Ramoulu, l'un des cent Mousquetaires du Roi; — 3. & FRANÇOISE, dont on ignore l'alliance.

VIII. FRANÇOIS DE DROUIN, Chevalier, Seigneur de Bouville, Gouverneur de Petiviers, & Capitaine au régiment d'Orléans, infanterie, épousa, par contrat devant Clouet, Notaire à Orléans, le 7 Février 1665, *Madeleine Guyon*, fille de *Georges*, Ecuyer, Seigneur de la Motte, & de *Catherine Lhoste*; dont:

IX. CHARLES-FRANÇOIS DE DROUIN, Chevalier, Seigneur de Bouville, Ramoulu en partie, & de l'Epinette en Poitou, Gouverneur de Petiviers, Sous-Lieutenant de grenadiers au régiment des Gardes Françoises, mort dans son château de Bouville, le 26 Juillet 1748, veuf de *N.... de Gauville*, Dame de Moncelard, fille du Seigneur de Javersy, dont sont issus: — 1. CHARLES-FRANÇOIS, Gouverneur de Petiviers, Seigneur de Bouville & de Moncelard, par les partages qu'il a faits avec ses freres & sœurs, du consentement & en présence de leur pere, le 1er Mai 1747. Il a épousé *Marie-Anne de Vaudeberg*, d'Orléans, dont en 1759, il n'avoit point d'enfans; — 2. PHILIPPE, dit le *Chevalier de Bouville*, Seigneur de l'Epinette, Chevalier de Saint-Louis, Commandant d'un bataillon du régiment de la Marine, non marié; — 3. ELISABETH, dite *Mademoiselle de Bouville*, Dame de Ramoulu; — 4. CATHERINE, dite *Mademoiselle de Drouin*, Dame de Ferrieres, non mariées, — 5. & CATHERINE-MADELEINE DE DROUIN, dite *Madame de Moncelard*, Religieuse-Professe à la Congrégation d'Etampes.

Les armes: *d'azur, à trois lions d'or, 2 & 1, accompagnés de trois étoiles mal ordonnées, 1 & 2, de même.*

DRUMMOND, famille noble & ancienne d'Ecosse, dont le Comte de Perth étoit chef en 1695. Le premier qui ait porté le nom du DRUMMOND, dans cette famille, étoit un Gentilhomme Anglois nommé MAURICE, qui abandonna l'Angleterre avec Edouard Atheline, héritier légitime du pays, pour éviter la persécution de Guillaume le Conquérant, qui s'empara de l'Angleterre l'an 1066. MAURICE commandoit le vaisseau où Edouard Atheline, accompagné de sa mere *Agathe*, & de MARGUERITE & CHRISTINE ses sœurs, s'embarqua; une violente tempête les contraignit de relâcher en Ecosse, & ils aborderent à un port sur la riviere de Fort, qui retient encore aujourd'hui le nom de l'une des Sœurs d'Edouard (Saint-Magarets Houp); c'est celle qui, ayant été fort illustre par sa sainteté pendant sa vie, fut canonisée après sa mort, est connue sous le nom *de Sainte-Marguerite*. Elle épousa *Milcolombe III* du nom, Roi d'Ecosse, qui donna beaucoup de biens & de dignités à MAURICE DRUMMOND, beaucoup de terres dans la province de Dombarton, & la charge de Sénéchal de Lennox : la Reine lui donna aussi des marques de son estime; car elle lui fit épouser une de ses filles d'honneur. De ce mariage sortit un fils qui s'appella MILCOLOMBE, & qui fut pere de MAURICE; celui-ci le fut de JEAN, & ce dernier de MILCOLOMBE. On ignore leurs actions & leurs alliances; mais on sait leur suite généalogique, par des actes qui ont été conservés avec grand soin, pendant quelques siecles dans l'abbaye d'Inchaffri, & transportés enfin dans les archives de la famille. Il s'en est perdu quelques-uns par les pillages, où elle fut exposée dans la grande révolution de l'an 1688; mais il en reste assez pour faire foi de ce l'on expose dans cet article, & d'ailleurs les historiens Ecossois en fournissent de bonnes preuves.

MILCOLOMBE DRUMMOND, II du nom, eut MILCOLOMBE III, surnommé BEGG, c'est-à-dire *le Petit;* celui-ci épousa *Ada*, fille de *Malduin*, Comte de Lennox, laquelle n'avoit qu'un frere, qui ne laissa point d'enfans, & qui épousa la sœur de ce Jean Monteilh, lequel vendit aux Anglois l'illustre Guillaume Wallace, Viceroi d'Écosse. Ce Jean Monteilh prévoyant que le Comte de Lennox, son beau-frere, laisseroit ce comté à MILCOLOMBE, mari de sa sœur, conseilla au Roi de le demander. Il espéra que le Roi l'ayant obtenu le lui donneroit; mais il se trompa, le Roi en gratifia Robert Stuard, dont les descendans ont été Comtes de Lennox. MILCOLOMBE BEGG eut d'*Ada*, sa femme, quatre fils, JEAN, MAURICE, THOMAS & WALTER; ce dernier fut Secrétaire du Roi. MAURICE épousa la fille du Sénéchal de Strathern, & succéda à sa dignité & à ses grands biens. THOMAS fut fait Baron de Balfron. Leur aîné JEAN DRUMMOND, septieme Sénéchal de Lennox, déclara la guerre à Jean Monteilh. Il y avoit une ancienne haine entre leurs familles. Monteilh fut vaincu, & perdit trois fils dans cette guerre; le Roi imposa la paix aux parties.

Les grands du royaume s'assemblerent pour cette pacification, de laquelle furent garants les Comtes de Douglas, d'Angus & d'Arran, & Mylord Robert,

Robert, neveu du Roi Robert Bruce. DRUMMOND ayant perdu par l'un des articles du traité, les terres qu'il possédoit au Comté de Lennox, à cause de la mort des trois fils de Jean Monteilh; se retira avec sa famille dans la province de Perth, où il possédoit les terres de Stobhell & de Cargil. Il épousa la fille aînée de *Guillaume de Montifex*, Grand Trésorier d'Écosse. son fils aîné MILCOLOMBE, IV du nom, épousa *Isabelle Douglas*, Comtesse héréditaire de Marr, fut lié d'une amitié très-étroite, avec le Comte Douglas, son beau-frere; il s'associa avec lui pour faire la guerre aux Anglois; se signala à la sanglante bataille de d'Olterburn, où il fit prisonnier Rolph Percei, Général de grande réputation parmi les Anglois, & fut gratifié d'une pension viagere pour cette action. Son frere GUILLAUME épousa la fille du Baron d'*Airth*; laquelle lui apporta en dot la baronnie de Carnock. De ce mariage est issue la branche d'Athornden.

L'aînée des quatre filles de JEAN DRUMMOND, qui s'appelloit ANABELLA, épousa *Rorbert*, III du nom, Roi d'Ecosse; elle est fort louée par les historiens Ecossois, à cause de sa vertu & de sa prudence singuliere, & fut mere de JACQUES I, Roi d'Ecosse; l'une de ses sœurs fut mariée à *Archibald*, Comte d'Argvi, une autre à *Alexandre Macdonald*, Seigneur des Isles, fils aîné du Comte de *Rosse*, & une autre à *Stuart de Duslli.*

MILCOLOMBE, IV du nom, étant mort sans enfans, JEAN DRUMMOND, son frere, fut le chef de la famille. Il épousa *Elisabeth de Sainte-Clare*, fille du Comte d'Orknei, Caithnesse, Rossin, &c. très-illustre, tant parmi les Danois, que parmi les Ecossois. Il eut trois fils & une fille, laquelle fut mariée au Seigneur *Thomas*, Baron de Kinnord. Nous parlerons de WALTER, l'aîné des trois fils. ROBERT son puiné se maria avec l'héritiere de *Barnbougall.* JEAN le cadet de tous, s'en alla aux Isles de Madere, où sa postérité fait encore belle figure. WALTER DRUMMOND, marié à *Marguerite*, fille du Seigneur Patrice Ruthven, chef d'une noble maison, fut pere de : — 1. MILCOLOMBE, qui suit; — 2. JEAN, Evêque de Domblan; — 3. & WALTER DRUMMOND, qui fut fait Baron de Liderief, duquel est sortie la branche du BLAIR-DRUMMOND, qui a produit deux autres branches, celle de NEWTON, & celle de GERDRUM.

MILCOLOMBE, V du nom, épousa *Marie Murrai*, fille du Seigneur de Tullibardin, & en eut : — 1. JEAN, Milord DRUMMOND, créé Pair du Royaume; — 2. WALTER, Seigneur de Demston; — 3. JACQUES, Seigneur de Corrivechter; — & THOMAS DRUMMOND, Seigneur de Druminernorch, duquel sont sorties les branches d'INVERMOI, DE CULTMALINDRE, DE COMRIE ET DE PITCAIRNS.

JEAN DRUMMOND, fils aîné de MILCOLOMBE, se maria avec *Elisabeth Lindsei*, fille du fameux Comte de Grawford, & se rendit puissant & illustre. Il fut grand Justicier d'Ecosse, qui, en ce tems là étoit la principale charge du royaume. Il acheta toutes les terres du Baron de Congraing, son parent, situées dans la province de Straltherne, & avec la permission du Roi, la charge de Sénéchal héréditaire de cette Province. Il rendit de grands services à Jacques IV, Roi d'Ecosse, car il mit en déroute le Comte de Lennox & le Seigneur de Lisre, avec les associés qui alloient joindre

le Comte de Marifball & le Seigneur de Gordon, afin d'exécuter le complot qu'ils avoient tramé de s'affurer de la perfonne du jeune Monarque, & de gouverner le royaume, fous prétexte de venger la mort de Jacques III. Il fut envoyé Plénipotentiaire en Angleterre, pour conclure un traité de paix, avec Richard III, Roi d'Angleterre. Après la mort du Roi, on le dépouilla de fes biens & de fes charges, parce qu'il avoit donné un foufflet à un Roi d'armes qui étoit allé le citer, dans le château de Drummond, à comparoître au Parlement, pour y rendre compte du mariage de la Reine; mais l'interceffion des Grands du royaume fit, qu'en confidération de fa nobleffe & de fes fervices, on le rétablit dans fes biens & dans fes honneurs, deux jours après. Il eut quatre filles, dont l'une, nommée MARGUERITE, plut fi fort au Roi Jacques IV, qu'il la voulut époufer; mais comme il falloit une difpenfe du Pape, à caufe de la parenté qui étoit entr'eux, le Prince, impatient, célébra fes noces en fecret. De ce mariage clandeftin vint une fille qui fut femme du Comte de Huntlei. La difpenfe étant venue, le Roi voulut célébrer fes noces publiquemeut; mais la jaloufie de quelques Grands contre la maifon de DRUMMOND, leur infpira la criminelle penfée de faire empoifonner MARGUERITE, afin que fa maifon n'eût pas la gloire de donner deux Reines à l'Ecoffe. Sa fœur ELISABETH fut Comteffe d'*Angus*; EUPHÉMIE, fon autre fœur fut femme du Seigneur *de Flenming*; ANNABELLA, fon autre fœur, fut Comteffe de *Montrof*.

GUILLAUME DRUMMOND, fils de JEAN, & mari d'*Ifabelle Campbell*, fille du Comte d'*Argyll*, eut deux fils, WALTER & ANDRÉ. Il entra en guerre ouverte, lui & fa famille, avec celle de Murrai. Quelques-uns de fes amis brûlerent dans une églife quelques Gentilshommes de la maifon de Murrai. Il étoit fort innocent de ce crime; & néanmoins, comme il n'étoit pas aimé du Roi, il fut condamné à perdre la tête; ce qui fut exécuté. Son fils ANDRÉ fut créé Baron de Bellichelon, & forma une branche, dont le dernier mâle, MAURICE DRUMMOND, laiffa quatre filles, qui furent honorablement mariées en Angleterre; l'une d'elles fut femme de *Caryl*, Secrétaire du Roi Jacques.

WALTER DRUMMOND, fils aîné de GUILLAUME, n'eut d'*Elifabeth Groham*, fille du Comte de *Montrof*, qu'un fils, qui fuit:

DAVID DRUMMOND, marié, 1°. à *Marguerite Stuart*, fille du Duc d'*Albanie*, Vice-Roi d'Ecoffe, de laquelle il n'eut qu'une fille, femme du Seigneur de *Pouri-Ogibi*; & 2°. à *Lilia Ruthven*, dont il eut deux fils & cinq filles, favoir: — 1. PATRICE, qui fuit; — 2. JACQUES, Seigneur de Maderli, duquel font fortis les Vicomtes de STRATHALLAN, & les Barons de MARCHANI. Le premier qui fut créé Vicomte de Strachallan, s'appelloit GUILLAUME DRUMMOND; il étoit Lieutenant-Général des armées du Roi Jacques, & grand homme, tant pour la guerre que pour le cabinet; — 3. JEANNE, femme de *Jean*, Comte de Montrof, Chancelier & Vice-Roi d'Ecoffe; — 4. ANNE, mariée à *Jean*, Comte de Marr, Grand-Tréforier d'Ecoffe; — 5. LILIA, Comteffe de Cravsford; — 6. CATHERINE, Dame de Tullibardin; — 7. & MARGUERITE DRUMMOND, Dame de Kerr.

PATRICE DRUMMOND, mariée à *Marguerite Lindſei*, fille du Comte de *Cravsford*, tige de la branche d'Edzel, eut deux fils & cinq fillles: — 1. & 2. JACQUES & JEAN, qui ſuivent; — 3. CATHERINE, Comteſſe de *Rothes*; — 4. LILIA, Comteſſe de *Dumferlin*, mere des Comtes de Lauderdale, de Kelli, de Balcarres & de Cathneſs; — 5. JEANNE, Comteſſe de *Rexburgh*, Gouvernante des enfans du Roi Charles I; — 6. ANNE, Dame de *Torrai-Bartlas*; —7. & ELISABETH DRUMMOND, femme de Milord *Elphinſtin*.

JACQUES DRUMMOND, créé Comte de Perth, épouſa *Iſabelle Scotoun*, fille du Comte de Winton, dont il n'eut qu'une fille, laquelle a été Comteſſe de *Sunderlan*, & mourut jeune.

JEAN, ſon frere, Comte de Perth, lui ſuccéda, & fut marié avec *Jeanne Kerr*, fille du Comte de Roxburgh, de laquelle il eut quatre fils & deux filles, l'une deſquelles fut Comteſſe de *Wigton*, & l'autre Comteſſe de *Tullibardin*; les quatre garçons furent: — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. ROBERT, mort en France; — 3. JEAN, qui a fait la branche de *Logi-Almond*; — 4. & GUILLAUME, Comte de Roxburgh, qui a fait celle de *Roxburgh* & de *Bellandin*.

JACQUES DRUMMOND, II du nom, Comte de Perth, épouſa *Anne Gordon*, fille du Marquis de Hutlei, dont deux fils & une fille; ſavoir: — 1. JACQÇES, qui ſuit; — 2. & 3. JEAN & ANNE DRUMMOND; c'étoit, dit-on, une Dame de grand mérite, qui épouſa le Comte d'*Erroll*, Connétable héréditaire d'Ecoſſe. JEAN DRUMMOND, Duc de Melford, Chevalier de la Jarretiere, Secrétaire de Jacques II, Roi de la Grande-Bretagne, mort le 25 Janvier 1714, âgé de 64 ans, avoit épouſé, 1°. l'héritiere de *Lundin*, dont il eut trois fils & trois filles; celles-ci ſont: ANNE, mariée au Baron de *Houſton*; ELISABETH, femme du Vicomte de *Strathallan*; & MARIE, qui n'étoit pas mariée en 1695. Les trois fils ſont: JACQUES, Baron de Lundin; ROBERT & CHARLES. JEAN épouſa, 2°. *Euphémie Wallace*, fille de *Thomas Wallace*, Baron de Graigie, chef d'une très-ancienne famille, dont il eut ſix fils & trois filles; JEAN, Seigneur de Thorth, THOMAS, GUILLAUME, ANDRÉ, RENAUD, PHILIPPE, CATHERINE, THÉRESE & MARIE.

JACQUES DRUMMOND, III du nom, Duc de Perth, Chevalier de la Jarretiere & de Saint-André, chef de cette famille, en 1695, fut fait Conſeiller d'état, l'an 1670; Grand-Juſticier d'Ecoſſe, l'an 1680; & Grand-Chancelier d'Ecoſſe, l'an 1684. Il fut ſi touché par la lecture des papiers qui furent trouvés dans le cabinet de Charles II, concernant la controverſe, qu'ayant examiné l'affaire de la religion très ſincérement, il crut que la religion Catholique étoit la ſeule véritable, & en fit profeſſion publique. Son attachement à cette religion & au ſervice du Roi Jacques, qu'il tâcha d'aller joindre en France, l'expoſerent, dit-on, à pluſieurs mauvais traitemens ſoit de la part de la populace, ſoit de la part du Conſeil d'Ecoſſe. Il fut gardé très-étroitement dans le château de Sterlin, deux ans & ſept mois, après quoi, on lui permit de reſpirer un peu de tems, à cauſe qu'il étoit malade; puis on le mit en priſon, d'où il ne ſortit qu'au bout de neuf mois; enfin

on lui permit de sortir du royaume. Il se retira à Rome, où sa vertu & son zele pour la religion catholique le firent fort estimer. Etant passé en France, il fut premier Gentilhomme du Roi Jacques II, Gouverneur de Jacques III, connu sous le nom de *Chevalier de Saint-Georges*, & Grand-Chambellan de la Reine, sa mere; il mourut à Saint-Germain-en-laye, le 10 Mai 1716, en sa soixante-huitieme année, d'où son corps fut porté à Paris, & enterré au college des Ecossois. Ses plus grands ennemis n'ont jamais pu lui objecter d'autre crime que la catholicité. Il avoit épousé, 1°. *Jeanne Douglas*, fille de *Guillaume*, Marquis de Douglas; 2°. *Lilia*, Comtesse de Tullibardin; & 3°. *Marie Gordon*, fille de *Louis*, Marquis de Huntlei, & sœur du Duc de Gordon. Du premier lit sont sortis : — 1. JACQUES, qui suit; — 2. MARIE, femme de *Guillaume*, Comte de Marshall, Maréchal héréditaire d'Ecosse; — 3. ANNE, qui n'étoit point mariée en 1695. Les deux autres mariages du Duc de Perth, lui ont donné chacun deux garçons.

JACQUES, Milord DRUMMOND, quitta, à l'âge de 15 ans, à Paris, l'académie & les exercices, pour passer en Irlande avec le Roi JACQUES, en 1689. Il se trouva au siege de Lodonderri, aux combats de Newton, de Butler & de la Boyne. Etant repassé en France avec le Roi Jacques, il reprit ses exercices dans les académies de Paris, puis voyagea en France, en Italie, en Flandres & en Hollande. Il étoit en Ecosse en 1695.

Ceci est tiré de *Moréri*, & copié sur un manuscrit composé en 1689.

Le Comte de DRUMMOND DE BETFORT, Maréchal des camps & armées du Roi, & Commandeur dans l'ordre de Saint-Louis, depuis le 1er Juillet 1775, par la mort du Chevalier de la Valliere.

Les armes de DRUMMOND, suivant l'armorial de Dubuisson, sont: *écartelé au 1 & 4 d'or, à trois fasces ondées de gueules; au 2 & 3 d'azur, au lion d'argent enclos dans un double trécheur, contrefleuré de même.*

DUCHESNE, en.....

PIERRE DUCHESNE, servit pendant trente-deux campagnes ou sieges, & suivit, en qualité de premier Médecin, M. le Dauphin, fils de LOUIS XIV, & en la même qualité les Ducs de Bourgogne, de Berri & d'Anjou, celui-ci avant son avénement à la Couronne d'Espagne; & en considération de ses services & de ceux de ses enfans, JACQUES DUCHESNE, Major de la ville de Philippeville, & auparavant Capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Louvigny, qui a servi pendant trente trois ans, & reçu des blessures considérables dont il demeura estropié; & de ceux d'ANTOINE DUCHESNE, son second fils, Capitaine au régiment de la Marine, qui servoit depuis vingt ans, ce Monarque leur a accordé des lettres de noblesse pour eux & leurs enfans, nés & à naître en loyal mariage, datées du mois de Novembre 1700.

JACQUES-ANTOINE DUCHESNE, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine du Corps Royal de l'Artillerie, réformé avec appointemens, & LOUIS-ROLAND DUCHESNE, ancien Lieutenant du même corps, son frere, ayant exposé à LOUIS XV, que PIERRE DUCHESNE, leur bisaïeul, pre-

mier Médecin des enfans de France, avoit obtenu des lettres d'annobliſſement pour les ſervices par lui rendus pendant trente-deux campagnes ou ſieges, en aucun deſquels il avoit ſuivi le Dauphin, ſon aïeul, le Duc de Bourgogne, ſon pere, & le Duc de Berri, ſon oncle, & que JACQUES DUCHESNE, leur pere, Major de Philippeville, auparavant Capitaine d'infanterie au régiment de Louvigny, mort Commandant à Bouillon, eſtropié des bleſſures conſidérables qu'il avoit reçues à la guerre; qu'ANTOINE DUCHESNE, ſon oncle, Capitaine au régiment de la Marine, y avoit ſervi pendant vingt-un ans; que PIERRE-JACQUES, leur pere, a conſacré toute ſa vie au ſervice, tant en qualité de Commandant de bataillon de Milice de Châlons, que comme Capitaine de Grenadiers, & enfin comme Lieutenant-Colonel d'infanterie & Chevalier de Saint-Louis, & qu'eux ſe ſont auſſi conſacrés aux ſervices depuis leur tendre jeuneſſe & ſe ſont efforcés par ce moyen de ſe rendre dignes de la grace accordée à leur biſaïeul, dont il a joui paiſiblement ainſi que leur pere & aïeul pendant ſoixante-dix ans; comme LOUIS XV, régnant, par ſon édit de 1715, a révoqué les annobliſſemens accordés depuis le 1er. Janvier 1689; ce Monarque a bien voulu les excepter de la révocation portée par ledit édit, & Sa Majeſté s'y eſt déterminé avec d'autant plus de confiance, qu'Elle s'eſt réſervée par l'article premier de cet édit, d'excepter de la révocation générale des annobliſſemens, ceux qui auroient été accordés pour ſervices rendus à l'Etat; & les lettres de nobleſſe obtenues pour PIERRE DUCHESNE, ayant été la récompenſe des ſervices rendus pendant longues années auprès des Princes, enfans de France, ainſi que de ſes deux enfans qui avoient ſervi & reçu des bleſſures dangereuſes en défendant l'Etat; & le pere des expoſans ayant auſſi continué de s'y conſacrer à leur exemple, & MAURICE-REINE-CHARLES-GRÉGOIRE DUCHESNE, fils de LOUIS-ROLAND, ayant été nommé pour entrer en qualité d'éleve à l'école Royal-militaire, pour ſe mettre à portée de ſervir dans la ſuite avec le même zele; ont porté Sa Majeſté par des lettres-patentes en forme de charte, données à Verſailles, au mois d'Avril 1771, de confirmer dans leur nobleſſe JACQUES-ANTOINE & LOUIS-ROLAND DUCHESNE, leurs veuves & deſcendans, nés & à naître en légitime mariage.

En vertu des premieres lettres de nobleſſe accordées en 1701, le juge d'armes de France, a enregiſtré dans ſon regiſtre général.

Les armes qui ſont: d'*azur à trois glands d'or, poſés 2 en chef & 1. en pointe.* L'un timbré *d'un caſque de profil orné de ſes lambrequins d'or & d'azur.*

DULONG, anciennement LELONG, à Beaucaire en Languedoc: famille originaire de Toſcane, où elle a occupé les premieres charges, comme celles de Grand Magiſtrat & de Sénateur.

Suivant les recherches faites dans cette ville ſur ſon origine en 1732, & compriſes dans un inventaire général de ſes titres, légaliſés par les Conſuls, Viguiers & Lieutenans-Généraux de la ville de Beaucaire; on trouve que MICHEL DULONG a préſidé au grand Magiſtrat de Sienne

en 1382. PIERRE & JACQUES DULONG, en 1420; JACQUES, fils de PIERRE en 1441; PIERRE, fils de JACQUES-SIMON, en 1445; PIERRE, fils de JACQUES-PIERRE, en 1484; LÉONARD, fils de PIERRE, en 1527; ANTOINE, fils de LÉONARD, en 1535; OCTAVIEN, fils d'ANTOINE, eſt le dernier qui ait préſidé en 1570 au ſuſdit Grand Magiſtrat de Sienne.

LIONNETTE, ſœur d'OCTAVIEN, & fille d'ANTOINE, fut mariée en 1564, à *Lélie Zondadary*, fils de *Marc-Antoine*, d'une maiſon connue en Italie, qui a donné de nos jours un Grand-Maître de Malte & un Archevêque de Sienne, dans *Antoine-Félix Zondadary*, qui vivoit en 1732, lors de la recherche de l'origine de cette famille dans les archives de Sienne. On trouve auſſi dans celles de la ville de Beaucaire, un JEAN DULONG, Chevalier, Maître-d'hôtel du Roi CHARLES VII, & Sénéchal en 1455.

I. Le premier connu en France eſt DENIS DULONG, qui vint s'etablir à Aigues-Mortes, port de mer, alors conſidérable. Le Roi LOUIS XI lui donna le commandement de ſa premiere galere, nommé la grande Galéaſſe. Sa valeur & ſon mérite le firent diſtinguer. Il fut envoyé, par Sa Majeſté, en commiſſion à Naples, à Meſſine & à Palerme. Dans une lettre que le Pape Sixte IV lui écrivit, datée du 18 Mai 1482, il eſt qualifié de noble Capitaine DULONG de la Galéaſſe. Il eut deux fils, PIERRE & ARNAUD, qui ſuit. PIERRE fut marié à *Helene d'Arlot*, & en eut FRANÇOIS, mort ſans enfans.

II. ARNAUD DULONG vint s'établir à Beaucaire, & ſe maria, le 25 Novembre 1519, à *Thiphene d'Arlot*, fille de noble *Pierre d'Arlot*, de Beaucaire. Il partagea, le dernier Février 1536, avec PIERRE, ſon aîné, les biens qu'ils poſſédoient par indivis à Florenſac. Leurs enfans furent: — 1. HONORÉ, qui ſuit; — 2. GUILLAUME, qui commanda une compagnie de cent hommes de pied, réduite le 26 Mars 1563, à cinquante hommes, & eut commiſſion de M. de Cruſſol, Duc d'Uzès, le 7 Novembre 1567, d'aſſembler & de commander trois cens hommes de pied. Il teſta, le 9 Octobre 1583, & eut de *Marguerite de Marcourel de Beziers*, qu'il avoit épouſée, le 10 Juin 1563, un fils nommé PAUL, marié le 26 Août 1590, à *Claude de Caſſole*; il teſta le 26 Avril 1606, & mourut ſans enfans; — 3. & ANTOINE, allié par contrat du 21 Septembre 1567, à *Claude de Gueydan*, mort auſſi ſans poſtérité.

III. HONORÉ DULONG eut, le 3 Juillet 1575, commiſſion de M. de Montmorency de faire la levée des bleds & vins pour munir le château de Beaucaire. Il fut chargé, par le Seigneur de Saint-Salle, d'aller commander au lieu de Somhac, pour le ſervice de Sa Majeſté, & pour s'oppoſer aux courſes & invaſions des ennemis, & par M. de Montmorency, de l'entretien de la garniſon de Saint-Hilaire. Il fut nommé pour garder ce lieu ſous la domination du Roi. Il épouſa, par contrat du 15 Février 1567, *Marguerite de Folcalquier*, & en faveur de ce mariage, ſa mere, *Thiphene d'Arlot*, qui teſta le 23 Juin de la même année, lui fit donation d'une maiſon ſituée dans la ville de Beaucaire. Il eut pour fils:

IV. PIERRE DULONG, lequel eut commiſſion du Sieur de la Guiche, de conduire dans le Bourbonnois la compagnie de M. le Duc de Vendôme, compoſée de vingt Chevaux-legers & de quarante arquebuſiers. M. de Montmorency, Lieutenant-Général pour le Roi, le chargea, le 23 Mai 1616, de ſe ſaiſir d'un nommé Beaulieu, qui avoit des liaiſons ſecrettes avec des Princes étrangers. Le même Seigneur lui donna, le 26 Juin 1621, commiſſion de mettre ſur pied une compagnie de cent hommes dans le régiment de Languedoc. Il en eut une autre du Roi, le 15 Juin 1632, pour faire la levée de cent hommes de guerre dans le régiment du Marquis de Corbonne. Il épouſa, du vivant de ſon pere, par contrat du 29 Mars 1594, *Madeleine de la Tour*, de la ville d'Arles en Provence, dont pour fils aîné :

V. LOUIS DULONG, Ecuyer, fidele à ſon Prince, ſe mit à la tête du peuple, & donna des marques de ſa valeur, en 1632, dans le tems que le château de Beaucaire ſe déclara contre le Roi & contre l'état. Ses ſucceſſeurs ont ſuivi ſon exemple, & ont fini leur carriere, dans les dernieres guerres de LOUIS XIV. Le Maréchal de Schomberg lui accorda, le dernier Novembre 1637, le commandement d'une compagnie de cent dix hommes, dans l'occaſion de la défaite de Leucate; & le 14 Janvier 1538, il eut celle de mettre ſur pied une autre compagnie de cent hommes dans le régiment de Saint-André. Il fit preuve de ſa nobleſſe, le 10 Août 1668, & il y fut maintenu avec ſon frere ANTOINE, le 12 Juin 1669, par M. de Bazin de Bezons, Intendant du Languedoc. Il épouſa, 1°. le 3 Novembre 1638, *Catherine de Bourdinot*; 2°. le 8 Janvier 1656, *Jeanne de Gueydan*, & teſta le 1er Octobre 1669, laiſſant de ſon ſecond mariage : — 1. DENIS-DANIEL, qui ſuit; — 2. GUILLAUME, Ecuyer, qui porta les armes dans la compagnie de M. de Caſtellanne, comme il paroît par un certificat de ſes ſervices, du 20 Octobre 1657; — 3. & HERCULE-ANTOINE DULONG, dit *le Chevalier Dulong*. Il eut, le 20 Octobre 1657, un brevet d'Aide-Major au ſecond bataillon de Mourangis; un autre d'Aide-Major, du mois de Septembre 1701, & une commiſſion de Capitaine dans le même régiment, le 25 Juin 1702. Il fut bleſſé à l'attaque du fortin de Viadana, en Italie, & mourut de ſa bleſſure.

VI. DENIS-DANIEL DULONG épouſa, le 14 Janvier 1679, *Jeanne de Mendre de Garrigue*, & eut de ce mariage : — 1. HENRI, qui ſuit; — 2. JACQUES-HIACINTHE, Lieutenant de Grenadiers, par lettres du 13 Juin 1710; enſuite Capitaine, par commiſſion du 19 Mai 1711; — 3. LOUIS, Lieutenant dans le régiment Dauphin, par lettres du 19 Octobre 1707. Il paſſa, avec permiſſion, au ſervice du Roi d'Eſpagne, où il fut Capitaine dans le régiment de Bourgogne, infanterie Wallonne; — 4. & JOSEPH DULONG, Lieutenant au régiment d'Appeville, par lettres du 20 Septembre 1712.

VII. HENRI DULONG, Ecuyer, Commandant au régiment d'infanterie de Bourgogne, troupes Wallones, ſe maria, le 27 Février 1724, avec *Marie-Anne de Freſſieux*, fille de noble *Jérôme de Freſſieux*. De ce mariage eſt né :

VIII. JEROME DULONG, marié le 13 Janvier 1746, avec *Marie-Anne de Lasplane*, dont il n'a pas d'enfans, fille de *Jacques* & de *Philippe de Guibert.*

Les armes : *d'argent, au vol de sable, attaché d'un lion de gueules.*

DUPAC : cette famille noble est divisée en trois branches. La premiere est celle de DUPAC, Seigneurs de Bellegarde, au diocese de Narbonne. La terre & seigneurie de Bellegarde, est une des plus honorifiques du canton où elle est située, & quoiqu'elle soit du diocese de Narbonne, elle est cependant regardée quelquefois comme du diocese d'Aleth, à cause de la proximité de ces deux villes, étant du diocese d'Aleth, pour le paiement des deniers royaux. La seconde branche est celle de DUPAC, Seigneurs de Badens, au diocese de Carcassonne. Et la troisieme est celle de DUPAC, Seigneurs de Ponserme, au diocese de Narbonne; cette noblesse est originaire du Bearn, & attachée de tems immémorial aux Rois de Navarre. C'est delà que lui est venu la concession de joindre à ses armes, *une vache de gueules clarinée d'azur*, semblable à celle de l'écu de Bearn. Elle a possédé la terre & seigneurie de la Salle, dans la vallée de Biros en Comminge, avant l'an 1389 & plusieurs siecles après. Il y a toujours eu des DUPAC au service de nos Rois; mais, peu partagés des biens de la fortune, ils n'ont pu parvenir aux premiers grades militaires. JEAN DUPAC, Ecuyer, Seigneur de la Salle, rendit hommage au Roi CHARLES VI, de cette terre, en l'année 1389. JEAN DUPAC, Ecuyer, Seigneur de la Salle, que l'on croit son fils, & pere de FORTUNÉ, qui suit, rendit hommage au Roi CHARLES VII, de la même terre de la Salle, le 24 Septembre 1456.

I. FORTUNÉ DUPAC, Seigneur de la Salle, Gouverneur de Castillon, par brevet du 12 Juillet 1509, s'acquit dans cette charge une grande réputation, de sagesse, de vertu & d'équité. Il fut un des députés de la noblesse vers le Roi LOUIS XII, en 1512, pour obtenir des graces envers les habitans de la Sénéchaussée de Toulouse. Il eut de sa femme, dont on ignore le nom : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. CATHERINE DUPAC, mariée le 18 Mai 1528, avec *Roger de la Passe de Montbrun.*

II. FRANÇOIS DUPAC, I du nom, Seigneur de la Salle, Gouverneur de Castillon, dit fils de FORTUNÉ DUPAC, dans son contrat de mariage du 15 Juin 1525, avec *Françoise de Lestandard*, fille de *François de Lestandard*, Seigneur de Bellegarde : *Jean de Lestandard*, fils de *François*, Seigneur de Bellegarde, fit son testament le 21 Août 1542, & institua héritier de ses biens FRANÇOIS DUPAC, son neveu, fils de *Françoise de Lestandard*, sa sœur, & par ce testament la terre de Bellegarde est entrée dans la famille de DUPAC. Du mariage de FRANÇOIS DUPAC avec *Françoise de Lestandard* vinrent : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. PIERRE, auteur de la branche de PONSERME, rapportée ci-après; — 3. & JEANNE DUPAC, mariée, par contrat du 25 Janvier 1549, avec *Jean de Nos*, Sieur de Belbasse & de Montauriol.

III, FRANÇOIS DUPAC, II du nom, Seigneur de Bellegarde & de la Salle,

Salle, épousa, 1°. par contrat du 21 Juin 1545, *Catherine de Saint-Jean d'Honoux*, fille d'*Antoine de Saint-Jean*, Seigneur d'Honoux, & de *Delphine de Lestandard*, par contrat du 7 Avril 1557, avec *Géraude de Noé*, fille de *Jean de Noé*, Seigneur de Durfort. Il testa le 28 Juillet 1560, conjointement avec sa seconde femme. Du premier lit vinrent : — 1. ANTOINE, qui suit ; — 2. PIERRE, mort sans postérité ; — 3. JEANNE, mariée, par contrat du 12 Février 1564, avec *Jean d'Hélie*, Seigneur de Villarsel, Co-Seigneur de Montauriol, fils de *Pierre d'Hélie* & de *Madeleine de Château-Verdun* ; & du second lit ; — 4. & FRANÇOIS DUPAC, Seigneur de Badens, rapporté ci-après.

IV. ANTOINE DUPAC, Seigneur de Bellegarde & de la Salle, épousa, par contrat du 25 Mai 1572, *Helene Duluc*, fille de *Nicolas Duluc*, Seigneur dudit lieu, & de *Julienne Chambert*. Il obtint, le 9 Mars 1580, un Arrêt du Parlement de Toulouse, qui le maintint dans la jouissance de la moitié des biens de FRANÇOIS DUPAC, son pere. Il testa, le premier Août 1593, & nomma les enfans nés de son mariage. Il vendit la terre de la Salle, le 26 Novembre 1596, à CHARLES DUPAC, Seigneur de Marbé, & eut de son épouse — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. MARGUERITE, mariée, par contrat du 22 Novembre 1592, avec *François de Guy*, Seigneur de Moncamp ; — 3. & CLAIRE DUPAC, Religieuse.

V. PIERRE DUPAC, Seigneur de Bellegarde, épousa, par acte du 25 Février 1603, *Cécile Dencausse*, fille de *Savary Dencausse*, Seigneur de la Bastide, & de *Catherine de la Tour*. Il passa une transaction avec JEAN-FRANCOIS & ANTOINE DUPAC, le 21 Juin 1606, testa le 12 Août 1638, & laissa de son mariage : — 1. GUY, qui suit ; — 2. & BLAISE DUPAC.

VI. GUY DUPAC, Seigneur de Bellegarde, épousa, par acte du 3 Juillet 1637, *Diane de Montfaucon*, fillle de *Gabriel de Montfaucon*, Baron de Rogles, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de *Jeanne de Châteauverdun*. Il testa le 10 Octobre 1680, & eut pour enfans : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. & GABRIEL DUPAC.

VII. PIERRE DUPAC, II du nom, Seigneur de Bellegarde & de Lestaing, épousa, par contrat du 16 Février 1665, *Dorothée de Saint-Jean*, fille d'*Olivier de Saint-Jean*, Baron de Moussoulens, & de *Catherine de Roquelaure*, laquelle par un codicile du 22 Juin 1673, fit héritiere *Dorothée de Saint-Jean*, sa fille, épouse dudit PIERRE DUPAC, acte passé devant Richard, Notaire. Il fit un testament le 26 Mars 1692, dans lequel il déclare avoir eu de sa femme : 1. GABRIEL, qui suit ; — 2. JEAN-BATISTE, Lieutenant pour le Roi, & Commandant au Gouvernement de Gravelines, mort en 1742 ; — 3. autre GABRIEL, nommé *le Chevalier de Bellegarde*, ancien Lieutenant-Colonel du régiment de Blaisois, marié à *Agathe de Rostagni*, originaire du pays de Monaco, dont JEANNE-ANTOINETTE-DOROTHÉE DUPAC, qui a épousé, par contrat du 14 Février 1746, *Louis-Alexandre Duvivier*, II du nom, Seigneur de Sarraute, de Laissac, de Saint-Martin, de Feuilluns, &c. fils de *Léon*

Duvivier, Capitaine de Dragons dans le régiment de Languedoc, & de *Marie-Thérese de Casteras-de-Sournia*; — 4. & FRANÇOIS DUPAC, nommé Page du Grand-Maître de Malte, le 9 Mai 1679.

VIII. GABRIEL DUPAC, Seigneur de Bellegarde & de Lestaing, épousa, par contrat du 5 Août 1708, *Jeanne-Marie de Bellissen*, Il testa, le 4 Juillet 1745, & mourut le 6 du même mois, ayant eu de son mariage: — 1. GUY-HENRI, Sieur de Lestaing, Capitaine au régiment de Blaisois, qui a servi dans les Guerres de 1734 & 1735, & est mort en 1740, des suites des blessures qu'il avoit reçues à Dantzick; — 2. JEAN-PIERRE, qui suit; — 3. GABRIEL, nommé l'*Abbé Dupac*, ancien Comte de Lyon; — 4. GUILLAUME, Docteur de Sorbonne, en 1748; Vicaire-Général du diocese de Carcassonne, la même année; nommé par le Roi à l'Abbaye de Montolieu, au même diocese, le 15 Août 1754, & reçu Comte de Lyon, le 23 Juin 1758; — 5. FRANÇOIS, appellé le *Chevalier de Bellegarde*, Capitaine au régiment de Blaisois, tué en Italie, en 1744; — 6. & FRANÇOISE DUPAC, nommée Prieure du Monastere Royal de Prouille, ordre de Saint-Dominique, Diocese de Saint-Papoul, en 1752.

IX. JEAN-PIERRE DUPAC, Seigneur de Bellegarde, né le 20 Novembre 1715, fait Chevalier de Saint-Louis, le 18 Septembre 1751, a épousé, le 29 Octobre 1753, *Marie-Thérese Gros*, fille d'*André Gros*, Seigneur de Besplas, & de *Catherine Sanches*, dont il a: — 1. GABRIEL-MARIE, né le 10 Août 1754; — 2. GUILLAUME-MARIE, né le 6 Juillet 1757, — 3. GABRIEL-PROSPER, né en Avril 1764; — 4. MADELEINE-MARIE-FRANÇOISE, née le 25 Avril 1756, reçue, ainsi que ses trois sœurs, Chanoinesses-Comtesses de Neuville, par brevet du mois de Décembre 1762; — 5. MADELEINE-RANÇOISE, née le 11 Octobre 1758; — 6. CLAIRE, née le 14 Juin 1761; — 7. & LOUIE-HENRIETTE DUPAC, née le 30 Août 1762.

Seigneurs de Badens.

IV. JEAN-FRANÇOIS DUPAC, Seigneur de Badens, fils de FRANÇOIS, II du nom, & de *Géraude de Noé*, sa seconde femme, reçut un renouvellement de reconnoissance de ses vassaux, en 1595. Il avoit épousé, par contrat du 8 Mai 1583, *Madeleine Ferroul de Seilhes*, fille de *Godet Ferroul*, Seigneur de Seilhes, dont vint BLAISE, qui suit:

V. BLAISE DUPAC, Seigneur de Badens, épousa par contrat du 7 Mars 1621, *Honorée Thoulouse*, fille de *Pierre Thoulouse*, Seigneur de Saint-Martin, & d'*Isabeau Puturel*. Il rendit foi & hommage de sa terre de Badens & de ses fiefs de Mazeroles, les 10 Avril 1631 & 3 Septembre 1644. Sa veuve fit un testament, le 10 Janvier 1656, lequel fut ouvert le 30 Octobre de l'année suivante. Par cet acte, son fils aîné est nommé héritier de ses biens. Elle eut pour enfans: — 1. GABRIEL, qui suit; — 2. & 3. FRANÇOIS & ANNE; — 4. & GERMAINE DUPAC, mariée, par contrat

du 2 Mars 1652 avec *Gabriel Dalibert*, Seigneur de Villemoustausson.

VI. GABBRIEL DUPAC, Seigneur de Badens, épousa, par contrat du 19 Septembre 1667, *Marie de Verseille-de-Villeneuve*, fille de feu *Henri de Verseille-de-Villeneuve*, Seigneur d'Argens, & de *Claire Bellissen*. Il rendit foi & hommage de sa terre de Badens & de ses fiefs de Mazeroles, le 29 Janvier 1689, & fit un testament, le 3 Août 1697. Par cet acte, il laisse un legs à son fils puiné, & nomme héritier universel de tous ses biens son aîné; laisse l'administration desdits biens à *Marie de Verseille-de-Villeneuve*, sa femme, & déclare avoir eu d'elle; — 1. GABRIEL-BATISTE, qui suit; — 2. & GABRIEL DUPAC, mort sans postérité, le 20 Octobre 1742.

VII. GABRIEL-BATISTE DUPAC, Seigneur de Badens, né le 18 Avril 1685; Capitaine, puis Major du régiment de Normandie, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Lazare, rendit foi & hommage de sa terre & seigneurie de Badens, le 19 Février 1748, & mourut le 5 Février 1752. Il avoit épousé, par contrat du 2 Mars 1726, *Catherine Aldin*, fille de feu *Henri-Victor Aldin*, Seigneur de Belvesé, & de *Marguerite-Anne Chaslan*, dont il a eu: — 1. GABRIEL, qui suit: — 2. GABRIELLE, née le 14 Décembre 1732, reçue Chanoinesse-Comtesse du chapitre de Neuville en Bresse, au mois de Décembre 1757; — 3. CLAIRE, née le 17 Janvier 1740, Religieuse à Sainte-Marie de Narbonne, le 5 Septembre 1753; — 4. & MARGUERITE DUPAC, née le 14 Janvier 1742.

VIII. GABRIEL DUPAC, Seigneur de Badens, né le 22 Octobre 1737, reçu Page de la petite Ecurie, le 1er Juin 1751, & Officier dans le régiment du Roi, au mois de Mai 1755, s'est marié en 17..... à *N*..... *de Bruyeres de Chalabre*.

Seigneurs de Ponserme.

III. PIERRE DUPAC, Second fils de FRANÇOIS, I du nom, & de *Françoise de Lestandard*, fut Seigneur de Ponserme. Les habitans des vallées de Vallongues, de Biros & de Bemale firent une députation à la cour, en 1569, pour supplier Sa Majesté de leur donner pour Gouverneur de Castillon ledit PIERRE DUPAC, ajoutant que, de tems immémorial, ce gouvernement étoit dans la famille de DUPAC. Il eut en 1597, la charge de Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi; mourut en 1610, & fut pere de JACQUES, suit.

IV. JACQUES DUPAC, Seigneur de Ponserme, Lieutenant du Grand-Maître d'artillerie: épousa, le 13 Mars 1608, *Isabeau de Caïlar*. Il testa le 14 Octobre 1639, & laissa — 1. LOUIS, qui suit, — 2. & PIERRE DUPAC.

V. LOUIS DUPAC, Seigneur de Ponserme, s'allia, le 3 Février 1641, avec *Marie Juer*, fille de *Paul Juer*, Seigneur du Doul, & d'*Anne Veye*, dont il eut: — 1. HENRI, qui suit; — 2. PAUL, né en 1648; — 3. LOUIS,

né en 1654; — 4. ESPRIT, né en 1655; — 5. & HIACINTHE DUPAC, né en 1663.

V. HENRI DUPAC, Seigneur de Ponferme, époufa, le 23 Avril 1674, *Marie de Maffia*, fille de *Guillaume de Maffia*, Seigneur de Salelles, & de *Marguerite de Bermont du Caïla.* De cette alliance vint HENRI DUPAC, qui fuit.

VI. HENRI DUPAC, II du nom, Seigneur de Ponferme, eft entré dans le fervice dès l'âge de 15 ans; a été Lieutenant en 1712; Capitaine en 1717, & a été bleffé dangereufement d'un coup de feu au fiege de Philisbourg, en 1734. Etant hors d'état de pouvoir fervir, il s'eft retiré, & a eu la croix de Saint-Louis, en 1736. Il avoit époufé, en 1733, *Louife Lenoir*, fille de *Louis Lenoir*, Seigneur de Ribaute, dont il n'a point eu d'enfans.

Les armes: *d'or, à un arbre de finople & une vache de gueules, clarinée d'azur, brochante fur le fût de l'arbre.*

Généalogie dreffée par M. Latour-Gatelier, auteur du Nobiliaire du Languedoc.

DUPERRIER. Voyez PERRIER, à la fin de ce volume.

DURANTY : famille connue à Aix de toute ancienneté. Elle remonte à :

I. GUILLAUME DURANTY, qualifié Damoifeau dans l'hiftoire des plus célebres poëtes Provençaux, traduite de l'Italien, imprimée à Lyon, en 1573. Il mourut en 1270, ainfi qu'il confte par la même hiftoire, où il eft dit qu'il defcendoit de la noble & ancienne famille de DURANTY. Il eut pour fils :

II. PIERRE DURANTY, un des Gentilshommes de Provence qui accompagnerent Robert d'Anjou, Comte de Provence, dans une expédition que ce Prince alla faire en Italie contre l'Empereur Louis de Baviere. Il fut premier Syndic d'Aix en 1326, comme il appert du regiftre de l'Hôtel de cette ville, & fut pere de :

III.. LOUIS DURANTY, que la Reine Jeanne pourvut, par lettres données à Naples, en 1359, fignées *Bourilly*, de la charge de Confeiller-Secrétaire Rational & Archivaire en la grande cour Royale & chambre des comptes de Provence. Il eut pour fils :

IV. LAURENT DURANTY, qui fut premier Syndic d'Aix, en 1410, & pere de :

V. JACQUES DURANTY, auffi premier Syndic d'Aix, en 1456. Il époufa, le 7 Septembre 1434, *Catherine de Pigono*, fille de noble *N.... de Pigono*, Maître Rational en la chambre des comptes de Provence, dont vint;

VI. JEAN DURANTY, qui étoit premier Conful d'Aix, aux années 1501, & 1507. Ce fut par fa fage conduite que les lettres-patentes de Sa Majefté, envoyées pour l'érection d'un Parlement en Provence, furent enrégiftrées. En récompenfe du zele qu'il avoit montré, le Roi le pourvut d'un office

de Conseiller en ce Parlement, qu'il ne put exercer, à cause qu'il n'avoit point de grade, & d'une pension dont ses descendans jouissent encore en partie. Il avoit épousé, par contrat du 27 Avril 1475, *Guillemette de Castelane*, fille de *Florent*, Seigneur de Mazaugues, & en eut :

VII. ANTOINE DURANTY, Assesseur d'Aix, Procureur du pays, en 1539, marié avec *Françoise de George-d'Olliere*, fille de *Priam d'Olliere-de-Lirac*, dont : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. ANTOINE, Consul d'Aix, Procureur du pays, en 1569, marié à *Marguerite d'Isnard*, de laquelle il eut un fils, marié à *Louise de Tournefort*, & pere de THÉRESE DURANTY, mariée, par contrat du 13 Avril 1658, à MARC-ANTOINE DURANTY, Seigneur de Saint-Louis-de-la-Calade, mentionné ci-après.

VIII. JEAN DURANTY, Assesseur d'Aix, procureur du pays, ès-années 1562 & 1568, fut reçu Conseiller en la Cour des Comptes, Aides & finances de Provence, dont il mourut Doyen, le 5 Février 1569 Il avoit épousé, par contrat du 19 Août 1555, Demoiselle *Marguerite de Lopis*, fille de noble *Jean de Lopis*, de la ville de Carpentras, & en eut : — 1. HONORÉ, qui entra dans l'ordre des Minimes. Il fut Confesseur de HENRI III, l'un des plus grands Prédicateurs de son tems, & élu Correcteur-général de son ordre au Chapitre d'Avignon, tenu en 1599 ; — 2. JEAN-BATISTE, qui suit ; — 3 & 4. JÉRÔME & MARC-ANTOINE, Chartreux : ce dernier mourut en odeur de sainteté, après avoir composé plusieurs livres de dévotion ; — 5. JOSEPH, mort sans alliance ; — & 6. PAUL-EMILE DURANTY, dont la fille fut mariée dans la famille de *Durand Sartoux*.

IX. JEAN-BATISTE DURANTY, Seigneur de Bonrecueil & de Montplaisant, reçu Conseiller en la Cour des Comptes, le 11 Mars 1595, épousa 1°. *Claire de Mazargues*, veuve du Conseiller de Bompar, & 2°. *Diane de Pontevès*, des Seigneurs d'Amirat. Du premier lit naquirent : — 1. JEAN, qui a continué la branche des Seigneurs de Bonrecueil, terminée en la personne de SÉBASTIEN DURANTY, mort sans postérité ; — 2. FRANÇOIS, Seigneur de Montplaisant, mort sans alliance ; — 3. JÉRÔME, qui suit ; 4. MARC-ANTOINE, tige des Seigneurs de Colongue, dont est chef, en 1757, JEAN-BATISTE DE DURANTY-COLONGUE, marié avec Demoiselle *N.... de Jean*, de laquelle il a MARC-ANTOINE & CHARLES-GONZALE DURANTY ; — 5. Une fille, mariée, en 1616, avec noble *Charles d'Etienne*, Seigneur de Villemus ; & du second lit vint : — 6. MARGUERITE DURANTY, femme de noble *Jacques Duperier*.

X. JÉRÔME DURANTY, Seigneur de Saint-Antonin & de Saint-Louis-de-la-Calade, reçu Conseiller en la Cour des Comptes, le 4 Mars 1627, mort Doyen de sa compagnie, comme son pere & son aïeul ; il avoit épousé 1°. *Madeleine de Remusat*, dont il eut deux filles ; 2°. *Gabrielle de Glandevès-Beaudinar*, morte sans enfans ; & 3°. par contrat du 2 Novembre 1627, *Sibille d'Escalis*, fille de *Pierre d'Escalis de Bras*, Seigneur de Saint-Louis, Conseiller en la cour des comptes, & de *Louise de Guiran de la Brillane*. De ce mariage il a eu : — 1. MARC-ANTOINE,

qui suit ; — 2. HENRI-ELZÉAR, Conseiller en la cour des comptes, qui épousa *Marguerite de Castellane*, dont un fils, mort sans alliance, & une fille, mariée à *N..... de Blacas*, de la branche de Taurenes ; — 3. JEAN-FRANÇOIS, Prêtre & Grand-Missionnaire ; — 4. JÉROME, second Consul d'Aix, Procureur du pays, ès années 1688 & 1689, qui n'a laissé qu'un fils mort sans alliance, & quelques filles ; — & MELCHIONA DURANTY, Religieuse Ursuline.

XI. MARC-ANTOINE DURANTY, Seigneur de Saint-Louis-de-la-Calade, maintenu, en 1668, dans sa noblesse, après l'avoir prouvée depuis GUILLAUME DURANTY, Damoiseau ; fut second Consul d'Aix, en 1678, & avoit épousé par contrat du 13 Avril 1658, THÉRESE DURANTY, sa cousine, fille de N.... DURANTY & de *Louise de Tournefort*, dont :

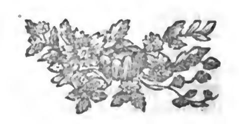
XII. JEAN-BATISTE-JOSEPH DURANTY, Seigneur de Saint-Louis-de-la-Calade, marié le 2 Décembre 1690, à *Thérese le Franc*, sœur de *François le Franc*, Conseiller au Parlement de Provence, de laquelle il a eu plusieurs garçons, entr'autres, MARC-ANTOINE, qui suit, & deux fils Ecclésiastiques.

XIII. MARC-ANTOINE DURANTY, Seigneur de Saint-Louis-de-la-Calade, reçu Conseiller en la cour des comptes, aides & finances de Provence, le 4 Février 1726, avoit épousé, le 4 Juin 1723, *Madeleine le Blanc*, sœur d'*Hyacinthe le Blanc*, Chanoine de l'église de Reims, Evêque de Joppé, dont est issu :

XIV. CLAUDE-JEAN-BATISTE DURANTY, Seigneur de Saint-Louis-de-la-Calade, reçu Conseiller en la cour des comptes, aides & finances de Provence, le 10 Décembre 1750, qui a épousé, par contrat du 19 Avril 1746, *Françoise-Félicité Gueyroard*, de laquelle il a : — 1. FÉLIX-JÉROME ; — 2. JOSEPH-HYACINTHE ; — 3. MARC-ANTOINE ; — 4. JEAN-BATISTE ; — 5. & THÉRESE-FÉLICITÉ DURANTY.

Les armes : *d'argent, à un cerisier de sinople, fruité de gueules, au chef de gueules, chargé d'une étoile à six rais d'or.*

Extrait de l'Histoire héroïque de la noblesse de Provence, *tome I, pag. 330 & suiv.*



E

EINVILLE, en Lorraine.

JEAN-DIDIER D'EINVILLE, Seigneur de Valhey, Ohéville, Hincourt, Courbefaut, Semibefanges & d'Athienville, vivoit au commencement du XVe. fiecle. Marguerite d'Athieville, lui donna après elle & à fes plus proches hoirs mâles, la collation de la chapelle qu'elle avoit fondée, le 26 Avril 1414, à Einville-au-Jard, fous le titre de Saint-Nicolas, comme étant fon plus proche parent. Il fut aïeul — 1. de CLAUDE, qui fuit; — 2. JEAN, tige des Seigneurs d'Ohéville, Hincourt, &c. rapportés ci-après; — 3. JEANNE, femme de *Ferry de Chaftel-fur-Mozelle*, Chevalier; — 4. & MARGUERITE EINVILLE, mariée à *Nicolas de Janin-de-Manoncourt*.

CLAUDE D'EINVILLE, dit *le Vieux*, Seigneur de Valhey, Courbefaut, & Athienville, époufa, 1°. *Catherine de Chaftel-fur-Mozelle*, fœur de fon beau-frere, & fille de *Ferry de Chaftel*, & de *Marguerite de Veroncourt*; & 2°. *Ifabeau*, Dame de Montcointin, fille de *Jean*, Seigneur de Noviant-aux-Prez, & de *Pernette de Sampigny*, Dame de Montcointin. Du premier lit il eut : — 1. CLAUDE, qui fuit ; & du fecond lit : — 2. CLAUDINE, dite *de Valhey*, Dame de Montcointin, mariée à *Hans-Baftien de Rheinack*, Seigneur de Saint-Baflemont.

CLAUDE D'EINVILLE, dit de *Valhey*, Seigneur de Valhey, Athienville, Courbefaut, époufa *N..... Deftie*, dont pour fille unique & héritiere CATHERINE D'EINVILLE DE VALHEY, mariée à *André des Porcelets*, Seigneur de Maillanne en Provence, Capitaine de Bruyeres & Bailli d'Efpinal, qui, de Provence étoit venu au fervice du Duc de Lorraine.

SEIGNEURS D'OHÉVILLE, HINCOURT, &c.

JEAN D'EINVILLE, Seigneur d'Ohéville, Hincourt, Sennibefanges, petit-fils puiné de JEAN DIDIER, Seigneur de Valhey, &c. décéda le 25 Janvier 1481, & avoit époufé *Marguerite de Baudinet*, fille d'*Etienne*, Bailli d'Efpinal, de laquelle fortit :

ETIENNE D'EINVILLE, Seigneur d'Ohéville, Hincourt & Sennibefanges, Capitaine & Gruyer du parc d'Einville-au-Jard, qui ne vivoit plus en 1557, que fes enfans partagerent fa fucceffion, le 17 Juillet de ladite année. Il avoit époufé *Catherine de Pellegrin-de-Remycourt*, fille de *Pierre de Thelot*, dit *Pellegrin*, Seigneur de Remycourt & Villers, premier Camerier de René II, Roi de Sicile, Duc de Lorraine & de Bar, & de *Madeleine de Symier*. De fon mariage il n'eut que deux filles, favoir: — 1. MARGUERITE, mariée, 1°. à *Arnoul de Colart-de-Linden*, Seigneur de Blenod, Gentilhomme du Duc Charles III; & 2°. à *Chardin de Serrieres*, Maître, Echevin de Pont-à-Mouffon; — 2. & MADELEINE D'EINVILLE, Dame en partie d'Ohéville, Hincourt & de Semibefanges, mariée à *Nicolas des Fours*, Capitaine, Prévôt, Gruyer & Garde du Parc-d'Einville, qui, le 26 Juin 1562, fit fes reprifes pour lefdites terres qu'il tenoit du chef de fafemme.

Les armes : d'*argent*, *à la bande engrelée de gueules*, *accompagnée de douze billettes de meme cotoyant la bande*, *3*, *2* & *1 en chef*, & *de même en pointe*.

EINVILLE-DE-GUEBLANGES, en Lorraine : famille noble.

ROGIER DE NEUFVILLER, dit d'EINVILLE, vivoit au commencement du XVe. siecle. Il avoit épousé *Catherine*, fille de *Ferry de Dombasle*, dit *le Jal*, Ecuyer, & de *Comtesse d'Einville*, Dame de Valhey en partie. Il partagea, le 30 Janvier 1445, au nom de sa femme, avec *Félise de Dombasle*, veuve de *Guiot de Châtillon*, *Didiere de Dombasle*, femme de *Claude de Beaudoire*, & *Nicolas de Dombasle*, dit *le Jal*, Capitaine de Presny, son beau-frere ; & partagea encore, le 15 Novembre 1452, la succession de la mere de sa femme, dont il eut : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. & DIANE D'EINVILLE, mariée à *N..... de Barrezey*.

FRANÇOIS D'EINVILLE, Seigneur de Blainville & d'Ameleviere, épousa 1°. *Sibille de Barisy* ; & 2°. *Jacquette de Barrezey*. Du premier lit il eut pour fils unique : — 1. ROGER, qui suit ; & du second vinrent : — 2. ANDREU ou ANDRÉ, Seigneur de Blainville, vivant en 1542 ; — 3. & 4. FRANÇOIS & GABRIEL ; — 5. & JACQUETTE D'EINVILLE.

ROGER D'EINVILLE, Seigneur en partie de Blainville & de Gueblanges, du chef de sa femme, fit ses reprises le 5 Mars 1528, pour la seigneurie de Gueblanges ; obtint avec ANDREU D'EINVILLE, son frere consanguin, un decret du Duc Antoine de Lorraine, le 8 Août 1542, par lequel ils sont reconnus être extraits de noble lignée de deux cents ans & plus, comme autres Gentilshommes du pays, sur preuves par eux préalablement faites. Il mourut le 12 Mars 1562, & avoit épousé *Barbe de Gueblanges*, fille d'*Antoine Arnoul*, Seigneur de Gueblanges, & d'*Anne d'Inviller*. De leur mariage naquit :

CLAUDE D'EINVILLE, Seigneur de Gueblanges & Blainville, qui fit ses reprises au Duc Charles III, en 1562, au nom de sa femme, pour les seigneuries qui lui appartenoient en Lorraine & Barrois ; décéda le 13 Avril 1572. Il avoit épousé, par contrat du 2 Février 1548, *Comtesse de Craimcourt*, fille de *Philippe*, Seigneur de Craimcourt & de Moncel-sur-Seille, & d'*Alix Collart*, Dame de Sorbey, & petite-fille de *Balthasard*, Seigneur de Craimcourt, & de *Jacquette de Guermange* ; celle-ci fille de *Hans*, Seigneur de Guermange, & de *Jeanne de Voy*. Ledit CLAUDE D'EINVILLE, eut de son mariage :

NICOLAS D'EINVILLE, Chevalier, Seigneur de Gueblanges, Blainville, Craimcourt, Jalaucourt, Sorbey, Dombasle & Moncel-sur-Seille, qui épousa *Marie de Vigneulles-du-Sart*, fille de *Claude*, Seigneur du Mesnil-la-Tour-du-Sart, de Bettainviller, d'Auderny & Trieux, & de *Marie de Nesves*. Leurs enfans furent : — 1. NICOLAS, mort sans alliance ; — 2. JEAN, qui suit ; — 3. MARIE, femme, par contrat du 12 Septembre 1595, de *Nicolas de Greiche*, Seigneur de Bifontaine & Lespoliere ; — 4. & NICOLE D'EINVILLE, mariée en 1605 à *Claude de Baillivy*, Seigneur de Dolchey, Selincourt,

Selincourt, Conseiller d'Etat, Maître des Requêtes de l'hôtel du Duc Henri de Lorraine.

JEAN D'EINVILLE, Seigneur de Gueblanges, & Blainville en partie, Gouverneur de Bruyeres, épousa *Jeanne des Jobarts*, dont — 1. NICOLAS, mort jeune ou sans alliance; — 2. CHARLES-HENRI D'EINVILLE, qui suit :

CHARLES-HENRI D'EINVILLE, Seigneur de Gueblanges, épousa *Catherine de Kiecler*, & en eut :

CHARLES EMMANUEL D'EINVILLE, Seigneur de Gueblanges, marié, par contrat du 13 Février 1686, à *Jeanne de Xaubourel*, Dame de Dompnom, laquelle étant restée veuve & sans enfans, se remaria en 1690, à *Joseph-François*, Comte de Saint-Félix.

Les armes d'EINVILLE DE GUEBLANGES, sont : *de gueules, à la licorne passante d'argent, accornée d'or.*

ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET, en Bretagne, diocese de Saint-Brieux. Cette famille originaire de l'Evêché de Saint-Brieux, dit un mémoire domestique, est noble & ancienne en Bretagne. Ceux de ce nom portoient le titre de Chevalier, dès l'an 1437, comme il appert par le serment de fidélité, fait en cette année au Duc de Bretagne, par GUILLAUME & JEAN ESPIVENT, compris avec les autres Gentilhommes du territoire de Gouelo. Les mêmes sont aussi compris dans la réformation de l'Evêché de Saint-Brieux, de 1441. GUILLAUME fut pere de CHARLES, qui suit :

CHARLES ESPIVENT, compris dans la montre générale des nobles, faite en 1475, eut pour fils :

PIERRE ESPIVENT, aussi compris dans les montres faites ès années 1477, 1479, 1480 & 1483, eut pour fils :

CHARLES ESPIVENT, II du nom, qui fut compris au rang des nobles dans la reformation de 1513 ; il fut pere de THOMAS, qui suit :

THOMAS ESPIVENT, Chevalier, Seigneur de Malbrousse, compris de même au rang des nobles dans la réformation de 1535 & dans la montre générale des nobles en 1543, eut pour enfans, YVES & CHARLES, qui suit. Il y eut un partage noble fait en 1577, entre ces deux freres, où ledit YVES reçut à foi de juveignerie, son frere puiné CHARLES, qui devint ensuite l'aîné par le décès d'YVES, mort sans enfans.

CHARLES ESPIVENT, III du nom, Chevalier, Seigneur de Malbrousse, épousa *Jeanne de Quelen*, d'une famille noble de Bretagne, dont il eut : FRANÇOIS, qui suit :

FRANÇOIS ESPIVENT, Chevalier, Seigneur de la Villetrouble, se maria à *Anne d'Arcelles*, de laquelle vint :

JEAN ESPIVENT, II du nom, Chevalier, Seigneur des Aunais, marié à *Marguerite de Sorres*, d'une famille noble de Bretagne, qui porte : *& d'argent, à la quinte-feuille, accompagnée de 8 merlettes de gueules, 3, 2, 3*. Il en eut : — 1. LOUIS, mort sans enfans mâles ; — 2. & JEAN ESPIVENT, qui suit :

JEAN ESPIVENT, III du nom, Chevalier, Seigneur de la Villeboisnet, eut pour fils :

GUILLAUME ESPIVENT, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Villeboisnet, pere de DENIS, Garde du Roi en 1692, mort garçon, & d'ANTOINE ESPIVENT, qui suit :

ANTOINE ESPIVENT, Chevalier, Seigneur de la Villeboisnet, a eu pour enfans : — 1. PIERRE-ANTOINE, Chevalier, Seigneur de l'Epine-Ormeaux, né le 14 Mai 1719 ; — 2. JULIEN, Chevalier, Seigneur de la Villeboisnet, né le 17 Octobre 1725, qui servit en 1746, en sa qualité de Gentilhomme, avec ceux convoqués pour le ban de la province de Bretagne ; — 3. ANTOINE-GUILLAUME, Chevalier, Seigneur de Perran, né le 2 Septembre 1731 ; — 4. DENIS-JEAN, Chevalier, Seigneur de la Villeguevray, né le 15 Décembre 1732 ; — 5. & ANNE-JULIE ESPIVENT, dite Mademoiselle *de la Villeboisnet*, née le 13 Octobre 1726, mariée, par contrat du 9 Février 1747, à *Bonaventure Guy*, Chevalier, Seigneur de Mareil, &c.

On trouve RENÉ D'ESPIVENT, Ecuyer, Seigneur de Kercadene & de Sainte-Passone, qui, en 1575, étoit Gentilhomme de la maison du Roi de Navarre. Il eut de Dame *Charlotte de Montlouis*, son épouse, LOUIS D'ESPIVENT, Ecuyer, Seigneur de la Villedieu, Cornette des Gendarmes de la Garde du Roi ; & JEANNE D'ESPIVENT, Dame de Kercadene & de Kersuiville, mariée en 1575 à *François de Chesneau de la Vieuville*, Ecuyer, Seigneur du Vivier, de Jouarenne en haut-Poitou, Baron de Bordebure, de Kervillio, de Kaissellone, Saint-Gildas, &c. Chevalier de l'ordre du Roi, Conseiller en ses Conseils, Maire du Palais de Madame Renée de France, Douairiere de Ferrare & de Modene, Duchesse de Chartres, Comtesse de Gisors & Dame de Montargis ; fils aîné & principal héritier de *Charles de Chesneau de la Vieuville*, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Châteauneuf, d'Issoudun, de Morlaix, de Kervillio, de Montejean, de Saint-Vaast, &c. Gouverneur de Soissons, & de Dame Jeanne de Beauvau.

La famille d'ESPIVENT est alliée en Bretagne avec celle de Courson, de Geslin, de Quelen, de Nouel, le Borgne, Berthelot, d'Hallenaut, d'Arcelles, Boisgelin, de Chesneau de la Vieuville, &c. & porte pour armes : *d'azur, à trois croissans d'or montans, 2 en chef & 1 en pointe, accompagnés d'une molette d'éperon à six pointes de même en abîme.*

ESTUT ou STUTT-DE-TRACY ; ancienne maison originaire d'Ecosse, dont il existe une branche dans le nord de l'Angleterre, connue sous le nom de STOD, STUTT, STUDS, STUTVILS & STOTEVILS.

On voit un STUTT, dit *Stutvils*, qui signa, comme témoin, un acte passé le 17 Avril 1194, entre Richard, Roi d'Angleterre, & Guillaume, Roi d'Ecosse. Cet acte est tiré du capitulaire d'Holmenltran.

GODERROY DE STUTT, fut, en 1492, un des Barons qui prêterent serment de fidélité à Edouard I, Roi d'Angleterre.

GUILLAUME DE STUTT-DE-LAGGAN épousa *Jeanne Kikpetrik*, dont

JEAN DE STUTT, qui ſigna une donation faite par Will. Lart, Comte de Douglas, à l'abbaye de Witthorn ; & THOMAS, qui ſuit

THOMAS DE STUTT épouſa *Jeanne de Williame-Gordon-de-Glencenne*, & en eut :

JOHN DE STUTT, marié à *Jeanet Swinton*, dont vint :

WILLIAM DE STUTT, qui épouſa *Mariota Manſwell*, de laquelle ſortirent : — 1. JOHN DE STUTT, qui s'établit dans le Weitmorſan, où il changea ſon nom en celui de SVUTVILS ; il eut poſtérité ; — 2. & WALTHER DE STUTT, qui épouſa *Eliz Herrics*.

C'eſt ce WALTHER, autrement dit GAUTHIER DE STUTT, Gentilhomme Ecoſſois, qui vint avec Jean Stuart, Comte de Douglas, au ſecours de CHARLES VI, & fut Officier de la garde Ecoſſoiſe du Roi CHARLES VII. Il épouſa, en 1433, *Anne Briſe-formé*, & reçut pour récompenſe de ſes ſervices, en 1440, la terre d'Aſſé en Bourgogne, que ſes deſcendans poſſedent encore aujourd'hui. Il fut pere de :

THOMAS DE STUTT, Seigneur d'Aſſé, qui épouſa, en 1476 *Anne le Roi de Saint-Florent-ſur-Cher*, & en eut :

ALEXANDRE DE STUTT, marié, 1°. à *Anne d'Aſſignies*, Dame de Saint-Perre, dont le fils unique nommé FETI, fut tué à la guerre. Il épouſa, 2°. en 1526, *Anne Regnier de Guerchy*, dont ſortit, entr'autres enfans :

FRANÇOIS DE STUTT, Seigneur de Saint-Perre, Gouverneur de Coſne-ſur-Loire, & Chevalier de l'ordre du Roi, en récompenſe de ſes ſervices & de ſa fidélité pendant les troubles. Il épouſa, en 1552, *Renée de Boiſelet*, dont :

FRANÇOIS DE STUTT, II du nom, Exempt des Gardes-du-corps de la compagnie Ecoſſoiſe, Seigneur de Tracy ; marié, 1°. à *Antoinette de Bar*, qui lui donna la terre de Tracy ; & 2°. à *Marie de Buſerant*, de laquelle il eut : — 1. LOUIS, Chevalier de Malte ; — 2. & FRANÇOIS DE STUTT-DE-TRACY, qui ſuit.

FRANÇOIS DE STUTT, III du nom, Seigneur de Tracy, Meſtre-de-camp de cavalerie, épouſa, en 1636, *Edmée de la Platiere*, de la famille du Maréchal de Bourdillon. Par ce mariage, la baronnie de Paray en Bourbonnois, eſt entrée dans ſa maiſon. De cette alliance naquit :

FRANÇOIS DE STUTT, IV du nom, Seigneur de Tracy & de Paray, qui épouſa, en 1686, *Catherine-Charlotte de la Magdelaine de Ragny*, dont :

ANTOINE DE STUTT, Comte de Tracy, Seigneur de Paray, Capitaine de cavalerie, qui a épouſé, en 1719, *Charlotte-Victoire Marion de Druy*. Leurs enfans ſont : — 1. LOUIS, Religieux Théatin ; — 2. & CLAUDE-CHARLES-LOUIS DE STUTT-DE-TRACY, qui ſuit :

CLAUDE-CHARLES-LOUIS DE STUTT, Chevalier de Malte, puis Marquis de Tracy, Sous-Lieutenant de la compagnie des Gendarmes-Dauphins, a épouſé, le 2 Mai 1753, *Marie-Emilie de Verlure* ; mort en 17.....

N... DE STUTT, Comte de Tracy.

Les armes : *d'or, à trois pals de ſable, écartelé d'or, au cœur de gueules*.

F

FARGÈS; famille originaire du Beaujolois, où elle étoit connue ſur la fin du quatorzieme ſiecle, comme il paroit par différens actes, contrats de mariage, fondations, &c. & eſt alliée aux anciennes maiſons de Damas, Foudras, Sarron, &c.

JEAN-BATISTE DE FARGÈS, Sieur de Montjoly, épouſa, le 16 Juillet 1627, *Catherine de Damas*, fille de *Jean de Damas* & de Dame *Eléonore de Foudras*, demeurant a Cours, dioceſe de Mâcon.

Son fils, noble ANTOINE FARGÈS, Seigneur de Konzieres en Lyonnois, épouſa, par acte du 12 Septembre 1645, noble *Eléonore de Damas*, veuve de *Jacques de Sarron*, Seigneur de Fontbaron, dont il eut:

CLAUDE DE FARGÈS, Seigneur du Martorey, marié en 1648 à *Raymonde de Sarron*, fille dudit *Jacques de Sarron* & de ladite *Eléonore de Damas*, dont vint JEAN-BATISTE, qui ſuit.

JEAN-BATISTE DE FARGÈS, Seigneur de Martorey, épouſa *Catherine de Damas*, dont il eut:

BARTHEMY DE FARGÈS, Ecuyer, ſieur de Montjoly, qui ſe maria le 27 Novembre 1660, à Demoiſelle *Jeanne Deſplaces*, dont JEAN-FRANÇOIS-MARIE, qui ſuit.

JEAN-FRANÇOIS-MARIE DE FARGÈS, Ecuyer, Seigneur de Poliſy, Montfermeil, &c. eut pour enfans: — 1. FRANÇOIS-MARIE, qui ſuit; & trois filles; la premiere mariée à M. de *Moras*; la ſeconde au Marquis de *Parabere*; la troiſieme au Marquis de *Crevecœur*, premier Ecuyer de Son Alteſſe Royale femme de Monſeigneur le Régent.

FRANÇOIS-MARIE DE FARGÈS, Seigneur de Poliſy, & Conſeiller d'état, voulant acheter de grandes terres, prit une charge de Secrétaire du Roi, ſeulement à cauſe des droits attachés à ceſdites charges; car il eſt aiſé de prouver, par les actes qu'on vient de rapporter, & par d'autres plus anciens, que ſes peres étoient qualifiés nobles, vivoient noblement, & s'allioient aux meilleures maiſons de la province.

De ſon ſecond mariage avec Demoiſelle de *la Marque*, ſont nés LOUIS-FRANÇOIS-MARIE, qui ſuit; — 2. & FRANÇOIS DE FARGÈS, Seigneur de Poliſy, Intendant de Bordeaux, & ſucceſſivement Intendant des finances, & Conſeiller d'état.

LOUIS-FRANÇOIS-MARIE DE FARGÈS, Seigneur de Domerac, Maréchal-des-camps & armées du Roi, a épouſé, en 1770, N.... Comteſſe *de Broſſe*, Chanoineſſe de Neufville-les-Dames, fille de *Charles de Broſſe*, premier Préſident du Parlement de Bourgogne, & de *Françoiſe de Crevecœur*, ſa niece, dont deux filles vivantes.

Les armes : *écartelé au 1 d'or, à un if de ſinople; au 2 d'azur, à un agneau d'argent attaché à une colonne de même; au 3 d'azur, à un lion d'argent; & au 4 de gueules, à une cloche d'argent.*

G

GAUVILLE, (*) maison originaire de Normandie, dont le nom primitif étoit HARENC, qui est un nom Danois. Les Seigneurs qui l'ont porté sont connus en Normandie dès la plus haute antiquité : ils étoient tellement multipliés, & possédoient une si grande quantité de fiefs dans la haute & basse Normandie, que parmi le grand nombre d'individus dont l'histoire & les chartes nous ont transmis la connoissance, il seroit facile de faire un choix, pour former une généalogie suivie & très-apparente ; mais ne voulant rien hasarder, nous nous bornerons à rendre compte de plusieurs actes qui concernent cette maison, jusqu'au premier degré où commence la filiation certaine & suivie.

Dans le milieu du XI[e] siecle, sous le regne de Guillaume le Conquérant, la maison d'HARENC, étoit déjà divisée en plusieurs branches. Odéric Vital, Moine de Saint-Evroult, nous les fait connoitre, soit en rapportant des faits historiques, soit en parlant des aumônes que les Seigneurs de cette maison ont fait à l'abbaye de Saint-Evroult. Dans *le livre V, pag. 595*, de ces aumônes, regne de Guillaume second, dit le Conquérant, il y est fait mention d'UNFROY HARENG, *Havise*, sa femme, ASSELIN, leur fils aîné, PAYEN, ALEXANDRE, leurs puînés, & GOEL, fils d'ASSELIN; UNFROY, attaqué d'une grande maladie, & dans la crainte de la mort, se retira à l'abbaye du Bec, y prit l'habit monastique & y mourut. ASSELIN, son fils aîné, prit d'assaut le château d'Ivry. Il falloit qu'ASSELIN HARENC fut bien puissant & bien redouté, puisque Guillaume de Breteuil, qui devoit être furieux de la félonie de son vassal, lui donna en mariage *Isabelle*, sa fille, de laquelle il eut sept fils, resta en possession du château d'Ivry, & eut pour successeur, RAOUL HARENC, son fils aîné, qui, à la suite de ses pere & aïeul conserva le château d'Ivry.

On voit à la Bibliotheque du Roi, *verso 40* des généalogies, que ce RAOUL HARENC, souscrit à une charte de Robert, comte de Meulan, datée de 1099; il est probable que les enfans d'ONFROY, les sept fils d'ASSELIN, & ceux de RAOUL, formerent les différentes branches qui étoient établies dans la haute-Normandie, sur la fin du douzieme siecle.

La paroisse de la Ferriere-Harenc, dans le diocese de Bayeux, annonce qu'elle avoit été possédée, dès la plus haute antiquité, par les Seigneurs de ce nom. Dans le petit cartulaire de l'Evêché de Bayeux, est une charte de Henri premier, Roi d'Angleterre, dans lequel ROGER HARENC, est compris au nombre des nobles, tenants de l'Evêché de Bayeux; le même

(*) Article inséré, *tome VII de ce Dictionnaire, pag. 144 & suiv.* Mais nombre de corrections & d'additions que nous avons reçues de la famille, nous obligent d'en redonner ici la généalogie.

ROGER eſt employé dans le Domeſday, & l'on voit à la page 44 du cartulaire de Philippe-Auguſte, qui eſt à la Bibliotheque du Roi, que Robert HARENC y eſt appellé pour ſon fief Harenc ; ainſi il n'eſt pas douteux que les HARENC occupoient la paroiſſe de la Ferriere-Harenc ; mais leurs plus conſidérables poſſeſſions étoient entre Evreux & Conches ; nous allons donner le détail de ceux dont les chartes des Religieux de ce canton ont tranſmis la connoiſſance.

ROBERT HARENC, Seigneur de Waudreville ou Gaudreville-ſous-Gliſoles, eſt ſouſcrit à une charte de confirmation des biens de l'abbayé de Conches, donnée par Rotrou, Archevêque de Rouen, qui fut élu en 1162 ; nous ne ſavons rien de la deſcendance de ce Seigneur.

GUILLAUME HARENC, Seigneur de Tornedos, & de Jumelles, vivoit dans le milieu du douzieme ſiecle, il avoit épouſé *Baſile de Formoville*, qui étoit veuve de lui en 1192, ſuivant une charte de l'abbaye de la Noé, qui porte cette date. Elle y eſt dite : *Baſilia Formavilla, Domino de Gliſolus*. La terre de Gliſoles, entra ainſi dans la maiſon HARENC. Du mariage de GUILLAUME, avec *Baſile de Formoville*, vinrent deux enfans, SIMON & BASILE HARENC, dont nous allons parler.

SIMON HARENC, Seigneur de Tornedos; BASILE, Dame de Gliſoles & de Jumelles ſa ſœur, ſont prouvés par une charte ſans date, qui eſt à l'abbaye de la Noé, dans laquelle il eſt fait mention de GUILLAUME HARENC, leur pere ; cet acte qui eſt poſtérieur à l'an 1192, contient que ROBERT, Comte de Meulan, après avoir confirmé à l'abbaye de la Noé, tout ce qui lui avoit été donné par ſon pere, en qualité de Seigneur de Virolet, confirme en outre tout ce qui avoit été donné par GUILLAUME HARENC, à prendre ſur la grange de Jumelles, & dont l'abbaye avoit déja obtenu la confirmation de *Baſile de Gliſoles*, ſœur de SIMON HARENC : cette charte eſt à la bibliotheque du Roi, dépôt de M. Bejon, nº. 55, &c. &c. BASILE HARENC fut mariée, mais elle n'eut point d'enfans, & fut long-tems veuve. La preuve en eſt qu'après ſa mort, ſes terres de Gliſolles & de Jumelles revinrent à GUILLAUME HARENC, ſon neveu, qui étoit fils de SIMON HARENC, Seigneur de Tornedos, qui étoit mort, ainſi que ſa ſœur, en 1202.

GUILLAUME HARENC, Seigneur de Tornedos, de Gliſoles & de Jumelles, avoit ſuccédé à SIMON HARENC, ſon pere, & à BASILE HARENC, ſœur dudit SIMON.

Original ſans date, très-bien conſervé à l'abbaye de la Noé, par lequel GUILLAUME HARENC confirma aux Religieux de cette abbaye toute l'aumône que leur avoit faite BASILE DE GLISOLES, &c. Au bas de cette charte pend un ſceau de cire verte, repréſentant un homme à cheval, la lance à la main, avec cette inſcription : *P. Willelmii Harenc*; ainſi que pluſieurs autres, également ſans date, dans cette même abbaye. GUILLAUME HARENC avoit une ſœur nommée AVICIE, qui avoit épouſé un Seigneur *d'Orvaux*. C'eſt ce qu'on voit, *p.* 65, *cotte* 26 du cartulaire de la Noé, dans une charte datée de 1230, par laquelle GUILLAUME HARENC DE GLISOLES déclare qu'il a eu pour agréable la donation qu'a faite aux Reli-

gieux de la Noé, son neveu *Raoul d'Orvaux*, de tout ce qu'il possédoit à Tornedos; à ceux du mariage de sa mere AVICIE, qui étoit sœur dudit GUILLAUME HARENC DE GLISOLES. Après GUILLAUME HARENC, Seigneur de Tornedos & de Glisoles, on trouve, dans le cartulaire de l'abbaye de Conches, *p. 137 rect.* RICHARD HARENC, Chevalier qui assista aux plaids de Conches, le 1er Mercredi après la Circoncision 1244, à ceux du 6 Mars 1247, & à ceux qui furent tenus le jour de S. Clément 1249. Certainement c'étoit un des fondataires de la seigneurie de Conches, qui, en cette qualité, étoit tenu au service de la jurisdiction. Il devoit être le fils de GUILLAUME HARENC, puisqu'alors il n'y avoit plus que cette branche dans le canton; mais nous n'osons l'assurer. Nous voyons quelque chose de plus indicatif sur JEAN HARENC, Chevalier, qui assista aux plaids de Conches, la premiere semaine après la Saint-Jean-Batiste 1251. Suivant qu'il est parlé, *p. 132* du cartulaire de l'abbaye de Conches, ce JEAN HARENC devoit être le pere de JEAN HARENC, Seigneur de Tornedos, qui n'étoit qu'Ecuyer, en 1276, suivant une charte de l'abbaye de la Noé, datée du Lundi avant la Nativité de S. Jean-Batiste 1276. Certainement l'Ecuyer de 1276 n'étoit pas le même que le Chevalier de 1251; il devoit être son fils.

Il se peut que RICHARD HARENC, en 1244, 1247 & 1249, & JEAN HARENC, Chevalier en 1251, fussent les enfans de GUILLAUME, qui vivoit en 1230; qu'ils eussent partagé sa succession, & que Glisoles & Jumelles aient été le lot de RICHARD; que ce RICHARD n'ait eu qu'une fille, qui ait épousé *Lucas Chevreuil*, Seigneur de Nogent-le-Sec; car il est certain que les terres de Glisoles & de Jumelles passerent à *Lucas Chevreuil.* Nous apprenons cela d'une charte qui est au cabinet du Roi, dépôt des titres de la Noe (M. Bejon), passée au mois de Mai 1272. Il y a aussi au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, quantité de notes sous le nom de HARENC.

Nous avertissons qu'il y a, à l'Abbaye de Saint-Evroult, une quantité de chartes qui nous assurent que dans le douzieme & treizieme siecle, il y avoit une famille qui portoit le nom de GAUVILLE. Ceux-ci tiroient leur nom de la terre de Gauville, paroisse de Cernieres. Nous avons même apperçu qu'ils étoient des puînés des Seigneurs de Cernieres. Cette maison de GAUVILLE subsistoit encore en 1399; car dans une information, qui est à la chambre des Comptes de Paris, du 17 Janvier 1399, pour mettre hors de garde Guillaume le Comte, Ecuyer, fils de Gervais, il est dit qu'en 1381, le fief de Cernieres, appartenant audit enfant mineur, avoit été enchéri & porté à la somme de quarante-cinq livres de fermage, par COLIN DE GAUVILLE, Ecuyer. Mais sans nous arrêter davantage à cette maison de GAUVILLE, qui n'existe plus, & qui n'a aucune connexité avec les HARENC, Seigneurs de Gauville près Evreux, desquels nous allons donner une généalogie plus suivie, où l'on appercevra qu'ils sont les descendans d'UNFROY D'ASSELIN & de RAOUL HARENC, qui, dans les onzieme & douzieme siecles, s'étoient emparé du château d'Ivry.

RAOUL HARENC est le premier Seigneur de Gauville, dont le nom

ſoit venu juſqu'à nous. Il étoit contemporain de GUILLAUME HARENC, Seigneur de Tornedos, qui avoit épouſé *Baſile de Formoville*, Dame de Gliſoles, & de ROBERT HARENC, Seigneur de Gaudreville. Ces Seigneurs, qui vivoient dans le milieu du douzieme ſiecle, poſſédoient des fiefs limitrophes; ce qui fait croire qu'ils étoient d'une même famille. Si après cela, on ſuit la trace des noms, qui, pour l'ordinaire, ſe perpétuent dans une même ligne; ſi l'on rapproche les époques, on ſera porté à croire que RAOUL HARENC, Seigneur de Gauville, qui vivoit dans le milieu du douzieme ſiecle, étoit le fils ou le petit-fils de RAOUL HARENC, qui poſſédoit le château d'Ivry, en 1119. Les chartes qui en font la preuve, ſont à la cathédrale d'Evreux, &, par copies collationnées, au chartrier de M. le Marquis de Gauville, du douzieme & du commencement du treizieme ſiecle. RAOUL HARENC, Seigneur de Gauville, avoit épouſé *Deniſe de Glos*, l'une des trois héritieres de *Robert de Glos*. Ils eurent pour fils unique ROGER, qui ſuit, & pluſieurs filles, deſquelles nous ignorons le ſort.

ROGER HARENC, Seigneur de Gauville, héritier de ſon pere, après ſa mort, avant 1202, au commencement du regne de PHILIPPE-AUGUSTE, en Normandie; il confirma ſes dons par une charte ſans date, à la Cathédrale d'Evreux; autre charte dans le cartulaire de la Noé, *chap. Morant*, *art.* 44, *&c.* Nous n'avons pas de preuves ſuffiſantes, pour aſſurer que SIMON HARENC, qui ſuit, ait été ſon fils; on doit le préſumer, puiſqu'il portoit le même nom, & poſſédoit la terre de Gauville, dès l'an 1245.

SIMON HARENC-DE-GAUVILLE, connu par un acte, en 1240, qui eut pour ſucceſſeur ROGER HARENC, Seigneur de Gauville, qui ſuit;

ROGER HARENC, Seigneur de Gauville, II du nom, connu par deux actes, le premier, *pag.* 97, *recto* du cartulaire de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux, eſt daté du mois de Février 1266; le ſecond ſe trouve auſſi dans le cartulaire de ladite abbaye de Saint-Taurin d'Evreux, qui eſt une notice des aſſiſes d'Evreux, tenues le mercredi avant Noel 1294, eſt du nombre des Chevaliers qui compoſoient cette aſſiſe: il eut pour fils & ſucceſſeur SIMON HARENC-DE-GAUVILLE, qui ſuit;

SIMON HARENC, II du nom, Chevalier, Seigneur de Gauville, ſuivant une charte à la Cathédrale d'Evreux, en date du 9 Novembre 1318; c'eſt une Sentence arbitrale, rendue par Gaufridus Dupleſſis, Evêque d'Evreux, entre le Chapitre, d'une part, & SIMON HARENC, Chevalier, Seigneur de Gauville, d'autre part; qui eut pour fils & ſucceſſeur GUILLAUME HARENC-DE-GAUVILLE, qui ſuit;

Nous voyons que dans les actes qui n'étoient pas directs à GUILLAUME-DE-GAUVILLE, on ſe ſervoit de ſon nom de famille, GUILLAUME HARENC, & que lorſqu'il a paſſé les actes lui-même, il n'a pris que le nom de ſa ſeigneurie, GUILLAUME-DE-GAUVILLE; GUY, ſon fils, en ayant fait de même, le nom de HARENC s'eſt trouvé totalement abandonné: c'étoit un uſage ſi fréquent alors, qu'on ne peut en faire de reproches aux Seigneurs. On voit à la voute du Palais, à Rouen, dans les échiquiers

échiquiers de 1341, 1342 & 1344; que GUILLAUME y a été appellé, sous le seul nom de HARENC, mais dans les actes qui sont émanés de lui, il n'a pris d'autre nom que celui de sa seigneurie, GUILLAUME DE GAUVILLE; ceci est fort indifférent, puisque ses auteurs en avoient souvent usé de même, & qu'il a été successeur direct de SIMON, II du nom, qui vivoit encore en 1318, & qui a pu vivre encore assez de tems pour que GUILLAUME ait pu lui succéder en 1341, & même plutôt. Si nous ne prouvons pas suffisamment jusqu'à présent cette filiation suivie, nous présentons au moins une chronologie suivie, pendant un siecle & demi, de cinq générations du nom de HARENC, tous successivement Seigneurs de Gauville; d'ailleurs, c'est tout ce que nous avons pu tirer des ombres de l'antiquité. Nous allons parcourir une carriere plus éclairée, en donnant une filiation suivie & prouvée par titres qui se sont multipliés. Il est indubitable que lorsque (sous le regne de SAINT-LOUIS) les sceaux arbitraires furent abandonnés, & qu'on substitua des armoiries, les Seigneurs de Gauville qui (comme ceux des autres branches de leur maison) avoient mis l'empreinte d'un HARENC sur leur sceau, y substituerent une armoirie *de gueules au chef d'hermines*, qui sont les mêmes qu'ils portent aujourd'hui.

I. GUILLAUME, Sire DE GAUVILLE, Chevalier, Châtelain d'Orbec, qui donna, en cette qualité, quittance, en 1377, scellée des armes qui sont les mêmes que portent ceux de ce nom. Il y en a une premiere, du 3 Avril 1354, donnée à Jean Chauvel, de la somme de vingt deniers d'or à l'écu, pour six mois de ses gages. Il commandoit dans le comté d'Evreux; ce qui paroît par deux ordonnances rendues en son nom, & celui de Guenart-Malsergent, Bailli d'Evreux & Lieutenant du Captal de Buch, (*) il fut fait prisonnier à la bataille de Cocherel, par Guy-le-Baveux, Sire de Longueville, qui porta sa rançon (**) à dix mille francs d'or, & prit pour ôtage ses deux fils, — 1. GUY, qui suit; — 2. & SIMON, qui a continué la postérité, que CHARLES V redemanda à Guy-le-Baveux, en échange de Brumort-de-Laval, Chevalier, qui avoit été fait prisonnier par GUY DE GAUVILLE. Le Roi donna en dédommagement, le 4 Janvier 1370, à Guy-le-Baveux, les terres

(*) La ressemblance des noms de *Gauville* & de *Graville* a fait aussi tomber en erreur l'historien de Bertrand du Guesclin, qui attribue mal-à-propos cet événement à Graville-Mallet. Le titre que l'on cite a été fourni par M. d'Hérouval, qui l'avoit tiré de la chambre des Comptes. Ce titre prouve le contraire. Voyez l'histoire de Froissart, *tome I, pag. 259 & 254*, récit de la bataille de Cocherel.

(**) Ces deux ordonnances prouvent que ce fut par GUILLAUME DE GAUVILLE que fut repris Evreux pour le Roi de Navarre, & non par Jean de Graville, comme le dit le Brasseur, en son histoire d'Evreux; ce qui est confirmé par Froissart, *tome I, pag. 66*. On y voit que les noms ont été confondus, & que la ville d'Evreux fut reprise par GUILLAUME DE GAUVILLE, puisqu'il y commandoit. Pour Jean de Graville, il fut décapité avec le Comte de Harcourt, quelque tems avant cet événement, lorsque le Roi de Navarre (Charles-le-Mauvais) fut arrêté dans Rouen.

de Villiers-le-Châtel, qu'il avoit achetées de Gilbert, jadis Chevalier; — 3. MABILLE, qui épousa, en 1368, *Jean du Merle*, Baron du Merle-Raoul; — 4. & MARGUERITE DE GAUVILLE. GUILLAUME DE GAUVILLE, est nommé avec GUI, son fils aîné, dans l'amnistie accordée par CHARLES V, le 2 Décembre 1360.

Tous les biens de ce GUILLAUME DE GAUVILLE furent confisqués par le Roi CHARLES VI, pour avoir suivi le parti du Roi de Navarre; & ce même Prince, par lettres-patentes données à Vincennes, le 12 Juillet 1378, rendit à GUY, son fils aîné, toutes les terres & héritages, & appartenances quelconques, assises en la comté, diocese d'Evreux, & au bailliage de Chartres, ainsi que la terre d'Amfreville-la-Champaigne, en la châtellenie de Conches, que ledit GUY avoit achetée pour le tems qu'il étoit au service du Roi de Navarre, de Robert de Tournebu, Chevalier. Cette donation lui fut faite en considération de Charles de Navarre, fils aîné de Charles-le-Mauvais, & neveu du Roi Charles VI.

II. GUY ou GUYOT DE GAUVILLE, Chevalier, Seigneur de Behurville, Gouverneur de Montpellier, pour le Roi de Navarre, en 1378, son Chambellan, & Capitaine du château de Chambrais, donna en cette qualité plusieurs quittances, scellées du sceau de GUILLEAUME, son pere, & du sien. Il étoit mort en 1388, ce qui paroît par un ordre du Roi CHARLES VI, adressé le 11 Septembre de ladite année, à Gillet de Bor, Sergent-d'armes à Evreux, de saisir pour certaines causes, certains coffres & biens de feu GUY DE GAUVILLE, jadis Chevalier; iceux coffres & biens étant au trésor de l'église d'Evreux, ainsi que tous autres biens, meubles & héritages dudit DE GAUVILLE. Il eut de *Marguerite d'Ailly-Pequigny*, son épouse: — 1. CHARLES, tenu sur les fonds de batême, au nom de Charles-le-Mauvais, Roi de Navarre, par Pierre, Comte de Mortain, son fils, qui lui fit expédier, le 22 Octobre 1376, le brevet d'une pension de cent livres tournois. Ce CHARLES DE GAUVILLE est mort sans postérité; — 2. & MARGUERITE DE GAUVILLE, mariée à *Philippe de Normay*, Ecuyer. Elle eut, à la mort de CHARLES, son frere, tous ses biens, par lettres-patentes de HENRI II, Roi de France & d'Angleterre. La terre de Gauville est passée dans la maison de Courcy, par le mariage de Françoise de Monnay avec François de Courcy, III du nom, qui la vendit, le 3 Mai 1603, a noble homme Constant de Litolphy, Ecuyer ordinaire du Roi, qui la possedoit encore en 1652. L'Abbé de Courcy a remis au Marquis DE GAUVILLE le seul titre en original qui lui étoit resté sur son nom. C'est un bail à ferme passé le 3 Juin 1350, pardevant Guillaume Deshayes, Clerc-Tabellion-Juré à Amiens, sous l'autorité du Bailli de Gisors, par JEAN DE GAUVILLE, Ecuyer, Seigneur d'Outrebois, qui donne, pour sept ans, à Pierre des Ourmeaux & à ses hoirs, son manoir d'Outrebois, les jardins, &c. *Voyez* COURCY, *tome V de ce Dictionnaire*.

II. SIMON DE GAUVILLE, dit *le Fort*, second fils de GUILLAUME, I. du nom, donna deux quittances, l'une scellée du sceau de son pere, & l'autre de celui de Jean Hallebout, au défaut du sien. Il fut Lieutenant

d'Helion de Jacqueville, Gouverneur de Chartres, dans un aveu rendu le 10 Mars 1398, par Jean d'Aulnay, Seigneur dudit lieu, au Duc d'Alençon, alors Seigneur de Châteauneuf en Themirais, d'où la terre d'Aulnay releve, &c. SIMON DE GAUVILLE épousa *Guillemette la Baveuse*, laquelle étoit veuve, le 2 Octobre 1486, & en eut:

III. GUILLAUME DE GAUVILLE, II du nom, Chevalier, Seigneur du Nonet, qui eut de sa femme, dont on ignore le nom : — 1. & 2. JEAN & SIMON, morts sans postérité. Il y a, dans le cabinet des ordres, une quittance donnée en 1416, par JEAN DE GAUVILLE, homme-d'armes, scellée des mêmes armes que celles que portent MM. DE GAUVILLE d'aujourd'hui; — 3. & ROBERT ou ROBINET DE GAUVILLE, qui suit.

IV. ROBERT ou ROBINET DE GAUVILLE, Chevalier, Seigneur de Chenouville, est qualifié Capitaine d'armes dans un acte de 1440, qui est l'acquisition qu'il fit de la terre d'Aulnay, de Jean d'Aulnay, de laquelle relevoit le fief du Nonet, qu'il tenoit de GUILLAUME, son pere. Il épousa, 1°. *N.... de la Gouffiere*, fille de *Pierre*, lequel céda, le 3 Juillet 1445, à noble homme Richard de Prulay les terres de Malaise & de la Verriere, pour certaines sommes dues audit Prulay par *Pierre de la Gouffiere*, Ecuyer, Seigneur d'Emoise; 2°. *Marie Mousselard*, fille de *Guillaume Mousselard*, Ecuyer, & de *Marguerite Guillier*; 3°. *Jeanne d'Illier*, fille de *Macé d'Illier*, & de *Catherine de Languedoue*; 4°. *Perrine Touchard*; & 5°. *Perrette des Taillis*. Du premier lit vint une fille, morte sans postérité; du second : — 2. JEAN, qui suit; du troisieme lit sortit : — 3. MARIE, alliée, par contrat du 12 Décembre 1456, passé devant Denis le Tellier, Clerc-Tabellion-Juré en la châtellenie de Châteauneuf en Thimerais, avec noble homme *Pierre Lecesne*, Ecuyer, Seigneur de la Pichardiere, dont elle est dite, dans son contrat de mariage, héritiere pour le tout de *Jeanne d'Illiers*, sa mere. Elle eut procès avec JEAN & PIERRE de GAUVILLE, ses neveux, prétendant avoir la moitié des biens du fief de Nonet, qui avoit appartenu à GUILLAUME DE GAUVILLE, son aïeul; & du cinquieme lit il eut : — 4. ROBERT, Prêtre; — 5. CHARLES; — 6. JACQUES, — 7. JEANNE; — 8. & GUILLEMETTE DE GAUVILLE.

V. JEAN DE GAUVILLE, Ecuyer, Seigneur de Chenouville, de Javergy, & de Bréconville, vivoit encore en 1476 avec son épouse, *Catherine Patry-Calin*, fille aînée de *Mathurin Patry-Calain* & de *Jeanne Errault de la Panne*; il étoit mort en 1486. Ses biens furent partagés, par acte passé devant Badoux, sous le sceau de la châtellenie de Chartres, le 17 Septembre de la même année, entre ses enfans; savoir : — 1. JEAN, qui suit : — 2. PIERRE, auteur de la quatrieme branche rapportée ci-après; — 3. MARGUERITE, femme de *Bernard de Saint-Prest*, Ecuyer; — 4. TASSINE, mariée à *Guillaume Balu*, Ecuyer, Seigneur du Bois; — 5. JEANNE, alliée à *Pierre de Gorran*, Ecuyer; — 6. PERRINE, épouse de *Guillaume de Bérou*, Ecuyer, Seigneur de Pressainville; — 7. & ANNE DE GAUVILLE, mariée à *Guyot de Villiers*, Seigneur d'Andilly-le-Marais, près la Rochelle. Les terres qu'ils partagerent, furent : Chenouville, Javergy, le Boulay, Formaville, Monteclard, Aussy, Poilly, Hyevres, toutes terres situées en

Gâtinois; celles de Blanchesource, de Breconville, de Jouy, de Dureval, &c. &c. &c. avec des maisons & censives sises à Chartres.

VI. JEAN DE GAUVILLE, II du nom, Chevalier, Seigneur de Javergy, paroisse de Pithiviers-le-vieux, de Boulay, &c. épousa *Anne de Champron*, fille de *Michel de Champron*, Ecuyer, Seigneur de Villecoy en Chartrain, & de *Jeanne Parent*, dont il eut — 1. RENÉ, qui suit; — 2. & JEANNE DE GAUVILLE, mariée à *Guyon de Saint-Benoît*, Ecuyer, Seigneur de Premont, par contrat passé devant Blanchard, Notaire à Chartres, le 17 Juillet 1508.

VII. RENÉ DE GAUVILLE, Ecuyer, Seigneur de Javergy, de Montalard, &c. épousa, par contrat passé, le 26 Février 1518, devant Antoine Volturier, Notaire à Montargis, *Françoise de Longueau*, fille de *Jean de Longueau*, Vicomte de Fessard, & de *Jeanne de Sainville*. La maison de Longueau, est alliée à celle de Courtenay, par le mariage de Catherine de Courtenay, avec *Jean de Longueau*, Seigneur de Crignelle & de Javergy. RENÉ DE GAUVILLE eut de son mariage:

VIII. JEAN DE GAUVILLE, III du nom, Chevalier, Seigneur de Javergy, Vicomte de Fessard, près Montargis, Seigneur de Saint-Vincent-sous-Fessard, &c. Gentilhomme de la Fauconnerie du Roi en 1557. Il épousa, par contrat passé, le 28 Avril 1548, devant Crespin, Notaire en la Prévôté d'Auxerre, *Marie d'Estampes*, fille de *Louis d'Estampes*, Chevalier, Seigneur de la Ferté-Imbaut, & de *Marie-Anne le Rotier*, Dame de Villefargeau & du Mont Saint-Sulpice. Ses enfans furent — 1. JEAN, qui suit; — 2. FRANÇOIS, auteur de la branche de Javergy, rapportée ci-après; — 3. EDMÉE, femme de *Gaucher Raguier*, Seigneur de Champmoreau & d'Estreles; — 4. & MARIE DE GAUVILLE, alliée 1°. à *Jacques de Courtenay*, Chevalier, Seigneur du Chene & de Changy, tué le 21 Août 1589, près Rilliers-Saint-Benoît; & 2°. à *Charles le Loroy*, Baron de Limenton.

IX. JEAN DE GAUVILLE, IV du nom, Chevalier, Vicomte de Fessard & de Saint-Vincent, s'allia, par contrat du 12 Juillet 1599, avec *Marguerite de Piedefer*, fille de *François de Piedefer*, Chevalier, Seigneur de Champtort, & de *Marguerite de Voré*. Il en eut: — 1. JEAN, qui suit; — 2. AMÉE, mariée, le 8 Octobre 1623, avec *Alexandre de Châtelus-Beauvoir*, Baron de Coulanges, Seigneur du Val-de-Marcy; — 3. MARGUERITE, Abbesse d'Amtay en Brie; — 4. & CÉCILE DE GAUVILLE, Religieuse aux Jacobines de Montargis.

X. JEAN DE GAUVILLE, V du nom, Chevalier, Vicomte de Fessard & de Saint-Vincent, Capitaine au régiment de Charlier, épousa, par contrat du 12 Décembre 1618, *Eléonore de Ravenel*, fille de *Jacques*, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, &c. De ce mariage vinrent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. CLAUDE, Chevalier, Seigneur de Saint-Maurice, marié, 1°. le 8 Février 1660, à *Jacqueline de Beaujeu*, fille de *Henry*, Chevalier, Seigneur de Montréal, &c. & de *Marie Gatault*; & 2°. à *Marie Marchand*, fille de *Nicolas Marchand*; du premier lit vinrent six enfans, morts sans postérité, à l'exception

d'une fille qui fut mariée avec *N..... de Regnier de Vaubepin:* & du second vinrent un garçon mort jeune, & trois filles, dont l'aînée, nommée EDMÉE, fut mariée, en 1707, à *Jacques d'Estud*, Chevalier, Seigneur de Neuilly; la seconde MARIE-ANNE, a été mariée à *Henry de Mathé*, Seigneur de Tonnerre; & la troisieme Religieuse; — 3. JACQUES, marié à *Françoise de Grally*, & assassiné au sortir de la Messe; — 4. HILAIRE, alliée à *Louis d'Esterlin*, Chevalier, Seigneur de Sainte-Palaie, Capitaine des Gardes, & Maitre-d'hôtel de la Reine Marguerite; — 5. & 6. FRANÇOISE & BÉNÉDICTINE DE GAUVILLE.

XI. JEAN DE GAUVILLE, VI du nom, Vicomte de Fessard & de Saint-Vincent, Capitaine au régiment de Vandevares, épousa, par contrat du 12 Décembre 1654, *Madeleine-Judith de Forbois*, fille de *Nicolas de Forbois*, Ecossois, Chevalier, Seigneur d'Alost & de Dracy, & d'*Hélie de la Ferté*, dont: — 1. FRANÇOIS-ALEXANDRE, Chevalier, Seigneur de Pennery, Capitaine au régiment de Chartres, Cavalerie, allié le 26 Février 1616, avec *Marie-Catherine de Sucre*, fille de *N..... de Sucre*, Chevalier, Vicomte de Bailleul en Artois; — 2. EDME, qui suit; — 3. ANNE, & plusieurs autres filles, mortes sans alliance.

XII. EDME DE GAUVILLE, Chevalier, Seigneur de Pennery, Capitaine au régiment d'Orléans, Cavalerie, épousa, le 15 Février 1708, *Charlotte Delcamp*, fille de *François Delcamp*, Gentilhomme Napolitain, naturalisé par lettres du 23 Décembre 1698, & d'*Anne de Foissy*, dont: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. & JEAN-FRANÇOIS DE GAUVILLE, qui fut un des Chevaux-légers de la garde du Roi.

XIII. LOUIS DE GAUVILLE, Chevalier, Seigneur de Pennery, ancien Mousquetaire de la garde du Roi, s'est allié par contrat du 11 Décembre 1738, avec *Marie-Angélique de Mathé*, fille de *Henry de Mathé*, Chevalier, Seigneur de Côlus, & de MARIE-ANNE DE GAUVILLE, petite-fille de JACQUES-CLAUDE, grand-oncle dudit LOUIS. Il demeure en sa terre de Côlus, près Châlons en Champagne; il a eu de son mariage: — 1. LOUIS-SÉBASTIEN, mort Lieutenant au régiment de Picardie, en 1760; — 2. EUSTACHE, un des Chevaux-légers de la garde du Roi; — 3. CÉSAR-LOUIS, mort Lieutenant au régiment de Beaujolois; — 4. JACQUES-HENRI-GODEFROY, Prêtre, Licentié de la maison de Navarre, Vicaire-Général du diocese de Clermont, Comte de Brioude; — 5. ANTOINE-JEAN, mort en bas âge; — 6. MARIE-ANNE-LOUISE, mariée en 1769, à *Antoine-Jean Closier*, ancien Lieutenant-Colonel au régiment de Piémont, infanterie; — 7. JEANNE-GÉRARDINE, Religieuse à Châlons; — 8. HENRIETTE, Religieuse à Andecy; — 9. LOUISE-BLANCHE; — 10. CHARLOTTE-BLANCHE; — 11. & GABRIELLE-ANGÉLIQUE DE GAUVILLE.

BRANCHE DITE DU JAVERSY.

IX. FRANÇOIS DE GAUVILLE, Chevalier, Seigneur de Javergy, Acoux, Moncorbon & de la Mothe, second fils de JEAN, III du nom, & de *Marie d'Estampes*, fut Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Anjou,

frere du Roi, par lettres du 7 Janvier 1579, Capitaine des Gardes de Charles-Emmanuel de Savoie, Duc de Nemours, le premier Août 1590; qui lui donna, le 30 Mai 1592, la terre du Plessis, paroisse de Sainte-Foix, en Lyonnois, pour l'indemniser des dommages qu'il avoit soufferts en ses terres, & en outre, le 10 Février 1593, la somme de trois mille écus, en récompense de ses services. Il commanda dans la ville de Saint-Pourçain la même année; fut fait ensuite Maréchal de Camp; reçut du Roi une somme de trois mille écus, le 15 Juin 1597, & fut fait Gouverneur de Pluviers, le 7 Août 1620. Il avoit épousé, 1°. le 19 Septembre 1580, *Anne du Plessis*, fille de *Pierre du Plessis-Perigny-de-Liancourt*, Chevalier, Seigneur de Perigny, & de *Marguerite de Barres*, & 2°. par contrat passé devant Christophe Thion, Notaire à Orléans, le 21 Avril 1600, *Suzanne de Vetus*, fille de *Jean de Vetus*, Seigneur d'Argent, &c. Président au Parlement de Bretagne, & de *Michelle Calmet*.

Du premier lit, il eut: — 1. LOUIS, Capitaine de Cavalerie en 1618, & Maréchal Général-des-Logis de la Cavalerie; il donna des marques de la plus grande valeur au combat de Poligny, en 1638; & du second lit; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. JOSEPH, auteur de la branche des Seigneurs d'Argent, rapportée ci-après; — 4. CHARLES, Seigneur de la Mothe, Capitaine au régiment de Champagne, marié, par contrat passé le 7 Avril 1650, devant Thenart, Notaire à Pithiviers, avec *Elisabeth de la Taille*, fille de *Lancelot de la Taille*, Chevalier, Seigneur de Bondaroy; — 5, 6, 7, 8 & 9. LOUIS, THOMAS, JACQUES, CHARLES & CÉSAR; & huit filles, savoir: ANNE, ISABELLE, ELÉONORE, ELISABETH-MADELEINE, MARIE, THÉRESE, AIMÉE & CHARLOTTE DE GAUVILLE.

X. FRANÇOIS DE GAUVILLE, II du nom, Chevalier, Seigneur de Javergy, Acoux & de Lorme, Aide-Maréchal-Général-des-Logis de la Cavalerie de France en 1633, député de la noblesse aux Etats de Tours en 1651, épousa, par contrat passé devant Malescot, Notaire à Grez, en la châtellenie de Nemours, le 19 Février 1647, *Elisabeth de Vignon*, veuve de Jacques de Pampelune, Seigneur de Livry, Boine, Monceaux, Mestre-de-Camp du régiment du Duc d'Enghien, dont: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. FRANÇOIS, lequel a servi dans le régiment de Picardie. Il épousa, par contrat passé à Vergnin, le 16 Septembre 1698, déposé au greffe de Bethune, *Florence de Coupigny*, dont MARIE-JACQUELINE-FRANÇOISE DE GAUVILLE, née le 16 Février 1699, mariée, 1°. par contrat passé devant Colin & Devey, Notaires à Aire, le 12 Février 1729, à *Guillaume d'Oshannussy*, Maréchal-de-Camp & Lieutenant-Colonel du régiment de Clare, mort sans enfans, à Gravelines, le 12 Janvier 1744; & 2°. par contrat passé devant Queulin & Baret, Notaires à Cambrai, le 24 Juillet 1745, à *Antoine-Dominique-François de Coupigny*, Chevalier, Seigneur d'Estringhuem, son cousin germain, mort sans postérité, le 5 Janvier 1750. (*Voyez Coupigny, tome V, page 211*); — 3. JACQUES-FERDINAND, Prieur des Jacobins de Provins, & ensuite de Reims; — 4. FRANÇOIS, Major du régiment de Catinat, marié à *N..... du Quemel-de-Cou-*

pigny, d'une maison de Flandres ; — 5. & ANNE DE GAUVILLE, mariée le 10 Juin 1669, à *Benoît Amat*, Seigneur de Sigoyer & Chabestin.

XI. CHARLES DE GAUVILLE, Chevalier, Seigneur de Javergy, Acoux, Lorme & les Moutils, Cornette de Cavalerie par lettres du 30 Juillet 1675, Commandant des ville & château d'Arques, par commission du 28 Février 1691, épousa, 1°. par contrat passé à Paris, le 13 Janvier 1679, devant Bousier, de Jean & Curon, Notaires, *Jeanne de Machault* fille de *Louis de Machault*, Chevalier, Seigneur de Baronville & de la Forest, & de *Françoise Gautier* ; & 2°. par contrat passé devant Lange & Venant, Notaires à Paris, le 19 Février 1686, *Catherine de Courtenay*, fille de *Joseph*, Chevalier, Seigneur de Monteclard, & de *Catherine Guyon-de-la-Mothe* ; & 3°. par contrat passé devant Savigny & Lange, Notaires à Paris, le 3 Mars 1690, *Marie-Charlotte d'Angest-Argenlieu*, fille de *Louis d'Angest*, Chevalier, Seigneur de Verty, & de *Madeleine-de Mornay-Montchevreuil*, de laquelle il n'eut pas d'enfans ; du premier lit vinrent : — 1. CHARLES-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. N..... mort Lieutenant au régiment Royal-Artillerie ; — 3. MARIE-FRANÇOISE, Religieuse à l'abbaye Saint-Antoine, à Paris ; & du second lit ; — 4. & CATHERINE DE GAUVILLE, mariée à *Charles-François de Drouin*, Chevalier, Seigneur de Bouville, Ramoulu, &c. Gouverneur de Pithiviers, dont la postérité subsiste dans deux garçons & deux filles.

XII. CHARLES-FRANÇOIS DE GAUVILLE, Chevalier, Seigneur & Baron de la Forêt-le-Roi, Capitaine au régiment de Sourches, épousa, par contrat passé devant Mautin, Notaire à Estampes, le 16 Juin 1713, *Charlotte le Clerc de Fleurigny*, fille unique de *Charles-François-Nicolas le Clerc de Fleurigny*, Chevalier, Seigneur & Baron de la Forêt-le-Roi, & de *Marie du Lac de Montereau*, dont : — 1. CHARLES, mort jeune, dans le régiment Royal-Artillerie ; — 2. LOUIS, qui suit ; — 3. HENRI, Seigneur de Vilchaumont, Capitaine au régiment de la Marche ; — 4. & JACQUES DE GAUVILLE, aussi Capitaine au même régiment.

XIII. LOUIS DE GAUVILLE, Chevalier, Seigneur, Baron de la Forêt-le-Roi près Dourdan, épousa, par contrat passé devant Tué, Notaire à Orléans, le 20 Avril 1746, *Madeleine-Françoise de Chauvreux*, fille de *Charles*, Seigneur en partie de Honville, & de *Genevieve-Madeleine Jarron*, dont ; — 1. LOUIS-HENRI-CHARLES, Sous-Lieutenant au régiment des Carabiniers de M. le Comte de Provence ; — 2. RICHARD-NICOLAS, Lieutenant au régiment d'artillerie de la Fere ; — 3. ELIE-FRANÇOIS-LOUIS, Capitaine en second des Chasseurs du régiment de la Reine, infanterie ; — 4. & 5. MARIE-ANNE & MADELEINE-GENEVIEVE DE GAUVILLE.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'ARGENT.

X. JOSEPH DE GAUVILLE, Chevalier, Seigneur d'Acoux, d'Argent, Clémont & Vilson, troisieme fils de FRANÇOIS, I du nom, & de *Susanne de Vetus*, Maréchal-des-Logis de la Cavalerie, en 1656, épousa, par con-

trat passé le 13 Janvier 1639, devant Louis Ferré, Notaire à Montargis, *Jeanne David*, fille de *Barthélemi*, Chevalier, Seigneur de la Bérauniere, la Brosse, &c. premier Gendarme de la compagnie de la garde du Roi, & de *Anne de Birat*. De ce mariage vinrent : — 1. CHARLES, qui suit ; — 2, JEANNE, mariée le 20 Février 1667, à *Pierre du Closel*, Chevalier, Seigneur de la Baudiniere, par contrat passé devant Hureau, Notaire à Montargis ; — 3. & CATHERINE DE GAUVILLE, femme de *Charles du Roux de Godigny*.

XI. CHARLES DE GAUVILLE, Chevalier, Seigneur d'Acoux & d'Argent, élevé Page du Roi, & Capitaine au régiment du Roi, dragons, épousa, le 20 Mars 1677, contrat passé devant Regnault & Clerjault, Notaires à Bouges, *Anne de Gamaches*, fille de *Claude*, Vicomte de Remont & de Jussy, & de *Catherine Nisier*. De ce mariage sont issus : — 1. CHARLES, Officier au régiment de Normandie, mort à Brescia, des blessures qu'il reçut au combat de Chiari, en Italie en 1701 ; — 2. JACQUES, qui suit ; — 3. CLAUDE, Seigneur de Clémont, &c. mort Capitaine au régiment de Normandie ; — 4. & MARIE-ANNE DE GAUVILLE, Religieuse aux Dames de l'Annonciade à Bourges.

XII. JACQUES DE GAUVILLE, Chevalier, Seigneur, Marquis d'Argent, Clémont, Vilson, &c. d'abord Capitaine dans le régiment de Normandie, ensuite gratifié d'une Sous-Aide-Majorité dans le régiment des Gardes-Françoises, où il devint Lieutenant, avec le brevet de Mestre-de-Camp ; épousa, par contrat du 30 Juillet 1714, *Marie-Pétronille de la Planche*, fille de *Jules de la Planche*, Chevalier, Seigneur de Balinvilliers, & de *Claude de Robal-de-Solage*, dont : — 1. MARIE-JULES, Abbé de Saint-Symphorien de Beauvais, & Vicaire-Général d'Evreux, mort dans cette derniere ville, le 27 Février 1773 ; — 2. MARIE-JOSEPH-ROCH, qui suit ; — 3. & MARIE-MONTAIRE DE GAUVILLE, Religieuse à l'abbaye de l'Eau, près Chartres.

XIII. MARIE-JOSEPH-ROCH, appellé le Marquis DE GAUVILLE, ci-devant Colonel au régiment de Cambresis, Brigadier des armées du Roi, au mois de Juin 1768, nommé, en Mai 1771, Capitaine des Chasses d'apanage de M. le Comte de Provence, a épousé, par contrat passé devant Gueret, Notaire à Paris, le 15 Décembre 1763, *Apolline-Madeleine Filleul*, Dame des Chenets, de Saint-Martin-le-Vieux, & de Brucourt, fille de *Joseph Filleul*, Chevalier, Seigneur des Chenets, Crocy, & de *Marie-Madeleine de la Hogue*.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU NONET ET DE TESILLY.

VI. PIERRE DE GAUVILLE, second fils de JEAN, I du nom, & de *Catherine Patry-Calain*, épousa *Marie de Renty*, nommée dans le contrat de mariage de *Catherine*, sa fille, avec *Jean de Faveroles*. Ses enfans furent : — 1. PHILIPPE, qui suit ; — 2. JACQUES, dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné ; — 3. JEAN, un des Hommes-d'Armes de la compagnie du Comte de Dammartin, lors de la revue

revue qui en fut faite à Corbie, le 26 Mars 1527. Il étoit marié, le 22 Juin 1536, avec *Louise de Saint-Julien* ; — 4. LOUIS, dont la postérité sera rapportée après celles de ses deux freres ; — 5. HECTOR, Religieux, Prieur de Jouy ; — 6. & CATHERINE DE GAUVILLE, mariée, le 29 Septembre 1510, avec *Jean de Faverolles*, Seigneur de Grateuil, en Touraine.

VII. PHILIPPE DE GAUVILLE, Seigneur du Nonet, se trouve employé dans les états des Officiers de la maison du Roi, en qualité d'un des cent Gentilshommes de l'hôtel de Sa Majesté, sous la charge du Grand-Sénéchal de Normandie ; ce qui est prouvé par plusieurs quittances, dont une de 400 livres tournois, pour ses gages de l'année 1523, donnée à Julien Bonnacorsy, Notaire & Secrétaire du Roi. Il épousa *Jacqueline de Ligneris*, & en eut : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & JEANNE DE GAUVILLE, mariée le 28 Septembre 1539, avec *Jacques de Sabrevois*, Seigneur du Mesnil & des Cluselles, paroisse de Cherpont, près Dreux.

VIII. JEAN DE GAUVILLE, Seigneur du Nonet, épousa *Renée le Morhier*, fille de *N.... le Morhier*, dont il n'eut qu'une fille, nommée PHILIPPE DE GAUVILLE, Dame du Nonet, mariée à *Louis de Pilliers*, Seigneur de Moselles, au diocese d'Evreux.

VII. JACQUES DE GAUVILLE, Seigneur du Nonet, second fils de PIERRE, & de *Marie de Renty*, fut un des cent Gentilshommes archers de la maison du Roi, sous la charge du Comte de Sancerre, ce qui se justifie par trois de ses quittances, données à Bonnacorsy, Notaire & Secrétaire du Roi, en date de 1560, 1561 & 1562 ; il épousa 1°. *N....* & 2°. *Françoise le Timbre.* Du premier lit, il eut : — 1. ADRIEN ; — 2. ETIENNE, Seigneur de Tessonville, marié à *Françoise Frouillars*, dont JACQUELINE DE GAUVILLE ; — 3. JEAN, Seigneur d'Amilly, marié à *Louise de Crachis*, & qui fut pere de GEORGES ; — 4 & 5. JACQUES & CLAUDE ; — 6. RADEGONDE ; & du second lit ; — 7. GUILLAUME DE GAUVILLE, Seigneur de Breconville, Duhamel & des Bruyeres, vivant le 24 Février 1601, tems où il rendit à Caillebot, Seigneur de la Salle, deux cens écus sur le fief de Houillier : il fut marié avec *Nicole la Rousse.*

VII. LOUIS DE GAUVILLE, quatrieme fils de *Pierre & de Marie de Renty*, fut Seigneur de Tesilly, & épousa *Louise de Conchis*, dont il eut : — 1. VINCENT, Ecuyer, Seigneur de Tesilly ; — 2. CHRISTOPHE, qui suit ; — 3. SÉBASTIEN, mort sans enfans en 1587 ; — 4. MADELEINE, morte sans alliance la même année ; — 5. & JEANNE DE GAUVILLE, qui céda à CHRISTOPHE, son frere, ses droits à la succession de ses freres & sœur, la même année 1587.

VIII. CHRISTOPHE DE GAUVILLE, Ecuyer, Seigneur de Tesilly & du Nonet, épousa, par contrat du 7 Février 1577, *Renée d'Eu*, fille de *Guillaume d'Eu*, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle. Il partagea les meubles de sa mere, le 4 Mars 1587, & sa femme veuve de lui, transigea,

le 21 Février 1610, pour son douaire qui étoit assigné sur la terre de Tesilly. Elle eut pour fils :

IX. GEORGES DE GAUVILLE, Seigneur d'Amilly & de Matanvilliers, qui fut déchargé, comme noble, de la taille, par jugement du 6 Août 1610; il est qualifié Seigneur de Matanvilliers, de Fontaine, & en partie de Tesilly, dans un dénombrement qu'il donna au Sieur du Colombier, à cause de ladite terre de Matanvilliers, qui lui appartenoit du chef de ses pere & mere; & le 27 Septembre 1587, il avoit fait hommage au Seigneur de Bresoles, à cause de la terre de Fontaine à lui échue par la mort de Charles de Conchis, son cousin. Il épousa *Elisabeth de Laval*, dont :

X. CHARLES DE GAUVILLE, Seigneur d'Amilly, Maréchal-des-Logis de la compagnie d'hommes d'armes du Duc de Valois, qui fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du Conseil d'état du Roi, le 27 Juillet 1671. Il vivoit encore le 24 Juin 1674, & étoit mort le 21 Septembre 1678. Il avoit épousé dans la paroisse d'Almenesche, proche Argentan, suivant le certificat du Curé de ce lieu, le 22 Avril 1668, *Anne de Langrune*, fille de *Jean de Langrune*, Seigneur de la Salle, dont deux filles, l'aînée FRANÇOISE, mariée le 24 Juin 1674, à *Pierre d'Avoust*, Seigneur de Nost; & la cadette MARIE DE GAUVILLE, alliée, le 21 Septembre 1678, à *Jean de Saint-Quentin*, Seigneur du Petit-Mont, Avocat & Procureur du Roi, à Magny en Vexin.

Généalogie dressée en partie par Charles d'Hozier, oncle de feu M. d'Hozier, pere de MM. d'Hozier d'aujourd'hui, qui l'a laissé dans le cabinet qu'il vendit au Roi, où MM. DE GAUVILLE ont trouvé, par le moyen de M. de la Cour, Garde des archives, les titres dont ils ont obtenu des copies en formes, signées de M. Bignon, Conseiller d'état. Elle est aussi dressée en partie sur d'autres titres qui leur ont été communiqués par Don Chamon, Bibliothécaire de Saint-Martin-des-Champs. Feu M. Deronval, leur a aussi eu de la Chambre des Comptes l'acte de rançon de GUILLAUME DE GAUVILLE. Les autres pieces dont ils se sont servi, sont de la famille, & nous ont été communiqués.

Les armes : *de gueules, au chef d'argent, semé d'hermines*, & pour supports, *deux licornes*.

GIMEL, maison d'ancienne Chevalerie, originaire de la province de Limosin.

Justel, dans les preuves de la maison de Turenne, *livre I, chap. 13*, rapporte un acte du 7 des calendes de Février 1163, par lequel Reynal, Vicomte de GIMEL, remit son château & ses terres entre les mains de Raymond, Vicomte de Turenne, & les reprit de lui, à la charge d'un hommage-lige.

Le même auteur rapporte, *au livre II, chap. 7*, le contrat de mariage de Pierre de Beaufort, Vicomte de Turenne, avec BLANCHE DE GIMEL,

en date du 8 Juillet 1432 (*). On voit, dans la généalogie de la maison de Noailles, que JEANNE DE GIMEL, sœur de BLANCHE, épousa *Jean de Noailles*, III du nom, le 4 Septembre 1439 (**).

I. PIERRE DE GIMEL, Ecuyer, qui a formé la branche de PALVEL, établie en Périgord, que nous allons rapporter ici, est le premier par où commence la filiation suivi. Il épousa, en 1446, *Mathive de Vigier*, héritiere de la terre, seigneurie & château de Palvel; laquelle descendoit de *Jean de Maillard*, dit *de Vigier*, qui avoit épousé, le 30 Août 1375, *Gaillarde de Noailles*. De ce mariage vint GUINOT DE GIMEL, qui suit.

II. GUINOT DE GIMEL, Ecuyer, marié, en premieres noces, avec noble *Perrette de la Chassaigne*, de laquelle il eut pour fils unique PONCE DE GIMEL, qui suit. Il épousa, en secondes noces *Marie de Salignac*, des Marquis de Fénélon, dont il eut plusieurs enfans, rapportés dans la transaction du 3 Janvier 1516.

III. PONCE DE GIMEL, Ecuyer, Seigneur de Palvel, marié, par contrat du 19 Août 1520, avec *Marguerite de Caumont-de-la-Force*, fille de *Charles de Caumont*, Seigneur, Baron de Berbiere & de Roussignac. De ce mariage sont issus plusieurs enfans, dont l'aîné, nommé CHARLES, Ecuyer, Seigneur de Palvel, fit son testament, le 10 Janvier 1546, par lequel il institue pour son héritier universel JEAN DE GIMEL, son frere le plus jeune, & par lequel testament il legue les usufruits de ses biens à *Marguerite de Caumont*, sa mere. Transaction passée entre GUILHEM, JEAN, ANTOINE & HÉLIE DE GIMEL, Ecuyers, tous fils de PONCE DE GIMEL & de *Marguerite de Caumont*, du dernier Août 1555. Testament de ladite *Marguerite de Caumont*, du 17 Septembre de ladite année 1555, par lequel elle declare avoir eu de son mariage avec PONCE DE GIMEL, entr'autres enfans qu'elle nomme, GUILLAUME, RAYMOND, JEAN, ANTOINE, HÉLIE, FRANÇOIS, CHARLES & autre JEAN DE GIMEL, qui suit. Transaction passée entre ces freres, du 20 Avril 1561. Autre transaction du 1er Mars 1562. Testament de RAYMOND DE GIMEL, Prieur de Saint-Crépin, du 29 Mars 1568, par lequel il legue cinq sols à chacun de ses freres & sœurs, & institue pour son héritier FRANÇOIS DE GIMEL, Seigneur des Fraux, tige de la branche de Lascours, rapportée ci-après. Arrêt du Parlement de Bordeaux, du 14 Avril 1596, rendu entre FRANÇOIS, CHARLES & JEAN DE GIMEL, freres.

IV. JEAN DE GIMEL, Seigneur de Palvel, Ecuyer, Chevalier des ordres du Roi, suivant son codicile du 18 Janvier 1575. Il avoit épousé *Isabeau de Meuvin*, dont vint JEAN DE GIMEL, qui suit.

V. JEAN DE GIMEL, II du nom, Ecuyer, Seigneur Palvel, épousa, par

(*) De cette alliance vinrent deux filles, dont une fut alliée à la maison de Ventadour, d'où descendent les Princes de Soubise & de Condé; ce qui pourroit faire étendre la parenté de la maison de GIMEL à celle de Condé; & l'autre fut alliée à la maison d'Auvergne.

(**) De cette alliance sont venus, en ligne directe, les Ducs de Noailles & de Mouchy, & une fille, qui a épousé un Comte de Toulouse, Duc de Penthievre.

contrat du 24 Février 1584, Demoiselle *Judith de Gontaut*, fille de Messire *de Gontaut*, Chevalier des ordres du Roi, Seigneur, Vicomte de Saint-Genies, &c. Gouverneur & Sénéchal de Béarn, & de Dame *David de Foix*. De ce mariage vint pour fille unique & héritiere JACQUELINE DE GIMEL, mariée à Messire *Jacques de Durfort*, Comte de Boissiere en Quercy; laquelle a porté les biens de sa branche dans cette maison, de laquelle les descendans ont aliéné la seigneurie & le fief de Palvel & les autres biens de cette branche.

SECONDE BRANCHE DES SEIGNEURS DE LASCOURS

IV. FRANÇOIS, Chevalier DE GIMEL, Seigneur des Fraux, cinquieme fils de PONCE DE GIMEL & de *Marguerite de Caumont*. Il épousa *Gabrielle de la Borie*, par contrat du 15 Juillet 1571, assisté de JEAN DE GIMEL, Chevalier, Seigneur de Palvel, son frere; fit son testament, le 30 Juillet 1590, par lequel il institue pour héritier JEAN-CHARLES DE GIMEL, son fils aîné, qui suit. Actes passés le 28 Novembre 1599, & 6 Mars 1601, entre *Gabrielle de la Borie* & son fils. Transactions passées entre les mêmes, du 9 Mai 1602; testament de ladite *Gabrielle de la Borie*, du 6 Avril 1603, par lequel elle institue pour son héritier JEAN-CHARLES, son fils; elle eut aussi de son mariage CATHERINE DE GIMEL, mariée, par contrat du 12 Juin 1621, à *Guillaume de Taillefer*.

V. JEAN-CHARLES DE GIMEL, Ecuyer, Seigneur des Fraux, né & batisé le 21 Mars 1581, suivant son extrait de batême, marié le 9 Février 1604, avec *Jeanne de Valette*, des Seigneurs, Barons de la Valette la Finou, assisté du Sieur *de Valette*, son beau-pere, laquelle devenue veuve se remaria, par contrat passé le 30 Novembre 1638, à noble homme Balthasard Severrieres, Ecuyer, Seigneur de Laubepin : elle eut de son premier mariage avec JEAN-CHARLES DE GIMEL, entr'autres enfans : — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. GABRIEL, Ecuyer, Lieutenant-Colonel au régiment de Turenne, Seigneur de la Clavelie; — 3. & JACQUES DE GIMEL, Ecuyer, Seigneur Delpech; ces trois freres transigerent, le 11 Août 1659, pour le partage des biens de leur pere, décédé *ab intestat*. Contrat de vente consenti par JEAN-CHARLES DE GIMEL, Ecuyer, Seigneur de Lascours, en faveur du Sieur de Carsac, le 10 Décembre 1608, par lequel cette descendance est prouvée, transaction passée le 15 Avril 1604, entre ledit JEAN-CHARLES DE GIMEL, Seigneur des Fraux, & JEAN DE GIMEL, Ecuyer, Seigneur de Palvel. Autre transaction passée entre CHARLES & PIERRE DE GIMEL, freres, Ecuyers, du 15 Mai 1620.

VI. GUILLAUME DE GIMEL, Ecuyer, Sieur des Fraux, épousa, par contrat du 30 Octobre 1638, *Marguerite du Verrier*, firent leur testament mutuel, le 4 Avril 1673. Codicille dudit GUILLAUME DE GIMEL, du 2 Juillet 1683, en faveur de FRANÇOIS, son fils, qui suit, & lui substitue JACQUES DE GIMEL, son second fils.

VII. FRANÇOIS DE GIMEL, Ecuyer, Seigneur de Lascours, épousa

Demoiselle *Marie de Pascal*, suivant le contrat de mariage du 7 Fevrier 1692; il fit son testament le 3 Juillet 1724, par lequel il institue son héritier, JEAN DE GIMEL qui suit.

VIII. JEAN DE GIMEL, Chevalier, Seigneur de Lascours, épousa par contrat du 29 Juillet 1725, *Catherine Delpech*, qui a fait son testament, dans lequel elle charge son mari de remettre son héréditaire à JACQUES DE GIMEL, leur fils aîné, qui suit; — 2. & JEAN DE GIMEL, tige de la troisieme branche rapportée apres celle-ci.

IX. JACQUES DE GIMEL, Chevalier, Seigneur de Lascours Vicomte de Gimel, Seigneur de Fonnoyer, près Sarlat en Périgord, du Buisson, & autres lieux, chef actuel de sa maison. Lors de la recherche de la noblesse en Périgord, par M. Pelot Intendant de Guienne, Commissaire & député par Sa Majesté à cet effet, fut maintenue avec dignité dans son ancienne noblesse d'extraction. JACQUES DE GIMEL a été Garde-du-Corps du Roi compagnie de Noailles, & Pensionnaire de Sa Majesté : il a épousé, par contrat du 30 Janvier 1754, Demoiselle *Suzanne de Saint-Viances*, d'une maison d'anciene noblesse. Acte de dépôt fait au Greffe de la Cour des Aides de Guienne de ses titres de noblesse, du 30 Décembre 1776; signification dudit acte de dépôt au Syndic Général & Habitans de la paroisse de Calviat, du 5 Janvier 1777, &c. De ce mariage sont issus : — 1. JEAN-PAUL THIMAULÉON, qui suit; — 2. CHARLES, Garde du-corps du Roi compagnie de Noailles; — 3. HÉLIE PHILIPPE, dit l'Abbé de GIMEL, Prêtre & Licentié en Sorbonne; — 4. CHARLES BERTRAND, Chevalier; — 5. & Demoiselle MARGUERITE-DOROTHÉE DE GIMEL, non mariée en 1786.

X. JEAN-PAUL-THIMAULÉON, Chevalier DE GIMEL, qui a pour Parain M. le Duc d'Ayen, non marié en 1786.

TROISIEME BRANCHE.

IX JEAN DE GIMEL, dit *le Chevalier de Gimel*, second fils de JEAN DE GIMEL, & de *Catherine Delpech*, marié en la ville de Montignac-le-Comte-sur-Vesare, en 1761, suivant son contrat de mariage retenu par Cessac, Notaire Royal, le 4 Février 1755, à Demoiselle *Marcel*, lequel fut assisté à sondit contrat, de JEAN DE GIMEL, Seigneur de Lascours, son pere, & de la Dame DE GIMEL, sa mere, & de JACQUES de GIMEL, son frere aîné. De ce mariage sont issus : — 1. JEAN-JACQUES, qui suit; — 2. & une fille, morte sans alliance.

X. JEAN-JACQUES DE GIMEL, Chevalier, a servi le Roi, en qualité de Gentilhomme, au régiment de M. le Prince de Poix, fils de M. le Maréchal de Mouchy-de-Noailles; mort à son régiment, en 1785.

Les Seigneurs DE GIMEL ont servi de tout tems nos Rois avec distinction, en qualité de Capitaines de cavalerie, de dragons & d'infanterie; de Lieutenans de cent hommes d'armes, de Lieutenans-Colonels, Commandans & Colonels, de Brigadiers des armées, de Maréchaux-de-camps, &c. Cette maison a aussi donné des Chevaliers des ordres du Roi.

Les alliances de la maiſon DE GIMEL ſont, entr'autres, celles de Ducalle, de la Tour-d'Auvergne, de Bouillon, de Turenne, de Vantadour, de Noailles, de Gontaut-Biron, de Caumont-la-Force, de Salignac, de Fénelon, des Barons de la Valette-la-Finou, aînés des Pariſots, de Saint-Alvere, de Loſtanges, de Durfort-Boiſſiere, de Durfort-Peſtillac, de Lentillac, de Saillant, de la Rochefoucault, de Royere-de-Peyraux, de Cugnac-Périllot, de Beynac, de Polignac, de Bourdeilles, de Roux-de-Moncheuil, de la Dame Comteſſe d'Eten, de Saint-Viances, de la Renaudie, de Carbonniere, de Bar, &c. &c.

Les armes : *d'azur, à quatre barrettes d'argent traverſées de dextre à ſeneſtre, d'une bandelette de gueules, le tout formant un ſautoir ; couronne de Comte ;* ſupports, *deux griſons mouchetés.*

Généalogie dreſſée ſur un mémoire rédigé d'après les titres originaux, & ſur un arrêt de maintenue de nobleſſe de la Cour des Aides de Bordeaux, duement en forme.

GLUTZ ou GLOUTZ. Famille ancienne & illuſtre du canton de Soleure ; on trouve deux Avoyers ou chefs de cette ſouveraine République, tirés de ſon ſein, deux Bannerets, & un Tréforier, qui ſont les premieres dignités de cet Etat ; un grand nombre de Sénateurs, de Membres du Grand-Conſeil ſouverain, & de grands-Baillis : elle a produite auſſi pluſieurs Prélats dans l'égliſe Helvétique, comme trois Prévôts, dont l'un du Chapitre Royal de Saint-Urs, dans la capitale, les deux autres à Schonewert, dans le canton de Soleure, & pluſieurs Chanoines dans ces deux Chapitres ; quatre Abbés mitrés, deux à Saint-Urbain, canton de Luzerne, & deux à Notre-Dame-de-la-Pierre, canton de Soleure ; pluſieurs Capitaines & Officiers au ſervice de France, d'Eſpagne, de Naples, d'Autriche, de Sardaigne & de Veniſe. L'ancienne nobleſſe de cette famille a été atteſtée pluſieurs fois par l'Etat de Soleure, reconnue & jurée dans les chapitres nobles, tant en France qu'en Allemagne, comme à Migette en Franche-Comté, en 1719, dans l'arbre généalogique, préſenté par Madame de Sury-de-Steinbroug, & en 176...., dans le Chapitre noble des Dames Chanoineſſes de Neüs, près de Bonne, dans l'archevêché de Cologne, dans les preuves de Madame Narciſſe, Baronne de Thurn & Valſaſſine ; elle fut auſſi atteſtée pour telle, le 14 Septembre 1763, par la nobleſſe immédiate de Suabe, quartier du Danube, qui tient des conférences à Ehinguen.

Suivant un mémoire qu'on nous a fait paſſer, dreſſé ſur titres déposés aux archives de l'Etat de la république de Soleure, & ſur des documens authentiques conſervés dans la famille de GLUTZ ; ce mémoire certifié véritable par Jacques-Joſeph-Antoine Gerber, Secrétaire du Conſeil d'Etat, & légaliſé par Bacher, chargé des affaires du Roi en Suiſſe ; nous allons donner la filiation ſuivie de cette famille, qui commence à CONRAD DE GLÜTZ, qui ſuit.

I. CONRAD DE GLUTZ, qui vivoit en 1490, & ſe trouva le 22 Juillet,

en 1499, à la fameuse bataille de Dorneck, il eut pour fils CONRAD DE GLUTZ, qui suit:

II. CONRAD DE GLUTZ, II du nom, Sénateur de la république de Soleure, entra dans le Grand-Conseil en 1504, Sénateur du second rang en 1506, Grand-Bailli de Grenche, ou de Lœberen en 1515, Sénateur du premier rang en 1518, député de la part de l'Etat vers le Duc de Wirtemberg, pour terminer une négociation; vivoit encore comme Sénateur en 1539, mort en 1542; de Dame *Ursule Mazer*, son épouse, il eut: — 1. JOACHIM, qui suit; — 2. CONRAD DE GLUTZ, du Grand-Conseil en 1535, & Sénateur en 1542.

III. JOACHIM DE GLUTZ, fit ses études en l'Université de Paris, en 1525; de retour dans sa patrie, il préféra le repos aux affaires & aux agitations dont la Suisse fut molestée par rapport à la réforme de la religion; il se retira dans sa campagne, située dans le bailliage de Kriegstelten, & eut pour fils: NICOLAS DE GLUTZ, qui suit;

IV. NICOLAS DE GLUTZ, Membre du Grand-Conseil Souverain, en 1565, laissa de *Marguerite Pfluger*, son épouse, fille d'*Ulrich*, Sénateur, les enfans suivans: — 1. BENOIT, Banneret de la république de Soleure, mort à Strasbourg, en 1624, sans postérité mâle, & enterré dans l'église de Saint-Jean; — 2. ULRICH, qui suit; — 3. ETIENNE, auteur de la branche DE GLUTZ-DE-RUCHTY, rapportée ci-après; — 4. & NICOLAS DE GLUTZ, tige de la branche DE GLUTZ-DE-BLOZHEIM, aussi rapportée en son rang.

V. ULRICH DE GLUTZ, du Grand-Conseil, en 1618, fut marié deux fois, 1°. à *Marguerite de Sury*, & 2°. à *Ursule Mathis*. Il eut du premier lit: — 1. URS, qui suit; & du second lit entr'autres enfans: — 2. NICOLAS, tige de la troisieme branche, rapportée ci-après;

VI. URS DE GLUTZ, du Grand-Conseil, fut un homme très-savant; selon l'historien Haffner: il mourut en 1642, ayant eu de *Marie de Schwaller*, son épouse; — 1 JEAN ULRICH, qui suit; — 2. & BENOIT DE GLUTZ, tige de la branche rapportée après celle-ci, & plusieurs autres enfans qui sont entrés dans des ordres Religieux.

VII. JEAN ULRICH DE GLUTZ, fut du Grand-Conseil, & Grand-Sautier, en 1662, il avoit épousé *Marie-Ursule Brunner*, dont JEAN-JOSEPH DE GLUTZ, qui suit;

VIII. JEAN-JOSEPH DE GLUTZ, fut élu Abbé mitré de Notre-Dame-de-la-Pierre ou de Beinville, ordre de Saint-Benoît, sous le nom d'Esso, en 1695, mort en 1710.

SECONDE BRANCHE.

VII. BENOIT DE GLUTZ, second fils d'URS DE GLUTZ, & de *Marie de Schwaller*, Sénateur & Grand-Bailli de Kriegstelten, laissa de *Susanne Brunner*, entr'autres enfans: — 1. JOSEPH-FRÉDERIC, qui suit; — 2. URS, élu en 1706, sous le nom de Malachie, Abbé mitré de Saint-Urbain, ordre de Cîteaux. Il a fait bâtir à l'Italienne tout le monastere,

monument qui excite même encore aujourd'hui l'admiration de tous les connoiſſeurs ; — 3. JEAN-VICTOR, Prévôt du chapitre de Saint-Legier-de-Schonewerth, en 1708 ; — 4. & IGNACE-BENOIT DE GLUTZ, co-Adjuteur de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Pierre, en 1719, élu Abbé ſous le nom d'*Auguſtin*, en 1734.

VIII. JOSEPH-FRÉDÉRIC DE GLUTZ, Sénateur en 1710, épouſa en premieres noces, *Marie-Urſule Gottard*, & en ſecondes, *Marie-Urſule Gugger*, deſquelles il eut pluſieurs enfans, & entr'autres, du ſecond lit, FRANÇOIS-JOSEPH-XAVIER DE GLUTZ, qui ſuit :

IX. FRANÇOIS-JOSEPH-XAVIER DE GLUTZ, Sénateur du premier rang, ci-devant Grand-Bailli de Dorneck, eut de ſa femme, *Thérèſe de Sury-de-Buſſy* : — 1. URS-VICTOR-ANTOINE, du Grand Conſeil, & Capitaine dans le régiment Suiſſe de Buch, au ſervice d'Eſpagne, mort à Carthagene, en 1783 ; — 2. JOSEPH-FRÉDÉRIC-ANTOINE, qui ſuit ; — 3. URS-FRANÇOIS-JOSEPH, Chanoine du Chapitre Royal de Saint-Urs, à Soleure, & Vicaire-Général de l'Evêque de Lauſanne, Prince du Saint-Empire ; — 4. AUGUSTIN-FÉLIX-VICTOR-XAVIER, mort à Barcelone, Lieutenant & Aide-Major au régiment de Buch ; — 5. & CHARLES DE GLUTZ, du Grand-Conſeil, en 1780.

X. JOSEPH-FRÉDÉRIC-ANTOINE DE GLUTZ, du Grand-Conſeil de la république de Soleure, & Chancelier d'Olten, où il eſt mort, & a laiſſé de ſon mariage, avec *Anne-Eliſabeth Zeltner*, fille de *François-Pierre Zeltner*, Sénateur de Soleure, — JOSEPH DE GLUTZ, qui ſuit ; & pluſieurs filles mariées dans les nobles familles de Staal, & DE GLUTZ-DE-BLOZHEIM.

XI. JOSEPH DE GLUTZ, qui fait encore ſes études.

TROISIEME BRANCHE.

VI. NICOLAS DE GLUTZ, II du nom, ſecond fils d'ULRICH DE GLUTZ, & d'*Urſule Mathis*, ſa ſeconde femme, Sénateur du premier rang, en 1660 ; il épouſa *Anne-Marie Gibelin*, dont il eut, entre pluſieurs enfans, PIERRE DE GLUTZ, qui ſuit ;

VII. PIERRE DE GLUTZ, du Grand-Conſeil, en 1690, laiſſa d'*Anne-Marguerite de Glutz-de-Blozheim*, ſon épouſe, JEAN-GEORGES-JOSEPH DE GLUTZ, qui ſuit ;

VIII. JEAN-GEORGES-JOSEPH DE GLUTZ, Sénateur du premier rang, en 1747, eut de *Claire-Marguerite Vogelſang*, ſon épouſe, trois fils, morts ſans avoir été mariés.

QUATRIEME BRANCHE DE GLUTZ DE RUCHTY.

V. ETIENNE DE GLUTZ, troiſieme fils de NICOLAS DE GLUTZ, I. du nom, & de *Marguerite Pfluger*. Il avoit épouſé *Madeleine d'Arregger*, dont entr'autres enfans : JEAN-JACQUES DE GLUTZ, qui ſuit ;

VI. JEAN-JACQUES DE GLUTZ, Seigneur, Banneret de la république de

Soleure, mort en Janvier 1651 : il avoit épousé en premieres noces, *Madeleine Darx*, & en secondes noces, *Elisabeth de Greder-de-Wartensels*. Il eut du premier lit : — 1. NICOLAS, dit *le Jeune*, membre du Grand-Conseil, qui, de *Marie Tharandy*, son épouse, eut : — 1. JEAN-LOUIS DE GLUTZ, élu Abbé mitré de Saint-Urbain, en 1687, sous le nom d'ULRICH ; fut réputé second fondateur de ce célebre monastere, & en 1669, nommé Vicaire-Général de l'ordre de Cîteaux ; — 2. PIERRE ou PETERMANN, du Grand-Conseil, & Capitaine au service de la république de Venise, fut pris par les Turcs, en 1654, & conduit à Constantinople, où il mourut en esclavage au moment qu'on avoit obtenu sa liberté ; — 3. & PHILIPPE DE GLUTZ, qui suit :

VII. PHILIPPE DE GLUTZ, Sénateur du premier rang, en 1689, marié avec *Catherine de Ruchty* : elle étoit la derniere de cette ancienne & illustre famille. Ils laisserent entr'autres enfans ; — 1. JEAN-JACQUES-JOSEPH, qui suit ; — 2. & JEAN-CHARLES DE GLUTZ, Grand-Prévôt du Chapitre Royal de Saint-Urs, & Vicaire-Général du Comte-Evêque de Lausanne, un des Prélats des plus distingués de l'église Helvétique, par ses vertus & ses talens.

VIII. JEAN-JACQUES-JOSEPH DE GLUTZ, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, & Seigneur Avoyer ou chef de la république souveraine de Soleure, mort en 1723, signa en 1715, au nom de son canton, l'alliance conclue entre Louis XIV, & les cantons catholiques. De *Marie-Jacobe de Wallier de Saint-Albin*, son épouse, il laissa : — 1. PHILIPPE-JACQUES-JOSEPH, qui suit ; — 2. URS-CHARLES-HENRI, Chanoine du Chapitre Royal de Saint-Urs ; — 3. FRANÇOIS-JOSEPH-ANTOINE, auteur de la branche suivante ; — 4. & JEAN-VICTOR-ANTOINE DE GLUTZ, auteur de la septieme branche, rapportée en son rang.

IX. PHILIPPE-JACQUES-JOSEPH DE GLUTZ, Sénateur du premier rang, avoit été Grand-Bailli de Boechbourg en 1718, marié à *Marie-Marguerite Settier*, dont il a eu : PHILIPPE-JACQUES-JOSEPH DE GLUTZ, qui suit.

X. PHILIPPE-JACQUES-JOSEPH DE GLUTZ, II du nom, Sénateur à Soleure, eut d'*Elisabeth de Wagner*, son épouse : — 1. VICTOR EDMOND, qui suit ; — 2. PHILIPPE-JOSEPH-ANTOINE-FÉLIX, du Grand-Conseil en 1782 ; Lieutenant au régiment des Gardes Suisses en France ; — 3. & MARGUERITE-ANTOINETTE DE GLUTZ, née en 1764.

XI. VICTOR-EDMOND DE GLUTZ, Sénateur en 1777, Grand-Bailli de Flumenthal en 1781.

CINQUIEME BRANCHE.

IX. FRANÇOIS-JOSEPH-ETIENNE DE GLUTZ, troisieme fils de l'Avoyer JEAN-JACQUES-JOSEPH DE GLUTZ, & de *Marie-Jacobe de Wallier de Saint-Albin*, fut nommé Sénateur en 1732, après avoir été quelques années Officier au régiment des Gardes Suisses en France : de *Marie-Jacobée de Wagner*, son épouse, sont sortis : — 1. JEAN-CHARLES-ETIENNE, qui suit ; — 2. FRANÇOIS-LOUIS-JOSEPH, auteur de la sixieme branche rapportée après

celle-ci ; — 3. & URS-CHARLES-JOSEPH-ANTOINE DE GLUTZ, du Grand-Conseil, en 1760, & ensuite Grand-Bailli de Falkenstein, n'étoit pas marié en 1784.

X. JEAN-CHARLES-ETIENNE DE GLUTZ, Chevalier & Seigneur Avoyer de la république de Soleure en 1773, présida à plusieurs diettes, tenues à Soleure au sujet du renouvellement d'alliance avec la couronne de France, qu'il signa au nom de son canton en 1777 & en 1780, député pour renouveller l'alliance entre les cantons catholiques & la république de Valais; il fut d'abord Officier au service de France, au régiment Suisse de Waldner, & après Capitaine au service d'Espagne, dans le régiment de Buch, avoué par l'Etat de Soleure; il quitta en 1759 le service, pour entrer dans le Sénat de Soleure : de *Marie-Claire de Vesperleder*, son épouse, fille de *Philippe de Vesperleder*, Sénateur, il a un fils, nommé ANTOINE DE GLUTZ, qui suit ;

XI. CHARLES-ANTOINE DE GLUTZ, né en 1776.

Sixieme Branche.

X. FRANÇOIS-LOUIS-JOSEPH DE GLUTZ, second fils de FRANÇOIS-JOSEPH-ETIENNE DE GLUTZ, & de *Marie-Jacobée de Wagner ;* il a été du Grand-Conseil, & Capitaine au service d'Espagne, après avoir été quelques années au service de Naples ; de *Lucie Schmid*, son épouse, il laissa AMANS DE GLUTZ, qui suit ;

XI. AMANS-LOUIS-MARIE DE GLUTZ, né à Sarragosse en Espagne, en 1760, Sénateur du premier rang en 1784, a quitté le service de France où il étoit Officier dans le régiment Suisse de Castella, pour prendre place dans le Sénat.

Septieme Branche.

IX. JEAN-VICTOR-ANTOINE DE GLUTZ, quatrieme fils de JEAN-JACQUES-JOSEPH DE GLUTZ, & de *Marie-Jacobée de Wallier de Saint-Albin*, d'abord Capitaine de Grenadiers au service d'Espagne, ensuite Avoyer d'Olten en 1748, nommé Sénateur du premier rang en 1777, mort en 1780; il a laissé de son mariage avec Demoiselle *Anne-Marie de Vogelsang* : — 1. URS-VICTOR-ANTOINE-JOSEPH-FRANÇOIS, Chanoine du Chapitre Royal de Saint-Urs, en 1770 ; — 2. URS-CHARLES-HENRI-FÉLIX-FRANÇOIS, Capitulaire de l'abbaye de Saint-Urbain, où il est nommé Dom *Ambroise ;* — 3. PHILIPPE-JACQUES, Prevôt de la collégiale de Schenenwerth en 1781 ; — 4. PIERRE-JACQUES-JOSEPH-ANTOINE, qui suit; — 5. & CHARLES-ANTOINE-NICOLAS DE GLUTZ, Lieutenant & Sous-Aide-Major au régiment des Gardes-Suisses, en France, fut nommé du Grand-Conseil, en 1780.

X. PIERRE-JACQUES-JOSEPH-ANTOINE DE GLUTZ, d'abord Officier au régiment Suisse de Buch en Espagne, fut nommé du Grand-Conseil, en 1778, Sénateur en 1780.

Huitieme Branche de Glutz de Blozheim.

V. Nicolas de Glutz, quatrieme fils de Nicolas de Glutz, & de *Marguerite de Pfluger*, nommé du Grand-Conseil en 1612, Grand-Bailli de Lugan en 1629, Sénateur en 1624, mort en 1644. Il avoit épousé *Marie de Brunner*, & laissa : — 1. François, qui suit ; — 2. Benoit, qui leva, en 1640, deux compagnies de cavalerie pour le service de l'Archiduchesse Claudine du Tirol, & en 1658, une compagnie d'infanterie pour le régiment Suisse de Pfiffer, au service de France ; il obtint ensuite de Sa Majesté très-Chrétienne, en don gratuit, pour ses services rendus, le fief noble de Traubach en Alsace, avec ses appartenances & dépendances, & mourut comme Sénateur du premier rang, en 1672, sans laisser d'enfans de *Barbe d'Egler de Wangen*, en Suabe, son épouse ; — 3. & Marie de Glutz, mariée 1°. à *Christophe de Zurmatten*, Chevalier, Sénateur de Soleure ; 2°. à *Martin de Besenval*, Seigneur de Brunstatt, du Grand-Conseil de Soleure, & Grand-Bailli de Lugan ; 3°. à *François de Sury*, Chevalier & Seigneur Avoyer de Soleure ; & 4°. à *Jean-Jacques de Sury*, Chevalier, Sénateur de Soleure, ci-devant Capitaine au service de France.

VI. François de Glutz, Lieutenant au service de France, mort en 1668. Il avoit épousé 1°. en 1626, *Marie-Madeleine Ucheret*, d'une famille ancienne de Soleure, actuellement éteinte ; & 2°. *Marie-Ursule de Gibelin*. Du premier lit il eut : — 1. Urs, qui suit ; & du second : — 2. & Jean de Glutz, du Grand-Conseil, mort en 1688, ayant été nommé Grand-Bailli de Gilgenberg. De son épouse, *Marie Stettener*, il laissa plusieurs enfans, dont il n'existe plus de mâles.

VII. Urs de Glutz, Seigneur de Blozheim en Alsace, du Grand & Souverain Conseil de Soleure, en 1661 ; Grand-Bailli de Thierstein, en 1674. C'est pendant sa préfecture que le Comte de Staremberg a voulu pénétrer par la Suisse pour renforcer l'armée de l'Empereur ; mais Urs de Glutz ayant pénétré les desseins des Impériaux, fit les préparatifs nécessaires pour les empêcher ; & ce projet divulgué, on disposa les troupes de façon que Staremberg n'a pu effectuer la jonction. Urs de Glutz fit insérer dans l'Armorial de France ses armes & celles de son épouse *Elisabeth de Brunner*, suivant deux brevets dans la famille, signés & expédiés par M. d'Hozier, Conseiller du Roi & Garde de l'Armorial général de France, datés de l'an 1696. Ces brevets sont cotés *Alsace Brisach* & *Strasbourg Brisach, registre I, n. 321 & 322*. Il avoit acquis, en 1680, la terre de Blozheim, après en avoir demandé l'agrément à Sa Majesté très-Chrétienne. Louis XIV ne se contenta pas de la lui accorder, mais pour les services qu'il avoit rendus à la France, il lui fit don des lods & ventes, quints & requints, & généralement de tous les autres droits seigneuriaux, par brevet du 31 Octobre 1680. L'année d'ensuite, le 20 Octobre, Louis XIV ayant visité la province d'Alsace, Urs de Glutz eut l'honneur de loger, en son château de Blozheim, le Roi, Monseigneur le Dauphin, avec plusieurs Seigneurs de sa suite. Il mourut en son château

de Blozheim, en 1697, & fut enterré dans l'églife Filiale, dite Supérieure, où l'on trouve fon épitaphe, que voici :

Anno 1697, die octavâ Martii, pie in Domino obiit prænob. ftrenuus ac confultiffimus Dominus Dominus URSUS GLUTZ, *inclit. Reipub. Solodori Senator; quondam Toparcha, Comit. Tierft. Dominus in Blozheim, ætatis fuæ fexagefimo-feptimo anno, poft ab ipfo in hoc loco ven. Sacramenti Altaris fundatam confraternitatem; pofteritati pietatis fuæ relinquens exemplum; cujus anima requiefcat in fanctâ pace.*

Il avoit époufé, 1°. *Sufanne de Byff*, dont il n'exifte plus de defcendance; 2°. *Marie-Elifabeth de Brunner*, morte & enterrée à Blozheim, en 1719, dont entr'autres enfans : — 1. URS-PIERRE, Provincial des Cordeliers, ou freres Mineurs fous le nom d'URS, dans le tems que la Suiffe & l'Alface ne faifoient que la même province de cet ordre, il en fut auffi deux fois Commiffaire Général, mort à Soleure en 1736; — 2. JACQUES-JOSEPH, qui fuit; — 3. JEAN-VICTOR-ANTOINE, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine-Lieutenant au régiment des Gardes Suiffes, & du Grand-Confeil de Soleure, mort à Argenteuil de la fuite de fes bleffures en 1726, après 36 années de fervices. Il avoit époufé une Parifienne, dont deux fils morts Capitaines au fervice de France, & une fille, mariée à M. *Stouppa*, Capitaine au régiment des Gardes-Suiffes, neveu du Lieutenant-Général de ce nom; — 4. WOLFGANG-IGNACE, Capitaine de grenadiers au fervice de France, mort en 1732; — 5. JEAN-FRANÇOIS-BATISTE, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment Suiffe de la Cour-au-Chantre, & du Grand Confeil Souverain de Soleure, en 1710; mort de la fuite de fes bleffures à Bruxelles, en 1747. Il avoit époufé *Anne-Hélene de Bazel-de-Porrentruit*, de laquelle il n'exifte plus d'enfans mâles; — 6. & MARIE-SUSANNE DE GLUTZ, qui époufa, 1°. le 30 Août 1706, au château de Blozheim, *Charles-François de la Chevardiere*, Ecuyer, Seigneur du Frety & de la Grandville, Officier au régiment d'Eftrades, dragons; & 2°. *Louis de la Chevardiere-de-Prorify*, auffi Capitaine au régiment d'Eftrades, dragons, coufin au troifieme degré du précédent; & 3°. *Florent de Lamock*, Seigneur de Botaflart & de Grosfays. Elle mourut à la Grandville près Mezieres, le 14 Février 1746.

VIII. JACQUES-JOSEPH DE GLUTZ, Seigneur de Blozheim, né le 20 Septembre 1672; mort en 1740, comme Seigneur & du Confeil fecret de la république de Soleure. Il a paffé douze ans au fervice de France, comme Officier & Aide-Major au régiment des Gardes-Suiffes. Il époufa, en 1698, *Marie-Véronique de Sury*, petite-fille de *Henri de Sury*, Gentilhomme ordinaire & Colonel d'un régiment Suiffe de fon nom au fervice de France, de laquelle vinrent : — 1. URS-VICTOR-JOSEPH, Lieutenant au régiment des Gardes-Suiffes, mort à Bayonne; du Grand-Confeil de Soleure en 1720; — 2. FRANÇOIS-JACQUES-ALEXIS, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de la Cour-au-Chantre, & du Grand-Confeil de Soleure; il s'eft trouvé, en 1744, aux fieges de Tournay, d'Oftende & de Nieuport; en 1746, à ceux d'Antewerbe &

de Namur; mort à Thann en Alsace, en 1765, ne laissant de *Catherine-Françoise-Angélique de Goetzman*, son épouse, qu'une fille, mariée au Chevalier *Raymond d'Esperiés*; — 3. JEAN-GEORGES, qui suit; — 4. JEAN-VICTOR-ANTOINE, auteur de la neuvieme branche, rapportée après celle-ci; — 5. JACQUES-JOSEPH-NICOLAS, tige de la dixieme & derniere branche; — 6. PIERRE-JOSEPH, Capitulaire de l'abbaye de Mury, sous le nom de *Dom Egide*, mort à Soleure, en 1740, désigné Prince Abbé de ce célebre monastere; — 7. & BERNARD-MALACHIE DE GLUTZ, Chanoine du chapitre Royal de Saint-Urs, mort en 1780.

IX. JEAN-GEORGES DE GLUTZ-DE-BLOZHEIM, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Besenval, entra au service de France en 1721, fit la campagne de 1742, & se trouva en 1744 aux sieges de Tournay, d'Ostende & de Nieuport, mort à Soleure en 1773, Sénateur du premier rang, qui, de MARIE-ANNE-JACOBÉE DE GLUTZ, son épouse, laissa: — 1. GEORGES-VICTOR-JOSEPH-FÉLIX, du Grand-Conseil de Soleure en 1773: il avoit épousé, en 1782, *Rose-Marguerite de Rudolf*, morte en couche en 1783; — 2. BERNARD-JOSEPH-MALACHIE-FRANÇOIS, d'abord Lieutenant au régiment de Buc en Espagne, du Grand-Conseil de Soleure en 1777, Chancelier d'Olten en 1783; épousa en 1782, MARIE-JEANNE-THÉRESE DE GLUTZ; — 3. GEORGES-LOUIS-XAVIER-HYPPOLITE, qui s'est fait d'église, après avoir été au College Germanique de Rome, où il étoit entré en 1781; — 4. 5. *6.* & trois filles.

NEUVIEME BRANCHE.

IX. JEAN-VICTOR-ANTOINE DE GLUTZ-DE-BLOZHEIM, troisieme fils de JACQUES-JOSEPH DE GLUTZ, & de *Marie-Véronique de Sury*, Officier au régiment Suisse de Bettens en France, fut nommé du Grand-Conseil de Soleure en 1725, mort en 1784: de *Marie-Elisabeth de Byss*, son épouse, il a laissé entr'autres enfans: — 1. FRANÇOIS-PHILIPPE-VICTOR-JOSEPH-IGNACE, Sénateur du premier rang de la république de Soleure, Maréchal-des-Logis, Général des troupes du corps Helvétique, & Intendant de l'Arsenal de l'état de Soleure: il entra au service de France comme Officier dans le régiment de Waldner, avec lequel il fit une campagne en Allemagne; ensuite il fut nommé Capitaine-Commandant des troupes envoyées par l'état de Soleure, pour appaiser les troubles de Neufchâtel en 1768. Depuis qu'il est entré dans le Sénat il a été plusieurs fois député à la Diette général de Franenfeld: il a épousé en 1783, *Marie-Elisabeth de Tugginer*, fille de son Excellence l'Avoyer de *Tugginer*; — 2. & BERNARD-JOSEPH-MALACHIE-SÉBASTIEN DE GLUTZ-DE-BLOZHEIM, qui suit.

X. BERNARD-JOSEPH-MALACHIE-SÉBASTIEN DE GLUTZ-DE-BLOZHEIM, du Grand-Conseil de Soleure, fut nommé Grand-Bailli de Thierstein en 1779, après avoir été plusieurs années Officier dans le régiment de Buch en Espagne: il a épousé, en 1780, *Susanne de Rudolf*, dont: FRANÇOIS-VICTOR-MARTIN DE GLUTZ, qui suit.

XI. FRANÇOIS-VICTOR-MARTIN DE GLUTZ-DE-BLOZHEIM, né au château de Thierstein en 1780.

DIXIEME ET DERNIERE BRANCHE.

IX. JACQUES-JOSEPH-NICOLAS DE GLUTZ-DE-BLOZHEIM, quatrieme fils de JACQUES-JOSEPH DE GLUTZ, & de *Marie-Véronique de Sury*, entra fort jeune au service de France, comme Officier dans le régiment de Bettens, avec lequel il fit, comme Capitaine-Lieutenant, les campagnes du Rhin, en 1734 & 1735, Capitaine en 1738; passa, en 1742, au service d'Espagne, comme Grand-Major du régiment d'Arregger, avec lequel il fit aussi les campagnes de Savoie & de Provence; fut nommé Grand-Bailli de Thierstein, en 1749; mort en 1782. Il avoit épousé, en 1749, *Marie-Marguerite de Wallier*, de laquelle il eut, entr'autres enfans: — 1. URS-JOSEPH-NICOLAS-ALOYSE, qui suit; — 2. & FRÉDÉRIC-JOSEPH-NICOLAS DE GLUTZ-DE-BLOZHEIM, Officier dans le régiment Suisse de Vigier; qui fut nommé du Grand-Conseil de Soleure, en 1779.

X. URS-JOSEPH-NICOLAS-ALOYSE DE GLUTZ-DE-BLOZHEIM, Lieutenant des Grenadiers dans le régiment de Sury, aujourd'hui Chablais, au service du Roi de Sardaigne, en 1769; du Grand-Conseil en 1773; Sénateur en 1779; Procureur-Général & du Conseil secret le 3 Mars 1786. Il a épousé, en 1783, *Marie-Madeleine-Josephine de Sury*, dont une fille née en 1784, nommée MADELEINE-CAROLINE-DOMINIQUE DE GLUTZ-DE-BLOZHEIM.

Les armes : *d'or à trois croix de sable, fichées du pied l'une dans l'autre, l'écu timbré d'un casque surmonté d'une couronne de Comte à deux demi-vols d'or bordé de sable.*

La branche de Ruchty : *écartel au 1. & 4. de* Glutz, *au 2. & 3. de* Ruchty, *qui est de gueules au chevron d'or, accompagné d'une étoile de même en pointe, l'écu timbré de deux casques de profil, surmontés d'une couronne de Comte, dont l'un à deux demi-vols de* Glutz, *l'autre un demi-vol aux armes de* Ruchty; supports : *deux cygnes.*

La branche de Blozheim, *écartel au 1. & 4. de* Glutz, *au 2. & 3. de gueules au triangle d'argent, surmonté d'une croix fichée de même, qui est de* Blozheim, *l'écu timbré de deux casques de profil, surmonté d'une couronne de Comte, dont l'un à deux demi-vols*, de Glutz, *& l'autre aux armes de* Blozheim; supports : *deux aigles.* Devise : *FORTITER, ET SUAVITER.*

GOUYON, en Bretagne; maison d'ancienne extraction noble qui a formé plusieurs branches. Nous allons rapporter ici la filiation de la branche de GOUYON-MARCÉ, d'apres les preuves faites au Parlement de Bretagne.

VII. ALAIN DE GOUYON, III du nom, Chevalier, Sire de Matignon, fils d'ETIENNE, III du nom, Chevalier, Sire de Matignon & de la Roche-Gouyon, & de *Jeanne de Paynel*, sa premiere femme, épousa *Jacqueline de Rieux*, de laquelle il laissa : — 1. BERTRAND, II du nom, Chevalier, Seigneur de Matignon & de la Roche-Gouyon, chef de la branche aînée, aujourd'hui représentée par le Prince de Monaco & le Duc de Valentinois; — 2. ETIENNE, dont nous allons donner la filiation; — 3. & JEAN DE

GOUYON, qui suivit le parti de Charles de Blois, & qui, selon sa quittance du 9 Juillet 1351, scellée de son sceau, commanda une compagnie.

VIII. ETIENNE DE GOUYON, IV du nom, Seigneur de Launay-Boquien; auteur de la branche qui a produit, en 1770, à la chambre de la réformation de la noblesse tous ses titres, en remontant à GUILLAUME DE GOUYON tige de cette maison, vivant vers l'an 1030. Il fut Maréchal-Amiral de Bretagne, envoyé en Ambassade en Angleterre & en France, en 1380; fit serment de fidélité au Duc de Bretagne, le 20 Octobre 1379; fut fait Capitaine des ville & château de Rennes, le 10 Septembre 1392. Il avoit épousé *Mahaut du Boais*, fille de *François du Boais*, Chevalier, & de *Jeanne de la Houssaye*, dont:

IX. BERTRAND DE GOUYON, Chevalier; Seigeur de Launay, qui fit un accord, en 1404, avec BERTRAND DE GOUYON, Seigneur de Matignon, son cousin germain; & épousa *Marie du Rouvré*, fille de Messire *Elie du Rouvré* & de Dame *Marguerite de Pledran*, Seigneur & Dame de Boisbouexel, de laquelle il eut:

X. BERTRAND DE GOUYON; II du nom, Chevalier, Seigneur de Launay, qui fut Chambellan des Ducs de Bretagne, Pierre II & François II; obtint des lettres de majorité aux plaids généraux de Matignon, le 4 Septembre 1422, & eut une Sauvegarde du Duc Pierre, le 27 Novembre 1455. Le Duc François II, lui donna un mandement, le 7 Mai 1466, pour mettre une sentence en exécution, concernant le partage des biens qui lui revenoient du chef de sa mere. Il épousa *Marguerite Madeuc*, fille de *Roland*, Seigneur de Guemadeuc, & d'*Honorée de Montbourcher*, & en eut: — 1. BERTRAND, qui suit; — 2. GILLES; — 3. & ALIÉNORE, mariée à *Clément Couespelle*, avec lequel elle vivoit en 1504.

XI BERTRAND DE GOUYON, III du nom, Chevalier, Seigneur de Launay, partagea noblement & à viage, le 8 Août 1475, avec GILLES DE GOUYON, son frere puîné, & transigea, comme juveigneur d'aîné, avec BERTRAND DE GOUYON, Seigneur de Matignon, par acte du 2 Décembre 1475. Il avoit épousé *Isabelle Berard*, fille de *Lancelot Berard*, Seigneur de Kermartin, & de *Jeanne de Saint-Meloir*; lequel *Lancelot Berard*, en faveur de ce mariage, avoit assuré, le 11 Avril 1456, cent dix livres de rente; savoir cinquante livres, & soixante livres après sa mort, sur les biens dont jouissoit en douaire Béatrix de Rohan, veuve de Thébauld Bérard, son pere. Leurs enfans furent: — 1. BERTRAND, qui suit; — 2. & GILLES DE GOUYON, Ecuyer, marié à *Jeanne de Baudouin*, Dame de la Billardaye. Ayant reçu de BERTRAND DE GOUYON, son frere aîné, Seigneur du Vaudoré, lors de son mariage avec ladite *Baudouin*, vingt livres de rente, il en fit don à GUYON DE GOUYON, Ecuyer, son neveu, le 6 Janvier 1598.

XII. BERTRAND DE GOUYON, IV du nom, Seigneur de Launay & du Vaudoré, passa avec son pere, en la cour de Matignon, un accord, le 4 Décembre 1484, au sujet de son mariage avec *Marie de Marcillé*; & un autre accord, sous le sceau de la cour de Châteauneuf, le 20 Septembre

1497, avec N..... de la Marzelliere, touchant la succession de Bernabé Giffart, que *Marie de Marcillé* avoit épousé en premieres noces. De ladite *Marie de Marcillé*, sa femme, fille de *Jean de Marcillé* & de *Marie de Ronmilley*, Dame de la Chesnelaye, il eut:

XIII. GUYON DE GOUYON, Seigneur de Launay & du Vaudoré, qui eut procès, en 1504, avec noble homme *Clément Couespelle*, qui lui demandoit l'assiette de cent écus d'or, qui lui avoient été promis lors de son mariage avec ALIÉNOR DE GOUYON, fille de BERTRAND DE GOUYON, II du nom, son bisaïeul. Il épousa, par contrat passé le 20 Décembre 1506, *Gillette de la Moussaye*, fille d'*Amaury*, Seigneur de la Moussaye, & de *Catherine de Plouer*, dont: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. & MATHURIN DE GOUYON, Seigneur du Vaudoré, qui eut pour fils JACQUES DE GOUYON, Seigneur du Vaudoré, lequel transigea, les 7 Juin 1577, 18 Mars & 8 Juin 1581, avec AMAURY DE GOUYON, Baron de la Moussaye, son cousin germain, & François Desnos, Ecuyer, Sieur de Hémenars & autres lieux, à raison de la succession de *Louise de Châteaubriand*, femme de JACQUES DE GOUYON, Seigneur de la Moussaye, laquelle se maria en troisiemes noces avec Jean Desnos, Sieur de Vauherbert, pere dudit François.

XIV. JACQUES DE GOUYON, I du nom, Seigneur de la Moussaye, de Tourande, de Plouer & de la Riviere, fils & héritier principal & noble présomptif de GUYON DE GOUYON, son pere, épousa, par contrat passé en la Cour de Rennes, le 14 Août 1529, *Louise de Châteaubriand*, Dame de Varade, fille de *Jean de Châteaubriand*, Seigneur de Saint-Léger, de laquelle vint:

XV. AMAURY DE GOUYON, I du nom, Baron de la Moussaye, Comte de Plouer, Sire de Launay-Gouyon, qualifié haut & puissant Chevalier de l'ordre du Roi; il fut mis, le 7 Août 1538, sous la tutelle de *Louise de Châteaubriand*, sa mere, sur le refus de GUYON DE GOUYON, son aïeul paternel, & à laquelle MATHURIN DE GOUYON, Seigneur du Vaudoré, son oncle, délibéra. Il transigea, le 22 Janvier 1554, avec *François*, Sire du Guemadeuc, son beau-frere, pour la succession des pere & mere de sa premiere femme. Il avoit épousé, 1°. *Catherine du Guemadeuc*, fille de *Jacques*, Seigneur du Guemadeuc, & de *Madeleine du Châtelier*; & 2°. *Claude d'Acigné*, veuve de Claude, Sire du Châtel, & fille aînée de *Jean*, Sire d'Acigné, & d'*Anne de Montejean.* Du premier lit il eut:

XVI. CHARLES DE GOUYON, Baron de la Moussaye, Comte de Plouer & de Marcé, Chevalier de l'ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes, qui étoit sous la tutelle de son pere, le 5 Janvier 1554, comme ayant la garde-noble des biens de sa mere, & obtint des lettres de Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, le 19 Octobre 1565; le 15 Novembre 1576, & le 2 Mars 1578, il transigea avec *Thomas du Guemadeuc*, son cousin-germain, touchant la succession de *Jacques du Guemadeuc*, & de *Madeleine du Châtelier*; & le 30 Janvier 1592, il transigea encore avec JACQUES DE GOUYON, Seigneur de Vaudoré, fils de MATHURIN, sur la succession de GUYON DE GOUYON, & de *Gillette de*

de la Mouſſaye, ſes biſaïeux & aïeux dudit Seigneur du Vaudoré. Le Roi CHARLES IX accorda au Baron de la Mouſſaye, des lettres-patentes, les 12 Février, 21 Septembre 1570, & 20 Mai 1571, pour réſoudre, & approuver ſon mariage avec Demoiſelle *Claude du Châtel*, fille puinée de *Claude*, Sire du Châtel, & de *Claude d'Acigné*, dont: — 1. AMAURY, Seigneur, Marquis de la Mouſſaye, Comte de Quintin, pere d'ELISABETH DE GOUYON, mariée à *René de Montbourcher*, Marquis du Bondage; — 2. CHARLES, Vicomte de Pommerits, tué aux guerres de Hollande; — 3. JACQUES, qui ſuit; — 4. CLAUDE, tige de la branche des Seigneurs de Touraude, & de Tonquedec. Il eut pour fils, CLAUDE DE GOUYON, Seigneur de Touraude, marié à *Anne de l'Epinay*. Sa poſtérité s'eſt éteinte dans la perſonne de FRANÇOISE-SOPHIE DE GOUYON, Comteſſe de Beaufort, décédée en 1765; — 5. FRANÇOISE, mariée à *David Meſnard*, Seigneur de Toucheprès en Poitou; — 6. 7. & 8. CLAUDE, CHARLOTTE, & MARGUERITE DE GOUYON, mortes ſans alliance. Les ſept derniers enfans puînés furent partagés le 8 Décembre 1592, par leur pere.

XVII. JACQUES DE GOUYON, II du nom, Chevalier de l'ordre du Roi, Baron de Marcé, tranſigea le 16 Août 1616, ſur partage avec AMAURY DE GOUYON, Marquis de la Mouſſaye, ſon frere aîné, & épouſa, par contrat du 18 Juin 1629, Demoiſelle *Eliſabeth du Mats*, fille aînée de *Philippe*, & de *Marguerite de Beaumanoir*, de laquelle vinrent: — 1. CLAUDE-CHARLES, qui ſuit; — 2. & 3. PHILIPPE & ISAAC, morts enfans; — 4, 5, 6 & 7. HENRIETTE, ELISABETH, JUDITH & MARTHE, mortes ſans alliance; — 8. MARGUERITE, mariée à *Gabriel d'Allibert*, Seigneur de Langevigniere, dont elle étoit veuve le 9 Juin 1664, qu'elle tranſigea avec ſa mere, auſſi veuve, & CLAUDE-CHARLES, ſon frere aîné; — 9. & CLAUDE DE GOUYON, mariée à *Benjamin Amproux*, Seigneur de Corneſſe & de Brulate.

XVIII. CLAUDE-CHARLES DE GOUYON, Chevalier, Baron de Marcé, Vicomte de Terchants, tranſigea, le 21 Décembre 1677, avec Dame *Anne de l'Epinay*, veuve de CLAUDE DE GOUYON, Seigneur de Touraude, en ſon privé nom, & comme tutrice des enfans mineurs iſſus de ſon mariage, ſur le compte de tutelle qu'il devoit à CLAUDE, ſon mari, dont JACQUES, II du nom, avoit été tuteur; & donna partage, le 31 Décembre de la même année, à Demoiſelle CLAUDE DE GOUYON, ſa ſœur, tant pour elle, que pour MARGUERITE, HENRIETTE & ELISABETH, ſes autres ſœurs; il avoit épouſé, 1°. par contrat du 5 Février 1660, Demoiſelle *Marie d'Appelvoiſin*, fille de *Samuel d'Appelvoiſin*, Chevalier, Vicomte de Fercé, & de Dame *Eliſabeth de Pierre Buffierre*; & 2°. par contrat du 7 Avril 1678, Demoiſelle *Claude-Henriette de la Muce*, fille aînée de *Céſar de la Muce*, Banneret de Bretagne, Seigneur du Pont-Hus, & de Dame *Urſuline de Champagne de la Suze*. Du premier lit il eut: — 1. ELISABETH, mariée à *Théodore de Beringhen*; & du ſecond lit: — 2. AMAURY-CHARLES, qui ſuit; — 3. RENÉE-MARGUERITE, femme de *Chriſtophe de Coutance*, Chevalier, Seigneur de la Selle.

XIX. AMAURY-CHARLES DE GOUYON, Chevalier, Comte de Marcé, Marquis de la Muce, Banneret de Bretagne, donna partage le 24 Février 1720, à RENÉE-MARGUERITE, sa sœur, & avoit épousé, par contrat du 22 Décembre 1714, Demoiselle *Marguerite-Françoise-Catherine Boschier d'Ourxigné*, fille de *René-Jean Boschier*, Seigneur d'Ourxigné & de *Marguerite-Renée du Bouilly*, dont : — 1. AMAURY DE GOUYON, Chevalier, Marquis de Gouyon, Banneret de Bretagne, Comte de Marcé, Seigneur, Baron de la Muce, né le premier Septembre 1717, émancipé par Sentence du 4 Juillet 1737 ; est Maréchal des Camps & Armées du Roi, par brevet du 20 Février 1761 ; il a épousé, par contrat du 24 Décembre 1747, Demoiselle *Marie-Madeleine-Cécile de Saint Pierre de Saint-Julien*, fille de *Henri-Eustache de Saint-Pierre*, Marquis de Saint-Julien, & de Dame *Marie-Charlotte-Cécile le Doyen*, Dame de Fatonville, dont il n'a point d'enfans ; — 2. & JEAN-AMAURY DE GOUYON, qui suit.

XX. JEAN-AMAURY DE GOUYON, Chevalier, Comte de Nort, Marquis de Loheac, né le 25 Mai 1720, a été substitué aux noms & armes d'Angier de Loheac, & a été autorisé à les prendre par lettres-patentes du mois de Décembre 1745. Il a épousé, par contrat du mois de Novembre 1745, Demoiselle *Charlotte-Hermine-Gédéon-Angier de Loheac*, fille de feu Messire *Donatien-Rogatien Angier de Loheac*, Marquis de Crappado, & de Dame *Elisabeth-Charlotte-Françoise du Chatellier*, de laquelle sont issues : — 1. MARGUERITE-EMMANUEL-AUGUSTINE ANGIER DE LOHEAC, née le 17 Décembre 1752, mariée, par contrat du 1er. Juillet 1771, à Messire CLAUDE-HYACINTHE DE GOUYON, Chevalier, Seigneur du Vaurouault, Comte de Marcé ; — 2. & CÉLESTE-SOPHIE-MARIE-CHARLOTTE ANGIER DE LOHEAC, née le 2 Janvier 1754, mariée, par contrat du 29 Mai 1773, avec Messire *Maurice-Gervais-Joachim Geslin*, Chevalier, Seigneur, Marquis de Tremergat.

Les armes : *d'argent, au lion d'or.*



H

HAYER (LE) : famille fort ancienne, & reconnue d'une ancienne nobleſſe dont l'origine n'en eſt pas connue, mais elle a eu le ſort des familles pauvres, leſquelles faites pour avoir des illuſtrations & des places honorables, ſont reſtées dans leurs provinces. La perte de la plus grande partie des principaux titres de cette famille, arrivée lorſque la maiſon de PIERRE LE HAYER, fut pillée par les ligueurs l'an 1589, ne permet d'en donner la filiation ſuivie que depuis AYMOND LE HAYER, qui ſuit :

I. AYMOND LE HAYER, Intendant de la maiſon de Marguerite de Lorraine, Ducheſſe d'Alençon, veuve de René de Valois, Duc d'Alençon & Comte du Perche, place qui a toujours été occupée par la meilleure nobleſſe, ce qui prouve que dans ce tems-là on regardoit la famille de LE HAYER, comme noble d'ancienneté ; il eſt certain que les ancêtres de cette famille n'ont manqué que de fortune, pour être connus & parvenus aux plus grandes dignités, car ils étoient ſi dignes, tant par leur mérite, eſprit, que par leur fidélité à leur Souverains. Les alliances avec les maiſons de la Palue & de Tonſtain, ſont encore preuve qu'on les regardoit comme iſſus de très-ancienne nobleſſe. En 1589 AYMOND LE HAYER, étoit un des Echevins & Gouverneur de la ville d'Alençon, avec François Bouvet, Jean Perron & Iſaac Langlois ; fut chargé par la Ducheſſe d'Alençon, de veiller à la conſtruction du Monaſtere de l'Ave-Maria, qu'elle avoit fondé dans la même ville près de ſon château. S'obligea à faire des avances de plus de quatre-vingt mille livres pour le parachever, ainſi que celui d'Argentan ; de laquelle ſomme il ne put être rembourſé après la mort de la Fondatrice ; & contraint de payer cette ſomme, qu'il n'avoit ni reçue, ni employée pour lui : il en demeura tellement incommodé en ſes affaires, que cette perte engagea quelques-uns de ſes enfans à ſe jeter dans le trafic & commerce, entr'autres LAURENT LE HAYER, ſon ſecond fils, qui s'embarqua ſur mer, & ſe retira en Ecoſſe, où il porta ce qu'il put, même la plus grande partie de leurs papiers & titres de nobleſſe de la maiſon, qu'il perdit.

C'eſt ſans doute en reconnoiſſance qu'on voit encore aujourd'hui ſon portrait dans un des vitraux du premier de ces Monaſteres, avec cette inſcription : AYMOND LE HAYER, donnant le voile à une de ſes filles, & ſes armes au maître autel de l'égliſe ; il eut de ſa femme, dont on ignore le nom, entr'autres enfans — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. LAURENT, qui paſſa en Ecoſſe ; — 3. & JOSEPH LE HAYER, ainſi qu'il paroît par le contrat de mariage de ce dernier, paſſé devant des Tabellions de Montfort près Alençon, le 4 Août 1541.

II. PIERRE LE HAYER, Ecuyer, Seigneur de Heſtré, terre qui a depuis été érigée en baronnie, fut marié trois fois ; le nom de ſa premiere

femme n'eſt pas connu. La ſeconde fut *Marie de Cougeles ;* & la troiſieme *Jeanne le Couſtelier*, fille de *Pierre le Couſtelier*, Ecuyer, & d'*Iſabelle de Rouillé*, dont : PIERRE LE HAYER, qui ſuit.

III. PIERRE LE HAYER, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Cuiſſés, qui vivoit encore en 1537 ; il épouſa *Françoiſe le Bovier*, de la même famille dont étoit le célebre Fontenelle ; de ce mariage ſortit PIERRE LE HAYER, qui ſuit.

IV. PIERRE LE HAYER, III du nom, Ecuyer, Seigneur du Chable, qui exerça pendant plus de quarante ans, la charge de Lieutenant du Bailliage d'Alençon, au milieu des troubles du calviniſme & de la ligue, & toujours avec un égal attachement pour ſon Roi. Nicolas le Barbier, Lieutenant-Général du Bailliage d'Alençon, s'étant déclaré pour le parti de la ligue, trouva le moyen d'introduire, au mois de Mai 1589, le Duc de Mayenne dans la ville d'Alençon : les fideles ſujets du Roi eurent beaucoup à ſouffrir ; dans leſquels ſujets, PIERRE LE HAYER étoit tellement demeuré dans la fidélité & l'obéiſſance d'un bon Officier & ſujet, que ladite ville ayant été ſurpriſe par ceux dudit parti, ne l'ayant pu gagner, pour ſe ſauver de leurs mains, & éviter leur mauvaiſe volonté, fut contraint de s'enfermer dant un cachot de la priſon de la ville, de nuit ſe faire deſcendre des murailles de ladite ville, & ſe retirer en la plus prochaine forêt pour ſe rendre en la ville de Caen, preſque ſeule, en ladite province, qui ſe ſoit maintenue en la fidélité & l'obéiſſance d'un bon Officier qu'elle devoit. Sa maiſon fut pillée pendant qu'il étoit dans les priſons & qu'il échappa, à la faveur des ténebres. Le Parlement de Normandie, ſéant à Caen, le commit, par arrêt du 14 Juillet ſuivant, pour exercer la charge de Lieutenant-Général du Bailli, au lieu de Nicolas le Barbier, jugé indigne de la poſſéder. Il avoit épouſé *Madeleine le Teſſier*, fille d'*Edmond* & de *Catherine Pannétot*. Leurs enfans furent : — 1. ABRAHAM, qui ſuit ; — 2. NICOLAS, Ecuyer, Seigneur de Cerceaux, Lieutenant-Particulier au bailliage & ſiege préſidial d'Alençon, auteur d'une branche aujourd'hui éteinte ; — 3. PIERRE, Ecuyer, tige des Seigneurs de SEMALLÉ, rapportés ci-après ; — 4. ADAM, Seigneur du fief de Say, ſitué dans la ville d'Alençon, qui a formé une branche auſſi éteinte ; — 5. MADELEINE, mariée à *Hector Hamon*, Sieur de Bemchon ; — 6. MARIE, femme de *Robert de Chamdebois*, Sieur de la Haye, dont deſcend, par ſa mere, le Marquis de *Bouvouſt* ; — 7. ANNE, mariée à *René Gaillard*, Ecuyer, Sieur du Buot ; — 8. RACHELLE, femme de *Léonard Ruel*, Sieur du Pere ; — 9. FRANÇOISE, alliée à *Abraham le Moine*, Sieur de la Palliere. Ils firent partage d'une partie des biens de leurs pere & mere devant les tabellions d'Alençon, le 2 Décembre 1607 ; — 10. N.... LE HAYER, mariée avant 1587, à *Antoine Bouvet* ; — 11. & une autre fille, femme de *Pierre Cagu*, Seigneur du Pin.

V. ABRAHAM LE HAYER, Ecuyer, Sieur du Perron, Docteur en droit, remplit ſucceſſivement différentes charges, & fut pourvu, en 1629, de celle de Procureur-du-Roi au bailliage & ſiege préſidial d'Alencon. Il obtint des lettres de maintenue de nobleſſe, dans leſquelles il eſt dit : » Pour remédier aux empêchemens qu'on lui pourroit donner, tant pour avoir

» les enfans dudit AYMOND LE HAYER dérogé & fait trafic de marchandi-
» ses, de pouvoir à présent faire apparoir desdits titres; & attendu que
» lui & ses pere, aïeul & bisaïeul ont toujours vecu noblement, sans avoir
» dérogé audit titre & qualité de noblesse, sinon les enfans dudit AYMOND:
» desirant le gratifier & favorablement traiter pour les considérations sus-
» dites, avons icelui ABRAHAM LE HAYER, de grace spéciale, pleine
» puissance & autorité Royale, par ces présentes, pour ce signées de notre
» main, relevé & relevons de la dérogeance & trafic de marchandises
» que peuvent avoir fait les enfans dudit AYMOND, comme aussi l'avons
» dispensé & dispensons de représenter lesdits titres, & en tant que besoin
» est ou seroit, pour faire cesser toutes difficultés; icelui ABRAHAM LE
» HAYER & ses enfans, tant mâles que femelles, nés & à naître en
» loyal mariage, ennoblis & ennoblissons par lesdites présentes, & iceux
» décorés & décorons, du titre & qualité de nobles. Voulons & nous
» plait qu'ils puissent & leur soit loisible porter le nom d'Ecuyer, & les
» écussons & armoiries, &c. Donné à Paris, au mois de Février 1635.

ABRAHAM LE HAYER épousa *Françoise Blanchet*, fille de *Bertrand Blanchet*, Ecuyer, & de *Marie le Meire*, dont — 1. PIERRE, qui suit; — 2. ROBERT, Bénédictin; — 3. ABRAHAM, mort sans alliance; — 4. GABRIELLE, mariée à *Noël Ferault*, Sieur de Giberville; — 5. SUSANNE, mariée, 1°. à *N..... Caget*, Sieur de la Fosse & de Bonnefoy; & 2°. à *Charles le Royer*, Ecuyer, Seigneur de la Jaminiere; — 6. & MARGUERITE LE HAYER, femme de *Jacques le Coustellier*, Ecuyer, Sieur de la Borde.

VI. PIERRE LE HAYER, IV du nom, Ecuyer, Seigneur du Perron, entra jeune au service du Roi, comme il paroît par une lettre de M. Desnoyers, Secrétaire d'Etat du 8 Octobre 1636. Le Duc de Longueville & d'Etouteville, Pair de France, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi en la province de Normandie, & Commandant une armée en cette province, lui donna les provisions de la charge de Commissaire en l'armée de Normandie, le 2 Octobre suivant, pour la conduite de quelques régimens & compagnies de Cavalerie de l'armée du Roi, levées en ladite province, ne pouvant faire choix d'une personne plus digne, pour vaquer à la conduite de ces deux régimens des Seigneurs d'Etot & Aere, ou Cler, & de six compagnies de Cavalerie de ladite armée, &c. Il y rendit de si bons services, que Sa Majesté lui adressa une lettre & un brevet pour être élu Chevalier de son ordre, le 16 Avril 1638, & commission du même jour au Duc de Brissac, pour lui en donner le collier. « Nous ayant servi, dit
» le Roi, dans toutes les dernieres occasions qui se sont présentées, &
» témoigné sa générosité à l'exemple de ses prédécesseurs & auteurs qui
» réunissant les lettres avec les armes, se sont employés courageusement
» au service de cet Etat, & notamment depuis le regne de FRANÇOIS I. ».
Le Duc de Brissac lui donna le collier de Saint-Michel le 29 du même mois; il fut pourvu le 22 Février 1639, d'une charge de Procureur du Roi de l'ancienne vicomté d'Alençon nouvellement créé, & de celle de son pere le 22 Février 1642.; fait Conseiller d'Etat par brevet du 13

Novembre 1662. Il a composé un assez grand nombre d'ouvrages, tant en vers qu'en prose, dont on peut voir le détail, pour la meilleure partie, dans les lettres de M. Moisant de Brieux, & dans Moreri. Il obtint des lettres de confirmation de noblesse, données à Avesnes au mois de Juin 1667, regiltrées ès regiftres de la Cour des Aides en Normandie, suivant l'arrêt d'icelle le 8 Août 1667.

Il avoit épousé, par contrat passé en la châtelenie de Mortagne, devant Jean Deshayes, Notaire, le 5 Janvier 1626, Demoiselle *Catherine de la Palue*, fille de *Jean de la Palue*, Ecuyer, Seigneur de la Violliere, & de *Catherine Danot*. De ce mariage vinrent : — 1. PIERRE, qui suit ; —2. ROBERT, Prêtre, Archidiacre de Corbonnois, en l'église Cathédrale de Seez ; — 3. EMERIC, mort à la bataille de Strasbourg ; — 4. FRANÇOISE, mariée à *François de Foulogne*, Seigneur de la Molle Madré ; — 5. CATHERINE, femme de *Charles de Bailleul* ; — 6. & MARIE LE HAYER, mariée, 1°. à *Jacques Cot*, Sieur Debray ; & 2°. à *Charles Bresnard*, Seigneur de Saint-Pere.

VII. PIERRE LE HAYER, V du nom, Ecuyer, Seigneur du Perron, fut pourvu, le 24 Juillet 1663, sur la démission de son pere, de l'office de Procureur du Roi au Bailliage & Siege Présidial d'Alençon, il épousa *Marie Guillel*, fille d'*André Guillel*, Ecuyer, Sieur du Condré, Receveur, Payeur des gages de MM. les Juges & Officiers du siege Présidial d'Alençon, & de *Marie Bigot*, dont : — 1. JACQUES-PIERRE, qui suit ; — 2. JEAN-FRANÇOIS, Seigneur de Boligny, Lieutenant-Général d'Epée au Bailliage d'Alençon ; il commanda en cette qualité, en l'absence du Bailli, la noblesse du Bailliage, lors de la derniere convocation du banc & arriere-banc, & mourut sans laisser d'enfans. Il avoit épousé *N..... Dumas de Montbail*, fille de *N..... Dumas de Montbail*, Lieutenant-Colonel d'un régiment d'infanterie, & de *N..... Duval*, laquelle sortit de France, lors de la révocation de l'édit de Nantes, & passa à Berlin, où elle fut Gouvernante des enfans de Prusse, & du Roi aujourd'hui régnant ; — 3. & PIERRE-ANDRÉ LE HAYER, auteur des Seigneurs du Breuil, rapportés après la postérité de son aîné.

VIII. JACQUES-PIERRE LE HAYER, Chevalier, Seigneur du Perron, la Violliere, &c. pourvu de la charge de Procureur du Roi d'Alençon en 1696 ; épousa, 1°. par contrat passé, le 26 Avril 1690, devant Renard & Clément, Notaires au Châtelet de Paris, Demoiselle *Jeanne-Marguerite Audoul*, fille de Messire *Gaspard Audoul*, & de Dame *Marguerite Martinot*, & 2°. *N..... Nau*, de la ville de Caen : du premier lit, il eut ; — 1. JACQUES-PIERRE, qui suit ; — 2. PIERRE-JACQUES, morts sans alliance ; — 3. & MARIE LE HAYER, Religieuse à la Visitation d'Alençon.

IX. JACQUES-PIERRE LE HAYER, II du nom, Seigneur du Perron, de la Violliere, Colimer, Bure, aussi Seigneur haut-justicier du Montyfambert, Seigneur de la terre des Annais (vendue, après sa mort, par sa veuve), &c. Conseiller au Parlement de Rouen ; il épousa, par contrat passé devant Leger & son Confrere, Notaires à Rouen, le 4 Avril 1732,

Demoiselle *Henrique-Marie-Françoise le Page*, fille de *M. le Page*, ancien Prieur, & Juge-Consul des Marchands à Rouen, sœur de la célebre Mademoiselle *du Boccage*, dont : — 1. JACQUES-LOUIS-PIERRE-ANTOINE, qui suit ; — 2. & PIERRE-MARIE LE HAYER, Chevalier, de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au corps des Carabiniers, Seigneur Haut-Justicier de Montysambert.

X. JACQUES-LOUIS-PIERRE-ANTOINE LE HAYER, Chevalier, Seigneur du Perron, de la Viollière, Colimer, Buré & autres lieux, a épousé, par contrat passé devant le Breton & son Confrere, Notaires à Rouen, le 17 Décembre 1765, Demoiselle *Françoise le Cornu-de-Bimorel*, fille de Messire *François-Marie le Cornu*, Chevalier, Seigneur & Patron de Bimorel, &c. Président à mortier au Parlement de Rouen, & de Dame *Marie-Anne Haron d'Honneville* (*), dont sont issus : — ALEXANDRE-MARIE-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. & ANGÉLIQUE LE HAYER, Demoiselle.

XI. ALEXANDRE-MARIE-FRANÇOIS LE HAYER, Chevalier, Conseiller au Parlement de Rouen.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU BREUIL.

VIII. PIERRE-ANDRÉ LE HAYER, troisieme fils de PIERRE, V du nom, & de *Marie Guillel*, Seigneur du Breuil, de la Bougrie, &c. épousa le 12 Novembre 1706, MARGUERITE LE HAYER, fille de THOMAS-FREDÉRIC, & de *Marie Blanchard*, sa premiere femme, dont : — 1. JEAN-FREDÉRIC, mort au service en 1735 ; — 2. PIERRE-JACQUES, qui suit ; — 3. RENÉ-MARIE-MARGUERITE, mariée en 1739, à *Nicolas de Montesson*, Chevalier, Seigneur de Corinier, morte sans enfans ; — 4. MARIE, Religieuse à la Visitation d'Alençon, en 1739 ; — 5. & FRANÇOISE, dite Mademoiselle *des Angles*, morte en 1739.

IX. PIERRE-JACQUES LE HAYER, Seigneur du Breuil, de Semallé, &c. épousa, le 15 Janvier 1751, *Catherine Morel de Than*, fille de *N.... de Than*, & de *Marie Blouet*, dont : — 1. PIERRE, mort enfant ; — 2. & LOUISE-MADELEINE LE HAYER, mariée, le 24 Avril 1770, à *Marie-César de Montagu*, Chevalier, Marquis d'O, Capitaine au régiment Mestre-de-Camp de dragons, dont postérité.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SEMALLÉ.

V. PIERRE LE HAYER, Ecuyer, Sieur de la Gueslandiere, troisieme fils de PIERRE, III du nom, & de *Madeleine le Tessier*, épousa, le 15

(*) La famille de le Cornu de Bimorel est une des plus anciennes de Normandie ; elle a eu une alliance avec la maison de Lorraine, par une femme, à condition que le Cornu de Bimorel en porteroit la livrée. Il en existe encore deux filles, dont Madame LE HAYER d'aujourd'hui en est une.

Juillet 1592, *Susanne de Semallé*, fille de *Clériadus*, Seigneur de Sémallé & de Valoger, qui descendoit d'un frere de Grégoire Langlois, Evêque de Seez; lequel fonda à Paris le college de Seez, à Angers celui de Beuil, & à la Basoche la chapelle de Saint-Julien, dont la présentation a été conservée à la famille du nom LE HAYER, par arrêt rendu au Parlement de Normandie, en 1748. PIERRE LE HAYER eut de son mariage: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. N..... LE HAYER, femme de *N..... Malrot*, Seigneur du Bel, — 3. FRANÇOISE, mariée le 2 Mars 1630, à *Edmond de Toustain*, Sieur des Landelles, dont le savant *Dom Toustain*, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, auteur de la nouvelle diplomatique.

VI. PIERRE LE HAYER, II du nom de sa branche, Seigneur de Semallé, de Laquevrie & du Medil-Crochard, surnommé *le Jeune*, servit longtems, en qualité de Gendarme-de-la-garde, & épousa, par contrat du 12 Juin 1619, *Marguerite Lemerault*, fille de *Guillaume Lemerault*, Avocat-Général à l'échiquier d'Alençon, & après la suppression de cette cour souveraine, Avocat-du-Roi au bailliage & siege présidial d'Alençon, & d'*Elisabeth Houssemaine*. Leurs enfans furent: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. FRÉDERIC, né le 2 Octobre 1622; — 3. & ABRAHAM, Ecuyer, Sieur de Saint-Julien, né le 21 Mars 1631, marié le 26 Mars 1663, à *Anne le Moine*, fille de *Paul le Moine*, Ecuyer, Seigneur de Coudehard, dont il n'a point laissé d'enfans.

VII. PIERRE LE HAYER, III du nom, né le 13 Octobre 1621, Seigneur de Semallé, de Laquevrie & du Menil-Crochard, épousa, en 1660, *Renée Duval*, fille de *Thomas Duval*, Seigneur du Noyer, Lieutenant particulier du Bailli d'Alençon, Maître des Eaux & Forêts de ce duché, & de *Marthe Biseul*, dont: — 1. PIERRE, né le 8 Octobre 1661, Seigneur de Semallé, mort sans alliance, vers l'an 1685; — 2. & THOMAS-FRÉDERIC LE HAYER, qui suit.

VIII. THOMAS-FRÉDERIC LE HAYER, Ecuyer, Seigneur de Sémallé, de la Quevrie, & du Mesnil-Crochard, après la mort de son aîné, épousa, 1°. le 11 Juillet 1682, *Marie Blanchard*, fille de *Nicolas Blanchard*, Seigneur de Bois Hubert, & de *N..... Ruel de Launay*; & 2°. le 19 Septembre 1700, *Marie Houssemaine*, fille de *Pierre Houssemaine*, Sieur du Tertre, & de *Susanne Rouillon*. Du premier lit vinrent: — 1. THOMAS, mort sans postérité; — 2. MARGUERITE, mariée, le premier Octobre 1706, à PIERRE-ANDRÉ LE HAYER, Seigneur du Breuil, & du second lit; — 3. JEAN-FRÉDERIC, qui suit; — 4. SUSANNE, mariée à *N..... de Lescalé*, Ecuyer, dont postérité; — 5. MARIE, dite Mademoiselle de *Sémallé*; — 6. & MARGUERITE LE HAYER, dite Mademoiselle *de la Quevrie*.

IX. JEAN-FRÉDERIC LE HAYER, Seigneur de Sémallé, Lieutenant-Général d'Epée au Bailliage d'Alençon, mort sans enfans; il avoit épousé en 1738, *Marie-Marguerite Lefrere-de-Maisons*, fille de *N..... Lefrere-de Maisons*, & de *N..... Lefrere du Boulais*.

Les

Les armes : *d'or au chevron de gueules, chargé de trois croissans d'argent, dont un en chef.*

Genéalogie dressée sur les copies des titres originaux, communiquées en bonne forme par M. LE HAYER DU PERRON, chef actuel de la branche aînée, collationnées par les Notaires de Rouen, & légalisées par M. Borel, Conseillller du Roi, & Lieutenant-Particulier-Civil au Bailliage & Siege présidial dudit Rouen.

HOZIER : famille noble & originaire de Salon, en Provence, établie à Paris depuis plus de cent cinquante ans; nous allons en donner l'état actuel qui nous a été envoyé.

LOUIS XIII créa la charge unique de Juge d'armes de la noblesse de France, pour réformer les abus sur les armoiries, & constater les véritables. François Chevrier de Saint-Maurice, fut le premier honoré de cette dignité; & depuis lui, la famille de MM. D'HOZIER l'exercent.

PIERRE D'HOZIER Seigneur de la Garde, Chevalier de l'ordre du Roi, & Conseiller d'Etat d'épée, mort en 1660, en fut revêtu en 1641. Les descendans sont : — 1. DENIS-LOUIS D'HOZIER, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président honoraire de la Chambre des Comptes de Rouen, Commissaire du Roi pour justifier à Sa Majesté la noblesse des sujets de son royaume, pour être reçus pages de la Chambre du Roi & de la Reine, de la grande & petite écuries, & pour la réception des Demoiselles à Saint-Cyr. Il a épousé Demoiselle *Adelaïde-Genevieve de la Croix*, fille de l'Intendant de la Martinique, dont il a quatre garçons.

Il a pour freres & sœurs : — 1. ANTOINE-MARIE D'HOZIER-DE-SERIGNY, aussi Juge d'armes de la noblesse de France, Chevalier, Grand-Croix de l'ordre de Saint-Maurice & de Saint-Lazarre de Savoie, Commissaire du Roi pour justifier à Sa Majesté de la noblesse des Eleves de l'Ecole-Royale-Militaire; — 2. CHARLES-PIERRE D'HOZIER, Ecuyer, Vicaire-Général de Chartres; — 3. JEAN-FRANÇOIS LOUIS D'HOZIER, appellé le Comte d'HOZIER, Chambellan du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, Chambellan actuel de l'Electeur Palatin, Duc de Baviere, Chevalier de l'ordre Royal & Militaire de Saint-Maurice & de Saint-Lazarre de Savoie. Il a épousé, en 1779, Demoiselle *Elisabeth-Charlotte du Verger de Saint-Etienne*, dont une fille, née en 1780; — 4. MARIE-HENRIETTE-LOUISE D'HOZIER, épouse de Messire *Etienne de Vassart*, Seigneur d'Audernay; — 5. Et ANNE-LOUISE D'HOZIER, mariée avec Messire *Pierre Poncet-de-la-Riviere*, Comte d'Ablis, Seigneur des Faurs, &c. Président Honoraire au Parlement de Paris. Voyez la généalogie de cette famille pour un plus long détail, *tome VIII de ce Dictionnaire, pag. 139 & suivantes.*

I

ISNARD, D'ISNARD ou DES ISNARDS indistinctement, Quoiqu'il soit difficile de remonter la filiation de cette maison par titres suivis, plus haut qu'a LOUIS, vivant au milieu du XIVe siecle, auteur direct de deux branches; l'une établie, est toujours restée à Carpentras, au comté Venaissin, l'autre à Orange, successivement à Saint-Savin en Berry, Châtellerault en Poitou, & à Paris. Cependant différens actes & mémoires, notamment les Histoires de Provence, du comté Venaissin & de la principauté d'Orange, en font remonter le nom jusqu'au commencement du XIIe siecle. Le premier fait historique où il en est parlé est.

On ne voyoit en Provence de toutes parts qu'enseignes déployées, tambours battans, ou sous la banniere de Barcelone & de Provence, ou sous la cornette des Baux, & parmi les Barons ou Chevaliers qui se rangeoient du parti du Comte de Provence. On y trouve un PIERRE ISNARD DE ROCHEBRU (1).

Par des lettres-patentes, Alphonse, Duc de Provence, confirme les privileges accordés par ses prédécesseurs au monastere de Selles, & BERNARD ISNARD est au nombre des Seigneurs & Gentilshommes qui sont présents (2).

Dans une information concernant les torts faits à l'Eglise de Vezou par Remond, Comte de Toulouse & du Venaissin, GUILLAUME DES ISNARDS, Chanoine-Sacristain de Vezou, dépose comme témoin avec Florenti, Evêque d'Orange, & autres (3).

Par une bulle du Pape Honorius III, du 15 des calendes de Décembre 1241, ALPHONSE DES ISNARDS, Chanoine de Cavaillon, est nommé Prévôt de l'église collégiale de l'Isle en Venaissin, lors de la fondation de ce chapitre.

HUGUES ISNARD, Chevalier, Consul de Cavaillon, fut un de ceux qui dresserent des statuts municipaux sous l'autorité de Remond, Comte de Toulouse & du Venaissin, approuvés le premier des calendes de Juin (4). Dans un hommage rendu à Giraud, Evêque de Cavaillon, devant Silvestre, Notaire, le 6 des calendes de Septembre 1272, sont comparus les Gentilshommes de cette ville, dont les noms sont en latin. Il y est nommé *FULIO ISNARDUS DE LANCIS MILES* (5).

HUGUES ISNARD, & plusieurs autres Gentilshommes de Provence, qui avoient passé la mer pour le service du Roi, sont compris en la montre de 1327. Le même HUGUES ISNARD, au mois d'Octobre 1328, & plusieurs autres Chevaliers de Provence, & du comté Venaissin, accompagnerent

(1) Année 1140, histoire de Provence, par *Nostradamus*, édition de Lyon 1614, page 121 & 125.

(2) Année 1167, même histoire, page 140.

(3) Année 1211, histoire de la noblesse du comté Venaissin & d'Orange de Pithoneurt, édition de Paris, quatrieme volume, page 631.

(4) Année 1241, Chronique de Provence, part. 2, page 201.

(5) Année 1272, histoire de Provence, par Gaufredy, & de la noblesse de la principauté d'Orange, édition de 1750, page 501.

Charles de Calabre, fils de Robert d'Anjou, Roi de Naples, en Italie, où ce Prince avoit été appellé par les Florentins pour les protéger contre l'Empereur Louis de Baviere (6).

On voit PIERRE ISNARD, Chevalier de la ville de l'Isle, en Venaissin, contemporain à-peu-près de HUGUES. Il fut marié avec *Pompée d'Astrée*, ou d'*Estrion*, d'une famille noble de Provence. Il en eut, entr'autres enfans, MARGUERITE ISNARD, comme il paroît par son contrat de mariage avec *Jean de Seudery*, fait à l'Isle, en 1360, par lequel elle est dotée de mille florins, somme alors considérable (7).

Il est donc plus que vraisemblable que ces différens personnages, cités du nom ISNARD ou DES ISNARDS, n'ont fait qu'une seule & même famille, répandue & habitante dans les villes du Venaissin, mais dont les titres ce sont égarés par les révolutions & l'éloignement des tems. On peut croire que LOUIS, que nous allons établir pour auteur direct, par titres suivis & authentiques de la maison d'ISNARD, comme aujourd'hui, étoit fils de HUGUES ou de PIERRE, & qu'il avoit fixé son nom à celui DES ISNARDS, par la variation qu'il voyoit dans la nomenclature de ses peres dans les siecles postérieurs, ainsi qu'on l'a dû remarquer.

I. LOUIS DES ISNARDS, qualifié Damoiseau (c'est-à-dire Chevalier ou fils de Chevalier) dans un bail nouvel passé devant Paris Mornilli, Notaire de la ville de l'Isle, en Venaissin; fut nommé Syndic de cette ville par une délibération des habitans, passée par Jacques Baillini, le 29 Mars 1473; il eut de sa femme dont le nom est ignoré, quatre garçons, en faveur desquels il fit son testament, reçu par le même Baillini, le 12 Mars 1488; il fit encore l'acte de partage entre ces quatre enfans, le 17 Novembre 1490, dans lequel ils sont nommés: — 1. JEAN; — 2. PIERRE; — 3. GARCIAS, qui suit; — 4. & GABRIEL DES ISNARDS, dont trois paroissent morts sans postérité.

II. GARCIAS DES ISNARDS, né à l'Isle en 1460. Il s'établit à Carpentras, à l'occasion de la place de Vice-Recteur du comté Venaissin, dont il fut pourvu par brevet du Pape, du 24 Mars 1520, & qu'il exerça jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans. Il avoit été marié, le 13 Mars 1480, avec *Madeleine de Baux*, de la maison de ce nom, fille de *Jean de Baux*, & d'*Agnès d'Estigrins*, par contrat passé par Baillini, Notaire. Il eut de son mariage: — 1. GAUCHER, qui suit; — 2. JEAN DES ISNARDS, Colonel des Bandes, infanterie, & Maréchal de bataille, mort sans postérité.

III. GAUCHER DES ISNARDS, nommé aussi Vice-Recteur du comté Venaissin, par bref du 27 Mars 1547, fut en grande faveur auprès du Pape Pie IV, de qui il obtint plusieurs privileges, & celui en outre d'avoir un autel portatif. Il fut marié, par contrat passé devant Desmarets, Notaire à Avignon, le 3 Octobre 1672, à *Jeanne de Fougasse*, fille de *Gabriel de Fougasse*, & de *Marguerite de Berton-Crillon*. Il est dit & qualifié, dans ce contrat, GAUCHER ISNARDI, Docteur ès droits. Il eut de son mariage: — 1.

(6) Même histoire, édition 1694, livre 6, page 343.
(7) Histoire du comté Venaissin, second vol., pag 166, année 1350.

§.

GAUCHER, qui fut Chambellan de François de France, Duc d'Alençon, frere de CHARLES IX, & Chevalier de l'ordre de Saint-Michel & de l'Eperon doré. Dans des lettres de naturalité, qu'il obtint au service de France le, 5 Janvier 1568, il est nommé & qualifié GAUCHER DES ISNARDS, Capitaine d'une des vieilles compagnies de gens de pied du Roi, & Ecuyer d'écurie; — 2. JEAN, marié avec *Madeleine de Seguin*, fille de *Gabriel de Seguin*, Procureur-général du Pape, au comté Venaissin. Il n'eut qu'une fille de ce mariage, nommée DIENNE DES ISNARDS, mariée, par contrat du 15 Juin 1588, à *Jean-Scipion de Fougasse*, son parent, &c. JEAN DES ISNARDS fut Sergent de bataille de l'infanterie françoise, en Piémont; Chevalier de l'ordre du Roi, l'un de ses Chambellans, Maréchal-de-Camp dans les armées du Roi en Italie; Gouverneur de Coni, en Piémont, de Rue, en Picardie, — du Pont-Saint-Esprit. Il se démit de ses deux gouvernemens en faveur de Louis de Berton-Crillon, (son allié, surnommé, par HENRI-LE-GRAND, *le Brave Crillon*), par acte passé devant Marchand & Vassard, Notaires à Paris, le 18 Mai 1575, & mourut, après de longs services, à Carpentras, le premier Mai 1578, & fut enterré dans la chapelle fondée par ses peres; — 3. HELIN, Capitaine de la citadelle de Mornac, au comté Venaissin, fut un des Gentilshommes de la Chambre de FRANÇOIS II, Duc d'Alençon, depuis Roi de France. Il fut marié, par contrat passé devant Jacques Balbis, Notaire à Carpentras, le 29 Octobre 1566, à *Jeanne de Raymond*, Dame de la Roque-Henri. Il a sorti, entr'autres enfans de ce mariage, l'auteur de la branche DES ISNARDS, établie & existante à Carpentras, de laquelle nous n'avons pas la filiation; nous savons seulement qu'HENRI DES ISNARDS, chef actuel de cette branche, aujourd'hui vivant, porte la croix de Malte, comme son pere, la portoit quoique marié, & qu'il a trois enfans Chevaliers du même ordre; — 4. GABRIEL DES ISNARDS, qui suit; — 5. 6. & 7. & trois filles, dont deux mariées, & l'autre Religieuse.

IV. GABRIEL DES ISNARDS, frere d'HELIN, fils, comme lui, de GAUCHER, I du nom, fut Conseiller au Parlement d'Orange, vers 1560, & eut beaucoup de part à l'administration de la principauté. Le Vice-Légat d'Avignon le chargea de visiter & veiller à la citadelle d'Orange, ainsi qu'à la garnison qui la défendoit. Il quitta sa charge, en 1563, pour embrasser la religion protestante; & ce fut à l'occasion des troubles (8) causés par cette nouveauté de religion, qu'il fut prononcé un espece d'interdit contre lui, dont il fut relevé & réintégré dans sa place, par lettres de Guillaume de Barchon, Gouverneur pour le Prince de la principauté d'Orange, du 12 Avril 1573, comme cela est vérifié par deux expéditions de ses provisions & réceptions à la Chambre des Comptes de Grenoble, où ont été déposées les archives d'Orange. Il épousa, par contrat passé devant Molinest, Notaire à Aix, en 1560, *Pierre de Piolene*, fille de *Thomas de Piolene*, Procureur-général au Parlement de Provence, & de *Perrinette de Filliollé*, niece de l'Archevêque d'Aix. Il eut de son mariage: — ULISSES, qui suit; — &

(8) Voyez la Pise, Histoire des Princes d'Orange, page 277.

DIANNE DES ISNARDS, mariée, par contrat passé devant Balbis, Notaire à Carpentras, le 16 Novembre 1580, *Henri de Rabasse*, Docteur ès loix, & Avocat au Parlement d'Aix.

V. ULISSES DES ISNARDS, fut Avocat & Procureur-général au Parlement d'Orange, pendant les troubles (9) qui agiterent long-tems cette principauté, & qui ne prirent fin que par la présence de Philippe-Guillaume, Prince de Nassau & d'Orange, qui rendit un édit, le dernier Août 1607, pour le rétablissement de son Parlement, & par lequel ULISSES DES ISNARDS reprit l'exercice de ses charges, qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée le 12 Octobre 1619, comme on le voit par l'inventaire fait en sa maison, à Orange, le 19 Juin 1620. Il avoit épousé, par contrat reçu le 10 Février 1583, par Lambert, Notaire, *Marguerite de Colla*, fille du premier lit d'*Antoine de Colla*, premier Président au même Parlement d'Orange, & d'*Antoinette Burnet*. Il eut de son mariage : — 1. LAURENT, qui suit; — 2. PAUL DES ISNARDS, mort sans alliances, & quatre filles, toutes mariées convenablement.

VI. LAURENT DES ISNARDS commanda les compagnies franches de la ville d'Orange sous Philippe-Guillame, Prince de Nassau & d'Orange. Il quitta cette ville pour aller s'établir à Lussan, au diocese d'Uzès, où il fut maintenu de la religion prétendue réformée. Il fut marié avec *Rolette Martin*, de la ville de Nîmes, comme il est prouvé par le contrat de mariage d'ANTOINE DES ISNARDS, qui suit.

VII. ANTOINE DES ISNARDS, qualifié de noble dans son contrat de mariage passé par Jean Serres, Notaire à Cavillarges, diocèse d'Uzès, le 22 Juillet 1649, avec *Jeanne d'Arnaud*, fille de *Jacques d'Arnaud*, Capitaine d'infanterie, & de Dame *Sabatier*, de la ville de Nîmes. Il prit le parti de la finance, quitta la ville de Nîmes, en 1660, à l'occasion de l'emploi que lui avoit donné Jacques d'Arnaud, oncle de sa femme, Receveur général des finances dans la ville de Menir, en Flandres, où il mourut en 1678. Il avoit eu deux enfans de son mariage, qu'il laissa en très-bas-âge sous la tutelle de leur mere, & du même Jacques d'Arnaud, savoir : — 1. REMOND, qui prit, comme son pere, le parti de la finance, & il fut nommé Receveur général des Traites de l'Anjou ; mais il fut assassiné en voyageant dans cette province, en Décembre 1690, & ne fut pas marié; — 2 JEAN DES ISNARDS, qui suit.

VIII. JEAN DES ISNARDS, né à Nîmes, & batisé dans la religion prétendue réformée, le 27 Mars 1660. Comme il prit le parti des armes, contre les vues de son oncle d'Arnaud & de sa mere, il entra Volontaire dans le régiment Royal-Cravatte. Il fut obligé, à cet effet, de faire abjuration, par acte du 18 Janvier 1684, dans lequel il est qualifié Volontaire dans la cavalerie françoise. Comme il étoit en garnison aux environs de la Rochelle, il fit connoissance de *Jeanne Guillemot de la Guedonniere*, tenue dans cette ville par ses parens pour son éducation, quoiqu'habitans la ville de Saint-Savin, en Berri; il l'obtint en mariage, par contrat passé, le 19 Novembre 1689, par

(9) Voyez la Pise, page 568, année 1597, & pages 574 & 582.

§.

Michelet, Notaire à Saint-Savin. Il quitta le service peu de tems après; sa femme & ses parens, pour le fixer plus sûrement au milieu d'eux, lui firent vendre les intérêts & possessions qu'il pouvoit avoir à Saint-Cezari, dont il portoit le surnom au territoire de Nimes. Dans ces tems-là, le Roi ayant créé les Mairies en titre d'office, il fut pourvu de celle de Saint-Savin, sous le titre de Maire perpétuel, où il est mort le 12 Février 1729, laissant, de son mariage, quatre garçons, savoir : — 1. JEAN, mort sans enfans mâles; — 2. JULES, mort sans alliance; — 3. CHARLES, qui suit; — 4. & JEAN-BATISTE DES ISNARDS, qui a formé une autre branche, de laquelle nous n'avons pas la filiation.

IX. CHARLES DES ISNARDS, (connu communément sous le nom d'ISNARD), fut envoyé par ses parens, à Paris, pour étudier & suivre la jurisprudence au Parlement; il y fut reçu Avocat le 14 Juin 1717. Ayant eu une longue maladie & un flux de sang qui l'avoient épuisé de forces, il fut conseillé par les Médecins d'aller prendre l'air natal, pour unique espérance de guérison. Il passa à Châtelleraulc, où il fut bien accueilli de quelques parens de sa mere. Cela lui donna occasion d'y revenir après sa convalescence. Il s'y maria, par contrat passé devant de la Combe, Notaire, le 7 Mai 1720, à *Louise-Marie-Anne Simon*, fille d'*Isaac Simon de Beauchene*, Capitaine d'infanterie au régiment d'Angoulême, sans avoir dessein de demeurer en cette ville; mais s'étant laissé aller aux sollicitations de ses amis, qui lui connoissoient des talens pour le plaidoyer, il se fit recevoir Avocat à la Sénéchaussée, où il jouit bientôt de l'applaudissement de la province. Il fut chargé, par commission du Conseil, d'exercer la Maîtrise des Eaux & Forêts, dont il s'acquitta, pendant cinq ans, avec la même vigilance. Sa réputation s'étendit jusqu'à Paris, d'où il fut plusieurs fois consulté. MM. de la Tremoille, Princes de Talmond, Seigneurs du duché de Châtellerault, lui ayant confié plusieurs affaires contentieuses de leur maison, qu'il vint à bout de débrouiller & de terminer à leur satisfaction. Ils le présenterent au Roi pour remplir l'office de son Procureur & de Police en cette Sénéchaussé, vacante à leurs parties casuelles, & dont ils lui firent présent; Sa Majesté lui en ayant donné les provisions, il prêta serment, & fut installé au mois de Décembre 1754; il la remplit avec la même intégrité jusqu'en 1756, que son âge & les infirmités l'en firent démettre; mais pour continuer à rendre ses services au public sous un titre, le Roi lui donna des lettres patentes de son Conseiller honoraire, enregistrées au Parlement le 12 Juillet de la même année. Pour faire voir qu'on peut conserver sa noblesse & servir la patrie dans la robe comme dans l'épée, avec l'approbation de son Prince, en remarquant que CHARLES DES ISNARDS n'avoit que douze ans d'exercice, & qu'il en faut vingt ordinairement à ceux qui cherchent les privileges de la vétérence. Le motif de l'exception à la regle en sa faveur en l'honorant, caractérisent dans la bonté du Prince d'où elles sont émanées; nous allons en donner ici un extrait.

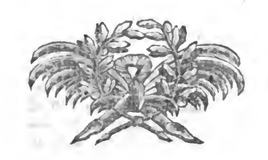
« Le Sieur ISNARD, disent les lettres patentes, connu par sa probité & » ses talens dans la profession d'Avocat, qu'il a exercée pendant plus de » trente ans en notre Sénéchaussée de Châtellerault, remplit les fonctions de

» notre Conseiller-Lieutenant Particulier en la Maîtrise des Eaux & Forêts » de ladite ville; il s'y distingua pendant les cinq années de son exercice, il » établit la regle sur les bois des Ecclésiastiques du ressort, &c. Le grand » âge du Sieur ISNARD, un travail continuel le met hors d'état de se livrer » aux fonctions de son office avec les mêmes assiduités; mais desirant le » mettre en état de nous continuer ses services, & ne pas priver le public de » l'expérience & des lumieres qu'il a acquises, &c ».

CHARLES DES ISNARDS mourut, le 5 Octobre 1768, en sa maison de campagne, paroisse d'Ingrande, où ses cendres reposent, sous la chaire évangélique. Il eut de son mariage dix-huit enfans; treize étoient encore vivans lors de son décès; & d'une famille aussi nombreuse, il ne reste plus que FRANÇOIS, qui suit; LOUIS-FELIX, Chanoine de l'église Royale & Collégiale de Châtellerault; & JEANNE-MARIE DES ISNARDS, demeurante avec lui.

X. FRANÇOIS DES ISNARDS, Seigneur du fief de Tirchapt à Paris, né à Châtellerault le 25 Janvier 1730. Après avoir fait ses études au college de cette ville, fut envoyé à Paris par son pere, en 1748, pour y suivre le barreau; il y a fixé son établissement, en se mariant, par contrat passé devant Gueret, Notaire, le 22 Juin 1765, avec *Marie Grace du Moulin*, fille de *Jacques*, Ecuyer, Officier de la Maison du Roi, dont il a plusieurs enfans, qui promettent & donnent espérance de soutenir l'honneur du nom qu'ils portent.

Les armes : *au sautoir de gueules, cantonné de quatre molettes d'épon d'azur*, avec la devise : *si approchez elles piquent.*



L

* LACEPEDE : terre & Seigneurie en Agenois, érigée au mois d'Octobre 1653, en faveur de MARC-ATOINE DE LAS-DE-LACEPEDE, Seigneur de Lacepede & de Gayon, Maréchal-des-camps & armées du Roi, Conseiller d'Etat & Commandant en chef en la province de Guienne. Elle passa, par hérédité, à son petit-neveu, JEAN-JOSEPH-MÉDARD, Comte de la ville-sur-Ilon, Seigneur de Lacepede, Coupat, Plaisance, Cadillac & autres lieux, qui, de son mariage avec *Marie la Font*, Dame de Maleden, &c. eut pout fils unique BERNARD-GERMAIN-ETIENE, Comte de la Ville, appellé *le Comte de Lacepede*, né le 26 Décembre 1756, membre de plusieurs Académies, Colonel des troupes de l'Empire, &c. non marié. Voyez à la fin de ce volume, au mot VILLE (DE LA), la généalogie de cette maison, originaire de Lorraine.

LAMBERT : famille originaire du pays de France, dont le commencement de sa noblesse n'est point connu, mais elle est extrêmement ancienne : non-seulement tous les titres de cette famille portent, que de tradition immémoriale, elle a toujours été noble, ou suivant l'expression de l'un de ces titres anciens, que MM. LAMBERT sont issus d'ancienne & noble race, & ont toujours pris le titre de nobles, par tous les titres, chartres & renseignemens, de tous tems & ancienneté, ou, comme s'exprime un autre titre ancien, que de tous les tems leur noblesse n'a été révoquée en doute, ayant toujours joui d'icelle, sans doute ni contredit; mais de plus, une enquête faite judiciairement, il y a deux cens ans, qui constate que cette famille est originaire de France, où elle avoit beaucoup de biens, & y vivoit noblement, & qu'ensuite elle s'est habituée en Normandie, près de Cherbourg, où elle a possédé plusieurs fiefs notamment le fief de Rouville; qu'elle est ensuite revenue à Paris, où l'un d'iceux fut pourvu en l'état de Conseiller en la Cour de parlement, ou autre Cour; que postérieurement encore un puiné de cette famille, nommé THOMAS LAMBERT, fut s'établir en Normandie, en la paroisse de Tourlaville, & y vécut noblement.

Cette famille ne possede que ces notions historiques, mais judiciairement constatée en 1573, sur son ancien état, soit dans la premiere époque de son origine françoise, soit dans sa premiere transmigration en Normandie, & ses acquisitions des fiefs de Rouville & autres, soit dans son retour en France, & son entrée dans les charges. Il en résulte clairement qu'elle tenoit un rang distingué long-tems avant l'existence de THOMAS LAMBERT, puiné de cette famille, qui

retourna en Normandie, & qui est l'auteur de MM. LAMBERT d'aujourd'hui, existans à Paris. Nous allons en donner la filiation suivie, qui est prouvée par l'Enquête de 1573.

I. THOMAS LAMBERT, nommé dans l'enquête de 1573, dont nous venons de citer, vivoit en 1422, il fit l'acquisition d'un fief consistant en plusieurs pieces de terres, cens & rentes en la paroisse de Tourlaville, en Normandie, par acte passé le 21 Décembre de la même année 1422. Il est le premier dont la mémoire se soit conservée par les titres que possède cette famille, les plus anciens n'étant pas entre les mains de ce THOMAS LAMBERT. (puisqu'il étoit puîné) Il laissa de sa femme, dont le nom est ignoré : ROBIN LAMBERT, qui suit.

II. ROBIN LAMBERT, demeurant à Tourlaville, passa aussi plusieurs actes, (restés à MM. Lambert) les 27 Juillet 1460, 7 Septembre 1476, 17 Octobre 1478, dans lesquels il est toujours qualifié Ecuyer. Plusieurs de ces actes prouvent que ROBIN LAMBERT possédoit plusieurs fiefs, entr'autres celui appellé *les métiers*, fief de Digoville & du censif de la forêt, fief mouvant du Roi; à cause de la seigneurie de Valognes, qui donnoit droit d'inspection sur la forêt du Roi, & de séance avec les Officiers de Sa Majesté, pour juger les affaires relatives à la forêt, & à raison de ses fonctions, le titre de Voyeur de Tourlaville. Ce fief donnoit de beaux droits & même plusieurs vassaux, comme le prouve un dénombrement rendu au Roi pour ce fief, par un des descendans de ROBIN LAMBERT, le 19 Septembre 1541. Le service dont nous venons de parler, étoit au reste compatible avec celui des armes, que MM. LAMBERT professoient alors avec distinction, comme le constate encore la même enquête de 1573. ROBIN LAMBERT eut pour fils THOMAS LAMBERT, qui suit.

III. THOMAS LAMBERT, II du nom, suivit les guerres dès son jeune âge, eut au service du Roi, la garde de la ville & château de Cherbourg, où il s'étoit retiré en sa vieillesse, après avoir été en plusieurs guerres, estimé le plus vieux Gendarme du pays. Il étoit bien honoré des autres Gentilhommes qui étoient en ladite garnison, pour l'expérience des armes qu'il avoit pratiquée & suivie en son jeune âge; enfin, qu'il étoit noble & venu de noble lignée : il eut entr'autres enfans, ANCEL LAMBERT, qui suit. Cette filiation est constatée par une procédure faite le 5 Octobre 1576, à la requête de GUILLAUME LAMBERT, lors encore Voyeur de Tourlaville, qui énonce que ROBIN LAMBERT étoit son trisaïeul, & THOMAS LAMBERT, son bisaïeul; ce qui est constaté par les dépositions unanimes de douze témoins entendus dans l'enquête de 1573.

IV. ANCEL LAMBERT fut marié, par contrat du premier Août 1498, avec Demoiselle *Guillemette Cabart*, fille de *Jean Cabart*, Sieur d'Enneville & des Essards, homme d'armes de la garnison de Cherbourg, lequel n'eût donné sa fille en mariage audit Voyeur, s'il n'eût été connu &

réputé noble : (ce font les termes de l'enquête) ce qui conftate qu'il étoit fils de THOMAS LAMBERT. Ce degré de filiation eft conftaté auffi par plufieurs autres actes, & par le partage de la fucceffion de THOMAS LAMBERT, entre ANCEL LAMBERT, & fes freres, tous qualifiés Ecuyers en date du dernier Novembre 1521, par lequel ANCEL LAMBERT partagea noblement comme aîné. L'enquête de 1573, conftate auffi qu'ANCEL LAMBERT, porta les armes, qu'il poffédoit le fief qui lui donnoit le titre de Voyeur de Tourlaville, & qu'il vivoit noblement. Il mourut en 1535, & laiffa de fon mariage trois enfans, favoir : — 1. GRATIEN, qui fuit ; — 2. ROBERT, Chanoine de Coutances, & Aumônier du Roi ; — 3. & HUBERT LAMBERT, Médecin ordinaire de la Reine Eléonore d'Autriche, feconde femme de FRANÇOIS I.. La même enquête de 1573, conftate que ces trois freres vivoient noblement, &, difoit-on, qu'à l'exemple de leurs prédéceffeurs, (prédéceffeurs eft employé en nombre d'endroits de cette enquête, pour fignifier ancêtres) ils fuivoient la Cour, & étoient tenus & réputés nobles, avoient beaucoup de Gentilhommes leurs parens, qui étoient riches & avoient de grands biens, demeurant au pays de France, & ils étoient beaucoup eftimés en celui de Normandie, par tous les Gentilhommes de la plupart defquels ils étoient alliés.

V. GRATIEN LAMBERT, Ecuyer, qui conferva le fief de l'état de Voyeur, & rendit aveu & dénombrement au Roi le 19 Décembre 1541, (que MM. LAMBERT ont entre les mains) tant pour le fief des Métiers, fief de Diegoville & les cenfives de la forêt, que pour différens autres fiefs qu'il poffédoit dans la mouvance immédiate du Roi, à caufe de fa feigneurie de Valognes, GRATIEN LAMBERT, y eft qualifié d'Ecuyer, & fils d'ANCEL LAMBERT, auffi Ecuyer; il mourut en 1579, & laiffa deux fils, favoir : — 1. GUILLAUME, qui fuit ; — 2. & JEAN LAMBERT, qui a formé la feconde branche rapportée ci-après.

VI. GUILLAUME LAMBERT, Ecuyer, fut encore Voyeur de Tourlaville en 1572, (*) maintenu en l'état de nobleffe & immunités d'icelle. Il

(*) Des Commiffaires pour le réglement des tailles de la paroiffe de Tourlaville, ayant fait affigner devant eux tous ceux qui fe prétendoient exempts, pour en juftifier; GUILLAUME LAMBERT n'ayant pas répondu à l'affignation, ces Commiffaires décernerent un mandement pour le faire employer fur le rôle. GUILLAUME LAMBERT fe pourvut auffi-tôt à l'élection de Valognes, où comparurent, le 4 Novembre 1572, les Collecteurs de la paroiffe & le corps des paroiffiens. GUILLAUME LAMBERT allégua qu'il étoit noble & iffu de noble & ancienne lignée ; que fa nobleffe étoit notoire, tant auxdits habitans qu'à tous autres du pays. A quoi fut répondu, par le corps des paroiffiens, qu'ils n'avoient jamais douté de la nobleffe dudit LAMBERT, ni de celle de fes prédéceffeurs, & ne l'avoient mis de gré & volonté au rôle de leurs tailles; mais ayant reçu mandement de MM. les Commiffaires députés pour le réglement des tailles, d'affeoir ledit LAMBERT, faute d'avoir devant eux comparu à l'affignation qui lui avoit été donnée pour faire apparoir de fa nobleffe, lefdits paroiffiens, après avoir eu fur ce l'avis du procureur-du-Roi, qu'il falloit obéir au commandement defdits Sieurs Commiffaires,

suivit les guerres & la Cour comme ses ancêtres, & fut en bonne réputation, au pays de Normandie, de tous les Gentilshommes qui y étoient, la plupart desquels étoient ses parens ou ses alliés, & fut Gouverneur du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte, près Valognes. Il épousa une Demoiselle du Temple, de l'une des plus nobles & des plus anciennes familles du pays Chartrain, de laquelle il n'eut que deux filles, l'aînée nommée MARIE, épousa *Jacques Poirier*, Baron d'Amfreville, commandant une compagnie de Gendarmes sous le regne de HENRI IV, & depuis Président à mortier au Parlement de Rouen; la seconde ANNE LAMBERT, épousa *Julien Poirier d'Amfreville*, frere de *Jacques*; les descendans de l'une & de l'autre ont donné plusieurs Présidens à mortier au Parlement de Rouen; & se sont enfin fondues par des filles dans la maison d'Harcourt.

SECONDE BRANCHE.

VI. JEAN LAMBERT, Ecuyer, second fils de GRATIEN LAMBERT, qui vint s'établir à Paris; il y fut reçu le 15 Janvier 1587, dans la charge de Procureur du Roi au siege général de l'amirauté de France, établie en la table de marbre du Palais à Paris, trois ans après il suivit HENRI IV à Tours, & à Bordeaux; abandonna sa maison & ses biens pour demeurer fidele au Roi & aller à Tours y continuer l'exercice de sa charge; ce fait honorable est atesté en ces termes par un arrêt du Conseil du 31 Mars 1590, concernant le paiement de ses gages à Tours : Il epousa, en 1581, *Marie*

---

l'ont véritablement assis, par protestation qu'ils ne seroient responsables de ladite assiette, & par ledit Sieur Procureur du Roi, a été dit que l'on a toujours tenu ledit Sieur LAMBERT & ses prédécesseurs pour nobles en ce pays; & puisqu'il y a ordonnance desdits Commissaires, il lui semble que ledit Sieur LAMBERT doit être renvoyé devant eux, pour en ordonner. Mais GUILLAUME LAMBERT ayant insisté pour être présentement rayé du rôle; part es ouies, par l'opinion uniforme des assistans; vu les déclarations & consentement des paroissiens & Procureur du Roi, il fut ordonné que ledit LAMBERT seroit rayé dudit rôle, & au surplus se pourvoiroit par devers lesdits Commissaires, ainsi qu'il avisera. GUILLAUME LAMBERT se pourvut en effet devant les Commissaires. Par une requête du 7 Octobre 1576, il exposa qu'il étoit noble, issu d'ancêtres nobles, & tel tenu & réputé au pays par ceux qui connoissoient sa lignée; qu'il étoit en possession & jouissance de noblesse, sans avoir jamais contribué aux tailles des roturiers, & en tous actes & instrumens s'étoit dit & arrêté tel, ayant suivi les armes, & fait plusieurs services à Sa Majesté, comme domestique & commensal, & outre, ayant ses prédécesseurs fait plusieurs services aux Rois, & suivi les armes, sans qu'aucun d'iceux ait dérogé à l'état de noblesse, conséquemment y doit être maintenu; que de tout tems sa noblesse n'a été révoquée en doute, & ne la pourroit justifier par lettres, ayant tous ses prédécesseurs joui d'icelle sans doute ou contredit. En conséquence il fut fait, de l'ordonnance de ces Commissaires, par le Lieutenant-Général de Valognes, le 10 Octobre 1573, une enquête composée de douze témoins, âgés de 70, 75, 80, 90 ans, qui tous deposent de tous les tems de leur connoissance & de tradition immémoriale de leurs peres, connoître MM LAMBERT pour nobles de tout tems; & ils rendirent un compte uniforme des faits relatifs à l'ancienne origine noble de cette famille, même des faits antérieurs à tous les actes & à tous les degrés de filiation que connoissent aujourd'hui MM. LAMBERT. GUILLAUME LAMBERT fut en conséquence maintenu en l'état de noblesse & immunités d'icelle.

Barat ; de laquelle il eut neuf enfans, dont le huitieme a seul continué la postérité, & nommé GUILLAUME LAMBERT, qui suit.

VII. GUILLAUME LAMBERT, Ecuyer, né le 26 Juin 1603, reçu Correcteur des Comptes en la Chambre des Comptes de Paris, premier Février 1632, puis Maître des Comptes à Paris, le 15 Juillet 1655; il avoit épousé, en Juin 1638, *Marie de Montchal*, fille de *Pierre de Montchal*, & de *Jeanne Bochasson ;* ce mariage a formé les alliances avec MM. d'Argouges, Bignon, Merault, Barbin de Broyes, Barentin, &c. GUILLAUME LAMBERT est mort le 25 Mai 1684; il a laissé de *Marie de Montchal*, son épouse, dix enfans, tous décédés en bas-âge, excepté JEAN-PIERRE, qui suit; & JOSEPH LAMBERT, né le 28 Octobre 1654, Prêtre, Docteur de Sorbonne, & Prieur de Palaiseau, mort le 31 Janvier 1722.

VIII. JEAN-PIERRE LAMBERT, né le 14 Février 1642, fut reçu Correcteur des Comptes en la Chambre des Comptes de Paris, le 8 Avril 1683; il épousa, le premier Juillet 1692, *Marie-Catherine Pepin*, fille de *Claude Pepin*, Correcteur des Comptes; ce mariage a donné les alliances avec MM. Séguier, le Lievre, de Mauroy, &c. & est mort le 18 Février 1728, laissant deux enfans, savoir : — 1. CLAUDE-GUILLAUME, qui suit; — 2. & JEAN-BATISTE PIERRE LAMBERT, tige d'une branche rapportée après celle-ci.

IX. CLAUDE-GUILLAUME LAMBERT, né le 9 Novembre 1694, reçu Conseiller au Grand Conseil, en Janvier 1718, depuis Doyen de cette compagnie, a épousé, le 28 Mai 1724, *Catherine-Thérese Patu*, fille de *Philippe Patu*, Conseiller en la cour des Aides de Paris, & de *Louise-Claude de Launay*. Ce mariage a formé les alliances avec MM. de Murard, le Feron, Tartarin, de Fourquieux, Coignet, le Grant de Vaux, &c. Il est mort le 29 Novembre 1774, après son épouse, qui étoit décédée le 20 Octobre de la même année. Ils ont laissé deux enfans CLAUDE-GUILLAUME, qui suit, & JEAN-BATISTE-PIERRE LAMBERT, né le 11 Mars 1728, reçu Conseiller au Parlement de Paris, le 3 Mai 1763. Il a épousé, le 7 Mai 1765, *Anne-Louise Guignau de Villeneuve*, fille du Sieur *Guignau de Villeneuve*, Conseiller au Grand-Conseil, & d'*Anne le Maître*; il n'a point eu d'enfans.

X. CLAUDE-GUILLAUME LAMBERT, II du nom, né le 9 Août 1726, reçu Conseiller au Parlement de Paris, le 20 Août 1748, puis Maître des Requêtes, le 18 Novembre 1767, Conseiller honoraire au Parlement de Paris, le 22 Juillet 1768, nommé Conseiller d'Etat, le 9 Mai 1778, & reçu le 5 Octobre suivant. Il a épousé en premieres noces, le premier Septembre 1756, *Marie-Madeleine Beissier*, fille d'*Augustin Beissier-de-Pesany*, Maître des Comptes en la Chambre des Comptes de Paris, & de *Marie-Marguerite Gaultier*, décédée le 12 Juin 1772; & en secondes noces, le 4 Mai 1774, *Anne-Henriette Guignau-de-Villeneuve*, fille de *Jean-Pierre Guignau-de-Villeneuve*, Conseiller au Grand-Conseil, & d'*Anne le Maître ;* elle est décédée le 2 Mars 1783. Du premier lit il a eu huit enfans, dont quatre vivans à la mort de leur mere, savoir, — 1. AUGUSTIN-

CHARLES-PASCAL, qui suit; — 2. PAUL-AUGUSTIN-JOSEPH, né le 8 Août 1764, reçu Conseiller au Parlement de Paris, le 24 Mars 1784; — 3. CLAUDE-GUILLAUME, III du nom, né le 24 Septembre 1768, nommé sous-Lieutenant au régiment des Chasseurs des Pyrénées, le 21 Septembre 1784; — 4. AUGUSTIN-LOUIS LAMBERT, né le 24 Décembre 1769. Et du second lit trois enfans, dont une fille seulement, a survécu à sa mere nommée ARMANDE-FÉLICITÉ LAMBERT, née le 10 Novembre 1781.

XI. AUGUSTIN-CHARLES-PASCAL LAMBERT, né le 16 Décembre 1761, reçu Conseiller au Parlement de Paris, le 3 Juillet 1782.

TROISIEME BRANCHE.

IX. JEAN-BATISTE-PIERRE LAMBERT, second fils de JEAN-PIERRE LAMBERT, Correcteur des Comptes, & de *Marie-Catherine Pepin*, né le 27 Décembre 1696, reçu Correcteur des Comptes en la Chambre des Comptes de Paris, en Novembre 1718, a épousé en Février 1725, *Marie-Genevieve l'Echassier Deschamps de Morel*, fille de *Christophe-Nicolas l'Eschassier Deschamps de Morel*, Conseiller en la Cour des Aides, & de *Charlotte-Genevieve Soufflot*, décédée en Juillet 1749, & son mari le 31 Janvier 1763; il a laissé trois enfans, savoir: — 1. JEAN-BATISTE-LOUIS qui suit; — 2. JACQUES-ETIENNE-JOSEPH; rapporté après la postérité de son frere; — 3. & AUGUSTIN-LOUIS LAMBERT DESCHAMPS DE MOREL, aussi rapporté en son rang, après ses freres.

X. JEAN-BATISTE-LOUIS LAMBERT DESCHAMPS DE MOREL, né le 26 Janvier 1734, reçu Conseiller en la Cour des Aides de Paris, le 16 Mai 1757, puis Conseiller au Parlement de Paris le 21 Mars 1763, reçu Conseiller honoraire en la Cour des Aides, le 30 Juillet 1766, marié le 16 Mai 1763, à *Marie-Thérese Masson de Vernon*, fille de *Pierre-Antoine Masson*, Chevalier, Seigneur de Vernon, & de *Marie-Anne Jogues de Villery*; ladite Dame LAMBERT, décédée le 4 Avril 1779, laissant: — 1. JEAN-BATISTE-ANTOINE, né le 25 Juin 1770; — 2. & ANTOINE-CHARLES LAMBERT DESCHAMPS DE MOREL, né le 16 Avril 1774.

X. JACQUES-ETIENNE-JOSEPH LAMBERT DESCHAMPS DE MOREL, second fils de JEAN-BATISTE PIERRE LAMBERT, & de *Marie-Genevieve l'Eschassier Deschamps de Morel*, né le 23 Février 1738, reçu Auditeur des Comptes en Janvier 1761, marié le 29 Janvier 1771, à *Henriette-Madeleine l'Eschassier*, fille d'*Etienne-Robert l'Eschassier*, Conseiller en la Cour des Aides, & de *Marie-Henriette Thoré*, dont: — 1. ANNE-NICOLAS, né le 13 Juin 1779; — 2. & AUGUSTE-LOUIS LAMBERT DESCHAMPS DE MOREL, né le 10 Août 1781.

X. AUGUSTIN-LOUIS LAMBERT DESCHAMPS DE MOREL, troisieme fils de JEAN-BATISTE-PIERRE LAMBERT, & de *Marie-Genevieve l'Eschassier Deschamps de Morel*, né le 11 Juin 1739, reçu Auditeur des Comptes, le 11 Juillet 1761, marié en Février 1771, à *Catherine-Marguerite de Villiers*, fille de *Prudent de Villiers de la Noue*, Conseiller

au Châtelet, & de *Françoise-Marguerite Grégoire*, dont trois enfans, savoir : — 1. AUGUSTIN-CLAUDE, né le 18 Décembre 1771 ; — 2. AUGUSTIN-PRUDENT, né le 5 Juillet 1773 ; — 3. & THÉRESE LAMBERT DESCHAMPS DE MOREL, née le 25 Juin 1780.

Les armes : *de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissans, montans d'argent, & en pointe d'un arbre arraché d'or.*

LARGE, (LE) famille originaire du Rethelois, annoblie par lettres-patentes de LOUIS XIV, au mois de Décembre 1652, enregistrées à la chambre des Comptes de Paris, le 26 Mars 1659, & à la cour des Aides, le 3 Septembre suivant.

Arrêt qui confirme & maintient NICOLAS LE LARGE, Sieur de la Plante, en l'annoblissement à lui accordé par ses lettres-patentes de 1652 ; jugement de l'Intendant de la province de la Champagne, qui ordonne que ledit Sieur de la Plante sera inscrit sur le rôle des nobles de ladite province, du 16 Décembre 1669. *Voyez* le jugement à la derniere page de ce volume.

Lettres-patentes qui confirment & maintiennent ledit sieur de la Plante en son annoblissement de 1652, en date du mois de Juillet 1659, dans lesquelles lettres d'annoblissement, on y lit ce qui suit : « LOUIS, » par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, &c. Par la » considération des bons & recommandables services que notre cher & » bien amé NICOLAS LE LARGE, Sieur de la Plante, Lieutenant d'une » compagnie de Chevaux-legers, au régiment du Maréchal de la Ferté-» Senneterre, a rendu au feu Roi, notre honoré Seigneur & pere, de » glorieuse mémoire, & à nous depuis notre avénement à cette Cou-» ronne, depuis vingt-un an & plus, en divers emplois & charges de » guerre, ayant servi dix-huit mois dans le régiment de Touraine ; deux » années, en la même qualité de cavalier, dans le régiment de cavalerie » étrangere de Carquois ; huit années en ladite qualité de cavalier ou en » celle de Maréchal-des-logis dans le régiment de la Claviere, cavalerie ; » deux années en qualité de Capitaine dans le régiment d'infanterie, » commandé par le Maréchal de Grand-Pré, trois années en qualité » de cornette d'une compagnie de cavalerie dudit Comte de Grand-» Pré ; & trois années en qualité de Lieutenant d'une compagnie de » Chevaux-legers, s'étant trouvé au siége de Vic, & Moyenvic, de » Treves, Secours, d'Heidelberg, où il fut blessé d'un coup de mous-» quet à la cuisse, à la retraite de Mayence, premier siege de la Motte, » siége de Saint-Omer, où il fut blessé d'un coup de pistolet au bras » gauche, & son cheval tué sous lui ; siége d'Arras, siége d'Aire, où » il fut blessé d'un coup de canon à l'épaule ; à la bataille Donnecourt, » à celle de Rocroi, où il eut un cheval tué sous lui ; au siége de » Thionville, où il eut la cuisse percée de trois balles, & un cheval » tué sous lui ; à la bataille de la Vallée, contre l'armée Lorraine, » commandée par le Comte de Ligueville ; en la bataille de Sou-

gy,

» gy, (*) & en plusieurs autres occasions de guerre qui se sont présentées,
» ayant passé par tous les degrés qui peuvent élever à la vraie noblesse,
» nous avons estimé le devoir gratifier de quelques marques d'honneur
» dignes de sa générosité & de son affection, afin de l'exciter par cette
» reconnoissance & sa postérité à nous servir de bien en mieux ; savoir
» faisons, que nous, pour ces causes, & autres bonnes considérations à
» ce nous mouvans, avons, de notre grace spéciale, pleine puissance &
» autorité Royale, ledit LE LARGE, avec sa femme, ses enfans &
» postérité, nés & à naître en loyal mariage, annoblis & annoblissons,
» & du titre & qualité de Gentilhomme, décoré & décorons par ces
» présentes, signées de notre main ; voulons & nous plaît qu'en tous
» actes & endroits, soit en jugement & dehors, ils soient tenus & re-
» présentés pour Gentilshommes & nobles, & que comme tels ils puissent
» porter le titre d'Ecuyer, jouir & user des honneurs, privileges, fran-
» chises, exemptions, prérogatives & prééminences dont jouissent &
» accoutumés de jouir les autres nobles de notre Royaume, acquérir &
» posséder tous fiefs & seigneuries, tout ainsi que s'ils étoient nés nobles
» & ancienne race ; permettons & octroyons en outre audit sieur LE
» LARGE, & à sesdits enfans & postérité, de porter dorénavant leurs
» armoiries timbrées & figurées, les faire mettre & élever en toutes
» leurs maisons, terres & seigneuries nobles, sans que, pour raison de
» notre présente grace, ils soient tenus nous payer, ni aux Rois nos
» successeurs, aucunes finances ou indemnité desquelles à quelques sommes
» qu'elles puissent se monter, nous leur avons fait & faisons don par ces
» présentes (**). »

LOUIS XIV, par sa déclaration du mois de Février 1661, avoit taxé les nouveaux ennoblis, depuis 1634, au paiement de la somme de 1500 livres; NICOLAS LE LARGE, qui avoit refusé de les payer à M. de Lommenis, alla trouver LOUIS XIV, & lui dit : que s'il étoit digne

---

(*) « Il étoit pour lors Capitaine au régiment des Cravattes. Le 12 Février 1650,
» la même faute qu'avoit commise, dans Dainvilliers, la Rochefoucauld, la Moussaye
» la fit dans Clermont, où il commandoit ainsi qu'à Stenay, & elle eut les mêmes
» résultats; il avoit gardé les soldats, & même quelques vieux Officiers de l'ancienne
» garnison, & entr'autres un Capitaine nommé *la Plante*, attaché de tout tems a la
» Ferté-Senneterre, Gouverneur de Lorraine, & qui l'avoit été de Clermont; *la
» Plante* saisissant le moment, gagne la plus grande partie des soldats, il écrit à
» Senneterre, & s'avance, ce qu'il fait précéder d'un détachement de quinze cens
» hommes de pied, commandés, & suivant lui-même avec quelques cavaliers; *la Plante*
» averti de son approche, trouve le moyen de s'introduire dans la citadelle; on crie vive
» le Roi, & tout ce qui n'est pas du complot, voyant l'inutilité de la défense, se
» rend prisonnier de guerre. (*Extrait de l'histoire de la Fronde*, tom. 3, *pag.* 365) ».

(**) LOUIS XIV, demeurant pour lors à Saint-Germain-en-Laye, étant a son balcon avec ses courtisans, apperçut dans son jardin un soldat tout tremblant, qui se présentoit à lui, pour le remercier des lettres de noblesse qu'il venoit de lui accorder, dit à ses courtisans : Voyez donc ce pauvre soldat comme il tremble ; LE LARGE, dit *la Plante*, l'ayant entendu : oui, Sire, répondit-il, je tremble devant vous, mais vous ne m'avez pas vu trembler devant vos ennemis.

de la grace que Sa Majesté lui avoit accordée de l'ennoblir, il ne devoit rien payer ; en conséquence, le Roi le déchargea de cette taxe, par autres lettres de confirmation de noblesse, du mois de Juillet 1669, dans lesquelles on lit : « tant en considération desdits services de NICOLAS » LE LARGE, que de ceux qu'il nous a rendus depuis l'expédition de » nosdites lettres d'ennoblissement ; savoir, en l'année 1652, au combat » du fauxbourg Saint-Antoine de Paris, & aux sieges de Bar, & de » Ligny, Château-Portien à Vervins, en qualité de Capitaine au régiment » de Cavalerie du Maréchal de la Ferté. En 1653, aux sieges de Rethel, » Mouson & Sainte-Menehould. En 1654 & 1655, au secours & à la » défaite des ennemis, devant Arras, où il eut un cheval tué sous lui, » & un autre la cuisse percée d'nn coup de mousquet, & aux sieges du » Quesnoy, de Condé, Saint-Guillain (*). En 1656, au siege de Va- » lenciennes, & ensuite à celui de la Chapelle, où ayant été commandé » avec soixante cavaliers & quarante mousquetaires, pour conduire un » convoi à Saint-Guillain, il fut attaqué par cent cinquante chevaux des » ennemis qui s'étoient mis en embuscade à dessein d'enlever ledit convoi ; » mais il se défendit si vigoureusement, qu'il donna le tems à la cavalerie, » qui étoit à Saint-Guillain, de venir à son secours, ce qu'ayant obligé » les ennemis de prendre la fuite, il les chargea en queue, de sorte, » qu'outre le grand nombre qu'il en tua, il fit prisonnier de guerre » le Maréchal-des-logis, qui commandoit l'arriere-garde, avec les cavaliers » d'icelle, & reprit sur eux cinq chariots, ayant, en cette occasion, reçu » un grand coup de sabre sur le bras gauche, & son cheval trois coups de » pistolet ou de mousqueton. En 1657 & 1658, il s'est trouvé aux siéges » de Mont-Médy, Saint-Venant, au secours d'Ardres, & au siége de » Gravelines, & ensuite dans toutes les occasions qui se sont offertes jus- » qu'à la publication de la paix des Pyrénées, à l'occasion de laquelle, » sa compagnie fut réformée en 1667 : étant entré en Flandres à la tête » de notre armée, ledit Sieur DE LA PLANTE y servit volontairement, » s'étant trouvé aux siéges & prises de Charleroy, Douay, Oudenarde, » Tournay, Ath, Lisle, & au combat donné contre les troupes com- » mandées par Marsin, ce qui nous engagea à le rétablir en ladite com- » pagnie du régiment Royal-des-Cravates, dans lequel il continue de nous » servir journellement à notre entiere satisfaction, &c. &c. ».

NICOLAS LE LARGE, Sieur de la Plante, comblé des bienfaits du Roi, & regretté de ses Officiers-Généraux, lorsque ses blessures & son grand âge l'obligerent à demander sa retraite, ayant servi pendant quarante campagnes sans perdre une seule occasion ; il se retira à Coegny dans son château, où, peu de tems après, il eut une maladie si considérable, que le lui en fit tourner la tête, & vécut encore près de cinq ans dans la derniere démence, & mourut en 1683. Il fut enterré à Chaffelly,

(*) C'est après l'affaire de Saint-Guillain qu'on lui fit cette chanson : *Vous avez raison, la Plante, il est bon sur ce ton-là.* &c.

ſa paroiſſe; il étoit Seigneur de Coegny, de Sar, Sery & autres lieux. Il avoit épouſé *Iſabeau Drouet*, de laquelle il eut : — 1. NICOLAS, qui ſuit; — 2. LOUIS-FRANÇOIS LE LARGE, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon aîné; — 3. & 4. & deux filles.

NICOLAS LE LARGE, II du nom, Ecuyer, Sieur de la Motte, Capitaine de cavalerie au régiment de la Valiere-de-Varennes, mort avec penſion en ſon château de Coegny, près Rethel, en Champagne. Il avoit épouſé *Perette Watelet*, de laquelle vinrent trois enfans, entr'autres :

PONCE LE LARGE, Ecuyer, Sieur de la Motte, Capitaine de dragons dans le régiment de Vibray, retiré du ſervice avec penſion, & mort ſans poſtérité en 1770.

LOUIS-FRANÇOIS LE LARGE, Ecuyer, Sieur de Sar, ſecond fils de NICOLAS LE LARGE, Sieur de la Plante, I du nom, & d'*Iſabeau Drouet*, Garde du corps du Roi, en la compagnie du Duc de Lorge, & enſuite porte-Etendart, retiré avec une compagnie aux Invalides, avec penſion, où il eſt mort en 1720, & la moitié de ſa penſion a reſté à *Catherine de Granet*, ſa veuve, juſqu'à ſa mort; il a laiſſé pour enfans LOUIS-CHARLES LE LARGE, qui ſuit.

LOUIS-CHARLES LE LARGE, Sieur de Sar, Lieutenant au régiment de Chartres, infanterie, qui fut envoyé lors de la peſte à Marſeille, en 1720, pour former la chaîne; il s'eſt trouvé à pluſieurs batailles, a eu ſon fuſil emporté d'entre ſes bras, par un boulet de canon, & dont la commotion lui fit avoir un tremblement qu'il a toujours gardée; il eſt mort à Paris en la paroiſſe Saint-Sulpice, en 1750. Il avoit épouſé *Françoiſe Bronval*, dont deux filles & deux garçons; ſavoir, — 1. JOSEPH, qui ſuit; — 2. & JACQUES LE LARGE, Ecuyer, Sieur de Sar, que des malheurs arrivés dans ſon enfance ont mis hors d'état de ſervir le Roi.

JOSEPH LE LARGE, Ecuyer, Sieur de Sar, mort en 1784, avoit épouſé *Marguerite Fillion*, dont JEAN-BATISTE LE LARGE, qui ſuit.

JEAN-BATISTE LE LARGE, Sieur de Sar, Ecuyer, qui a ſervi ſept ans en qualité de Volontaire, tant dans le régiment de Condé, que dans la même légion; a épouſé *Françoiſe-Eléonore Breton*, en 1781, & a un fils qui s'appelle FRANÇOIS LE LARGE, Ecuyer, Sieur de Sar.

Les armes : *écartelé au premier & quatre, d'azur, au lion d'or, ſurmonté de trois coquilles d'argent en faſce, & au deux & trois, de gueules à trois pattes de Griffon d'or, deux & un.* C'eſt ainſi qu'elles ſont enregiſtrées dans l'armorial-général de France, Regiſtre coté *Champagne.*

Article dreſſé ſuivant les lettres-patentes en original, & celles de confirmation de nobleſſe, dont partie eſt ici extraite.

LEAUMONT : maiſon originaire d'Allemagne, dont le nom en Allemand eſt écrit LEAULMONT, & eſt établie en France depuis quatre cens ans. Elle a contracté de belles alliances & a donné un Chevalier de l'ordre du Saint-Eſprit, reçu à la promotion du 31 Décembre 1580, dans la perſonne de JEAN DE LEAUMONT, Seigneur de Puygaillard, Baron de Blon

& de Moré, Capitaine de cinquante hommes d'armes, &c. qui s'est distingué sous les regnes de CHARLES IX & d'HENRI III: il en est parlé avec éloge dans l'Histoire de France, par le Pere Daniel, en l'année 1570, dans les mémoires de Castelnau, *page 263*, *chap. 11*, & aussi dans la vie du célebre *François de la Noue*, *page 42* & suivantes, où il est dit qu'il défit JEAN DE LEAUMONT DE PUYGAILLARD, & non pas qu'il prit le fort de Puygailliard, où il défit les Catholiques, comme on l'a avancé par erreur dans les étrennes à la noblesse de 1775, page 197, article *de la Noue*, & aux anecdotes historiques, page 197.

Cette maison de LEAUMONT subsiste en quatre branches.

CHEF DE LA PREMIERE BRANCHE.

GUI, Marquis de LEAUMONT, Seigneur de Garies, neveu du Grand-Prieur de Toulouse, marié à Demoiselle *de Lupé*, fille du Comte *de Lupé-Garané*, & de *N..... Colbert de Saint-Mars*, dont six garçons & quatre filles; l'aîné a été reçu Page de la petite écurie du Roi, le 31 Décembre 1778, trois reçus chevaliers de Malte de minorité, le cinquieme aussi Chevalier de Malte; il a pour frere N..... DE LEAUMONT, Chevalier de Malte, & deux sœurs, l'une mariée à *N..... d'Agrest de Toulouse*, l'autre à *N..... Combes de Puimeral*, en Agenois.

CHEF DE LA SECONDE BRANCHE.

ANTOINE DE LEAUMONT, Ecuyer, Seigneur de Gachot, en Agenois, né le 4 Mars 1706, établi à Aiguillon, où il s'est marié, mort en 1770, & a laissé quatre fils vivans, dont deux Ecclésiastiques, l'un Curé, & l'autre Chanoine, un Gendarme, & l'aîné vivant sur son bien de Gachot.

Ces enfans ont pour oncles, JEAN DE LEAUMONT, Ecuyer, Seigneur de Rieubet, né le 7 Septembre 1713, ancien Officier d'Infanterie, marié en 1763, à Demoiselle *de Massac*, dont deux fils; & PIERRE DE LEAUMONT, né le 12 Août 1720, élevé à Toulouse par brevet du Roi, Curé de Fespect en Agenois, reçu Bachelier en 1760, & pour tantes deux filles non mariées.

CHEF DE LA TROISIEME BRANCHE.

PAUL-JACQUES DE LEAUMONT, Ecuyer, Seigneur de Castille près Clairac, né le 16 Novembre 1722, mort en 1775: de son mariage, avec Demoiselle *de Fontbourgade*, a laissé deux fils; l'aîné a été reçu cadet Gentilhomme dans le régiment de Neustrie, en Mars 1777, sur son certificat de noblesse signé par quatre Gentilshommes, par le Lieutenant des Maréchaux de France, & de plus par le Maréchal de Mouchy, Gouverneur de la province; le second a été aussi reçu sur lesdites preuves, cadet Gentilhomme dans le même régiment de Neustrie en 1779.

Ces enfans ont deux oncles & trois tantes; le premier GABRIEL HENRY DE LEAUMONT, Ecuyer, né le 31 Octobre 1723, ancien Officier de Cavalerie établi aux Isles Saint-Domingue, où il vit sur son habitation depuis 1746, s'y est marié avec Demoiselle *Bezin*, dont il reste cinq garçons & une fille, savoir : — 1. GABRIEL-HENRI, Ecuyer, né le 24 Février 1755; — 2. JEAN-SUSANNE, né le 2 Mars 1756, tous les deux Lieutenans dans le régiment de Royal-Dragons, depuis le mois de Mai 1777; — 3. ROBERT, le Chevalier, Officier au régiment d'Agenois, percé de quatre coups de bayonnette au siege de New-Yorck en Virginie, pour quoi Sa Majesté lui a accordé une pension de trois cens livres; — 4. NICOLAS-MARIE, ci-devant Officier au régiment du Port au Prince, qui a fait en cette qualité le siege de Savannach en Georgie, où il fut légerement blessé & lequel sert aujourd'hui en France, à la suite des Dragons; — 5. N..... DE LEAUMONT, qui sert toujours dans la colonie; — 6. & une fille, mariée en 1777, à *N..... de Lomenie de Marmé*, fils du Marquis *de Marmé*.

Le second oncle est JOSEPH DE LEAUMONT, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin, né le 3 Novembre 1725, ancien officier au régiment de Picardie, Gouverneur de Sauveterre en Agenois, depuis 1767, qui réside à sa terre de Saint-Martin du Bidat, avec son épouse, *N..... de Fontbourgade*, dont il a deux filles.

La premiere des tantes, est N..... DE LEAUMONT, mariée à *N..... Baglerie*, Seigneur de Paillieres près Clairac, sans enfans; la seconde est veuve de l'Ecuyer de l'Académie Royal de Bordeaux, aussi sans enfans; & la troisieme s'appelle Mademoiselle de Saint-Martin.

CHEF DE LA QUATRIEME BRANCHE.

Feu PIERRE DE LEAUMOMT, Ecuyer, marié en 1722, à *Madeleine de Fontanieu*, morte en 1734, dont il a eu huit enfans, desquels il n'en reste plus que trois filles, savoir : BENIGNE & FRANÇOISE, vivantes sans alliances, à Hambourg, & HYACINTHE-FRANÇOISE DE LEAUMONT, né le 5 Mai 1730, mariée, par contrat du 7 Octobre 1766, à Messire *Jean-Batiste-Charles de Bouvet de Lozier*, Ecuyer, d'une ancienne noblesse de Bretagne, Chevalier de Saint-Louis, ci-devant Gouverneur de l'Isle-Bourbon, &c. dont postérité, (*Voyez Bouvet, page 144 de ce volume, & suivantes.*

Les armes : d'*azur au faucon d'argent, les ailes étendues, perché & grilleté de même.*

LEON : en Bretagne, le nobiliaire manuscrit de cette province fait mention de trois familles nobles d'extraction, dès le commencement du XIIIe. siecle, & lors des réformations de la noblesse de cette province, en 1423, 1513 & 1669, desquelles trois familles, nous ne parlerons ici

que de celle de LEON DES ORMEAUX, établie depuis plusieurs siecles dans l'Evêché de Saint-Brieux, au duché de Penthievre.

ALAIN LÉON, est compris parmi les Nobles & Ecuyers, dans une montre de 1356.

PERREN ou PIERRE LÉON, est compris dans un compte de 1426, comme maitre des monnoies de Bretagne, place qui n'étoit occupée pour lors que par des Gentilshommes. Cette famille fut maintenue dans sa noblesse dans la réformation des nobles en 1426, 1440, 1460, 1513, 1535, & par arrêt du Parlement de Bretagne, (dit alors les grands jours) en 1545.

PIERRE LÉON, de la paroisse Saint-Michel-de-Moncontour, fut celui maintenu en sa noblesse, & déclaré noble, comme descendant de MATHELIN LÉON, puîné de la Ville-Tauvé, en la paroisse de Pommeret, en 1426, sur des actes de partage, prouvant la noblesse de ladite famille jusqu'en 1302, de laquelle nous allons donner la filiation suivie, qui commence à OLIVIER LÉON, qui suit.

I. OLIVIER LÉON, est mentionné dans un contrat d'échange, de l'an 1323, d'entre un Sire de Rohan & Guillaume Urvoy, d'une piece de terre située paroisse de Plouguena, au Duché de Penthievre; il est aussi mentionné dans un acte de 1385. Il paroît qu'il eut deux fils; savoir, GUILLAUME LÉON, mort sans postérité, paya, en 1416, au Comte de Penthievre le rachat d'OLIVIER LÉON, duquel il est dit dans le même acte, fils aîné, héritier principal & noble. Ce même GUILLAUME LÉON est cité en 1388 & 1397, comme tenant fief sous la seigneurie de Penthievre; il fit, en 1415, le retrait lignager d'une piece de terre vendue par MATHELIN LÉON, son frere, qui suit.

II. MATHELIN LÉON, puîné de la famille de la Ville-Tauvé, comme il est prouvé par arrêt de 1545, fut déclaré noble d'extraction à la réformation de 1426, comme il est dit ci-dessus; il est appellé par le Seigneur de Penthievre au nombre des sergens féodés du Duc de Bretagne, avec les Sires de Penthievre, de Goyon, Mathignon-de-Quengo, & autres gens de même qualité. Il rendit hommage de la succession de Jean le Forestier, pere de *Jeanne le Forestier*, sa femme, de laquelle il eut quatre fils; savoir, — 1. ROLLAND, dont nous allons parler d'abord; — 2. PIERRE; — 3. YVES; — 4. & GUILLAUME LÉON, qui a continué la postérité.

III. ROLLAND LÉON, sergent féodé du Duc de Bretagne, suivant la déclaration qu'il fit en 1445, audit Duc de Bretagne. Rendit hommage à la seigneurie de Penthievre, comme fils aîné, & principal héritier de MATHELIN LÉON, & de *Jeanne le Forestier*, ses pere & mere. Il rendit aveu pour une maison noble, sise au bourg de Pommeret, avec des terres qui en dépendoient, dont une partie tomba en partage à GUILLAUME LÉON, son frere puîné, qui suit; ROLLAND LÉON, épousa *Jeanne Baucouet*, de laquelle il n'eut qu'une fille nommée CATHERINE LÉON, unique & principale héritiere, qui fut mariée à *Bertrand Hus*, dont postérité.

III. GUILLAUME LÉON, frere puîné du précédent, épousa *Thomine le Moyne*, & transigea, en 1487, avec *Bertrand Hus*, gendre de son frere aîné. En 1492, il lui donna, à rente censive, deux pieces de terres, situées en la paroisse de Pommeret, qui fut payée aux héritiers de GUILLAUME LÉON, Seigneur de Chaucheix, son fils aîné, qui suit; il eut pour second fils, ALAIN LÉON, tige de la seconde branche rapportée après celle-ci.

IV. GUILLAUME LÉON, II du nom, Seigneur du Chaucheix, en la paroisse de Trédaniel, près Moncontour. Il est cité au nombre des nobles de la paroisse de Trédaniel, à la reformation de 1513, comme possédant la maison de Chaucheix, qui appartenoit avant à Robert & Olivier Chaton. Il avoit épousé en premieres noces Demoiselle *Marie Hamon*, décédée en 1513, laissant : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. & autre PIERRE LÉON, tige de la troisieme branche rapportée ci-après. Il épousa en secondes noces *Guillemette le Métayer*, de laquelle il n'eut point d'enfans. Il transigea, en 1538, avec Guillaume de Kméné, pour la terre & fief de la Ville-Amaury, dépendante de la succession de ladite *Guillemette le Métayer*, sa seconde femme, dont ledit de Kméné, étoit héritier principal.

V. PIERRE LÉON, Seigneur du Chaucheix, épousa *Marie de Kméné*, veuve en 1538, lorsqu'elle partagea avec autre PIERRE LÉON, son beau frere, la succession de *Marie Hamon*, leur mere. Elle partagea aussi noblement, en 1539, la succession de GUILLAUME LÉON, Seigneur de Chaucheix, son beau-pere. Elle rendit hommage au Seigneur de Penthievre, comme tutrice de ses enfans, dont entr'autres :

VI. RENAUD LÉON, qui épousa Demoiselle *Catherine de Boscq*, héritiere de la Ville-Meno, qui eut pour unique & principale héritiere;

VII. FRANÇOISE LÉON, Dame de Chaucheix, mariée à *Alain Kemar*, Seigneur de Kphilippe, qui transigea sur les discussions survenues pour l'entiere liquidation d'une rente de vingt sols, due à PIERRE LÉON, Sieur de Cardry, comme représentant autre PIERRE LÉON, fils juveigneur de GUILLAUME LÉON, Seigneur de Chaucheix.

DEUXIEME BRANCHE ÉTEINTE.

IV. ALAIN LÉON, second fils de GUILLAUME, I du nom, & de *Thomine le Moyne*, fut partagé noblement en 1499. Il épousa *Perrine Chaignon*, dont :

V. JULIEN LÉON, Seigneur de la Haye, autorisé de son pere, rendit aveu de ses biens à la Seigneurie de Moncontour en Penthievre. Cet acte fut passé en l'année 1538, chez GUILLAUME LÉON, Seigneur de Chaucheix. JULIEN LÉON avoit épousé *Hélene Visdeloup*, dont :

VI. ALAIN LÉON, II du nom, mort sans postérité, & dont hérita FRANÇOISE LÉON, mariée à *François Piron*, Seigneur de Meléen, en la paroisse de Pommeret.

Troisieme Branche.

V. Pierre Léon, second fils de Guillaume, II du nom, Seigneur de Chaucheix, & de Demoiselle *Marie Hamon*, partagea noblement, comme il est dit ci-dessus, avec *Marie de Kméné*, sa belle-sœur, & tutrice de ses enfans. Il eut en partage la rente due par les héritiers de *Bertrand Hus*, suivant le contrat de rente censive, fait en 1492, entre ledit *Bertrand Hus*, & Gustine Léon, son épouse, héritiere de Rolland Léon, & Guillaume Léon, I du nom; il eut aussi en partage la rente censive, due par lesdits *Hus*, suivant l'acte de 1524, entre Guillaume Léon, II du nom, Seigneur du Chaucheix, & *Guyonne Hus*. Il rendit aveu au Prieur de Saint-Michel, de Moncontour, en 1537 Il rendit pareillement hommage & aveu au Seigneur de Penthievre, en 1537 & 1555, pour les rentes qui lui étoient dues dans les paroisses de Pommeret, Hillion & Trédaniel. Il fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt du Parlement, en 1545, sur des actes & partages nobles, & remontant jusqu'en l'année 1302, comme nous l'avons déja dit au commencement de cet article. Il épousa *Jacquemine le Douaren*, Dame de Vauxboëdes, de laquelle il eut: — 1. Guillaume, qui suit; — 2. & Léonard Léon, qui transigea en 1565, avec le Seigneur du Frescheclos, pour une rente qu'il devoit à Pierre Léon, son pere, suivant l'acte de 1492.

VI. Guillaume Léon, I. du nom de sa branche, Seigneur des Vauxboëdes & des Ormeaux, rendit hommage & aveu en 1585, comme héritier principal de Pierre Léon, son pere, à la seigneurie de Moncontour; il est cité aussi au nombre des vassaux nobles du Prieur de Saint-Michel-de-Moncontour, &c. Il épousa Demoiselle *Jeanne Thuron*, Dame de Cardry, qui fut, en 1609, tutrice de ses enfans, entr'autres: — 1. Pierre, qui suit; — 2. & François Léon, mort sans postérité. Elle donna quittance de la rente qui leur étoit due par *N.... Hus*, Seigneur de Frescheclos.

VII. Pierre Léon, Sieur de Cardry, prit, sous bénéfice d'inventaire, la succession de François Léon, son frere, & de Guillaume Léon, Sieur des Vauxboëdes & des Ormeaux, son pere. Il rendit aveu, en 1630, au Prieur de Moncontour, & au Seigneur de Penthievre. La terre de Cardry, la plus considérable de la famille, fut vendue par decret, & retirée par N.... Poulain de Gueféron, comme parent de *Jeanne Thuron*, épouse de Guillaume Léon, son pere. Il épousa Demoiselle *Hélene-Henri du Faux*, duquel mariage sont issus: — 1. Pierre, qui suit; — 2. Guillaume; — 3. Jean, tige d'une branche rapportée après celle-ci; — 4. Jeanne; — 5. & Elisabeth Léon, mariée à *Yves le Forestier-du-Joucheray*, Ecuyer, qui eut en mariage la rente due sur la maison du Frescheclos en Pommeret, suivant l'acte de 1524.

VIII. Pierre Léon, II du nom, Seigneur des Ormeaux, épousa Demoiselle *Marguerite Berthelot-de-Saint-Illan*. Il obtint un arrêt de maintenue

maintenu de noblesse d'extraction ; & eut pour fils : — 1. CHARLES, Prêtre, qui vendit la terre & seigneurie des Ormeaux à *Jean-batiste le Forestier*, Seigneur du Joncherai, fils d'*Yves* & d'ELISABETH LÉON ; — 2. GUILLAUME ; — 3. PIERRE, qui suit ; — 4. & BONNAVENTURE LÉON, dont on ne dit rien.

IX. PIERRE LÉON, III du nom, épousa Demoiselle *le Rouxeau-de-la-Villepierre*, dont :

X. PIERRE LÉON, IV du nom, qui épousa Demoiselle *Bureau-de-la-Villesvent*, dont il ne paroît point de postérité.

Quatrieme Branche.

VIII. JEAN LÉON, troisieme fils de PIERRE LÉON, I du nom, Sieur de Cardry, & de Demoiselle *Hélene-Henri du Faux*, épousa Demoiselle *Béatrix Guillon*, & mourut en 1682, dont entr'autres enfans :

IX. GUILLAUME LÉON, Sieur de la Lande-Chaton, épousa Demoiselle *Claude Moy-de-la-Croix*, fille de *Robert Moy*, & de Demoiselle *Michelle Patenôtre*, dont pour enfant :

X. JOSEPH LÉON-DE-LA-LANDE-CHATON, Seigneur des Loges, épousa 1°. Demoiselle *Genevieve le Royer*, & 2°. Demoiselle *Anne-Françoise de Ponthays* ; du premier lit il a eu :

XI. FRANÇOIS-JOSEPH LÉON, Seigneur des Loges, Capitaine de Dragons au régiment des Deux-Ponts, marié de l'agrément du Roi & de la Famille Royale, à Demoiselle *Anne-Louise de Magallon*, de la Morliere, fille d'*Alexis de Magallon*, Comte de la Morliere, Lieutenant-général des armées du Roi, & Maître de la Garde-Robe de la Reine, & de *Henriette-Louise-Catherine de Ségent* ; de ce mariage est issu :

XII. ALEXIS-FRANÇOIS DE LÉON.

Les armes : *d'argent au lion de gueules à trois pendans*. Dans les différens aveux rendus par cette famille, elle déclare porter l'écusson circlaté, & tel que le Seigneur de Bresseillac le porte en lisiere sur l'église de Pommeret. Sur le château de Bresseillac, qui existoit dans le XIVe siecle, on voit le même écusson, à double alliance de mari & femme, sans lambel, ce qui prouve que la famille LÉON étoit puînée de celle de Bresseillac, ou que le Seigneur de Bresseillac avoit épousé l'héritiere de la branche aînée de la famille LÉON, à charge d'en porter les armes. La terre de la Ville-Tauvé, en la même paroisse, dont MM. LÉON sont puînés, suivant l'arrêt de 1545, est depuis plusieurs siecles réunie à la seigneurie de Bresseillac.



M

MEUNG-DE-LA-FERTÉ (DE), en Bourgogne : la généalogie que nous allons donner de cette maison, est dressée d'après un extrait tiré des manuscrits du Cabinet du Roi en Juillet 1768, & d'après des recherches faites au cabinet des ordres.

I. JEAN-DE-LA-FERTÉ, Ecuyer, Seigneur d'Alouze, passa un bail d'héritage, conjointement avec PIERRE-DE-LA FERTÉ, son frere, devant Jean Berry, Notaire à la Ferté-Nabert, le 11 Mars 1459; il étoit marié avec Demoiselle *Pantaléonnes Desvignes*, le 5 Janvier 1462, lorsqu'il partagea avec son frere, devant Jean-André Prévost, Notaire de Boisgency. Il fit un autre partage avec lui devant Pierre le Loyer, Notaire à Jargeau, le 18 Août 1475 : il rendit hommage pour sa femme, à la Duchesse d'Orléans, pour la métairie de Fontenaille, assise dans la paroisse d'Uisy, &c. & remise de la châtellenie de la Ferté-Nabert, le 8 Juillet 1476 : il eut de son mariage :

II. JEAN-DE-LA-FERTÉ, II du nom, Ecuyer, étant au service du Roi, obtint lettres de souffrance d'un an de la Duchesse d'Orléans, pour l'hommage de sa terre de Fontenaille, le 24 Août 1477; il épousa Demoiselle *Anne de la Riviere*, par contrat du 30 Août 1480; il prit le nom & les armes de MEUNG-DE-LA-FERTÉ, pour obéir à la clause de la donation à lui faite de la terre de la Ferté-Aurain, de celles de Douhars, Boisjardin, Neuvy, &c. par JEAN DE MEUNG, Seigneur de la Ferté-Aurain, & *Jacquette Garreau*, sa femme. Il fit hommage de cette terre à la Duchesse d'Orléans, de Milan & de Valois, le 14 Octobre 1480, en paya les droits au Receveur du domaine du comté de Blois, le 21 Novembre 1481 : il y est qualifié Ecuyer, Seigneur d'Alouze & de la Ferté-Aurain. Il fit hommage, le 25 Juin 1489, à Pierre de la Rable, Ecuyer, Seigneur du Lude, de la Grande-Dixme de Chaumont, & il eut main-levée de la saisie féodale de la terre de la Ferté-Aurain, le 25 Décembre 1498. Ses enfans furent : — 1. RENÉ, qui suit; — 2. FRANÇOIS, marié à Demoiselle *Claude Duverne*; — 3. & BARTHELEMI DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ, rapporté ci-après.

III. RENÉ DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ, Ecuyer, épousa *Anne Troussebois*; il partagea avec ses freres, les biens d'*Anne de la Riviere*, leur mere, & de *François de la Riviere*, leur aïeul, le 27 Novembre 1531; ils sont qualifiés Ecuyers. Ladite *Troussebois*, veuve, eut la tutelle de ses quatre enfans, suivant un acte du 9 Mai 1536; il avoit partagé auparavant avec ses freres, le 18 Février 1528, & eut de son mariage : — 1. CHARLES, qui suit; — 2. JEAN; — 3. & 4. REINE & FRANÇOISE DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ.

IV. CHARLES DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ, Ecuyer, Seigneur d'Osais, fait Chevalier de l'ordre du Roi par lettres de CHARLES IX, du 4 Mars

1572, épousa, par contrat du 29 Novembre 1549, *Marie de Belin*; il testa le 24 Février 1586, & eut pour enfans : — 1. JEAN; — 2. & FRANÇOIS DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ, qui suit.

V. FRANÇOIS DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ, Ecuyer, Seigneur de Villaine, épousa, par contrat du 16 Juin 1597, Demoiselle *Gabrielle du Port*, dont:

VI. LOUIS DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ, batisé à Cuny-lès-Taré, diocese d'Autun, le 4 Juillet 1612; il épousa, par contrat du 18 Septembre 1639, Demoiselle *Charlotte de Saint-Quentin*, de laquelle vint :

VII. JEAN-FRANÇOIS DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ, batisé à Cuny, le 16 Septembre 1649; il épousa, le 2 Mars 1668, Demoiselle *Michelle de Chery*; il est qualifié, dans son contrat de mariage, de Chevalier, & aussi de Messire & de Chevalier dans un jugement des Elus des Etats de Bourgogne, du 15 Juillet 1694; il eut de son mariage : — 1. JEAN-MICHEL; — 2. CHARLES-ALEXANDRE; — 3. & SAMUEL DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ, qui furent renvoyés avec ladite *de Chery*, leur mere, de l'assignation donnée par M. Ferrand, Intendant de Bourgogne, le 15 Février 1698.

SECONDE BRANCHE.

III. BARTHELEMI DE MEUNG, troisieme fils de JEAN, II du nom, & d'*Anne de la Riviere*, Seigneur de la Ferté-Aurain, rendit hommage de la grande dixme de Chaumont, à Guillaume de la Rable, Ecuyer, Seigneur du Lude, le 23 Juin 1530, & de sa terre de la Ferté-Aurain, en la Chambre des Comptes de Blois, le 23 Septembre 1534; il comparut à la montre du ban & arriere-ban, le 15 Mai précédent, obtint du Roi, au mois de Septembre suivant, l'établissement de deux foires & d'un marché à la terre de la Ferté-Aurain; obtint une Sentence au Bailliage d'Orléans, au sujet de la dixme de Chaumont, le 21 Novembre 1540, & en fit hommage en 1566; il eut de son mariage contracté le 13 Juin 1530, avec *Françoise Daverne*, fille de *Simon*, Seigneur de Challemant, & de *Françoise de Troussebois*, & sœur de la femme de FRANÇOIS DE MEUNG, son frere : — 1. RENÉ, qui suit; — 2. & RENÉE DE MEUNG, appellée Mademoiselle *de la Ferté*, mariée, par contrat passé devant Jean Greslé, Nosaire à Clamecy, le 7 Janvier 1561, à *Georges Gentil*, Ecuyer, Seigneur des Escots.

IV. RENÉ DE MEUNG, Chevalier, Seigneur de la Ferté, fit hommage au Seigneur du Lude, de la grande dixme de Chaumont, le 8 Juillet 1574, rendit hommage en la Chambre des Comptes de Blois, pour sa châtellenie de la Ferté-Aurain, le pénultieme Juillet 1596; il avoit une pension de quatre cens livres en 1577, étoit Chevalier de l'ordre du Roi, Lieutenant au Gouvernement de la citadelle de Metz, suivant une lettre de Sa Majesté, du 5 Août 1578; fut fait Gentilhomme de sa Chambre, le 4 Janvier 1583, dont il prêta serment le 9 suivant, & eut un *committimus*, le 17 Avril 1597; il épousa, par contrat du 28 Octobre 1564, *Aimée de Chatelus*, fille de *Louis*, Seigneur & Baron dudit lieu, & d'*Anne de la Rouere*, dont : — 1.

JEAN, qui suit; — 2. & 3. GABRIELLE & BLANCHE DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ.

V. JEAN DE MEUNG, Chevalier, Seigneur de la Ferté-Aurain, se trouva au siege d'Amiens en 1597, & fut fait Capitaine au régiment du Duc de Fronsac, le 4 Juillet 1621, eut une autre commission de Capitaine d'infanterie, le 3 Juillet 1630, il avoit rendu hommage de ses terres en la Chambre des Comptes de Blois, le 9 Janvier 1597; il épousa, par contrat du 5 Février 1609; *Elie de la Terriere*, fille de *François de la Terriere*, dit *de Chappes*, Chevalier, Seigneur de Bonnaventure, & d'*Anne de Mary*; ils se firent l'un & l'autre une mutuelle donation le 15 Avril 1639, de l'usufruit de tous leurs biens au survivant d'eux, s'y réservant chacun seulement cinq cens livres pour en disposer à leur volonté, soit par testament ou autrement; & par cet acte reçu par Pierre Pierre, Notaire-Royal au siege présidial de Saint Pierre-le-Moustier; ils firent partage de leurs biens à leurs enfans, qui furent: — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. HUGUES, dont la postérité sera rapportée après son aîné; — 3. RENÉ, Chevalier de Malte au Grand-Prieuré d'Auvergne, qui fit ses preuves de noblesse remontées à l'an 1480, devant frere Pierre de Bar, dit Buvanlure, Commandeur de Celles, & Gabriel du Closel, Chevalier dudit ordre, & Commissaires à ce députés, le 10 Novembre 1632; — 4. & CLAUDE DE MEUNG, laquelle fut donataire de ses pere & mere en 1639, de la somme de trois mille livres, payable lors de son mariage, par son frere aîné.

VI. CLAUDE DE MEUNG, Chevalier, eut pour son partage de ses pere & mere, comme fils aîné, en 1639, la terre & seigneurie de la Ferté-Aurain, à la charge de payer à son frere, le Chevalier de Malte, deux cens livres, jusqu'à ce qu'il fut pourvu d'une commanderie, & ce par forme de pension. Il rendit hommage au Seigneur du Lude, pour la grande dixme de Chaumont, & aussi en la chambre des Comptes de Blois, le 4 Juillet 1647, pour sa terre de la Ferté-Aurain, relevant du comté de Blois; il épousa, par contrat passé devant Richer, Notaire au Châtelet de Paris, le 6 Mai 1639, *Elisabeth de Galinet*, fille de feu Messire *Thimoléon de Galinet*, Chevalier, Seigneur de Gaschetieres, &c. & de *Louise d'Artays*. Il est qualifié dans son contrat de mariage, Chevalier, Seigneur de la Ferté-Aurain & de Tremblenit. Après qu'elle fut veuve, elle produisit leurs titres de noblesse, & remonta à 1459, devant M. de Machault, Intendant de la généralité d'Orléans, qui maintint dans leur noblesse, par jugement du 3 Juin 1678, ses enfans qui furent: — 1. JEAN, Chevalier, Seigneur de la Ferté-Aurain, qui rendit hommage de cette terre en la Chambre des Comptes de Blois, le 21 Juillet 1661, & au Seigneur du Lude, pour la grande dixme de Chaumont, le 20 Mars 1666, tant pour lui que pour son frere & sa sœur; — 2. CLAUDE, Chevalier; — 3. & BLANCHE DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ.

TROISIEME BRANCHE.

VI. HUGUES DE MEUNG, second fils de JEAN, & d'*Elie de la Terriere*,

eut pour son partage en 1639, les terres & seigneuries de Saulliere & de Chevaine, à la charge de payer deux cens livres de pension à son frere, le Chevalier de Malte, & trois mille liv. une fois payées aux trois enfans de feu *Elisabeth de Grandie*, fille du premier lit, de la Dame *de la Terriere*, sa mere; il épousa, par contrat passé à Châtillon, devant Didier Colin, Notaire-Royal à Monstierender, le 27 Mars 1640, Demoiselle *Louise de Vernœil*, fille de Messire *Antoine de Vernœil*, Seigneur du Guey, de la terre de Langlée & de Creuds, & de feu Dame BLANCHE DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ; elle eut en dot outre ses droits maternels, par donation de son pere, tout ce qu'il pouvoit prétendre sur les biens de Messire Hélion de Foissy, Seigneur de Creuds, à cause de la donation qui avoit été faite par Dame LOUISE DE MEUNG, à ladite Dame BLANCHE, sa sœur, mere de la future épouse. Ils obtinrent dispense pour leur mariage en 1642, & la célébration en fut faite à la Paroisse de Crenay, le 25 Janvier 1642, suivant le certificat du Curé dudit lieu; ils étoient parens au second degré. Après sa mort, ses enfans, qui furent mis en tutelle par acte de la justice de Saulliere, du 28 Juin 1658, sont: — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. & ÉLIE DE MEUNG, Ecuyer, Seigneur de Crenay. Il servit en 1668 âgé de vingt ans, demeuroit avec son frere en 1669, & assista à son mariage en qualité de Chevalier, en 1670.

VII. CLAUDE DE MEUNG, Ecuyer, Seigneur de Saulliere, étoit au service en 1668 âgé de 22 ans, & demeurant dans la paroisse de Sainte-Pereuse, élection de Nevers. Il fut maintenu dans sa noblesse avec son frere, sur le vu de leurs titres, & principalement du jugement de M. de Machault en 1668, par celui de M. Tubeuf, Intendant des généralités de Moulins & de Bourges, du 8 Mars 1669, *signé* Tubeuf, & plus bas Maréchal. Il est qualifié Chevalier, Seigneur de Saulliere, Chevaine ou Chevane, Laribade, Carnay & Châtillon-sur-Brené, demeurant audit Saulliere, paroisse de Sainte-Pereuse, majeur âgé de 25 ans; il épousa, par contrat passé au château de Champdiou, en la paroisse de Maulx, le 1er. Juin 1670, Demoiselle *Catherine Salonnier*, fille de défunt noble *Dominique Salonnier*, Seigneur dudit Champdiou, Chamenay, Blangy, Chaumoy, &c. & de *Marie Benard*, alors sa veuve, présente avec noble *François Salonnier*, Seigneur dudit Champdiou, son fils, frere de ladite future épouse. Le contrat de mariage est signé Doilet, Notaire. De cette alliance vinrent: — 1. FRANÇOIS-MARIE, qui suit; — 2. JEAN-BATISTE, Chevalier, Seigneur de Châtillon-sur-Broué, en 1701; — 3. & JEAN-FRANÇOIS DE MEUNG, Chevalier en 1701, Seigneur de Monsaux, Capitaine au régiment de la Sarre, & Chevalier de Saint-Louis; il assista, comme Procureur de son frere, au mariage de son neveu en 1732.

VIII. FRANÇOIS-MARIE DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ, fut fait Capitaine d'une compagnie dans le régiment Royal, Cavalerie, en la place du sieur de la Ferté, son oncle, par commission du 18 Avril 1695; il acquit, pour la somme de 14200 livres, les domaines de Margot & Maleurty, situés dans la paroisse de Fermage, avec les bestiaux qui s'y trou-

voient, de Messire Jean-Pierre, Ecuyer, Seigneur de Saint-Cy, Conseiller du Roi, au présidial de Moulins & sénéchaussée de Bourbonnois, Président & Trésorier de France en la généralité de Moulins, & de Dame *Marie de Vauvrille*, son épouse, par contrat du 8 Octobre 1723, passé dans la ville de Moulins-en-Gilbert, *signé* Fillozeau, Notaire-Royal à Château-Chinon; il épousa, après la mort de ses pere & mere, en présence de ses freres, par contrat passé au château de Cusy, le 7 Juillet 1701, Demoiselle *Anne le Roy*, fille majeure de Messire *Nicolas-François le Roy*, Seigneur de Lavault, la Fay, Cusy, &c. & de feu Dame *Marguerite le Gastelier*, demeurante au château de Cusy, paroisse de Cervon; ce contrat est signé Bussy, Notaire-Royal à Lonne. Leurs enfans sont: — 1. JACQUES-LOUIS, qui suit; — 2. & JEAN-FRANÇOIS DE MEUNG, qualifié Chevalier, Sieur de la Ferté, qui étoit mineur en 1732.

IX. JACQUES-LOUIS DE MEUNG ou MEUN, acheta les terres & seigneuries de la Roche & de Milay, annexes & dépendances, situées ès provinces de Nivernois, Bourgogne & Bourbonnois, avec haute, moyenne & basse justice, droits honorifiques & directs, seigneuries, &c. de Dame Jeanne-Angélique Rogue de Varangeville, veuve du Maréchal Duc de Villars, moyennant le prix & somme de 130000 livres, par contrat passé à Paris, le 15 Avril 1736, signé Fortier & Langlard, Notaires, & insinué au bourg de la Roche-Milay, le 12 Juillet suivant; il épousa, par contrat passé au château de Quincize, paroisse de Blesme & Poussignol, le 17 Novembre 1732, Demoiselle *Marie-Louise-Françoise Pitois de Quincize*, fille de feu Messire *Pierre Pitois*, Seigneur de Quincize, Commandeur des ordres Royaux de N. D. de Montcarmel & de Saint-Lazare-de-Jérusalem, & de Demoiselle *Louise Gevalois*; il est qualifié, dans son contrat, de Chevalier, Seigneur de Saulliere, demeurant ordinairement dans la paroisse de Sainte-Pereuse en Nivernois. JACQUES-LOUIS DE MEUNG, en qualité de Comte de la Roche-Milay, fit avec sa femme, échange le 11 Novembre 1749, des héritages provenans du feu pere d'elle, contre d'autres appartenans à Me Henri Gory, Avocat en Parlement, par acte signé Moreau, Notaire-Royal à Château-Chinon. Ils ont eu de leur mariage.

X. NICOLAS DE MEUNG-DE-LA-FERTÉ, batisé en la paroisse de Sainte-Pereuse, diocese de Nevers, le 7 Octobre 1737, a été Chevau-léger de la garde du Roi, Surnuméraire, & a eu son certificat de noblesse le 20 Mars 1754.

Les armes: *écartelé, au 1 & 4 d'hermines au sautoir de gueules; au 2 & 3 d'argent, écartelé de gueules*, supports *deux hermines au naturel.*

* MONTFORT: terre & seigneurie située dans un pays montagneux, au diocese d'Uzès, paroisse de Saint-Maurice de Vautalon, qui appartient à la famille D'ANDRÉ.

Ceux de ce nom n'en avoient anciennement que le domaine utile; mais

en 1605 ils acquirent une partie de la directe & de la justice du Baron de la Fare, en qualité de Seigneur du marquisat de Montclar, d'où dépendoit ladite directe en justice. *Voyez* ANDRÉ-DE-MONTFORT dans le *tome XIII, pages 7, 8 & suivantes.*

MOULIN : (DU) PIERRE-CHARLES DUMOULIN, Seigneur des maisons nobles de Martet & de Garbes; célebre Avocat du Parlement de Guienne, y a rendu des services importans à l'Etat, & à la ville de Bordeaux pendant le tems de sa Jurade, où il fut appellé unanimement par ses concitoyens, en l'année 1743, quoiqu'alors il n'eut pas l'âge requis pour remplir les fonctions de cette charge; le zele avec lequel il s'en est acquitté, lui a mérité le suffrage de sa patrie, dont sa mémoire y est en vénération, & en cette considération, a mérité les bontés du Roi LOUIS XV, qui l'a ennobli au mois de Juillet 1743, (dont ses lettres de noblesses s'expriment ainsi) :

« Les témoignages avantageux qui nous ont été rendus de la réputation » brillante que le sieur PIERRE-CHARLES DUMOULIN s'est acquise, soit » dans l'exercice du Bareau, qu'il a soutenu avec la premiere distinction, » dès ses plus tendres années, soit dans les fonctions politiques ou celles » du gouvernement de la ville de Bordeaux, où son mérite l'a fait ap- » peller avant le tems ordinaire, & qu'il a rempli avec un applaudissement » universel, &c. »

PIERRE-CHARLES DUMOULIN avoit épousé, par contrat passé devant Jeaneau & son confrere, Notaires à Bordeaux, le 26 Juillet 1733, Demoiselle *Thérese Cholet*, fille de *Pierre Cholet*, ancien Commissaire du Roi, &c. de laquelle il a eu : CHARLES DUMOULIN, Ecuyer, Seigneur des maisons nobles de Martet & de Garbes, né le 25 Août 1741, lequel a été maintenu dans sa noblesse, par arrêt de la Cour des Aides de Guienne, du 31 Mai 1777.

Les armes : *un écu de gueules à une croix d'hermine, cantonnée de quatre annilles où fers à moulin d'or, l'écu timbré d'un casque de profil, orné de lambrequins d'or, de gueules, d'argent & de sable*, suivant le réglement & certificat *de M. d'Hozier*, Juge d'armes de la noblesse de France, du 27 Juillet 1743.

Article dressé & rédigé sur les lettres de noblesse communiquées.



N

NIERT : famille établie à Paris.

FRANÇOIS DE NIERT, premier Valet-de-Chambre du Roi LOUIS XIV, acquit, en 1690, le marquisat de Neuville, de Jean-Batiste Vallot, & obtint de nouvelles lettres-patentes, le 26 Janvier 1692, par lesquelles le titre de marquisat de Neuville fut changé en celui de Gambais. Pour le motif de ce changement de nom, *Voyez* Gambais, *tome 7*, *page 63*. FRANÇOIS DE NIERT, mourut en 1719, & avoit épousé *Charlotte de Vangangelt*, de laquelle il eut pour fils unique :

LOUIS DE NIERT, premier Valet-de-Chambre ordinaire du Roi, qui hérita du marquisat de Neuville. Il fut gouverneur du Louvre, & de Limoges, & Grand-Bailli d'Amont; & mourut le 27 Mars 1736. Il avoit épousé *Marie-Anne Marsollier*, dont : — 1. ALEXIS, mort quelques heures avant son pere; — 2. ALEXANDRE-DENIS, Seigneur du marquisat de Gambais, premier Valet-de-Chambre ordinaire du Roi, mort le 30 Janvier 1744, sans enfans; — 3. & 4. JEANNE & AGNÉS DE NIERT; lesquelles hériterent du marquisat de Gambais, & des autres biens d'ALEXANDRE-DENIS, leur frere. JEANNE DE NIERT, l'aînée, a cédé, en 1749, sa portion sur ce marquisat à AGNÈS, sa cadette, mariée le 4 Septembre de la même année, à *François-Henri de Revol*, Conseiller au Parlement de Paris.

Les armes, selon Chevillard, sont : *d'argent, à deux panaches de sable entrelacées; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

NIQUET : famille de Bourges.

N.... DE NIQUET, Lieutenant-de-Roi d'Antibes, Directeur du canal Royal qui joint les deux mers, & des fortifications de Provence & de Languedoc, après l'avoir été de Bretagne & d'Antibes, servit le Roi avec distinction pendant plus de cinquante années; fit fortifier Metz, Toul & Verdun, ainsi qu'Antibes & Toulon, où il a fait construire des Arsenaux d'une beauté achevée; se trouva au bombardement de Gênes, sous les ordres du Marquis de Seignelay, & donna des preuves de sa capacité & de sa bravoure; mais ce qu'il fit de plus remarquable, c'est la construction du port de cette ville, capable de contenir des vaisseaux de trois cens tonneaux. Il rendit les ports des Graux, d'Agde & de la Nouvelle, aujourd'hui navigables pour les plus grandes barques; garantit des inondations du Rhône, pour environ deux cens ans, les salins de Peccais, & toutes terres qui y étoient exposées, depuis Beaucaire & Tarascon jusqu'à la mer : ce qui a amélioré le bien de la province de plusieurs millions de rente, & mourut à Antibes le 24 Mai 1726, âgé de 86 ans.

M.

M. DE NIQUET descendoit de la même famille que les NIQUETS de Bourges, qui y étoient Maires sous le regne de CHARLES VII. Il étoit parent de l'Abbé DE NIQUET, l'un des principaux bienfaiteurs des Jésuites de Bourges. Il a laissé un fils : — 1. N.... DE NIQUET, Président à Mortier au Parlement de Toulouse ; — 2. & une fille, mariée au Marquis *de Grammont-Lanta*, Baron des Etats de Languedoc. *Mercure de France, du mois de Juin 1726, pag. 1272.*

* NISAS, en Languedoc. Terre & seigneurie possédée par la maison de CARRION, qui rapporte son origine aux CARRIONS d'Espagne.

HENRI-FRANÇOIS DE CARRION-DE-NISAS, Marquis de Murviel, en Languedoc, & en cette qualité, Baron des Etats de la province, ancien Capitaine d'infanterie, au régiment d'Ancenis, depuis Chevreuse, & Brancas, fils aîné de feu HENRI DE CARRION, Marquis de NISAS, Lieutenant-Général des armées du Roi, & de feue *Anne-Gabrielle de Marviel*, a épousé, le 10 Juin 1744, *Henriette-Madeleine-Julie-Josephe de Crussol-Saint-Sulpice*, morte le 27 Juillet 1775, au château de l'Hermenault en bas-Poitou, dans la cinquantieme année de son âge. *Voyez* CARRION-DE-NISAS, *tome III.*

NOBLES : famille originaire de Lucques, où elle étoit au rang des nobles.

JOSEPH DE NOBLES, épousa, au milieu du XVI[e] siecle, *Lucrece de Senaux*, & en eut :

JULES DE NOBLES, qui s'allia avec *Marie de Castel*, dont :

ALBERT DE NOBLES, Seigneur de Besplas, marié à *Marguerite d'Orbessan.* On ignore leur descendance, mais on sait qu'à la fin du dernier siecle DELPHINE DE NOBLES étoit femme de *Pierre d'Orbessan* ; & LOUISE DE NOBLES, mariée à *Pierre d'Auberjon*, Sieur de la Chevaliniere.

La famille DE NOBLES portoit pour armes : *parti d'or & d'azur, à l'aigle à deux têtes, ayant le vol levé, le tout moitié sable sur l'or, & moitié argent sur l'azur.*

NOCÉ : de cette famille étoit CHARLES DE NOCÉ, Seigneur de Fontenay, la Chapelle, sous-Gouverneur du feu Duc d'Orléans, & auparavant Gouverneur de Charles Paris d'Orléans-Longueville, Comte de Saint-Paul : il mourut le 10 Mars 1704, âgé de 87 ans, & avoit épousé *Marie le Roy*, décédée âgée de 75 ans, le 21 Octobre 1714, laquelle étoit fille de *Marin le Roy*, Seigneur de Gomberville, l'un des quarante de l'Académie Françoise.

CHARLES DE NOCÉ, leur fils, Chevalier, Seigneur de Fontenay, & de la Chapelle, ci-devant premier Gentilhomme de la Chambre du feu Duc d'Orléans, Régent de France, dont il avoit obtenu le brevet avec 10000 liv. de pension, au mois de Juin 1719, & auparavant Maître de sa

garderobe, mourut à Saint-Germain-en-Laye, âgé de 75 ans; il avoit épousé, au mois de Février 1690, *Marguerite de Rambouillet*, veuve de Guillaume Scott, Seigneur de la Mesangere, de Boscherville, &c. Conseiller, au Parlement de Normandie, & fille d'*Antoine Rambouillet*, Seigneur de la Sabliere, Conseiller, Secrétaire du Roi, & de *Marguerite Hessin* : elle mourut le 30 Novembre 1714, âgée de 57 ans; il n'en avoit point eu d'enfans.

NOCEY DE TORQUESNE, en Normandie : famille maintenue dans sa noblesse le 25 Novembre 1669.

COLARD DE NOCEY, Seigneur de la Mothe-sous-Rouvre, fut pere de JEAN DE NOCEY, marié vers l'an 1530, à *Catherine de Murdrac.*

M. l'Abbé de Vertot parle de CHARLES DE NOCEY DE BOUCEY, reçu Chevalier de Malte en 1603.

Les armes : d'*argent, à trois fasces de sable, accompagnées de dix merlettes de même, 4, 3, 2 & 1.*

NOÉ (DE LA), en Bretagne, & du ressort de Saint-Brieux : famille déclarée noble d'ancienne extraction, par arrêt rendu en la chambre de la réformation, le 21 Mars & 19 Août 1669, au rapport de M. le Jacobin.

Les armes : d'*azur au lion d'or, armé & lampassé de gueules.*

NOSSAY-DE-LA-FORGE : famille noble, établie en Poitou, de laquelle étoit;

RENÉ DE NOSSAY, Chevalier, Seigneur de la Forge, Chevalier de l'ordre du Roi, qui, de *Marie Hélie*, sa femme, a laissé :

PIERRE DE NOSSAY, Chevalier, Seigneur de Tillou, marié, par contrat du 29 Juillet 1704, avec *Louise de Brémond d'Ars*, fille de Messire *Josias de Bremond*, Chevalier, Seigneur d'Ars, Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat & Privé, Maréchal de ses camps & armées, & de feue *Marie de la Rochefoucaud*, dont :

PIERRE DE NOSSAY, Chevalier, Seigneur de la Forge, marié à *Jacquette Theboult*, fille de *Charles Theboult*, & de *Jacquette de Poix*; de cette alliance est issue : — MARIE-ANNE-THÉRESE DE NOSSAY, qui a épousé, par contrat du 30 Août 1734, *François Ague*, Chevalier, Seigneur de la Voute-Saint-Toutant, fils de *René*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de *Charlotte Girard.* Voyez AGUE, Tome XIII de ce Dictionnaire, page 37 & suivantes.



O

O-KELLY : maison originaire d'Irlande, dont est le Comte O-KELLI, Ministre Plénipotentiaire du Roi près le Duc de Deux-Ponts en 1777, & nommé par le Roi, Ministre Plénipotentiaire près l'Electeur de Mayence, dont il a fait ses remercimens à Sa Majesté le 25 Juillet 1779; il a épousé, (contrat signé le 24 Novembre 1776), *Angélique-Marie-Gabrielle de Galard-de-Béarn*, Chanoinesse, Comtesse du chapitre noble & régulier de Saint-Louis de Metz, présentée à leurs Majestés le premier Décembre suivant, fille aînée de feu *François-Alexandre*, Comte de Galard, Vicomte de Bearn, & d'*Angélique-Gabrielle Joumard-des-Ackards*. Voyez la Généalogie de la maison de Gallard-de-Brassac, *Tome VII, pages 18 & suivantes.*

O-MORE : maison très-ancienne & très-illustre, au royaume d'Irlande, qui descend, par une filiation suivie & non interrompue, des anciens Souverains de ce pays, & depuis des Comtes de Leix, comme il est prouvé, & comme le Roi d'Angleterre, Henri VIII, l'a reconnu par des lettres expédiées l'an trente-trois de son regne; à RORIUS OMORE, Comte de Leix, surnommé *Caouch*, lesquelles lettres ont été enregistrées & reconnues duement accordées par le Parlement d'Angleterre; la branche aînée de cette maison est restée en Irlande, & subsiste dans la personne de JACQUES OMORE, Seigneur de Ballynna dans la comté de Kildare, lequel étant, ainsi que tous ses peres, resté attaché à la religion catholique, n'a pu posséder aucune dignité en Irlande.

MURTACH-MARATIUS OMORE, ayant toujours été très-particuliérement attaché au Roi Jacques II, suivit cet infortuné Prince en France; il s'y est marié; il a eu des enfans qui se sont établis en Lorraine; son fils a fait les recherches en Irlande pour pouvoir prouver son origine, & on lui a envoyé, de ce pays, une généalogie de sa famille, revêtue de tout ce qui peut en constater la vérité, dressée & signée par le sieur Guillaume Hawkins, Ecuyer, Roi d'armes & héraut principal de toute l'Irlande, scellée du sceau de son office, vérifiée par Mylord d'Harcourt, vice-Roi de l'Irlande, & scellée du sceau de ses armes, avec déclaration, de sa part, que le sieur Guillaume Hawkins est, en vertu des lettres-patentes scellées du grand sceau de ce royaume, Roi d'arme & héraut principal de toute l'Irlande, & doit tenir les regiſtres des armes & généalogies de toute la noblesse de ce royaume. La signature de Milord Harcourt, est attestée véritable par le sieur Jean-Paul du Bourg, Notaire-Royal à Londres, & légalisée par le sieur Garnier, chargé des affaires du Roi à la Cour de la Grande-Bretagne, scellé de son cachet; par cette piece revêtue de toutes ces formes authentiques & usitées dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne, & regiſtrée à la Chambre des Comptes de Lorraine, le 18 Août 1775, il est établi & prouvé la filiation que nous allons en donner.

I. RORIUS, surnommé CAOUCH OMORE, Lord, Comte de Leix, a eu plusieurs enfans de *Marguerite*, fille de *Jacques Butler*, de la maison des Comtes d'Ormond, & qu'il est mort en 1578, ayant laissé plusieurs enfans, dont l'aîné CHARLES OMORE, a fait la tige des Seigneurs de Ballinna, aujourd'hui chef de cette famille, & EDMON, qui suit.

II. EDMON OMORE, Ecuyer, troisieme fils de RORIUS OMORE, & de *Marguerite Butler*, a eu pour femme *Marie*, fille de *Henri Ocouot de Faley*, du comté du Roi, de laquelle il a eu :

III. GUILLAUME OMORE DE CLAUMELLE, dans le comté de Tipperary, Ecuyer, a pris alliance avec *Dorothée*, fille de *Fergus O-Madden de Longford*, dans le comté de Galway, de laquelle est issu :

IV. JEAN OMORE, Ecuyer, a eu pour femme, *Elisabeth*, fille de *Jean Burke de Carintrille*, dans le comté de Galway, de laquelle est né :

V. HENRI OMORE, Ecuyer, Colonel & Seigneur de Strad-Bally, a épousé *Marie*, fille d'*Edmond O-Duun de Dowregan*, dans le comté de la Regue, de laquelle il a eu :

VI. HUGH OMORE DE BALYNAKILL, dans le comté de la Reyne, a épousé *Elisabeth*, fille de *Luc Odempsey*, de la maison des Vicomtes Clairmallier, de laquelle est né :

VII. MURTAGH OMORE, Ecuyer, expatrié avec le Roi Jacques II, & Câpitaine dans les troupes du Duc de Lorraine, a épousé, le 9 Septembre 1710, *Françoise*, fille de M. *Jean de Caillou*, Seigneur de Valmont, Lieutenant-Colonel dans les troupes Lorraines, & de Dame *Charlotte de Blaires*, son épouse, de laquelle il a eu : — 1. JEAN-LOUIS, Ecuyer, Lieutenant Colonel au service de S. M. I. & mort sans alliance; — 2. & JEAN-CHARLES OMORE, Ecuyer, Seigneur de Valmont, marié le 17 Novembre 1749, à Demoiselle *Madeleine Forget de Barst d'Hemestrotte*, fille Messire *Jean-Henri Forget de Barst d'Hermestrotte*, & de Dame *Charlotte de Caillou*, son épouse, de laquelle sont issus — 1. PHILIPPE, qui suit; — 2. CHARLES, Ecuyer, Sous-Lieutenant au régiment Royal-Baviere, mort en 1776; — 3. JEANNE-MADELEINE, Religieuse à l'Abbaye noble de Marienthall, au duché de Luxembourg; — 4. FRANÇOISE-VICTOIRE OMORE, née en 1774.

IX. PHILIPPE OMORE, Ecuyer, Seigneur de Valmont, qui a épousé, par contrat du 19 Mai 1780, Demoiselle *Barbe-Christine-Marguerite de Limosin*, fille de Messire *Jean-Batiste*, Baron de Limosin, Dalheim, Chevalier, & de Dame *Madeleine de Liupach*, son épouse, de laquelle il a eu :

X. JEAN-BATISTE-EMMANUEL OMORE, Ecuyer, né le 25 Février 1781.

Les armes : *de sinople, au lion d'or, armé & lampassé de gueules, chargé en chef de trois étoiles d'or*; le cimier *surmonté de trois tetes de maures*. Devise, *spes mea, Deus.*

ORLAN DE POUYPETIT, ancienne noblesse, établie dans le Condomois, qui depuis plus de sept cens ans, possede sans interruption la

terre de Pouypetit. Elle a également possédé dans tous les tems deux dimes inféodées, dont l'origine remonte à l'antiquité la plus reculée : l'une est située dans la terre de Pouypetit. Les Archevêques d'Auch ont fait, dans les siecles passés, inutilement tous leurs efforts pour les en dépouiller. L'autre est située dans la paroisse de Saint-Orens, diocese de Condom. Ce sont de respectables monumens qui prouvent l'antiquité de cette noblesse, dont les ancêtres ont fait des donations & fondations à plusieurs églises de Gascogne.

Les Comtes d'Astarac & d'Armagnac, avec lesquels elle a eu des alliances, & plusieurs autres anciens souverains, ont rendu en sa faveur des sentences arbitrales contre les Archevêques d'Auch. La généalogie qu'on donne de cette famille est dressée sur des titres authentiques, dont on a tiré des extraits.

I. Le premier connu, dont la filiation soit suivie, est ALEXANDRE D'ORLAN, Seigneur de Pouypetit, & d'un fief nommé Polignac, en Condomois, marié à *Hélene de Sedirac*, dont :

II. PIERRE D'ORLAN, I du nom, Seigneur de Pouypetit, qui fit, en 1047, donation de la moitié de la dîme de sa métairie d'Anloue, en faveur des recteurs de l'église de Pouypetit, afin qu'ils priassent Dieu pour le repos de son ame, & de celles de ses pere & mere; & il prie JÉROME & BERNARD D'ORLAN, ses fils, de ne point réclamer contre sa donation. Il frappe d'anathême tous ceux qui voudroient tenter de la faire rompre. . . . . Cette donation fut approuvée par Guillaume de Copa, alors Archevêque d'Auch, en 1047.

III. BERNARD D'ORLAN, Seigneur de Pouypetit & de Polignac, marié à *N.... de Tausia*, eut procès avec Guillaume de Montaut, Archevêque d'Auch, qui vouloit le déposséder de sa dime inféodée, & il s'opposa à ses prétentions. BERNARD, Comte d'Armagnac, & BERNARD, Comte d'Astarac, cousins & amis de BERNARD D'ORLAN, furent choisis pour terminer leurs différents. Ils prononcerent leur Sentence arbitrale en faveur de BERNARD D'ORLAN, en 1095, & Guillaume de Montant confirma ce jugement.

IV. LÉANDRE D'ORLAN, son fils, Seigneur de Pouypetit, fit, en 1145, une donation de la quatrieme partie de la dîme de Pouypetit, aux recteurs de ladite église, afin qu'ils priassent Dieu pour le salut de son ame, celle de BERNARD, son pere, & celle de *N.... de Tausia*, sa mere : ses deux fils, LOUIS & HYPPOLITE, furent présens à cette donation, & la confirmerent.

V. LOINS ou LOUIS D'ORLAN, Seigneur de Pouypetit & de Polignac, marié à *N.... de Barbazan*, obtint, en 1192, une sentence arbitrale des Comtes de Cominges, d'Armagnac & de Fezensac, qui le maintinrent dans la possession de sa dîme, contre Bernard de Sedirac, Archevêque d'Auch, qui le menaça de l'excommunier, s'il ne lui rendoit toute sa dîme de Pouypetit; mais il prouva qu'elle étoit exempte de toute jurisdiction Episcopale.

VI. HENRI D'ORLAN, fils de LOUIS, Seigneur de Pouypetit & de

Polignac, confirma, en 1253, la donation de LÉANDRE, son aïeul, faite aux recteurs de l'église de Pouypetit, & dans sa confirmation, il prie les recteurs de ladite église de prier Dieu pour le salut de son ame, de celle de son pere LOUIS, & de celle sa mere *N.... de Barbazan*, & pour la conservation de ses enfans, HECTOR & PHILIPPE D'ORLAN. Il maudit tous ceux qui voudroient anéantir sa confirmation. . . . .

VII. HECTOR D'ORLAN, son fils, Seigneur de Pouypetit & de Polignac, eut un procès, en 1292, avec Amanien, Archevêque d'Auch. Il fut rendu en sa faveur une sentence arbitrale par Arnaud, Abbé de Condom, & par Odet de Loumagne, Seigneur de Fimarcon. L'Archevêque vouloit que ledit HECTOR lui payât la quatrieme partie de sa dîme, mais il le refusa conjointement avec son fils GUILLAUME, & prouva que son pere, HENRI, en avoit joui étant exempte de toute charge Episcopale.....

VIII. GUILLAUME D'ORLAN, son fils, Seigneur de Pouypetit & de Polignac, vivoit en 1323, & eut pour fils.

IX. PIERRE D'ORLAN, II du nom, Seigneur de Pouypetit & de Polignac, marié à *N.... de Lasseran*. Par son testament de 1328, il fonda une chapelle dans l'église de Saint-Orens, diocese de Condom. Il voulut être enterré dans la même église, aux pieds de son pere GUILLAUME. Il pria son fils GÉRAUD D'ORLAN, d'assigner un fonds nécessaire pour la substantion du Chapelain. La famille nomme encore à cette chapelle. N.... de Pierresite, ancien Curé de Pouypetit, en étoit encore Chapelain en 1761.

X. GÉRAUD D'ORLAN, son fils, Seigneur de Pouypetit & de Polignac, transigea, en 1333, avec le Comte d'Ampuymartin, comme on le voit dans le second volume des registres du Greffe du Parlement de Paris, intitulé: *Concordiæ*, *pag. 338*. Il obtint la même année des lettres-patentes de la Prévôté de Paris, qui confirment une transaction passée entre lui, & Guillaume de Flavacourt, Archevêque d'Auch, qui lui disputoit sa dîme inféodee; mais celui-ci prouva que son pere, PIERRE D'ORLAN, & ses ancêtres, en avoient de tout tems légitimement joui. Il promit de la faire ratifier par son fils PIERRE D'ORLAN; ledit Archevêque promit aussi de la faire approuver par le Pape & par le Roi. En effet, le tout fut confirmé par un arrêt du Parlement de Paris, en la même année 1333. Il est parlé dans l'*Histoire de Bretagne*, *tom. 1*, *pag. 317*, d'un Chevalier D'ORLAN, Seigneur de Pouypetit & de Polignac de Guyenne, tué dans la guerre contre le Duc de Bretagne, en l'an 1392.

XI. PIERRE D'ORLAN, III du nom, son fils, Seigneur de Pouypetit & de Polignac, donna, en 1401, l'autre moitié de la dîme de sa métairie d'Auloüe aux recteurs de l'église de Pouypetit, suivant la recommandation qui lui en avoit été faite par GÉRAUD, son pere, avant que de mourir...... Les Curés de cette église jouissent encore aujourd'hui de la dîme de toute la métairie d'Auloüe.

XII. PIERRE D'ORLAN, IV du nom, Seigneur de Pouypetit & de Polignac, épousa en l'an 1440, *Marquaise de Larroqualnis*, fille de

noble *Guillaume de Larroqualnis*. Elle institua, en 1486, pour son héritier, DURAND D'ORLAN, son fils, qui suit;

XIII. DURAND D'ORLAN, Seigneur de Pouypetit & de Polignac, eut, en 1512, un procès avec François de Clermont, Archevêque d'Auch, qui vouloit que sa dime fut taxée pour les dépenses de la construction de l'église Métropolitaine d'Auch; mais ledit DURAND, & son fils GUILLAUME, refuserent de payer la somme d'argent à laquelle ils avoient été taxés. Il rapporte que PIERRE D'ORLAN, de Pouypetit & de Polignac, son pere, n'avoit encore rien payé, lorsque le Parlement de Toulouse rendit un arrêt en 1488, qui ordonnoit que la troisieme partie des dîmes de l'Archevêque, seroit employée à l'édifice de ladite église. . . . . . . DURAND D'ORLAN, de Pouypetit & de Polignac, obtint, en l'an 1503, un brevet pour commander cinq cens hommes. Il eut de *Bertrande de Crabansere*, son épouse : — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. & JEAN D'ORLAN, qui obtint aussi un brevet de cinq cens hommes, en 1515.

XIV. GUILLAUME D'ORLAN, II du nom, Seigneur de Pouypetit & de Polignac, servit dans les troupes du Roi, & eut ordre, en 1526, d'aller, avec des compagnies détachées pour lors de l'armée, à Villefranche, pour détruire tout ce qui pourroit servir de commodité aux ennemis de Sa Majesté. En 1539, il rendit hommage au Roi, étant fondé de procuration par DURAND & *Bertrande*, ses pere & mere. Il épousa, par contrat de l'an 1531, noble *Marguerite du Bosquet*, dont il eut :

XV. FRIX D'ORLAN, Seigneur de Pouypetit & de Polignac, qui fut, en 1560, Capitaine d'une compagnie de trois cens hommes des ordonnances du Roi. Il servit sous le commandement du Comte de Brissac, alors Colonel-Général des troupes de France. *Blaise de Montluc*, son cousin, Lieutenant-Général, le chargea de se rendre à Vic-Fezensac, en Armagnac, pour empêcher le progrès de la religion Protestante. Il eut ordre du Roi, en 1574, de lever un corps de deux cens hommes de pied, pour s'opposer aux entreprises des ennemis de Sa Majesté; & pour l'entretien de ces compagnies, il eut un autre ordre, en 1576, de faire contribuer les villes & villages des environs de Lavardac. Il eut la même année le gouvernement de Lanapax, dans le comté d'Armagnac. Il épousa, par contrat de l'année 1570, noble *Jeanne de Boutet*, fille de *Jean*, Seigneur dudit lieu, & Lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, dont il eut :

XVI. JEAN D'ORLAN, I du nom, Seigneur de Pouypetit, Polignac & du Boutet. Il servit avec le Marquis de Fimarcon, & se trouva à la prise de Salces, de Perpignan & autres places. Il épousa, par contrat de l'an 1623, noble *Jeanne de Seyches*, fille de *Fabien de Seyches*, Seigneur de Sirac, & de *Louise d'Esparbès*, dont il eut : — 1. JEAN-CHARLES, qui suit; — 2. PIERRE, Capitaine dans le régiment de Bresse, en 1646; — 3. FRANÇOIS, Major au régiment d'Anjou, en 1650; — 4. Un autre FRANÇOIS D'ORLAN, Exempt d'une compagnie des Gardes du Corps, & Aide-Major de celle commandée par M. le Duc de Luxembourg, en 1675.

XVII. JEAN-CHARLES D'ORLAN, Seigneur de Pouypetit, de Poli-

gnac & du Boutet, Capitaine dans le régiment d'Anjou, en 1647, testa en 1676, & laissa de *Sireine de Melet*, son épouse, JEAN, qui suit; plusieurs autres garçons, dont un mourut Lieutenant dans le régiment de Guiche, en 1689, & des filles, dont une fut Abbesse de la Roumieu, dans le diocese de Condom.

XVIII. JEAN D'ORLAN, II du nom, Seigneur de Pouypetit, de Polignac & du Boutet, fait Capitaine au régiment de Picardie, en 1689, & épousa *Marquaise de Testas*, dont:

XIX. JOSEPH D'ORLAN, Seigneur de Pouypetit, de Polignac & du Boutet, marié, en 1721, à noble *Marie-Louise-Françoise de Puymerol*, Seigneur de Saint-Martin & Lartigue, & de *N.... de Borista*, dont sont issus — 1. ANTOINE, né en 1725, Lieutenant dans le régiment de Touraine, en 1744, retiré du service par infirmité; — 2. JEAN-MARIE, Prêtre, né en 1731, Prieur de Beaulieu, diocese de Limoges, en 1768; — 3. PIERRE, né en 1741; — 4. LOUIS D'ORLAN, né en 1742; & trois filles non mariées.

Les armes: *écartelé au 1. & 4. d'or, à trois fasces de gueules; au 2. de gueules, chargé d'une épée d'or, surmontée d'une couronne de France, aussi d'or; au 3. d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre croissants d'argent.*



PARFAIT:

P

PARFAIT : famille établie à Paris, elle a pour auteur :

I. JEAN PARFAIT, vivant dès 1440, qui épousa, le 23 Juillet 1469, *Denise Meunier*, fit plusieurs présens en cuivre & orfévrerie à l'église de Saint-Paul en 1496, & fit construire la chapelle des PARFAITS, en la même église, le 25 Octobre 1500. De son mariage il eut six fils & neuf filles, entr'autres : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & JEANNE PARFAIT, née le 15 Avril 1471, mariée à *Jean le Paumier*, mort sans enfans, le 13 Août 1521, & elle le 8 Septembre 1525.

II. JEAN PARFAIT, né le 6 Mars 1484, obtint du Cardinal du Bellay, l'érection de sa chapelle en titre bénéfice à sa nomination ; fut Echevin de Paris en 1539, & mourut le 23 Août 1554 ; il avoit épousé *Jeanne Huot*, morte le 4 Novembre 1543, & en eut huit garçons & huit filles, entr'autres : — 1. GUILLAUME, qui suit, — 2. DENISE, née le 20 Mai 1522, Religieuse au Val-de-Grace ; — 3. MARIE, née le 8 Février 1524, mariée en 1543, à *Pierre Poulain*, Secrétaire du Roi, morte sans enfans ; — 4. & CATHERINE PARFAIT, née le 10 Février 1529, mariée à *Claude Godefroy*, dont des enfans.

III. GUILLAUME PARFAIT, né le 11 Avril 1520, Echevin de Paris, mort le 11 Janvier 1592, avoit épousé le 24 Novembre 1546, dans l'église du Saint-Sépulcre, *Marie Jacquemin*, laquelle fonda le logement & la sépulture du Chapelain, & mourut le 7 Août 1612. Leurs enfans furent : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. PIERRE, rapporté ci-après ; — 3. GUILLAUME, auteur d'une branche mentionnée ensuite ; — 4. JACQUES, né le 5 Juillet 1561, Président en la Cour des Monnoies, le 2 Juin 1594, mort le 25 Novembre 1629 ; il avoit épousé *Madeleine Mallet*, décédée le 20 Novembre 1612, laissant JACQUES PARFAIT, Seigneur de Saint-Supleix, Contrôleur-Général des Ponts & Chaussées de France, dont des enfans ; — 5. & CLAUDE PARFAIT, née le 13 Avril 1556, mariée à *Pierre du Moulin*, Trésorier de France à Paris.

IV. CLAUDE PARFAIT, né le 12 Novembre 1550, obtint du Roi HENRI IV, la noblesse & la permission de porter dans ses armes une fleur-de-lis d'or, par lettres-patentes de 1603, & mourut le premier Août 1623 ; il avoit épousé, le 12 Avril 1580, *Marguerite Perrochel*, sœur du grand Audiencier *Valerand*, Contrôleur de la maison de Marie de Médicis, & de Guillaume, Doyen de la Chambre des Comptes. Elle fit, avec son mari, de nouvelles fondations dans leur chapelle, & mourut le 23 Décembre 1649. De ce mariage vinrent : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. PIERRE, né le 3 Mars 1584, Contrôleur-Général de la grande Chancellerie, Echevin & Conseiller de ville en 1628, marié, 1°. à *Rachel Lescuyer*, & 2°. à *Marie Midorge* ; il mourut sans enfans en 1658 ;

— 3. ANTOINE, né le 6 Juin 1586, Chanoine de Verdun ; — 4. CHARLES, né le 22 Février 1594, Receveur Général des décimes du Clergé ; qui épousa *Anne Poulet*, dont deux garçons & deux filles, savoir : — NICOLAS, Chanoine de Verdun ; — CHARLES, Receveur Général des Finances, mort sans enfans ; — MARIE, femme d'*Antoine de Morus ;* Seigneur de Fouronges & de Saint-Martin du Bochet, Capitaine de cavalerie, dont des enfans ; — & ANNE PARFAIT, mariée à *François Chevalier*, Maître d'hôtel & Gentilhomme ordinaire du Roi, mort sans enfans, dont le pere, l'aïeul & bisaïeul ont été Conseillers au Parlement de Paris ; — 5. CLAUDE, né le premier Novembre 1606, Capucin, dit *le Pere Archange*, célebre Prédicateur, mort âgé de plus de 80 ans ; — 6. JEANNE, née le 6 Septembre 1587, morte Religieuse à Longchamp, le 8 Juillet 1667, après 62 ans de profession ; — 7. CATHERINE, née le 23 Mai 1590, mariée à *Pierre Marchand*, Receveur des Tailles en Brie, morte sans enfans ; — 8. & MADELEINE PARFAIT, née le 9 Septembre 1602, mariée à *Etienne Deschamps*, Trésorier du marc d'or, & Payeur des rentes, dont des enfans.

V. GUILLAUME PARFAIT, né le 21 Février 1583, Auditeur des Comptes, épousa *Madeleine de la Haye*, & en eut huit enfans, entr'autres : — 1. JACQUES, né le 9 Octobre 1627, Capitaine au régiment de Navarre, mort au service ; — 2. MARIE, née le 10 Septembre 1616, Religieuse aux Carmélites de la rue Chapon, à Paris ; — 3. MARGUERITE, née le 20 Août 1617, Annonciade à Saint-Denis ; — 4. MADELEINE, née le 11 Janvier 1619, Carmélite, dans la rue Chapon ; — 5. FRANÇOISE, née le 18 Septembre 1620, Religieuse, Cordeliere au fauxbourg Saint-Marceau ; — 6. & ANNE PARFAIT, née le 27 Décembre 1622, Annonciade à Saint-Denis.

IV. PIERRE PARFAIT, second fils de GUILLAUME, & de *Marie Jacquemin*, né le 22 Février 1551, fut Greffier en l'élection de Paris, & Echevin de la ville. Ce fut sous son échevinage en 1608, que la Cour de l'Hôtel-de-Ville fut bâtie ; il avoit épousé, en Septembre 1572, *Marie Drouart*, d'une famille noble qui a sa chapelle & sa sépulture à Saint-Merry ; il en eut : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. MARIE, femme de *N.... le Vasseur*, Correcteur des Comptes, mort sans enfans ; — 3. MARGUERITE, mariée à *Jean Michault*, Seigneur de Valdurane & de Benvilliers, dont des enfans ; — 4. RENÉE, alliée avec *Guillaume le Mire*, Sénéchal du Bailliage d'Evreux ; — 5. MADELEINE, femme de *Jacques Rioult*, Seigneur de Douilly ; — 6. ELISABETH, mariée à *Jean Thieulain*, Seigneur des Isles, Officier de la Reine Anne d'Autriche ; — 7. JEANNE, dite *la mere des Anges*, qui contribua beaucoup à l'établissement des Religieuses de Mantes, & de celles de Gisors, dont elle fut Supérieure ; — 8. & ANNE PARFAIT, Ursuline, à Sainte-Avoie de Paris, qui en fut Supérieure, & mourut âgée de 82 ans.

V. PIERRE PARFAIT, II du nom, fut Contrôleur-Général de la maison de Henri de Bourbon, Prince du Sang, & mourut sans postérité, de son mariage avec *Jeanne Nicolardot :*

IV. GUILLAUME PARFAIT, quatrieme fils de GUILLAUME, & de *Marie Jacquemin*, né le 2 Septembre 1558, Conseiller d'Etat & Contrôleur-Général de la maison du Roi, chéri de HENRI IV, fut employé dans plusieurs commissions, rendit aussi des services aux siéges de Laon, la Fere, d'Amiens, & dans les armées de Franche-Comté & de Savoie. Le Roi lui permit de joindre à ses armes une fleur-de-lis, par lettres du mois d'Août 1609, enregistrées en la Chambre des Comptes, le 29 Décembre de la même année, & en la Cour des Aides, le 13 Septembre 1625, confirmées par arrêt du Conseil, le 17 Juin 1669; il fonda une messe pour HENRI IV, avec un service de Trépassé, & mourut le 9 Juin 1625; il avoit épousé, le 2 Septembre 1582, *Louise Perrin*, née le 4 Juillet 1562, niece de *Jean Perrin*, Seigneur de Parpaille. De ce mariage vinrent: — 1. ETIENNE, qui suit; — 2. GUILLAUME, rapporté après la postérité de son aîné; — 3. GENEVIEVE, née le 23 Mars 1585, mariée, 1° le 13 Septembre 1605, à *Jean de la Boissiere*, Seigneur de Chambord, Conseiller au Parlement; 2°. le 4 Décembre 1617, à *Jacques Buisson*, Seigneur de Sainte-Julitte, aussi Conseiller au Parlement: elle eut des enfans de ces deux mariages; — 4. CLAUDE, née le 28 Mai 1586, Religieuse à Longchamp; — 5. ANNE, née le 25 Juillet 1592, mariée à *Nicolas de Baugy*, Seigneur du Fay, Conseiller d'Etat, Ambassadeur en Allemagne, Flandre & Hollande; — 6. & autre ANNE PARFAIT, née le 11 Janvier 1596, Religieuse à Vernon.

V. ETIENNE PARFAIT, né le 30 Juin 1583, Conseiller en tous les Conseils, & Contrôleur-Général de la maison du Roi; épousa, 1°. le 11 Février 1610, *Marie l'Advocat*, fille de *Nicolas*, Conseiller au Grand-Conseil, puis Conseiller d'Etat & Intendant de la maison d'Antoine de Bourbon, fils naturel de HENRI IV; & 2°. le 16 Janvier 1637, *Anne Vaillant de Guelis*, veuve de Guillaume Feydeau, Seigneur de Sanville. Du premier lit vinrent: — 1, NICOLAS, Abbé de Bonzonville, Chanoine de l'église de Paris, qui fonda une messe haute tous les ans le 18 Avril, en l'honneur de *SAINT-PARFAIT*, Martyr à Cordoue; — 2. GUILLAUME, Prédicateur, Capucin, sous le nom de *P. Ange*; — 3. HONORÉ, qui suit; — 4. ETIENNE, Lieutenant aux Gardes, tué à Armentieres, sans alliance; — 5. FRANÇOIS, né le 18 Août 1621, Contrôleur ordinaire de la maison du Roi, qui augmenta de cinq cens livres la fondation de la chapelle, pour une messe faite par HONORÉ PARFAIT, son neveu; — 6. LOUIS, né le 11 Novembre 1623, Lieutenant de galere, mort le 15 Juin 1669, laissant de son mariage contracté avec *N..... Nazart*, — LOUISE PARFAIT, Religieuse Ursuline à Argenteuil; — 7. GASPARD, mort Capitaine d'infanterie, sans alliance; — 8. MARTHE, Religieuse à Montmatre; — 9. MARIE, femme d'*Edme Renaut*, Seigneur de Garchy & de Rebourseau, Conseiller au Parlement de Paris, mort le 4 Juin 1649, & elle le 26 Janvier 1651, dont une fille mariée à *N..... Berthelot*, & du second lit: — 10. JEAN, marié à *Genevieve Mallet*, dont — NICOLAS & GENEVIEVE; — 11. GUILLAUME, né le 9 Août 1640, Page de la grande Ecurie, Mousquetaire, puis Capitaine dans les troupes du Roi d'Espagne, contre

le Portugal, qui se signala dans une bataille où il reçut un coup d'épée en dégageant M. de Charny de dessous son cheval, dont il mourut le 10 Mars 1677. De son mariage contracté à Paris le 22 Janvier 1671, avec *Anne Pelet*, morte le 20 Mai 1677, il laissa — ANNE-CATHERINE PARFAIT, née le 15 Mai 1673; — 12. & ANNE PARFAIT, née le 27 Octobre 1641, mariée, 1°. le 5 Mai 1665, à *Benoît le Savoye*, Seigneur d'Essenay, Trésorier-Général des fortifications en Champagne, & dans les trois Evêchés; 2°. à *Jean-François-Paul d'Escal-pier*, Maréchal des Logis de la seconde compagnie des Mousquetaires. Elle est morte le 3 Février 1735, âgée de 94 ans, & a eu des enfans de ses deux maris.

VI. HONORÉ PARFAIT, Seigneur de Crespon, Albret, Garancieres, Conseiller, Contrôleur-Général de la maison du Roi, né le 15 Mai 1617, mourut le 16 Octobre 1676; il avoit épousé, le 26 Avril 1646, *Elisabeth-Franco-Francini*, dont: — 1. HONORÉ, Contrôleur-Général de la maison du Roi, Lieutenant aux Gardes, né le 18 Mars 1647; il s'est trouvé à trois batailles, fut tué à l'attaque de la citadelle de Cambrai, le 11 Avril 1677, sans alliance: il a laissé 6000 livres à la chapelle des PARFAITS, pour la fondation d'une messe; — 2. autre HONORÉ, né le 24 Août 1648, marié, le premier Avril 1681, à *Louise-Zacharie du Lourdet*, (veuve, 1°. de François Palou, Marquis de la Thibaudiere; & 2°. de Claude Gouffier, Comte de Caravas, Mestre-de-Camp de cavalerie) fille de *N... de Lourdet*, Capitaine au régiment des Gardes; — 3. un troisieme HONORÉ, qui suit; — 4. TIMOLÉON-GUILLAUME, rapporté après son aîné; — 5. LOUISE, Religieuse à Argensoles; — 6. & ANNE-HYACINTHE PARFAIT, Religieuse au Cherche-Midi, morte le 11 Octobre 1684.

VII. HONORÉ PARFAIT, né le 5 Janvier 1650, Receveur-Général du Lyonnois, épousa, à Lyon, le 24 Février 1683, *Marie-Anne Mazulyer*, fille de *N..... Mazulyer*, Président des Trésoriers de France à Lyon, & de *Jeanne Berthaud*, dont des enfans.

VII. TIMOLÉON-GUILLAUME PARFAIT, Seigneur de Fontenay, né le 10 Février 1659, mort en 1754, avoit épousé, le 2 Février 1697, *Madeleine Audibert*, morte le 19 Mars 1740, à 69 ans, fille de *Pierre Audibert*, Seigneur de Favas, & de *Catherine Sire*. De ce mariage sont issus: — 1. FRANÇOIS, né le 10 Mai 1698, mort le 29 Octobre 1753, laissant une fille alors âgée de 12 ans. Il a travaillé avec son frere à différens ouvrages pour les Théâtres; — 2. CLAUDE, né le 2 Novembre 1706; — 3. & SUSANNE-LOUISE PARFAIT, née le 2 Janvier 1711.

V. GUILLAUME PARFAIT, second fils de GUILLAUME, & de *Louise Perrin*, Seigneur des Tournelles, né le 16 Septembre 1587, Conseiller au Parlement de Paris, le 15 Juillet 1610; épousa, le 21 Novembre 1611, *Marie le Gros*, dont: — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. MARIE, femme d'*Etienne Foullé*, Seigneur de Prunevaux, Maître des Requêtes, Intendant des Finances, dont des enfans; — 3. ANNE, Religieuse à Pontoise; — 4. GENEVIEVE, Religieuse à Montmartre; — 5. MARTHE, mariée, 1°. à *Jean Vion*, Seigneur d'Oinville, Maître d'hôtel ordinaire du Roi & Gentilhomme ordinaire, mort sans enfans; & 2°. à *François-Mauleon de*

Savaillan, Capitaine au régiment des Gardes, mort aussi sans enfans; — 6. & 7. LOUISE & JEANNE, Religieuses à Pontoise; — 8. ELISABETH, Religieuse à Montmartre, — 9. CATHERINE, Religieuse Ursuline, Supérieure de Sainte-Avoie, puis des Madelonnettes; — 10. & MADELEINE PARFAIT, femme de *François Bernard*, Marquis de Montebise, dont: *François*, Enseigne aux Gardes, & *Guillaume Bernard*.

VI. GUILLAUME PARFAIT, Seigneur des Tournelles, épousa *Marie Chaumejan de Fourille*, fille de *Michel*, Marquis de Fourille, Lieutenant Colonel du régiment des Gardes, & Lieutenant-Général des armées du Roi, mort le 2 Avril 1691, & inhumé à Saint-Paul, dont: MARIE-MADELEINE-MICHELLE PARFAIT, mariée, le 19 Mai 1683, à *Louis de Melun*, Marquis de Maupertuis, Capitaine de la premiere compagnie des Mousquetaires.

Les armes: d'*argent, à deux bandes d'azur, entre lesquelles sont trois flammes de gueules mises en bande; au chef d'azur chargé d'une fleur-de-lis d'or.*

PAS; (DU) il y a deux familles de ce nom en Bretagne.

De la premiere, du ressort de Nantes, étoit LOUIS DU PAS, Seigneur de Creuy, Maître des Comptes, qui fut maintenu en vertu des privileges de sa Charge, par arrêt rendu en la Chambre de la Réformation, le 17 Décembre 1668, au rapport de M. le Fevre.

Les armes: *d'azur, à la fasce d'or, chargée d'un sanglier passant, de sable, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, & en pointe de deux croissans montans d'argent.*

De la seconde, étoit MICHEL DU PAS, Seigneur de la Charandiere, aussi Maître des Comptes, qui a été maintenu en conséquence des privileges de sa Charge, par arrêt rendu en la Chambre de la Réformation, le 31 Décembre 1668, au rapport de M. Descartes.

Les armes: *d'argent à trois pals d'azur, au chef d'or, chargé d'une hure de sanglier, de sable, arrachée & miraillée de gueules.*

PÉ, (DU) en Bretagne, ressort de Nantes. Famille déclarée noble d'ancienne extraction, par arrêt rendu en la Chambre de la Réformation, le 17 Decembre 1668, au rapport de M. Descartes. Elle remonte à:

HERVÉ DU PÉ, Seigneur de Launay, Marquis d'Orvault, marié, par contrat passé a Nantes, le 9 Septembre 1467, avec *Jeanne Lespervier*, fille aînée de *Jean*, Seigneur d'Orvault, dont: — 1. GUILLAUME, tige de la branche aînée qui subsiste; — 2. JEAN, qui suit; — 3. & RAOUL DU PÉ.

JEAN DU PÉ, Ecuyer, Seigneur de Châtillon, est qualifié Seigneur, Baron de Tannere, dans un acte d'hommage que lui rendit Gui-le-Roi,

Seigneur de Grandchamp, le 19 Juillet 1521. Il avoit épousé, par contrat du 28 Septembre 1504, *Antoinette de Thoisy*, laquelle étoit veuve en 1528, & eut la garde noble de ses enfans, savoir ; — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. HERVÉ, rapporté après son frere ; — 3. & EDME DU PÉ, à laquelle ses freres donnerent la somme de vingt mille livres en mariage.

PIERRE DU PÉ, Baron de Tannere, Chevalier de l'ordre du Roi, & un des cent Gentilshommes de sa maison, épousa, 1°. par contrat du 26 Juin 1549, *Jeanne d'Arpajon*, fille de Haut & Puissant Seigneur Messire *René d'Arpajon ;* & 2°. par contrat du 15 Septembre 1564, *Melchiore de la Chastre*, fille de Haut & Puissant Seigneur *Joachim de la Chastre.* Il n'eut point d'enfans de ses deux mariages.

HERVÉ DU PÉ, son frere, Ecuyer, Seigneur de la Bruere, Lieutenant de la Garde Ecossaise du Roi, épousa 1°. une Demoiselle *de Courtenay*, morte sans enfans, issue en ligne directe de LOUIS LE GROS, Roi de France ; & 2°. par contrat du 11 Mai 1556, *Claude Stuart*, fille de *Jean*, sœur de *Claude*, Seigneur de Vesines, cadet de la maison Royale d'Ecosse, & niece de *Robert Stuart*, Comte d'Aubigny, Maréchal de France, Capitaine de la Garde Ecossoise. Il eut de cette alliance :

EDME DU PÉ, Seigneur de la Bruere, Baron de Tannere & de Louesme, Chevalier de l'ordre du Roi, & Capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances. Par lettres-patentes du Roi HENRI IV, en forme de provisions, datées du camp devant Rouen, le 4 Avril 1592, ce Prince, content de ses bons services, le créa pour commander sous son autorité, & en l'absence des Gouverneurs des provinces de Bourgogne & d'Orléans, & le fit Gouverneur de l'Auxerrois & de la ville de Gien. Il avait épousé, par contrat du 20 Septembre 1580, *Madeleine d'Orléans*, fille de *Jean*, Chevalier de l'ordre du Roi, & Gentilhomme de sa Chambre. Etant veuve, par actes des 7 & 18 Août 1596, elle eut la garde noble de ses deux fils : — 1. EUSTACHE, mort sans enfans de son mariage avec *Anne d'Halluin* ou *Halluines* ; — 2. & EDME-FRANÇOIS DU PÉ, qui suit.

EDME-FRANÇOIS DU PÉ, Baron de Tannere & de Louesme, épousa, par contrat du 21 Octobre 1633, *Marthe de Humes*, d'une maison des plus anciennes du royaume d'Ecosse, dont les Seigneurs de ce nom étoient autrefois les premiers Barons. Ceux de cette famille qui portent le même nom, sont Comtes & Pairs d'Ecosse. Le premier qui passa en France, sous le regne de FRANÇOIS I, fut un des Gentilshommes de sa Garde Ecossoise, aux ordres de *Robert Stuart*, Seigneur d'Aubigny, Maréchal de France, Prince de la maison Royale d'Ecosse. Cette *Marthe de Humes*, devenue veuve, se remaria à *Jean de Gourtenay*, dont elle n'eut point d'enfans ; mais de son premier lit vint :

FRANÇOIS DU PÉ, Chevalier, qualifié Marquis de Louesme dans ses brevets, Seigneur de Vesigne, Sency en Bourgogne, & de Saint-Aubin en Touraine, qui eut pour tuteur son beau-pere. Il fut Capitaine de Cavalerie, & Brigadier des armées du Roi, commanda le ban & arriere-ban de la Généralité d'Orléans & de Blois, & épousa, en 1662, *Claude*

Bouchard, dont : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. & CHARLES-ANTOINE DU PÉ, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine & premier Commandant au régiment de Sainte-Aldegonde, cavalerie, vivant non marié en 1760.

PIERRE DU PÉ, Chevalier, Marquis de Louesme, &c. ancien Capitaine au régiment Royal, infanterie, a épousé Demoiselle *Françoise-Marguerite de Laverne-de-Gamache*, dont : — 1. PIERRE-EDME, Chevalier, Comte de Louesme, ancien Capitaine de Cavalerie au régiment de la Reine ; — 2. LOUIS, ancien Capitaine au régiment de la Marine, infanterie, & Chevalier de Saint-Louis ; — 3. LOUIS-MICHEL, Eccléfiaftique ; — 4. CATHERINE, mariée à *N.... de Viel-Châtel-de-Montalan* ; — 5. MARGUERITE, non mariée en 1763 ; — 6. & THÉRESE-JULIE DU PÉ, Religieufe aux Hofpitalieres de Saint-Gervais de Paris.

La branche aînée, dite *des Seigneurs d'Orvault*, qui a pour auteur GUILLAUME, (fils aîné d'HERVÉ DU PÉ, & de *Jeanne Lefpervier*) fubfifte dans ARMAND DU PÉ, Chevalier, Marquis d'Orvault, Seigneur, Baron d'Aubigny, de Thorigny, Noje, premier Commiffaire des Etats de Bretagne, veuf depuis le 18 Janvier 1763, de *Marie-Charlotte de Reals-de-Mornac*, de laquelle il a eu : — 1. ARMAND-CHARLES MARIE, Capitaine de Dragons de la Colonel-Général, — 2. & LOUIS-LÉON DU PÉ, Officier de la Marine du Roi, & quatre filles, non mariés en 1763.

Il y a une troifieme branche qui fubfifte dans N.... DU PÉ, Chevalier, Seigneur de la Graulet, Sambion, la Guiche, &c. Commandant des troupes Gramontoifes à Bayonne, marié à *N.... de Biaudos de Cafteja*, dont un fils nommé *M. de Biaudos*, qui étoit en bas-âge en 1763.

Les armes : *de gueules, à trois lions d'argent, armés, lampaffés & couronnés d'or.*

PERIER (DE), en Provence : nom qui y eft très connu par deux anciennes familles nobles, nommées PERIER ; il en eft parlé dans l'état de la nobleffe de Provence, par l'Abbé Robert de Briançon, Tome II, page 450 & fuivantes. La premiere famille DE PERIER, maintenue dans fa nobleffe, en 1667, a donné au Parlement d'Aix un Confeiller, en 1598, & eft mort Doyen. De lui defcendent, au fixieme degré, les enfans de PIERRE DE PERIER FLAYOSE, Seigneur de Clamaus, fecond Conful d'Aix, en 1738, marié avec *Marthe Clemeur de Fortis*, qui font : — 1. LOUIS-DENIS ; — 2. JEAN-ANDRÉ-JULIEN ; — 3. JOSEPH-ARMAND ; — 4. & ANNE-CHARLOTTE DE PERIER-FLAYOSE, qui étoit encore jeune, lors de l'impreffion de l'hiftoire héroïne de la nobleffe de la province. Cette famille portoit pour armes, lors que l'Abbé Robert écrivoit, *d'or, à un poirier de finople, fruité d'argent au chef de gueules, chargé d'une étoile à huit raies d'argent*, avec cette devife : *AD SIDERA RAMOS*.

Cette famille a ajouté aux branches qui fubfiftent en Provence, à fes armes, une *Aigle éployée d'argent, couronnée, becquée & membrée d'or*, pofée fur *le tronc de l'arbre, & chargée fur l'eftomac d'un écuffon de fable*,

furchargée d'une fleur-de-lis d'or; & après pour fupport, *une aigle de fable becquée & membrée d'or, à dextre un lion d'or, à feneftre, armé & lampaffé de gueules;* pour cimier, *une aigle naiffante, de fable*, ou bien *un figne d'argent.* Aujourd'hui, fuivant le même armorial de Provence, cette branche porte : d'*or, au poirier de finople, fruité d'or, à l'aigle de fable couronnée brochant, & un chef de gueules, chargé d'une molette à huit feuilles d'argent.*

De cette ancienne nobleffe, mentionnée par l'Abbé Robert, il fubfifte encore une branche reconnue noble, par le Parlement d'Aix, le 3 Novembre 1710, & qui a été, fur ces titres, & des preuves juftificatives, confirmée dans fon ancienne nobleffe, le 21 Juin 1726.

Voici l'état actuel de cette branche, qu'on nous a fait paffer. GILLES DE PERIER, Ecuyer, Sieur de Rives, Comte Palatin; époufa en Décembre 1678, *Urfule de Vivete*, dont il a eu : — 1. LOUIS, qui fuit; — 2. & ESPRIT-JACQUES DE PERIER, rapporté après la poftérité de fon aîné.

NOBLE-LOUIS DE PERIER, a époufé, le 27 Avril 1711, *Marie Michel*, dont il a eu :

HENRI-JOSEPH DE PERIER, co-Seigneur de Laval, marié à Demoifelle *Sufanne de Saint-Martin.* De ce mariage font nés : — 1. LOUIS-JOSEPH, Sieur de Laval, né le 17 Juin 1746; — 2. JEAN-BATISTE, — 3. & LOUIS-SERVER DE PERIER.

ESPRIT-JACQUES DE PERIER, fecond fils de GILLES, & de Demoifelle *Urfule de Vivete*, a époufé *Marie-Antoinette de Piellas*; coufine-germaine de *Thérefe de Piellas*, époufe d'Alexandre de Cheylus, mort en 1744, chef d'Efcadre de Sa Majefté. De ce mariage font nés : — 1. ROCH-LOUIS, qui fuit; — 2. JOACHIM-DOMINIQUE, retiré depuis plufieurs années en Normandie, à Camby, dans le diocefe de Bayeux, proche Caen; — 3. PHILIPPE, mort à Rome, Officier de la Garde du Pape; — 4. ESPRIT; — 5. MARIE-ANNE DE PERIER, mariée à *N.... Lambert.*

ROCH-LOUIS DE PERIER, Sieur de Rives, a époufé *Thérefe-Madeleine d'Amphoux*, veuve de Meffire Jacques de Rois de Brefcou; de la ville de Beaucaire. De ce mariage font nés : PAUL DE PERIER-DE-RIVES, ancien Officier dans le régiment de Lionnois, & une fille, mariée à *N.... Finiels.*

Cette branche porte les mêmes armes que ci-deffus, c'eft-à-dire : d'*or, à un poirier de finople, fruité d'argent, au chef de gueules, chargé d'une étoile à huit raies d'argent*, avec cette devife : *AD SIDERA RAMOS.* Il n'y a de différence de ces armes, avec les précédentes, que pour les émaux, & quelques pieces ajoutées.

PERIER:



PERIER, (DE) DE PERIÉ, DU ET DE PERER, ainsi qu'il est indistinctement dans les titres; & en latin, *DE PERERIO.*

Cette maison est sans contredit une des plus anciennes & des plus illustres de la province de Bretagne. Elle est sortie incontestablement des anciens Rois, Comtes & Princes de Bretagne, de la branche cadette des Comtes de Cornouailles, qui avoit une origine commune avec les Rois, Comtes & Ducs de Bretagne. *Voyez* Dom Maurice, livre premier, folio 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 & 20, où il établit que Gerenton, Prince d'Albanie fut, suivant Ingomar, pere de Conan, qui, ayant suivi le tyran Maxime dans les Gaules, l'an 383, fut gratifié par cet usurpateur d'une portion de l'Armorique. C'est de ce Conan, reconnu généralement pour le premier auteur de la maison des Rois, Princes, Comtes & Ducs de Bretagne, que sont sortis, suivant Dom Maurice, folios ci-dessus cités, les Comtes de Cornouailles, les Comtes de Léon, les Seigneurs de Château-Neuf & de Noyon-sur-Andelle sortis de ceux-ci: les Comtes de Vannes, de Rennes & de Nantes, d'où sont sortis les Comtes de Penthievre, auteurs des Comtes de Quintin, & les Comtes de Porhoet, auteurs des Vicomtes de Rohan. Budic, I du nom, Comte de Cornouailles, suivant Dom Maurice, livre premier, folio 14, fut pere de Budic ou Benedic II, Comte de Cornouailles, mort très-âgé, vers l'an 980, & qui avoit eu Benedic, Comte de Cornouailles, & PÉRIOU ou PERIER, que l'on croit l'auteur de la maison DU PERIER, qui a pris son nom de la Sirerie DU PERIER, premier fief de la comté de Cornouailles, où cette terre est située, comme Geoffroy II, fils d'Alain, I du nom, Comte de Penthievre, & *Déladis*, sa quatrieme femme, prit le nom de Quintin, ayant eu en partage la seigneurie de Quintin, que sa postérité a continué de prendre jusqu'au moment que cette branche de Bretagne, issue des Comtes de Penthievre, a fondue dans la maison DU PERIER, par le mariage de Plesson-de-Quintin, avec GEOFFROY, Sire DU PERIER. *Voyez* Dom Maurice, livre premier, folio 18; comme l'ont fait les seigneurs de Château-Neuf & de Noyon-sur-Andelle, issus des Comtes de Léon, aussi de la maison de Bretagne. Dom Maurice,

livre premier, folio 16; comme enfin l'ont fait les Comtes de Porhoet, issus pareillement de la maison de Bretagne, & les Vicomtes de Rohan qui en sont sortis. *Voyez* Dom Maurice, livre premier, fol. 20. D'après des faits aussi notoires, il n'est donc point étonnant que le fils cadet de Budic ou Benedic, Comte de Cornouailles, ait pris, vers 940, le nom du premier fief ou juveignerie de la Comté de Cornouailles où la terre du Perier est située, & qu'il se soit appellé PERIOU ou PERIER. Le fait est, que ce PERIOU étoit fils cadet de Budic ou Benedic, II du nom, Comte de Cornouailles. *Voyez* Dom Maurice, livre premier, folio 12; voyez-le au même livre, folio 849. Il en est fait mention dans les Cartulaires de l'église de Quimper, dans les dons faits à cette église par les Comtes de Cornouailles; ces actes sont cités par Dom Maurice, livre 3, folio 378, où PERIOU est dit fils de Benedic, Comte de Cornouailles, & GUEGON, fils de PERIOU, dans les mêmes donations faites à l'église de Quimper par les Comtes de Cornouailles. *Voyez* Dom Maurice, livre premier, folio 376, 377, 378 & 379. Ce GUEGON vivoit vers 980, & en l'an 1000, mourut HUDRAN, le premier qualifié de Sire DU PERIER, que l'on avoit regardé jusqu'aujourd'hui comme le premier comparateur de cette maison, n'ayant point pu découvrir encore s'il étoit fils de GUEGON ou de PERIOU, reconnu si authentiquement être fils cadet de Budic ou Benedic, II du nom, Comte de Cornouailles, descendant des Rois Alain, Judicaël, Salomon II, Noël III, Noël II, enfin de tous les Rois de l'Armorique & de la Bretagne, comme l'histoire l'a établi, & que la généalogie des Rois, Comtes & Ducs de Bretagne, dans Dom Maurice, livre premier, folio 13 & 14, le prouve incontestablement. Le fils cadet de Budic ou Benedic, II du nom, Comte de Cornouailles, qui existoit vers 940, est nommé PERIOU, ou GUEGON, qui vivoit vers 980, est reconnu pareillement pour être le fils de PERIOU, dans un siecle, sur-tout où tous les cadets des branches cadettes de la maison de Bretagne ont tous pris le nom de leurs apanages, & des armes différentes, témoins les Comtes de Penthievre, de Gouello & Davaugour, & les Comtes de Quintin, sortis des Penthievre; les Comtes de Léon qui ont produit les Seigneurs de Château-Neuf & de Noyon-sur-Andelle; les Comtes de Vannes, de Rennes & de Nantes, qui ont produit les Comtes de Porhoet, & de ceux-ci, les Vicomtes de Rohan; mais d'autres preuves aussi fortes que celles-ci, vont établir plus vivement ce que nous avançons. Le bourg de la seigneurie DU PERIER, qui est le premier fief de la Comté de Cornouailles, est une Sirerie considérable, dont HUDRAN, Sire DU PERIER, frere ou fils de GUEGON, jouissoit l'an 1000. Depuis cette époque, où les noms se sont francisés, sortant d'un siecle barbare & très-peu connu, cette maison a toujours été qualifiée de Sire DU PERIER, & de cousin par les Ducs de Bretagne; elle a joui, dès ces premiers tems, de la plus grande considération dans la province: & quoique Pierre de Dreux, *dit* Mauclerc, en parvenant à la duché de Bretagne, par son mariage, en 1213, avec Alix, héritiere de Bretagne, ait travaillé toute sa vie à abattre les grands vassaux de la duché, & notamment les branches cadettes de la

maison souveraine, dont il venoit d'en épouser l'héritiere, encore voyons-nous celle de DU PERIER se maintenir toujours dans ce degré de considération que lui donnoit sa haute naissance, formant toujours les premieres alliances, & épouser Plessonne de Quintin, héritiere de la branche cadette de Bretagne, & fille unique de GEOFFROY, IV du nom, Comte de Quintin, descendant au sixieme degré de GEOFFROY II, fils D'ALAIN, I du nom, Comte de Penthievre, & *Déladis* sa quatrieme femme ; il est aisé de s'imaginer que si GEOFFROY, Sire DU PERIER, n'avoit pas été descendant, comme Plessonne de Quintin, de la maison de Bretagne, qu'on ne lui auroit pas donné une aussi riche héritiere, & de ce rang. *Voyez* Dom Maurice, livre premier, folio 18 ; mais il l'étoit incontestablement, comme le dit Jean, Duc de Bretagne, en 1420, en accordant le droit de mené à la Cour de Guincamp, à Jean, Seigneur DU PERIER, qu'il traite de cousin, en disant qu'il tient ses fiefs, héritages & terres des Ducs de Bretagne, prochement. *Voyez* Dom Maurice, livre 4, folio 1048 & 1049. Le Duc Pierre, le dit encore d'une maniere bien plus forte, en 1451, en créant pour TRISTAN DU PERIER, Comte de Quintin, une baronnie des Etats du nombre des neuf premieres baronnies, qui étoient les pairies de Bretagne ; nous rapporterons les dispositions de cette érection.

« PIERRE, par la grace de Dieu, Duc de Bretagne, Comte de Montfort & de Richemont. A tous ceux qui ces présentes lettres verront : Salut. Comme à nous de nos droits souverains, royaux & ducaux appartiennent, &c. Savoir faisons, que nous, bien certains du degré & parenté dont notre très-cher & très-amé cousin & féal Tristan, Seigneur de Quintin, nous atteint, lequel est extrait & consanguin proche de notre maison, &c. » *Voyez* à la Bibliotheque du Roi, d'Argentré, Dupas, Lobineau, & Dom Maurice, livre 4, folio 1562 & 1563, où ce titre d'érection en baronnie est rapporté en son entier. *Voyez* le même Dom Maurice, livre 4, folio 1565, sur le débat qui vint à mouvoir aux Etats ou Parlement, tenu à Vannes, le mardi 25 Mai 1451, en présence du Duc, sur la préséance que TRISTAN DU PERIER prétendoit sur les maisons de Derval & de Malestroit, créés Barons avant lui. Ne prétendoit-il pas qu'elle lui étoit due, étant anciennement le premier Banneret de Bretagne? Qu'a dit Pierre le Baud, historien presque contemporain ? ne dit-il pas, page 526 de son Histoire de Bretagne, qui est à la Bibliotheque du Roi : « que ledit Sire de Quintin avoit été mal conseillé de se faire créer Baron, car auparavant lui & ses prédécesseurs s'étoient nommés Comtes, par privilege de la noblesse qu'ils avoient d'être aussi descendus en droite ligne légitime de la génération des Rois, Ducs & Princes de Bretagne, ainsi que avoient, d'ancienne coutume, tous ceux qui en étoient extraits? »

Dupas dit la même chose, folio 181, à la Bibliotheque du Roi ; le Duc Pierre de Bretagne l'auroit-il dit aussi, si cela n'avoit pas été? Le Baud, historien contemporain, l'auroit-il avancé si le fait n'étoit point notoire? A-t-il été contredit par personne ? D'après cela il est donc prouvé

que la maison DU PERIER descend par PERIOU, vers 940, de la maison de Bretagne, & que la Sirerie DU PERIER aura été une juveignerie de la maison des Comtes de Cornouailles, juveigneurs de la maison de Bretagne, qu'elle est d'une origine des plus illustres, & qu'elle possédoit cette Sirerie DU PERIER, déjà dans le Xe siecle, & au commencement du XIe, & l'a possédée encore plus de quatre cens cinquante ans après que l'héritiere de la branche aînée l'a portée dans la maison de Laval, ainsi que le comté de Quintin, créé baronnie, aujourd'hui duché de Lorge; la terre du Plessis-Balisson & de Questemberg, & nombre d'autres situées aussi en Bretagne, avec celle de la Roche-Dyré, en Anjou, & & plusieurs autres seigneuries considérables, qui, de la maison de Laval, ont passé dans celles de la Trémoille, de Rohan, de Montmorency & de Rieux, où elles sont encore en grande partie.

Elle a produit dans ses différentes branches plusieurs Officiers de mérite, des Ambassadeurs, de grands Magistrats, un Maréchal de Bretagne, & nombre de Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, & de différens ordres; tous les historiens de Bretagne en parlent avec le plus grand avantage, tel que *le Baud*, *Dupas*, *d'Argentré*, *Lobineau*, *Dom Maurice & autres*, *Marca*, *Olagaraye*, *Oyenard*, & le Cahier des Etats pour la branche établie en Béarn, l'histoire héroïque de la noblesse de provence, le Pere *Anselme* dans l'histoire des Grands Officiers de la Couronne, *Morery*, *le Dictionnaire de la Noblesse*, à la généalogie de Rohan, tome XII; celles de Matignon & autres, où elle a donné & prises des filles en mariage, & qui sont comprises dans les volumes précédens. Le premier de ce nom, dont la descendance est établie, est :

I. HUDRAN, Sire DU PERIER, mort l'an 1000, & qui paroit, suivant toutes les présomptions, être fils ou frere de GUEGON, vivant vers l'an 980, & petit fils de PERIOU, dans le langage Gothique, ou PERIER en François, fils puîné de BUDIC ou BENEDIC II, Comte de Cornouailles, auquel HUDRAN on donne pour fils :

II. GRASLON, Sire DU PERIER, qui épousa, l'an 1030, *Guyonne de Quellenec*, fille du Sire *de Quellenec*, dont :

III. EON, Sire DU PERIER, Chevalier, vivant en 1065, marié à *N.... de Morsan*, fille du Seigneur *de Morsan;* il en eut :

IV. MORVAN, Seigneur DU PERIER, mort en 1091, qui, d'*Annette de Kerlech*, son épouse, fille *Daudran de Kerlech*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de *Tristanne de la Mothe*, laissa entr'autres enfans :

V. YVON, Seigneur DU PERIER, Chevalier; il mourut en 1122, & avoit épousé *Sibille de Niblemont*, fille de *N.... de Niblemont*, Seigneur de la Roche-Marie, & de *Marguerite de Dolus*, dont :

VI. MAURICE, Sire DU PERIER, mort en 1150, qui de *Marie du Pont*, son épouse, fille du Seigneur *du Pont*, & de *N.... de Kervé*, laissa :

VII. HERVÉ, Seigneur DU PERIER, Chevalier, mort en 1181, qui avoit épousé *Anne de Kulec*, & en eut :

VIII. CONAN, Sire DU PERIER, Chevalier, qui, suivant un acte

déposé en la Chambre des Comptes de Nantes, dès l'an 1200, cité par *Dom Lobineau*, *livre 2*, *page 429 ou 439*, devoit fournir des Ecuyers & Chevaliers d'Ost au Duc de Bretagne. Il ne vivoit plus en 1236, & avoit épousé *Eléonore de Pledran*, fille de *Jacques*, Seigneur de *Pledran*, Chevalier, & de *Robine de la Moussaye*, il laissa entr'autres enfans :

IX. HERVÉ, II du nom, Chevalier, Seigneur DU PERIER, qui fit à la mi-Août 1294, une reconnoissance au Duc de Bretagne, pour un Chevalier d'Ost; c'est ce dont fait mention *Dom Maurice*, *livre 3*, *folio 1110, 1111, 1112 & 1113*, où il se trouve. Le Duc de Bretagne ayant assemblé son Parlement, le 19 Août 1294, où Ost de Bretagne, parmi les Seigneurs qui s'y trouverent, est compris le Sire DU PERIER, qui l'accompagna aussi en Gascogne, pour joindre ses forces à Edouard, Roi d'Angleterre, contre le Roi de France. *Voyez* l'histoire de Bretagne, par *Dom Lobineau*, livre premier, folio 282. De son mariage contracté avec *Sibille de Faru*, fille de *Jean*, Seigneur de Faru, Chevalier, & de *Marie du Pont*, il eut :

X. ALAIN, Chevalier, Sire DU PERIER, Maréchal de Bretagne, contre lequel un ajournement fut donné devant le Duc de Bretagne, par PHILIPPE, Roi de France, à l'occasion d'un procès contre Roland de Dinan-de-Montafilan, qui avoit appellé d'un jugement, en cas civil, rendu au profit dudit ALAIN DU PERIER, Chevalier, le 23 Août 1304, comme le rapporte *Dom Maurice*, *livre 3*, *folio 1191*; il obtint, en 1322, contre le même Roland de Dinan, Seigneur de Montafilan, un arrêt qui occasionna des différents, lesquels furent portés devant le Roi de France, dit *Dom Lobineau*, *livre premier*, *folio 203*. Il mourut Maréchal de Bretagne, très-âgé, après avoir rendu de grands services à son Prince; & avoit épousé *Julienne de Lancelot*, fille du Seigneur de Lancelot, Chevalier, dont entr'autres enfans : — 1. GEOFFROI, qui suit; — 2. SALOMOM, marié à *Julienne de Quelen*, pere *Disnard*, qui a fait la branche de Provence; — 3. & JEAN DU PERIER, Ecuyer, qui donna quittance, en 1347, au Trésorier Chauvel, de vingt-une livres douze sols, de sa compagnie d'Ecuyers & de Sergens, fut envoyé en ambassade en Angleterre, en 1352, signa & scella de son sceau les lettres que la Duchesse de Bretagne adressa à Edouard, Roi d'Angleterre, pour traiter de la délivrance de Charles de Blois. *Voyez* Dom Maurice, tome 3, folio 1465 & 1486, & comparut dans la montre du Capitaine Geoffroy de Kerrimel, qui avoit quatre Chevaliers & vingt-six Ecuyers, lors du siége de Brest, par le Connétable de Bretagne, en 1375. Dans une révolution survenue en cette province, en 1379, où se forma une ligue de la noblesse en faveur du Duc, où se trouva ce JEAN DU PERIER, Chevalier, lequel fut aussi du nombre des Chevaliers Bretons, qui, la même année, promirent au Duc de l'accompagner dans la guerre qu'il se proposoit de faire au Roi de France; il se trouva encore au siege de Carthage, où il fut tué avec nombre d'autres Seigneurs Bretons. *Voyez* Dom Lobineau, livre premier, pages 346, 407, 421, 425 & 472. On ne croit pas qu'il ait été marié.

XI. GEOFFROY DU PERIER, Comte de Quintin, Seigneur du Perier, épousa *Plessonne de Quintin*, fille unique & héritiere de *Geoffroy*

IV, Comte de Quintin, dernier mâle de la maison de Bretagne, de la branche cadette des Comtes de Penthievre & de *Robine de Quibriac*, dont le frere *Jean*, II du nom, Comte de Quintin, avoit épousé, en 1372, *Marguerite*, fille aînée de *Jean*, Vicomte de Rohan, nommé dans le testament dudit Vicomte comme son gendre. *Voyez* Dom Maurice, livre 4, folio 657, dont : — 1. ALAIN, Sire DU PERIER, qui fut présent à la montre de Bertrand du Guesclin, le premier Août 1371, & premier Octobre de la même année, comme Chevalier-Bachelier, dit *Dom Maurice*, tome 3, pages 1654 & 1657, assista, le 26 Avril 1379, ainsi que ses freres, à l'association de la noblesse, pour empêcher l'invasion des ennemis dans le pays, au rapport du même historien, tome 2, page 214. Le même ALAIN, Chevalier, avec GUILLAUME DU PERIER, ratifierent à Guincamp, le dernier Avril 1381, le traité fait entre le Roi de France & le Duc de Bretagne, comme il est dit tome 2, page 278, de *Dom Maurice*. Ce fut lui qui obtint, en 1383, de ce Prince, de rebâtir son château du Perier, à condition cependant qu'il ne serviroit point de retraite aux ennemis du Duché de Bretagne. Il est représenté armé de toutes pieces, ayant son sceau à la main gauche, d'azur, à dix billettes d'or, telles que cette maison les porte encore aujourd'hui, & les banieres de Bretagne en plein, avec l'écusson de Bretagne à droite, & de Rochefort ou Rieux à gauche, & autour du médaillon il est écrit : S. DALAIN, SIRE DU PERIER, ET DU PLESEIZ, BALICSON, ET DE QUESTAMBERT, & au-dessous, ALAIN DU PERIER, 1387, tel qu'il est représenté ci-dessous.

CCLXXXI.



ALAIN DU PERIER.

1387.

Voyez Dom Maurice, à la feuille ou planche 17 des armes, livre 2.

Voyez Lobineau, les divers enregistremens faits à la Chambre des Comptes de Bretagne, l'Armorial-général à la Bibliotheque du Roi, le Pere *Anselme*, les tablettes historiques & généalogiques, &c. Le Duc convoqua la même année, au mois de Juin, les Etats de la province à Vannes, & parmi les Seigneurs qui s'y trouverent, fut ledit ALAIN DU PERIER, selon *Lobineau*, livre premier, page 446 & 459; *Dom Maurice*, tome 2, page 461, ajoute qu'il s'étoit tenu à Rennes un Parlement en 1384, pour la cause de Dame Alienor de Kergorlay, contre Messire ALAIN, Sire DU PERIER. Il fut du nombre des Seigneurs Bretons, qui, le 28 Novembre 1393, jurerent au Duc de vivre & mourir plus proche à lui qu'aucun autre, en foi de bonté, gentillesse, & comme loyaux Chevaliers; c'est ce que rapporte *Dom Lobineau*, livre premier, page 486. On ne voit point qu'il ait été marié. — 2. GEOFFROY, qui suit.

XII. GEOFFROY DU PERIER, II du nom, Comte de Quintin, Seigneur du Perier, compris, en 1370, dans la montre de Pierre, Sire de la Hunaudaie, où il est qualifié Ecuyer, selon Dom Maurice, tome III, page 1646, eut son château pris & rasé par le Connétable de Clisson en 1394, qui faisoit la guerre aux Ducs de Bretagne pour le Roi CHARLES VI. *Voyez l'Histoire de France, par Villaret, tome XII, page 198, & Dom Maurice, Lobineau, d'Argentré, Lebaud & Dupas;* il avoit épousé *Susanne de Kergrois*, fille de *Jean*, Seigneur de Kergrois, & de *Marie de Trogoff*, dont: — 1. GEOFFROY, qui suit; — 2. HENRI, qui s'établit en Bearn en 1380, & est auteur de la branche qui y subsiste, rapportée ci-après.

XIII. GEOFFROY DU PERIER, III du nom, Comte de Quintin, Seigneur du Perier, de la Roche-Diré & du Plessis Balisson; fit une donation en 1405, pour la fondation d'une église collégiale à Quintin, en présence du son neveu, JEAN DU PERIER, fils aîné de HENRI, son frere, établi en Bearn: il falloit qu'il n'eût point encore de garçon, puisqu'il appelle JEAN, son héritier. Il fut un des principaux Seigneurs qui signerent avant l'Amiral de Bretagne, & promirent fidélité au Duc dans les états tenus à Vannes le 16 Octobre 1410; suivit ce Prince en 1425 dans sa poursuite contre les Anglois en Normandie; se trouva au siege de Pontorson, & à celui de Poincé. *Voyez* Dom Maurice, tome I, page 1015, ratifia, en 1427, avec Alain de Rohan, Comte de Porhoet, Charles de Rohan, Seigneur de Guemené-Quincamp & autres Chevaliers, le traité de paix que le Duc de Bretagne fit avec les Anglois; assista, le 22 Juillet 1439, à Saint-Malo, avec les autres Seigneurs bretons, au supplice d'un Normand, qui avoit voulu livrer la ville de Saint-Malo aux Anglois; fut tué au siege de Saint-James: ces faits sont rapportés dans Dom Maurice, tome II, page 754, tome III, page 792 & 793, & Lobineau, livre I, page 567 & 568; il avoit épousé, 1°. *Isabeau de la Motte*, fille unique & héritiere de *Louis de la Motte*, Seigneur de Bossac, Kerdavi & de Sourdeac, & de *Marguerite Auger;* 2°. *Philippine de Montauban;* 3°. *Tiphaine de Kerandron de Keranrais*, Dame de Coetcanton & de Kernasser, dont il eut JEAN DU PERIER, qui passa en Guienne, & que l'on croit l'auteur de la branche DU PERIER DE LISLEFORT &

DE LARSAN, établie à Bordeaux, rapportée en son rang, dont la mere, *Tiphaine de Kerandron de Keranrais*, se remaria à Robert le Borgne, Ecuyer, & en eut une fille, mariée en 1457, à Robert de Lescoet, Chevalier, Chambellan du Roi, Seigneur de Gueriperez, Grand-Veneur de France, veuf de Thomine Péan.

Le Comte de Quintin eut de sa premiere femme : — 1. TRISTAN, qui suit; — 2. MARGUERITE, *aliàs*, ANNE DU PERIER, mariée à *Silvestre de la Feuillée*, Vicomte de Plehedel, dont il est parlé dans la généalogie de Rohan, tome XII, du Dict. de la Noblesse, page 282; — 3. MATHURINE, mentionnée dans le pere Anselme & Morery, livre 6, page 578, comme descendans des anciens Comtes de Quintin, mariée à *Jean de Tournemine*, III du nom, Sire de la Guerche, fils puîné de *Jean de Tournemine*, Sire de la Hunaudaie : elle fut, en 1506, premiere Dame d'honneur de la Reine Anne de Bretagne, & eut cinq aunes trois quarts & demi de drap noir pour le deuil de CHARLES VIII, Roi de France, au rapport de Dom Maurice, tome III, page 792 & 793, & de tous les historiens du temps : elle avoit assisté au sacre à Saint-Denis, de la même Reine, en qualité de premiere Dame d'honneur, comme on le verra dans les grands Officiers de la Couronne, à la Bibliotheque du Roi, & dans toutes les relations dudit Sacre.

De la seconde femme vint; — 4. JEAN DU PERIER, Seigneur du Plessis, Balisson, qui, suivant un cinquieme compte rendu par Olivier Baud, Trésorier des guerres en 1455, fut payé pour sept mois de gages de ses huit hommes d'armes & deux cens archers, il fut marié, 1°. en 1409 à *Olive de Rougé*; 2°. en 1428, à *Constance Gaudin*, fille de *Jean*, Chevalier, Seigneur de Marcigné, & de *Jeanne Reboul*, Dame Dassé & de Lavardin; il n'eut qu'une fille de son premier mariage, MARIE DU PERIER, femme de *Roland de Dinan*, Seigneur de Beaumanoir & de Montafilan, mort sans postérité. *Voyez* le Pere Anselme, folio 8, page 579, à la généalogie de Dinan, & Morery, livre 3, page 219; du second mariage vint : JEANNE DU PERIER, mariée, par contrat du 20 Septembre 1441, à *Bertrand de Goyon*, IV du nom, Sire de Matignon, Baron de Thorigny, auquel elle porta 300 livres de rente. C'est d'elle que descendent les Comtes de Matignon, les Ducs de Valentinois, & les Princes de Monaco d'aujourd'hui. Et de ce mariage est sorti, par les Matignon, les Ducs d'Harcourt, les Marquis de Corbonnel-Canisy, les Ducs de Coigni, les Comtes de Marsan de la maison de Lorraine, les Marquis de Seignelai, les Marquis de Balleroy, les Ducs de Fitzjames, les Marquis de Traisnel. *Voyez* la généalogie de Goyon-Matignon, dans le Dictionnaire de la Noblesse, dans le pere Anselme, & à la Bibliotheque du Roi.

XIV. TRISTAN DU PERIER, Chevalier, Comte de Quintin, Seigneur de la Roche-Diré, du Plessis-Balisson & du Perier; assista au serment prêté à LOUIS XII, Roi de France, par les Barons à ses Ambassadeurs, en 1477, fut témoin au ban de la baronnie Davaugour, fait par le Duc à son fils naturel, en 1480, & fut excusé de ne s'être pas trouvé au Parlement tenu à Rennes, en 1482, parce qu'il étoit, disent les historiens bretons, à Saint-Jacques, il fut exécuteur testamentaire de Jean de Montauban, Amiral

Amiral de France, son beau-frere en 1476, donna quittance au Seigneur de Montauban, son beau-pere, le 14 Avril 1448, d'une somme de cinq mille livres, faisant partie de la dot de sa femme; fut caution de Jean de Rieux, auprès du Duc de Bretagne, en 1476, & parut à la montre de la noblesse dans l'Archidiaconé de Dinan, le 24 Juin 1481; il avoit épousé *Isabeau de Rohan Montauban*, fille de *Guillaume de Rohan*, & de *Bonne Viscomti*, dite de *Milan*, fille de *Charles Viscomti*, Seigneur de Parme, & de *Béatrix d'Armagnac*; c'est ce que disent Dom Maurice, tome II, page 1412, tome III, page 43, 123, 314, 368, 392, 393 & 394, le Dictionnaire de la Noblesse, tome XII, page 286, article *Rohan Montauban*, & Lobineau, dans son histoire de Bretagne; il n'eut de ce mariage qu'une fille unique nommée JEANNE, qui suit, & quoiqu'il fût créé Baron par le Duc de Bretagne, il continua à se titrer de Comte comme ses auteurs, par droit de naissance, & comme descendant des Rois & Princes de Bretagne.

XV. JEANNE DU PERIER, Comtesse de Quintin, Dame du Perier, de la Roche Diré, héritiere de cette branche aînée, & Dame d'honneur de la Duchesse de Bretagne en 1480, selon Lobineau, livre 2, page 1466; épousa, 1°. *Jean de Laval*, Baron de la Roche-Bernard & de Belle-Isle, fils puîné & héritier de Gui XIV du nom, Comte de Laval, & d'*Isabelle de Bretagne*, & 2°. *Pierre de Rohan*, Seigneur de Pont-château, dont elle fut la premiere femme; de son premier lit elle eut: *Gui*, XV du nom, Comte de Laval, de Quintin & du Perrier, Seigneur de Vitré, Gouverneur & Amiral de Bretagne, Chevalier de l'ordre du Roi; marié, 1°. à *Charlotte*, Princesse de Tarente, fille aînée de *Fréderic*, Roi d'Arragon & de Sicile, & d'*Anne de Savoie*, dont il n'eut que des filles mariées dans les maisons de la Trémoille & de Montmorency; & 2°. à *Anne de Montmorency*, de laquelle il n'eut encore que des filles, dont l'aînée fut mariée à *Louis de Rohan*, V du nom, Seigneur de Guémené-Monbazon, &c. auquel elle porta la terre du Perier, & l'on croit que cette maison la possede encore. *Voyez* la généalogie de Laval, de la Trémoille, de Rohan, & de Montmorency. Par ce détail l'on voit que les maisons de Laval, de la Trémoille, de Montmorency & de Rohan, descendent tous aujourd'hui de cette héritiere du Perier, & par eux toutes les premieres maisons du royaume. Nous ajouterons encore que la maison de Laval, depuis que l'heritiere du Perier y est entrée, a eu l'honneur de s'allier à la couronne de France, par le mariage de Jeanne de Laval de Montfort, avec Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, cinquieme aïeul direct de HENRI IV.

BRANCHE ÉTABLIE EN BÉARN.

XIII. HENRI DU PERIER, qualifié de Messire, d'Ecuyer, de Haut & Puissant Seigneur, fils puîné de GEOFFROY, II du nom, Comte de Quintin, & de *Susanne de Kergrois*, comparut à Caen, le premier Octobre 1371, à la montre de la compagnie du Connétable du Guesclin, qui étoit de trois Chevaliers Bannerets, vingt-deux Chevaliers-Bacheliers,

& de cent soixante-quinze Ecuyers, où il faisoit ses premieres armes en qualité d'Ecuyer, sous son oncle ALAIN DU PERIER, Chevalier-Bachelier, frere de son pere GEOFFROY DU PERIER, Comte de Quintin. *Voyez* Dom Maurice, livre 3, folio 1657 & 1658. Il fut du nombre des douze Chevaliers que le Duc de Bretagne mena avec lui, en 1377, au service du Roi d'Angleterre, avec cent quatre-vingt-sept Ecuyers, lorsqu'il se mit à son service. *Voyez* Rymer, tome 7, page 174, & *Dom Maurice*, livre 4, page 178 & 179. Il se distingua au service du Roi d'Angleterre, qui le fit son Lieutenant en Aquitaine, & s'établit en Béarn, vers 1380; & quoique le nom de sa femme nous soit encore ignoré, il est cependant à présumer que ce sera son mariage avec une héritiere de cette province, dont son commandement étoit limitrophe, qui y aura fixé sa descendance; son frere GEOFFROY, Comte de Quintin, n'ayant point encore d'enfans, en 1405, regarda son neveu JEAN, fils aîné, comme son héritier, dans la fondation qu'il fit en 1405, d'une église collégiale a Quintin, & le fit signer à ladite fondation, en qualité de neveu & d'hoir présomptif, & qu'il scella de ses armes DU PERIER, le 15 de Mai 1405. *Voyez* Dom Maurice, livre 4, folio 754, en sa qualité de Lieutenant d'Aquitaine. Le même HENRI DU PERIER, permit, par ses lettres scellées de son sceau, datées du château de Mauléon-en-Soule, limitrophe du Béarn, en 1393, à Louis de Servilho, Ecuyer du royaume d'Arragon, d'assigner dans le duché de Guyenne le Sire Dallemant-de-Queralt, Chevalier du même royaume, pour combattre à toute outrance avec ledit Louis de Servilho, promettant d'être le juge de ce combat. Ces lettres se trouvent dans les archives de l'Hôtel-de-Ville d'Orthez en Béarn. Il fit son testament le 20 Mars 1396, & substitua en faveur de GASSIOT ou PIERRE, *aliàs* GASSIOT, son fils puîné, tous les biens qui lui étoient échus, comme puîné de la maison DU PERIER, des Comtes de Quintin en Bretagne. On ignore le tems de sa mort, mais il laissa pour enfans : — 1. RAIMOND, dont la postérité nous est inconnue, qui nomma, le 26 Février 1428, Gaillard de Serre, à une Prébende dans l'église de Naye; on ne sait si c'est par droit d'acquisition ou de fondation d'HENRI ou de sa femme, ou des auteurs de celle-ci; c'est ce qui appert d'un extrait des premiers registres de la collation des bénéfices à Lescar; — 2. JEAN, qui étant appellé en Bretagne par son oncle, s'y fixa, & devint Seigneur de Sourdeac, fut tige de la branche des Seigneurs de Sourdeac, & eut trois fils; savoir, JEAN DU PERIER, II du nom, Seigneur de Sourdeac, qui, selon *Dom Maurice*, tome 2, page 1722, reçut, en 1457, quinze écus d'Olivier le Roux, Trésorier, Receveur-général du Duc de Bretagne; GUILLAUME & ALAIN DU PERIER, qui assisterent l'un & l'autre, le 19 Septembre 1467, à la prise de possession des forteresses du comté de Ponthieu, & dont GUILLAUME fut Capitaine. JEAN, II du nom, fut du nombre des Chevaliers qui servirent dans l'armée du Duc de Bretagne en France, en 1465, dit *Dom Lobineau*, livre premier, page 696; ce peut être le même qui fut nommé Commissaire, en 1485, avec le Chancelier de Bretagne, le Bouteiller & les Ambassa-

deurs du Duc, pour juger le Miniſtre Landais, qui fut condamné à être pendu; il fut auſſi du nombre des Seigneurs Bretons, qui prirent, en 1487, le parti de la France contre leur Duc. *Voyez* Lobineau, livre premier, page 746 & 765, & *Dom Maurice*, tome 2, page 1759. De ces trois freres, JEAN, GUILLAUME & ALAIN, l'un d'eux fut, à ce que l'on croit, auteur d'une branche qui a exiſté en Bretagne; elle a donné des Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem, a juſtifié de ſon ancienne nobleſſe lors des recherches faites en 1683, & étoit connue ſous les noms des Seigneurs du Menez & de Kermeluen: on ignore ſi elle ſubſiſte encore; — 3. GASSIOT, qui ſuit; — 4. & PASCAL DU PERIER.

XIV. GASSIOT ou PIERRE GASSIOT DU PERIER, Chevalier, nomma, le dernier Décembre 1438, en ſa qualité de Patron à la Prébende de Naye, vacante par la mort de PASCAL, ſon frere puîné, JEAN DU PERIER, que l'on croit être le même que Jean, Seigneur de Sourdeac, en Bretagne, ainſi qu'il appert de l'extrait des regiſtres des collations des bénéfices à Leſcar. Le nom de ſa femme eſt ignoré, mail il en eut:

XV. PÉÉS ou PIERRE DU PERIER, ou DU PERER, ſelon l'idiôme Béarnois, Chevalier, Panetier du Roi, Seigneur de Tire, Conſeiller d'Etat du Roi de Navarre, François Phœbus, & de Catherine, ſa ſœur, & premier Juge de Béarn, charge de Magiſtrature alors équivalente à celle de premier Préſident, aſſiſta dans le château de Pau, le 24 Novembre 1482, au ſerment fait par le Roi de Navarre en ſa province de Béarn; & après la mort de ce Prince, il fut député par la Reine Catherine, qui lui ſuccéda au royaume de Navarre, en qualité de Commiſſaire & de Juge de Béarn, pour régler les péages de cette province, par acte paſſé à Pau, le 7 Octobre 1484; c'eſt ce qu'apprend le livre intitulé: *Compilation des anciens privileges & réglemens du Béarn*, que l'on trouve par-tout en Béarn, & notamment dans les archives des Etats du Béarn, ſéant à Pau; à la feuille du ferment qu'a fait François Phœbus, Roi de Navarre, à la province de Béarn. Il paroît qu'il a été marié deux fois, ſans que l'on ſache encore ſi JEAN, qui ſigna, le 4 Décembre 1489, comme ſon héritier, une quittance donnée par les Généraux, Conſeillers du Roi, ſur le fait & gouvernement de ſes finances, tant en Langue de Oël qu'en Languedoc, de la ſomme de vingt-cinq livres, en récompenſe de certains voyages faits par Meſſire PIERRE DU PERIER, en ſon vivant, l'un des Généraux de la Cour de la juſtice des Aides, ſéant à Montpellier, étoit le ſeul fils du premier lit, comme il y a lieu de le préſumer, & nous feroit croire qu'en quittant l'office de Panetier du Roi pour prendre le parti de la robe, il fut nommé un des Généraux de la Cour de juſtice, ci-deſſus, où il ſe ſera marié, & en aura eu JEAN, & que de-là il repaſſa au ſervice du Roi de Navarre, dont il étoit né ſujet en Béarn; mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que, ſuivant ces mêmes lettres en original, en parchemin, ſignées Briçonnet, & ſcellées d'un ſceau en cire vermeille, dont il en reſte encore quelques traces; il ne vivoit plus le 4 Décembre 1489, que ſon fils JEAN donna quittance. Nous ignorons encore ce qu'eſt

devenu ce JEAN, qui étant son héritier, du premier lit, a dû faire souche, & emporter avec lui les biens & les titres de sa maison, & en priver la branche cadette, encore subsistante ; mais de son second mariage avec *Marie Dartiguelouve*, il eut : — 1. PIERRE RAIMOND, qui suit ; — 2. & MARIE DU PERIER, Dame de Momas & de Sevignac, mariée par contrat du 11 Février 1523, à *Jean*, aliàs *Thomas de Terride*, d'une très-ancienne maison subsistante en Béarn.

XVI. PIERRE-RAIMOND DU PERIER, qualifié de Messire & de Chevalier, prit d'abord le parti des armes, & fut, le 25 Novembre 1496, homme d'armes dans la compagnie de cent vingt hommes d'armes & archers du Seigneur Robert de Balzac, suivant la montre que nous avons en original, de la date ci-dessus : ladite compagnie toute composée de la premiere noblesse du Languedoc, du Béarn, de l'Agenois & de la Guienne. Il passa de-là, comme son pere, dans la haute Magistrature, en Béarn, fut Conseiller d'Etat, & Juge des appeaux de Bigorre. Le Roi de Navarre le nomma arbitre & Ambassadeur auprès de LOUIS XII, Roi de France, pour régler, de concert avec Pierre de Biax, Conseiller du Roi de Navarre ; Etienne Poncher, Evêque de Paris, depuis Garde des Sceaux de France ; & Pierre de la Bernade, Conseiller d'Etat : (ces deux derniers nommés par le Roi de France), le différent qui subsistoit entre la France & la Navarre pour le Béarn : l'acte en fut passé à Blois, en 1512, tout à l'avantage du Roi de Navarre, suivant un titre en parchemin, intitulé : *le procès-verbal fait pardevant les arbitres, sur la cassation de l'arrêt de Béarn*, déposé au Trésor des chartes du Roi à Pau, ainsi que plusieurs autres titres, coté 9, 12 & 16, au chapitre des Sentences, Lettres-patentes du Béarn, de l'inventaire troisieme ; on doit les trouver aussi à la Bibliotheque du Roi. Voyez aussi *Marca*, histoire de Béarn. Ledit PIERRE RAIMOND DU PERIER, jouit, après le décès de son pere, de la substitution faite par HENRI, son bisaïeul, & il substitua de nouveau, par son testament, trois cens écus d'or à Messire GUILHEM-ARNAUD DU PERIER, son fils, à la charge de les faire passer au second fils qui proviendroit du mariage dudit GUILHEM-ARNAUD DU PERIER, avec Dame *Jeanne de Béarn*, & cela, dit-il, pour imiter la coutume qu'ont eue depuis si long-tems ces ancêtres. De sa femme, dont le nom est ignoré, il eut :

XVII. GUILHEM-ARNAUD DU PERIER, Conseiller du Roi de Navarre, qui acquit au territoire d'Orthez en Béarn, le 10 Octobre 1517, beaucoup de terres, bordes, vignes, côteaux, &c. d'honorable homme Johanicot de Peré, Abbé de Luganhon, au diocese d'Oléron, pour la somme de deux cens écus de dix-huit sols piece, par acte passé devant Dagos & Vergez, Notaires de Pau ; acquit encore de Louis du Plaa, & de Gratiana, sa femme, une vigne blanche, & un verger, situés au terroir de Jurançon, pour le prix de vingt-six écus, valant dix-huit sols piece, par acte passé devant François Dagos & Jean Dheriter, Notaires de Pau, depuis 1530 jusqu'en 1533 : ces deux actes sont déposés aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Pau, cotés 10 & 12. Il assista, comme parent & ami, au contrat de mariage de *Jean de Béarn*, avec Demoiselle *Bertrande de Poye*,

passé le premier Septembre 1532, & il y signa après Charles de Gramont, Archevêque de Bordeaux, & avant Etienne de Poylaud, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Guilhem de Baylens, Jean de Poyanne, Jean Damon, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & noble Etienne de Caunar, Chevalier. La minute de ce contrat de mariage est déposée au Greffe de la Cour de Dax, dans les papiers de Gerard Dubois, en son vivant, Lieutenant-Général, & Notaire en la prévôté de cette ville. GUILHEM-ARNAUD DU PERIER avoit épousé *Jeanne de Béarn*, de l'illustre maison de ce nom, descendue des anciens souverains de Béarn, & en eut plusieurs enfans : l'aîné nous est inconnu, & l'on croit qu'il porta ses biens dans la maison Darricaut & de Moncaup, dont l'héritiere est entrée dans celle de Montesquiou-Fesensac, & se disoit Dame DU PERIER ou DE PERER, en Béarnois; le second fils fut MARTIN DU PERIER, qui suit.

XVIII. MARTIN DU PERIER, Conseiller de la Reine Jeanne d'Albret, assista, comme témoin, à l'accord passé entre noble homme Jehan de Secondat, Seigneur de la Roque, Conseiller, Maître d'hôtel ordinaire de la Reine, portant revente en faveur de la Reine, des terres & seigneuries de Roquefort, Sévignac, Montesquieu, Segoignac, Pleissac ou Plessac, Goulard & Cucq : l'extrait de ce titre, en parchemin, est déposé au trésor des chartes du Roi, à Pau, coté 5 au chapitre des reçus & documens d'Armagnac, de l'inventaire troisieme : il fit son testament olographe, le 8 Février 1571, scellé de plusieurs sceaux en lacs de soie jaune, représentant les mêmes armes que sa postérité porte encore aujourd'hui, & que sa maison a toujours porté en Bretagne, qui est d'*azur à dix billetes d'or.* Il y rappelle la substitution ouverte sur la tête de haut & puissant Seigneur HENRI DU PERIER, Lieutenant d'Aquitaine, son quart-aïeul, comme puîné de la maison du Perier, des Comtes de Quintin, de Bretagne : la substitution de celui-ci, du 21 Mars 1396, en faveur des puînés de sa descendance, qui, après avoir passé de Gassiot, son fils, à Messire Pées ou Pierre, son petit-fils, prit fin sur la tête de Messire PIERRE-RAIMOND, DU PERIER, Conseiller du Roi, son arriere-petit-fils, & aïeul de lui MARTIN, lequel PIERRE-RAIMOND, ayant substitué trois cens écus d'or, à son fils GUILHEM ARNAUD, Conseiller du Roi, & aux puînés de sa descendance, ladite substitution s'étoit ouverte sur sa tête, & comme un bienfait qui est, dit-il, depuis si longtemps dans sa famille, ne sauroit trop se perpétuer; il laisse & legue à Messire JEAN DU PERIER DE BENTENJON, Ecuyer, son fils puîné, outre & au-delà de sa légitime, & des avantages qui lui ont été faits dans son contrat de mariage, les trois cens écus d'or qui lui ont été légués & laissés par Messire PIERRE-RAIMOND DU PERIER, son aïeul, voulant qu'ils soient pris du plus clair de son bien, en bonnes obligations ou argent comptant, s'il s'en trouve après son décès, avec la priere qu'il fait d'en laisser après sa mort, la jouissance à noble JEHAN, son fils aîné, pour être transmis à son puîné, s'il lui en vient, &c. il avoit épousé *Catherine de Cassebée*, & en eut plusieurs enfans, dont deux vivoient lors de son testament, savoir; — 1. DANIEL, homme d'armes du Roi de Navarre, depuis HENRI IV, & institué héritier général & universel

de son pere : on ignore s'il laissa postérité, & où ses biens sont passés; — 2. & JEAN DU PERIER, qui suit.

XIX. JEAN DU PERIER, Seigneur de BETENJON, fut homme d'armes du Roi de Navarre, depuis HENRI IV, & est employé comme Capitaine, le 23 Février 1593, dans le rôle de cinquante chevaux legers, de la compagnie de M. Jean d'Alouzier, toutes composées de noblesse & de plusieurs Capitaines; il est qualifié de noble Messire & d'Ecuyer, & eut le malheur d'embrasser les erreurs de Calvin, avec une telle force, qu'il se fit chef de parti & devint Ministre de la religion prétendue-réformée ; & faisant embrasser à son fils, avec la même force, les mêmes erreurs. Ce sont les différentes révolutions arrivées en Béarn contre la religion, qui ont été cause de la ruine & de la décadence de cette branche, & le peu de biens que JEHAN DU PERIER avoit, comme cadet, fut ravagé & incendié; cependant il paroît par deux lettres, que l'on conserve, de HENRI IV, Roi de France, sous lequel il avoit servi, & de CATHERINE, sa sœur, datées de Paris, le premier Décembre 1601, qu'il en étoit fort estimé; il avoit épousé *Marguerite de la Garigue*, comme le dit MARTIN DU PERIER, son pere, dans son testament du 8 Février 1571, dont : — 1. JEAN, qui suit; — 2. autre JEAN, tige des Seigneurs de la Hitole, rapportée ci-après; — 3. DANIEL, servant dans la marine sous LOUIS XIII, marié à l'abbaye de Peyraube, & mort sans postérité; — 4. PIERRE DU PERIER, mort au château de Bentenjon, sans alliance, après avoir fait son testament, le 24 Décembre 1631.

XX. JEAN DU PERIER, II du nom, nommé indistinctement dans les actes DU PERIER, DU PERER & DE PERER, comme ses ancêtres, fut le premier qui prit le *de* au lieu de *du*, avec son nom, ce que sa postérité a continué de faire indistinctement jusqu'à ce jour; il est qualifié de noble, de Messire & d'Ecuyer, & fut homme d'armes du Roi, dans la compagnie de soixante hommes de guerre à cheval, du Comte de la Rochepot, toute composée de personnes nobles ou qualifiées, suivant le rôle que nous avons du 12 Janvier 1596; il n'eut de son pere qu'une médiocre succession, & épousa, le 24 Novembre 1610, *Jeanne de Marque d'Ussau*, fille d'*Arnaud de Marque* ou *Marca*, Seigneur d'Ussau, de la même maison de *N..... de Marca*, historien de Béarn & Archevêque de Paris. Cet *Arnaud de Marque* ou *Marca*, fut Ministre aussi de la religion protestante, & sœur de *Jean de Marque*, qui, de son mariage, avec *Jeanne de la Fargue*, fille du Procureur Général à la chambre des Comptes, n'eut qu'une fille unique, Dame d'Ussau, mariée à *Jacques de Béarn*, descendant des anciens Souverains de Béarn. C'est par le décès du petit-fils de celui-ci, nommé *Jean-Jacob de Béarn*, Baron d'Ussau, que la baronnie d'Ussau, & tous les biens appartenans au dernier mâle de la maison de Béarn, ont passé dans celle de Perier : les terres de Béarn-Saint-Maurice ont passé dans la maison de Galard, vers 1510, qui en ont pris le nom, & la branche de Béarn-Gerderest, dans celle de Béarn-Miossens, par le mariage de *François de Béarn*, Baron de Miossens, Sénéchal de Marsan, avec *Catherine de Béarn-Gerderest*, dont il n'y a eu qu'une fille, *Françoise de Béarn*, héritiere

des baronnies des états du nom de Mioſſens & de Gerdereſt, mariée à *Etienne-Arnaud d'Albret*, dont la fille unique du feu Maréchal *d'Albret*, a porté tous ſes biens dans la maiſon de Lorraine, & les a laiſſés à ſa mort, en 1692, ſans poſtérité, à Charles de Lorraine, Comte de Marſan, ſon mari, au préjudice des Béarn, Barons d'Uſſau, ſeuls mâles exiſtans & repréſentant la maiſon de Béarn, & au mépris de l'avitinage, qui eſt la ſubſtitution de la province du Béarn, & qui ne permet point de diſpoſer des biens poſſédés par trois dégrés, qui forme l'avitinage, & les fait retourner à la ſouche d'où ils ſont ſortis; de maniere que les baronnies de Mioſſens & de Gerdereſt, ainſi que tous les biens de la branche de Béarn-Mioſſens, portés dans la maiſon d'Albret, & de celle-ci dans la maiſon de Lorraine, devoient retourner de droit, en 1692, au décès de l'héritiere d'Albret ſans poſtérité, malgré ſon teſtament fait en faveur de Charles de Lorraine, Comte de Marſan, ſon mari, à la branche de Béarn, Baron d'Uſſau, repréſentée aujourd'hui par le Baron DU PERIER D'USSAU, héritier du dernier mâle de cette branche, qui ſubſiſtoit, par mâle du nom de Béarn; les Béarn d'Eſpagne étant répréſentés par les Ducs de Medina Cely..... JEAN DU PERIER, eut de ſon mariage : — 1. DANIEL, Capitaine au régiment de Toneins; — 2. JACOB, Enſeigne Colonel du régiment de Betlhune, tué à la bataille des Dunes; — 3. TÉOPHILE, Capitaine au régiment d'Hoquincourt, qui ſuit; — 4. ESTRINGUE DU PERIER, mariée au Sieur *de Benquet*.

XXI. THÉOPHILE DE PERIER, Seigneur de Bentenjon, Sieur de Claverie, Capitaine au régiment d'Hoquincourt, qualifié de Meſſire, de noble & d'Ecuyer, ſe retira, en 1659, après avoir ſervi très long-tems ſous les ordres du Maréchal de Turenne, & s'être trouvé à différens ſieges & batailles, où il reçut pluſieurs bleſſures; il eut ordre du Duc de Gramont, Gouverneur de la province, de ſe tenir prêt avec la nobleſſe, pour marcher au premier ordre à l'arriere-ban, avec armes & bagages, comme il convient à un Gentilhomme de ſon rang; tant qu'il vécut, il aſſiſta aux états généraux de la province dans le corps de la nobleſſe; fournit ſon dénombrement en 1682; fit ſon teſtament; rentra dans le ſein de l'égliſe catholique & romaine, & mourut fort âgé; il avoit épouſé, par contrat du 24 Février 1659, *Anne de Lauboye*, fille de noble *Henri de Lauboye*, & *d'Anne d'Arros*, celle-ci fille de *Jacques d'Arros*, Baron de Biven, & *d'Anne de Béarn*, d'une ancienne nobleſſe qui ſubſiſte, & qui a donné, de nos jours, un Lieutenant-Général des armées du Roi, dans la perſonne du Comte *d'Arros*, mort depuis peu, un Capitaine de Vaiſſeau du Roi, dont eſt le Baron d'*Arros* encore vivant : l'héritiere de la branche d'*Arros*-Biven, eſt fondue dans la maiſon de Meſplez, qui n'a laiſſé qu'une fille, mariée à M. *de Verthamon*, Préſident à Mortier du Parlement de Bordeaux. THÉOPHILE DU PERIER eut de ſon mariage : — 1. HENRI, qui ſuit; — 2. DANIEL, appellé le Chevalier DU PERIER, Capitaine au régiment de Picardie, auteur d'une branche établie à Saint-Jean-de-Luz, rapportée ci-après; — 3. & pluſieurs filles.

XXII. HENRI DU PERIER, Seigneur de Bentajon, Sieur de Claverie,

qualifié de Messire, Noble & Ecuyer, fut Lieutenant au régiment de Navarre; quitta de bonheur le service; assista toute sa vie à l'assemblée des états de la province dans le corps de la noblesse; reçut une lettre du Gouverneur, pour marcher avec lui pour le service du Roi, & se trouver à Pau à l'entrée du Duc de Guiche dans la province, & mourut jeune; il avoit épousé, 1°. le 21 Décembre 1696, *Jeanne de Salinis de Morlaas*, morte sans enfans, le 11 Juillet 1709, qu'elle institua son héritier; 2°. par contrat du 20 Avril 1711, Demoiselle *Madeleine de Louboye*, sa cousine-germaine, niece du Baron de Bordes Despoey, Lieutenant-Général des armées du Roi, Commandeur de l'ordre de Saint Louis, & Gouverneur de Philisbourg, où il fut tué, & sœur de plusieurs Louboye, Officiers très-distingués par leurs services & leur valeur. De ce mariage sont issus: — 1. N.... DU PERIER-CLAVERIE, mort Lieutenant au régiment de Navarre; — 2. & PIERRE DU PERIER-DE-CLAVERIE, qui suit.

XXIII. PIERRE DU PERIER-DE-CLAVERIE, qualifié de Messire & Chevalier, Seigneur de Bentajon, Capitaine de Grenadiers au régiment de Navarre, & Chevalier de Saint-Louis, commença de servir dans les cadets Gentilshommes de Strasbourg, fit toutes les guerres de Bohême & autres pendant près de quarante ans, assista toute sa vie, ainsi que son frere aîné, à l'assemblée des Etats dans le corps de la noblesse, eut la douleur de perdre son oncle, le Baron *de Bordes-Despoey*, Lieutenant-Général des armées du Roi, qui l'avoit appellé auprès de lui pour en faire son héritier; mais il eut le malheur d'être tué, peu de jours après son arrivée à Philisbourg, ce qui fit passer sa succession à son neveu, le Marquis *de Jasse*, Président à Mortier au Parlement de Navarre, d'une des premieres maisons de la province de Béarn, qui jouit dans ce moment de la terre Despoey; il mourut en 1756, à Rennes en Bretagne, sans alliance, à la veille d'être placé avantageusement. Par son décès, la seigneurie de Bentajon passa à Messire MARTIN DU PERIER, Baron d'Ussau, son cousin germain, dont il sera parlé ci-après.

BRANCHE DES BARONS D'USSAU, établie à Saint-Jean-de-Luz.

XXII. DANIEL DU PERIER, Chevalier, fils puîné de THÉOPHILE, Chevalier, Seigneur de Bentajon, Capitaine au régiment d'Hoquincourt, & d'*Anne de Lauboy*, commença à servir dans les cadets Gentilshommes, fut successivement Lieutenant au régiment du Roi, infanterie, Capitaine dans celui de Picardie, & Commandant du Socoa, près Saint-Jean-de-Luz. Il étoit mort en 1710, fort jeune, & a été inhumé dans la sépulture de la maison d'Harneder-de-Salaberinéa, en l'église de Saint-Jean-de-Luz, ne laissant à sa veuve & à ses enfans qu'une simple pension de cent écus, que LOUIS XIV lui avoit faite, reversible sur la tête du dernier de ses enfans. Il avoit épousé, le 3 Janvier 1704, *Marie de Harneder*, héritiere de Miriteinénéa, de la même famille de Harneder, dont étoit la mere du Vicomte de Belsunce, mort Lieutenant-Général des armées du Roi, & Gouverneur-Général de Saint-Domingue, & de laquelle sont les d'Harneder,

neder, Vicomtes de Macaye, encore subsistans. De son mariage il a eu : — THÉOPHILE, mort jeune ; — 2. MARTIN, qui suit ; — 3. Autre MARTIN, né en 1709, Prêtre, & inhumé dans la Cathédrale de Bayonne ; — 4. JEANNE, née en 1706, morte Religieuse Ursuline à Saint-Jean-de-Luz ; — 5. Autre JEANNE DU PERIER, née en 1710, vivante sans alliance.

XXIII. MARTIN DU PERIER, Chevalier, Baron d'Ussau, Seigneur de Bentajon, Abbé Lay de Saint-Armon & Danos, né le 17 Mars 1708, tenu sur les fonds de batême par THÉOPHILE DE PERIER, Chevalier, Seigneur de Bentajon, Capitaine au régiment d'Hoquincourt, son aïeul paternel, par la Dame *de Harneder*, son aïeule maternelle, passa à la Guadeloupe très-jeune, où il se maria ; devenu héritier de la branche aînée de sa maison, en 1756, par le décès de Messire PIERRE DE PERIER-CLAVERIE, Seigneur de Bentayon, mort Capitaine de Grenadiers au régiment de Navarre, & Chevalier de Saint-Louis ; il repassa en France, en 1760, & devint aussi, par le testament de Messire Jean-Jacob de Béarn, Baron d'Ussau, dernier mâle de la maison de Béarn, en qualité de plus proche parent, héritier de tous les biens de cette maison, héritier aussi des domaines d'Ornoague, d'Haria, & des autres biens situés en Basque, que la Dame Damou, sa cousine, fille du Baron Damou-Dornoague, avoit transmis à sa fille la Dame de Galtier, après la mort de celle-ci. Il prêta foi & hommage au Parlement de Pau, pour la terre & seigneurie de Bentajon, qu'il vendit depuis au Sieur Baron de Maur, pour acquitter les dettes de son cousin, prêta aussi foi & hommage au même Parlement, pour la terre, seigneurie & baronnie d'Ussau, & l'abbaye de Saint-Armon & Danos, se fixa & rentra en Béarn, où sa branche étoit établie depuis 1380, époque de sa sortie de la province de Bretagne ; il testa au château d'Ussau le 7 Février 1776, est mort le 14 du même mois, & a été inhumé dans la chapelle de la paroisse d'Ussau, église de Tadousse, auprès du Baron de Bearn d'Ussau son cousin. Il avoit épousé à la Guadeloupe, en 1742, *Christine de Courtois*, dont : — 1. MARTIN-LOUIS, qui suit ; — 2. MARIE-CLAIRE, née en 1744, mariée à Bordeaux, en 1765, à Messire *Marcel-Guillaume de Marin*, Chevalier, ancien Officier de Marine, Gouverneur de Rieux, fils de Messire *N.... de Marin*, Commissaire Ordonnateur, & Intendant de l'Isle de la Guadeloupe, & de *N. de la Grigue de Savigny*, & sœur d'un chef d'escadre, vivant encore, & d'un Capitaine de vaisseau ; — 3. JEANNE-CHRISTINE, née en 1754, mariée le 5 Août 1771, à Messire *Lazare l'Abbé de Talsy*, Chevalier, Chef de brigade, & Colonel dans le corps du Génie, & Chevalier de Saint-Louis.

XXIV. MARTIN-LOUIS DU PERIER, Chevalier, Baron d'Ussau, Abbé Lay-de-Saint-Armon & Danos, né le 16 Août 1745, a commencé de servir dans la premiere compagnie des Mousquetaires du Roi, a été fait, en 1771, Capitaine de dragons au régiment Royal ; en 1778, Colonel du régiment de Nassau, Gouverneur de Saint-Jean-de-Luz & de Cybour, & fait, en 1782, Chevalier de l'ordre Royal & Militaire de

Saint-Louis ; a prêté foi & hommage au Parlement de Pau, pour sa seigneurie & baronnie d'Ussau, & fournit son dénombrement, a été admis, comme tous ses ancêtres l'ont été, aux Etats de la province, dans le corps de la noblesse, & a épousé, le 22 Mars 1772, à Bordeaux, Dame *Jeanne-Marie de Bataillard*, veuve du Comte de Thalas, dont jusqu'à présent : — 1. MARIE-LOUIS-MARTIN-AUGUSTE-THÉOPHILE-MARCEL-CÉSAR, Chevalier, Comte du Perier, né à Saint-Jean-de-Luz, le 6 Décembre 1772, tenu sur les fonts de batême par Messire MARTIN DU PERIER, Chevalier, Baron d'Ussau, son aïeul paternel, & par Dame *MARIE-CLAIRE DU PERIER-MARIN*, sa tante paternelle ; — 2. BLANCHE-SOPHIE-ADRIENNE-CHRISTINE-ESPRITE-MARIE-ALEXANDRINE, dite Mademoiselle DU PERIER, née au château d'Ussau, le 2 Décembre 1773, tenue sur les fonts de batême par Messire ESPRIT-MARIE-ALEXANDRE DE CATON, Comte de Thalas, son frere utérin, & par Dame *JEANNE-CHRISTINE DU PERIER*, Dame *de Talsy*, sa tante paternelle ; — 3. JEANNE-DOROTHÉE-CHARLOTTE-HENRIETTE-NICOLAS-OTHON, dite Mademoiselle d'Ussau, née a Bordeaux le 3 Décembre 1774, tenue sur les fonts de batême par le Prince de Nassau-Siegen, Colonel du régiment Royal Allemand, cavalerie, Chevalier de l'ordre de l'Aigle-Blanc, & de Saint-Stanislas de Pologne, & par Demoiselle *DU PERIER*, sa grande tante paternelle ; — 4. & ANNE-MARIE-HORTENSE-AGLAÉ-GUILLAUMETTE-THÉOPHILE-LOUISE-JEANNE-CLARICE DU PERIER, dite Mademoiselle de Quintin, née à Saint-Jean-de-Luz le 30 Septembre 1777, tenue sur les fonts de batême par Messire *Guillaume-Théophile de Livin*, Chevalier, Baron de Donop, cousin issu de germain paternel, ancien Capitaine des Gardes du Landgrave de Hesse-Cassel, Gouverneur & Drossard de Schwalemberg, d'Oldembourg & de Stappelberg, & par Dame *MARIE-ANNE DU PERIER-LA-HITOLE*, Douairiere de Heiderstaedt, ancienne Dame d'Honneur de la Princesse de la Lippe, cousine maternelle de l'Infant. Cette branche a été dressée sur titres originaux communiqués.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA HITOLE.

XX. JEAN DU PERIER, III du nom, fils puîné de JEAN, Ecuyer, Seigneur de Bentajon, & de *Marguerite de la Garrigue*, épousa, le 28 Avril 1608, *Catherine de Layus*, & en eut :

XXI. DAVID DU PERIER, Ecuyer, Seigneur de la Hitole, marié en 1656, à Demoiselle *N.... de Belard*, fille de *N.... de Belard*, Seigneur de Bordes, la Hitole & Castillon, laquelle lui porta en dot la seigneurie de la Hitole ; leurs enfans furent : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & THÉOPHILE DU PERIER, tige d'une branche subsistante en Allemagne, rapportée ci-après.

XXII. JEAN DU PERIER, IV du nom, Ecuyer, Seigneur de la Hitole, épousa en 1687, CATHERINE DU PERIER DE BENTAJON, sa cousine au troisieme dégré, fille de Messire THÉOPHILE DU PERIER, Seigneur de Bentajon, Capitaine au régiment d'Hocquincourt, & d'*Anne de Loboy*,

dont : — 1. JEAN, qui suit; — 2. HENRI, qui passa au service du Roi de Naples, devenu depuis Roi d'Espagne; il l'y suivit, & est auteur d'une branche qui y subsiste encore, mais dont la filiation nous est inconnue; On croit qu'elle a donnée un Colonel de Dragons, marié à une Dame du Palais de la Reine d'Espagne, dont le fils ou petit-fils, Dom JOSEPH DU PERIER, Gouverneur de Cotta-Risca dans le Mexique, vit encore dans son Gouvernement. Il doit avoir des freres, & l'on ignore s'ils sont mariés.

XXIII. JEAN DU PERIER, V du nom, Ecuyer, Seigneur de la Hitole, Capitaine au régiment de Bassigny; épousa, en 1727, Demoiselle *Marie de Pémartin*, & en eut : — 1. JEAN-BATISTE, Seigneur de la Hitole, qui n'a point été marié; — 2. HENRI-DANIEL, qui suit; — 3. ALEXANDRE, Prêtre, Curé de Saint-Armon & d'Anos, y ayant été nommé par le Baron DU PERIER, son cousin.

XXIV. HENRI-DANIEL DU PERIER-DE-LA-HITOLE, Ecuyer, s'est marié, le 9 Février 1773, & a pour enfans : — 1. JEAN-HENRI; — 2. & MARIE-THÉRESE DU PERIER.

BRANCHE ÉTABLIE EN PRUSSE.

XXII. THÉOPHILE DU PERIER-DE-LA-HITOLE, Chevalier, fils puîné de DAVID DU PERIER, Seigneur de la Hitole, & de *N...... de Belard*, quitta la France pour cause de religion, après la révocation de l'édit de Nantes, sur la fin du dernier siecle, s'établit à Berlin ; fut Capitaine dans les grands Mousquetaires, & chef d'un escadron de la Gendarmerie de Sa Majesté Prussienne, mourut dans sa garnison de Lebendorf, près de Halle, dans le duché de Magdebourg, en 1713; de son mariage contracté avec *Marie-Anne de Gervaise Cousi*, il laissa : — 1. THÉOPHILE, qui suit; — 2. DAVID, Lieutenant au service de Prusse; qui repassa à celui de France, où il mourut Lieutenant-Colonel & Adjudant Général du Maréchal de Belle-Isle; — 3. EMILE, Capitaine des Grenadiers au service des Etats-Généraux, mort à Mastricht, le 13 Avril 1757; — 4. ARMAND, Capitaine de cavalerie dans les troupes de Hesse, tué au camp de Stade en 1757, sans postérité; — 5. SUSETTE, née à Berlin, le 13 Février 1673, reçue Dame d'honneur de la Princesse Régente de la Lippe, puis mariée le 13 Septembre 1725, au Baron *Adolphe - Maurice de Donop*, Seigneur de Ludershof, & Drossard de Sa Majesté Britannique, pour le comté de Stornberg, morte à Ludershof, le 6 Mars 1773; elle a eue de son mariage : — *Guillaume de Donop*, premier Lieutenant au service de Prusse, tué en 1759, à la bataille de Cunersdorf, donnée contre les Russes; — *Simon*, Aide de Camp & Lieutenant Quartier-Maitre pour le Roi de Prusse, mort au Quartier-Général de Sa Majesté Prussienne, à Hilsdorf en Saxe, en 1760; — *Auguste*, Enseigne au service de Prusse, tué à la chasse à Ludershof en 1754; — *George-Frédéric-Louis*, mort depuis peu; — *Frédéric-Charles*, Lieutenant Prussien, qui a eu d'abord les deux jambes emportées d'un coup de canon, tué à la bataille de Lissa en Silésie en 1759; —

Guillaume-Théophile, Seigneur de Ludershof, Baron de Donop, né le 19 Juillet 1741, qui a servi dans les armées Prussiennes, & s'est retiré en 1769, étant Capitaine des Gardes de Hesse-Cassel; il est Drossard des Bailliages de Shwalemberg, Doldembourg & de Stappelberg, & a épousé une de ses cousines du même nom, dont il a plusieurs enfans reçus dans les Chapitres nobles d'Allemagne; — *Marie-Antoinette de Donop*, aînée des trois derniers, mariée à Messire *de Swerde*, Seigneur d'Obernausen, morte en 1765, sans postérité; — 6. MARIE-ANNE, née en 1709, reçue Dame d'honneur de la Princesse de la Lippe, mariée, le 29 Septembre 1731, à *Auguste de Heiderstadt*, Drossard du Bailliage de Barntroup, veuve sans enfans, & vivante en 1778; — 7. LOUISE DU PERIER-LA-HITOLE, né en 1713, vivante à sa terre de Bourgsolms.

XXIII. THÉOPHILE DU PERIER-LA-HITOLE, Chevalier, Capitaine au régiment de Wirtemberg, dans les troupes Impériales, mort jeune, n'a laissé qu'un fils, décédé peu après lui, sorti de son mariage avec une Baronne de Minigérode.

BRANCHE ÉTABLIE EN PROVENCE, formée au dixieme degré, rapportée dans le Nobiliaire de cette province, par Robert, *&* *dans* Artefeuil.

X. SALOMON DU PERIER, fils d'ALAIN DU PERIER, Maréchal de Bretagne, eut de son mariage avec *Julienne de Quelen* : — ISNARD, qui suit:

XI. ISNARD DU PERIER, qualifié Damoiseau, étoit Syndic de cette ville, l'an 1337, s'établit en Provence.

XII. PHILIPPE DU PERIER, en 1351, fut député des états de Provence, en qualité d'Ambassadeur auprès du Roi & de la Reine de Naples, en considération de ses services, le Roi de Naples lui fit donation d'un domaine considérable, situé à Brignole, de la valeur de vingt onces d'or.

XIII. BERTRAND DU PERIER, Chevalier, son fils, obtint la confirmation de ce don aux années 1379 ou 1380; on trouve dans le registre d'Aix, SIMON DU PERIER, présent avec plusieurs Gentilhommes de la ville, pour l'union du bourg Saint-André avec la ville Comtale.

XIV. LOUIS DU PERIER, Chevalier, fils de BERTRAND, fut pourvu de l'office de Visiteur-Général des Gabelles, par lettres de CHARLES VIII, données à Amboise, le 4 Décembre 1486, charge, qui pour lors n'étoit occupée que par des personnes de qualité; puisqu'il succédoit à Louis de Villeneuve & Raimont d'Agout. Il eut de son mariage avec *Anne Tesé*: — 1. GASPARD, qui suit; — 2. & JACQUES DU PERIER, Chevalier de Rhodes, tué au siege de cette place en 1580. *Voyez* Goussancourt.

XV. GASPARD DU PERIER, fut Conseiller au Parlement de Provence lors de son institution par LOUIS XII, l'an 1501, il testa l'an 1530, & laissa de *Sibille du Pré*, sa femme, entr'autres enfans:

XVI. LAURENT DU PERIER, Chevalier, marié avec *Anne du Murotte*,

dont il eut : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. & CLAUDE DU PERIER, qui eut plusieurs enfans, mort sans postérité, entre lesquels CHARLES DU PERIER, dont il y a plusieurs poésies.

XVII. FRANÇOIS DU PERIER, fut Gentilhomme de la Chambre du Roi HENRI LE GRAND, l'an 1607; c'est à lui que Malherbe adressa les stances qui commencent par ce vers :

Ta douleur, DU PERIER, sera donc éternelle ?

il se maria avec *Catherine d'Etienne*, l'an 1584, dont il eut :

XVIII. SCIPION DU PERIER, Procureur de la province, l'an 1637, qui se maria, en 1609, avec *Sibille de Garnier*, des Seigneurs de Montfuron, dont il eut : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. JEAN-BATISTE ; — 3. & 4. FRANÇOISE & MARIE DU PERIER.

XIX. FRANÇOIS DU PERIER, II du nom, se maria à *Marguerite de Duranty de Saint-Louis*, dont il eut : — 1. SCIPION, II du nom, qui suit; — 2. JEAN-BATISTE, — 3. FRANÇOIS, Capitaine des Cuirassiers, ensuite Consul d'Aix, & Syndic de la Noblesse, l'an 1698 ; — 4. MELCHIOR ; — 5. LOUIS ; — 6. & ANNE DU PERIER.

XX. SCIPION DU PERIER, II du nom, Chevalier, prit le parti de la robe, & fut Conseiller au Parlement de Provence ; marié avec *Gabrielle de Fabry*, fille de *Claude*, Marquis de Rians, dont il eut : — JEAN-BATISTE, qui suit :

XXI. JEAN-BATISTE DU PERIER, Chevalier, Officier des Gendarmes Bourguignons, marié avec Demoiselle *Boyer d'Argens*, dont il a eu FRANÇOIS, qui suit :

XXII. FRANÇOIS DU PERIER, III du nom, Chevalier, Officier de Marine, marié avec Demoiselle *Hamard de Chavrigny*, dont il a eu :

XXIII. CHARLES-PHILIPPE, Chevalier, Marquis DU PERIER, Officier aux Gardes Françoises, Ecuyer des Rois LOUIS XV & LOUIS XVI, marié, en 1768, avec Demoiselle *Iresne de Villeneuve de Vence*, fille du Marquis *de Vence*, Maréchal de Camp, & de *N..... de la Rochefoucaud.*

Nous avons tout lieu de croire que l'Abbesse de Fervaque, la baronne de Schomberg, femme du Lieutenant-Général des armées du Roi & leur frere Brigadier des armées du Roi, Commandant à Cherbourg, sont aussi de cette branche de Provence.

BRANCHE DE GUIENNE.

XIV. Noble JEAN DU PERIER, I du nom, que l'on dit être le même que celui qui étoit fils de GEOFFROY DU PERIER, III du nom, Comte de Quintin, & de Tiphaine, de *Kerandron de Keranrais*, sa troisieme femme, qui, suivant Dom Lobineau, livre premier, page 696, fut du nombre des Chevaliers qui servoient en France, dans l'armée du Duc de Bretagne & en Guienne, où il avoit épousé en secondes noces, *Marguerite*

de Léon, fille de noble *François de Léon*, & de *Catherine de Noailles*; ce mariage est prouvé 1°. par une transaction du 20 Août 1487, passé par devant Dubasco, Notaire, dans laquelle JEAN DU PERIER transige avec les sieurs & Demoiselles *de Léon*, ses beaux-freres & belles-sœurs; 2°. par une procuration du 24 Février 1530, passée pardevant Peyra, Notaire, que donna *Marguerite de Léon*, veuve de JEAN DU PERIER, à noble ARNAUD DU PERIER, son fils, (ces deux actes sont à la garde note de Bordeaux, en original); de ce mariage est issu ARNAUD, qui suit:

XV. Noble ARNAUD DU PERIER, sous-Maire de la ville de Bordeaux, en 1539, charge qui a été toujours occupée par la premiere noblesse; soutint le parti du Roi; ses maisons, tant de ville que de campagne, ayant été saccagées, le Roi lui ordonna, en considération de ses services & de son désintéressement, la somme de deux mille quatre cens écus sol; ce qui apert par deux ordonnances signées de Hauticlien & Montmorençy, lesquelles furent produites & inventoriées lors de la recherche de la noblesse en 1666; il épousa *Marguerite de Boudier*, ce qui est prouvé par son testament, du 3 Juillet 1552, retenu par Lasson, Notaire, par lequel il institue ses héritiers généraux & universels, BERNARD, GERMAIN, JOSEPH, & FRANÇOIS DU PERIER; il voulut être enterré dans l'église des Récolets de Bordeaux, en la chapelle de sa maison. De son mariage sont issus dix enfans dont sept garçons & trois filles. GERMAIN en a continué la *postérité*.

XVI. GERMAIN DU PERIER, I du nom, Seigneur de Lillefort & de Larsan, épousa Demoiselle *Armoise de Thibaud*. De ce mariage est issu PIERRE, qui suit:

XVII. PIERRE DU PERIER, I du nom, Chevalier, Seigneur de Lillefort & de Larsan, épousa, par contrat passé devant Bernarge, Notaire-Royal, le 20 Août 1582, Demoiselle *Marie de la Riviere*, & se dit dans ledit contrat, fils de GERMAIN DU PERIER, & de feue *Armoise de Thibaud*, de ce mariage sont issus: PIERRE, qui suit, & GERMAIN, qui a formé la branche de Larsan.

XVIII. PIERRE DU PERIER, II du nom, Seigneur de Lillefort, épousa, par contrat passé devant Dugus, Notaire, le 2 Mai 1621, Demoiselle *Jeanne de Jousseran*, fille de *Pierre de Jousseran*, Marquis de Genissac, Chevalier des ordres du Roi. De ce mariage est issu JEAN, qui suit:

XIX. JEAN DU PERIER DE LILLEFORT, épousa, par contrat passé devant Marchais, Notaire-Royal, le 22 Février 1654, Demoiselle *Charlotte Dubreuil*, fille d'*Alain Dubreuil*, Chevalier. De ce mariage est issu ALEXIS, qui suit:

XX. ALEXIS DU PERIER, Chevalier, Seigneur de Lillefort, épousa, par contrat passé devant Poupris, Notaire-Royal, le 16 Mai 1699, *Jeanne de Lauvergniac*, fille de *Jean de Lauvergniac*, Chevalier. De ce mariage est issu PIERRE, qui suit:

XXI. PIERRE DU PERIER, III du nom, Chevalier, Seigneur de Lillefort, épousa, par contrat passé par devant Fauga, Notaire-Royal à Bordeaux, le 11 Mars 1736, Demoiselle *Marguerite de la Molere*, fille de *Bernard de la Molere*, Ecuyer. De ce mariage sont issus: — 1,

RAIMOND, qui suit; — 2. GUILLAUME; — 3. JOSEPH; — 4. GUILLAUME; — 5. JEAN-MARIE; — 6. RAIMOND; — 7. JEANNE; — 8. JACQUETTE; — 9. BÉATRIX; — 10. MADELEINE; — 11. JEANNE; — 12. & FRANÇOIS DU PERIER.

XXII. RAIMOND DU PERIER, Chevalier, Seigneur de Lillefort, Capitaine, Commandant au régiment de Beauvoifis, Chevalier de l'ordre Royal & militaire de Saint-Louis, Penfionnaire du Roi, a époufé, par contrat paffé, le 13 Janvier 1778, Demoifelle *Marie-Jeanne Barel*, fille de *Jean-Touffaint Barel*, Officier d'Artillerie. De ce mariage font iffus: — 1. RAIMOND-PIERRE DU PERIER-DE-LILLEFORT, né le 24 Février 1779; — 2. MARGUERITE DU PERIER, née le 15 Novembre 1781.

BRANCHE des DU PERIER-DE-LARSAN, iffue de la précédente.

XVIII. GERMAIN DU PERIER, II du nom, Chevalier, Seigneur de Larfan, époufa, le 7 Mai 1622, par contrat paffé devant Gautier, Notaire en Guienne Demoifelle *Ducréan.* De ce mariage eft iffu PIERRE DU PERIER, qui fuit:

XIX. PIERRE DE PERIER, III du nom, Seigneur de Larfan, époufa, par contrat paffé devant Bayer, Notaire Royal à Bordeaux, le 24 Avril 1647, Demoifelle *Catherine de Lavergne.* De ce mariage eft iffu GERMAIN DU PERIER, qui fuit:

XX. GERMAIN DU PERIER, IV du nom, Chevalier, Seigneur de Larfan, époufa, par contrat paffé devant Bonnet, Notaire de Bordeaux, le 26 Février 1683, Demoifelle *Serenne de Sauvage.* De ce mariage eft iffu JEAN DU PERIER, qui fuit:

XXI. JEAN DU PERIER, Seigneur de Larfan, époufa, par contrat paffé devant Dufaut, Notaire à Bordeaux, Demoifelle *Marie de Gerus de Montignac.* De ce mariage eft iffu MARC-ANTOINE DU PERIER, qui fuit:

XXII. MARC-ANTOINE DU PERIER, Chevalier, Seigneur de Larfan, ancien Capitaine au régiment d'Auvergne, Grand-Sénéchal & premier Baron de Guienne, époufa, par contrat paffé devant Terfac, Notaire de Bordeaux, le 19 Juin 1749, Demoifelle *Marie de Verthamont Saint-Fort.* De ce mariage font iffus; — 1. JEAN-BATISTE-GERMAIN, qui fuit; — 2. JEAN-BATISTE, né le 17 Juin 1757, reçu Chevalier de Malte en 1780, ayant produit dans fes quartiers les maifons de Varthemont, de Gerus, de Gafq, Page de Monfeigneur le Prince de Conti, & Sous-Lieutenant au régiment de Conti, Dragons; — 3. LOUIS, auffi Chevalier de Malte, Lieutenant au régiment d'Anjou, infanterie, né le 7 Septembre 1758; — 4. JEANNE, née le 8 Septembre 1750, mariée à *Jean*, Marquis de Galard, Seigeur de Salledebrue; — 5. MARIE-SERENNE, née le 6 Avril 1752; — 6. JEANNE, Religieufe au Couvent du Paradis, ordre de Fontevrault, née le 8 Juin 1753; — 7. & MARIE DU PERIER, née le 3 Août 1750.

XXIII. JEAN-BATISTE-GERMAIN DU PERIER, Chevalier, né le 28 Octobre 1754, est entré, en 1771, dans la compagnie des Chevaux-légers de la Garde du Roi, a été Sous-Lieutenant au régiment de cavalerie de la Reine en 1773, retiré en 1783, aussi Chevalier de Malte, marié, en 1785, à . . . . . . a obtenu du Grand-Maître la permission de conserver la croix de Malte, quoique marié.

Les alliances de cette ancienne Maison sont avec les premieres de la province de Bretagne & du royaume; telles que, Quillenec, Morsan, Kerlech, Niblemont, Dupont, Kulec, Pledran, Lancelat, Kergrois, Bretagne-Quintin, Lamotte-Bossac, Malestroit, Montauban, Kerandron-de-Keranrais, de Coëteauton, Gaudin, Gayon-Matignon, Rougé, Dinan de Beaumanoir, le Borgne, Langan-la-Feuillée, Tournemine, Laguerche, Beaumanoir-Laverdier, Rohan, Laval, Viscomti-Ducs de Milan; Montmorency, la Tremoille, Rieux, la Roche-Bernard, Dartiguelouve, Terride-Lomagne, Béarn, Cassebée, Lagartigue, Marque Dussau, Louboy, Harneder, Marin, Talsy, Cousy, Minnigerolde, Donop, Heyderstatd, de Bourre, Coetmen, Quelen, Dumené, Kernelech, Kergrist, Kerprig, la Cour, le Borgne, Kerlech, de Perrien, du Chatel-de-Kerlech, Labourdonnois de Rosec, Clisson de Keralio, Kermeluen, dans la branche de Provence, d'Etienne, Garnier, Duranty, Fabrideriant, Boyer d'Argens, Rovrigny, Villeneuve-de-Vence, du Mourier, Belloy, Perry-Hauteville, Schomberg; dans la branche de Guienne, Noailles, Jousseran de Genissac, Dubreuil Lauvergniac, Geres de Montignac, Verthamont de Saint-Fort, & plusieurs autres, dont le détail seroit trop long à rapporter; ce qui donne aujourd'hui à la maison DU PERIER des alliances directes avec les plus grandes maisons de France, quelques-unes des pays étrangers, & même des Souverains.

Les armes : *d'azur, à dix billettes d'or; 4, 3. 2. 1.*

La branche de Béarn *écartele au 1. d'or, à deux vaches passantes de gueules, accollées, clarinées d'azur, qui est Béarn; au 2. & 4. d'argent, au lion de gueules, armé d'or, qui est de Léon; au 3. d'azur, à la tour d'argent crenelée, qui est de Castille.* Sur le tout, *d'azur à dix billettes d'or, 4. 3. 2. & 1. qui est DU PERIER.* Supports, *deux lions, tenant à leur patte chacun un étendard, le premier aux armes de Bretagne, & le second aux armes DU PERIER, comme le portoit, en 1387, Alain DU PERIER, petit-fils d'ALAIN, Maréchal de Bretagne.* Devise, *ni vanité, ni foiblesse; couronne de Comte ou de Baron indistinctement.*

La branche de Provence *écartele, au 1. & 3. d'azur à la bande d'or, accompagnée en chef d'une tête de lion, couronnée & arrachée d'or, lampassée de gueules; au 2. & 4, de DU PERIER, d'azur à dix billettes.* Supports, cimier & devise, *de même.* Voyez le martyrologe des Chevaliers de Malte par Goussancourt, tom. 2, p. 94.

La branche de Guienne : *porte au 1. & 3. d'azur, à trois poires feuillées & tigées d'or à un épervier, perché sur un bâton en abyme de même; au 2. & 4. de DU PERIER, d'azur à dix billettes d'or.* Supports, cimier & devise, de même.

PERRACHE,

PERRACHE, en Provence. Les Seigneurs d'Ampus & de Villehaute du nom de PERRACHE descendent de :

Noble FRANÇOIS DE PERRACHE, Conseiller du Roi, Maître des Ports de Provence, dès l'an 1555, & Seigneur de Villehaute l'an 1557. Il a épousé, le 21 Avril 1555, *Marguerite de Chabaud*, & fit son testament le 19 Juin 1582, laissant — JACQUES qui suit, & PIERRE DE PERRACHE.

JACQUES DE PERRACHE, co-Seigneur de Villehaute & d'Ampus, s'allia, le 21 Février 1610, à *Claire de Chabert*, fille de *Jules, & d'Antoinette Martin*, Dame, en partie, d'Ampus, & testa le 15 Novembre 1654 : leurs enfans furent; — 1. PIERRE, qui suit; 2. FRANÇOIS; — 3. & BALTAZAR DE PERRACHE.

PIERRE DE PERRACHE, Seigneur d'Ampus & de Villehaute, épousa, le 7 Février 1655, *Anne de Rafelis*, fille de noble *Melchior*, Seigneur de Broves, & de *Gabrielle de Demandols-Trigance*, dont :

JEAN DE PERRACHE, Seigneur d'Ampus, qui de *Veronique de Marin*, son épouse, a laissé plusieurs enfans.

N..... DE PERRACHE, l'aîné, Seigneur d'Ampus, étoit marié, en 1759, à Demoiselle *N.... Gazan*, de la ville de Toulon, dont il a des enfans.

Les armes : *écartelé au 1. & 4. d'azur, à la gruë d'argent ; & au 2. & 3. d'or, à un serpent tortillé de sinople, mis en pal, au chef de gueules.*

Il y a une autre famille de ce nom à Marseille, qui porte les mêmes armes, dont est chef.

Noble FRANÇOIS DE PERRACHE, Seigneur de Pierrerue, reçu Secrétaire du Roi le 11 Mai 1743, après le décès de noble ANDRÉ DE PERRACHE, son pere, Avocat au Parlement, Seigneur de Pierrerue, lequel avoit été pourvu de la même charge, le 4 Avril 1732, par la démission de noble Claude Boyer, Seigneur de Trebillane. FRANÇOIS DE PERRACHE a épousé Demoiselle *N.... Rippert*, sœur de *Pierre-François*, Baron de Montclar, Seigneur de Saint-Savournin & de Salonet, Procureur-Général au parlement, de laquelle il n'a que des alliances *Hist. héroïq. de la Noblesse de Provence, tome 11, p. 208 & suiv.*

PERROT, à Paris.

NICOLAS-CHARLES PERROT, Auditeur des Comptes, mort en 1747, a laissé, de *Marguerite Martin*, son épouse, — ANTOINE-NICOLAS PERROT, né le 26 Juillet 1737, Conseiller au Grand-Conseil, par lettres du 29 Mai 1761, & reçu le 26 Juin suivant; il a épousé, le 27 Novembre 1769, *Adélaïde-Marie le Marié d'Aubigny*, fille de *Jérôme le Marié d'Aubigny*, Maître des Comptes, & d'*Angélique Jeanne Cousinet* ; elle est morte des suites de ses couches, le 17 Novembre 1770, laissant : AUGUSTIN-JEAN-BATISTE PERROT, né le 26 Octobre de la même année.

Les armes : *coupé d'azur d'argent, chargé d'un mouton passant d'argent sur l'azur, & l'argent chargé d'un demi-pal ondé, qui joint aussi une fasce ondée, l'un & l'autre de gueules, & au milieu de la fasce un annelet d'argent.*

PERROT, Seigneur de Saint-Dié : autre famille qui a donné des Conseillers au Parlement de Paris, un Prévôt des Marchands, & un Président, &c. Elle a formé deux branches.

De la premiere étoit FRANÇOIS-HENRI PERROT, Marquis de Fercourt, Capitaine de cavalerie, qui se maria, le 19 Décembre 1721, à *M.... Antoinette-Léonore de Créquy*, fille de *François-Léonore de Créquy*, & de *Marie-Antoinette de Schadecle.* Nous ignorons s'il y a postérité de ce mariage.

De cette même branche il y a eu un Gouverneur des Isles & Côtes d'Acadie, dans la Nouvelle France, qui, de sa femme, *Madeleine de la Guide*, morte en 1698, a laissé postérité.

Le dernier de la seconde branche, étoit CHARLES PERROT, Seigneur de la Malmaison, Conseiller au Parlement de Paris, le 2 Avril 1632, qui n'a eu de son mariage, avec *Françoise de l'Aubépine*, que : — 1. NICOLAS, Seigneur de la Malmaison, mort sans alliance, Conseiller au Parlement de Paris; — 2. & MADELEINE PERROT, mariée à *Jacques-Honoré Barentin*, Président au Grand-Conseil.

Les armes : d'*azur, à deux croissans d'or l'un sur l'autre; celui de la pointe renversé, au chef d'argent chargé de trois aigles, les vols abaissés de sable.*

PEVREL en françois, & en anglois PEWRELL, ancienne famille noble, originaire d'Angleterre, dont un cadet alla s'établir en Normandie, comme nous le dirons ci-après. Il en est parlé dans les ouvrages des Héraults d'armes d'Angleterre, Registres où l'on voit les états des illustres familles de ce royaume.

Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, donna le comté de Nottingam à GUILLAUME PEWRELL, que Camdem, historien Anglois, croit avoir été son fils naturel. Ce GUILLAUME PEWRELL, I du nom, en laissa la possession à GUILLAUME son fils, II du nom, & celui-ci laissa ce comté à GUILLAUME III, son successeur : mais Henri II, Roi d'Angleterre, confisqua tous les biens de ce GUILLAUME III, après l'avoir convaincu d'avoir empoisonné Ranulphe de Mastinez, Comte de Cestres; mais ses biens furent rendus à MARGUERITE PEWRELL, sa fille, en faveur *de Robert de Ferrieres*, qu'elle avoit épousé. Ce *Robert de Ferrieres* étoit fils de *Henri de Ferrieres*, Seigneur de Livarot, auquel le Roi Guillaume avoit donné le comté d'Erbi & le château de Sutesbec, où étoient des carrieres d'albâtres, & plusieurs autres possessions dans la Province de Stafort; & ce *Robert de Ferrieres* eut de son mariage avec MARGUERITE PE-

WRELL, *Guillaume de Ferrieres*, qui fut Comte d'Erbi & aussi de Nottingam par sa mere. Ce Comte de Nottingam a passé dans la maison d'Yorc, ainsi qu'on le voit dans l'histoire d'Angleterre.

C'est un nommé HUVELINE PEVREL, cadet de sa maison, qui vint s'établir en Normandie en 1094. Il fut Gouverneur d'Argentan & du château du Homme, dit l'histoire de cette province.

Il avoit un frere, GUILLAUME PEVREL, qui accompagna, en 1112, Henri I, Roi d'Angleterre, duc de Normandie, qui passa à l'abbaye de Saint-Evroult, la visita, & fit signer avec lui ce GUILLAUME PEVREL & les autres Seigneurs qui l'accompagnoient, les privileges qu'il confirma à cette abbaye.

JEAN DE PEVREL, I du nom, eut deux fils, savoir; — 1. JEAN II, dont nous parlerons en son lieu; — 2. & GUILLAUME DE PEVREL, Sire de Monteirollier, connu par sa valeur sous le nom de *grand Pevrel, pere des Cauchois*. Il fut tué au siege d'Harfleur, en 1436, sous le Duc de Somercet ou Sombresset. Il y a encore trois croix plantées entre les paroisses de Nestreville, Valliquerville & Caudebec, appellées vulgairement *les croix du grand Pevrel, pere des Cauchois*.

Cette famille a possédé au pays de Caux & d'Evreux, dans la même province, les terres, fiefs & Seigneuries d'Offranville, Varengeville, Monteirollier, Bémecourt, Hotot, Lauvray, Nogent-le-sec, Neubot, Beaumesnil, Martonil, Saint-Martin d'Erblane, Bois-Guerard, Porquet, Pelletot & Saint-Aubin-de-Cretot; ce qui est prouvé par les aveux & dénombremens rendus au Roi, avec les foi & hommages desdits fiefs, en sa Chambre des Comptes de Paris, par les Seigneurs DE PEVREL, pour le serment de fidélité de services dûs à Sa Majesté, & ratifié par neuf ou dix des chefs de cette famille. On n'y comprend pas les aveux qui ont été perdus dans les guerres des Anglois avec la France, lesquels ont été maîtres de la Normandie pendant l'espace de plus de trente années. Ces aveux cependant pourroient encore se recouvrer à la Chambre des Comptes de Paris, avant la réduction de la province de Normandie, en 1450. JEAN, RENÉ, GUILLAUME & LOUIS DE PEVREL, maintenus, le 10 Avril 1669, lors de la recherche de la Généralité de Rouen, par M. Barrin de la Galissonniere.

Il nous reste à présent à donner la filiation de cette famille, qu'on peut remonter, comme on l'a dit, à JEAN, I du nom, qui eut deux fils; — 1. JEAN, qui suit; — 2. & GUILLAUME DE PEVREL, qui est ce *grand Pevrel, pere des Cauchois*, Sire de Monteirollier, connu pour sa valeur, tué devant Harfleur, en 1435, après avoir chassé les Anglois pour la seconde fois.

II. JEAN DE PEVREL, II du nom, obtint du Roi d'Angleterre, le 27 Juin 1448, en donation, les fiefs du Porquet & de Varengeville, pour les services importans qu'il avoit rendus à ce Prince. Il épousa *Thomasse de Tournebu*, fille de *Jean de Tournebu*, Ecuyer, dont vinrent; — 1. JEAN, qui suit; — 2. & GUILLAUME DE PEVREL, dont nous ignorons

la descendance, tous les deux Seigneurs de Bémecourt, Varengeville, Offranville, Hotot, Lauvray, & autres terres & seigneuries; ce qui est justifié par plusieurs partages des biens de *Jean de Tournebu*, avec Jean le Gris, Ecuyer, Baron d'Echaufour, qui avoit épousé la seconde fille dudit *de Tournebu*, Seigneur de Bémecourt & de Marbœuf (*).

III. JEAN DE PEVREL, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Bémecourt, de Varengeville, Offranville, Hotot, Lauvray, &c. épousa *Etiennette Martel*, fille de *N.... Martel*, Seigneur de Marguerite & de Bacqueville en Caux, dont:

IV. ROBERT DE PEVREL, Ecuyer, Seigneur d'Offranville, Chandolan & Bémecourt, qui se maria, en 1456, à *Rauline de Caux*, Dame de Monteirollier, dont vint GUILLAUME DE PEVREL, qui suit: ledit ROBERT, tué au siége de Gerberoy, ainsi qu'il est dit dans l'histoire de Normandie, sous le nom de Sire de Monteirollier.

V. GUILLAUME DE PEVREL, Ecuyer, Seigneur de Monteirollier & de Bémecourt, se maria avec *Jeanne de Gourlay*, dont il eut: — 1. ANTOINE, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, qui mourut sans postérité au service du Roi; — 2. LOUIS, qui fut Prêtre, Abbé de Saint-Victor en Caux, & Aumonier du Roi; — 3 RENÉ, mort sans hoirs; —. 4. JEAN, Seigneur de Monteirollier, Chevalier de l'ordre du Roi, un des cent Gentilshommes de sa maison, épousa *Elisabeth de Caurisy*, dont il eut FRANÇOIS DE PEVREL, Seigneur de Monteirollier, qui se maria avec *Françoise de Mouchy*, de la branche de Senarpont, tué au siége de Gravelines, Enseigne d'une compagnie de Gendarmes; — 5. & ANNE DE PEVREL qui suit:

VI. ANNE DE PEVREL, Ecuyer, Seigneur & Patron de Bémecourt, d'abord Page du Roi, servit jusqu'à l'âge de 60 ans. En 1540, la noblesse du royaume fut recherchée, & ANNE DE PEVREL produisit ses titres de noblesse pour lui & pour JEAN DE PEVREL, son petit-neveu, Seigneur de Monteirollier, laquelle terre, a passé, par mariage, dans la maison de Tilly-Blaru, & ANNE DE PEVREL, épousa, en 1547, *Charlotte de Fumichon*, laissa de son mariage EME ou AIMÉ PEVREL, qui suit, & fut inhumé dans le chœur de Bémecourt, sous une tombe de pierre, sur laquelle sont détaillés ses services militaires.

VII. EME ou AIMÉ DE PEVREL, I du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron de Bémecourt, se maria, le 28 Décembre 1581, axec *Genevieve le Monier*, dont il eut EME ou AIMÉ DE PEVREL, qui suit:

VIII. EME ou AIMÉ DE PEVREL, II du nom, se maria, le 4 Mars 1612, avec *Marguerite de Moucheron*, de laquelle il eut:

IX. LOUIS DE PEVREL, Chevalier, Seigneur & Patron de Béme-

(*) Il est bon de remarquer ici, qu'à-peu-près dans le même-tems, un PEVREL avoit armé sur mer pour l'Angleterre, qu'il pensa périr avec sa flotte; que le lieu de ce passage se nomme encore aujourd'hui le pas de PEVREL.

court, maintenu comme ancien noble, par M. de Marle, en l'élection de Conches, en 1666. Il avoit épousé, en 1646, *Marguerite de la Barre*, de Verdun, fille de Messire *Daniel de la Barre*, & de Dame *Marie de Clie;* de ce mariage vinrent : — 1. LOUIS-ALEXANDRE, qui suit; — 2. & PIERRE, qui fut Capitaine de cavalerie pendant 16 ans dans le régiment de Picardie, ensuite Gouverneur de Squerpen, dans l'électorat de Cologne, en 1689, & nommé Capitaine de soixante-dix grenadiers au siege de Bonne, par le Cardinal de Furtemberg, commanda, en 1679, à Lêve, près Mastricht, passa en Angleterre, en 1688, avec l'Ambassadeur de France, sous le nom seul DE PEVREL, dans lequel tems les Anglois commencerent à se soulever contre le Roi Jacques, par l'intrigue du Prince d'Orange. Les Milords du nom DE PEVREL lui firent un grand accueil & beaucoup d'amitié, & tenterent en vain à le faire entrer dans leur parti contre la France & le Roi Jacques; & malgré leurs sollicitations, il passa d'Angleterre en Hollande, se rendit à Bonne, où le Cardinal de Furtemberg, qui y commandoit, sur sa réputation & sur le témoignage de M. d'Asfeld, Gouverneur de la place, lui donna le commandement de soixante-dix grenadiers. PIERRE DE PEVREL, de retour en France, fut assassiné à Paris, par des voleurs, qui lui prirent seize cens louis d'or qu'il avoit gagnés dans son gouvernement du fort de Squerpen, par les contributions qu'il tiroit des pays circonvoisins. Il étoit brave & intrépide, & Officier estimé parmi ceux de son tems. LOUIS XIV, instruit de cet assassinat, en fit informer, tant au Châtelet de Paris, qu'en la jurisdiction de Passy-sur-Seine, regrettant beaucoup ce brave Officier qu'il venoit de perdre.

X. LOUIS-ALEXANDRE DE PEVREL, fils aîné de LOUIS, & de *Marguerite de la Barre*, de Verdun, Chevalier, Seigneur & Patron de Bémecourt, épousa, en 1698, *Marie-Charlotte le Doux-de-Brosville*, fille de Messire *Claude le Doux*, & de *Marthe le Maréchal*, par contrat passé à Evreux, le 7 Septembre 1698, devant Gervais Pourru & Pierre Ravault Notaires, dont il eut : LOUIS-FRANÇOIS DE PEVREL, qui suit.

XI. LOUIS-FRANÇOIS DE PEVREL, Chevalier, Seigneur & Patron de Bémecourt, se maria avec *Gabrielle Martel*, dont il eut un fils mort sans hoirs, en 1762, Cornette de dragons au régiment d'Apchon, & deux filles, savoir : — 1. MARIE-GABRIELLE, qui suit; — 2. & N.... DE PEVREL, mariée à *N.... de Nervet*, d'une ancienne famille d'Evreux, dont postérité.

XII. MARIE-GABRIELLE DE PEVREL, a épousé, en 1732, Messire *Louis de Saint-Aignan*, Seigneur de Bois Revert & de Monteilles, &c. dont postérité. *Voyez* SAINT-AIGNAN dans ce volume.

Les armes DE PEVREL, famille qui vient de s'éteindre, & fondue dans la maison de *Saint-Aignan*, au diocese de Seez, sont *d'or, au lion issant de gueules, fretté d'azur.*

PONSONNAILLES (DE) : famille originaire d'Auvergne, où elle est connue depuis plusieurs siecles, à Famyrolle, diocese & élection de Saint-Flour. Elle est distinguée par ses services militaires & ses belles alliances ; mais malgré sa haute antiquité, par filiation suivie connue sur titres, le premier est BERANGER, qui suit :

I. BERANGER DE PONSONNAILLES, vivoit en 1422 ; ce qui est prouvé par la donation que lui fit SOUVERAINE DE PONSONNAILLES, Dame de Recouce, sa sœur, le 14 Octobre de la même année, & par celle à lui faite de la directe & Seigneurie de Chassan, en récompense de ses services & bienfaits, par le Sérénissime & Magnifique Prince Bernard d'Armagnac, le 9 Août 1432 ; le nom de sa femme est ignoré, mais le terrier du village de Chagouze, paroisse de Saint-Flour, dont il étoit Seigneur, fait mention qu'il étoit pere de BONNET, qui suit :

II. BONNET DE PONSONNAILLES, Seigneur de Grizoles, du Chassan, reçut du Pape, Martin V, un bref d'indulgence, pour avoir contribué par ses libéralités à la rédemption d'un Roi de Chypre, détenu captif par les Sarasins ; ce bref que l'on conserve en original, est du premier des calandes d'Octobre 1430 ; BONNET DE PONSONNAILLES étoit Seigneur de Grizoles, du Chasseran, de Ferprat & de quelques autres terres, dans les paroisses de Pauliat & de Saint-Clément en Auvergne, & de Théroudet en Rouergue, ainsi qu'il paroîtra par un registre d'obligations pour arrérages de cens à lui consentis depuis 1450 jusqu'en 1467. Il vivoit encore en 1491, & laissa de sa femme, dont le nom est ignoré.

III. BERNARD DE PONSONNAILLES, Seigneur de Grizoles & du Chassan, marié, le 30 Janvier 1517, avec Demoiselle *Gabrielle de Miremont*, fille de noble *Arnaud de Miremont*, Seigneur de Montchanson, & de Demoiselle *Isabeau de Montperoux*, dont : — 1. CHARLES, qui suit ; — 2. FRANÇOIS, qui a continué la postérité après son frere aîné ; — 3. PIERRE ; — 4. BERNARD ; — 5. autre PIERRE ; — 6. GUYON ; — 7. JEAN ; — 8. LOUISE ; — 9. autre LOUISE ; — 10. & MARIE-JACQUETTE DE PONSONNAILLES : on ignore le sort de tous ces enfans, excepté des deux premiers.

IV. CHARLES DE PONSONNAILLES, institué héritier par son pere, le 25 Octobre 1541, Seigneur de Grizoles & du Chassan, épousa, le 21 Janvier 1545, Demoiselle *Jeanne de Laire*, fille de noble *Jean de Laire*, de laquelle il eut un fils mort sans alliance, & une fille nommée FRANÇOISE DE PONSONNAILLES, mariée avec noble *Louis de Chambeuil*, Seigneur de Chayladet, le 5 Août 1583, auquel elle porta la terre de Chassan, qui n'est rentrée dans la famille de PONSONNAILLES qu'environ cent ans après.

IV. FRANÇOIS DE PONSONNAILLES, second fils de BERNARD, & de

Gabrielle de Miremont, épousa, le 6 Août 1564, *Jeanne de l'Arbre*, fille de noble *Guyot de l'Arbre*, & de *Marguerite de Murat*, dont :

V. GUYOT DE PONSONNAILLES, Seigneur de Grizoles, qui se maria, par contrat du 20 Février 1594, avec *Charlotte d'Apchier*, fille de noble *Jacques d'Apchier*, Seigneur de Billiere, la Beaume, le Bessons, & de *Jeanne d'Amblard*, dont : — 1. MATHIEU-INNOCENT, qui suit ; — 2. ANTOINE, reçu Chanoine & Comte de Brioude en 1649, sur ses preuves faites de quatre générations, tant paternelles que maternelles ; — 3. & PHILIBERT, Prieur de Javoles, diocese de Mende, quelque tems Curé de Faucisolles, & ensuite Archidiacre de Saint-Flour, premiere dignité de cette Cathédrale, par permutation de son Prieuré de Javoles, avec Pierre de Pons de la Grange, qui avoit été Chanoine & Comte de Lyon ; ses bulles sont du 14 des calandes de Décembre 1666. Il mourut le 12 Octobre 1680.

Nota. Dans le catalogue des Comtes de Brioude, on trouve un PHILIBERT DE PONSONNAILLES, de Grizoles, du Chassan, reçu en 1667. Il n'est pas aisé de décider si c'est ce PHILIBERT dont nous venons de parler, ou un de ses deux neveux, qui ont porté le même nom de batême. Les auteurs du *Gallia Christiana* n'en disent rien à l'article des Archidiacres de Saint-Flour.

VI. MATHIEU-INNOCENT DE PONSONNAILLES-DE-GRIZOLES-DU-CHASSAN, Seigneur de Champiol, servit dans les compagnies d'ordonnances de son tems, nomément dans celle du Baron de Villeneuve, suivant un certificat de congé qu'il obtint du Duc de Rohan, le 10 Janvier 1630, & un autre du 12 Septembre 1635, de M. la Merenede, Maréchal-des-logis de la compagnie de Montclar. Il servit aussi dans les ban & arriere-ban, & épousa *Françoise de Chambeuil*, fille de *François*, Seigneur de Chayladet, & *Madeleine de Flouride de Clamouse*, laquelle apporta en dot la terre de Chassan, sortie de la famille de PONSONNAILLES, en 1593. De ce mariage vinrent : — 1. RAIMOND ; — 2. JOSEPH, qui suit ; — 3. PHILIBERT, qui ont été successivement Archidiacres de Saint-Flour ; le premier par la résignation que lui en fit son oncle, & ses bulles sont du 5 des calendes de Mai 1673, & fut Vicaire-Général du diocese, le siege vacant par la mort de Jérôme de la Mothe d'Houdaucourt, Evêque de Saint-Flour, arrivée en 1693 ; il mourut lui-même en 1695, & eut pour successeur, à l'Archidiaconé, son frere cadet, nommé PHILIBERT, qui fut nommé à cette dignité par le Chapitre de la Cathédrale, & mourut le 2 Juin 1710.

VII. RAIMOND-JOSEPH DE PONSONNAILLES-DE-GRIZOLES-DU-CHASSAN, épousa, le 24 Février 1677, *Françoise de Montvallat*, fille de *Charles*, Comte de Montvallat, & de *Gabrielle d'Apchon*. De ce mariage vinrent : — 1. MATHIEU, qui suit ; — 2. JEAN-FRANÇOIS, nommé Archidiacre de Saint-Flour, après le mort de PHILIBERT, son oncle, qui fut estimé,

chéri & respecté de tout le monde, par la noblesse de ses sentimens, la pureté de ses mœurs & son affabilité; — 3. VICTOR, d'abord Lieutenant des Grenadiers, dans le régiment de Tournon, d'où il passa dans celui de la Reine Dragons, & est mort Chevalier de Saint-Louis, après quarante ans de service, dans les guerres de Bavieres; — 4. PHILIBERT, Capitaine dans le régiment de Saillant, qui fut incorporé dans celui de la Gervézaye; — 5. & N..... DE PONSONNAILLES, aussi Officier dans le même régiment que son frere, & tous les deux morts sans alliances.

VIII. MATHIEU DE PONSONNAILLES-DE-GRIZOLES-DU-CHASSAN, reçu Mousquetaire du Roi, dans sa premiere compagnie, où il servit pendant six ans, passa dans le régiment de Champigny, infanterie, où il fut Capitaine; quitta ce régiment pour prendre une compagnie de Dragons, dans le régiment de la Lande du Deffend, & épousa, le 14 Juin 1715, *Elisabeth Alboni*, de laquelle il eut :

XIX. JEAN-ERANÇOIS DE PONSONNAILLES-DE-GRIZOLES, Chevalier, Seigneur, Comte de Chassan, Seigneur des Angles, la Brussiere, Champiol, & autres places, co-Seigneur aussi de Fancyrolles, qui fut reçu Page du Roi en sa grande écurie, en 1734, d'où il sortit pour entrer Officier dans le régiment de Talard, connu aujourd'hui sous le nom de régiment de Flandres. Il y servit l'espace de dix ans, & s'est trouvé dans les premieres campagnes de Flandres; il a épousé, le 22 Octobre 1754, *Marie Falçon de Lougevialle*, fille de noble *Antoine-Guérin de Falçon de Lougevialle*, & de *Marie de Talluendier.* De ce mariage sont nés sept enfans, savoir : — 1. ANTOINE-AUGUSTIN-CLÉMENT, qui suit; — 2. ANTOINE, appellé le Chevalier *de Chassan*, reçu à l'Ecole Royal Militaire en 1777, & est du nombre des éleves du College Royal d'Effiat; — 3. BERNARD-MAURICE; — 4. & 5. MARIE-THÉRESE, dite Madame *de Chassan*; & MARIE-JEANNE, dite Madame DE PONSONNAILLES, l'une & l'autre Religieuses Professes, le 27 Avril 1778, à l'Abbaye-Royale de Blêle, où l'on ne reçoit que des filles de condition; — 6. MARIE-JEANNE; — 7. & MARIE-ANTOINETTE DE PONSONNAILLES, appellée Mademoiselle *du Chassan*, reçue, en 1772, parmi les nobles Demoiselles de la Maison-Royale de Saint-Cyr.

X. ANTOINE-AUGUSTIN-CLÉMENT DE PONSONNAILLES, appellé le Chevalier *du Chassan*, a été reçu en Novembre 1771, au College-Royal de la Flêche, en qualité d'éleve de l'Ecole Royale Militaire, dont il a été envoyé au College Royal d'Effiat, & après y avoir resté un an, il été reçu parmi les cadets de l'Ecole Royale Militaire de Paris, dans le chapitre tenu, le 20 Juillet 1779, par MONSIEUR, Frere du Roi; il a été nommé Chevalier de Notre-Dame de Mont-Carmel.

Généalogie mise en ordre d'après un mémoire dressé sur les titres.

Les armes : d'*azur à trois cloches, ou sonnailles d'argent, bataillées de sable*,

sable, 2 en chef & 1 en pointe, à la bordure d'or, pour devise : TRES IDEM SONANT, support *2 lions d'or, langués & onglés de gueules ; pour* cimier, *Couronne de Marquis*.

PONTESCOULANT ou PONT D'ESCOULANT, en Normandie, diocese de Bayeux, comme il est dit dans ce Dictionnaire, tome IX, page 424 & suivantes, de JACQUES LE DOULCET, II du nom, est issu LOUIS LE DOULCET, qui a formé la branche suivante.

LOUIS LE DOULCET, batisé le 28 Mai 1654, Ecuyer, Seigneur de la Fresnay, Brigadier de l'arriere-ban en 1674, second fils de JACQUES LE DOULCET, II du nom, & de *Françoise de la Riviere ;* il épousa, le dernier Février 1683, *Marie Radulphe*, fille d'*Edmond Radulphe*, & de *Marie Duhamel ;* (*) il mourut le 9 Juin 1727, & son épouse le 31 Octobre 1730, suivant leurs extraits mortuaires, & laisserent entr'autres enfans : EDMOND-RENÉ, & FRANÇOIS-LOUIS LE DOULCET, qui suit

FRANÇOIS-LOUIS LE DOULCET, Ecuyer, né le 3 Septembre 1698, marié, par contrat du 5 Octobre 1728, à *Charlotte-Marie-Madeleine*, suivant l'acte de célébration du 4 Novembre 1728 ; il mourut le 15 Août 1776, & son épouse étoit morte le 4 Octobre 1771, suivant les extraits mortuaires, laissant pour enfans : EDMOND-LOUIS LE DOULCET, qui suit, & plusieurs filles.

EDMOND-LOUIS LE DOULCET, Ecuyer, né & batisé le 25 Janvier 1740, Cornette au régiment de Mestre-de-Camps Dragons, le 20 Mars 1759, Lieutenant au régiment de Damas, au mois de Mai 1760, sous-Aide-Major dans le même régiment au premier Mars 1763, Aide-Major le 24 Mars 1769, commission de Capitaine dans la même annee, réformé en 1776, remplacé Capitaine en second au régiment Royal Navarre, cavalerie en 1777, Capitaine-Commandant, le 13 Mai 1779, passé le 4 Juin suivant du quatrieme régiment des Chevaux-Legers, aujourd'hui régiment de Septimarie cavalerie, dont il est le premier Capitaine - Commandant ; il a épousé, par contrat du 22 Novembre 1779, & par acte de célébration de mariage, du 25 desdits mois & an, *Louise - Madeleine - Claudine de la Mouche*, fille d'*Antoine-Pierre de la Mouche*, Chevalier, Auditeur des Comptes & Procureur-Général de MONSIEUR, Frere du Roi, & de *Madeleine Thoré*. De ce mariage sont nées : MADELEINE-AGLAÉ, batisée le 31 Octobre 1780 ; — & ADELE-MADELEINE-LOUISE LE DOULCET, batisée en Juillet 1783.

Les armes : *à la croix fleurdelisée de sable*.

(*) C'est mal-à-propos qu'il est dit dans l'Armorial de France, que le nom de la femme de LOUIS LE DOULCET est inconnu, & qu'on ne lui donne que deux enfans, savoir, EDMOND RENÉ, & MADELEINE.

PREVOST (LE), Seigneur d'Aisec, de Touchimbert, de Sansac, Beaulieu, Puybotier ou Puybautier, & Traversay en Poitou : ancienne noblesse distinguée par ses services & ses alliances.

M. de Boulainvilliers, dans son état de la France, tome V, page 336, met au rang des Seigneurs Poitevins un HUGUES PREVOST, qui vivoit sous Guillaume VII, Comte de Poitou, mort en 1086, & enterré à l'abbaye de Moustier-Neuf, mais la filiation prouvée par titres de cette famille ne remonte qu'à :

I. PIERRE PREVOST-DE-SALLES, qualifié Varlet, *Varletus*, vivant en 1140; il avoit une sœur qui fut mariée en 1136, à *Bernard de Brosse*, dont la fille porta la Vicomté de Limoges, à Aymard d'Angoulême, comme le rapporte du Chesne. PIERRE PREVOST-DE-SALLES, épousa *Jeannette Guiot*, & en eut :

II. JEAN PREVOST-DE-SALLES, I du nom, qualifié Varlet & Ecuyer, Seigneur d'Aisec, qui rendit hommage de la terre de Salles, en Angoumois, à Hugues, Abbé de Nanteuil en Vallée, le jour de la fête Saint-Pierre, en 1173. De sa femme, dont le nom est ignoré, il eut : — 1. EMERIC; qui suit; — 2. GUILLAUME PREVOST, Evêque de Poitiers en 1217, qui siégeoit encore, suivant le rituel de Poitiers, avant 1225; mais on ignore le tems de sa mort.

III. EMERIC PREVOST, qualifié Ecuyer, rendit son dénombrement de la terre de Salles, comme heritier de JEAN, son pere, à l'abbé de Nanteuil, en 1220, & laissa pour fils :

IV. JEAN PREVOST, II du nom, Ecuyer, aussi qualifié Varlet, qui rendit, en 1281, hommage plein, & sous la redevance de cinq sols par mutation de Seigneur, de tout ce qu'il possédoit dans les Ganheres de la paroisse d'Olerac, mouvant de l'aleu des Essarts, paroisse de Villehonneur, à Aquilin, Evêque d'Angoulême, à cause d'*Almode*, son épouse, fille de feu *Pierre Mathei*. Il rendit encore hommage à cet Evêque pour plusieurs pieces de terre qui dépendoient de son évêché, & eut de son mariage :

V. EMERIC PREVOST, II du nom, Chevalier, *Miles*, Seigneur d'Aisec, qui rendit hommage, en 1320, à l'Abbé de Nanteuil, pour plusieurs pieces de terre qu'il avoit dans la paroisse d'Aisec, dépendantes de cette abbaye; & aveu, en 1330, à l'Evêque d'Angoulême, pour les biens dont il avoit hérité de JEAN PREVOST, son pere. Il avoit épousé, en 1302, *Berthe*, fille de *Guillaume d'Ignac*, dont : — 1. JEAN, qui suit, — 2. & HÉLIE PREVOST, Chevalier, marié à *Catherine de Talleyran-de-Grignols*, qui le fit pere de JEAN PREVOST, Seigneur de la Force, mort sans alliance, & de MARIE PREVOST, laquelle hérita de cette terre de la Force, & fut mariée le premier Novembre 1441, à *Jean de Beaupoil*, qui rendit hommage de la terre de la Force, en 1450.

VI. JEAN PREVOST, III du nom, Ecuyer, Seigneur d'Aisec, rendit son dénombrement à Ruffec, en 1391, le lundi après l'octave de la Pentecôte, & laissa de sa femme, dont le nom est ignoré, pour fils unique.

VII. GUILLAUME PREVOST, Ecuyer, Seigneur d'Aisec, qui épousa, par contrat du lundi avant la fête Notre-Dame d'Août 1375, *Catherine de Sansac*, fille d'*Olivier de Sansac*, & d'*Agnès de Chambe*. Il transigea, en 1390, avec *Jean Corgnoul de Brette*, & *Olivier de Sansac*, rendit hommage pour la terre de Sansac, qu'il tenoit de son épouse, à l'abbaye de Nanteuil, le jour de la fête Saint-Barthelemi, l'an 1396, & autre hommage à Ruffec, en 1408, de quelques autres biens qu'il tenoit de son épouse, & qui relevoient de Ruffec. Il eut pour fils :

VIII. JEAN PREVOST, IV du nom, Ecuyer, Seigneur d'Aisec, de Sansac & de Touchimbert, marié 1°. à *Jeanne de Paisette*, & 2°. à *Jeanne de Féris*, Dame de la Boissiere & de Beauregard, laquelle étant veuve, rendit hommage de la seigneurie de Puybotier, en Novembre 1477. Du prémier lit vinrent : — 1. AYMARD, qui suit; — 2. SAVARY, auteur de la branche des Seigneurs de Sansac, rapportée ci-après; — 3. JEAN, Chevalier, puis Commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1470; il fut Procureur de son ordre à Poitiers; — 4. FRANÇOISE, mariée à *N.... de la Cropte-de-Boursac ;* & du second lit : — 5. GUYOT, tige de la branche des Seigneurs de Puybotier, de Beaulieu, & de Traversay, mentionnée en son rang; — 6. PIERRE, mort sans alliance; — 7. JEAN, Ecuyer, Seigneur d'Aisec, marié à *Florence d'Ardillonne*, dont : PIERRE PREVOST, Ecuyer, Seigneur d'Aisec, mort sans postérité; — 8. CHARLOTTE; — 9. & MARIE PREVOST, femme de *Jacques du Couvet*, Seigneur du Genouillé.

IX. AYMARD PREVOST, Ecuyer, Seigneur de Touchimbert, épousa, en 1468, *Jeanne de Saugieres*, Dame du Pouyau, dont:

X. ROLAND PREVOST, Chevalier, Seigneur de Touchimbert, marié en 1491, à *Guillemine de la Haye-Montban*. Il en eut : 1. AYMARD, qui suit; — 2. & JEANNE PREVOST, mariée en 1510, à *François du Laur*, Seigneur de la Coste.

XI. AYMARD PREVOST, II du nom, Chevalier, Seigneur de Touchimbert, fut chargé, en 1517, de deux curatelles, savoir, de GUILLAUME PREVOST, Seigneur de Sansac, & de celle de *Jean du Couvet*, Seigneur de Genouillé, fit plusieurs partages, & rendit ses aveux & dénombremens des biens qu'il possédoit. Il vivoit encore en 1546, & épousa *Françoise Bouchard*, dont : 1. PIERRE, qui suit ; — 2. FRANÇOISE, femme de *N.... de Ferriere ;* — 3. SUSANNE, mariée à *Roland de la Maisonneuve ;* — 4. & ISABELLE, alliée en 1570, avec *N.... d'Argenterie*.

XII. PIERRE PREVOST, Chevalier, Seigneur de Touchimbert, fit plusieurs partages, rendit ses aveux & dénombremens de ce qu'il possédoit, & épousa, en 1565, *Marie Brassard*, de laquelle vint :

XIII. ISAAC PREVOST, Chevalier, Seigneur de Touchimbert, qui rendit ses dénombremens, & épousa, en 1584, *Isabeau Guy*, dont pour fils unique :

XIV. FRANÇOIS PREVOST, Chevalier, Seigneur de Touchimbert, qui rendit ses dénombremens, & passa des actes de partage, en 1668,

avec le Duc de la Force & M. de la Rochefoucaud. Il avoit épousé, par contrat du 23 Mars 1628, *Jeanne de la Rochefoucaud*, dont : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. CASIMIR, auteur de la branche des Seigneurs de Londigny, rapportée ci-après ; — 3. & CHARLES PREVOST, Chevalier, marié à *Catherine de la Rochefoucaud*, dont CHARLOTTE PREVOST, mariée avec *Gabriel de Vasselot*, Chevalier, Seigneur de Regnier, & mere de *Thérese de Vasselot*, mariée le 23 Avril 1748, avec JEAN PREVOST-DE-LA-VAUSELLE, Chevalier, Seigneur de Puybotier, Capitaine au régiment de Poitou, infanterie, tué à la bataille de Rosbach, mentionné au degré XVI de la branche des Seigneurs de Puybotier & de Beaulieu.

XV. FRANÇOIS PREVOST, II du nom, Chevalier, Seigneur de Touchimbert & de Saveille, épousa en 1688, *Marthe Joly*, dont : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. & autre FRANÇOIS PREVOST, mort Lieutenant des Vaisseaux. Il avoit épousé *Catherine de la Rochefoucaud*, de laquelle il n'a eu qu'un fils, aussi nommé FRANÇOIS PREVOST, mort Garde de la Marine.

XVI. FRANÇOIS PREVOST, III du nom, Chevalier, Seigneur de Touchimbert, Lieutenant des vaisseaux, mort en 17 , avoit épousé *Marie Giton-de-Monlaurier*, dont : SUSANNE PREVOST, Dame de Touchimbert, mariée, en 1713, avec *Henri de Bourdeille*. Elle s'est retirée, en 1764, à Port-Royal.

Seigneurs de Londigny.

XV. CASIMIR PREVOST, Chevalier, second fils de FRANÇOIS, I du nom, Seigneur de Touchimbert, & de *Jeanne de la Rochefoucaud*, épousa, 1°. en 1657, *Marie de Robillard*, & 2°. en 1689, *Marie Coullaud*. Du premier lit vinrent : — 1. FRANÇOIS, tué Capitaine de dragons au service d'Angleterre ; — 2. DIANE, née au mois de Juin 1673, femme de *Charles d'Appelvoisin*, Marquis de la Roche-du-Maine ; — 3. JULIE, née au mois de Juillet 1674, mariée à *N.... de Volvire* ; — 4. SUSANNE, mariée à *Pierre du Rousseau*, Marquis de Fayolle ; — 5. MADELEINE, morte à Saint-Cyr ; — 6 & 7. Deux filles, mortes à Londres ; & du second lit : — 8. AUGUSTE, qui suit ; — 9. FRANÇOIS, Capitaine au régiment de Champagne, mort sans postérité, en 1770 ; — 10. JEAN, rapporté après la postérité de son aîné ; — 11. ELISABETH, morte à Saint-Cyr, en 1704 ; — 12. & JEANNE PREVOST, morte Religieuse en 1756.

XVI. AUGUSTE PREVOST, Chevalier, Seigneur de Londigny, a servi dans les Mousquetaires, & est mort en 17 . Il avoit épousé, en 1729, *Jeanne-Madeleine de Bussy-Lameth*, dont : AUGUSTE-FRANÇOIS, qui suit ; & deux filles, l'aînée, mariée avec *Pierre de Vassogne*, Chevalier, Seigneur de la Brechinie ; la cadette, nommée THÉRESE PREVOST, entrée à Saint-Cyr en 1749, en est sortie en 1761, & est morte sans alliance au mois de Novembre 1772.

XVII. AUGUSTE-FRANÇOIS PREVOST, appellé le Marquis de Touchimbert, Chevalier, Seigneur de Londigny, Challone, Coulombier, Montalembert, &c. D'abord Page du Roi, à sa grande écurie, au mois de Juillet 1749, successivement Capitaine de cavalerie, en 1764, & Chevalier de Saint-Louis, a épousé, en 1775, *Jeanne-Charlotte Chapt-de-Rastignac*, dont : JEAN PREVOST, Chevalier, né le 22 Février 1776.

SEIGNEURS DE LA ROCHEGROSBOIS.

XVI. JEAN-PREVOST, Chevalier, Seigneur de la Rochegrosbois, fils puîné de CASIMIR, & de *Marie Coullaud*, sa seconde femme, ci-devant Officier de dragons, a épousé, 1°. en 1736, Demoiselle *Jeanne de Lauvergnat*, & 2°. Demoiselle *Benigne de la Chaussée.* Du premier lit sont issus : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. PIERRE-CHARLES, Chevalier, Capitaine au régiment de Nivernois, ci-devant d'Eu ; — 3 & 4. Deux filles, nommées MARIE ; — 5 & 6. THÉRESE & SUSANNE ; & du second lit : — 7. GABRIEL PREVOST, reçu Chevalier de Malte, en 1772 ; — 8. & ANGÉLIQUE PREVOST.

XVII. JEAN-FRANÇOIS PREVOST-DE-LA-ROCHEGROSBOIS, Chevalier, Seigneur de Boivre, a épousé, 1°. en 1770, Demoiselle *Cherade de Montbron*, morte sans enfans ; & 2°. en 1774, Demoiselle *Rose-Angélique de Ferrou*, fille de Messire *N.... de Ferrou*, Chevalier, Seigneur de Mondion, dont est née ROSE-SILVIE-PREVOST.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SANSAC.

IX. SAVARY PREVOST, Chevalier, Seigneur de Sansac, second fils de JEAN, IV du nom, Seigneur d'Aisec, & de *Jeanne de Paisette*, sa premiere femme, épousa *Louise d'Ardillione*, dont sortit :

X. GUILLAUME PREVOST, Chevalier, Seigneur de Sansac, marié à *Catherine Guy*, de laquelle il eut pour enfans : — 1. LOUIS, qui suit ; — 2. ANTOINE-PREVOST-DE-SANSAC, Archevêque de Bordeaux, qui célébra un Concile provincial, en 1582, & mourut en 1591 ; — 3. & LOUISE PREVOST, alliée dans la maison des Comtes de Chabans.

XI. LOUIS PREVOST, Chevalier, Seigneur de Sansac, Chevalier de l'ordre du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, Conseiller en son Conseil-privé, Gouverneur de FRANÇOIS II, & Gouverneur du pays Bordelois, Lieutenant-Général des armées du Roi, fut du nombre des Seigneurs élevés avec FRANÇOIS I. Ce Prince disoit souvent : (comme le rapporte Brantôme dans la vie des hommes illustres) *Nous sommes quatre Gentilshommes de la Guyenne qui combattrons en lice, & courrons la bague contre tous allans & venans de la France, MOY, SANSAC, D'ESSÉ & CHATEIGNERAYE.* Le Duc d'Aumale, Colonel-général de la cavalerie légere, ayant été fait prisonnier par le Marquis Albert, LOUIS PREVOST, connu sous le nom *de Sansac*, exerça sa charge par *interim.* Les plus grands Seigneurs de ce tems-là commençoient par servir dans

la cavalerie. On lit dans les *Annales d'Aquitaine*, « que le Roi étant à » Rancour, fut averti de la prouesse & valeur des assiégés à la Miran- » dole, & de leurs saillies, où le neveu du Pape fut occis, & plusieurs » autres de son parti; & que là le Seigneur *de Sensac*, qui y comman- » doit, éternisa son nom sur le sang ennemi, & se tailla un trophée » d'immortalité ». Ce fut pour la belle défense qu'il y fit, que HENRI II l'honora du collier de son ordre, qui ne se donnoit alors que pour un acte signalé. Il commanda plusieurs fois les armées pendant les guerres civiles, notamment aux siéges de la Charité & de Vezelay, reprit la ville d'Angoulême sur les Huguenots, en 1562, & mourut en titre de Maréchal de France, (dit encore Brantôme) non qu'il en ait jamais été pourvu, mais il en avoit l'état, les gages & la pension. Il avoit épousé, le 3 Juin 1565, Demoiselle *N.... de Montbron*, dont:

XII. JEAN PREVOST, Baron de Sansac, aussi Chevalier de l'ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances, Commandant à Bordeaux & pays Bordelois. Il paroît par la lettre que lui écrivit CATHERINE DE MÉDICIS, le 31 Octobre 1578, qu'elle l'honoroit autant de sa confiance que de son estime. Cette Princesse parle avec éloge des services de feu M. *de Sansac*, exhorte son fils à l'imiter, & à bien faire, comme il a fait jusqu'ici, ce dont le Roi & Elle sont contens; & que, suivant cela, le Roi lui a continué, à sa requête, la pension de quatre mille livres tournois, que lui avoit accordée le feu Roi, son fils. Le Baron *de Sansac* mourut au siége de Chartres, en 1595, sans enfans de son mariage avec Demoiselle *N.... de Maillé-Brezé*. Ainsi tous les biens de cette branche passèrent aux Comtes *de Chabans* qui en furent héritiers, à cause de LOUISE-PREVOST-DE-SANSAC, entrée dans leur maison, comme on l'a vu ci-devant.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE PUYBOTIER, DE BEAULIEU, &c.

IX. GUYOT PREVOST, Ecuyer, Seigneur de Puybotier, fils de JEAN, IV du nom, Ecuyer, Seigneur d'Aisec, &c. & de *Jeanne de Séris*, sa seconde femme, transigea, le 19 Juin 1512, avec *Raimond-Nicolas*, Abbé de Nanteuil. Il épousa *Marguerite Tison*, laquelle devenue veuve, fournit son dénombrement à l'Abbé de Nanteuil, le 26 Mars 1519, pour les fiefs de la Michelie, la Boissiere, &c. au nom & comme mere & tutrice de ses enfans, savoir: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. JACQUETTE, mariée, par contrat du dernier Avril 1532, à *Jean Bray*, Ecuyer, Seigneur de Villeneuve; — 3. & FRANÇOISE PREVOST.

X. JACQUES PREVOST, Ecuyer, Seigneur de Puybotier, rendit aveu & dénombrement à l'Abbé de Nanteuil, le 15 Octobre 1534; transigea, le 19 Décembre 1535, avec *Jean Bray*, Ecuyer, Seigneur de Villeneuve, son beau-frere, touchant la succession de ses pere & mere, & la dot promise à JACQUETTE PREVOST, sa sœur, par son contrat de mariage. Il eut de *Robine des Prés*, son épouse;

XI. JEAN PREVOST, Ecuyer, Seigneur de Puybotier, marié par contrat du premier Avril 1567, à *Françoise d'Archiac*, fille de feu *Jean d'Archiac*, Ecuyer, Seigneur de Montenac, & d'*Anne des Motiers*, dont:

XII. FRANÇOIS PREVOST, Ecuyer, Seigneur de Puybotier & de la Michelie, qui transigea, le premier Mars 1618, sur les droits successifs de FRANÇOISE PREVOST, avec *Jean Dupont*, Ecuyer, Sieur de la Vallée, *François Megret*, Ecuyer, Sieur de Fondireuse, faisant pour Demoiselle MARIE PREVOST, sa mere; & LOUIS PREVOST, Ecuyer, Sieur de la Chaume, & autre FRANÇOIS PREVOST, Ecuyer. Il avoit épousé, par contrat du 19 Octobre 1599, *Jacquette de Nousieres*, fille de *Jacques*, Ecuyer, Seigneur de la Boissiere & de Sauze, & de *Françoise de Baudry*. Il en eut:

XIII. FRANÇOIS PREVOST, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Puybotier, qui rendit hommage à l'abbaye de Nanteuil, le 4 Juillet 1657. Il fut maintenu, le 2 Mars 1665, sur la production de ses titres de noblesse, par M. Colbert, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, dans les Généralités de Poitiers & de Tours. Il servoit au siége de Montauban lorsque le Duc de Mayenne y fut tué; & avoit épousé, par contrat du 16 Janvier 1635, *Madeleine Barbarin*, fille de *Joseph*, Ecuyer, & de *Françoise Charpentier*, de laquelle il eut:

XIV. FRANÇOIS PREVOST, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Beaulieu & de Puybotier, marié, par contrat du 21 Janvier 1664, à *Renée Mandron-de-Rancogne*, Dame de Traversay, fille de *Jacques Mandron*, Ecuyer, Seigneur de Rancogne, & de *Charlotte de la Grése*. Leurs enfans furent: — 1. FRANÇOIS, d'abord Page du Roi dans sa grande écurie, ensuite Mousquetaire, & Capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, d'où il fut tiré pour être Lieutenant-Colonel de celui de la Rochefoucaud. Il est mort garçon, retiré du service, en son Château de Traversay, en 1716; — 2. ACHILLE, Capitaine de Cavalerie, tué à Luzara; — 3. Autre ACHILLE, Cornette de cavalerie, tué à la bataille de la Marsaille; — 4. LOUIS, qui suit; — 5. GABRIEL, appellé *le Chevalier de Traversay*, mort Cornette de cavalerie; — 6. JEAN PREVOST, rapporté après la postérité de son aîné; & six filles, mortes Religieuses, trois à la Trinité de Poitiers; deux à la Visitation de la même ville; & la sixieme à la Visitation de la Rochefoucaud.

XV. LOUIS PREVOST, Chevalier, Seigneur de Beaulieu, Puybotier & la Vausselle, Capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, mort à Niort en Poitou, en 1729, avoit épousé, le 12 Janvier 1717, *Anne d'Abzac-de-la-Douze*, fille de *Gabriel d'Abzac*, Chevalier, & de *Catherine de Bret*, dont: — 1. GABRIEL, Capitaine d'infanterie dans le régiment de la Marche-Province, mort à Ratisbonne; — 2. JEAN, qui suit; — 3. FRANÇOIS PREVOST-DE-PUYBOTIER, ci-devant Major du régiment de la Marche, infanterie, ensuite Commandant les recrues de Poitiers, Chevalier de Saint-Louis, & retiré Lieutenant-Colonel d'infanterie; — 4. Une fille, mariée au Seigneur *de Juyer*; — 5. Une autre fille, Religieuse à

Puyberland; — 6 & 7. Et deux autres filles, dont nous ignorons l'état actuel.

XVI. JEAN PREVOST-DE-LA-VAUSELLE, Chevalier, Seigneur de Puybotier, Capitaine au régiment de Poitou, infanterie, tué à la bataille de Rosback, en 1757, avoit épousé, le 23 Avril 1748, *Thérese de Vasselot-de-Regnier*, fille de *Gabriel de Vasselot*, Chevalier, Seigneur de Regnier, & de CHARLOTTE PREVOST-DE-TOUCHIMBERT, dont: FRANÇOIS-CHARLES-GABRIEL PREVOST, Chevalier, Seigneur de Puybotier, Lieutenant au régiment de la Sarre, en 1776.

BRANCHE DE TRAVERSAY.

XV. JEAN PREVOST-DE-TRAVERSAY, Chevalier, sixieme fils de FRANÇOIS, III du nom, & de *Renée Mandron-de-Rancogne*, Dame de Traversay, ancien Officier de cavalerie, s'est trouvé aux batailles d'Oudenarde & de Malplaquet, a été blessé à la derniere, & est mort, en 1773, à Rochefort. De son mariage, avec Demoiselle *Henriette du Quesne-Guiton*, fille d'*Abraham*, IV du nom, Marquis *du Quesne*, Lieutenant-général des armées navales, & de Dame *N.... de Voutron*, sa seconde femme. Il a eu: — 1. LOUIS-ABRAHAM PREVOST-DE-TRAVERSAY, Capitaine de cavalerie au régiment de Penthievre, en 1743, qui s'est trouvé à plusieurs batailles, a été fait prisonnier à celle de Rosback, où il a reçu quatre blessures, & vit retiré du service, sans alliance, Chevalier de Saint-Louis, avec rang de Lieutenant-Colonel de cavalerie; — 2. JEAN-FRANÇOIS, qui suit; — 3. ABRAHAM HENRI, Lieutenant des vaisseaux du Roi, puis Aide-Major de la Marine, péri dans un naufrage, en 1767, sur les côtes de Bretagne, Commandant la frégate *le David*. Il refusa de se sauver, répondant à ceux qui vouloient l'y engager, *qu'il s'occuperoit de lui quand la derniere personne du vaisseau seroit hors de danger*; — 4. JEAN-BATISTE, mort Lieutenant d'artillerie à la Martinique, en 1762, sans alliance; — 5. HENRIETTE, mariée, en 1753, à *François-Xavier le Moine-de-Sérigny*, ancien Capitaine au régiment du Roi, infanterie, & Chevalier de Saint-Louis, dont deux garçons, Gardes la marine, & deux filles; — 6. CHARLOTTE, qui a été élevée à Saint-Cyr, d'où elle est sortie encore fille; — 7. MARGUERITE, aussi élevée à Saint-Cyr, non mariée; — 8. & MARIE-PREVOST, Religieuse Bénédictine, à Sivray en Poitou.

XVI. JEAN-FRANÇOIS PREVOST-DE-TRAVERSAY, Chevalier, entré dans la Marine en 1741, Chevalier de Saint-Louis en 1756, Capitaine des vaisseaux du Roi, a épousé, en 1753, à la Martinique, *Claire du Quesne-de-Longbrun*, dont: — 1. JEAN PREVOST-DE-TRAVERSAY, reçu Garde la Marine en 1766, & Enseigne des vaisseaux du Roi en 1776; — 2. AUGUSTE-JEAN; — 3. SEVERE; — 4. LOUIS-JUSTIN; — 5. ARMAND; — 6, 7 & 8, CLAIRE, LAURE & PAULINE PREVOST, non encore mariées.

Les

Les armes : *d'argent, à deux fasces de sable, acompagnées de six merlettes de même, 3, 2 & 1.*

PREZ, (DES) *BRANCHE AINÉE DE CETTE MAISON.*

CHARLES DES PREZ, XV du nom, Marquis des Prez, Seigneur de Roche, Chévigny, Vesvre, & autres lieux, &c. fut d'abord Page du Roi à la grande Ecurie en 1756, ensuite Cornette au Régiment de Royal Lorraine, cavalerie, où il a fait, en cette qualité, partie de la derniere guerre, à la paix de 1762, fut fait sous-Aide-Major au même régiment, a quitté le service immédiatement après la reforme de 1776, faite par M. le Comte de Saint-Germain, alors Ministre de la Guerre, & n'est point marié.

GABRIEL DES PREZ-DE-ROCHE, son frere, Docteur de Sorbonne & Chanoine de la Cathédrale de Nevers forment cette branche.

BRANCHE des DES PREZ-DE-BEAUREGARD, cadette de la précédente.

GUILLAUME-JOSEPH, Marquis DES PREZ-DE-BEAUREGARD, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, pensionnaire du Roi, retiré avec rang de Major, après 24 ans de service, en 1780, &, ainsi que son cousin, n'est point marié.

VICTOIRE-ARMAND DES PREZ, Chevalier de Beauregard, au service depuis 1760, actuellement Capitaine à la suite du régiment de la Rochefoucaud, dragons.

La maison DES PREZ, dont l'origine se perd dans l'antiquité, est connue en Nivernois depuis la fin du XII[e] siecle, comme il appert d'après les registres de la Chambre des Comptes de Nevers, où l'on voit un fief de son nom (regardez au nombre des plus anciens de cette Province) qu'a possédé cette maison. Le Pere Anselme dans son histoire *des grands Officiers de la Couronne*, rapporte à la généalogie de la maison DES PREZ, de Montpesat en Quercy, GUILLAUME DES PREZ, Echanson du Roi CHARLES VI, qui est de celle-ci, dont la filiation, non interrompue, remonte à ODET DES PREZ, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Loudun, l'Ecluse & Soullerin, dont il a rendu foi & hommage au mois de Juillet 1332. On compte au nombre de ceux de cette maison, qui a formé quatre branches, un Chevalier de l'ordre, institué par le Roi JEAN, en 1360, un Echanson du Roi CHARLES VI, un Maître d'Hôtel du Roi CHARLES VIII, un des cent Gentilshommes de la Maison du Roi, & Capitaine d'une compagnie de gens de pied, sous les Rois HENRI IV & LOUIS XIII, un Commandant de l'arriere-ban des années 1690 & 1692, & quantité d'Officiers, soit de cavalerie, dragons & infanterie, &c.

Les alliances directes de cette maison, sont en 1595, avec celle de Cleves, des anciens Ducs de Nevers, celle de la Grange, d'Arquien, en 1628, dont il y a eu un Maréchal de France, celle de

Gouffier, en 1440, aussi illustrée, celle de Maumigny, en 1638, celle de Chéry, dont il y a eu un Evêque de Nevers, & celle d'Orléans, Seigneurs de Crécy, &c.

Anecdotes historiques.

GUILLAUME DES PREZ, Ecuyer, Seigneur de Loudun, la Mothe, Latigny, Maître d'Hôtel du Roi CHARLES VIII, suivit le Roi à la conquête du royaume de Naples & de Sicile, qui, en récompense de ses signalés services, le gratifia, par lettres en forme de Charte, du 9 Avril 1494, enregistrées à la Chambre des Comptes de Paris, des terres & marquisats de Montagnano & Limozam, situés dans le comté Molise, près Naples, confisqués sur Girard d'Aragon, de la maison souveraine de ce nom, pour en transmettre la propriété & le titre, à perpétuité, à tous ceux de son nom & famille, nés ou à naître, en légitime mariage, seul avantage qu'il ait pu conserver, puisque, par la révolution arrivée peu de tems après la soumission du royaume de Naples, ledit GUILLAUME fut obligé d'abandonner les terres dont le Roi lui avoit fait don, & a été du nombre des Français restés dans ce royaume, qui furent assez heureux pour échaper aux excès de fureur & de vengeance des Napolitains. Il revint en Nivernois avec son titre de donation, & peu de fortune, ayant engagé les terres qu'il y possédoit avant son départ pour se soutenir pendant la guerre.

Armes de cette maison, telles qu'on les voit encore peintes sur les vitraux de la chapelle, fondée par les seigneurs de cette maison, en l'église de Saint-Martin-de-Nevers; *trois coquilles d'or en champ d'azur, dont deux en pointe, & une en bas, & deux chevrons brisés, d'argent.*

PUIS (DU): Pierre du Puis, né le 8 Février 1689, Substitut du Procureur-Général du Parlement de Paris, le 10 Juillet 1709, Conseiller au Parlement, le 27 Janvier 1712, Président au Grand-Conseil, le 10 Février 1720, Maître des Requêtes Honoraire, mourut le 16 Février 1758, âgé de 69 ans. Il étoit fils de JEAN DU PUIS, Trésorier de la maison du Roi, mort le 24 Juin 1724, & de *Marie-Thérese Poyret de Grandval*, morte le 28 Janvier 1734; il avoit épousé *Marie-Anne-Charlotte Ruau du Tronchot*, morte en Août 1761, fille de *Charles Ruau du Tronchot*, Seigneur de Villedieu, Chevalier de Saint-Michel, Secrétaire du Roi & Fermier-Général, mort le 20 Juillet 1729, & de *Marie-Anne Lépineau*, De ce mariage sont nés: — 1. JEAN-CHARLES-PIERRE, Conseiller au Parlément de Paris, le 2 Mai 1748; — 2. un autre garçon, mort; — 3. ELISABETH-MARIE, mariée, le 15 Août 1742, à *Louis-Léon le Bouthillier*, Comte de Beaujeu, Capitaine dans le régiment du Roi, depuis Brigadier des Armées, lors veuf de *N..... le Bouthillier de Chavigny*, sa cousine; — 4. & ANNE-MARIE-JEANNE DU PUIS, mariée, le 10 Septembre 1742, à *Louis-Alexandre Savary*, Seigneur de Saint-Just, Grand-Maître

des Eaux & Forêts de Rouen, & de *Marie-Angélique le Cordier de Troncq.* Elle eſt morte, laiſſant de ſon mariage un fils & une fille.

Les armes : d'*azur*, *à la bande d'or*, *engoulée de 2 têtes de lions de même*, *& accoſtée de ſix beſans d'argent*, *chargée d'une hermine de ſable.*

PUJOL, & non PUJOLS, comme il eſt dit au tome XI de ce Dictionnaire, pages 577 & 578.

La famille de PUJOL, dont les armes ſont en effet d'*argent*, *au lion de ſable*, *couronné*, *armé & lampaſſé de gueules*, eſt bien originaire du Languedoc, mais rien ne prouve que ce ſoit poſitivement de la ville de Beaucaire. Son nom, & la maniere dont il s'écrit ſans *s*, prouve aſſez ſon origine, qui vient indubitablement du château de PUJOL, dans le Toulouſin, aſſiégé, pris & raſé en 1213, par Simon de Monfort, Comte de Toulouſe. *Hiſtoire Général de Languedoc*, *tome III*, *liv.* 22, *p.* 247, *preuves de la même Hiſtoire*, *même volume*, *page* 51.

Dans tous les actes, notamment celui du jugement de maintenue de nobleſſe, rendu le 17 Octobre 1670, par M. Bazin de Bezons, Intendant de la province de Languedoc, jamais le nom de PUJOL n'eſt écrit avec une *s*; l'Hiſtoire Général de Languedoc déjà citée, où il eſt fait mention de ce nom, ne l'écrit pas autrement que PUJOL. *Voyez le tome IV*, *preuv. pag.* 443, *V. pag.* 64, 234, 319, 449, 452, 495, 585, 590, 616, 658, *preuv. col.* 84.

Dans le jugement même de M. Bazin de Bezons, non-ſeulement JEAN DE PUJOL y eſt reconnu propriétaire de la baronnie de la Grave, mais qualifié Baron de la Grave, Seigneur de Roſnel, &c.

Il n'y avoit point de PUJOL, Lieutenant-Colonel de Carabiniers en 1761, comme on le lit dans ce Dictionnaire, & comme on va le prouver ci-après.

BRANCHE établie à Valenciennes, Capitale du Hainaut-François.

VI. PIERRE-JEAN DE PUJOL, cinquieme fils de PIERRE, qui acheta du Marquis d'Ambre, le 7 Mai 1665, la terre & baronnie de la Grave, fut cadet dans le régiment d'infanterie de la Fere, en 1666, dans celui de l'Amiral, Lieutenant dans le régiment de Monpeſat, en 1667, Capitaine dans le régiment de cavalerie de Verdelin, en 1674, Capitaine dans le régiment de cavalerie de Has, en 1677, dans ceux de Laurieres & de Bligny, en 1679; leva, en 1682, une compagnie de cavalerie à ſes frais; paſſa dans Bellegarde la même année, fut reçu Chevalier dans l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazarre, en 1684, paſſa en 1693, avec ſa compagnie de Carabiniers du régiment de Girardin, pour être incorporé dans le régiment Royal Carabiniers, fut fait Chevalier de l'ordre Royal & militaire de Saint-Louis, en 1694, Lieutenant-Colonel d'une brigade de Carabiniers, en 1702, Meſtre-de-

Camp de cavalerie, en 1704, Brigadier des Armées du Roi, en 1710, & eut une brigade de son nom l'année suivante 1711; il mourut à Valenciennes, le 13 Novembre 1727, avec trente-deux blessures. Un certificat donné par les ennemis même qui le firent prisonnier, atteste qu'il en reçut douze en défendant son étendart au combat de Maurillac, donné en Catalogne, le 27 Juin 1674. De son mariage, en 1693, avec *Marie-Philippe Refroy le Clercq*, il a eu quatre enfans, savoir : — 1. PIERRE-JEAN-LOUIS-JOSEPH, mort à Paris, le 18 Janvier 1704; — 2. JEAN-BATISTE-DENIS-JOSEPH, qui suit; — 3. CATHERINE-FRANÇOISE-DENISE, reçue à Saint-Cyr, par brevet du 6 Octobre 1708, mariée, le 7 Octobre 1717, à *N..... Desbaraux*, Baron de Montagus, Lieutenant pour le Roi, en la citadelle de Lille en Flandres, morte au château de Montargis en Languedoc, le..... — 4. & JEANNE-ELISABETH-DENISE DE PUJOL, mariée en ..... à *Pierre de Faure de Saint-Maurice*, Baron de Montpéon, ancien Page de LOUIS XIV, Major de son régiment d'infanterie & son Lieutenant à Valenciennes, morte à Toulouse le 16 Août 1776.

VII. JEAN-BATISTE-DENIS-JOSEPH DE PUJOL, fut Cornette de carabiniers, en 1709, Lieutenant en 1714, Capitaine en 1718, reçu Chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, & de Saint-Lazare, en 1728, Chevalier de l'ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, en 1735, Lieutenant-Colonel en 1743, blessé à la bataille de Fontenoy, en 1745, Mestre-de-Camp la même année, Brigadier des armées du Roi le premier Janvier 1748. Il épousa, le 18 Février 1727, *Floride le Hardy*, fille de *Charles-Albert le Hardy*, Seigneur de Famars, Laloge, & ancien Prévôt de la ville de Valenciennes, morte le 13 Juillet 1775, de laquelle il eut sept enfans, savoir : — 1. N...., mort en naissant; — 2. CHARLES-PHILIPPE-DENIS-JOSEPH, qui suit; — 3. N.... mort au maillot; — 4. LOUIS-DENIS-JOSEPH, d'abord Abbé, étant à l'hôtel des nobles à Douay, puis Lieutenant dans le bataillon de milice du Hainaut, est mort à Pondichéry, en 1754, Capitaine au service de la compagnie des Indes; — 5. JEAN-DENIS, rapporté après son aîné; — 6. ALEXANDRE-DENIS-JOSEPH, mentionné après ses freres; — 7. MARIE-CAROLINE-DENISE, mariée en 1776, à *N.... Poisson Deslondes*, Chevalier de l'ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Colonel au Corps Royal du Génie.

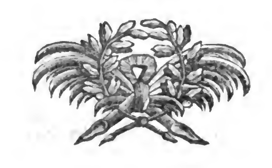
VIII. CHARLES-PHILIPPE-DENIS-JOSEPH DE PUJOL, élevé au college des Quatre Nations, puis Enseigne & Lieutenant, en 1735, dans le bataillon de milice de Soissons, Enseigne, en 1743, dans le régiment d'infanterie d'Aubetere; Cornette, en 1744, dans le régiment Royal, carabiniers; Lieutenant dans le même corps en 1746; Capitaine à la suite du régiment de cavalerie de Lénoncourt, en 1755; & en pied, la même année, dans les carabiniers; Chevalier de l'ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, en 1758; blessé, en 1759, à la bataille de Minden; mourut à Valenciennes, sans avoir pris d'alliance, le 29 Novembre 1774.

VIII. JEAN-DENIS DE PUJOL, étoit déjà Lieutenant au régiment d'infanterie Allemande de la Marck, à la bataille de Lauwfeld, en 1747,

où il fut bleſſé. Son nom Français le fit réformer à la paix de 1749. Il ne diſcontinua point ſes ſervices, fut Chevalier de l'ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & Capitaine-Commandant dans le régiment de Carabiniers de MONSIEUR. Il fut encore dangereuſement bleſſé aux batailles de Créevelt & de Minden. Il mourut dans ſa terre du grand-Perray, en Août 1782. De ſon mariage, avec *N.... Dorvaux*, qu'il épouſa, à Angers, en 1775, eſt né à Angers, le 20 Janvier 1778, ULFRIED DE PUJOL.

VIII. ALEXANDRE-DENIS-JOSEPH DE PUJOL, a été ſucceſſivement Page du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, Enſeigne, Lieutenant, & nommé à une compagnie au régiment d'infanterie du Dauphin. Il fut bleſſé à la bataille de Berghen, en 1759. Il n'a point diſcontinué ſes ſervices, & eſt aujourd'hui Chevalier de l'ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Commiſſaire-principal des guerres en Hainaut, Prévôt, Chef de la ville & du Magiſtrat de Valenciennes. De ſon mariage avec *Marie-Louiſe de Valicourt*, le 18 Décembre 1763, ſont nés une fille & huit garçons, tous morts en bas-âge.

Les armes : comme nous l'avons dit au commencement de cet article.



R

REFUGE, du ressort de Rennes en Bretagne; ceux de ce nom, par arrêt rendu en la Chambre de la Réformation, le 23 Novembre 1668, furent déclarés nobles d'ancienne extraction; la filiation de cette famille remonte à

I. ALAIN DE REFUGE, Seigneur de Menchay, paroisse de Prévalay & de Kernazret, Evêché de Léon, qui se maria, en 1380, à *Tiphaine du Chastel*, fille de *Tanneguy du Chastel*, célebre dans l'Histoire de France, il en eut : — 1. HERVÉ, Seigneur de Menchay & de Kernazret, dont la postérité, qui resta en Bretagne, s'est éteinte en 1660; — 2. GAUVAIN, qui suit; — 3. & BRICET DE REFUGE, lequel servoit avec Olivier de Clisson, en 1375, sous Jean de Rie Gouverneur de la Rochelle, dont la postérité resta aussi en Bretagne.

II. GAUVIN DE REFUGE, vint en France avec *Tanneguy du Chastel*, son oncle, & testa en 1448; il avoit épousé, 1°. la fille d'*Yvon de Lisle;* 2°. la fille de *Jean de Villebresme;* & 3° *Nicole de la Ferté.* Ses enfans furent : — 1. JEAN, qui suit; — 2. RAOUL, Chanoine d'Orléans, qui, le 30 Mai 1399, fit l'acquisition de la terre de Courcelle, dans la paroisse de Ligneres près Freteval; — 3. & GUILLAUME DE REFUGE, mort sans alliance.

III. JEAN DE REFUGE, Général des Aides, puis des Finances, Conseiller de Louis, Duc d'Orléans, frere de CHARLES VI, Gouverneur, pour lui, de la ville d'Ast en Piémont, vivoit en 1430, & épousa *Jeanne de Faucrois*, fille de *Renaud de Faucrois*, Maître des Eaux & Forêts de Blois, dont; — 1. PIERRE, qui suit; — 2. & RAOUL DE REFUGE, rapporté après son frere aîné.

IV. PIERRE DE REFUGE, Seigneur de Fougeres, Général de France, Gouvernenr d'Ast, Capitaine de cinquante lances, Chambellan du Duc d'Orléans, assista au procès de Jean, Duc d'Alençon, en 1458, vivoit encore en 1480, & eut de *Marguerite Chambellan*, son épouse; — 1. JEAN, Seigneur du Cartier, marié à *Marie de Barbançois*, & mort sans enfans; — 2. MARIE, femme 1°. d'*Abel de Maillé*, Seigneur de Villerorain, en 1484; & 2°. de *Jean Potin;* — 3. JEANNE, mariée à *Jean de Villebresme*, Seigneur de Fougeres; — 4. & MARGUERITE DE REFUGE, mariée à *Pierre de Prunelé*, Seigneur d'Ouarville, au pays Chartrain, dont elle fut la seconde femme, & n'en eut point d'enfans.

IV. RAOUL DE REFUGE, second fils de JEAN, & de *Jeanne de Faucrois*, Conseiller du Roi CHARLES VII, Maître des Comptes, puis Chancelier & Gouverneur des finances du Duc d'Orléans & de Milan en 1469, & Podestat d'Ast, épousa *Marie Cadier*, fille de *Jean Cadier*, Maître des Comptes du Duc de Bourbon, & de *Denise Raguier*, dont; 1. PIERRE, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Paris, Conseiller au Parlement

le 14 Janvier 1484, & Président des Requêtes, mort le 31 Mai 1515, & inhumé à Notre-Dame, derriere le chœur; — 2. RAOULET, qui suit; — 3. ETIENNE, Chanoine de Troyes; — 4. RENAUD, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après; — 5. ELIE, tige de la troisieme, mentionnée en son rang; — 6. FRANÇOIS, Seigneur de la Raviniere, Conseiller & Aumonier du Roi LOUIS XII; — 7. CHRISTOPHE, Seigneur de Marolles, auteur de la quatrieme branche, rapportée ci-après; — 8. GUILLEMETTE, Dame de la Malle, femme de *Jean Potart*, Conseiller au Parlement de Paris, en 1496, dont des enfans; — 9. DENISE, Religieuse à la Guiche; — 10. JEANNE, Dame de la Basme & de la Pitardiere, femme de *Jean Hurault*, Seigneur de Saint-Denis, Maître-d'Hôtel de Charles, Duc d'Orléans, mort le 8 Juillet 1488, — 11. & YOLANDE, Dame de la Villette, Saint-Ladre, mariée à *Etienne Anjorrant*, Seigneur de Lantigny.

V. RAOULET DE REFUGE, Seigneur du Four & de Courcelle, Conseiller, Echanson & Maître-d'Hôtel du Roi LOUIS XII, en 1499, & Maître ordinaire de sa Chambre des Comptes de Paris, épousa *Catherine Ruzé*, laquelle fit acquisition de la terre de Précy-sur-Marne, fille de *Louis Ruzé*, Seigneur de Stains & de la Herpiniere, Bailli de Melun, & de *Pernette Gaillard*. Elle se remaria à Eustache Allegrain, maître des Requêtes, & eut de son premier lit; — 1. FRANÇOIS, qui suit, — 2. & MARIE DE REFUGE, femme de *Guillame Allegrain*, Seigneur de Valence, Conseiller au Parlement de Paris, dont des enfans.

VI. FRANÇOIS DE REFUGE, Seigneur de Precy & de Courcelle, Conseiller & Avocat-Général en la cour des Aides, puis Maître des Comptes, suivant son épitaphe aux Blancs-Manteaux, mort le 4 Juin 1531, avoit épousé *Jeanne Allegrain*, fille d'*Eustache Allegrain*, Conseiller en la cour des Aides, & de *Catherine de Nanterre*, dont; — 1. JEAN, qui suit, — 2. CATHERINE, mariée à *Robert Choart*, Seigneur de Buzenval, mort le 24 Mars 1564, dont des enfans; — 3. MADELEINE, femme de *Jean Prevost*, Seigneur de Saint-Cyr & de Villabry, Conseiller en la cour des Aides, dont des enfans; — 4. & MARIE DE REFUGE, Religieuse.

VII. JEAN DE REFUGE, Seigneur de Precy & de Courcelle, Conseiller au Parlement de Bretagne, puis Conseiller au Parlement de Paris en 1563, épousa 1°. *Marie Barthelemi*, fille de *Guillaume Barthelemi*, Seigneur de Beauverger, Conseiller au Parlement de Paris, & de *Marie Bailly*; & 2°. *Anne Hennequin*, veuve de Jean le Masson, Conseiller au Parlement, fille de *Jean Hennequin*, Seigneur de Dammartin, Conseiller au Parlement, & d'*Anne Molé-de-Jusanvigny*. Du premier lit il eut: — 1. EUSTACHE, qui suit; & du second: — 2. BERNARD, Seigneur de Dammartin, Maître des Comptes, le 23 Mai 1602, marié à *Hélene Girard*, fille de *Nicolas*, Seigneur du Tillet, & de *Lucrece de Marle*, inhumé aux Blancs-Manteaux, en 1625, dont: — CHARLES, mort jeune; & deux filles, savoir; ANNE-MARIE, alliée 1°. à *Gabriel Thiboust*, dit *de Berry*, Seigneur des Aulnois, Comte de la Chapelle; & 2°. à *Jean Lescuyer*, Seigneur d'Oignon, Maître des Requêtes; — & CHAR-

LOTTE DE REFUGE, femme, le 27 Avril 1628, de *Gui d'Elbene*, Seigneur de Villefceau, Lieutenant des Chevaux-légers d'Orléans, mort le 16 Octobre 1655, & elle le 3 Septembre 1680; — 3. JEAN, Seigneur de Courcelle & de la Raviniere, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, tué en duel par M. de Montmorency-Bours, fuivant les mémoires de Caftelnau. Il avoit époufé *N.... de Saint-Mauriz*, fille de *N.... de Saint-Mauriz*, Maître de la Fauconnerie du Cabinet, & en eut: N.... DE REFUGE, femme de *Louis de Gouth*, Marquis de Rouillac, dont deux fils; — & MARGUERITE, mariée à *Denis Vialart*, Seigneur de Favieres, dont des enfans; — 4. & ANNE DE REFUGE, femme de *Timoléon de Granger*, Seigneur de Liverdis, Préfident aux Enquêtes, dont des enfans.

VIII. EUSTACHE DE REFUGE, Seigneur de Precy & de Courcelle, Confeiller au Parlement de Paris, le 20 Mars 1592, Maitre des Requêtes, le 20 Février 1600, Ambaffadeur en Suiffe, en Hollande & en Flandre, Confeiller d'Etat ordinaire, mort en 1617, avoit époufé, en 1594, *Hélene de Bellievre*, fille de *Pompone de Bellievre*, Chancelier de France, & de *Marie Prunier*, dont: — 1. POMPONE, tué, en 1619, au fervice du Roi en Hollande, fans alliance; — 2. TIMOLÉON, tué, en 1622, au fiége de Royan, auffi fans alliance; — 3. CHRISTOPHE, Abbé de Saint-Cibar d'Angoulême; — 4. HENRI, Confeiller au Parlement, le 12 Juillet 1624, Abbé de Saint-Cibar après fon frere, en 1670, puis de Morigny, mort Confeiller Honoraire, en Mai 1688; — 5. CLAUDE, qui fuit; — 6. MARIE, femme de *Bernard Preudhomme*, Seigneur de Frefchines; — 7. & MADELEINE DE REFUGE, Religieufe à Poiffy.

IX. CLAUDE DE REFUGE, Seigneur de Precy, Lieutenant au régiment des Gardes, puis Capitaine en 1638, Gouverneur de Mouzon, Maréchal-de-Camp, & enfuite Lieutenant-Général des armées du Roi, en 1643, époufa *Marie Berzeau*, fille de *Théodore Berzeau*, Seigneur de Grève, Préfident aux Requêtes du Palais, & de *Jeanne Lottin*, dont: — 1. POMPONE, qui fuit; — 2. HENRI, Seigneur de Precy, Enfeigne au régiment des Gardes, en 1668, Sous-Lieutenant en 1669, Aide-Major en 1674, puis Capitaine; bleffé à la bataille de Caffel, en 1677, mort, retiré à l'Oratoire de Montmorency, le 13 Mars 1725; — 3. THÉODORE, Chevalier de Malte, Commandeur de Puifieux, mort, le 4 Mai 1714, Grand-Bailli de fon Ordre; — 4. & MARIE DE REFUGE, alliée à *Nicolas Tiercelin*, Seigneur de Richeville.

X. POMPONE, Marquis de Refuge, Seigneur de Precy & d'Arcueil, Lieutenant-de-Roi au Bailliage d'Evreux, Colonel du régiment de Bourbonnois, en 1672, Brigadier d'infanterie en 1676, Gouverneur de Charlemont en 1685, Maréchal-de-Camp en Mai 1688, Lieutenant-Général en 1696, Commandant en Franche-Comté en 1703, & dans les Trois-Evêchés en 1705, mort en Octobre 1712, avoit époufé *Anne-Françoife d'Elbene*, fille de *Gui d'Elbene*, Chambellan du Duc d'Orléans, & de *CHARLOTTE DE REFUGE*. Elle eft morte le 14 Septembre 1712, dont trois enfans morts en bas-âge, le premier, le 7 Août 1678; les deux autres,

tres, jumeaux, le 17 Juin 1684; — 4. HENRI-POMPONE, qui suit; — 5. MADELEINE, mariée le 10 Juillet 1700, à *Charles-Louis Petit-de-Montenay*, Colonel d'un régiment d'infanterie, mort le 19 Mai 1723, dont deux fils & une fille, & est morte le 22 Juin 1762, à 82 ans; — 6. MARIE-ANNE, femme, en 1702, de *François de Barbançois*, Marquis de Sarzay, morte sans enfans; — 7. & MARIE-CHARLOTTE DE REFUGE, mariée le 18 Juin 1714, à *Gaspard-Hubert-Madelon de Vintimille*, Marquis du Luc, Lieutenant-Général des armées du Roi, morte le 5 Février 1756, à 68 ans, dont des enfans.

XI. HENRI POMPONE, Marquis de Refuge, Seigneur de Villesceau, né le 10 Juillet 1686, Guidon, puis Lieutenant des Gendarmes Ecossois, Brigadier en 1734, Maréchal-de-Camp en 1738, Lieutenant-Général le 2 Mai 1744, a commandé toute la Gendarmerie, & est mort, non marié, le 11 Novembre 1766.

Seconde Branche.

V. RENAUD DE REFUGE, Seigneur de Vilaines, de Fossez & de Galardon, quatrieme fils de RAOUL, & de *Marie Cadier*, premier Ecuyer de LOUIS XII, & de FRANÇOIS I, en 1516; il avoit épousé *Marie Chauvet*, de Saintes, dont: — 1. JEAN, Doyen de l'église Cathédrale de Saintes, en 1520, Prieur de Saint-Eutrope, puis Evêque de Saintes; — 2. GUI, qui suit; — 3. ELIE, Chanoine de la Cathédrale de Saintes; — 4. CHARLES, Commissaire de l'artillerie, & Capitaine de cinquante lances, sous le Duc de Mantoue, en 1522, mort à Navarre; — 5. & LOUISE DE REFUGE, Dame de Villabry, mariée à *Honorat de la Jaille*.

VI. GUI DE REFUGE, Seigneur de Dannemarie, Ecuyer tranchant du Roi FRANÇOIS I, en 1522, épousa *Jeanne de May*, Gouvernante des filles de France, en 1553, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. Autre JEAN, mort sans enfans; — 3. & MADELEINE DE REFUGE, femme de *François*, Sieur de Saint-Simon, Gentilhomme de la Chambre du Roi, mort en 1545.

VII. JEAN DE REFUGE, I du nom, Baron de Galardon, Echanson du Dauphin, en 1545, Gentilhomme ordinaire de la Chambre d'HENRI II, épousa *Madeleine de la Roue*, héritiere de la terre de Couesmes en Bretagne, de laquelle vinrent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. & ANNE DE REFUGE, femme de *N.... d'Armilly*, en Touraine.

VIII. JEAN DE REFUGE, II du nom, Comte de Couesmes, Seigneur de Galardon, Chambellan du Duc d'Alençon, fut tué en duel, en 1579, par la Barrée, à Paris. Il avoit épousé *Claude de Montgommery*, fille de *Jacques*, Comte de Montgommery, dont: — JEAN DE REFUGE, qui suit; — & trois filles, ELISABETH, SUSANNE & MADELEINE, dont on ignore la destinée.

IX. JEAN DE REFUGE, III du nom, Baron de Galardon, Comte de Couesmes, épousa *Marie* ou *Madeleine de Clugny*, Dame de Conforgien, fille unique de *Guillaume de Clugny*, Seigneur de Conforgien, &

de *Charlotte de Saint-Belin*, il en eut : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. & JEAN-LOUIS DE REFUGE, marié, à *Catherine Letant*, mort sans postérité.

X. JEAN DE REFUGE, IV du nom, Baron de Galardon, & Comte de Couesmes, épousa, en 1632, *Susanne de Meaussé*, fille de *Paul*, Seigneur de Rinville & de la Boutelaye, & de *Marie de Remigioux*. Leurs enfans furent : — 1. GÉDÉON, qui suit; — 2. & MADELEINE DE REFUGE, mariée à *Anne de Tenare*, dont : *Louise-Aimée de Tenare*, femme de *Claude d'Achey*, Seigneur de Toraise.

XI. GÉDÉON DE REFUGE, Comte de Couesmes, épousa *Louise de Chaumont*, fille de *Henri*, Baron de Lecques, Maréchal de Camp, mort en 1678, & de *Louise de Bouquetot*, dont deux filles : — 1. MARIE-MADELEINE ; — 2. & LOUISE DE REFUGE ; la derniere mariée, en 1652, à *Jacques de Saint-Denis*, Seigneur de Vervaine, dont des enfans.

TROISIEME BRANCHE.

V. ELIE DE REFUGE, Seigneur des Bordes, cinquieme fils de RAOUL, & de *Marie Cadier*, Maître-d'hôtel de Louise de Savoie, mere de FRANÇOIS I, épousa *Madeleine de Sery*, & en eut : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. FRANÇOIS, qui eut de sa femme, dont le nom est ignoré, trois enfans ; — 3. JEANNE, mariée à *Jean de Diesbach*, Maître-d'hôtel de FRANÇOIS II ; — 4. & MADELEINE DE REFUGE, Religieuse.

VI. JEAN DE REFUGE, Seigneur de Raviniere, Bullou & Salvert, épousa *Françoise de Voisines*, fille de *Pierre de Voisines*, Seigneur de Laleu, & de *Charlotte de Marchéville*, dont : — 1. CLAUDE, mort sans hoirs ; — 2. PIERRE, marié 1°. à la Dame *de Simon*, 2°. à la Dame *de Villandry-le-Breton*, mort aussi sans hoirs ; — 3. THOMAS, Seigneur de Bullou, marié 1°. à *Jacqueline de Villebresme*, & 2°. à *Jeanne de Saint-Moris*. Du premier lit sortirent : — ANNE & SCIPION, dont on ignore les destinées ; & du second vint : — MARGUERITE DE REFUGE, mariée à *Denis Vialart*, Seigneur de Ville-l'Evêque & de Favieres, dont des enfans. Elle se remaria à *Pierre Joulet*, Seigneur de Châtillon, Conseiller d'Etat, dont elle étoit veuve, le 11 Janvier 1526 ; — 4. JEAN, qui suit ; — 5. CHARLES, Chevalier de Malte en 1556, qui fut au secours de Malte en 1565 ; — 6. FRANÇOIS, mort sans hoirs; — 7. FRANÇOISE, mariée à *N.... de Maillé*, Seigneur de Benehard ; — 8 & 9. Autre FRANÇOISE & JEANNE, Religieuses; — 10. & autre JEANNE DE REFUGE, mariée 1°. à *Galois du Plessis*, Seigneur de l'Isle, dont des enfans ; & 2°. au Seigneur de la Moriniere.

VII. JEAN DE REFUGE, Seigneur de Salvert & des Bordes, épousa, le 29 Juin 1557, *Jeanne de la Tuille*, de la maison de l'Estaupinage, & en eut : — 1. HENRI, Seigneur de Bullou, marié à *Anne de Honville*, dont : — HENRIETTE, femme, en 1631, de *Pierre de Pellevé*, Comte de Flers, duquel elle eut des enfans; — 2. JEAN, qui suit; — 3, 4, 5 & 6, FRANÇOIS, MARGUERITE, GUILLEMETTE & ANNE DE REFUGE, dont on ignore la destinée.

VIII. JEAN DE REFUGE, Seigneur de Salvert, des Bordes, la Baupiniere, épousa, le 11 Novembre 1597, *Claude Augustin*, dont : — 1. CHARLES, qui suit; — 2. & MARGUERITE DE REFUGE, mariée à *Jacques Gougnon*, Seigneur du Bois-de-Vevre, Avocat du Roi à Bourges.

IX. CHARLES DE REFUGE, Seigneur de Salvert & du Courbat, épousa, le 5 Octobre 1625, *Marie Morin*. De ce mariage naquirent : — 1. CHARLES, dont on ignore la destinée; — 2. & FRANÇOIS DE REFUGE, Seigneur de Salvert, la Baupiniere & Rebarsin.

QUATRIEME BRANCHE.

V. CHRISTOPHE DE REFUGE, Seigneur de Marolles, au diocese de Chartres, & des Menus, septieme fils de RAOUL, & de *Marie Cadier*, fut Correcteur des Comptes, & Maître-d'hôtel de Charles, Duc d'Alençon, en 1516. Il épousa *Julienne Jouvelain*, & en eut : — 1. JEAN, Archidiacre de Bourges; — 2. CHRISTOPHE, qui suit; — 3. CHARLES, Chevalier de Malte en 1547, Commandeur de Villedieu en Drugesin, en 1552; — 4. MARIE, Religieuse; — 5. PERRETTE, mariée à *Gui de Carnel*, Seigneur de Borran, Maître-d'hôtel du Duc d'Anjou, dont des enfans; — 6. ANNE, femme 1°., le 3 Mars 1522, de *Pierre de Marle*, Vicomte d'Arcy-le-Ponsart, mort en 1531, dont des enfans; & 2°., de *N.... de la Personne*, qui soutint le siége de la Fere en Picardie, dont elle eut aussi des enfans; & elle mourut le 11 Avril 1544.

VI. CHRISTOPHE DE REFUGE, II du nom, Seigneur des Menus & de Thieulloy, comparut pour l'état des nobles à Montfort, en 1556, fut Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme de la Chambre, Gouverneur du pays de Ternois, Sénéchal & Grand-Bailli du Comté de Saint-Paul, en 1572. Il épousa *Anne de la Forge*, dont : — 1. FRANÇOIS, Ecuyer du Duc d'Anjou, qui se battit en duel, & s'enferra avec son ennemi. Il avoit épousé *Françoise de Velin*, & en eut une fille nommée MARIE; — 2. CHARLES, Seigneur des Menus & de Groscouve, Baron de Cany, d'abord Chevalier de Malte, puis marié à *Genevieve de Chantelou*, & mort en 1600, dont : — ANGÉLIQUE, Baronne de Cany, mariée à *Jean* ou *Louis le Marinier*, Baron de Cany; — & ANNE, appellée Mademoiselle de Chantelou, qui ne prit point d'alliance; — 3. LOUIS, qui suit; — 4. & ANNE DE REFUGE, morte jeune.

VII. LOUIS DE REFUGE, Seigneur de Thieulloy, d'Aix & de Vergny, tué à la bataille de Moncontour, en 1569, avoit épousé *Marie de Bigant*, dont il laissa JACQUELINE DE REFUGE, mariée, le 17 Février 1594, à *Adrien des Essarts*, Seigneur de Linieres en Picardie, dont des enfans vivans en 1647.

Les armes : *d'argent, à deux fasces de gueules, & deux bises affrontées d'azur, armées de gueules, brochantes sur le tout.*

REVEREND (LE) : famille du Bessin dans la basse Normandie.

MICHEL LE REVEREND, Seigneur de Bougy, est compté entre les Seigneurs qui allerent joindre à Caen, en 1589, le Duc de Montpensier, que HENRI III, avoit envoyé pour empêcher que la ligue ne lui débauchât entiérement cette province. Il se trouva à la défaite des Gautiers, qui tenoient pour faire lever le siege de Falaise aux troupes du Roi, & à la prise de cette ville; selon Mezerai, *Histoire de France*, *tome III*, *page 776*, édition de 1685; Masseville, *Histoire de Normandie*, *tome V*, *page 268*, seconde édition. MICHEL LE REVEREND, eut pour fils :

OLIVIER LE REVEREND, Seigneur de Bougy, qui entra fort jeune au service, & s'y distingua par plusieurs belles-actions. Mezerai en parle en ces termes (*ibid. ut suprà*, *page 1097*, sous l'année 1593).

« Caen étoit perdu, si la résolution & le jugement d'OLIVIER LE » REVEREND DE BOUGY, Gentilhomme du pays qui s'y rencontra, » n'eussent arrêté cette irruption : la Mothe-Corbiniere, Capitaine de » la ligue avoit formé le dessein de surprendre cette ville pendant l'absence » de son Gouverneur. BOUGY sort courageusement dans la rue, fait avertir ses » amis, excite les habitans, & cependant, prévoyant bien que les ennemis » fermeroient la porte du pont Saint-Pierre, il envoie promptement un de » ses gens y clouer une piece de bois entre les feuillures, de sorte que » lorsqu'ils la voulurent fermer, plus ils se hâtoient, moins ils s'apper- » cevoient de l'empêchement. BOUGY arrive là-dessus avec quinze ou » vingt hommes animés par son exemple; sa venue les étonne & les met » en trouble, & comme ils ne peuvent faire joindre la porte, un de » ceux qui accompagnoient BOUGY, nommé la Riviere Renouf, s'étant » poussé avec autant de hardiesse que de courage par l'ouverture, va » donner du pistolet dans la tête à la Mothe-Corbiniere, & fait par sa » mort, évanouir son entreprise & son parti. La ville reconnut mieux » la grandeur du péril quand il fut passé, & le Roi rendit depuis ce » témoignage à BOUGY, que sa fidélité qu'il avoit déja éprouvée dans » d'autres occasions, lui avoit, en celle-ci, sauvé toute la basse-Normandie ». Sa famille jouissoit depuis long-tems des privileges de la noblesse, mais HENRI IV, voulut cependant reconnoître les services qu'elle lui avoit rendus, ainsi qu'à ses prédécesseurs, par des lettres d'annoblissement, du mois de Septembre 1574, lesquelles furent enregistrées en la Chambre des Comptes, le 10 Février, & à la Cour des Aides, le 14 Mars 1595, sans indemnité; OLIVIER LE REVEREND-DE-BOUGY produisit ses lettres devant M. de Roissy, & fut maintenu dans sa noblesse avec ses trois fils, savoir — 1. MICHEL, qui suit; — 2. FRANÇOIS, Seigneur de Calix, qui, conjointement avec Pierre le Marchant, Seigneur de Saint-Manvieux, fit bâtir, en 1619, dans l'église des Cordeliers de Caen, la belle chapelle des Deux-Amans, laquelle a servi de commune sépulture à l'un & à l'autre après leur mort. *Voyez* les origines de Caen, par M. Huet, page 230, seconde édition; — 3. & LOUIS LE REVEREND, employé avec ses freres dans la recherche de M. de Roissy.

MICHEL LE REVEREND, II du nom, Seigneur de Bougy, porta les

armes pendant plusieurs années, & prit dans son pays, une alliance dont sortirent seize enfans, tant garçons que filles; l'aîné fut THOMAS, qui suit; & le cadet, JEAN LE REVEREND, rapporté après son frere.

THOMAS LE REVEREND, Seigneur de Bougy, fut maintenu dans sa noblesse, en 1666, par M. *de Chamillart*, se fit recevoir Avocat à Paris, & y fréquenta le Barreau. Le partage des biens de sa famille l'ayant rappellé à Caen, il y passa le reste de ses jours, & mourut le 20 Mai 1672, âgé de 61 an.

JEAN LE REVEREND, Marquis de Bougy, frere du précédent, embrassa le parti des armes, fut Lieutenant-Général des armées, sous LOUIS XIV; se distingua dans plusieurs rencontres par des actions de valeur & d'intelligence, & par une fidélité inviolable qui le tint toujours attaché à son souverain, lorsque tant d'autres embrasserent le parti des rebelles, au tems de la derniere guerre civile, en 1649; cependant il étoit de la religion prétendue réformée. Il fut Cornette des Gendarmes du Maréchal de Gassion, qui conçut pour lui tant d'amitié & d'estime, que cela seul peut nous convaincre de sa bravoure & de ses autres vertus. De-là il s'avança de degré en degré jusqu'à celui de Lieutenant-Général, & l'on eut une si bonne opinion de sa conduite & de sa fidélité, qu'il fut choisi pour commander en chef les troupes qui demeureroient auprès du Roi, de quoi il s'acquitta si heureusement, qu'après avoir battu les Rebelles qui vouloient lui empêcher le passage de la Loire à la Charité, & étant entré dans le Berri, il contraignit leur chef d'abandonner la ville de Bourges, où le Roi fut reçu peu de tems après. Il avoit auparavant commandé en chef au siége de Château-Porcien, & après la prise de cette place, le Roi lui en donna le Gouvernement. Il se signala encore à la prise du Mas-d'Agenois, à la retraite de Saint-Andras, & en diverses autres occasions, & mourut en 1658, âgé de 40 ans. Il avoit épousé *Marie de la Chausade*, Dame de Calonge, dont:

JEAN-JACQUES LE REVEREND, Marquis de Bougy, né en 1655, qui obtint en sa faveur l'érection de la baronnie de Calonge en marquisat, sous le nom de Bougy, par lettres-patentes du mois de Novembre 1667, enregistrées en la Chambre des Comptes le 9 Septembre 1669. Il servit neuf ans en qualité de Mestre-de-Camp du régiment Colonel, & ne se retira qu'à cause de sa religion, en Hollande, où il mourut. Il y avoit épousé, en 1674, *Elisabeth Bar-de-Camparnan*, & en eut un fils qu'il perdit depuis sa sortie de France, & deux filles, mortes sans enfans.

Les armes: *écartelé au 1 & 4 de sinople, à trois mouches d'or; au 2 & 3 de gueules, à l'aigle d'argent.*

RIGAUD-DE-VAUDREUIL, en Languedoc. Cette maison, dont l'origine se perd dans la plus haute antiquité, joint à cet avantage la possession non interrompue, depuis près de six cens ans, de la baronnie de Vaudreuil, en Languedoc, que le Marquis de RIGAUD-DE-VAUDREUIL,

Capitaine des vaisseaux du Roi, chef des nom & armes, possédoit encore lors de sa mort, arrivée en 17.....

Un ancien proverbe, usité dans la province de Languedoc, prouve bien que le nom de RIGAUD y étoit connu de tems immémorial. En voici les preuves.

Les Hunauds, les Lévis & les RIGAUDS,
Ont chassé les Visigots;
Les Lévis, les RIGAUDS & les Voisins,
Ont chassé les Sarrasins.

Borel, dans ses antiquités de Castres, dit que l'an 879 LOUIS-LE-BEGUE, étant fort malade, fit vœu à Saint-Vincent de Castres, & le fit exécuter par Frodroin, Evêque de Barcelone, qui porta le poids de vingt-deux livres d'argent, & le donna à l'Abbé RIGAUD, de la famille des nobles RIGAUDS, *ex familiâ nobilium Rigaldarum.*

PIERRE RIGAUD souscrivit à une donation faite à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, le Dimanche de l'Incarnation 1058, par divers Seigneurs du pays de Gévaudan. BERNARD RIGAUD fit don de tout son fief, en 1097, à Berenger, Abbé de Saint-Guillem-du-Désert, au diocese de Lodeve.

HUGUES RIGAUD étoit Chevalier de l'ordre des Templiers en 1130. BERNARD possédoit, en 1152, un domaine ou seigneurie dans le comté de Toulouse. CATO RIGAUD est nommé parmi les Chevaliers qui rendirent hommage au Vicomte de Béziers, le 13 des calendes de Septembre 1162.

DIEUDONNÉ RIGAUD vivoit en 1161, tems auquel RICHARD, Abbé de Saint-Guillem-du-Désert, au même diocese, le confirma, ainsi que *Marie*, sa femme, dans la possession de leur fief, à condition qu'après leur mort, il retourneroit à ce monastere; ledit Abbé s'engageant alors de leur donner l'habit de Moine, & la sépulture. *Marie* en étoit veuve en 1171.

PÉTRONILLE est nommée, dans un acte de l'an 1171, sœur de DIEUDONNÉ RIGAUD. BRUN est nommé, dans un acte de l'an 1171, comme cousin de DIEUDONNÉ RIGAUD. PIERRE & BERNARD RIGAUD furent témoins des privileges accordés par le Comte de Toulouse à l'abbaye de Candeil en 1190. Frere PONS DE RIGAUD étoit Maître des Templiers, en-deçà de la mer, en 1198.

On peut ajouter ici le témoignage que la Faille rend sur la noblesse de cette maison. « Les RIGAUDS, dit-il, Seigneurs de Vaudreuil, la Becede
» Greiffeil, Auriac en partie, Agut, Issel, Maurens, & de plusieurs
» autres terres, la plupart aliénées depuis longtems, dont on trouve des
» titres depuis environ six cens ans, & dont la famille a toujours pro-
» duit des Officiers de distinction dans les armées, & même des Cheva-
» liers à l'ordre des Templiers. L'histoire & les titres nous apprennent
» que Raymond Bérenger, Comte de Barcelone & de Provence, vou-

» lant se rendre quelque tems avant sa mort Religieux de cet ordre, il
» y fut reçu par HUGUES RIGAUD, l'un des Chevaliers, le 3 des ides
» de Juillet 1130. Il ne faut pas aussi oublier REYNAL DE RIGAUD,
» l'un des cinq Barons, que Bardin, dans sa chronique, rapporte avoir
» été nommés pour tenir un Parlement à Carcassonne en 1283 ».

Dès l'an 1355, on voit prendre aux Seigneurs de cette maison les qualités de très-haut & puissant Seigneur, Monseigneur; tems où ils possédoient de grandes terres.

ALZIAS RIGAUD, Chevalier, étoit, en 1405, Seigneur, Baron de Vaudrèuil, d'Auriac & d'Auriaguais, d'Aliat, de Genat, d'Onat-la-Pege, Laburat, Enhaus, Cabanial, du Faget, de Cuq, Issel, Mouzens, la Becede, Dreuil, Tréville, Ludiez, Carlar & de Sussat, co-Seigneur, avec le Roi, de Saint-Amadour. Il étoit Lieutenant-Général au Gouvernement du Dauphiné.

Cette maison a toujours contracté des alliances avec les plus anciennes du royaume, & a donné à l'Etat des Officiers de la plus grande distinction. On a vu de nos jours quatre freres vivans, du nom *de Vaudreuil*, avoir l'avantage unique d'être décorés du grand cordon de l'ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, dont trois grand-croix, & d'avoir eu leur pere pareillement décoré de cette grand-croix.

Passons maintenant à la Généalogie de cette maison, prouvée par titres originaux, sans la moindre interruption.

I. BERNARD DE RIGAUD, épousa, l'an 1189, *Anne d'Adhémar*, laquelle lui porta en dot la baronnie de Vaudreuil, & eut pour fils unique:

II. PIERRE RIGAUD, Seigneur de la Becede, nommé dans un acte du 4 Mai 1249, qui fit un codicile à Tivoli, près de Rome, le 7 Décembre 1260, par lequel il ratifia le testament qu'il avoit fait en sa patrie: sa femme, qu'il ne nomme pas, étoit encore vivante. Il en eut — 1. GUILLAUME, Seigneur, en partie, de Vaudreuil & de la Becede, connue par plusieurs actes des années 1270 & 1272. Il est qualifié Messire dans deux autres actes des années 1292 & 1314, & ne vivoit plus lors de cette derniere date; 2. PIERRE, qui suit; — 3. ARNAUD, Seigneur, en partie, de Vaudreuil & de la Becede, connu par plusieurs actes des années 1270 & 1272; — 4. & RAIMOND-GARSIAS DE RIGAUD, Seigneur, en partie, de Vaudreuil & de la Becede, pareillement connu par plusieurs actes desdites années 1270 & 1272, & qualifié Messire dans un acte du 12 Octobre 1312, tems auquel il ne vivoit plus. Cet acte est une cession que PIERRE DE RIGAUD, Damoiseau, son frere, fit à son neveu. Il eut pour fils; PIERRE RIGAUD, dit *le Jeune*, qualifié Damoiseau dans le testament de PIERRE RIGAUD, son oncle, du 3 Octobre 1319.

III. PIERRE RIGAUD, II du nom, Damoiseau, co-Seigneur de Vaudreuil & de la Becede, connu par plusieurs actes des années 1270 & 1312, est qualifié Messire dans quatre autres actes des années 1292, 1293 & 1313. Il épousa 1°. par contrat du 13 des calendes d'Octobre 1290 *Céselis*, aliàs, *Cecile de Pepyons*, fille de Messire *Geraud de Pepyons*, Chevalier, & de Dame *Aludaxis*, sa veuve; & 2°. *Bonete*. Il testa à Issel le 3 Octobre 1319, & vivoit encore le 10 Janvier 1322. Ses enfans du premier lit

furent : — 1. PIERRE, encore mineur en 1314, qui ne vivoit plus, à ce qu'il paroît, en 1319, n'étant point nommé dans le testament de son pere ; — 2. BLANCHE, qui embrassa l'état monastique en 1319 ; — 3. BERNARDE, mariée, pour lors, avec *Raimond d'Aure*, Damoiseau ; — 4. ADHÉMARE ou AZÉMARE, mariée à *Aimeri du Puy* (en latin *de Podio*) ; — 5. GERMAINE, qui vivoit sans alliance en 1319, & fut mariée depuis à *Gui Signier*, Damoiseau, co-Seigneur de Bolbene. Elle mourut avant le 24 Octobre 1346 ; & du second lit ; — 6. GERMAIN, qui suit ; — 7. & PAUL RIGAUD, institué héritier par le testament de son pere, en 1319, conjointement avec GERMAIN RIGAUD, son frere. Il y a apparence qu'il a formé une branche, dont nous n'avons point la filiation prouvée.

GERMAIN RIGAUD, Damoiseau, co-Seigneur de Vaudreuil & de la Becede, qualifié noble Seigneur, épousa 1°. peu de tems avant le 6 Février 1331, *Gaujouze de Quier*, fille de noble homme Messire *Jacques de Quier*, Seigneur & Baron d'Aliat, & *d'Alemande*, sa femme ; & 2°. noble *Arpays*, veuve de Messire Jean de Marsan, Chevalier, Seigneur de Saint-Félix. Il fit un codicile, le 25 Juillet 1361, & eut de son premier lit : — 1. ARNAUD, qui suit ; — 2. & GUILLAUME RIGAUD, Abbé de Lézat, qualifié Monseigneur dans un acte du 25 Septembre 1394. Il vivoit encore le 26 Avril 1400.

On trouve AIMERY RIGAUD qualifié vénérable & discrete personne, Messire & Chanoine de l'Eglise de Saint-Félix, dans un acte du 18 Avril 1369, où il est nommé germain d'ARNAUD RIGAUD. Etoit-il son frere-germain, ou son cousin-germain ? c'est ce que les titres n'apprennent point.

V. ARNAUD RIGAUD, Chevalier, Seigneur de Vaudreuil, la Becede, Dreuil, Durfort, Peyrens, Tresville, Issel, Saint-Félix & d'Auriac, qualifié noble & puissant homme, & noble Seigneur. Il épousa 1°. *N.... de Marsan*, fille de Messire *Jean de Marsan*, Chevalier, Seigneur de Saint-Félix, & de noble *Arpays*, sa veuve : il épousa 2°. Dame *Jeanne de Lanta* (d'une ancienne maison), qualifiée noble & puissante Dame, dans un acte du 28 Novembre 1382. Il fit son testament le 29 Août 1376, & mourut avant le 21 Mai 1378. Il ne paroît pas qu'il ait eu des enfans de sa premiere femme ; mais il en eut trois de sa seconde, savoir : — 1. ALZIAS, qui suit ; — 2. JEAN, Seigneur de Gresseil, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après ; — 3. & DELPHINE ou DAUPHINE RIGAUD, née vers 1377, morte jeune.

VI. ALZIAS RIGAUD, Chevalier, Seigneur de Vaudreuil, Seigneur & Baron d'Auriac, &c. Lieutenant-Général au gouvernement de la province de Dauphiné, qualifié noble & puissant Seigneur, noble & puissant homme & noble Seigneur, épousa, par contrat du 7 Août 1405, *Marguerite de Bellafar*, Dame & Baronne d'Auriac, d'Auraguais, &c. qualifiée noble & puissante Dame dans plusieurs actes, fille de noble & puissant homme Messire *Geraud*, alias *Guiraud de Bellafar*, Chevalier, Seigneur & Baron desdits lieux d'Auriac, &c. & de *Jeanne de Lautrec*. Il mourut le 24 Février 1435, & sa femme entre les années 1462 & 1463. Leurs enfans furent : — 1. GUILLAUME, Chevalier, Seigneur de Vaudreuil, &c. marié

rié par contrat de l'an 1439, avec *Seguine d'Ornesan*, fille de *Bernard*, Seigneur de Saint-Blancard & d'Ornesan. Il vivoit encore le 28 Janvier 1496, & mourut sans enfans dans un âge fort avancé; mais il eut pour fils naturel PIERRE RIGAUD marié avec *Marie Aignieille*, dont JEAN RIGAUD, qui étoit sous la tutelle de sa mere en 1495; — 2. PIERRE, Seigneur & Baron de Trémolet, d'Aliat, Genat, &c. & co-Seigneur, avec le Roi, de Saint-Amadour, vivant en 1435, mort sans alliance; — 3. PHILIPPE, qui suit; — 4. JEAN, vivant en 1486, destiné à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem; — 5. RICA, ou RIQUETA, qui vivoit en 1426; — 6. JEANNE, mariée, par contrat du 8 Décembre 1448, à *Antoine de Montlaur*; — 7. FINE, FINETTE, ou FINAS, vivante en 1426; — 8. & PERRETTE RIGAUD, vivante en 1435.

VII. PHILIPPE RIGAUD, Damoiseau, Baron de Taix, de Trémolet, Seigneur d'Aguts, de Blaye & de Sainte-Geme, *aliàs* de Sainte-Genie, épousa, par articles du 25 Octobre 1458, & reconnus le 6 Février suivant, noble *Jeanne du Palais*, fille de *Geraud du Palais*, Seigneur de Taxavel, & de *Jeanne de Villette*, sa veuve. Il fit son testament le 29 Août 1465, étant alors sur le point d'aller à la guerre, & mourut avant le 4 Novembre 1482. Sa veuve vivoit encore le 13 Juillet 1483, & laissa: — 1. VITAL, qui suit; — 2. & JEANNE DE RIGAUD, qui fut mariée.

VIII. VITAL DE RIGAUD, Chevalier, Seigneur de Vaudreuil, Baron d'Auriac & d'Auriaguais, &c. qualifié noble & puissant Seigneur, Monseigneur, & haut & puissant homme, épousa 1°. par contrat du 13 Juillet 1483, Demoiselle *Rose de Rochefort*, fille de *Hugues de Rochefort*, Seigneur du Palais & de Rochefort, de Causac, Naugaret & d'Engarvaquez, & de *Gailharde de Morlans*; & 2°. par contrat du 30 Juin 1506, Demoiselle *Catherine de Lauzieres*, veuve de noble Mathelin de Combret, Seigneur de Broquies, fille de *Guy*, aliàs *Guynot de Lauzieres*, Chevalier, Seigneur de Montreuil, de Peze en Rouergue, de la Chapelle & de Montesquieu, Seigneur Châtelain de Sainte-James de Beuvron, Maître, Visiteur & Général-Réformateur de l'artillerie de France (charge connue aujourd'hui sous le titre de Grand-Maître de l'artillerie), Conseiller, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, Sénéchal d'Armagnac, & de *Jeanne de la Roche*. Il fit son testament le 29 Août 1526, & mourut avant le 17 Décembre de la même année, étant âgé de soixante-dix à quatre-vingts ans. Sa veuve, que l'on trouve qualifiée noble & puissante Dame, dans un acte du premier Mai 1522, testa le 11 Décembre 1542. Du premier lit vinrent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. ANTOINE, Baron de Trémolet, Seigneur de Carlaret, dit *le Protonotaire de Vaudreuil*, Chanoine & Présentateur de l'Eglise collégiale de Saint-Félix de Carmin, & Protonotaire du Saint-Siege Apostolique, qui testa le 12 Août 1563; — 3. PIERRE, Religieux Bénédictin à Moissac, Prieur-Mage de Vabre, Curé & Recteur de l'Eglise paroissiale de Saint-Martin-lès-Moissac, vivant encore en 1543; — 4. SIMON, dont on ignore la destinée; — 5. GAILLARDE, mariée par articles du 26 Octobre 1509, reconnus le 15 Juillet 1510, avec noble *Gilles de Gallard*, Seigneur de Tarraube, de Ferrieres & de Bordes; — 6.

JEANNE, femme, par contrat du 3 Octobre 1518, de *Pierre de Toulouse-de-Lautrec-de-Montfa*, Baron de la Bruyere, dont elle étoit veuve le 13 Juillet 1582; & du second lit: — 7. FRANÇOIS, Ecuyer, Seigneur d'Aguts, de Boscau, de Barthêmes, &c. qualifié magnifique personne dans un acte du 12 Février 1536, & noble Seigneur dans un autre, du 8 Juillet suivant, marié, par contrat du 27 Juin 1532, à *Françoise de Lordat*, fille *de Corbeiran de Lordat*, Ecuyer, Seigneur & Baron de Cazeneuve. Il mourut au commencement de 1563, sans enfans; & sa veuve, avant le 16 Décembre 1576; — 8. GIRARD, Ecuyer, Seigneur de Mouzens, &c. d'abord Protonotaire du Saint-Siege Apostolique, marié depuis à *Françoise de Montesquieu*, fille de *Jean de Montesquieu*, Ecuyer, Seigneur & Baron de Coustaussa, & de *Germaine de Lévis de Leran.* Il testa en 1580, mourut avant 1582; — 9. JACQUES, Ecuyer, Seigneur d'Aguts & de la Becede, d'abord Prêtre & Religieux Bénédictin de Saint-Pons de Tomieres, & Archi-Prêtre d'Azilhanet. Ayant été relevé de ses ordres, il épousa, par contrat du 12 Septembre 1563, Demoiselle *Anne d'Anti-Camatéra*, & mourut dans la religion P. R. le 9 Septembre 1566; — 10. JEANNE, mariée, par contrat du 29 Mars 1528, à *Gaillard de Baruigne*, ou *de Vareigne*, Ecuyer, Seigneur de Bélesta, &c.; — 11. MARQUISE, ou MARQUESE, femme, par contrat du 8 Juillet 1537, de *Jean Fodoas*, Ecuyer, Seigneur de Sérempouy, d'Engalin & de Seguemville, dont elle étoit veuve en 1542; — 12. & 13. ISABEAU & DAUPHINE, qui étoient Religieuses au monastere de Prouille le 19 Août 1526, — 14. & autre ISABEAU DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, qui étoit Religieuse au monastere de Nomingues en Rouergue, dès le 9 Août 1526.

IX. JEAN DE RIGAUD, Chevalier, Seigneur & Baron de Vaudreuil, d'Auriac, &c. Chevalier de l'ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de sa maison, qualifié noble & puissant Seigneur; il épousa, en 1537, Demoiselle *Marguerite d'Antin*, fille de *Jean d'Antin*, Chevalier, Seigneur & Baron d'Antin, de Bonnefont & des Affites, & de Dame *Anne de Roquefeuil*, testa le 12 Août 1563, & mourut avant le 28 Juillet 1584, date du testament de sa veuve, avec laquelle il eut de son mariage: — 1. CHARLES, qui suit: — 2. PIERRE, mort sans alliance; — 3. & ISABEAU DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, Dame d'honneur de la Reine Elisabeth d'Autriche, femme du Roi CHARLES IX. Elle fut mariée 1°. avant l'an 1560, avec noble *François-Joseph de Laurem*, Seigneur de Soupex; 2°. par contrat du 23 Décembre 1565, à *Jacques d'Arros*, Ecuyer, Seigneur de Loubié; & 3°. par contrat du 3 Décembre 1567, ou 1577, à *Pierre de Lavedan*, Seigneur & Baron de Montblanc & d'Alès. Elle testa le 14 Mars 1595.

X. CHARLES DE RIGAUD, Chevalier, Seigneur & Baron de Vaudreuil, d'Auriac, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, épousa, par contrat du 10 Décembre 1564, Demoiselle *Marguerite de Narbonne*, fille de noble & puissant Seigneur Messire *Bernard de Narbonne*, dit *de Lomagne*, Chevalier, Marquis de Fimarcon, Baron de Taleiran, de Saint-Martin-du-Lac, & de Villefalce ou de Villefauxe, Chevalier de

l'ordre du Roi, & de *Françoise de Bruyere-de-Chalabre.* Il mourut sans enfans, au mois de Mai 1580, dans un combat qui se donna entre la ville de Revel & celle de Sorèse. Ses biens passerent dans la branche suivante.

SECONDE BRANCHE, Seigneurs de Greffeil.

VI. JEAN RIGAUD, Chevalier, Seigneur de Greffeil, Baron de Montauriol, & Seigneur en partie de Vaudreuil, la Bécede, d'Auriac, d'Issel, Tresville, &c. qualifié noble & puissant homme, & noble Seigneur, second fils d'ARNAUD RIGAUD, Chevalier, Seigneur de Vaudreuil, & de *Jeanne de Lanta*, sa seconde femme, fut Capitoul de Toulouse, & vivoit encore le 9 Juillet 1453. Il avoit épousé Demoiselle *Agnès de Montlaur*, fille de *Jean de Montlaur*, Damoiseau, Seigneur de Meurles, co-Seigneur de Courmonteral, de Grabels, & du château de Londres, & de Dame *Toresme de Cailard.* Ses enfans furent: — 1. JEAN, qui suit; — 2. Autre JEAN, Ecuyer, Seigneur de Poze ou Pouze, & aussi Seigneur de Saint-Sernin, Montgascon & d'Aiguescaves, qu'il vendit en 1491. On présume qu'il eut encore pour troisieme fils ALZIAS RIGAUD, qualifié noble & puissant Seigneur de Greffeil, Chevalier, dans un acte du 13 Août 1454.

VII. JEAN RIGAUD, Chevalier, Seigneur de Greffeil, Saint-Sernin, Montgascon & d'Aiguescaves, Baron de Montauriol & de Lanta, que l'on croit être le même qu'un JEAN DE RIGAUD, Chevalier, Seigneur de Verfeuil, fait Capitoul de Toulouse, le 28 Novembre 1441, est qualifié noble & puissant homme dans un acte dont la date est déchirée, & qui paroit être de l'an 1460 ou environ. Le nom de sa femme est ignoré, mais il en eut:

VIII. ARNAUD RIGAUD, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Greffeil, Saint-Sernin, Montgascon, d'Aiguescaves & de Miremont, Baron de Montauriol, de Lanta & d'Auriac, qualifié Damoiseau dans un acte du 14 Juin 1470, épousa, le 8 Juin 1480, Demoiselle *Jeanne de Cominges*, fille de noble & puissant Seigneur Messire *Raimond-Roger de Cominges*, Chevalier, Seigneur de Solan, d'Alos, &c. Chambellan du Roi, & de Dame *Violant de Toralhe*; de cette alliance vint pour fils unique:

IX. ARNAUD RIGAUD, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Greffeil, Saint-Sernin, Montgascon, d'Aiguescaves, de Miremont, Lautrec, la Salveta-Saint-Gilles, Baron de Montauriol, de Lanta & d'Auriac, Capitoul de Toulouse, qualifié noble & puissant homme, marié avec Demoiselle *Françoise de la Marche*, Dame de la Salveta-Saint-Gilles, laquelle fit son testament le 21 Février 1529; il fit le sien à Toulouse le 30 Janvier 1548, & vivoit encore le 9 Décembre 1550; de leur mariage naquirent: — 1. ARNAUD RIGAUD, Ecuyer, Seigneur de Greffeil & de la Salveta-Saint-Gilles, marié, par contrat du 3 Janvier 1545, à Demoiselle *Jacquettte de Voisins*, fille de *Nicolas de Voisins*, Seigneur d'Aussone & de Boisse, & de *Bernarde de Coyrans.* Il en eut un fils, nommé JEAN DE RIGAUD, Seigneur de Greffeil & de la Salveta-Saint-Gilles, mort

ſans alliance avant le 6 Avril 1566 ; — 2. JEAN DE RIGAUD, Seigneur de la Salvera-Saint-Gilles, né avant le 12 Février 1514, & décédé avant le 3 Janvier 1545 ; — 3. ANDRIEU, nommé dans le teſtament de ſa mere, en 1530 ; — 4. PIERRE DE RIGAUD, Seigneur de Greffeil, Protonotaire du Saint-Siege Apoſtolique, qui teſta le 20 Décembre 1575, & mourut avant le 18 Juillet 1578 ; — 5 & 6. ANTOINE & CLAUDE, morts jeunes ; — 7. BLAISE, Ecuyer, Seigneur de Gourſis, marié à Demoiſelle *Mauricette de Gameville-de-Mont-Papoul.* Il teſta le 9 Avril 1550, déſirant, dit-il, s'en aller à l'exercice des armes pour le Roi au pays de Piémont ; & n'eut qu'une fille, nommée CLAIRE DE RIGAUD, Dame de Gourſis, mariée avant le 13 Mai 1578, avec Meſſire *Bertrand-Roger de Cominges*, Vicomte de Bourniquel ; — 8. JEAN, dit *le vieux*, nommé dans le teſtament de ſa mere, en 1530 ; — 9. JEAN, Seigneur & Baron de Vaudreuil, qui a continué la deſcendance ci-après ; — 10. Autre JEAN, mort jeune ; — 11. BALTHASARD DE RIGAUD, Seigneur de Lamory, qui épouſa Demoiſelle *Françoiſe de Pradines*, & en eut poſtérité ; — 12. JACQUETTE ou JACMA, femme, par contrat du 20 Février 1522, de noble *Pierre de Gargas*, co-Seigneur de Montrabe ; — 13. ANNE, mariée peu après le 21 Février 1529, à noble *Bernard de Verneuil*, Ecuyer, Seigneur de Bellepech : elle eſt morte ſans enfans ; — 14. CLAIRE, nommée dans le teſtament de ſa mere, de l'an 1530 ; — 15. JULIENNE, auſſi rapportée dans le teſtament de ſa mere, & qui fut depuis mariée ; — 16. & ANTOINETTE DE RIGAUD, alliée 1°. par contrat du 24 Novembre 1545, avec noble *Jean de Gameville ;* & 2°. avec *N.... de Cominges*, Vicomte de Bourniquel.

On trouve qu'ARNAUD RIGAUD, III du nom, eut encore pour fils : PIERRE DE RIGAUD-DE-GREFFEIL, vivant le 3 Octobre 1585, qui s'établit en Normandie, & forma une branche, dont les titres n'ont point été produits.

X. JEAN DE RIGAUD, Chevalier, Seigneur & Baron de Vaudreuil, d'Auriac, &c. ſuccéda, en 1583, aux biens de la branche aînée des Seigneurs & Barons de Vaudreuil, finie en 1580, dans la perſonne de CHARLES DE RIGAUD, Chevalier. Il avoit épouſé, en 1571, Demoiſelle *Louiſe de Verneuil*, Dame de Beaupuy-de-Graniague en Gaſcogne, fille de noble *Bernard de Verneuil*, co-Seigneur dudit lieu de Beaupuy-de-Graniague, & de Demoiſelle *Anne Dupuy*, teſta le 3 Octobre 1585. Il eut pour enfans : — 1. CHARLES, qui ſuit ; — 2. HENRI, Chevalier, vivant le 29 Juin 1610, & mort ſans avoir été marié ; — 3. ANNE DE RIGAUD-DE-GREFFEIL, vivante encore ſans alliance le 28 Février 1615 ; — 4. & CHARLOTTE DE RIGAUD, mariée, par contrat du 28 Février 1615, à *Antoine d'Azémar*, co-Seigneur de Cranſſac en Rouergue, & morte ſans enfans.

XI. CHARLES DE RIGAUD, Seigneur & Baron de Vaudreuil, d'Auriac, &c. épouſa, par contrat du 22 Novembre 1605, Demoiſelle *Jeanne de Rabaſtens-de-Paulin*, fille de noble *Samuel de Rabaſtens*, Seigneur de Mailloc, & de Dame *Marie de Lautrec*, alors femme de Jacques de Toulouſe & de Lautrec, Seigneur de Saint-Germier, de Cayla, &c. Sénéchal de Caſtres, & mourut le 19 Juillet 1614, laiſſant de ſon mariage :

— 1. JEAN-LOUIS, qui suit; — 2. PIERRE-BALTHASARD, dont nous parlerons d'abord; — 3. JEANNE-MARIE, laquelle fit son testament le 9 Septembre 1630, & mourut avant le 7 Juillet 1632; — 4. & CHARLOTTE-JACQUETTE DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, mariée, par contrat du 15 Mai 1632, avec *Guillaume de Viguier*, Ecuyer, Seigneur de Durfort; elle testa le 10 Juillet 1639, & mourut avant le 7 Mai 1641.

PIERRE-BALTHASARD DE RIGAUD, Seigneur d'Aliat, épousa, par contrat du premier Mai 1631, Demoiselle *Georgette de Bonfontan*, fille de noble *Nicolas de Bonfontan*, Seigneur de la Garde en Albigeois, & de Demoiselle *Jeanne de Brailh*. Il mourut avant le 30 Avril 1656, & eut pour enfans : — 1. JEAN-LOUIS, Seigneur de Lambry, marié, par contrat du 30 Avril 1656, à Demoiselle *Marie de Polastre*, fille de *Germain de Polastre*, Docteur & Avocat en la Cour, & de Demoiselle *Louise d'Andrieu*. Il vivoit encore le 5 Juin 1691, & décéda sans enfans; — 2. EDME, Ecuyer, Seigneur du Londel en Normandie, maintenu dans son ancienne noblesse, en 1667, conjointement avec NICOLAS, son frere; & six autres garçons, savoir ; NICOLAS, PIERRE, MELCHISEDECH, FRANÇOIS, EDME, & autre NICOLAS DE RIGAUD, Ecuyers, desquels on ignore la destinée.

XII. JEAN-LOUIS DE RIGAUD, Chevalier, Seigneur & Baron de Vaudreuil, d'Auriac, de Cabanial, du Faget, &c. Cornette, Commandant l'arriere-ban de la Sénéchaussée de Lauraguais, décédé le premier Novembre 1659, avoit épousé, par contrat du 4 Novembre 1628, Demoiselle *Marie de Châteauverdun*, fille de *François de Châteauverdun*, Seigneur de la Razerie, & de Dame *Françoise de Vernon*. Il en eut douze enfans, entr'autres : — 1. ARNAUD DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, dit *le Marquis de Vaudreuil*, Chevalier, Seigneur & Baron de Vaudreuil, d'Auriac, du Faget, de Cabanial, Dreuil, &c. né vers 1633, Capitaine d'une compagnie de Chevaux-légers, mort peu de tems avant le 8 Février 1710. Il avoit épousé, par contrat du 26 Septembre 1653, Demoiselle *Antoinette de Colombet*, fille de *Philippe de Colombet*, Seigneur & Baron de Gissey-le-Vieux, en Bourgogne, & de Dame *Renée de Luc*. De son mariage il eut : — 1. RENÉE DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, décédée jeune; — 2. PHILIPPE, appellé *le Baron de Vaudreuil*, Chevalier, Seigneur & Baron d'Auriac, de Cabanial, &c. Capitaine au régiment des Gardes-Françoises, mort d'apoplexie, le 5 Juin 1693; — 3. ANTOINE, dit d'abord l'*Abbé*, puis *le Chevalier de Vaudreuil*, décédé à Revel, le premier Mai 1699; — 4. FRANÇOIS-ANNE ou AIMÉ, Seigneur d'Aliat, Prieur de Boscau, Prêtre, Chanoine & Sacristain de Saint-Félix, maintenu dans son ancienne noblesse en 1671, conjointement avec ARNAUD, son frere aîné; — 5. PHILIPPE, Baron de Vaudreuil, qui suit; — 6. & 7. MARIE-GEORGETTE & JEANNE, qui étoient Religieuses-Novices au couvent de Sainte-Claire-des-Ormeaux à Castres, le 18 Mars 1662, — 8. MARIE, femme, par contrat du 2 Novembre 1674, de noble *Gabriel de Foucaud*, Seigneur de Mouzens & de la Mastre, co-Seigneur de Gomies & de Pech-Joures. Elle mourut avant le 22 Juin 1681; — 9.

ANNE, mariée, par contrat du 13 Octobre 1647, à noble *Pierre d'Azémar-de-Lantagnac*, Ecuyer, Seigneur d'Escaves; — 10. & ROSE DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, morte sans alliance.

XIII. PHILIPPE DE RIGAUD, appellé d'abord *le Chevalier*, puis *le Marquis de Vaudreuil*, Chevalier, Seigneur & Baron de Vaudreuil, de Cabanial, de Dreuil, &c. Capitaine des vaisseaux du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général pour Sa Majesté en Canada, Gouverneur de Montréal audit pays de Canada, & de la ville de Revel en Lauraguais, Chevalier, Grand-Croix de l'ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, épousa, par articles du 19 Novembre 1690, reconnus le 10 Décembre suivant, Demoiselle *Louise-Elisabeth de Joibert*, fille de *Pierre de Joibert*, Chevalier, Seigneur de Soulanges & de Marson en Champagne, Commandant pour le Roi à l'Acadie en Amérique, & de Dame *Marie-Françoise Chartier*. Ce mariage fut célébré par l'Evêque de Quebec, le 21 dudit mois de Novembre. Il fit son testament le 10 Novembre 1718, & mourut au château de Saint-Louis de Quebec, le 10 Septembre 1725. Sa veuve testa le 19 Janvier 1740, & est décédée à Paris peu de jours après dans le même mois, laissant: — 1. LOUIS-PHILIPPE, qui suit; — 2. PHILIPPE-ANTOINE, dit *le Baron de Vaudreuil*, né le 30 Mars 1693, Colonel d'infanterie, Capitaine de grenadiers, & depuis Commandant de bataillon au régiment du Roi, Chevalier de Saint-Louis, & des ordres Royaux, Militaires & Hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazarre de Jérusalem, tué à Prague le 5 Septembre 1742; — 3. JEAN DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, appellé d'abord le *Chevalier*, & après le *Vicomte de Vaudreuil*, né le 23 Janvier 1695, mort en 17.... Lieutenant-Général des armées du Roi, Gouverneur & Grand-Bailli de Gravelines & de Bourbourg, Chevalier, Grand-Croix de l'ordre de Saint-Louis, Chevalier des ordres Royaux, Militaires & Hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazarre-de-Jérusalem, marié le 4 Janvier 1759, à Demoiselle *Louise-Therese le Clerc de Fleurigny*, fille de *Charles-Henri le Clerc-de-Fleurigny*, Chevalier, Seigneur d'Erainville, &c. & de Dame *Marie-Louise Barré*, sa seconde femme. De cette alliance il a eu un garçon & une fille morts en bas-âge; & un autre fils nommé — JEAN-LOUIS DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, né le 14 Février 1763, auquel le Roi a accordé en naissant une pension de mille livres, & la survivance de la charge de Grand-Bailli de Bourbourg & de Gravelines; — 4. PIERRE, dit *le Marquis de Vaudreuil*, Chevalier, né le 22 Novembre 1698, Capitaine des vaisseaux du Roi, Chevalier, Grand-Croix de l'ordre de Saint-Louis, Gouverneur & Lieutenant-Général de la Nouvelle-France; — 5 & 6. HECTOR, né à Montréal en Canada, batisé le 13 Décembre 1699; & FRANÇOIS, aussi né à Montréal, le 4 Octobre 1702, tous deux morts jeunes; — 7. FRANÇOIS, Chevalier, né à Montréal le 8 Février 1703, appellé *le Marquis de Vaudreuil*, ci-devant Gouverneur de Montréal en Canada, & Chevalier de Saint-Louis, marié en 1733, à Demoiselle *Louise-Thérèse Fleury-de-la-Gorgendiere*, fille de *Joseph Fleury*, Ecuyer, sieur de la Gorgendiere, Seigneur de Déchambault, Fleury, &c. & de Dame *Claire*

Jolliet. De ce mariage il a eu plusieurs enfans, morts en bas-âge; — 8. JOSEPH-HYACINTHE DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, né le 26 Juin 1706, aussi appellé *le Marquis de Vaudreuil*, Capitaine des vaisseaux du Roi, Chevalier, Commandeur de l'ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, ci-devant Gouverneur & Commandant-Général en chef des Isles Françaises de l'Amérique sous le vent, qui a épousé, le 12 Juin 1732, Demoiselle *Marie-Claire-Françoise Guyot-de-la-Mirande*, fille de *Charles Guyot-de-la-Mirande*, Lieutenant-de-Roi à Saint-Domingue, & de Dame *Agnès le Maire.* Il est décédé à Paris le 30 Octobre 1764, & a laissé de son mariage: — JOSEPH-HYACINTHE-FRANÇOIS-DE-PAULE DE RIGAUD, dit *le Comte de Vaudreuil*, né le 2 Mars 1740, Brigadier des armées du Roi, Colonel du régiment Dauphin, dragons, Chevalier de Saint-Louis; — & MARIE-JOSEPHINE, née le 3 Juin 1743, mariée le 2 Mai 1765, avec *Charles-Armand-Fidele de Durfort*, Comte de Duras, ci-devant Colonel aux grenadiers de France; — 9. MARIE-LOUISE, née à Montréal, le 23 Juin 1701, mariée, par contrat du 21 Novembre 1719, à *Gaspar de Villeneuve*, Chevalier, Seigneur de Saint-Sernin & de la Croiselle; — 10. MARIE-JOSEPHE, batisée à Montréal, le 15 Août 1708, morte en 1753; — 11. & LOUISE-ELISABETH DE VAUDREUIL, batisée à Quebec le 12 Septembre 1709, décédée à Paris au mois de Novembre 1760.

XIV. LOUIS-PHILIPPE DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, dit *le Comte de Vaudreuil*, Chevalier, Seigneur & Baron de Vaudreuil & de Dreuil, Lieutenant-Général des armées navales, Chevalier, Grand-Croix de l'ordre de Saint-Louis, décédé le 27 Décembre 1763, avoit épousé, le 22 Décembre 1723, Demoiselle *Catherine-Elisabeth le Moine*, fille de *Joseph le Moine-de-Sérigny*, Chevalier, Seigneur de Loire, Capitaine des vaisseaux du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur de la ville de Rochefort, & de Dame *Marthe-Elisabeth Héron.* De ce mariage sont issus: — 1. LOUIS-PHILIPPE, qui suit; — 2. LOUIS, rapporté après la postérité de son aîné; — 3. & LOUISE-ELISABETH DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, née à Rochefort le 29 Novembre 1725, mariée le 15 Septembre 1749, avec *Gui le Gentil*, Seigneur & Marquis de Paroy, Lieutenant de-Roi des provinces de Champagne & de Brie, Grand-Bailli d'épée des villes & comtés de Provins & Montereau-Faut-Yonne, & Chevalier de Saint-Louis.

XV. LOUIS-PHILIPPE DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, dit *le Marquis de Vaudreuil*, Chevalier, Seigneur & Baron de Vaudreuil, de Dreuil & d'Issel, né le 28 Octobre 1724, Capitaine des vaisseaux du Roi, & Chevalier de Saint-Louis, a épousé 1°. le 13 Juillet 1752, Demoiselle *Jeanne-Rose Durand-de-Beauval*, décédée le 20 Mai 1761, fille de *Jérôme Durand-de-Beauval*, Ecuyer, & de Dame *Simonne Olivier*, dont il a eu quatre enfans, morts en bas-âge; & 2°. le 13 Août 1767, Demoiselle *Madeleine-Pétronille de Roquefort*, fille de *N.... de Roquefort*, Marquis de Marquin, Baron de Salles, Seigneur de Cambonnes, du l'Hispitaler, &c. & de Dame *Marie-Jacob de Fontenu.* La Marquise de Vaudreuil a été présentée au Roi & à la famille Royale, & a eu l'honneur de monter dans les ca-

roſſes de Sa Majeſté, au mois de Mai 1771. Leurs enfans ſont : — 1. LOUIS-MARIE-CHARLES DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, né à Marquien le 27 Avril 1768 ; — 2. JEAN-CHARLES-PHILIPPE-JOACHIM, né audit lieu le 12 Juin 1769 ; — 3. & LOUISE-ELISABETH-CHARLOTTE DE RIGAUD, née le 23 Novembre 1770.

XV. LOUIS DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, appellé *le Comte de Vaudreuil*, né à Revel, le 17 Octobre 1728, frere du précédent, Capitaine des vaiſſeaux du Roi, & Chevalier de Saint-Louis, a épouſé, le 27 Mai 1766, Demoiſelle *Anne-Marie du Breuil-de-Théon*, fille de *Jean du Breuil-de-Théon*, Chevalier, Seigneur de Théon, Château-Bardon, &c. Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine de Grenadiers au régiment de Normandie, & de Dame *Marie-Madeleine de Marconnay*. Ils ont pour enfans : — 1. JEAN-LOUIS DE RIGAUD-DE-VAUDREUIL, né à Rochefort le 18 Mai 1768 ; — 2. PIERRE-LOUIS, né à Saintes le 18 Septembre 1770 ; — 3. & MARIE-MADELEINE-LOUISE DE RIGAUD, née à Saintes le 24 Avril 1767.

Les armes : *d'argent, au lion de gueules, armé, lampaſſé & couronné de même, à l'orle de huit écuſſons de gueules, chargés chacun d'une faſce d'argent*, ſelon *Dubuiſſon*. Généalogie dreſſée ſur un Mémoire imprimé d'après les titres originaux, & rapportée dans *l'Armorial de France, Regiſtre VI.*

RIVIERE (DE), maiſon ſortie du royaume d'Aragon, ancienne en Provence & dans le Comté-Vénaiſſin. Elle portoit dans ſon pays d'origine le nom de *Fluviano*, qui eſt le même que celui de *Riveria* en latin, & de *Riviere* en François.

Elle a donné à l'ordre de Saint-Jean-de-Jéruſalem des Conſervateurs, des Commandeurs & un Grand-Maître en la perſonne d'ANTOINE FLUVIANO, élevé au Magiſter en 1421. La filiation, ſelon l'hiſtoire de la Nobleſſe du Comté-Vénaiſſin, *tom. III, pag. 63*, remonte à

I. RAINAUD FLUVIANUS, ou FLUVIANO DE RIVIERE, auteur de cette famille de RIVIERE en France. Il paſſa d'Aragon en Provence, à la ſuite d'Alphonſe I, en 1166, lorſque ce Prince vint prendre poſſeſſion du Comté de Provence après la mort de Raimond Béranger, dernier Comte de Provence, de la maiſon de Barcelone. Ses ſervices engagerent ce Prince à lui donner la Seigneurie de la Charce, dépendante du comté du Forcalquier, en fief héréditaire ; ce qui le fixa en Provence. Il épouſa *Philis de Roſans*, fille & héritiere de *Perceval*, Seigneur de Mont-Maurin en Dauphiné, dont ſortit pour fils unique :

II. JACQUES DE RIVIERE, qui changea, ſans doute pour ſe conformer à l'idiome du pays, ſon nom de FLUVIANO en celui de RIVIERE, qu'il tranſmit à ſa poſtérité. Il ſuccéda à ſon aïeule maternelle dans la Seigneurie de Montmaurin, & fut marié, en 1230, avec *Cecile d'Agoult*, fille de *Raimond*, Seigneur de la vallée de Sault, qui la dota de pluſieurs biens conſidérables dans le Comté-Vénaiſſin & dans la vallée de

de Sault. Leurs enfans furent : — 1. HUGUES, qui suit; — 2. & RANDONNE DE RIVIERE, mariée à *Jourdan*, Seigneur de Rosans en Dauphiné.

III. HUGUES DE RIVIERE, Seigneur de la Charce, de Carcere & de Montmaurin, laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

IV. JACQUES DE RIVIERE, II du nom, Seigneur de la Charce, de Montmaurin & de Pomerols, qui, par traité du 17 Octobre 1320, acheta d'Arnaud-Flotte, Seigneur de la Roche-Arnaud, le territoire d'Entre-Consors, souscrivit, comme témoin, à la chartre par laquelle, Louis, Comte d'Oëttinghen, Ambassadeur de l'Empereur Louis de Baviere, fit offre du titre de Roi de Vienne au Dauphin Humbert II. Il avoit épousé, par contrat passé le 10 Janvier 1306, *Sanche* ou *Sanchette de du Puget d'Albanez*, fille de *Bertrand*, Seigneur du Puget, au diocese de Toulon, & d'*Emenjarde*, Dame de Roquebrune, &c. De ce mariage vinrent : — 1. RAINAUD, qui suit; — 2. JACQUES DE RIVIERE, successivement Commandeur de Sainte-Croix, de Marseille & de Navarre dans l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, premier Conseiller du Dauphin Humbert II. Il signa, en cette qualité, plusieurs actes, entr'autres celui de transport que ce Prince fit de ses états au Roi PHILIPPE DE VALOIS, le 13 Avril 1343; — 3. HUGUES, Chanoine de Gap; — 4. AUGER DE RIVIERE, Damoiseau, Servant d'armes du Roi JEAN, qui eut ordre d'aller tirer du trésor de l'Eglise de Grenoble l'épée & la banniere de Saint Georges, qu'il apporta à Surcelle, où il les remit à Charles de France, nouveau Dauphin de Viennois; — 5. & ELÉONORE DE RIVIERE, mariée, par contrat passé au château de la Charce, le 5 Novembré 1340, avec *Jourdain de Rosans*, Seigneur de Ribiez.

V. RAINAUD DE RIVIERE, II du nom, Seigneur de la Charce, de Montmaurin, d'Ancezune, &c. Capitaine de la Châtellenie de Cerres, lors du transport du Dauphiné dans la maison de France, en 1343 & 1344, avoit épousé, en 1330, *Bérangere de Rosans*, Dame d'Alons, fille & unique héritiere de *Jourdain*, Seigneur d'Alons, la derniere de cette famille. Il en eut : — 1. JACQUEMET, qui suit, — 2. HUGUES, auteur de la branche des Seigneurs du Puget-d'Albanez, éteinte au XVIe degré dans FRANÇOIS DE RIVIERE, III du nom, Seigneur du Puget, &c. Syndic de la Noblesse de Provence, marié, le 21 Décembre 1704, à *Françoise Adrien*, dont les enfans sont morts en bas-âge; — 3. JOURDAIN, mort sans alliance; — 4. JACQUES-RAINAUD, Religieux de l'ordre de Saint-Antoine, Commandeur de Navarre; — 5. AUGIER, Chanoine-Infirmier de l'Eglise de Vienne; — 6 RANDONNE, mariée, le 2 Juillet 1359, à *Jean Hilaire*, Damoiseau; — 7. & ANNETTE DE RIVIERE, Religieuse à l'abbaye de Montfleury, près Grenoble.

VI. JACQUEMET DE RIVIERE, Seigneur de Laval-Sainte-Marie, épousa, en 1367, *Philippine de Laval*, Dame, en partie, de Remusat, fille de *Jacques*, Seigneur de Remusat, dont : — 1. JOURDAIN, qui suit; — 2. HUGUES, duquel on ignore la destinée; — 3. & FRANÇOISE DE RIVIERE, mariée avec *Jean Silve*, Seigneur de Ventavon.

VII. JOURDAIN DE RIVIERE, dit quelquefois *Jourdanon*, Seigneur de Laval-Sainte-Marie, fit l'acquisition de la terre de Brueix (de Braccio), contiguë à celle de Sainte-Marie, dont il rendit hommage au Roi Dauphin le 5 Décembre 1413. Il eut de *Béatrix Dupuy-Montbrun*, son épouse : — 1. GIRAUD, qui suit; — 2. PIERRE, Seigneur de Pomerols, pere de GABRIEL, de FRANÇOIS & de FRANÇOISE DE RIVIERE, morts sans alliance; — 3. DAUPHINE, femme d'*Antoine d'Upays*, Seigneur de Gouvernet; — 4. & RANDONNE, femme de *Jacques de Bonne*, Seigneur de Saint-Bonnet en Champsaur.

VIII. GIRAUD DE RIVIERE, Seigneur de Laval-Sainte-Marie, de Brueix & de Ramusat, eut de *Jeannette de Saint-Ours*, son épouse, fille de *Marron de Saint-Ours*, ou *Saint-Ursin* : — 1. ANTOINE qui suit; — 2. CLAUDE, rapporté après la postérité de son aîné; — 3. JEAN, Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1461; — 4. GUILLAUME, Religieux de Cluny, Prieur de Brueix; — 5 MARGUERITE, mariée, le 5 Novembre 1475, avec *Chabert Faure*, Seigneur de Vercors; — 6. LUCIE ou LUQUE, femme de *Jean d'Albert*, Seigneur de Lux en Dauphiné; — 7. RANDONNE, femme de *Raimond de Bonne*, Seigneur de Lesdiguieres, ayeul de François, Connétable de France; — 8. & DAUPHINE DE RIVIERE, Religieuse à l'abbaye de Montfleury.

IX. ANTOINE DE RIVIERE, Seigneur de Brueix, épousa, du consentement de son pere, le 29 Août 1484, *Catherine de Pontevès*, dont vinrent : — 1. JEAN; — 2. & MARIE DE RIVIERE, alliée, en 1489, avec *Etienne d'Aultane*, Seigneur de Piégon.

X. JEAN DE RIVIERE rendit hommage, pour sa terre de Brueix, le 12 Septembre 1541, & fut un des grands Capitaines de son tems. Le Roi FRANÇOIS I, par des lettres datées de Chambort, le 8 Mai 1544, lui donna le commandement des galeres qui étoient restées dans les ports de Provence, les autres étant passées dans l'Océan, pour renforcer l'armée navale que la France avoit destinée contre les Anglois. Il obtint, le 18 Mai 1547, par brevet de Saint-Germain-en-Laye, le Gouvernement des Isles de Lerins, & celui de la citadelle de Toulon, par autre brevet donné à Villers-Coterets, le 19 Avril 1548; parvint, par ses services, à la charge de Lieutenant-Général des galeres sous le Comte de Tende, & mourut sans alliance, dans une grande réputation de valeur.

IX. CLAUDE DE RIVIERE, Seigneur de Laval-Sainte-Marie & de Remusat, second fils de GIRAUD, & de *Jeannette de Saint-Ours*, épousa, par contrat passé à Carpentras le 24 Février 1484, *Alix d'Agoult*, fille d'*Antoine*, Seigneur de Piégon & de la Baume, & de *Louise Raimbert*, dont : — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. LAURENT, Moine Bénédictin, Prieur de Brueix, de Saint-Mai & de Remusat; — 3. JEAN, Seigneur de Vaudrome, Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, mort Commandeur; — 4. & CLAUDINE, femme de *Jean Féléon*, Seigneur de Beaulieu, au diocese de Carpentras.

X. ANTOINE DE RIVIERE, Seigneur de Laval-Sainte-Marie& de Remusat, mérita les bonnes graces du Roi FRANÇOIS I, par son assi-

duité auprès de sa personne, & par les services qu'il rendit à l'Etat dans toutes les guerres de ce Prince, où il commanda une bande de cinq cens hommes de pied; ce qui engagea le Roi à le choisir pour défendre la ville d'Arles, lors de l'irruption de Charles-Quint en Provence, & à lui donner, dans la suite, le commandement de mille hommes, sous le nom de *bande de Sainte-Marie*, Il mourut en 1550, & avoit épousé, par contrat passé au château de Montmaurin le 23 Octobre 1520, *Jeanne du Puy*, fille de *Foulques*, Seigneur de Montbrum & de Ferrassieres, & de *Louise d'Urre-de-Molans*. Il en eut : — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. FRANÇOIS, dont nous allons parler d'abord, — 3. GUILLAUME, Moine de Cluny, Prieur de Brueix & de Saint-May; — 4. THOMAS, reçu Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1650, mort au service de son ordre; — 5. LAURENT, Chevalier du même ordre, Gouverneur du Pont-Saint-Esprit, qu'il défendit avec beaucoup de valeur contre les Calvinistes; — 6. & Genevieve, mariée, en 1566, à *François Artaud-de-Montauban*, Seigneur de la Roche.

FRANÇOIS DE RIVIERE, second fils d'ANTOINE, & de *Jeanne du Puy*, Seigneur de Remusat, fut élevé auprès de Jean de Bourbon, Duc d'Enghien, qui l'envoya en Italie, pour y apprendre le métier de la guerre, sous le fameux Maréchal de Brissac, auquel ce Prince le recommanda par sa lettre, en lui marquant « qu'il vouloit savoir de lui toutes » les actions de *Sainte-Marie*, comme d'un Gentilhomme qui lui appar» tenoit ». Le Roi FRANÇOIS I lui donna la commission d'une compagnie de cent cinquante hommes de pied, avec laquelle il servit dans les guerres d'Italie; reçut de HENRI II le commandement de cinq cens hommes, sous le nom de *bande de Sainte-Marie*, & le Roi FRANÇOIS II le pourvut de la charge de Gentilhomme de sa Chambre. CHARLES IX le fit Gouverneur de Dourlens en Picardie, & lui témoigna la satisfaction qu'il avoit de ses services dans plusieurs lettres, & sur-tout dans celle qu'il lui écrivit de Paris le 6 Décembre 1572, dans laquelle ce Prince lui marque « qu'il » ne tardera pas à reconnoître les services importans qu'il lui a rendus ». La Reine Catherine de Médicis n'oublia rien pour le mettre dans ses intérêts, comme il conste par une lettre signée de la main de cette Princesse, datée de Paris le 11 Juillet 1574. En effet, le Roi HENRI III, à son retour de Pologne, le fit Chevalier de son ordre, & le traita toujours comme un de ses bons serviteurs. Ce Prince lui en donna des marques dans plusieurs de ses lettres, dont l'adresse est à *Monsieur de Sainte-Marie, Chevalier de mon Ordre, & Gouverneur de ma ville & citadelle de Dourlens*. Il mourut, ayant servi sous cinq de nos Rois, dont il fut également estimé, & avoit épousé, par contrat passé le 26 Juillet 1591, *Marguerite filleul*, fille de *Simon*, Sieur de la Madelene, & d'*Helene de Rhodes*, de la ville de Carpentras, dont il n'eut point d'enfans. Elle se remaria avec Balthasard de Quiqueran, Seigneur de Ventabren.

XI. CLAUDE DE RIVIERE, II du nom, Seigneur de Sainte-Marie, de Brueix, &c. frere aîné du précédent, eut la terre de Vaudrome de JEAN DE RIVIERE, Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, son oncle,

qui le fit élever à la Cour, où il s'acquit tellement la bienveillance & l'estime de Henri II, que ce Prince l'envoya, l'an 1552, en ambassade avec Gabriel de Luth, Seigneur d'Aramon, auprès du Grand-Seigneur, pour le porter à rompre la treve que la Porte avoit conclue avec l'Empereur, à quoi ils réussirent. De retour à la Cour, il fut nommé Conseiller d'Etat, & employé dans diverses négociations. La Reine Catherine de Médicis, qui l'estimoit, le mena avec elle à la rencontre du Roi HENRI III, qui le reçut gracieusement, & le retint auprès de sa personne, jusqu'à l'assemblée des Etats de Blois, en 1576, d'où ce Prince le fit partir pour aller appaiser les troubles survenus en Provence. Il fit son testament devant Piot, Notaire à Serres en Dauphiné, en 1587, dans lequel il prend, entr'autres qualités, celle de Chevalier de l'ordre du Roi. Il avoit épousé, par contrat du 7 Juin 1553, en l'Isle de Chio, alors au pouvoir des Génois, d'*Espinette* ou *Espinette de Franchis*, d'une maison grecque d'origine, & établie en cette Isle après la conquête de la Grece par les Turcs, fille de *Cassano de Franchis*, Gouverneur de l'Isle de Chio, & petite fille de *Georges de Franchis*, Doge de la République de Gènes. Ses enfans furent: — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. ANTOINE, auteur de la branche des Seigneurs de Brueix, éteinte dans la personne de FRANÇOISE DE RIVIERE, sa petite-fille, mariée avec *César de Vincens-de-Mauléon*, Seigneur de Savoillans, dont les enfans ont hérité de la seigneurie de Brueix, par la substitution apposée au testament de JOSEPH-HERCULE DE RIVIERE, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine-Commandant le régiment de Lyone, mort sans postérité le 29 Août 1729. — 3. GUILLAUME, Prieur de Saint-May & de Remusat; — 4. & DIANE DE RIVIERE, mariée avec *Claude d'Agoult*, Seigneur de la Baume-des-Arnauds, en Dauphiné.

XII. CLAUDE DE RIVIERE, III du nom, Seigneur de Laval-Sainte-Marie, &c. Capitaine de deux cens Arquebusiers à cheval dans les guerres d'HENRI III & d'HENRI IV, épousa, par contrat passé au diocese de Carpentras, le 30 Avril 1584, *Esprite de Vacheres*, fille de *Louis*, dit *de Saint-Paul*, co-Seigneur de Venasque & de Saint-Didier, Colonel-Général des troupes du Pape au Comté Vénaissin, pendant les guerres civiles, & de *Madeleine d'Alleman-de-Châteauneuf*, dont: — 1. GASPARD, qui suit; — 2. FÉLICE, femme de *Louis de Vincens-de-Mauléon*, Seigneur de Propiac à Carpentras; — 3. & JEANNE DE RIVIERE, mariée, en 1600, avec *François Léon-de-Quiqueran-Beaujeu*, à Arles.

XIII. GASPARD DE RIVIERE, Seigneur, Baron de Laval-Sainte-Marie, surnommé le Capitaine; fut fait, en considération de ses services, par le Roi LOUIS XIII, Mestre-de-Camp-Général, de l'infanterie entretenue en Dauphiné. Il porta dans ses drapeaux un ciboire & un sceptre passés en sautoir, & une épée au milieu, liés ensemble, avec la devise: *PRO UTROQUE*, c'est-à-dire pour les deux. Aussi jamais homme n'eût plus de zele pour la religion, ni plus de fidélité pour son Prince. Le château de Sainte-Marie, fut l'asyle des Curés & des Religieux, pendant les troubles des Religionnaires, & il s'y trouva, en 1621, jusqu'à vingt

Eccléſiaſtiques, tant ſéculiers que réguliers, qui furent nourris & entretenus à ſes dépens. La famille en conſerve une déclaration faite en préſence du ſieur de la Baſtide, Vice-Bailli des baronnies du Dauphiné, le 4 Octobre 1624. Il mourut dans la ville de Pernes, au dioceſe & près de Carpentras, accablé de fatigues & couvert de bleſſures; il avoit épouſé, 1°. *Lucrece de Guillaumont*, fille de *Guillaume*, Seigneur d'Ambonil, & de *Jeanne d'Alleman-Châteauneuf;* 2°. par contrat paſſé à Pernes, devant Arnaudi, Notaire, le 27 Juin 1627, *Richarde de Quiqueran*, fille de *Balthaſard*, Seigneur de Ventabren, & de *Marguerite Filleul*, Dame de Remuſat. Du premier lit il eut : — 1. JEAN-MARC, mort ſans alliance; — 2. JEANNE, femme de *Pierre de Tritis*, à Carpentras; & du ſecond lit : — 3. 4. & 5. FRANÇOIS-EMMANUEL, THOMAS & ANTOINE, reçus Chevaliers de Malte, en 1661; — 6. GASPARD, qui ſuit; — 7. ANNE, femme en 1663, de *François-Antoine Barbier*, ſieur de Valaiſe à Carpentras; — 8. MARGUERITE, mariée à *Barthelemi de l'Egliſe*, à Avignon; — 9. & autre MARGUERITE DE RIVIERE, Religieuſe.

XIV. GASPARD DE RIVIERE, II du nom, Baron de Laval-Sainte-Marie, épouſa, par contrat paſſé devant Jean Roche, Notaire, vers l'an 1680, *Perrine Baude*, fille de *Jacques*, Seigneur de Pilio, & de Saint-Laurent de la Roche en Franche-Comté, dont : — 1. HENRI, qui ſuit; — 2. & MARIE DE RIVIERE, morte en bas-âge.

XV. HENRI DE RIVIERE, Capitaine d'infanterie, épouſa, par contrat paſſé devant Gemisfren, Notaire à Mornar, le 27 Décembre 1710, *Marie-Anne Matichon*, de laquelle ſont iſſus : — 1. JOSEPH-ANTOINE-BALTHASARD; — 2. THÉRESE-URSULE; — 3. & JEANNE-MARIE DE RIVIERE, deſquels nous ignorons la deſtinée.

Les armes : *de gueules, à la croix componée d'or & d'azur, de treize pieces, engrelée de même.*

RIVIERE-RIFFARDAU (DE) : cette famille noble, qui, ſuivant les titres originaux qui nous ont été communiqués, paroît établie dans les provinces de Berri & du Bourbonnois depuis plus de trois cens ans, & même avant 1400.

GUILLAUME DE RIVIERE, Damoiſeau, fit hommage du fief de Chezal-David, ſitué en Bourbonnois, par acte en original, de l'an 1407. Cette famille a toujours été reconnue noble de nom & d'armes, comme le prouvent différens jugemens rendus par les Commiſſaires nommés par nos Rois, & notamment celui du 17 Février 1716.

ETIENNE DE RIVIERE, Ecuyer, Seigneur de la Bruyere, étoit homme d'armes du Roi FRANÇOIS I. en 1545; pour être reçu dans ces compagnies, il falloit être né Gentilhomme; il eut, de Demoiſelle *Françoiſe Ribathar*, ſon épouſe.

JEAN DE RIVIERE, Ecuyer, Seigneur de la Bruyere & de Pinoniere, terres relevantes de la groſſe Tour de Moulins en Bourbonnois, & dont les foi & hommages ont été rendus au Bureau des Finances de

cette ville. Il fut homme d'armes, servit dans la compagnie du Maréchal de Retz, & avoit épousé, par contrat du 25 Septembre 1571, Demoiselle *Anne des Coutures*, fille de *Gilbert*, Ecuyer, Seigneur de Pinoniere, & de *Claude Boissonnat*, dont:

GILBERT DE RIVIERE, Ecuyer, Seigneur de la Bruyere, Pinoniere, (terres qui ont passé dans d'autres mains), la Vauvril & l'Epiniere, échangea la terre de la Vauvril, avec celle de Riffardau, par acte du 6 Juillet 1620. Depuis cet échange, ses descendans joignent au nom de RIVIERE celui de RIFFARDAU; il mourut en Flandres étant Enseigne d'hommes d'armes sous la charge du Maréchal de Vitry. De son mariage contracté, le 9 Août 1616, avec Demoiselle *Antoinette de Monbsaulnin*, fille d'*Adrien*, Baron de Fontenay, & de Dame *Elisabeth d'Angelliers*, il laissa:

CHARLES DE RIVIERE, Chevalier, Seigneur de Riffardau, l'Epiniere, Coquebelande, Vicomte de Bel-Air, &c. Capitaine au régiment de Sainte-Mesme, & ensuite dans celui de Castelnau, mort Lieutenant de Roi, Commandant au fort de la Pérouse, en Piémont, après avoir reçu plusieurs blessures, comme il conste par plusieurs de ses certificats, brevets & passeports; il avoit épousé, 1°. par contrat du 14 Février 1656, *Catherine Robin*, fille de *Charles*, Vicomte de Cologne; & 2°. *Marie-Gasparde de Monestay-des-Forges*, veuve de Philibert, Marquis de la Roche-Aymon. Il vendit, comme ayant la garde-noble des enfans de sa premiere femme, la grande dîme de Seneçay, aux Religieuses de la Visitation de Bourges, par acte du 11 Décembre 1668; acquit, le 15 Novembre 1673, la terre de Bel-Air, & traita avec les co-Seigneurs pour les droits de vicomté Veherie qui en dépendent. Ce traité fut confirmé par un arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du mois de Juillet 1675, dans lequel il est qualifié de Vicomte, comme dans le traité de partage; il mourut en 1681, laissant de son second mariage: — CHARLES, qui suit, & plusieurs filles. Ils furent tous sous la garde-noble de leur mere, qui, en cette qualité, soutint contre le Roi un procès pour des possessions dépendantes de la terre, vicomté Veherie de Bel-Air: dans toutes les procédures & dans l'arrêt du 7 Septembre 1690, CHARLES DE RIVIERE, son mari, est qualifié Chevalier, ainsi que dans la décharge d'une partie de la taxe pour le ban que cette Dame obtint, en considération de son mari, & du pere de son mari, morts au service.

CHARLES DE RIVIERE, II du nom, Chevalier, Seigneur de Riffardau, l'Epiniere, du Châtellier & Chomasson, Vicomte du Bel-Air, rendit foi & hommage pour sa terre de Bel-Air, le premier Juin 1702, & son aveu & dénombrement en 1712. Il acquit, le 19 Juin 1711, de MARIE DE RIVIERE, sa sœur, la terre de l'Epiniere, & le 6 Février 1733, celle du Châtellier. Dans les foi & hommages, il est qualifié d'Ecuyer ou de Chevalier; il servit deux ans en qualité de Lieutenant au régiment de Normandie, & fut contraint de quitter le service à cause d'une blessure qu'il reçut à la jambe droite, étant âgé de 20 ans, dont toute sa vie il a été incommodé, & est mort à l'âge de plus de 60 ans, des suites de cette blessure, qui se rouvroit tous les cinq ou six ans; il avoit épousé, par

contrat du 10 Novembre 1707, *Marguerite Soumar*, veuve de Jean Baucheron, Seigneur du Breuil, de laquelle il a eu neuf enfans, entr'autres — 1. CHARLES-JEAN, qui fuit; — 2. CHARLES-FRANÇOIS, né jumeau avec fon frere, le 2 Juin 1717, Eccléfiaftique; — 3. & 4. & deux filles.

CHARLES-JEAN, Vicomte DE RIVIERE, Chevalier, Seigneur de Riffardau, la Ferté, Lazenay, Paudy, la Beuvriere, &c. a fervi pendant la campagne de 1734, en qualité d'Aide-de-Camp du Prince de Carignan, & quelque tems en celle de Lieutenant dans le régiment Royal la Marine; il a été depuis obligé de fe retirer auprès de fon pere, pour lui rendre les foins dont il avoit befoin, fa bleffure rouverte l'ayant tenu au lit cinq ou fix ans avant fa mort; il avoit époufé, 1°. par contrat du 29 Août 1750, Dame *Marie-Anne-Louife-Célefte de la Riviere*, veuve de Meffire Claude-Adrien de la Fond, Maître des Requêtes, morte le 12 Juillet 1754, fille puînée de feu *Charles-Yves-Jacques de la Riviere*, Enfeigne de la Compagnie des Gendarmes Anglois, Gouverneur de Saint-Brieux, & de *Marie-Françoife-Célefte de Voyer*, Dame de Paulmy; & 2°. par contrat du 11 Février 1760, Demoifelle *Agnès-Elifabeth Cailleteau de la Chaffeloire*, née en 1728, fille de Meffire *Pierre*, Seigneur de la Chaffeloire, & de Dame *Agnès-Madeleine-Foyal de Donnery*. Du premier lit il n'a point eu d'enfans, & du fecond font iffus : — 1. CHARLES-FRANÇOIS, Chevalier, né le 17 Décembre 1763; — 2. AGNÈS-MADELEINE DE RIVIERE, née le 11 Juillet 1761; — 3. & une autre fille, née le 20 Mars 1766.

Tous ceux du nom DE RIVIERE-RIFFARDAU, dont nous venons de donner la filiation fuivie, en conformité des contrats de mariage qui nous ont été communiqués, dans lefquels ils ont pris, ainfi que dans leurs acquifitions, les aveux, foi & hommages rendus, tant aux différens Bureaux des Finances, qu'aux Seigneurs Suzerains de leurs terres, dans leurs tranfactions, & tous leurs autres actes, les qualités de Damoifeau, de Chevalier ou d'Ecuyer. Tous ont porté les armes pour le fervice de nos Rois & de la Patrie; plufieurs y font morts, & d'autres de la fuite de leurs bleffures après s'en être retirés.

Les armes : *pallé d'argent & d'azur, de fix pieces, au chevron de gueules, fur le tout.*

Il y a encore plufieurs autres familles du nom DE RIVIERE, en Dauphiné, Languedoc, Touraine & ailleurs, dont nous n'avons que les armes.

ROCHE-AYMON (DE LA) : maifon originaire de Limoges, illuftrée par le feu Cardinal de ce nom, Archevêque, Duc de Reims, Pair de France, &c. & par plufieurs Officiers de diftinction, dont la généalogie a été rédigée par les foins de M. l'Abbé d'Eftrées, pour être inférée dans le Tome II, du Supplément de l'hiftoire des Grands Officiers de la cou-

ronne. Dans son introduction, page 1ere., il dit que le nom DE LA ROCHE-AYMON, s'est formé, comme ceux des maisons de la Rochefoucaud & de Rochechouart, avec la jonction du nom DE LA ROCHE, à un prénom ou nom de batême, qui est celui d'AYMON DE LA ROCHE, par lequel commence la généalogie qu'il en donne. Elle doit celui de la ROCHE à une ancienne terre, située à l'extrémité du diocese de Limoges vers le Bourbonnois, & presqu'au centre du pays de Combrailles, mais qui est censée du Bourbonnois, parce qu'elle en releve féodalement depuis plus de cinq siecles & demi, jusqu'au milieu du dernier siecle. Le chef-lieu de la seigneurie DE LA ROCHE-AYMON a été un château dont l'enceinte a été très-considérable; il n'en reste plus aujourd'hui que d'anciennes fondations, à demi-ensevelies sous les ruines du château, avec une tour aussi à demi-ruinée; à côté de cette tour est une ancienne chapelle, presque toute taillée dans le roc, aujourd'hui sous l'invocation de Saint-Blaise, qui jouit des mêmes privileges que toutes les églises succursales du diocese de Limoges, & on y dit le Dimanche une messe paroissiale de quinzaine en quinzaine.

La terre DE LA ROCHE-AYMON avoit autrefois des mouvances considérables dans le Bourbonnois, dans la Marche & jusques dans le Berri; mais le laps de plusieurs siecles, la négligence de quelques-uns de ses maîtres, & la prescription qu'admettent les Coutumes de ces provinces lui en ont fait perdre la plus grande partie. Les Seigneurs DE LA ROCHE-AYMON possédoient originairement leurs terres nobles & indépendantes, ne relevant de personne; mais sous les Rois PHILIPPE-AUGUSTE, LOUIS VIII, & SAINT-LOUIS, l'Auvergne & les provinces limitrophes ayant été mises en combustion par les partisans des Anglois, les Seigneurs DE LA ROCHE-AYMON pourvurent à leur propre sûreté par une oblation volontaire de l'hommage de leur terre, aux Sires de Bourbon, qui soutenoient dans ces provinces l'autorité du Monarque & l'honneur de sa couronne.

La filiation suivie de cette maison, commence à

I AYMON DE LA ROCHE, I du nom, connu par deux chartes sans date, de deux de ses fils, qui se qualifient fils d'AYMON, lequel devoit être né vers l'an 1100, marié vers 1120, & mort vers 1140; il laissa de sa femme, dont le nom est ignoré: — 1. BERNARD DE LA ROCHE, qui suit, dont la ligne s'est perpétuée d'aîné en aîné jusqu'à présent, sans aucune interruption; — 2. RAIMOND, tige d'une seconde branche principale qui s'est subdivisée en un très-grand nombre de rameaux, rapportée en son rang; — 3. AYMON DE LA ROCHE, mort sans enfans légitimes, ayant eu pour héritiers ses deux freres, dont l'aîné donna à l'abbaye de Bonlieu, quelques rentes seigneuriales qui lui étoient échues par sa mort; — 4. & une fille, mariée à *Renaud de Saint-Loup*, qualifié beau-frere de BERNARD DE LA ROCHE, dans la même charte, où celui-ci se qualifie fils d'AYMON DE LA ROCHE. Le terme de la charte est le mot latin *Sororgius*, qui, selon du Cange, signifie mari d'une sœur,

PREMIERE

Premiere Branche principale.

II. Bernard de la Roche, suivant six ou sept chartes sans date, mais dont les époques peuvent se fixer avec autant de certitude que si elles étoient datées, fit de très grands biens à l'abbaye de Bonlieu. On croit qu'il vivoit encore en 1179; il avoit épousé *Agnès d'Aubusson*, sœur du Vicomte *Gui I*, laquelle eut pour dot des fonds de terre, situés en diverses paroisses du voisinage de la ville d'Aubusson, & entr'autres dans celle d'Ars, où les Religieuses de Fontevrault venoient d'obtenir l'établissement d'un Prieuré de leur ordre, qui se nomme le Prieuré de Blessac. Ladite *Agnès d'Aubusson*, donna, en 1179, à ce Prieuré, tout ce qu'elle possédoit à Ars, à titre de patrimoine ou d'acquisition. De ce mariage vinrent : — 1. Aymon, qui suit ; — 2. Guillaume, qualifié Chevalier, qu'on croit avoir été marié & avoir eu des enfans; mais il étoit mort & probablement sans postérité légitime, le 17 avant les calendes de Mai, c'est-à-dire le 15 Avril 1207 ; — 3. & Bernard de la Roche, Ecclésiastique, mort le dixieme jour avant les calendes de Septembre, c'est-à-dire le 20 Août 1203.

III. Aymon de la Roche, II du nom, confirma, par un acte particulier la donation que Bernard, son pere, avoit faite entre les mains du premier Abbé de Bonlieu, & en fit aussi plusieurs à cette abbaye. Il paroît qu'il vivoit encore le 5 avant les calendes d'Avril, c'est-à-dire le 28 Mars 1208; mais il vécut peu, après cette époque ; il avoit épousé *Emengarde* ou *Hermengarde*, connue sous ce nom dans une charte du 7 Juin 1204, & dans deux autres actes de 1212. Ses enfans furent : — 1. Aymon, dont nous allons parler d'abord ; — 2. Bernard, qui suit; — 3. Guillaume, Seigneur de la Thirade, près de Mainsat. Il est probable qu'il ne fut point marié, ou, au moins, qu'il mourut sans enfans, puisqu'après lui la terre de la Chirade retourna à son frere Bernard, II ; — 4. & Franche ou Franque de la Roche, nommée avec sa mere & ses freres, dans deux actes de 1212. Elle paroît avoir été mariée avec un Chevalier, nommé *Pierre Beraut.*

Aymon, III du nom, est le premier de sa maison qui ait porté le titre de Seigneur de la Roche ; il entra dans les différens que sa mere, ses deux freres & sa sœur eurent avec les Religieux de Bonlieu; mais ils furent terminés par l'entremise de l'Evêque de Limoges. Il en eut lui-même un avec les Religieux de la Prévôté d'Esvaux, au sujet de quelques dîmes qu'il revendiquoit; mais il le termina en 1214. Il étoit mort entre le mois de Mars 1215, & le 15 Avril 1219, ce qui peut répondre à l'an 1220. On ignore s'il avoit été marié ou non, cependant il est certain qu'il ne laissa point d'enfans; s'il en eut, ils lui survécurent peu.

IV. Bernard de la Roche, II du nom, second fils d'Aymon II, & d'*Emengarde,* d'abord seulement Seigneur de Champagnac, succéda à Aymon III, son frere aîné dans la possession de la terre & seigneurie de la Roche-Aymon, dont il étoit propriétaire, le 15 Avril 1219; il eut

de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. GUY ou GUYON, mort Religieux de Saint-Pourçain, mentionné dans le testament de son pere. L'auteur de cette généalogie, dit que du nombre des autres enfans de BERNARD DE LA ROCHE, doit avoir été AYMON DE LA ROCHE, Seigneur de Champagnac, tige de cette branche éteinte dans le XIIIe. siecle, & qui n'a formé que trois degrés.

V. GUILLAUME DE LA ROCHE-AYMON, n'étoit que Seigneur de Mainsat, mais déjà Chevalier, au mois d'Août 1256, lorsque, par un acte scellé de son sceau, où il est appellé en latin, *Guillelmus de Rupe Aymonis*, puis qualifié *Miles*. L'acte original en latin, est le premier monument de la maison où le nom DE LA ROCHE-AYMON se trouve formé par la jonction de ceux de la ROCHE & d'AYMON; & c'est de cette dénomination que l'on infere que GUILLAUME DE LA ROCHE-AYMON étoit alors l'aîné de la famille; il étoit mort le 9 Avril 1263, & avoit épousé *Aloïs* ou *Alix*, connue par deux actes, des 17 Avril 1269, & Jeudi après la fête de l'Annonciation 1278. Dans le premier, son nom de batême n'est désigné que par la lettre *A*, sans addition d'aucun nom de famille dans l'un ni dans l'autre. Ses enfans, furent — 1. AYMON, qui suit; — 2. GAUVAIN, dont il sera parlé d'abord; — 3. BERNARD, qui paroît avoir possédé en commun avec son frere aîné, le patrimoine de leurs ancêtres, & peut avoir eu l'avantage de l'aînesse sur GAUVAIN, étant nommé avant lui dans une notice latine de l'acte du 17 Avril 1269; — 4. GUILLAUME DE LA ROCHE, Seigneur de Char, près de la ville d'Auzence en Combrailles, dont la postérité s'est continuée au huitieme degré, par HUGUES DE LA ROCHE, Seigneur de Char, (frere puîné ou cousin-germain de ROGER DE LA ROCHE,) qui doit avoir été la tige de la branche des Seigneurs de Châteauneuf, Tournoelle & autres terres en Auvergne, éteinte au commencement du XVIe siecle; — 5. & HUGUES DE LA ROCHE, mort Chevalier, possédant en propriété au moins une portion des dîmes de la paroisse de Mainsat, sous la mouvance de l'Evêque de Limoges. Il fut pere d'une fille, mariée à un Gentilhomme du nom *de la Garrigue*, qui habitoit en la paroisse de Saint-Pierre-de-Tarde.

GAUVAIN DE LA ROCHE, fils puîné de GUILLAUME I, fut Seigneur du fief de la Chirade, en la paroisse de Mainsat, & de celui du Teil-au-Faure, dans la paroisse de Buxiere-Vieille, par acte de partage fait entre son frere aîné & lui, & reconnu devant Aimery Arnaud, Chanoine de Limoges, Archi-Prêtre du pays de Combrailles, qui, dans le cours des visites de son Archi-Prêtré, le revêtit de lettres-patentes, le 17 Avril 1269. Il ne vivoit plus le 26 Octobre 1299, & avoit fait un testament, qui n'est connu que par quelques actes postérieurs. Il avoit épousé *Aysseline* ou *Ayceline*, dont le surnom est ignoré, & en eut : — 1. AYMON, ou AYMONET, qualifié Damoiseau ou Ecuyer, mort sans postérité, après le 10 Juin 1301; — 2. AYCELINE ou ALIX, qui transigea, le 26 Octobre 1299, avec son frere, sur quelques droits que lui donnoit le testament de leur pere. Elle n'est plus nommée dans les actes, après le 10 Juin

1301; — 3. & ISABELLE DE LA ROCHE, mariée, avant le 13 Novembre 1300, avec ROGER DE LA ROCHE-DE-CHAR, fils de GUILLAUME DE LA ROCHE, Seigneur de Char.

VI. AYMON, IV du nom, Seigneur de la Roche-Aymon, d'abord qualifié d'Ecuyer dans une cession que lui fit, le 9 Avril 1263, un Religieux-Convert de l'abbaye de Bonlieu, de divers fonds qu'il possédoit dans le bourg de Mainsat, & ensuite décoré du titre de Chevalier dans une reconnoissance féodale d'un bourgeois de la ville de Felletin, qui étoit Seigneur propriétaire de quelques villages ou hameaux mouvans en fief-lige du bourg de Mainsat, du 2 Avril d'une des premieres années suivantes, & aussi dans le partage des biens de son pere qu'il fit avec GAUVAIN DE LA ROCHE, son frere puîné, suivant des lettres expédiées le 17 Avril 1269. Il ne vivoit plus lors de cette date, & fut marié deux fois. Le nom de sa premiere femme est inconnu; on croit cependant qu'elle étoit de la maison d'*Aubusson*. Le célebre du Bouchet la nomme *Agnès d'Aubusson;* & elle est dite dans les grands Officiers de la Couronne, sans preuve, fille du Vicomte *Renaud;* mais du Bouchet, dans ses tables généalogiques, la dit sa petite-fille. Sa seconde femme fut *Mathilde de Pradeaux* ou *de Preaux*, en latin *Mathildis Domina de Praellis.* Il eut de son premier mariage : — 1. BERNARD, qui suit, — 2. AYMOND ou AYMONET, né en 1263; il testa le 14 Août 1286, nomma plusieurs exécuteurs testamentaires, tous qualifiés de domiciles, & fit plusieurs legs, &c. Il mourut sans postérité vers le milieu d'Août 1290; — 3. & une fille, mariée avec un Gentihomme nommé *Perren de Saugeres* ou *de Sogeres*, à qui elle porta en dot des fonds situés dans la paroisse de Sarmat, l'une de celles qu'embrasse la terre & seigneurie de la Roche-Aymon.

VII. BERNARD, III du nom, Seigneur de la Roche-Aimon, étoit majeur en Septembre 1278; il ne vivoit plus le 25 Mai 1285. Il avoit épousé *Isabelle le Bois*, fille du premier mariage de *Jean le Bois*, troisieme mari de Mathilde de Pradeaux, & tuteur des enfans de BERNARD DE LA ROCHE-AYMON, laissés en bas-âge, savoir; — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. & AYMON, mort sans postérité, après avoir possédé pendant quelque tems, par *indivis*, avec son frere aîné, la terre de la Roche-Aymon, & les autres fonds de sa maison.

VIII. GUILLAUME, II du nom, Seigneur de la Roche-Aymon, devenu majeur en 1290, reçut l'hommage d'un habitant du lieu d'Arfeuille, près de Mainsat, pour des fonds qu'il tenoit de lui dans le même lieu. Un autre particulier lui rendit pareil hommage le mardi après Pâques 1291. Il fit plusieurs acquisitions en 1303, 1308, & les années suivantes, jusqu'en 1324; reçut dans les mêmes années grand nombre de reconnoissances féodales; & il possédoit, en 1321, les deux villages dont la propriété avoit passé à *Jean le Bois*, par son mariage avec *Alix Scot.* Il étoit mort le premier Août 1326, & avoit épousé (on ne sait en quel tems) *Alix de Chaslus*, que quelques généalogies manuscrites font descendre de la maison du Cardinal Aymery de Chaslus, envoyé à Naples par le Pape Clément VII, avec le titre de Légat du Saint-Siége; mais on n'a aucune preuve

de cette consanguinité. Elle eut la tutelle de ses enfans jusqu'à la fin d'Août 1338, & reçut en leur nom trois actes de foi & hommage-lige, dans lesquels elle est qualifiée noble & puissante Dame, Madame *Alasie* ou *Alaide de Chaslus*, tutrice de ses enfans mineurs, & de défunt Messire GUILLAUME, Seigneur de la Roche-Aymon, son mari. Elle ne paroît plus après l'époque du 28 Mai 1346, qu'elle fit deux acquisitions, l'une en son propre nom, & l'autre avec un de ses fils, alors chef de la maison. Ses enfans furent: — 1. GAUVAIN, Seigneur de la Roche-Aymon, qui reçut, le 21 Septembre 1326, un acte de foi & hommage, dans lequel il est qualifié puissant & noble Seigneur, mais seulement Damoiseau ou Ecuyer. Le Dimanche après la Fête-Dieu, en 1328, il fit une acquisition avec *Alix Chaslus*, sa mere, & ne paroît plus après cette époque; vraisemblablement il mourut sans avoir été marié; — 2. GUILLAUME, *III* du nom, Seigneur de la Roche-Aymon, qui commence à paroître dans les actes, où, le mardi après la Pentecôte 1341, ISABELLE DE LA ROCHE, Dame de la Chirade & du Teil-au-Faure, lui vendit ou donna tout ce que GAUVAIN DE LA ROCHE, son pere, avoit eu en partage de la maison. Quoique devenu majeur, *Alix de Chaslus*, sa mere, ne cessoit point de présider à ses actions, & l'assista, le 16 Juin 1343, dans un acte de foi & hommage qu'il fit ce jour-là au Prévôt du Monastere d'Esvaux, pour les fonds qu'il possédoit dans la mouvance de ce monastere. *Il mourut* sans alliance. — 3. GUY, qui suit; — & plusieurs filles, qui, en 1326, étoient sous la tutelle de leur mere, avec GUILLAUME & GUY, leur frere. On croit qu'il y en eut une mariée à un Gentilhomme nommé *Roger de la Noüe*.

IX. GUY, Seigneur de la Roche-Aymon, reçut dans le cours des années 1348, 1349, 1350 & 1351, divers actes de foi & hommages de ses vassaux, tant nobles que roturiers, & rendit lui-même le sien au Prévôt de l'abbaye Desvaux, pour les fonds qu'il tenoit en fief de ce monastere. Dans les troubles du royaume, sous le regne du Roi JEAN, & au commencement de celui de CHARLES V, il resta fidele à ses maîtres; & après la journée de Poitiers, les brigands Anglois & Bretons, & même des Gentilshommes François pillerent le château de la Roche-Aymon & sa forteresse, & en enleverent des bestiaux que GUY DE LA ROCHE-AYMON y avoit mis depuis peu de tems. Il n'eut la qualité de Chevalier qu'après 1365, & ne vivoit plus le 18 Novembre 1377. Il avoit épousé 1°. par contrat du mercredi avant la Chandeleur 1347 ou 1348, *Doulcette* ou *Douce Brandon*, fille de *Guillaume*, Seigneur de la Chaume; & 2°. *Luque de Barmont*, veuve du Seigneur de Nouhent, en Berri, & héritiere en partie d'Aymar, Seigneur de Barmont, dans la paroisse de Saint-Avit-de-Tarde, dont elle partagea la succession. Le tems de sa mort est ignoré, & elle n'eut point d'enfans de son second mariage. GUY DE LA ROCHE AYMON eut de sa premiere femme: — 1. JEAN, mort sans enfans. Il avoit épousé *Jeanne de Nouhent*, fille & héritiere du premier mari de *Luque de Barmont*, sa belle-mere; — 2. & LOUIS, qui suit.

X. LOUIS, Seigneur de la Roche-Aymon, Mainſat & autres lieux, qualifié de noble & puiſſant homme, ou noble & puiſſant Seigneur, rendit hommage au mois de Septembre 1392, à Jean de Tyniere, Prévôt de l'abbaye d'Eſvaux, pour les fonds qu'il tenoit en fief de ce monaſtere; fut un des bienfaiteurs du couvent des Freres Prêcheurs de Limoges, dont le Prieur & les Religieux s'engagerent, par acte du 18 Février 1420, à célébrer, pour lui & ſa femme, un anniverſaire après leur mort; & reçut une reconnoiſſance féodale comme Seigneur de Mainſat, le 3 Décembre 1422. Il ne vivoit plus le 13 Juin 1428, & avoit épouſé *Boquine de la Queulhe*, fille de *Bertrand*, Chevalier, de la maiſon de la Queulhe en Auvergne. Elle a été une des principales bienfaitrices de l'abbaye de Saint-André-de-Clermont, Ordre de Prémontré, où elle donna pour le repos des ames de ſes parens, une ſomme d'argent à employer à l'achat d'une rente en bled, pour augmenter le revenu d'un Vicaire qu'ils avoient fondé dans une chapelle de l'égliſe de la même abbaye où ils étoient inhumés. Elle eut auſſi part au don que ſon mari fit aux Freres Prêcheurs de Limoges. On ignore le tems de ſa mort; mais elle ne vivoit plus le 24 Mars 1433. Ses enfans furent : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. AHELISSENT ou ALIX DE LA ROCHE-AYMON, femme de *Louis de Saint-Quintin*, Seigneur de Beaufort, dans la paroiſſe de Chade au dioceſe de Clermont. Les clauſes de ſon contrat de mariage ne ſont connues que par l'acte du 24 Mars 1433, où il eſt dit qu'elle eut en dot cinq cens livres tournois, monnoie du Roi ayant cours alors; — 3. MARQUÈSE DE LA ROCHE, mariée 1°. à *Jean*, Seigneur de Chaſlus & de Hume, près de Montluçon en Bourbonnois, dont elle étoit veuve le 30 Décembre 1414; & 2°. à *Brient de Chouvance*, Chevalier. Elle ne vivoit plus le 23 Juillet 1453; — 4. & DAUPHINE ou DELPHINE DE LA ROCHE, qu'on trouve mariée avec *Jean d'Autmens*, Ecuyer, Seigneur de Marſat, paroiſſe de Teillet-l'Argentie, & dotée de la métairie de Marſat, ſituée au lieu d'Artige, & de quelques autres fonds en dîme ou en terres & vignes au terroir de la Roche, & dans la paroiſſe de Corom, que le mari & la femme vendirent depuis à Euſtache du Ligondeix, Ecuyer, & dont celui-ci fit hommage, le 12 Septembre 1439, à titre de mouvance du château de la Roche-Aymon.

XI. JEAN, II du nom, Seigneur de la Roche-Aymon, puis de Fougeres en Berri, né vers l'an 1383, rendit hommage, le 18 Juillet 1428, à Jean de la Garde, Prévôt de l'abbaye d'Eſvaux, pour ce qu'il tenoit en fief-lige de ce monaſtere; obtint, le 4 Août 1432, du Duc de Bourbon, comme propriétaire des duchés de Bourbonnois & d'Auvergne, répit juſqu'à Noël, d'une ſaiſie féodale des fonds qu'il poſſédoit dans la mouvance de ce Prince, & ſervit ſous CHARLES VII, dans un corps de troupes, les 18 Août, 19 Septembre & 24 Octobre 1424, ſuivant ſes trois quittances de trois cens livres tournois chacune, ſcellées en cire rouge, aux armes de ſa maiſon, données au Tréſorier des guerres, tant ſur ſes propres gages que ſur ceux de dix-neuf autres Ecuyers ou Gens-d'armes de ſa Chambre ou compagnie. Il parvint, en 1428, au grade de Chevalier,

agit pour les intérêts du Roi, & pour ceux de ses compatriotes, dans une assemblée des trois états du pays de Franc-Aleu, qui fut tenue en la ville de Croc, au mois de Juillet 1444. Les états furent si satisfaits de sa conduite, & de celle d'un Chevalier, son voisin, appellé Troulhart de Montvert, Seigneur de Chastaing, près Mainsat, qu'après avoir accordé au Roi une aide de cinq cens livres tournois, ils y ajouterent pour ces deux Chevaliers vingt livres tournois, qu'ils reçurent du commis à la recette de l'aide. Le Seigneur DE LA ROCHE-AYMON accorda, le 3 Juillet 1451, au Prieur de Mainsat de faire bâtir une maison dans son prieuré; mais sous condition de ne pouvoir la faire fortifier sans sa permission, & d'en payer le droit d'amortissement. Il étoit mort le 22 Octobre 1456, & avoit épousé *Catherine de Saint-Julien*, fille du Seigneur *de Saint-Julien*, dans la Marche, qui eut pour dot la terre de Fougeres, en Berri, avec quelques annexes. On ignore si elle avoit fait un testament. Elle eut de son mariage: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. GUYOT ou GUY, auteur de la branche des Seigneurs de Fougeres, Langé & Boisbertrand, en Berri, qui a formé huit degrés, & s'est éteinte dans GABRIEL-FRANÇOIS DE LA ROCHE-AYMON, Garde du Corps du Roi LOUIS XIV, mort le 27 ou 28 Décembre 1731, sans alliance, & inhumé dans l'église de Montchévrier, auprès de CHARLES, II du nom, & d'*Antoinette Chapus*, ses pere & mere. Cette branche portoit pour armes: *de sable, au lion d'or, semé d'étoiles de même, avec un lambel d'or à trois pendans*, pour brisure de puîné. On peut en voir la filiation dans la généalogie de cette maison, *in-folio, page 154 à 188*, & une addition, *p. 436*. — 3. & CATHERINE DE LA ROCHE-AYMON, mariée à *Jacques du Bois*, Seigneur de Ville-Monteix, dans la Marche, à qui le pere de CATHERINE DE LA ROCHE-AYMON vendit le lieu & village du Teil-au-Faure, avec toute justice, moyenne & basse; restée veuve, elle fonda à perpétuité deux messes par semaine en l'église paroissiale de Saint-Pardoux-l'Escar, au diocese de Limoges, & en assigna la rétribution sur ses deniers dotaux, qui n'étoient pas entierement acquittés au tems de sa mort, & ne l'ont été qu'après un long procès entre ses enfans & descendans, & ceux de son frere aîné.

XII. JACQUES, Chevalier, Seigneur de la Roche-Aymon, Mainsat, Sarmat & autres terres, eut un procès avec l'Abbé & les Religieux de l'abbaye de Bonlieu, au sujet d'un droit de dîme qu'il revendiquoit; mais il termina ce différent par une transaction. On ignore s'il avoit testé, mais il ne vivoit plus le 5 Mars 1481. Il avoit épousé *Fleur de Malleret*, fille de *Philibert*, Seigneur de la Roche-Guillebault, dans la Marche ou dans le Berri, & de *Jeanne Brandon*. Elle se porta héritiere, en partie, des terres de Lussac, Gouzon & Flayac, situées dans la Marche ou dans le pays de Combrailles, & testa le 27 Avril 1486. Ses enfans furent: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. GABRIEL, émancipé, du consentement de son pere, le 13 Juin 1464. Il s'attacha au Cardinal Charles de Bourbon, pour lors Archevêque de Lyon, & Evêque de Clermont en Auvergne, dont il fut le premier Ecuyer, & étoit mort dès le 17 Juin 1485, ou

au moins lors du testament de sa mere ; — 3. MARIE, mariée 1°. en 1476 à *Louis de Montroignon*, Seigneur de Char & de Salvert en Auvergne; & 2°. par traité du 28 Janvier, à *Guillaume de Mont-Jehan* ou *de Mont-Jouhan*, Seigneur de Prunget, auquel contrat furent présens ses pere & mere, & l'aîné de ses freres, qui tous les trois s'engagerent à lui donner en dot deux mille écus d'or, dont cinq cens payés le jour de la célébration des noces, & le reste dans les termes prescrits par la convention. Elle vivoit encore lors du testament de sa mere, en 1486, & il n'est plus fait mention d'elle après cette époque ; — 4. CATHERINE, qui paroît avoir été élevée à Montferrand en Auvergne avec Gabrielle de Bourbon, fille de Louis I, Comte de Montpensier, & femme du Sire de la Trémoille, Vicomte de Thouars. Elle épousa, par contrat passé le 12 Juillet 1485, *Pierre de Saint-Julien*, Seigneur de Veniers, près de la Châtre en Berri, veuf d'*Isabeau Machaut*, qui, en mourant, lui laissa l'usufruit de tous ses biens. Gabrielle de Bourbon, en reconnoissance de son attachement, lui donna mille écus d'or, en paya la moitié comptant, & le reste payable dans cinq ans sur la recette de l'Isle-Bouchard; — 5. & LOUISE, qui s'attacha aussi à Gabrielle de Bourbon, & épousa, le 14 Septembre 1488, *Jean de Mont-Jouhan*, frere de *Guillaume*, second époux de MARIE, sa sœur. LOUIS, son frere aîné, la dota de mille quatre cens écus d'or pour tous ses droits successifs, & Gabrielle de Bourbon y ajouta en don cinq cens livres tournois, qu'elle paya en or le même jour.

XIII. LOUIS, II du nom, Seigneur de la Roche-Aymon, Mainsat, Sarmat & autres terres, ne fit point de testament, ayant disposé de tous ses biens meubles & immeubles, par une donation entre-vifs, du 8 Juin 1508, à ses deux fils, sous condition d'en demeurer le maître sa vie durant, & avec réserve de dix mille livres tournois pour en faire sa volonté derniere; mais de maniere que cette somme resteroit au donataire s'il n'en avoit point disposé autrement. Il ne vivoit plus le 17 Mai 1521, & avoit épousé, par contrat du 9 Décembre 1473, *Claude de Tinière*, fille de *Jacques*, Seigneur de Mursent, Mérinchal, & en partie de Farnoel en Auvergne, & de *Jacquette du Puy*, des Seigneurs de Vastan en Berri, dont : — 1. RENAUD, Seigneur de la Roche-Aymon, Mainsat, &c. mort sans enfans, le 17 Mai 1521. De son mariage, contracté le 30 Août 1517, avec *Anne de Bellenave*, fille de *Louis*, Seigneur de Bellenave en Bourbonnois, & de *Madeleine d'Anjou*, l'une des filles naturelles de René, Duc d'Anjou, Comte de Provence & de Forcalquier, Roi titulaire de Sicile, de Jérusalem & d'Aragon; — 2. JEAN, qui suit; — 3. MARIE, donataire de *Fleur de Malleret*, sa grand'mere, mariée, le 30 Janvier 1499, avec *Jean Morin*, Seigneur d'Arfeuille, mort le 18 Juin 1524, qui ne laissa qu'un fils nommé *Louis Morin*, lequel ne porta d'autre nom pendant sa vie que celui d'*Arfeuille*; — 4. MARGUERITE, mariée sur la fin de 1498, avec *Louis de Saint-Julien*. Ils étoient morts tous les deux le 24 Avril 1529, & laisserent plusieurs enfans; — 5. & GILBERTE, femme de *Jean de Liberteix* ou *de Lubertès*, Seigneur de Lascoux, en la

paroiſſe de Saint-Germain-le-Lievre, près de l'abbaye de Meymat en Limoſin. Elle étoit veuve le 5 Mars 1516, eut, comme ſes ſœurs, en dot, la ſomme de deux mille huit cens livres tournois, & mourut le 27 Mai 1521, laiſſant une fille Religieuſe pendant l'eſpace d'onze à douze ans dans l'abbaye de Bonneſaigne en Limoſin, puis transférée en la ville de Brives. Elle quitta le voile, réclama contre ſes vœux, & ſe maria.

LOUIS, II du nom, Seigneur de la Roche-Aymon, eut encore pour fils naturel DURAND, tige des Seigneurs de la Serre & de Fournoux, dont le petit-fils nommé GILBERT DE LA ROCHE-AYMON, eſt mort ſans poſtérité dans le ſiecle dernier. *Voyez* la deſcendance de ce DURAND dans la Généalogie de cette maiſon, §. 3, pag. 146 & ſuiv. & une notice, pag. 435 & 436. Cette branche portoit pour armes: *de ſable au lion d'or, ſemé d'étoiles de même, avec une barre en cotice, pour briſure de bâtardiſe*

XIV. JEAN, III du nom, Seigneur de la Roche-Aymon, Mainſat, Sarmat, &c. ſervit dès ſa premiere jeuneſſe ſous le Maréchal de Gié, enſuite ſous les ordres de Ferry de Mailly, Sire de Conty, en Picardie; & fut auſſi employé dans la maiſon du Roi. Il avoit ſuccédé, le 17 Mai 1521, à ſon frere aîné dans la ſucceſſion de ſes propres, & l'acte de ce jour-là le qualifie Seigneur de la Roche-Aymon, Mainſat, &c. avec les qualités de noble & puiſſant Seigneur, Meſſire & Chevalier. FRANÇOIS I lui accorda, le 28 Mai 1522, des lettres de ſauve-garde ſpéciales pour ſa perſonne, ſa femme, ſes gens, ſes biens & ſes droits, où il eſt qualifié ſon amé & féal Conſeiller & Chambellan, Chevalier, Prévôt de ſon Hôtel. Il avoit ſous ſes ordres, en cette qualité, trois Lieutenans & un Greffier, qui étoient à la tête de ſa troupe, compoſée de trente Archers, tous Gentilshommes ou cenſés tels. Des Mémoires domeſtiques diſent qu'il fut tué à la bataille de Pavie. Il avoit épouſé, par contrat du 13 Novembre 1519, *Sébaſtienne de la Chapelle*, fille cadette d'*Olivier*, Seigneur de la Chapelle au Maine, que l'on nomme vulgairement la Chapelle Rainſouin. Elle étoit alors attachée à Louiſe de Savoie, mere du Roi FRANÇOIS I, vraiſemblablement en qualité de ſa Dame d'honneur. Devenue veuve, elle vécut d'abord dans une grande intimité avec le bâtard DURAND DE LA ROCHE-AYMON, & eut enſuite divers procès tant avec lui qu'avec ſon propre fils. Elle épouſa en ſecondes noces, le 5 Juillet 1544, JACQUES DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur en partie de Saint-Maixent dans la Marche, puîné de la ſeconde branche dont il ſera parlé dans la ſuite. Elle en devint veuve au mois de Décembre 1557, & décéda le 22 Avril 1570, dans le château de Chier-ſur-Tarde, où elle faiſoit ſa réſidence, & qu'on nomme aujourd'hui le Chier-ſur-Barmont. De ſon premier mari elle eut pour fils unique:

XV. LOUIS, III du nom, Seigneur de la Roche-Aymon, Mainſat, Sarmat, &c. né au mois d'Avril ou de Mai 1521, qui fut ſous la tutelle de ſa mere; elle le fit émanciper dans ſa quatorzieme année, le plaça dans les compagnies d'ordonnance, qui étoient pour lors une véritable école militaire pour toute la nobleſſe du royaume, & où, ſelon Montluc, les

les plus grands Seigneurs se faisoient honneur de faire l'apprentissage du service. L'irruption des Impériaux & des Anglois en Picardie, donna lieu à la convocation de l'arriere-ban en France, & il fut cité à celui convoqué à Riom en Auvergne; mais il fut dispensé d'y comparoître sur le certificat de Jean Stuart, Duc d'Albanie, qui déclara que LOUIS DE LA ROCHE-AYMON étoit inscrit dans sa compagnie, quoiqu'il fût trop jeune pour faire le service, n'étant alors âgé que de quatorze ans. Ce certificat fut admis, mais l'ordre du Commissaire ayant été négligé, LOUIS DE LA ROCHE-AYMON fut déclaré défaillant dans une nouvelle convocation de l'arriere-ban à Clermont; & il n'en suivit pas moins la profession des armes aussi-tôt que l'âge lui permit. Suivant un rôle du 28 Juillet 1555, il servoit dans une compagnie de cent lances composée de quatre-vingt-seize hommes d'armes, & de cent quarante-sept archers que commandoit, comme Capitaine, le Connétable Anne de Montmorency, & il en étoit le troisieme homme d'armes. Il se trouva à la journée de Saint-Laurent, le 10 Août 1557, où il fut fait prisonnier, & conduit à Valenciennes, où il mourut de ses blessures, sur la fin de Décembre de la même année. Il avoit vendu pour se soutenir au service, la terre de Farnoel, qu'il tenoit de *Claude de Tynière*, son ayeule paternelle. Il avoit épousé, le 25 Mars 1541, *Françoise de Rochefort*, fille de *François*, Seigneur de Salvert, Char, & de la Prugne, & de FRANÇOISE DE LA ROCHE, des Seigneurs, Barons de Châteauneuf, qu'on croit être sortis de la seconde branche principale des Seigneurs DE LA ROCHE-AYMON. Elle eut la tutelle de ses enfans, par Sentence de la Sénéchaussée d'Auvergne, du 23 Avril 1558, sur l'avis de leurs parens, qu'elle garda jusqu'au 7 Février 1571, & elle ne vivoit plus en 1575; ses enfans furent: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. & ANTOINE, qui n'avoit que deux ans lorsqu'il fut mis sous la tutelle de sa mere, ainsi que son frere aîné, avec lequel il partagea en 1575. Peu après il entra au service, étoit, le 20 Mars 1590, Capitaine de cinquante Chevaux-légers, & Commandant de la ville de Guéret, capitale du Comté de la Marche, & mourut sans postérité de son mariage, par contrat du 27 Juillet 1577, avec *Isabeau Dally*, surnommée *de Rochefort*, fille de *Pierre*, Seigneur d'Orset & de Jozeran en Auvergne, & de *Gilberte de la Queulhe*, des Seigneurs de Florac; mais il eut une fille naturelle, nommée GILBERTE; la mere n'en est point connue, non plus que le sort de la fille.

XVI. FRANÇOIS, Seigneur de la Roche-Aymon, Mainsat, Sarmat, &c. né le 16 Janvier 1553, fut d'abord Lieutenant dans la compagnie des Chevaux-légers & de Gendarmerie, qui commandoit *Gilbert de Chazeron*, créé Chevalier des ordres par HENRI IV, & Gouverneur du Bourbonnois. Il le suivit au siége de Loudun & à beaucoup d'autres, & porta l'enseigne de Louis, Vicomte de Pompadour, dans le tems de la réduction de la ville d'Issoire, & de toute l'Auvergne, montra le même zele pour le service du Roi dans toutes les guerres de la ligue; eut le gouvernement de la ville de Chénerailles, dans la Marche, dont la conservation décidoit de celle de toute la province; fut créé Chevalier de l'ordre de Saint-Mi-

chel ; vendit, après la mort de son frere ANTOINE, une partie des terres qu'il avoit dans le Maine, & en employa le prix à acquérir la propriété incommutable de la baronnie de Barmont, que *Sébastienne de la Chapelle*, son aïeule paternelle, avoit achetée, & dans laquelle le vendeur ou son héritier étoit rentré en vertu du droit de *réméré* qu'il s'étoit réservé. Après avoir contribué de tout son pouvoir à la paix de sa province, il s'occupa du soin de fixer le sort de chacun de ses enfans, par un acte de partage, daté du 6 Août 1606, qu'il confirma par son testament du 7 Octobre suivant; choisit sa sépulture dans l'église de Mainsat, au tombeau de ses prédécesseurs, & mourut au château de la Roche-Aymon, le lendemain 8 du même mois. Il avoit épousé, le 26 Février 1576, *Françoise le Loup*, fille de *Christophe*, Baron de Menetou-sur-Cher, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, &c. & de *Claude de Malain*, dont la mere étoit fille de *Christophe*, Seigneur du Châtelet, chef de toute la maison de ce nom. A la mort de son mari, elle eut la tutelle de ceux de ses enfans qui étoient en bas-âge, traita avec l'aîné, le 24 Avril 1617, au sujet de ses reprises matrimoniales, de son douaire, des acquêts & conquêts qu'elle avoit faits avec son mari, & mourut au château de la Roche-Aymon, le 9 Décembre 1626. De son mariage vinrent : — 1. ARNAUD ou RENAUD, qui suit; — 2. ANNET, qui n'étoit que tonsuré en 1603, lorsqu'Henri de la Marthonie, Evêque de Limoges, le pourvut de la cure de Néoux, & de la dignité d'Archi-Prêtre Rural d'Aubusson, qui étoit alors annexée. Il en prit possession, & jouissoit déja de l'abbaye de Bonlieu, près Mainsat, par cession d'un Ecclésiastique appellé Gilbert Morelon, qui s'en étoit fait pourvoir à Rome, le 8 Août 1588. HENRI IV admit la cession, le 30 Janvier 1606, & ANNET DE LA ROCHE-AYMON en prit possession le 27 Juin suivant, sans attendre ses bulles, qui ne furent expédiées que le 16 Juin 1608. Dans l'intervalle il fut fait Doyen de l'église Collégiale de Montluçon en Bourbonnois, & fut pourvu à Rome, le 22 Juin 1607, du Prieuré de Mainsat, sur résignation en sa faveur. Il avoit été alors promu successivement au sous-Diaconat & Diaconat, mais non à l'ordre de Prêtrise, pour cause d'infirmité, ce qui fut cause que la cure de Néoux & l'abbaye de Bonlieu lui furent disputées. Il se démit de cette abbaye après le mois d'Octobre 1607. Le tems de sa mort est ignoré; — 3. PIERRE, auteur de la branche des Seigneurs du Chier & de Moulin-Porcher, qui n'a formé que trois degrés, & s'est éteinte dans deux filles, MARIE-CATHERINE, morte Religieuse Bernardine au couvent de Montluçon, le 23 Février 1735, & ANNE, morte à Montluçon le 3 Septembre 1744, âgée de 78 ans, sans avoir été mariée, & inhumée dans l'église de Saint-Pierre de cette ville. Voyez-en la filiation dans la généalogie citée page 38 & suiv. Elle portoit pour armes: *de sable, au lion d'or, semé d'étoiles de même.* — 4. CHARLES, qui testa, le 10 Octobre 1627, & ne laissa que deux filles naturelles, savoir ; — GILBERTE DE LA ROCHE-AYMON, mariée avec un fils ou frere de son beau-pere, qui se nommoit *Pierre Prieuret*, & dont la postérité subsiste encore aujourd'hui dans le bourg de Mainsat; — & JEANNE, mariée avec un particulier, nommé *Louis Rou-*

gier. Ces deux filles naturelles furent dotées par la maison de la Roche-Aymon; — 5. JEAN, batisé le 10 Janvier 1596, reçu Chevalier de Malte de minorité, le 13 Mars 1604, & admis au Chapitre de la Langue d'Auvergne, le 2 Juin 1612; — 6. HÉLENE, d'abord Religieuse professe en l'abbaye de Blesle, au diocese de Saint-Flour, depuis Abbesse ou Prieure de Saint-Julien-les-Meuges, dans la même province, morte en 1643; — 7. ELISABETH-LOUISE-ABEL, Chanoinesse de l'abbaye de Remiremont en Lorraine, le 8 Août 1606, qui ne vivoit plus le 13 Novembre 1618; — 8. ROSE, aussi Chanoinesse de la même abbaye, vivante en 1618; — 9. CLAUDE ou CLAUDINE, mariée 1°. le 18 Janvier 1600 avec *Jacques de Chaslus*, Seigneur de Châteaubrun & de Condat en Auvergne, & 2°., le premier Février 1608, avec *Jean Barthon-de-Montbas*, dont elle étoit veuve le 28 Juillet 1628, lors de son testament, par lequel elle choisit sa sépulture dans l'église paroissiale d'Ahun en la Marche, au tombeau de la famille de son mari; — 10. JACQUELINE, mariée, par contrat du 13 Août 1602, avec *Jean de Saint-Julien*, qui donna quittance de sa dot, les 23 Juillet 1613, & 8 Avril 1621; — 11. CHARLOTTE, accordée le 8 Juillet 1609, avec *Annet le Loup*, Seigneur du Chier dans la paroisse de Bioulet, mais dont le mariage fut décreté en la Sénéchaussée d'Auvergne, pour cause de sa minorité, & comme orpheline de pere, quoique sa mere consentît au mariage; — 12. & ANNE DE LA ROCHE-AYMON, Chanoinesse à Remiremont, puis mariée, suivant un acte du 10 Décembre 1609. Quelques Mémoires Généalogiques de la maison lui donnent pour époux *Antoine Chausse-Courte*, Seigneur de Lespinas, d'une famille qui subsiste encore dans la Marche.

XVII. ARNAUD ou RENAUD, II du nom, Seigneur de la Roche-Aymon, Mainsat, Sarmat, &c. voyagea, en 1579, en Italie, & à son retour, l'année suivante, il eut une affaire d'honneur qui l'obligea au mois de Juin 1603 d'avoir des lettres de rémission, qui furent entérinées au Parlement par arrêt du 28 Juin 1605; & le 8 Août 1606, son pere disposa en sa faveur des terres de la Roche-Aymon, Mainsat, Sarmat, Hume & Barmont, à la charge de pourvoir ses freres & ses sœurs, conformément aux mêmes dispositions. Il fit un partage de ses biens entre ses enfans, le 9 Août 1630, le confirma par son testament du 24 Septembre de la même année, à Mainsat, y étant malade & alité. Il choisit sa sépulture dans l'église de Mainsat, laissa l'administration de la tutelle de ses enfans à son épouse, qu'il chargea du soin de ses obseques, & mourut le 30 du même mois. Il avoit épousé, par contrat passé à Paris le 22 Juin 1614, (ratifié par *Françoise le Loup*, sa mere, le 24 Avril 1617, & insinué à Riom en Auvergne le 22 Août suivant) *Antoinette de Brichanteau*, fille d'*Antoine*, Marquis de Nangis, Chevalier des ordres du Roi, & d'*Antoinette de la Rochefoucaud*, & sœur de *Benjamin* & de *Philibert de Brichantau*, successivement Evêques, Ducs de Laon. Elle fut tutrice de ses enfans par Sentence rendue à Riom, le 16 Décembre 1630, fonda un couvent de filles de l'ordre de la Visitation dans la ville de Donzy, en Nivernois, avec *Lucie de Brichanteau*, sa sœur cadette, femme de

Claude Regnier, Baron de Guerchy. Elle se retira dans ce couvent, & y mourut le 8 Juin 1668. Ses enfans furent : — 1. ANTOINE, qui suit ; — 2. NICOLAS, auteur de la branche des Seigneurs de Barmont, rapportée ci-après ; — 3. & 4. FRANÇOISE & CLAUDE, mentionnées dans l'acte du 9 Août 1630, par lequel ARNAUD, son pere, ordonna que ses deux fils seroient chargés de payer leur dot. La derniere fut mariée, par contrat du 16 Octobre 1637, à *Gilbert d'Ussel*, Baron de Châteauvert.

XVIII. ANTOINE, Seigneur de la Roche-Aymon, Mainsat, Sarmat, Hume & autres terres, appellé *le Comte de la Roche-Aymon*, fut, (suivant quelques mémoires domestiques) en 1652, Enseigne de la compagnie des Gendarmes, que commandoit Louis de Valois, Duc d'Angoulême ; mais il n'y a point de preuve littérale de ce fait. Il rendit hommage, le 31 Juillet 1669, au bureau des finances de la généralité de Riom, pour sa terre de Mainsat, mouvante du Duché d'Auvergne ; fit un pareil hommage pour celle de la Roche-Aymon au bureau des finances de la généralité de Moulins, & un troisieme, le 9 Août suivant, pour la terre de Vaugraton, & quelque dîmes & villages de la paroisse de Mainsat, qu'il tenoit directement en fief de Mademoiselle de Montpensier, Dame du pays de Combrailles. Le 13 Décembre 1683, il réitéra, au bureau des finances de la généralité de Riom, l'hommage qu'il avoit déjà fait pour Mainsat & ses dépendances. C'est de son tems que ledit château de la Roche-Aymon a achevé de tomber en ruine, & a cessé entiérement d'être habité. Il mourut au mois de Février 1697, & avoit épousé, par contrat passé à Paris le 7 Février 1652, *Marie de Lezay*, fille de *Pierre*, Comte ou Marquis de Lusignan, & de *Louise de Grangier*. Elle avoit pour frere l'Evêque de Rodès, & sa mere étoit sœur de Balthasard de Grangier, Evêque de Tréguier, en Bretagne. Devenue veuve, elle se retira à Donzy, & y mourut, le 26 Juillet 1701, ayant eu, selon un acte du 18 Juillet 1670, onze enfans vivans alors ; savoir : — 1. RENAUD-NICOLAS, qui suit ; — 2. CLAUDE, batisé le 30 Novembre 1658, d'abord Chanoine de Mende, Archidiacre & Vicaire-Général de l'Evêque en 1702, nommé à l'Evêché de Puy en Velay le 4 Décembre 1703, sacré à Paris le 21 Juin 1704, & mort dans son diocese au mois de Juin 1720 ; — 3. PIERRE-FRANÇOIS, batisé le 4 Mai 1660, Chevalier de Malte de minorité, par bref du 10 Avril 1665, reçu, en cette qualité, au Grand-Prieuré d'Auvergne le 12 Novembre 1674, Page du Roi, en sa grande écurie, en Janvier ou Février 1676, tué à la bataille de Stafarde en Piémont, le 18 Août 1690, étant Major du régiment de Montgommery, cavalerie ; — 4. MARIE-CLAUDE batisée à Mainsat le 9 Février 1654, mariée par contrat du 30 Juin 1678, avec *Jacques de Chauvigny-de-Blot*, Seigneur de Saint-Angoulin en Auvergne, dont un fils Chanoine Comte de Lyon, & deux filles mariées. *Voyez* CHAVIGNY-DE-BLOT ; — 5. LOUISE ou MARIE-LOUISE, batisée à Mainsat, le 2 Avril 1655, ensuite Prieure Perpétuelle du Monastere de Saint-Jean-Batiste-lès-Andelys, ordre de Saint-Benoît, diocese de Rouen, où elle est morte âgée de 74 ans ; — 6. LUCIE, batisée le 16 Septembre 1657, Religieuse à Donzy, le 4 Octobre 1676, morte & inhumée dans

la même maison, le 12 Novembre 1699; — 7. GILBERTE, batisée le 25 Août 1661, morte en bas-âge, ou non mariée; — 8. MARGUERITE, batisée le 18 Mars 1663, aussi morte en bas-âge ou sans alliance; — 9. FRANÇOISE, batisée le 24 Septembre 1666, Religieuse Professe à Donzy, le 4 Octobre 1682, morte le 23 Mai 1709, aux Andelys, où elle avoit suivi sa sœur; — 10. MADELEINE, née au mois d'Avril 1668, morte en bas-âge ou non mariée; — 11. & ANTOINETTE DE LA ROCHE-AYMON, née & batisée le 8 Mars 1670, Religieuse Professe à Donzy, le 6 Juin 1689, où elle est morte le 28 Août 1737.

XIX. RENAUD-NICOLAS, Seigneur de la Roche-Aymon, Mainsat, Sarmat, Hume & autres terres, appellé *Comte de la Roche-Aymon*, batisé à Mainsat, le 4 Novembre 1652, fut institué héritier universel de ses pere & mere. Servant comme Capitaine dans le régiment de Beauvilliers, cavalerie; LOUIS XIV le dispensa de servir en personne aux ban & arriere-ban convoqués les 15 Mai 1694, 21 Mai 1695, & 13 Mai 1696, & de contribuer aux taxes qu'il devoit partager à cause des fiefs dont il étoit propriétaire. Il rendit hommage, le 20 Septembre 1698, à MONSIEUR, frere unique du Roi, pour sa terre de Vaugraton, & pour les dîmes & autres fonds qu'il possédoit dans la mouvance de ce Prince, à cause du pays de Combrailles, & en fit un pareil hommage le 3 Novembre 1700, au Bureau des Finances de Riom, pour sa terre de Mainsat, où il mourut le 18 Novembre 1716, & y fut inhumé le 19 au tombeau de sa famille. Il avoit épousé, par contrat passé au château de Thosny, vicomté des Andelys, le 13 Février 1680, *Françoise-Genevieve de Baudry*, fille de *René*, Seigneur de Thosny & autres terres près de Vernon-sur-Seine, & de *Françoise Mahaut*. Elle mourut au couvent de Saint-Jean-des-Andelys, le 25 Mars 1744, ayant eu dix-huit enfans, dont neuf morts en bas-âge, les neuf autres rapportés ci-après. Elle avoit deux oncles, dont l'un étoit Chevalier de Malte, & l'autre Evêque de Mende. Les neuf enfans qui resterent, furent : — 1. PAUL-PHILIPPE, qui suit; — 2. CHARLES-ANTOINE, dit *le Cardinal de la Roche-Aymon*, dont nous parlerons d'abord; — 3. MARIE, mariée, par contrat du 30 Avril 1706, avec *François de Lastic*, Seigneur de Sieujac, Murat & autres terres, au diocese de Clermont & de Saint-Flour en Auvergne, morte en Mars 1753. *Voyez* LASTIC, Tome VIII de ce Dictionnaire; — 4. MARIE-LOUISE, batisée à Mainsat, le 8 Avril 1689, d'abord Religieuse au couvent des Andelys, le 17 Octobre 1706, ensuite Prieure-Perpétuelle sur la résignation de sa tante, le 20 Décembre 1717, mise en possession du Prieuré, le 17 Mars 1720, & nommée par le Roi, en Juin 1730, à l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges, où elle est morte, le 24 Septembre 1738; — 5. GENEVIEVE ou MARIE, d'abord Religieuse à Saint-Jean-des-Andelys, le 17 Octobre 1706, Prieure-Perpétuelle, le 31 Octobre 1730, nommée ensuite à l'abbaye d'Andecy, diocese de Châlons-sur-Marne, le 19 Juin 1746, mise en possession de cette abbaye, le 31 Octobre suivant, où elle est morte le 16 Septembre 1765; — 6. ANTOINETTE, aussi Religieuse à Saint-Jean-des-Andelys, le 30 Octobre 1708, puis Abbesse de Saint-Laurent de Bourges,

après sa sœur, morte en cette abbaye, le 16 Septembre 1761; — 7. MARGUERITE, née le 12 Février 1696, Religieuse à Saint-Jean-des-Andelys, le 4 Octobre 1712, & morte dans ce Monastere, le 16 Juillet 1726; — 8. HENRIETTE-BLANCHE, née le 5 Août 1698, mariée, le 30 Août 1723, à *Philippe-Gilbert de Cordebœuf-de-Beauverger*, appellé *Comte de Montgon*, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis, Maréchal-de-Camp, Gouverneur des Isle, ville & Citadelle d'Oleron, morte au château du Tillay, près Gonesse, le 7 Août 1763, laissant une fille, mariée au Marquis *de Plas*, en Limosin, & mere de la Comtesse *des Escotais*, l'une des Dames pour accompagner Madame SOPHIE; — 9. & MARIE-FRANÇOISE-CATHERINE DE LA ROCHE-AYMON, née le 29 Mai 1700, morte en l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges le 28 Août 1759, sans avoir été mariée.

CHARLES-ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON, second fils de RENAUD-NICOLAS, & de *Françoise-Génevieve de Baudry*, batisé le 17 Février 1697, successivement Chanoine de l'église de Saint-Pierre de Mâcon, Vicaire-Général du Diocese de Limoges, Evêque de Sarept en Phénicie, le 5 Août 1725; suffragant de l'Evêque de Limoges la même année; Abbé Commendataire d'Obasine au même diocese, en Février 1729; transféré à l'évêché de Tarbes au mois de Novembre suivant; nommé à l'abbaye de Sorde, au diocese d'Acqs, en remettant celle d'Obasine, en Août 1731; Archevêque de Toulouse, en Août 1740, puis de Narbonne, en Octobre 1752; Prélat, Commandeur des ordres, le 2 Février 1753, Abbé de Beaulieu en Argone, au mois de Juillet 1757; pourvu de la charge de Grand-Aumônier de France, le 13 Juillet 1760; de l'abbaye de Fécamp, en remettant celle de Sorde, en Mars 1761; Archevêque de Reims, par brevet du 5 Décembre 1762, serment prêté le 7 Février suivant, reçu au Parlement, le 14 Mars, comme Duc de Reims, & premier Pair Ecclésiastique de France; nommé encore à l'abbaye de Cercamp, diocese d'Amiens, le premier Novembre 1765; chargé de la feuille des bénéfices le 13 Avril 1771; créé Cardinal le 7 Décembre suivant, & nommé, le 13 Février 1772, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en remettant celles de Cercamp & de Beaulieu; a sacré & couronné le Roi LOUIS XVI, le 11 Juin 1775; a présidé en chef à l'assemblée du Clergé de France, depuis 1760 jusqu'en 1775; & est mort le 27 Octobre 1777, dans le Palais Abbatial de Saint-Germain-des-Prés, où il a été inhumé.

XX. PAUL-PHILIPPE, Seigneur de la Roche-Aymon, Mainsat, Sarmat & autres terres au pays de Combrailles, de Franc-aleu, de Thosny, près de Vernon en Normandie, &c. appellé *le Marquis de la Roche-Aymon*, né le 29 Octobre 1685, successivement Page de la Chambre de LOUIS XIV; puis Capitaine au régiment Royal, cavalerie, est mort à Mainsat, le 5 Avril 1745, ayant testé le même jour, & vendu en 1718 ou 1719, ses terres de Normandie, pour acquérir le comté de Chastelus en la Marche, avec les terres de Roche & de Saint-Dizier, qui en sont des annexes. Il avoit épousé, par contrat passé à Paris, le 19 Avril 1712, *Charlotte-Françoise Mascranny*, morte à Montluçon en Bourbonnois, le 15 Novembre 1767, sœur

de LOUIS, alors Président au Grand Conseil, tous les deux enfans de *François Mascranny*, Seigneur de Paroye & autres terres en Nivernois, & de *Catherine de Vassan*, dont : — 1. ALEXANDRE-FRANÇOIS-RENAUD, né & batisé à Thosny, le 8 Août 1713, Capitaine au régiment de cavalerie du feu Comte de Clermont, Prince du Sang, retiré du service en Décembre 1734, mort le 16 Août 1753, Moine-Bénédictin de l'ancienne Observance de Cluny. Il avoit été pourvu de l'office claustral de Généralier de l'abbaye de Mainat, au diocese de Clermont en Auvergne, & avoit fait son émission de vœux en celle du Moutier d'Ahun au diocese de Limoges, le 24 Juin 1741 ; — 2. ANTOINE-LOUIS-FRANÇOIS, qui suit ; — 3. ANTOINE-CHARLES, batisé à Thosny, le 11 Février 1716, d'abord Chevalier de minorité dans l'ordre de Malte, par bref des 30 Décembre 1719, & 26 Janvier suivant, tonsuré le 8 Octobre 1729, pourvu d'un canonicat de l'église collégiale de Saint-Pierre de Mâcon, par résignation du premier Octobre 1730 ; reçu sur ses preuves de noblesse faites le 26 Juin suivant ; nommé à l'abbaye de Bonlieu près Mainsat, le 13 Décembre 1733 ; député de la province Ecclésiastique d'Auch, à l'assemblée du Clergé de France en 1740, après laquelle il s'est retiré à la Chartreuse du Liget, dans la forêt de Loches en Touraine, où il a fait profession ; — 4. RENÉ-CLAUDE, batisé à Thosny, le 20 Septembre 1717, Chevalier de Malte de minorité, reçu au Grand-Prieuré de France, le 26 Juin 1734 ; il prononça les vœux le 30 Novembre 1741 ; fut nommé le premier Juin 1742, par le Grand Maitre, Capitaine au régiment de la Cité-Valette, en considération de neuf années d'ancienneté, de sept de résidence conventuelle, & de sept caravanes faites sur les vaisseaux de guerre de la Religion. La même charge lui a été continuée, le premier Février 1745, selon le comput usité en la Chancellerie de Malte, c'est-à-dire, en 1746, suivant le nôtre. Il est mort à Montluçon en Bourbonnois, le 29 Juin 1772 ; — 5. JACQUES-ANTOINE-CHARLES-FRANÇOIS, né le 16 Mars 1720, reçu Chevalier de Malte de minorité, le 7 Mars 1739, après trois ans de caravane ; il est entré au service du Roi, a été fait Capitaine au régiment de Septimanie, le premier Mars 1744, & réformé avec ce régiment au mois de Décembre de la même année ; a fait son émission de vœux dans l'ordre de Malte, le 7 Juillet 1766 ; a été pourvu, le 10 Juin 1770, de la Commanderie de la Racherie, près Saint-Pourçoin en Auvergne, & en a pris possession le 29 Avril 1771 ; — 6. MARIE-PIERRE, né le 24 Décembre 1721, successivement, le 15 Février 1745, Enseigne dans les compagnies d'infanterie, qui servoient dans les Isles Françoises de l'Amérique, & Capitaine-Aide-Major du quartier de l'Isle-à-Vache, mort de retour en France, à Roche en Aunis, le 13 Décembre 1751 ; — 7. FRANÇOIS, né à Mainsat, en Décembre 1729, fait Capitaine au régiment de son frere aîné, par commission du 10 Octobre 1745, mort à Grasse en Provence, le 15 Septembre 1746, & inhumé dans l'église Cathédrale de cette ville ; — 8. & une fille, morte âgée de 7 ans.

XXI. ANTOINE-LOUIS-FRANÇOIS, Seigneur de la Roche-Aymon,

Mainſat, Sarmat & autres terres, tant en Combrailles, qu'en franc-aleu, Chevalier des ordres du Roi, Comte de Chaſtelus dans la Marche, appellé *le Comte de la Roche-Aymon*, né le 15 Novembre 1714, fait d'abord Enſeigne au régiment de la Reine, le 3 Mai 1732, Lieutenant au même régiment, le 11 Août ſuivant, Cornette dans celui du feu Comte de Clermont, Prince, le premier Juin 1733, Capitaine ſur la démiſſion de ſon frere aîné, le 13 Décembre 1734; Colonel d'un régiment d'infanterie de ſon nom, le 15 Janvier 1745, ſur la démiſſion du Duc de Choiſeul, alors appellé Comte de Stainville; Chevalier de Saint-Louis, le 13 Mars 1747, Brigadier d'infanterie, le 10 Mai 1748, & Maréchal de Camp, le 20 Février 1761. Il a été employé comme Brigadier au Camp de Valence en Dauphiné, le premier Août 1755, ſous les ordres du Marquis de Voyer, & en Allemagne, le premier Mars 1757, ſous ceux du feu Maréchal Duc d'Eſtrées; s'eſt trouvé avec ſon régiment dans toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées, & notamment au ſiege de Harbourg, après lequel, le 10 Mai 1758, il lui a été accordé une penſion de 3000 livres ſur le Tréſor Royal. Il en avoit déjà obtenu une pareille le 10 Août 1754; a été choiſi par le Roi, au mois de Mai 1775, pour être un des quatre ôtages de la Sainte-Ampoule, au ſacre de Sa Majeſté à Reims, le 11 Juin de la même année; a été nommé Chevalier des ordres, le 13, & reçu le premier Janvier 1776; fait Lieutenant-Général, en 1780; il eſt veuf depuis le 5 Décembre 1769, de *Françoiſe-Charlotte Bidal d'Asfeld*, fille de *Claude-François*, Marquis d'Asfeld, Maréchal de France, &c. & d'*Anne le Clerc de Leſſeville*, ſa ſeconde femme, qu'il avoit épouſée à Paris, le 20 Août 1749. Il a pour enfans : — 1. ANTOINE-CHARLES-GUILLAUME, qui ſuit; — 2. GUILLAUME-MARIE, appellé le *Vicomte de la Roche-Aymon*, né le 27 Juillet 1753, entré dans les Chevaux-légers de la Garde, le 26 Novembre 1768, fait Capitaine réformé dans le régiment de la Reine, Dragons, le 4 Mai 1771, & en 1773, Capitaine en pied dans celui de Montécler, aujourd'hui MONSIEUR; Gentilhomme d'honneur de Monſeigneur le Comte d'Artois, le 16 Septembre 1773, & Gouverneur de la ville de Fécamp, en 1775, Colonel en ſecond du régiment de Belſunce, Dragons, aujourd'hui Ségur, pendant ſix ans; fait Colonel-Commandant du régiment de Foix, infanterie, à la promotion de 1784; — 3. & ANTOINETTE-FRANÇOISE-CLAUDINE, née le 13 Juin 1750, mariée, par contrat du 3 Janvier 1771, célébration à Verſailles, le 5 Février ſuivant, (& miſe en même tems au nombre des Dames pour accompagner Madame ADÉLAÏDE) avec *Philippe-Louis-Chriſtophe-Innocent de Narbonne*, appellé *Vicomte de Narbonne*, Capitaine au régiment de la Reine, Dragons.

XXII. ANTOINE-CHARLES-GUILLAUME, appellé *le Marquis de la Roche-Aymon*, né le 31 Mai 1751, entré le 2 Novembre 1767, dans les Gardes du-corps du Roi, compagnie de Noailles, fait Capitaine au régiment de Noailles, cavalerie, le 10 Septembre 1769, Menin de Monſeigneur le Dauphin, aujourd'hui LOUIS XVI, le premier Mai 1770; Colonel du régiment provincial de Périgueux, le premier Mai 1773; Meſtre-

Meſtre-de-Camp Lieutenant du régiment Royal-Navarre, le 24 Février 1774; fait Brigadier des Armées du Roi, à la promotion de 1784, & Chevalier de Saint-Louis, le 27 Novembre 1785; a épouſé, par contrat du 3 Janvier 1771, *Colette-Marie-Paule-Hortenſe-Bernardine de Beauvilliers*, née le 20 Août 1749, Dame du Palais de la Reine, par brevet du 3 Septembre 1775, fille de feu *Paul-Louis*, Duc de Beauvilliers, Pair de France, Brigadier de cavalerie, Meſtre-de-Camp d'un régiment de ſon nom, & d'*Auguſte-Léonine-Olimpe de Bullion-de-Fervaques*, ſa premiere femme. De ce mariage ſont iſſus: — 1. ANTOINE-CHARLES-ETIENNE-PAUL, né le 28 Février 1772; — 2. ANTOINETTE-HIPPOLITE-PAULINE, née le 2 Septembre 1773; — 3. & ANTOINE-MARIE-PAUL-CASIMIR DE LA ROCHE-AYMON, né le 7 Mars 1779.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BARMONT, &c.

XVIII. NICOLAS DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Barmont, du Chier & de Rouane, ſecond fils de RENAUD II, Seigneur de la Roche-Aymon, & d'*Antoinette de Brichanteau*, mentionnés au degré XVII de la branche précédente, né vers l'an 1622, attendu qu'il eſt dit dans un acte du 23 Janvier 1669, qu'il étoit pour lors âgé de 47 ans. Par le partage que fit ſon pere, le 9 Août 1630, il eut pour ſa portion la Seigneurie de Barmont dans la Marche, avec celle de Roucine, ſous condition de contribuer de la ſomme de 6000 livres à la dot de chacune de ſes deux ſœurs; depuis ayant épouſé une petite-fille de PIERRE DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur du Chier, ſon oncle, ſon patrimoine fut augmenté de la terre du Chier, près de la ville de Bellegarde en Francaleu, qui avoit fait partie de celui du même PIERRE DE LA ROCHE-AYMON. Il y avoit déjà pluſieurs années que la ſeigneurie de Barmont portoit le titre de baronnie, mais par uſage ſeulement. Il porta le titre de Baron tant qu'il vécut, & après lui ſa poſtérité; prouva ſa nobleſſe devant l'Intendant de Moulins, le 23 Janvier 1669, depuis l'époque du mariage de JEAN, II du nom, Seigneur de la Roche-Aymon, ſon triſaïeul, avec *Sébaſtienne de la Chapelle*, & en obtint acte; fit ſon teſtament au château de Mainſat, le 10 Janvier 1694, y ajouta quelques diſpoſitions, le 20 Février ſuivant, mourut le même jour & fut inhumé dans l'Egliſe de la paroiſſe de Saint-Avit de Tarde, dans l'étendue de laquelle eſt ſitué le château du Chier. Il avoit épouſé, par contrat du 11 Février 1657, MARIE-MADELEINE DE LA ROCHE-AYMON, fille de FRANÇOIS, Seigneur du Chier, & d'*Anne de Chery*. Elle vivoit encore au mois de Juin 1697; mais elle ſurvécut peu à cette époque. Ses enfans furent: — 1. FRANÇOIS, nommé avec ſon pere, dans l'ordonnance du 23 Janvier 1669, où il eſt dit âgé de ſept ans, mort jeune; — 2. MICHEL, qui ſuit; — 3. JOSEPH, batiſé à Saint-Avit-de-Tarde, le 16 Mars 1664, reçu Chevalier de Malte, au Grand Prieuré d'Auvergne, ſur le procès-verbal de ſes preuves de nobleſſe, des 25 & 26 Octobre 1675; Page de LOUIS XIV,

en sa grande Ecurie, le premier Janvier 1680, & tué à la bataille de Fleurus, le premier Juillet 1690; — 4. LOUIS, nommé avec ses trois freres, dans l'ordonnance du 23 Janvier 1669, comme d'âge inférieur, & mort probablement peu d'années après; — 5. THÉODORE-POMPONE, né le 29 Août 1674, reçu Chevalier de Malte au Grand Prieuré d'Auvergne, le 2 Juin 1693, & Aide-de-Camp au service de LOUIS XIV, par brevet du 10 Mai 1696; — 6. JACQUES, aussi reçu Chevalier de Malte au Grand Prieuré d'Auvergne, fait Enseigne de vaisseaux au service de la Religion, en Mars 1705, pourvu de la Commanderie de Chambareau dans la Marche, mort le 12 Octobre 1737, âgé d'environ 62 ans, & inhumé le 13 dans l'église de la paroisse de Tortebesse, chef-lieu de sa Commanderie; — 7. ANNE-GENEVIEVE, Religieuse de l'ordre de Fontevrault, au couvent de Blessac, près de la ville d'Aubusson en la Marche, où elle fit profession le 23 Juin 1675, morte en 1708; — 8. ANTOINETTE, aussi Religieuse à Blessac, Professe les même jour & an que sa sœur aînée, & morte le 4 Décembre 1740; — 9. MARIE, aussi Religieuse-Professe à Blessac, le 16 Juillet 1679, & morte le 9 Avril 1713; — 10. & MARGUERITE-MADELEINE DE LA ROCHE-AYMON, mariée, par contrat du 13 Janvier 1685, avec *Charles-François d'Arfeuille* Seigneur d'Arfeuille, du Chaslard, Néoux, &c. assassiné en Allemagne par des brigands, au mois d'Avril 1673, étant Capitaine de cavalerie au régiment de Bury.

XIX. MICHEL DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Barmont, appellé *Marquis du Chier*, du vivant de son pere, & après sa mort, Marquis de Barmont & de la Roche-Aymon-Barmont, mourut au château du Chier, le 19 Mai 1721, étant âgé d'environ 59 ans, & fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Avit-de-Tarde, au tombeau de ses pere & mere; il avoit épousé, par contrat du 27 Janvier 1692, *Henriette de la Rochebriant*, fille de *François-Annet*, Seigneur de Clairasvaux, &c. & de *Louise-Antoinette de Langheac*. Elle est morte au château du Chier, le 11 Février 1738, âgée d'environ 76 ans, ayant eu : — 1. NICOLAS-LOUIS, qui suit; — 2. GILBERT-AMABLE, mort jeune; — 3. THÉODORE, né en 1698, Chanoine de l'Eglise collégiale de Brioude en Auvergne; — 4. LOUIS, né en 1702, Chevalier Profès de l'ordre de Malte, & pourvu de la Commanderie de la Vau-Franche, mort à Aubusson le 28 Avril 1776, & inhumé dans une chapelle de la fondation de sa maison, en l'Eglise des Récollets de la même ville; — 5. MARIE, Religieuse Professe à Blessac; — 6. autre MARIE, Religieuse au même couvent, morte le 28 Septembre 1760; — 7. & MARIE-ANNE DE LA ROCHE-AYMON, née le 6 Avril 1705, morte au château du Chier, le 25 Août 1741, femme de *Pierre de Chalus*, Seigneur de Prondine & autres terres en Auvergne, qu'elle avoit épousé le 30 Mai 1729.

XX. NICOLAS-LOUIS DE LA ROCHE-AYMON, appellé *Comte de la Roche-Aymon*, né le 3 Février 1693, Page du Roi dans sa grande écurie, le 30 Septembre 1710, fut blessé à mort, le 27 Juillet 1721, en voulant séparer deux de ses voisins, & parens qui avoient eu querelle en-

semble chez lui. Il n'eut que le tems de faire appeller le Curé de la paroisse de Saint-Avit, au défaut d'un Notaire, auquel il dicta son testament, par lequel il légua cinq cens livres à cette paroisse, pour y faire construire une chapelle en l'honneur de Saint-Nicolas, & six cens livres aux paroisses voisines, pour réparation des dommages qu'il avoit pu causer aux bleds en y chassant; mais il mourut avant que l'acte pût être signé, & fut inhumé dans l'Eglise de cette paroisse. Il avoit épousé, par contrat du 11 Avril 1719, *Jeanne-Marie de la Tour*, fille de *Godefroy-Maurice*, Seigneur de Murat, des Bains du Mont-d'Or en Auvergne, & de *Marie-Madeleine de Bouschu*, des Seigneurs d'Aché & de Veze, en la paroisse de Mazoir, au duché de Mercœur, dont : — 1. N..... DE LA ROCHE-AYMON, né posthume, dont la tutelle fut confiée à sa mere, & mort en bas-âge; — 2. & HENRIETTE-FRANÇOISE DE LA ROCHE-AYMON, qui suit.

XXI. HENRIETTE-FRANÇOISE DE LA ROCHE-AYMON, héritiere des terres de Barmont, du Chier & autres, née le 23 Juillet 1720, a épousé, par contrat du 25 Novembre 1736, *Just-Henri du Bourg*, Marquis de Bozas en Vivarais, & autres terres en Forêz, auquel elle a porté les biens de sa branche. De ce mariage il y a postérité.

Les armes de ces deux branches sont : *de sable, au lion d'or, semé d'étoiles de même.*

SECONDE BRANCHE PRINCIPALE DE LA MAISON DE LA ROCHE-AYMON.

II. RAIMOND DE LA ROCHE, l'un des fils puînés d'AYMON, I du nom, & frere de BERNARD, son aîné, dont on a parlé au second degré de la premiere branche, paroit avec lui dans la charte, par laquelle ils donnent ensemble, à l'abbaye de Bonlieu, la rente d'un setier de vin, & d'une quarte de bled qu'ils avoient à percevoir dans le lieu de Bosc-Durand : il est représenté dans cet acte, comme attaqué d'une maladie dont il mourut. Il fut marié trois fois; le nom de sa premiere femme est ignoré, ainsi que celui de sa seconde; la troisieme fut *Dalmacie*, fille d'un Seigneur Auvergnat, que Baluze dit n'être connu que par le nom de *Guillaume*.

Du premier lit sortit : — 1. GUILLAUME DE LA ROCHE, qui approuva, en présence de *Rigaud d'Aubusson*, le don que BERNARD DE LA ROCHE, son oncle, fit entre les mains de *Pierre*, premier Abbé de Bonlieu, de tout ce qu'il possédoit ou pouvoit prétendre dans le mas ou ténement de Taury, en la paroisse de la Serre. On ignore s'il fut marié.

Du second lit vinrent : — 2. ROGER DE LA ROCHE, connu par deux chartes; la premiere, datée du lieu de Sermur en Combrailles, le 25 Novembre 1185; la seconde, datée du lieu de Luberfac, le 20 Janvier 1195. On croit qu'il périt dans la guerre, qui fut aussi sanglante qu'opiniâtre, entre PHILIPPE-AUGUSTE, & Richard I, Roi d'Angleterre; — 3. GOON ou GON, qui suit; — 4. GUILLAUME, connu par deux chartes

l'une du 22 Juin 1195, l'autre, du 23 Août suivant; — 4. BELHOMME; nommé seul, avec son frere GOON, dans une charte du 31 Mars 1195; — 5. BERNARD, connu par une charte sans date, où il donne aux Religieux de Bonlieu toutes ses menues dîmes de Chauduras.

Et du troisieme lit : — 6. RAOUL DE LA ROCHE, d'abord Moine de Citeaux, puis successivement Abbé d'Igny, au diocese de Reims, & de Clervaux, au diocese de Langres; Evêque d'Agen, puis Archevêque de Lyon en 1235, par nomination du Pape Grégoire IX, & inhumé à Clervaux devant l'autel Saint-Sauveur, à côté de la mere de Saint-Bernard, dont le corps avoit été apporté du Monastere de Saint-Bénigne de Dijon; — & plusieurs autres fils, qui étoient vivans, au rapport de la chronique du Moine *Alberic*, lorsqu'elle a été rédigée, mais où les noms ne sont point articulés.

III. GOON, ou GON DE LA ROCHE, est mentionné avec ses aînés dans la charte du 31 Mars 1195, qui le qualifie frere de ROGER. Il assista, au mois de Septembre de la même année, à la cession que *Hugues de Fayolles* & *Stéphanie*, sa femme, firent aux Religieux de l'abbaye de Bonlieu; & le 12 Novembre 1206, il leur en fit une particuliere de tout ce qu'il possédoit, & pouvoit prétendre lui-même dans les champs ou ténemens du Cros & de Vieil-Cros; & dans celui qu'on nommoit la terre de la Gorce. C'est le dernier acte qu'on ait de lui. De sa femme, dont le nom est ignoré, il eut :

IV. GUILLAUME DE LA ROCHE, II du nom, dit fils de GOON, & neveu de BERNARD, son frere, dans l'acte confirmatif du don que celui-ci fit à l'abbaye de Bonlieu, est qualifié Chevalier, avec trois autres témoins, dans l'accord fait en 1214, entre les Religieux de la Prévôté d'Esvaux & AYMON III, fils aîné d'AYMON II. On lui trouve encore la même qualité dans deux chartes : l'une du mois de Mai 1225, & l'autre du 4 Avril 1226; ces chartes sont les derniers titres où il est fait mention de GUILLAUME DE LA ROCHE, fils de GOON. C'est-là que paroît le défaut de preuves de filiation dans la suite de la branche formée par RAIMOND DE LA ROCHE, de façon qu'on ne peut spécifier lequel de ses trois fils ROGER, GOON ou GUILLAUME, leur puiné, a été l'auteur des lignes de Saint-Maixent, de Château-Neuf & la Ville-du-Bois. Ce qui est certain, c'est que les Seigneurs de Saint-Maixent, & ceux de la Ville-du-Bois, ont porté les mêmes armes, qui ne different de celles de la maison, qu'en ce que l'écu est *semé de trefles*, au lieu d'*étoiles*. Dans le cours de près de deux siecles que dure l'interruption, on trouve un grand nombre d'individus qui appartiennent évidemment, soit à la branche des Seigneurs de la Ville-du-Bois, soit à celle des Seigneurs de Saint-Maixent, soit à leur souche commune; mais qui sont comme isolés sans aucune liaison entr'eux, non plus qu'avec la branche aînée de la maison, & qui, pour cette raison, ne peuvent être mentionnés que dans leur ordre chronologique, dit M. l'Abbé *d'Estrées*, auteur de la généalogie de cette maison. Il n'en reprend la jonction que sur la fin du XVe siecle, ou au commencement de l'autre, & s'est déterminé à commencer par les Seigneurs de la Ville-du-Bois.

Branche des Seigneurs de la Ville-du-bois, *au pays de Combrailles*, du Crest, &c. *en Auvergne.*

X. Pierre de la Roche, surnommé *d'Estrées*, Seigneur de la Ville-du-Bois, en la paroisse de Fayolles au pays de Combrailles, contemporain de Louis, I du nom, Seigneur de la Roche-Aymon & de Mainsat, vivant en 1317, eut une contestation sérieuse avec lui au sujet de quelques villages dépendans des paroisses de Saint-Julien-la-Geneste, de Chastaing & de Fayolles, & pour des rentes en bled que ces villages devoient à leur Seigneur. On ne voit point que cette affaire ait eu de suite, soit que Louis de la Roche-Aymon se soit porté de bonne grace aux restitutions qui lui étoient demandées, soit que Pierre soit mort quelque-tems après : c'est ce que l'on ignore. Il eut de sa femme, qu'on ne connoît point, entr'autres enfans :

XI. Amblard de la Roche, Seigneur de la Ville-du-Bois & en partie du Crest, qualifié en latin : *nobilis vir Dominus Armiger, Dominus de Villâ-Nemoris & Cresto*, & aussi appellé en latin, *de Rupe-Aymonis*, & c'est la premiere fois qu'on voit le nom de la Roche-Aymon donné à cette branche. On le trouve encore qualifié dans deux reconnoissances en latin, l'une où il est dit, *Nobilis vir & Domicellus;* le reste des actions de sa vie n'est point connu, non plus que le tems de sa mort, la date de son mariage & le nom de son épouse. De cette alliance, ou d'une seconde, dont le nom est pareillement ignoré, sortit entr'autres enfans : Bertrand de la Roche-Aymon, qui suit:

XII. Bertrand de la Roche, Seigneur du Crest, de la Ville-du-Bois, Mont-Rodès, &c. s'attacha à Jean II, Duc de Bourbon & d'Auvergne, qui le fit Capitaine ou Commandant de son château de Beaujeu en Beaujolois, par lettres du 3 Mars 1456 ou 1457. Il suivit ce Prince dans une expédition qu'il fit en Bresse, y fut blessé, & en récompense, il fut pourvu de l'office de Capitaine du château de Bellegarde au pays de Franc-Aleu, par lettres du 14 Septembre 1460; peu de tems après, le Duc le mit au nombre de ses Chambellans, & le 18 Novembre 1466, il le pourvut de l'office de Capitaine de Bourbon-l'Archambaut, pour en jouir après Martin de Cernay, qui en étoit titulaire. Après la mort de Hugues de Chauvigny, Seigneur de Blot, Sénéchal du Duc en Auvergne, arrivée en 1468, le Prince le pourvut de cet office, & dans la suite de celui de Capitaine de son château de Néronde en Forêz. Il n'est appellé que du nom de la Roche, seulement dans les lettres de provisions de ses charges & emplois; & dans un acte du 14 Septembre 1496, il s'y dénomme lui-même Bernard de la Roche, Chevalier, Seigneur du Crest & de la Ville-du-Bois. On apprend, par un acte du 19 Juin 1518, qu'il avoit fait un testament, par lequel il régloit le sort de chacun de ses enfans, qui étoient au nombre de huit; il avoit épousé *Catherine de Tyniere*, fille de *Jacques*, Seigneur de Merdoigne, dont : 1. Derrey, Seigneur du Crest, Tallinde, Julhac & Mont-Rodès, pourvu du Gouvernement de Néronde

en Forêz, sur la résignation ou démission de son pere, & mort sans enfans d'*Andrée d'Espars* ; — 2. JACQUES, qui suit; — 3. FRANÇOIS, Doyen de l'Eglise collégiale de Notre-Dame du Crest, Prieur Commendataire de Beauvoir, & Protonotaire du Pape, vivant encore le 17 Mai 1520; — & cinq filles, dont trois se firent Religieuses; deux desquelles, nommées LOUISE & GABRIELLE, furent successivement Abbesses de l'Esclache, abbaye aujourd'hui située dans un des fauxbourgs de Clermont. Les deux autres filles furent mariées, mais on ignore à qui.

XIII. JACQUES DE LA ROCHE, Seigneur de la Ville-du-Bois, de Mont-Rodès, de Pérol & du Breuil en Bourbonnois, portoit le titre de *Seigneur de Tallinde*, le 12 Mars 1496, lorsque son pere & lui donnerent, à titre d'emphytéose, un moulin à bled qui dépendoit de leur terre du Breuil. Il avoit épousé *Renée de Belleville*, dont le douaire fut assigné sur la terre de la Ville-du-Bois, où elle vécut commune en biens jusqu'à son décès, avec celui de ses enfans à qui la terre étoit échue. De son mariage vinrent : — 1. JACQUES, dont nous allons parler d'abord; — 2. CLAUDE, ci-après, qui a continué la postérité; — 3. AYMON, mort sans avoir été marié; — 4. FRANÇOIS, Ecclésiastique, auquel fut assigné une pension annuelle jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un bénéfice; — 5. BONNAVENTURE, marié, par contrat du 19 Septembre 1518, avec *Matthieu de Quinquampoix*, Seigneur en partie du Val, en la paroisse de Chanonat en Auvergne; — 6. ANNE, Religieuse de l'ordre de Citeaux en l'abbaye de l'Esclache, dont elle fut Abbesse en 1540 & 1541, & y mourut, s'étant démise de son abbaye, sur la fin de 1542, ou au commencement de 1543; — 7. & CLAIRE DE LA ROCHE-AYMON, mariée, 1°. avec *Jean*, Seigneur de Miel en Quercy; & 2°. avec *Pons de Felzins*, qualifié Ecuyer, Seigneur, Baron de Felzins & de Mont-Murat, au diocese de Saint-Flour.

XIV. JACQUES DE LA ROCHE-AYMON, II du nom, Seigneur du Crest, Mont-Rodès, Julhac & de Tallinde, eut pour sa part, lesdites terres avec celle de Pérol. La terre de Julhac lui rentra en même-tems que celle du Crest, soit par le décès d'*Andrée d'Escars*, sa mere, soit par le rachat de son usufruit. Il est qualifié Seigneur du Crest & de Julhac, dans plusieurs actes postérieurs à sa mort, & avoit épousé *Louise de Saint-Priest*, qui étoit veuve en 1540, dont : — 1. LOUIS, qui eut pour curateur, le 19 Novembre 1540; — 2. DURAND, bâtard DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de la Serre, qui servoit en qualité d'Archer dans une compagnie de quarante-cinq hommes d'armes, & de soixante-neuf archers du nombre de cinquante lances. On ignore s'il fut marié, & le tems de sa mort; on croit qu'il périt, le 10 Août 1557, avec le Commandant de sa troupe; — 3. GABRIEL, qui servit en qualité d'Archer dans une compagnie de dix-huit hommes d'armes, du nombre de trente lances. Le rôle de la revue porte : qu'il étoit alors absent de la troupe dans ce moment. — 4. & GABRIELLE DE LA ROCHE-AYMON, connue, par un acte du 19 Novembre 1540, où elle est qualifiée sœur de LOUIS, & fille de JACQUES. Il est vraisemblable que c'est cette GABRIELLE DE LA ROCHE-AYMON,

qui fit ses vœux de religion en l'abbaye de l'Esclache, le 10 Avril 1541, Elle en fut Abbesse en 1542, ou au commencement de 1543, sur la démission ou la résignation d'ANNE DE LA ROCHE-AYMON, sa tante. Les auteurs du *Gallia Christiana* la font fille de CLAUDE DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de la Ville-du-Bois, frere cadet de JACQUES II: ils se sont trompés, comme on le verra ci-après.

XIV. CLAUDE DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de la Ville-du-Bois, & autres terres, second fils puîné de JACQUES, & de *Renée de Belleville*, eut les terres de la Ville-du-Bois & du Breuil; en co-propriété ou communauté de fonds avec son frere AYMON, par le partage que JACQUES, leur aîné, fit avec eux, le 19 Juin 1518, sous l'autorité de deux curateurs : ces deux terres, avec rentes féodales, leur furent abandonnées franches & quittes de toutes charges, autres que celle des devoirs anciens, du douaire de *Renée de Belleville*, leur mere, sur la terre de la Ville-du-bois, & de l'usufruit de celle du Breuil, qui avoit été cédée à FRANÇOIS DE LA ROCHE-AYMON, leur oncle, pour lui tenir lieu de sa pension. Il assista, le 3 Février 1530, au contrat de mariage de CLAIRE DE LA ROCHE-AYMON, la plus jeune de ses deux sœurs; rendit hommage de sa terre de la Ville-du-Bois, le 16 Mai 1543, tant à Claude du Gué, Seigneur de Sermur, qu'à Louisede Bourbon-Montpensier, & à Louis, premier Duc de Montpensier, son fils aîné; mais il mourut peu de tems après. Il avoit épousé *Marguerite de la Queulhe*, qui fut tutrice de ses enfans, savoir : — 1. JEAN, qui suit; — 2. FRANÇOIS, co-Seigneur de la Ville-du-Bois, avec son frere aîné, qui servoit en qualité d'homme d'armes dans une compagnie de trente hommes d'armes, & de quarante-cinq archers, que commandoit François de Cleves, Comte d'Eu. On le trouve aussi mentionné depuis l'an 1562 jusqu'en 1584, en qualité de Gentilhomme de la Chambre de François, Duc d'Alençon, frere puîné des Rois CHARLES IX & HENRI III. Il vivoit encore le 23 Janvier 1591 : on ignore s'il fut marié; — 3. CLAUDE, Chevalier de Malte, tué par *Etienne Estevin*, Sieur du Flou, Gentilhomme de Berri, mari d'ANNE DE LA ROCHE-AYMON, de la branche des Seigneurs de Langé & de Boisbertrand; — 4. & ISABEAU DE LA ROCHE-AYMON, dont on ignore la destinée.

XV. JEAN DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de la Ville-du-Bois, de Malleville, du Chastras, de la Motte-du-Breuil, d'abord Page du Roi HENRI II, entra dans la compagnie des Gendarmes que commandoit Charles de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon. Il partagea, avec François, son frere puîné, la succession de leurs pere & mere; assista le 26 Février 1576, au contrat de mariage de FRANÇOIS DE LA ROCHE-AYMON, avec *Françoise le Loup*; & étoit mort au Mans le 4 Avril 1609. Il avoit épousé *Louise Dally*, surnommée *de Rochefort*, fille de *Guillaume*, Chevalier de l'ordre du Roi, & de *Françoise de Montmarin*, appellée *Jeanne*, dans *Moréri*. Elle étoit veuve de *Claude*, Seigneur de Flagheac, pres de Saint-Flour en Auvergne, dont un fils, *Pierre*, Chevalier de l'ordre du Roi, & une fille, nommée *Jeanne de Flagheac*,

qui fut Abbesse de l'Esclache, après GABRIELLE DE LA ROCHE-AYMON. Elle se démit de son abbaye en 1580. *Louise d'Ally* ne vivoit plus le premier Janvier 1589, & eut de son second mariage : — 1. FRANÇOIS, mort sans enfans de son épouse *Antoinette Gras-de-Pain*, remariée en secondes noces, le 22 Juin 1588, à *Gilbert d'Allire*, bisaïeul de *Gilbert d'Allire*, aujourd'hui Sénéchal d'Auvergne. Elle eut les terres du Crest & de Julhac pour ses reprises matrimoniales, & les porta à son second mari, dont les descendans les possedent encore; — 2. JEANNE, mariée 1°. en 1575, à *Jacques*, Seigneur de Malleville, 2°. en 1586, avec un Seigneur *de Lignac*, connu par un acte du 4 Avril 1609; & 3°. par contrat du 13 Mars 1589, avec *Gilbert de Saint-Quintin*, Seigneur de Beaufort; — 3. Autre JEANNE, qui suit; — 4. GILBERTE, mariée avec *François de Passac*, Seigneur de la Vieille-Vigne, dont elle étoit veuve le 4 Avril 1609; — 5. & MARGUERITE DE LA ROCHE-AYMON, qui succéda à *Jeanne de Flagheac*, sa sœur utérine, dans la possession de l'abbaye de l'Esclache, en vertu de résignation faite en sa faveur, en 1580, & mourut en 1645, après s'en être pareillement démise.

XVI. JEANNE DE LA ROCHE-AYMON, Dame de la Ville-du-Bois & du Chastras, par donation de son pere; épousa 1°., le premier Janvier 1589, *François*, Seigneur de Chaslus, Baron de Cordez & d'Orcival en Auvergne, & 2°. *Antoine Brandon*, Seigneur du Chiron, suivant un accord du 4 Avril 1609. Elle eut du premier lit : — *Françoise de Chaslus*, mariée, par contrat du 18 Février 1613, à PIERRE DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur du Chier; & du second, *Marie-Silvie Brandon*, mariée avec ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de la Fargue, puiné de la ligne des Seigneurs de Saint-Maixent, dont on va parler.

BRANCHE des Seigneurs de SAINT-MAIXENT, dans la Marche, & de PRÉMILHAC, en Périgord.

VIII. GUILLAUME DE LA ROCHE, I du nom, Seigneur de Saint-Maixent, paroît, pour la premiere fois, comme témoin & avec la qualité de Chevalier, dans l'accord que firent ensemble, au mois de Février 1340, GUY, Seigneur de la Roche-Aymon, (frere puiné & successeur immédiat de GAUVAIN & de GUILLAUME III, avant lui Seigneurs de la Roche-Aymon,) & *Roger de la Noue*, qu'on croit avoir été leur beau-frere. Tout ce qu'on peut dire, d'après l'auteur que nous suivons, c'est qu'il paroit plus sûr de croire GUILLAUME issu de ROGER DE LA ROCHE, Chevalier, (ainsi qualifié dans le traité de partage fait en Avril 1249, entre le Sire de Bourbon & le Comte d'Auvergne,) qui étoit indubitablement le chef de la seconde branche principale de la maison, en 1249 & 1256; & que si la terre de Saint-Maixent a fait réellement partie des propres d'*Isabelle le Bois*, femme de BERNARD III, Seigneur de la Roche-Aymon, une fille issue d'elle pourroit bien l'avoir portée en mariage à GUILLAUME DE LA ROCHE, ou plutôt à son pere. Le nom de sa femme, la date de son mariage & le tems de sa mort sont ignorés. On

On lui donne pour enfans : — GUILLAUME, qui suit; — GUALIANE, mariée avec *Jean de Rochefort*, Seigneur de Châteauvert en la Marche On ajoute qu'il pourroit encore en avoir eu un troisieme, qui est AYMON DE LA ROCHE, Religieux & Prieur du prieuré de Rougnat.

IX. GUILLAUME DE LA ROCHE, II du nom, est distingué de son pere par plusieurs actes, dans l'un desquels il n'est qualifié que d'Ecuyer, & son pere, Chevalier, Seigneur de Saint-Maixent. Il avoit épousé *Marguerite de Montluçon*, fille & héritiere de *Pierre*, Seigneur du Breuil en Bourbonnois. Devenue veuve, elle se remaria peu de tems après, avec *Pierre de Roche-d'Agoulph*, Chevalier, Seigneur de Marcillac, dont elle devint aussi veuve. On ignore le tems de sa mort, ainsi que celle de ses deux maris. Elle eut du premier : — 1. AYMON ou AYMONET, Seigneur du Crest & de Saint-Maixent, mort sans enfans; — 2. ROGER, qui suit; — 3. ALIX, dont on ignore la destinée. Une généalogie manuscrite, faite en 1771 ou 1772, substitue à cette ALIX un troisieme fils nommé JEAN DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Saint-Maixent en 1450, qu'on prétend avoir épousé *Dauphine de Saint-Flour* ou de *Saint-Floret*, Dame de Saint-Maixent.

X. ROGER DE LA ROCHE, frere puîné d'AYMON, & après lui Seigneur de Saint-Maixent, est mentionné avec lui & avec ALIX, leur sœur, dans un acte de 1376. Il ne vivoit plus le 27 Juillet 1420, & avoit épousé, en 1402, *Agnette du Puy*, fille de *Jean*, Seigneur de Barmont & autres terres, & d'*Isabeau de Saint-Palais*, héritiere de celle de Vastan en Berri, suivant une généalogie manuscrite. De ce mariage vinrent: — JEAN, qui suit; — & JACQUES, Seigneur de Saint-Maixent avec son frere. Il ne vivoit plus le 18 Mai 1474, & laissa de sa femme, qu'on ne connoît point, JACQUES DE LA ROCHE-AYMON, qualifié noble & puissant homme, mort sans alliance, ou qui ne laissa point d'enfans.

XI. JEAN DE LA ROCHE, Seigneur de Saint-Maixent, Chabannes, Guergny, la Villate & la Montaigne, dans la Marche, fut un des Gentilshommes de sa province qui se rendirent à Limoges au mois de Mars 1439, pour y faire leur Cour à CHARLES VII, dans un voyage que ce Prince y fit avec son fils LOUIS XI, qui n'étoit encore que Dauphin, héritier présomptif de la Couronne. Il rendit, le 22 Septembre 1444, aux Officiers du Duc de Bourbon, un dénombrement de la portion de la terre du Breuil, qu'il possédoit dans la mouvance de ce Prince; ne vivoit plus au mois de Janvier 1464, & avoit épousé *Isabeau de Brilhac*, héritiere des terres de Chabannes, Guergny, la Villate & la Montaigne. Ses enfans furent : — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. & JEAN, Seigneur de Chabannes Guergny, la Villate & la Montaigne, qui s'attacha à la maison de Bourbon; servit très-long-tems en qualité d'Archer & d'homme d'armes dans les compagnies d'ordonnance; fut mis par CHARLES VIII au nombre de ses Chambellans, & ce Prince le fit Bailli & Gouverneur de Mâcon & du Mâconnois. Il fut nommé, au mois de Novembre 1488, second Commissaire du Roi aux Etats du Languedoc, tenus à Montpellier, & ne cessa d'y remplir chaque année la place de premier

Commissaire du Roi, quand le service du Monarque & les ordres du Gouverneur ne l'appelloient point ailleurs. Son testament n'est connu que par un acte du 14 Mars 1551, où il est qualifié feu Messire JEHAN DE LA ROCHE-AYMON, Chevalier, en son vivant, Seigneur de Chabannes. On lui donne, selon André du Chesne, & une généalogie manuscrite, pour femme *Madeleine de Montalembert*, ainsi mentionnée dans un ancien terrier de la seigneurie de Chabannes-Guergny. Elle étoit morte avant son mari, & n'avoit laissé que deux filles, GABRIELLE & MARGUERITE, qui eurent un très-long procès ensemble pour le partage de la succession de leur pere; la premiere fut mariée à *Antoine de Cabrisson*, Chevalier; & la seconde à *Louis de Pierre-Bussiere*, Seigneur de Châteauneuf & de Peyrac en Limosin.

XII. GUILLAUME DE LA ROCHE, III du nom, Seigneur de Saint-Maixent, n'est appellé que DE LA ROCHE dans tous les actes où il paroit avec sa mere ou seul. Il testa le 24 Septembre 1481, voulut être inhumé dans le tombeau de ses peres, auprès de sa femme, morte avant lui, & nomma son exécuteur principal JEAN DE LA ROCHE, Seigneur de Chabannes, son frere cadet. Il avoit épousé, par contrat du 24 Janvier 1464, *Louise d'Aubusson*, fille de *Guillaume*, Seigneur de la Feuillade dans la Marche. Elle étoit morte lorsque son mari testa, & laissa pour enfans quatre fils & sept filles mentionnés dans le testament, savoir: — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. BERTRAND, Chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, dans le monastere de Saint-Pierre de Mâcon, sécularisé le 12 Juillet 1557, & qui forme aujourd'hui le chapitre noble de la même ville. Il en fut élu Abbé par une partie de la communauté; mais les autres Religieux y nommerent un de leurs confreres, Curé de l'Esterp, & l'élection de BERTRAND DE LA ROCHE n'eut point lieu; — 3. SYMPHORIEN, nommé FORIEN dans le testament de GUILLAUME DE LA ROCHE. Il étoit Chevalier de Malte le 4 Février 1506, & titulaire de la Commanderie de Chambareau dans la Marche, le 15 Janvier 1537, & étoit mort le 10 Août 1545, ayant joui d'une grande considération dans son ordre, peut-être à cause de *Louise d'Aubusson*, sa mere, qui étoit cousine du Grand-Maître; — 4. LIONNET, qui, comme son frere SYMPHORIEN, eut mille livres une fois payées pour tout droit de succession, & vraisemblablement mourut jeune; — 5. FRANÇOISE, Religieuse à l'abbaye de la Trinité de Poitiers; — 6. JEANNE, mariée avec un Gentilhomme appellé *Aubert de Beaufort*, laquelle fut dotée par son pere; — 7. CATHERINE, mariée à *Antoine de Saint-Jean*, Seigneur de la Goute près d'Amplepuitz en Mâconnois; — 8. MARGUERITE, destinée pour être Religieuse; — 9. ANTOINETTE, appellée par son pere *la petite Antoinette*, aussi destinée à être Religieuse; — 10. PHILIPPE, appellée *la petite Philippe*, élevée à l'abbaye de la Trinité de Poitiers, & destinée pour être Religieuse; — 11. & DAUPHINE DE LA ROCHE, aussi destinée par son pere à entrer en religion.

XIII. ANTOINE DE LA ROCHE, Seigneur de Saint-Maixent, la Vau & du Breuil, institué héritier principal & universel par son pere, fit hom-

mage, le 28 Juillet 1506, de ses terres de Saint-Maixent & du Breuil, comme mouvantes, l'une de la châtellenie d'Aubusson, & l'autre de celle de Montluçon en Bourbonnois. Il fit son testament le 20 Septembre 1532, par lequel il révoqua toutes les dispositions testamentaires qu'il pouvoit avoir faites; (à l'exception de celles d'un premier testament, qui contenoit la fondation d'une Messe en l'Eglise paroissiale de Saint-Maixent) élut sa sépulture en cette Eglise, ordonna quatre cent Messes pour le salut de son ame & celle de ses prédécesseurs; fit des legs, tant au couvent des quatre mendians de la ville de Limoges, qu'aux Religieuses du Prieuré de Blessac; fonda une Messe des morts pour chaque Vendredi à perpétuité, dans la chapelle que ses auteurs & lui avoient en l'Eglise de Saint-Maixent, en réservant à son fils aîné, & à ceux qui lui succéderoient dans la terre, le droit d'en conférer la desserte à qui ils voudroient, &c. Il étoit mort le 13 Janvier 1538, laissant sous la tutelle de sa femme, ceux de ses huit enfans qui étoient encore en bas-âge; il avoit épousé, par contrat du 13 Août 1499, *Jeanne de Salainhac* ou *Salinhac*, aujourd'hui *Salignac*, d'une branche puînée des Seigneurs de Fervelon, & de *Louise de Pierre-Buffiere*. De leur mariage vinrent: —. 1. ANTOINE, qui suit, tige des Seigneurs de Prémilhac, la Roussie & autres terres; — 2. JEAN, auteur de la branche des Marquis de Saint-Maixent, Seigneurs de la Farge & autres terres, rapportés en leur rang; — 3. JACQUES, co-Seigneur de Saint-Maixent avec son frere, & aussi des terres du Chier, en la paroisse de Saint-Avit-de-Tarde, de Maure, au doyenné de Sonnois dans le Maine, & de Barmont près d'Aubusson dans la Marche, avec partie de celle de Jumilhac en Périgord. Il mourut au mois de Décembre 1557, sans enfans, de son mariage contracté à Paris, le 12 Juillet 1544, avec *Sébastienne de la Chapelle*, fille cadette d'*Olivier*, Seigneur de la Chapelle-Rainsoin, auparavant veuve de JEAN III, Seigneur de la Roche-Aymon; — 4. LOUIS, qui fut Seigneur de Saint-Marcial-le-Mont, en épousant *Anne de la Ville*, héritiere de cette terre, veuve de Gilbert du Marc, dont elle eut Claude du Marc, avec qui elle eut procès au sujet des avantages faits à son pere, & qui transigea avec elle à l'amiable, le 26 Mars 1579. Elle eut de son second mariage SYLVAIN DE LA ROCHE-AYMON, dont elle fut tutrice, & qui succéda dans la terre de Saint-Marcial-le-Mont, par deux accords faits avec Claude du Marc, son frere utérin, les 8 & 23 Février 1595. Le même SYLVAIN n'étoit pas encore marié lorsqu'il transigea avec Claude du Marc, & on croit qu'il mourut sans l'avoir été, ou au moins sans laisser d'enfans; — 5. & 6. JEANNE & CATHERINE, mentionnées dans le testament de leur pere; la derniere Religieuse à Blessac, où elle vivoit encore le 12 Août 1576; — 7. GABRIELLE; — 8. & GENEVIEVE DE LA ROCHE-AYMON, mariée, après la mort de ses pere & mere, avec *François Escot*, ou *des Escots*, Seigneur de Babonneix en la paroisse de la Chauslàde, qui étoit en 1570 & 1571, Prévôt des Maréchaux de France, dans la haute & basse Marche, & dans le pays de Combrailles.

XIV. ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON, II du nom, Seigneur de Prémilhac, près de la ville d'Exideuil en Périgord, & autres terres, fils aîné

d'ANTOINE, & de *Jeanne de Salainhac*, institué héritier universel de son pere, avec JEAN-JACQUES & LOUIS DE LA ROCHE-AYMON, ses freres puînés, devint Seigneur de Prémilhac, en épousant une héritiere de cette terre, & en étoit en possession à ce titre, dès le 15 Octobre 1541, qu'il rendit foi & hommage à Henri d'Albret, Roi de Navarre, pour les fonds qu'il tenoit de ce Prince, en qualité de Comte de Périgord & de Vicomte de Limoges. JACQUES DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur du Chier & de Jumilhac, le second de ses freres puînés, étant mort sans enfans en Décembre 1557, ANTOINE II, donna procuration, le 28 Novembre 1558, à JEAN DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Saint-Maixent, le premier de ses puînés, pour en recueillir la succession avec LOUIS, son autre puîné, chacun pour un tiers. Le Seigneur de Prémilhac vivoit encore le 24 Septembre 1573, & mourut peu après cette époque. Il avoit épousé *Marguerite Vigier*, laquelle, suivant des généalogies manuscrites de la branche, lui avoit apporté la terre de Prémilhac, qui étoit un propre de sa famille. Elle est mentionnée avec son mari, dans l'acte de foi & hommage du 15 Octobre 1541, & quelques autres postérieurs, & ne vivoit plus au mois de Juillet 1578. De leur mariage vinrent : — 1. AYMAR, qui suit; — 2. JACQUES, Seigneur du Boisbertrand, en la prévôté de Balleden, diocese & aujourd'hui élection de Limoges. Il servoit, le 20 Janvier 1558 ou 1559, en qualité d'homme d'armes dans une compagnie d'ordonnance que commandoit Louis Prévost, Seigneur de Sansac, Chevalier de l'ordre du Roi, Gouverneur d'Angoumois; produisit ses titres de noblesse le 15 Juin 1599; fut déchargé de l'assignation qui lui avoit donnée, & mourut peu de tems après sans avoir eu d'enfans de son mariage avec *Françoise de la Vergne*, qui n'est connue que par l'Ordonnance du 15 Juin 1599, qui rapelle la date de son contrat du 2 Août 1572, mais sans articuler les noms de ses pere & mere; — 3. GASTON, connu seulement par le contrat de mariage de son aîné, où il est substitué à ses deux freres; — 4. CATHERINE, aussi substituée à ses freres, sans qu'on sache ce qu'elle est postérieurement devenue; — 5. JEANNE, qui n'est connue, comme sa sœur, que par le contrat de mariage de son frere AYMAR, & par une substitution faite à son profit au défaut de son aînée; — 6. & MARGUERITE DE LA ROCHE-AYMON, aussi substituée par le même contrat a ses deux aînées, & mariée le 31 Octobre 1564, avec *Aubin de Texieres*, Sieur de Beaulieu, alors homme d'armes des Ordonnances du Roi.

XV. AYMAR DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Prémilhac & de la Brousse, institué héritier de ses pere & mere, par son contrat de mariage du 30 Décembre 1556, & reconnu pour chef de sa branche, fit, le 9 Juillet 1578, dans son château de la Brousse proche de Prémilhac, son testament, par lequel il déclare qu'il étoit en voie & délibération d'aller faire un voyage pour le service du Roi, &, qu'en cas de mort, il vouloit être inhumé dans l'Eglise de Saint-Sulpice d'Exideuil, au lieu accoutumé de ses prédécesseurs, fait quelques legs pieux, & regle le sort de sa femme & de ses enfans. Il paroît qu'il survécut peu à cet acte, & qu'il étoit mort au mois de Novembre 1584; il avoit épousé, par contrat passé le 30

Décembre 1556, au lieu de Prémilhac, ſous le ſceau du comté de Périgord, *Marguerite de Turenne*, fille d'*Arnaud*, Seigneur de la Maſſoulie, & de *Jeanne de Solignac.* Elle vivoit encore le 20 Juin 1620, & fut tutrice de ſes enfans, ſavoir : — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. JEANNE, mariée, lors du teſtament de ſon pere, le 9 Juillet 1578, qui lui conſtitua en dot treize cens livres, & lui en donna huit cens à compte; mais le nom de ſon époux n'eſt point ſpécifié dans l'acte; — 3. autre JEANNE, à laquelle ſon pere conſtitua pareille ſomme; — 4. MARGUERITE, dont la dot eſt fixée à la même ſomme que celle de ſes ſœurs, & qui ſe trouve mentionnée dans des actes, les 5 Août 1608, 14 Août 1609, 8 Octobre 1611, 7 Décembre 1612 & 9 Juin 1616, comme non mariée, & diſtinguée de ſes aînées, par le nom de Demoiſelle de *Plaſmond ;* — 5. CATHERINE, qui eut la même dot que ſes ſœurs, & fut mariée le 8 Avril 1608, avec *Arnaud Chauveton*, habitant de la ville d'Exideuil; — 6. & JACQUETTE DE LA ROCHE-AYMON, auſſi dotée de treize cens livres, mais qui paroit n'avoir point été mariée, ne ſe trouvant mentionnée, le 20 Décembre 1608, & le 20 Mars 1611, que ſous le nom de *Demoiſelle de Prémilhac.*

XVI. JACQUES DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Prémilhac & de la Brouſſe, inſtitué héritier univerſel par le teſtament de ſon pere, fut à peine en poſſeſſion du patrimoine de ſon pere, qu'il fut aſſigné par ANNET DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Saint-Maixent, ſon couſin-germain, en repriſe d'inſtance, pour la garantie de la vente qu'ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Prémilhac, *Marguerite Vigier*, & AYMAR DE LA ROCHE-AYMON avoient faite à JEAN, Seigneur de Saint-Maixent. Un accord fut fait le 18 Novembre 1584, entr'eux, à l'amiable. Le Seigneur de Prémilhac vivoit encore le 8 Novembre 1653, & devoit être pour lors âgé au moins de 94 ans, & en 1639, lors de la convocation du ban & arriere-ban, ordonnée par LOUIS XIII dans les provinces méridionales, étant hors d'état de ſervir, il paya ſa cotiſation le 24 Juillet. Il avoit épouſé, 1°. par contrat paſſé à Limoges le 11 Novembre 1584, *Françoiſe de la Vergne*, fille de *Jean*, Seigneur d'Eſtivaux, & de *Marguerite Jouſſineau ;* elle étoit morte avant le mois de Juin 1596 ſans avoir laiſſé d'enfans; & 2°. par contrat du 26 Juin 1596, (aſſiſté de *Marguerite de Turenne*, ſa mere;) *Françoiſe Bonneau*, fille de *Gaſton*, & d'*Anne Roſſignol.* Elle vivoit encore au mois de Décembre 1629, & eut dix enfans, ſavoir : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. Autre JEAN, mort le 26 Juin 1620 ; — 3. GUILLAUME, lequel prouva ſa nobleſſe, en exécution de l'édit du mois de Mars 1660, avec ſon frere JEAN; — 4. Autre JEAN, tige d'un rameau rapporté ci-après, ſous le titre des Seigneurs de l'Eſpinaſſe & autres terres; — 5. Autre JEAN, connu ſous le nom de Seigneur de Saint-Antoine, qui paroît avoir été marié avec une Demoiſelle appellée *du Four*, dont ANTOINETTE DE LA ROCHE-AYMON, morte en bas-âge; — 6. JACQUES, né le 25 Novembre 1609, qui porta d'abord le titre de Sieur de Prémilhac, & fut connu enſuite ſous celui DE LA ROCHE-AYMON. Il fut marié, & mou-

rut vraisemblablement sans enfans. Sa femme *Marguerite de Fayolle*, fille de *Pierre*, & de *Catherine de Savignac*, qu'il avoit épousée le 10 Octobre 1651, lui survécut; — 7. AUBIN, tige d'un rameau rapporté ci-après, sous le titre des Seigneurs du Verdier & autres terres; — 8. MARGUERITE, née le 20 Avril 1612, mariée, par contrat du 4 Février 1634, avec *Pierre Pasquet*, Sieur des Rochettes, assassiné en 1640, par des incendiaires, qui mirent en même-tems le feu à la maison de son pere. Sa veuve, avec six enfans, fut assignée le 16 Novembre 1666, pour justifier de la noblesse de leur famille, & elle établit que l'aîné de ses enfans servoit depuis plusieurs années dans le régiment Royal, cavalerie; — 9. ANNE, qui paroît, le 5 Février 1651, avec la qualité de Demoiselle, & comme non mariée; — 10. & SILVIE DE LA ROCHE-AYMON, mariée, par contrat du 27 Mars 1647, avec *Sicaire de Bonneguise*, Seigneur du Breuil, dans la paroisse d'Astur, dont elle étoit veuve le premier Octobre 1676.

XVII. JEAN DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Prémilhac & de la Brousse, après son pere, Haut-Justicier de la paroisse d'Asnesse, porta d'abord le titre de Sieur de la Brousse, & ayant été assigné, avec ses freres, le 14 Novembre 1666, à la requête du préposé à la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, il comparut le 18 du même mois, déclara être âgé d'environ 68 ans, qu'il avoit l'avantage de la progéniture sur ses freres; fut déchargé de l'assignation le 6 Septembre 1667, & définitivement, le 21 Août 1669, par un jugement souverain de M. Pellot, Commissaire départi dans la province, sur la représentation des titres qu'il avoit produits à Périgueux. On ignore l'époque précise de sa mort. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 14 Novembre 1620, *Marguerite de Bourdeille*, fille de *François*, Seigneur de Montanceis & de Belle-Isle, dans la paroisse d'Asnesse, laquelle lui apporta la seigneurie d'Asnesse avec droit de Haute-Justice; & quoiqu'elle ne lui laissât point d'enfans, il ne conserva pas moins la propriété de cette terre, sans doute en vertu de quelques dispositions, de la nature de celles qui se font dans les pays de Droit-Ecrit. Il avoit épousé, 2°. par contrat passé au château de la Forêt, le 11 Décembre 1629, *Charlotte du Puy*, fille aînée de *Guillaume*, Seigneur de la Forêt, en la paroisse de Cornille en Périgord, & de *Renée de Saint-Aulaire*. Elle vivoit encore le 28 Janvier 1669, mais après cette époque on ne sait plus rien d'elle. Leurs enfans furent : — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. Autre ANTOINE, tige d'un rameau rapporté ci-après, sous le titre des Seigneurs de la Riviere-Prémilhac, de la Roussie, &c.; — 3. ANNE, qui n'est connue que par un acte du 5 Février 1651, qualifiée Demoiselle, & mentionnée comme non mariée; — 4. & ISABEAU DE LA ROCHE-AYMON, mariée, le 31 Août 1670, avec *N.... de la Roche*, domicilié alors au château de la Brousse.

XVIII. ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Prémilhac, la Brousse & Asnesse, après son pere, & compris avec lui dans les deux jugemens de noblesse de 1666 & 1667, fit enregistrer ses armes dans l'Armorial-général de Périgueux, le 27 Août 1700; vivoit encore le 14

Mai 1714, & avoit épousé, par contrat du 18 Novembre 1664, *Marie d'Abzac*, fille de *Jean*, Seigneur de Villars, Saint-Pardoux-la-Riviere & Mazieres, & de *Renée de Lambertye*. Elle mourut le premier Mars 1709, & fut inhumée le 3 du même mois dans l'église d'Asnesse, au tombeau de la famille de son mari; dont elle a eu: — 1. JEAN, Page de LOUIS XIV, dans sa grande Ecurie, le 19 Juin 1691, mort jeune sans avoir été marié; — 2. ISABEAU, qui suit; — 3. PHILIPPE, née au château de Belle-Isle le 23 Janvier 1679, morte en bas-âge; — 4. MARIE-ANTOINETTE, née au même lieu le 10 Novembre 1680, mariée, par contrat du 24 Février 1702, avec *François-Louis Bardon*, Seigneur, Baron de Segonzac, en l'élection de Périgueux.

XIX. ISABEAU DE LA ROCHE-AYMON, héritiere des terres de Prémilhac & de la Brousse, après la mort de son pere, née au château de Belle-Isle le 17 Juillet 1677, épousa, le 31 Octobre 1705, *Jean Chasteigner*, Seigneur de Lindois en Angoumois, issu de la maison dont le savant du Chesne a donné la généalogie. Quant aux terres de Prémilhac & de la Brousse, que cette ISABEAU avoit apportées à son mari, elles ont été vendues.

SEIGNEURS de la RIVIERE-PRÉMILHAC, *& de la* ROUSSIE, &c. *en Périgord, existans.*

XVIII. ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de la Riviere-Prémilhac & de la Roussie, second fils de JEAN, Seigneur de Prémilhac, la Brousse & Asnesse, & de *Charlotte du Puy*, sa seconde femme, compris, avec son frere aîné & ses oncles, dans les deux jugemens de noblesse des 28 Novembre 1666, & 6 Septembre 1667, passa peu après à Marthon en Angoumois, mourut au château de la Couronne le 14 Décembre 1710, & fut inhumé le 15 dans l'église paroissiale de Saint-Martin de la ville de Marthon. Il avoit épousé, par contrat passé à la Roussie le 19 Février 1661, (en présence de ses pere & mere) *Philippe Flamen* ou *Flament*, fille de *Gaston*, Seigneur de la Roussie, & de *Louise de Chambes*, & veuve de *Bernard de Chabans*, Seigneur du Breuil. Elle testa le 26 Janvier 1700, mourut au château de la Roussie le 2 Février suivant, & fut inhumée le 7 en l'église paroissiale de Chancevinel, ou Champchevinel, en Périgord. De son second mariage elle a eu: — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. CHARLOTTE, née le 28 Janvier 1669, laquelle étoit mariée, le 26 Janvier 1700, avec *Bernard Rougier*, Seigneur de Vessac, ou de Vésac, la Libaudie & Mesplier; — 3. ELISABETH, née le 7 Juin 1670, morte lors du testament de sa mere; — 4. MARIE, léguée d'une somme de deux mille livres, qui porta le nom de Demoiselle de la Combe, & disposa de ses propriétés en faveur de son frere, par donation entre-vifs, du 20 Octobre 1725, sous réserve de l'usufruit pendant sa vie. Elle est morte sans alliance, au château de la Roussie, le 12 Juillet 1734, & a été inhumée le 13 dans l'église paroissiale de Chancevinel; — 5. & CHAR-

LOTTE-MARIE DE LA ROCHE-AYMON, connue sous le nom de Demoiselle de Saint-Sauveur, aussi légataire de deux mille livres, morte sans alliance à Saint-Sauveur en Angoumois, le 17 Février 1720, & inhumée le 18 dans l'église paroissiale de ce lieu.

XIX. ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON, II du nom de sa branche, Seigneur de la Roussie, Exidoire & autres lieux, institué héritier universel par le testament de sa mere, traita avec ses sœurs puînées, & content de la donation de son pere faite en les mariant, il leur abandonna, par accord du 2 Juin 1706, pour tous droits paternels & maternels, le domaine de Saint-Sauveur, situé dans l'Angoumois, en se réservant la propriété de ce qu'il valoit au-delà de leurs droits. Il est mort au château de la Roussie le 5 Mai 1745, & a été inhumé le 6 dans l'église paroissiale de Chancevinel. Il avoit épousé, par contrat du 13 Septembre 1699, en présence de son pere, chargé de la procuration de sa mere, *Jeanne Gentil*, fille de *Henri*, Seigneur de Crogniac, dans la paroisse de Saint-Astier en Périgord, & de *Charlotte Marin de-Châteauroy*. Elle est décédée audit château de la Roussie le 23 Juin 1734, & a été inhumée le 24 en l'église de Chancevinel. De six enfans, de l'un & de l'autre sexe, qu'elle avoit eus, trois seulement sont connus par des actes de famille, quoiqu'ils paroissent avoir tous survécu à leurs pere & mere. Ces trois enfans sont : — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. MARIE, dotée par ses pere & mere : nous ignorons sa destinée ; — 3. & ANTOINETTE DE LA ROCHE-AYMON, Religieuse en la communauté des dames de la Foi, en la paroisse de Saint-Front à Périgueux, morte le 12 Décembre 1774, & inhumée le 13 dans l'église de cette communauté.

XX. ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON, III du nom, Seigneur de la Roussie, d'Exidoire & Pissot, mort au château de Pissot le 23 Novembre 1756, & inhumé le 24 dans l'église paroissiale de ce lieu, avoit épousé, par contrat du 7 Juin 1726, *Catherine Huard*, fille de *Martin*, Seigneur de la Chabanne, dans la paroisse Saint-Georges en Périgord, & de *Marie d'Alesme*. Elle s'est remariée au mois d'Août 1758, à *Jean de l'Estrade de la Causse*, Seigneur de Bouilhien, est morte au château de Pissot le 7 Octobre 1771, & a été inhumée le 8 en l'église du même lieu. De son premier mariage avec ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON, elle a laissé : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. JACQUES, né le premier Septembre 1732, Garde du Corps du Roi dans la compagnie Ecossoise, en 1776 ; — 3. ANTOINE, né le 12 Octobre 1742 ; — 4. ANTOINE-ROMAIN, né au château de la Roussie le 12 Août 1752 ; — 5. ANTOINETTE, née à Périgueux le 7 Novembre 1730, mariée, le 8 Janvier 1756, à *François Saulnier*, Seigneur du Plassac, en la paroisse Saint-Crépin de Bourdeille ; — 6. CATHERINE, née le 5 Mars 1734, Religieuse-Professe en l'abbaye de Ligueux, au diocese de Périgueux, le 6 Février 1750 ; — 7. Autre ANTOINETTE; née le 14 Octobre 1748, reçue à Saint-Cyr en 1760, puis Religieuse-Professe en la communauté des dames de la Foi à Périgueux ; — 8. & Autre CATHERINE DE LA ROCHE-AYMON,

ROCHE-AYMON, née le 4 Août 1750, qui a aussi été élevée à Saint-Cyr, Religieuse-Professe dans ladite communauté des dames de la Foi, le 20 Septembre 1776.

XXI. PIERRE, aliàs PIERRE-VICTOR DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de la Roussie, Exidoire en Périgord & de la Couronne en Angoumois, né à Périgueux, le 18 Juillet 1728, batisé sous le seul nom de PIERRE, fait, en 1775, Lieutenant de MM. les Maréchaux de France à Périgueux, par commission du Tribunal, a épousé, par contrat passé en cette ville, le 21 Juin 1757, *Jacqueline Salleton*, fille de *Jacques*, Seigneur de Jameaux, & de *Marie-Angélique Pallet*, & niece de *François Salleton*, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au régiment de Traisnel, infanterie, son oncle paternel. De ce mariage est issu pour fils unique.

XXII. JACQUES DE LA ROCHE-AYMON, né à Brantôme en Périgord, le 29 Août 1758, reçu Page du Roi en sa petite Ecurie, au mois d'Octobre 1773, puis Cornette au régiment de Royal-Navarre, cavalerie, en 1776.

*Seigneurs de l'*ESPINASSE *& de* SAVIGNAC.

XVII. JEAN DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de l'Espinasse, quatrieme fils de JACQUES, Seigneur de Prémilhac, & de *Françoise Bonneau*, sa seconde femme, compris sous le nom de Sieur *de l'Espinasse*, dans les deux jugemens de maintenue de noblesse, mentionnés ci-devant, étoit mort lorsqu'ils furent obtenus. Il avoit épousé, par contrat du 28 Novembre 1653, passé à Chaumont, paroisse de Courniac, *Marie Gualabert*, fille de *Jean*, Seigneur de la Forêt & de Chaumont, & de *Claude du Barry*, dont vinrent — 1. JACQUES, qui suit; — 2. MARIE, alliée, par contrat du 22 Mai 1700, avec *Jean de Chassaing*, Seigneur de Beauregard en Périgord; — 3. & ISABEAU DE LA ROCHE-AYMON, décédée avant le mariage de sa sœur.

XVIII. JACQUES DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Savignac en la paroisse de Courniac, vivoit à Savignac, au mois de Février 1717, sans qu'on sache si cette terre lui étoit provenue de ses pere & mere, ou de son mariage avec *Françoise Roux*, morte au château de Savignac, le 20 Mars 1757, âgée de 85 ans, & inhumée le lendemain dans l'Eglise paroissiale de Corgnac ou Courniac, laissant :

XIX. JEAN-GABRIEL DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Savignac, né le 2 Avril 1703, mort au même lieu, le 13 Octobre 1774, & inhumé dans ladite Eglise de Courniac; il avoit épousé, par contrat du 18 Novembre 1727, *Catherine Bailhot*, fille de *Pierre*, Seigneur de la Borie, & de *Marguerite Mallet*. On ignore si elle est vivante ou morte, & combien elle a eu d'enfans; mais il n'en reste aujourd'hui qu'une fille, nommée — FRANÇOISE DE LA ROCHE-AYMON, née le 26 Juillet 1732, retirée au couvent de Notre-Dame à Périgueux.

Seigneurs du Verdier-Prémilhac, *du* Breuil, *&c. existans.*

XVII. Aubin de la Roche-Aymon, Seigneur du Verdier-Prémilhac, Exandiéras en la paroisse Saint-Médard d'Exideuil, septieme fils de Jacques, Seigneur de Prémilhac, & de *Françoise Bonneau*, sa seconde femme, eut la terre ou fief du Verdier, du chef de son pere, & fit, en communauté de mariage, l'acquisition de celle d'Exandiéras. Il est mentionné dans les deux jugemens de maintenue de noblesse dont on a ci-devant parlé, & mourut peu après; il avoit épousé, par contrat du premier Septembre 1645, *Françoise Pasquet*, fille de feu *Jean*, habitant de la ville d'Exideuil, & d'*Isabeau Pasquet.* Elle testa le 23 Janvier 1687, étoit morte au mois de Janvier 1690, & eut les enfans ci-après, nommés dans son testament, savoir : — 1. Jacques, qui suit; — 2. Georges, tige d'un rameau mentionné ci-après, sous le titre des Seigneurs du Cluzeau & de la Grange; — 3. Jean, qualifié, dans le testament de sa mere, *Sieur de la Verfeuillie*, & légué par elle d'une somme de 6000 livres, pour qu'elle lui soit payée quand il aura atteint l'âge de vingt-cinq ans. La généalogie manuscrite marque qu'il fut Capitaine d'infanterie, sans spécifier duquel régiment, ni le tems de son décès; — 4. autre Georges, tige d'un rameau, rapporté en son rang, sous le titre des Seigneurs de la Rossie; — 5. Isabeau, mariée, lors du testament de sa mere, au Sieur *de Férinas*, qui y est ainsi appellé; — 6. & Jacquette de la Roche-Aymon, dotée comme sa sœur, par sa mere, d'une somme d'argent, & mariée à *N.... de Clermont*, Juge de la justice seigneuriale du marquisat d'Exideuil.

XVIII. Jacques de la Roche-Aymon, Seigneur du Planbier, d'Exandiéras & du Breuil, vivoit encore lors du testament de sa mere, du 23 Janvier 1687, & lui survécut peu. Il avoit ajouté à la succession de ses pere & mere la seigneurie du Breuil, par le mariage qu'il contracta le premier Octobre 1676, au château du Breuil dans la paroisse d'Astur, avec *Isabeau de Bonneguise*, fille de *Sicaire*, Seigneur du Breuil, & de Silvie de la Roche-Aymon, fille de Jacques, Seigneur de Prémilhac & la Brousse, & de *Françoise Bonneau*, sa seconde femme. Elle étoit encore mineure d'âge, fut émancipée, & portoit alors le nom de Demoiselle *de la Mynardie.* Sa mere lui abandonna, pour partie de sa dot, le domaine noble du Breuil, avec le château & la maison seigneuriale qui étoient leur demeure. Elle devint veuve au mois de Février 1705, & ne lui survécut que jusqu'au mois d'Octobre 1708. De son mariage vinrent : — 1. Aubin, Seigneur d'Exandiéras, qui étoit mort le 24 Octobre 1708, sans avoir été marié, ou au moins sans postérité. Il avoit fait un testament, le 11 Février 1705, par lequel il institua sa mere héritiere universelle de tous ses biens & droits; — 2. & Jean de la Roche-Aymon, qui suit :

XIX. JEAN DE LA ROCHE-AYMON, né le 6 Février 1683, porta d'abord le titre de Seigneur du Breuil, & prit ensuite celui de Seigneur d'Exandiéras, après la mort de son frere aîné. Sa mere lui fit une donation entre-vifs de la part & portion qu'elle avoit dans le domaine d'Exandiéras, suivant les dispositions qu'AUBIN, son fils aîné, lui avoit faites par son testament. Il vivoit encore au mois d'Avril 1766, âgé de 83 ans, est mort depuis, & avoit épousé, par contrat du 24 Octobre 1708, *Isabeau de Saillant*, fille de *Jean*, Seigneur de la Jarrie, &c. & de *Marthe du Chillaud-des-Fieux*. Sa mere lui constitua une somme de 6000 livres, pour tous droits de succession paternelle & maternelle, & *Antoine du Saillant*, son frere, y ajouta 2000 livres de son propre chef. Elle est morte & a eu un très-grand nombre d'enfans, dont il n'en restoit que sept au mois de Février 1766, savoir : — 1. PHILIBERT, qui suit; — 2. LOUIS; né le 26 Février 1713, reçu Chanoine-Comte de Brioude en Auvergne, en 1746, Vicaire-Général d'Arras, sous feu M. de Bonneguise, Evêque diocésain, son parent, & nommé, en 1765, Abbé Commendataire de l'abbaye de Guistres, au diocese de Bordeaux; — 3. ANTOINE, né le 5 Mai 1714, non marié; — 4. JACQUES, rapporté après son aîné; — 5. autre PHILIBERT, né le 5 Juin 1719, qui est entré dans le régiment de Poitou, en qualité de Lieutenant en second, y a été fait Lieutenant en pied, le premier Janvier 1747, réformé en 1749, remplacé le premier Septembre 1755, fait Capitaine le 17 Mai 1757, & réformé de nouveau en 1763; — 6. autre ANTOINE, né le 22 Juillet 1722; — 7. & MARTHE DE LA ROCHE-AYMON, née le 22 Novembre 1710, aînée de ses freres, non mariée.

XX. PHILIBERT DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur du Breuil, de la Jarte & autres lieux, né le 17 Novembre 1711, reçu Page du feu Roi, dans sa grande écurie, au mois de Juin 1729, puis Cornette, en 1733, au régiment d'Aumont, (aujourd'hui Royal-Navarre) Capitaine en 1743, & Chevalier de Saint-Louis en 1749, a quitté le service : & a épousé, en 1753 *Marie de Bermond*, fille de *N..... de Bermond*, Seigneur de la Reurie ou la Veuvie, de laquelle on ignore s'il a des enfans.

XX. JACQUES DE LA ROCHE-AYMON, II du nom, né le premier Février 1717, quatrieme fils de feu JEAN, & d'*Isabeau du Saillant*, a servi long-tems dans le régiment d'Aumont, devenu Royal-Navarre, est Chevalier de Saint-Louis, & a quitté le service en 1773; il a épousé le 8 Octobre 1766, dans l'Eglise paroissiale de Saint-Martin-des-Bois, *Elisabeth Thomas*, fille de *Nicolas*, Seigneur de la Garde en Fronsadois, Chevalier de Saint-Louis, ancien Lieutenant-Colonel d'infanterie, & de *Madeleine Boutin*. Elle est morte le 28 Mai 1776, & a été inhumée le 29 dans ladite église, sépulture de sa famille; ayant eu pour enfans : — 1. NICOLAS, né le 4 Août 1767; — 2. LOUIS-JEAN-JACQUES-GEOFFROY-CHARLES-ANTOINE, né le 22 Décembre 1769, mort le 5 Octobre 1772; — 4. ANTOINE-NICOLAS, né le 9 Septembre 1771; — 5. PHILIBERT, né le 24 Mars 1774; — 6. & NICOLAS DE LA ROCHE-AYMON, né le 20 Mai 1776, mort le lendemain.

Seigneurs du Cluzeau *& de la* Grange, *existans.*

XVIII. Georges de la Roche-Aymon, second fils d'Aubin, Seigneur du Verdier-Prémilhac, &c. & de *Françoise Pasquet*, portoit le titre de *Chevalier de la Roche-Aymon* lorsqu'il se maria, & devint ensuite Seigneur du Cluzeau & de la Grange, dans la paroisse de Fleurac en Périgord, en épousant, par contrat passé au château du Cluzeau, le 9 Janvier 1690, *Jeanne de Luzier*, fille de *Jean-Batiste*, Seigneur du Cluzeau, & de *Catherine de Beynac*. Elle est morte le 14 Avril 1733, âgée d'environ 72 ans, & son mari étoit décédé dès le 16 Juin 1700, âgé d'environ 40 ans. De leur mariage sont issus : — 1. Aubin, qui suit ; — 2. Jean-Aubin, qui porta le titre de Seigneur de la Férelie, & est mort le 4 Décembre 1759, sans alliance. Il avoit fait son testament par lequel il institua héritier universel de tous ses biens le fils de son frere aîné ; — 3. Raimond, tige d'un rameau rapporté ci-après, sous le titre des Seigneurs des Essarts ; — 4. & Catherine de la Roche-Aymon, mariée, par contrat du 12 Septembre 1715, avec *Gaspard de Beynac*, lequel par cette alliance est devenu propriétaire du domaine de la Grange en la paroisse de Plazac.

XIX. Aubin de la Roche-Aymon, Seigneur du Cluzeau, a succédé à sa mere dans la possession de cette terre, tant par droit d'aînesse, qu'en vertu des dispositions faites par elle en sa faveur, le 26 Juillet 1729, & est mort le 24 Mai 1752, âgé d'environ 60 ans. Il avoit épousé, par contrat du 12 Janvier 1729, *Pétronille Féregodie*, fille de *Jean*, Seigneur de Font-Charel, dans la paroisse de Fleurac, & d'*Anne Chaussade*, dont pour enfans : — 1. Jean-Batiste, qui suit ; — 2. Bernard, né au château du Cluzeau le 22 Juin 1733, qui a servi long-tems en qualité de Volontaire dans le régiment du Roi dragons, a été ensuite Lieutenant dans celui de Lastic, s'est retiré du service ; — 3. & Jeanne de la Roche-Aymon, née le 15 Septembre 1739, non mariée.

XX. Jean-Batiste de la Roche-Aymon, Seigneur du Cluzeau, le Moulinier & autres lieux, né le 11 Juillet 1730, a épousé, par contrat passé le 13 Octobre 1767, au bourg de Téjac en Périgord, *Anne Pascal*, fille de *Joseph Gaspard*, Seigneur de Galina & autres lieux, & de *Marie-Jeanne Darliguier*, dont : — 1. Jean, né au château du Cluzeau le 28 Août 1770 ; — 2. Autre Jean, né le 23 ou le 24 Septembre 1771 ; — 3. Pierre, né le 22 Avril 1776, mort le 28 Juin suivant ; — 4. Pétronille, née le 17 Août 1768, morte dans son huitieme mois ; — 5. & 6. Jeanne & Madeleine, jumelles, nées le 11 Mai 1771, mortes le lendemain ; — 7. Marie-Catherine, née le 10 Novembre 1772 ; — 8. Marie-Thérese, née le 26 Avril 1774, morte le 8 Septembre suivant ; — 9. & Marie-Elisabeth de la Roche-Aymon, morte le 28 Juin 1775, âgée de trois mois.

SEIGNEURS des ESSARTS, *en Périgord*, *existans.*

XIX. RAIMOND DE LA ROCHE-AYMON, troisieme fils de GEORGES, Seigneur du Cluzeau, & de *Jeanne de Luzier*, a porté d'abord le titre de Seigneur de la Grange, & ensuite celui de Seigneur des Essarts. Il a épousé en l'église de Fleurac, le 29 Octobre 1731, *Jeanne de Laumont*, de laquelle sont issus : — 1. JEAN-AUBIN, qui suit ; — 2. JEAN, né le 13 Août 1742, batisé le 16 dans l'église de Plazac ; — 3. JEANNE, Religieuse en 1770, à la communauté des dames de la Foi, à Périgueux ; — 4. CATHERINE, née le 11 Mai 1745 ; — 5. & MARIE DE LA ROCHE-AYMON, née le 4 Février 1747.

XX. JEAN-AUBIN DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur des Essarts, est né le premier Décembre 1735 ; nous ignorons s'il est marié, & s'il a des enfans.

SEIGNEURS de la ROFFIE, *en Limosin*, *existans.*

XVIII. GEORGES DE LA ROCHE-AYMON, quatrieme fils d'AUBIN, Seigneur du Verdier, & de *Françoise Pasquet*, portoit le titre de Seigneur de la Roffie lorsque sa mere testa le 23 Janvier 1687, & fut héritier de son pere par son testament du 18 Mars 1694. Par une ordonnance de l'Intendant de Limoges, il fut maintenu dans sa noblesse, sur la production de ses titres, le 17 Décembre 1707. Il est mort au château de Plassac en Périgord le 25 Juin 1745. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 29 Octobre 1695, *Anne Auconsul*, morte en 1696, fille de *Pierre*, Lieutenant-Particulier, & ancien Assesseur en la Cour Royale des Appeaux du comté de Périgord & de la vicomté de Limoges, établie dans la ville de Ségur en Limosin, & de *Jeanne Buisson-de-Brun*. Son mari, resté veuf, alla s'établir à Ségur en Limosin, où il épousa, 2°. par contrat du 15 Octobre 1704, *Marie Peyraut*, morte le 9 Octobre 1710, inhumée le lendemain dans la chapelle Saint-Laurent de Ségur, dépendante de la paroisse Saint-Eloi, fille d'*Aubin Peyraut*, Sieur d'Oriac ou d'Oriet, & de *Jeanne Bardon*. Du premier lit il a eu : — 1. GEORGES, qui suit ; & du second : — 2. JEAN-GEORGES, dont nous parlerons d'abord ; — 3. JEAN, né le 7 Avril 1710, connu sous le nom de Sieur *de Montanay*, mort le 30 Janvier 1734 ; — 4. MARIE-ELISABETH, née le 5 Août 1705, mariée, par contrat du 8 Janvier 1734, avec *Georges Saulnier*, Seigneur du Plassac, dont elle est restée veuve sans enfans ; — 5. & FRANÇOISE DE LA ROCHE-AYMON, née le 25 Octobre 1707, morte en Janvier 1729, sans avoir été mariée.

JEAN-GEORGES DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Sarette en Limosin, né le 25 Juin 1706, a servi dix ans dans les Gardes-du-corps du Roi, & s'est retiré le premier Janvier 1735, pour vaquer à ses affaires domestiques. Il vit sans postérité, quoiqu'il ait été marié deux fois, 1°. par contrat du 14 Septembre 1739, avec *Julie-Charlotte du Mas*,

(fille de *Pierre Julien*, Seigneur de la Borie & de Payfac, & de *Françoife de la Morélie*,) morte le 14 Mars 1754, âgée environ de 55 ans; & 2° par contrat du 13 Juin 1756, avec *Jeanne de Coux*, fille de *Louis*, Seigneur du Chaftenet, & de *Jeanne de Coux*. Du premier lit il a eu : — GEORGES DE LA ROCHE-AYMON, né le 26 Août 1740, mort le lendemain; & du fecond lit : — MARIE-ELISABETH, née le 9 Mars 1765, morte le premier Juillet fuivant.

XIX. GEORGES DE LA ROCHE-AYMON, II du nom, Seigneur de la Roffie, né le 24 Juillet 1696, fils aîné de GEORGES, & d'*Annne Auconful*, fa premiere femme, fuccéda à fon pere dans le domaine de la Roffie, dont il ne jouit pas long-tems; il eft mort le 14 Juillet 1746, & a été inhumé le 15 à Ségur dans la chapelle de Saint-Laurent. Il avoit époufé, par contrat du 8 Novembre 1723, *Catherine de la Font*, fille de *Pierre*, Seigneur de Queyroy, Juge des Appeaux du comté de Périgord & de la vicomté de Limoges, au lieu de Ségur, & de *Bonne de la Jugie*. Elle eft morte le 27 Octobre 1773, & a été inhumée le 28 à Ségur auprès de fon mari, dont elle a eu pour enfans : — 1. GEORGES, qui fuit; — 2. BONNE, mariée, le 5 Décembre 1748, avec *Léonard Roux*, Seigneur de Faragodie, la Jarouffe & autres lieux. Elle eft morte le premier Janvier 1762, laiffant plufieurs enfans; — 3. & ANNE DE LA ROCHE-AYMON, née le 12 Janvier 1728, batifée le 13 dans l'églife paroiffiale de Saint-Eloi.

XX. GEORGES DE LA ROCHE-AYMON, III du nom, Seigneur de la Roffie, né le 29 Décembre 1731, a époufé, par contrat paffé à Pompadour le 24 Mai 1767, célébration le 2 Juin fuivant dans la paroiffe de Saint-Blaife d'Arnac, *Marie-Jeanne du Teilhet*, fille de *Henri*, Seigneur de la Mothe, élu en l'élection de Brives, & de *Jeanne du Griffoulet*, dont pour enfans : — 1. PIERRE-JEAN-JACQUES DE LA ROCHE-AYMON, né le 25 Juillet 1770; — 2. CATHERINE, née le 7 Avril 1768; — 3. MARIE-ELISABETH, née le 22 Juin 1769, — 4. & SUSANNE, née le 18 Juillet 1771.

BRANCHE des Marquis de SAINT-MAIXENT, *Seigneurs de* LA FARGE, &c. *en la Marche.*

XIV. JEAN DE LA ROCHE-AYMON, fecond fils d'ANTOINE, Seigneur de Saint-Maixent & de la Farge, près du bourg de Valliere dans la Marche, de Vic en Limofin, du Breuil en Bourbonnois, de Jumilhac en Périgord, & autres terres, fervit dès fa plus tendre jeuneffe dans les compagnies d'ordonnance qui étoient encore alors la premiere école du fervice militaire. Après y avoir paffé plufieurs années fous divers Commandans, il fut fait Lieutenant au gouvernement de la haute & baffe-Marche fous le Maréchal Jacques d'Albon, Seigneur de Saint-André, qui étoit auffi Gouverneur des pays de Lyonnois, Forez, Beaujolois, haute & baffe Auvergne, Bourbonnois & Combrailles. Par une lettre du 14 Avril 1562, que Jacques Bourdin, Secrétaire d'Etat, ayant alors le

département de la guerre, lui écrivit de la part de CHARLES IX, on voit la considération qu'il s'étoit acquise dans la province. Appellé à la Cour, en 1575, par HENRI III, il vint à Paris, où il tomba malade, & le 13 Septembre de la même année, il fit un testament, par lequel il ordonnoit que s'il mouroit de cette maladie, son corps fût mis dans un cercueil de plomb, & porté au tombeau de ses ancêtres dans l'église paroissiale de Saint-Maixent; institua héritier de tous ses biens son fils aîné; chargea de l'exécution de ses volontés Pierre de Beaufort, Seigneur de la Vergne, & Claude, Baron de Saint-Julien, chef de la maison de ce nom. Il mourut peu de tems après, & son corps fut transporté à Saint-Maixent comme il l'avoit ordonné. Il avoit épousé, par contrat du 13 Janvier 1538, *Renée de Graſſay*, ou *de Graçay*, fille de *Jacques*, Seigneur de Champeiroux, & de *Madeleine Baraton*, ou *Barthon*, & auparavant veuve de *Gui d'Aubuſſon*. Elle testa au château de Saint-Maixent le 25 Novembre 1562, institua pour héritiers universels ses enfans par égales portions, chargea son mari de l'exécution de ses volontés, & mourut le 22 Janvier 1563. Leurs enfans furent : — 1. ANNET, qui suit; — 2. JEAN, Seigneur de la Farge & de la Ribairette, Chevalier de l'ordre du Roi, Guidon d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances, que commandoit Baudouin, Seigneur de Goulaine en Bretagne, Chevalier de l'ordre du Roi. Il étoit mort le 21 Septembre 1574, sans enfans, de son mariage contracté le 26 Septembre 1569, avec *Gilberte du Gué*, fille de *Claude*, Seigneur de Ternes, &c. & de *Françoise Jehan;* — 3. & ROSE DE LA ROCHE-AYMON, mariée, le 31 Octobre 1570, avec *Charles Barthon*, Seigneur de la Roche-Nozil, &c.

XV. ANNET DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de Saint-Maixent, la Vau, la Farge en la Marche, du Breuil & de Vic, servit le Roi dans ses armées & fut Chevalier de son ordre. HENRI III lui fit expédier, le 4 Mai 1589, une commission de lever une compagnie de cent Arquebusiers à cheval, pour faire face aux ligueurs dans le Limosin & dans la Marche. Sa terre de Saint-Maixent & ses annexes furent érigées en marquisat, par lettres-patentes du Roi LOUIS XIII, au mois de Janvier 1615, en considération des services qu'il avoit rendus à ce Monarque & à HENRI IV. Il mourut avant l'enregistrement de ces lettres, & avoit fait cinq testamens; le premier, sans date ni signature, paroît n'avoir été qu'un simple projet d'acte rédigé vers l'an 1590; les quatre autres sont des 1er. Juin 1605, 24 Avril 1614, 4 Juillet même année & 6 Avril 1615. Le Marquis de Saint-Maixent avoit épousé, par contrat du 12 Juillet 1563, *Jeanne de Salainhac*, fille cadette de *Jean*, Seigneur de Vertillac, & autres terres en Périgord, Chevalier de l'ordre du Roi, & de *Peyronne de Plas* ou de *Plaz*. Elle testa à Vic en Limosin, le 3 Août 1600, mourut le 12 Septembre suivant, & fut inhumée dans l'Eglise du lieu avec beaucoup de solemnité. De ce mariage vinrent : — 1. JEAN, Seigneur de la Farge, assassiné le 23 Juillet 1595, près du bourg de Valliere, par un Gentilhomme du voisinage. Il fut fort regretté comme homme plein de valeur & d'humanité;

— 2. FRANÇOIS, Seigneur de la Farge, après son frere : il voyageoit en Italie, en 1600, lorsque sa mere mourut, & étoit décédé dès le mois d'Août 1609, sans avoir été marié, pere seulement d'une fille naturelle, nommée ANTOINETTE, à laquelle ANNET DE LA ROCHE-AYMON, son grand-pere, fit un legs par son codicile du 27 Avril 1617; — 3. GEOFFROY DE LA ROCHE-AYMON, qui suit; — & plusieurs filles.

ANNET DE LA ROCHE-AYMON, Marquis de Saint-Maixent, eut encore de *Mye de Champernaud*, sa maîtresse, ainsi nommée dans les quatre testamens qu'il fit, & dans son codicile du 27 Avril 1617, cinq enfans naturels, un garçon & quatre filles. *Voyez* la généalogie imprimée de cette maison, *in-folio*, en 1776, page 440.

XVI. GEOFFROY DE LA ROCHE-AYMON, Marquis de Saint-Maixent, Colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, fut Sénéchal de la Marche, à la réception des ordres qui avoient été envoyés dans les provinces qui devoient composer les Etats. Il avoit assemblé ceux de sa Sénéchaussée & s'y conduisit avec une prudence & une sagesse à laquelle Marie de Médicis donna les plus grands éloges. LOUIS XIII, de retour de son voyage d'Espagne, où il étoit allé pour Anne d'Autriche, lui écrivit d'aller joindre, avec son régiment, l'armée qu'il avoit fait marcher du côté d'Angoulême. Après la mort de FRANÇOIS DE LA ROCHE-AYMON, son frere aîné, il réunit sur sa tête toutes les terres qui composoient le patrimoine de sa branche, & le 20 Décembre 1619, il se pourvut de lettres de surannation, pour l'enregistrement de sa terre de Saint-Maixent en marquisat. Etant tombé malade en 1620, & se trouvant en danger de mort, il fit un testament le 4 Août. Revenu de cette maladie, mais ayant été blessé en 1624, dans une affaire d'honneur, il mourut de sa blessure, après avoir fait un second testament, dont la disposition principale étoit que l'aîné de ses fils auroit le marquisat de Saint-Maixent par forme de préciput. Il avoit épousé, par contrat du 16 Août 1609, *Susanne des Serpens*, fille de *Philibert*, Baron de Gondras & autres terres en Bourbonnois, & de *Marguerite de la Guise*, testa le 15 Décembre 1661, & mourut peu après. De son mariage vinrent : — 1. ANNET, Marquis de Saint-Maixent, né vers le milieu de l'an 1610, qui testa en son château, le 25 Décembre 1663, sans postérité. De son mariage contracté le 11 Juillet 1630, au château d'Alegre en Auvergne, avec *Anne d'Alegre*, fille de *Christophe*, Marquis d'Alegre, &c. & de *Louise de Flagheac*. Elle resta veuve jusqu'à sa mort arrivée en 1661; — 2. PHILIBERT, qui suit; — 3. HÉLIE, tige d'un rameau rapporté ci-après, sous le titre des Seigneurs du Breuil & de la Farge; — 4. GEOFFROY, tige d'un second rameau, & sous le titre des Seigneurs de Vic & de Boussac, mentionnés en leur rang; — 5. ANTOINE, auteur du troisieme rameau, sous le titre des Seigneurs de la Vau, de la Ville-du-Bois, d'en-bas & autres terres, dont il sera parlé ensuite; — 6. CLAUDE, né à Vic, le 6 Février 1621, mort le 19 Mars suivant; — 7. SUSANNE, mariée, le premier Mai 1646, avec *Joseph de la Bermondie*; — 8. & GABRIELLE DE LA ROCHE-AYMON, morte Religieuse à Sarlat en Périgord.

XVII. PHILIBERT DE LA ROCHE-AYMON, né au château de Vic, le

19

19 Avril 1613, Marquis de Saint-Maixent, après ANNET, son frere aîné, traita, le 6 Mars 1642 & le 5 Septembre 1644, avec ses trois puînés, & s'obligea de donner à chacun d'eux une somme de vingt-un mille livres, pour tout ce qu'ils pouvoient avoir de droit, tant du chef d'ANNET I, leur aïeul, que de celui de GEOFFROY, leur pere, & d'ANNET II, leur frere aîné. Il ne vivoit plus en 1646, & mourut âgé de 35 ans; il avoit épousé, 1° par contrat du 28 Décembre 1634, *Anne de Saint-Julien*, fille du Seigneur des Farges; & 2°. le 28 Septembre 1644, *Jacqueline d'Aubusson*, née le 21 Mars 1621, (fille unique de *Georges*, Comte de la Feuillade, & d'*Olimpe de Grain-de-Saint-Marceau*); elle mourut en Janvier 1704, âgée de 83 ans. PHILIBERT DE LA ROCHE-AYMON eut de sa premiere femme : — 1. MARIE-SUSANNE, qui suit; — 2. GABRIELLE-LÉONARDE, mariée, 1°. le 8 Février 1654, avec *Gilbert-Louis Pannetier*, Seigneur de Neufville en Bourbonnois; & 2°. avec *François de Durat*, Seigneur des Portes & autres terres au pays de Combrailles. Elle mourut en 1694, laissant des enfans de ces deux maris. PHILIBERT DE LA ROCHE-AYMON, eut de son second mariage; — 3. ANNE, mariée, par contrat du 13 Mars 1661, avec *Bon-François de Beaupoil*, dont postérité.

XVIII. MARIE-SUSANNE DE LA ROCHE-AYMON, fille aînée de PHILIBERT, & d'*Anne de Saint-Julien*, sa premiere femme, & après son pere, héritiere du marquisat de Saint-Maixent, épousa, par contrat du 15 Novembre 1652, *Renaud de Malleret*, frere puîné d'*Antoine*, Seigneur de Lussac & de Montaumar. Elle mourut dans les derniers mois de l'année 1688, ayant eu deux fils; l'aîné *Louis*, mort peu de tems avant elle; & l'autre *Sylvain Gaspard de Malleret*, à qui tous les droits passerent, lequel a laissé postérité.

SEIGNEURS du BREUIL, *& de* LA FARGE.

XVII. HÉLIE DE LA ROCHE-AYMON, troisieme fils de GEOFFROY, & de *Susanne des Serpens*, Marquis de Saint-Maixent après ses freres ANNET & PHILIBERT DE LA ROCHE-AYMON, & aussi Seigneur de Vic, la Farge, la Vau & du Breuil, né en 1615, porta d'abord les titres de Baron du Breuil, & de Seigneur de la Farge, quoique destiné par son pere à l'ordre de Malte; servit en qualité de volontaire avec un de ses puînés dans l'armée, à la tête de laquelle Bernard de Nogaret, Duc d'Epernon, soutenoit alors la guerre dans son gouvernement de Guyenne, pour le service du Roi, contre les partisans de la fronde & des Princes détenus prisonniers à Paris au château de la Bastille; mais il tarda peu à avoir des affaires qui ne lui permirent point de suivre la profession des armes. Il ne vivoit plus le 31 Mars 1686, & avoit épousé, par contrat du 14 Juin 1651, *Diane-Françoise de Salers*, fille aînée de *Henri*, Baron de Salers en Auvergne, Seigneur de Mont-Rodès près du Puy de Dome, & autres terres dans la même province, & de *Diane de Serment*. Leurs enfans furent : — 1. GILBERT, qui suit; —. 2. HENRI, nommé, avec son aîné, dans la déclaration faite par leur pere à Guéret, le 4 Novembre

1667 : il soutint avec lui le procès de saisie-réelle de Saint-Maixent, comme parties saisies & héritiers bénéficiaires; lors de cette derniere époque, il portoit le titre de Seigneur du Breuil, & mourut sur la fin du siecle, sans enfans légitimes, & même sans avoir été marié ; — 3. LOUIS, compris avec ses deux aînés dans la déclaration susdite de 1667, qui ne vivoit plus au mois de Janvier 1688 ; — 4 CHARLES, dont le nom suit ceux de ses aînés dans la même déclaration, mais il ne se retrouve point ailleurs, ce qui donne lieu de croire qu'il mourut jeune; — 5. LÉONARD, que le même acte représente comme le puîné de ses freres, sans qu'on sache ce qu'il est devenu; — 6. MADELEINE DE LA ROCHE-AYMON, qui étoit majeure, le 28 Novembre 1689, se qualifioit seule héritiere de son pere, avec ses freres GILBERT & HENRI, les 5 Août 1697, & 28 Novembre 1699, ce qui autorise à croire que les autres étoient morts sans enfans, ou avoient renoncé à la succession de leur pere. Elle s'étoit retirée à Esvaux, chef-lieu du pays de Combrailles, où elle vivoit encore au mois de Novembre 1701, & y est morte depuis, sans avoir été mariée.

XVIII. GILBERT DE LA ROCHE-AYMON, que la déclaration faite à Guéret par son pere, le 4 Novembre 1667, représente comme l'aîné de ses enfans, porta, tant qu'il vécut, le titre de Marquis de Saint-Maixent, mais sans avoir jamais eu la possession de la terre qui étoit aux saisies-réelles, depuis le mois de Juin de la même année; après le décès de son pere, il prit des lettres de bénéfice d'inventaire, le dernier Février 1688 : il se trouve qualifié Capitaine & Aide-Major au régiment du Roi, Dragons, sans qu'on ait aucun détail de ses services. Il vivoit encore le 7 Septembre 1703, & ne paroît plus après cette époque, lors de laquelle il étoit domicilié dans la paroisse de Saint-Sylvain-de-Bellegarde, au pays de franc-aleu. Il avoit épousé *Marie de Lauzanne*, fille ou sœur de *François*, Seigneur du Puy-Malsignac, dans la Marche, morte en couches au mois de Septembre 1703. De ce mariage, dont on ignore la date, vinrent deux garçons & deux filles, savoir ; — 1. JEAN-MARIE, né le 27 Mars 1696, batisé en l'église de Saint-Sylvain-de-Bellegarde, & mort le 6 Mai suivant; — 2. MICHEL, né le 28 Avril 1702, batisé le 31 en la même église, & mort en bas-âge ; — 3. MARIE-MADELEINE, qui suit ; — 4. & ANNE DE LA ROCHE-AYMON, née au commencement de Septembre 1703, batisée le 7 en la même église, morte jeune.

XIX. MARIE-MADELEINE DE LA ROCHE-AYMON, restée seule de son rameau, née le 30 Octobre 1700, a épousé *Charles-François David*, Seigneur de la Villate, en la paroisse de Saint-Junien-de-la-Bruyere, élection de Bourganeuf, dont elle a eu deux filles.

Seigneurs de VIC *&* *de* BOUSSAC.

XVII. GEOFFROY DE LA ROCHE-AYMON, quatrieme fils de GEOFFROY, Marquis de Saint-Maixent, & de *Susanne des Serpens*, étoit né en 1616 ou 1617; porta d'abord le titre de Baron ou Seigneur de Vic, & prit ensuite celui de Marquis de Vic, sous lequel il fut connu jusqu'à

ſon décès, & étoit mort au mois de Novembre 1673. Il avoit épouſé, 1°. *Françoiſe d'Aubuſſon*, fille de *François*, Seigneur de Beauregard, & de la Rue en Périgord, & de *Marie de Hautefort*, & ſœur de *Charles d'Aubuſſon*, Seigneur de Beauregard, dernier mâle de ſa branche; & 2°. *Henriette-Madeleine Grillet*, ſœur d'*Albert*, ſieur de Briſſac, mort en 1713, Lieutenant-Général des armées du Roi, & au gouvernement de Saintonge & d'Angoumois, ancien Major des Gardes du Roi. Elle étoit veuve de *Jean de Rilhac*, Seigneur de Saint-Paul en Auvergne, avec qui elle avoit acquis en communauté la terre de Bouſſac, par contrat du 27 Janvier 1640. Du premier lit il eut: — 1. JEANNE-ARMANDE, qui ſuit; & du ſecond: — 2. LOUIS, reçu, en 1681, Garde de la Marine au département de Rochefort, tué à Bouſſac d'un coup de fuſil, le 29 Octobre 1683, âgé de 18 ans, étant à la chaſſe; — 3. CHARLOTTE-DIANE, née au château de Bouſſac le 16 Avril 1661; — 4. MARIE, née le 20 Novembre 1664; — 5. & MARIE-URSULE DE LA ROCHE-AYMON, née le premier Août 1666.

XVIII. JEANNE-ARMANDE DE LA ROCHE-AYMON, fille aînée de GEOFFROY, & de *Françoiſe d'Aubuſſon*, ſa premiere femme, joignit le nom *d'Aubuſſon* à celui DE LA ROCHE-AYMON, comme héritiere de ſa branche, & épouſa, en 1660 ou 1665, *François de Rilhac*, dont poſtérité.

SEIGNEURS de LA VAU, *de* LA VILLE-DU-BOIS *d'en-bas*, &c.

XVII. ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON, cinquieme fils de GEOFFROY, & de *Suſanne des Serpens*, Seigneur de la Farge, près de Valliere, par ceſſion de ſon frere HÉLIE, & connu, tant qu'il vécut, ſous le nom de Baron de la Vau, Seigneur auſſi de la Ville-du-Bois d'en-bas, juſtifia avec ſon frere HÉLIE de ſa nobleſſe, devant M. Lambert d'Herbigny, ſuivant l'ordonnance de cet Intendant de la province, du 9 Novembre 1667; ſe retira dans la ville d'Eſvaux au pays de Combrailles, où il établit ſon domicile. Il étoit mort au mois de Novembre 1693, & avoit épouſé, 1°. le 22 Février 1648, *Marie-Silvie Brandon*, fille d'*Antoine*, Seigneur du Chiron & du Mazeau, & de JEANNE DE LA ROCHE-AYMON, Dame de la Ville-du-Bois & du Chaſtras, dont il a été parlé au degré ſeize de la branche des Seigneurs de la Ville-du-Bois; 2°. *Marie Dauridier*, fille de *Jacques*, Seigneur de Doulon ou Doulau. Elle étoit veuve le 8 Novembre 1693. Du premier lit vinrent: 1. JACQUES-GEOFFROY, qui ſuit; — 2. HÉLIE, tige d'un rameau rapporté ci-après, ſous le titre des Seigneurs, en partie, de la Farge; — 3. JOSEPH, connu ſous le nom de Chevalier de Saint-Maixent, Lieutenant, le 8 Novembre 1693, d'une compagnie de carabiniers dans le régiment d'Aubeterre, & enſuite Capitaine au régiment Dauphin, mort le 18 ou 19 Mars 1728, ſans enfans de ſon mariage avec *Louiſe du Poujet*, fille de *François*, Seigneur de Nadaillac en Querci, la Villeneuve & autres terres en la

Marche, morte & inhumée en l'église de la Valliere, le 20 Février 1730; — & plusieurs filles, toutes mortes sans avoir été mariées. ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON, eut de *Marie Dauridier*, sa seconde femme, deux enfans, savoir; — 1. PAUL, né le 27 Septembre 1683, connu sous le nom de *Chevalier de la Roche-Aymon*, mort le 22 Mars 1759, Lieutenant-Général des armées du Roi, & non marié, après avoir servi dans l'artillerie depuis 1701, & y avoir donné des preuves d'un talent supérieur, & de la bravoure la plus distinguée; — 2. & MARIE-SUSANNE DE LA ROCHE-AYMON, née le 24 Août 1682, morte le 18 Février 1762, femme, le 29 Avril 1710, de *Gaspard de May*, Sieur de Tarmont, alors premier Capitaine de Grenadiers au régiment de la Marche, infanterie, Chevalier de Saint-Louis, dont pour fils aîné, *Gilbert de May*, mort le 22 Juillet 1776, Evêque de Blois.

XVIII. JACQUES-GEOFFROY DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de la Ville-du-Bois d'en-bas, du chef de sa mere *Marie-Silvie Brandon*, porta toujours le titre de Baron de la Farge, & mourut le premier Mars 1695, âgé de 36 ans. Il avoit épousé, le 21 Août 1681, *Rosalie d'Allemagne*, fille de *Blaise*, Seigneur de la Fond & de la Reynaude, & de *Madeleine Soubrany*. Elle épousa en secondes noces, le 26 Février 1702, *François de Bonnevie*, Seigneur de Poignat, & autres terres en Auvergne, & mourut à Riom le 21 ou 22 Février 1711, âgée environ de 56 ans. Elle eut de son premier mari: — 1. ANTOINE PERROT, né au château de la Reynaude le 25 Octobre 1682, mort en bas-âge; — 2. GILBERT, qui suit; — 3. FRANÇOIS, né le 30 Mars 1689, aussi mort en bas-âge; — 4. & CATHERINE DE LA ROCHE-AYMON, née le 11 Juillet 1692, Dame de la Reynaude, mariée, le 6 Février 1720, avec *François de la Corne*, Seigneur de Chapte, paroisse de Beauregard-Vandon en Auvergne, Chevalier de Saint-Louis, & Capitaine au régiment Royal la Marine.

XIX. GILBERT DE LA ROCHE-AYMON, Seigneur de la Ville-du-Bois d'en bas, après son pere, servit dans les Gardes-du-corps du Roi, & est mort à Esvaux le 8 Janvier 1761, sans avoir été marié, âgé d'environ 78 ans.

SEIGNEURS de LA FARGE, en partie, dans la Marche.

XVIII. HÉLIE DE LA ROCHE-AYMON, second fils d'ANTOINE, Baron de Lavau, & de *Marie-Silvie Brandon*, appellé le Marquis de Saint-Maixent, sans en posséder la terre, Seigneur de la Farge, en partie, obtint, en Octobre 1686, une place d'Exempt des Gardes du Roi, compagnie du Maréchal, Duc de Lorges; & LOUIS XIV le pourvut de la charge de Lieutenant de la haute & basse Marche, afin d'y commander en l'absence des Gouverneurs & Lieutenans-Généraux. Il obtint encore la Lieutenance de Roi au gouvernement de la ville de Béthune en Artois: cette ville ayant été assiégée, en 1710 par les alliés, il fut contraint de rendre la place le 28 Août de la même année. LOUIS XIV satisfait de sa belle défense, lui donna le gouvernement du fort de Sainte-Croix à

Bordeaux; mais Béthune ayant été rendue avec plusieurs autres places, par la paix conclue à Utrecht, le 11 Avril 1713, HÉLIE DE LA ROCHE-AYMON y fut renvoyé pour faire les fonctions de Lieutenant de Roi, & y mourut décoré de la Croix de Saint-Louis, le 21 Mai 1718. Il avoit épousé, à Paris, le 10 Mars 1690, *Marie-Catherine Imbert*, fille de *Martin*, Seigneur de Lespierres, &c. près de Lille en Flandres, dont: — 1. RENAUD-NICOLAS-HÉLIE, qui suit; — 2. MARIE-ALBERTINE, née à Paris le 17 Janvier 1692, mariée à Bethune le 15 Septembre 1722, à *Joseph Ripert*, Seigneur de Saint-Maurim en la Viguerie d'Apt en Provence, alors Major du régiment de Hainaut, infanterie, & Chevalier de Saint-Louis, depuis Lieutenant-Colonel du même régiment, & mort à Saint-Savournin en la Viguerie d'Apt, le 24 Mars 1733, & elle le 28 du même mois. Ils ont été inhumés dans l'église du lieu, l'un le 25, & l'autre le 30; — 3. MARIE-CLAIRE, née à Paris, & batisée à Saint-Sulpice le 26 Août 1690, morte en bas-âge; — 4. LOUISE-THÉRESE, née à Saint-Germain-en-Laye le 26 Août 1694, reçue à Saint-Cyr au mois de Février 1703, ensuite mariée avec *Samuel de Méhérenc*, Lieutenant de Roi au gouvernement de Flandres, Commandant à Béthune, & connu seulement sous le nom de Varenne; — 5. MARIE-ANNE, aussi née à Saint-Germain-en-Laye le 28 Avril 1698, reçue à Saint-Cyr le 31 Décembre 1709, morte le 27 Avril 1766, au couvent de Saint-Jean-d'Angely, où elle s'étoit retirée sans être mariée; — 6. ANGÉLIQUE-MARIE-ANNE, née le 14 Avril 1700, reçue à Saint-Cyr le 15 Décembre 1710, morte à Saint-Jean-d'Angely le 7 Mars 1746. Elle avoit épousé *Louis-Ferdinand Marcel* ou *Morcel*, Comte de Grimaldi, Marquis de Trusse, Officier au régiment de Nice, infanterie, dont elle étoit restée veuve sans enfans; — 7. & une autre fille, née en Août 1702, morte en bas-âge.

XIX. RENAUD-NICOLAS-HÉLIE DE LA ROCHE-AYMON, titré Marquis de Saint-Maixent, comme son pere, sans en posséder la terre, né à Saint-Germain-en-Laye le 12 Septembre 1695, reçu Page du Roi en sa grande Ecurie, le 18 Novembre 1710, servit dans la maison du Roi en qualité de Mousquetaire; & ayant eu à Paris, en 1720, une affaire d'honneur, il passa en Espagne, où il obtint une compagnie de cavalerie dans le régiment de Milan, & y a servi pendant la guerre d'Italie, en 1733 & 1734. Il est mort sans avoir été marié.

Les armes des Seigneurs issus de la seconde branche principale de la maison DE LA ROCHE-AYMON, sont : *de sable, au lion d'or, semé de trefles de même.*

ROCHEFORT : maison originaire de Bourgogne, qui a donné deux Chanceliers de France, & un Chevalier des ordres du Roi. Elle remonte sa filiation dans les grands Officiers de la Couronne, *tome VI, pag. 413*, à GUI, qui suit :

I. GUI, Seigneur de ROCHEFORT, qu'on croit fils puîné de PIERRE

DE ROCHEFORT, château situé sur le Doux en Franche-Comté, & d'*Agnès de Châtillon* en Blaisois. Il servoit, en 1369, dans la compagnie d'Etienne de Flavigny, Chevalier, & en 1377, dans celle des cent hommes d'armes du Duc de Bourgogne. Il avoit épousé *Yolande de Ternant*, fille de *Hugues*, Seigneur de Ternant & de Limanton, dont : — 1. GUI, Chevalier, qui plaidoit, en 1390, contre *Hugues* & *Jean de Ternant*, prétendant que la moitié des terres de Ternant & de Limanton lui appartenoient comme héritier de *Hugues*, Seigneur de Ternant, son oncle. Il étoit mort sans enfans, en 1417; — 2. JEAN DE ROCHEFORT, qui suit; — 3. & une fille, mariée à *N..... de Saint-Vrain*.

II. JEAN DE ROCHEFORT, Ecuyer, Bailli d'Auxois, fit serment pour cet office, le dernier Décembre 1391. Il fut aussi Conseiller du Duc de Bourgogne en 1392, & est mentionné en cette qualité ès années 1402 & 1407, dans les comptes des Trésoriers & Receveurs Généraux des Finances du duché de Bourgogne. Il eut pour fils :

III. JACQUES, Seigneur de ROCHEFORT, qui se qualifioit en 1417, neveu & seul héritier de GYOT DE ROCHEFORT, son oncle, & rentra en possession de la terre de Rochefort. De *Marguerite de Vautravers*, son épouse, naquirent : — 1. CHARLES, Seigneur de Rochefort & de Bussy, Conseiller & Chambellan du Duc de Bourgogne, Capitaine de Gendarmes pour ce Prince en 1432, & premier Chambellan du Comte d'Estampes, mort à Bruges en 1438, sans enfans, & enterré à Saint-Donat dans le chœur devant le pupitre; — 2. JEAN, Ecuyer, qualifié maître de l'artillerie du Duc de Bourgogne, dans un don que ce Prince lui fit le 4 Octobre 1435, & Gouverneur du Tournerrois, mort sans enfans le 5 Juillet 1442; — 3. & JACQUES DE ROCHEFORT, qui suit.

IV. JACQUES, II du nom, Seigneur de Rochefort, de l'Abergement, de Pleuvaut, de Longeau, rétablit sa maison après la mort de ses freres, fit hommage au Duc de Bourgogne, le 17 Septembre 1450, de sa terre de l'Abergement; tomba dans la disgrace de son Prince, & fut contraint de remettre tous ses biens en la disposition du Duc de Bourgogne, auquel il céda, du consentement de sa femme, par acte du 25 Janvier 1454, ses terres de Pleuvaut & de Longeau, lesquelles furent unies à la châtellenie de Rouvres. Il avoit épousé *Agnès de Cleron*, fille d'*Othenin*, Seigneur de Cleron, au comté de Bourgogne, & d'*Antoinette Bourgeois*, Dame de Chalereule. Elle lui porta la terre de Longeau, qui lui fut donnée en partage le 23 Juillet 1442. Ses enfans furent : — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. GUI, rapporté après son aîné; — 3. LOUISE, femme de *Simon de Cortelery*, Seigneur d'Audevil; — 4. & JEANNE DE ROCHEFORT, mariée à *Aubert de Rougemont*, Chevalier.

V. GUILLAUME, Seigneur de Rochefort, de Pleuvaut & de Longeau, Docteur & Chevalier ès-loix, & en décret parvenu, dans le Conseil du Duc de Bourgogne, le suivit dans ses expéditions militaires; se trouva à la guerre du bien public tenant son parti; combattit à la journée de Mont-Lhéry; fut ensuite Maître des Requêtes de son Prince, revêtu d'emplois importans & difficiles; fut son Ambassadeur auprès du Pape & des

Princes d'Italie, où il résida un an ; alla au-devant des Suisses & des Allemands prêts à fondre sur le comté de Bourgogne, & les éloigna à force d'argent. Tant de services n'empêcherent pas qu'on ne lui rendit de mauvais offices auprès de son Prince, & comme il en appréhendoit le ressentiment, il se retira de sa Cour, abandonnant ses biens à la fureur de son Conseil, qui ordonna aux Baillis d'Autun & de Charolois de raser ses châteaux ; mais le Duc (Charles le Hardi) ayant été tué devant Nanay, le Roi LOUIS XI ayant réuni la Bourgogne par le droit de réversion, il profita de l'ambassade qu'il eut auprès du Roi de France pour le mariage de l'héritiere de Bourgogne avec le Dauphin, & se laissa tenter aux offres que ce Prince lui fit d'une place dans son Conseil, & du gouvernement du pays de Blaisois ; il le créa ensuite Chancelier de France par lettres du 12 Mai 1483, lui rendit les terres de Pleuvaut & de Longeau, confisquées sur son pere, en considération de ce que pour venir à son service, il avoit abandonné des biens considérables. Il lui accorda encore au mois de Juillet suivant, la Mairie & le droit de Justice pour la terre de l'Abergement d'Auxonne. Ce Prince ordonna aussi au Roi CHARLES VIII, son fils, qui lui succéda la même année, de le continuer dans son office de Chancelier, ce qui lui fut accordé par lettres du 22 Septembre 1483, registrées au Parlement le 17 Novembre suivant. En cette qualité il alla avec le Parlement & les bourgeois de la ville de Paris, au-devant du Roi de Portugal, lorsqu'il fit son entrée en cette ville audit mois de Novembre, qui étoit venu demander du secours à CHARLES VIII. Après la bataille gagnée par l'armée du Roi contre les Ducs de Bretagne & d'Orléans, à Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488, il conseilla d'examiner les droits que le Roi pouvoit avoir sur la province de Bretagne, avant d'en entreprendre la conquête, & son avis fut trouvé bon, juste & loyal. Il est nommé présent, comme Chancelier de France, au contrat de mariage du Roi, avec *Anne*, Duchesse de Bretagne, en 1491 ; mourut le 12 Août 1492, après avoir exercé sa charge avec autant d'honneur que d'expérience & de probité ; & fut enterré dans la Nef de l'église des Célestins de Paris, où se voit sa sépulture. Il avoit épousé 1°. *Guye de Wourey*, Dame de Fouchereau, enterrée aux Célestins de Paris, & 2°. *Anne de la Trémoille*, veuve de Louis d'Anjou, bâtard du Maine, Seigneur de Mezieres, & fille de *Louis*, Seigneur de la Trémoille, Vicomte de Thouars, & de *Marguerite d'Amboise*, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent : — 1. BLAISE, Seigneur de Rochefort, qui avoit deux cens quarante livres de pension pour son entretien sur la recette de Bourgogne, en 1496, & mourut sans alliance ; — 2. GUI, mort au berceau, & enterré aux Célestins de Paris. Le P. Beurier le nomme GUILLAUME, & date sa mort de 1478 ; & d'autres le nomment CHARLES ; — 3. CHARLOTTE, mariée avant le mois de Janvier 1489, à *Charles Bouton*, Seigneur du Fay & de Bosjan, fils d'*Aimar*, & d'*Anne d'Oiselet*. Elle mourut le 26 Février 1499, & son époux se remaria le 17 Juin 1502 ; — 4. & LOUISE DE ROCHEFORT, mariée le 19 Août 1488, à *Antoine Bouton*, Seigneur de Pierre & de Moisenant, troisieme fils d'*Aimard Bouton*, men-

tionné ci-dessus : son mari eut en dot quatre mille livres du Chancelier de France. *Charles Bouton*, son frere, & lui, transigerent au nom de leurs femmes, le 6 Novembre 1511, avec les héritiers de GUI DE ROCHEFORT, Chancelier de France, au sujet de *Blaise* leur beau-frere.

V. GUI DE ROCHEFORT, Seigneur de Pleuvaut, de Flagey, de Cuiseau & de l'Abergement, second fils de JACQUES II, & d'*Agnès de Cleron*, donna, comme son frere aîné, ses premieres années à l'étude des Belles-Lettres, fut Docteur ès-droits, ce qui ne lui fit pas négliger les emplois de la guerre, où il mérita l'ordre de Chevalerie, & se signala dans l'une & l'autre profession. Charles, Duc de Bourgogne, dit *le Hardi*, l'admit dans son Conseil, & dans celui de Marie de Bourgogne, sa fille, à laquelle il continua durant quelque-tems les mêmes services, & reçut en son nom le serment de fidélité des Flamands, dans la ville de Gand. Le Roi LOUIS XI, qui l'attira à son service, lui donna une charge de Conseiller-Clerc au Parlement de Dijon, en 1479, d'où il passa à celle de second Président, & enfin à celle de premier Président de sa compagnie, en 1482. Il eut de ce Prince, en considération de ses services, la seigneurie d'Arbois, qu'il remit au Prince d'Orange, se réservant le revenu par forme de pension; fut député par le Roi Charles VIII, au mois de Novembre 1494, à l'assemblée qui se tint à Amiens, en exécution du traité de Senlis; mais le 24 Octobre 1495, il fut surpris dans son château de Pleuvaut, par Henri, bâtard de Vaudray, qui le mena à Morigny, & de-là à la saulnerie de Salins, d'où il se sauva après sept mois de prison. Le Roi, qui l'appella auprès de sa personne, l'honora de la charge de Chancelier de France, par lettres données à Moulins, le 9 Juillet 1497, vérifiées le 27 Janvier suivant; & en cette qualité il alla à Arras, où il reçut l'hommage de Philippe, Archiduc d'Autriche, à cause du comté de Flandre, dans la maison de l'Evêque, le 5 Juillet 1499, au nom de LOUIS XII. Il soutint toujours la dignité de la Couronne & de sa charge d'une maniere qui rend sa mémoire immortelle parmi les plus illustres exemples de l'histoire. C'est lui qui fit créer le Grand-Conseil à l'instar des compagnies souveraines. L'édit en fut donné au Donjon, bourg de France en Bourbonnois, le 2 Août 1497, & publié le 13 Septembre suivant. Il mourut au mois de Janvier 1507, comme il appert d'une quittance de sa veuve, du 21 Février suivant, & fut enterré dans la Nef de l'église de l'abbaye de Citeaux en Bourgogne, où se voient sa sépulture & son épitaphe. Il avoit épousé *Marie Chambellan*, Gouvernante de Claude de France, fille aînée de LOUIS XII, morte en 1509, âgée de 39 ans, & enterrée auprès de son mari en l'église de Cîteaux. Elle étoit fille de *Henri Chambellan*, Receveur-général des finances de Bourgogne, Vicomte-Mayeur de Dijon, & d'*Alix de Berbizy*, dite *Beroy*, surnommée *la Belle*. De leur mariage naquirent : — 1. JEAN, qui suit; — 2. LOUIS, mort en 1563, & enterré aux Célestins; — 3. & CHARLOTTE DE ROCHEFORT, mariée à *Jean de Castelnau*, II du nom, Baron de Castelnau, dont elle n'eut point d'enfans. Elle étoit veuve le premier Juillet 1531, lorsqu'elle fit une donation de tous ses biens à JEAN DE ROCHEFORT, son frere aîné. Elle fut enterrée dans

dans le chœur de l'église de Saint-Christophe du Fay, du côté de l'évangile, devant le balustre du grand-Autel, sous une tombe de pierre où elle est représentée avec deux écussons, l'un à droite & l'autre à gauche, semé de billettes, avec un chef chargé d'un lion.

VI. JEAN DE ROCHEFORT, Seigneur de Pleuvaut, Longeau, l'Abergement, Frolois, Poiseux & la Ferriere, Bailli de Dijon, premier Ecuyer-tranchant du Roi, son échanson ordinaire, par lettres du 15 Avril 1507; obtint, en considération de ses services, l'établissement d'un marché au lieu de Luçay, par d'autres lettres du mois de Décembre 1518; porta la cornette blanche à la bataille de Pavie, où il demeura prisonnier; fut employé par le Roi en plusieurs grandes affaires à Rome & à Venise, où il fut Ambassadeur, & auprès du Duc de Gueldres pour une négociation de paix entre lui & le Roi d'Espagne. FRANÇOIS I lui accorda plusieurs graces, entr'autres la restitution de la terre de Longeau, que son aïeul avoit été contraint de céder au Duc de Bourgogne, & qui lui fut remise le 24 Mai 1521. Il fit hommage de sa terre de Gargilesse au Baron de Châteauroux, en 1525; donna aveu de celle de Luçay au Baron de Saint-Agnan, le 29 Juin 1532, où il est qualifié Conseiller & Chambellan ordinaire du Roi; mourut au mois de Mars 1536, & fut inhumé à Asnieres, près de Rochefort-sur-Armançon, où est son tombeau. Il avoit épousé, par contrat du premier Juillet 1518, ratifié le 21 du même mois, *Antoinette de Châteauneuf*, qui lui porta en mariage la baronnie de Luçay en Berri, avec la seigneurie de Gargilesse, fille d'*Antoine de Châteauneuf*, & d'*Anne de Menou*. Etant veuve, elle passa déclaration au Roi comme tutrice de ses enfans, le 24 Juillet 1540, pour la seigneurie de Frobis, moitié de celle de Poiseux, & pour la Ferriere que le Chancelier, leur aïeul, avoit acquise. De son mariage vinrent : — 1. JEAN, Baron de Pleuvaut, Seigneur de Luçay, mort après 1553, sans enfans de *Madeleine du Puy*, sa femme, fille de *Vincent du Puy*, Seigneur de Vatan; — 2. CLAUDE, qui suit; — 3. RENÉ, Seigneur de la Croisette & de Rochefort-sur-Armançon, Baron de Frolois, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Lieutenant-général & Gouverneur des comté d'Artois & Bailliage d'Amboise & Loudunois, Chevalier des ordres à la promotion du 31 Décembre 1583. Il fut inhumé à Asnieres, paroisse de Rochefort-sur-Armançon, & *Jeanne Hurault*, son épouse, auprès de lui, sous une tombe de marbre, relevée avec leurs effigies; sa postérité s'est eteinte dans son second fils, ANNE DE ROCHEFORT, Seigneur de Mareuil, la Croisette, Baron de Frolois, qui de *Charlotte de Sautour*, sa femme, n'eut que deux filles; la premiere, *Madeleine-Renée*, mariée le 16 Août 1607, à *Charles de Brouilly*, Marquis de Piennes, Gouverneur du Châtelet; & la seconde, FRANÇOISE-AIMÉE DE ROCHEFORT, premiere femme de *Nicolas de Brichanteau*, Chevalier des ordres du Roi, Marquis de Nangis, fils d'*Antoine*, Marquis de Nangis, aussi Chevalier des ordres, Amiral de France, & d'*Antoinette de la Rochefoucaud*. Elle mourut à Paris le 9 Juin 1644; — 4. & CHARLOTTE DE ROCHEFORT, mariée, en 1538, à *Edme de*

Prie, Baron de Toucy & de Montpoupon, fils d'*Aimar de Prie*, Seigneur de Montpoupon & de la Motte, & de *Claudine de la Baume*, sa seconde femme.

VII. CLAUDE DE ROCHEFORT, Seigneur de Pleuvaut, &c. fut retenu Pannetier ordinaire du Roi, en considération de ses services, par brevet du 7 Juin 1554, & fut tué à la bataille de Saint-Quentin, en 1557, portant le guidon de la compagnie du sieur de Bourdillon. Il avoit épousé, par contrat du 7 Janvier 1545, *Catherine de la Madelaine*, Dame de Beauvais en Auxois, veuve de *N.... de Ferriere*, Seigneur de Presle, & fille de *Girard*, Seigneur de la Madelaine, & de *Claude Damas*, Dame de Ragny. Elle se maria en troisiemes noces à *Louis de Costa*, Comte de Beine en Piémont, & eut de son second lit : — 1. JOACHIM, qui suit; — 2. CLAUDE, tige des Seigneurs de Luçay, rapportés ci-après; — 3. & IMBERT DE ROCHEFORT, Seigneur de Ville-Dieu & de Beauvais, qualifié Chevalier de l'ordre du Roi, dans un échange qu'il fit avec CLAUDE, son frere. Il mourut au retour de l'armée de Caudebec, & avoit épousé, par contrat du premier Décembre 1588, *Françoise de Crevant*, fille de *Jean*, Seigneur de Cingé, & de *Jacquette de Reillac*, dont il n'eut que trois filles, mariées dans les maisons de Gaucourt, l'Evêque-de-Marconnay, & de Barville-de-Bois-Landry.

VIII. JOACHIM DE ROCHEFORT, Seigneur de Pleuvaut, &c. servit dans les guerres & garnisons de Dauphiné, étoit Commandant de la compagnie des Gendarmes du Comte de *Beine*, son beau-pere, dans la guerre des Huguenots, à Autun, Vezelay & autres lieux; fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par brevet du 13 Avril 1573, en considération de ses services, Chevalier de l'ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, & établi Gouverneur & Bailli de Vezelay, par lettres du 21 Juin 1589. Il étoit mort le 10 Août 1595, & avoit épousé, par contrat du 16 Novembre 1573, *Françoise de Livron*, fille puînée de *François*, Seigneur de Bourbonne, & de *Bonne du Chastelet.* Elle vivoit encore en 1598, & eut trois fils, & une fille mariée. L'aîné des garçons fut :

IX. EDME DE ROCHEFORT, Marquis de Pleuvaut, Lieutenant-général au Gouvernement du Nivernois & Donziois, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Bailli d'Autun, Capitaine de Vezelay & d'Avalon, fut retenu, par brevet du 16 Avril 1594, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, qui, par lettres de l'an 1610, le déchargea, en considération de ses services, d'une somme de neuf mille livres, & d'une autre de dix-huit cens livres qu'il avoit reçues ; lui accorda trois mille livres de pension, par brevet du 22 Juin 1611 ; le nomma Conseiller d'Etat le 22 Janvier 1612, & le fit Gouverneur de la ville de Mâcon & du pays Mâconnois, par lettres du 17 Juin 1617. Il obtint l'érection de la baronnie de la Boulaye en marquisat, par lettres du mois d'Avril 1619, registrées au Parlement de Dijon, le 7 Mars 1620, & vivoit encore en 1626. Il avoit épousé, par contrat du 5 Août 1588, *Jacqueline-Philippe de Pontaillier*, Dame de Châtillon en Bazois, fille unique d'*An-*

toine-Louis de Pontaillier, Seigneur de Châtillon, & d'*Antoinette de Chaftelus*, fa premiere femme.. Elle mourut en 1630, ayant eu huit enfans, entr'autres : — ROGER DE ROCHEFORT, Marquis de la Boulaye en Bourgogne, Lieutenant de la compagnie des Gendarmes du Duc d'Enghien. Il fut Bailli d'Autun, par provifions du 22 Avril 1634, Meftre-de-Camp d'un régiment de fon nom, en 1636, & fut tué d'un coup de carabine au fiege de Philifbourg, le 2 Septembre 1644, fans alliance ; — & FRANÇOIS DE ROCHEFORT, qui fuit ;

X. FRANÇOIS DE ROCHEFORT, quatrieme fils d'EDME, fut d'abord Abbé de Vezelay & de Saint-Martin, puis Marquis de la Boulaye, Baron de Cey, Seigneur de Châtillon en Bazois, de Chailly, Champlay, Cercy, Chetry, Saint-Mauve, &c. fut fait Confeiller d'Etat, par brevet du 13 Mars 1659, & étoit mort avant le 12 Avril 1690. De *Madeleine Fouquet*, qu'il avoit époufée par contrat du 11 Août 1658, fille de *Chriftophe Fouquet*, Comte de Chalain, fecond Préfident, puis Procureur-Général au Parlement de Bretagne, & de *Mauricette de Kerfandy* ; il eut pour fille unique : — MARIE-ELISABETH DE ROCHEFORT, femme de *Nicolas de Chaugy*, Comte de Rouffillon, Lieutenant pour le Roi en Bourgogne. Elle étoit morte, ainfi que *Michel de Chaugy*, fon fils unique, le 12 Avril 1690, lorfque *Madeleine Fouquet*, fa mere, tranfigea pour leur fucceffion avec *Nicolas de Chaugy*, Comte de Rouffillon, fon gendre.

SEIGNEURS de LUÇAY.

VIII. CLAUDE DE ROCHEFORT, Seigneur de Luçay, Sigy, Suilly, Gié, Reveillon, Baron de Seignelay, en partie, fecond fils de CLAUDE DE ROCHFORT, Seigneur de Pleuvaut, & de *Catherine de la Madelaine*, fut Pannetier du Roi le 9 Juin 1554, & eft qualifié Chevalier de fon ordre, dans l'accord qu'il paffa le 7 Avril 1588, pour la feigneurie de Luçay, avec JOACHIM DE ROCHEFORT, fon frere aîné. Il vivoit encore le 23 Juin 1596, & avoit époufé, par contrat du 13 Novembre 1574, *Claude de la Riviere*, fille de *Jean*, Seigneur de Chanlemy, & de *Marguerite de la Roëre.* Ses enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui fuit ; — 2. LOUISE, mariée le 13 Novembre 1602, à *Jacques de Menou*, Seigneur de Mée, fils de *Jean*, & de *Catherine Quinaut* ; — — 3. CLAUDE, femme d'*Antoine de Roux*, Seigneur de Tachy ; — 4. CHARLOTTE, Abbeffe de Rougemont ; — 5. & LUCRECE-MADELEINE DE ROCHEFORT, Religieufe à Saint-Jean-le-Grand d'Autun, en 1596, puis Abbeffe de Rougemont près d'Aify-fur-Armançon en Bourgogne.

IX. FRANÇOIS DE ROCHEFORT, I du nom, Baron de Luçay & de Vic-fur-Nahon, Chevalier de l'ordre du Roi, acquit de JEAN DE ROCHEFORT, fon coufin, ce qu'il avoit en la feigneurie de Luçay, pour celle de Sigy, qu'il lui céda par échange du premier Janvier 1603, & tranfigea le 9 Janvier 1606 avec *Françoife de Crevant*, veuve d'IMBERT DE ROCHEFORT, Seigneur de Ville-Dieu. Il avoit époufé, par contrat du 5 Novembre 1599, *Silvine le Begue*, fille de *Guillaume*, Seigneur

de la Borde & de Bagneux, & de *Claude Chapeau*, Dame de la Bourdilliere. De ce mariage naquirent : — 1. CLAUDE, qui fuit ; — 2. LOUISE, femme de *Philibert d'Anlezy*, Seigneur du Moulin & de Laſſay en Sologne ; — 3. CLAUDE, mariée, par contrat du 3 Novembre 1627, à *Louis de Marolles*, Seigneur de la Rochere, fils de *Claude*, Seigneur dudit lieu, & d'*Agathe de Chatillon*. Elle mourut en couches en 1629, & ſon époux ſe remaria en 1630, à *Jeanne de Menou* ; — 4. ANNE, mariée le 30 Septembre 1630, à *Claude*, Baron de la Loë, Seigneur de Poiſſy, du Sablon, de Malicorne & de la Garenne, Chevalier de l'ordre du Roi, Meſtre-de-Camp de cavalerie, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes du Duc d'Enghien, & Commandant pour le Roi en la province de Berri, en l'abſence du Prince de Condé ; — 5. CHARLOTTE, Religieuſe ; — 6. & RENÉE DE ROCHEFORT, Religieuſe en Bourgogne.

X. CLAUDE DE ROCHEFORT, Comte de Luçay & de Menetreau en Nivernois, Seigneur de Coulanges en Berri, de Bois-Mortier, de la Bourdilliere & de la Charletiere en Touraine, batiſé en 1609, eſt qualifié Chevalier de l'ordre du Roi dans la conceſſion d'un ban qu'il accorda le 16 Juin 1651, à Noel de Baillon, Seigneur de l'Allemandiere, & fut inhumé en l'égliſe paroiſſiale de Saint-Maurice de Luçay, le 15 Février 1681. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 5 Juillet 1631, *Anne de Brouilly*, fille de *Charles de Brouilly*, Marquis de Piennes, Seigneur de Meſvillier, & de *MADELEINE-RENÉE DE ROCHEFORT-LA-CROISETTE* ; & 2°. par contrat du 22 Novembre 1660, *Madeleine Hotman*, veuve d'*Hélie d'Aligé*, Seigneur de Saint-Cyran, & fille de *Thimoléon Hotman*, Seigneur de Fontenay, & de *Marie de Mancel*. De cette ſeconde femme il n'eut point d'enfans, mais de la premiere ſortirent douze enfans, cinq garçons & ſept filles ; entr'autres : — 1. SAMSON, né en 1635, dit *le Marquis de Luçay*, Meſtre-de-Camp du régiment de ſon nom de Luçay, cavalerie, mort en 1657 ; — 2. CHARLES-JOSEPH, qui ſuit ; — 3. DOMINIQUE, Seigneur de Bois-Mortier & de l'Allemandiere, dont nous allons parler avant ſon aîné ; — 4. & AIMÉ-CHARLES-FRANÇOIS, batiſé le 21 Octobre 1645, qui eut en partage la terre de Coulanges, près Bourges, par l'accommodement qu'il fit avec CHARLES-JOSEPH, ſon frere. Il mourut en ſon château de Coulanges le 8 Septembre 1712, & fut enterré dans le chœur de l'égliſe de Lury, paroiſſe du château de Coulanges. Il avoit épouſé, en 1689, *Marie Chollet*, morte le 4 Février 1719, & enterrée dans l'égliſe de Lury, laiſſant pour fils unique : — ETIENNE NERÉE DE ROCHEFORT, batiſé le 15 Août 1692, Baron de Coulanges, où il décéda le 14 Juillet 1726, enterré auſſi dans l'égliſe de Lury. Il avoit épouſé, au mois d'Octobre 1721, *Marie-Angélique Mauduyt*, fille de *François*, Seigneur du Courbat, laquelle ſe remaria, en 1729, à PIERRE DE ROCHEFORT, couſin-germain de ſon mari. De ſon premier lit elle n'a eu qu'un fils, nommé ETIENNE-MAXIMILIEN DE ROCHEFORT, né en 1723, mort le 8 Juillet 1727, & enterré auprès de ſon pere.

DOMINIQUE DE ROCHEFORT, Seigneur de Bois-Mortier & de l'Al-

lemandiere, troisieme fils de CLAUDE, & d'*Anne de Brouilly*, sa premiere femme, batisé le 24 Septembre 1647, âgé de 6 ans & 6 mois, fut d'abord Chevalier de Malte, quitta cet ordre pour se marier; mourut au mois de Mars 1704, & fut inhumé dans le chœur de l'église de Luçay, par permission de FRANÇOIS, Comte de Rochefort, son neveu. Il avoit épousé, 1°. *Anne Humblot*, & 2°., le 4 Mai 1699, *Jeanne du Fresne*. Du premier lit il eut: — 1. JEAN, Seigneur de l'Allemandiere, batisé le 11 Juillet 1671, Mestre-de-Camp de cavalerie, Exempt des Gardes du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, qui transigea, conjointement avec ses cousins, le 7 Décembre 1719, sur la succession de *Charlotte-Louise de la Loë*, Marquise de Saint-Gelais; — 2. ANNE, née le 12 Janvier 1688, morte à Tours, pensionnaire chez les filles de Sainte-Marie, le 12 Mai 1702, âgée de 14 ans; — 3. ELISABETH, née au mois d'Avril 1686, morte Religieuse aux Augustines de Vierzon; — 4. LOUISE, née en Décembre 1691; & du second lit: — 5. PIERRE DE ROCHEFORT, né au mois de Janvier 1700, marié le 5 Mai 1729, à *Marie-Angélique Mauduyt*, fille de *François*, Seigneur de Courbat, veuve d'ETIENNE-NERÉE DE ROCHEFORT, Seigneur de Coulanges, cousin de son second mari; — 6. DOMINIQUE, né au mois de Juillet 1702, mort en l'abbaye de Chenoise; — 7. & FRANÇOISE-BONNE DE ROCHEFORT, née le 15 Février 1704.

XI. CHARLES-JOSEPH, Comte de Rochefort, second fils de CLAUDE, & d'*Anne de Brouilly*, Seigneur de Luçay-le-Male, de Bois-Mortier, de Coulanges, Talvois, la Volliere & de la Cour-au-Berruyer, Chevalier de l'ordre de Saint-Maurice & de Saint-Lazarre en Savoie, Commandeur de Saint-Laurent de Pignerol, eut l'honneur, comme parent, d'accompagner en Portugal *Marie-Elisabeth-Françoise de Savoie-Nemours*, Reine de Portugal, sœur puinée de *Marie-Jeanne-Batiste*, Duchesse de Savoie. Il mourut en son château de Luçay-le-Male, le 28 Août 1686, & fut inhumé dans le sanctuaire de ce lieu. Le Comte DE ROCHEFORT avoit épousé, par contrat du 26 Avril 1677, *Nerée de Messemé*, fille de *François de Messemé-du-Cormier*, Seigneur de Talvois, près Chinon, Maréchal des Camps & armées du Roi, Gouverneur des ville & château de Carcassonne, & de *Cassandre Pievres*. Elle est décédée au château de la Cour-au-Berruyer, le 21 Novembre 1708, & est inhumée dans le sanctuaire de l'église de Cheillé, sa paroisse. De ce mariage sont issus: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. DOMINIQUE, rapporté après son aîné; — 3. ANNE-LOUISE, née le premier Octobre 1685, morte le 28 Août 1686; — 4. & FRANÇOISE, née posthume, le 20 Juillet 1687, morte jeune.

XII. FRANÇOIS DE ROCHEFORT, II du nom, Comte de Rochefort & de Luçay, Seigneur de Bois-Mortier, &c. batisé le 25 Février 1677, servit dans le régiment du Bordage, cavalerie, & est mort en 1749. Il avoit épousé, par contrat du 18 Août 1704, *Louise de Beauvau*, fille & unique héritiere de *Jacques-Louis de Beauvau*, Seigneur de la Brosse, de Theniou & de Lormet, & de *Madeleine Monot-de-Manay*. Elle est décédée au mois de Juillet 1753, laissant: — 1. FRANÇOIS-LOUIS, qui

fuit; — 2. MARIE-LOUISE, née le 24 Juin 1706; — 3. MARIE-BERTRANDE, née le 31 Mars 1708, mariée au mois d'Octobre 1743, au Comte *de Vere*, Gentilhomme de basse Normandie; — 4. & MARIE-RENÉE-SUSANNE DE ROCHEFORT, née le 5 Novembre 1710.

XIII. FRANÇOIS-LOUIS, dit *le Marquis de Rochefort*, né le 27 Mai 1705, a été pourvu, en Mars 1712, d'une Lieutenance au régiment de Razilly, infanterie, réformé en 1714, reçu Page de la Chambre du Roi, sous le Duc d'*Aumont*, son oncle, au mois de Juin 1718, & Chevalier de l'ordre de Saint-Lazarre, le 16 Juillet suivant, a continué de servir en qualité de Page de la Chambre du Roi, en 1719 & 1720, est entré ensuite dans les Mousquetaires, sous M. d'Artagnan, & a été pourvu d'une compagnie de dragons dans le régiment de la Reine, au mois de Novembre 1723. Nous ignorons s'il est marié, & s'il a eu postérité.

XII. DOMINIQUE DE ROCHEFORT, second fils de CHARLES-JOSEPH, Comte de Rochefort, &c. & de *Nerée de Messemé*, né le 9 Octobre 1684, Seigneur de la Cour-au-Berruyer, par partage fait avec FRANÇOIS DE ROCHEFORT, son frere aîné, le 16 Mars 1709, ratifié le 31 Août 1710, a épousé, par contrat du 2 Novembre 1718, *Jeanne-Batiste de Dauldin*, fille de *René de Dauldin*, Seigneur de la Courneuve, dont : — 1. CHARLES-FRANÇOIS DE ROCHEFORT, né le 25 Juin 1723; — 2. DOMINIQUE-TOUSSAINT, né le 17 Août 1725; — 3. & GABRIELLE-ANNE DE ROCHEFORT, née le 22 Décembre 1721.

Les armes : *d'azur, semé de billettes d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion passant, de gueules.*

ROFFIAC : ancienne noblesse, originaire de l'Albigeois, qui possédoit anciennement la terre de Roffiac, dont une branche vint s'établir à Aussac, même pays & jurisdiction contiguë, dans le XIII[e] siecle. En voici la filiation suivie, d'après un arbre généalogique fait en preuves, sur les titres de cette famille.

I. BERTRAND DE ROFFIAC, fils de PIERRE, Damoiseau, acquit, par acte du 4 Novembre 1292, passé devant Vurni, Notaire d'Albi, certaines rentes dans la jurisdiction de Roffiac, de Pons-Bernard, Chevalier, & qui possédoit anciennement la terre de Roffiac; eut pour enfans : — 1. AMBLARD, qui suit; — 2. & RAYMOND DE ROFFIAC, Prévôt du Chapitre de Sainte-Cécile d'Albi, qui rendit hommage, en 1349, par acte passé devant Cadaluens, Notaire de Brens en Albigeois, à Guillaume de Narbonne, Comte de Lautrec, Seigneur Haut-Justicier d'Aussac, pour les biens nobles qu'AMBLARD DE ROFFIAC, son neveu, héritier de *Raymond Darneil*, possédoit dans Aussac.

II. AMBLARD DE ROFFIAC, I du nom, Captal, qualifié Damoiseau, fut un des témoins qui signerent à l'acte de 1292, & ne vivoit plus le 22 Mars 1349, que ledit RAYMOND DE ROFFIAC, Prévôt du Chapitre de Sainte-Cécile d'Albi, & *Guillaume de Tersac*, (tuteurs d'AMBLARD, qui suit; fils de feu AMBLARD DE ROFFIAC, Damoiseau, & héritier de *Raymond Darneil*, Damoiseau d'Aussac,) obtinrent du Juge d'Albi,

par acte passé devant Jean Jacob, Notaire dudit lieu, pour lors habitant de Réalmont, le compulsoire de la donation faite par *Bertrand Darneil*, à *Raimond Darneil*, Damoiseau, son frere, dont ledit AMBLARD DE ROFFIAC, pupile, étoit héritier de tous les biens & rentes nobles qu'il avoit à Aussac, lesquels biens sont encore dans la maison DE ROFFIAC-DE-VERLHAC.

III. AMBLARD DE ROFFIAC, II du nom, Damoiseau, co-Seigneur d'Aussac, rendit hommage, le 12 Juillet 1362, acte reçu par Cadaluens, Notaire de Brens, à la Dame Vicomtesse de Lautrec, Dame d'Ambres & d'Aussac, pour tous les biens nobles & rentes dont il jouissoit dans Aussac, sous la redevance d'une paire d'éperons dorés. Il avoit épousé *Yolande Amblarde*, laquelle, étant veuve, fit consentir des reconnoissances dans le territoire d'Aussac en faveur de ses enfans, savoir ; — JEAN, RAYMOND, qui suit; PIERRE & ARNAUD; & reçut les acaptes ou rentes dues par le décès de son mari, le 27 Septembre 1377. Cet acte fut passé devant Rixande, Notaire de Cadaluens.

IV. RAYMOND DE ROFFIAC, Damoiseau, co-Seigneur d'Aussac, fit, par acte passé devant Sicard Godefroi, Notaire de Lautrec, le 21 Novembre 1404, hommage au Vicomte de Lautrec, Seigneur d'Ambres & d'Aussac, pour tous les biens nobles qu'il possédoit dans Aussac, par succession de noble *Raymond Darneil*, & rendit au même Seigneur, quarante jours après, son dénombrement, où sont détaillés tous les biens nobles dont il jouissoit, & possédés encore, sous la redevance d'une paire d'éperons dorés, par HENRI-ALEXANDRE DE ROFFIAC-DE-VERLHAC, descendu de lui au huitieme degré. L'original de ce dénombrement est dans les archives d'Ambres, a été vu, examiné & agréé par le Généalogiste des ordres du Roi. On a encore de lui un hommage rendu le 19 Décembre de ladite année 1404, au Chapitre de Sainte-Cécile d'Albi, qui a la moitié de la Justice d'Aussac, à cause des mêmes biens & rentes qu'il avoit dans leur mouvance; & cet acte fut passé devant Antoine Deplanhes, Notaire d'Albi. Le nom de la femme de RAYMOND DE ROFFIAC est ignoré, mais il est prouvé, par une transaction de 1439, qu'il eut pour fils JEAN, qui suit;

V. JEAN DE ROFFIAC, I du nom, co-Seigneur d'Aussac, fit hommage au chapitre de Sainte-Cécile d'Albi, à raison de tous les biens nobles qu'il possédoit dans leur mouvance d'Aussac, ayant la moitié de la Justice, par acte passé le 14 Juin 1425, devant le même Antoine Deplanhes, Notaire d'Albi. Il est qualifié héritier de noble RAYMOND DE ROFFIAC, son pere, & d'AMBLARD II, son aïeul, (celui-ci héritier de *Raymond Darneil*) dans une transaction qu'il fit avec les Dominicains d'Albi, pour une rente de cinq setiers de bled, suivant l'acte reçu par Arnaud Detolis, Notaire de cette ville, le 24 Mars 1439, & expédié en bonne forme par Raymond Corioni, Notaire dudit lieu. Il vendit, en 1460, une piece de terre située au Clos d'Aussac, au nommé Vialette d'Albi, par acte passé devant Thomas Lauxerié, & expédié par Jean Alberti, tous deux Notaires de Réalmont; consentit, le 23 Avril 1461, un affranchissement de

rente sur quelques biens sis au territoire d'Aussac, suivant l'acte reçu par Pierre Fabré, Notaire de Lombers, bourg du Languedoc; & fit son testament le 7 Novembre 1490, devant de Vindemiis, Notaire de Florentin en Albigeois, par lequel il institua pour héritier universel son fils unique BERTRAND, qui suit, qu'il eut de sa femme qui n'est pas nommée. — MARGUERITE DE ROFFIAC, sa fille, fut mariée avec le Sieur *Valette de Castres*. Elle donna quittance de la dot qu'elle avoit reçue de ses pere & mere, à JEAN, son pere, & à BERTRAND, son frere, par acte passé devant Senerati, Notaire de Castres, le 27 Janvier 1476.

VI. BERTRAND DE ROFFIAC, co-Seigneur d'Aussac, Ecuyer du Roi, vendit, avec son pere, certaines rentes au Chapitre de Saint-Salvi d'Albi, qui furent retirées par le Seigneur d'Ambres & d'Aussac, par acte passé le 30 Janvier 1488, devant Bertrand Lauturia, Notaire d'Albi, & expédié par d'Hoaize, Notaire de Lavaur; & il donna en fief plusieurs biens situés dans le territoire d'Aussac, par acte passé devant Cavaserii, Notaire dudit lieu, le 2 Mars 1521, dans lequel il est qualifié Ecuyer du Roi. Il avoit épousé, 1°. noble *Seguine de Brassac*, avec laquelle il fit une donation à FRANÇOIS, son fils aîné; & 2°. par contrat passé, le 2 Décembre 1510, devant de Rupé, Notaire de Villeneuve en Albigeois, noble *Blanche d'Albigeois*, fille de *Raymond*, Seigneur de Mailhoc en Albigeois, & de noble *Marguerite de Rabastens*. Du premier lit vint: FRANÇOIS, qui suit, institué héritier par le dernier testament de son pere, du 6 Mai 1524, passé devant Cabasier, Notaire d'Aussac; & du second lit: — JEAN, fait aussi héritier de BERTRAND, de la moitié des biens libres, & appellé à la substitution, par le dernier testament de son pere, au défaut d'enfans mâles de son frere aîné. Il est auteur de la branche des Barons de Verlhac, rapportée ci-après.

VII. FRANÇOIS DE ROFFIAC, co-Seigneur d'Aussac, transigea, par acte passé le 10 Août 1539, devant Guirandi, Notaire, avec les Dominicains d'Albi, au sujet d'une rente que BERTRAND, son pere, JEAN, son aïeul, RAYMOND, son bisaïeul, & AMBLARD, II du nom, son trisaïeul & héritier de noble *Raymond Darneil* faisoient à ces Religieux. Il eut pour fils:

VIII. JEAN-FRANÇOIS DE ROFFIAC, qui fit son testament le 15 Septembre 1569, devant Dupuy, Notaire de Salles en Albigeois, en faveur de MARC-ANTOINE DE ROFFIAC, son cousin-germain, qu'il substitua à JEAN-GEORGES, son frere aîné, & donna la jouissance de ses biens à JEAN DE ROFFIAC, II du nom, son oncle; ce qui réunit tous les biens d'Aussac qui avoient été partagés par le testament de BERTRAND, aïeul du testateur, à la branche de ROFFIAC-D'ANIES. Il ne fut pas marié.

BRANCHE DES BARONS DE VERLHAC.

VII. JEAN DE ROFFIAC, II du nom, Seigneur d'Aussac & d'Anies, fils de BERTRAND, & de noble *Blanche d'Albigeois*, sa seconde femme, fut Gouverneur

Gouverneur de la ville ou bourg de Lombers en Languedoc, ville qui étoit très-confidérable autrefois, & fut prefque détruite dans les dernieres guerres civiles,) fuivant des actes des 19 & 22 Septembre 1568, fignés Ducros, Secrétaire de ladite ville. Sa mere étant veuve lui avoit fait une donation le 8 Octobre 1548, par acte paffé devant Maxens, Notaire de Salles en Albigeois. Il avoit époufé noble *Gabrielle de Berbiguier*, Dame d'Anies, fille de noble *Raymond Berbiguier*, Seigneur de Souel, & de noble *Jeanne de la Tour*. Elle fit fon teftament le 19 Janvier 1566, devant Dupuy, Notaire de Salles, en faveur de fon fils aîné, & fon mari fit le fien le 25 Décembre 1587, paffé devant Bourguet, Notaire de Tonnac, par lequel il inftitua héritier JEAN DE ROFFIAC, fon petit-fils. Ses enfans furent : — 1. JEAN-GEORGES, qui fuit ; — 2. & MARC-ANTOINE DE ROFFIAC, inftitué héritier par le teftament de JEAN-FRANÇOIS, fon coufin-germain, mentionné ci-deffus ; il mourut avant fon aîné.

VIII. JEAN-GEORGES DE ROFFIAC, Seigneur d'Anies & d'Auffac, Capitaine d'infanterie, fut tué à la tête de fa compagnie dans le tems des guerres civiles, peu après avoir tefté. Il avoit époufé, par contrat paffé le 26 Novembre 1578, devant Franc, Notaire de Villefranche de Rouergue, réfidant à Saint-Antonin, noble *Françoife de Ramond*, fille de *Jean de Ramond*, Seigneur de Palherols, & de noble *Françoife de Mondenar*. Son mari lui laiffa la jouiffance de fes biens, par fon teftament du 25 Septembre 1585, paffé devant Guarigues, Notaire-Royal du château de Cordes. Etant attaquée de la pefte elle fit le fien le 28 Août 1587, devant Gavach, Notaire de Cordes en Albigeois, par lequel elle inftitua héritier fon fils, nommé précédemment par fon pere. De ce mariage vinrent : — 1. JEAN, qui fuit ; — 2. & GABRIELLE DE ROFFIAC, laquelle tranfigea avec fon frere, pour tous fes droits paternels & maternels, même ce qu'elle pouvoit prétendre fur ceux de fon aïeul JEAN DE ROFFIAC, II du nom, par acte paffé le 10 Novembre 1617, devant Ricard, Notaire d'Itzac en Albigeois.

IX. JEAN DE ROFFIAC, III du nom, Seigneur d'Anies & d'Auffac, époufa, par contrat du 23 Janvier 1612, paffé devant le même Ricard, Notaire, (dont le fieur Fontenilles, bourgeois de campagne a les notes) & expédié par Boude, Notaire, noble *Catherine de Tonnac*, fille de noble *Pierre de Tonnac-Dalos*, & de noble *Françoife de Rams-de-Lolmic*. Il mourut *ab inteftat*, & fa veuve fit faire un inventaire le 28 Avril 1646, par Pedeche, Notaire de Salles en Albigeois : elle ne vivoit plus en Octobre 1665. Ses enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui fuit ; — 2. JEAN, Sieur de Bourbon, qui tranfigea avec fon aîné, touchant la fucceffion de leurs pere & mere, par acte paffé le 11 Avril 1668, devant Barrau, Notaire de Cordes ; — 3. & MADELEINE DE ROFFIAC, qui paffa une tranfaction devant Molinier, Notaire de Salles, le 29 Octobre 1665, avec FRANÇOIS, fon frere aîné, pour les biens délaiffés par leurs pere & mere.

X. FRANÇOIS DE ROFFIAC, Seigneur d'Anies, & co-Seigneur d'Auf-

fac, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, par ordonnance de M. Bazin-de-Bezons, Intendant du Languedoc, rendue sur la production de ses titres, le 30 Janvier 1669, dans laquelle sa descendance est prouvée depuis BERTAND, Seigneur d'Aussac, jusqu'à lui inclusivement, & elle est insérée dans le catalogue des nobles de la province du Languedoc. Il avoit épousé, par contrat du 24 Mai 1666, passé devant Lacoste, Notaire de Montclar en Querci, noble *Anne du Bosquet*, fille de feu *Henri du Bosquet*, Sieur de Benac, Seigneur de Montgaillard, (frere de *Jonathan du Bosquet*, II du nom, Baron de Verlhac,) & de Demoiselle *Olimpe de Tonnac.* Par son testament, fait le 25 Mai 1694, devant Pedeche, Notaire, il institua héritier universel son fils aîné; laissa la jouissance de tous ses biens à sa mere, à la charge de les lui rendre lorsqu'il se mariera, ou qu'il aura atteint l'âge de 30 ans. FRANÇOIS DE ROFFIAC, eut entr'autres enfans: — HENRI, qui suit; auquel *Anne du Bosquet*, sa mere, remit le fidéicommis, le 23 Août 1707, par acte passé devant Pedeche, Notaire; — & JACQUES DE ROFFIAC, ancien Brigadier des Gardes du Corps, qui a formé la branche établie dans l'Isle de France, à Saint-Pierre de Ponpoint. Il fit un accord avec son aîné pour ses droits de légitime dans la succession de leurs pere & mere, & de ce qui pourroit lui revenir par le décès de plusieurs de ses freres, tués au service du Roi. Cet acte fut reçu par Rabaly, Notaire de Belmontel en Querci; de laquelle branche établie à Saint-Pierre de Ponpoint est chef actuel, JACQUES-LOUIS DE ROFFIAC, né audit Saint-Pierre de Ponpoint (Généralité de Paris) le 18 Juillet 1730, qui a épousé, le 18 Avril 1752, Demoiselle *Marie-Marguerite-Louise Ganteille*, fille de *Benoît Ganteille*, & de *Marie-Catherine Malherbe.* Le contrat passé devant Genot & son confrere, Notaires au Châtelet de Paris, le 16 Avril de la même année 1752. De ce mariage sont issues deux filles, dont une morte sans alliance, & l'autre nommée MARIE-MARGUERITE-LOUISE-BÉNÉDICTINE DE ROFFIAC, née & batisée à Saint-Pierre de Ponpoint, le 8 Mai 1758, mariée au Chevalier *de Beaulieu*, Officier d'artillerie, le 29 Mars 1783, en la chapelle de Saint-Barthelemy de Paris, dont postérité.

XI. HENRI DE ROFFIAC, Seigneur d'Anies, Baron de Verlhac, hérita de tous les biens appartenant à Messire *François du Bosquet*, Seigneur & Baron de Verlhac, Montgaillard, Montsa, &c. son cousin-germain, par acte passé devant Coulom, Notaire à Villemur, le 4 Mars 1713. Il fit son testament le 14 Novembre 1759, & est mort le 7 Janvier 1762. Il avoit épousé, par contrat du 25 Juillet 1708, passé devant Pedeche, Notaire de Salles, Demoiselle *Elisabeth de Renaldi*, fille de noble *Jean de Renaldi*, Baron de Colombiers, Seigneur de Marmon & de Saint-Sauveur, ancien Conseiller au Parlement de Toulouse, & de noble *Catherine de Sapte*, dont: — FRANÇOIS-GERMAIN, qui suit; — & ANNE-CATHERINE DE ROFFIAC, laquelle a partagé avec son frere la succession de leur pere, par acte du 20 Mars 1762, passé devant Mercadier, Notaire de Monestier en Albigeois.

XII. FRANÇOIS-GERMAIN DE ROFFIAC, Baron de Verlhac, d'A-

nies & de Montgaillard, a épousé, par contrat du 8 Juillet 1760, passé devant Montcassin, Notaire de Toulouse, Demoiselle *Françoise-Louise-Marie d'Escodeca-de-Boisse*, fille de *Gilbert-Bonnaventure d'Escodeca*, Marquis de Boisse, & de Dame *Jeanne de Durand de Cominges*, Dame *de la Vernoze*, &c. De cette alliance est issu :

XIII. HENRI-ALEXANDRE DE ROFFIAC-DE-VERLHAC, batisé le 15 Juillet 1761, qui a été Mousquetaire du Roi dans sa premiere compagnie, Capitaine au régiment de la Rochefoucaud, dragons, le 3 Juin 1779. Il a fait ses preuves devant le Généalogiste des ordres du Roi, & a monté dans les carrosses de Sa Majesté, le 23 Janvier 1786.

Les armes : *d'argent, à trois bandes de pourpre, l'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins.*

ROGEMONT, en Bresse : ancienne famille noble, dont il est parlé dans l'histoire de cette province, par Guichenon, pag. 200, qui la remonte à :

I. GUILLAUME DE ROGEMONT, lequel eut pour enfans : — 1. GARNIER, qui suit ; — 2. GUILLAUME, pere de quatre garçons, nommés HUMBERT, VARNIER, GUILLAUME & PONS, qui, l'an 1210, firent quelques libéralités aux Chartreux de Meyria ; — 3. GEOFFROI, qui eut deux enfans, AIMÉ & HUGUES, mentionnés avec leurs cousins dans le titre de 1210 ; — 4. BERTRAND, qui eut pour fils PIERRE DE ROGEMONT ; — 5. JOSSERAND, Chevalier, vivant avec ses freres en 1195 ; — 6. & YLIO DE ROGEMONT, qualifié avec ses fils JACQUES & BARTHELEMI, Chevaliers, dans un titre de 1195, par lequel ils donnent, avec BERTRAND DE ROGEMONT, leur oncle, quelques fonds qu'ils avoient au village de Revoyre, aux Chartreux de Meyria.

II. GARNIER DE ROGEMONT, Chevalier, de concert avec ses freres & ses neveux, permit, en 1210, aux Chartreux de Meyria, de laisser paître leurs bestiaux sur leurs terres. Ses enfans furent : — 1. GUILLAUME, vivant en 1210, & mort sans postérité ; — 2. GARNIER, qui suit ; — 3. JOSSERAND, Chevalier, dont il est fait mention dans un titre de Meyria, de l'an 1215. Il vivoit encore en 1253, ainsi qu'il se voit par une donation qu'il fit à la même Chartreuse de Meyria, du consentement de *Brune*, sa femme ; — 4. GEOFFROI ; — 5. HENRI, Religieux à Saint-Pierre de Nantua ; — 6. PIERRE-ILION, Damoiseau, qui, suivant un titre du mois de Juillet 1240, promit de défendre & de protéger la Chartreuse de Meyria, & donna pour garant de sa promesse *Pierre de la Balme*, son oncle. Il eut deux femmes, la premiere nommé *Felise*, & la seconde *Béatrix*, vivante encore en 1251 ; — 7. & HUMBERT DE ROGEMONT, Chevalier, qui eut un fils appellé AYMÉ, mentionné dans un titre de l'an 1250, marié à *Alix de Chissé*, fille d'*Albert*, Chevalier, dont il eut deux garçons, HUGUES & ETIENNE DE ROGEMONT, Chevaliers, qui laisserent postérité.

III. GARNIER DE ROGEMONT, II du nom, Chevalier, de concert

avec HUMBERT, son frere, & AYMÉ DE ROGEMONT, Damoiseau, accorda au Chartreux de Meyria, en 1240, le droit de pâturage dans leurs terres pour le bétail de leur monastere. De son épouse, dont le nom est ignoré, il eut: — 1. HUMBERT, qui donna quelques fonds à la Chartreuse de Meyria, en 1262, & mourut sans lignée; — 2. BERNARD, qui suit; — 3. BERNARDE; — 4. & PÉTRONILLE DE ROGEMONT, épouse d'*Ulric de Corsant*, Damoiseau.

IV. BERNARD, Seigneur de Rogemont, Chevalier, assisté de son frere HUMBERT & de ses sœurs, vendit, au mois de Mars 1250, à *Gillaume de l'Isle-de-Martigna*, Damoiseau, fils de *Hugues*, tout le fief que *Pierre de l'Isle*, frere de *Guillaume*, & *Hugues*, son pere, tenoient d'eux, & de GARNIER DE ROGEMONT, pere dudit BERNARD, pour 11 liv. Viennoises. Il eut de sa femme, nommée *Brune*: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. JEAN, — 3. GUILLAUME, auteur de la branche des Seigneurs de Lantenay & de la Veliere, dont Guichenon ne donne que trois degrés, & qui est probablement éteinte; — 4. HUMBERT, Chevalier, vivant en 1279; — 5. ETIENNE, Chevalier, marié à *Isabelle de Masorna*, dont il eut un fils qui testa le premier Décembre 1347, sans avoir eu d'enfans de *Béatrix de la Geliere*, son épouse, fille de *Jean*, Chevalier; — 6. MARTIN, Ecclésiastique en 1279, suivant un titre de la même année; — 7. AYMÉ, Religieux & Aumônier, puis Chambrier de l'abbaye de Saint Rambert en Bugey, & Prieur de Luys, en 1302; — 8. & JACQUETTE DE ROGEMONT, Religieuse à Blye.

V. PIERRE, Seigneur de Rogemont, Chevalier, vivoit en 1330, & épousa *Marguerite de la Palu*, veuve de *Geoffroi*, Seigneur de Gramont en Bugey, & fille de *Girard de la Palu*, Chevalier, Seigneur de Varembon, dont il eut pour enfans: — 1. AYMÉ, qui suit; — 2. GUILLAUME, Chevalier, marié à *Isabelle de Corlier*, fille & héritiere de *Jean de Corlier*, Damoiseau, Seigneur dudit lieu, ès années 1397 & 1399; — 3. & JEAN DE ROGEMONT, qui fut en si grande considération à la Cour du Comte de Savoie, que le Prince étant allé à Avignon, en 1322, auprès du Pape, pour les différens qu'il avoit avec l'Evêque de Geneve, les habitans, qui appréhendoient qu'à cette entrevue il ne se fit quelque chose de préjudiciable à leurs privileges, si ce Comte s'accommodoit avec l'Evêque, employerent JEAN DE ROGEMONT pour recommander leurs intérêts à sa Sainteté & au Comte de Savoie. Il épousa *Dragonette de Montferrand*, fille de *Gaillard de Montferrand*, Chevalier, dont il sortit AMBLARD DE ROGEMONT, dit *Gringalet*, qui eut une femme nommée *Isabelle*. Il eut de son mariage: — OLIVIER DE ROGEMONT, Damoiseau, pere de GALIEN DE ROGEMONT, duquel on ignore la postérité; — & JACQUES DE ROGEMONT, auteur de la branche des Seigneurs de Vernaux, dont le dernier GUI DE ROGEMONT, Ecuyer, co-Seigneur de la Tour de Priay, vivoit encore en 1550; mais Guichenon marque avoir ignoré son alliance & sa postérité.

VI. AYMÉ DE ROGEMONT, Chevalier, Seigneur de Rogemont,

Bailli de la Vallebonne & de Montluel, pour le Comte de Savoie, vivoit en 1362, & laissa de *Guillemette*, sa femme, entr'autres enfans :

VII JEAN, Seigneur de Rogemont & de Lentenay, Chevalier, qui rendit hommage le 8 Février 1392, à Humbert, Sire de Thoire & de Villars, de son château & village de Rogemont, avec toute Justice, haute, moyenne & basse, & testa le 18 Juillet 1422, nommant pour ses exécuteurs testamentaires, *Amblard du Bourg*, Abbé de Saint-Rambert, *Jean de Coste*, Religieux de Saint-Augustin de Seyssel, & JACQUES DE ROGEMONT, Seigneur de Vernaux. Il avoit épousé *Béatrix de Gigni*, ou de *Gignia*, fille d'*Humbert de Gigni*, Chevalier, Seigneur d'Arromas, dont : — GUILLAUME, qui suit ; — & HUMBERT DE ROGEMONT, Seigneur de Lentenay, auteur de la branche des Seigneurs de Pierre-Cloux, Barons de Chandée, rapportée ci-après.

VIII. GUILLAUME, Seigneur de Rogemont & de Corlier, Chevalier, eut différent avec HUMBERT DE ROGEMONT, son frere, pour la succession de leur pere, dont ils traiterent, en 1430, par l'entremise de *Guibert de Matafelon*, Seigneur de Montoux, de JACQUES DE ROGEMONT, Seigneur de Vernaux, & de *Geoffroi Guyot*, Seigneur de la Garde. Il avoit épousé *Catherine de Villette*, fille de *Pierre*, Chevalier, Seigneur de Cheuron, & de *Constance de Flisc ;* celle-ci fille de *Jean*, Comte de Flisc & de Lavanie, & de *Catherine de la Chambre*. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, Seigneur de Rogemont, mort sans hoirs, qui avoit institué pour héritier PIERRE, son frere, par son testament du 21 Octobre 1470, & fit exécuteur de ses dernieres volontés l'Abbé de Saint-Rambert; — 2. PIERRE, qui suit; — 3. LOUIS, Chevalier; — 4. CLAUDINE, Religieuse à la Chartreuse de Salettes en Dauphiné, en 1464; — 5. 6. & 7. AMBLARDE, JEANNE, & ANTOINETTE DE ROGEMONT.

IX. PIERRE, Seigneur de Rogemont, Chevalier, testa le 11 Avril 1496, & ordonna sa sépulture à l'abbaye de Saint-Rambert, en la chapelle fondée par ses prédécesseurs. Il avoit épousé, 1°. *Renaude de Montluel*, veuve de *Louis de Clermont*, Chevalier, Seigneur de Montferrat en Dauphiné, fille de *Jean de Montluel*, Chevalier, Seigneur de Chatillon en Choutagne, & d'Auteville ; & de *Guigonne de Luyrieux*, dont il n'eut point d'enfans. Par son testament du 17 Juillet 1481, elle fonda une chapelle dans l'église de Torcieu ; & 2°. en 1485, *Jeanne de Villette*, fille *d'Amé de Villette*, Seigneur de la Cous, & de *Béatrix de Villers*. De ce second mariage vint pour fille unique HUGUETTE DE ROGEMONT, mariée 1°. le 3 Avril 1496, avec *Guillaume de la Forets*, Seigneur de Cuchet, & de *Gerine de Cesargues ;* & 2°. avec GASPARD DE ROGEMONT, son parent, mentionné ci-après au degré dix.

SEIGNEURS de PIERRE-CLOUX, *Barons de* CHANDÉE.

VIII. HUMBERT DE ROGEMONT, Seigneur de Lentenay, Bussie, Bussiere & Pierre-Cloux, fils puîné de JEAN, Seigneur de Rogemont,

& de *Béatrix de Gigni*, fut présent avec *Jacques de la Tour*, Chancelier de Savoie, *Jacques*, Comte de Montmayeur, *Amé de Chalant*, Seigneur de Varey, *Guillaume de Viry*, Maître d'Hôtel, & *Jean*, Seigneur de Chabannes, à des lettres-patentes de Louis, Duc de Savoie, datées de la Tour-du-Pin, le 2 Janvier 1452, en faveur des Syndics de la ville de Bourg. Il testa le 9 Novembre 1464, & nomma pour exécuteurs de ses dernieres volontés, *Etienne Hugonnet*, Evêque de Mâcon, & *Louis de Feurs*, Seigneur d'Estouts. Il avoit épousé *Catherine de Bletterans*, Dame de Pierre-Cloux, Bussie, Bussiere en Mâconnois, & du Péage de Moges, fille de *Pernet de Bletterans*, laquelle, par la mort de ses freres & sœurs, devint héritiere des biens de toute sa maison. De ce mariage vinrent : — PHILIBERT, qui suit ; — & FRANÇOIS DE ROGEMONT, mort sans enfans.

IX. PHILIBERT DE ROGEMONT, Chevalier, Seigneur de Pierre-Cloux, Bussie, Bussiere & Lentenay, épousa 1°. *Catherine de la Roche*, fille de *Jean de la Roche*, Seigneur de Tournoelles en Auvergne, & de *Louise de la Fayette* ; celle-ci fille de *Girard de la Fayette*, Seigneur du Parc & de Saint-Martin de Senozan ; & 2°. *Philiberte de Busseul*, veuve de *Philibert de Viry*, Seigneur de Chanlecy, & fille de *Girard de Busseul*, Seigneur du Parc, Saint-Martin de Senozan, Prissy & Tornas. Du premier lit il eut : — 1. PHILIBERTE DE ROGEMONT, femme de *Gabriel de Montdragon*, Seigneur de la Serra ; & du second : — 2. GASPARD, qui suit ; — 3. JEANNE, mariée, en 1519, à *Guillaume de Busseul*, Seigneur de Sarry ; — 4. CATHERINE, femme de *Jean de Choux*, Chevalier, Seigneur de Rochefort & de Fontenailles-sur-Arcot, en Autunois ; — 5. & CLAUDE ou CLAUDINE, mariée 1°. à *Amé Buchet*, Ecuyer, Seigneur de la Colonge & d'Ars, fils de *Jean Buchet*, Ecuyer, Seigneur des mêmes lieux ; & 2°. à *Claude de Malaval*, Seigneur dudit lieu, en Bresse.

X. GASPARD DE ROGEMONT, Chevalier, Seigneur de Pierre-Cloux, Bussie, Bussiere, Lentenay, Châtillon, Viry & Rogemont, épousa, par dispense du Pape, & contrat passé le 28 Septembre 1508, au château de Rogemont, HUGUETTE DE ROGEMONT, sa cousine issue de germain, fille de PIERRE, Seigneur de Rogemont, & de *Jeanne de Villette*. Par ce mariage, la terre de Rogemont sortit de la branche aînée, & passa dans la sienne. Son épouse rendit hommage de cette seigneurie au Roi FRANÇOIS I, le 24 Avril 1536. Son mari fut tué à la bataille de Navarre, au service de LOUIS XII ; & elle testa le 19 Février 1555, nomma pour ses exécuteurs testamentaires *Antoine de Villette*, Seigneur de la Cous, & HUGUES DE ROGEMONT, Seigneur de Vernaux. Ses enfans furent : — 1. ANTOINE, qui suit ; — 2. JACQUELINE, Dame d'honneur de la Duchesse de Lorraine, mariée 1°. à *Claude de Gelere*, Seigneur de Cornaton & de la Bastie en Bresse ; & 2°. à *Jean-François de Rovoré*, Seigneur de Rovoré & de Montburon ; — 3. & JEANNE DE ROGEMONT, femme de *Pierre de Varenne*, Seigneur de Raptour & de Courbeville.

XI. ANTOINE DE ROGEMONT, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Rogemont, Pierre-Cloux, Bussie & Bussiere, Capitaine de cinquante hommes d'armes, fut pourvu par le Duc de Nemours, Lieutenant-Général pour le Roi en Bourgogne & Lyonnois, de sa Lieutenance de Dombes, par lettres datées du camp d'Eyrieu, le 2 Septembre 1562, & eut commission de ce Duc, le 24 du même mois, pour lever cent Chevaux-légers portant lance pour le service du Roi. C'est lui qui fit fortifier Trévoux, & les autres villes de la principauté de Dombes. Il avoit épousé *Claudine de Clugny*, fille de *Louis*, Chevalier, Seigneur de Conforgien, & de *Catherine de Drée;* celle-ci fille unique de *Guyard de Drée*, Seigneur d'Aisy, de Montachon & de Varenne-lès-Châlons, & de *Marguerite de Lantaiges.* Il fut inhumé, avec son épouse, dans l'église de Saint-Vincent de Mâcon, au tombeau des *Bletterans*, Seigneurs de Pierre-Cloux, où se voient leurs épitaphes en latin, érigées par JEAN DE ROGEMONT, un de leurs enfans. Ils eurent de leur mariage : — 1. ALEXANDRE, mort jeune; — 2. JEAN, qui suit; — 3. CLAUDE ou CLAUDINE, mariée à *Claude*, Baron de Chandée, Seigneur de Montfalcon & de Corsant; — 4. & 5. JACQUELINE & ANTOINETTE DE ROGEMONT.

XII. JEAN, Seigneur de Rogemont, de Pierre-Cloux, Bussie & Bussiere, Chevalier de l'ordre du Roi, mort en 1595, avoit épousé *Béatrix de Grolée*, fille de *François de Grolée*, Chevalier, Comte de Virville, & de *Sébastienne de Clermont*, Dame de Vaulserre, dont : — 1. BALTHASARD, Seigneur de Rogemont, Baron de Chandée, recommandable par sa piété & ses largesses envers l'église & les ecclésiastiques, mort sans alliance; — 2. HUGUES, qui suit; — 3. MENCIE, femme de *Jean de la Cour*, Seigneur de Moulins en Charolois, fils de *N.... de la Cour*, Seigneur de Moulins, & de *Vivante Clus*; — 4. SÉBASTIENNE, mariée à *Claude de Brancion*, Seigneur de Visargent dans la Bresse Châlonnoise, mort en 1614, dont il y eut des enfans; — 5. FRANÇOISE, Religieuse à Bons en Bugey; — 6. & AYMÉE-CHARLOTTE DE ROGEMONT, morte sans alliance.

XIII. HUGUES DE ROGEMONT, Chevalier, Seigneur de Pierre-Cloux, Bussie & Bussiere, Baron de Chandée, épousa *Isabeau d'Albon*, fille de *Bertrand d'Albon*, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, Seigneur de Saint-Farjeux, &c. dont : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. CLAUDE, lequel servit, avec son frere aîné, en Allemagne, en Flandre & en Catalogne; fut blessé d'un coup de mousquetade au menton, & eut un cheval tué sous lui au siege de Courtray; — 3. BERTRAND, Seigneur de Bussiere; — 4. GUILLAUME, Chanoine-Comte de Lyon; — 5. GABRIELLE, mariée à *Jean de Franc*, Seigneur d'Estertaut, de Survilly, de Montchanin, Musy, & Baron d'Anglure; — 6. & 7. MENCIE & HÉLENE DE ROGEMONT.

XIV. FRANÇOIS DE ROGEMONT, Baron de Chandée, &c. servit volontairement dans les armées d'Allemagne & de Flandres, sous le Duc d'Enghien; eut la cornette de la compagnie des Chevaux-légers de ce Prince, en 1645; la commanda au siege de Mardick; y fut blessé d'un coup de

mousquet à la tête & à l'épaule; eut un cheval tué dans une sortie que firent les ennemis; servit encore en Catalogne, & donna dans toutes les différentes occasions des preuves de sa valeur. Guichenon finissant la Généalogie de cette maison à ce FRANÇOIS DE ROGEMONT, vivant au tems qu'il écrivoit, nous ignorons si elle subsiste.

Les armes : *de gueules, au lion d'or, armé, lampassé & vilainé d'azur.* Cimier, *un lion d'or.* Supports, *deux lions de même.* Devise : *A MOI.*

ROLLAND, noble & ancienne famille, originaire de Normandie, & établie en Guienne depuis trois cens ans, où elle fut transférée par ETIENNE DE ROLLAND, fils de THEVENIN, desquels il sera parlé. Plusieurs des Seigneurs de ce nom ont rendu des services à l'Etat, & se sont signalés en exposant leur vie & leurs biens pendant les guerres de Normandie, sous CHARLES VII, & durant les derniers troubles de Guienne, sous LOUIS XIII & LOUIS XIV.

Les alliances de cette maison sont avec celles de *Leberton-d'Aiguille*, premier Président du Parlement de Bordeaux, *Montferrand*, Grand Sénéchal de Guienne, *Moneins-de-Treville*, *Lansac*, *le Comte*, Marquis de Latraine, *Dubouzet*, branche de Poudenas, *Rozet de Nogarde*, *Dubreuil*, *Secondat de Montesquieu*, *Geres*, *Rélion*, *Gasq*, *Calvimont*, *de Verthamont*, *Daux de Lescout*, *Montainard*, *Dudebat*, *Montpezat*, Seigneur de Lestelle, *Dulon*, *Baratet*, *la Chassaigne*, *Gaufreteau*, *Dusseau*, *Dessenault*, *d'Issan*, *la Jour de Mons*, *Boucaud*, *Saint-Marc*, *Denis*, *Melon*, *Canolle de Lescours*, *Duroi*, *Ragueneau*, *Dumierat*, *Fonbrauge*, &c.

I. La Généalogie de la famille de ROLLAND, prouvée par titres, commence à THEVENIN DE ROLLAND, Ecuyer, qui fut un des cent hommes d'armes de la grande ordonnance du Roi CHARLES VII, servant dans la compagnie de M. d'Estouteville. Il se trouva au siege de Rouen, & à la bataille de Formigny, en 1449 & 1450, & servoit encore en 1453.

II. ETIENNE DE ROLLAND, son fils, fut pourvu par le Roi LOUIS XI, d'une charge de Conseiller au Parlement de Guienne, lors de sa création, en 1462. Ce fut lui qui quitta la Normandie pour aller exercer cette charge à Bordeaux. Il fut enterré à Saint-Maixans de cette ville, & laissa pour fils :

III. FLORI DE ROLLAND, Seigneur du Pont, terre située en Guienne, à six lieues de Bordeaux, entre Preignac & Barsac, possédée depuis plus de deux cens cinquante ans par ses descendans. Il fut pourvu, par LOUIS XII, de la même charge de Conseiller au Parlement de Guienne, après le décès de son pere, par lettres de confirmation d'office, du 19 Juillet 1498. &c. Il fut enterré au même lieu que lui, comme ayant été tous les deux bienfaiteurs de l'église de Saint-Maixans. Il avoit épousé, 1°. *Marguerite de Lesmaries*, morte sans enfans; & 2°. *Peyronne Micquau*, dont vinrent : — ADRIAN, qui suit; — & MARIE DE ROLLAND, à laquelle, par

par son testament du 20 Août 1514, il donna pour tout droit de légitime, deux mille livres tournoises. Le même FLORI eut une fille naturelle, nommée JEANNE DE ROLLAND; il lui légua, par le même testament, quarante francs Bourdelois, pour la marier.

IV. ADRIAN DE ROLLAND, Seigneur du Pont, jurat Gentilhomme de Bordeaux, ainsi qualifié dans plusieurs titres, décéda le 19 Mai 1547, & fut enterré au tombeau de ses prédécesseurs, en l'église de Saint-Maixans, comme bienfaiteur, & suivant sa derniere volonté. Il eut de *Françoise de Singareau*, niece de *Géoffroi de la Chassaigne*, quatrieme Président au Parlement de Guienne, — 1. JOSEPH, qui suit; — 2. & 3. GEOFFROI & JEAN, morts sans alliance; — 4. GUILLAUME, auteur des Seigneurs d'Escortinals, de la Roque & Villeneuve, rapportés ci-après; — 5. JEANNE, mariée à *André de Ferquier;* — 6. CATHERINE, mariée à noble *Jean Dubedat;* — 7. LÉONARDE, femme d'*Arlant de Cujols;* — 8. & MARIE DE ROLLAND, qu'on ne connoît que par le testament de son pere, du 19 Mai 1547.

V. JOSEPH DE ROLLAND, Seigneur du Pont, épousa, en 1547, *Catherine de Serres*, de laquelle il eut pour fils unique :

VI. JOSEPH DE ROLLAND, II du nom, Seigneur du Pont, marié le 27 Décembre 1573, à *Madeleine de Raoul*, dont vint :

VII. JEAN DE ROLLAND, Seigneur du Pont, qui épousa, le 12 Juin 1613, *Louise Duduc*. Il obtint, le premier Août 1623, une ordonnance de maintenue du droit de banc & de sépulture dans l'église de Saint-Vincent de Barsac, où avoient été inhumés JOSEPH I, & JOSEPH II, comme bienfaiteurs, ainsi qu'ADRIAN, l'un de leurs auteurs. Ce fut le Cardinal François d'Escoubleau de Sourdis, lors Archevêque de Bordeaux, qui la lui accorda. Il eut de son mariage : — 1. PAUL, mort garçon, & qui obtint la confirmation du droit de banc & de sépulture dans l'église de Saint-Vincent de Barsac, le 10 Février 1651, de Henri de Béthune, Archevêque de Bordeaux, dans laquelle il fut pareillement inhumé, ainsi que les suivans; — 2. JACQUES, qui suit; — 3. CHARLES, Seigneur de Lastous, Capitaine dans le régiment d'Harcourt, infanterie. Il servit dans les armées de Flandres & de Catalogne, fut dangereusement blessé dans les lignes de Leyde, comme le prouve le certificat de ses services. Il épousa, le 13 Juillet 1649, *Claire de Massellerie*, de laquelle il eut plusieurs garçons & filles, entr'autres JACQUES DE ROLLAND, aussi Seigneur de Lastous, qui mourut, ainsi que ses autres freres & sœurs, sans avoir pris d'alliance, & PAULE DE ROLLAND, qui, ayant survécu à son frere JACQUES, réunit toute la succession : depuis, étant décédée fille, elle passa, par donation, à la seconde branche de cette famille; — 4. & JEANNE DE ROLLAND, mariée à *N.... de Gasq*, de Bordeaux, en 1644. Il y en a du nom de *Gasq*, qui sont présidens à Mortier au Parlement de cette ville.

VIII. JACQUES DE ROLLAND, Seigneur du Pont, Chevalier de l'ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, suivant ses provisions du 7 Juin 1645, Capitaine de Cavalerie dans le régiment du Duc de

Guise, en 1668; fut aussi, dans la suite, Vice-Sénéchal de Guienne. Il se trouva aux sieges de Fontarabie & de Salse. LOUIS XIV en fit grand cas, &, en récompense de ses services, & à cause des pillages arrivés à plusieurs reprises dans ses châteaux & maisons situés aux lieux de Barsac & de Budol, pour avoir servi de retraite aux troupes du Roi, il lui accorda deux Sauve-Gardes, l'une datée de Saint-Denis, le 13 Juillet 1652, & l'autre de Paris, le 27 Juin 1653. La famille conserve plusieurs lettres de ce Monarque, des Ducs de Vendôme, de Guise & de Candale, écrites à ce JACQUES DE ROLLAND, & nombre d'autres pieces qui justifient ce qui est dit ici, touchant ses signalés services.

Ce fut lui, qui, dans les derniers troubles de la province de Guienne, arrivés en 1652 & 1653, occasionna la réduction de la ville de Bordeaux, par la chûte de Bourg, place importante que défendoit, pour les Espagnols, un nommé *Don Ozorio*, que le sieur *du Pont* avoit autrefois connu en Espagne, & qu'il trouva moyen de gagner, par les intelligences secretes qu'il entretenoit avec lui, & par un mémoire qu'il lui avoit fait parvenir: par cette action les troubles cesserent, & la province ne tarda pas à rentrer dans l'obéissance. M. Pellot, Intendant de Bordeaux, lui accorda la premiere maintenue de noblesse, le 20 Juillet 1666. Il épousa, le 30 Décembre 1646, *Jacquette de Lurbe*, de laquelle vinrent: — 1. PAUL, qui suit; — 2. JEAN-ANDRÉ, Lieutenant de la compagnie du *Chevalier* du Rumain, dans le régiment de Villars, cavalerie, ci-devant du Tronc; Il y servit treize ans. Il avoit auparavant servi, tant en qualité de Lieutenant que de Cornette, pendant vingt-trois ans, dans le régiment de Paon, ci-devant Sommery; ayant été dangereusement blessé à la bataille de Sainte-Croix, en Espagne, d'un coup de bayonnette dans la poitrine, il fut reçu à l'Hôtel Royal des Invalides, par ordre de M. de Breteuil, le 28 Mars 1726, & y est mort le 18 Août 1745, âgé de 85 ans; — 3. ETIENNE, mort au Pont, sans avoir pris d'alliance; — 4. JOSEPH, auteur des Seigneurs de Lastous, rapportés ci-après; — 5. & FRANÇOIS DE ROLLAND, Seigneur de la Barde, mort sans alliance.

IX. PAUL DE ROLLAND, Chevalier, Seigneur du Pont, maintenu dans sa noblesse, par ordonnance de M. de la Bourdonnaie, Intendant de Bordeaux, rendue le 14 Mars 1706; avoit épousé, le 5 Janvier 1671, *Catherine de Roche*, & en eut pour enfans: — JOSEPH, qui fut assassiné à Bordeaux, dans sa chaise à porteurs, par deux hommes déguisés, qui lui tirerent deux coups de pistolet; — & RICHARD DE ROLLAND, qui suit.

X. RICHARD DE ROLLAND, Chevalier, Seigneur du Pont, ancien Officier dans le régiment de Bigorre, infanterie, servit en qualité de Lieutenant pendant toute la guerre d'Italie, sous LOUIS XIV. Après la mort de son frere aîné, il quitta le service, & obtint, le 20 Mars 1715, d'Armand Bazin de Bezons, Archevêque de Bordeaux, la troisieme confirmation du droit de banc & de sépulture dans l'église de Saint-Vincent de Barsac. Il avoit épousé, en 1709, *Rose Dusseau*, dont: — 1. JEAN-JACQUES, né le 18 Août 1720; — 2. JEAN, né le 20 Septembre 1723,

qui a servi dans la maison du Roi depuis 1743 ; — 3. MARIE-JEANNE, née le 16 Février 1713, mariée à *N.... Denis*, fils du Président *Denis*, mort sans avoir laissé d'enfans ; — 4. MARIE-JACQUETTE, née le 29 Avril 1714, mariée à *N.... de Gaufreteau*, Gentilhomme du Périgord, restée veuve avec plusieurs enfans ; — 5. ANNE-ROSE, née le 5 Octobre 1716, mariée au Président *Denis*, pere de celui qui avoit épousé MARIE-JEANNE, aussi restée veuve avec une fille ; — 6. & ELISABETH DE ROLLAND, vivante sans alliance, en 1757.

SECONDE BRANCHE DES SEIGNEURS de LASTOUS.

IX. JOSEPH DE ROLLAND, Chevalier, quatrieme fils de JACQUES, Chevalier de l'ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & de *Jacquette de Lurbe*, fut Capitaine, puis Major dans le régiment de Bigorre, infanterie, & se retira du service avec une pension de quatre cens livres. Il épousa, le 5 Février 1696, *Marie Ditteronde*, dont :

X. JEAN-JOSEPH DE ROLLAND, Chevalier, né le 4 Septembre 1697, Seigneur de Lastous, au duché d'Albret, jurisdiction de Calignac & sénéchaussée de Nerac ; obtint, le 4 Août 1736, sur la représentation de ses titres, de M. de Boucher, Intendant de Bordeaux, une ordonnance de maintenue de noblesse pour sa branche ; il se maria le 7 Octobre 1724, avec *Anne Laverny*, dont sont sortis : — 1. JACQUES, né le 18 Septembre 1729 ; — 2. JEAN-ANDRÉ, né le 14 Août 1730 ; — 3. SUSANNE, née le 24 Novembre 1731 ; — 4. THÉRESE, née le 9 Avril 1734 ; — 5. ANNE, née le 22 Mai 1735, — 6. & MARIE DE ROLLAND, née le 2 Mai 1737.

*TROISIEME BRANCHE DES SEIGNEURS D'*ESCORTINALS, *de* LA ROQUE, *& de* VILLENEUVE.

V. GUILLAUME DE ROLLAND, quatrieme fils d'ADRIAN DE ROLLAND, jurat Gentilhomme de Bordeaux, & de *Françoise de Singareau*, eut pour fils : ISRAEL DE ROLLAND, marié, le 8 Juillet 1601, à *Catherine Bertrand*, de laquelle il eut : — ARNAUD, qui suit ; — & SIMONNE DE ROLLAND, morte jeune.

VI. ARNAUD DE ROLLAND, Seigneur de la Roque & de Villeneuve, terres situées auprès de Cadilhac, à six lieues de Bordeaux, fut pourvu le 31 Décembre 1641, de l'office de Conseiller à la Cour des Aides & Finances de Bordeaux, & épousa, le 20 Juillet 1642, *Marie de Torisson*, dont sortirent : — 1. PHILIP-DORDE, Officier au régiment de Champagne, infanterie, qui servit pour les Hollandois contre l'Evêque de Munster, comme le marquent les lettres de relief de noblesse, accordées à lui & à ses freres, datées du camp devant Mastricht, le 30 Juin 1673, & enregistrées par arrêt, le 4 Septembre de la même année ; lequel, en rapportant leur généalogie, fait aussi mention de trois diverses pieces qui justifient les services qu'ils ont rendus à l'Etat, sur-tout durant les der-

niers mouvemens de la province de Guienne. PHILIP-DORDE, après la mort de son pere, quitta le service, & fut Conseiller à la Cour des Aides de Bordeaux, par provisions du 19 Juillet 1671 : il mourut sans laisser de postérité ; — 2. JOSEPH, qui suit ; — 3. JEAN, mort Religieux Cordelier ; — 4. ARNAUD, décédé sans alliances ; — 5. & MARIE DE ROLLAND, femme de *Jean-Jacques de Montpezat*, Seigneur de Lestelle en Agénois, dont sont issus plusieurs garçons & filles.

VII. JOSEPH DE ROLLAND, Chevalier, Seigneur d'Escortinals, (terre située en Languedoc, diocese de Montauban) de la Roque & de Villeneuve, Capitaine, puis Commandant d'un bataillon au régiment de Normandie, infanterie, fut employé dans des occasions importantes pour le service du Roi, durant la guerre de Sicile, dans lesquelles il donna des marques de sa valeur, fidélité & affection, comme le portent les lettres de grâce du mois de Décembre 1682, qu'il obtint, pour avoir tué un Capitaine de vaisseaux à Toulon, où il étoit allé pour affaires, étant alors en garnison au château d'If en Provence. Elles furent entérinées les même mois & an, au Parlement d'Aix, dans le ressort duquel le cas s'étoit passé. Il quitta le service à la mort de PHILIP-DORDE, son frere ; fut Président à la Cour des Aides de Bordeaux, & mourut en 1722. Il avoit épousé, 1°. le 17 Mai 1692, *Marguerite de Boucaud*, morte le 18 Novembre 1696 ; & 2°. le 3 Août 1714, *Thérese de Canolle-de-Lescours*, morte à Bordeaux le 13 Avril 1757. Du premier lit sont issus : — 1. FRANÇOIS-JOSEPH, qui suit ; — 2. JEAN-IGNACE, mort en minorité ; — 3. & 4. deux filles, mortes Religieuses de la Visitation de Bordeaux ; — 5. JEAN-BATISTE, né le 11 Octobre 1716 ; — 6. PIERRE, né le 29 Décembre 1717 ; — 7. Autre PIERRE, né le premier Décembre 1718, lequel a fait toute la guerre de Bohême, s'étant trouvé à la prise de Prague par escalade, comme aussi pendant son blocus à sa défense, sous les ordres du Maréchal de Broglie, & à la fameuse retraite du Maréchal de Belle-Isle, en qualité de Lieutenant dans le régiment d'Anjou, infanterie. Il a servi les campagnes suivantes en Piémont ; — 8. JOSEPH, né le 20 Février 1720, Seigneur d'Escortinals en Languedoc ; — 9. & MARIE-JEANNE-THÉRESE DE ROLLAND, née le 25 Septembre 1715, Religieuse de l'ordre de Fontevrault, au Paravis, près de Bordeaux.

VIII. FRANÇOIS-JOSEPH DE ROLLAND, Chevalier, Seigneur de la Roque, Villeneuve & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président à la Cour des Aides & Finances de Guienne, épousa, le 8 Septembre 1723, *Jeanne de Chaperon*, de laquelle il a eu plusieurs enfans, qui sont morts en bas-âge, & dont il ne reste que :

IX. FRANÇOIS DE ROLLAND, son fils aîné, Chevalier, aussi Seigneur de la Roque, Villeneuve & autres lieux, né en 1724, dont nous ignorons l'état actuel.

Les armes de la branche aînée sont : *d'azur, au léopard lionné d'or*, ou *au lion léopardé d'or, couronné d'hermine*. Pour supports : *deux hommes d'armes, tenant chacun d'une main une épée haute d'argent, la poignée d'or, avec ces*

mots latins sur chaque bras, portant l'épée, à l'un, SERVAT ; *à l'autre,* TUETUR, *& tenans de l'autre main l'écusson des armes.* Pour cimier : *un lion léopardé d'or*, semblable à celui des armes, *tenant de la patte droite un sabre recourbé d'argent, la garde d'or, menaçant de frapper, posé sur un casque de trois quarts de front.* Pour devise : *nomine magnus, virtute major.*

Les armes des Seigneurs *de Lastous*, seconde branche, sont les mêmes, avec cette différence, qu'ils brisent : *d'un lambel à trois pendans d'argent en chef.*

Les Seigneurs *de la Roque & de Villeneuve*, ainsi que ceux d'*Escortinals*, troisieme branche, portent de même ; les premiers brisent leurs armes *d'une bordure d'argent ;* les seconds, comme puînés, *d'une bordure engrêlée de même.*

Nota. Il y a dans la province de Guienne des familles de même nom ; mais différentes de celle dont nous venons de donner la Généalogie, d'après un Mémoire fourni par M. le Chevalier DE ROLLAND.

ROLLAND, ROLLANDI, ou DE ROLLANDIS : Cette famille passa du Dauphiné dans le comté Venaissin, & dans la ville d'Avignon, sur la fin du XIV[e] siecle. La tradition porte qu'elle est originaire du duché de Bourgogne, mais on ne sait ni le tems, ni la cause de son établissement en Dauphiné.

On voit à la côte Saint-André, bourg de cette province, le reste d'un ancien château appellé DE ROLLAND, que l'on croit avoir été bâti par les ordres de quelqu'un de cette famille. Il y a aussi dans la même province une terre appellée *la Bâtie* ROLLAND. Ce qu'il y a de certain, c'est que ceux de ce nom étoient établis en Dauphiné il y a environ quatre cens ans, soit qu'ils en fussent originaires, ou qu'ils y eussent été amenés par les Dauphins de la maison de Bourgogne.

Il n'est pas douteux que le fameux Gui Allard, qui a donné la Généalogie de plusieurs anciennes maisons du Dauphiné, ait eu connoissance que la famille de ROLLAND, dont il parle dans son Nobiliaire imprimé à Grenoble, en 1679, avec privilege du Roi, venoit probablement du lieu de ROLLAND, terre ou ville située en Suisse, au Val-Monastero, entre les montagnes de Valdera & de Bussalora, sur le ruisseau appellé *Ramo*, puisqu'il dit : « qu'il y a deux cens ans que l'un de cette race » vint de la Comté de Bourgogne en cette province, où sa postérité » parut quelque-tems, puis elle se retira dans le Comté Venaissin, & en » Provence, &c. &c. ».

Quoi qu'il en soit, le premier dont on ait connoissance, est GUILLAUME ROLLAND, Chanoine de Paris, Secrétaire ou Chancelier d'Alphonse de France, frere de SAINT LOUIS, & Comte de Poitiers. Il fut commis par

ce Prince avec Philippe d'Eaubone, Chevalier, pour examiner les privileges de la ville de Toulouse, dont les habitans, au mois de Juin 1255, faisoient demander la confirmation.

On trouve après lui, dans le siecle suivant, GIRARD ROLLAND, qui fréquenta la Cour des Papes d'Avignon, & fut Evêque d'Aleria, dans l'Isle de Corse. Il sacra, conjointement avec Jacques-Alberti de Prato, Evêque de Venise, l'Empereur Louis de Baviere, à Rome, en 1328. Il y a toute apparence qu'il quitta l'obédience du Pape Jean XXII, & qu'il suivit celle de l'anti-Pape Nicolas V, (Pierre Rainal-Luci de Corbaria, Religieux Cordelier,) pour plaire à Louis de Baviere.

JEAN ROLLAND, autre Prélat de la Cour Romaine, apprit le Droit dans l'Université de Toulouse, & le professa à Orléans. Il fut depuis pourvu de l'Evêché d'Amiens, & nommé Nonce en France avec Jean le Fevre, & Chancelier de Provence par l'anti-Pape Clément VII, en 1378; & nommé Cardinal en 1385; il refusa constamment cette dignité, malgré son attachement au Pape Clément VII, pour qui il écrivit même fortement.

AINARDE ROLLAND, fut mariée, vers 1350, avec *Alleman du Puy*, Seigneur de Montbrun, après la mort duquel elle transigea avec *Gilles du Puy*, son fils, par acte du 22 Janvier 1352.

I. La filiation suivie de cette maison commence dans l'*histoire héroïque* de la noblesse de Provence, *tome* 2, *page* 332, à GUILLAUME ROLLAND, Chevalier, Sénéchal de Beaucaire & de Nismes, qui vivoit en 1345. L'auteur de ce Nobiliaire lui donne pour fils.

II. ISNEL ROLLAND, Chevalier, Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, qui fit montre d'un Chevalier & de trente-huit Ecuyers à selles, en Berri, le 23 Octobre 1370, suivant l'état qui en fut donné par le Trésorier des guerres à la Chambre des Comptes de Paris. Il épousa *Anne de Baux*, Dame d'Ancezune & d'Arpahon en Dauphiné, fille de *Guillaume*, à qui *Raimond de Baux*, Prince d'Orange, son frere, avoit donné ces terres, dont ISNEL ROLLAND, rendit hommage à la Chambre Delphinale, le 21 Juillet 1390. Il eut de cettre alliance : — NICOLAS, qui suit; — & CATHERINE ROLLAND, mariée, par contrat du 20 Novembre 1386, avec *Pierre de Vesc*, III du nom, Seigneur de Bécone.

III. NICOLAS ROLLAND, fut Chancelier de Philippe de France, Duc de Bourgogne, en 1389, & accompagna ce Prince à Avignon à la suite du Roi CHARLES VI. Il eut pour fils :

IV. GUILLAUME ROLLAND, II du nom, qui s'établit en cette ville. Il étoit Seigneur d'Ancezune & d'Arpahon, & fut pere de trois enfans, savoir : — 1. JACQUES, Conseiller & Aumônier du Roi René, Comte de Provence; — 2. RODOLPHE, Auditeur-général de la légation d'Avignon pour le Cardinalat de Foix. Il accompagna ce Prélat en Catalogne & à Rome, d'où il retourna avec lui à Avignon; — 3. & ETIENNE ROLLAND, qui suit.

V. ETIENNE ROLLAND, fit son testament à Avignon, en 1437, par

lequel il conste que ses enfans furent : — 1. ANTOINE, qui suit ; — 2. CLAUDE, co-héritier de son pere ; — 3. & GABRIELLE ROLLAND, femme de *Balthasard de Merle*.

VI. ANTOINE ROLLAND, Seigneur de Châtenay & de Reauville, né à Bressieu dans le Viennois, épousa, par contrat passé devant Jacques Girardy, Notaire d'Avignon, le 29 Septembre 1451, *Clarette Laurenti*, fille de *Guillaume*, & d'*Andrivette Fave*, de laquelle il eut : — 1. NICOLAS, Primicier de l'Université d'Avignon, en 1509 & 1518, marié avec *Agnès*, sœur du Cardinal Antoine Pellegrin, qui eut entr'autres enfans : — JOACHIM ROLLAND, aussi Primicier de l'Université, en 1548, marié 1°. à *Alix de Damians*, fille de *Simon*, Seigneur de Vernegue ; & 2°. à *Vienne Rodulf-de-Limans*, desquelles il n'eut point d'enfans ; — 2. JOACHIM, Seigneur de Borts, Conseiller de l'hôtel-de-ville d'Avignon, au tems des troubles du Comté Venaissin ; — 3. OLIVIER, qui suit ; — 4. JEAN, Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, lequel donna quittance à NICOLAS ROLLAND, son frere aîné, de la somme de cent écus, employée à sa réception & à son entretien dans cet ordre, par acte passé devant François Morin, Notaire d'Avignon, le 23 Mars 1502 ; — 5. ETIENNE, présent à la quittance donnée à son frere, & marié à *Agnès de Soubirats*, dont il n'eut point d'enfans ; — 6. & CLAIRE ou CLARISSE ROLLAND, femme de *François de Soubirats*.

VII. OLIVIER ROLLAND, Magistrat d'une grande réputation, fut cinq fois Primicier de l'Université d'Avignon, depuis 1497 jusqu'en 1525. Il exerçoit la charge d'Avocat & Procureur-Général du Pape au comté Venaissin, en 1494, que Gaucher de Brancas rendit hommage au Saint-Siége entre les mains de Galeas du Roure, Evêque de Savone, Recteur du Comtat, pour les terres qu'il possédoit en cette province. Il eut commission du Pape, en 1505, avec Bertrand de Rostagnis, Primat de Carpentras, & Guillaume Bessonat, Chanoine-Sacristain de la Cathédrale de cette ville, de régler les limites des terres de Gargas & de Murs en Provence, & de Bomieu, Venasque, &c. au comté Venaissin, & de terminer les différens survenus à cette occasion entre les sujets du Roi & ceux du Pape. Il fut député avec Louis Berton & François Baroncelli, Gentilshommes d'Avignon, au Pape Léon X, pour lui rendre hommage au nom de la province, & obtenir la ratification d'un accord passé entre les Avignonois & les habitans de Noves, au sujet des limites de la Durance. Il mourut à Grenoble, où il étoit Conseiller au Parlement, en 1534, avec la réputation d'un homme savant, ferme & integre, après avoir fait son testament, reçu par Demarez, Notaire d'Avignon, le 9 Mai de la même année. Il avoit épousé, 1°. en 1494, *Agnès de la Rovere* ou *du Roure*, niece du Cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, depuis Pape sous le nom de Jules II ; & 2°. *Pernette Gerard*, fille de *Dragonet*, Seigneur d'Aubres, & de *Françoise-Gallien des Yssars*. Du premier lit il eut : — 1. THÉODOSIE, femme d'*Accurse du Puy*, à Cavaillon ; & du second : — 2. ANTOINE, qui suit ; — 3. & CLARISSE

ROLLAND, mariée, en 1527, à *Nicolas de Tertulle*, Seigneur de Bagnols, de Verfeuil & de Montolivet, en Languedoc & Avignon.

VIII. ANTOINE ROLLAND, II du nom, Seigneur de Châtenay & de Reauville, reçu Conseiller au Parlement de Provence, le 3 Novembre 1533, fut employé aux grands jours de Poitiers, en 1532, & au rétablissement de la paix en Guienne & en Languedoc, sous le Gouvernement du Connétable Anne de Montmorency. Il épousa, par contrat passé devant Guillaume Demarez, Notaire d'Avignon, le 15 Août 1536, *Sibile de Jarente*, fille de *Claude*, Seigneur de Senas, Conseiller au Parlement d'Aix, & de *Marguerite de Pontevès*, Dame de Cabanes; fit son testament devant Joseph Anglezi, Notaire d'Avignon, le 6 Avril 1551, & mourut peu de tems après d'une blessure qu'il reçut à la tête par la chute d'une tuile. Ses enfans furent: — 1. FRANÇOIS, qui suit, auteur des Seigneurs de Reillanette, établis au lieu de Mourmoiron, diocese de Carpentras; — 2. ANTOINE, tige des Seigneurs de Reauville, rapportés après la postérité de son aîné; — 3. JOACHIM, dont le testament de son pere ne fait pas mention, sans doute, parce qu'il étoit mort avant lui; — 4. Autre ANTOINE, reçu Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1559, suivant des lettres du 9 Mai de cette année, du Grand-Maitre Don Martin Garcia; — 5. MARGUERITE, à qui son pere fit un legs de mille écus d'or. Elle épousa, 1°. le 24 Janvier 1552, *Louis de Coriolis*, Président au Parlement de Provence; & 2°. *Laurent Matthei* ou *Matthieu*, Seigneur du Revest; — 6. SIBILE, dotée comme sa sœur, & mariée 1°. à *Joseph Loques*, co-Seigneur de Puy-Michel, Conseiller en la Chambre des Comptes & Cour des Aides de Provence; 2°. à *Louis de Jarente*, Baron de Monclar, Chevalier de l'ordre du Roi, Gouverneur de la Viguerie de Seyne; — 7. & FRANÇOISE ROLLAND, mariée par contrat du 11 Février 1577, avec *Etienne Puget*, Seigneur de Faveau, Conseiller au Parlement d'Aix.

Seigneurs de Reillanette.

IX. FRANÇOIS ROLLAND, Seigneur de Châtenay, Chevalier de l'ordre du Roi, par brevet du 25 Avril 1578, en reçut le collier par les mains du Comte de Carces, Lieutenant-Général & Grand Sénéchal en Provence. Il n'eut de son pere que les biens situés à Carpentras & à Mourmoiron, quoiqu'il fût l'aîné de sa famille. Il avoit épousé, en 1564, *Anne-Alexandrine Cantelmi*, des Ducs de Pepoli & de Sora au royaume de Naples, fille de Don *César Cantelmi*, Baron Napolitain, Seigneur de la ville de Nions en Dauphiné, Chevalier de l'ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & de *Batistine Négroni*, noble Génoise, dont il eut plusieurs enfans, qui furent substitués aux nom & armes de *Cantelmi;* savoir — 1. JEAN, Seigneur de Reauville, premier Président en la Chambre des Comptes de Provence, marié à *Sibile Cabre*, fille de *Louis*, Seigneur de Roquevaire, & de *Claire de Sade*, dont il n'eut

n'eut point d'enfans. A sa mort, arrivée en 16...., sa place fut refusée au Duc de Guise & à la Comtesse de Sault, Chrétienne d'Aguerre, qui la sollicitoient vivement pour leurs créatures. HENRI IV ne refusoit gueres ; mais les solliciteurs avoient été chefs du parti de la ligue, & ce grand Prince fit sagement de ne point accorder à des traitres la premiere place d'une Cour souveraine dans une province éloignée de la Cour, & sujette à la fermentation ; — 2. PIERRE, qui suit ; — 3. FRANÇOIS, reçu Chevalier de Malte en 1583 ; — 4. ANTOINE, Chevalier du même ordre, en 1597 ; — 5. FRANÇOISE, mariée, en 1592, à *François d'Urre*, tige des Comtes *d'Urre*, à Carpentras ; — 6. & CATHERINE ROLLAND, mariée, en 1605, avec *Artus de Tressemanes*, Seigneur de Brunet & de Chasteuil.

X. PIERRE-ROLLAND-CANTELMI, fut Syndic de la noblesse du Dauphiné, à cause des baronnies de Veynes & de Reillanette qu'il possédoit en cette province, en 1623 & 1624. Il épousa, par contrat passé devant Albert, Notaire à Theys en Dauphiné, le 27 Août 1605, *Antoinette de Peyre*, fille de *Gaspard*, Seigneur de Theys, & d'*Anne de Glandevès*, Dame de Reillanette. Il fut déclaré issu d'ancienne noblesse, par jugement de M. de Seve, intendant du Dauphiné, lors de la recherche des usurpateurs de la qualité de noble, le 20 Novembre 1641. Ses enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. & 3. JEAN & PIERRE ROLLAND-DE-CANTELMI, reçus Chevaliers de Malte en 1646. Le premier mourut Commandeur de Raissac.

XI. FRANÇOIS ROLLAND-CANTELMI, II du nom, Baron de Veynes & de Reillanette, servit long-tems dans les armées du Roi, & épousa, par contrat passé devant Vérani, Notaire d'Avignon, en 1654, *Gabrielle Flotte-de-Montauban*, fille de *Jean-Guillaume*, Comte de la Roche, Baron de Montmaûr en Dauphiné, & d'*Anne-Gabrielle de Foresta-de-Rogiers*, dont : — 1. JEAN-JOSEPH-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. & 3. JEAN-BATISTE-JOSEPH, & JEAN-ANTOINE-LOUIS-FRANÇOIS, Capitaines de cavalerie dans le régiment de Gesvres, reçus Chevaliers de Malte en 1700 ; — 4. & ANTOINETTE ROLLAND-CANTELMI, mariée avec *Jean-Gabriel Raimond-de-Mourmoiron*, Baron de Modene.

XII. JEAN-JOSEPH-FRANÇOIS ROLLAND-CANTELMI, Baron de Reillanette, &c. né en 1660, fut marié avec *Marie-Thérese de Brancas-Forcalquier*, fille de *Henri*, Baron de Cereste, & de *Dorothée de Cheilus*, héritiere de la branche de Saint-Jean, de la ville de Pernes à Carpentras, dont entr'autres enfans :

XIII. JEAN-JOSEPH-FÉLIX-HENRI ROLLAND-CANTELMI, Marquis de Reillanette, ancien Capitaine-Major au régiment de Clermont-Tonnerre, cavalerie, avec brevet de Mestre-de-Camp, Chevalier de Saint-Louis. Il a épousé, par contrat passé devant Casteau, Notaire d'Avignon, & Bertrand, Notaire de Mourmoiron, le 5 Novembre 1748, *Louise du Blanc*, fille de *Joseph-Ignace*, Marquis de Brantes, Seigneur du Buisson & de la Roque-sur-Pernes, Gouverneur d'Entrechaux, & d'*Anne-Louise de Montainard-de-Montfrin*. De ce mariage il n'a qu'une fille.

SEIGNEURS DE REAUVILLE.

IX. ANTOINE ROLLAND, III du nom, Seigneur de Reauville, second fils d'ANTOINE II, Seigneur de Châtenay, & de *Sibile de Jarente-Senas*, fut deux fois Syndic de la noblesse de Provence, en 1583 & 1603, Viguier de Marseille en 1586, & épousa *Véronique de Glussiano*, fille de *Louis-Patrice*, Milanois, & d'*Isabelle Borilli*, de la ville d'Aix, dont : — 1. CLAUDE, Seigneur de Reauville, qui servit avec distinction au siege d'Amiens, où il eut la jambe emportée d'un coup de canon, en 1597. Cette blessure l'ayant mis hors d'état de continuer son service, il prit le parti de la robe, & fut nommé, par HENRI IV, second Président de la Chambre des Comptes de Provence, sur la démission de Jean de la Cepede, par lettres du 21 Août 1608. Il mourut sans alliance avec la réputation d'un grand homme de bien ; — 2. JEAN-BATISTE, Capucin ; — 3. & HENRI ROLLAND, qui suit.

X. HENRI ROLLAND, Seigneur de Reauville, & co-Seigneur de Cabanes, épousa, par contrat passé au château de Murs, le 11 Juin 1631, *Honorée d'Astouaud*, fille de *Jean*, Baron de Murs, & de *Jeanne de Sade*, Dame de Romanil, de laquelle il laissa : — CLAUDE, qui suit ; — & JEAN ROLLAND, Capitaine de cavalerie dans le régiment de Crillon, reçu Chevalier de Malte après avoir fait ses preuves, dont le procès-verbal fut reçu par Balthasard Ruffy, Notaire d'Avignon, le 28 Octobre 1658.

XI. CLAUDE ROLLAND, Seigneur de Reauville, co-Seigneur de Cabanes, &c. succéda à son oncle en l'office de Président en la Chambre des Comptes & Aides de Provence, par provisions du 24 Mai 1654, & épousa, en 1672, *Gabrielle de Tertulle*, fille de *Jean de Raffelis*, dit de *Tertulle*, Seigneur de la Roque-Henri, au Comté Venaissin, & d'*Antoinette du Puy-de-Montbrun*, de la ville de Carpentras. Il en eut entr'autres enfans : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. & 3. deux garçons nommés JOSEPH ROLLAND, reçus Chevaliers de Malte, en 1677 & 1695.

XII. FRANÇOIS ROLLAND-TERTULLE, Seigneur de Reauville, appellé aux nom & armes de *Tertulle*, conjointement avec *Joseph de la Baume-Pluvinel*, son cousin, fut reçu Président en la Chambre des Comptes & Cour des Aides de Provence, en survivance de son pere, par lettres de l'an 1690. Il épousa *Thérèse de l'Estang*, fille de *Guillaume*, Seigneur de Parade, Conseiller au Parlement d'Aix, & d'*Angélique de Simiane-de-la-Cepede*, dont entr'autres enfans : — 1. JOSEPH, qui suit ; — 2. PAUL-AUGUSTIN, Capitaine au Régiment de Champagne ; — 3. & 4. JOSEPH-GUILLAUME, mentionné ci-après, — & ANTOINE ROLLAND-TERTULLE, tous trois reçus Chevaliers de Malte, en 1704, 1713 & 1724.

XIII. JOSEPH-ROLLAND-TERTULLE, Seigneur de Reauville, co-Seigneur de Cabanes en Provence, & de Lauriol au comté Venaissin,

Préſident en la Chambre des Comptes de Provence, après ſon pere, mourut à Aix en 1728. Il avoit épouſé, peu de tems auparavant, *Marie-Madeleine le Gras*, fille aînée & co-héritiere de *Jean-Batiſte le Gras*, Secrétaire du Roi, dont il n'a laiſſé qu'un fils, nommé :

XIV. JEAN-BATISTE-ROLLAND-TERTULLE, Seigneur de Reauville, co-Seigneur de Cabanes & de Lauriol, qui étoit, en 1750, ſous la tutelle de ſon aïeule maternelle. Il eſt mort ſans poſtérité mâle, de ſon mariage avec Demoiſelle *N.... de Covet*, des Marquis de Marignane & des Iſles d'or.

XIII. JOSEPH GUILLAUME ROLLAND-TERTULLE, ci-devant Chevalier de Malte, troiſieme fils de FRANÇOIS, & de *Théreſe de l'Eſtang-de-Parade*, a épouſé, au mois de Juin 1757, Demoiſelle *Polixene de Barrigue*, fille d'*Honoré de Barrigue*, Seigneur de Montvallon, Conſeiller au Parlement de Provence, & de *Louiſe-Polixene d'Iſnard*, des Seigneurs d'Eſclapon & des Deux-Freres. Nous ignorons s'il en a poſtérité, faute de mémoire.

Les armes : *d'azur, au cors de chaſſe doré, lié, virolé, & enguiché d'argent ; & 3 pals d'argent, mouvans du chef.*

* RONNAY : on a déjà fait connoître cette ancienne maiſon dans le tome VI de la premiere édition de ce Dictionnaire, page 290. Elle eſt originaire de l'Angleterre, & du nombre de celles qui remontent à l'antiquité des tems les plus reculés. Elle ſe nommoit ROMNEY, d'une célebre ville, avec un fameux port de mer qu'elle poſſédoit, dans l'évêché de Cantorbery en Angleterre, ſur la côte méridionale, entre Douvres & la Rye. On voit encore ſes armes dans pluſieurs endroits & anciens monumens, tant de Londres que de beaucoup d'autres villes d'Angleterre.

Quelques Seigneurs de ce nom paſſerent en Normandie avec leur Prince, & s'y établirent entre Falaiſe & Argentan, dans un lieu auquel ils donnerent le nom de RONNAY, dont la paroiſſe s'appelle Saint-Martin de Ronnay. C'eſt un plein fief de Haubert, mouvant du Roi, qu'elle poſſede de tems immémorial. Depuis plus de ſept cent ans, cette famille ſe ſoutient toujours dans des diſtinctions ſingulieres & honorifiques, que lui ont méritées dans tous les tems ſon zele & ſon attachement pour le ſervice de nos Rois, & elle n'eſt pas moins illuſtre par ſon origine que par les belles & grandes alliances qu'elle a contractées.

I. La filiation ſuivie de cette maiſon, remonte à ADRIAN ou ADRIEN DE RONNAY, qui eut pour fils :

II. ANSELME DE RONNAY, Seigneur & Patron de Ronnay, marié, du conſentement de ſon pere, par traité du 12 Janvier 1019, avec Demoiſelle *Marie Mallet*, fille d'*Auguſtin* ; & de Dame *Hélene de la Haye*. Son pere s'engagea de le nourrir avec ſa femme & les enfans qui naîtroient de leur mariage, pendant l'eſpace de ſix ans. ANSELME eut pour fils :

III. DENIS DE RONNAY, Seigneur & Patron de Ronnay, marié, par

contrat du 20 Juillet 1060, à Demoiselle *Colette de Mery*, fille d'*Olivier*, & de Dame *Berthe du Houlme*, dont :

IV. ODON DE RONNAY, Seigneur & Patron dudit lieu, qui fit donation, en 1092, des dîmes & de la présentation de la cure de Saint-Martin de Ronnay, à l'abbaye de Saint-Martin de Séez. Il avoit épousé, par contrat du 10 Avril 1090, Demoiselle *Gillonne de Vauborel*, fille de *Joseph*, & de *Marie de Cadoudal*. De ce mariage vint :

V. ANSELME DE RONNAY, II du nom, qui épousa, le 6 Novembre 1119, Demoiselle *Gabrielle de Tigny*, fille d'*Alphonse*, & de Dame *Gabrielle de Jorts*, de laquelle il eut :

VI. ROGER DE RONNAY, qui confirma la donation faite par ses prédécesseurs, à l'abbaye de Saint-Martin de Séez, & épousa, le 31 Mai 1152, Demoiselle *Olive de Serans*, fille de *Gaspard*, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Marie de Segrie*, dont sortit :

VII RAOUL DE RONNAY, Seigneur & Patron dudit lieu, marié, par contrat du 20 Août 1199, avec Demoiselle *Lucette de Givry*, fille d'*Hector de Givry*, & de Dame *Lucette de Ternay*. Ils eurent pour fils :

VIII. THOMAS DE RONNAY, I du nom, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, qui épousa, par contrat du 12 Octobre 1235, Demoiselle *Rose de Berquin*, fille d'*Alexandre de Berquin*, & de Dame *Genevieve de la Motte*. De ce mariage naquit :

IX. JEAN DE RONNAY, I du nom, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Capitaine-Commandant du château de Falaise, en 1270, comme il se voit dans les rôles des anciens arriere-bans, rapportés par la Roque, à la fin de son traité de la noblesse. Il épousa, par contrat du 3 Février 1283, Demoiselle *Peronne de Fresnay*, fille de *Pierre de Fresnay*, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Marie de Brucourt*, dont :

X. GERVAIS DE RONNAY, Seigneur & Patron dudit lieu, marié, par contrat du 19 Mars 1338, avec Demoiselle *Giselle de Molay*, fille d'*André de Molay*, & de Dame *Anne de Sarrazin*. Ils eurent pour fils :

XI ROBERT DE RONNAY, Chevalier, Seigneur & Patron dudit lieu, qui épousa Demoiselle *Jeanne de Ners*, fille unique de *Jean*, Seigneur dudit lieu, laquelle lui apporta la seigneurie de Ners, proche l'abbaye de Vignats en Normandie, avec les Seigneuries de Fumeçon, Champceries, Saint-Julien des Rotours, & du Pont-Ecrepin, tant de la succession de son pere, que de Dame *Jeanne de Guerpel*, sa mere, le 25 Septembre 1398. En 1407, ROBERT DE RONNAY confirma la donation faite par les prédécesseurs d'*Emieu de Fumeçon*, son aïeule, par sa femme, des deux parts des grosses dîmes des paroisses de Champceries, du Pont-Ecrepin & des Rotours, avec le droit de présenter lesdits bénéfices à l'abbaie de Saint-André en Gouffay, avec réserve du neuvieme boisseau seulement à prendre sur la paroisse de Champceries, que *Jeanne de Ners*, Dame de Fumeçon, étant veuve dudit DE RONNAY, donna, par acte du 8 Mars 1416, aux Chanoines & Chapitre de l'église Cathédrale de Saint-Gervais de Séez, pour prier Dieu pour le repos de ROBERT DE RONNAY, son mari, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, laissant pour fils :

XII. JEAN DE RONNAY, II du nom, Seigneur dudit lieu, & par sa mere, des terres de Ners, Champceries, Fumeçon, Saint-Julien des Rotours, qui épousa, le 9 Juillet 1456, Demoiselle *Anne de Corday*, fille de *Jacques*, Seigneur de Corday, & de Dame *Marthe de Bigards*. Elle porta en dot à son mari le fief de Gisnay, & eut pour enfans : — 1. THOMAS, qui suit; — 2. GUILLAUME, Curé de la Courbe; — 3. JEAN, Curé de Fourmigny; — 4. PIERRE, Curé de Putange; — 5. ANTOINE, Chanoine de la Cathédrale de Bayeux; — 6. & 7. PHILIPPE, & autre ANTOINE, tués au siege de Pavie en 1525; — 8. & OLIVE DE RONNAY, morte sans alliance.

XIII. THOMAS DE RONNAY, II du nom, Chevalier, Seigneur de Ronnay, Champceries, Fumeçon, Saint-Julien des Rotours & de Gisnay, Capitaine-Commandant au château de Falaise, & Lieutenant des Gendarmes du frere unique du Roi, épousa, le 27 Novembre 1508, Demoiselle *Colasse de Boutin*, fille de *Jean*, Seigneur de Victot, & de Dame *Marguerite de Viport*. De ce mariage vint pour fils unique :

XIV. ANTOINE DE RONNAY, I du nom, Seigneur & Patron de Ronnay & Fumeçon, Champceries, Saint-Julien-des-Rotours & Gimay, Chevalier de l'ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Gentilhomme ordinaire de MONSIEUR, frere unique du Roi, Lieutenant de la compagnie de ses Gendarmes, & son Grand Ecuyer, fut Gouverneur d'Alençon; eut ordre de convoquer le ban & l'arriere-ban du bailliage de Caen, ayant été député à cet effet comme notable, suivant la commission du Maréchal de Matignon, du 12 Octobre 1567. Par un acte expédié devant le Bailli d'Alençon, en date du 30 Octobre 1568, il appert qu'il vaqua à l'appel des nobles, & noblement tenans dudit bailliage, en sa qualité de Commissaire député pour les ban & arriere-ban. Le Roi CHARLES IX adressa des lettres-patentes, données à Orléans le 3 Novembre de ladite année 1568, au Bailli d'Alençon, pour laisser le Sieur DE RONNAY exécuter ses ordres, en l'absence de M. de Matignon, à la suite desquelles est une lettre datée du 25 Janvier 1569, adressée audit DE RONNAY, Gouverneur & Commandant au bailliage d'Alençon, en l'absence de M. de Matignon. Il reçut ordre de ce Seigneur, le 18 Février suivant, pour assister à la montre de la convocation du ban & arriere-ban, & arrêta le rôle de la montre & revue des Gentilshommes restans pour faire le service dudit arriere-ban; enfin, sur sa requête, du 2 Décembre 1569, il obtint un acte expédié à Rouen, le 7 du même mois, par les Commissaires députés à tenir les Etats de Normandie, comme il avoit été délégué pour la noblesse du bailliage d'Alençon. Il avoit épousé, le 8 Juillet 1543, Demoiselle *Jacqueline de Moinet*, fille de *Jean de Moinet*, Chevalier, Seigneur du petit Médavy, Neaufle, proche Séez, Marchemaisons, Président à l'Echiquier d'Alençon, Maître des Requêtes de MONSIEUR, frere unique du Roi, & son Chancelier, Secrétaire ordinaire des Roi & Reine de Navarre, Duc & Duchesse d'Alençon; & de Dame *Marguerite de Caignou*, Dame du Meniroulet, Beaulandais, terre qui a été possédée par les Rois d'Angleterre,

& passa dans la maison de la Tour-Landy, & depuis dans celles de la Ronge & d'Arnal; ensuite aux d'Avaugour, Barons de Bretagne. Claude d'Avaugour la vendit à Guillaume de Caignou, Président à l'Echiquier d'Alençon, Chancelier des Roi & Reine de Navarre, Duc & Duchesse d'Alençon, pere de ladite Marguerite de Caignou, laquelle eut encore en dot les terres & seigneurie de Prez, en Assé-le-Boisne, proche Fresnay au Maine, & les fiefs du Val de Gourbes & de Durcet, dans la paroisse de Magny-le-Desert, avec la noble sergenterie de la Ferté-Macé. ANTOINE DE RONNAY eut de son mariage: — 1. & 2. JULIEN & JACQUES, Capitaines, tués à la bataille de Montcontour, en 1569; — 3. JEAN, qui suit; — 4. ANDRÉ, Capitaine d'infanterie, mort à Rouen, & inhumé en l'église de Sainte-Croix; — 5. LOUIS, aussi Capitaine d'infanterie, mort à Chartres, revenant d'un voyage de Guienne; — 6. THOMAS, aussi Capitaine d'infanterie, mort au voyage qu'il fit en Portugal; — 7. & 8. FRANÇOIS & PHILIPPE, Chanoines de la Cathédrale de Bayeux; — 9. & JEANNE DE RONNAY, mariée à *Martin de Pilois*, Chevalier, Seigneur de Pannon & de Champfleur, dont il y eut postérité.

XV. JEAN DE RONNAY, Chevalier de l'ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seul héritier des biens de sa maison, servit avec distinction dans les armées de Sa *Majesté*, avec chevaux & armes, comme il appert des certificats du sieur de Renty, Commissaire député par le Roi pour les ban & arriere-ban du 26 Août 1587; & du sieur de Hertré, Commandant en ses armées, du 14 Septembre 1597. Par jugement des Commissaires délégués des Gens des trois états de Normandie, il eut commission, le 10 Décembre suivant, de pourvoir à la fourniture des vivres des gens de guerre. Il avoit épousé, par contrat du 30 Juillet 1587, Demoiselle *Jacqueline de Thiboult*, fille de *Jacques*, Chevalier, Seigneur du Grais, & de Dame *Guillemette de Thouars*. Leurs enfans furent: — 1. LOUIS, Chevalier, Seigneur dudit lieu, le Perron, le petit-Médavy, Launay, les Vaux, Saint-Julien-des-Rotours, Champceries, Fumeçon, Beaulandais, le Meniroulet, Durcet, le Val de Gourbes, & propriétaire de la sergenterie noble de la Ferté-Macé; Capitaine de cavalerie, & Chevalier de l'ordre du Roi; il fut blessé en commandant un détachement, & mourut en Allemagne. Il avoit épousé, le 15 Février 1624, Demoiselle *Marie de la Belliere*, fille de *Pierre*, Seigneur de la Rochelle près Avranches, & de Dame *Catherine de Jourdain*, dont pour fille unique: CATHERINE DE RONNAY, morte sans alliance; — 2. THOMAS, Chanoine à la Cathédrale de Bayeux; — 3. PHILIPPE, Chevalier de l'ordre du Roi, Lieutenant-Colonel & Commandant au régiment de Harcourt, dragons, & aussi Capitaine des chasses de Sa Majesté. Il eut plusieurs commissions du Roi pour lever trois cens hommes de guerre, en 1620 & 1635; & obtint, le 3 Juillet 1639, un certificat de ses services. Il hérita des biens de CATHERINE DE RONNAY, sa niece; & épousa, le 15 Septembre 1642, Demoiselle *Claude de Martinau*, fille de *Martin de Martineau*, Conseiller du Roi en ses Conseils,

Chevalier, Baron de Thuré, & de Dame *Angélique-Gilles de Pigareau*, dont sortit PHILIPPE-JOSEPH DE RONNAY, batisé à l'église de Champceries, le 12 Juillet 1643, mort jeune sans avoir été marié; sa mere épousa en seconde noces, le Marquis *de Rabodanges*, auquel elle porta les terres de Fumeçon, Champceries, Saint-Julien-des-Rotours, qui lui furent abandonnées pour sa dot & remplois; — 4. & 5. FRANÇOIS & JACQUES, Chanoines de la Cathédrale de Bayeux; le premier, Prieur de Barbiere, & Curé de Magny-le-Desert, qui acheta les fief, terres & seigneurie de la Melliere, en la paroisse de Magny, relevant nuement & sans moyen de Sa Majesté, à cause de son domaine de Falaise; — 6. & ANTOINE DE RONNAY, qui suit;

XVI. ANTOINE DE RONNAY, II du nom, d'abord reçu Chevalier de Malte, qu'il quitta après avoir fait ses caravannes, resta seul héritier des biens de sa maison, fut Chevalier de l'ordre du Roi; Vicomte d'Argentan, Maire de cette ville, & aussi Vicomte d'Hyesme & d'Ecouché; eut commission de Sa Majesté, en qualité de Capitaine, pour lever & commander une compagnie de cent hommes de guerre; & obtint un jugement de la Chambre souveraine, établie à Rouen, pour les droits des francs-fiefs contre les receveurs desdits droits, attendu sa qualité d'ancien noble, le 30 Août 1641; & il y fut maintenu, le 22 Avril 1667, lors de la derniere recherche. Il avoit épousé, 1°. le 24 Janvier 1633, Demoiselle *Marguerite d'Avesgo*, fille d'*Alexandre*, Chevalier, Seigneur de Saint-Loyer & de Nonantel, & de Dame *Renée de Guilbert;* & 2°. *Gabrielle Droulin*, veuve de *Jean de Morchesne*, Seigneur de la Belliere, de laquelle il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent : — 1. JACQUES, qui suit; — 2. FRANÇOIS, rapporté après son aîné; — 3. & JACQUELINE DE RONNAY, mariée, le 15 Janvier 1663, à *Nicolas de Dramard*, Seigneur de Chassin. Elle eut en dot les terres & seigneuries de Nonantel & de Saint-Loyer.

XVII. JACQUES DE RONNAY, Chevalier, Seigneur de Ronnay, épousa 1°. Demoiselle *Marie de Morchesne*, Dame de la Belliere & de Francheville, fille dudit *Jean de Morchesne*, Seigneur de la Belliere, & de Dame *Gabrielle Droulin*, seconde femme de son pere; & 2°. Demoiselle *Anne de Lescalle*, fille de *N.... de Lescalle*, Seigneur de Longlée. Du premier lit vinrent : — 1. N.... DE RONNAY, mort sans alliance au service sur mer; — 2. & 3. deux filles, la premiere, morte Religieuse à l'abbaye d'Almenesches d'Argentan; la seconde, morte Religieuse à l'abbaye de Vignats; — 4. JACQUELINE, mariée à *Charles de Bernard*, Seigneur de la Rosiere; — 5. une fille morte sans alliance; & du second lit : — 6. & ANNE-MELAINE DE RONNAY, qui partagea avec JACQUELINE, sa sœur, la succession de JACQUES, leur pere commun, & eut la terre de Ronnay, qu'elle porta en dot à *Jacques de Viel*, son mari, Seigneur de Raveton & de Montabar. Cette terre de Ronnay est revenue à *Charles de Bernard*, fils de *Charles*, & de JACQUELINE DE RONNAY; & *Jacqueline-Anne-Madeleine de Bernard*, fille unique & seule héritiere de *Charles de Bernard*, II du nom, l'a portée avec celle de

la Belliere, à *Louis*, Seigneur de Chambray, qui a vendu cette derniere terre à *Louis le Forestier*, Seigneur de Loisiviere.

XVII. FRANÇOIS DE RONNAY, Chevalier, fils puîné d'ANTOINE II, & de *Marguerite d'Avesgo*, sa premiere femme, fut Seigneur du Meniroulet, Beaulandais, la Melliere, Val de Gourbes & Durcet; Capitaine-Commandant au régiment d'Anjou, infanterie; & épousa, le 3 Juillet 1672, Demoiselle *Elisabeth de Guiry*, sortie d'une branche cadette des Marquis *de Guiry*, au Vexin Normand, & fille de *Pierre de Guiry*, Chevalier Seigneur de Moineville, Marquemont, la Fye, Loriot, & de Dame *Louise de Vion*. Il en eut: — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. FRANÇOIS, Seigneur du Val de Gourbes, Durcet, Lieutenant dans le régiment de Saint-Germain-Beaupré, infanterie, marié, le 6 Juillet 1714, à Demoiselle *Elisabeth de la Roque*, fille de *François de la Roque*, Chevalier, Seigneur du Neubourg, & de Dame *Elisabeth de Meherent*, dont il n'y a point eu d'enfans; — 3. GABRIEL, Chevalier, Seigneur de la Melliere, marié, le 18 Mars 1722, à Demoiselle *Marie de Bernard*, fille de *Charles*, Chevalier, Seigneur de Marigny, & de Dame *Marguerite de Bernard*, de laquelle il n'a point eu d'enfans; — 4. CATHERINE-RENÉE, mariée, le 9 Septembre 1700, à *Gaspard le Cilleur*, Ecuyer, dont un garçon & une fille; — 5. & ELISABETH-JACQUELINE-CHARLOTTE DE RONNAY, mariée, le 28 Octobre 1714, à *Jean-François-Victor-Constantin de la Melliere*, Ecuyer, sorti de la branche cadette des Seigneurs de Saint-Morice, dont plusieurs enfans.

XVIII. ANTOINE DE RONNAY, III du nom, Chevalier, Seigneur de Meniroulet, Beaulandais & la Melliere, épousa, le 23 Juillet 1701, Demoiselle *Marie-Françoise-Renée de Jupilles*, fille de *Léonor*, Chevalier, Seigneur de Jupilles, d'Oisseau, Bretignolles, Montguerin, & de Dame *Marie de Montesson*, sortie de la branche aînée des Comtes & Marquis *de Montesson*. De ce mariage sont issus: — 1.° GUILLAUME-RENÉ-ANTOINE, qui suit; — 2. ROBERT-MARIE, mort âgé de 18 ans; — 3. JOACHIM, mort à 4 mois; — 4. JEAN-FRANÇOIS, rapporté après la postérité de son aîné; — 5. ANTOINE, mort à 6 mois; — 6. THOMAS-LÉONARD, Curé de Changé près le Mans, ensuite Curé d'Auron proche Mayenne; — 7. & 8. ANTOINE & ALEXANDRE-EUTROPE, morts à 2 ans; — 9. ANTOINE, Curé de Lignieres-la-Doucelle, au pays du Maine; — 10. JOSEPH-ANTOINE, Religieux-Profès, en Janvier 1754, en l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe, ordre de Cîteaux; — 11. ELISABETH LÉONORE, morte âgée de 2 ans; — 12. Autre ELISABETH-LÉONORE, décédée à 2 mois; — 13. MARIE-FRANÇOISE, morte sans alliance, à 26 ans; — 14. ANNE-GABRIELLE, morte à 25 ans, aussi sans alliance; — 15. CATHERINE-RENÉE-LÉONORE, Religieuse au Prieuré Royal de Saint-Antoine de Domfront; — 16. & 17. RENÉE & MARIE-FRANÇOISE DE RONNAY, mortes âgées de 3 ans.

XIX. GUILLAUME-RENÉ-ANTOINE DE RONNAY, chef des nom & armes de sa maison, Chevalier, Seigneur de Meniroulet, Beaulandais, la Melliere, Val de Gourbes & Durcet, a épousé, le 17 Septembre 1742, Demoiselle

Demoiselle *Marie-Susanne d'Orglandes*, fille de *Nicolas*, Chevalier, Seigneur, Comte de Briouse, Colonel d'un régiment de son nom, & de Dame *Anne-Susanne de Beauchamps*, dont : — 1. ANTOINE-GABRIEL-CAMILLE, né le 30 Août 1743, mort le 15 Mars 1748 ; — 2. GUILLAUME-THÉODOSE-CHARLES, né le 6 Décembre 1746, mort en Août 1747 ; — 3. JACQUES-ANTOINE, né le 24 Janvier 1748 ; — 4. ALEXANDRE-AUGUSTE, né le 15 Avril 1749 ; — 5. Un garçon, né le 18 Mai 1750, ondoyé, & mort le même jour ; — 6. ANTOINE, né le 18 Juin 1754 ; — 7. FRANÇOIS-GUILLAUME-VICTOR, né le 9 Juin 1757, mort le 21 Février 1759 ; — 8. CHARLOTTE-SUSANNE, née le 20 Septembre 1744 ; — 9. CAMILLE-LOUISE-ANTOINETTE, née le 14 Janvier 1746, morte le 27 du même mois ; — 10. MARIE-REINE, née le 19 Juin 1751, morte le 8 Novembre suivant ; — 11. RENÉE-MARIE-FRANÇOISE, née le 15 Mars 1753 ; — 12. & SCOLASTIQUE-LIDIE DE RONNAY, née le 28 Septembre 1755.

XIX. JEAN-FRANÇOIS DE RONNAY, Chevalier, fils puîné d'ANTOINE, III du nom, & de *Marie-Françoise-Renée de Jupilles* ; a épousé, le 13 Avril 1750, Demoiselle *Marie-Madeleine le Maire*, fille de *François le Maire*, Ecuyer, & de Dame *Marie le Maire*, sa cousine-germaine, dont : — 1. THOMAS-FRANÇOIS, né le 23 Mai 1752 ; — 2. ANTOINE-FRANÇOIS, né le 20 Novembre 1753 ; — 3. CLAUDE-RENÉ, né le 2 Septembre 1757 ; — 4. MARIE-FRANÇOISE, morte cinq jours après sa naissance ; — 5. MADELEINE-MARIE-VICTOIRE, née le 13 Juin 1755 ; — 6. ELISABETH-MARIE, née le 17 Septembre 1756 ; — 7. & THÉRESE-GENEVIEVE DE RONNAY, née le 18 Novembre 1758.

Les armes : *coupé de gueules & d'argent, chargé de trois losanges, 2 en chef & 1 en pointe de l'un en l'autre.* Supports : *deux lions de carnation, affrontés, ayant la tête contournée, armés, lampassés & vilainés de gueules. Couronne de Marquis.* Pour cimier ou timbre : *un lion issant sur le tout.* Devise : *ILLUMINAT VIRTUS.*

* ROUCY : ville de France en Champagne, qui a toujours porté le titre de comté, & a été une des sept pairies de cette province. Elle a donné son nom à une maison des plus anciennes du royaume. Le comté de *Roucy* a passé par alliance dans celle *de la Rochefoucauld.*

L'histoire des Grands Officiers de la Couronne, *tome VIII, page 861*, remonte la Généalogie des anciens Comtes de ROUCY, à

I. RENAUD, Comte de Reims, qui fit bâtir le château de Roucy, y soutint le siege mis par HUGUES *le Grand*, en 948 ; fortifia Mareuil-sur-Marne ; prit Châtillon, fit treve pour LOUIS *d'Outremer* avec HUGUES *le Grand*, en 949 ; rebâtit Mareuil, brûlé par les partisans de HUGUES ; fourragea le territoire de Vitry, & y fortifia Pontyon, en 952 ; reprit Roucy, qui avoit été surpris par Herbert III, Comte de Vermandois, lui enleva le fort de Montfelix, l'an 954 ; fut excommunié par Odelric, Archevêque de Reims, & tué dans une bataille, près Péronne, par Ray-

nier III, & Lambert I, Comte de Mons, en Hainaut, le 15 Mars 973. Il fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, comme porte son épitaphe, & avoit épousé *Albrade de Lorraine*, fille de *Gilbert*, Duc de Lorraine, & de *Gerberge de Saxe*. Elle fut enterrée dans le chœur de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. Leurs enfans furent — 1. GILBERT, qui suit; — 2. BRUNON, Evêque de Langres, mort le 31 Août 1015; — 3. ERMENTRUDE, premiere femme d'*Otte Guillaume*, Comte de Bourgogne; — 4. & une autre fille, femme de *Fromond*, II du nom, Comte de Sens & de Joigny, fils de *Richard*, dit *le Vieux*, Comte de Sens.

II. GILBERT, Comte de Reims & de Roucy, enterré à Saint-Remi de Reims, semble avoir eu pour femme une fille de la maison de Poitiers, dont: — 1. EBLES, qui suit; — 2. NETARD, Seigneur de Marle, pere d'ADE, femme d'*Enguerrand I*, Sire de Boves, de Coucy, &c. Comte d'Amiens, laquelle fut mere de *Thomas*, Seigneur de Coucy; — 3. YVETTE, épouse de *Manassès*, Comte de Réthel, fils de *Manassès* I, & d'*Odélie*, sa femme.

III. EBLES, I du nom, Comte de Reims & de Roucy, s'étant, selon Alberic, séparé de sa femme *Béatrix de Hainaut*, fille de *Raynier*, V du nom, Comte de Hainaut, & d'*Havoise de France*, fille de HUGUES CAPET, donna le Comté de Reims à l'église; tint l'archevêché depuis l'an 1023 jusqu'en l'an 1034; & ne laissa de son mariage que deux filles, savoir: — ALIX ou ALEIDE, Comtesse de Roucy, femme d'*Hilduin*, IV du nom, Comte de Montdidier, rapporté ci-aprés au degré quatre, à l'article des Comtes de Montdidier, qui, depuis ce mariage, ont pris le nom de Comtes de Roucy; — & AVOYE DE ROUCY, femme de *Geoffroi*, Seigneur de Florines & de Rumigny; la maison duquel finit en la personne d'*Isabelle*, Dame de Rumigny & de Florines, mariée, en 1270, à *Thibaut II*, Duc de Lorraine.

COMTES de MONTDIDIER, *ensuite COMTES de* ROUCY.

I. HILDUIN, I du nom, Comte de Montdidier, d'Arcies & de Ramera, vivoit vers l'an 948, suivant les chartes de l'abbaye de Monstier-Ramey; & du Bouchet le fait fils d'*Hilduin*, Comte de Ponthieu. On lui donne pour femme *Helissend*, dont il eut: — HILDUIN, qui suit; — & MANASSÈS, Evêque de Troyes, mort vers l'an 993, selon Claude Robert.

II. HILDUIN, II du nom, Comte de Montdidier, d'Arcies & de Rameru, fit le voyage de la Terre-Sainte avec Azo, Abbé de Monstier-en-Der, qui y mourut en 992. Il avoit épousé l'héritiere du Comté de Dammartin, & en eut: HILDUIN, qui suit; & MANASSÈS, Comte de Dammartin-en-Goelle, en 1030, tige des anciens Comtes de Dammartin, rapportés au *tome VIII*, de l'histoire des Grands Officiers de la Couronne, *page 401*.

III. HILDUIN, III du nom, Comte de Montdidier, d'Arcies & de Rameru, en 1030, eut de sa femme, nommée *Lesseline*, HILDUIN,

qui suit; — & ELISABETH, mariée 1°. à *Bouchard*, Comte de Corbeil, II du nom; & 2°. à *Gui*, Comte de Rochefort, en Yveline, Sénéchal de France, dont elle fut la seconde femme.

IV. HILDUIN, IV du nom, Comte de Montdidier, d'Arcies & de Rameru, aussi Comte de Roucy, par sa femme *ALIX*, Comtesse de Roucy, fille *d'EBLES*, I du nom, Comte de Reims & de Roucy, & de *Béatrix de Hainaut*, est mentionné dans l'acte de couronnement du Roi PHILIPPE I, & dans un titre de Marmoutier, de l'an 1060, où il est dit que lui, sa femme, EBLES, ANDRÉ & HUGUES, leurs enfans, donnerent à Saint-Martin de Marmoutier le monastere qui avoit été bâti à Roucy, avec ses dépendances. Il mourut vers l'an 1063, & sa postérité prit le surnom DE ROUCY. Leurs enfans furent: — 1. EBLES, qui suit; — 2. ANDRÉ, marié 1°. à *Alix*, & 2°. à *Guandelmodie*, nommée avec lui dans le Cartulaire de Marmoutier. Il eut du premier lit: — HUGUES, Seigneur de Rameru, mort sans postérité; — EBLES, Evêque de Châlons, mort en 1126; — ALIX, Dame de Rameru, femme d'*Erard I*, Comte de Brienne, fille de *Gautier*, I du nom, Comte de Brienne, & d'*Eustache*, Comtesse de Bar-sur-Seine; — & une autre fille, de laquelle sont sortis les Seigneurs de Pleurre, d'Arcies, de Montmirail & de Montréal, suivant Alberic, dans sa chronique de l'an 1110; & du second lit: OLIVIER DE ROUCY, mort sans postérité; — 3. HUGUES, mentionné avec ses freres dans le Cartulaire de Marmoutier. Il peut avoir eu pour enfans: — MACAIRE, dont nous allons parler; GUI, Chanoine de Reims, en 1137; & ALBERIC DE ROUCY, Vicomte de Mareuil, duquel sortit JEAN DE ROUCY, Vicomte de Mareuil, pere d'ELISABETH, Vicomtesse de Mareuil, femme, en premieres noces, de *Robert*, Seigneur de Montaigu en Laonois, & en secondes, de ROBERT-GUISCARD, Comte de Roucy, comme on le verra au septieme degré.

MACAIRE DE ROUCY, Seigneur du Bois, eut de sa femme, dont le nom est ignoré: — 1. GAUTIER, Seigneur du Bois, nommé dans des chartes de l'abbaye de Vaucler, des années 1141 & 1156, marié à *Ermengarde*, qui fut mere de GERVAIS DE ROUCY, & aïeule de GAUTIER DE ROUCY, mentionné dans une charte de l'abbaye de Val-le-Roi, de l'an 1218; — 2. GERARD, rappellé dans une charte de l'an 1156; — 3. GUILLAUME, Clerc; — 4. ROGER, nommé dans une charte de Vaucler, de l'an 1163; — 5. GUILLAUME; — 6. ADAM, — 7. & ALEXIS, marié à *Eyrine*, & mentionné dans une charte de Vaucler.

Outre EBLES, ANDRÉ & HUGUES DE ROUCY, dont la postérité des deux derniers est éteinte; HILDUIN, IV du nom, & ALIX, Comtesse de Roucy, son épouse, eurent encore: — 4. FÉLICIE ou FÉLICITÉ, femme de SANCHE-RAMIRE, Roi d'Aragon, morte le 24 Avril 1086; — 5. BÉATRIX, mariée à *Geoffroi II*, Seigneur de Mortagne au Perche; — 6. MARGUERITE, mariée à *Hugues*, I du nom, Comte de Clermont en Beauvoisis; — 7. ERMENTRUDE, femme de *Thibaut*, Comte de Renel; — 8. ADE, mariée 1°. à *Geoffroi*, Seigneur de Guise; 2°. à

Gautier, Seigneur d'Uaſt ; & 3°. à *Thierri*, Seigneur d'Aveſne, avec lequel elle fit bâtir, dans ſes terres, le monaſtere de Leſciis, où elle fut enterrée ; — 9. ADELLE, femme d'*Arnoul*, Comte de Chiny ; — 10. & ALIX, mariée à *Foulques*, Seigneur de Vir en Bourgogne, & de Serres-ſur-Saone, dont : *Barthelemi de Vir*, Evêque de Laon en 1113.

V. EBLES, II du nom, Comte de Roucy, du chef de ſa mere, traita avec les Papes Alexandre II & Grégoire VII, pour la conquête de l'Eſpagne, où il paſſa avec une armée, & mourut vers l'an 1110. Il avoit épouſé *Sibille*, fille de *Robert Guichard*, Duc de la Pouille, laquelle vivoit en 1090. De ce mariage vinrent : — 1. GUICHARD, mentionné dans la chronique de Saint-Vincent de Laon, & dans l'hiſtoire de LOUIS *le Gros*, par l'Abbé Suger; — 2. HUGUES, qui ſuit ; — 3. EBLES, pere d'un autre EBLES DE ROUCY, de qui THOMAS, ſon couſin, & PÉTRONILLE, tenoient moitié de la dîme de Roucy ; — 4. MANASSÈS, qui eut deux enfans : ſavoir, THOMAS, qui donna, en 1157, à Marmoutier, la moitié de la dîme de Roucy. Il peut avoir été pere de GUILLAUME DE ROUCY, qui donna vingt ſols de rente à Marmoutier ſur la taille de Châlons-ſur-Veſle ; — & PÉTRONILLE, femme de *Raoul*, Comte de Vieille-Ville ; elle céda au monaſtere de Marmoutier ſa part des dîmes de Roucy, en 1157 ; — 5. ERMENGARDE, mariée à *Gervais*, Seigneur de Baſoches, mentionné dans la charte de Marmoutier, de l'an 1157 ; — 6. MAMILIE, femme 1°. de *Hugues du Puiſet*, Comte de Japhe ; & 2°. d'*Albert de Namur*, fils puîné d'*Albert*, III du nom, Comte de Namur, & d'*Ide* ou *Relinde de Saxe* ; — 7. & AGNÈS, femme d'*Anceau*, Seigneur de Ribemont.

VI. HUGUES, ſurnommé *Cholet*, Comte de Roucy, fondateur de l'abbaye de Val-le-Roi, en 1147, & du prieuré d'Evernicourt, en 1154, mourut vers l'an 1160. Il avoit épouſé 1°. *Aveline* ; & 2°. *Richilde*, fille de *Fréderic*, Duc de Souabe, & d'*Agnès*, fille de HENRI, IV du nom, Empereur, enterré à Evernicourt. Du premier lit il eut : — ADE, femme de *Gaucher*, II du nom, Seigneur de Châtillon, fils de *Henri I*, & d'*Ermengarde de Monjay* ; & du ſecond : — 1. ROBERT-GUISCARD, qui ſuit ; — 2. EBLES, mentionné, avec ſes freres & ſœurs, dans une charte de l'an 1147 ; — 3. GUILLAUME, Religieux à Marmoutier ; — 4. HUGUES, tige des Seigneurs du Bois & de Manre, rapportés ci-après ; — 5. AVOYE ; — 6. CLÉMENCE, mariée 1°. à *Renaud*, Seigneur de Roſoy en Thiérache, & 2°. à *Guermond de Châtillon*, Seigneur de Savigny ; — 7. SARA, *dite* AGNÈS, femme de *Gui*, Seigneur de Soupy ; — 8. & 9. SIBILLE & AGNÈS DE ROUCY.

VII. ROBERT GUISCARD, Comte de Roucy, confirma, avec ſa femme, du conſentement de ſes enfans, RAOUL, JEAN & EBLES, les donations faites par HUGUES, Comte de Roucy, ſon pere, à l'abbaye de Vaucler ; accorda exemption en terres ès années 1164, 1168 ; ratifia, en 1161 & 1168, les dons faits aux Religieux de Val-le-Roi, par ſon pere ; approuva, en 1178, la donation faite au Chapitre de Laon, par *Baudouin de Maiſy*, de ce qu'il poſſédoit à Glane ; eſt nommé dans

deux chartes de l'abbaye de Saint-Thierry, des années 1159 & 1160; & mourut en 1180. Il avoit épousé ELISABETH DE ROUCY, Vicomtesse de Mareuil, veuve de *Robert*, Seigneur de Montaigu en Laonois, & fille de JEAN DE ROUCY, Vicomte de Mareuil, Seigneur de Neufchatel-sur-Aisne; elle est nommée dans des actes de 1178 & 1180, & donna à l'abbaye de Val-le-Roi ce qui lui appartenoit ès Moulins d'Aisne, près Evernicourt, en l'an 1202. Ses enfans furent: — 1. RAOUL, Comte de Roucy, qui confirma à l'église de Saint-Martin de Laon, ce que HUGUES, son aïeul, lui avoit cédé; fit don d'une somme, à prendre sur Neufchatel, pour l'entretien des lampes à Val-le-Roi, en 1186; mourut en 1196, sans enfans de *Melisende de Coucy*, sa femme, fille de *Raoul*, Sire de Coucy, & d'*Agnès de Hainaut*, dite *la Boiteuse*; — 2. JEAN, Comte de Roucy après son frere, qui fit plusieurs donations à l'abbaye de Vaucler, du consentement de *Henri*, son frere, en 1190, &c. & mourut en 1200, sans postérité de *Béatrix*, sa femme, fille de *Gautier*, Seigneur de Vignory, laquelle se remaria en 1203, à *Enguerrand*, Sire de Coucy. Mais JEAN, Comte de Roucy, eut pour fils naturel JEAN, bâtard de ROUCY, auquel il donna la seigneurie de Proiseux, dépendante de la seigneurie de Neufchatel-sur-Aisne; — 3. EBLES, Chanoine de Reims, nommé dans une charte de 1180; — 4. GUISCARD, mort sans avoir été marié; — 5. HENRI, mentionné dans plusieurs chartes, mort en 1196; — 6. EUSTACHE, femme de *Robert*, Seigneur de Pierrepont, dont la postérité est rapportée dans les Grands Officiers de la Couronne, *tome VIII*, *page 885 & suiv.*, sous le nom de Seigneurs de Pierrepont, Comtes de Roucy; — 7. BÉATRIX, nommée dans une charte de l'an 1180; — 8. & une autre fille.

Seigneurs du BOIS *& de* MANRE.

VII. HUGUES DE ROUCY, Seigneur de Thony & du Bois, quatrieme fils de HUGUES, surnommé *Cholet*, Comte de Roucy, & de *Richilde de Soabe*, sa seconde femme, est mentionné dans plusieurs chartes de l'abbaye de Vaucler, des années 1141, 1150 & 1156. D'*Eve de Courlandon*, sa femme, il laissa: — EBLES, qui suit; — & BEAUDOUIN DE ROUCY.

VIII. EBLES, Seigneur de Thony & du Bois, obtint une charte en faveur de ses sujets de la Ville-aux-Bois, l'an 1193; & JEAN I, Comte de Roucy, la confirma la même année. Il prit, comme son pere, le nom de du Bois, que sa postérité conserva jusqu'en 1484, qu'elle reprit solemnellement celui DE ROUCY au sacre du Roi CHARLES VIII. De son mariage avec *Elvis*, il eut:

IX. HENRI DU BOIS, Seigneur de Thony & du Bois, qui fit le voyage de la Palestine avec SAINT-LOUIS, en 1249, & eut d'*Ermenson*, son épouse:

X. JEAN, Seigneur du Bois & de Thony, Chevalier, mort en 1294. Il avoit épousé *Alix*, Dame *de Germaine*, laquelle obtint, en 1285, une nouvelle charte du Roi PHILIPPE III, surnommé *le Hardi*, pour

ses habitans du Bois. Elle est mentionnée au dénombrement que HENRI, son fils, qui suit, donna en 1317, & eut encore une fille, nommée MARGUERITE, femme de *Gaucher*, Seigneur de Nanteuil-la-Fosse.

XI. HENRI, II du nom, Seigneur du Bois, Thony, & de la Ville-aux-Bois, donna son dénombrement pour cette terre à JEAN, Vicomte de Roucy, ès années 1317, 1340, & eut pour fils :

XII. EDOUARD DU BOIS, Seigneur de Manre & de Termes, qui aliéna les terres de Thony & de la Ville-aux-Bois. Il laissa de *Marguerite de Roye*, dite *Hangard*, son épouse, Dame de Manre, vivante en 1385.

XIII. JOSSE, Seigneur du Bois, de Termes & de Manre, qui vivoit en 1403. Il avoit épousé *Phanette* ou *Etiennette de Suilly*, fille de *Guillaume de Suilly*, Seigneur de Vouillon & de Saint-Août, & d'*Isabelle de Marigny*, dont :

XIV. ANTOINE DU BOIS, Seigneur de Manre & de Termes, qui rendit hommage à Jean Juvenel-des-Ursins, Archevêque de Reims, en 1446, pour la terre de Manre, & au Roi, de celle de Termes, & de ce qu'il tenoit de Sainte-Menehould à Preuilly, le 25 Juillet 1454. Il obtint du Bailli de Sainte-Menehould, le 19 Mai 1479, main-levée de la saisie des terres d'Argies & de Malpertuis, faite sur sa femme, *Jeanne de Chenery*, fille de *Jean*, Seigneur de Chenery, Chambellan du Roi LOUIS XI, laquelle étant veuve, donna procuration à son fils aîné GUILLAUME, qui suit, le 18 Mai 1482, pour faire hommage de ses terres. Ses autres enfans furent : — FRANÇOIS, mort en 1496 ; — CLAUDE, femme de *Gobert de Grandpré* ; — & JACQUELINE, Abbesse de Saint-Pierre de Reims.

XV. GUILLAUME DU BOIS, Seigneur de Manre, d'Argies & Possesse, fait Chevalier à Reims, par le Roi CHARLES VIII, le 30 Mai 1484, jour de son sacre, reprit le même jour le nom DE ROUCY, qui lui fut confirmé par jugement des Rois d'armes de France, Montjoye & Champagne, le 11 Janvier 1485. Il fut Seigneur de Manre, de Termes, de Luitre, d'Argies, de Valmont & Maupertuis ; est qualifié GUILLAUME DE ROUCY, dit DU BOIS, & Chevalier, dans un hommage qu'il reçut le 7 Janvier 1501 ; & avoit épousé *Jeanne-Marie d'Apremont*, fille d'*Edouard d'Apremont*, Seigneur de Busancy, Prince d'Amblise, & de *Béatrix de Haraucourt*, dont : — 1. JEAN DE ROUCY, Seigneur d'Argies & de Valmont, en 1544, marié à *Marguerite des Armoises*, mere de NICOLAS, mort jeune, & de JEANNE, Dame de Possesse, mariée à *Antoine* (ou *Robert*, selon le P. Anselme) *d'Averhoult*, Seigneur de la Lobe, Chevalier de l'ordre du Roi, — 2. NICOLAS, qui suit ; — 3. ANNE, femme *d'Adrien de Rasse*, Seigneur de Possesse, en 1539 ; — 4. & une fille, Abbesse de Poulangy.

XVI. NICOLAS DE ROUCY, Seigneur de Manre, Termes & d'Argies, dont il fit hommage à l'archevêché de Reims, le 28 Septembre 1502, épousa *Barbe de Salazar*, fille de *Lancelot de Salazar*, Seigneur de Marcilly-sur-Seine, & de *Louise de Courcillon*. Etant veuve, elle obtint, le 21 Décembre 1539, des lettres royaux contre ANNE DE

ROUCY, sa belle-sœur. Ses enfans furent : — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. JEAN, Prieur de Rup, & Doyen de Saint-Maxe de Bar; — 3. JACQUES, Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1544, dont la succession fut partagée le 28 Avril 1587; — 4. BON DE ROUCY, Seigneur de Termes & de Vaudun, reçu Chevalier de Malte, le 5 Mars 1549, ordre qu'il quitta depuis, & mourut avant 1592. Il avoit épousé 1°. *Hélene d'Apremont*, fille de *Jean d'Apremont*, Seigneur de Vendy, & de *Jeanne de Suigny*, & 2°. *Marie de Barizy*, laquelle se remaria, le 15 Janvier 1592, à *Onufrin de Sons*, Seigneur de Pommery; elle prit une troisieme alliance avec *Jean d'Averhoult*, Seigneur de Liry. Il eut du premier lit: JACOB, dont nous allons parler, & JEAN, mentionné après son frere. — JACOB DE ROUCY, Seigneur de Vaudun, vivoit en 1607, & eut de *Rachel de Barizy*, son épouse, fille *de Regnaud*, Seigneur de Barizy, de Villers & de Chiny, & de *Françoise de Miremont*, JUDITH DE ROUCY, mariée à *Gédéon*, Seigneur de Saint-Just, dont une fille; — JEAN, second fils de BON DE ROUCY, & d'*Hélene d'Apremont*, sa premiere femme, épousa *Louise de Mouçon*, & en eut : DANIEL DE ROUCY, Seigneur de Termes, marié à *Anne de Saint-Just*, & mort avant 1640, que sa veuve étoit remariée à *Samuel le Tirant*, Seigneur de Villers; & une fille, nommée MADELEINE; — 5. ANTOINETTE, femme de *Jean de la Personne*, Seigneur de Duisy, & Vicomte d'Acy; — 6. JACQUELINE, mariée à *Claude de Florainville*, Seigneur de Faims & de Cousance, Bailli de Bar; — 7. & CLAUDE DE ROUCY, Abbesse de Poulangy.

XVII. NICOLAS DE ROUCY, II du nom, Seigneur de Manre, en fit hommage, comme héritier de son pere, à l'Archevêque de Reims, le 14 Avril 1539. Il étoit alors homme d'armes des ordonnances du Roi, dans la compagnie du Duc de Guise, & Guidon de celle du Duc de Bouillon, en 1550. Il avoit épousé, par contrat du 3 Mars 1544, *Louise Toignel*, dite *d'Espense*, fille de *Claude Toignel*, Seigneur d'Espense, & d'*Yolande Juvenel-des-Ursins*. Elle se remaria, en 1554, à *Antoine des Marins*, Seigneur de Montgenoust, & eut de son premier lit : — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. JACQUES, Baron de Termes, Mestre-de-Camp d'infanterie, marié à *Louise de Montheron*, fille d'*Antoine*, Seigneur de Saint-Germain, & de *Louise de Maillart-de-Gruyeres*, dont deux filles, savoir : ESTHER DE ROUCY, femme de *Pierre de May-de-Savary*, Seigneur d'Aulnay-aux-Planches, en Champagne, & du Refuge, en Picardie, Maître-d'Hôtel du Roi HENRI IV, & Maréchal-des-logis des Chevaux-légers de sa Garde; — & JUDITH, mariée à *Jacques le Febvre-de-Maurepas*, Seigneur de Champ-Aubert, Gouverneur de Roye; — 3. CHARLES, auteur de la branche des Seigneurs de Chastel, qui n'a formé que deux degrés, & s'est éteinte dans les enfans d'AFRICAIN DE ROUCY, Baron de Termes, Seigneur d'Apremont; — 4. & 5. LOUIS & JEAN, mineurs en 1576; — 6. LOUISE, Abbesse de Poulangy; — 7. MADELEINE, femme, en 1576, de *René de Saint-Vincent*, Seigneur d'Aunoy & de Vertuzey; — 8. & SUSANNE DE ROUCY, alors mineure.

XVIII. CLAUDE DE ROUCY, Seigneur de Manre & de Vieux, en partie, fit hommage, après la mort de son pere, de la terre de Manre, à l'Archevêque de Reims, le 8 Novembre 1564. Il étoit homme d'armes de la compagnie du Duc de Bouillon, en 1568, & étoit mort en 1583. Il avoit épousé 1°. *Edmée des Marins*, fille d'*Antoine des Marins*, Seigneur de Montgenoust, & d'*Anne de Baleine-Courtavant*, morte le 21 Août 1580; & 2°. *Philippe de Joyeuse*, fille de *Foucaut*, Comte de Grandpré, & d'*Anne d'Anglure*. Il eut du premier lit: — 1. JOSIAS, qui suit; — 2. SALOMON, né le 10 Février 1571, Seigneur de Soisy-aux-Bois, en 1595, puis de Vieux, marié à *Jacqueline de Merbrick*, fille de *Balthasard de Merbrick*, Seigneur de Cheveuge, & de *Jeanne d'Ambly*, dont: — SUSANNE DE ROUCY, femme de *Jacques du Bellay*, Seigneur de Chevigny, en 1618; — & GUILLEMETTE, mariée à *Louis d'Aguisy*, Seigneur de Chavange; — 3. PAUL, auteur de la branche des Seigneurs de Villette, Chalendry, &c. rapportée ci-après; — 4. ABEL, vivant en 1583, mort sans hoirs; — 5. JACOB, qui vivoit en 1597; — 6. & BARBE DE ROUCY, femme, en 1583, de *N.... de Bohan*, Seigneur de Montigny.

XIX. JOSIAS DE ROUCY, Seigneur de Manre, Chevalier, mineur en 1583, fut Capitaine au régiment de Chastel, infanterie, & fit un échange des biens de son pere, le premier Août 1597, avec CHARLES DE ROUCY, son oncle. Il épousa, par contrat du 26 Janvier 1591, *Susanne de Conflans*, fille d'*Antoine*, Seigneur de Saint-Remy, & de *Françoise de Boulard*. Leurs enfans furent: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. ANTOINE, mort Chevalier de Malte; — 3. CHRISTOPHE, Seigneur de Marvaux, mort au siege de Treves, en 1634, étant Capitaine au régiment de Nattancourt. Il avoit épousé, par contrat du 27 Avril 1625, *Jeanne de Constant*, fille de *Jean de Constant*, Seigneur de Trieres, & de *Susanne des Marins*, dont: — AFRICAIN DE ROUCY, tué aux guerres de Paris, étant volontaire au régiment de Grandpré; — & ANNE, femme de PHILIBERT DE ROUCY, son cousin, auquel elle porta la terre de Marvaux; — 4. SALOMON DE ROUCY, (*) Seigneur de Vieux & de Vrisy, Gouverneur du fort de l'Aiguillon, Capitaine au régiment de la Bergerie, puis dans celui de Sy, en Hollande, marié, 1°. par contrat du 28 Mars 1629, à *Henriette de Scannevelle*, fille de *Charles de Scannevelle*, Seigneur de Coucy, & de *Susanne de Sons*; & 2°. le 14 Aout 1650, à *Nicole de Tige*, veuve de *Denis de Saulx*, Seigneur de Clairefontaine, & fille de *Jean*, Seigneur de Tige. Du premier lit sortirent un garçon & deux filles, savoir: — JEAN DE ROUCY, tué, servant à Arras sous le Maréchal de Schulemberg, le 5 Août 1654; — SUSANNE, mariée, le 18 Avril 1653, à *Nicolas de Saulx*, Seigneur de Balay; — & MARIE,

---

(*) Suivant un Manuscrit qui nous a été envoyé, ce SALOMON DE ROUCY est fils de PAUL DE ROUCY, tige de la branche des Seigneurs de Villette. Nous ne savons lequel croire ou du *P. Anselme*, ou de l'auteur du Mémoire. C'est à la branche des Seigneurs de Villette, qui subsiste, à nous éclaircir sur cette filiation.

épouse

épouse, du 10 Avril 1652, de *Jean de Beffroy*, Seigneur de Sausseuil ; — 5. & CATHERINE DE ROUCY, Religieuse à Bar-sur-Seine.

XX. CHARLES DE ROUCY, Seigneur de Manre, partagea avec ses freres, la succession de son pere, le 11 Juin 1621, & fut tué, en 1632, au siege de Moyenvic, étant Capitaine au régiment de Nettancourt. Il avoit épousé, par contrat du 19 Septembre 1615, *Anne de Merbrick*, fille de *François de Merbrick*, Seigneur de Cheveuge, & de *Françoise de Doncourt*, selon le P. *Anselme*, ou *d'Aucourt*, suivant d'autres. Etant veuve, elle eut la tutelle de ses enfans, savoir; — 1. SALOMON, qui suit; — 2. PHILIBERT, rapporté avant son aîné; — 3. JACQUES, Enseigne de la Mestre-de-Camp du régiment de Vendi, tué au siege de Lerida; — 4. & ANNE DE ROUCY, morte sans alliance;

PHILIBERT DE ROUCY, Seigneur de Marvaux, épousa, 1°. le 4 Mars 1640, *Anne de Tige*, fille d'*Africain*, & d'*Anne d'Eltouf de Pradines*; 2°. le 9 Février 1656, ANNE DE ROUCY, sa cousine, fille de CHRISTOPHE DE ROUCY, Seigneur de Marvaux, & de *Jeanne de Constant*; & 3°. le 27 Avril 1657, *Anne de Saint-Quentin*, fille de *Jean de Saint-Quentin*, & de *Charlotte de Fontaine*. Il eut du premier lit: — MARIE DE ROUCY, mariée, le 7 Mars 1667, à *Charles d'Aguisy*, Seigneur de Hagnicourt; — & CATHERINE; du second lit: — JEAN-FRÉDERIC; & du troisieme: — CHARLES DE ROUCY.

XXI. SALOMON DE ROUCY, Seigneur de Manre, mineur, & sous la tutelle de sa mere, en 1632, fit hommage à l'Archevêque de Reims, pour la terre de Manre, le 3 Mars 1673, & l'avoit fait au Duc de Réthelois, le 17 Janvier 1667, pour les seigneuries de Givry & de Loisy. Il avoit alors la garde noble de son fils aîné, & fut successivement Enseigne & Lieutenant aux régimens de Nettancourt, Montdejeu, Saint-Remy, d'Erpense & de Vatimont. Il avoit épousé, 1°. le 7 Novembre 1642, *Marie d'Ets*, fille de *Henri d'Ets*, seigneur de Givry, de Loisy & d'Ardeuil, & de *Madeleine de Beschefer*, Dame de Condé-sur-Aisne; & 2°. *Guillemette-Elizabeth d'Aguisy*, fille de *Louis d'Aguisy*, seigneur de Charange, & de GUILLEMETTE DE ROUCY. Du premier lit, il eut: — JEAN-HENRI, qui suit; & du second: — CLAUDE DE ROUCY.

XXII. JEAN-HENRI DE ROUCY, Seigneur de Manre & de Chevieres, Capitaine de cavalerie dans les régimens de la Rabliere & de Bartillac, épousa, par contrat du 10 Février 1681, *Charlotte-Françoise de Sugny*, fille de *Louis*, seigneur & Vicomte *de Sugny*, premier Capitaine & Major du régiment de la Valette, & d'*Anne de Grimbert*, dont: — 1. SALOMON-HENRI, qui suit; — 2. JULES, mort Religieux de Sainte Genevieve, en 1750; — 3. Et JEANNE-FRANÇOISE DE ROUCY, née & batisée le 27 Octobre 1687, en la paroisse de Saint Martin de Chevieres, diocese de Reims, laquelle fut présentée pour Saint Cyr en 1697; elle y est morte Religieuse le 14 Mai 1727, suivant un certificat de cette maison, daté du 28 Février 1752. Il atteste aussi que les preuves de l'origine de JEANNE-FRANÇOISE DE ROUCY, en remontant jusqu'à HUGUES CHOLET, y ont été faites, & sont conservées en original dans le dépôt de cette maison.

XXIII. SALOMON-HENRI DE ROUCY, Seigneur de Manre, marié, 1°. à *Madeleine Frison*, par acte de célébration de mariage, du 20 Décembre 1708. Il rendit foi & hommage de sa terre de Manre à l'Archevêque de Reims, le 12 Octobre 1715. De ce premier mariage vinrent : — 1. JACQUES-ANTOINE, qui suit : — 2. HENRI, mort au service du Roi, le 22 Avril 1742; 3. — LOUIS, mort également au service le premier Mai 1742; — 4. NICOLE, mariée à *Charles-Albert de Fuschambert*, Comte de Money, vivant; — 5. ANNE-HENRIETTE, fille aussi vivante. Il avoit épousé, 2°. *Anne-Henriette de Givry*, de laquelle il eut : — 6. Et ARMAND DE ROUCY, mort jeune (acte du tutelle de ces enfans, du 20 Novembre 1717).

XXIV. JACQUES-ANTOINE DE ROUCY, Seigneur de Manre, &c. marié à *Marie-Pétronille-Françoise-Isabelle de Fassier*, par contrat du 2 Mars 1742, dont : — 1. JEAN-BATISTE-HENRI-MARIE, Vicaire-Général d'Evreux; — 2. JACQUES-HENRI-SALOMON-JOSEPH, qui suit; — 3. ANNE-CHARLOTTE-HENRIETTE, mariée le.... à *N.... de Buzancy-de-Pavant*, Seigneur de la Croix-aux-Bois en Champagne, veuve & vivante en 1786, — 4. & CATHERINE-HENRIETTE-CHARLOTTE DE ROUCY, Religieuse à Juvigny.

XXV. JACQUES-HENRI-SALOMOM-JOSEPH, Comte de Roucy, Seigneur de Manre, &c. né le 19 Janvier 1747, a fait ses preuves devant M. d'Hozier, pour entrer Page du Roi, le 28 Avril 1761, aujourd'hui Colonel au régiment de la Reine, cavalerie, marié, par contrat du 27 Mai 1784, passé devant Perier, Notaire à Paris, à Demoiselle *Marie-Perine de Scépeaux*, fille de *Joseph-Pierre-Henri*, Marquis de Scépeaux, & de Demoiselle *Gelin*.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE VILLETTE, CHALENDRY, &c.

XIX. PAUL DE ROUCY, Seigneur de Villette, troisieme fils de CLAUDE, Seigneur de Manre, & d'*Edmée des Marins*, obtint des lettres en Chancellerie, le 11 Juillet 1643, comme Seigneur de Vieux & de Manre en Champagne, des grandes & petites Ayvelles, d'Esclaires & de Chalendry. Il fut Capitaine d'infanterie au régiment de Chastel, & avoit épousé, par contrat du 5 Mars 1596, *Guillemette d'Ambly*, fille de *Philippe d'Ambly*, Seigneur de Malmy, Gouverneur de Donchery, Bailli du Soissonnois, & de *Diane des Ayvelles*, sa premiere femme. Elle étoit veuve en 1654, & ses enfans furent : — 1. PHILIPPE-FOUCAUT, qui suit; — 2. PHILIPPE, étant tué Capitaine au régiment de Vaubecourt; — 3. CLAUDE, Enseigne dans la compagnie de son frere, tué au siege de Donchery, en 1642; — 4. FRANÇOIS, dont on va parler ci-après; — 5. JACQUELINE, veuve, en 1658, d'*Enguerrand de Barat*, Seigneur d'Olignon; — 6. & ANTOINETTE DE ROUCY, mariée, le 21 Août 1640, à *Thomas de Chartogne*, Seigneur de Neufvisy.

FRANÇOIS DE ROUCY, Seigneur de Villette, Maréchal-des-Camps &

armées du Roi, & Lieutenant au gouvernement de Montmédy, épousa *Susanne de Merbrick*, fille de *François de Merbrick*, Seigneur de Cheveuge, & de *Catherine des Marins*, dont : — 1. N.... DE ROUCY, tué, étant Capitaine de carabiniers ; — 2. LOUIS, Lieutenant de carabiniers, tué au combat de Sillery ; — 3. INNOCENTE, femme de *N....*, Seigneur de Holle, Lieutenant de cavalerie ; — 4. & ANNE DE ROUCY, mariée à *N....* Seigneur d'Invarville & de Saint-Aubin.

XX. PHILIPPE-FOUCAUT DE ROUCY, Seigneur de Manre, des Ayvelles, &c. épousa, par contrat du 11 Juillet 1638, *Anne-Sibille de Pouilly*, fille de *Henri de Pouilly*, Seigneur d'Inor, & d'*Esther d'Estiver*, dont il étoit veuf en 1687. Ses enfans furent : — 1. SAMUEL-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. JEAN-CLAUDE, rapporté après son aîné ; — 3. PAUL, qui servit en qualité de Volontaire en Hongrie ; — 4. ANTOINETTE, femme, en 1693, de *François des Guiots*, Seigneur de Remering, Betting, &c. — 5. SUSANNE, fille majeure en 1693 ; — 6. & ANNE DE ROUCY, mariée 1°. à *Jean-Philippe de Vigneulles-du-Sart*, Seigneur de Vintrange, & 2°. à *Jean d'Aguisy*, Seigneur de Rume.

XXI. SAMUEL-FRANÇOIS DE ROUCY, Seigneur de Chalendry, d'Esclaires & des Ayvelles, Lieutenant d'infanterie au régiment d'Artois, en 1681 & 1693, puis Capitaine au régiment de Limosin, fit hommage au Duc Mazarin, le 27 Août 1715, d'un sixieme des terres & seigneuries des Ayvelles, d'Esclaires & de Chalendry. Il avoit épousé, par contrat du 20 Décembre 1696, *Madeleine de Saulx-de-Balay*, fille de *Nicolas de Saulx*, Seigneur de Vrisy & de Balay, & de *SUSANNE DE ROUCY*, dont : — NICOLAS DE ROUCY, qui a été Page d'Elisabeth-Charlotte, Palatine, Duchesse d'Orléans ; — & CLAUDE-CHARLOTTE, née le 15 Août 1707, présentée pour Saint-Cyr, en 1717.

XXI. JEAN-CLAUDE DE ROUCY, Seigneur des Ayvelles, second fils de PHILIPPE-FOUCAUT, & d'*Anne-Sibille de Pouilly*, partagea avec ses freres & sœurs la succession de leur pere, le 14 Février 1693, & mourut en 1706. Il avoit épousé, en 1681, *Marguerite de Vigneulles*, fille de *Jacques-Claude*, Seigneur de Vintrange, & d'*Anne-Sibille de Gantz*. Elle est décédée le 4 Octobre 1734, laissant pour enfans : — 1. FRANÇOIS-ERNEST, qui suit ; — 2. JEAN-FRANÇOIS DE ROUCY, marié, en 1734, à *N.... Forget-de-Barst* ; — 3. ANNE, (aînée de ses freres) mariée, en 1703, à *Pierre-Joseph de Bainville*, Seigneur de Berry ; — 4. & CHARLOTTE DE ROUCY, femme de *Joseph de Vaux*, Chambellan du Duc de Deuxponts.

XXII. FRANÇOIS-ERNEST DE ROUCY, Seigneur de Vintrange, a épousé 1°. *Susanne-Marguerite de Scannevelle* ; & 2°., le premier Juin 1734, *Marie de Greiche*, fille de *Paul*, Seigneur de Moncheux, Charmois & Hagnéville, & de *Marie de Landrian*, de laquelle il a des enfans.

Les armes des anciens Comtes DE ROUCY étoient : *d'or, au lion d'azur*.

Les dernieres branches ſubſtituées, par alliance, au nom DE ROUCY; dont quelques-unes on fait ſouche en Lorraine, où elles ſubſiſtent encore, dit un Mémoire fourni, ont fait preuve de leur ancienne nobleſſe, au mois de Novembre 1670, devant M. *de Caumartin*, Intendant de Champagne. Suivant cette production, qui ſe trouve dans le Nobiliaire de cette province, *in-folio*, *tome II*, leurs armes ſont: *de gueules*, *au chou d'or.*

ROUVROY-SAINT-SIMON, maiſon originaire du Vermandois, qui a toutes les marques d'ancienneté & d'illuſtration. Son origine a été reconnue en Allemagne & en France pour deſcendre en ligne directe de Charlemagne: car dans les lettres-patentes d'érection de la terre de Saint-Simon en duché & pairie, LOUIS XIII la reconnut deſcendre en ligne directe des Comtes de Vermandois, leſquels étoient deſcendus de Charlemagne.

OLIVIER DE ROUVROY, Chevalier, vivant en 1060, ſous Henri I. JEAN DE ROUVROY, Chevalier Banneret, ſuivit PHILIPPE-AUGUSTE à la conquête de la Normandie ſur le Roi Jean d'Angleterre, en 1202, & quatre de ſes deſcendans furent Vice-Rois de Navarre.

RENAUD DE ROUVROY, Gouverneur du royaume de Navarre en 1277. ALPHONSE DE ROUVROY, Sénéchal de Beaucaire en 1296, & auſſi Gouverneur du royaume de Navarre en 1297. GUILLAUME DE ROUVROY, qualifié Chevalier Banneret de la baillie du Vermandois dans une quittance de ſes gages, qu'il donna en 1302. NICOLAS & GILLES DE ROUVROY, qui vivoient dans le même tems. JEAN, Seigneur de Rouvroy, &c. qui céda au Chapitre de Saint-Quentin la Juſtice de ſes terres, & ſe retira en 1315, au royaume de Naples, auprès du Roi Robert; & GUY DE ROUVROY, mort en 1316, & enterré à Saint-Quentin, où ſa tombe a été trouvée dans la caſemate du boulevard de la Reine, auprès duquel étoit l'Egliſe de tous les Saints, où il avoit été enterré, & l'hôtel de *Saint-Simon* ruiné par les retranchemens de cette ville, ſous Charles IX, *ſont* rapportés ſeulement par ordre de date dans l'hiſtoire des grands Officiers de la Couronne, *tome IV*, *page* 395. Voyez l'hiſtoire du Vermandois par Louis Grault Colliette, *tome I*, *page* 65 *& ſuiv.*; l'hiſtoire du duché de Valois, par Carlier, *tome III*, *page* 379, *art.* X. Ces deux auteurs ont cherché à diſcuter, & ont prouvé les points les plus intéreſſans de cette généalogie, d'Huneré, du Tillet, Dubouchet, la Morliere, Dupuy, Tailleforeſt, le Pere l'Abbé, Sainte-Marthe, le Pere Anſelme, dans lequel la généalogie de cette maiſon y commence, par filiation ſuivie, à MATTHIEU DE ROUVROY, qui ſuit.

I. MATTHIEU DE ROUVROY, dit *le Borgne*, Grand-Arbalêtrier de France, Chevalier, Seigneur du Pleſſis, Saint-Juſt, &c. en Beauvoiſis, qui, ſelon Froiſſard, ſervoit au ſiege de Lille, ſous le Comte d'Alençon, en 1339, & fut fait priſonnier par les Anglois au voyage que le Duc de Normandie fit en Hainaut en 1340. Il étoit mort vers l'an 1370. Il avoit épouſé *Marguerite de Saint-Simon*, ſa couſine, fille aînée de *Jacques*, Seigneur

de Saint-Simon, & d'*Agnès de Campreney*, & sœur de *Jacques II*, Seigneur de Saint-Simon, Maréchal-de-Camp, Colonel du Régiment de Navarre, Gouverneur de Senlis, & Chevalier des ordres du Roi, après la mort duquel elle devint Dame de la terre de Saint-Simon. Cette maison est extraite du sang impérial de Charlemagne par les Comtes de Vermandois, & Rois d'Italie (comme nous l'avons dit plus haut). Elle eut encore pour son partage la moitié de la terre de Gavre, en Cambresis, & la moitié de celles de Coudun. De leur mariage vinrent : — 1. JEAN qui suit ; — 2. MARGUERITE, femme de *Jean de Humieres* ; — 3. & MARIE DE ROUVROY, Religieuse à Poissy, & ensuite Abbesse de Fervaques.

II. JEAN DE ROUVROY, dit *le Borgne*, Seigneur de Saint-Simon, & de plusieurs autres terres, rendit aveu de celle de Saint-Simon, en 1370, à l'Abbé de Saint-Bertin ; servit à la bataille de Crecy en 1346, à celle de Poitiers en 1356, à la reprise d'Abbeville & de Saint-Valery en Ponthieu ; fit hommage, le 24 Décembre 1382, pour la terre du Quesnoy, & ne vivoit plus en 1392. Il avoit épousé *Jeanne de Bruyeres*, dite *de Montigny*, en Artois, veuve en 1392. Ses enfans furent : — 1. MATTHIEU, qui suit ; — 2. GUILLAUME, dit *le Galois*, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415. C'est de lui qu'Allard & Imhoff font descendre les Seigneurs de ROUVROY-DU-PUY, sans en donner de preuves. Voyez l'article précédent. Les Mercures de France des mois de Juin 1740, & Juin 1744, ont adopté cette erreur. — 3. JACQUES, qualifié Chevalier, qui vivoit en 1392 ; — 4. PIERRE, aussi qualifié Chevalier dans un registre du trésor de 1400, — 5. & JEAN DE ROUVROY, Chevalier Banneret, tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

III. MATTHIEU DE ROUVROY, II du nom, dit *le Borgne*, comme son pere & son aïeul, Seigneur de Saint-Simon, &c. rendit aveu de cette terre, le 26 Avril 1383, à l'Abbé de Saint-Bertin, vendit les terres du Plessis, Saint-Just & de Coivrel, à Arnaud de Corbie, Chancelier de France, le 29 Avril 1389, & fut tué, avec son frere, à la bataille d'Azincourt. Il avoit épousé *Jeanne de Haverskerque*, dite *de Wicque*, Dame de Rasse, fille & héritiere de *Pierre*, Seigneur de Rasse, & de *Jeanne de Lalain*. Elle fut l'une des Dames de la Cour que le Roi nomma pour conduire les Seigneurs qui combattirent au tournois fait le 3 Mai 1389, pour la chevalerie du Roi de Sicile & du Comte du Maine, son frere. De ce mariage vinrent : 1. — GAUCHER, qui suit ; — 2. GILLES, auteur de la branche des Seigneurs de Rasse, rapportée ci-après ; — 3. JEANNE, Chanoinesse de Sainte-Aldegonde de Maubeuge ; 4. — ISABEAU, mariée 1° le 3 Octobre 1417, à *Jean de Braque*, Chevalier, & 2°. à *Aubert*, Seigneur de Sorel, Bailli & Capitaine de Chauny ; — 5. PERONNE DE ROUVROY, femme de *Pierre d'Ouinville*, Chevalier.

IV. GAUCHER DE ROUVROY, Seigneur de Saint-Simon, &c. élevé auprès de Jean, Duc de Bourgogne, fut fait son Chambellan, & aussi du Roi CHARLES VI ; servit ce Roi en ses guerres contre les Anglois, se signala à la journée de Mons en Vimeu, en 1421, où il étoit à la suite

de Philippe, Duc de Bourgogne, dont il tenoit le parti, qu'il quitta en 1424; donna, en 1448, son aveu de la terre de Saint-Simon à l'Abbé de Saint-Bertin; testa à Saint-Quentin le 5 Janvier 1458, mourut peu après, & fut enterré dans la chapelle qu'il avoit fondée, & fait bâtir en l'église des Cordeliers de Saint-Quentin. Il avoit épousé, 1°. en 1416, *Jeanne de Waurin*, fille de *Robert*, Seigneur de Waurin, Chambellan du Duc de Bourgogne, morte en 1421, & 2°., le 8 Juin 1422, *Marie de Sarrebruche*, veuve de *Jean de Hangest*, Seigneur de Genlis, Capitaine de Chauny, fille d'*Amé de Sarrebruche*, Seigneur de Commercy, & de *Marie de Châteauvilain*, & sœur de *Robert de Sarrebruche*, Seigneur de Commercy. Du premier lit il eut: — 1. ANTOINE DE ROUVROY, dit *de Saint-Simon*, qui fut un des tenants au tournois de Dijon avec l'héritier de la maison de Cleves, au rapport d'Olivier de la Marche. Il vendit ses terres de Raffe, de Bray, de Raimbaucourt, de Berfée & d'Orchies à *Gilles de Saint-Simon*, son oncle; fonda un hôpital dans la ville de Raffe, & une chapelle dans le château, ce que son pere confirma le 16 Avril 1450; & se fit Cordelier à Besançon; & du second lit: — 2. JEAN, qui suit; — 3. AUBERT, Abbé de Saint-Satur, Prieur de Villeselve, Chanoine & Trésorier de l'église cathédrale de Noyon, Conseiller-Clerc au Parlement, mort en 1458; — 4. ISABEAU, femme de *Jean d'Aunoy*, dit *le Galois*, Seigneur, en partie, de Goussainville, de Louvres, d'Orville, près Roye, & de Villeron, fils aîné de *Charles d'Aunoy*, & de *Jacqueline Paillart*, Dame, en partie, de Goussainville; — 5. JEANNE, surnommée *la Belle Blanche*, laquelle fut une des douze Dames & Demoiselles à haquenées, ornées de draps d'or, qui accompagnerent la Duchesse de Bourgogne, en 1442, à son entrée dans la ville de Besançon, pour y recevoir l'Empereur Fréderic. Elle épousa ensuite *Jean*, Seigneur de Berghes, sur l'Escaut; — 6. MARGUERITE, Chanoinesse de Mons, en 1431, puis mariée à *Jean du Moulin*, Seigneur de Fontenay en Brie, & de Messy; — 7. & JACQUELINE DE ROUVROY, mariée 1°. à *Jean d'Inchy*, Seigneur de Baugy & de Marquais; & 2°. à *Philippe*, Seigneur de Sombrin.

GAUCHER DE ROUVROY eut encore pour fils naturel MATTHIEU, qui fut légitimé au mois de Juillet 1450.

V. JEAN DE ROUVROY, II du nom, Seigneur de Saint-Simon, &c. Chambellan du Roi, se trouva à la bataille de Mont-Lhéry, le 15 Juillet 1465, où il tenoit le parti de LOUIS XI, se jeta dans Amiens avec sa compagnie d'ordonnance, en 1471, lorsque cette place fut assiégée par le Duc de Bourgogne, où, pendant le siege, il soutint un combat singulier contre Baudouin de Lannoy, un des principaux Seigneurs de la Cour du Duc de Bourgogne, suivant Olivier de la Marche. Il traita, en 1482, avec le chapitre de Saint-Quentin, touchant un fief qui en relevoit; mourut à Amiens le 6 Novembre 1492, fut inhumé à la Chartreuse de Noyon comme un des principaux bienfaiteurs de ce monastere; & avoit épousé *Jeanne de la Trémoille*, fille de *Jean*, & de *Jeanne de Crequy*. Elle mourut à Amiens le 23 Juillet 1500, & fut enterrée auprès

de ſon mari; leurs enfans furent : = 1. LOUIS, qui ſuit, & prit le nom de Saint-Simon; — 2. JEAN, Prieur de Villeſelve, Chanoine de Noyon, Conſeiller-Clerc au Parlement, qui aſſiſta au contrat de mariage du Seigneur de Sandricourt, ſon neveu, avec *Louiſe de Montmorency*, en 1521; — 3. PIERRE, mort jeune; — 4. SUSANNE, Religieuſe en l'abbaye de Saint-Remi, en 1520; — 5. & FRANÇOISE DE ROUVROY, femme de *Louis de Hedouville*, Seigneur de Sandricourt. Elle fut une des Dames d'honneur de la Reine Anne de Bretagne, & avec ſon mari, elle fit la dépenſe & les honneurs du célebre tournois du pas d'armes de Sandricourt, commencé le 16 Septembre 1493. En 1498, elle acheta une grande maiſon dans la ville d'Amiens, où elle fit bâtir un couvent de Minimes, dont elle eſt reconnue pour fondatrice; & donna, par ſon teſtament de l'an 1507, à *Jean de Saint-Simon*, ſon neveu, la terre de Sandricourt, dont elle s'étoit rendue adjudicataire après la mort de ſon mari, ſans enfans.

VI. LOUIS, Seigneur de Saint-Simon, du Pont-Avenne, de Flavy-le-Martel, &c. qualifié Ecuyer d'écurie du Roi, ſuivit, en 1494, le Roi CHARLES VIII, dans ſon expédition d'Italie; combattit à la journée de Fornoue; obtint l'établiſſement d'une foire dans le lieu de Saint-Simon, en 1498; & avoit épouſé *Yolande de Rochebaron*, fille de *Gerard*, Seigneur du Lignon, & de *Michelle de Mouchy*. Elle fut choiſie par la Reine Anne de Bretagne, pour être Dame d'honneur de Renée de France, ſa ſeconde fille, qu'elle ſuivit en Italie lorſqu'elle épouſa le Duc de Ferrare. Elle étoit auprès d'elle quand elle fit ſon teſtament, en 1531, & ne mourut qu'en 1544. De ce mariage vinrent : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. JEAN, Seigneur de Sandricourt, auteur de cette branche rapportée ci-après; — 3. PHILIPPE, Protonotaire du Saint-Siege, Aumônier du Roi, Abbé de Genlis, Doyen de Saint-Quentin, tuteur de ſes neveux, & bienfaiteur des Cordeliers de Saint-Quentin, qui fut employé par le Roi en pluſieurs négociations importantes; 4. — CHARLES, Abbé de Saint-Sauve de Montreuil, & Prieur de Quercy; — 5. & CLAUDE, morte ſans avoir été mariée, en 1528.

VII. FRANÇOIS, Seigneur de Saint-Simon, &c. fit le voyage de la Terre-Sainte, où il fut reçu Chevalier du Saint-Sépulcre. De retour, il ſervit le Roi dans ſes guerres, & commandoit dans Saint-Quentin & aux environs, en 1521. Les grandes dépenſes qu'il avoit faites, & qu'il faiſoit au ſervice du Roi, l'obligerent de vendre pluſieurs de ſes terres, entr'autres, le 28 Juillet 1528, le Vicomté de Ham, que la Ducheſſe de Vendôme retira, & réunit à ſa ſeigneurie. Il rendit, le premier Mai 1529, aveu de ſon Vicomté de Claſtres; étoit Gentilhomme de la Chambre du Roi en 1531; commanda, en 1543, une partie des troupes qui ſecoururent la ville de Landrecie, aſſiégée par l'Empereur; & mourut en 1545. Il avoit épouſé 1°. *Madeleine de Refuge*, fille de *Gui*, Ecuyer-Tranchant du Roi, & de *Jeanne de May*, & 2°. *Françoiſe de Blecourt*, fille d'*Antoine*, Seigneur de Blecourt, &c. & d'*Antoinette du Bois*. Elle ſe remaria au Seigneur *de Montbleru*, auquel elle ſurvéquit ſans avoir eu

d'enfans, & se fit adjuger la terre de Montbleru, laquelle, après sa mort, resta à son fils. Du premier lit sortirent : — 1. MICHEL, Seigneur de Saint-Simon, &c. qui fut Guidon de la compagnie d'ordonnance du Duc de Nevers; se trouva à la journée de Saint-Quentin, en 1557, & mourut sans avoir été marié, en 1560; — 2. RENÉE, mariée à *N.... de Gerbez*, Maître d'Hôtel du Roi; — 3. JEANNE, Co-adjutrice de l'abbaye de Biache; & du second lit il eut : — 4. TITUS DE ROUVROY, qui suit.

VIII. TITUS, Seigneur de Saint-Simon, du Pont-Avenne, &c. succéda à son frere aîné dans toutes ses terres en 1560, en fit la foi & hommage, & donna ses aveux en 1561 & 1562, fut fait Chevalier de l'ordre de Saint-Michel par Charles IX, & Gentilhomme de sa Chambre, se trouva à la bataille de Senlis le 17 Mai 1589, commandant une compagnie de Chevaux-Légers, servit le Roi HENRI IV dans toutes ses guerres, & mourut en 1609. Il avoit épousé 1°. *Antoinette de Montmorency*, veuve de Florent, Seigneur de Sorel, & fille de *Gabriel de Montmorency*, Seigneur de Bours, & de *Michelle de Bayencourt*, dont il n'eut qu'une fille, nommée ANTOINETE DE SAINT-SIMON; & 2°. *Françoise d'Averhoult*, fille de *Jean*, Seigneur de la Lobbe, & de *Françoise de Verrieres*. De ce second mariage vinrent : — 1. ISAAC, qui suit; — 2. LOUIS, qui servit contre ceux de la religion P. R. en 1622, & au Siege de la Rochelle, & mourut vers l'an 1638, sans enfans de son épouse *Michelle Bouchard*, fille de *Jean*, Seigneur d'Hercourt & Ravenel, & de *Jeanne du Plessis-Biache*; — 3. CHARLES, tige des Seigneurs de Montbleru, rapportés ci-après; — 4. & FRANÇOISE DE ROUVROY, mariée, en 1620, à *Antoine*, Seigneur du Mesnil.

IX. ISAAC, Seigneur de Saint-Simon, d'Arten, &c. Vicomte de Clastres, Châtelain de Falvy-sur-Somme, Baron de Benais, puis Vicomte de Vaux-sur-Meulan & de Vaugaillard, commença de porter les armes dès 1594, & s'attacha au Maréchal de Biron. Il servit si dignement au siege d'Amiens en 1597, qu'il mérita une pension du Roi. Après la mort de son pere, il rendit la foi & hommage de ses terres en 1610, leva, en 1616, une compagnie de deux cens hommes d'infanterie, avec laquelle il se jeta dans Saint-Quentin, qu'il maintint contre les efforts du Maréchal d'Ancre; servit devant la Rochelle, lorsqu'elle fut investie en 1622, & fut envoyé, en 1625, en la Valteline, auprès du Marquis de Cœuvres, Général de l'armée du Roi, où il commanda un corps de troupes, avec lesquelles il s'empara du château du Val-de-Coldere. Après la réduction de la Rochelle, il eut, en 1629, le commandement de quatre cens fantassins, qu'il fit passer les Alpes, pour se joindre à l'armée du Roi; fut ensuite pourvu, en 1631, du gouvernement de Saverne, Phaltzbourg & d'autres places en Alsace. Il céda, par échange, le 15 Janvier 1635, à CLAUDE DE SAINT-SIMON, son cousin, les terres de Saint-Simon & du Pont-Avenne, la vicomté de Clastre & la baronnie de Benais, que le Roi LOUIS XIII unit avec quelques autres, & érigea en duché-pairie en 1635, & obtint en contre-échange le comté de Vaux-sur-Meulan & Vaugaillard, où il mourut au mois d'Août 1643. Il avoit épousé, en 1611, *Marie d'Amerval*, fille

fille de *Nicolas d'Amerval*, Seigneur de Liancourt, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur & Bailli de Chauny, & d'*Anne Gouffier de Crevecœur*, dont : — 1. CHARLES, mort à l'âge de 15 ans; — 2. CLAUDE, qui suit; 3. 4. 5. & 6. MADELEINE, LOUISE, ANGELIQUE & GABRIELLE, Religieuses; — 7. CHARLOTTE, Religieuse aux Annonciades des Dix-Vertus, en la ville de Roye, d'où elle se fit transférer en l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, morte le 26 Janvier 1672, âgée de 55 ans; — 8. & ANNE DE SAINT-SIMON, mariée, par contrat du 12 Juillet 1643, à *Charles-François Gouffier*, son cousin, Marquis de Crevecœur & d'Engoutsen, fils puiné d'*Henri-Marc-Alphonse-Vincent Goffier*, & d'*Anne de Moucky-Montcavrel.* Etant restée veuve sans enfans, elle se retira dans un couvent, où elle mourut le 17 Septembre 1681.

X. CLAUDE DE SAINT-SIMON, Seigneur de Vaux, près Meulan, Châtelain de Fulvy-sur-Somme, de Dame-Marie, &c. né en 1626, & mourut le 28 Novembre 1709, âgé de 83 ans. Il avoit épousé *Henriette le Clerc de Lesseville*, fille d'*Antoine le Clerc*, Seigneur de Lesseville, &c. Maître des Comptes, & de *Claude Boucher.* Elle mourut le 10 Décembre 1698, âgée de 70 ans, ayant eu : — 1. NICOLAS, Seigneur de Vaux, près Meulan, appellé *le Comte de Saint-Simon*, Lieutenant de Cavalerie au régiment Dauphin, mort le 24 Février 1710, qui de *Marie le Bossu*, qu'il avoit épousée le 9 Septembre 1690, fille de *François le Bossu*, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, & de *Marie Boulet*, a laissé une fille unique, nommée MARIE-HENRIETTE DE SAINT-SIMON, née en 1691, Dame de Vaux, morte. Elle avoit épousé, le 31 Mai 1710, Gui-Michel Billard-de-Lauriere, Seigneur de Charenton, près Paris, &c. Conseiller au Grand-Conseil, mort Doyen le premier Septembre 1755, âgé de 75 ans; — 2. TITUS-EUSTACHE, qui suit; — 3. & CATHERINE DE SAINT-SIMON, Religieuse à Meulan.

XI. TITUS-EUSTACHE DE SAINT-SIMON, Seigneur de Falvy-sur-Somme, & de Jambville, né à Paris le 22 Juillet 1654, Capitaine au régiment des Gardes-Françoises, servit en Flandres & en Allemagne; fut envoyé, en 1704, par le Maréchal de Villeroi, pour s'emparer de la ville d'Orneberg; fut fait Brigadier d'infanterie le 26 Octobre de la même année; commanda l'infanterie qui fut laissée dans la ville de Lille en 1708; & mourut le premier Septembre 1712, âgé de 58 ans. Il avoit épousé, le 17 Mars 1689, *Claire-Eugénie de Hauterive*, fille de *Guillaume*, Baron de Villesecq & de Santan, Maréchal-de-Camp, décédée le 31 Juillet 1725, dont : — 1. TITUS-BERNARD, Lieutenant au régiment des Gardes-Françoises, puis Colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, mort à 24 ans, sans alliance; — 2. CLAUDE DE SAINT-SIMON, né le 8 Septembre 1694, chef des nom & armes de la maison de ROUVROY DE SAINT-SIMON, Chevalier de Malte en 1727, Capitaine de Galere en 1733, Grand-Croix ou Bailli en Juin 1734, Général des Galeres en 1735, & Ambassadeur de la religion auprès du Roi des Deux-Siciles, qui a fait son entrée à Palerme le 26 Juillet de la même

année, & a rendu hommage à ce Prince pour l'Isle de Malte. Il a été Commandeur des commanderies de Saint-Etienne de Renneville en Normandie, de la Romagne en Champagne, d'Oisemont près Abbeville en Picardie, & de Boncourt, Ambassadeur extraordinaire de la religion à la Cour de France, & est mort à Paris le 2 Mars 1777; — 3. Autre CLAUDE, né le 20 Septembre 1695, pourvu le 20 Janvier 1716, de l'abbaye de Jumiege, nommé le 22 Juillet 1731, à l'évêché de Noyon, sacré dans l'église du noviciat des Jacobins, le 15 Juin 1732, par l'Archevêque de Rouen, assisté des Evêques de Bayeux & d'Uzès, reçu au Parlement en qualité de Pair de France, le 12 Janvier 1733, transféré le premier Septembre de la même année à l'évêché de Metz, mort le 29 Février 1760; — 4. ALEXANDRE, né le 25 Décembre 1696, mort jeune; — 5. HENRI, dit *le Marquis de Saint-Simon* après le décès de son frere aîné, né le 17 Septembre 1703, Colonel du régiment de Saint-Simon, infanterie, le 15 Mars 1718, qui fut un des Seigneurs François invités par le Roi d'Espagne à servir de témoin à la signature du contrat de mariage du Roi LOUIS XV avec l'Infante d'Espagne. Il a été fait Brigadier des armées du Roi à la promotion du 20 Février 1734, Maréchal-de-Camp à celle du 18 Octobre de la même année; & est mort à Montpellier le 18 Janvier 1739. Il avoit épousé en 1735, étant pour lors en Italie, où il servoit, *Blanche-Louise Zaccaria*, d'une famille distinguée de la ville de Cremone, veuve de *Gaetan*, Marquis de Botta, l'un des décurions ou chefs de la noblesse de Cremone, dont un fils du premier lit; & de son second, — BLANCHE-MARIE-ELISABETH DE SAINT-SIMON, née le 15 Février 1737, mariée au Comte *de Saint-Simon Sandricourt*, comme il sera dit à sa branche; — 6. MARIE-ELISABETH, née le 10 Mars 1698, mariée le 30 Juin 1722, à *Gui-Claude-Roland de Laval-Montmorency*, Maréchal-de-Camp, Gouverneur de Philippeville, fils aîné de *Gabriel*, dit le *Comte de Laval*, & de *Renée-Barbe de la Forterie*; — 7. MARIE-MADELEINE, née le 7 Août 1699, Religieuse à Haute-Bruyeres, ordre de Fontevrault, au mois de Juin 1730, & pourvue par Sa Majesté, la même année, de l'abbaye de Saint-Julien du Pré, au Mans, vivante en 1786; — 8. CLAIRE-ANNE, ou FRANÇOISE-ELISABETH, née le 29 Août 1702, mariée à *N.... de la Richardie*, Gentilhomme d'Auvergne, morte à Issoire le 4 Mai 1764, dont des garçons & des filles; — 9. & ELISABETH, née au mois de Décembre 1709, morte.

Seigneurs de MONTBLERU.

IX. CHARLES DE SAINT-SIMON-DE-MONTBLERU, fils puîné de TITUS, & de *Françoise d'Averhoult*, sa seconde femme; d'abord Capitaine au régiment de Vaubecourt, puis Colonel de celui de Navarre; servit dans toutes les guerres de son tems, & notamment à la prise de Corbie, en 1636; à la bataille de Thionville, le 7 Juin 1639, où il fut tué à la tête du régiment de Navarre. Il avoit épousé *Louise de Prunelé*, fille unique & héritiere de *René de Prunelé*, Seigneur de la Porte, &

de *Marie de Riolle*, dont : — 1. CLAUDE, qui suit ; — 2. & LOUIS, dit *le Comte de Saint-Simon*, Seigneur du Burguet, Mestre-de-Camp d'un régiment de cavalerie, Brigadier des armées du Roi, Bailli & Gouverneur de Chauny, tué à la bataille de Nervinde, le 19 Juillet 1693, sans enfans de son mariage, contracté le 20 Août 1671, avec *Marguerite-Claire de Bonnieres-Souatres*, morte le 18 Octobre 1672.

X. CLAUDE DE SAINT-SIMON, Seigneur de Montbleru-de-Ferlingen, du Busquet, &c. servit dès sa jeunesse, fut long-tems Major au régiment d'Artois, eut un bras emporté à la tranchée du siege de Hesdin, en 1639 ; fut ensuite Lieutenant-de-Roi à Blaye, où il mourut. Il avoit épousé *Françoise Blondel-de-Joigny*, fille de *Charles Blondel-de-Joigny*, Marquis de Bellebrune, Maître-d'Hôtel du Roi, & son Lieutenant au Gouvernement de Blaye ; dont : — 1. LOUIS-CLAUDE, qui suit ; — 2. LOUIS-CLAUDE, dit *le Jeune*, Capitaine de vaisseau en 1708, mort en 1711 ; — 3. MARIE-FRANÇOISE, femme d'*Armand de Melun-Maupertuis*, Gouverneur des Châteaux de Saint-Louis, de Sainte-Croix de Bordeaux ; — 4. & FRANÇOISE-MARIE DE SAINT-SIMON, morte Religieuse à l'abbaye de Puy-Berland.

XI. LOUIS-CLAUDE DE SAINT-SIMON, Seigneur de Montbleru, &c. Capitaine au régiment de la Motte-Houdancourt, cavalerie, fut obligé de quitter le service à cause de ses blessures, en 1708, mort au château de Villexavier en Saintonge, le 10 Juillet 1754. Il avoit épousé, en 1713, *Jeanne Souchet-des-Doussets*, fille de *N.... Souchet*, Seigneur des Doussets, & de *Madeleine Giraud-du-Bois-de-Charente*, dont :

XII. LOUIS-GABRIEL, Marquis de Saint-Simon-Montbleru, ci-devant Capitaine de cavalerie dans le régiment de Saint-Simon, marié le 17 Novembre 1738, à *Marguerite-Catherine-Jacquette Pineau*, fille de *Jacques Pineau*, Seigneur de Viennay, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, & sœur de *Jacques Pineau*, Seigneur de Lucé au Maine, Intendant d'Alsace. Ellle est morte au château de la Faye, près Barbezieux, le 23 Avril 1754, laissant : — 1. CLAUDE-ANNE, qui suit ; — 2. LOUIS-CHARLES, rapporté après son frere ; — 3. CLAUDE, Baron de Saint-Simon, Mestre-de-Camp en second du régiment de Royal-Auvergne ; — 4. JEANNE-JACQUETTE, Comtesse d'Hervilly, née en Janvier 1741, morte sans enfans ; — 5. CLAUDINE, Religieuse à l'abbaye de Saint-Julien-des-Prés au Mans ; — 6. LOUISE-VICTOIRE DE SAINT-SIMON, à qui le Roi a accordé un brevet de Dame sous la dénomination de Marquise de Saint-Simon, & plusieurs autres enfans morts jeunes.

XIII. CLAUDE-ANNE, Marquis de Saint-Simon, né le 16 Mars 1743, Grand-d'Espagne de la premiere classe, Maréchal-des-Camps & armées du Roi, Commandeur de l'ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Gouverneur des ville & citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port, Seigneur de la baronnie de la Faye, des châtellenie de Villexavier, &c. &c. De son mariage, avec *Louise-Thomas de Pange*, sont sortis : — 1. LOUIS-JACQUES-PHILIPPE-HYPOLITE, qui suit ; — 2. LOUIS-JULES, mort

agé de trois mois ; — 3. & FRANÇOISE - REGIS - MARIE - JOSEPHINE-BALBINE DE SAINT-SIMON, née le 27 Avril 1777.

XIV. LOUIS-JACQUES-PHILIPPE-HYPOLITE DE SAINT-SIMON, né le 26 Mars 1774.

XIII. LOUIS-CHARLES, Vicomte de Saint-Simon, second fils de LOUIS-GABRIEL, Marquis de Saint-Simon, & de *Marguerite Catherine-Jacquette Pineau*, Capitaine de cavalerie, Seigneur des Douffets. De son mariage, avec *N.... de Saint-Simon-Sandricourt*, est né :

XIV. LOUIS-VICTOR DE SAINT-SIMON.

SEIGNEURS ET MARQUIS DE SANDRICOURT.

VII. Cette branche, qui porte : *écartelé au 1, échiqueté d'or & d'azur ; au chef d'azur, chargé de trois fleurs-de-lis d'or ; au 2 de la Trémoille, brisé d'une fleur-de-lis d'or sur la pointe du chevron ; au 3. de Montmorency ; au 4. de Crequy, & sur le tout, de ROUVROY, qui est de sable à la croix d'argent, chargée de 5 coquilles de gueules*, a pour auteur JEAN DE SAINT-SIMON, second fils de LOUIS, & d'*Yolande de Rochebaron*, qui eut en partage de la succession de son pere, le 28 Juin 1520, les terres de Flavi-le-Martel, de Serviennois, &c., & de FRANÇOISE DE SAINT-SIMON, sa tante, celles de Sandricourt, Saint-Lubin, Hédouville, Courdimanche, Outrevoisin, Hamecourt, Salincourt & Sevefontaine. Il fut premier Pannetier de la Reine Eléonore d'Autriche, seconde femme du Roi FRANÇOIS I; il fit son testament le 4 Août 1542, & ne mourut qu'après 1550. Il avoit épousé, par contrat du 21 Décembre 1521, *Louise de Montmorency*, fille de *Roland de Montmorency*, Baron de Fosseux, & de *Louise d'Orgemont*. Elle vivoit fort âgée en 1570. De ce mariage vinrent : — 1. GUILLAUME, mort en Ecosse sans avoir été marié; — 2. CHARLES, qui suit; — 3. GASPARD, Seigneur de Saint-Lubin, Aumônier du Roi, Prieur de Mortemer, qui eut d'*Elisabeth Rouillet*, une fille naturelle nommée CARITE DE ROUVROY, *légitimée* au mois de Janvier 1602; — 4. LOUIS, rapporté après son frere aîné ; — 5. JEAN, Seigneur d'Hedouville, &c. Capitaine de l'Isle-Adam, chef de la Vénerie du Duc d'Alençon, Guidon d'une compagnie de quatre-vingt lances sous le Duc de Nevers. Il avoit épousé, par dispense, le 5 Novembre 1576, *Genevieve de Montmorency*, veuve de *Gilles de Pellevé*, Seigneur de Rebais, fille de *Claude de Montmorency*, Seigneur de Fosseux, & d'*Anne d'Aumont*, dont — CHARLOTTE DE SAINT-SIMON, Dame d'Hedouville, mariée à *Charles de Partuis*, Chevalier, Seigneur de Vosseaux, fils de *Nicolas de Partuis*, & de *Madeleine Turcant* ; — 6. JEANNE, mariée, en 1549, à *Jean*, Seigneur d'Amilly, de la Bernardiere, de Champeyx & de la Galaisiere ; — 7. LOUISE, épouse, le 18 Janvier 1551, de *Claude de Clermont*, Baron de Montoison, Chevalier de l'ordre du Roi ; — 8. MARTHE, mariée, par contrat du 5 Juillet 1577, à *Pierre Dauvet*, Seigneur des Marais près Provins, dont elle étoit veuve en 1596 ; — 9. CHARLOTTE,

mariée, le 4 Février 1556, à *Adrien de Gallot*, Seigneur de Fontaine-la-Guyon, Capitaine de cinquante hommes d'armes, & morte sans enfans en 1573; — 10. AGNÈS, Religieuse à Angers; — 11. MARIE, Religieuse à Variville près Clermont en Beauvoisis; — 12. YOLANDE, Religieuse à Colinance en Valois; — 13. CLAUDE, Religieuse à la Trinité de Caen, qui se fit protestante, & épousa *Léon Pellissari*; — 14. BARBE, Religieuse à Fontaine; — 15. & FRANÇOISE DE SAINT-SIMON, Religieuse à Fontevraut, ensuite Abbesse de Saint-Corentin-lès-Mante, diocèse de Chartres, morte le 5 Août 1597.

VIII. CHARLES DE SAINT-SIMON, Seigneur de Sandricourt, &c. Ecuyer d'écurie du Roi HENRI II, mourut vers 1560. Il avoit épousé *Antoinette de Clery*, dite *de Biche*, Dame de Susennes, fille de *Jean de Clery*, & de *Marguerite de Grainville*. Elle se remaria à *Georges*, Seigneur de Fors, & mourut en 1599. Elle eut de son premier lit CLAUDE DE SAINT-SIMON, Dame de Clery, & autres dont elle hérita de ses pere & mere, & qu'elle porta à *Claude de Crequy*, dit *le Sage*, son mari, le 10 Septembre 1572, Chambellan de François, Duc d'Alençon, & fils aîné de *Claude de Crequy*, & de *Marguerite*, Dame de Guisancourt & de Vaux. Elle mourut en 1582.

VIII. LOUIS DE SAINT-SIMON, I du nom, frere puîné de CHARLES, Seigneur d'Amblainville, dont il rendit hommage à François de France, Duc d'Alençon, le 12 Avril 1572, & de Sandricourt, en partie, fait Chevalier de Saint-Michel par CHARLES IX, & Gentilhomme de sa Chambre; & Ecuyer du Duc d'Alençon en 1584; épousa, par contrat du 8 Septembre 1572, *Marguerite de Crequy*, fille de *Claude*, Seigneur de Bernieules & de Blequin, & de *Marguerite de Guisancourt*. Elle mourut le premier Décembre 1576, laissa de son mariage: — 1. CLAUDE, tué au siége de Dourlens en 1505; — 2. LOUIS, qui suit; — 3. & LOUISE DE SAINT-SIMON, morte sans avoir été mariée.

LOUIS DE SAINT-SIMON, I du nom, eut encore pour fils naturel SERVAIS, légitimé par lettres du mois de Janvier 1582, registrées en la Cour des Aides de Paris le 10 Mai 1610.

IX. LOUIS DE SAINT-SIMON, II du nom, Seigneur de Sandricourt, d'Amblainville & de Serviennois, Gentilhomme de la Chambre du Roi, épousa, en 1607, *Marguerite de Monceaux-d'Auxy*, fille de *Gui*, & de *Susanne de Serocourt*, dont: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. FRANÇOIS, mort jeune; — 3. CHARLOTTE, aussi morte jeune; — 4. MARIE, Religieuse à Saint-Paul près Beauvais; — 5. MARGUERITE, fondatrice des Religieuses Ursulines de Clermont en Beauvoisis; — 6. FRANÇOISE, morte jeune; — 7. & autre CHARLOTTE DE SAINT-SIMON, Religieuse à Caen.

LOUIS DE SAINT-SIMON, III du nom, Seigneur de Sandricourt & d'Amblainville, né le 8 Juillet 1608, mort à Paris le 8 Octobre 1674, âgé de 66 ans, avoit épousé, le 27 Juillet 1631, *Marie le Bossu*, fille d'*Eustache*, Seigneur de Courbevoye, & de *Marguerite Belle*. Elle décéda le 31 Mars 1653, ayant eu: — 1. CHARLES, né le 6 Mai 1635, Cha-

noine régulier de Sainte-Genevieve ; — 2. LOUIS, qui suit ; — 3. FRANÇOIS, dit *le Comte de Sandricourt*, né le 8 Novembre 1640, Sous-Lieutenant au régiment des Gardes, ensuite Gouverneur de Nîmes, Brigadier de l'infanterie & Chevalier de Saint-Louis en 1694, mort à Nîmes le 3 Octobre 1717, sans avoir été marié, & enterré aux Capucins ; — 4. & 5. NICOLAS & PHILIPPE, morts jeunes ; — 6. LOUIS-FRANÇOIS, né le 5 Octobre 1644, Lieutenant aux Gardes en 1669, tué au combat de Senef en 1674 ; — 7. HENRI, né le 28 Avril 1646, Chanoine régulier de Sainte-Genevieve ; — 8. AUGUSTIN-PHILIPPE, né le 14 Août 1648, mort à Namur en 1693 ; — 9. LAURENCE, née le 16 Avril 1633, Religieuse au prieuré de Notre-Dame de Bon-Secours, fauxbourg Saint-Antoine, le 23 Décembre 1688, & y mourut le 10 Juillet 1696, après avoir gouverné ce monastere pendant 28 ans ; — 10 LAURENCE-CATHERINE, née le 28 Avril 1634, Religieuse à Saint-Paul, près Beauvais, morte en 1697 ; — 11. MARIE, née le 7 Avril 1637, Religieuse à Gomer-Fontaine, morte en 1695 ; — 12. CHARLOTTE, née le 23 Juin 1638, Religieuse Bernardine à Parc-aux-Dames, puis à Bon-Secours en 1683, où elle mourut en 1686 ; — 13. HENRIETTE-MARIE, née le 13 Juillet 1647, morte en 1953 ; — 14. & JACQUELINE-MARGUERITE DE SAINT-SIMON, née le 17 Novembre 1650, Religieuse au Parc-aux-Dames, puis Prieure de Notre-Dame de Bon-Secours après sa sœur, dont elle avoit été nommée co-adjutrice le 15 Mars 1694. Elle y mourut le 18 Décembre 1705, âgée de 55 ans un mois.

XI. LOUIS DE SAINT-SIMON, IV du nom, Seigneur de Sandricourt, d'Amblainville, d'Outrevoisin, &c. né le 6 Octobre 1639, mort à Paris au mois de Mai 1718, dans la 68ᵉ année de son âge, avoit épousé, le 15 Septembre 1678, *Marie-Anne de Monthomer*, fille unique & héritiere de *Charles-Michel de Monthomer*, Seigneur de Fraucourt, &c. & de *Madeleine de Vassé*. Elle mourut veuve le 14 Février 1727, âgée de 75 ans. De son mariage elle a eu : — 1. LOUIS-FRANCOIS, qui suit ; — 2. & MARIE-CHARLOTTE DE SAINT-SIMON, morte jeune en 1685.

XII. LOUIS-FRANÇOIS DE SAINT-SINON, Seigneur de Sandricourt, Colonel du régiment de Berri, cavalerie, en 1702, Brigadier des armées du Roi en 1705, servit en Espagne en 1708, fut fait maréchal-de-Camp le 8 Mars 1718, & Lieutenant-Général le 7 Mars 1734, servit en cette qualité dans l'armée de Bohême, commandée par le Maréchal de Broglie, se trouva dans Prague, lors du siege de cette place ; en sortit après le siege levé le 17 Décembre 1742, avec le corps de troupes commandé par le Maréchal de Belle-Isle ; & mourut à Paris le 15 Août 1749. Il avoit épousé, le 20 Décembre 1717, *Gabrielle-Marie-Louise de Bourgues*, née en 1698, morte en 1753, fille de *Jean-François-Joseph de Gourgues*, Marquis d'Aulnay, Maître des Requêtes, mort le 27 Juillet 1734, dans la 64ᵉ année de son âge, & de *Gabrielle-Elisabeth de Barillon-de-Morangies*, sa premiere femme, dont : — 1. ARMAND-LOUIS-FRANCOIS, né le 3. Décembre 1718, mort le 4 Avril 1719 ; — 2. MAXIMILIEN-HENRI, né le 15 Novembre 1720, appellé *le Marquis de Sandricourt*, Capitaine

de cavalerie, qui a fait la campagne de 1744, en Dauphiné & en Piémont, en qualité d'Aide-de-Camp, du feu Prince de Conty, Général de l'armée françoise. Nous ignorons s'il est marié; — 3. BALTHASARD-HENRI, qui suit; — 4. CLAUDE, né le 27 Novembre 1723, Chevalier de Malte de minorité, appellé *le Chevalier de Saint-Simon ;* 5. — SIMÉON, né en 1725, mort 15 jours après sa naissance; — 6. CHARLES-FRANÇOIS-SIMÉON, né à Paris le 5 Avril 1727, (l'almanach Royal dit en 1723) Abbé de Conches le 24 Novembre 1753, nommé Evêque d'Agde en 1759, sacré le 6 Mai de la même année; — 7. ANTOINETTE-LOUISE, née le 17 Août 1719, morte en bas-âge; — 8. Une autre fille, née 1726, morte après sa naissance; — 9. & CATHERINE-LÉONORE DE SAINT-SIMON, dont nous ignorons la destinée.

XIII. BALTHASARD-HENRI, dit *le Comte Saint-Simon-Sandricourt*, né au mois de Novembre 1721, Capitaine de cavalerie, a épousé BLANCHE-MARIE-ELISABETH DE SAINT-SIMON, sa parente, fille unique de feu HENRI, appellé *le Marquis de Saint-Simon*, Maréchal-de-Camp, & de *Blanche-Louise Zaccaria.* Elle a été présentée le 28 Décembre 1762; & a de son mariage un fils.

SEIGNEURS DU PLESSIER, *DE* RASSE, *Ducs de* SAINT-SIMON, *Pairs de France.*

GILLES DE ROUVROY, dit *de Saint-Simon*, Chevalier, second fils de MATTHIEU DE ROUVROY, II du nom, Seigneur de Saint-Simon, & de *Jeanne de Haverskerque*, Seigneur du Plessier-Choisel, puis de Rasse, près Douay, de Bray, Bersée, Châtelain d'Orchies & de Bailleul, &c. fut du nombre des Seigneurs qui allerent, en 1419, secourir la forteresse de Saint-Martin-le-Gaillard, assiégée par les Anglois, & il y fut fait Chevalier; se signala à la défaite des mêmes ennemis, près Baugé, en Anjou, en 1421; servit en Picardie l'année suivante, & se trouva à la bataille de Verneuil en 1423. Le Roi CHARLES VII le fit son Chambellan en 1424, & le mit auprès du Connétable de Richemont, dont il fut aussi Chambellan & Maître-d'Hôtel, & le suivit dans toutes ses expéditions militaires; alla au secours de la ville de Montargis en 1426; fut pourvu de la charge de Bailli & Capitaine de Senlis en 1430; acquit, en cette qualité, le 6 Décembre 1448, des héritiers de Jacques de Pacy, Chevalier, la terre & Seigneurie du Plessier-Choisel, près Senlis, assista à l'assemblée tenue à Auxerre en 1432, pour aviser aux moyens d'une paix générale; & en 1435, au traité de paix fait à Arras; servit au siege de Montereau en 1437, & étoit à la suite du Roi à son entrée dans Paris; se trouva au siege de Meaux en 1439, à ceux de Creil & de Pontoise en 1441; transigea avec GAUCHER DE ROUVROY, Chevalier, son frere aîné, le 11 Juin 1443; fut présent à Chinon à l'hommage que le Duc de Bretagne rendit au Roi en 1445; servit au recouvrement des places en Normandie dans les annés suivantes; commanda les Gendarmes & les Archers à la bataille de Fourmigny en 1450, fut l'un des Juges du procès du Duc

d'Alençon en 1458; assista, en 1461, au sacre où le Roi LOUIS XI, qui l'établit, en 1465, l'un des Seigneurs pour la garde & sûreté de la ville de Paris; se rendit auprès de ce Prince à Peronne en 1468, & le suivit au siege de Lille. Il fit son testament le 20 Septembre 1477, son codicile le 27 Décembre suivant, mourut peu après, & fut enterré dans la chapelle qu'il avoit fait bâtir & fondée, en 1461, en l'Eglise cathédrale de Senlis, appellée encore à présent *la Chapelle du Grand-Bailli.* Il avoit épousé *Jeanne de Floques*, fille de *Robert de Floques*, Seigneur de Grumesnil, Maréchal héréditaire de Normandie, Bailli d'Evreux, & de *Jacqueline Crepin*, Dame de Grumesnil, de Ferrieres, &c. Elle se remaria à Louis de Villiers, Seigneur du Mesnil-Madame-Rance, avec lequel elle vivoit en 1480. De son premier lit elle eut : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. & 3. ROBERT & JEAN, morts jeunes; — 4. ANTOINE, *aliàs* LOUIS DE SAINT-SIMON, dit *Floquet*, Gentilhomme de la Chambre du Roi CHARLES VIII, mort en 1490, & enterré à Saint-Corneille de Compiegne ; — 5. & JACQUELINE DE SAINT-SIMON, mariée à *Valeran de Sains*, Seigneur de Marigny, Echanson du Roi, Bailli & Capitaine de Senlis.

GILLES DE SAINT-SINON, Seigneur de Rasse, portoit : *écartelé au 1. & 4.* DE ROUVROY *; au 2. & 3. d'or, à la fasce de gueules*, qui est *de Haverskerque.* Il eut pour enfans naturels : — 1. LOUIS DE SAINT-SIMON, auquel il donna la terre de la Motte-d'Oisemont, & sa maison de Compiegne, dite *de Hangest.* Il eut plusieurs enfans de *Catherine de la Motte*, sa femme, mourut en 1523, âgé de 53 ans, & fut enterré à Saint-Corneil de Compiegne, où se voient son épitaphe & ses armes, qui sont les mêmes que celles de son pere, *flétries d'une barre ;* — 2. MARGUERITE, femme, en 1446, de *Guilaume*, Seigneur de Presteval & de Fatonville, — 3. & MARIE, bâtarde de SAINT-SIMON, qui eut la terre du Grand-Puizet-lès-Béthisy, & épousa, le 25 Avril 1461 *Yvon*, Seigneur de Vaux-sur-Meuse.

V. GUILLAUME DE SAINT-SIMON, Seigneur de Rasse, de Precy, de Saint-Leger, & Châtelain d'Orchies & de Bailleul, fut Chambellan du Roi FRANÇOIS I, qu'il suivit en son voyage d'Italie en 1514, & se trouva à la journée de Marignan. Il transigea avec le Chapitre de Senlis en 1524; ratifia & confirma la donation que son pere y avoit faite, & mourut sur la fin de 1525. Il avoit épousé *Marie de la Vacquerie*, fille unique & héritiere de *Jean*, Seigneur de Verguigneul, & de *Marie de Fremault.* Elle vivoit encore en 1531, & ses enfans furent : — 1. GUILLAUME, Seigneur de Precy en 1519, mort sans alliance; — 2. MERI, Seigneur de Precy, de Balagny-sur-Terrain, &c. mort en 1529, qui de *Geraude du Prat*, son épouse, fille d'*Antoine*, Seigneur de Nantouillet, Chancelier de France, & de *Françoise Veny-d'Arbouze*, eut — MERY DE SAINT-SIMON, mort jeune; — & ANTOINETTE, Dame de Precy, Balagny & autres terres de sa maison, situées dans les Bailliages de Senlis & de Beaumont, du côté de Beauvais, mariée 1°. le 9 Février 1736, à *Jean de Canonville*, Seigneur de Rafetot; & 2°. à *Louis de Montafié*, Comte

Comte de Varizelles en Piémont, Chevalier de l'ordre du Roi. MERY DE SAINT-SIMON, Seigneur de Precy, eut encore pour fils naturel MAXIMILIEN, Seigneur des Tournelles, Lieutenant au gouvernement de Hesdin, qui vivoit en 1568, & mourut sans enfans *d'Isabelle de Bournonville*; — 3. LOUIS, qui suit; — 4. ANTOINE, auteur de la branche des Seigneurs de Grumesnil, qui n'a formé que quatre degrés, & s'est éteinte dans JACQUES DE SAINT-SIMON, mort sans alliance en Février 1665; — 5. LOUISE, vivante en 1598, morte sans avoir été mariée; — 6. JEANNE, mariée le premier Mai 1520, à *Jacques de Sallozar*, Seigneur de Marcilly, &c. tué à la bataille de Pavie en 1524; — 7. MARIE, qui épousa 1°. le 19 Juin 1521, *François de Sallazar*, Baron de Saint-Just; & 2°. *Gui de Karuel*, Seigneur de Borenc; — 8. CLAUDE, femme d'*Antoine de Boulainvilliers*, Seigneur de Saint-Cere, &c. fils d'*Antoine*, Chevalier, & de *Louise de Berneval*; — 9. FRANÇOISE, Dame de Morency-la-Tour, épouse de *Jean Potart*, Seigneur de Boisemont, &c. — 10. & JACQUELINE DE SAINT-SIMON.

VI. LOUIS DE SAINT-SIMON, Châtelain d'Orchies, Seigneur de Rasse, Bray, &c. s'attacha au service dès sa jeunesse, & se trouva en plusieurs occasions du tems du Roi FRANÇOIS I. Il étoit, le 9 Juin 1535, homme d'armes & porteur de guidon du Grand-Maître de France; fut pourvu par HENRI II, le premier Juillet 1547, de la charge de Gouverneur & Bailli de la ville de Hesdin, & de celle de Gouverneur & Bailli de Senlis, le 24 Novembre 1567; eut permission, le 30 Août 1570, de la résigner à son fils aîné; fut fait Chevalier de Saint-Michel en 1567; & mourut après le mois de Mai 1578, âgé de 84 ans. Il portoit pour armes : *écartelé au* 1. & 4. DE ROUVROY; *au* 2. & 3. DE RAVERSKERGUE; & *sur le tout losangé d'argent & de gueules, au chef d'or*. Il avoit épousé, le 24 Novembre 1531, *Antoinette de Mailly*, veuve de Louis de Maricourt, Baron de Moucy-le-Châtel, &c. fille *Robert de Mailly*, Seigneur de Rumesnil, & de *Françoise d'Yaucourt*. Elle mourut en 1576, & eut de son mariage: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. LOUIS, Seigneur de Camberonne & de Vaux, marié à *Julienne de Conty*, veuve de Jean de Mailly, Seigneur d'Auvillers, dont il eut cinq enfans, savoir LOUIS, ADRIEN & CHARLES, décédés jeunes; ANTOINE, Seigneur de Camberonne, mort sans postérité; & MARIE, qui épousa, le 16 Septembre 1616, *Robert*, Seigneur de Chery en Bourgogne, &c. Chevalier; — 3. & ANNE DE SAINT-SIMON, mariée, 1°. le 7 Mars 1558, à *Jean Perdriel*, Seigneur de Robigny; 2°. le 2 Novembre 1570, à *Nicolas Popillon*, Seigneur d'Ansac, dont elle fut la seconde femme; 3°. le 3 Juin 1572, à *Louis de la Fontaine*, Seigneur de Lesche, &c.; & 4°. en 1585, à *Charles de Nolent*, Seigneur de Saint-Concest, duquel elle étoit veuve en 1597. Elle testa le 3 Décembre 1601.

VII. FRANÇOIS DE SAINT-SIMON, Seigneur du Plessier-Choisel, de Rasse, de Bray, &c. Bailli de Senlis, par provisions de l'an 1568, Châtelain d'Orchies, servit dans toutes les guerres de son tems sous les Rois CHARLES IX, HENRI III & HENRI IV; fut blessé au siége de Rouen en 1562 & à la bataille de Saint-Denis en 1567; se trouva aussi à celles de Jarnac

& de Moncontour en 1569; servit en qualité de Maréchal de Camp à la prise de Saint-Denis en 1591; fit son testament le 14 Février 1618; & mourut le 17 Octobre 1620. Il avoit épousé, par contrat du 15 Février 1563, *Suzanne Popillon*, Dame d'Ansac, fille de *Nicolas*, Seigneur d'Ansac, & de *Claude Fragnier*, sa premiere femme, dont — 1. LOUIS, qui suit; — 2. CHRISTOPHE, mort jeune; — 3. FRANÇOIS, Capitaine de Cavalerie, mort sans alliance; — 4. ETIENNE DE SAINT-SIMON, Seigneur de Saint-Leger près Dourlens, marié, 1°. à *Gilberte de Bossles*, fille de *Jacques*, Seigneur de Bossles, & de *Marie de Bigan*; & 2°. à *Jeanne Picquet*, fille de *Jean*, Chevalier, Seigneur d'Esguenon, & de *Françoise d'Hericourt*. Du premier lit il eut deux garçons, savoir: — GILLES DE SAINT-SIMON, Baron de Saint-Leger, décédé sans postérité; — & LOUIS, mort jeune; & du second lit: — MARIE DE SAINT-SIMON, femme de *Marc de Bucy*, Seigneur de Seloine & d'Henonville; — 5. & 6. MARIE & DIANE, mortes jeunes; — 7. FRANÇOISE, mariée, 1°. le 31 Décembre 1586, à *Robert de Collan*, Seigneur de Rollecourt, fils de *Boniface de Collan*, & d'*Anne de Mailly*; 2°. à *Charles de Gambus*, Seigneur d'Yvrancheul; & 3°. à *Jean de Sueres*, Seigneur de Belain en Artois; — 8. & 9. CLAUDE & NICOLE, mortes sans alliance; — 10. & SUSANNE DE SAINT-SIMON, Religieuse au Trésor.

VIII. LOUIS DE SAINT-SIMON, II du nom, Seigneur du Plessier-Choisel, de Rasse, de la Châtellenie de Vaux, Gouverneur & Bailli de Senlis, le 11 Juin 1627, servit le Roi HENRI IV en toutes ses guerres depuis son avénement à la Couronne; se trouva à la bataille d'Ivry, au siege de Paris en 1590, à celui de Rouen en 1591, à celui d'Amiens en 1597; & mourut au mois de Juin 1643, âgé de 75 ans. Il portoit pour armes: *écartelé au 1. & 4.* DE VERMANDOIS *&* DE ROUVROY; *au 2. & 3.* DE HAVERSKERGUE; *& sur le tout losangé d'argent & de gueules, à un chef d'or.* Il avoit épousé, par contrat du 28 Avril 1594, *Denise de la Fontaine*, fille & héritiere de *Louis de la Fontaine*, Chevalier, Seigneur de Lesche, &c. & de *Jeanne de Canjon*, Dame des Orgereux, dont: — 1. CHARLES, dit *le Marquis de Saint-Simon*, Seigneur du Plessier-Choisel, &c. Châtelain de Pont-Sainte-Maixence & de la Versine, Mestre-de-Camp du régiment de Navarre en 1630, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur & Bailli de Senlis en 1642, & du fort & Salines de Peccais, Capitaine du château de Chantilly. Il avoit été fait Chevalier des ordres du Roi en 1633, & mourut le 25 Janvier 1690, sans enfans de *Louise de Crussol*, qu'il avoit épousée au château de la Versine, le 14 Septembre 1634, veuve d'Antoine-Hercule de Budos, Marquis de Portes, fille d'*Emmanuel de Crussol*, Duc d'Uzès, & de *Claude Ebrard de Saint-Sulpice*. Elle mourut le 19 Avril 1695; — 2. CLAUDE, qui suit; — 3. LOUIS, Chevalier de Malte, Commandeur de Pezenas & de Picton, Abbé de Saint-Sauveur de Blaye, Capitaine au régiment des Gardes, Commandant au siege de la Rochelle, mort à Paris, après avoir fait son testament le 2 Juin 1697; — 4. JEANNE, mariée, le 11 Février 1619, à *Louis de Fay*, Seigneur de Chateaurouge & de Cressonsac, fils de *Gaspard de Fay* & de *Louise d'Ailly*; — 5. & LOUISE DE SAINT-SIMON, mariée, le 13 Novembre 1624, à *Laurent du Chatelet*, Seigneur de Fresnieres, fils

de *Claude du Chatelet*, Seigneur de Moyencourt, & de *Louise de la Chaussée*.

IX. CLAUDE, Duc DE SAINT-SIMON, Pair & Grand-Louvetier de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Vicomte de Clastres, Baron de Benais, Vidame de Chartres, Seigneur Châtelain de la Ferté-Arnaud, de Beaussart, &c. né le 16 Août 1607, fut pourvu, le 5 Mars 1627, de la charge de premier Ecuyer de la petite écurie; de celle de Grand-Louvetier de France, le dernier Février 1628, dont il se démit peu après, & y rentra le 26 Octobre 1636; fut fait Chevalier des ordres du Roi en 1633, Gouverneur des ville, château & comté de Blaye, & de la ville & fort de Meulan, Bailli & Gouverneur de Senlis, du Pont Sainte-Maixence, de Fescamp, de Saint-Germain-en-Laye & de Versailles; obtint pour lui & ses hoirs mâles, l'érection en *Duché-Pairie*, de sa terre de *Saint-Simon*, avec toutes les annexes qu'il y avoit jointes, par lettres du mois de Janvier 1635, registrées au Parlement le premier Février suivant, & mourut à Paris le 3 Mai 1693, à l'âge de 85 ans. Il avoit épousé, 1°. par contrat du 26 Septembre 1644, *Diane-Henriette de Budos*, fille d'*Antoine-Hercule*, Marquis de Portes, Vice-Amiral de France, & de *Louise de Crussol-d'Uzès*, femme en secondes noces de CHARLES, Marquis de Saint-Simon, frere aîné de CLAUDE, Duc de Saint-Simon : elle mourut le 2 Décembre 1670, âgée de 40 ans; &, 2°. *Charlotte de l'Aubespine*, fille aînée de *François*, Marquis de Châteauneuf & de Hauterive, Comte de Sagonne, Lieutenant-Général des armées du Roi, Gouverneur des ville & château de Breda, & d'*Eléonore de Volvire*, Marquise de Ruffec, &c. Elle mourut le 7 Octobre 1725, dans sa 85e année. Du premier lit il eut : — 1. N.... DE SAINT-SIMON, mort en 1651, âgé de 15 mois; — 2. GABRIELLE-LOUISE, mariée à 17 ans, le 17 Avril à *Henri-Albert de Cossé*, Duc de Brissac, Pair de France, dont elle n'eut point d'enfans. Elle fit son testament le 11 Juillet 1683, par lequel elle institua héritier universel son frere consanguin, & mourut âgée de 38 ans, le 28 Février 1684; — 3. MARIE-MADELEINE, dite *Madame de la Ferté*, morte sans alliance; & du second lit: — LOUIS DE SAINT-SIMON, qui suit.

X. LOUIS, Duc de Saint-Simon, Pair de France, Marquis de Ruffec en Angoûmois, Châtelain de la Ferté-le-Vidame en Normandie, &c. né le 16 Janvier 1675, Gouverneur des ville & château de Blaye, Grand d'Espagne de la premiere classe, Grand Bailli & Gouverneur de Senlis, Chevalier des ordres, fit sa premiere campagne en 1692, étant Mousquetaire au siege de Namur, en présence du Roi, qui lui donna une compagnie de cavalerie le 20 Avril 1693; il se trouva la même année à la bataille de Nerwinde à la tête de sa compagnie; obtint l'agrément d'un régiment de cavalerie le 12 Novembre suivant; servit en qualité de Mestre-de-Camp jusqu'à la paix de 1697; prêta serment au Parlement en qualité de Pair de France, le 3 Février 1702; fut fait depuis Conseiller au Conseil de Régence; Ambassadeur extraordinaire auprès du Roi Catholique, en 1721, pour faire, au nom du Roi, la demande de l'Infante d'Espagne, & signer, pour Sa Majesté, les conventions matrimoniales; s'est démis de son Duché-Pairie en faveur de son fils aîné, en

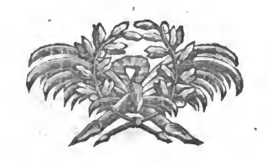
1722; a été reçu Chevalier des ordres le 2 Février 1728; est mort le 2 Mars 1755, âgé de 80 ans, & a été porté à sa terre de la Ferté-le-Vidame en Normandie. Il portoit pour armes: *écartelé au 1. & 4.* DE VERMANDOIS; *au 2. & 3.* DE ROUVROY-SAINT-SIMON. Il avoit épousé, le 8 Avril 1695, *Genevieve-Françoise de Durfort*, fille aînée de *Gui-Aldonce de Durfort*, Duc de Lorges, Maréchal de France, Chevalier des ordres, & de *Genevieve de Fremont.* La Duchesse de Saint-Simon a été Dame d'honneur de Madame la Duchesse *de Berri*, & est morte, le 21 Janvier 1743, à sa rerre de la Ferté-le-Vidame, dans la 65e année de son âge, laissant: — 1. JACQUES-LOUIS, qui suit; — 2. ARMAND-JEAN DE SAINT-SIMON, d'abord appellé *le Marquis de Ruffec*, né le 12 Avril 1699, Grand d'Espagne, par démission de son pere, installé à Madrid le premier Février 1722, Mestre-de-Camp de cavalerie d'un régiment de son nom, Brigadier des armées du Roi à la promotion du 7 Mars 1734, & Maréchal-de-Camp à celle du 24 Février 1738. Il a succédé à son frere aîné dans le titre de Duc & Pair, a été reçu au Parlement en cette qualité, serment prêté le 16 Janvier 1747; & est mort le 20 Mai 1754, âgé de 55 ans, sans laisser de postérité de *Marie-Jeanne-Louise Bauyn-d'Angervilliers*, qu'il avoit épousée le 22 Janvier 1733, fille unique de *Nicolas-Prosper Bauyn*, Seigneur d'Angervilliers en Hurepoix, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la Guerre. Elle étoit veuve en premieres noces de Jean-René de Longueil, Marquis de Maisons, Président-à-Mortier au Parlement de Paris, décédé le 13 Septembre 1731, & elle est morte le 7 Septembre 1761, âgée de 50 ans; — 3. & CHARLOTTE DE SAINT-SIMON, née le 8 Septembre 1696, mariée le 16 Juin 1722, à *Charles-Louis-Antoine-Galeas Hennin de Bossut*, Prince de Chimay & du Saint-Empire, premier Pair des comtés de Hainaut & de Namur, Chevalier de la Toison d'or, Grand d'Espagne, Lieutenant-Général des armées du Roi, veuf de Diane-Gabrielle-Victoire Mancini, fille de *Philippe Mancini-Mazarin*, Duc de Nivernois & de Donziois, & de *Diane-Gabrielle Damas de Thianges.* Le Prince de Chimay est mort à Bruxelles, le 2 Février 1740, âgé de 68 ans, sans laisser de postérité; & sa seconde femme est décédée à Paris, le 29 Septembre 1763, en sa 63e année.

XI. JACQUES-LOUIS, Duc de Saint-Simon, appellé *le Duc de Ruffec*, Pair de France, par démission de son pere en 1722, Chevalier de la Toison d'or, Vidame de Chartres, né le 29 Juillet 1698, fut Mestre-de-Camp de cavalerie; reçu au Parlement en qualité de Pair de France, le 12 Janvier 1733; fut Brigadier des armées du Roi à la promotion du 7 Mars 1734; est mort à Paris le 15 Juillet 1746, & a été enterré le 17 dans l'église Saint-Sulpice, sa paroisse. Il avoit épousé, le 26 Mars 1727, *Catherine-Charlotte-Thérese de Gramont*, veuve de Philippe-Alexandre, Prince de Bournonville, ci-devant Mestre-de-Camp d'un régiment de cavalerie, & fille d'*Antoine*, Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, & de *Marie-Christine de Noailles.* La Duchesse DE SAINT-SIMON est morte à Paris le 21 Mars 1755, âgée de 48 ans, & a laissé de son mariage pour fille unique:

XII. MARIE-CHRISTINE-CHRÉTIENNE DE SAINT-SIMON, née le 7 Mai 1728, Comtesse de Rasse, Grande d'Espagne, par le décès du Du

de Ruffec, son oncle. Elle a repris, en cette qualité, auprès de Leurs Majesté & de la Famille Royale, le 4 Juin 1754; a été nommée Dame de Mesdames le 27 Octobre 1762, Dame de compagnie de Madame, & est morte à Paris en Juillet 1774, âgée de 46 ans. Elle y avoit épousé, le 10 Décembre 1749, *Charles-Maurice Grimaldi*, (de la maison de *Goyon-Matignon*) Comte de Valentinois, de Matignon, en Bretagne, Séigneur de Saint-Lo & Condé en Normandie, Grand d'Espagne de la premiere classe, Brigadier des armées du Roi, Lieutenant-Général au Gouvernement de Normandie, Gouverneur de Grandville, Saint-Lo, Cherbourg & Isles de Gersey, fils puîné de feu *Jacques-François-Léonor Goyon*, Sire de Matignon, Duc de Valentinois, Pair de France, Prince de Monaco, & de *Louise-Hyppolite de Grimaldi*, Duchesse de Valentinois. *Voyez* Goyon de Matignon & Grimaldi, *tome VII* de ce Dictionnaire.

Les armes : *écartelé au 1 & 4 de sable, à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules; au 2 & 3 échiqueté d'or & d'azur, au chef du second, chargé de trois fleurs-de-lis d'or.*



S

* SABRAN, en Languedoc, terre & seigneurie qui a donné son nom à une maison qui joint à l'ancienneté la plus reculée, la plus grande illustration.

Charot, *tome IV* de ses généalogies historiques, *page 517*, rapporte que quelques-uns la font descendre de *Stilicon*, Général de l'Empereur Honorius, & que d'autres la font sortir d'un cadet de la maison de *Luxembourg*, dont les armes ont de la conformité avec les siennes. Mais tout cela n'est avancé que pour suivre un usage introduit dans presque toutes les grandes maisons, qui est d'avoir chacune sa chimere.

Les preuves qui nous reste de celle de SABRAN, sont qu'elle est venue de Languedoc en Provence; qu'elle étoit illustre en cette premiere province, où elle a eu la charge de Connétable sous les anciens Comtes de Toulouse; qu'elle a possédé une partie de la seigneurie d'Uzès, la baronnie de Sabran, dans la sénéchaussée de Beaucaire, dont elle a pris le nom. Elle a encore été plus considérable en Provence, par la possession du comté de Forcalquier. Elle a eu aussi de grands établissemens dans le royaume de Naples, où elle a possédé les comtés d'Ariano & d'Apici. Cette maison a donné des Cardinaux & un Saint à l'Eglise dans *Saint-Elzéar*, des Connétables, des Grands-Maréchaux, des Grands-Justiciers, Sénéchaux, Chambellans & Gouverneurs-Généraux du royaume de Naples. Elle est alliée avec presque toutes les maisons souveraines de l'Europe, sur-tout avec celles de *France*, d'*Aragon*, d'*Autriche*, de *Savoie*, celles des Comtes de *Provence*, de *Toulouse*, &c.

En 1193, GARSINDE DE SABRAN, petite-fille de *Guillaume*, Comte de Forcalquier, & fille de RAIMOND DE SABRAN, dit *Prince de Marseille*, épousa *Alphonse d'Aragon*, frere de *Pierre*, Roi d'Aragon. De ce mariage naquit un fils, nommé *Raimon Bérenger*, qui de *Béatrix de Savoie* eut quatre filles.

La premiere, *Marguerite de Provence*, épousa SAINT-LOUIS, Roi de France.

La seconde, *Eléonore de Provence*, épousa *Henri III*, Roi d'Angleterre.

La troisieme, *Blanche de Provence*, épousa *Richard d'Angleterre*, Comte de Cornouailles, depuis Roi des Romains & Empereur.

Et la quatrieme, *Béatrix de Provence*, épousa *Charles d'Anjou*, Roi de Naples, frere du Roi SAINT-LOUIS.

BÉATRIX DE SABRAN, sœur cadette de ladite GARSINDE DE SABRAN; Comtesse de Forcalquier, épousa *André de Bourgogne*, Dauphin de Viennois, issu du Roi ROBERT, *le Dévot*, & en conséquence Prince du sang Royal de France.

Enfin, ERMENGAUD DE SABRAN, Comte d'Ariano, petit-fils de

GUILLAUME DE SABRAN, frere consanguin de GARSINDE & de BÉATRIX DE SABRAN, & auteur direct des derniers Comtes & Marquis de SABRAN, épousa *Alix de Baux*, de la maison des premiers Princes d'Orange, dont la mere étoit fille de Charles II, Roi de Sicile & de Hongrie, & par conséquent petite-niece du Roi SAINT-LOUIS.

On trouve encore LOUIS DE SABRAN, marié à *Ursule d'Autriche*, fille du Duc d'Autriche, niece du Duc de Baviere, & cousine-germaine du Roi de Hongrie.

Le premier de la maison de SABRAN qui nous soit connu, est EMENON DE SABRAN, qui fut présent, en 1029, avec Guillaume, Comte de Toulouse, à la fondation du monastere de Saint-Pierre de Sauve, faite par Garsinde, veuve de Bernard, Seigneur d'Arduse. Histoire de Languedoc, *tom. II*, *pag. 160*. Il est probablement le même qui assista, en 1066, à l'acte d'union de l'abbaye de Saint-Gilles à celle de Cluny. Ce dernier fut un des principaux vassaux de Raimond de Saint-Gilles, Comte de Toulouse, & donné par ce Prince, en 1080, pour gage d'une promesse solemnelle qu'il fit à Ermengarde, Vicomtesse de Beziers. GUILLAUME ou EMMENON, son frere, fut pere de GUILLAUME, d'EMENON & de GUIBLET, nommé *Giblin de Sabran* dans la table généalogique de Chazot.

Celui-ci souscrivit, avec son frere aîné, à une donation faite, en 1088, par le Comte de Toulouse à l'abbaye de Saint-André. EMMENON, souscrivit, en 1125, après l'Abbé de Moissac, à une charte faite en faveur de ce monastere. De lui descendent les Seigneurs d'*Uzès*, ceux d'*Ansouis*, & les Comtes d'*Ariano*, rapportés ci-après. GUILLAUME, l'aîné d'EMENON & de GUIBLET, est l'auteur des Connétables de Toulouse, dont nous allons parler.

SEIGNEURS DE SABRAN, *Connétables de Toulouse.*

I. GUILLAUME DE SABRAN, II du nom, suivit Raimond de Saint-Gilles, Comte de Toulouse, à la Terre-Sainte, & se trouva à la surprise d'Antioche, le 5 Juin 1098. Un Chevalier très-noble, nommé *Guillaume*, compagnon d'armes & compatriote du Comte Raimond, fit prisonniers en cette occasion la mere & les fils du Gouverneur, après les avoir pris de grand matin dans leur lit. Ce Seigneur, qu'on croit être le même que GUILLAUME DE SABRAN, en retira, dans la suite, une rançon de trois mille besans d'or. L'année suivante il se trouva au siege de Jérusalem, où il se distingua, & fut un de ceux qui accompagnerent le Comte de Toulouse, lorsqu'il escalada des premiers les murs de cette ville. Il se déclara, en 1123, avec Raimond de Baux, en faveur d'Alphonse-Jourdain, Comte de Toulouse, contre le Comte de Barcelone. On ignore le nom de son épouse; mais ses enfans furent : — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. GERARD-AMIC, tige des Comtes de *Forcalquier*, rapportés ci-après; — 3. & ROSTAING, que la table généalogique de Chazot, dit son fils, ou celui

d'EMENON, son frere. Ce ROSTAING DE SABRAN est auteur des Seigneurs d'*Uzès*, dont il sera parlé en leur rang.

II. GUILLAUME DE SABRAN, II du nom, est mentionné avec GERARD-AMIC, son frere, dans un accord passé, en 1154, par Raimond, Comte de Toulouse, & Alphonse, son frere, avec l'Evêque de Carpentras, auquel ils furent donnés pour caution de la promesse du Comte de Toulouse. Ce GUILLAUME DE SABRAN, qui fut aussi caution, en 1156, avec ROSTAING DE SABRAN pour les Seigneurs de Baux, de l'exécution du traité avec le Comte de Barcelone, fut institué héritier, avec ses freres, d'une partie du comté de Forcalquier par le Comte Bertrand, qui les qualifie ses cousins, dans le cas que son frere Guillaume, Comte de Forcalquier, n'approuvât pas les dispositions que Bertrand avoit faites par actes de l'an 1163. Voyez Bouche, histoire de Provence, *tom. II, p. 161.* GUILLAUME DE SABRAN est qualifié Connétable du Comte de Toulouse dans une charte de 1158, du Comte Raimond V, en faveur de l'Abbaye de Psalmodia, & dans une autre, de 1164, en faveur du monastere do Saint-Saturnin. Ce Seigneur continua de prendre ce titre sous les Comtes Raimond V & Raimond VI. On trouve dans une charte de l'an 1199, GUILLAUME DE SABRAN & ROSTAING, son fils, qui suit, qui se qualifioient *par la grace de Dieu*, *Connétables du comté de Toulouse.* Il eut encore une fille, nommée ERMENGARDE DE SABRAN, mariée à *Guillaume de Baux*, Prince d'Orange.

III. ROSTAING DE SABRAN, qui prend seul le titre *par la grace de Dieu*, *Connétable du comté de Toulouse* dans une charte de l'an 1201, possédoit encore, en 1207, cette dignité, laquelle passa, en 1209, à son cousin GERAUD-AMIC. Il avoit épousé *Adelmodie de Baux*, fille de *Guillaume*, Prince d'Orange, mari de sa sœur ERMENGARDE. *Adelmodie* étoit veuve en 1215, & vivoit encore en 1237. Une généalogie manuscrite lui donne trois fils, rapportés dans la table généalogique de Chazot; savoir : — 1. ROSTAING, Seigneur de Sabran en 1228 & 1233, marié, avant 1227, à *Bérengere*, mere de BERTRAND-MAURICE DE SABRAN, qui épousa *Almodie*, & en eut PIERRE DE SABRAN; — 2. GUILLAUME DE SABRAN, marié a *Alzacia*, qu'il laissa veuve, en 1228, avec un fils, nommé GUIGNES DE SABRAN, pere de ROSTAING DE SABRAN, vivant en 1324, qui laissa BÉRENGERE DE SABRAN, Dame de Montlaur, morte en 1341; — 3. ELZÉAR de SABRAN, qui fut pere de PIERRE-ELZÉAR & de PONS DE SABRAN. Le premier vivoit en 1282, & laissa ELZÉAR DE SABRAN, qui, probablement, ne laissa point de postérité.

BRANCHE des Comtes Titulaires de FORCALQUIER.

II. GERARD-AMIC DE SABRAN, second fils de GUILLAUME I, fut donné avec GUILLAUME, son frere, pour caution de l'observation du traité fait par Raimond, Comte de Toulouse, en 1154, avec l'Evêque de Carpentras, & eut de son mariage, contracté en 1152, avec *Galburge*, fille de *Guillame Rainon du Caylard.*

GUIRAUD

III. GUIRAUD ou GERAUD-AMIC DE SABRAN. Il épousa *Alix* fille de *Bertrand*, I du nom, Comte de Forcalquier, qui portoit pour armes : *de gueules, à la croix de Toulouse.* De ce mariage vinrent : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. & GERAUD-AMIC DE SABRAN, vivant en 1209.

IV. GUILLAUME DE SABRAN, III du nom, se qualifioit, en 1209, Comte de Forcalquier, comme héritier de ce comté, tant du chef de sa mere, qu'en vertu d'une donation à lui faite par son oncle *Bertrand*; & se prévalant de la minorité de *Raimond-Bérenger*, Comte de Provence, fils de GERSINDE DE SABRAN, héritiere de ce comté, il prit les armes pour soutenir ses droits. Le Comte de Provence, pour le bien de la paix, consentit à un accommodement, par sentence des arbitres choisis du 3 des calendes de Juillet 1220. Après cette transaction, ces deux Comtes vécurent en assez bonne union, quoique GUILLAUME DE SABRAN fût d'un esprit remuant, & qu'il eût encore quelques excommunications devant & après ce compromis, pour diverses entreprises qu'il avoit faites sur les biens ecclésiastiques; mais comme il avoit pris au commencement le titre : *par la grace de Dieu, Comte de Forcalquier*, il le conserva sa vie durant, & en cette qualité, il érigea, en 1225, la terre de Cadenet en Vicomté; prit même ce titre, en présence de Raimond-Bérenger, Comte de Provence, qui, quoiqu'il fût vrai Comte de Forcalquier, & que, partout ailleurs, il en portoit le titre, toutefois se trouvant avec ce GUILLAUME, il s'abstenoit de le prendre, comme il se voit entr'autres dans un compromis de 1240, passé pardevant l'Archevêque d'Arles, où ces deux Comtes furent présens, ce qui est prouvé par Bouche, *tome I, page 855*, qui dit que, GUILLAUME DE SABRAN prenoit la qualité de Comte de Forcalquier, & Raimond celle de Comte de Provence seulement. GUILLAUME DE SABRAN vivoit encore en 1250, & avoit épousé, 1°. en 1206, *Bertrande*, répudiée & remariée à *Bertrand de Porcelet*; 2°. en 1211, *Marguerite de Vienne-Salins*, dite *de Bourbon*, fille de *Gaucher*, Sire de Salins, & de *Mahaud*, Dame de Bourbon, séparée pour cause de parenté; & 3°. en 1242, *Mabile*. Il n'eut des enfans que de sa seconde femme; & le dernier de sa branche fut *Gaucher de Forcalquier*, Evêque de Gap, qui, par son testament, de l'an 1483, institua son héritier *Georges de Castellane*, Seigneur de Montmeyran, fils de sa sœur *Alix*, à condition de porter le nom & les armes de *Forcalquier*, avec substitution en faveur de *Gaucher de Brancas*, I du nom, & de ses enfans, son cousin-germain par sa mere *Angélique de Brancas*. C'est depuis ce tems-là que la maison de Brancas porte le nom de *Forcalquier*, & jouit de la baronnie de Cereste.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'UZÈS.

Cette branche, dont les armes sont : *de gueules, au lion d'argent*; a pour auteur :

II. ROSTAING DE SABRAN, fils d'EMENON ou de GUILLAUME DE SABRAN, I du nom, frere d'EMENON, qui fut présent, en 1130, avec

Raimond de Baux, lorſqu'*Alphonſe Jourdain*, Comte de Toulouſe promit de laiſſer jouir en paix de leur domaine, les trois fils de *Bernard Aton*, Vicomte de Beziers. Il aſſiſta à l'accord fait, en 1132, entre le Comte *de Toulouſe* & *Guillaume de Montpellier*, pour le comté de Melgueil; ſouſcrivit, en 1133, avec ſon fils PIERRE-AMIC, à une charte en faveur de l'abbaye de Saint-André; & fut préſent à une autre expédiée en 1140, en faveur de cette abbaye. Il eſt mentionné dans l'accord paſſé en 1143, entre le Comte *de Toulouſe* & l'Archevêque d'Arles, au ſujet de la terre d'Argenſe, que le Comte reſtitua à l'Archevêque, de l'avis de quelques-uns de ſes Barons, qui furent *Raimond de Baux*, *Hugues*, ſon fils, & ROSTAING DE SABRAN, qui fut encore caution, en 1156, avec GUILLAUME DE SABRAN, pour les Seigneurs *de Baux*, de l'exécution du traité fait avec le Comte *de Barcelone*.

III. ROSTAING DE SABRAN, II du nom, épouſa *Roſcie*, Dame en partie d'Uzès & de Caſtellar, morte avant 1206, fille de *Raynon* & de *Béatrix*, dont: — RAYNE ou RAYNON, qui ſuit; — & ELZÉAR DE SABRAN, Seigneur avec ſon frere d'Uzès, chacun pour une part. La poſtérité de ce dernier, rapportée dans la Table généalogique de *Chazot*, finit vers l'an 1389, dans la perſonne de GUILLAUME DE SABRAN, qui eut pour héritiere ſa ſœur BLANCHE D'UZÈS, mariée à *Hugues de Laudun*, Seigneur de Montfaucon. Leurs deſcendans vendirent, en 1483, au Roi CHARLES VIII leur part d'Uzès.

IV. RAYNON DE SABRAN, par une premiere alliance, fit rentrer dans ſa maiſon le comté de Forcalquier. Ce fut avec *Garſinde*, fille unique de *Guillaume IV*, Comte de Forcalquier. Il n'en eut que deux filles. L'aînée, qui porta le nom de ſa mere, épouſa, en 1193, ALPHONSE, Comte de Provence, fils du Roi d'Aragon, & ſon pere, en la mariant, lui fit donation du comté de Forcalquier. La ſeconde, nommée BÉATRIX, fut mariée à *André de Bourgogne*, dit *Guigues*, Dauphin de Viennois. Le Comte *Guillaume*, beau-pere de RAYNON, dans la donation du comté de Forcalquier, ſe réſerva les châteaux de Cucurron, de la Motte, d'Anſouis & de Rubians, pour en diſpoſer en faveur de GUILLAUME & DE RAYNON DE SABRAN, enfans d'un ſecond lit, qui ſuccéderent à la portion qu'ils avoient dans la Seigneurie d'Uzès, & eurent les terres d'Anſouis, de Rubians, de Cadenet, de la Motte, de la Tour-d'Aigue & de Cucurron, terres réſervées en leur faveur par le Comte de Forcalquier. De ce GUILLAUME, qui partagea avec ſon frere la Seigneurie d'Uzès, ſont iſſus les Comtes d'*Ariano* & d'*Apici*, & toutes les branches de Sabran qui ſubſiſtent aujourd'hui, & dont nous parlerons ci-après. RAYNON DE SABRAN, ſon frere, Seigneur de la Tour-d'Aigue, vendit, en 1242, la huitieme partie de la Seigneurie d'Uzès à *Bertrand*, Evêque d'Uzès, & ſa femme *Philippe*, que la nouvelle hiſtoire de Languedoc appelle *Mamolene*, & que des mémoires diſent fille de *R. de Matheſelon*, ratifia cette vente. Il fut pere de

V. ROSTAING DE SABRAN, majeur en 1245, & probablement le même ROSTAING, un des principaux partiſans du Comte de Toulouſe, lequel, après la mort de ce Prince, donna des ſûretés de ſa fidélité à Oudard de Villars,

Sénéchal de Beaucaire, pour Alphonse & Jeanne sa femme; & déclara, le 21 Octobre, 1249 à Saint-Saturnin, qu'il étoit résolu de demeurer dans la fidélité due au Roi : pour preuve, il remit au même Sénéchal le château de Saint-Victor, diocèse d'Uzès, chef-lieu de ses domaines, & le pria d'en faire abattre les fortifications.

La carte généalogique de cette branche, que l'on trouve dans Chazot, *page 640*, a été augmentée sur des mémoires tirés du cabinet de M. le Marquis d'Aubais.

Branche des Seigneurs d'Ansouis, & *Comtes* d'Arians & d'Apici.

V. Guillaume de Sabran, dit *Martorel*, Seigneur d'Uzès, fils aîné de Raynon, contribua à l'accommodement, fait le 21 Mars 1247, entre Guillaume Dalmas, Evêque d'Apt, & Bertrand-Rambaud de Simiane, Seigneur de Saint-Martin, & épousa *Ermessinde*, veuve de lui, le 22 Juillet 1260, dont : — Ermengaud, mort avant cette année ; — & Elzéar de Sabran, qui suit.

VI. Elzéar de Sabran, Seigneur d'Uzès, d'Ansouis, Cucurron, Vaugine, la Salle & Cabriez, suivit Charles d'Anjou, I du nom, à la conquête du royaume de Naples, avec son fils aîné Ermengaud ; & étant de retour en Provence, il vendit, le 29 Juin 1280, la huitieme partie de la Seigneurie d'Uzès à l'Evêque de cette ville. Il avoit épousé *Cécile d'Agoult*, fille du Seigneur de Saut, suivant un Auteur moderne, ou de la maison *de Villeneuve*, selon une généalogie manuscrite. Il en eut : — 1. Ermengaud, qui suit ; — 2. Guillaume, Abbé de Saint-Victor de Marseille, & Evêque de Digne ; — 3. Bertrand, Prieur de Saint Geniez ; — 4. Rostaing, Religieux de Saint-Dominique en 1317 ; — 5. Alayerte, épouse de *Jean de Porcelet* ; — 6. Béatrix, femme de *Raimond d'Oraison* ; — 7. Galbulge, mariée à *Raimond d'Agoult*, Seigneur de Trets ; — 8. Duleine, mariée avec dispense, à *Bermond*, Seigneur d'Uzès, vivante en 1317 ; — 9. & Sibile de Sabran, mariée à *Arnaud de Villeneuve*, Seigneur des Ars. Elle fut mere de Sainte Rosseline de Villeneuve, Religieuse de l'ordre des Chartreux, & morte le 17 Janvier 1329.

VII. Ermengaud de Sabran suivit son pere en Italie, y donna des preuves de sa valeur à la conquête du royaume de Naples, & dans toutes les expéditions du Roi Charles d'Anjou, I du nom. Le comté d'Ariano étant venu à vaquer par la félonie du Comte de Vaudemont, auquel il avoit été donné en 1272, le Roi Charles II en fit don à Ermengaud de Sabran, plutôt en récompense de ses services & de ceux de son pere, qu'en considération, dit Charles de Lellis, de la parenté qu'Ermengaud avoit avec ce Prince, qui avoit pour bisaïeule Gersinde de Sabran, Comtesse de Forcalquier. Il en reçut aussi 200 onces d'or pour servir de dot à deux de ses sœurs. La ville de Pazzuolo, que ce Prince lui avoit donnée en 1285, s'étant remise, deux ans après, sous la domination du Roi, Ermengaud en fut dédommagé, par l'office de Grand-Justicier du royaume de Naples,

l'une des sept grandes charges de ce royaume, qui jouissoit du privilege de faire battre monnoie; de sorte qu'on en voit encore, dit Charles de Lellis, de celle de la maison DE SABRAN. En 1305, le Roi de Sicile lui donna les terres d'Acorensa & de Mataluna, pour sûreté d'une rente annuelle de 150 onces d'or, qui lui avoit été accordée auparavant. Il testa à Naples le 29 Mai 1310, & avoit épousé, 1°. *Laudamie d'Aube* ou *d'Albe*, des Seigneurs de Roquemartine; 2°. *Alexis de Baux*, veuve de Dalmas de Tarascon, dit *de Beaucaire*, Seigneur d'Acerno & de Châteauneuf, & fille de Bertrande de Baux, Comte d'Avelino, & de Philippe de Poitiers. Du premier lit il eut: — 1. ELZÉAR, qui suit; & du second lit: — 2. GUILLAUME, qui a continué la postérité après son aîné; — 3. EUSTACHE, marié, selon Lellis, à *Hilaire de Sus*, Dame de Saint-Julien, fille d'*Amauri*, laquelle, après le décès de son époux, se remaria, 2°. à Gentil de Saint-Georges; 3°. à Philippe de Joinville; 4°. à Benoît Caëtan; & 5°. à Thomas d'Aquin, Comte de Belcastre; — 4. CÉCILE, mariée, 1°. en 1301, à *Hugues de Baux*, Seigneur de Laure, frere du Comte d'Avelino, assassiné en 1317; 2°. à *Guillaume Bolardo de Nanissi*, Grand Maréchal de Naples; — 5. SIBILETTE DE SABRAN, épouse de *Thomas d'Aquino*, fils d'*Adinolphe*, Comte del Aura.

VIII. ELZÉAR DE SABRAN, né à Ansouis, en 1295, institué par son pere héritier du comté d'Ariano & de tous ses biens, tant en Provence que dans le royaume de Naples, fut élevé par les soins de GUILLAUME, son oncle, Evêque de Digne. Il épousa, n'étant âgé que de dix ans, à Marseille, en présence de Charles-le-Boiteux, Roi de Naples, *Delphine*, Dame de Puimichel, fille de *Guillaume de Signe*, Seigneur de Puimichel, des Vicomtes de Marseille; mais le mariage ne fut célébré que trois ans après. Il passa à Naples pour prendre possession du comté d'Ariano, & le Roi Robert le fit Chevalier, de sa main, & lui donna des marques de son estime, sur-tout par le choix qu'il fit de lui pour être Gouverneur de la personne du Duc de Calabre, son fils aîné, pour lequel il envoya le Comte d'Ariano à la Cour de France, demander en mariage Marie de Valois, fille de Charles de France, Comte de Valois. ELZÉAR DE SABRAN, après avoir réussi dans sa commission, tomba malade à Paris, & y mourut le 27 *Septembre* 1323, âgé de 28 ans. Ses vertus porterent le Pape Urbain V à le canoniser en 1368, & *Delphine de Puimichel*, sa femme, avec laquelle il avoit vécu dans la continence, & qui lui avoit survécu 37 ans. Urbain V étoit neveu de ce Saint par sa mere EMPHELISE DE SABRAN. Les Reliques *de Saint-Elzéar* & de son épouse reposent à Apt, dans l'église des Freres Mineurs Conventuels, où ces illustres époux sont invoqués par les Fideles.

VIII. GUILLAUME DE SABRAN, Comte d'Ariano, après la mort de son frere aîné, Seigneur d'Ansouis, &c. Vice-Roi & Capitaine général dans les terres de Labour, comté de Molisse & de l'Abruzze, en 1319, testa à Sulmone le 8 Octobre 1353. Il avoit épousé, 1°. *Roberte de Saint-Georges*, Comtesse d'Apici, fille de *Bertrand de Saint-Georges* & d'*Isabelle Mathei*, Comtesse d'Apici; & 2°. *Françoise de Celano*, fille de *Roger*, Comte de Celano. Du premier lit il eut: — 1. LOUIS, qui suit; & du second, — 2. GUILLAUME, Comte d'Ariano, d'Anglone, Seigneur de Padulo, institué

héritier par son pere, mort ne laissant de *Guillemette d'Anglone*, son épouse, que des filles, entr'autres — LAUDUNE DE SABRAN, Comtesse d'Anglone, Dame de Padulo, mariée, le 15 Mai 1377, à *Jean d'Arcussio*, ou *d'Arcussia*, Comte de Cupre, fils de *Jacques*, Comte de Minerbino, Grand-Chambellan de Sicile; — 3. JEAN DE SABRAN, tige des Barons d'Ansouis, rapportés ci-après; — 4. ELZÉAR, Evêque de Sitie, puis élu Cardinal le 18 Septembre 1378; — 5. JEANNE, mariée à *Nicolas des Ursins*, Comte de Nole; — 6. ISABELLE, épouse de *Pierre de Tocco*, Comte de Martina, Grand-Sénéchal de Naples; — 7. FRANÇOISE, femme de *N..... de Joinville*, Comte de Santa-Angiola; — 8. CATHERINE, mariée au Comte *de Stritto*; — 9. LAUDUNE, mariée, 1334, à *Charles Ruseo*, Comte de Montalto, dont elle fut la seconde femme. Elle étoit morte en 1346; — 10, 11 & 12. CLAIRE, MARGUERITE & AUGUSTINE DE SABRAN, Religieuses.

IX. LOUIS DE SABRAN, Comte d'Ariano, d'Apici & d'Ascoli, fut exhérédé, par le testament de son pere, pour avoir attenté à sa vie & s'être saisi par violence de la ville d'Ariano. Ce testament n'eut point d'effet, & LOUIS DE SABRAN succéda aux comtés d'Ariano & d'Apici, Il transigea à Naples le 17 Février 1375, avec JEAN DE SABRAN, Seigneur d'Ansouis, son frere consanguin, sur la succession paternelle; &, le 15 Février suivant, ces deux freres firent une convention, par laquelle ils substituerent leurs biens aux enfans mâles les uns des autres, à l'exclusion des filles. LOUIS DE SABRAN épousa, 1°. *Marie de Marzano*, Comtesse d'Ascoli, fille unique de *Richard de Marzano*, & de *Marguerite d'Aquino*, Comtesse d'Ascoli. 2°. *Marguerite de Saint-Severin*, fille de *Roger*, Comte de Mileto, Grand-Maréchal du royaume, & de *Jeanne d'Aquino*; & 3°. *Jeannette de Joinville*, fille d'*Amiel*, Comte de Saint-Angiolo, & de *Violand d'Hospruch*. Il n'eut point d'enfans de cette troisieme femme. Du premier lit vint: — ROVERE ou ROBERTE DE SABRAN, mariée, en 1410, à *Benoît Acciajoli*, de Florence, fils de *Nicolas Dangiolo*, Comte de Melphes, Grand-Sénéchal du royaume, & Seigneur de Corinthe en Grece; & du second lit: — ELZÉAR DE SABRAN, qui suit.

X. ELZÉAR DE SABRAN, Comte d'Ariano & d'Apici, Grand-Sénéchal du royaume de Naples, épousa *Catherine d'Arcussia*, fille de *Jacques d'Arcussia*, Comte de Menerbino, Grand-Chambellan de Sicile & de Mirabalde, dont: — ERMENGAUD DE SABRAN, qui suit.

XI. ERMENGAUD DE SABRAN, Comte d'Ariano & d'Apici, Seigneur de Montecalvo, Castelfranco, Castelduro, Montelcone, épousa, vers l'an 1389, *Altobela Carassa*, fille de *Pierre*, & de *Marie Guidazza*. Il fut pris dans les guerres du royaume de Naples, combattant contre la Reine Jeanne, II du nom. Cette Princesse confisqua tous ses biens, le 24 Février 1417, & les donna à François Sforce. Il mourut en prison sans laisser d'enfans de son mariage.

*BRANCHE DES BARONS D'*ANSOUIS.

IX. JEAN DE SABRAN, fils puiné de GUILLAUME, Comte d'Ariano, &

& de *Françoise de Celano*, sa seconde femme, Baron d'Ansouis, Seigneur de Rubian, de Salle, la Motte, &c. eut de son pere tous les biens qu'il avoit en Provence. Il est qualifié Grand-Chambellan de la Reine Jeanne, dans la convention qu'il fit à Naples avec LOUIS DE SABRAN, son frere; & testa le 26 Février 1383. Il avoit épousé *Isourde de Roquefeuil*, Dame de Puilobier, fille d'*Isnard*, & de *Catherine du Puget*. Devenue veuve, elle se remaria à *Isnard de Glandevès*, & testa le 18 Septembre 1389. De son premier mari elle eut: — 1. ISNARD, dit *de Roquefeuil*, héritier de sa mere & mort sans lignée; — 2. ELZÉAR, qui suit; — 3. DELPHINE, qui étoit veuve, le 30 Juin 1396, de *Gui de Simiane*, Seigneur d'Apt & de Caseneuve; — 4. CATHERINE, mariée, le 18 Septembre 1389, à *Bertrand d'Agoult*, Seigneur de Calviez; — 5. FRANÇOISE, épouse de *Jaume de Gantelme*, Seigneur d'Alberon; — 6. BÉATRIXETTE, qui testa le 6 Octobre 1429. Elle avoit épousé, 1°. en Janvier 1410 *Jacques de Gantelme*, neveu de *Jaume*; & 2°. *Jean Laidet*, Seigneur de Sigoyer; — & LOUIS, né posthume, Seigneur de Puilobier, après son frere ISNARD. Il testa le 14 Octobre 1415, & avoit épousé *Delphine de Gantelme*, laquelle se remaria dans la maison *de Glandevès*. Les enfans de LOUIS DE SABRAN moururent jeunes, ou au couvent, & ses biens passerent à ELZÉAR, son frere aîné, en vertu d'une substitution apposée au testament de LOUIS DE SABRAN.

X. ELZÉAR DE SABRAN, Baron d'Ansouis, Seigneur de la Motte, Cucurron, Cabriez, &c. avoit épousé, en 1389, *Blaussette de Blaccas*, Dame de Beaudiner & d'Aiguines, fille & héritiere d'*Abert*, Seigneur d'Aups, Moissaç, Tonston, Toir, Trébillans, & de *Catherine de Gantelme*, dont: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. JEAN, tige des Seigneurs de Beaudinar, rapportés ci-après; — 3. & ALBERT DE SABRAN, Seigneur de Cucurron, marié, le 25 Mai 1432, à *Léonore de Tournel*, sœur de *Marguerite*, dont Marquise DE SABRAN, Dame de Cucurron, mariée à *Jean de Castillon*.

XI. LOUIS DE SABRAN, Baron d'Ansouis, avoit épousé, le 15 Mai 1432, *Marguerite de Tournel*, fille aînée d'*Arnaud-Guerin*, Sieur de Tournel, & de *Marguerite de Beaufort*, dont: — 1. GUILLAUME, Baron d'Ansouis, mort sans postérité de *Marguerite de Forcalquier*, qu'il avoit épousée le 24 Mars 1460; — 2. HERMAN, mort sans lignée, qui donna tous ses biens à son frere HELION; — 3. HELION, qui suit; — 4. & MADELEINE DE SABRAN, mariée, en 1472, à *Pierre*, Seigneur d'*Allamanon*.

XII. HELION DE SABRAN, I du nom, Baron d'Ansouis, testa le 25 Décembre 1525. Il avoit épousé, 1°. le 20 Janvier 1493, *Catherine d'Aube*, fille de *Jean*, Seigneur de Roguemartine, & d'*Elips d'Oraison*; & 2°. en 1505, *Catherine d'Aube*, (cousine de sa premiere femme), fille d'*Elzéar d'Aube*, & petite-fille de *Thomas*. Du premier lit il eut: — 1. HELION, qui suit; — 2. ALZIASSE, mariée, en 1435, à *Baudouin de Barras*, Seigneur de Mirabeau; & du second lit: — 3. CLAUDE DE SABRAN, Chevalier de Rhodes en 1531.

XIII. HELION DE SABRAN, II du nom, Baron d'Ansouis, Seigneur de Lune, Vaugine, Cucurron, la Motte, Cabriez, avoit épousé, 1°. en 1529, DELPHINE DE SABRAN DE BEAUDINAR; & 2°. *Catherine de Bou-*

liers-de-Vaugine. Du premier lit vinrent : — 1. HONORÉ, qui suit ; — 2. MELCHIOR, Chevalier de Malte ; — 3. FRANÇOIS, Prieur d'Alcin ; & du second lit il eut : — 4. ANTOINE DE SABRAN.

XIV. HONORÉ DE SABRAN, Baron d'Ansouis, &c. mort en 1608, avoit épousé, le 31 Octobre 1562, *Marguerite de Forbin*, fille de *Vincent de Forbin*, Seigneur de la Fare, & de *Catherine Doria*, dont : — GASPARD, qui suit ; — & JEANNE DE SABRAN, mariée à *François de Castillon*, Sieur de Cucurron.

XV. GASPARD DE SABRAN, Baron d'Ansouis, testa le 14 Mai 1614, en faveur de *Sextus de Scalis*, Baron de Bras, qu'il qualifie son cousin, & mourut sans lignée.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BEAUDINAR.

XI. JEAN DE SABRAN, Seigneur de Beaudinar, second fils d'ELZÉAR, Baron d'Ansouis, & de *Beaussette de Blaccas*, eut de sa mere, par donation, le 27 Janvier 1435, tous les biens qui lui appartenoient, & qui consistoient dans la terre de Beaudinar, le château de Villeneuve, Cattelas, & dans les droits qu'elle avoit à Bauduan, Aiguines, Châteauneuf, Montpezat, Saint-Martin & le Rençat. Il testa le 27 Janvier 1476, & avoit épousé, 1°. le 9 Janvier 1444, *Yolande de Saint-Marcel*, fille de *François*, Sieur de la Vaussiere, & de *Louise de Meuillon* ; 2°. *Phanette d'Agoult*, fille de *Raimond*, Seigneur de Baret, & de *Louise de Glandevès*. Du premier lit vinrent : — 1. PIERRE, qui suit ; — 2. ELZÉAR, Chevalier de Rhodes ; — 3. LOUIS, dont on ignore la postérité ; — 4. & 5. MARGUERITE & ELISABETH DE SABRAN.

XII. PIERRE DE SABRAN, Seigneur de Beaudinar, se qualifioit Comte, & quelquefois Duc d'Ariano, à cause de la donation qu'HÉLION, I du nom, Baron d'Ansouis, lui fit, le 20 Mars 1503, de tous ses droits sur ce comté d'Ariano, & autres terres qu'il prétendoit au royaume de Naples. Cette maison conserve une lettre écrite par FRANÇOIS I, à PIERRE DE SABRAN, dont la suscription est à *mon cousin le Comte d'Ariano*. Il testa le 2 Janvier 1508, & avoit épousé *Françoise de Vintimille*, fille de *François*, des Comtes *de Vintimille*, Seigneur de Turriès, & d'*Isabeau de Gerente*, dont : — 1. LOUIS, qui suit ; — 2. YOLANDE ou VIOLANDE, mariée, en 1495, à *Alexis de Villeneuve*, Marquis de Trans, qui testa en 1527 ; — 3. & DELPHINE DE SABRAN, mariée à HELION DE SABRAN, II du nom, Baron d'Ansouis, qu'elle épousa en 1529.

XIII. LOUIS DE SABRAN, Seigneur de Beaudinar & d'Aiguines, testa le 25 Mars. . . . & fit un codicile le 3 Octobre 1558. Il avoit épousé 1°. *Antoinette de Gamaches*, & 2°. le 27 Octobre 1529, suivant l'histoire héroïque de la noblesse de Provence, par Artefeuil, *Antoinette de Chevrieres*. Du premier lit il eut : — 1. ANTOINE, qui suit ; — 2. FRANÇOIS ; — 3. FRANÇOISE, mariée, en 1575, à *Guillaume de Malespine* ; & du second lit : — 4. CLAUDE, tige des Seigneurs d'Aiguines,

rapportés ci-après ; — 5. BLANCHE, femme d'*André de Gantier*, co-Seigneur de Senez ; — 6. LOUISE, mariée à *Louis de Blaccas*, Seigneur d'Aps ; — 7. & ANTOINETTE DE SABRAN, mariée à *Jean de Blaccas*, Seigneur de Tauvenes.

XIV. ANTOINE DE SABRAN, Seigneur de Beaudinar, testa le 17 Février 1587, & avoit épousé, le 5 Septembre 1577, *Marguerite de la Garde-de-Chambonas*, veuve de *Guillaume de Rognac*, dit *Lallemand*, & fille de *Gui de la Garde-Chambonas*, & de *Claude de Langlade*. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. CATHERINE, femme de *Gaspard de Villeneuve*, Seigneur de Clamensare, — 3. BLANCHE, épouse de *Paul de Glandevès-de-Puimichel*, Seigneur de Safarez ; — 4. & SUSANNE DE SABRAN, femme de *Gaspard de Villeneuve*, Seigneur d'Avain.

XV. JEAN DE SABRAN, Seigneur de Beaudinar, épousa, le 25 Octobre 1620, *Marie de Grasse*, fille d'*Annibal de Grasse*, Comte d'Ubar, & de *Claire d'Allagonia-de-Meirargue*, dont : — 1. ELZÉAR, qui suit ; — 2. HONORÉ, Chevalier de Malte ; — 3. & CLAIRE DE SABRAN, Religieuse.

XVI. ELZÉAR DE SABRAN, Seigneur de Beaudinar, épousa, le 20 Novembre 1653, *Isabeau de Cabanes*, fille de *Balthasard*, Baron de Viens, Président à la Cour des Aides & Chambre des Comptes de Provence, & de *Madeleine de Valavoire*, de laquelle il eut : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. 3. 4. & 5. CHARLES, BALTHASARD, MICHEL & PIERRE, Chevaliers de Malte ; — 6. ELZÉAR, Ecclésiastique ; — 7. JEAN-LAMBERT, Chevalier de Malte ; — 8. JOSEPH, qui épousa *Marie du Bouzet*, dont un fils nommé JOSEPH, dit *le Comte de Sabran*, Lieutenant-Général des armées navales, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis, mort à Paris, le 11 Juin 1775, dans la soixante-onzieme année de son âge. Il avoit épousé *Françoise-Eléonore de Jean*, dont une fille nommée : — LOUISE-DELPHINE DE SABRAN, née en 1770, & un fils appellé : — LOUIS-ELZÉAR DE SABRAN, né le 18 Mai 1774 ; — 9. CLAIRE, femme de *Louis de Barcidon*, Seigneur de Cuebris ; — 10. & MADELEINE DE SABRAN, femme de *Jean de Bertet*, Seigneur de la Clue.

XVII. JEAN-FRANÇOIS DE SABRAN, Comte d'Ariano, Baron de Beaudinar, Seigneur de Montblanc, &c. a laissé d'*Isabeau de Glandevès*, son épouse, héritiere de la branche aînée de sa maison : — 1. JOSEPH-JULES, qui suit ; — 2. ELZÉAR, Chevalier de Saint-Louis, Officier de Marine ; — 3. CHARLES-HERMENEGILDE, mort à Paris en 1716. ; — 4. DELPHINE, mariée à *Joseph de Clari-de-Pontevès* ; — 5. & INGONDE DE SABRAN, mariée à *N.... de Broglie*, fils de *Jean-François*, Conseiller en la Cour des Comptes & Aides de Provence.

XVIII. JOSEPH-JULES DE SABRAN, des Comtes de Forcalquier & d'Ariano, Baron de Beaudinar, Montblanc & Villevieille, a épousé *Thérese d'Arlatan*, fille de *Jean*, Baron de Lauris, & de *Marianne Venerosi*, dont : — JULES-CÉSAR, Marquis de Sabran, né en 1736 ; — & LOUIS-HECTOR-HONORÉ-MAXIME DE SABRAN, né en 1739, Aumônier du Roi,

Roi, Vicaire-Général du diocese de Chartres, nommé à l'évêché de Nancy en 1774, puis à celui de Laon en 1777; Grand-Aumônier de la Reine en 1780.

*Branche des Seigneurs d'*Aiguines, *de* Canjuers, *du* Biosc, *& de* Salleperine.

XIV. Claude de Sabran, fils de Louis, & d'*Antoinette de Chevrieres*, sa seconde femme, selon Artefeuil, eut en partage la seigneurie d'Aiguines, & épousa, en 1577, *Sibille de Castellane*, fille d'*Alexis de Castellane*, Seigneur de Salerne, & de *Catherine de Pontevès*, dont: — 1. César, Seigneur d'Aiguines & de Chantereine, mort sans enfans de son mariage avec *Julie-Jeanne d'Albertas*, fille de *Jean-Augustin d'Albertas*, Seigneur de Villecrose, & de *Julie de Forbin-Soliers*; — 2. Honoré, qui suit; — 3. Antoine, Seigneur de Sardon en 1618, marié à *Louise de Ferrier*, fille de *Louis de Ferrier*, de la ville de Riez, dont: — Claude de Sabran, Seigneur de Sardon, marié, en 1666, à *Anne de l'Eglise*, fille de *Thomas-Etienne*, Seigneur de Milon. Cette branche des Seigneurs de Sardon s'est éteinte dans les enfans de ce Claude de Sabran; — 4. & Marc-Antoine, Seigneur de Salleperine, qui demeuroit à Monstier en 1616, & épousa *Françoise des Demandols*, fille de *Melchior*, Seigneur de Trigence, & de *Diane de Villeneuve*; il en eut: — César de Sabran, Seigneur de Salleperine, marié à *Marguerite d'Arbaud*, fille de *François d'Arbaud*, Seigneur de Bresc, & de *Marguerite Fabri-Fabregue*, dont: — Elzéar & François de Sabran. Cette branche de Salleperine est aussi éteinte.

XV. Honoré de Sabran, Seigneur de Canjuers, & en partie, de Rumoules & du Biosc, épousa, en 1605, *Anne de la Tour*, Dame, en partie, de Rumoules, fille d'*Honoré de la Tour*, & de *Louise de Malard*, dont: — 1. Charles, qui suit; — 2. Marc-Antoine, tige des Seigneurs du Biosc, rapportés ci-après; — 3. & Charles de Sabran, Chevalier de Malte.

XVI. Charles de Sabran, Seigneur de Canjuers, & en partie de Rumoules, succéda à son oncle César de Sabran dans les seigneuries d'Aiguines & de Chantereine. Il avoit épousé, en 1633, *Marguerite de Monier*, fille de *Louis*, Seigneur de Châteaudeil, Président à mortier au Parlement d'Aix, dont: — 1. Jean-Louis, qui suit; — 2. César, mort Evêque de Glandevès; — 3. & 4. Jean & Elzéar, reçus Chevaliers de Malte aux années 1656 & 1659, qui ont été Commandeurs de cet ordre, & Capitaines de Galeres; — 5. & Madeleine de Sabran, morte en 1674, femme de *Jean de Castellane*, Seigneur d'Esparron, qu'elle avoit épousé en 1657.

XVII. Jean-Louis de Sabran, Seigneur de Chantereine & d'Aiguines, épousa 1°. *Julie de Pontevès*, fille de *Louis*, Seigneur de Saint-Ferriol, & d'*Anne d'Albertas*; & 2°. *Françoise de Demandols*, veuve de *Charles de Glandevès*, Baron de Montblanc. Du premier lit sont issus:

— 1. LOUIS DE SABRAN, Seigneur de Chantereine & de Canjuers, dit *le Comte de Sabran*, mort sans postérité, de son mariage, avec noble *N.... de Savignon*, de la ville de Marseille, selon Chazot; mais l'auteur de l'histoire héroïque de la noblesse de Provence, lui donne le nom de CÉSAR, & dit qu'il avoit épousé *Madeleine de Michaelis*, veuve de *Laurent de Pontevès*; — 2. CÉSAR, qui suit; — 3. ELZÉAR, Officier de Galeres; — 4. N.... DE SABRAN, femme du Sieur *d'Esinivi-de-Manosque*; — 5. & une autre fille, mariée au Sieur *Calice de Villevieille*.

XVIII. CÉSAR DE SABRAN a été marié à *N.... de Fabre-de-Mazan-Pontfrac*, dont il a eu : — BALTHASARD DE SABRAN, Chanoine de l'église Saint-Victor de Marseille.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU BIOSC.

XVI. MARC-ANTOINE DE SABRAN, fils puîné d'HONORÉ, & d'*Anne de la Tour*, épousa, le 8 Février 1636, *Madeleine Gafarel*, fille de noble *Matthieu*, & de *Marguerite de Monier-Melan*; il en eut pour fils unique :

XVII. ELZÉAR DE SABRAN, (ainsi nommé par Chazot, & CÉSAR DE SABRAN, par Artefeuil) Seigneur du Biosc & de Beauregard, qui épousa *Madeleine de Requiston*, fille de *N.... de Requiston*, Seigneur d'Alons & de la Forest, dont : — 1. ANDRÉ, qui suit; — 2. JEAN-HONORÉ, rapporté après la postérité de son aîné; — 3. GASPARD, dont il sera parlé ci-après; — 4. HÉLENE, mariée, le 28 Août 1714, à *Jean-Jacques de Montesquiou*, Marquis de Xaintrailles; — 5. 6. & 7. DELPHINE, CATHERINE & MADELEINE DE SABRAN.

XVIII. ANDRÉ DE SABRAN, qui a eu pour fils, de sa femme dont le nom est ignoré : — 1. ANDRÉ ANTOINE, Vicomte de Sabran, né en Novembre 1705, Aide-Maréchal-général-des-logis de la cavalerie de l'armée d'Italie, & Mestre-de-Camp de cavalerie, en 1746, Major de la Gendarmerie, en 1757, & Brigadier des armées du Roi, en 1759, marié, au mois de Février 1746, à *Marie-Julie de la Jaille*, morte sans enfans, en Décembre 1755, — 2. & CATHERINE-HÉLEINE DE SABRAN, née le 12 Mai 1712, Abbesse de l'abbaye Royale d'Origny-Sainte-Benoîte en Vermandois, en 1751.

XVIII. JEAN-HONORÉ, Comte de Sabran, second fils d'ELZÉAR ou CÉSAR, & de *Madeleine de Requiston*, Officier de Galeres, premier Chambellan de S. A. R. le Duc d'Orléans, Régent du royaume, a épousé, le 18 Août 1714, *Madeleine-Louise-Charlotte de Foix*, fille de *Gaston*, Comte de Rabat, dont: — ELZÉAR-GASTON-LOUIS, qui suit; — & HÉLEINE-LOUISE-MADELEINE DE SABRAN, née le 18 Août 1718, morte en Octobre 1737, femme de *Michel*, Comte d'Arcussia, qu'elle avoit épousé le 27 Février de la même année.

XIX. ELZÉAR-GASTON-LOUIS, Marquis de Sabran, Colonel du régiment de Condé, infanterie, tué à la bataille de Dettingen, le 18 Juin 1743, avoit épousé *Agathe-Françoise de Coetlogon*, morte le 14 Janvier 1748, dont :

XX. Auguste-Louis-Elzéar de Sabran, né en Novembre 1742, appellé *le Comte de Sabran*, Maréchal-de-Camp, qui s'est marié à *N.... de Champeron.*

XVIII. Gaspard de Sabran, troisieme fils d'Elzéar ou César, & de *Madeleine de Requiston*, né le 2 Mai 1693, dit *le Marquis de Sabran*, Chevalier de Saint-Louis, Mestre-de-Camp de cavalerie d'un régiment de son nom, & brigadier des armées du Roi, en 1738, épousa, le premier Janvier 1719, *Marie-Louise Regnault*, née le 28 Avril 1698, fille d'*Isaac Regnault*, & de *Françoise Moreau*, dont: — Isaac-Elzéar, appellé *le Comte de Sabran*, né le 28 Septembre 1720, Capitaine dans le régiment de son pere, & tué à l'affaire de Thin en Bohême; — & Louis-François, qui suit:

XIX. Louis-François, appellé *le Marquis de Sabran*, né le 7 Février 1731, Chevalier de Saint-Louis, a été Capitaine des Gendarmes d'Orléans, en 1768.

Les armes: *de gueules, au lion d'argent.* Devise: *NOLI IRRITARE LEONEM.*

On peut consulter sur cette ancienne maison l'Etat de la Provence dans sa noblesse, par l'abbé Robert, *tome III, pag. 6 & suiv.*; le *Gallia Christiana*, Nostradamus, *pag. 193*; le Moine des Isles d'or, tous les historiens de Provence; le P. Borelli dans la vie de Saint-Elzéar; l'abbé de Vertot dans son histoire de Malte; le Catalogue des Chevaliers de la langue de Provence; les archives du Roi à Aix; Guichenon, dans sa Bibliotheque de Bresse; l'histoire du Languedoc, par Dom Vesset; l'arbre généalogique de la Maison de France, &c.

* SAINT-AIGNAN, anciennement BURNET, terre seigneuriale sur Sarte, au diocese de Séez, qu'une héritiere de cette maison a portée en mariage dans celle de Lomblon-des-Essarts, comme on le verra ci-après. Cette ancienne famille noble est connue sous le nom de Burnet bien avant le regne de Saint-Louis, puisque ceux de ce nom possédoient des domaines dans les paroisses de Boitron, d'Aulnay & du Mesnil-Guyon, au diocese de Séez, dès le milieu du XIe siecle, & qu'ils étoient qualifiés de Chevaliers, (*milites*): c'est ce qui est prouvé par un cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Séez, à laquelle ils aumônerent entr'autres choses la dîme de Fontaines, & soixante acres de terre dans la paroisse de Boitron, & consentirent plusieurs autres donations faites à ladite abbaye par leurs Vassaux.

Sous le regne de Saint-Louis, en 1255, vivoit Nicolas de Saint-Aignan, du nom de Burnet, qui, suivant une lettre écrite en latin du mois de Juin de la même année, acheta 60 sols de rente dans la paroisse du Mesnil-Guyon. Thomas de Saint-Aignan, en 1277, acheta de Denis Burnet, Ecuyer, son parent, tous les meubles qu'il avoit dans la paroisse de Saint-Aignan. Colin de Saint-

AIGNAN, Ecuyer, fut fait prisonnier de guerre par les troupes qui gardoient le fort d'O, où il paya, pour sa rançon, cent florins, avec un hanard d'argent, pesant quatre marcs, & une pipe de vin bon & suffisant, dont Jean de Raveton, Seigneur de Genevraye, se rendit caution, par contrat passé devant Guillaume Duru, Garde des Sceaux aux obligations de Bons-Moulins, le 25 Avril 1362. Ce COLIN DE SAINT-AIGNAN vivoit avec *Edeline ou Edeleyne*, son épouse, en 1370, dont il avoit pour fils ROGIER DE SAINT-AIGNAN, Seigneur de Saint-Aignan, marié à *Colette de Blandé*, Demoiselle de Madame Catherine, fille de Pierre, Comte d'Alençon & du Perche, par contrat passé le 20 Janvier 1390, devant Eudin Gastalon, Tabellion en la Châtellenie d'Argentan, dont vint JEAN DE SAINT-AIGNAN, mort sans hoirs, & *Colette de Blondé*, sa mere, eut pour son douaire la terre de Saint-Aignan, qui retourna, après sa mort, à ROBERT BURNET, Ecuyer, son cousin, & héritier de la succession de ROGIER & JEAN BURNET, dits *de Saint-Aignan*, pere & fils.

Nous ignorons la raison pour laquelle cette famille noble a quitté le nom de BURNET pour prendre celui de SAINT-AIGNAN : ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les branches de cette ancienne noblesse, qui subsistent aujourd'hui sous le nom de SAINT-AIGNAN, prouvent une filiation suivie par titres depuis ROBERT BURNET, en 1380. Elle a été maintenue comme telle par M. de Marle, Intendant d'Alençon en *1666*, au nombre de six ou sept chefs d'icelle, & par jugement rendu à Rouen, le 13 Avril 1641, par Claude de Paris, Intendant dudit Rouen, & Etienne Pascal, Président de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, Commissaires-Généraux députés par le Roi pour l'execution de ses déclarations & arrêts du Conseil. La même famille a été reconnue noble de race, dans la personne de NICOLAS DE SAINT-AIGNAN, Chevalier, Seigneur de Marcilly-la-Champagne, en l'élection d'Evreux, frere d'ANDRÉ, JEAN, SÉBASTIEN, PHILIPPE & PIERRE DE SAINT-AIGNAN, tous fils de JEAN DE SAINT-AIGNAN, Ecuyer, Seigneur de la Grimonniere, & de Demoiselle *Anne du Plessis*. Un autre jugement rendu à Alençon, le 28 Février *1641*, par les Commissaires-Généraux députés par Sa Majesté, pour le régalement des tailles en la généralité d'Alençon, porte que, vu les titres représentés par NICOLAS de SAINT-AIGNAN, Ecuyer, Seigneur de la Grimonniere; JEAN, Seigneur de la Bretesche & d'Anguaise; SÉBASTIEN, Seigneur de Launay; PHILIPPE, Sieur de la Fosse; & PIERRE DE SAINT-AIGNAN, Sieur de Boisrevert, tous freres; par lesquels titres il apparoissoit qu'ils étoient nobles de race, il fût ordonné qu'ils seroient compris dans les rôles des paroisses de la Ferriere Audoyen, d'Auguaise & de Saint-Aignan-sur-Sarte, au chapitre des nobles & exempts. Ce jugement est signé R. de Blanchouin & Lecomte. Il nous reste à donner la filiation suivie de cette famille, qui remonte à HUET BURNET, qui suit.

I. HUET BURNET, Ecuyer, eut pour fils de sa femme, dont le nom est ignoré.

II. ROBERT BURNET, Ecuyer, fit une échange avec autre ROBERT BURNET, fils de RAOUL BURNET, Ecuyer, des héritages assis en la paroisse de Boitron, & tenans à la terre de Saint-Aignan, par acte reçu le

29 Septembre 1389, par Pierre Berouste, Tabellion en la Châtellenie d'Essay. Le même ROBERT consentit, par acte passé devant Jean Levrot, Clerc Tabellion en la Châtellenie d'Essay, le 19 Janvier 1397, que Colette Blandé, veuve de Rogier, jadis Seigneur de Saint-Aignan, eût la jouissance, sa vie durant, de la terre & seigneurie de Saint-Aignan, en cas que JEAN DE SAINT-AIGNAN, son fils, dont il étoit héritier, vint à mourir sans hoirs; autre acte d'un accord fait le 17 Novembre 1401, ès plaids de la sergenterie d'Essay, tenue par Richard le Verrier, Vicomte d'Alençon, entre Jean le Maître & Perrine sa femme, qui s'obligent de payer à ROBERT BURNET 12 liv. tournois de rente, pour raison de certains héritages qu'ils tenoient en la paroisse de Mesnil Guyon. On ignore le nom de la femme de ce ROBERT BURNET; mais il eut pour fils :

III. GUILLAUME BURNET, Ecuyer, marié à *Robisse des Moutis*, de laquelle vint :

IV. HUET ou HUGUES BURNET, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Saint-Aignan, qui se maria, en 1455, avec *Guillemette de Chaumont du Mesnil-Frouger*, dont vint JEAN BURNET, dit *de Saint-Aignan*, qui suit.

V. JEAN BURNET, dit *de Saint-Aignan*, Ecuyer, Seigneur & Patron de Saint-Aignan, épousa, en 1480, Demoiselle *Anne Erart*, fille aînée de *Jean Erart*, Ecuyer, Seigneur du Tertre, dont il eut : — 1. MICHEL; — 2. DENIS ; — 3. JEAN, morts sans postérité, — 4. PHILIPPE, qui suit; 5. 6. & 7. & trois filles; l'aînée mariée au nommé *Frisnel*, Sieur de la Sauvagere & de la Tirreliere; la seconde, à un nommé *Bonenfant*, Ecuyer, Sieur du Breuil; & la troisieme, à un nommé *Berault de l'Aigle*, Sieur du Mesnil.

VI. PHILIPPE DE SAINT-AIGNAN, suivant le mandement donné par Robert de Silly, Seigneur de Fontaine-Reaut, Bailli d'Alençon, fut mis en possession de la terre, fief & seigneurie de Saint-Aignan, vendue par decret après la mort de MICHEL DE SAINT-AIGNAN, son frere aîné, moyennant l'enchere qu'il mit de 25 liv. de plus de rente, le 4 Juillet de l'année 1532; & aux assises de Bons-Moulins, la jouissance de la terre, fief & seigneurie de Saint-Aignan lui fut délivrée; & il obtint des lettres de relief, comme Ecuyer, Seigneur de ladite terre, en conséquence des lettres du Roi de Navarre, Duc d'Alençon, datées du 13 Février de la même année, & il en rendit aveu & dénombrement le 12 Juillet 1541. Il avoit épousé, le 28 Juin 1532, Demoiselle *Mathurine Labbé*, fille de *Guillaume Labbé*, Ecuyer, Sieur de la Rosiere & de Prestal, & de Demoiselle *Nicole Droullin*, dont il eut : — 1. PHILIPPE, qui suit; — 2. GUILLAUME; — 3. JEAN, auteur de la branche des Seigneurs de la Grimonniere & de la Ferriere, au diocese de Séez, rapportée après celle-ci, qui partagea, le 8 Octobre 1563, avec ses freres & ses sœurs, & aussi, le 5 Avril 1564, avec *Mathurine Labbé*, sa mere, qui avoit eu, par le testament de son mari, pour son douaire la ferme & domaine de la Bunnetiere, autrement appellée de la Pommeraye; — 4. 5. 6. 7. 8. 9. & 10. & sept filles, dont six furent mariées; la premiere, à *Jean d'Aslin*, Ecuyer, Sieur de la Bourderiniere; la seconde, à *Richard des Fayeris*, Ecuyer, Sieur du

Chesnay-Logriere; la troisieme, à *Christophe de Nesange*, Ecuyer, Sieur de Martel; la quatrieme, à *Gaston le Guerret*, Ecuyer, Sieur d'Escortain; la cinquieme, à *Jacques de la Touche*, Ecuyer, Sieur *de la Motte-Lamblore*; & la sixieme, *à Nicolas d'Espinay*, Ecuyer, Sieur de Campigny. Toutes ont eu lignée.

VII. PHILIPPE DE SAINT-AIGNAN, II. du nom, tué à la bataille de Jarnac, avoit épousé, le 17 Novembre 1561, Demoiselle *Jeanne de Laigle*, fille de noble homme *Jean de Laigle*, & de Demoiselle *Marie Ribault*, dont il eut:

VIII. PHILIPPE, III du nom, Seigneur de Saint-Aignan. Il épousa *Louise de Catinat*, dont il eut:

IX. MADELEINE DE SAINT-AIGNAN, qui épousa, par contrat passé à Bons-Moulins le 10 Novembre 1609, *Alexandre de Lomblon*, Baron des Essarts, laquelle lui porta, par son contrat de mariage, la terre & seigneurie de Saint-Aignan; duquel mariage sont issus *Tarneguy de Lomblon*, & plusieurs filles, dont une épousa N...... de Montmorency, Seigneur de Loresse, &c.

SECONDE BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA GRIMONNIERE, *& DE LA* FERRIERE, *au diocese de Séez.*

VII. JEAN DE SAINT-AIGNAN, Sieur de la Bretesche, troisieme fils de PHILIPPE, I du nom, & de *Mathurine Labbé*, épousa, par contrat passé devant les Tabellions de Bons-Moulins, le premier Septembre 1581, Demoiselle *Anne du Plessis*, fille unique de *Nicolas du Plessis*, Ecuyer, Seigneur de Launay & de la Grimonniere, & de Demoiselle *Marie de Venoys*. Après la mort de *Nicolas du Plessis*, il transigea avec *Marie de Venoys*, sa belle-mere; fut Enseigne d'une compagnie de Gendarmes, Ecuyer d'écurie du Roi HENRI II, & en obtint des lettres de sauve-garde; partagea la succession de ses pere & mere avec PHILIPPE DE SAINT-AIGNAN, & GUILLAUME, Seigneur de Monteilles, ses freres, *par acte* du 13 Juin 1592. Il eut de son mariage: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. ANDRÉ, tige de la branche de Beaufay, rapportée en son rang; — 3. JEAN, auteur de la branche d'Auguaise, diocese d'Evreux, aussi rapportée en son rang; 4. SÉBASTIEN, qui a formé aussi une branche établie dans le Perche, éteinte, de laquelle nous ferons mention en son rang; 5. PHILIPPE, mort sans postérité; — 6. PIERRE, auteur de la branche des Seigneurs de Boisrevert, dans la paroisse de Saint-Aignan-sur-Sarte, rapportée la derniere, & qui subsiste; — 7. & une fille, N...., DE SAINT-AIGNAN, mariée à *Maurici Agis*, Ecuyer, Sieur de Longpray, dont nous ignorons la postérité.

VIII. NICOLAS DE SAINT-AIGNAN, Seigneur de la Grimonniere, épousa, le 27 Septembre 1608, Demoiselle *Françoise de Lieurray*, fille de *Gilles de Lieurray*, Ecuyer, Seigneur de Marcilly-la-Campagne, &c. & de Dame *Marie de Gaudechart*. Il obtint, comme il a été dit ci-devant, une sentence des Commissaires du Roi, concernant les tailles dans la gé-

néralité d'Alençon, le 26 Janvier 1641, en conséquence de la preuve de noblesse qu'il avoit faite avec ses freres; il fut aussi déchargé du paiement des francs-fiefs sur les mêmes preuves de noblesse. Il eut de son mariage TANNEGUY DE SAINT-AIGNAN, qui suit :

IX. TANNEGUY DE SAINT-AIGNAN, Chevalier, Seigneur de la Grimonniere & de la Ferriere, né le 16 Mars 1614, épousa, par contrat passé au notariat de Laigle le 16 Novembre 1654, noble Dame *Barbe le Cornu*, fille de *Gilles le Cornu*, Chevalier Seigneur du Buat, & de Dame *Antoinette de la Vove*, dont vinrent : — 1. GILLES, qui suit; — 2. & RENÉ DE SAINT-AIGNAN, tige d'une branche rapportée après celle-ci.

X. GILLES DE SAINT-AIGNAN, Seigneur de la Grimonniere, eut de *N..... Stier*, sa femme, GILLES DE SAINT-AIGNAN, qui suit, & une fille, mariée à *N..... des Montis*, Seigneur de Boisgautier, dont postérité.

XI. GILLES DE SAINT-AIGNAN, II. du nom, Ecuyer, Sieur du Tertre, épousa 1°. Demoiselle *de la Haye de la Barre*, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. Demoiselle *de Maurey*, dont un fils unique, qui suit.

XII. RENÉ-JACQUES-PIERRE DE SAINT-AIGNAN, né en 1760, marié, en 1781, à Demoiselle *du Bouillonney de Champeaubert*, dont il n'y a point encore d'enfans en 1786.

TROISIEME BRANCHE.

X. RENÉ DE SAINT-AIGNAN, Chevalier, Seigneur de Marcilly-la-Champagne, second fils de TANNEGUY DE SAINT-AIGNAN, & de *Barbe le Cornu*, né le 28 Février 1664, épousa, par contrat passé à Alençon le 7 Mars 1686, *Elisabeh-Angelique Laudier*, fille de *Jacques Laudier*, Ecuyer, Sieur de Beauvais, de Demoiselle *Françoise Costard*, dont : — 1. GILLES, qui suit; — 2. PIERRE, mort Prêtre; — 3. RENÉ, Chevau-léger de la garde du Roi, mort sans hoirs; — 4. CLAUDE DE SAINT-AIGNAN-DE-VIEUX-PONT, Brigadier des Chevaux-légers de la garde du Roi, mort sans postérité en 1775; — 5. & LOUIS DE SAINT-AIGNAN, Chanoine & Archidiacre à Séez, mort en 1770.

XI. GILLES DE SAINT-AIGNAN, Seigneur de la Ferriere & de la Grimonniere, épousa *Henriette-Françoise de la Chaussée*, fille de *Henri-François de la Chaussée*, Chevalier, Seigneur de Belleville, & de feue Dame *Charlotte Nollent*, par contrat passé à Château-neuf en Thimerais, le 27 Février 1710, dont : — 1. GILLES-FERDINAND, qui suit; 2. MARIE-LOUISE DE SAINT-AIGNAN-DE-BONNE-FOY; — 3. & CHARLOTTE DE SAINT-AIGNAN, mariée à *Charles-Henri Nollent*, Chevalier, Seigneur du Houssay, dont une fille unique, mariée à *Jacques*, Marquis d'Auvreville, Maréchal-de-Camp, dont postérité.

XII. GILLES-FERDINAND DE SAINT-AIGNAN, Chevalier, Seigneur de la Ferriere, la Grimonniere, Rouxon, Bonnefoy, Mesnil-Berard, &c. épousa, par contrat passé à Moulins-la-Marche, le 8 Avril 1747, Demoiselle *Suzanne*

de Rohard, fille de *Jacques-Charles de Rohard*, Ecuyer, Seigneur de Pigeon, &c. & de feu Dame *Elisabeth de Gaudin*, dont : — 1. GILLES-JACQUES DE SAINT-AIGNAN, qui suit ; — 2. & MARIE-VICTOIRE-ADELAÏDE DE SAINT-AIGNAN, mariée, en 1779, à *N..... de Moucheron*, Chevalier, Seigneur des Routis, Officier au régiment de Chartres, infanterie, dont un fils.

XIII. GILLES-JACQUES DE SAINT-AIGNAN, Page de Monseigneur le Duc d'Orléans en 1762, puis Capitaine au régiment de ce Prince, infanterie, en 1780, Seigneur de Chavrigny, des Memes & de la Tour-Neuve, du chef de GILLES-FERDINAND DE SAINT-AIGNAN, son pere, mort en 1780. Les terres de la Ferriere & de la Grimonniere sont sorties de cette branche par la vente qu'en a faite ledit GILLES-FERDINAND à N.... Damerville, ancien Fermier-Général, a épousé, le 3 Mai 1784, Demoiselle *Marie-Marguerite-Thérese de Strada Darosbert*, fille unique de *N.... de Strada*, ancien Gouverneur des Pages du Roi à la petite écurie, & de Demoiselle *Desperiés*, dont un fils.

QUATRIEME BRANCHE, DES SEIGNEURS DE BEAUFAY, *dans le diocese de Lisieux.*

VIII. ANDRÉ DE SAINT-AIGNAN, second fils de JEAN DE SAINT-AIGNAN, Seigneur de la Bretesche, & d'*Anne du Plessis*, épousa *Catherine de Saint-Clair*, dont :

IX. FRANÇOIS DE SAINT-AIGNAN, Seigneur & Patron de Beaufay, marié à Demoiselle *Jacqueline le Coutellier*, dont :

X. FRANÇOIS DE SAINT-AIGNAN, II du nom, Seigneur de Beaufay, marié à Demoiselle *Françoise Mallart*, de laquelle vint :

XI. JEAN-BATISTE DE SAINT-AIGNAN, Seigneur de Beaufay, marié à Demoiselle *Achard*, dont sont issus : — 1. N..... DE SAINT-AIGNAN, Seigneur de Beaufay ; — 2. N..... Chevalier DE SAINT-AIGNAN, Commandant d'escadron au régiment des Carabiniers, vivans sans alliance en 1786.

CINQUIEME BRANCHE, DES SEIGNEURS D'AUGUAISE, *diocese d'Evreux.*

VIII. JEAN DE SAINT-AIGNAN, troisieme fils de JEAN, Sieur de la Bretesche, & d'*Anne du Plessis*, épousa *Catherine de Catinat*, dont :

IX. ALEXANDRE DE SAINT-AIGNAN, Seigneur d'Auguaise, marié à Demoiselle *Marie de Raveton de Chauvigny*, & de Dame *Anne de Montireau*, veuve du Seigneur de la Rainville, dont :

X. PIERRE DE SAINT-AIGNAN, Seigneur d'Auguaise, marié à *Marguerite de Bailleul*, dont sont issus : — 1. ALEXANDRE, Religieux Bénédictin, Prieur de Saint-Pierre-sur-d'Yve ; — 2. JACQUES, Capitaine au régiment du Roi, tué à la bataille de Spire ; — 3. LOUIS, Capitaine au régiment de la Guiche, mort sans postérité ; — 4. PIERRE, qui suit ; — 5. & GILLES DE SAINT-

SAINT-AIGNAN, qui a formé un rameau rapporté après la postérité de son aîné.

XI. PIERRE DE SAINT-AIGNAN, II du nom, Seigneur d'Auguaise, & Capitaine au régiment de Bouflers, a épousé *Jeanne Joucy*, dont PIERRE-ANDRÉ, qui suit.

XII. PIERRE-ANDRÉ DE SAINT-AIGNAN, Seigneur & Patron des paroisses d'Auguaise & de Brethel, près l'Aigle, a épousé Demoiselle *Marguerite le Provost de Belleperche*, fille du Sieur *de Belleperche*, Seigneur Diray, dont trois fils & deux filles, non mariés.

XIII. L'aîné des garçons a épousé, en 1777, Demoiselle *N.... du Merle-Blanc-Buisson*, fille du Baron *du Merle*, d'une ancienne maison, de laquelle il y a eu un Maréchal de France, dont un fils né en 1780.

XIII. Le second fils a épousé une Demoiselle *de Tascher*.

XIII. Et le troisieme a épousé, en 1785, N.... DE SAINT-AIGNAN DE LA BRETESCHE, sa cousine issue de germaine.

PREMIER RAMEAU SORTI DE LA BRANCHE PRÉCÉDENTE.

XI. GILLES DE SAINT-AIGNAN, cinquieme fils de PIERRE, & de *Marguerite de Bailleul*, Capitaine au régiment de Bouflers, épousa Demoiselle *le Secq*, fille de *Nicolas le Secq*, Seigneur de Bernieres, & de *Marthe de Chand-Bois*, dont: — 1. GILLES-NICOLAS-JOSEPH, qui suit; — 2. PIERRE-CHARLES DE SAINT-AIGNAN, qui a formé un autre rameau rapporté après la postérité de son aîné.

GILLES-NICOLAS-JOSEPH DE SAINT-AIGNAN, Sieur de Glapion, la Verderie & le Pont-au Secq, a épousé, le 20 Octobre 1749, par contrat passé devant Duchesne, Notaire à Moulins-la-Marche, Demoiselle *Louise-Catherine-Jacqueline Malard*, fille de *Jacques* & de *Catherine-Opportune de la Mondiere*, dont sont issus: — 1. GILLES, qui suit; — 2. CLAUDE-CHARLES, né le 29 Juin 1761; — 3. FRANÇOIS-ARMAND, né le 25 Juillet 1762; — 4. LOUIS-JOSEPH, né le 29 Janvier 1768; — 5. VINCENT-LÉON, né le 22 Janvier 1772; — 6. & JUDITH-ANGÉLIQUE DE SAINT-AIGNAN, née le 5 Septembre 1763.

XIII. GILLES DE SAINT-AIGNAN, II du nom, né le 16 Juin 1759, marié à Demoiselle d'*Orville de la Bourdonniere*.

SECOND RAMEAU.

XII. PIERRE-CHARLES DE SAINT-AIGNAN, second fils de GILLES, I du nom, & de *Françoise le Secq de Bernieres*, a épousé *Marie-Charlotte de Chand-Bois*, fille de *N.... de Chand-Bois*, Sieur de la Haye, & de Demoiselle d'*Ecorches*, par contrat passé, le 14 Avril 1760, devant Duchesne, Notaire à Moulins-la-Marche, dont sont issus: — 1. PIERRE-GILLES, né le 21 Mai 1765; — 2. PIERRE-MAGLOIRE-ANTOINE, né le 24 Octobre 1769; — 3. VICTOIRE-MARIE-CHARLOTTE DE SAINT-AIGNAN, née le premier

Octobre 1766, mariée en 1785, à N..... DE SAINT-AIGNAN DE VIEUX-PONS, son cousin.

SIXIEME BRANCHE, établie au Perche, éteinte.

VIII. SÉBASTIEN DE SAINT-AIGNAN, quatrieme fils de JEAN & d'*Anne du Plessis*, se maria avec Demoiselle *Louise du Plessis*, fille du Sieur *du Plessis-Blainville*, au Perche, dont:

IX. NICOLAS DE SAINT-AIGNAN épousa Demoiselle *Louise d'Aureville*, fille de feu *Louis*, Ecuyer, Sieur de la Godardiere, & de Dame *Françoise le Michel*, par contrat passé, en 1654, devant les Tabellions Royaux de Bretheuil, dont deux filles; la premiere, nommée *Marie-Barbe*, mariée à *Valerien d'Espinay*, Seigneur de Gignette, & LOUISE DE SAINT-AIGNAN, mariée à *Jean Achard*, Seigneur de la Grande-Haye.

SEPTIEME ET DERNIERE BRANCHE des Seigneurs de BOISREVERT; *paroisse de Saint-Aignan-sur-Sarte diocese de Séez.*

VIII. PIERRE DE SAINT-AIGNAN, dernier fils de JEAN & d'*Anne du Plessis*, Ecuyer, Sieur de Boisrevert & de Monteilles, épousa, en 1632, *Marguerite Drouet*, fille de feu noble homme *Nicolas Drouet*, & de Demoiselle *Françoise le Comte*, alors femme d'Adrien de la Haye, Ecuyer, Seigneur de la Barre, dont: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. LOUIS, Prêtre, Curé d'Auguaise; — 3. & ALEXANDRE DE SAINT-AIGNAN, marié, en 1669, à Dame *Marie de Foulogne*, Dame de la Drouardiere, au pays du Maine, alors veuve de Messire Michel de Mardaillan, dont MARIE-FRANÇOISE DE SAINT-AIGNAN, mariée, en 1685, à *François Dubois*, Ecuyer, Sieur de la Fosse, dont postérité.

IX. NICOLAS DE SAINT-AIGNAN, épousa, en 1660, *Gabrielle de Launay*, fille d'*Alexandre de Launay* & de *Françoise Ferault*, dont est sorti:

X. NICOLAS DE SAINT-AIGNAN, Ecuyer, Sieur du Boisrevert & de Monteilles, épousa, en 1694, *Anne de Foulogne*, fille de *Jacques de Foulogne*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Jean, & de Demoiselle *Madeleine Jouenne*, de la paroisse de Maigny-le-Desert, dont: — 1. LOUIS, qui suit; & plusieurs filles, dont une seule a eue lignée, nommée CHARLOTTE DE SAINT-AIGNAN, mariée à *N..... de Launay*, Ecuyer, Sieur de Corchet, son cousin, dont trois garçons.

XI. LOUIS DE SAINT-AIGNAN, Ecuyer, Sieur de Boisrevert & de Monteilles, épousa, par contrat passé à Bretheuil, le 22 Mai 1732, devant Gorgeu, *Marie-Gabrielle de Pevrel de Bémécourt*, fille légitime de feu Messire *Louis-Alexandre de Pevrel*, Chevalier, Seigneur & Patron de Bémécourt, & de Dame *Marie-Charlotte le Doux de Brosseville*, sa veuve, (*voyez* la Généalogie de Pevrel, ci-devant), dont sont sortis: — 1. LOUIS-FRANÇOIS, qui suit: — 2. CHARLES-NICOLAS, né le 30 Décembre 1736, Prêtre, Licentié de Sorbonne, Vicaire-Général du diocèse de Séez, Chanoine & Théologal de la

cathédrale dudit Séez, & Prieur commandataire du Prieuré de Saint-Aignan de Cone-sur-Loire; — 3. & LOUIS-JOSEPH DE SAINT-AIGNAN, Chevalier, Sieur de Boisrevert & de Monteilles, né le 25 Août 1741, Capitaine au régiment d'Anjou, infanterie, qui a épousé, le 20 Janvier 1784, Demoiselle *Marie-Catherine de Beauvais de Saint-Paul.*

XII. LOUIS-FRANÇOIS DE SAINT-AIGNAN, Seigneur & Patron de Bémécourt, au diocèse d'Evreux, du chef de sa mere, né le 29 Mars 1733, a épousé, en 1763, Demoiselle *Marie-Thérese-Charlotte le Cornu*, fille de *N.... le Cornu*, Ecuyer, Sieur de Mandre, Chevalier de Saint-Louis, & de Demoiselle *de Thieulin*, dont: — 1. MARIE-LOUISE-THÉRESE, née le 7 Mars 1764, mariée, le 20 Juin 1785, à *N.... de Cougny*, Ecuyer, Seigneur de Veaux, Chevau-léger de la garde du Roi; — 2. & MARIE-CHARLOTTE DE SAINT-AIGNAN DE BÉMÉCOURT, née le 21 Avril 1768.

Les armes: *d'argent, à trois feuilles de vigne de sinople, posées 2. & 1.*

Certificat de M. D'HOSIER, *Juge d'armes de France.*

« Nous Denis-Louis d'Hosier, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Con- » seils, Président en sa Cour des Comptes, Aides & Finances de Norman- » die, &c. certifions au Roi, qu'en conséquence des titres qui nous ont été » représentés en originaux par lesdits LOUIS-FRANÇOIS, CHARLES-NICO- » LAS & LOUIS-JOSEPH DE SAINT-AIGNAN, freres, & qui prouvent » authentiquement leur noblesse par filiations suivies; depuis l'an 1380, ils » sont en droit de jouir de tous les privileges, honneurs & prérogatives » attachés à l'ancienne Noblesse du Royaume. En foi de quoi nous avons » délivré ces présentes, sous l'empreinte du sceau de nos armes. A Paris, le » 5 Mars 1763. *Signé*, D'HOSIER.

SAINTE-COLOMBE DU POYET: ancienne noblesse qui tire son origine vraisemblablement du bourg & paroisse de Sainte-Colombe en Beaujolois, sur les limites du Forez, dont elle a pris le nom.

Les plus anciennes maisons ont été si peu soigneuses de conserver leurs titres, & les anciens dépôts si rares, qu'on ne peut commencer la généalogie de cette famille que du XIVe siecle. Les Seigneurs de Sainte-Colombe ont toujours fait profession des armes.

GUILLAUME DE SAINTE-COLOMBE étoit Chanoine de l'église de Lyon en 1237. On sait que ce Chanoine n'a admis dans tous les tems que des sujets qui ont fait preuve de la plus haute noblesse, & que les Chanoines de cette église prennent aujourd'hui la qualité de Comtes de Lyon.

I. GUILLAUD DE SAINTE-COLOMBE, Seigneur dudit lieu, qualifié *brave & généreux Chevalier*, défendit les droits de sa terre contre les entreprises des Officiers du Comte de Forez & du Baron de Beaujeu. C'est ce qui est prouvé par une sentence des Juges des appellations de la terre de Beaujeu & de la châtellenie de Lay, en date du dimanche après la fête Saint-Pierre & Saint-Paul de l'an 1319, par laquelle sentence il fut confirmé dans tous les

droits de la justice haute, moyenne & basse, ainsi que ses ancêtres, y est-il dit, en avoient joui de tems immémorial. Cet acte, en latin, est rapporté tout au long dans un livre imprimé, qui a pour titre : *Histoire généalogique de la maison DE SAINTE-COLOMBE*, & il a été tiré du greffe de la châtellenie de Lay. Le nom de la femme de ce Seigneur est ignoré ; mais il en eut : — 1. GIRARD, qui suit ; — 2. & GUICHARD DE SAINTE-COLOMBE, qui fit la branche des Seigneurs du Thil, éteinte.

II. GIRARD DE SAINTE-COLOMBE, qualifié de Damoiseau, Seigneur dudit lieu, fit hommage à Gui VII, Comte de Forez en 1341. Il étoit alors Ecuyer de ce Comte, & fut fait ensuite *Chevalier*, qualité qu'il prend dans un autre acte de l'an 1346. Il eut de sa femme, dont le nom est ignoré : — GUILLARD, qui suit ; — & une fille, mariée dans la maison *de Franchelins*.

III. GUILLARD DE SAINTE-COLOMBE, Damoiseau, fut fait Chevalier en 1368, & prend cette qualité dans un hommage qu'il rendit la même année au Comte de Forez. Il avoit épousé, en 1363, Dame *Catherine de Monteux*, fille de Messire *Guillaume de Monteux*, dit *Chersala*, Seigneur de Saint-Priest-la Roche, dont : — 1. JOSSERAND, qui suit ; — 2. GIRARD DE SAINTE-COLOMBE, marié, en 1404, à *Jeanne du Croc*, fille de noble & puissant Seigneur *Jean du Croc*, dit *Allegret*, Chevalier, Seigneur de Curaise, & de Dame *Catherine de Rogemont*. Anne-Dauphine, Duchesse de Bourbon, Comtesse de Forez, honora les noces de sa présence, & donna deux cens francs d'or en augmentation de dot ; — 3. CATHERINE, mariée à noble *Hugues d'Urgel*, Chevalier, Seigneur de la Chabaudiere ; — 4. & BÉATRIX DE SAINTE-COLOMBE, Religieuse, ensuite Prieure, en 1405, à Saint-Martin Lopol, comme parlent les titres, c'est-à-dire le Poulet, dit la Chana à Lyon, Ordre de Saint-Benoît.

IV. JOSSERAND DE SAINTE-COLOMBE, Chevalier, Seigneur de Sainte-Colombe, épousa, 1°. en 1401, Demoiselle *Marguerite de Polargues*, fille d'*Amblard de Polargues*, Damoiseau, & de Dame *Eléonore de Saint-Priest*, de la branche d'Epinac, fille de Messire Patural de Saint-Priest, & de Dame Béatrix de la Gorse ; 2°. Dame *Jeanne de Bugnette*, qui lui apporta la châtellenie d'Ugny, & quantité d'autres biens dans le Nivernois ; & 3°. Dame *Guie de Laye*, de la branche de Saint-Lagier. Il fit son testament, en 1435, dans lequel il rappelle tous ses enfans. Du premier lit il eut pour fils unique : — 1. JOSSERAND, qui a fait la branche des Seigneurs de Saint-Priest-la-Roche ; du second lit sortirent : — 2. ANTOINE, qui suit ; — 3. GIRAUD, qui se retira dans le Nivernois, où il mourut sans avoir été marié ; — 4. MARGUERITE, Religieuse à l'abbaye de Bonlieu ; — 5. PHILIPPE, Religieuse au même monastere ; — 6. JEANNE, marié à *Guillaume de l'Estouf*, Seigneur de Pradines ; — 7. ANNE, femme de noble *Louis de Farvages* ; & du troisieme lit vint : — 8. ANTOINETTE DE SAINTE-COLOMBE, mariée à *Antoine de Varennes*, Seigneur de Rappetour.

V. ANTOINE DE SAINTE-COLOMBE, Chevalier, Seigneur de Sainte-Colombe & de la Bury, fils aîné de JOSSERAND, & de *Jeanne de Bugnette*, sa seconde femme, épousa *Catherine de l'Orgue*, fille de *Louis*, Chevalier,

Seigneur de l'Aubepin, & de *Jeanne du Croc*, Dame de Curaise, veuve en premieres noces de GASPARD DE SAINTE-COLOMBE, oncle dudit ANTOINE. Elle testa en 1462, & fit un codicille en 1464, où sont nommés les enfans qu'elle eut de son mariage, savoir : — 1. LOUIS, qui suit; — 2. ANTOINE, auteur de la branche des Seigneurs de l'Aubepin, qui subsiste dans FRANÇOIS-BENOÎT DE SAINTE-COLOMBE, Marquis de l'Aubepin, Brigadier des armées du Roi & Chef de brigade de ses gardes; — 3. FRANÇOIS, Religieux à Savigny; — 4. & 5. BERNARDIN & JEAN, morts jeunes; — 6. GEORGES, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Commandeur de Salins & de Morterol, tué au siege de Rhodes; — 7. JOSSERAND, mort jeune; — 8. PHILIPPE, marié à *Jeanne Meynard*, aliàs *de Chaselle*, mort sans postérité; — 9. JULIEN, Religieux de l'abbaye d'Asnay à Lyon; — 10. ARTAUD, Gendarme, Maréchal-des-Logis & Guidon de la compagnie d'ordonnance du Duc de Bourbon, marié à *Françoise d'Albon*, fille de Messire *Guichard d'Albon*, Seigneur de Saint-André, son Capitaine, qu'il suivit dans toutes les guerres de son tems: il mourut de la peste sans postérité; — 11. CATHERINE, Religieuse à Bonlieu; — 12. & COLOMBE DE SAINTE-COLOMBE, mariée à *Gui Lambert*, Seigneur de la Roche en Dauphiné, fils de *Louis Lambert* & de *Catherine de Toligny*.

VI. LOUIS DE SAINTE-COLOMBE, Chevalier, Seigneur de Sainte-Colombe & de la Bury, suivit d'abord le Seigneur de Saint-André dans toutes les guerres jusqu'au mariage du Roi avec l'héritiere de Bretagne, & épousa ensuite, en 1489, *Amedée de Salemard*, fille de *Bertrand de Salemard*, Chevalier, Seigneur de Ressy, & de *Catherine de Bourbon-Carenci*, fille de Pierre de Bourbon, Chevalier, Seigneur de Carenci, & niece de Jacques de Bourbon, Seigneur d'Aubigny. Ladite *Catherine* étoit sœur de Pierre de Bourbon, Archevêque de Lyon en 1488. De ce mariage vinrent : — ETIENNE, qui suit; — & JACQUELINE DE SAINTE-COLOMBE, mariée, 1°. en 1511, à *Jacques du Vernet*, Seigneur de la Bussiere, dont deux filles; & 2°. à *Claude de la Noyrie*, dont un fils, Religieux & Prévôt de l'Isle-Barbe.

VII. ETIENNE DE SAINTE-COLOMBE, Chevalier, Seigneur de Sainte-Colombe, la Bury & autres places, suivit Odet de Foy, Seigneur de Lautrec, Général de l'armée, que le Roi envoya en Italie pour la délivrance du Pape, détenu prisonnier à Rome. A son retour, il épousa, en 1529, *Huguette de Nagu*, fille de *Hugues de Nagu*, Chevalier, Seigneur de Varennes, & de *Françoise de Saint-Romain*, de la maison de Lurcy. Le même ETIENNE DE SAINTE-COLOMBE accompagna le Roi FRANÇOIS I, en 1533, dans un voyage qu'il fit en Provence, pour s'aboucher avec le Pape Clément VII, & ce fut-là qu'il obtint de Sa Majesté une quatrieme foire pour le bourg de Sainte-Colombe, par lettres accordées en considération de ses grands, louables & recommandables services. Il suivit ensuite HENRI II en Allemagne, où il alloit pour la liberté des Princes de l'empire. Le Maréchal de Saint-André, son parent, avoit la principale conduite de l'armée, sous l'autorité du Roi, qui y commandoit en personne. ETIENNE DE SAINTE-COLOMBE se trouva au siege de Metz, que l'Empereur fut contraint de lever, & à la défaite du Comte de Maguc, Gouverneur de Thionville,

ainsi qu'au siege & à la prise de cette place sous les ordres du Duc de *Guise*. La paix étant faite, le Seigneur de Sainte-Colombe se retira chez lui, testa le 19 Octobre 1559, & mourut en 1568, après avoir fait encore plusieurs campagnes contre les Huguenots. Il eut de son mariage : — 1. PHILIBERT, auteur de la branche des Seigneurs de Sainte-Colombe-Nanton, dont les descendans sont alliés aux meilleures maisons de la province, & ont fourni de grands sujets à l'église & à l'état, jusqu'en 1737, que cette branche s'est éteinte; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. CLAUDINE, épouse d'*Hippolyte de Varennes*, Seigneur de Rappetour, fils de *N.... de Varennes* & de *Jeanne de Rogemont*; — 4. & MADELEINE, mariée, avec dispense, à FRANÇOIS DE SAINTE-COLOMBE, Seigneur de Saint-Priest-la-Roche, son cousin. Ils eurent pour fils aîné CLAUDE DE SAINTE-COLOMBE, Seigneur de Saint-Priest, qui donna la terre de Saint-Priest-la-Roche à FRANÇOIS DE SAINTE-COLOMBE, son oncle, frere de sa mere, laquelle est restée à cette famille.

VIII. FRANÇOIS DE SAINTE-COLOMBE épousa *Anne-Minerve de Ronchevol*, fille de *Jacques de Ronchevol*, Seigneur du Poyet en Beaujolois, & de Dame *Denise de Tenau*, laquelle lui apporta en dot la terre du Poyet. HENRI IV, qui connoissoit son mérite, l'envoya vers les Habitans de la petite ville de Perreux en Beaujolois, qui s'étoient révoltés, pour ranger à leur devoir les mutins. De son mariage vinrent : — 1. CLAUDE, Jésuite de la province du Languedoc; — 2. GUI-GEORGES, qui suit; — 3. NONCIADE, femme de *Gabriel*, Seigneur de Bougnes en Mâconnois, fils de *Guiot* & de *Louise de Messey*; — 4. & CLAUDE DE SAINTE-COLOMBE, mariée à *Pierre de Faujard*, Seigneur d'Aveise.

IX. GUI-GEORGES DE SAINTE-COLOMBE, Chevalier, Seigneur du Poyet & de Saint-Priest-la-Roche, porta toute sa vie les armes au service du Roi, à l'exemple de ses ancêtres, & mourut au retour de l'arriere-ban convoqué en Lorraine sous le Maréchal de la Force en 1636. Il avoit épousé *Laurence de Chevrier*, fille de *Philibert de Chevrier*, Seigneur de la Chaussée en Mâconnois, dont : — 1. CHARLES-EMMANUEL, mort sans alliance; — 2. PHILIBERT-ALEXANDRE, qui suit; — 3. CHARLES, Religieux à Savigny; — 4. JEAN, Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem; — 5. & ISABELLE DE SAINTE-COLOMBE, Chanoinesse à Neuville-les-Dames.

X. PHILIBERT-ALEXANDRE DE SAINTE-COLOMBE, Chevalier, Seigneur du Poyet & de Saint-Priest-la-Roche, se distingua, comme ses prédécesseurs, dans le service, qu'il quitta pour épouser *Charlotte-Elisabeth de la Magdelaine de Ragny*, fille de *Jacques*, & d'*Elisabeth de Nissey*, mariage avantageux par les belles alliances que la maison de la Magdelaine a donné à celle de SAINTE-COLOMBE. Leurs enfans furent : — 1. HONORÉ-JOSEPH, mort Capitaine de dragons, sans alliance; — 2. JEAN-MARIE, qui suit; — 3. JACQUES, connu sous le nom de *Chevalier du Poyet*, mort en 1741, après avoir servi plus de trente ans dans le régiment de la Chastre; — 4. MARIE-ANNE, mariée à *Pierre de Montjouvent*, Chevalier, Seigneur de la Maison-Forte, des Chalons, Rochefort, Chanay & Bois, dont le petit-fils est aujourd'hui Doyen de la cathédrale des comtes de Lyon; — 5. &

CLAUDINE-GASPARDE DE SAINTE COLOMBE, Chanoinesse de Neuville-les-Dames en Bresse.

XI. JEAN-MARIE DE SAINTE-COLOMBE, Seigneur du Poyet & de Saint-Priest-la-Roche, fut reçu jeune Chevalier de Malte, servit long-tems en cette qualité, fit ses caravannes, se trouva à la prise de la grande Sultanne, qui alloit à la Meque; & après la mort de son frere aîné, quitta l'ordre, & épousa *Sibille de Naturel de Valetine*, fille de *Jacques*, & de *Jeanne de Saint-Amours*, d'une ancienne & illustre maison qui a donné un Cardinal à l'église, des Chanoines de Brioude & de Saint-Pierre de Mâcon, & des Officiers dans les armées de nos Rois. De ce mariage sont issus: — 1. JEAN-ELÉONOR, qui suit; — 2. JACQUES, Chevalier de Malte, Commandeur du Chantoin de Villefranche en Berri, décédé en cette derniere Commanderie en 1762; — 3. MARIE-ALEXANDRINE, morte Religieuse aux Ursulines de Roanne; — 4. N.... Religieuse au même couvent; — 5. & ANTOINETTE DE SAINTE-COLOMBE, morte Religieuse de l'abbaye Royale de Saint-Pierre de Lyon.

XII. JEAN-ELÉONOR DE SAINTE-COLOMBE, Chevalier, Seigneur de Sainte-Colombe, du Poyet & de Saint-Priest-la-Roche, fut élevé auprès de M. le Comte de Toulouse, dans le régiment duquel il servit avec distinction. Il rentra, en 1737, dans la terre de Sainte-Colombe, après l'extinction de la branche aînée de sa maison, & quitta le service assez jeune pour épouser *Marie-Anne de la Balmondiere*, d'une ancienne noblesse du Beaujolois, dont il a eu: — 1. JEAN, mort jeune; — 2. JEAN-LOUIS-ELÉONOR, qui suit; — 3. FRANÇOISE, morte jeune; — 4. JACQUELINE, Religieuse à l'abbaye Royale de Saint-Pierre de Lyon; — 5. & MARIE-ANNE-JACQUELINE DE SAINTE-COLOMBE, Dame de Saint-Priest-la-Roche, terre qui lui a été cédée pour son partage, après la mort de son pere.

XIII. JEAN-LOUIS-ELÉONOR DE SAINTE-COLOMBE, Chevalier, Seigneur de Sainte-Colombe & du Poyet, s'est marié, le 18 Avril 1769, avec *Louise-Pétronille de Guillemin*, fille de *Jean-Batiste*, Seigneur des Combes, ancien Officier dans le régiment de Gâtinois, d'une bonne famille du Beaujolois, dont les ancêtres ont tous servi avec distinction, & de *Claudine-Marie-Bouthier de Rochefort*, dont deux enfans; savoir: — 1. JEAN-BATISTE, né en 1770; — 2. PIERRETTE-MARIE DE SAINTE-COLOMBE, née le 9 Septembre 1771.

Les armes: *écartelé d'argent & d'azur*. Pour devise: *SPES MEA, DEUS*.

SAINT-SIMON. *Voyez* ROUVROY-SAINT-SIMON, *page 524 de ce volume*.

SANGUIN DE LIVRY: ancienne maison, de laquelle il est parlé dans la premiere édition de ce dictionnaire *in-8°. tome III, page 261*, & *tome VI, page 365 & suivantes*. Mais cet article ayant été absolument confondu par l'auteur, faute d'instruction sur cette maison, nous allons en donner ici une notice, dressée sur titres, vus & vérifiés par le Juge

d'armes de France, & généalogiste dans les différentes circonstances où il a fallu faire des preuves.

Sa filiation est suivie depuis SIMON SANGUIN, qu'on va rapporter.

Ce SIMON, Capitaine Gruyer, pour le Roi, des forêts de Livry & de Bondy, Seigneur de Livry, Couberon & Vaujour, acquit, en 1474, la terre de Fontenay-le-Bel, de Florimond de Sailly. Il épousa en premieres noces *Marie Martin*; & en secondes, *Marguerite Lecocq*, fille de *Gerard Lecocq*, Seigneur d'Esgrenay & de Coupvray, & de *Gillette de Corbie*, (tante d'*Ambroise de Corbie*, femme de CLAUDE SANGUIN, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, Seigneur de Rodemont, Marchais & Prunelay en Brie; & Dame d'honneur de la Reine Catherine de Médicis.) *Jean Lecocq*, Seigneur d'Esgrenay, son quatrieme aïeul, étoit frere de *Robert Lecocq*, Evêque & Duc de Laon, Pair de France en 1351. Il eut de son premier mariage: — NICOLAS, qui suit; & du second, plusieurs autres fils qui ont formé différentes branches, toutes éteintes, & entr'autres celles des Seigneurs de Vigron, de Venteuil & de Mont-Louis; & cette premiere établie en Bretagne, & maintenue en sa noblesse d'ancienne extraction, & en la qualité de Chevalier, par l'arrêt de la Chambre de réformation de la noblesse de cette province, du 17 Juin 1670.

NICOLAS SANGUIN, Seigneur de Livry, de Vaujour, de Couberon & de Fourches, fit hommage au Roi de sa terre & seigneurie de Livry, le 6 Novembre 1518, & mourut le 30 Novembre 1545. Il avoit épousé en premieres noces *Anne Sauvage*, de laquelle il eut deux filles; — CATHERINE, mariée, le 22 Janvier 1533, avec *Christophe de Radeval*, Seigneur d'Arzillemont, d'Aubigny & de Sevigny: elle mourut le 10 Mai 1544; & MARIE, mariée à *Jean de Postel*, Seigneur d'Ormoy, Chevalier de l'ordre du Roi, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre: elle en étoit veuve en 1572; & en secondes noces, le 6 Septembre 1521, *Jeanne de Louviers*, Dame de Sorges, fille de *Jean de Louviers*, Seigneur de Cannes & de Maurevert, Echanson du Roi, & de *Guillemette de Corbie*, arriere petite-fille du Chancelier de ce nom, ainsi que sa belle-mere. Il eut de ce mariage: — JACQUES, qui suit, Seigneur de Livry, qui a continué la postérité; — & CHRISTOPHE SANGUIN, Chanoine de l'église de Paris.

JACQUES SANGUIN, Seigneur de Livry & de la Guette, épousa, le 22 Novembre 1547, *Barbe de Thou*, sœur de Nicolas de Thou, Evêque de Chartres, & de Christophe de Thou, premier Président du Parlement de Paris, & fille d'*Augustin de Thou*, Président à Mortier, & de *Claude de Marle-de-Versigny*, petite fille du Chancelier de ce nom; ils eurent de ce mariage: JACQUES, qui suit; & CHRISTOPHE, Prieur de Ceton, & Chanoine de l'église de Paris; & JEANNE SANGUIN-DE-LIVRY, mariée, le 24 Avril 1569, avec *Geoffroy Camus*, Chevalier, Seigneur de Pontcarré & de Torey, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & privé.

JACQUES SANGUIN, II du nom, Chevalier, Seigneur de

de Livry, qui épousa, le premier Septembre 1577, *Marie Dumesnil*, fille de *Denis Dumesnil*, Seigneur de Crocquelaine. Il eut pour fils, CHARLES, qui suit;

NICOLAS SANGUIN, Seigneur de Bonneuil, sacré Evêque de Senlis, le 12 Mars 1623, sur la démission du Cardinal de la Rochefoucault. Il fut admis par le Roi Louis XIII en son Conseil d'Etat, chargé, avec le même Cardinal, de travailler à la réforme de l'abbaye de Saint-Denis; il avoit refusé en différens tems les archevêchés d'Arles & d'Embrun, se démit de l'évêché de Senlis, en faveur de DENIS SANGUIN, son neveu, & mourut le 15 Juillet 1653.

2. JACQUES, Chevalier de Malte, qui fit ses preuves en 1608.

3. AUGUSTIN, Seigneur de Villeneuve, un des cent Gentilshommes de la maison du Roi, mort le 6 Mai 1652.

4. AUGUSTIN, Gentilhomme & Capitaine des Gardes du Prince de Condé, mort sans alliance.

5. CHARLES, Chanoine de la Sainte-Chapelle.

6. DENIS, Aumônier du Roi, mort le 28 Mars 1670.

7. HENRI, Seigneur de Chasseuil, Gentilhomme ordinaire de M. le Duc d'Orléans.

8. MARIE, Religieuse à Sainte-Claire, à Senlis, morte âgée de 77 ans.

9. MADELEINE, aussi Religieuse à Sainte-Claire, décédée le 28 Décembre 1670, âgée de 80 ans. Elle avoit gouverné jusqu'à sa mort le monastere de la présentation de la Sainte-Vierge, fondée par l'Evêque de Senlis son frere.

10. Et ANNE SANGUIN, qui épousa, par contrat du 4 Novembre 1601, *André du Lorant*, Seigneur de Ferriere, Médecin du Roi HENRI IV.

CHARLES SANGUIN, Chevalier, Seigneur de Livry, Maître-d'Hôtel & Gentilhomme ordinaire du Roi, épousa, le 29 Novembre 1619, *Marie Dolé*, fille de *Louis Dolé*, Seigneur du Vivier, & de *Marie Constant*; il fit le partage des biens de ses pere & mere, en 1627 & 1629, avec ses freres & sœurs, & mourut le 23 Novembre 1666, laissant de son mariage :

1. DENIS, Evêque de Senlis, par la résignation de son oncle; il avoit été sacré par lui, à Paris, le 14 Janvier 1652, & y mourut Doyen des Prélats de France, le 13 Mars 1702, âgé de 81 an, & fut transporté à Senlis dans l'église de la présentation de Notre Dame, auprès de son oncle, ancien Evêque de Senlis.

2. & JACQUES SANGUIN, qui suit:

JACQUES SANGUIN, III du nom, Chevalier, Seigneur de Livry & du Genitoy, fut fait Capitaine des chasses & plaines des forêts de Livry & de Bondy, sur la démission du Marquis de Mailly, par lettres de 1622, & pourvu de la charge de premier Maître-d'Hôtel du Roi, le 10 Juillet 1676, à la place du Maréchal de Belfond, & mourut le premier Septembre 1680. Il avoit épousé, le 5 Janvier 1647, *Marie de Bordeaux*, fille de *Guillaume de Bordeaux*, Seigneur de Neuville & du Genitoy,

(& niece de M. *de Bordeaux*, Ambaſſadeur en Angleterre). De ce mariage naquit LOUIS SANGUIN, qui ſuit :

LOUIS SANGUIN, I du nom, Seigneur de Livry & du Genitoy, né le 4 Juillet 1648, fut Enſeigne des Gendarmes de Bourgogne, Meſtre-de-Camp de cavalerie, & Aide-de-Camp du Roi, par brevet du 25 Avril 1684, en conſidération des ſervices qu'il lui avoit rendus à la guerre; il fut depuis Maréchal-de-Camp, ſuccéda à ſon pere, en 1676, dans la place de Capitaine des chaſſes de Livry & de Bondy, fut pourvu de la charge de premier Maître-d'Hôtel du Roi, en ſurvivance de ſon pere.

Obtint du Roi, au mois de Février 1688, des lettres d'érection en marquiſat, de ſa terre de Livry, & mourut à Verſailles le 6 Novembre 1723. Il avoit épouſé, le 4 Janvier 1678, *Marie-Antoinette de Beauvilliers*, fille de *François de Beauvilliers*, Duc de Saint-Aignan, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & ſœur de *Paul*, Duc de Beauvilliers, Pair de France, & Gouverneur des Princes petits-fils de LOUIS XIV; de ce mariage vinrent :

1. LOUIS, qui ſuit;

2. FRANÇOIS, Auditeur de Rote, Abbé de Saint-Servin de Toulouſe, de Saint-Arnoult de Metz, de Fontenay, de Livry & de Beaulieu, mort le 15 Février 1729, ayant refuſé pluſieurs Evêchés; il fut Ambaſſadeur en Portugal, en Eſpagne & en Pologne; le Roi Auguſte de Pologne lui avoit accordé ſa nomination au cardinalat, pluſieurs années avant ſa mort.

3. PAUL-HYPPOLITE SANGUIN-DE-LIVRY, né le 17 Octobre 1682, Chevalier de Malte, Commandeur de la commanderie de Clichy en Aulnois, fut nommé, le 16 Novembre 1704, Colonel du régiment de Nivernois, infanterie, Brigadier des armées du Roi, le 28 Octobre ſuivant, mort Maréchal-de-Camp, le 4 Octobre 1720, il avoit été bleſſé à la bataille de Spire, en 1703.

4. & HENRIETTE SANGUIN-DE-LIVRY, Religieuſe à *Sainte-Marie* de Saint-Denis.

LOUIS SANGUIN, II du nom, Comte de Livry, nommé par LOUIS XIV, & la Reine ſon épouſe, le 5 Avril 1679, fut premier Maître-d'Hôtel de Sa Majeſté, & nommé au mois de Décembre 1701, l'un des Seigneurs qui devoient accompagner le Roi d'Eſpagne juſqu'à la frontiere; il avoit été fait Colonel au régiment de Tournefort en 1699, Brigadier en 1704, & ſucceſſivement Maréchal-de-Camp & Lieutenant-Général : il fut reçu Chevalier des ordres du Roi le 3 Juin 1724. Il avoit épouſé, le 7 Décembre 1706, *Marie-Madeleine-Françoiſe-Robert de la Fortelle*, fille de *Louis-Robert*, Seigneur de la Fortelle, Conſeiller d'Etat; leurs enfans furent :

1. PAUL SANGUIN, Marquis de Livry, né à Verſailles en 1709, premier Maître-d'Hôtel du Roi, Colonel du régiment de Perche, marié avec *Marie-Chriſtine de Maniban*, fille de *N.... de Maniban*, premier Préſident au parlement de Toulouſe, mort ſans poſtérité le 15 Mai 1758.

2. LOUIS-MARIE, né le premier Novembre 1711, nommé, par le Roi, à l'abbaye de Livry, au mois de Mai 1729, & mort le 18 Juillet 1739.

3. HYPPOLITE-FRANÇOIS, qui suit.

4. LOUIS, né le 28 Juillet 1723, nommé à l'abbaye de Livry, à la mort de son frere, & décédé en 1745.

5. MADELEINE-URSULE, Religieuse aux Bénédictines de Montargis, morte en 1767.

HYPPOLITE-FRANÇOIS SANGUIN-DE-LIVRY, Chevalier de Malte, Chef d'escadre des armées navales, resté seul de son nom par la mort du Marquis de Livry, son frere, quitta la croix de Malte en 1760, & épousa, le 15 Avril de la même année, *Thérese-Bonne Gillain-de-Benouville*, fille d'*Antoine Gillain*, Marquis de Benouville, Mestre-de-Camp de cavalerie, Sous-Lieutenant des Gendarmes de Bretagne, le dernier de la branche du nom de *Gillain*, qui passa d'Ecosse en Normandie, à la réunion de cette province avec la France, en 1203, & de *Bonne-Charlotte Hue-de-Langrune*; de ce mariage sont issus :

1. HYPPOLITE-ANTOINE-AGLAÉ SANGUIN, Comte de Livry, né le 26 Juillet 1762, Capitaine au régiment Royal-Cravate.

2. HYPPOLITE SANGUIN-DE-LIVRY, né le 28 Janvier 1765, reçu Chevalier de Malte au mois d'Avril de la même année, Sous-Lieutenant au quatrieme régiment des Chasseurs.

3. MARIE SANGUIN, Vicomte de Livry, né le 15 Mai 1766, Enseigne au régiment de Ligne.

4. HÉLENE-THÉRESE SANGUIN-DE-LIVRY, mariée le 14 Mai 1781, au Marquis *de Morant*.

5. Et ADOLPHE-CHRISTINE-ADÉLAIDE SANGUIN-DE-LIVRY.

Les armes : *d'azur, à une bande d'argent, accompagnée en chef de trois glands d'or posés 2 & 1, & en pointe, de deux pattes de griffon de meme, mises en bande, & de trois demi-rôles d'argent posées en orles, & mouvantes du bord de l'écu.*

SANSON : ce nom est connu en différens royaumes & en différentes provinces de France, & même en différens pays étrangers; mais la famille de SANSON, dont nous avons à parler ici, est originaire d'Abbeville en Picardie, & il en est parlé, dans plusieurs endroits, dans le nobiliaire de cette province, par Haudicquer de Blancourt.

Le premier dont on ait connoissance, est JACOB SANSON, vivant en 1429, sous le regne du Roi CHARLES VII; il servit ce Prince en qualité de Cornette de cavalerie, lorsque la Pucelle d'Orléans aidoit à délivrer la France de l'oppression des Anglois. Il avoit épousé une Demoiselle de la noble maison *des Pantouis* en Angleterre, dont il eut : — 1. BALTHAZARD, qui suit; — 2. & 3. PIERRE & JEAN SANSON, qui ont aussi fait lignée, mais dont nous ne pouvons donner qu'une notice bien abrégée, après la postérité de leur aîné.

PREMIERE BRANCHE qui en a formé plusieurs autres, dont nous allons donner la descendance, suivant leur ordre de naissance.

II. BALTHAZARD SANSON, I du nom, épousa Demoiselle *Jeanne Lamiré*, sœur de *Gilles Lamiré*, Seigneur de Comon, de la noble maison de Nouvion, dont il eut pour fils unique :

III. JEAN SANSON, I du nom, qui fut Echevin d'Abbeville en 1493, & épousa Demoiselle *Catherine de Lussé*, d'une famille noble, dont les armes sont: d'*azur à la bande d'or, chargée de trois roses de gueules*. De ce mariage sont sortis: — 1. JEAN, qui suit; — 2. & 3. GUILLAUME & MATTHIEU, qui ont chacun fait branche, rapportées aprés la postérité de leur aîné; — 4. MARIE, Religieuse de Saint-François; — 5. PERRINE, mariée à *N..... Buquin*; — 6. BARBE ou JACQUELINE, mariée avec *Jean le Bel*, Seigneur d'Huchanneville, Maïeur d'Abbeville en 1573; — 7. & GILLETTE SANSON, mariée à *Antoine de Beauvarlet*, dont est issu *Josse de Beauvarlet*, Conseiller au présidial d'Abbeville.

IV. JEAN SANSON, II du nom, fut Echevin d'Abbeville, en 1516, & épousa Demoiselle *Marie de Chepy*. De ce mariage vinrent: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. 3. & 4. EUSTACHE, BALTHAZARD & MELCHIOR; — EUSTACHE épousa, 1°. *N.... le Bel*; & 2°. Demoiselle *Anne Gamot*; — BALTHAZARD fut Prêtre; & MELCHIOR épousa Demoiselle *Nicole Manussier*. Nous rapporterons après la postérité de NICOLAS, les enfans qu'ont eu EUSTACHE & MELCHIOR.

V. NICOLAS SANSON, épousa en premieres noces *Guyot le Febvre*, & en secondes, *Antoinette Foublin*. Du premier lit vinrent: — 1. MATTHIEU, qui se fit Capucin, connu sous le nom de *Pere Matthieu*, d'Abbeville, célebre Prédicateur, considéré du Roi HENRI IV. Il en prononça l'oraison funebre à Paris, où il mourut, au couvent des Capucins de Saint-Honoré, ayant été empoisonné par les hérétiques, pour avoir converti une grande Dame à la foi; — 2. ISABEAU, mariée à *Jean Vuané*; — 3. MARGUERITE, femme de *Jean Apault*; — 4. JEAN, qui entra chez les Carmes-Déchaussés, sous le nom de *Pere Ignace Joseph de Jesus Maria*; — 5. FRANÇOIS, qui se fit aussi Chartreux à Abbeville; — 6. MARGUERITE, Religieuse Ursuline à Mont-Didier, connue sous le nom de *Sœur Marguerite de Sainte-Agnès*; — 7. & CHARLOTTE, mariée à *Charles Marcotté*, dont elle eut un fils, qui se fit Carme-Déchaussé, sous le nom de *Pere Archange*; — deux filles, nommées MARGUERITE & ISABELLE SANSON; la premiere mariée à *Philippe de Beauvarlet*; & la seconde à *Pierre de la Varde*.

D'EUSTACHE SANSON, second fils de JEAN II, & de *Marie Chepi*, qui fut Echevin d'Abbeville en 1573, sont issus: JEAN, GEORGES & MARIE SANSON, celle-ci mariée à *Jean de Quen*.

De MELCHIOR SANSON, quatrieme fils de JEAN, II du nom, & de *Marie de Chepi*, marié à *Nicole Manussier*, sont issus trois enfans, savoir: — 1. NICOLAS, Chartreux à Montreuil; — 2. ANTOINE, marié à Demoiselle *Françoise le Roy Domgueuse*, dont un garçon & deux filles, savoir.

NICOLAS, marié à *Jacqueline du Festel;* CATHERINE, marié à *Pierre Gatte;* MARIE, Religieuse de Saint-François; — 3. & JEAN, marié à *Isabelle Gallete*, dont est issue nommée JEANNE, marié à *Jean Dupuy*, dont est née *Catherine Dupuy*.

SECONDE BRANCHE sortie de la précédente.

IV. GUILLAUME SANSON, second fils de JEAN, I du nom, & de *Catherine de Lussé*, fut Echevin d'Abbeville en 1546, & se maria, 1°. à *Jeanne de Labbie;* & 2°. à *Jeanne de Brouilly*. Du premier lit vinrent: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. VULFRAN, rapporté après la postérité de son frere aîné; — 3. MARGUERITE; — 4. GUILLEMETTE; & du second lit, autre LOUIS, dit *le Jeune*, auteur d'une branche rapportée en son rang; — 6. SIMON, Religieux Bénédictin, & Prieur de l'abbaye de Saint-Vallery; — 7. CHARLES, marié à *Antoinette Courtier;* — 8. JEAN, Chanoine de l'église collégiale de Saint-Vulfran; — 9. NICOLAS, Avocat, Procureur-Général, & un des sept premiers Conseillers du Siege présidial d'Abbeville; — 10. FRANÇOIS, marié à *Marie Poultier*, dont il a eu un garçon & quatre filles, savoir; FRANÇOIS, Chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Amiens; MARIE, mariée à *René Becquelin*, Sieur de la Chaussée, Maître des Eaux & Forêts de la Comté de Clermont en Beauvoisis; autre MARIE, mariée à *Robert Correur* de la ville d'Amiens; & BARBE SANSON, femme de *Nicolas Dubos*.

V. LOUIS SANSON, fils aîné du premier lit de GUILLAUME, fut Echevin d'Abbeville en 1588, & eut d'une Demoiselle nommée *Jeanne*, dont le nom de famille est ignoré.

VI. ANTOINE SANSON DE L'ETOILE, qui se maria avec Demoiselle *Françoise Duval*. De ce mariage est sorti:

VII. ANTOINE SANSON, II du nom, qui épousa, 1°. *Suzanne Flamen;* & 2°. *Barbe des Preaux*. Il eut du premier lit: — 1. MARIE, Religieuse aux Filles de Sainte-Marie; — 2. 3. & 4. CATHERINE, ANNE & MARGUERITE, & du second lit ANTOINE & JACQUES SANSON, dont nous ignorons la destinée.

TROISIEME BRANCHE.

V. VULFRAN SANSON, II fils de GULLAUME, & de *Jeanne Labbie*, sa premiere femme, épousa, *Antoinette Hocquet*, dont vinrent: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. ANNE, femme de *Gentien le Vasseur;* — 3. MARIE, épouse de *Gabriel Boutard;* — 4. & FRANÇOISE SANSON, mariée à *Claude le Blond*.

VI. NICOLAS SANSON, II du nom, épousa Demoiselle *Jeanne Thomas*, de laquelle naquirent: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. GUILLAUME, Docteur en théologie, Chanoine de Saint-Vulfran, Doyen & Curé de Guynes; — 3. PHILIPPE, Religieux de Saint-François; — 4. MARIE, épouse de *Pierre Duval;* — 5. MARGUERITE, mariée à *Jacques Pasquier;* — 6.

ANNE, alliée à *Nicolas Duval ;* — 7. & CHARLOTTE SANSON, femme de *N.... du Caurroy*, fils du Seigneur de Boidembourg.

VII. NICOLAS SANSON, III du nom, envoyé par son pere, avec ses deux freres, au college d'Abbeville, pour y faire ses études, y fit de si grands progrès dans les sciences, & sur-tout la géographie, qu'en peu de tems il s'acquit la réputation du plus grand Géographe de son siecle. LOUIS XIV le nomma son Géographe ordinaire, & Conseiller d'Etat. *Voyez* au mot SANSON (NICOLAS), Bayle, Morery, le Traité des Hommes illustres de Pierre Nizon. Il épousa *Isabelle Moutier*, de laquelle il eut : — 1. NICOLAS, qui fut si courageux, qu'à l'âge d'environ vingt-deux ans il exposa sa vie dans un tumulte populaire, pour sauver celle du grand Pierre Seguier, Chancelier de France ; — 2. ADRIEN ; — 3. GUILLAUME ; — 4. CHARLES ; — 5. MARIE, mariée à *Claude Guerin*, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris ; — 6. FRANÇOISE ; — 7. & ELISABETH SANSON, tous nés à Abbeville, qui suivirent leur pere à Paris. Nous en ignorons la postérité.

QUATRIEME BRANCHE.

V. LOUIS SANSON, dit *le Jeune*, IV du nom, premier fils du second lit de GUILLAUME SANSON & de *Jeanne Brouilly*, fut Echevin d'Abbeville en 1589, épousa, comme on l'a dit, *Marie Belle ;* ses enfans furent : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. SIMON, Bachelier en Théologie, Chanoine de l'église cathédrale de Saint-Vulfran, & Curé de Saint-Nicolas en la même église ; — 3. MARIE, mariée à *Nicolas Griffon ;* — 4. GILLETTE, femme de *Jean de Godemont ;* — 5. & CHARLOTTE SANSON, épouse d'*Antoine du Caudas.*

VI. GUILLAUME SANSON, II du nom, Seigneur de Hault-Mesnil, Maïeur d'Abbeville, ès années 1636 & 1637, épousa *Hippolyte Brulet*, de laquelle il eut : — 1. LOUIS, qui suit ; — 2. JEANNE, mariée avec *Louis Morel ;* — 3. CHARLOTTE, épouse de *Nicolas Dupont ;* — 4. & MARIE SANSON, mariée avec *Pierre Godemont.*

VII. LOUIS SANSON, III du nom, Conseiller du Roi au Siege présidial d'Abbeville, épousa Demoiselle *Marie Gaillard*, dont il eut : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. LOUIS ; — 3. FRANÇOIS-HIACINTHE ; — 4. CHARLES ; — 5. & JEAN-BATISTE SANSON.

VIII. GUILLAUME SANSON, fils aîné de LOUIS III, & de *Marie Gaillard*, Ecuyer, Seigneur du Haut-Mesnil, Maïeur-Commandant pour le Roi de la ville d'Abbeville, Conseiller du Roi en la Sénéchaussé de Ponthieu, & Siege présidial, épousa Demoiselle *Marie d'Arrest*, fille unique & héritiere de Gui d'Arrest, Ecuyer, Seigneur de Chatigny, & de Demoiselle Hippolyte Rouhault, dont ; — 1. LOUIS, qui suit ; — 2. N..... SANSON, Seigneur de Becquerel, Chanoine de l'église Royale de Saint-Vulfran ; — 3. FRANÇOIS-HIACINTHE, Ecuyer, Conseiller du Roi ; — 4. CHARLES, Docteur en Théologie, & Curé de Saint-Georges d'Abbeville ; — 5. & JEAN-BATISTE SANSON, Ecuyer, Seigneur d'Auberville, marié avec *Catherine le Fevre de la Poterie.*

IX. LOUIS SANSON, IV du nom, Ecuyer, Seigneur du Haut-Mesnil, Mouchaux, Acheux, Berneville en partie, & Baron de la terre de Friere, Maïeur-Commandant d'Abbeville, pour le Roi, en 1730, Doyen des Conseillers du Siege présidial de cette ville, Procureur du Roi de la Maréchaussée, Conseiller, Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France, épousa *Marguerite-Françoise d'Arrest*, fille de *Louis*, Ecuyer, Seigneur de Valmoutier, & d'*Anne de Dourlens*, dont: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. MARIE, mariée à *Charles Gaillard*, Ecuyer, Seigneur Vicomte de la terre de Gapenne; — 3. MARIE-FRANÇOISE, Religieuse Carmélite à Abbeville, connue en religion sous le nom de révérende Sœur *Marie-Françoise de Saint-Joseph*, qui a été long-tems Supérieure & Maitresse des Novices, & est décédée saintement le 21 Janvier 1722; — 4. & AGNÈS-FRANÇOISE SANSON, morte fille.

X. LOUIS SANSON, V du nom, Seigneur de la terre & baronnie de Friere, & des terres du Mesnil, le Haut-Mesnil, Mouchaux, & autres lieux, épousa, en 1742, Demoiselle *Marie-Nicolle-Jeanne le Sellier Dehame*, Dame de Hauchy, Frisoeulles, Josseux, Magneville, fille aînée & héritiere de *Jean-Batiste le Sellier Dehame*, Chevalier, Seigneur de Festonval, dont: JEAN-LOUIS, qui suit; & MARIE-LOUISE SANSON DE FRIERES, appellée Mademoiselle *de Holloy*.

XI. JEAN-LOUIS SANSON, Chevalier, Seigneur de Frisoeulles, Hauchy, Magneville, &c.

CINQUIEME BRANCHE.

IV. MATTHIEU SANSON, III fils de JEAN I, & de *Catherine de Lussé*, épousa Demoiselle *Catherine Briet*, dont il eut:

V. JEAN SANSON, III du nom, Echevin d'Abbeville en 1545, épousa *Antoinette Canneçon*, dont il eut: — 1. VULFRAN, dit *le Capitaine SANSON*, qui suit; — 2. ANDRÉ, Chanoine de Saint-Vulfran; — 3. CHARLES, rapporté après son frere aîné; — 4. JEAN, Echevin d'Abbeville en 1589; — 5. ANTOINETTE, marié à *Jacques le Roy*, Seigneur de Saint-Lau; — 6. & MARGUERITE SANSON, mariée à *Riquet Sapin*.

VI. VULFRAN SANSON, Seigneur de la Ramée, dit *le Capitaine SANSON*, fut un fameux ligueur, qui périt dans une rencontre où il fut attaqué par une troupe d'élite conduite par HENRI IV, dont le danger fut grand pour ce Prince; ce qui lui fit dire, après l'action, *que dans plusieurs autres occasions où il s'étoit trouvé, il avoit combattu pour la gloire, mais que, dans celle-ci, il avoit combattu pour la vie.* Ce VULFRAN SANSON, Seigneur de la Ramée, avoit épousé *Jacqueline de la Chapelle*, de laquelle vinrent: — 1. CHARLES, qui alla s'établir à Amiens, & dont nous ignorons la postérité; — 2. ANNE; — 3. & ANTOINETTE SANSON, femme de *N.... le Sieur*.

VI. CHARLES SANSON, frere cadet de VULFRAN, épousa la veuve de *Guillaume de Vienne*, de laquelle il eut: — 1. CHARLES, Chapelain de

Saint Vulfran; — 2. ALEXANDRE, qui suit; — 3. JERÔME, rapporté après son frere ainé; — 4. & une fille, nommée MARGUERITE SANSON.

VII. ALEXANDRE SANSON, épousa Demoiselle *Deroches*, de laquelle vint: — 1. CHARLES, Chanoine de Notre-Dame de Chartres; — 2. JACQUES, dont nous ignorons la postérité, ainsi que celle de JEANNE & MARIE SANSON, ses sœurs.

VII. JERÔME SANSON, frere puiné d'ALEXANDRE, & troisieme fils de CHARLES, frere cadet de VULFRAN, épousa, 1°. Demoiselle *Josseline l'Evêque*, morte sans enfans; 2°. *Marguerite de Gribeménil*, de laquelle vinrent: — 1. CLAUDE, Religieux de l'ordre de Saint-François; — 2. FRANÇOIS, qui alla s'établir à Haute-Briere; — 3. MARIE, mariée à *Jean l'Enfant;* — 4. & CATHERINE SANSON, dite *de Saint-Maur*, Religieuse Bénédictine de Sainte-Austreberte.

JEAN SANSON, troisieme fils de JEAN, & de *Marguerite Briet*, fut Echevin d'Abbeville en 1689, & épousa Demoiselle *Anne le Roy*, dont sont nés trois enfans, savoir: — 1. NICOLAS, qui suit; — 2. ANNE, mariée au Sieur *Parmentier;* — 3. & ISABEAU SANSON, alliée avec *Jacques le Sault.*

VII. NICOLAS SANSON, épousa Demoiselle *Jeanne Saunier*, dont il eut NICOLAS SANSON, rapporté ci-après, & une fille mariée au Sieur *de Crede.*

VIII. NICOLAS SANSON, II du nom, épousa Demoiselle *N.... Toulet*, de laquelle il eut plusieurs enfans, entr'autres, JEAN-BATISTE SANSON, Chanoine de Saint-Vulfran. Les armes de cette famille: *sont d'or à 3. merlettes de sable, bequées & patées de gueules, 2. en chef & 1. en pointe.*

Nous avons dit, au commencement de cette généalogie, que JACOB, qui est la tige de cette famille, eut trois garçons, savoir: BALTHAZARD, dont nous venons de donner la descendance; PIERRE & JEAN SANSON. Nous avons peu de connoissance de ces derniers; voici, en abrégé, ce que nous en savons.

De PIERRE SANSON, second fils de JACOB, & d'une Demoiselle Angloise de la famille *des Pintons;* nous savons que de lui descend PIERRE, Religieux Chartreux, qui vivoit, en 1520, dans la Chartreuse d'Abbeville; & que son neveu, PIERRE SANSON, Echevin d'Abbeville, en 1539, avoit épousé, vers l'an 1530, une Demoiselle de la famille *d'Arrest*, dont il eut:

JEAN SANSON, marié à Demoiselle *N.... de Montvoisin*, dont il eut: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. ANNE, mariée à *Jacques le Maire;* — 3. JEANNE, alliée avec le Sieur *de Calonne;* — 4. MARGUERITE SANSON, mariée, 1°. au Sieur *de la Combe;* 2°. au sieur *Masson* d'Amiens, marié avec Demoiselle N..... Calippe.

Quant à la postérité de JEAN SANSON, troisieme fils de JACOB, ceux qui sont descendus de lui ont porté les armes au service de nos Rois, tant en France, que dans les pays étrangers, & sur mer & sur terre. Ce JEAN, fils de JEAN, troisieme fils de JACOB, eut pour fils ANDRÉ, qui fut Echevin d'Abbeville, en 1515, & eut pour fils FRANÇOIS, qui fut marié à *Jacqueline Froment*, de laquelle vint FRANÇOIS, Quartinier de la ville de Paris. Celui-ci épousa Demoiselle *Marguerite Guillemeau*, dont sont issus: — 1. FRANÇOIS, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris; — 2.& PHILIBERT.

PHILIBERT. De cette même branche étoit GILETTE SANSON, épouſe de *Guillaume Dufour.*

Les deſcendans de la ſeconde branche, formée par PIERRE, ſecond fils de JACOB SANSON, portent: d'*argent au chevron d'azur, accompagné de 3. merlettes de ſable, becquées & patées de gueules, 2. en chef & 1. en pointe*, avec la même deviſe que celle de la branche aînée : *ex forti dulcedo.*

Les deſcendans de JEAN, troiſieme fils de JACOB SANSON, ont porté : d'*argent à la culaſſe de ſable, accompagné de 3. merlettes de ſable, becquées & patées de gueules 2. en chef & 1. en pointe*, avec la même deviſe qui eſt commune aux trois branches : *ex forti dulcedo.*

Le Sieur de Bury, dans ſon hiſtoire de SAINT-LOUIS, parle d'un SANSON, qui fut Archevêque ou Evêque. Etoit-il de la même famille ? C'eſt ce que nous ignorons.

M. de Péréfix, dans ſon hiſtoire d'HENRI IV, parle d'un SANSON, renommé pour ſon expérience dans le métier des armes, qui commandoit alors une partie de l'armée Eſpagnole. Nous le croyons le même que ce Capitaine SANSON, Seigneur de la Ramée, nommé VULFRAN SANSON, tué par un corps de troupe d'élite conduit par HENRI IV, où ce Prince courut un ſi grand danger.

L'hiſtoire du comté de Ponthieu fait encore mention d'un SANSON DE GOURLAN, qui ſe trouve dans la liſte des Sénéchaux de Ponthieu.

Les principales alliances de cette branche ſont, entr'autres, avec les maiſons des *le Sellier*, alliées aux Seigneurs *de Boufflers* & aux *Vignacourt.* On ſait que celle-ci a donné un Grand-Maître de Malte dans Adrien de Vignacourt. Il ne faut pas auſſi oublier la maiſon *des Arreſt*, ni celle de *Beauvarlet*, & bien d'autres mentionnées dans la généalogie, d'après un mémoire dreſſé ſur les titres.

SCÉPEAUX (DE), au Maine & en Anjou : maiſon ancienne & illuſtre, qui prend ſon nom d'une châtellenie ſituée dans la paroiſſe d'Aſtillé, au comté de Laval, entre Craon & Laval. Elle eſt nommée en latin *DE CEPELLIS*, & en françois, DE CEPEAUX, d'ESPEAULX, d'ESCEPEAULX, ou DE SPEAULX, & aujourd'hui DE SCÉPEAUX.

Quoiqu'elle ait poſſédé de grandes terres dans les provinces de Bretagne, Normandie & Poitou, & qu'elle ait été partagée en différentes branches, elle n'a formé aucun établiſſement hors des provinces du Maine & d'Anjou, où elle a figuré depuis plus de 700 ans avec la plus haute nobleſſe. Elle avoit autrefois ſa ſépulture dans l'abbaye de Belle-Branche au Maine, où l'on voit encore aujourd'hui les tombeaux de pluſieurs de ce nom, ornés de leurs armes, avec les armures de Chevalier, dès les XIe & XIIe ſiecles.

Dom Lobineau a obſervé, en l'honneur de la maiſon DE SCÉPEAUX, 1°. que dès le tems que les armoiries ont commencé à ſe fixer, celles de cette maiſon ont été peintes dans l'égliſe de Saint-Nicolas d'Angers, lors de la fondation de cette abbaye, faite en 1020, par Foulques Nerra, Comte d'Anjou, ou du moins au tems de la dédicace de l'abbaye, faite peu d'années après ; 2°. qu'elles y ſont peintes aux lieux les plus honorables, qui ſont les

arcades du chœur & de l'autel, & les ceintres de la nef; 3°. qu'il n'y a, avec ces armoiries, que celles de cinq ou six des plus grandes maisons d'Anjou, comme *Craon*, *Mathefelon*, *Chemillé*, *la Haye*, *&c.;* 4°. qu'elles y sont répétées plus de cent fois. Il faut conclure, de tout cela, qu'elles y sont, ou comme armes de Seigneurs distingués, qui ont assisté à la fondation ou à la dédicace de l'église, ou plutôt comme armes des alliances du Comte d'Anjou, fondateur, ou enfin comme armes des principaux bienfaiteurs de cette abbaye, Quelque parti que l'on prenne, il en résulte que le nom DE SCÉPEAUX a un éclat peu commun.

La généalogie de cette maison a été donnée par plusieurs Auteurs. Ici nous suivrons celle insérée dans les grands Officiers de la Couronne, *tome VII*, *pag. 223 & suiv.* en faisant mention de tous les actes recouvrés depuis qu'elle a été imprimée.

SILVESTRE DE SCÉPEAUX, & ROBERT, son fils aîné, Chevaliers, donnerent à l'abbaye de Clermont, diocèse du Mans, toutes les dîmes qu'ils avoient dans les paroisses de Loiron, d'Hahuilé, Montigny, d'Astillé, & la terre de la Rousseliere, par acte de l'an 1221, titre qui se trouve à l'abbaye de Clermont, entre Laval & Vitré. Cette donation fut confirmée par Maurice, Evêque du Mans, au mois de Juin 1221. Leurs armes, comme principaux bienfaiteurs, se voient encore aujourd'hui en la maison de ces Religieux. Le même titre prouve que SILVESTRE DE SCÉPEAUX contractoit, de concert avec ROBERT, son fils, en âge de confirmer une donation aussi considérable, & qui devoit être né vers l'an 1160 & 1170. C'est par lui que nous allons commencer cette généalogie.

I. SILVESTRE DE SCÉPEAUX, Chevalier, fut très-connu par les exercices ordinaires à l'ancienne Noblesse, comme la chasse & les tournois, ainsi que dans les guerres contre les Anglois, qui lui occasionnerent de grandes dépenses. Il accompagna LOUIS, fils aîné de PHILIPPE-AUGUSTE, combattit près de sa personne, & eut part à la victoire que ce Prince remporta en Poitou, en 1214, sur le Roi d'Angleterre.

II. ROBERT DE SCÉPEAUX, I du nom, son fils, Chevalier, *Seigneur de* Scépeaux, qui avoit fait ses premieres armes sous son pere, continua de se distinguer, par ses services, dans les guerres que le Roi LOUIS VIII eut à soutenir, à son avénement à la Couronne, contre les Anglois, en 1223 & 1224. Il laissa pour fils :

III. ROBERT DE SCÉPEAUX, II du nom, Chevalier, mentionné dans un registre de collation de l'Evêché d'Angers, de l'an 1250, & peu d'années après dans une donation qu'il fit aux Religieux du Prieuré de Port-Ringard, fondé l'an 1233 par Thibaut de Mathefelon, Chevalier, Seigneur d'Entrames. Il eut pour fils :

IV. MACÉ DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de l'Isle-d'Athée, la Motte-de-Bouchans, l'Espronniere, &c. qui fut l'un des Députés de la Noblesse du Maine, en 1301, pour en soutenir les droits devant les Commissaires nommés par le Roi PHILIPPE-LE-BEL, pour juger un différent qui étoit entr'elle & CHARLES DE FRANCE, Comte de Valois, d'Anjou & du Maine, au sujet d'une aide demandée par ce Prince pour le mariage de sa fille.

Entre les Nobles des provinces d'Anjou & du Maine, qui s'opposerent à cette prétention, se trouvent YVON & YVONNET DE SCÉPEAUX, Geoffroi de Mathefelon, Jean de Landevy, Hardouin de Maillé, Guillaume de Coesme, Patry de Chourse, & Macé Quatrebarbes, &c. De sa femme, *Marie d'Amboise*, il eut :

V. YVON DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de Scépeaux, de l'Isle-d'Athée, la Motte-de-Bouchans, l'Espronniere, &c. qui s'opposa aux prétentions du Comte du Maine avec son pere & les Nobles de la même province. Il fit un hommage simple & un hommage lige à Gui, Seigneur de Laval, XII du nom, le Mercredi avant la Saint-Vincent 1349; le premier, pour ce qu'il tenoit de lui sans le déclarer; & le second, pour les fiefs & domaines de Scépeaux, *que je tiens de vous*, dit-il, *à cette foi*, *à cause de Madame* (Louise) *de Châteaubriens*, *votre compaigne*. Archives de Laval. Il eut pour fils :

VI. JEAN DE SCÉPEAUX, I du nom, Chevalier, Seigneur de Scépeaux, de l'Isle-d'Athée, la Motte-de-Bouchans, la Touche, Baron de l'Espronniere & de Bouche-d'Usure, qui servit le Roi en qualité de Chevalier-Bachelier avec SILVESTRE & YVON DE SCÉPEAUX, ceux-ci comme Ecuyers, dans la compagnie de Jean de la Teillaye, revue au Mans le 22 Août 1380. *Histoire de Bretagne*, par Dom Morice, aux preuves, *tome II*, *pag.* 254. Il eut pour femme *Marie de Beaumont*, fille de *Jean de Beaumont-Brienne*, Vicomte de Beaumont, & d'*Isabeau d'Harcourt*. Ses enfans furent : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. JACQUES, tige des Seigneurs de l'Espronniere, rapportés ci-après ; — 3. YVON, Seigneur de Gaubert, dont la postérité sera rapportée en son rang ; — 4. & CHARLOTTE DE SCÉPEAUX, mariée à *Brisgaud*, Seigneur de Courceriers.

VII. JEAN DE SCÉPEAUX, II du nom, Chevalier, Seigneur de Scépeaux, de Landevy, la Motte-de-Bouchans, l'Isle-d'Athée, Douet-Sauvage & Vieilleville, servit le Roi, d'abord en qualité d'Ecuyer, dans la compagnie de Hugues d'Arguenne, Chevalier-Bachelier, dont la revue fut faite à Angers les premier Octobre & premier Janvier 1380; puis en qualité de Chevalier-Bachelier, dans la compagnie de Jean, Sire de Landevy, revue à Mantes, le 5 Septembre 1386. *Histoire de Bretagne*, par Dom Lobineau, *tome II*, *pag.* 660 ; par Dom Morice, preuves, *tome II*, *pag.* 526. Il reçut, en 1387, un aveu d'héritages mouvans de sa terre du Douet-Sauvage, fit hommage simple, le 2 Avril 1388, à Louis de France, Duc d'Anjou & de Touraine, à cause de sa justice de Vieilleville, du port de Perrigne, de la Rongnerie & de l'Isle-Bruneau, relevans de la châtellenie de Baugé. La même année, Ameri de Breon, Seigneur de la Chevriere, lui donna aveu d'héritages mouvans de lui. Il en reçut un autre, en 1389, de la terre de la Suhardiere, relevante de lui à cause de sa femme. Il suivit le Duc de Bourgogne dans le voyage qu'il fit en Bretagne, en 1394, comme on l'apprend de la quittance qu'il donna à Jean Chanteprime, Trésorier des guerres, de 67 francs & demi sur ses gages, à Angers, le dernier Juillet de cette même année. Cette quittance est scellée de son sceau, en cire rouge, chargé d'*un vairé*, & ayant pour supports *deux léopards*. Bibliotheque du

Roi, cabinet de Gaignieres. Il est nommé, dans l'aveu rendu le 5 Novembre 1406, par Gilles Quatrebarbes, à Charles d'Albret, Baron de Craon, pour la Motte-Cheorchin, le Resout & l'Isle d'Athée, sous la redevance annuelle d'*une lance dorée pour jouter*. Il est qualifié Seigneur de Scépeaux-Landevy, dans un aveu qui lui fut rendu la même année; rendit aveu au Seigneur de Craon, le 3 Janvier de l'année suivante, des terres qu'il possédoit dans la mouvance de Craon; savoir, la Motte-de-Bouchans, le féage qu'il avoit sur domaine de l'Espronniere, dont étoit son homme de foi simple SILVESTRE DE SCÉPEAUX, son neveu; le féage qu'il avoit sur le domaine de la Touchardiere, dont étoit encore son homme de foi simple ledit SILVESTRE DE SCÉPEAUX, à cause de sa femme; & la terre de l'Isle-d'Athée, tant pour ce qui lui appartenoit qu'à son même neveu, à cause d'YVON DE SCÉPEAUX, son frere, & à Guillaume de Montecler, mari de Charlotte de Courceriers, sa niece, comme ayant le bail de Jean de Montecler leur fils. Il fit encore hommage à Gui, Sire de Laval, en 14..., par lequel il déclara devoir quinze jours de garde à la porte Becheresse; fut présent à l'aveu que ce Seigneur fit à Louis, Roi de Jérusalem & de Sicile, Comte du Maine, en 1407, est mentionné comme Seigneur de l'Isle-d'Athée, dans les aveux rendus en 1408 & 1409, par SILVESTRE, son neveu, & par YVON, son frere, des biens démembrés de cette terre; & est qualifié noble & puissant Seigneur dans celui qu'il reçut le 16 Février 1409, d'héritages mouvans de lui, à cause du féage de Bouchans; ceci est tiré du trésor de la terre de la Lande. JEAN DE SCÉPEAUX eut pour femme *Marie de Landevy*, fille de *Guillaume*, & de *Jeanne Quatrebarbes*, & petite-fille du Seigneur *de Landevy*, & de *N....*, fille puînée de *Guillaume*, Seigneur de Saint-Brice & de la Chatiere. Elle devint héritiere des terres de Landevy & du Boisbatard, par la mort de *Jean*, son frere aîné, en 1403. Ce fut de son chef que celles de Saint-Brice & de la Chatiere passerent à JEAN, Seigneur de Scépeaux, son petit-fils, après la mort d'*Olivier*, Sire des Prez, petit-fils de *Fresline de Saint-Brice*, sœur aînée de son aïeule. JEAN DE SCÉPEAUX, II du nom, eut huit enfans, entr'autres: — YVON, qui suit; — & JEANNE DE SCÉPEAUX, mariée, par contrat passé à la Cour de Bourg-Nouvel, le 13 Avril 1392, à *Guillaume de Brée*, Chevalier, Seigneur de Fouilloux, Montecler & Saint-Denis au Maine. Son pere lui donna en dot quatre cens écus d'or à la Couronne, & promit de lui asseoir quatre-vingt livres de rente sur la terre du Douet-Sauvage.

VIII. YVON DE SCÉPEAUX, Ecuyer, Seigneur de Scépeaux, de Landevy, du Boisbatard, &c. est qualifié Sire de Scépeaux & de Landevy; dans des lettres d'*Olivier*, Sire des Prés, de Vançay, de Saint-Brice & de la Chatiere, données à Angers le 19 Août 1420, par lesquelles il déclara qu'au cas qu'il mourût sans enfans, lui Sire de Scépeaux étoit son héritier du chef de sa mere. Il étoit sous la curatelle & garde de sa femme, laquelle fit aveu à Jeanne, Dame de Laval, de la terre de Scépeaux, archives de Laval. Il est dit mort, dans une transaction passée entre son fils aîné, & *Jean de Brée*, son neveu, le 15 Septembre 1434. Il avoit

époufé *Guillemette de Montenay*, fille aînée de *Guillaume de Montenay*, Chevalier, Seigneur de Montenay & de Grencieres, & de *Jeanne de Mathefelon*. Elle reçut, en 1416, un aveu de la feigneurie de Bouchans, mouvante de celle du Douet-Sauvage; avoit la curatelle & garde-noble de fon mari, en 1424, & étoit morte en 1466. Ses enfans furent : — JEAN, qui fuit; — & YVES DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de Landevy, de Fromentieres, de Vieilleville, &c. premier Préfident au Parlement de Paris, & Chancelier de Dauphiné. Il fut reçu d'abord Confeiller au Parlement de Paris le 9 Mars 1438; troifieme Préfident le 4 Juillet 1441, & Chancelier de Dauphiné; fe trouva en cette qualité avec le Dauphin, depuis LOUIS XI, aux Etats de cette province, le 20 Janvier 1450, tenus à Romans; fut un des Ambaffadeurs que ce Prince envoya au Duc de Savoie, pour traiter de fon mariage avec Charlotte, fille de ce Duc, & remit, la même année, fa charge de Chancelier de Dauphiné, fa retraite étant, à ce qu'on croit, l'une des raifons qui déterminerent le Dauphin à changer le Confeil Delphinal en Parlement, rentra alors dans celui de Paris, dont il fut fait premier Préfident le 19 Août 1457; remplit cette charge avec tant de diftinction, qu'on l'appella par excellence le *grand Préfident*. Il eft qualifié noble & puiffant Seigneur, dans une tranfaction qu'il paffa à la Cour de Craon, le 24 Mai 1454, avec *Guyon de Brée*, fils de *Jean*, fon coufin-germain, au fujet d'une rente affignée fur la terre de Landevy, à *Anne du Bu*, Dame de Cordouon, femme dudit *Gayon*, & dans la ratification faite par ladite Dame, le 22 Juin fuivant. Il reçut, le 16 Mai 1457, un aveu d'héritages mouvans de fa terre de Fromentieres, dans lequel il eft qualifié très-noble & puiffant Seigneur, *Monfeigneur Préfident en la Cour de Parlement*, *Confeiller du Roi*, Seigneur de Lofdey, &c. Il mourut, le 2 Novembre 1451, fans enfans de *Charlotte de Beauvau*, fille de *Bertrand de Beauvau*, Seigneur de Precigny, Chambellan du Roi, Préfident en fa Chambre des Comptes, Grand Confervateur de fon Domaine, & de *Françoife de Brezé*. Elle tranfigea avec le Seigneur de Scépeaux, fon beau-frere, en 1463 & 1466, & eut, fa vie durant, la jouiffance des terres de Landevy, Mauflon, la Motte, la Bouée, le domaine de Laubriage, & la propriété, pour elle & fes héritiers, de la terre de Fromentieres. Elle tefta le 16 Août 1493, & ordonna fa fépulture dans la chapelle qu'elle avoit fait bâtir aux Auguftins d'Angers.

IX. JEAN DE SCÉPEAUX, III du nom, Chevalier, Seigneur de Scépeaux, Landevy, Saint-Brice, la Chatiere, l'Ifle-d'Athée, la Motte-de-Bouchans, Cherviers, du Douet-Sauvage & Boifbatard, Chambellan du Duc d'Anjou, tranfigea avec *Jean de Brée*, fon coufin, fur les droits de celui-ci, dans la fucceffion de *Jean de Landevy*, fon grand-oncle paternel, par acte paffé en la Cour d'Angers, le 15 Septembre 1434; & promit de lui affeoir une rente fur la terre de Landevy, alors occupée par les Anglois, lorfqu'il en feroit paifible poffeffeur. Il eft compris avec *Thibaut de Laval* & *Louis de Meiun*, dans un état des Chambellans de Charles d'Anjou, Duc du Maine, d'environ l'an 1442. Il rendit aveu de la terre

de Scépeaux, à *Anne*, Dame de Laval, le 28 Juin 1450, lequel aveu, suivant les archives de Laval, fut reçu le 6 Août de la même année. Il y est qualifié Chevalier, Seigneur de Scépeaux & de Saint-Brice; & c'est le même, qui, par méprise, dans l'histoire de Bretagne par Dom Lobineau, *tome I, page 651*, & *tome II, page 1143*, est nommé GUI DE SCÉPEAUX, Sire de Saint-Brice, qui fut l'un des Bannerets appellés aux Etats de Bretagne, tenus à Vannes le 26 Mai 1451. Il est qualifié noble & puissant Seigneur, Messire JEAN, Seigneur de Scépeaux & de Saint-Brice, dans le contrat de mariage de JEAN DE SCÉPEAUX, fils du Seigneur de Gaubert, avec *Jeanne de Feschal*, du 22 Novembre 1453, par lequel mariage, en considération de ce qu'il étoit son proche parent & lignager, il lui fit don d'une rente de cinquante livres, assise sur la seigneurie de Cherviers, dans la baronnie de Craon, ou sur celle de l'Isle-d'Athée, à son choix, ou sur les autres seigneuries d'Anjou & du Maine. Il est qualifié de même dans une transaction passée avec son frere & *Guyon de Brée*, le 24 Mai 1454; reçut aveu d'un féage relevant de la terre de la Motte-de-Bouchans, le 10 Octobre 1458. RENÉ DE SCÉPEAUX, son parent, lui rendit aveu des terres de la Touchardiere & de l'Espronniere, le 31 Août 1458, & le 12 Février 1459, s'opposa en 1463, avec son frere, à la vente de la terre de Milly en Gâtinois, qui avoit appartenu à la maison *de Montenay*, dont étoit sa mere; transigea avec *Charlotte de Beauvau*, sa belle-sœur, sur ses reprises en 1463 & en 1466. Il est qualifié Chevalier, Seigneur de Scépeaux, de Landevy & de Saint-Brice, dans l'aveu qu'il rendit, le 4 Août 1464, de la terre de la Motte-de-Bouchans, mouvante de Craon, & déclare son homme de fief simple RENÉ DE SCÉPEAUX, Chevalier, à cause de l'Espronniere & de la Touchardiere, mouvantes de ladite terre. Il mourut en 1467, & avoit épousé *Louise de la Haye*, fille de *Jean de la Haye*, Seigneur de Chemillé, de Passavant, Mortagne, & de *Thomine de Dinan*. Elle étoit veuve, & avoit le bail de ses enfans les 5 Septembre & 5 Décembre 1468, qu'elle transigea avec *Jean de Brée*, pour le retrait de la terre du Douet-Sauvage, dont elle consentit qu'elle jouiroit jusqu'au premier Mars 1472, & qu'il en resteroit en possession, s'il en étoit dédommagé par des héritages équivalens. Ce fut de son chef que les terres de Beaupréau & de Chemillé passerent dans la maison de Scépeaux, après l'extinction des descendans de JEAN & de BERTRAND, ses freres. Ses enfans furent : — 1. JEAN, Seigneur de Scépeaux, de l'Isle-d'Athée, la Motte-de-Bouchans, &c. qui rendit hommage de la terre de Scépeaux, en 1472, & mourut sans enfans de *Jeanne de Châteaubriant*, fille de *Theode de Châteaubriant*, Baron du Lyon-d'Angers, & de *Françoise Odart-de-Cursay*, Dame de Loigny; — 2. & FRANÇOIS DE SCÉPEAUX, qui suit.

X. FRANÇOIS DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de Scépeaux, de Saint-Brice, la Chatiere, Bouche-d'Usure, Vieilleville, la Motte-de-Bouchans, Virey, &c. après la mort de son frere aîné, est qualifié Conseiller & Chambellan du Roi dans l'hommage qu'il rendit des terres de Virey & d'Ernays, sises au Bailliage de Mortain, le 14 Juillet 1484. Gui, Comte de

Laval, XIV du nom, lui donna la haute-justice à trois piliers dans sa terre de Scépeaux, par lettres du premier Janvier 1489, dans lesquelles il le qualifie, suivant les archives de Laval, *son cher & bien amé cousin* FRANÇOIS, DE SCÉPEAUX, *Seigneur, dudit lieu de Saint-Brice, la Chatiere, &c.* Il avoit épousé *Marguerite d'Estouteville*, Dame de Mausson, près Landevy, fille de *Michel*, Sire d'Estouteville, de Vallemont, & de *Marie de la Rocheguyon.* Il eut de son mariage: — 1. GUI, qui suit; — 2. RENÉ, auteur de la branche des Sires de Vieilleville, rapportés ci-après.

XI. GUI DE SCÉPEAUX, I du nom, Seigneur de Scépeaux, de Landevy, de Saint-Brice, la Chatiere, Bouche-d'Usure, la Motte-de-Bouchans, &c. qualifié *noble & puissant Seigneur Baron de Saint-Brice*, dans un hommage rendu le 9 Septembre 1505, vendit, en 1513, les terres de Saint-Brice & de la Chatiere à Philippe de Montauban, Chevalier, Baron de Grenoville. Il épousa, 1°. *Jeanne de Longvy*, fille de *Philippe*, Seigneur de Pagny, Givry, &c. & de *Jeanne de Beaufremont*, Dame de Mirebeau, & tante de Jacqueline de Longvy, Duchesse de Montpensier; & 2°. *Jeanne de la Riviere*, fille de *Jean*, Seigneur de la Riviere, en Bretagne, & d'*Aliette de Pontcalleck*, & veuve de *Jean Anger de Crapado*, Seigneur du Plessis-Anger, mort en 1525. Du premier lit vinrent: — 1. GUI, qui suit; — 2. LOUISE, femme de *René Anger*, Seigneur de Crapado en Bretagne & de la Riviere; — 3. & FRANÇOISE DE SCÉPEAUX, Fille d'honneur de Mesdames de France, depuis 1530 jusqu'en 1535, mariée à *Méry*, Seigneur de Chespoy & de Bretigny, Vice-Amiral de Bretagne & Chambellan du Roi.

XII. GUI DE SCÉPEAUX, II du nom, Comte de Chemillé, Baron de Mortagne, Seigneur de Landevy, Mausson, Bouche-d'Usure, Bain, Beaumanoir, Guilledo, Miniac, la Hardouinaye, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances; fut après la mort, sans enfans, de Philippe de Montespedon, veuve de Charles de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, héritier dans les terres de Chemillé & de Mortagne, comme représentant Louise de la Haye, sa bisaïeule, sœur de Bertrand de la Haye, bisaïeul de cette Princesse. Il prend la qualité de son héritier dans une requête qu'il présenta au Roi pour reprendre le procès qu'elle avoit contre le Connétable de Montmorency, au sujet de la terre de Châteaubriant; & il hérita, du chef de sa bisaïeule, des terres de Bain, de Beaumanoir, de Guilledo & de la Hardouinay, après la mort de Jean de la Laval, Baron de Châteaubriant, arrivée en 1542. Il avoit épousé, 1°. *Mathurine Anger-de-Crapado*, fille de *Jean Anger*, Seigneur du Plessis, & de *Jeanne de la Riviere;* & 2°. par contrat passé en la Cour d'Antrain, 1555, *Charlotte de la Marzeliere*, fille de *Pierre*, Chevalier, Seigneur de la Marzeliere & de Bonnefontaine, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, & de *Françoise de Porcon.* Elle fit une fondation de deux messes, & autres prieres, dans l'église des Carmes d'Angers, le 21 Mars 1605. Du second lit vinrent: — GUI, qui suit; — & ROBERT DE SCÉPEAUX, Baron de Beaumanoir, Seigneur de Landevy & de Mausson, Chevalier de l'ordre du Roi, mort en 1630, sans avoir été marié.

XIII. GUI, Sire de Scépeaux, III du nom, Chevalier, de l'ordre du

Roi, Duc de Beaupréau, Comte de Chemillé, Vicomte de la Hardouinaye & de Miniac, Baron de Mortagne, de Beaumanoir & du Chaſtel, Seigneur de Bain, Mauſſon, &c. Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, préſida aux états de Bretagne, tenus à Nantes en 1579; fut tué en 1597, à la tête d'un corps de troupes qu'il commandoit en Poitou, pour le ſervice du Roi HENRI IV, contre la Ligue. Il avoit épouſé *Marie de Rieux*, fille de *Gui de Rieux*, Seigneur de Châteauneuf, & de *Jeanne*, Dame du Chaſtel, ſœur de Madeleine de Rieux, femme de Pierre de Rohan, Prince de Guémenée. Elle ſurvécut ſon mari, & en eut pour fille unique :

JEANNE DE SCÉPEAUX, Ducheſſe de Beaupréau, & de Chemillé, héritiere des autres terres de ſa branche, mariée, 1°. à *Henri de Montmorency*, fils aîné de *Henri de Montmorency*, Pair & Connétable de France, & de *Louiſe de Budos*. Ce mariage n'ayant point été conſommé, elle épouſa, 2°. *Henri de Gondi*, Duc de Retz, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, fils de *Charles de Gondi*, Général des Galeres de France, & d'*Antoinette d'Orléans-Longueville*. De ce mariage vinrent deux filles, ſavoir : — *Catherine de Gondi*, mariée à *Pierre de Gondi*, Duc de Retz, dont poſtérité; — la ſeconde, nommée *Marguerite-Françoiſe de Gondi*, porta la terre de Beaupréau en dot à *Louis de Coſſé*, Duc de Briſſac, qui en eut une fille, mariée à *François de Neufville*, Duc de Villeroy, Maréchal de France.

SIRES de VIEILLEVILLE.

XI. RENÉ DE SCÉPEAUX, Chevalier, Baron de Duretal & de Mathefelon, fils puîné de FRANÇOIS, & de *Marguerite d'Eſtouteville*, fut Seigneur de Vieilleville, par partage qu'il fit avec GUI, ſon frere aîné. Il eſt qualifié *noble & puiſſant Seigneur*, *Chevalier*, *Seigneur de Vieilleville*, dans le contrat de mariage de CHARLOTTE, ſa fille, de l'an 1534, où il eſt dit mort. Il fut Lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes de François de Bourbon, Comte de Saint-Paul; ſe diſtingua à la bataille de Marignan, en 1515, &, quelque tems après, au combat de Paz contre les Anglois. Il avoit épouſé *Marguerite de la Jaille*, Dame de la baronnie de Duretal, de Mathefelon & de Saint-Michel-du-Bois, veuve de René du Mas, Chevalier, Seigneur de la Vaizouziere, & fille de *François de la Jaille*, Baron de Duretal & de Mathefelon, & de *Jeanne de la Chapelle-Rainſouin*. Leurs enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. FRANÇOISE, mariée à *Jean de Thevâlle*, Seigneur de Bouillé, de Loichon, de Saint-Sauveur & d'Aviré, Gouverneur & premier Chambellan du Duc d'Alençon ; — 3. & CHARLOTTE DE SCÉPEAUX, mariée, par contrat paſſé en la Cour de Duretal, le 8 Mars 1534, à Louis du Pleſſis, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur du Pleſſis-Châtillon, Chauvigné, &c.

XII. FRANÇOIS DE SCÉPEAUX, Sire de Vieilleville, Maréchal de France, épouſa *Renée le Roux*, fille de *Jean le Roux*, Seigneur de Chemans & de la Roche des Aubieres, & de *Catherine de Saint-Aignan*, dont il n'eut que deux filles, ſavoir : — MARGUERITE, Comteſſe de Duretal, Baronne de Mathefelon & de Vieilleville, mariée à *Jean*, Marquis d'Eſpinay. Elle mourut

mourut à Rennes le 26 Mars 1603, & son corps fut porté à Champeau, au tombeau de son mari; — & JEANNE DE SCÉPEAUX, Dame de S. Michel-du-Bois, de la Houberdiere & de la Bardiere, Dame d'honneur de Claude de France, Duchesse de Lorraine, mariée, 1°. en 1555 à *Aubry du Châtelet*, Chevalier, Baron de Deuilley, Seigneur de Gerbevilliers, de Bulgnéville, mort en 1569; & 2°. avant le 24 Juin 1573, avec *Antoine d'Espinay*, Seigneur de Broon & du Mollay, Chevalier de l'ordre du Roi.

Seigneurs de l'Espronniere.

VII. JACQUES DE SCÉPEAUX, Chevalier, second fils de JEAN, & de *Marie de Beaumont*, eut pour son partage la terre de l'Espronniere, dans la paroisse de Livré en Creannois. Il fut fait Chevalier à la bataille de Cocherel, gagnée par du Guesclin, le 6 Mai 1364, & accompagna, la même année, le Roi CHARLES V à son sacre à Reims. Il épousa *Simonne Roussart*, sœur de Drouet, Chevalier, Seigneur de la Roussardiere, dont: — SILVESTRE, qui suit; — & BERTRAND DE SCÉPEAUX, tige des Seigneurs de la Cherbonnerie, rapportés ci-après.

VIII. SILVESTRE, dit *Sauvestre de Scépeaux*, Ecuyer, Seigneur de l'Espronniere & de la Touchardiere, servit avec YVON DE SCÉPEAUX, son oncle, dans la compagnie de Guillaume de Courceriers, en 1380, & avec JEAN, Sire de Scépeaux, son autre oncle, dans celle de Jean, Sire de Landevy, en 1386. Il est dit *homme de foi simple dudit Sire de Scépeaux, son oncle*, à cause des terres de l'Espronniere & de la Touchardiere, & tenir la derniere comme bail de ses enfans, dans l'aveu que ce dernier rendit de la terre de la Motte-de-Bouchans, en 1407. Il rendit aveu à M. d'Albert, comme Baron de Craon, des lieux de la Riviere, de Chasseignon, le 29 Février 1408, & déclara que ses biens consistoient tant en fiefs que domaines, qui partirent n'agueres de la terre de l'Isle-d'Athée, alors possédée par M. DE SCÉPEAUX, & des choses que tenoient YVON DE SCÉPEAUX & Jean de Montecler, qui partirent de la même terre. Il est aussi nommé dans l'aveu de Mongendriere, rendu par YVON, son oncle, en 1409; consentit, le 14 Juillet 1420, que les acquisitions que BERTRAND, son frere, avoit faites ou pourroit faire à l'avenir, demeurassent à lui & à ses héritiers, & lui donna en héritage une rente en argent & en seigle, à prendre sur la terre de l'Espronniere, par acte du 14 Novembre 1435. Il vivoit encore en 1446, & eut pour premiere femme *Marie Touchard*, Dame de la Touchardiere, fille ainée, principale héritiere de *Geoffroi Touchard*, Seigneur de la Touchardiere, dans la paroisse de Balou. Cette Dame étant morte, le 3 Janvier 1407, il épousa, 2°. *N..... le Connétable*, Dame de la Raudiere en Quelaine, pour laquelle il plaidoit en 1446. Les enfans du premier lit furent: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. SILVESTRE, dit *le Jeune*, mort sans enfans avant l'an 1456; — 3. CATHERINE, mariée à *Pierre Gaultier*, Chevalier, Seigneur de la Bougonniere; — 4. & autre CATHERINE DE SCÉPEAUX, Dame de Cuillé, vivante en 1456.

IX. JACQUES DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de l'Espronniere &

de la Touchardiere, qualifié Chevalier dans l'aveu de la Terre de la Motte-de-Bouchans, rendu par JEAN, Sire de Scépeaux, son cousin issu de germain, le 24 Août 1464, avoit épousé *Catherine d'Angennes*, fille de *Jean d'Angennes*, dit *Sapin*, Seigneur de Rambouillet, & de *Jeanne Courtemblay*. Il en eut :

X. RENÉ DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de l'Espronniere, de la Tonchardiere & de la Riviere, qui est employé dans un compte de Raoul de Launay, Trésorier & Receveur général du Duc de Bretagne, fini le premier Décembre 1452. *Voyez* l'histoire de cette province par Dom Morice, *tome II*, aux preuves, *pag. 1607*. Il fut commis par le Roi pour accompagner l'Amiral de Beuil, par lettres du 10 Mars 1453; rendit aveux du domaine de la Riviere au Seigneur de Craon, les 6 Août 1456 & 15 Novembre 1459; fut présent à la transaction passée entre l'Amiral de Beuil & Jacques de Beuil, son neveu, le 10 Avril 1464; est dit *homme de foi simple* de JEAN, Sire de Scépeaux, à cause de son hébergement, moulin & refoul de l'Espronniere, mouvant de la Motte-de-Bouchans, dans l'aveu que celui-ci rendit de cette terre le 6 Août suivant; il fut nommé exécuteur, avec l'Amiral de Beuil, du testament de Louise de Fontaines, femme de Jacques de Beuil, Seigneur de Bois, neveu dudit Amiral, du 28 Janvier 1469. Il étoit mort le 25 Août 1485, & eut de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. JACQUES, Ecuyer, Seigneur de la Touchardiere, de l'Espronniere, de la Riviere, &c. qui rendit aveu du domaine de la Riviere, mouvant de Craon, à Louis, Sire de la Trémoille, le premier Mars 1484, & le scella de son sceau. Il est dit *homme de foi-lige & simple* de FRANÇOIS, Sire de Scépeaux, son parent, à cause de ses terres de l'Espronniere & de la Touchardiere dans l'aveu rendu, par ce Seigneur, de la Motte-de-Bouchans, le 26 Août 1485, & il mourut sans postérité; — 2. ANTOINETTE, Dame de l'Espronniere & de la Touchardiere, mariée, vers l'an 1500, à *Georges de Chauvigné*; — 3. & RADEGONDE DE SCÉPEAUX, mariée à *Jean de Pannard*, Seigneur de Ravigné.

SEIGNEURS de la CHERBONNERIE, *Marquis du* CHALONGE.

VIII. BERTRAND DE SCÉPEAUX, Ecuyer, second fils de JACQUES, Seigneur de l'Espronniere, & de *Simonne Rouffard*, acquit une rente de dix boisseaux de seigle, par acte passé en la Cour de Craon, le 22 Novembre 1417; & SILVESTRE, son frere, consentit, le 14 Juillet 1420, que toutes les acquisitions qu'il avoit faites ou pourroit faire dans la suite, fussent pour lui & pour ses héritiers. Il acquit les terres de Beauchesne & de la Courtillerie-de-Meaulnes, y contiguës, sises dans la paroisse de Balou, les 15 Août 1420, & 15 Septembre 1424; & celle de la Cherbonnerie, le 14 Septembre 1433. SILVESTRE, son frere, lui donna héritage pour lui & ses héritiers, le 14 Novembre 1435, d'une rente de soixante sols, & de huit septiers de seigle, à prendre sur sa terre de l'Espronniere. Il épousa *Jacquette de Montbourcher*, fille de *Jacques de Montbourcher*, & de *Guillemette de Vandigné*. Elle vivoit avec son mari en 1424, & fut mere de JEAN DE SCÉPEAUX, qui suit.

IX. JEAN DE SCÉPEAUX, Seigneur de Beauchesne & de la Cherbonnerie, acquit, par échange, divers héritages dans la paroisse de Balou, le 25 Octobre 1466; comparut en équipage de guerre aux montres de la noblesse d'Anjou, à Craon, le 15 Novembre 1467, partagea avec *Pierre de Baubigny*, Ecuyer, & *Jeanne de Beaucé*, la succession de son beau-pere, comme on l'apprend de la ratification qui en fut faite après sa mort, par JEAN, son fils, le 3 Mars 1476. Il se trouva aux Etats tenus à Tours en 1468, suivit le Roi LOUIS XI au siege de Liege, où il fut dangereusement blessé. Il avoit épousé 1°. *Guillemette Maimbier*, fille de *Bertrand Maimbier*, morte en 1423. Le nom de sa seconde femme est ignoré; & il eut de la premiere: — 1. JEAN, dit *le Jeune*, Ecuyer, Seigneur de Beauchesne & de la Cherbonnerie, qui ratifia en la Cour de Châteaugontier, le 3 Mars 1476, le partage fait entre son pere & *Pierre de Baubigny* & *Jeanne de Beaucé*, sa femme, de la succession de *Bertrand Maimbier*, son aïeul maternel; donna à ferme, le 16 Juin 1479, pour neuf années, une rente de huit septiers de seigle qu'il avoit droit de prendre sur le domaine de l'Espronniere; & présenta requête à la Dame de l'Espronniere, pour qu'elle en permît la perception. Il mourut sans enfans, avant le 27 Novembre 1483; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. JEANNE, morte avant l'an 1483; — 4. RENÉE, femme, le 27 Novembre 1483, de *Guillaume d'Orcises*, Ecuyer; — 5. & MATHURINE DE SCÉPEAUX, morte avant 1507.

X. FRANÇOIS DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de la Cherbonnerie & de la Jarriaye, transigea avec son beau-frere sur le partage des successions de ses pere & mere, & de celles de ses freres & sœurs, à Craon, le 27 Novembre 1483, & se chargea d'acquitter le douaire de sa bellemere. Il acquit, avec sa femme, des héritages dans la paroisse de Balou, en 1485, & étoit mort le 28 Juin 1510. Il avoit épousé *Jeanne de Mauviel*, fille de *Nicolas de Mauviel*, Seigneur de Luzardiere en Craonois. Elle vivoit en 1510, & eut pour enfans: — 1. BERNARDIN, qui suit; — 2. MARGUERITE, femme d'*Olivier Prevôt*, laquelle vendit, le 4 Juin 1518, à BERNARDIN, son frere, la part qui pouvoit lui appartenir dans les successions de leurs pere & mere, & de JEANNE, leur sœur; — 3. JEANNE, morte avant le 4 Juin 1518; — 4. & ROBERTE DE SCÉPEAUX, qui partagea avec son frere en 1533.

XI. BERNARDIN DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de la Cherbonnerie, de Beauchesne & de la Grange-Fourneliere, acquit de *Guillaume* & *Guyon d'Orcises*, ses oncle & cousin, le premier Septembre 1507, ce qui leur appartenoit sur la terre de la Fourneliere; transigea, le 28 Juin 1510, en son nom & en ceux de sa mere & de ses sœurs, avec *René de Baubigny*, Seigneur de Villette, sur le paiement d'une rente que celui-ci avoit été condamné de leur payer, comme représentant son pere dans la succession de feu *Jean de Montbourcher*, & remit tous ses droits audit Seigneur de Villette, moyennant la cession que lui fit celui-ci, du lieu de la Grange-Fourneliere. Il fut renvoyé, par sentence donnée aux plaids de la Brosse, le 20 Octobre 1512, de la demande qu'on avoit

faite à son pere, pour qu'il eût à rendre des contrats d'acquisitions faites par BERTRAND DE SCÉPEAUX, sur *Guillaume le Breton*, & par JEAN DE SCÉPEAUX, avec *Louis le Hayer*. Il acquit, le 4 Juin 1518, les droits de MARGUERITE, sa sœur, dans les successions de leurs pere & mere, & de JEANNE DE SCÉPEAUX, leur sœur; partagea avec ROBERTE, son autre sœur, en 1533; & reçut quittance du paiement de la dot de JEANNE, sa fille, le premier Juin 1535. Il avoit épousé, par contrat du 21 Juin 1511, *Marguerite de Breon*, fille aînée de *Jacques*, Seigneur du Coudray & de la Giraudiere, dont: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. CHARLES, Seigneur de Beauchesne, par la cession que son pere lui en fit, le 28 Janvier 1547, en faveur de son mariage avec *Julienne du Layeul*, qu'il avoit épousée le même jour, fille de *Jean du Layeul*, Seigneur des Alleux, & de *Guyonne des Salles*; — 3. & 4. MARGUERITE & MARIE, partagées le 22 Janvier 1544; — 5. JEANNE, mariée le 6 Mars 1534, à *Mathurin de Beaudevis*, Seigneur de la Brechetiere; — 6. & RENÉE DE SCÉPEAUX, mariée à *Joachim de la Morallerie*, Ecuyer, Seigneur de la Courfourée.

XII. JACQUES DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de la Cherbonnerie, Beauchesne & du Coudray, servit au ban & arriere-ban, suivant un certificat donné par *François*, Seigneur du Hommet, Capitaine des Gentilshommes du ban d'Anjou, le 6 Octobre 1536. Il partagea le 8 Avril 1545, au nom de sa femme, les biens de son beau-pere, avec *Antoinette du Mortier*, sa belle-sœur, âgée de 16 à 17 ans, à laquelle il céda les terres de la Joliserie & de la Gilleterie, paroisses de Bouchamp. Sa femme se nommoit *Mathurine du Mortier*, Dame du Vivier, fille de *Thibaut du Mortier*, Seigneur du Vivier & de la Telisiere, & de *Louise Briand*. Elle étoit veuve en 1569, & eut pour enfans: — FRANÇOIS, qui suit, — & RENÉE DE SCÉPEAUX, mariée, par contrat du 9 Décembre 1562, à *Georges Gilet*, Seigneur de Montfranc & de la Gonniere, fils de *Pierre Gilet*, Seigneur des mêmes terres, & de *Christophlette de Landevy*.

XIII. FRANÇOIS DE SCÉPEAUX, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Cherbonnerie, de Beauchesne & du Coudray, vendit, conjointement avec sa mere, le 17 Mai 1569, un pré, nommé *la petite riviere*, à Guillaume Boyeau, Vicaire de Neuville, & fut condamné, par sentence du Lieutenant-Particulier du Sénéchal d'Anjou, du 19 Décembre 1587, à faire la recousse, *aliàs* retrait, de la moitié du moulin de Chovaines, paroisse de Saint-Clément de Craon. Il étoit homme d'armes dans la compagnie du Maréchal *de Vieilleville*, en 1571; passa l'année suivante, en la même qualité, dans la compagnie de cinquante hommes d'armes de GUI DE SCÉPEAUX, Comte de Chemillé; de laquelle il fut fait Guidon en 1577, & Lieutenant en 1579. Il avoit épousé, par contrat du 30 Janvier 1570, *Jacqueline de la Touche*, fille de *Jacques de la Touche*, Seigneur de la Fontaine, & de *Marie de la Bouvraye*, & veuve d'*Olivier*, Seigneur de Cheuble ou Chouble.. Elle survéquit son mari, & eut pour enfans: — 1. RENÉ, qui suit; — 2. JEAN, tige de la branche des Seigneurs de Beauchesne, Marquis de Beaupréau, rapportée ci-après; — 3. &

4. MARGUERITE & FRANÇOISE DE SCÉPEAUX, partagées par leur frere le 18 Novembre 1601.

XIV. RENÉ DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de la Cherbonnerie & du Coudray, est nommé, avec sa mere, dans un transport du 15 Avril 1597. Il partagea, le 18 Novembre 1601, les biens de ses pere & mere avec son frere & ses sœurs; reçut quittance, le 16 Mai 1624, de *Charlotte de Cheverue*, veuve de son frere, & partagea, du consentement de sa femme, leurs biens à ses enfans, le 10 Juillet 1630. Il obtint, le 10 Mai 1635, acte de la représentation de ses titres de noblesse, dans laquelle il fut maintenu avec PIERRE, son fils, par ordonnance des Commissaires du Roi au régalement des tailles de la généralité de Touraine. Il avoit épousé, par contrat du 17 Août 1594, *Jeanne Balue*, Dame du Chemin, fille de *Claude Balue*, Seigneur du Bois & du Bois-Noblet, & de *Guyonne Bretonniere*, dont: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. RENÉ, auteur de la branche des Seigneurs du Chemin, rapportée après la postérité de son aîné; — 3. & PERRINE DE SCÉPEAUX, mariée, par contrat du 25 Septembre 1626, à *Louis le Picart*, Ecuyer, Seigneur de Grand-maison, fils aîné de *Gui le Picart*, & de *Catherine d'Andigné.* Ils furent présens au mariage de MICHEL DE SCÉPEAUX, leur neveu, en 1646.

XV. PIERRE DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de la Cherbonnerie, du Coudray & de la Fontaine, partagea, le 10 Juillet 1630, les biens de ses pere & mere avec son frere & sa sœur. Il avoit épousé, par contrat du 23 Mai 1619, *Louise Cheminard*, Dame de Cheviré, fille unique de *Pierre*, Ecuyer, & de *Barbe de Maillé*, Seigneur & Dame de Chalonge. Elle vivoit encore avec son mari le 23 Mai 1646. Leurs enfans furent: — 1. MICHEL, qui suit; — 2. GABRIEL-RAPHAEL, Seigneur du Coudray, maintenu dans sa noblesse avec son frere MICHEL DE SCÉPEAUX, le 25 Mars 1667.

XVI. MICHEL DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur du Coudray & du Chalonge, paroisse du Châtelais en Anjou, demeuroit au Chalonge lorsqu'il obtint, le 25 Mars 1667, acte de la représentation de ses titres de noblesse pour lui, pour son frere & ses cousins, devant M. Voisin de la Noiraye, Intendant en Touraine. De son mariage, contracté le 21 Mai 1646, avec *Françoise Martin*, fille de *François Martin*, Seigneur de Boistaillé, & de *Cathetherine Guerin*, il eut: — 1. GABRIEL, qui suit; — 2. N.... DE SCÉPEAUX, Ecclésiastique; — 3. LOUISE, née le 10 Mai 1650; — 4. MARIE, née le 11 Mai 1659; — 5. MADELEINE-ELISABETH, née le 20 Octobre 1662; — 6. FRANÇOISE, née le 11 Avril 1666; — 7. & LOUISE-VICTOIRE DE SCÉPEAUX.

XVII. GABRIEL DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur du Coudray, du Chalonge & de la Boissiere, fut maintenu dans sa noblesse par M. Chauvelin, Intendant à Tours, le 27 Août 1715. Il avoit épousé, par contrat du 18 Novembre 1678, *Anne-Madeleine-Genevevie Sevin*, fille de *Marin Sevin*, Seigneur de la Riviere, près Beaumont-le-Vicomte & de Fresnay au Maine, & de *Renée le Fevre*, sa premiere femme, dont: — PIERRE-MARIN-

GABRIEL, qui suit; — & MARIE-HENRIETTE DE SCÉPEAUX, Religieuse à la Visitation d'Angers.

XVIII. PIERRE-MARIN-GABRIEL DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur du Chalonge & de la Boissiere, maintenu dans sa noblesse avec son pere, en 1715, fut Capitaine de dragons au régiment de Senneterre, & est mort en 1727. Il avoit épousé, par contrat du 7 Novembre 1709, *Marie-Anne d'Espinay*, fille unique de *René*, Chevalier, Seigneur de la Hauteriviere, & d'*Anne de la Barre-Goupil*, de laquelle il a eu : — 1. GABRIEL-PIERRE, Seigneur du Chalonge, de la Boissiere, de la Blerie & de la Hauteriviere, né le 15 Novembre 1710, reçu Page du Roi dans sa grande écurie, le 22 Mars 1727, puis Lieutenant au régiment du Roi, infanterie, mort, le 2 Février 1756, sans enfans de *Madeleine-Eléonore-Emilie Hullin de la Selle*, qu'il avoit épousée, par contrat du 13 Mai 1734; — 2. RENÉ-PAUL, qui suit; — 3. ANNE-MADELEINE, Religieuse Chanoinesse à l'abbaye Royale du Ronceray à Angers; — 4. & MARIE-LUCIE DE SCÉPEAUX.

XIX. RENÉ-PAUL, Comte de Scépeaux, Chevalier du Chalonge, de la Boissiere, &c. né en 1712, est entré Cornette de cavalerie au régiment de Toulouse, en 1733; a été fait Capitaine audit régiment en 1735; Aide-Maréchal-des-Logis de la cavalerie en 1748; Mestre-de-Camp de cavalerie en 1749; Lieutenant-Colonel du même régiment, aujourd'hui Penthievre, en 1753; Maréchal des Camps & armées du Roi, ci-devant Chef de brigade de ses Gardes-du-Corps, compagnie de Villeroy, est mort le 27 Mai 1776. Il avoit épousé, le 11 Juillet 1751, Demoiselle *Marguerite du Vivier*, dont un fils, nommé MARIE-RENÉ-PIERRE-LOUIS DE SCÉPEAUX, né le 19 Octobre 1756.

Seigneurs du CHEMIN, *du* HOUSSAY, *&c.*

XV. RENÉ DE SCÉPEAUX, second fils de RENÉ, Chevalier, Seigneur de la Cherbonnerie & du Coudray, & de *Jeanne Balue*, fut Seigneur du Chemin & de la Grande-Chaussée, par le partage que son frere lui fit le 10 Juillet 1630. Il vivoit encore le 28 Juin 1652, lors de l'acte de curatelle de ses enfans mineurs. Il avoit épousé, par contrat du 28 Juin 1640, *Jacquine Gouezaut*, fille de *Robert Gouezaut*, Conseiller du Roi en l'Election d'Angers, & de *Marie Coustard.* Elle étoit morte en 1652, & eut pour enfans : — 1. ANNE, nommé dans l'acte de curatelle de 1652, mort sans alliance; — 2. PIERRE, qui suit; — 3. ELISABETH, mariée, en 1670, à *Claude Mabille*, Seigneur de la Pommeliere; — 4. RENÉE, aussi mariée, en 1670, à *Louis de Menieres*, Seigneur de la Gaudiniere; — 5. & LOUISE DE SCÉPEAUX, mineure en 1652.

XVI. PIERRE DE SCÉPEAUX, Seigneur du Chemin & du Houssay, batisé en la paroisse de Saint-Sauveur de Flée, le 11 Août 1643, testa le 20 Juin 1686, & avoit épousé, par contrat du 17 Juillet 1665, *Catherine Gandon*, fille de *Jean*, & de *Sainte de Rouez*, dont; — 1. JOSEPH, qui

ſuit; — 2. CLAUDE, Seigneur de Moulinvieux, rapporté après la poſtérité de ſon aîné; — 3. PIERRE, Seigneur du Chemin, marié, le 9 Novembre 1704, à *Angélique du Gueſclin*, fille de *René du Gueſclin*, Seigneur de Beaucé, & d'*Anne Couſinot*. Elle mourut ſans enfans le 2 Mars 1709; — 4. & N.... DE SCÉPEAUX, dit *de la Chauviere*, Capitaine de dragons au régiment de la Lande, tué au ſiege de Barcelone.

XVII. JOSEPH DE SCÉPEAUX, Seigneur du Chemin & du Houſſay, Marquis de Scépeaux, Capitaine dans le régiment de Lyonnois, bleſſé dangereuſement au ſiege de Charleroy, ſervant d'Aide-de-Camp au Maréchal de Villeroy, puis Colonel d'un régiment Wallon au ſervice d'Eſpagne, Brigadier de ſes armées, Gentilhomme de la clef d'or de ſa chambre, avec titre *de Marquis de Caſtille*, le 6 Octobre 1715, depuis Brigadier d'infanterie en France, & Chevalier de S. Louis en 1719, eut une penſion de 4000 livres, & eſt mort en 1723. Il avoit épouſé *Catherine Chailland*, de laquelle il eut : — 1. FRANÇOIS-JOSEPH, qui ſuit; — 2. PIERRE-HENRI, Comte de Scépeaux, Capitaine des Gardes Wallons en Eſpagne, Brigadier des armées, en 1745, Gentilhomme de la Clef d'or, au mois de Janvier, Commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, Maréchal de Camp au mois de Janvier 1746, tué au combat de Cadone en Italie, dans l'Etat de Veniſe, au mois de Mai de ladite année; — 3. & 4. LUCIE & MARIE-ANNE DE SCÉPEAUX.

XVIII. FRANÇOIS-JOSEPH DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur du Houſſay & des terres de Lorraine & de Saint-Martin-du-Bois, Marquis de Scépeaux, Capitaine dans le régiment de ſon pere, en Eſpagne, puis Capitaine de Cavalerie dans le régiment de Villeroy, au ſervice de France, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1757, avoit épouſé, 1°. le Lundi après la Pentecôte 1728, *Marie-Anne de Baglion*, veuve de PIERRE-MARIN-GABRIEL DE SCÉPEAUX, Seigneur du Chalonge & de la Boiſſiere, dont il n'a point eu d'enfans; 2°. par contrat du 11 Février 1744, *Françoiſe Girard de Gaſtine*; & 3°. par contrat du 19 Juin 1749, *Louiſe-Madeleine de Baglion de la Dufferie*, fille de *Jacques*, morte à Paris, le 4 Juin 1773, dans la cinquantieme année de ſon âge. Du ſecond lit il a laiſſé : — 1. JEAN-MARIE-GABRIEL, né en 1746; & du troiſieme lit : — 2. LOUIS-JOSEPH; — 3. & JACQUELINE-MARIE-LOUISE-JOSEPHE DE SCÉPEAUX.

XVII. CLAUDE DE SCÉPEAUX, ſecond fils de PIERRE, Seigneur du Chemin, *& de Catherine Gandon*, Chevalier, Seigneur de Moulinvieux & de Langlée, né le 10 Décembre 1668, fut élevé Page de la Reine de Suede, où il a ſervi pluſieurs années; revint en France; fut Capitaine de dragons dans le régiment de Senneterre; puis Lieutenant-Colonel du régiment de dragons de la Lande, & mourut en 1724. Il avoit épouſé, par contrat du 9 Janvier 1709, *Marie-Antoinette des Hayes*, fille de *Henri des Hayes*, Seigneur de Cric & de la Perrigne, & de *Marie Heſnaut*, dont : — 1. CLAUDE-GASTON, Seigneur de Moulinvieux & du Chemin, né le 6 Décembre 1711; reçu page dans la grande écurie du Roi, le 3 Mars 1728 : Cornette de la Meſtre-de-Camp du régiment de Villeroy, cavalerie, en 1730; Capitaine dans le même régiment en 1735; Meſtre-de-Camp de

cavalerie en 1744; Enseigne des Gardes-du-Corps dans la compagnie de Villeroy, en 1747, Brigadier des armées du Roi, en 1748, Lieutenant des Gardes du Corps dans la même compagnie, en 1755, Maréchal-de-Camp & Gouverneur du Fort d'Escarpe; — 2. PIERRE, Cornette dans le régiment de Montrevel, en 1733, Capitaine au même régiment, sous le nom de Vogué, en 1737, Mestre-de-Camp, en 1749, Enseigne des Gardes du-Corps, Compagnie de Villeroy, en 1755, Brigadier des armées du Roi, & nommé, en Janvier 1767, Commandant des provinces du Lyonnois, Forez & Beaujolois; — 3. GUILLAUME-FRANÇOIS, mort jeune; — 4. ALEXANDRE, Major du régiment de Saint-Jacques, cavalerie; — 5. GABRIEL, Capitaine au régiment de Conti; — 6. FRANÇOIS, mort jeune; — 7. MARIE, née en 1713; — 8. & JOSEPHE-MADELEINE-ELÉONORE-CATHERINE DE SCÉPEAUX, née le 14 Novembre 1714, reçue à Saint-Cyr le 21 Novembre 1722, Doyenne de l'abbaye d'Estival au Maine.

SEIGNEURS de BEAUCHESNE *& de la* ROCHE-NOYANT, *aujourd'hui Marquis de* BEAUPRÉAU.

XIV. JEAN DE SCÉPEAUX, Chevalier, second fils de FRANÇOIS, Seigneur de la Cherbonnerie, & de *Jacqueline de la Touche*, Seigneur de Beauchesne & de la Grange-Fourneliere, par le partage que son frere lui fit, le 18 Novembre 1601, épousa, par contrat du 14 Novembre de ladite année, *Charlotte de Cheverue*, fille de *Pierre*, & de *Léonarde Baudin*, Dame de la Lande-de-Cheverue. Elle étoit veuve le 6 Mai 1624, & fut tutrice de ses enfans, savoir: — CHARLES, qui suit; — & FRANÇOIS DE SCÉPEAUX, dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné.

XV. CHARLES DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de Beauchesne, fut maintenu dans sa noblesse avec RENÉ DE SCÉPEAUX, son oncle, le 10 Mai 1635; & épousa, le 10 Octobre 1636, *Renée Laillier*, Dame de la Roche-Noyant, fille de *Jean Laillier*, Chevalier, Seigneur de la Fresnaye, & d'*Anne de Breon*, Dame de la Corbiniere, dont: — CHARLES, qui suit; — & FRANÇOIS DE SCÉPEAUX.

XVI. CHARLES DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de la Roche-Noyant, de la Gravoyere & de la Corbiniere, demeurant à la Roche-Noyant, élection d'Angers, fut maintenu dans sa noblesse, par M. Voisin de la Noiraye, le 25 Mars 1667; & avoit épousé, par contrat du 12 Mai 1656, *Isabelle Menardeau*, fille de *Noel*, Ecuyer, Seigneur de la Huloniere & de Maubreil, dont: — GUI-MICHEL, qui suit; — & ANNE-ELISABETH DE SCÉPEAUX, mariée, le 5 Décembre 1694, à *Jean-René le Maître*, Chevalier, Comte de la Garlaye, Seigneur de l'Orme, de Cheral, du Tertre & de Keroger, Lieutenant-Colonel du régiment de Martel, infanterie.

XVII. GUI-MICHEL DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de la Roche-Noyant, la Gravoyere & la Corbiniere, en Anjou, Marquis de Scépeaux, servit

servit plusieurs années en qualité de Capitaine de Dragons dans le régiment d'Asfeld ; fut maintenu dans sa noblesse, par M. Chauvelin, Intendant de Tours, le 27 Août 1715 ; & mourut le 27 Juin 1721. Il avoit épousé, le 11 Février 1692, *Madeleine-Marguerite Chotard*, fille de *Jacques Chotard*, & de *Marguerite de Laurencin.* Elle est morte en 1731, ayant eu : — 1. N.... DE SCÉPEAUX, mort en Anjou, âgé de 19 ans, en 1715 ; — 2. CHARLES, Comte de Scépeaux, Enseigne des vaisseaux du Roi, mort à Montpellier, au retour du bombardement de Tripoli, en 1730 ; — 3. JACQUES-BERTRAND, qui suit ; — 4. MARGUERITE-ANGÉLIQUE-CONSTANCE, dite *Mademoiselle de Scépeaux*, morte fille ; — 6. N.... DE SCÉPEAUX, dite *Mademoiselle de la Gravoyere*, née le 8 Septembre 1703 ; — 7. & ANNE-ELISABETH DE SCÉPEAUX, dite *Mademoiselle de la Corbiniere.*

XVIII. JACQUES-BERTRAND DE SCÉPEAUX, Marquis de Beaupréau, Seigneur des Châtellenies de la Roche-Noyant, de la Gravoyere & de la Corbiniere, né en 1705, fut d'abord Lieutenant en second de la Mestre-de-Camp du régiment de Villeroy, en 1721, puis Capitaine dans le régiment de Montrevel, en 1722, Colonel du régiment de Lyonnois, en 1734, Lieutenant-général de la province d'Anjou, & pays Saumurois, en 1738, Brigadier en 1743, Maréchal-de-Camp en 1745, & Lieutenant-général des armées du Roi en 1748, mort le 10 Janvier 1778. Il avoit épousé, par contrat du 29 Mars 1740, *Elisabeth-Louise Duché*, fille unique de *Jean-Batiste*, Seigneur de Passy en Brie, Chevalier d'honneur au Bureau des Finances de la Rochelle, & de *Marie Mouchard*, dont : — 1. FRANÇOIS-MADELEINE BERTRAND, né en Août 1744, mort en Février 1751 ; — 2. ELISABETH-LOUISE-ADÉLAIDE, dite, *Mademoiselle de Beaupréau* ; — 3. & MARIE-FRANÇOISE-ROSALIE, dite *Mademoiselle de Scépeaux*, mariée, le 23 Octobre 1769, au Comte *de la Tour-d'Auvergne.*

SEIGNEURS du BOIS-GUINOT *& de la* FOUCHERAYE.

XV. FRANÇOIS DE SCÉPEAUX, second fils de JEAN, Seigneur de Beauchesne, & de *Charlotte de Cheverue*, Chevalier, Seigneur du Bois-Guinot & de la Foucheraye, fut maintenu dans sa noblesse avec CHARLES, son frere, le 10 Mai 1635, & vivoit encore le 12 Mai 1656, avec *Jacqueline du Bouchet*, fille de *Jacques*, Seigneur de Beligné & de *Claude de Roirand*, qu'il avoit épousée par contrat du 11 Mai 1631. Leurs enfans furent : — 1. JACQUES, qui suit ; — 2. 3. & 4. JEANNE, MARIE & ANGÉLIQUE DE SCÉPEAUX.

XVI. JACQUES DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur du Bois-Guinot & de la Foucheraye résidoit à la Roche-Noyant, lorsqu'il fut maintenu dans sa noblesse, le 25 Mars 1667, par M. Voisin de la Noiraye, Intendant de Tours. Il avoit épousé, par contrat du 9 Octobre 1663, *Elisabeth d'Aubert*, fille de *N.... d'Aubert*, Ecuyer, Seigneur de la Criblerie, & de *Renée Jaret*, dont :

XVII. RENÉ-JOSEPH DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur du Bois-

Guinot, maintenu dans sa noblesse, le 27 Octobre 1715, par M. Chauvelin, Intendant de Tours. De son mariage, contracté, le 19 Juillet 1702, avec *Perrine-Rose le Prestre*, il a eu : — 1. RENÉ GUI, Ecclésiastique; — 2. 3. & 4. PIERRE-FRANÇOIS, MAURICE & CHARLES, tous les trois morts; — 5. FRANÇOIS-GABRIEL, Vicaire-général du diocese de Langres, Abbé Commendataire de l'abbaye de Hambie, en 1744, & de Femy, en 1754; — 6. MATTHIEU, qui suit; — 7. & PERRINE DE SCÉPEAUX.

XVIII. MATTHIEU DE SCÉPEAUX, Vicomte de Scépeaux, ancien Capitaine d'infanterie, a épousé, par contrat du 23 Novembre 1763, *Marie-Louise Greffin*, dont : — 1. MARIE-PAUL-ALEXANDRE-CÉSAR, né le 23 Mai 1766; — 2. MARIE-PAUL-ALEXANDRE-CÉSAR, dit *le Jeune*, né le 28 Septembre 1768, reçu Chevalier de Malte de minorité, le 10 Juin 1769; — 3. MARIE-FRANÇOISE-AGATHE-GENEVIEVE, née le 4 Septembre 1764; — 4. & MARIE-RENÉE-MARGUERITE DE SCÉPEAUX, née le 5 Septembre 1767.

SEIGNEURS de GAUBERT.

VII. YVON DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de Gaubert, de la Touche-Baron, de la Motte-de-Balou, &c. & en partie de l'Isle-d'Athée, troisieme fils de JEAN, Seigneur de Scépeaux, & de *Marie de Beaumont-Brienne*, étoit, ainsi que SILVESTRE DE SCÉPEAUX, son neveu, au nombre des Ecuyers de la compagnie de Guillaume de Courceriers, Chevalier, dont la revue fut faite à Craon le premier Février 1380. Il étoit un de ceux de la compagnie de Jean Giffart, Chevalier, à la revue faite à Angers, le 19 Octobre 1394. Il est dit *homme de foi simple de Gilles de Quatrebarbes*, à cause de sa Châtellenie de la Touche-Baron, dans l'aveu rendu par celui-ci à Charles d'Albret, Sire de Craon, de sa terre de la Motte-Cheorchin, le 4 Novembre 1406; est qualifié Seigneur de l'Isle-d'Athée, avec JEAN, Sire de Scépeaux, son frere; & avec *Jean de Montecler*, dans l'aveu que son frere rendit de cette terre le 5 Janvier 1407; est encore nommé, avec *Jean de Montecler*, comme tenant des biens détachés de l'Isle-d'Athée, dans l'aveu rendu par SILVESTRE, son neveu, à *N.... d'Albret*, Sire de Craon, le 27 Février 1408, des domaines de la Riviere & de Chasteignou. Il rendit aveu, le 22 Octobre 1409, à M. *d'Albret*, à cause de la terre de Craon, des lieux & domaines de la Maugendriere & de Malaumosne, sis dans les paroisses d'Athée & de Livré, & démembrés de la terre de l'Isle-d'Athée, tenue par JEAN DE SCÉPEAUX, son frere. Il est encore fait mention de lui, à cause de sa terre du Plessis-Brochart, dans l'aveu que Jean, Comte d'Alençon, donna, en 1413, au Roi de Jérusalem & de Sicile, Duc d'Anjou. Il avoit épousé *Renée Brochart*, Dame du Plessis-Brochart, dont il eut: — 1. AMAURI, qui suit; — 2. & 3. MARGUERITE & ROBERTE, Dames du Plessis-Brochart, qu'elles eurent en partage, dont la premiere rendit aveu au Comte d'Alençon en 1435, & épousa *Jean de Villarmois*,

Ecuyer, Seigneur de Villarmois, avec lequel elle vendit, du consentement de ROBERTE, sa sœur, le fief du Plessis-Brochart, en 1437, à Henri de Villebranche, Chevalier, Seigneur de Martigné-Ferchaut. Cette derniere épousa *Jean Aubry*, Ecuyer, Seigneur de Villetremaise, & de Saint-Cyr au Maine.

VIII. AMAURI DE SCÉPEAUX, Chevalier, Seigneur de Gaubert, de la Motte-de-Falou & de la Touche-Baron, épousa *Jeanne de Maillé*, & en eut : — RENÉ, qui suit ; — & JEAN, Ecuyer, Seigneur de Gaubert, marié, par contrat passé en la Cour de Craon, le 22 Novembre 1453, à *Jeanne de Feschal*, fille de feu *Lancelot de Feschal*, Chevalier, Seigneur de l'Espinay, & de *Philippe de Landevy*, alors remariée à *Michel de Saint-Aignan*, Ecuyer. Par ce contrat, JEAN DE SCÉPEAUX, Seigneur de Scépeaux & de Saint-Brice, son proche parent & lignager, lui assigna une rente de cinquante livres sur sa terre de Chervieres. Il étoit, en 1460, l'un des hommes d'armes de la compagnie de soixante-dix lances de M. le Comte du Maine ; comparut aux montres des nobles d'Anjou, faites à Craon, le 15 Novembre 1467, & au Lion d'Angers, le 15 Décembre 1470.

IX. RENÉ DE SCÉPEAUX, Seigneur de Gaubert, de la Motte-Balou & de la Bodiniere, eut pour femme *Yolande le Maire*, fille de *Jean le Maire*, Seigneur de la Roche-Jacquelin, d'*Isabeau Quatrebarbes*, dont :

X. JEAN-DE-SCÉPEAUX, Seigneur de Gaubert, de la Motte-Balou, de la Bodiniere & de Viaulnay, qui est nommé, comme tenant le domaine de Gaubert en hommage simple de Gilles de Laval, Seigneur de Lone, dans l'aveu que celui-ci rendit de la terre de Pomerieux à la baronnie de Craon, le 20 Février 1535. Il déclara, en 1550, devant le Procureur du Roi à Angers, tenir la terre de Gaubert, du Seigneur de Congé ; celle de la Motte-Balou, de la baronnie de Craon ; celle de la Bodiniere du Seigneur d'Annebaut, comme Seigneur de Saint-Péan, & celle de Viaulnay, du Seigneur de Monceaux. Il épousa *Jeanne Mainguy*, Dame de Viaulnay, paroisse de Loigné, près Château-Gontier & de la Péaniere ; il eut de son mariage : — 1. CLAUDE, Dame de Gaubert, de la Péaniere & de Viaulnay, femme de *Jean de Beaucé*, Ecuyer, Seigneur de Beaucé près Sablé, morte sans postérité ; — 2. LOUISE, Dame de Gaubert, de la Motte-Balou, de la Bodiniere & de Viaulnay, mariée, en 1561, à *Olivier Brigitte-René Errault*, Seigneur de Chemans ; — 3. & RENÉE, femme de *Paul de la Saugere*, Seigneur de la Bouffardiere.

Les armes : *vairé d'argent & de gueules*. Supports : *deux lions*. Devise : *IN SPEM CONTRA SPEM*. Extrait d'une généalogie imprimée, à la fin de laquelle se trouve l'histoire du Maréchal de la Vieilleville, où nous renvoyons.

SEGUIN (DE) : ancienne famille noble établie dans le Gévaudan, de laquelle est noble GULLAUME DE SEGUIN, qui rendit hommage au Roi

PHILIPPE-LE-LONG, le 20 Mars 1321, des possessions qu'il avoit dans le territoire de Grezes en Gévaudan. Le même vendit, le 15 Juillet 1322, à l'Ordet de Chirac, une portion de la seigneurie de Chirac; — & GUILLAUME DE SEGUIN, fils du précédent, rendit hommage au Roi CHARLES VI, après l'octave de Pâques de l'an 1392, pour les mêmes possessions & pour d'autres dans le territoire de Chirac. Ce dernier fief a été possédé de tout tems, & l'est encore par cette famille, qui en a renouvellé l'hommage en 1773 : ces actes sont conservés dans les archives de la Cour des Aides & Finances de Montpellier. Cette famille ne remonte, par filiation suivie, qu'à JACQUES DE SEGUIN, qui suit.

I. JACQUES DE SEGUIN fit un testament, le 8 Mars 1550, par lequel il institue son héritier général & universel son fils aîné, & n'eut que deux garçons, savoir : ANTOINE, qui suit; & FRANÇOIS DE SEGUIN, dont on ne connoît que le nom.

II. ANTOINE DE SEGUIN épousa *Anne de Lauzade* : ce qui est prouvé par une reconnoissance de la somme de 850 livres, datée du 10 Mai 1560, expédiée par Bertrand Malbois, Notaire, & par une autre quittance du 2 Juin 1611, expédiée par Pierre Roubin, Notaire à Marvejols. Il laissa de son mariage ETIENNE DE SEGUIN, qui suit.

III. ETIENNE DE SEGUIN, Seigneur de Peyrefiche & de Rochevalier, fut Commandant pour le Roi dans le lieu de Saint-Jean du Breuil en Gévaudan, pendant les années 1592, 1593 & 1594. La Reine-Mere lui écrivit une lettre, le 3 Juin 1611, pour lui recommander d'avoir soin de la ville & du château de Marvejols, où il commandoit, & de conserver soigneusement cette place. Le Roi lui en écrivit une seconde pour le même sujet, le 2 Juillet 1620; &, pour récompense de ses services, Sa Majesté lui fit don de 1200 livres, par lettres de Fontainebleau, du 30 Mai 1623. Il avoit épousé *Anne de Fabry*; testa le 21 Février 1633; l'institua son héritiere, à la charge de rendre son hérédité à — 1. ALDEBERT, son fils aîné, qui suit; & fit des legs à ses autres enfans, qui furent : — 2. JEAN, rapporté après la postérité de son aîné, & auteur de la branche des Marquis de Reyniés, rapportée ci-après; — 3. TROPHIME, *Sieur de la Combe*, Volontaire dans les troupes du Roi, tué au siege de la Rochelle, le 10 Août 1627; — 4. ETIENNE, Sieur de la Pinede, Capitaine des Chevaux-légers, par commission du 15 Avril 1649; — 5. 6. & 7. ANNE, MARGUERITE, MARIE, 8. & JEANNE DE SEGUIN, mariée, par contrat du 26 Février 1631, avec *Pierre de Pinetou*, II du nom, Seigneur de Chambran-Limpry, Recoulets en Pommiers.

IV. ALDEBERT DE SEGUIN DE BORNE, Seigneur & Baron de Prades, Rochevalier, & autres terres, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi LOUIS XIII, servit en cette qualité, en 1624, suivant un certificat de M. de Chevreuse, Grand-Chambellan de France. Il avoit épousé, par acte du 29 Avril 1620, *Marie de Ginestous de Mondardieu*, fille de *Pierre de Ginestous*, & de *Claude de Mondajors*, Dame de Plantiers. Il rendit un dénombrement le 18 Mai 1639, fit son testament le 12 Avril 1661, & laissa de son mariage : — 1. TROPHIME, qui suit; — 2. CÉSAR, Sieur de la Tour,

Capitaine des Chevaux-légers dans le régiment d'Anlezi, par commiſſion du 8 Août 1652; — 3. & MARGUERITE DE SEGUIN, mariée, par contrat du 16 Février 1648, avec *Charles de Saint-Martin*, Seigneur de Villaret & de la Tour du Vialla, Capitaine au régiment d'infanterie d'Angoulême.

V. TROPHIME DE SEGUIN DE BORNE, Seigneur & Baron de Prades, Rochevalier, Reſſenades, &c. co-Seigneur, avec le Roi, des Marvejols & Chirac, épouſa, par contrat du 15 Avril 1659, *Marguerite de Launay d'Entraigues*, & de *Philiberte d'Arpajon*. Ledit TROPHIME, CÉSAR, ſon frere, & ETIENNE, fils de TROPHIME DE SEGUIN, dont on va parler, furent maintenus dans leur nobleſſe, par jugement du 31 Octobre 1668.

VI. ETIENNE DE SEGUIN, II du nom, dit *de Borne*, fils aîné de TROPHIME, & de *Marguerite de Launay d'Entraigues*, fut Seigneur & Baron de Prades, & autres terres, Capitaine de dragons dans le régiment de Bretoncelle, par proviſions du 2 Juillet 1707, ſucceſſivement Exempt des Gardes-du-Corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis; il eut commiſſion de Meſtre-de-Camp dans les troupes de cavalerie, datée du 20 Juillet 1717, & eſt mort en Février 1737, ſans poſtérité de ſon mariage, contracté le 21 Novembre 1711, avec *Marie-Anne d'Huc*, fille de *François d'Huc*, & d'*Anne de Bonbernat*, & ſes biens ont paſſé à la ſeconde branche établie à Reyniés, dont on va parler.

SECONDE BRANCHE, Marquis de REYNIÉS.

IV. JEAN DE SEGUIN, Seigneur de Bros, ſecond fils d'ETIENNE, & d'*Anne de Fabry*, fut Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, par proviſions du 27 Décembre 1626, Capitaine, Châtelain & Gouverneur pour Sa Majeſté de la ville & vicomté de Villemur, par commiſſion du 12 Février 1634. Il épouſa, par acte du 12 Juillet 1631, *Jeanne de la Tour*, héritiere de la maiſon des Reyniés, du Moulis & autres lieux, & ſe fixa dans le pays de Reyniés, rendit un dénombrement le 22 Mai 1639; fit ſon teſtament le 9 Avril 1645, & eut de ſon mariage: — 1. ETIENNE, qui ſuit; — 2. CHARLES, Lieutenant de cavalerie au régiment de Gaſſion, par brevet du mois de Mars 1674; — 3. JEAN, mort jeune; — 4. & JULIE DE SEGUIN.

V. ETIENNE DE SEGUIN DE LA TOUR, Seigneur de Bros, Marquis de Reyniés, Seigneur de Moulis, la Motte-Sailhiens, Saint-Rauffars, Saint-Michel & Saint-Jean de Cormiers, Capitaine, Châtelain & Gouverneur pour le Roi de la ville & vicomté de Villemur, par commiſſion du 19 Avril 1659, Capitaine d'une compagnie de Chevaux-légers, par commiſſion du premier Mars 1674; fut reconnu noble d'extraction, avec ſon fils unique qui ſuit, par jugement de M. de Bezons, du 31 Octobre 1668. Il avoit épouſé, par contrat du 10 Juin 1654, *Claudine de Bourg*, fille de feu *Michel de Bourg*, Seigneur de Trenel, & de *Charlotte de Trémolet de Bucelly*, Dame de la Moſſon, proche Montpellier.

VI. ETIENNE DE SEGUIN DE LA TOUR, II du nom, Marquis de Reyniés, fut capitaine de cavalerie dans le régiment de Gaſſion, par commiſſion du 30 Août 1678; Capitaine d'une compagnie de Chevaux-légers,

par commiſſion du mois d'Août 1688 ; Capitaine & Gouverneur pour le Roi de la ville & vicomté de Villemur, par proviſion du 12 Mars 1691 ; fut marié par contrat du 6 Février 1683, avec *Jeanne de Hariſſon*, fille de *Jonathan de Hariſſon*, Seigneur de Luſtract, & de *Marguerite Gauthier*. De ce mariage vint :

VII. ÉTIENNE DE SEGUIN DE LA TOUR, III du nom, Marquis de Reyniés, Lieutenant de la compagnie de Saint-Orens, régiment de Guyenne, dragons, par brevet du 25 Mai 1705, qui ſe maria, par contrat du 4 Novembre 1719, avec *Catherine de Molieres*, fille d'*Arnaud de Molieres*, Préſident de la Cour des Aides de Montauban, & de *Marie-Thérefe de Buiſſon d'Auſſonne*, dont vinrent : — 1. ETIENNE-TROPHIME, qui ſuit ; — 2. MADELEINE, reçue à Saint-Cyr en 1732, morte en 1742 ; — 3. JEANNE ; — 4. ANNE, Religieuſe Urſuline à Montauban ; — 5. & MARGUERITE DE SEGUIN.

VIII. ETIENNE-TROPHIME DE SEGUIN DE LA TOUR, Marquis de Reyniés, Seigneur & Baron de Prades, Rochevalier, Reſſenades, co-Seigneur, avec le Roi, de la ville de Marjevols & de Chirac, qui a ſervi en qualité de Cornette de cavalerie ; s'eſt trouvé aux batailles de Fontenoy, en 1745, de Rocoux, en 1746, & de Lawfeldt, en 1747. Ce fut lui qui hérita des biens d'ETIENNE DE SEGUIN DU BORN, Baron de Prades, mort à Marjevols, ſans enfans, en Février 1737, qui forme le ſixieme & dernier degré de la premiere branche. Il épouſa, par contrat du 15 Février 1751, *Marie de Guy*, fils de *Charles de Guy*, & de *Jeanne de Chauvet*, dont : — 1. ETIENNE-TROPHIME-FRANÇOIS-PIERRE, qui ſuit ; — 2. JACQUES-CHARLES, reçu Mouſquetaire de la ſeconde compagnie, le 28 Mars 1772, réformé lorſque le Roi LOUIS XVI, régnant, licencia ces deux compagnies de Mouſquetaires, le 23 Décembre 1775. Il eut une ſous-lieutenance dans le régiment d'Orléans, cavalerie, par brevet du mois de Décembre 1777, & a paſſé, en 1779, au ſixieme régiment des Chevaux-légers ; — 3. FRANÇOIS-XAVIER, auſſi reçu Mouſquetaire de la ſeconde compagnie des Mouſquetaires noirs, dans le mois d'Août 1775, a été réformé, ainſi que ſon frere, & eſt entré dans la Marine, au mois d'Avril 1777 ; a été bleſſé à l'œil droit à la priſe de la Grenade par M. le Comte d'Eſtaing, & a été fait Enſeigne de vaiſſeau en Janvier 1780 ; — 4. FRANÇOIS-ARNAUD, entré Page aux petites écuries du Roi, le dernier Décembre 1775 ; au ſortir des Pages, eſt entré au régiment Colonel-Général-dragons ; — 5. JEANNE-MARIE-ANNE, mariée avec le Marquis *de Brion de Marjevols*, au mois de Juillet 1773 ; — 6. ELISABETH-URSULE ; — 7. MARGUERITE, reçue à Saint-Cyr au mois d'Avril 1768 ; — 8. & JEANNE-ANNE-ROSALIE DE SEGUIN.

IX. ETIENNE-TROPHIME-FRANÇOIS-PIERRE DE SEGUIN DE LA TOUR, Marquis de Reyniés, eut une ſous-Lieutenance dans le régiment d'Orléans, cavalerie, par brevet du 17 Juin 1770 ; s'eſt retiré du ſervice en 1777, & a épouſé, par contrat du 12 Juin 1880, *Marguerite-Paule de la Porte de l'Arnagole*, fille d'*Etienne-Alexandre de la Porte*, Baron de l'Arnagole, & de *Jeanne-Joſephine de Lentron-Saint-Hubert*, dont nous ignorons la poſtérité.

Les armes : *parti au 1. coupé de sinople, au chevron d'or, accompagné de trois croissans d'argent, posés 2. en chef & l'autre en pointe*, qui est DE SEGUIN, *la pointe d'argent au laurier de sinople, au chef d'azur de trois hermines d'argent, &c.* au second : *écartelé au 1. & 4. d'azur, & une tour d'argent maçonnée de sable* au 2. & 3. à un *lion d'or langué & onglé de gueules*, qui est DE LA TOUR REYNIÉS ; supports : *un lion d'or*, qui est DE SEGUIN, *& un griffon d'or*, qui est DE LA TOUR REYNIÉS.

SIMIANE (DE) : la maison DE SIMIANE a tout le lustre & l'ancienneté qui caractérisent les grandes maisons ; elle a joui des droits régaliens dans la ville d'Apt, qui faisoit, dès le XIe siecle, comme le chef-lieu de son patrimoine, & dont les Seigneurs sont souvent qualifiés Princes dans les anciens titres. Elle a produit des Chevaliers du Saint-Esprit & de l'Annonciade, des Officiers généraux en France & en Savoie, & plusieurs hommes illustres dans les armées, dans le Gouvernement & dans l'Eglise. Par tous ces avantages réunis, on ne peut se refuser au suffrage unanime qui la met au pair des premieres maisons du royaume. Elle est originaire du comté de Provence, d'où elle s'est étendue en Dauphiné & en Piémont, dont une de ces branches a aujourd'hui des possessions considérables en Auvergne, & par-tout elle a tenu un rang distingué parmi la plus haute Noblesse. On ne trouvera point ici l'histoire des maisons d'Agoult & de Pontevez, sorties de la maison DE SIMIANE, l'exécution en feroit trop vaste & demanderoit un volume entier ; on peut avoir recours, pour ces deux branches, aux Auteurs provençaux & dauphinois qui en ont parlé. Ces Seigneurs ont été des feudataires si considérables des Comtes de Toulouse & de la Chambre apostolique, qu'il est indispensable de les faire connoître ici.

I. HUMBERT, Seigneur d'Apt & de Caseneuve, vivoit en 993, 1005 & 1006, selon des titres de l'église cathédrale d'Apt. Il épousa *Maurice*, mentionnée avec son mari dans une chartre de la même église, du 17 Janvier 1008, & en eut pour enfans : — 1. GUILLAUME, qui suit ; — 2. HUMBERT DE SIMIANE, Seigneur d'Agoult, vivant, avec son frere, en 1019.

II. GUILLAUME, Seigneur d'Agoult & de Caseneuve, porta le surnom d'*Agoult*. Il confirma, avec sa mere, la donation que son pere avoit faite à l'église d'Apt en 1008. Il donna, avec sa femme, *Alix* ou *Adelaïde*, à l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille, plusieurs églises situées dans le territoire de Cavaillon, le 3 des calendes de Janvier de l'an 1009. Il fit aussi des libéralités à l'église d'Apt, du consentement d'HUMBERT, Seigneur d'Agoult, son frere, le 16 Juillet & autres jours de l'an 1019. Leurs enfans furent : — 1. ROSTAIN D'AGOULT, qui suit ; — 2. GUILLAUME, qualifié Prince d'Apt dans la chartre de Saint-Victor, de 1009, ainsi que dans celle de l'église d'Apt, de 1019, avant ou après son frere ROSTAIN ; — 3. ALFAN, Evêque d'Apt, suivant le nouveau *Gallia-Christiana*, qui cite des titres de 1053, 1055 & 1056. Il assista, cette derniere année, au Concile tenu à Toulouse & à celui d'Avignon, de l'année 1060. (*Louvet*, dans son histoire abrégée de Provence, sur les Evêques d'Apt, vante beaucoup sa

ſcience & ſa piété.) Il en fait mention, ſuivant cet Auteur, dans une lettre de Rambauld, Archevêque d'Arles, de l'an 1048; — 4. & 5. CONSTANCE & MAURE D'AGOULT, mentionnées dans la donation de leur pere, en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de Marſeille, en 1009.

III. ROSTAIN D'AGOULT, Seigneur d'Apt, de Caſeneuve de Gargas, &c. eſt qualifié Prince d'Apt dans des titres qui concernent ſon frere ALFAN, Evêque d'Apt. Il contribua, avec ſon frere GUILLAUME, aux réparations de l'égliſe de cette ville, par acte du 27 Juin 1056, dans lequel ils ont l'un & l'autre la qualité de Prince: ROSTAIN D'AGOULT mourut vers l'an 1070. Il avoit épouſé *Gillette Rambauld*, fille de *Rambauld*, & d'*Aicelene*, d'une maiſon conſidérable du Marquiſat de Provence; & l'on préſume que c'eſt par cette alliance que la ſeigneurie de la Vallée de Sault, au diocèſe de Carpentras, eſt entrée dans cette maiſon. Il eut pour enfans: — 1. HUMBERT, que l'on croit avoir été Seigneur de Sault, mort ſans poſtérité; — 2. RAMBAULD, qui ſuit; — 3. RAIMOND, Seigneur de Sault, dont il reçut l'inveſtiture, en 1108, ſuivant pluſieurs Auteurs. Il mourut ſans poſtérité; — 4. LAUGIER, Evêque d'Apt, après ſon oncle ALFAN, en 1103. Il réunit, en 1113, à la menſe épiſcopale d'Apt, la terre de Saingion, qui en avoit été ſéparée, & obtint l'approbation du Pape Paſchal II, en 1115. Il donna, par une chartre du 26 Juillet 1120, à GUIRAN, BERTRAND & ROSTAIN D'AGOULT, ſes neveux, les droits qu'il avoit ſur les fiefs de Gordes, de Jocas, de Sorguette & de Gargas, & ce qu'il poſſédoit dans la ville d'Apt, y compris la grande tour de cette ville, que ſon pere lui avoit donnée, mais dont il retint l'uſufruit & l'hommage pendant ſa vie. Il aſſiſta au Concile de Vienne en Dauphiné en 1124; — 5. & 6. GUILLAUME & BERTRAND D'AGOULT, employés, avec leurs freres, dans la donation que fit leur pere de la terre de Barret à l'égliſe d'Apt, en 1056.

IV. RAMBAULD D'AGOULT, Seigneur d'Apt, de Caſeneuve, de Gordes, de Gargas, &c. mort en 1113. Il avoit épouſé *Sanche* ou *Sancie*, qui ſe remaria avec Guillaume d'Omelas, III du nom, Comte d'Orange. Le *Laboureur* & le *Pere Robert* croient qu'elle étoit héritiere de la maiſon DE SIMIANE, dont les deſcendans prirent le nom & les armes. Il en eſt fait mention dans la donation de Laugier, Evêque d'Apt, du mois de Juillet 1120 & dans une ſentence arbitrale rendue à Manoſque, par ordre de Raimond, Comte de Toulouſe, au mois de Novembre 1202.

RAMBAULT D'AGOULT & SANCIE DE SIMIANE eurent de leur mariage: — 1. GUIRAND, qui ſuit; — 2. BERTRAND-RAMBAULT, que l'hiſtoire des grands Officiers dit avoir eu la ſeigneurie de Sault, & donna commencement aux maiſons d'Agoult & de Pontevez. Il en eſt parlé plus amplement dans l'hiſtoire de la Nobleſſe du comté Venaiſſin; — 3. & ROSTAIN D'AGOULT, nommé avec ſes freres dans la donation de Laugier, leur oncle, Evêque d'Apt, du 26 Juillet 1120.

V. GUIRAND D'AGOULT, Seigneur d'Apt, de Caſeneuve, de Gordes, &c. prit le ſurnom & les armes DE SIMIANE, & les tranſmit à ſa poſtérité. Il eſt nommé avant ſes freres dans des titres de ſon oncle Laugier, Evêque d'Apt, de 1113 & 1120. Il fut marié deux fois, 1°, avec *Aſelmoïs*, ſuivant

suivant un acte de son fils RAMBAULT, de 1184; & 2°. avec *Galburge de Forcalquier*, qu'il épousa, en 1152, en présence de ROSTAIN D'AGOULT, son fils, & d'Albert, Evêque de Nimes. Il eut de son premier mariage : — 1. GUIRAN, qui suit; — 2. RAMBAULT, qui passa plusieurs actes de donation; — 3. ROSTAIN D'AGOULT, qui eut en partage les terres de Saint-Martin, de Castillon & de Saignon, & une partie de la ville d'Apt, & tige des anciens Seigneurs de Saint-Martin de Castillon. Il épousa *Rose de Marseille*, surnommée *Rouscie* ou *Rousse*, fille d'*Hugues Geoffroi*, Vicomte de Marseille, II du nom. De ce mariage naquit un garçon & trois filles.

BERTRAND-RAMBAULT DE SIMIANE, Seigneur de Saint-Martin, de Boisset, de Castillon, de Rustrel, &c. Il eut, de *Mabile Adhemar*, son épouse, BERTRAND-RAMBAULT, co-Seigneur d'Apt, Seigneur de Castillon & de Saignon, qui fut marié, 1°. par traité du 5 Juillet 1275, avec *Alesio de Baux*, fille de *Bertrand*, Seigneur, de Meirargue & d'*Aldearde Adhemar*, de laquelle il n'eut point d'enfans; 2°. ni d'*Isabelle de Baux*, remariée avec Raimond d'Agoult, Seigneur de Trets & de Forcalquieret, & elle étoit fille de *Bertrand III*, Prince d'Orange, & d'*Eléonore de Geneve*. Il vivoit encore en 1306, & étoit mort en 1313; — 2. RAMBAUDE DE SIMIANE, Dame de Saint-Martin, &c. mariée, par contrat passé à Carpentras, le 29 Janvier 1381, âgée de dix-huit ans, avec *Bermond Danduze de la Voute*. Elle hérita de son frere, & disposa de ses biens en faveur de son second fils, le 21 Juin 1313; — 3. ROSE, mariée en 1302, à *Guillaume Ogier de Forcalquier*, Seigneur d'Oyse & de Vitrolles; — 4. & MABILE DE SIMIANE, Dame de Castillon, qui rendit hommage, avec sa sœur ROSE, à Hugues Bot, Evêque d'Apt, en 1309, & fut mariée avec *Faulquet de Pontevez*. Ces trois sœurs vendirent, en 1315 & 1319, les droits qu'elles avoient dans la ville d'Apt, au Roi Robert, Comte de Provence.

VI. GUIRAN DE SIMIANE, II du nom, Seigneur d'Apt, de Caseneuve, Simiane, &c. On le trouve, ainsi que son frere ROSTAIN D'AGOULT, qualifié cousin de Bertrand, Comte de Forcalquier, dans le testament de ce Prince, qui leur fait un legs en 1168. *Nostradamus* dit que ces deux freres étoient favorisés de Ramond Beranger, Comte de Provence. Ce fut de leur tems, vers l'an 1213, que les Freres Mineurs s'établirent dans la ville d'Apt, où leur couvent fut fondé par la maison DE SIMIANE; *Huguette*, veuve de GUIRAN, fut présente à la transaction passée en 1229; leurs enfans furent : — 1. GUIRAN, nommé avec sa mere dans deux titres de 1221 & 1229; — 2. GUIDET DE SIMIANE, qui suit; — 3. RAMBAULT D'AGOULT, qui reprit l'ancien nom de sa maison. Il ratifia, en 1184, la donation que son pere avoit faite aux Moines de Senanque en 1173. RAMBAULT D'AGOULT n'ayant pas d'enfans, donna, du consentement de sa femme *Ponce*, tout ce qu'il avoit au château de Graveson à l'abbaye de Montmajour d'Arles, par acte du 17 Octobre 1231; — 4. & HUGUES D'ARLES, donna à l'abbaye de Senanque quelques terres qu'il avoit de Gordes, le premier Novembre 1221.

VII. GUIDET DE SIMIANE, Seigneur d'Apt, pour un tiers de Caseneuve, de Simiane, rentra dans la possession du château de Gordes par une sentence arbitrale du mois de Décembre 1242. Il fut marié avec *Isoarde de Marseille*, dite *de Signe*, tante de Sainte-Dauphine de Signe, femme de Saint-Elzéar de Sabran, & fille de *Guillaume*, Seigneur d'Ollioules & d'Eveaunes, & de *Marie*, Dame de Mazaugues. Il mourut avant 1250, & laissa plusieurs enfans, savoir : — 1. GUIRAN, Seigneur d'Apt & de Caseneuve, qui transigea, en 1250, avec son frere RAMBAULT, Seigneur de Gordes. Il signa, le 18 Juillet 1263, une tréve faite entre Charles d'Anjou, I du nom, Roi de Naples & Comte de Provence, & la ville d'Apt. On ne sait avec qui il fut marié; mais il eut une fille nommée RAMBAUDETTE, qu'il fit son héritiere pour un tiers de ses biens, par un testament du 17 Octobre 1267, & qui fut mariée avec *Raimond de Baux*, Comte d'Avellin, à condition que la terre de Gordes, qui faisoit partie de sa dot, retourneroit à RAMBAULT DE SIMIANE, son frere, au cas qu'elle mourût sans enfans; ce qui arriva avant 1272. Son pere ne lui avoit légué que 20000 sols si elle en épousoit un autre que le Sire de Baux; — 2. RAMBAULT, qui suit; — 3. ROSTAIN D'AGOULT, ainsi nommé dans le testament de sa mere; — 4. & 5. GUILLAUME & BERTRAND, morts jeunes; — 6. & 7. ISOARDE & BÉATRIX DE SIMIANE, Religieuses.

VIII. RAMBAULT DE SIMIANE, héritier de son frere GUIRAN & de sa niece RAMBAUDETTE, fut Seigneur d'Apt, & de Caseneuve, de Gordes, &c. dès le 6 Janvier 1252. Il épousa, en conséquence d'un traité de famille de l'an 1242, *Marcelle d'Agoult de Pontevez*, fille de *Faulquet*, Seigneur de la vallée de Sault, & fit son testament, en 1270, en faveur de son fils unique, qui suit, & qui étoit encore mineur.

IX. GUIRAN DE SIMIANE, III du nom, Seigneur d'Apt, Caseneuve, de Gordes, &c. fut élevé sous la garde d'*Isoarde de Signe*, son aïeule, en présence de laquelle il reçut l'hommage d'un Pierre de Caseneuve, au mois de Juillet 1282. Il marcha au secours de Charles d'Anjou, II du nom, à la tête d'un corps de troupes dans le royaume de Naples en 1299. Il fut marié avec *Etiennette de Blacas*, veuve de Barral, Seigneur de Pontevez. Il fit son testament au mois de Juillet 1332. Ce fut vers ce tems-là, disent les Auteurs de l'histoire des grands Officiers, que la maison DE SIMIANE commença de porter des tours & des fleurs-de-lis dans ses armes, à la place du loup ou bélier qu'elle portoit auparavant. GUIRAND DE SIMIANE eut d'*Etiennette*, son épouse : — 1. GUIRAN, qui suit; — 2. JEAN, qui fut conservé dans la place de Sergent (Major) de la garnison du château de Somieres, par lettres du Roi CHARLES IV, du premier Août 1322; — 3. THIBURGE, mariée à *Guillaume Ogier de Forcalquier*, Seigneur d'Oyse, de Vitrolles, de Viens & de Ceireste, fils d'autre *Guillaume Ogier de Forcalquier*, marié, en 1302, avec ROSCIE DE SIMIANE; — 4. & RAIBAUDE DE SIMIANE, mariée, vers 1320, avec *Rostain de Sabran*, Seigneur du Thor, Châteauneuf & Jonqueirette, au comté Venaissin.

X. GUIRAN DE SIMIANE, IV du nom, Baron de Caseneuve & Seigneur

d'Apt; il est ainsi qualifié dans le dénombrement de la ville d'Apt, qu'il donna à la Cour Royale de Provence le 13 Novembre 1332. Il fut Viguier de Marseille, depuis 1315 jusqu'en 1317, & épousa *Mabile*, fille de *Béranger*, Sire d'Arpajon, Vicomte de l'Autrec, dont il eut : — 1. BERTRAND-RAMBAULT DE SIMIANE, Baron de Caseneuve, Seigneur d'Apt, de Gordes, &c. Il se croisa, avec plusieurs autres Seigneurs provençaux, pour l'entreprise d'Algesire au royaume de Grenade, & fit son testament, avant son départ, à Avignon, le 18 Avril 1342. Il mourut dans cette guerre contre les Maures, & laissa de sa femme, *Marguerite d'Anduse de la Voute*, GUIRANET & SIBILETTE DE SIMIANE, qui moururent peu de tems après le testament de leur pere; — 3. GUIRAN, qui suit; — 4. THIBURGE, mariée, le 27 Juillet 1341, avec *Guillaume de Nogaret*, Seigneur de Calvisson; — 5. ISOARDE, mariée à *Odilon-Guerin de Châteauneuf*, Seigneur du Tournel, au diocèse de Mende, &c.; — 6. TIBAUDETTE, morte sans alliance; — 7. AYCELENE D'APT, Abbesse de Sainte-Claire de Manosque, en 1343. Cette abbaye ne subsiste plus; — 8. & ISABELLE DE SIMIANE, Religieuse au même monastere en 1343.

XI. GUIRAN DE SIMIANE, V du nom, Baron de Caseneuve, Seigneur d'Apt, de Gordes, &c. après la mort de son frere. Il donna quittance à Toulouse, scellée de son sceau, le 12 Novembre 1353, signée de Sire de Caseneuve, de la somme de 60 liv. pour l'indemnité d'un cheval qu'il avoit perdu aux guerres de Gascogne, où il avoit servi comme Chevalier sous le Comte d'Armagnac. Il rendit hommage pour la Seigneurie d'Apt, en 1359. Lors de la guerre civile de Provence, il fut fait prisonnier avec plusieurs autres Seigneurs, en défendant la ville de Tarascon contre Louis, Comte d'Anjou, Lieutenant-Général en Provence en 1368. GUIRAN DE SIMIANE épousa *Marie de Marseille*, veuve de Raimond de Baux, Seigneur du Puy-Ricard, de Meirargues & de Marignane, & fille de *Bertrand de Marseille de Signe*, Seigneur d'Eveaunes, & de *Marguerite de Grasse de Cabris*. Il fit son testament à Apt le 22 Mai 1385, & sa femme fit le sien le 23 Octobre 1390, en faveur des enfans suivans : — 1. BERTRAND-RAMBAULT, mort avant son pere, porta l'étendard de la ville de Marseille sur la flotte que cette ville fit équipper, en 1381, pour délivrer la Reine Jeanne, prisonniere de Charles de Duras. *Ruffi* dit que les Marseillois lui donnerent en cela une grande marque de distinction, en considération du mérite de son pere. Il rendit hommage pour la seigneurie d'Apt & de Saignan à l'Evêque Giraud, en 1390, & fut marié avec *Isabelle d'Agoult*, troisieme fille de *Raimond d'Agoult*, Seigneur de Murs, & d'*Huguette Seillon*, sa seconde femme. De cette alliance naquirent deux filles, qui sont nommées dans le testament de leur aïeul, dont une : MACIBILETTE, morte jeune ; & DAUPHINETTE, qui fut mariée à *Bermond*, Baron du Cayla, au diocèse de Nîmes; — 2. GUINOT, qui suit; — 3. BÉRENGER, tige des Seigneurs de Châteauneuf, au comté Venaissin, rapportés ci-après; — 4. & ISABELLE DE SIMIANE, femme de *Raimond de Montauban*, Seigneur des vallées de Beauchene & d'Ardennes.

XII. Guinot de Simiane, institué héritier par son pere des seigneuries de Caseneuve, de la Coste, de Gordes, &c. Il commanda, en 1319, une compagnie de cinquante lances dans l'armée de Provence contre Raimond Roger, Vicomte de Turenne, qui s'étoit révolté & qui ravageoit la Provence. L'année suivante, se voyant obligé de faire la guerre contre Voisine de Besignan, il demanda aux habitans de la ville d'Apt, par deux sommations des 24 Janvier & 28 Février, le service militaire à cheval qu'ils devoient à sa maison, lorsqu'elle avoit quelque guerre particuliere. Il fut marié, par contrat du 4 Avril 1380, avec *Dauphine de Sabran*, fille de *Jean*, Baron d'Ansouis, Seigneur de Rorion, &c. & d'*Isoarde de Roquefeuil*, Dame de Puyloubier. Il fit son testament à la veille de partir pour une expédition en pays lointain, le 18 Septembre 1386, & étoit mort avant 1396, suivant un hommage par sa veuve & ses enfans, le 30 Juin de la même année, qui furent : — 1. Guidonet, mort jeune ; — 2. Bertrand Rambauld, qui suit ; — 3. & Marguerite de Simiane, morte en bas-âge.

XIII. Bertrand-Rambauld de Simiane, Baron de Caseneuve, Seigneur d'Apt & de Gordes, servoit en qualité d'Ecuyer-Banneret avec onze Ecuyers de sa compagnie, sous Hugues d'Arpajon, Chevalier-Banneret pour la garde du Roi Charles VI, lorsque ce Prince fit son entrée à Paris, en 1415, & donna quittance de ses gages, en cette qualité, le 24 Décembre de la même année. Il rendit hommage à genoux & les mains jointes, à Constantin Pegula, Evêque d'Apt, en 1416, qu'il renouvella à ses deux successeurs, mais debout, sans doute parce qu'il étoit Chevalier en 1431 & 1440. Il assista au traité de paix publié dans l'abbaye Saint-Victor de Marseille, entre Louis III, Comte de Provence & le Roi d'Arragon, après le siege de cette ville, le 5 Juin 1431, qualifié par le Roi Louis III, de son Chambellan. Il fut marié, par contrat du 5 Mars 1402, avec *Marguerite de Pontevez*, fille de *Faulquet*, Seigneur de Carces & de Certignac, & de *Méthéline d'Anduze-la-Voute*, dont il eut plusieurs enfans, en faveur desquels il disposa de ses biens au mois de Mars 1448, savoir : — 1. Jacques-Rambauld, qui suit ; — 2. Guiran, Archidiacre de l'église d'Apt, & depuis Seigneur de Vacheres ; par le testament de son pere, & fut l'auteur d'une branche qui s'établit à Manosque. Bertrand de Simiane, Seigneur de Vacheres, son fils, épousa *Isabelle de Grasce*, fille de *Georges*, Seigneur du Mas, dont il eut six garçons & trois filles, qu'il nomma dans son testament, du 22 Septembre 1522, entr'autres : — Pierre, Seigneur de Vacheres, qui ne laissa qu'un fils, nommé François, qui fut, comme lui, Seigneur de Vacheres, & qui mourut sans postérité ; — & Jean, reçu Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1534, &c. &c. — 3. Méthéline ou Mathilde, qui est le même nom, épousa, en 1425, *Bertrand de Grasce*, Seigneur de Barn, dont elle fut la seconde femme ; — 4. Dauphine, mariée avec *Victor de Glandevez*, Seigneur de Porrieres ; — 5. Isabelle, femme de *Bertrand*, Seigneur de Pontevez ; — 6. & 7. Perpétue & Marie de Simiane, Religieuses Bénédictines à la Celle, près de Brignolles.

XIV. JACQUES-RAMBAULD DE SIMIANE, Baron de Caseneuve & de Gordes, est le dernier de sa maison qui ait porté le titre de Seigneur d'Apt. Il épousa, 1°. par contrat du 18 Février 1449, *Honorée de Marseille*, fille de *Bertrand*, des Comtes de Vintimille, dit de *Marseille*, Baron d'Ollioules, & de *Catherine de Grasse-du-Barn*; & 2°. par contrat du 24 Mai 1492, *Françoise de Saint-Severin*, fille de *François*, Comte de Pandino dans le Milanois, & *d'Aloisia Cossa*, des Comtes de Troïa au royaume de Naples. Il fit son testament en 1483, & laissa les enfans suivans; savoir, du premier lit: — 1. GUIRAN, qui suit; — 2. MARIE, mariée, 1°. le 16 Février 1483, à *Pierre Forbin*, Seigneur de la Barbent; & 2°. à *Georges Grimaldi*, Baron de Beuil au comté de Nice, dont elle fut la seconde femme; — 3. CATHERINE, Religieuse à la Celle, & du second lit; — 4. MARGUERITE, héritiere *d'Hélene de Saint-Severin*, sa tante, fut mariée avant 1506, avec *Marc de Glandevez*, Seigneur du Puy-Michel; — 5 & une autre fille, morte sans alliance.

XV. GUIRAN DE SIMIANE, VI du nom, Baron de Caseneuve & de Gordes, assista aux Etats de Provence, tenus à Aix en 1487, au nom de son pere. Il fut marié deux fois, 1°. par contrat du 16 Février 1482, avec *Marguerite Forbin*, fille de *Jean*, Seigneur de la Barbent & d'Isoarde-Marin; & 2°. le 27 Novembre 1509, avec *Sibile de Castellane*, veuve de *Jean de Pontevez*, Seigneur de Cabanes, & fille de *Boniface*, Seigneur de Fos & de la Verdiere, & de LÉONARDE DE SIMIANE, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent: — 1. BERTRAND RAMBAULD, qui suit; — 2. ANNE, mariée avec *Balthasard de Simiane*, Seigneur de la Coste à Avignon; — 3. HONORÉE, mariée avec *Marc de Vintimille*, Seigneur de Ramatuelle & de Bauduen; — 4. & JEANNE, DE SIMIANE, Religieuse à la Celle.

XVI. BERTRAND-RAMBAULD DE SIMIANE, II du nom, Baron de Caseneuve & de Gordes, reçu Maitre des Requêtes en 1548, & Président au Grand-Conseil en 1551. Il fut Ambassadeur à la Cour de Rome en 1556. Il étoit marié, par contrat du 27 Novembre 1509, avec *Perrette de Pontevez*, fille de *Jean*, Seigneur de Cabanes, & de *Sibile de Castellane*. Il fit son testament le 16 Novembre 1558, par lequel on voit qu'il laissa une nombreuse postérité, savoir: — 1. BERTRAND RAMBAULD, qui suit; — 2. JEAN, Seigneur de Cabanes, reçu Chevalier de Malte en 1526, mort au service du Roi; — 3. FRANÇOIS, Seigneur de Caseneuve, entra dans l'ordre des Chartreux, d'où il fut tiré après avoir été Prieur de Bonpas & de Villeneuve, & Visiteur de son ordre, pour être fait Evêque, & mourut dans une grande réputation de piété le 6 Mai 1587; — 4. JEAN-BATISTE, Evêque de Vence en 1555, d'où il fut transféré à celui d'Apt en 1560. Il en prêta serment de fidélité au Roi le 21 Juin de l'année suivante, & obtint peu de tems après l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse. Il eut le malheur de se jeter dans les nouvelles opinions, & de mourir apostat; — 5. JEAN-ANTOINE, Sieur de Cabanes, Protonotaire apostolique, embrassa l'hérésie de Calvin, à l'exemple de son frere,

mais il abjura depuis, & mourut dans le sein de l'église au mois de Février 1612, âgé de 88 ans.; — 6. CLAUDE, né en 1527; — 7. PIERRE, né en 1529, reçus Chevaliers de Malte en 1546. *Allard* dit qu'ils moururent à la guerre, & le P. *Robert* assure au contraire qu'ils se firent Capucins : il est plus sensé de croire l'avis du premier, & on ne sait lequel des deux fut tué à la prise de Saint-Quentin, au mois d'Août 1557, où il s'étoit jeté avec le Sieur d'Andelot, (Voyage du Duc de Guise, par le Sieur de la Châtre); — 8. GASPARD, tige des Comtes de Montcha, dont il sera parlé ci-après; — 9. BALTHASARD, Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, tué au siege de Malte en 1565; — 10. MELCHIOR, Chevalier du même ordre, fut tué à l'âge de 22 ans dans un combat que François de Lorraine, Grand-Prieur de France, & Général des Galeres de la religion, soutint contre une escadre Turque, commandée par le Pacha de Rhodes, qui y périt avec six cens Turcs en 1557; — 11. AIMAR, Seigneur de la Rochegiron, Saumane, &c. né en 1536, marié avec *Hortense Cénami*, veuve de *N.... Sauvin*, Seigneur du Cheilar en Dauphiné, dont il n'eut qu'un fils nommé PAUL, qui mourut sans alliance; — 12. BATISTINE, née en 1515; — 13. SIBILE, née en 1519; — 14. ANNE, née en 1522; — 15. CHARLOTTE, née en 1524; — 16. MARGUERITE, née en 1540, ne furent pas mariées; — 17. LOUISE, Religieuse à la Celle; — 18. & SIBILE-CECILE DE SIMIANE, née en 1528, Religieuse de Sainte-Claire à Avignon.

XVII. BERTRAND RAMBAULD DE SIMIANE, III du nom, Baron de Caseneuve & de Gordes, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Conseiller d'Etat, Chevalier de l'ordre du Roi en 1561, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, & Lieutenant-Général au Gouvernement de Dauphiné, Gouverneur de Montdovi en Piémont, &c. Il fit ses premieres armes en Italie, sous le fameux Chevalier Bayard, qu'il suivit à Mezieres en Champagne, & défendit avec lui cette place contre l'Empereur Charles-Quint, en 1521. Les services qu'il rendit dans les guerres du Piémont, sous le Marechal de Brissac, lui mériterent le gouvernement de Montdovi. Il prit *Marsal*, & reprit le château de la Bastide sur les Impériaux. M. de Thou, qui se nomme un homme de l'ancienne Roche, & qui dans tous les troubles de son tems sut conserver une grande équité, dit, qu'il soutint avec Laurent de Maugiron, auprès de Sisteron, en 1567, les efforts de l'armée calviniste, commandée par René de Savoie-de-Tende, Seigneur de Cypierre, qu'il s'opposa sur les frontieres d'Auvergne, aux troupes du Prince de Condé, en 1568, & que la même année il se jeta dans la ville de Montelimar, pour couper aux ennemis le passage du Rhône, & mit en fuite les troupes du Vivarais auxquelles les huguenots du Dauphiné vouloient se joindre. Il refusa hautement, ainsi que quelques autres Gouverneurs & Commandans de provinces, d'exécuter les ordres du Roi CHARLES IX, contre les calvinistes, à la fin du mois d'Août 1572. L'année suivante, il battit les rebelles du Dauphiné en plusieurs rencontres, & prit plusieurs places sur eux. Au mois de Juin 1575, ayant été resserré dans la ville de Die,

par Charles Dupuy, Seigneur de Montbrun, il en fortit à propos, comme celui-ci s'avançoit pour s'oppofer au fecours qui l'alloit délivrer, l'attaqua, & le ferra à fon tour de fi près, qu'il le battit, & le fit prifonnier. Montbrun, que fon impétueufe imprudence avoit mis entre deux feux, y fit des efforts prodigieux de valeur; mais enfin s'étant, dit-on, caffé la cuiffe en tombant, il fut arrêté, & mené à Grenoble, où il perdit la tête fur un échafaud, par arrêt du Parlement du 10 Août fuivant. Le Baron de Gordes fe plaignit aux Etats de Blois de n'avoir pas de forces fuffifantes pour fe foutenir en Dauphiné, & pour la même raifon on manqua de fe rendre maître de Loriol, (1577). La même année, le Roi le nomma Commiffaire, pour former l'affociation des Bailliages de Viennois & de Diois, pour la défenfe de l'Etat, & le maintient de la religion catholique. Il mourut en 1578, à Montelimar. Il avoit époufé, en 1551, *Guionne Allemand*, fille de *Charles*, Seigneur de Laval-Séchiline, de Bulli, de Montroman, &c. Chevalier de l'ordre du Roi, Lieutenant-Général en Dauphiné, & d'*Anne de Tholigni*, Dame d'Albigni & de la Terraffe, dont il eut plufieurs enfans, qu'il nomma dans fon teftament, du 5 Mai 1575, favoir; — 1. LAURENT, mort à Paris au College; — 2. GASPARD, Gentilhomme fervant du Roi, fe trouva à la bataille de Lépanthe en 1571, accompagna le Duc d'Anjou en Pologne, & fut tué à Montelimar, à l'âge de 21 ans, en 1575; — 3. BALTHASARD, qui fuit; — 4. CHARLES, qui forma la branche des Marquis de Piannezze en Piémont, rapportée ci-après; — 5. LAURENCE, héritiere de *Laurent Allemand*, Evêque de Grenoble, fon oncle maternel, par fon teftament de 1559. Elle avoit époufé, en 1571, *Roftain d'Urre*, Seigneur d'Ourches; — 6. & MARGUERITE DE SIMIANE, mariée, en 1576, à *Antoine de Clermont*, Baron de Montoifon, Chevalier de l'ordre du Roi, Colonel de l'infanterie du Languedoc.

XVIII. BALTHASARD DE SIMIANE, Baron de Gordes & de Cafeneuve, Seigneur d'Agoult, &c. &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, fut tué à l'âge de 24 ans, le 30 Mai 1586, au Moneftier de Clermont, dans l'armée catholique, commandée par la Valette, contre les calviniftes du Dauphiné. Il avoit époufé, par contrat du 4 Février 1581, *Anne de Saint-Marcel*, fœur de *Guillaume*, Archevêque d'Embrun, & fille de *Laurent*, Seigneur d'Avançon, dont il eut un fils unique, qu'il inftitua fon héritier, par fon teftament du 16 Février 1586.

XIX. GUILLAUME DE SIMIANE, Marquis de Gordes, par lettres du mois de Février 1615, Baron de Cafeneuve, Seigneur d'Agoult, de Cabanes, &c. Confeiller d'Etat, Gouverneur du Pont-Saint-Efprit, Capitaine de la compagnie Ecoffoife de la garde du Roi, fut nommé Chevalier de l'ordre du Saint-Efprit le 4 Mai 1633. Il fut marié, par contrat du 19 Février 1612, avec *Gabrielle de Pontevez*, fille de *Gafpard*, Comte de Carces, Grand-Sénéchal & Lieutenant-Général en Provence, & de *Léonore de Lettes-des-Prez-de-Montpezat*, dont il eut plufieurs enfans, (& mourut au mois de Septembre 1642,) favoir: — 1. FRANÇOIS, qui

fuit ; — 2. JOSEPH, mort ſans alliance ; — 3. LOUIS, Seigneur de Bayard, Chevalier de Malte ; — 4. LOUIS-MARIE-ARMAND, Abbé de la Rue, de Saint-Vincent de Senlis & de Saint-Sauve, Prieur de Saint-Eloi de Rouen & de Carces, Chanoine-Comte de Lyon, & premier Aumônier de la Reine, fut ſacré Evêque, Duc de Langres, le 30 Novembre 1671, prêta ſerment de fidélité au Roi, le lendemain, & mourut le 21 Novembre 1695 ; — 5. MARGUERITE, mariée 1°. avec *Gaſpard Forbin de Janſſon*, Marquis de Manes ; 2°. avec *Roſtain d'Ancézune*, Marquis du Thor & de Caderouſſe, au comté Venaiſſin ; & 3°. avec *François-Forbin de la Barbent*, Seigneur de la Marthe, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-légers du Duc de Guiſe ; — 6. ELÉONORE, morte ſans alliance ; — 7. ANNE, Abbeſſe d'Annonay en Vivarais ; — 8. GABRIELLE-RENÉE, Abbeſſe de Sainte-Colombe de Vienne, morte en Décembre 1697 ; — 9. ANNE-SUSANNE, Religieuſe à Sainte-Colombe, & depuis Abbeſſe de Nonenque, au dioceſe de Vabres, en 1650, morte en 1694 ; — 10. & THÉRESE DE SIMIANE, Religieuſe Carmélite, à Aix.

XX. FRANÇOIS DE SIMIANE, Marquis de Gordes, Comte de Carces, Baron de Caſeneuve, Grand Sénéchal & Lieutenant-Général en Provence, Capitaine de la compagnie Ecoſſoiſe de la Garde du Roi, dont il donna ſa démiſſion en 1642, Chevalier des ordres du Roi, le 31 Décembre 1661, & Chevalier d'honneur de la Reine Marie-Thérese d'Autriche, hérita du comté de Carces & des autres biens de *Jean de Pontevez*, ſon oncle maternel, Grand-Seigneur de Provence. Il épouſa *Anne Deſcoubleau*, fille de *Pierre*, Marquis de Sourdis-la-Chapelle, & d'*Antoinette de Bretagne-d'Avaugour*. Ils moururent l'un & l'autre en 1681, & laiſſerent pluſieurs enfans, ſavoir :

XXI. — 1. PIERRE-GABRIEL DE SIMIANE, Comte de Carces, Enſeigne de la Garde-Ecoſſoiſe, ſe trouva à la bataille de Senef en 1675, & à celle de Montcaſſel, le 11 Avril 1677, où il reçut cinq bleſſures, dont il mourut à Ypres entre les mains des ennemis, âgé de 22 ans ; — 2. JACQUES, Seigneur de Bayard, Chanoine, Comte de Lyon, & depuis Comte de Carces, & Marquis de Simiane, Gordes, après la mort de ſon frere, marié en 1682, avec *N.... de Simiane*, fille *d'Edme-Claude*, Comte de Montcha, & d'*Anne-Claudine de Ligneville*, dont il n'eut point d'enfans ; — 3. ANNE-THÉRESE, héritiere de cette branche, épouſa, 1°. le 21 Mars 1682, *François-Louis-Claude-Edme de Simiane*, Comte de Montcha ; & 2°. *Charles Pot*, Marquis de Rodes, Grand-Maître des cérémonies de France, mort le premier Juillet 1705, & elle vers 1740 ; — 4. 5. 6. & 7. MARIE-ANNE, LOUISE ANGÉLIQUE, JEANNE-ELÉONORE, & ANNE-GABRIELLE DE SIMIANE, Religieuſes.

PREMIERE BRANCHE des Marquis de PIANEZZE, *éteinte.*

XVIII. CHARLES DE SIMIANE, quatrieme fils de BERTRAND RAMBAULD DE SIMIANE, Baron de Gordes, &c. & de *Guionne* ou *Guigonne*

gonne Allemand, Seigneur d'Albigny, du Bulli, de Montroman & de Cabanes, Marquis de Roat & de Maret, Chevalier de l'ordre de l'Annonciade, Capitaine-général de la cavalerie de Savoie, Lieutenant-général des Etats du Duc de ce nom, au-delà des monts, & Lieutenant général des armées de ce Prince; il passa au service du Duc de Savoie, qui l'avoit demandé, & le servit avec honneur. Il épousa, par contrat du 26 Février 1607, *Mathilde*, légitimée de Savoie, Marquise de Pianezze, qui fut, depuis son mariage, Surintendante de la Maison de Christine de France, Duchesse de Savoie, & mourut à Suze à la suite de cette Princesse, en 1649. Elle étoit fille naturelle d'*Emmanuel Philbert*, Duc de Savoie, & de *Béatrix de Lauguser*, Marquise de Pianezze; de cette alliance naquit un fils unique après la mort de son pere, nommé:

XIX. CHARLES-EMMANUEL-PHILBERT-HYACINTHE DE SIMIANE, Marquis de Pianezze, de Montafiat, de Roat, &c. Chevalier de l'Annonciade, Grand-Chambellan du Duc de Savoie, Général de l'infanterie de ce Prince, & son Lieutenant-général en Piémont. Il servit les Ducs Victor-Amédée, François Hyacinthe, & enfin Charles Emmanuel, II du nom, pendant la minorité duquel il fit les fonctions de premier Ministre. Il avoit épousé, en 1631, *Jeanne d'Arborio*, fille d'*Antoine Mercurin*, Marquis d'Arborio-Gattinara, & de *Virginie de Langusco*, dont il eut: — 1. JOSEPH-FRANÇOIS-LOUIS-MAURICE, mort en 1645; — 2. CHARLES-EMMANUEL-PHILBERT, qui suit; — 3. IRÉNE, mariée avec *Charles-Louis de Saint-Martin-d'Aglié*, Marquis de Saint-Damien, Chevalier de l'Annonciade; — 4. FRANÇOISE-MARIE, qui épousa 1°. *Louis de Valperque*, Comte de Mazine, Mestre-de-Camp d'infanterie, & 2° *Louis Ferrero*, de Fiesque, Prince de Masserano, Marquis de Grevecœur, &c.; — 5. & MATHILDE DE SIMIANE, mariée, le 26 Février 1661, avec *Louis-Félix de Willé-Cordei*, Seigneur de Fleuri, Marquis de Saint-Trivier, &c.

XX. CHARLES-EMMANUEL PHILBERT DE SIMIANE, Marquis de Livourne, & puis de Pianezze, Mestre-de-Camp d'infanterie & de cavalerie en Savoie, Chevalier de l'Annonciade, marié, par traité du 23 Octobre 1659, avec *Marie Hippolyte Grimaldi*, née en 1644, & morte en 1694. Elle étoit sœur de *Louis*, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Pair de France, & fille d'*Hercule Grimaldi*, Marquis de Baux, Chevalier de l'ordre d'Alcantara, en Espagne, & d'*Aurelie Spinola*; de cette alliance naquirent deux garçons & une fille, savoir:

XXI. GAÉTAN-ELZÉAR-BERTRAND DE SIMIANE, mort sans alliance en 1666; — 2. N.... DE SIMIANE, Marquis de Montafiat, né en 1668, mort au college des Jésuites à Paris, en 1687; — 3. & N.... DE SIMIANE, marié à Gênes, avec *N*....

SECONDE BRANCHE des Comtes de MONTCHA, *en Forez, éteinte.*

XVII. GASPARD DE SIMIANE, huitieme fils de BERTRAND-RAM-

BAULD, Baron de Gordes & de Caseneuve, & de *Perrette de Pontevez*. Il fut Seigneur d'Eveaunes & d'Ollioules en Provence, nommé Chevalier de l'ordre du Roi en 1576, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre en 1598; il fut blessé, & fait prisonnier à la bataille de Montcontour, sous les yeux du Roi de Navarre, qui en fit prendre soin, & eut de grands égards pour lui dans sa prison. Il avoit épousé, par contrat du 8 Octobre 1576, *Catherine Mitte*, fille de *Jean Mitte de Miolans*, Seigneur de Chevrieres: suivant son testament du 12 Juin 1603, il eut pour enfans: — 1. BERTRAND, qui suit; — 2. JACQUES, Seigneur d'Eveaunes, Capitaine au régiment des Gardes-Françoises en 1632, & puis Gouverneur de Valence en Dauphiné, & Lieutenant-général des armées du Roi, mort sans alliance; — 3. LAURENT, Prieur de Saint-Rambert en Forez, Archidiacre & Comte de Lyon. Il vivoit encore en 1630; — 4. SÉBASTIEN, Seigneur de Jaunage; — 5. GABRIEL, Seigneur de Saint-Nazaire, mort sans alliance; — 6. CHARLOTTE, mariée, en 1598, à *Claude-Antoine de Vichi*, Seigneur de Champron; — 7. JEANNE, Religieuse à Sainte-Colombe de Vienne; — 8. LAURENCE, Religieuse à Marseille; — 9. CATHERINE, morte sans alliance; — 10. & GASPARDE DE SIMIANE, Religieuse à Marigny, morte Prieure de Legnieu en Forez.

XVIII. BERTRAND DE SIMIANE, Comte de Montcha en Forez, Seigneur de Jaunage & de la Rochegiros, après la mort d'AIMAR DE SIMIANE, son oncle. Il étoit Colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, en 1630. Il épousa *Louise de Malain*, fille d'*Edme*, Baron de Luze, Chevalier des ordres du Roi, & Lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, & d'*Angélique de Malain-de-Miseri*, dont: — 1. EDME, Seigneur de Jaunage, mort garçon; — 2. EDME-CLAUDE, qui suit; — 3. ANTOINE-FRANÇOIS, Chanoine, Comte de Lyon; — 4. MARIE, seconde femme de *Louis*, Duc d'Arpajon, Chevalier des ordres du Roi, &c. — 5. MARIE-ANGÉLIQUE, Religieuse à Sainte-Colombe de Vienne; — 6. & 7. FRANÇOISE & MADELEINE DE SIMIANE, Religieuses Ursulines à Lyon.

XIX. EDME-CLAUDE DE SIMIANE, Comte de Montcha, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la Reine, Gouverneur de Valence, &c. Lieutenant-général des armées du Roi, fait prisonnier à la bataille de Rocroy, où il commandoit la Gendarmerie, en 1642. Il fut marié au mois de Mars 1649, avec *Anne-Claudine-Renée de Ligeuville*, fille unique & héritiere de *Ferry* ou *Fréderic*, Comte du Saint-Empire, Seigneur de Tantouville, &c. & de *Marie de Choiseul*; de cette alliance naquirent douze enfans, suivant le P. *Columbi*, mais on n'en connoît que trois, savoir: — 1. FRANÇOIS-LOUIS-CLAUDE-EDME, qui suit; — 2. N.... DE SIMIANE, mariée en 1682, avec *Jacques de Simiane*, Marquis de Gordes; — 3. & ANNE-MARIE-FRANÇOISE DE SIMIANE, reçue Chanoinesse, Comtesse de Remiremont en 1681, nommée à l'abbaye de Chanoinesses séculieres de Bouxieres en Lorraine, au mois de Septembre 1686.

XX. FRANÇOIS-LOUIS-CLAUDE-EDME DE SIMIANE, Comte de

Montcha, Gouverneur de Valence, & Sénéchal du Valentinois; épousa, par contrat du 21 Mars 1682, *Anne-Thérese de Simiane*, fille de *François*, Marquis de Gordes, Chevalier des ordres du Roi, & d'*Anne d'Escoubleau de Sourdis ;* leurs enfans furent : — 1. ANNE-MARIE-THÉRESE, Chanoinesse à Bouzieres, morte en Avril 1721 ; — 2. & ANNE-MARIE-CHRISTINE DE SIMIANE, mariée en 1720, avec *Emmanuel-Théodore de la Tour*, Duc de Bouillon & d'Albret, Pair & Grand-Chambellan de France, &c. Elle mourut dans sa trente-neuvieme année, en 1722, & ne laissa qu'une fille, qui a été la premiere femme du Prince de Rohan-Soubise.

TROISIEME BRANCHE DES SEIGNEURS de CHATEAUNEUF, *au Comté Venaissin, éteinte.*

XII. BERENGER DE SIMIANE, troisieme fils de GUIRAN, V du nom, & de *Marie de Marseille d'Eveaunes*, eut, par le testament de son pere, les Seigneuries de Châteauneuf, de Jonqueirettes & de Caumont, au Comté Venaissin, &c. servit en Provence & dans le royaume de Naples, pour Louis d'Anjou, II du nom, Roi de Naples, Comte de Provence, contre Charles Duraz. Il se distingua en plusieurs rencontres à la tête de deux cens lances, sous le Comte Amédée de Savoie, & sous les autres Généraux du Roi Louis, dans la Calabre & dans la Pouille, en 1383, & se signala sur-tout au combat que ce Prince gagna près de la ville de Barri dans la Pouille. Il épousa 1°. *Béatrix de Villeneuve*, fille de *Giraud*, Seigneur de Vence; & 2°. *Mabile de Sabran*, de la branche des Seigneurs de Robion, au Comté Venaissin ; il fit deux testamens, un le 5 Décembre 1396, & l'autre le 17 Juillet 1420. Il eut du premier lit : — 1. BERTRAND RAMBAULD, mort sans alliance ; — 2. MARIE, qui épousa *Jean Mastin*, Seigneur de la Merlée, &c. & du second lit : — 3. REFFORCIAT, mort au service du Roi LOUIS III, dans le royaume de Naples ; — 4. LOUIS, qui suit ; — 5. PIERRE, Prieur de l'abbaye de Montmajour-lès-Arles; — 6. & DAUPHINE DE SIMIANE, dont on ignore la destinée.

XIII. LOUIS DE SIMIANE, Seigneur de Châteauneuf, la Coste, Caumont, &c. Il épousa, en 1424, *Louise de Pontevez*, fille d'*Elzéar*, Seigneur de Châteaurenard ; ses enfans furent : — 1. ETIENNE, qui suit ; — 2. BARTHELEMI, qui forma la branche des Seigneurs de la Coste, rapportée ci-après; — 3. LÉONARDE, femme de *Boniface de Castellane;* — 4. GUILLAUMETTE DE SIMIANE, mariée avec *Astorgue Burgondion*, co-Seigneur d'Agoult, &c.

XIV. ETIENNE DE SIMIANE, Seigneur de Châteauneuf, &c. Il fut marié trois fois, 1°. avec *Dauphine Pellegrin*, dont il n'eut point d'enfans; 2°. par contrat du 8 Avril 1468, avec *Marguerite de Castellane ;* & 3°. en 1471, avec *Colette d'Ancezune*, fille d'*Antoine*, & de *Louise de Falcos-de-la-Blache*. Il eut pour enfans de cette derniere femme : — 1. FRÉDERIC, tué à la bataille de Fornoue, le 6 Juillet 1494, servant en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du Sire de la Tremoille ;

— 2. MELCHIOR, qui suit; — 3. & FRANÇOISE DE SIMIANE, femme de *Pierre de la Baume*, Seigneur de Suze.

XV. MELCHIOR ou MELCHION DE SIMIANE, Seigneur de Châteauneuf, servit avec son frere dans les guerres d'Italie. Il épousa, par contrat du 6 Mars 1500, *Louise Odoard*, fille d'*Arnaud*, Seigneur de Barcellone, &c. & de *Jeanne d'Anthou*, dont il eut : — 1. JANSSON, qui suit; — 2. & LOUIS DE SIMIANE, tige des Seigneurs de Truchenu, rapportée après celle-ci.

XVI JANSSON DE SIMIANE, Seigneur de Châteauneuf, épousa *Genevieve Odoard*, de la même famille que sa mere, dont il eut un fils unique qu'il fit son héritier par son testament du 25 Juin 1555, nommé JOACHIM DE SIMIANE, qui suit;

XVII. JOACHIM DE SIMIANE, Seigneur de Châteauneuf. Il servit parmi les volontaires du comté Venaissin, au siége de Menerbe. Il épousa *Victoire Grimaldi*, fille d'*Honoré*, Baron de Beuil, Chevalier de l'Annonciade & Gouverneur de Nice, & de *Julie Picamiglia*, & mourut en 1605, laissant trois filles, savoir :

XVIII. — 1. ANNE DE SIMIANE, Dame de Châteauneuf, mariée avec *François de Simiane*, Seigneur de la Coste, à Avignon; — 2. ISABELLE, femme d'*Alrics de Comillan*, Seigneur de Roussel, &c. — 3. & DIANE DE SIMIANE, mariée avec *Jean-Batiste de Forbin*, Seigneur de la Roque, & Président du Parlement d'Aix.

QUATRIEME BRANCHE des Seigneurs de TRUCHENU, *&c.* AVAUREAS, *au Comté Venaissin, éteinte.*

XVII. LOUIS DE SIMIANE, Seigneur de Clers, de Cederon & de Cairane, en Provence, & au Comté Venaissin, second fils de MELCHIOR, Seigneur de Châteauneuf, & de *Louise Odoard*, rapportée ci-devant, servit en qualité de Capitaine de vaisseau à la bataille de Lépanthe, en 1571, après avoir commandé dans les guerres du Comtat une compagnie de 200 hommes de pied, à la défense de Vaureas, &c. par ordre du Cardinal Georges d'Armagnac, Collégat d'Avignon en 1567, &c. Il fut marié, par contrat du 11 Mars 1567, avec *Françoise de Guilhens*, fille de *Jean*, Seigneur de Puy-Laval, & de *Claire de Gagnon*, de la ville d'Avignon, dont il eut : — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. BATISTINE, mariée 1°. à *Georges de Vassadel*, Seigneur de Vaqueiras au comté Venaissin, à Carpentras; 2°. avec *Antoine d'Urre*, Seigneur du Puy-Saint-Martin en Dauphiné.

XVIII. ANTOINE DE SIMIANE, Seigneur de Cederon & de Cairane, servit avec une compagnie de Chevaux-légers dans les troupes du Roi, sous les Sieurs de la Vallette & de Lesdiguieres. Il transigea à Rome, devant un Auditeur de Rote, sur les biens de sa maison, le 8 Juin 1615, tant pour ses enfans que pour FRANÇOIS DE SIMIANE, Seigneur de la Coste, son cousin. Il rappelle dans cet acte sa descendance depuis son trisaïeul. Il fut marié, par contrat du 27 Avril 1587, avec *Lucrece de Claret*, fille & héritiere de *Louis*, Seigneur de Truchenu, d'Esparron, &c. Chevalier

de l'ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, & de *Jeanne de Talon-la-Laupie*, Dame de Vinssobre, sa premiere femme, dont il eut : — 1. LOUIS, qui suit ; — 2. FRANÇOIS, tué à l'assaut de Saint-Paul de la Miate, sous les ordres du Maréchal de Themines, au mois de Juillet 1625 ; — 3. CHARLES, tige des Seigneurs de Molans, rapportés ci-après ; — 4. MARGUERITE, Dame de Cairane, au diocèse de Vaison, qui épousa *Jean de Cambis*, Seigneur d'Orsan, à Avignon ; — 5. & BLANCHE DE SIMIANE, Religieuse Ursuline avant 1615.

XIX. LOUIS DE SIMIANE, II du nom, Seigneur de Truchenu, de Cederon, de Chalançon, &c. obtint l'érection de sa terre d'Esparron en Marquisat, par lettres du mois de Juin 1651, fut marié, le 23 Octobre 1654, avec *Louise de Montaynard*, fille & héritiere de *Charles de Montaynard*, dit d'*Alleman*, Seigneur de Montaynard, &c. dont il eut : — 1. CHARLES-LOUIS, qui suit ; — 2. MARIE-FRANÇOISE, mariée à *Jacques Coste*, Comte de Charmes, Président du Parlement de Grenoble, dont elle étoit veuve en 1630 ; — 3. & ISABLLE DE SIMIANE, Religieuse.

XX. CHARLES-LOUIS DE SIMIANE, Marquis d'Esparron, Seigneur de Truchenu, &c. appellé *le Marquis de Simiane*, fut Capitaine de cavalerie au régiment Cardinal, & marié, par contrat passé à Paris, le 24 Septembre 1659, avec *Madeleine Hay*, fille de *Paul*, Seigneur de Coeslen & du Châtelet, Conseiller au Parlement de Bretagne, & de *Françoise Fouquet de Chalain*, dont il laissa, à sa mort, arrivée en 1684 : — 1. LOUIS, qui suit ; — 2. FRANÇOIS, Marquis d'Esparon, Baron de Chalançon, d'Arnayon, Seigneur de Truchenu, &c. né à Vaureas, le 28 Octobre 1674, & mourut à Piéry, près d'Epernay en Champagne, le premier Décembre 1734, sans avoir été marié. Il avoit eu, dans sa jeunesse, une enseigne de vaisseau, qu'il quitta en 1696, pour entrer au service de terre, & fut fait Lieutenant dans le régiment du Roi. Il obtint depuis une compagnie de Grenadiers dans le premier bataillon d'un régiment Wallon, sous le Prince de Nassau, par commission du 7 Février 1702, & fut nommé Mestre-de-Camp d'un régiment Wallon d'infanterie, le 20 Mai 1705. Il fut dangereusement blessé, & fait prisonnier à la bataille de Ramillies, le 23 Mai 1706, & ne fut échangé qu'à la paix. Après la mort de son frere, le Duc d'Orléans, Régent du royaume, lui donna une charge de premier Gentilhomme de sa chambre, par ses lettres du 17 Mai 1718. Il fut nommé Brigadier d'infanterie le premier Février 1719, & Chevalier des ordres du Roi le 3 Juin 1724 ; — 3. MARIE-ANNE, qui épousa, le 2 Juin 1678, *Jacques Bérenger*, Comte du Gua & de Charmes, Maréchal de Camp, & mourut au mois de Février 1704 ; — 4. FRANÇOISE, morte sans alliance ; — 5. & LOUISE-MARIE DE SIMIANE, Abbesse de Saint-Avit, près Châteaudun, au diocese de Chartres, par brevet de 1719.

XXI. LOUIS DE SIMIANE, III du nom, Marquis d'Esparron, Baron de Chalançon, &c. connu sous le nom de *Marquis de Simiane*, fut Lieutenant des Gendarmes Ecossois de la Garde du Roi, l'un des premiers Gentilshommes de la Chambre de Philippe de France, Duc d'Orléans,

Régent du royaume, & Lieutenant au gouvernement de Provence, par lettres du mois d'Octobre 1715. Il fut marié avec *Pauline de Castellane-Adhémar*, Dame de compagnie de Madame la Duchesse d'Orléans, & fille de *François de Castellane*, dit *Adhémar-de-Monteil*, Comte de Grignan, Chevalier des ordres du Roi, & Lieutenant-Général au Gouvernement de Provence, & de *Françoise-Marguerite de Sévigné*, sa troisieme femme. Il mourut à Paris en 1718, âgé de 47 ans, & la Marquise de Simiane mourut à Aix, regrettée pour sa piété solide & exemplaire, au mois de Juin 1737. Ils laisserent trois filles, savoir: — 1. ANNE, Religieuse Bénédictine au Calvaire du Marais, à Paris, en 1720; — 2. SOPHIE, mariée au mois de Juin 1723, avec *N.... de Villeneuve*, Marquis de Vence; — 3. & JULIE DE SIMIANE, Dame de la Garde Adhémar, qui épousa *Jean Batiste de Castellane*, de la branche des Seigneurs d'Esparron, Officier des Gardes du Corps, & depuis Maréchal-général-des-Logis de la Gendarmerie, en 1743.

CINQUIEME BRANCHE des Seigneurs de MOLANS, *devenus Marquis* D'ESPARRON, *au Comté Venaissin.*

XVIII. CHARLES DE SIMIANE, Sieur d'Esparron, troisieme fils d'ANTOINE, Seigneur de Cederon & de Cairane, & de *Lucrece de Claret*, Dame de Truchenu, d'Esparron, &c. fut Colonel des vieilles Bandes du Duc de Savoie, sous le Marquis de Pianezze, son parent. Il produisit les titres justificatifs de son extraction à l'âge de 55 ans, devant le Sieur Dugué, Intendant du Dauphiné, Commissaire du Conseil pour la recherche de la noblesse, le 25 Juin 1668, & fut marié avec *Marthe de Calignon*, veuve de *Jean d'Urre*; co-Seigneur de Molans en Dauphiné, frontiere du Comté Venaissin, & fille d'*Alexandre Calignon*, Seigneur de Peyrins, & d'*Isabelle Rousset-de-la-Martrere*, dont il eut les enfans suivans, en faveur desquels il fit son testament en 1668: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. JOSEPH, Capitaine au régiment de Sault, infanterie, mort sans alliance; — 3. & 4. LOUIS & CLAUDE, Capucins, & moururent à Avignon au service des pestiférés, en 1721, dans un âge avancé; — 5. MARIE, qui épousa, par contrat du 17 Janvier 1676, *Alexandre de Veri-de-Rainoard*, d'une famille venue de Florence, établie à Seguret, dans le comté Venaissin; — 6. & MARTHE DE SIMIANE, Religieuse.

XIX. CHARLES DE SIMIANE, II du nom, Sieur d'Esparron, habitant au bourg de Caromb, au diocese & près Carpentras, s'y maria en 1675, avec *Jeanne-Françoise Camaret*, fille & héritiere de *Jean-Antoine*, & de *Françoise Vendran*. Il mourut en 1687, & laissa de ce mariage: — 1. CLAUDE-IGNACE-CLAUDE-JOSEPH, sacré Evêque de Saint-Paul-trois-Châteaux, le 20 Août 1717, dont il donna sa démission en 1743, & pourvu de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, où il réside ordinairement; — 2. ALEXIS-ELZÉAR, qui suit; — 3. ANNE-MARTHE, qui épousa, en 1703, *Jacques de la Tour-Gouvernet*, Seigneur de Bellecombe & de Terrendal; — 4. & 5. MARIE-ANNE & MADELEINE, Religieuses

Urſulines à Caromb ; — 6. & DAUPHINE DE SIMIANE, Religieuſe du même ordre à Montelimar.

XX. ALEXIS ELZÉAR DE SIMIANE, Seigneur de Molans, de Montauban & d'Arpahon, appellé *Comte de Molans*, fut marié 1°. avec *N.... Faure de Vieux*, Dame de la Motte-Chalençon, & en partie de Montauban & d'Arpahon en Dauphiné, fille & héritiere de *Charles Faure*, dit *de Vieux*, Seigneur de la Motte, Mermande, &c. & de *N.... Pingré*, dont il n'eut qu'une fille, morte jeune ; il épouſa en ſecondes noces, le 12 Juillet 1705, *Catherine Sabbatier*, fille aînée d'*Antoine*, Seigneur de Bavene, & de *Catherine-Grégoire de la Gache*, de la ville de Vaureas, dont : — 1. ANTOINE-CHARLES-AUGUSTIN-JOSEPH, qui ſuit ; — 2. BALTHASARD, Capitaine d'infanterie au régiment Royal-des-Vaiſſeaux ; — 3. LOUIS-JOSEPH, mort jeune ; — 4. ALEXIS, Capitaine au régiment de Conti ; — 5. MARIE-ANNE ; — 6. DAUPHINE, — 7. CATHERINE, — 8. PAULINE, — 9. & LOUISE DE SIMIANE.

XXI. ANTOINE-CHARLES-AUGUSTIN-JOSEPH DE SIMIANE, héritier de FRANÇOIS DE SIMIANE, mort Chevalier des ordres du Roi, le premier Décembre 1734, & par-là Marquis d'Eſparron, Baron de Chalençon, d'Arnagon, de Gumiane, de la Baume-de-Tranſit, Seigneur de Truchenu, &c. a ſervi en qualité d'Aide-de-Camp de Louis de Bourbon, Comte de Clermont, en Allemagne, où il fit les campagnes de 173.... Il épouſa, au mois de Mai 1736, *Anne-Marie Turpin-de-Criſſe-de-Sonzay*, Dame d'Autry-la-Ville en Gatinois, morte Dame d'honneur de Madame la Ducheſſe de Chartres, à Vaureas, dans le Comté Venaiſſin, ſur la fin de l'année 1747, des ſuites de ſes premieres couches ; elle étoit fille de *Lancelot*, Comte de Sanzay, Chevalier de Saint-Louis, & Brigadier d'infanterie, & de *Claudine-Genevieve de Cherrieres*, dont il ne lui reſte pas d'enfans. Il a épouſé en ſecondes noces Mademoiſelle *N.... de Blet*, dont il a eu trois enfans : — 1. CHARLES-ALEXANDRE, Comte de Simiane, Meſtre-de-Camp en ſecond au régiment de Beauvoiſis, aujourd'hui le chef du nom & armes de la maiſon de Simiane, — 2. N.... DE SIMIANE, Chevalier de Malte, Capitaine au régiment de Royal-Pologne ; — 3. & Mademoiſelle DE SIMIANE, mariée à M. *Malon de Bercie.*

SIXIEME BRANCHE des Seigneurs DE LA COSTE, *à Avignon, deſcendue des Seigneurs de* CHATEAUNEUF, *éteinte.*

XIV. BARTHELEMI DE SIMIANE, deuxieme fils de LOUIS, I du nom, Seigneur de Châteauneuf, au comté Venaiſſin, & de *Louiſe de Pontevez*, eut de ſon pere la terre de la Coſte, en Provence, & les biens qu'il poſſédoit à Saint-Savornin, au Comtat, par ſon teſtament de l'an 1461. Il fut marié deux fois, 1°. par contrat du 17 Février 1484, avec *Madeleine de Villeneuve*, fille de *Roſtain*, Seigneur de Beauvoiſin, au diocese de Nîmes ; & 2°. avec *Marie-Vincente d'Orléans*, fille d'*Alain*, Seigneur de Bédouin, au dioceſe de Carpentras, & de *Catherine de Vaſſadel*, dont il eut pluſieurs enfans, mentionnés dans ſon teſtament du 16 Février 1479,

favoir, du premier lit : — 1. BALTAZARD, qui fuit; — 2. CHRISTOPHE, mort à Rome fans poftérité; — 3. MARGUERITE, femme d'*Ange de Pontevez*, Seigneur de Buoux, au diocefe d'Apt; — 4. JEANNE, mariée avec *Dominique-Marin d'Azan ;* & du fecond lit; — 5. un fils, mort en bas-âge; — 6. CATHERINE, mariée avec *Jean d'Effures ;* — 7 JEANNE DE SIMIANE, femme de *François-Elzéar d'Effures*, frere du précédent; — 8. & 9. & deux autres filles, dont on ignore la deftinée.

. XV. BALTHAZARD DE SIMIANE, Seigneur de la Cofte, au diocefe d'Apt, époufa, le 12 Novembre 1514, ANNE DE SIMIANE, fille ainée de GUIRAN, Baron de Cafeneuve & de Gordes, & de *Marguerite Forbin-de-la-Barbent.* Il fit deux teftamens, un le premier jour d'Octobre 1552, & l'autre le 12 Mars 1554, & laiffa une nombreufe poftérité, favoir : — 1. FRANÇOIS, qui fuit; — 2. MARC, reçu Chevalier de Malte en 1555, tué à la Corte par les Calviniftes, étant Commandeur du Gap; — 3. PIERRE, reçu Chevalier avec fon frere en 1555; — 4. CLAUDE, tige des Marquis de SIMIANE, lès-Aix, rapportés ci-après; — 5. CHARLES recu Chevalier de Saint-Jean-de-Jérufalem en 1555, & mourut en efclavage chez les Turcs; — 6. JEAN, Protonotaire apoftolique, & Religieux de Saint-Benoît; — 7. BALTHAZARD, reçu Chevalier avec fes freres; — 8. MARGUERITE, mariée avec *Melchior de Vintimille*, Seigneur du Revert. — 9. BLANCHE, mariée à *Laurent de Châteauneuf*, Seigneur de Moléges en Provence; — 10. ELÉONORE, Bénédictine à la Celle, près de Brignolles; — 11. HONORÉE, Bernardine à l'abbaye d'Hiéras, au diocèfe de Toulon; — 12. & 13. LOUISE & GABRIELLE DE SIMIANE, Religieufes.

XVI. FRANÇOIS DE SIMIANE, Seigneur de la Cofte, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, & Gouverneur des Ifles de Marfeille, en 1540, époufa *Claire de Guerin*, fille de *François*, de la ville d'Apt, Confeiller au Parlement de Provence, & de *Marcelline de Rochas-d'Aiglun*, dont il eut plufieurs enfans, qu'il énonce dans fon teftament du 20 Octobre 1587, favoir: — 1. CLAUDE, qui fuit; — 2. PIERRE, qui forma la branche des Seigneurs de Moirene en Dauphiné, rapportée en fon rang; — 3. JEAN-BATISTE, tige de la branche des Seigneurs de Montbivos, dans la même province, rapportée ci-après ; — 4. BERTRAND; — 5. & PHILBERT ou GILBERT, reçus Chevaliers de Malte en 1563 & 1567; — 6. PAUL, mort à Poitiers d'un coup d'arquebufe qu'il avoit reçu au fervice du Roi au fiege de Châtellerault, au mois de Septembre 1569; — 7. FRANÇOISE, qui époufa *Gafpard d'Autric*, dit *de Vintimille*, Seigneur des Beaumettes, au diocèfe d'Apt; — 8. HONORÉE, mariée, en 1572, avec *Aftus Prunier*, Seigneur de Saint-André & de Virieu, premier Préfident au Parlement de Grenoble; — 9. SUZANNE, Religieufe à Avignon; — 10. & CLAIRE DE SIMIANE, morte fans alliance.

XVII. CLAUDE DE SIMIANE, Seigneur de la Cofte, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, Gouverneur des Ifles de Marfeille, après fon pere, premier Conful d'Aix, & Syndic de la Nobleffe de Provence, en 1599, fut mariée avec *Marguerite d'Autric*, fœur

sœur de *Gaspard*, dont il est parlé ci-dessus, & fille d'*Elzéar*, Seigneur des Beaumettes, & de *Louise de Vintimille*, dont il eut; — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. ARTUS, mort sans postérité; — 3. BERTRAND, Moine, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, & Prieur de Bonieulx, au comté Venaissin; — 4. PERRETTE, mariée à *Georges de Baroncellis*, Seigneur de Javon à Avignon; — 5. & ANNE DE SIMIANE, mariée avec *François de Demandols*, Seigneur de Trigance, en Provence.

XVIII. FRANÇOIS DE SIMIANE, II du nom, Seigneur de la Coste, transigea, le 8 Juin 1615, avec Antoine de Simiane, Seigneur de Cederon, cousin de sa femme *Anne de Simiane*, Dame de Châteauneuf, fille aînée de JOACHIM, & de *Victoire Grimaldi de Beuil*, dont il eut: — 1. JOACHIM, qui suit; — 2. GASPARD, Abbé régulier d'Auxy, Prieur de Saint-Marcel de Bonieulx, Grand-Vicaire de Cluni, & Recteur du college de Saint-Martial d'Avignon; — 3. JÉRÔME, Chevalier de Malte, en 1631, mort à Rome; — 4. JEAN-BATISTE, mort sans alliance; — 5. FRANÇOIS, reçu Chevalier de Malte en 1631; — 6. OCTAVIEN, mort sans alliance après 1680; — 7. DIANE, Dame de la Coste, mariée à *Jean-Batiste de Sade*, co-Seigneur de Mazan, &c.; — 8. 9. & 10. VICTOIRE, LOUISE & MARGUERITE DE SIMIANE, Religieuses.

XIX. JOACHIM DE SIMIANE, Seigneur de la Coste & de Châteauneuf, né en 1701, marié avec *Gabrielle de Brancas*, fille de *Simon*, Seigneur de Villose & de Garci-Nourri de la ville d'Avignon, duquel mariage est issue une fille unique, nommée ISABELLE DE SIMIANE, mariée à *Dominique Berton*, Marquis de Crillon, Maréchal des camps & armées du Roi, dont elle n'eut point d'enfans; & par-là les biens de cette branche passerent dans la Maison de Sade.

SEPTIEME BRANCHE des Seigneurs DE MOIRENC, *en Dauphiné, sortis des Seigneurs* DE LA COSTE.

XVII. PIERRE DE SIMIANE, deuxieme fils de FRANÇOIS, Seigneur de la Coste & de Claire-Guerin, s'établit dans le bourg de Moirenc, à trois lieues de Grenoble, à l'occasion du mariage qu'il contracta, le 13 Avril 1582, avec *Marie Baronat*, fille de *Jacques*, Seigneur de Moirenc, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de *Blanche du Puy de Montbrun*, dont il eut: — 1. ENNEMOND, mort en bas-âge; — 2. HENRI, Chevalier de Malte, mort à la guerre, en Piémont, en 1618; — 3. GASPARD, qui suit; — 4. & FRANÇOISE DE SIMIANE, mariée au Seigneur *de Réan*, Gentilhomme Savoyard.

XVIII. GASPARD DE SIMIANE, co-Seigneur du bourg de Moirenc, Maréchal de bataille & Aide-de-Camp des armées du Roi, Lieutenant-Général de l'Artillerie au département de Dauphiné, Capitaine d'une compagnie de Chevaux-légers, & Mestre-de-Camp d'un régiment d'infanterie, produisit ses titres, sous ces qualités, devant le sieur Dugué, Intendant du Dauphiné, & Commissaire pour la recherche de la Noblesse, le 25 Novembre 1667, étant alors dans sa soixante-dix-neuvieme année. Il avoit épousé, par

contrat du 27 Novembre 1617, passé devant Fleuri, Notaire à Quintenas, près d'Annonay, *Louise*, fille de *Charles*, Seigneur du Péloux, dont il eut : — 1. FRANÇOIS-ALPHONSE, qui suit; — 2. LOUISE, qui épousa *Geoffroi Sallemart*, Seigneur de Reissins & de Montfort; — 3. & FRANÇOISE-MARIE DE SIMIANE, Religieuse Ursuline à Moirenc.

XIX. FRANÇOIS-ALPHONSE DE SIMIANE, Seigneur de Moirenc, Lieutenant-Général de l'Artillerie au département de Dauphiné, après son pere, épousa, le 6 Avril 1665, *Claudine Fromenton*, fille de *Claude*, Seigneur de Bresson, & de *Louise Harvillars*, dont il eut : — 1. JOSEPH-FRANÇOIS, qui suit; — 2. N...... DE SIMIANE, Chevalier de Moirenc; — 3. une fille, mariée, en 1698, avec *N..... Baronat*, Seigneur de Polenices, Conseiller au Parlement de Grenoble; — 4. & une autre fille.

XX. JOSEPH-FRANÇOIS DE SIMIANE, Seigneur de Moirenc, &c.

HUITIEME BRANCHE des Seigneurs DE MONTBIVOS, *à Grenoble, issue des Seigneurs* DE LA COSTE.

XVII. JEAN-BATISTE DE SIMIANE, troisieme fils de FRANÇOIS, Seigneur de la Coste, & de *Claire Guerin*, fut Seigneur de la Maison-forte de Montbivos, & Conseiller au Parlement de Dauphiné. Il épousa *Marie de Portes*, fille de *Guillaume*, Président au même Parlement, & de *Bonne d'Arragon*, dont il eut les enfans suivans, en faveur desquels il fit son testament le 16 Novembre 1618, savoir : — 1. CLAUDE, qui suit; — 2. LOUIS, Abbé de la Grace, au diocèse de Carcassonne, Prieur de Saint-Michel de Connexe, Chanoine & Grand-Vicaire de Grenoble : il étoit né en 1593, vivoit en 1633; — 3. ABEL, Président en la Chambre des Comptes de Grenoble, marié, par contrat du 19 Octobre 1632, avec *Anne de la Croix*, fille de *Jean*, Seigneur de Pizançon, & d'*Anne Bailli*, dont il eut : — JEAN, Chanoine de Grenoble, & Prieur de la Garde en 1680; — ABEL, mort jeune à Paris; — & LOUIS DE SIMIANE, Seigneur de la Garde, du Mas & de la Maison-forte de Maulcune, du chef de sa femme, fut élevé Page du Roi; il fut ensuite Capitaine dans le régiment de Sault, & résidoit dans la ville de Crest en Dauphiné, lorsqu'il prouva sa noblesse devant l'Intendant de cette province, en 1667. Il quitta le service, & fut pourvu, en 1671, d'un office de Président en la Chambre des Comptes de Grenoble. Il épousa *Madeleine le Blanc de Champteuil*, fille & héritiere de *Louis* & de *Catherine Picon*; — 4. & LOUISE DE SIMIANE, mariée à *Ennemond Fustier*, Seigneur de la Rochette, Conseiller au Parlement de Grenoble.

XVIII. CLAUDE DE SIMIANE, Seigneur de Montbivos, Président au Parlement de Grenoble, commanda pendant quelques années en Dauphiné, & fut marié, par contrat du 15 Septembre 1621, avec *Louise Faure*, fille de *François*, Seigneur de la Riviere, & de Tencien, Président au même Parlement, & de *Justine Dalphas*, dont il eut une nombreuse postérité, suivant son testament du 29 Mars 1652, savoir : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. ALPHONSE, Abbé de Saint-Chignan & de Saint-Firmin, mort à

Paris en 1681; — 3. LAURENCE, femme de *Jean de la Porte*, Seigneur d'Artaudiere & de Saint-Latier; — 4. CLAUDINE, mariée avec *Ennemond du Vache*, Seigneur de Vatilier, & Conseiller au Parlement de Grenoble; — 5. JUSTINE, qui épousa, avant 1670, *Alexandre Berard*, Seigneur d'Ylins, &c. &c. Maître des Comptes à Grenoble; — 6. 7. 8. 9. 10. 11. ENNEMONDE, FRANÇOISE, ANNE, MADELEINE, MARGUERITE, autre MARGUERITE, Religieuses dans différens Couvens de Grenoble; — 12. & LOUISE DE SIMIANE, morte jeune.

XIX. FRANÇOIS DE SIMIANE, Seigneur de Montbivos, Conseiller & puis Président au Parlement de Grenoble, présenta ses titres, lors de la recherche de la Noblesse, devant l'Intendant du Dauphiné, le 22 Novembre 1667. Il fut marié deux fois; 1°. avec *Anne Audoyer*, fille de *Jean*, Président au même Parlement, & de *Françoise de Basemont*, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. avec *Marie-Anne Pourroy*, fille de *Jacques Pourroy*, Seigneur de Vausserre, Maître des Comptes à Grenoble, & de *Catherine Dorgeoise de la Tivauliere*. Elle fut nommée Gouvernante des Filles d'honneur de Madame vers 1695; elle mourut, le 12 Janvier 1708, laissant de son mariage: — 1. NICOLAS-FRANÇOIS, qui suit; — 2. ALPHONSE-FRANÇOIS, Abbé de Marcillac, en 1721, Maître de l'Oratoire de Monseigneur le Duc d'Orléans, Régent du Royaume; — 3. ANTOINE FRANÇOIS, tige d'une branche rapportée après celle-ci; — 4. & MARIE-FRANÇOISE DE SIMIANE, élevée Fille d'honneur de Madame, mariée, le 15 Avril 1704, avec *Gaspard Vidaud de la Tour*, Procureur-Général au Parlement de Grenoble.

XX. NICOLAS-FRANÇOIS DE SIMIANE, dit *le Comte de Simiane*, premier Ecuyer de Madame, & depuis Chevalier d'honneur de S. A. R. au mois de Mars 1720. Il avoit obtenu, en 1702, un régiment de cavalerie, nommé Brigadier des armées du Roi, en 1706, & Maréchal-de-Camp en 1718. Il épousa *Suzanne Guihou*, fille de *Bernard*, Ingénieur des armées du Roi au Havre-de-Grace, & de *Barbe Collet*, dont il a eu une fille unique nommée:

XXI. MARIE-FRANÇOISE-SUZANNE-PAULINE DE SIMIANE, mariée, le 26 Juillet 1735, avec *Jacques-Bernard du Rey*, Seigneur de Noinville & de Presle, &c. ci-devant Président au Grand-Conseil, & Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roi.

NEUVIEME BRANCHE des Seigneurs DE LA CHASSAGNE, DE MIREMONT, DURFÉ, *&c.*

XX. ANTOINE-FRANÇOIS DE SIMIANE, troisieme fils de FRANÇOIS, & de *Marie Pourroy*, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Lazare, Mestre-de-Camp de cavalerie, Lieutenant-de-Roi de la province de Saintonge. Il épousa, en 1710, *Marie de Laire de la Tour-Goyon*, & testa en 1738. Il eut pour fils: — 1. N....-FRANÇOIS-ALEXIS-AUGUSTIN, Lieutenant au régiment de Vivarais, tué au siege du fort de Kel en 1740; — 2. ALPHONSE-FRANÇOIS, Garde du pavillon, noyé, le 2 Février, sur la

frégate *le Carcajou* ; — 3. & FRANÇOIS-LOUIS-HECTOR DE SIMIANE, Marquis de Simiane, qui suit.

XXI. FRANÇOIS-LOUIS-HECTOR DE SIMIANE, Marquis de Simiane, Lieutenant pour le Roi de la province de Saintonge, Seigneur, Marquis de Miremont, d'Urfé, Saint-Martin-Auzon, de la Chaſſagne, &c. a ſervi quatre ans dans les Mouſquetaires, huit ans Capitaine de cavalerie, & douze ans Officier de Gendarmerie. Il a épouſé, en 1748, *Marie-Eſter-Emilie de Seveyrac*, de laquelle il a eu pluſieurs enfans, dont un ſeul vivant, nommé CHARLES-FRANÇOIS DE SIMIANE, qui ſuit.

XXII. CHARLES-FRANÇOIS DE SIMIANE, Comte de Simiane, Lieutenant pour le Roi en la province de Saintonge, Seigneur, Marquis de Miremont, &c. Il a ſervi dans les Gendarmes de la Garde, quatre ans dans le régiment du Roi ; il eſt Meſtre-de-Camp en ſecond du régiment de Limoſin, Gentilhomme d'honneur de Monſieur, Frere du Roi. Il a épouſé, en 1779, Demoiſelle *Diane-Adelaïde de Damas*.

DIXIEME BRANCHE des Marquis DE SIMIANE lès-Aix, *ſortie des Seigneurs* DE LA COSTE.

XVI. CLAUDE DE SIMIANE, quatrieme fils de BALTAZARD, Seigneur de la Coſte, & d'*Anne de Simiane de Gordes*, reçu Conſeiller au Parlement de Provence, en 1567, marié, le 16 Février de la même année, avec *Anne-Catherine de Veteris*, fille de *Henri*, Seigneur du Revert, co-Seigneur du Puy-Michel, Conſeiller au même Parlement, & de *Jeanne Cavallier*, dont il eut : — 1. HENRI, qui ſuit ; — 2. ANNE, qui épouſa *Marc-Antoine de Pontevez*, Seigneur du Caſtellar, Conſeiller en la Chambre des Comptes & Cour des Aides de Provence ; — 3. FRANÇOISE, mariée, en 1597, avec *Claude-Margaillet*, Seigneur de Saint-Anquille, Conſeiller & puis Doyen de la Chambre des Comptes & Cour des Aides des Provence ; — 4. & CLAIRE DE SIMIANE, *femme de Pompée Bernardi*, célebre Avocat à Aix.

XVII. HENRI DE SIMIANE, Conſeiller en la Chambre des Comptes, marié, par contrat du 24 Juin 1604, avec *Angélique de la Cépéde*, fille unique & héritiere de *Jean*, Seigneur d'Aigalades, premier Préſident en la Chambre des Comptes de la même province, & de *Madeleine de Brancas*, dont il eut : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. GASPARD, reçu Chevalier de Malte en 1613 ; — 3. GUILLAUME, mort jeune ; — 4. JEANNE, Religieuſe à Pertuis ; — 5. & 6. ANNE & CLAIRE DE SIMIANE, mortes ſans alliance.

XVIII. JEAN DE SIMIANE, marié, par contrat du 28 Octobre 1632, avec *Charlotte de Cambi*, fille unique de *Madelon-Claude*, Seigneur d'Orves, Conſeiller en la Chambre des Comptes de Provence, & de *Claire Boiſſon*. Il eut de ce mariage : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. HENRI, Chevalier de Malte, en 1650, Lieutenant-Colonel du régiment de la Croix-Blanche, au ſervice du Duc de Savoie ; — 3. FRANÇOIS, reçu Chevalier du même ordre, en 1656, & Capitaine dans le même régiment ; — 4. 5. 6. 7. GASPARD, CLAUDE, JOSEPH & FRANÇOIS-IGNACE, reçus Chevaliers de Malte, en 1661, 1663 & 1672 ; — 8. ANGÉLIQUE, mariée avec *Guillaume*

de l'Estang, Seigneur de Parade, & Conseiller au Parlement de Provence; — 9. & 10. THÉRESE & SUZANNE DE SIMIANE, Religieuses de l'ordre de Saint-Dominique à Aix.

XIX. JEAN DE SIMIANE, II du nom, de la Cépéde, de la Coste, Seigneur de Rousset, Chevalier, Marquis de Simiane-lès-Aix, au diocèse d'Aix, Conseiller & ensuite second Président-à-Mortier au Parlement de Provence en *1662*, obtint l'érection de sa terre de Colongue en Marquisat, sous la dénomination DE SIMIANE, pour lui & sa postérité, par lettres-patentes du mois de Mars 1684. Il joignit à son nom celui DE LA CÉPÉDE, ayant hérité de son aïeul maternel qui lui laissa des biens considérables. Il fut marié, par contrat du 17 Juin *1670*, avec *Jeanne de Porcelles*, fille de *Jean-Antoine*, Marquis de Maillane & de la Roussette, & de *Gabrielle Grillet de Brissac*, dont: — 1. JOSEPH, qui suit; — 2. CLAUDE, Chevalier de Malte, en 1675, nommé Grand-Prieur en 1722; — 3. JEAN-GASPARD, mort Capitaine de cavalerie au régiment DE SIMIANE en 1710; — 4. CHARLOTTE, Religieuse Carmélite à Aix; — 5. & THÉRESE DE SIMIANE, morte sans alliance.

XX. JOSEPH DE SIMIANE DE LA CÉPÉDE, Chevalier, Marquis de Simiane-lès-Aix, né en *1672*, Seigneur de Venel & autres lieux, élu premier Consul d'Aix, Procureur du Pape en 1715. Il avoit épousé, en 1702, *Marguerite de Valbelle-Meirargues de Rians*, fille de *François-Paul*, Marquis de Rians, Meirargues, & de *Suzanne Fabry*, Marquise de Rians, dont: — 1. FRANÇOIS-LÉON, qui suit; — 2. CLAUDE-SECRET DE SIMIANE, reçu Chevalier de Malte en 1725; & trois filles, alliées aux maisons *de Maliverny*, *de Gueydan* & *de Varages*, d'Allemagne.

XXI. FRANÇOIS-LÉON DE SIMIANE DE CÉPÉDE, Marquis de Simiane, Rians & Maillane, marié, en *1776*, à *Anne-Emelie de Felix d'Amary*, dont:

XXII. TOUSSAINT-ALEXANDRE-HENRI-FRANÇOIS-JOSEPH-JOACHIM DE SIMIANE, âgé de trois ans en 1785, Seigneur & Marquis de la terre de Simiane-lès-Aix & Marseille.

Les armes: *d'or, semées de fleurs-de-lis & de châteaux d'azur.*

Voyez, pour plus long détail, l'histoire des grands Officiers de la Couronne, par le Pere Anselme; l'histoire de la Noblesse du comté Venaissin; celle de Provence, &c. &c.

STUT. *Voyez* ESTUT, *page* 282 *& suiv.* de ce Volume.



T

TERRAS (DE) : famille originaire du Dauphiné, & connue dans cette province par l'ancienneté de sa noblesse & par les emplois distingués qu'elle y a remplis dans l'épée. Son zèle, pour l'intérêt de la foi, l'exposa aux traits les plus furieux des Calvinistes, qui ravagerent cette province dans le XVI[e] siecle ; ces hérétiques ne se contenterent pas de piller & brûler les maisons & châteaux qui appartenoient à cette famille, ils massacrerent encore ceux qui les habitoient.

I. LOUIS DE TERRAS échappa seul à leur fureur ; il vint se réfugier à Monaco, limitrophe de cette province. Le Prince, pour lors régnant, qui connoissoit sa famille, lui donna un brevet de Capitaine de ses galeres ; lui fit épouser une Demoiselle de distinction de sa capitale, de laquelle il eut BARTHELEMI DE TERRAS, qui suit ; & deux filles non mariées.

II. BARTHELEMI DE TERRAS passa au service des galeres de France, en 1628, & s'établit en Provence. Il étoit embarqué, en 1642, sur les galeres du Roi, quand elles rendirent ce fameux combat contre quinze galeres d'Espagne, où il se distingua, en sautant, lui cinquieme, dans une galere ennemie, dont ils se rendirent maîtres, & où il fut dangereusement blessé. En récompense de cette belle action, on lui donna le commandement des galeres *Mazarine* & *Manon*, & fut fait Major des galeres à la place de M. Marc de Turgis ; il fut fait ensuite Commandant de l'Isle de Porte-Cros, & eut une compagnie franche de cent hommes, avec laquelle il garda la porte de Saint-Lazare à Toulon, pendant le séjour du Roi. Il avoit épousé, en 1646, Demoiselle *Claire d'André*, fille d'un Conseiller au Parlement de Provence, de laquelle il eut six garçons & une fille, dont quatre morts sans postérité, au service de l'infanterie françoise. La fille épousa M. *de Pallas*, Chef d'escadre. — 5. & 6. JOSEPH, qui suit, & LOUIS DE TERRAS, rapporté après la postérité de son aîné, morts au service de la marine, s'étant distingués dans plusieurs commandemens, & sur-tout dans un combat qu'ils rendirent contre deux flessingois : ils commandoient les vaisseaux l'*Entreprenant* & l'*Eclair*.

III. JOSEPH DE TERRAS D'ORGNON, Capitaine des vaisseaux du Roi, Chevalier de Saint-Louis, avoit épousé, 1°. Demoiselle *de Cogolin*, fille de M. *de Cogolin*, Chef d'escadre ; 2°. Demoiselle *de Martin*. Du premier lit vinrent : — 1. CÉSAR, qui suit ; — 2. JOSEPH DE TERRAS, Enseigne des galeres, mort lors de la peste ; & du second lit : — 3. un autre garçon, mort aux Isles sans postérité, Officier d'infanterie ; — 4. & une fille, mariée à M. *de Villeneuve de Tourettes*, Enseigne des vaisseaux du Roi.

IV. CÉSAR DE TERRAS D'ORGNON, établi à Marseille, ancien Capitaine d'infanterie, marié avec Demoiselle *le Fevre*, mort sans postérité.

III. LOUIS DE TERRAS DE LA ROQUETTE, sixieme fils de BARTHELEMI DE TERRAS, & de *Claire d'André*, Lieutenant de vaisseaux & Capitaine d'une compagnie franche de la Marine, avoit épousé Demoiselle

d'*Arnaud*, dont il eut : — 1. LOUIS-JACQUES, qui suit ; — 2. LOUIS-AUGUSTE, Chanoine régulier de l'ancienne observance de Saint-Augustin, du prieuré Royal de Lierru, Docteur en théologie de la faculté de Paris, Prédicateur ordinaire du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, Prieur du prieuré de Saint-Porcien de Beaune, au diocèse de Bourges ; — 3. JOSEPH-CHARLES, Religieux Minime ; — 4. & ESTHER DE TERRAS, mariée au Sieur *de Clavel*, Capitaine des vaisseaux du Roi, Chevalier de Saint-Louis.

IV. LOUIS-JACQUES DE TERRAS, Capitaine de vaisseaux du Roi, Chevalier de Saint-Louis au département de Toulon, a eu des commissions honorables ; il a été Inspecteur général des batteries des côtes de la Normandie, en 1748, & a eu le commandement de l'artillerie de la marine à Mahon, en 1756, après que cette place fut prise par M. le Maréchal de Richelieu. Il épousa, en 1751, Demoiselle *de Pasquier*, de laquelle il a eu : — 1. ANTOINE-LOUIS, qui suit ; — 2. JEAN-BATISTE, Lieutenant des vaisseaux du Roi ; — 3. CHARLES-MICHEL, Enseigne des vaisseaux du Roi ; — 4. & 5. & deux filles, dont l'aînée, CATHERINE-LOUISE, est mariée à M. *Millet de Mureau*, Capitaine dans le Corps Royal du génie ; & l'autre, FRANÇOISE-ROSALIE DE TERRAS, non mariée.

V. ANTOINE-LOUIS DE TERRAS, Lieutenant des vaisseaux du Roi, Commandant actuellement d'une gabarre du Roi, du port de Rochefort, en 1785, n'est point encore marié.

La famille DE TERRAS est alliée avec celle *de Cogolin*, *de Marin*, *de Carrenrais*, *de Beaujeu*, *de Villeneuve-Tourettes*, *de Franssure-de-Villers*, *de Pallas*, *de Gérin*, *de Bontemps*, *&c.*

Les armes : *d'argent, à un lion de sable, sur une terrasse de sinople, & au chef d'azur chargé de trois molettes d'éperon d'or* ; supports : *deux lions.*

TRACY. *Voyez* ESTUTT, *pag.* 282 *& suiv.* de ce Volume.

TREMOILLE (DE LA), ancienne & illustre maison, ayant rang de Prince étranger en France. Elle tire son origine de PIERRE, Seigneur de la Tremoille, qui suit, & qui a formé le premier degré de cette généalogie, que nous allons donner par filiation suivie.

I. PIERRE, Seigneur de la Tremoille, qui vivoit sous HENRI I, Roi de France, vers l'an 1050 ; mais il ne fut pas le premier de sa race, puisque la propriété des fiefs remonte au tems des derniers Rois Carlovingiens. Il eut pour fils :

II. AUDIBERT DE LA TREMOILLE, Fondateur de l'abbaye de Ville-Salem, où il a été enterré en 1109. Sa femme se nommoit *Pasquette*. On ne peut dire de quelle maison elle étoit ; ce qui n'est désigné nulle part. Les filles pour lors ne portoient pas de nom de maison. Il eut de son mariage :

III. GUY DE LA TREMOILLE, qui rétablit une partie de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, qui avoit été brûlée. On ne sait pas en quelle année, il mourut ; ni le nom de sa femme ; mais il laissa pour enfant :

IV. GUILLAUME DE LA TREMOILLE, qui épousa *Melisende*, de laquelle il eut six enfans, dont l'aîné nommé GUILLEBAUD DE LA TREMOILLE, qui suit :

V. GUILLEBAUD DE LA TREMOILLE, duquel on ignore l'époque de sa mort & le nom de sa femme; mais il laissa deux enfans; l'aîné nommé AUDIBERT DE LA TREMOILLE, qui suit:

VI. AUDIBERT DE LA TREMOILLE, II du nom, dont le nom de sa femme est ignoré, laissa pour fils & successeur:

VII. HUMBERT DE LA TREMOILLE, qui épousa *Mathilde*, Dame de Château-Guillaume, de laquelle il eut cinq garçons & deux filles, entr'autres AUDIBERT DE LA TREMOILLE, qui suit.

VIII. AUDIBERT DE LA TREMOILLE, III du nom, fut marié deux fois, & eut de sa seconde femme trois garçons & deux filles, dont l'aîné nommé GUY DE LA TREMOILLE, qui suit.

IX. GUY DE DA TREMOILLE, II du nom, eut de sa femme, dont on ne connoît pas le nom:

X. GUY DE LA TREMOILLE, III du nom, qui laissa de son épouse, dont le nom ne nous est pas connu, GUY DE LA TREMOILLE, qui suit.

XI. GUY DE LA TREMOILLE, IV du nom, fut fait Grand-Pannetier, ainsi que le prouve un arrêt du Parlement, & eut pour fils:

XII. N.... DE LA TREMOILLE, qui épousa, en 1315, *Alips de Vohée*, ou *Vouhée*. C'est la premiere Dame DE LA TREMOILLE qui ait joint le nom de sa race à son nom personnel. De ce mariage vint:

XIII. GUY DE LA TREMOILLE, V du nom, qui épousa, en 1336 ou 1340, *Radegonde Guenand*. Il eut de ce mariage trois garçons, savoir: — 1. GUY, qui suit; — 2. AMIEL, chef de la branche de FONTMORAND, qui s'est perpétuée jusqu'en 1583; — 3. & GUILLAUME DE LA TREMOILLE. GUY, V du nom, mourut avant son pere, en 1350. Sa veuve se remaria a Guillaume Pot, un des grands Seigneurs du royaume. Elle trouva dans ce second mari un de ces anciens Chevaliers plein de franchise & de générosité. Il aima les enfans de sa femme comme les siens propres; il les produisit à la Cour de nos Rois, & les attacha particuliérement à Philippe de France, quatrieme fils du Roi JEAN, que ce Prince avoit fait Duc de Bourgogne de préférence à ses deux freres aînés. Philippe connoissant le mérite des jeunes Seigneurs DE LA TREMOILLE, les combla d'honneur & de biens; mais c'est principalement sur l'aîné qu'il les répandit avec profusion; il en fit son ami de cœur, & c'est ainsi que la maison DE LA TREMOILLE sortit de la province de Poitou, s'établit en Bourgogne, dont plusieurs ont cru qu'ils étoient originaires.

XIV. GUY DE LA TREMOILLE, VI du nom, épousa, en 1383, *Marie de Sully*, fille unique de *Louis*, Seigneur de Sully (*), & d'*Isabeau de Craon*; elle avoit été fiancée à Charles de Montpensier, fils aîné du Duc de Berry, qui mourut avant la célébration du mariage. Ce GUY, V du nom, est le premier de la maison DE LA TREMOILLE, à qui le Duc de Bourgogne &

(*) Les Seigneurs de Sully étoient les chefs & les aînés des Comtes de Blois & de Chartres, si fameux dans notre histoire, & des Comtes de Champagne & de Brie, depuis Rois de Navarre.

les Rois de France aient accordé le titre de Cousin ; c'est lui aussi qui, lors de la disgrace de Clisson, refusa l'épée de Connétable dont il ne voulut pas le dépouiller. Il fut Chambellan, ainsi que son frere GUILLAUME, du Duc de Bourgogne, & fut blessé à la bataille de Nicopolis; fait prisonnier; puis transféré dans l'Isle de Rhodes, où il mourut de ses blessures, en 1396, âgé à-peu-près de cinquante ans. Il laissa, de *Marie de Sully*, son épouse, sept enfans, savoir : — 1. GUY ou GUYON, mort jeune, en 1398; — 2. GEORGES, qui suit, devenu aîné après la mort de son frere; — 3. JEAN, connu sous le nom de Sire de Jouvel; — 4. GUY, qui ne vint au monde qu'après la mort de son frere aîné, dont on lui donna le nom; — 5. ISABELLE, mariée, en 1409, à *Pierre de Tourzel*, Seigneur d'Alegre. Elle en eut une fille unique, mariée à *Claude*, Baron d'Apcher, en Auvergne; — 6. MARIE, mariée à *Louis de Châlons*, II du nom, Comte de Tonnerre; — 7. & MARGUERITE DE LA TREMOILLE, qui épousa *Renaud*, VI du nom, Sire de Pons; c'est de ce mariage que descendent les Sires de Pons, & les Barons de Mirembeau, si connus dans notre histoire.

XV. GEORGES DE LA TREMOILLE, fut Grand-Chambellan & premier Ministre de CHARLES VI & de CHARLES VII. Il épousa en premieres noces *Jeanne*, Comtesse d'Auvergne, de Bologne & de Comminge, fille unique de *Jean*, Comte d'Auvergne & de Bologne, & d'*Eléonore de Comminge*; elle étoit veuve de *Jean*, fils de France, Duc de Berry & d'Auvergne, troisieme fils du Roi JEAN : il n'eut point d'enfans de ce mariage; il épousa en secondes noces *Catherine de Lisle-Bouchard*, & mourut le 6 Mai 1446, âgé de près de 60 ans, & son épouse mourut en 1474. Ils laisserent de ce mariage quatre enfans, savoir : — 1. JEAN, mort jeune sans alliance; — 2. LOUIS, qui suit; — 3. GEORGES; — 4. & LOUISE DE LA TREMOILLE, mariée à *Bertrand de la Tour-d'Auvergne*, VI du nom.

XVI. LOUIS DE LA TREMOILLE, qui épousa à 14 ans *Marguerite d'Amboise*, qui devint l'unique héritiere de sa maison; de ce mariage vinrent sept enfans, savoir : — 1. LOUIS, qui suit; — 2. JEAN, Evêque de Poitiers & Archevêque d'Auch en même-tems, suivant l'usage de ce tems-là; il fut fait Cardinal en 1506, & mourut à Milan; son corps fut rapporté en France, & enterré à Thouars; — 3. JACQUES, qui épousa *Avoie de Chabannes*, fille du Comte *de Dammartin*, dont il n'eut point d'enfans; — 4. GEORGES; — 5. ANNE, mariée en 1464, à Louis d'Anjou, fils naturel & légitime de Charles d'Anjou, I du nom, Comte du Maine; — 6. ANTOINETTE, mariée en 1473, à *Charles de Husson*, Comte de Tonnerre, elle en eut sept enfans; — 7. & CATHERINE DE LA TREMOILLE, dont l'éducation fut confiée à la Duchesse de Bretagne, sa tante. Elle se fit Carmélite avec elle, & fut élue Abbesse de Ronceray-lès-Angers.

XVII. LOUIS DE LA TREMOILLE, II du nom, qui fut appellé *le fameux Louis de la Tremoille*, si connu dans l'histoire, vécut sous quatre Rois de France, & y joua un rôle brillant; il épousa en premieres noces, le 9 Juillet 1485, *Gabrielle de Bourbon-Montpensier*, fille de *Louis de*

Bourbon, Comte de Montpenfier, Dauphin d'Auvergne, & de *Gabrielle de la Tour-d'Auvergne ;* de ce mariage naquit un fils unique, qui fuit, connu depuis fous le nom de Prince de Talmond. LOUIS DE LA TREMOILLE, II du nom, époufa en fecondes noces, après la mort de fon fils, *Louife de Borgia*, Ducheffe de Valentinois, le 17 Avril 1517, mais il n'en eut point d'enfans. Il fut tué à la bataille de Pavie le 24 Février 1525, où fon petit-fils fut fait prifonnier; il étoit âgé de 55 ans, avoit fervi fous quatre Rois de France, il poffeda les plus grandes charges, tant à la Cour qu'à l'armée, & eut le bonheur de valoir deux belles provinces à la France, la Bretagne par le gain de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, & la Bourgogne, par fon traité avec les Suiffes.

XVIII. N.... DE LA TREMOILLE, Prince de Talmond, né au château de Bomiers, & CHARLES VIII, Roi de France, voulut le tenir fur les fonts de batême par Procureur. Il époufa, à l'âge de 15 ou 16 ans, *Louife de Coitivy*, fille unique de *Charles de Coitivy*, Comte de Taillebourg, Baron de Royan, & de *Jeanne d'Orléans ;* le contrat de mariage eft du 7 Février 1501. Il fut tué à la bataille de Marignan, le 13 Septembre 1516, âgé de 29 ans, & ne laiffa qu'un fils qui fuit.

XIX. FRANÇOIS DE LA TREMOILLE, marié, en 1522, à *Anne de Laval*, petite-fille de *Charlotte d'Arragon*, dont elle devint l'héritiere; c'eft de ce mariage que viennent les prétentions de la maifon de la Tremoille au Royaume de Naples, & les prérogatives dont cette maifon a joui depuis; il mourut au château de Thouars le 5 Janvier 1542, âgé de 39 ans; de ce mariage naquirent dix enfans, favoir : — 1. LOUIS, qui fuit; — 2. FRANÇOIS, connu fous le nom de Comte de Benon ; — 3. CLAUDE, Baron de Mauléon, qui embraffa l'état eccléfiaftique, & mourut jeune; — 4. GEORGES, Baron de Royan & des Olonnes ; il fut la tige de la branche cadette de la Tremoille-Royan; — 5. CLAUDE, Baron de Noirmoutier; — 6 GUY, à qui on donna le nom de Comte de Laval, nom de fon grand-pere maternel ; — 7. ANNE; — 8. LOUISE, mariée, du vivant de fon pere, à *Philippe de Lévis*, Seigneur de Mirepoix, en 1538; c'eft de ce mariage que font fortis les Marquis de Mirepoix; — 9. JACQUELINE, mariée en 1549, à *Louis du Beuil*, Comte de Sancerre; elle mourut en 1596. De ce mariage font iffus les Comtes de Sancerre-de-Marans ; — 10. & CHARLOTTE DE LA TREMOILLE, qui fe fit Religieufe.

XX. LOUIS DE LA TREMOILLE, III du nom, époufa *Jeanne de Montmorency*, fille du Connétable, mourut en 1577, & eut de fon mariage, favoir: — 1. ANNE, morte en bas-âge; — 2. LOUIS, mort jeune; — 3. Autre LOUIS, qui furvécut à fon pere & à fes deux freres aînés; — 4. CLAUDE, qui fuit; — 5. & CHARLOTTE DE LA TREMOILLE, mariée au Prince de Condé.

LOUIS DE LA TREMOILLE, III du nom, chef de ce degré, fut créé Duc, en 1563, par CHARLES IX; fon fils CLAUDE fut fait Pair, par lettres-patentes, datées de Lyon, au mois d'Août 1595. CHARLES IX avoit créé Thouars Duché héréditaire pour les mâles & femelles; mais HENRI IV.

borna la Pairie aux mâles seulement. Tous les autres titres de Duché, antérieurs à l'époque de 1563, étant éteints depuis long-tems, les Ducs DE LA TREMOILLE sont les plus anciens Ducs de France ; ce qui leur donne le premier rang après les Princes du sang, dans toutes les cérémonies de la Cour ; mais ils ne sont pas les plus anciens Pairs, parce qu'il s'est écoulé environ trente-deux ans entre l'érection de Thouars en Duché & ensuite en Pairie.

XXI. CLAUDE DE LA TREMOILLE, épousa, en .... *Charlotte Brabantine de Nassau*, fille de *Guillaume*, Prince d'Orange, & de *Charlotte de Bourbon-Montpensier*. Il mourut à Thouars, en 1604, & laissa de son mariage: — 1. HENRI, qui suit; — 2. FRÉDÉRIC, Comte de Bénon ; — 3. ELISABETH, morte en bas âge ; — 4. & CHARLOTTE DE LA TREMOILLE, mariée à *Jacques Stenley*, Comte Derby.

XXII. HENRI DE LA TREMOILLE, épousa, le 19 Janvier 1619, *Marie de la Tour-d'Auvergne*, sa cousine-germaine, & mourut à Thouars, le 21 Janvier 1674, âgé de soixante-quinze ans, laissant pour enfans : — 1. HENRI-CHARLES, Prince de Tarente, qui suit; — 2. LOUIS-MAURICE, Comte de Laval, qui entra au service, & qui, par la suite, se fit d'église ; — 3. ARMAND-CHARLES, mort à l'âge de huit ans ; — 4. ISABELLE, morte à l'âge de douze ans; — 5. & MARIE-CHARLOTTE DE LA TREMOILLE, qui épousa le Duc *Bernard de Saxe-Weimar*, en 1662.

XXIII. HENRI-CHARLES DE LA TREMOILLE, connu sous le nom de *Prince de Tarente*, épousa la Princesse *Amélie de Hesse-Cassel*, fille unique du Land-Grave. Il mourut le 14 Septembre 1672, deux ans avant son pere, dans la cinquante-deuxieme année de son âge. Il laissa de son mariage : — 1. CHARLES-BELGIQUE-HOLLANDE, qui suit, qui a continué la branche aînée des Ducs DE LA TREMOILLE ; — 2. FRÉDÉRIC-GUILLAUME, Prince de Talmond, auteur d'une branche cadette; — 3. CHARLOTTE-AMELIE, morte à l'âge de trois ans; — 4. & MARIE-BRABANTINE-SILVIE DE LA TREMOILLE, morte fille à l'âge de vingt-six ans.

XXIV. CHARLES-BELGIQUE-HOLLANDE, Duc de la Tremoille, épousa, en 1675, *Madeleine de Crequi*. De ce mariage sont issus deux enfans, savoir : — 1. CHARLES-BRETAGNE, qui suit; — 2. & MARIE-ARMANDE DE LA TREMOILLE, qui épousa, en 1696, *Emmanuel-Théodore de la Tour-d'Auvergne*, Duc d'Albret & de Bouillon.

XXV. CHARLES-BRETAGNE DE LA TREMOILLE, Prince de Tarente, marié, en 1706, à *Marie-Madeleine de la Fayette*, devenu, depuis son mariage, Duc de la Tremoille, par la mort de son pere, n'eut qu'un fils, qui suit.

XXVI. ARMAND-RENÉ DE LA TREMOILLE, Duc de Thouars, Pair de France, &c. premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Maréchal-de-Camp, mort le 3 Mai 1741. Il avoit épousé, le 29 Janvier 1725, *Marie-Victoire-Hortence de la Tour-d'Auvergne*, née le 27 Janvier 1704. De ce mariage, il n'y a eu qu'un fils, qui suit ; & une fille, morte à l'âge de quatre ans.

XXVII. JEAN-BRETAGNE-CHARLES-GODEFROI DE LA TREMOILLE,

Duc de Thouars, Pair de France, Comte de Laval, au Maine, & de Montfort, en Bretagne, Baron de Vitré, & en cette qualité, Président de la noblesse de Bretagne, né le 5 Février 1737; Colonel des Grenadiers de France, le 30 Mai 1752; Colonel du régiment d'Aquitaine, le 10 Octobre 1755; appellé depuis régiment d'Artois; Brigadier des armées du Roi, le 26 Juillet 1762; Maréchal-de-Camp le 3 Janvier 1770; actuellement vivant en 1786. Il a épousé, en premieres noces, en 1751, *Marie-Jeanne de Durfort de Lorges*, fille de *Guy-Michel*, Duc de Raudan & de Lorge, & *d'Elisabeth-Philippe de Poitiers-de-Rye*, laquelle est morte, en 1762, sans avoir eu d'enfans. Le Duc DE LA TREMOILLE a épousé, en secondes noces, en 1763, *Marie-Maximilienne-Emmanuelle de Salm-Kirbourg*, née, le 19 Mai 1744, de laquelle il a quatre enfans, savoir : — 1. CHARLES-BRETAGNE-MARIE-JOSEPH, Prince DE TARENTE, qui suit; — 2. N..... Prince DE TALMOND, marié, par contrat, signé par le Roi, le 23 Janvier 1785, à *Henriette d'Argouges*, fille de *Michel-Pierre-François*, Comte *d'Argouges*, Lieutenant-général des armées du Roi, & de *N.... de Courtarvel de Pezé*; — 3. CHARLES-GODEFROY-AUGUSTE, Abbé de la Tremoille, & Chanoine de Strasbourg en 1777; — 4. & LOUIS-STANISLAS-ROSTKA DE LA TREMOILLE, né le 11 Juillet 1767, Chevalier de Malte le 15 Septembre 1770.

XXVIII. CHARLES-BRETAGNE-MARIE-JOSEPH DE LA TREMOILLE, Prince de Tarente, né le 24 Mars 1764, marié, le 20 Juillet 1781, à *Louise-Emmanuelle de Châtillon*, née en 1763, dernier rejeton de cette illustre maison, & fille de *Louis Gaucher*, Duc de Chastillon, & d'*Adrienne-Emilie-Félicité-Joseph de la Baulme-le-Blanc-de-la-Valliere*. Tel est l'état actuel de cette maison en 1786.

Les armes : *écartelé, au 1 de France; au 2 de Sicile; au 3 de Laval; au 4 d'azur, à trois fleurs-de-lis d'or au bâton péri en bande, qui est* BOURBON-MONTPENSIER; & sur le tout : *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées & membrées de gueules, qui est* DE LA TREMOILLE.

V

VILLE (DE ou DE LA) sur-Ilon : cette maison, originaire de Lorraine, illustre avant le XI[e] siecle, & de l'ancienne Chevalerie de Lorraine, tire son nom du château *de Ville*, en Lorraine, au Bailliage de Vosges, & auprès de Mirecourt. *Voyez* ce qui est dit dans une *Dissertation historique sur l'ancienne Chevalerie de Lorraine*, imprimée à Nancy, en 1773, *pag. 175*.

I. GILBERT, Seigneur de Ville, Chevalier, s'engagea, par traité de l'an 1097, à défendre l'Abbesse d'Epinal des incursions qu'on faisoit sur ses terres, à condition qu'il auroit l'avouerie des Faverolles & la qualité de Seigneur de Saint-Gouery. Il eut, d'*Adélaïde de Louvain*, son épouse :

II. JEAN ou JANIN DE VILLE, I du nom, Chevalier, qui vivoit en 1149, ainsi qu'il est marqué au cartulaire de l'abbaye de Verdun, acte 38[e]. — Un SAVARY DE VILLE, Chevalier, qui pouvoit être son frere, vivoit dans le même tems. JANIN eut pour enfans : — ERARD, qui suit; — & MARIE DE VILLE, Dame de la Ferté en Ponthieu, qui vivoit en 1202, & fut femme de *Raoul de Roye*, dont elle eut pour fille *Marie de Roye*, mariée, en secondes noces, à *Bouchard V*, Comte de Vendôme. *Voyez* l'*Histoire des grands Officiers de la Couronne*, *tom. VIII*, *pag. 14*, lettre *D*, & *pag. 726*, lettre *C*. On trouve, dans le même tems, une autre MARIE DE VILLE, mariée à *Philippe de Hainaut*.

III. ERARD DE VILLE, Gouverneur du duché de Lorraine, en 1220, épousa *Isabelle de Bourgogne-Montagu*, petite-fille *de Hugues III*, Duc de Bourgogne, & d'*Alix de Lorraine*, dont :

IV. WILLAUME, Seigneur de Ville, qui, de sa femme, *Constance de Zæhringen*, laissa pour fils :

V. VAULTIER DE VILLE, mariée, en 1249, avec *Helinde*. Ils vendirent, tous les deux, à l'église de Saint-Paul, les hommages des biens qu'ils avoient à Ennemont. Leurs enfans furent : — SIMON, qui suit; — & GERARD DE VILLE, Abbé d'Estival, de l'ordre des Prémontrés, en 1290, mentionné dans les annales de cet ordre, par l'Evêque Hugo, *tome II*, *pages 898 & 899*, où il est dit *descendu d'une ancienne famille équestre*.

VI. SIMON DE VILLE, Chevalier, Seigneur de Ville, eut de sa femme, qu'on ne connoît point : — 1. ANDROUIN, qui suit; — 2. JEAN, qualifié de *cousin* par le Duc Raoul de Lorraine, dans un traité fait avec Adhémar, Evêque de Metz, 1343; — 3. 4. & 5. ISABELLE, ETIENNETTE & BÉATRIX, Chanoinesses du noble chapitre de Remiremont; — 6. MARGUERITE, mariée, en 1328, à *Matthieu de Roye*, III du nom, ainsi qu'il est rapporté dans le V[e] volume de Moréri, à la lettre *R*, *page 618*, — 7. & WILLEMETTE DE VILLE, onzieme Abbesse d'Epinal, en 1340, suivant l'*histoire de Lorraine*, par Dom Calmet.

Dans le même tems on trouve JACOBÉE, MATHILDE, CATHERINE & ALEXIS DE VILLE, Chanoinesses & Bienfaitrices de Remiremont. Les différens actes, recueils de fondation, nécrologes, martirologes, cartulaires, &c. que renferment les archives de ce chapitre, prouvent que les Demoiselles du nom DE VILLE y ont été admises de toute ancienneté & long-tems avant 1300.

VII. ANDROUIN DE VILLE épousa *Jeanne d'Amance*, sœur de Jacques d'Amance, Grand-Maréchal de Lorraine, dont il eut : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. JEANNE, femme de *Barneguin de Savigny*, ainsi que le rapporte une généalogie manuscrite qui est à la bibliotheque du Roi ; — 3. ISABELLE DE VILLE, Chanoinesse de Remiremont.

VIII. JEAN, II du nom, Seigneur de Ville, né en 1345, Grand-Prévôt du chapitre de Remiremont, en 1396, charge pour laquelle il falloit, comme à présent, faire les mêmes preuves de noblesse qu'on exige des Chanoinesses, épousa *Marguerite de Villars-sur-Sey*, & en eut : — 1. ANDRÉ, qui suit ; — 2. PHILIPPE, nommé (selon l'*histoire de Lorraine*, par Dom Calmet) Evêque de Toul, à la sollicitation de Charles I, Duc de Lorraine, son parent, ainsi qu'il est prouvé par les archives de l'évêché de Toul ; — 3. HENRI, aussi nommé Evêque de Toul, après la mort de son frere, à la sollicitation du même Duc de Lorraine ; — 4. ALIX, Doyenne de Remiremont, vivante encore en 1432 ; — 5. & ELISABETH DE VILLE, Chanoinesse & Bienfaitrice du même chapitre.

Vers le même tems vivoit GEOFFROI DE VILLE, Chevalier, marié à *Isabelle de Bulleneville* ; — & AGNÈS, JEANNETTE, WILLEMETTE & JACQUETTE DE VILLE, toutes les quatre Chanoinesses de Remiremont.

IX. ANDRÉ, I du nom, Seigneur de Ville, vivoit encore en 1420, & épousa *Isabeau d'Epinal*, selon la généalogie déja citée. Leurs enfans furent : — 1. ANTOINE, qui suit ; — 2. ANDRÉ, Seigneur de Domp-Jullien, tige de la seconde branche rapportée ci-près ; — 3. ARNAUD, Avoué d'Epinal, à *Catherine de Saint-Loup* ; — 4. JEAN, Seigneur de Fontoy, marié à *Marguerite de Teler* ; — 5. ERARD, Seigneur de Montquentin ; — 6 & 7. YOLANDE & JACOBÉE DE VILLE, Chanoinesses de Remiremont.

X. ANTOINE, Seigneur de Ville, épousa, en 1444, *Catherine de Deuilly*, dite *la grande Dame*, fille d'*Erard du Châtelet*, Baron de Deuilly, surnommé *le Grand*, & descendant en ligne masculine de *Thierry de Lorraine*, surnommé d'*Enfer*, fils puîné de *Ferry*, Duc de Lorraine, & de *Ludomille*, fille de *Miecislas III*, Roi de Pologne. De cette alliance vinrent : — COLIGNON, qui suit ; — & ELISABETH DE VILLE, Chanoinesse de Remiremont en 1470.

On trouve, dans le même tems, un SIMON DE VILLE, II du nom ; NICOLAS DE VILLE, Bienfaiteur du Chapitre de Remiremont ; & PIERRE DE VILLE, qui donna à ce même chapitre la seigneurie de Viviers, près Montfort.

XI. COLIGNON, Sire de Ville, Baron & Bailli des Vosges, en 1466, épousa MAHAUT DE VILLE, sa cousine-germaine, fille d'ANDRÉ DE VILLE,

dont il sera parlé ci-après, & en eut : — 1. ANTOINE, qui suit ; — 2. JEANNE, mariée en 1484, à *Christophe*, Sire de Bassompierre, frere d'Yolande, bisaïeul du Maréchal de Bassompierre ; — 3. autre JEANNE, mariée à *Thierry*, IV du nom, Seigneur de Lenoncourt & de Vignory, dont : — *Henri de Lenoncourt*, Chevalier de l'ordre du Saint-Esprit ; — & *Robert de Lenoncourt*, Cardinal, Evêque de Châlons, Pair de France ; — 4. MARGUERITE, mariée à *Jean de Saint-Amadour*, Seigneur de Lanoy, dont *Anne de Saint-Amadour*, femme de *Pierre de Choiseuil*, III du nom, Chevalier de l'ordre du Roi, Baron de Meuse, &c. — 5. & CATHERINE DE VILLE, femme de *Philippe de Raugecourt*, Seigneur d'Ancerville, Chevalier du Saint-Sépulcre, reçu à Jerusalem, & Chambellan de René, II du nom, Duc de Lorraine. On peut consulter sur ces alliances *l'histoire des Grands Officiers de la Couronne, tome VII, page 466*, lettre *D* ; meme volume & même page, lettre *C* ; *tome II, page 58*, lettre *A* ; & *tome IV, page 837*, lettre *B*.

XII. ANTOINE DE VILLE, II du nom, Baron & Bailli des Vosges, en 1540, mourut sans postérité de sa femme *Yolande de Bassompierre*, & en lui s'éteignit la branche aînée.

SECONDE BRANCHE. Seigneurs de DOMP-JULLIEN, *de* LACEPEDE, COLEYRAC, COUPAT, *&c.*

X. ANDRÉ DE LA VILLE-SUR-ILON, II du nom, Seigneur de Domp-Jullien, Grand Officier & Chancelier du Chapitre de Remiremont, second fils d'ANDRÉ I, & d'*Isabeau d'Epinal*, porta la banniere Ducale à la bataille de Nancy, donnée en 1477, contre Charles le téméraire, Duc de Bourgogne, qui y fut tué, comme le rapporte Dom *Calmet* dans son *histoire de Lorraine, tome II, page 1067*. Il avoit épousé *Jeanne de Haussonville*, dont : — 1. ANTOINE, qui suit ; — 2. ANDRÉ, marié à *Jeanne de Mailly*, de laquelle il eut ANTOINE DE VILLE, Seigneur de Bremoncourt, au service de France en 1497 ; — 3. MAHAUT, mariée à COLIGNON, Sire DE VILLE, son cousin-germain, mentionné ci-devant ; — 4. & JEANNE, appellée JEANNE DE LA VILLE, mariée à *Jean de Vouhet*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, ainsi que le rapporte le Pere *Anselme, histoire des Grands Officiers de la Couronne, tome V, page 334*, lettre *B* ; & *page 344*, lettre *C*.

XI. ANTOINE DE VILLE ou DE LA VILLE, III du nom, Seigneur de Domp-Jullien & de Beaupré, Chambellan du Roi CHARLES VIII, Capitaine de cinquante hommes d'armes, & quatre cens arbalêtriers, Gouverneur de Montelimart en 1494, suivant les registres de la Chambre des Comptes de Grenoble, épousa *Claudine de Beauvau*, & en eut :

XII. ANTOINE DE VILLE, IV du nom, marié en secondes noces, en 1528, avec *Alix de Bertrand*, de Toulouse en Languedoc, sœur de *Jean de Bertrand*, Gardes des Sceaux & Chancelier de France, Archevêque de Sens & Cardinal. De ce mariage vint :

XIII. JEAN DE VILLE ou DE LA VILLE, III du nom, qui épousa, en 1564, *Marguerite de la Barthe*, d'une illustre maison de Gascogne, qui a donné un Maréchal de France dans la personne du Maréchal de Thermes. On peut consulter sur cette alliance l'histoire des Grands Officiers de la Couronne, *tome VII*, *page* 218, lettre *B*. Leurs enfans furent : — 1. FERRY, auteur d'une branche établie en Dauphiné, éteinte ; — 2. JOSEPH, qui suit ; — 3. ANTOINE, appellé *le Chevalier de Ville*.

Vers le même-tems vivoit ALIX DE VILLE, Doyenne de Remiremont, laquelle par son testament de 1576, fit des legs au chapitre & aux prébendes, ce qui est prouvé par un recueil d'arrêts donnés en forme de réglement au chapitre de Remiremont, *page* 86 & 136.

XIV. JOSEPH DE VILLE ou DE LA VILLE, Chevalier, Capitaine établi en Agénois, où il avoit été envoyé en garnison, fit son testament en 1618, & vivoit encore en 1622, suivant un arrêt du Parlement de Guienne. Il avoit épousé, en 1612, *Florette de Galard*, de laquelle il laissa :

XV. LÉONARD DE VILLE ou DE LA VILLE, Chevalier, qui fit son testament le 6 Mars 1652. Il avoit épousé *Cécile de Coquet*, Demoiselle, dont pour fils :

XVI. PIERRE DE LA VILLE, Chevalier, né en 1629, qui testa le 23 Avril 1666, & mourut la même année. Il avoit épousé, en 1656, *Louise de Muraille*, Demoiselle, & en eut :

XVII. JEAN DE LA VILLE, IV du nom, Chevalier, Seigneur de Coupat, dont il fit hommage au Roi en 1704. Il testa le 22 Avril 1731, & avoit épousé, par contrat du 9 Juillet 1685, *Françoise de Nargassier*, Demoiselle, niece de *Marc-Antoine de Las-de-Lacepede*, Seigneur de Lacepede & de Gayon, Maréchal-des-Camps & armées du Roi, Conseiller d'Etat, & Commandant en Chef en la province de Guienne en 1655. De ce mariage vinrent : — 1. ANTOINE, qui suit ; — 2. JEANNE, mariée dans la maison *de Pommaret* ; — 3. 4. & 5. Trois autres filles, Religieuses.

XVIII. ANTOINE DE LA VILLE-SUR-ILON-LACEPEDE, V du *nom*, Chevalier, Seigneur de Lacepede, Coleyrac & de Coupat, héritier de *Marc-Antoine de Nargassier*, Chevalier, Capitaine au régiment de Piémont, & de *Marc-Antoine de Las-de-Lacepede*, Maréchal-de-Camp, &c. ses oncles, morts sans enfans, naquit le 3 Juillet 1686, & épousa, par contrat du mois de Juin 1711, *Germaine d'Auriere*, tante de *Jean-Batiste d'Auriere*, Capitaine de cavalerie, cousine-germaine de *Daniel Denis*, Baron de Saint-Savin, grand-pere de la Vicomtesse *de Broglie*, & tante à la mode de Bretagne de *N.... Desnanots*, Conseiller au Parlement de Bordeaux, & de *N.... Desnanots*, sa sœur, mariée à *Pierre Jules Dudon*, Baron de Boynet, Procureur-général au même Parlement. De ce mariage sont issus : — JEAN-JOSEPH-MÉDARD, qui suit ; — & MARIE-LOUISE, appellée *Mademoiselle de la Ville*.

XIX. JEAN JOSEPH-MÉDARD, Comte de la Ville-sur-Ilon-Lacepede, Seigneur de Lacepede, Coleyrac, Coupat, Plaisance, Cadillac & autres lieux,

lieux, marié en 1757, avec feue *Marie la Font*, Dame de Maleden, &c. mort le 4 Décembre 1783. De ce mariage est issu :

XX. BERNARD-GERMAIN-ÉTIENNE, Comte de la Ville, appelle *le Comte de Lacepede*, né le 26 Décembre 1756, Membre de plusieurs Académies, & Colonel des troupes de l'Empire, nommé Garde du cabinet d'Histoire Naturelle du Roi, en 1785.

Les armes : *écartelé au 1. d'or à la bande de gueules, chargé de trois alérions d'argent, brisé d'un lambel d'azur mis en face ; au 2. de gueules à l'aigle éployée d'argent, membrée, becquée & couronnée d'or ; au 3. bandé d'or & d'azur de six pieces à la bordure de gueules, au tronc, quartier d'argent, qui est* Bourgogne, ancien Montagu ; *au 4. d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent ; sur le tout, d'or, à la croix de gueules, au chef de sinople, à la bande d'argent, chargée de trois roses de gueules. Le timbre surmonté d'un bonnet de gueules rebrassé d'hermines, & sommé d'un globe d'or soutenant une croix de même.* Quelques branches, *au lieu du chef*, ont chargé *la croix de cinq roses d'argent.*

Cette genéalogie est conforme à celle qui a été dressée sur les titres originaux, & certifiée en 1780, par le *Régistrateur* de la Chancellerie Impériale & Aulique de Vienne.

VOLVIRE : maison ancienne de Bretagne, des ressorts de Ploermel, Rennes & Hennebon.

Suivant le recueil manuscrit des maintenues de noblesse de cette province, cette maison remonte à

INGELELME, Vicomte de Volvire, dont il est fait mention dans une charte de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, du regne du Roi Robert, en 1032, dans laquellle il est qualifié *Vicomte*. Il y a plusieurs preuves certaines que ce Seigneur étoit fils puîné de *Raoul*, Vicomte de Thouars, qui vivoit en 973. Il laissa un fils, qui fut comme lui Vicomte de Volvire, lequel eut :

GILBERT, Seigneur & Vicomte de Volvire, qui fit, environ l'an 1143, avec Guillaume, Vicomte de Thouars, une donation en faveur de l'abbaye du Breuil. Il laissa :

NORMANDEL, Seigneur de Volvire, qualifié de Vicomte dans divers titres de l'abbaye de l'Absie, au diocese de la Rochelle. Celui-ci laissa pour successeur :

GEOFFROI, dit *Normand*, Seigneur, Vicomte de Volvire, qui, à l'imitation de ses prédécesseurs, suivant le Cartulaire de l'abbaye de l'Absie, y fit de grandes libéralités. Il eut deux fils, savoir : — GEOFFROI, Vicomte de Volvire, mort sans postérité; — & PIERRE, qui suit;

PIERRE, Seigneur, Vicomte de Volvire, Seigneur de Nieuil, Chailledeli, en 1199, est qualifié Chevalier dans un titre de *Raoul* & *Guillaume de Mauleon* ; & par un autre titre, on voit que la grandeur de sa

maison appelloit les cadets à l'ordre de chevalerie quand ils avoient l'âge nécessaire. Jusqu'a ce tems, ils ne se qualifioient que Varlets, titre que les enfans des Rois prenoient aussi jusqu'à ce qu'ils fussent créés Chevaliers. Il eut pour enfans : — PIERRE, qui suit; — & HORES DE VOLVIRE, qualifié Chevalier en 1217.

PIERRE, Vicomte de Volvire, II du nom, Seigneur de Nicœuil, de Chaille & de Pehant, étoit de la classe des Chevaliers que l'on appelloit Barons & grands Vassaux. Son sceau étoit un cavalier à cheval, armé de toutes pieces, l'épée à la main, ainsi qu'il paroît dans l'original de la transaction qu'il passa, en 1235, avec Etienne de Sancerre, Seigneur de Montreuil-Bellay. Il avoit épousé *Agnès de Mauzé*, veuve de *Guillaume d'Apremont*, Seigneur de Rie & du Poiroux ; & fille de *Guillaume de Mauzé*, Seigneur de Marante, de Laleu & de la Jarrie, dont :

GILBERT, Vicomte de Volvire, Seigneur de Nicœuil, de Chaille, Pehant & de Boisse, qui laissa : — JEAN, qui suit; — & SIMON DE VOLVIRE, dont on ne connoît que le nom.

JEAN, Vicomte de Volvire, Seigneur de Nicœuil, de Pehant & de Boisse, laissa pour enfans : — HERNÉ, qui suit; & THIBAUT DE VOLVIRE.

HERVÉ, Vicomte de Volvire, Chevalier, Seigneur de Nicœuil, de Pehant, &c. épousa *Eustache de Pontchâteau*, héritiere de tous les biens de sa maison, par la mort de *Simon de Pontchâteau*, son frere, sans enfans de son mariage avec *Aliénor de Montfort.* Il eut de sa femme : — 1. MAURICE, qui suit; — 2. HERVÉ; — 3. OLIVE, mariée 1°. à *Constantin Asse*, Chevalier originaire du pays de Saint-Maixent; & 2°. *Guillaume Chauvreau*, Chevalier, Seigneur de Boissouden; — 4. ALIX, femme d'*Olivier*, Seigneur d'Ust. En faveur de ce mariage, *Hervé du Pontchâteau*, cousin d'ALIX DE VOLVIRE, donna, en 1336, 27 livres 10 sols de rente en héritages; — 5. MARGUERITE, Prieure des Celerieres, en Poitou; — 6. & EUSTACHE DE VOLVIRE, mariée à *Jean Gueffier*, Seigneur de Beauchesne.

MAURICE, Vicomte de Volvire, Seigneur de *Nicœuil, de Pehant* & de Boisse, alla attaquer les Anglois avec ses seules forces; mais la victoire lui coûta la vie, ayant été tué le 15 Août 1350. Il avoit épousé *Marie Chabot*, Dame de Sainte-Radegonde, des Marais, &c. dont : — 1. HERVÉ, qui suit; — 2. CYR-LOUIS, Vicomte de Volvire; — 3. BARBE; — 4. & MARIE DE VOLVIRE, femme d'*Abetis Rouhault*, Chevalier, lequel étant devenu veuf, se remaria à *Marguerite de Brezé*, veuve de *Gui de Laval.*

HERVÉ, Vicomte de Volvire, II du nom, Chevalier, Seigneur de Nicœuil, de Pehant, de Châteauneuf en Gastine, de Chassenon, Fresnay, la Roche-Hervée, Bertais, Tentenio en Bretagne, & de la Roche-Serviere en Poitou, épousa, en 1336, *Aliénor de Ruffec*, issue en ligne masculine des anciens Comtes d'Angoulême. Elle devint veuve, & dans le partage qu'elle fit avec ses enfans, le 9 Octobre 1403, elle est qualifiée *noble & puissante Dame*, veuve de *noble & puissant Seigneur*, *Monseigneur*

Vicomte DE *VOLVIRE*, *Baron de Ruffec*. De ce mariage vinrent : — NICOLAS, qui suit ; — & MAURICE, Chevalier, Baron de Ruffec, Sire de Nioeuil, de Fresnay & de Châteauneuf, marié à *Isabeau de Rochefort*, d'une maison des plus illustres de Bretagne, & tombée dans celle de *Rieux*, *Charles de Rieux*, Maréchal de France, en ayant épousé l'héritiere N.... DE VOLVIRE, leur fils, mourut sans alliance.

NICOLAS, Vicomte de Volvire, Seigneur de la Mothe-Allemant, Baron de Ruffec & du Fresnay, obtint de Jean, Duc de Bretagne, des lettres de confirmation de la terre du Fresnay en baronnie, le 3 Avril 1440, dans lesquelles il le qualifie son amé & féal Conseiller & Chambellan. Ses enfans furent : — 1. JOACHIM, qui suit ; — 2. MAURICE, Chevalier ; — 3. RENAUD ; — 4. JEANNE, mariée à *Briand de Vareze*, Chevalier, Seigneur de Châteautison, de la Meilleraye & de Magne ; — 5. & ALIÉNOR DE VOLVIRE, Dame de la Roche-Serviere, mariée à *François*, Seigneur de Thillac, sous l'autorité de *Guillaume de la Motte*, Seigneur de Sourdeac, son oncle & curateur.

JOACHIM DE VOLVIRE, Chevalier, Baron de Ruffec, épousa *Marguerite de Belleville de Harpedenne*, sœur de *Jean de Harpedenne*, Seigneur de Belleville, son frere aîné, marié 1°. à *Marguerite de Valois*, fille naturelle & légitimée du Roi CHARLES VI ; & 2°. à *Jeanne de Blois*, dite de Bretagne & de Penthievre, maison illustre fondue dans celle de VOLVIRE. Du mariage de JOACHIM, naquirent : — 1. JEAN, qui suit ; — 2. FRANÇOISE, mariée 1°. à *Joachim Rouault*, Seigneur de Gamaches, Maréchal de France, & premier Ecuyer du Roi CHARLES VII. (Le Marquis de Vitry, Duc de Châteauvillain, descendoit d'une fille née de ce mariage) ; & 2°. à *Navarrot d'Anglade*, Seigneur de Coulombieres & de Savonnieres, favori du Roi LOUIS XI, qui voulut ce mariage avec ladite FRANÇOISE DE VOLVIRE ; — 3. & JEANNE DE VOLVIRE, mariée à un Chevalier dont le nom est inconnu, mais elle laissa des héritiers, & mourut en 1496.

JEAN DE VOLVIRE, Chevalier, Baron de Ruffec, du Fresnay, Seigneur de Nioeuil, de Châteauneuf, d'Ardenne, Conseiller, Chambellan du Roi LOUIS XI, & de Charles de France, Duc de Guienne, frere de ce Prince, & Sénéchal du Querci, fut, suivant *du Tillet*, nommé avec les Grands Seigneurs du Royaume, qui comparurent, par procureurs, aux Etats-généraux tenus à Tours, que LOUIS XI avoit assemblés. Ce Seigneur de VOLVIRE ayant pris les intérêts de Charles de France, Duc de Guienne, au préjudice des siens-propres, vendit, en 1468, à Françoise d'Amboise, Duchesse de Bretage, sa terre de la Mothe-Allemant deux mille écus d'or pour le secours du Prince. Il épousa *Catherine de Comborn*, dont le frere aîné se maria avec l'héritiere de Limoges. Cette branche est tombée, par alliance, dans les maisons de France, de Bretagne & de VOLVIRE. Le nom de *Comborn* est fini, mais il a subsisté dans la maison des Ducs *de Lesdiguieres* & *de Crequy*, dont les ancêtres quitterent leur nom pour prendre celui de *Blanchefort*.

Du mariage de JEAN DE VOLVIRE, vinrent : — 1. FRANÇOIS, qui

suit ; — 2. CHARLES, Seigneur de Courret, marié, le 14 Novembre 1491, à *Marguerite de la Rochefoucaud*, fille puînée de *Philippe*, & de *Renée de Beauvau*. Ce CHARLES DE VOLVIRE, qualifié Vicomte, est auteur des branches établies en Angoumois ; — 3. JEANNE, mariée à *Antoine-Gui*, dit *de Rouffignac* ; — 4. & LOUISE DE VOLVIRE, mariée, en Normandie, à *Christophe de Cerisay*, Seigneur de Vely, de Montmartin, Brenant, Vicomte de Fauguernon, Baron de la Haye-du-Puy, Conseiller, Chambellan du Roi, & Bailli du Cotentin.

FRANÇOIS DE VOLVIRE, Chevalier, Baron de Ruffec & du Fresnay, Seigneur de la Roche-Serviere, Conseiller, Chambellan des Rois LOUIS XII & FRANÇOIS I, épousa 1°. le 5 Octobre 1470, *Jeanne de Valois*, dite *de Guienne*, fille naturelle & légitimée de Charles de France, Duc de Guienne, frere de LOUIS XI, & de *Nicole de Chambes-Montsoreau* veuve de *Pierre d'Amboise*, Vicomte de Thouars. Le Prince lui donna en dot mille livres de rente & vingt mille écus d'or. Il épousa 2°. *Jeanne de la Rochefoucauld ;* 3°. *Françoise d'Amboise*, issue en ligne féminine des Maisons Royales de France, d'Angleterre, de Castille, de Bourgogne, Flandre, Savoie, Guienne & Anjou. *Jean d'Amboise*, Evêque, Duc de Langres, son frere, en faveur de cette alliance, lui donna outre sa dot mille livres tournois. FRANÇOIS DE VOLVIRE, épousa 4°. *Anne du Chastellier*, Dame des Estrés & de Saint-Brice, veuve en premieres noces de *Gilles de Rieux*, Seigneur de Châteauneuf, & en secondes de *Philippe de Montauban*. Du troisieme lit il eut :

RENÉ DE VOLVIRE, Baron de Ruffec & du Fresnay, Seigneur de Châteauneuf, de la Roche-Serviere, de la Grange & de Charmes, qui se maria 1°. avec *Catherine de Montauban*, morte en 1535, fille de *Philippe de Montauban*, Seigneur de Sens & de Saint-Brice, Vicomte du Bois-de-la-Roche, Baron de Greneville & de Queneville, Chancelier de Bretagne, & Gouverneur de Rennes, & d'*Anne du Chastellier*. Par ce mariage, qui fit entrer dans la maison de VOLVIRE toutes les terres ci-dessus mentionnées, RENÉ DE VOLVIRE, & ses descendans, sont alliés aux illustres maisons de Baviere & de Milan, par *Valentine de Milan*, Duchesse d'Orléans, dont *Catherine de Montauban* étoit issue. Il épousa 2°. *Peronne de Salignac*, Dame de Maignac, veuve d'*Antoine Sureau*, Chevalier, Seigneur de Saint-Geran. RENÉ DE VOLVIRE, desirant faire valoir les biens des enfans qu'il avoit eu avec *Catherine de Montauban*, transféra son domicile au château du Bois-de-la-Roche, dont il prit acte à Ploermel le 10 Avril 1543 : il y est qualifié *haut & puissant Seigneur*. Ses enfans furent : — 1. PHILIPPE, qui suit ; — 2. FRANÇOIS, Baron de Ruffec, Vicomte du Bois-de-la-Roche, Chevalier de l'ordre du Roi, marié à *Gabrielle de Rochechouart*, veuve de *François*, Sire de Goulaine, & fille de *François de Rochechouart*, Chevalier, Seigneur de Mortemart, Tonnay-Charente, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de *Renée Taneau* ; — 3. FRANÇOISE, femme de *François de Saint-Aulaire*, Seigneur dudit lieu, &c. Chevalier de l'ordre du Roi, Pannetier ordinaire de Sa Majesté ; — 4. JEANNE, Religieuse à la Trinité de

Poitiers ; — 5. & ANNE DE VOLVIRE, Religieuse à Tusson, ordre de Fontevrault, nommé Abbesse de Sainte-Ausanie d'Angoulême, dignité qu'elle refusa.

PHILIPPE DE VOLVIRE, Marquis de Ruffec, Seigneur de Saint-Brice, Vicomte du Bois-de-la-Roche, de Saint-Cyr, d'Assie, la Grange, de Sens, de Queneville, Grenoville, &c. Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Conseiller en ses Conseils, Capitaine de cent hommes d'armes, Gouverneur & Lieutenant-général des pays d'Angoumois, Saintonge, ville & gouvernement de la Rochelle & pays d'Aunis, par brevet du Roi CHARLES IX, donné à Saint-Germain-en-Laye le 14 Juillet 1570, fut de son Conseil privé, & par lettres données à Soissons, le 12 Novembre 1567, il avoit été nommé Ambassadeur vers les Princes d'Allemagne, pour traiter du mariage de François de France, Duc d'Alençon, frere du Roi, avec la seconde fille d'*Auguste*, Duc de Saxe, & pour renouveller l'alliance entre la France, le Landgrave de Hesse & le Duc de Wirtemberg. Au retour de cet Ambassade, CHARLES IX lui donna la charge de Lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, vacante par la mort du Seigneur de Bouillé : il en reçut le brevet daté de Chantilly le 15 Janvier 1571. Après la mort de CHARLES IX, HENRI III le gratifia le 23 Juillet 1583, de la charge de Gouverneur de Guienne, par lettres données à Moncereaux, & enregistrées au Parlement de Bordeaux le 18 Janvier 1584 ; la même année il obtint l'érection de la baronnie de Ruffec en marquisat, & fut fait Chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, que ce monarque avoit institué. De son mariage avec *Anne de Daillon*, fille de *Jean de Daillon*, Comte du Lude, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur de Poitou, & d'*Anne de Batarnay*, Comtesse de Bouchage, il eut entr'autres enfans : — 1. PHILIPPE, qui suit ; — 2. HENRI, dont la postérité sera rapportée ci-après ; — 3. JEAN, Abbé de la Couronne & du Mas-d'Azil ; — 4. & JACQUES DE VOLVIRE, Baron de Saint-Brice & de Sens, marié à *Jeanne d'Erbrée*, fille & héritiere de *Jean d'Erbrée*, Seigneur de la Chaise, dont deux filles : — ANNE DE VOLVIRE, Marquise de Saint-Brice, mariée, sans enfans, à *N.... de Lopriac* ; — & HENRIETTE DE VOLVIRE, qui devint héritiere des biens de ses pere & mere, & épousa *Jean Guerin*, Seigneur de la Grasserie.

PHILIPPE DE VOLVIRE, Marquis de Ruffec, Seigneur de Boisseguin, Châteauneuf, Roche-Serviere, la Grange, Charmes, Baron du Fresnay, &c. épousa *Aimerie de Rochechouart*, fille de *René*, Baron de Mortemart, Prince de Tonnay-Charente, Chevalier de l'ordre du Roi, & de *Jeanne de Saulx-Tavannes*, dont : — 1. HENRI DE VOLVIRE, Marquis de Ruffec, mort sans alliance ; — 2. JEANNE, Religieuse de Fontevrault, ensuite Abbesse de Saint-Laurent de Bourges ; — 3. & ELÉONORE DE VOLVIRE, Marquise de Ruffec, mariée à *François de l'Aubespine*, Marquis de Hauterive & de Châteauneuf, Comte de Sagonne, Gouverneur de Breda pour les Etats de Hollande. De ce mariage sortirent le Duc de Saint-Simon, le Comte de Sagonne, & le Marquis de Chanvalon.

HENRI DE VOLVIRE, Comte du Bois-de-la-Roche, fils puîné de PHI-

LIPPE, I du nom, & d'*Anne de Daillon*, eut pour parrain & marraine le Roi HENRI III & la Ducheſſe de Savoie, fut Chevalier de l'ordre du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, & Maréchal de ſes camps & armées. Il préſida aux Etats de Bretagne, tenus à Ploermel, par le Duc de Vendôme, & le partage des biens de ſa maiſon, qui lui échurent, l'obligerent en quelque façon de s'établir en Bretagne. Il y épouſa *Hélene de Talhouet*, fille de *Nicolas*, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Seigneur de Kerſervan, le Dreor, Cremenc, Pelinec, Ponſal & du Guergelin, & de *Béatrix de Launay*, dont: — 1. CHARLES, qui ſuit; — 2. HYACINTHE DE VOLVIRE DE RUFFEC, qui fut marié, mais on ignore ſa femme & ſa poſtérité; — 3. JOSEPH, mort Jéſuite; — 4. & HÉLENE DE VOLVIRE, morte ſans alliance.

CHARLES DE VOLVIRE, Comte du Bois-de-la-Roche, Seigneur de Ponſal, de Guergelin & de pluſieurs autres terres conſidérables, épouſa *Anne de Cadillac*, dont: — 1. JOSEPH, qui ſuit; — 2. PHILIPPE, mort au ſervice; — 3. CHARLES, Enſeigne des vaiſſeaux du Roi, auſſi mort au ſervice; — 4. & 5. HENRI-LOUIS, & RENÉ, dont on ne connoit que les noms; — 6. CLÉMENT, Comte de Volvire, Capitaine des vaiſſeaux du Roi; — 7. AGATHE, mariée à *N.... l'Ollivier*, Comte de Saint-Maure; — 8. & 9. MARIE-CHARLOTTE, & HYACINTHE THÉRESE, Religieuſes à Saint-Georges de Rennes, & pluſieurs autres filles Religieuſes.

JOSEPH DE VOLVIRE, Comte du Bois-de-la Roche, & Vicomte de la Gaptiere, épouſa *Marie de Baux de Sainte-Friequez*, dont: — 1. JOSEPH, qui ſuit; — quatre autres garçons; le premier, Enſeigne des vaiſſeaux du Roi; le ſecond, Guidon des Gendarmes de la Garde du Roi; le troiſieme, Abbé; le quatrieme non pourvu; — 6. & CONSTANCE DE VOLVIRE, Religieuſe à Saint-Georges de Rennes.

JOSEPH DE VOLVIRE, II du nom, Marquis de Volvire, Brigadier des armées, Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roi, & Lieutenant pour Sa Majeſté de la haute Bretagne, épouſa *N.... de Guemadeuc*, fille de *N.... de Guemadeuc*, Gouverneur de Saint-Malo, & Lieutenant de la haute Bretagne.

Depuis l'arrêt rendu en la Chambre de la Réformation, le 14 Mars 1671, au rapport de M. *Deſcartes*, par lequel cette maiſon fut déclarée noble d'ancienne extraction, nous en ignorons la ſuite faute d'inſtruction.

Les armes: *burelé de dix pieces d'or & de gueules.*



W

WALGRA : noble & ancienne famille de Flandres. ALBERT-FRANÇOIS-JOSEPH DE WALGRA, Ecuyer, Seigneur de Cambelage, fait, en 1747, Lieutenant-Colonel, & Capitaine-Commandant les volontaires de son nom, a épousé *Marie-Madeleine Collin*, fille de *Nicolas Collin*, Seigneur de la Croix, & de *Madeleine le Clerc-Maillard.* Leurs enfans sont : — 1. MARTIN-PAUL-NARCISSE, mort à l'âge de quatre mois ; — 2. LOUIS-CHARLES-MARIE, Ecuyer ; — 3. & MARIE-CATHERINE-JOSEPHE DE WALGRA, fille aînée.

Les armes : *au 1. d'azur à la branche de chêne, avec son fruit de sinople ; au 2. d'azur à trois grenades d'or, feuillées & tigées de même, posées 2. & 1. au 3. d'argent au coq de gueules, crêté, barbé & onglé de même ; au 4. d'argent au chevron d'azur, accompagné en chef de deux trefles de sinople, & en pointe d'une merlette de sable, & sur le tout d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois roses en chef de même, & en pointe d'une merlette aussi d'or ;* couronne *de Comte*, & supports *deux levrettes.*

* WAMIN : c'est une terre située en Artois, qui fut érigée en marquisat, par lettres données à Paris au mois de Novembre 1693, enregistrées en l'élection d'Artois le 21 Mai 1694, au greffe provincial d'Artois le 19 Septembre 1695, & au bureau des finances de la généralité de Flandre le 5 Navembre 1709, en faveur de François de Flechin. *Voyez* FLECHIN.

WARFUSÉE : noble & ancienne maison du pays d'Hasbaye. On lit dans *Moreri*, que le premier Seigneur de Warfusée, dont il soit fait mention, est OTHON, qui portoit pour armes : *de gueules, semé de fleurs-de-lis d'argent.* Il vivoit en 1102, selon *d'Hemericourt*, *dans son Miroir des nobles de Hasbaye*, il a été le plus riche Seigneur du pays. LIEBERT, son fils, acquit encore les grands biens de la maison d'Awir, par son mariage avec *Alix*, fille unique & héritiere d'*Hugues*, Seigneur d'Awir. LIEBERT n'en eut qu'une fille : il la donna en mariage à *Raez de Dammartin*, dit *à la Barbe.* Ce *Raez* est tige constante de la maison de Warfusée, du pays de Liége. Il eut deux fils de sa femme : — LIEBERT, dit *Sureal*, Seigneur de Warfusée, prit le surnom de Warfusée, & conserva les armes de Dammartin : — & HUGUES, Seigneur de Lexhi, prit le surnom de Lexhi & les armes d'Awir ; de maniere que ces deux freres eurent des surnoms & des armes différentes. Le premier donna origine à une nombreuse postérité, & celle du second ne fut pas moins puissante. Les premiers descendans de RAEZ à la barbe, ne conserverent rien de commun entr'eux, que le cri de sa maison, qui étoit Dammartin. *Voyez* du Bouchet, Maison de France, le Laboureur, d'Hemericourt & Moreri.

Nous avons promis au commencement de la généalogie de LE LARGE, *page 328 de ce Volume, de donner copie du jugement de maintenue de Noblesse de l'Intendant de la province de Champagne, à la derniere page de ce Volume, dont la teneur s'ensuit.*

« SUR la requête à nous présentée par NICOLAS LE LARGE, Ecuyer,
» Sieur de la Plante, Capitaine d'une compagnie de Chevaux légers en
» pied, pour le service de Sa Majesté, demeurant à Coigny, élection
» de Rethel, tendante à ce qu'il nous plût le comprendre dans l'état qui
» sera par nous dressé, & envoyé à Sa Majesté, pour être inscrit dans
» le catalogue des véritables Gentilshommes du Royaume ; Vu ladite re-
» quête, *Signé* LE LARGE, l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du premier
» Juillet 1669, par lequel Sa Majesté a maintenu & confirmé le Suppliant
» en l'annoblissement à lui accordée par les lettres-patentes du mois de
» Décembre 1652, nonobstant la révocation des annoblissemens, portée
» par l'édit du mois de Septembre 1664, dont en considération de ses ser-
» vices, Sa Majesté l'a excepté & excepte, ce faisant, ordonne qu'il jouira,
» ensemble ses successeurs, enfans & postérité, nés & à naître en légitime
» mariage, des privileges & exemptions dont jouissent les autres Gentils-
» hommes du Royaume, tant qu'ils vivroient noblement, & ne feront aucun
» acte de dérogeance, avec défenses à toutes personnes de les y troubler ni
» empêcher, à peine de 1000 livres d'amende, dépens, dommages & inté-
» rêts, & que ledit Suppliant seroit inscrit & employé dans l'état & cata-
» logue des Gentilshommes, qui sera arrêté au Conseil, & envoyé dans
» les bailliages & élections du Royaume, ledit arrêt *Signé* le Tellier, &
» scellé. Nous avons renvoyé le Suppliant de l'assignation à lui donnée
» pardevant Nous, à la requête de Me Jacques Duret, & en conséquence
» dudit arrêt, ordonné qu'il sera inscrit & employé dans le rôle des nobles
» de la province de Champagne, qui sera envoyé à Sa Majesté. *Fait* à
» Rennes le 16 Décembre 1669, & sera *signifié* à *Duret*. *Signé*, LE
» FEBVRE DE CAUMARTIN, *Et plus bas*, par Monseigneur, BERNARD,
» au bout duquel est la signification faite audit Duret, par Vaillant, Ser-
» gent, le 20 du même mois de Décembre ».

Fin du quinzieme Volume.

ERRATA ET ADDITIONS.

BATZ : page 37, ligne 3, après Navarre, *ajoutez*, Vicomte d'Aurice, Baron de la Mothe, Seigneur Descorbès, &c. Officier au régiment de Navarre, marié le 22 Août 1764, à Demoiselle *de Fillol*, dont il est né JEAN-BATISTE DE BATZ, Ecuyer, Vicomte d'Aurice, Lieutenant au régiment de Berri, infanterie.

Même page, ligne 14 de la seconde branche après Navarre, *ajoutez*, puis Capitaine au même régiment, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'infanterie, marié le 15 Novembre 1769, à Demoiselle *Marie-Louise de Helon*, dont sont issus : — 1. JEAN-PIERRE, Ecuyer, né le 12 Juillet 1772; — 2. CATHERINE, née le 10 Septembre 1770; — 3. & HENRIETTE DE BATZ, née le 20 Septembre 1774.

BESIGNAN ou BASIGNAN : page 63, ligne 8, du dixieme degré après Grenoble, *ajoutez*, marié avec Demoiselle *Charlotte-Gabrielle de Fay*, par contrat passé le 22 Mai 1785, devant Huché, Notaire à Breteuil, en Picardie.

BIGOS : page 96, ligne 22, après 1755, *ajoutez*, Chevalier de l'ordre de Saint-Lazarre, actuellement Sous-Lieutenant dans le régiment de Royal, dragons.

Même page, ligne 23, après 1758, *ajoutez*, mort le 20 Juillet 1780, Sous-Lieutenant au régiment de Forez, infanterie.

Même page, ligne 23, après 1753, *ajoutez*, mariée à Messire *Louis-François d'Orlan-de-Polignac*, Chevau-léger de la Garde du Roi, le 26 Novembre 1771.

BRIANSIAUX : page 153, ligne 42, après pension de, *supprimez* dix.

LAMBERT : page 322 & suivantes, où il se trouve dit, l'Echassier, *lisez*, Leschassier.

ADDITION à la page 623, après l'article TERRAS.

TOUSTAIN-FRONTEBOSC : nous allons donner l'état actuel de cette maison, recommandable par son ancienneté, ses décorations, ses alliances, ses emplois & ses services, en marquant les changemens arrivés depuis 1784 jusqu'en Février 1786.

BRANCHE DE LIMESY.

Le Sous-Lieutenant de cavalerie au régiment du Commissaire-Général, est Lieutenant au même régiment.

BRANCHE DE RICHEBOURG.

Le Major-Vicomte de TOUSTAIN, ancien Commissaire de la noblesse

de Bretagne, Associé de plusieurs Académies nationales & étrangeres, présenté au Roi, à la Reine & à la famille Royale, comme les Lieutenans-généraux & les Colonels de son nom, a eu l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, & de chasser avec Sa Majesté, le 23 Janvier 1786 ; le mémoire ou certificat de ses preuves avoit été donné en Février 1785, par feu M. Cherin, Généalogiste de la Cour, à M. le Duc de Coigny, premier Ecuyer, qui l'a remis au Roi. Dans ce mémoire, est également reconnue l'ancienne noblesse de la maison DU BOT, de laquelle est la Vicomtesse DE TOUSTAIN. La branche des Seigneurs, Vicomtes de Vaustain, Pairs d'Aix, Marquis & Comtes de Carenci, éteinte, est rappellée dans le même certificat, ainsi que les branches subsistantes. *Voyez* encore les preuves aux Etats de Normandie, de Bretagne & d'Artois, aux Pages de la grande & petite écurie du Roi, à Saint-Cyr, à Malte, à Neuville, en divers ordres, corps & chapitres nobles; aux recherches & réformations de la noblesse, &c.

BRANCHE D'ECRENNES.

CHARLES-FRANÇOIS DE TOUSTAIN, fils de *Louis*, Chevalier, Seigneur de Baudrevilliers, &c. & de *Catherine-Charlotte de Clinchamps*, est Sous-Lieutenant de remplacement au régiment d'Armagnac.

BRANCHE DE VIRAI.

La Comtesse douairiere DE TOUSTAIN, née Comtesse de *Hoffelise*, est Dame de l'ordre Impérial & Royal de la Croix étoilée, du 3 Mai 1785, ainsi que l'avoit été, dès 1766, la feue Marquise DE TOUSTAIN, sa belle-mere, née Comtesse de *Gourci* ; son fils aîné est de la même année Capitaine de remplacement au régiment des Chevaux-légers d'Orléannois ; & le second, Chevalier de Malte, Sous-Lieutenant au régiment des chasseurs des Vosges.

ERRATA aux Volumes précédens.

Tome XII, page 692, ligne 5, 1647, *lisez* 1641.

Tome XIV, page 613, ligne 4, reçut quittance, *lisez* donna quittance ; page 616, à la note, *Colette de Croismare*, aïeule maternelle, *lisez* paternelle ; page 611, ligne 34, CAMIILE-TOUSTAIN MERIADEC, *lisez* CAMILLE-TURSTIN-MERIADEC.



TABLE

Des Noms des Familles & Terres contenues dans ce quinzieme Volume.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit qui a pour titre : *Recueil de Généalogies, pour servir de suite au Dictionnaire de la Noblesse*, & je crois qu'on en peut permettre l'impression. A Paris, le 31 Juillet 1782.

CARDONNE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le sieur BADIER Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un *Recueil de Généalogies, pour servir de suite au Dictionnaire de la Noblesse*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege à ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume. Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent Privilege, pour lui & ses hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à personne ; & si cependant il jugeoit à propos d'en faire une cession, l'acte qui la contiendra sera enregistré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilege que de la cession ; & alors, par le fait seul de la cession enregistrée, la durée du présent Privilege sera réduite à celle de la vie de l'Exposant, ou à celle de dix années, à compter de ce jour, si l'Exposant décede avant l'expiration desdites dix années. Le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, portant Réglement sur la durée des Privileges en Librairie. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de saisie & de confiscation des Exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilege : qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMENIL, Commandeur de nos Ordres ; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le sieur de MAUPEOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMENIL. Le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses hoirs, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée

tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris, le dix-huitieme jour de Janvier, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-deux, & de notre regne le neuvieme. Par le Roi en son Conseil. LE BEGUE.

Registré sur le Registre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 2741, fol. 811, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilege, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit exemplaires prescrits par l'article 108 du Réglement de 1723. A Paris, ce 3 Décembre 1782.

LECLERC, Syndic

